BIBLIOTHEQUE DE SCIENCES PO
1750600

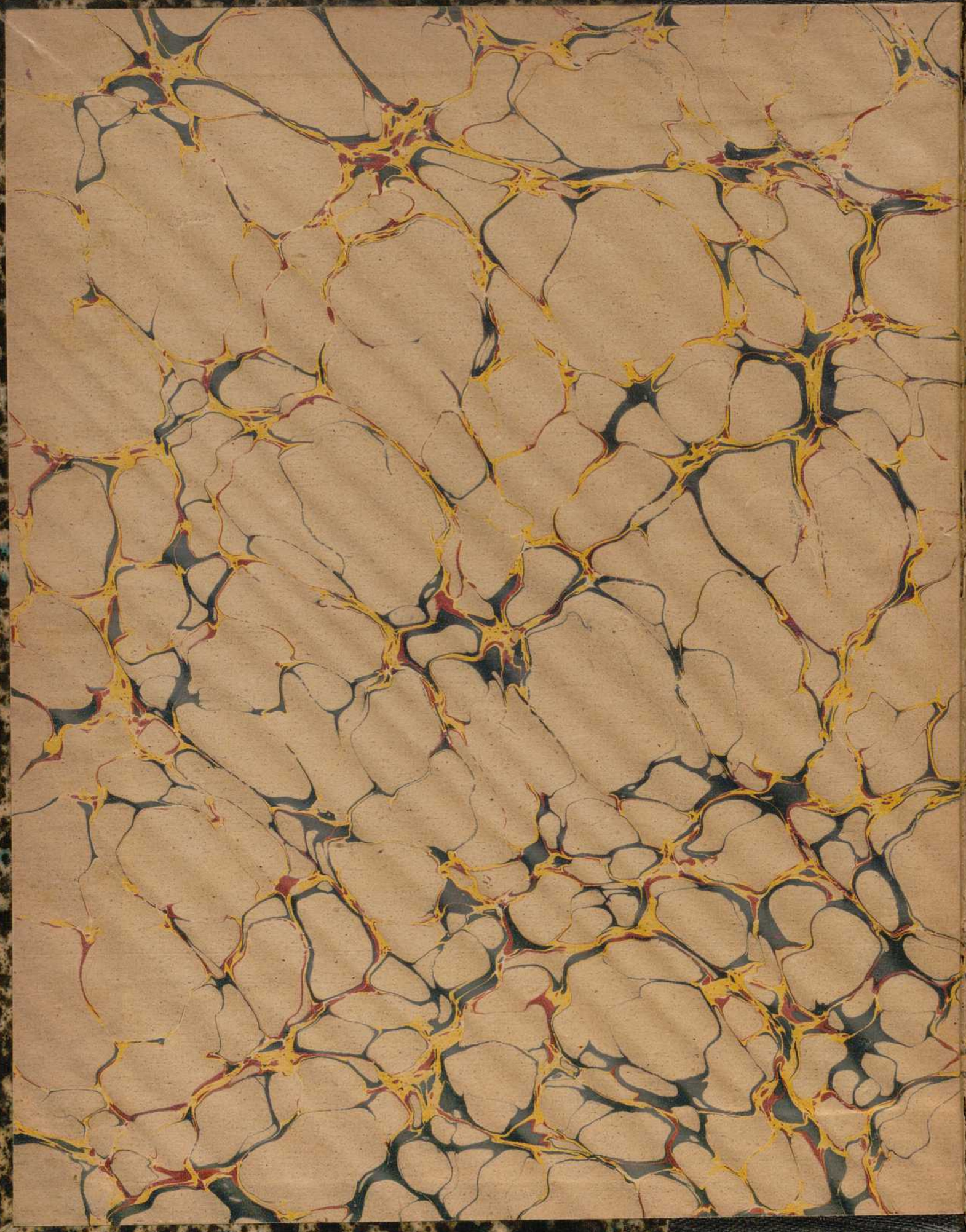

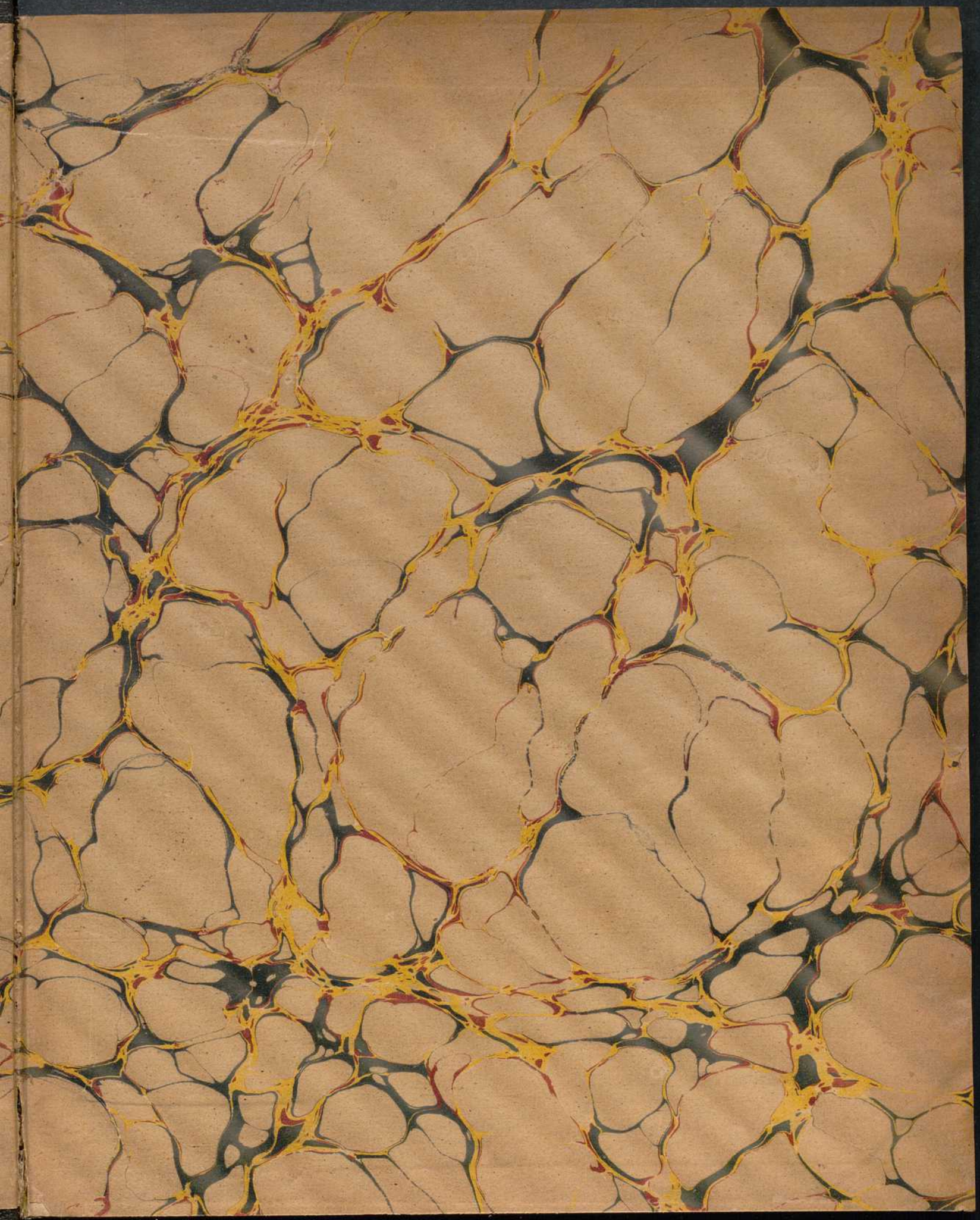

COMPTE GÉNÉRAL

DE L'ADMINISTRATION

DES FINANCES

RENDU

POUR L'ANNÉE 1848

PAR LE MINISTRE DES FINANCES.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE
Coll. folio 16

PARIS.
IMPRIMERIE NATIONALE.

1849.

Cu folio 16

TABLE SOMMAIRE DES MATIÈRES.

			PAGES.
NOTE PRÉLIMINAIRE			5 à 12
COMPTES GÉNÉRAUX.	Compte des opérations de l'année 1848		15 à 48
	——— des contributions et revenus publics		49 à 94
	——— des dépenses publiques		95 à 152
	——— du service de trésorerie		153 à 184
	Comptes des budgets.	Compte définitif de l'exercice 1847	185 à 286
		Compte provisoire de l'exercice 1848	287 à 358
		État des opérations relatives à l'exercice 1849	359 à 362
		Situation financière du service des travaux extraordinaires	363 à 374
		Résultats généraux sur les budgets de 1830 à 1847	375 à 384
	Bilan et situation générale de l'administration des finances		385 à 422
	Résumé de la situation des finances, du 1er janvier 1831 au 1er janvier 1849		423 à 434
COMPTES SPÉCIAUX.	Comptes de la dette publique.	Dette consolidée	425 à 480
		Amortissement des rentes	481 à 510
		Emprunts pour ponts, canaux et travaux divers	511 à 520
		Cautionnements en numéraire	521 à 528
		Rentes viagères	529 à 534
		Pensions inscrites au trésor	535 à 542
	Comptes de divers services.	Apurement des dépenses des exercices clos	545 à 560
		Service départemental	561 à 572
		Service colonial	573 à 590
		Services financiers en Algérie	591 à 614
		Service des monnaies	615 à 632
		Ancien domaine extraordinaire	633 à 638
		Débets, créances litigieuses et avances pour les chemins de fer	639 à 652
TABLE DÉTAILLÉE des matières			653 à 661

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DISPOSITIONS qui ont réglé la forme du compte général des finances; éléments d'après lesquels il est établi; justifications et contrôles qui garantissent l'exactitude de ses résultats.

Le Compte général de l'administration des finances est établi dans les formes prescrites par les ordonnances des 10 décembre 1823 et 1er septembre 1827, dont les dispositions ont été résumées et complétées par celle du 31 mai 1838, portant règlement général sur la comptabilité publique.

Il est extrait du Journal général et du Grand-livre tenus à la Direction de la comptabilité générale des finances pour centraliser toutes les opérations relatives aux différents services financiers dont les mouvements et la situation doivent être annuellement mis sous les yeux du Pouvoir législatif.

Ces écritures officielles s'appuient, d'une part, sur la comptabilité des agents préposés à l'assiette des impôts ou à la liquidation des dépenses publiques ; et, d'autre part, sur les comptes individuels des comptables chargés d'effectuer les recettes et les payements, ainsi que sur les arrêts judiciaires qui en fixent définitivement les résultats. Toutes ces garanties sont complétées par les vérifications d'une commission spéciale nommée chaque année, en exécution de l'ordonnance du 10 décembre 1823, pour vérifier le compte général des finances, ainsi que tous les documents qui lui servent d'éléments ou de contrôle, et par la publication du procès-verbal des travaux de cette commission, à la suite duquel se trouvent imprimés la balance des comptes du Grand-livre et un résumé analytique du Journal général. Enfin, l'ordonnance du 9 juillet 1826 a placé ce système d'écritures contradictoires et de vérifications administratives sous le contrôle authentique de la Cour des comptes, qui est appelée à déclarer solennellement la conformité de ses arrêts avec les comptes d'exercices et d'année, publiés par les ministères, à l'appui des lois de finances.

DIVISION du compte général des finances.

Le compte général de l'administration des finances retrace les mouvements annuels et la situation, au commencement et à la fin de l'année, de tous les services financiers de l'État. Chacune de ses principales divisions est précédée d'une Note explicative qui en résume les résultats, et qui rappelle les dispositions législatives ou ré-

glementaires applicables à chaque matière spéciale. Ces explications sont destinées surtout à faciliter l'intelligence des tableaux, et à éclairer les investigations des commissions de finances.

Les documents dont se compose le compte de l'administration des finances se divisent en deux catégories principales : *Comptes généraux* et *Comptes spéciaux*. Les comptes généraux ont pour objet de retracer la série des opérations concernant les budgets et le service de trésorerie. Les comptes spéciaux se rapportent à la dette publique ainsi qu'à divers services financiers dont les mouvements comportent des détails particuliers. Ces deux catégories principales sont elles-mêmes subdivisées en sections distinctes, selon l'ordre des opérations et ainsi qu'on va le faire connaître.

1° COMPTES GÉNÉRAUX.

Les comptes généraux, au nombre de six, sont ceux qui suivent :

COMPTE des opérations de l'année.

Le *Compte des opérations de l'année* forme la première section des comptes généraux. Il constate les valeurs de caisse et de portefeuille existant chez tous les comptables des finances au commencement de l'année, les recettes et les dépenses qu'ils ont effectuées pendant la gestion annuelle, et les soldes matériels restés entre leurs mains au 31 décembre. Les opérations de l'année y sont récapitulées, en ce qui concerne les budgets, par branches principales de revenus et par départements ministériels, et pour les mouvements de trésorerie, par nature principale de service. Cet exposé est accompagné d'un développement, par classe de comptables, des faits qui s'y trouvent exprimés, destiné à servir de base aux Déclarations générales que rend annuellement la Cour des comptes pour constater la conformité de ses arrêts, sur les comptes individuels soumis à son jugement, avec les comptes généraux qui sont produits par les ministres.

COMPTE des contributions et revenus publics.

La section suivante, intitulée *Compte des contributions et revenus publics*, développe, par nature de recettes, les produits des budgets, énoncés sommairement dans le compte des opérations de l'année. La série de tableaux dont elle se compose indique les droits liquidés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués pendant chacune des deux années des exercices en cours d'exécution, et les soldes à recouvrer sur les droits constatés. Cette section du compte des finances a ainsi pour destination de présenter, sous le point de vue distinct de la réalisation des impôts, l'ensemble des ressources applicables tant à l'exercice qui est parvenu au terme de sa clôture, qu'à l'exercice courant. Celles de ces ressources qui se rapportent à l'exercice expiré sont, en outre, l'objet d'un compte que le Ministre des finances publie séparément, à l'appui de la loi proposée pour le règlement

définitif de cet exercice, et dans lequel des développements administratifs font connaître, pour chaque branche de revenus, les valeurs, matières ou quantités qui ont été soumises à l'application des tarifs, et qui ont déterminé le montant des droits perçus par le trésor public.

COMPTE des dépenses publiques.

Il est procédé de la même manière à l'égard des dépenses publiques. Après avoir été inscrites, mais seulement par ministère, dans le compte des opérations de l'année, elles sont développées par chapitres législatifs dans la section intitulée *Compte des dépenses publiques*, dont les tableaux exposent les droits constatés au profit des créanciers de l'État, les payements effectués, soit pendant l'année, soit antérieurement, d'après les ordonnances des ministres, et enfin les restes à payer sur les liquidations opérées. Cette section du compte des finances donne par conséquent la récapitulation des dépenses que chaque département ministériel est tenu de justifier dans son compte particulier, et qui forment les éléments, soit du règlement de l'exercice expiré, soit de la situation provisoire de l'exercice courant. Les détails par articles de dépenses, accompagnés de toutes les justifications administratives qui s'y rattachent, ne se trouvent et ne peuvent être en effet produits que dans les comptes rendus par les divers départements ministériels, lesquels complètent ainsi, pour les dépenses, l'ensemble des documents nécessaires au contrôle législatif.

COMPTE du service de trésorerie.

Les informations relatives aux recettes et aux dépenses publiques sont suivies du *Compte du service de trésorerie*, dans lequel on explique les opérations qui, pendant l'année, ont affecté les créances actives, ainsi que les effets à payer, les comptes courants et autres créances passives de l'administration des finances; les mouvements de fonds qui ont eu lieu entre les comptables du trésor; les moyens de crédits réalisés en vertu d'autorisations législatives; l'excédant au profit ou à la charge du service de trésorerie, qui, d'après les sections précédentes du compte des finances, ressort du recouvrement de l'impôt et de l'acquittement des dépenses publiques; enfin, les variations qu'ont éprouvées les encaisses matériels formant, pour la période annuelle, les termes extrêmes qui garantissent l'exactitude de l'exposé de ces différents résultats.

On voit par ces explications que les trois premières sections du Compte général des finances présentent l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses effectuées par tous les agents ou comptables préposés à la liquidation et à la réalisation des droits constatés au profit ou à la charge de l'État. Il reste à rapprocher entre elles ces opérations, et à les combiner avec les soldes des gestions précédentes, de manière à déterminer la situation des différents services financiers, à la fin de l'année dont le compte est rendu. Tel est l'objet des sections suivantes.

COMPTES des budgets.

Les *Comptes des Budgets* se composent d'abord de la série des tableaux établissant la situation définitive du dernier budget qui a atteint l'époque de sa clôture, et dont la loi de règlement est proposée à l'Assemblée nationale. Ces tableaux, dans lesquels on explique les modifications législativement apportées aux prévisions du budget primitif de l'exercice, et qui sont appuyées de plusieurs documents administratifs, comparent, en recette, les évaluations avec les produits réalisés; en dépense, les crédits accordés avec les dépenses faites; fixent les droits restés à recouvrer ou à payer, et déterminent enfin l'excédant ou l'insuffisance des ressources qui constitue la situation finale du budget. D'autres tableaux, offrant les mêmes rapprochements, font ensuite connaître la situation provisoire de l'exercice courant, ainsi que les opérations effectuées, pour les services urgents, sur les budgets dont l'exercice s'ouvrira au 1er janvier suivant. La situation financière du service des travaux extraordinaires est ensuite exposée sous le rapport de l'emploi des allocations générales que les lois ont affectées à ces travaux, et des ressources spéciales destinées à y subvenir.

Cette partie du compte général des finances comprend aussi des tableaux analytiques présentant la situation financière des budgets depuis 1830, telle qu'elle est résultée de leurs propres ressources et besoins, ou que le règlement législatif l'a définitivement arrêtée, en la combinant avec les résultats des budgets antérieurs. Des développements, par branches de service, en recette et en dépense, permettent de comparer entre eux les termes correspondants des exercices dont elle est formée.

SITUATION générale des finances.

La *Situation générale des finances*, à la fin de l'année, se compose, 1° d'un bilan ou balance résumée des comptes ouverts sur le grand livre de la comptabilité générale des finances, dans lequel les recettes et les dépenses de l'année sont rattachées aux résultats de la situation au commencement de ladite année, pour déterminer celle qui ressort à l'époque où s'arrête le compte; 2° d'un exposé de l'actif et du passif de l'administration des finances à cette dernière époque, comprenant les valeurs de caisse et de portefeuille existant chez tous les comptables, les avances à recouvrer, les effets à payer, les créances passives, les excédants de recette et de dépense produits par le service des budgets et des fonds spéciaux, et enfin les découverts que les anciens budgets ont laissés à la charge du trésor, lesquels représentent l'excédant ou passif de l'administration des finances sur les articles constituant son actif.

Cette partie du présent compte est accompagnée d'un travail d'ensemble qui résume d'abord et développe ensuite, afin qu'on puisse apprécier leur importance corrélative, les quatre principaux termes de la situation générale des finances publiée à la fin de chacune des années précédentes, en partant du 1er janvier 1831.

2° COMPTES SPÉCIAUX.

Les comptes spéciaux forment deux séries. La première série comprend les comptes de la *Dette publique*, c'est-à-dire ceux de la dette consolidée, de l'amortissement des rentes, des emprunts pour ponts, canaux et travaux divers, des cautionnements en numéraire, des rentes viagères, et enfin des pensions inscrites au trésor.

La seconde série s'applique à *divers services publics*, savoir : apurement des dépenses des exercices clos; service colonial; services financiers en Algérie; service des monnaies; ancien domaine extraordinaire, et enfin débets, créances litigieuses, prêts effectués au commerce en 1830, et avances du trésor aux compagnies de chemins de fer. On va successivement indiquer la nature des opérations que présente chacun de ces comptes.

COMPTE de la dette consolidée.

Le *Compte de la dette consolidée* se rapporte aux rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. o/o. Il fait connaître l'origine de ces différentes natures de rentes; la situation des crédits qui en ont autorisé la création; l'emploi qui a été fait par le trésor de leur produit, selon qu'elles ont été négociées, remises à la caisse d'amortissement pour la consolidation des fonds de réserve de l'amortissement, attribuées à divers services publics, ou annulées en vertu d'actes législatifs; leur classement par catégories de propriétaires; et, enfin, les mouvements qu'elles ont éprouvés sous ce rapport, pendant chacun des mois de l'année, avec la distinction des opérations d'*ordre* et des opérations *réelles*.

COMPTE de l'amortissement des rentes.

Le *Compte de l'amortissement des rentes* résume les versements faits par le trésor à la caisse d'amortissement, ainsi que les rachats effectués par elle; les fonds de réserve provenant de la dotation ou des arrérages des diverses natures de rentes; les consolidations successives de bons du trésor représentatifs de cette réserve, et les rentes qui forment la puissance de l'amortissement à la fin de l'année.

COMPTE des emprunts pour ponts, canaux et travaux divers.

Le *Compte des emprunts pour ponts, canaux et travaux divers* contient le tableau des emprunts de cette nature dont le trésor s'est engagé à rembourser matériellement le capital, les payements qu'il a successivement faits en atténuation de sa dette, et les sommes restant à amortir à la fin de l'année.

COMPTE des cautionnements en numéraire.

Le *Compte des cautionnements en numéraire* indique les mouvements des capitaux de cautionnements pendant l'année et les sommes qui restent dues par l'État à chaque classe de titulaires des emplois, avec la destination qu'ont reçue les fonds de cette origine primitivement versés au trésor.

COMPTE des rentes viagères.

Le *Compte des rentes viagères* présente la situation au commencement et à la fin de l'année, ainsi que le mouvement, pendant cette période, de chaque classe de rentes viagères, suivant qu'elles ont été constituées sur une ou plusieurs têtes.

COMPTE des pensions inscrites au trésor.

Le *Compte des pensions inscrites au trésor* énonce les différentes natures de pensions dont les arrérages sont payés sur les fonds généraux du budget; les lois qui en ont autorisé l'inscription, les crédits que ces lois ont accordés et leur situation; les nouvelles pensions liquidées et inscrites, celles qui ont été éteintes pour cause de décès; et, enfin, la somme à laquelle s'élève, à la fin de l'année, cette partie de la dette publique.

COMPTE d'apurement des dépenses des exercices clos.

Le *Compte d'apurement des dépenses des exercices clos* rappelle les créances restées à payer sur ceux des exercices réglés législativement qui n'ont pas encore atteint le terme de leur prescription finale, oppose à ce premier résultat les créances dont le payement a été depuis ordonnancé, dans les formes déterminées par la loi, sur les budgets des exercices courants, et dégage les créances qui restent encore à solder. Il donne ainsi la preuve que la dette arriérée du trésor sur les budgets se réduit successivement des payements dont les exercices courants ont eu à supporter la charge.

COMPTE du service départemental.

Le *Compte du service départemental* a pour objet de résumer sous un point de vue d'ensemble, et selon les spécialités réglées par la loi du 10 mai 1838, les opérations comprises dans les budgets départementaux, qui sont attribuées aux trois ministères chargés de concourir à l'exécution de ce service, c'est-à-dire ceux de l'intérieur, de l'instruction publique et des finances. Ce compte devient ainsi, avec les développements publiés à l'appui par les mêmes ministères, la base de la sanction à donner par le pouvoir législatif, aux recettes et aux dépenses du service départemental, provisoirement arrêtées par les conseils généraux des départements, et réglées ensuite définitivement conformément à l'article 24 de la loi précitée du 10 mai 1838.

COMPTE du service colonial.

Le *Compte du service colonial* se rapporte au régime postérieur au 1er janvier 1842. Il fait connaître, d'une part, les opérations que l'administration a eues à constater en France, pendant l'année, pour les quatre colonies soumises aux dispositions financières consacrées par la loi du 25 juin 1841, ainsi que pour les divers établissements coloniaux laissés en dehors de ces mêmes dispositions; et, d'autre part, les recettes et les dépenses de chaque exercice, qui, d'après les informations fournies par les agents administratifs et les comptables dans les colonies, sont à soumettre au contrôle législatif, selon les formes voulues.

COMPTE des services financiers en Algérie.

Le *Compte des services financiers en Algérie* a pour destination d'exposer, par nature de recettes et de dépenses et par classe de comptables, les opérations effectuées en Algérie pendant l'année, tant pour le compte de l'État que pour le service municipal, et d'en résumer les résultats de manière à déterminer les besoins de trésorerie auxquels l'administration des finances a eu à pourvoir.

COMPTE du service des monnaies.

Le *Compte du service des monnaies* renferme des tableaux de développement sur les opérations des ateliers monétaires, sur les espèces d'or et d'argent fabriquées selon le système décimal, sur les fabrications faites en monnaie de cuivre, et sur le mouvement des médailles et des jetons fabriqués et vendus.

COMPTE de l'ancien domaine extraordinaire.

Le *Compte de l'ancien domaine extraordinaire,* dont la publication est prescrite par diverses lois, indique les créances de l'espèce, recouvrées pendant l'année, et la destination donnée aux produits de ces recettes spéciales.

COMPTE des débets et créances litigieuses, des prêts au commerce et des avances aux compagnies de chemins de fer.

Enfin, le *Compte des débets et créances litigieuses, des prêts au commerce et des avances aux compagnies de chemins de fer,* présente, par catégorie, les mouvements annuels et la situation des débets et créances dont le recouvrement est poursuivi par les soins de l'agence judiciaire du trésor, et contient des développements particuliers sur la situation des prêts effectués en 1830, au commerce et à l'industrie, ainsi que sur ceux qui, depuis 1840, ont eu lieu en faveur de diverses compagnies de chemins de fer.

DOCUMENTS de finances, qui servent de base au contrôle législatif.

Le *Compte général des finances,* qui résume à la fois les comptes des ministres et les comptes individuels des comptables, forme la base authentique et invariable sur laquelle repose le règlement législatif des budgets. C'est ce compte, ainsi que ses nombreux développements, qui garantissent l'exactitude matérielle de tous les résultats soumis, chaque année, au contrôle législatif, dont tous les éléments se trouvent dans l'ensemble des documents ci-après :

Compte définitif rendu par le ministre des finances, pour les recettes de l'exercice expiré;
Comptes définitifs des dépenses de l'exercice expiré, rendus par les ministres ordonnateurs;
Situation provisoire de l'exercice courant, réunie, sous le titre de Documents divers, *aux publications annuelles prescrites par différentes lois;*
Compte général de l'administration des finances;
Rapport au Gouvernement et Déclaration générale de la Cour des Comptes;
Éclaircissements publiés par les ministres, en réponse aux observations contenues dans les deux documents émanés de la Cour des comptes;
Rapport et procès-verbal de la Commission instituée pour la vérification des comptes ministériels.

COMPTES des consolidations et emprunts décrétés en 1848.

Après avoir indiqué, dans la présente Note préliminaire, la nature et l'objet des documents qui constituent le compte général des finances de chaque année, il reste à faire connaître dans quelles parties du compte de l'année 1848 ont dû trouver place les comptes rendus des opérations exceptionnelles de consolidations ou emprunts en rentes qui ont été décrétées pendant cette même année. Ces opérations sont les suivantes:

1° Emprunt national (décrets des 9 et 16 mars 1848);

2° Consolidation des bons du trésor antérieurs au 24 février (décret du 7 juillet 1848);

3° Consolidation des fonds des caisses d'épargne (décret du 7 juillet 1848);

4° Emprunt en rentes de 13,107,000 francs (décret du 24 juillet 1848);

5° Rentes délivrées pour le rachat du chemin de fer de Paris à Lyon (décret du 17 août 1848);

6° Consolidation des fonds des sociétés tontinières et de fonds appartenant aux communes (décret du 29 juillet 1848).

Les consolidations ou emprunts ci-dessus ayant donné lieu à des émissions de rentes 5 p. o/o ou 3 p. o/o, sont naturellement rattachés aux tableaux généraux du compte de la dette consolidée, qui présentent la situation de l'inscription de ces diverses natures de rentes. En outre, l'emprunt national, celui du 24 juillet 1848, et les rentes délivrées pour le rachat par l'État du chemin de fer de Paris à Lyon, sont l'objet, dans ledit compte, de tableaux spéciaux, page 474 à 479, qui rapprochent les dispositions législatives sur ces matières, de tous les faits accomplis pour leur exécution. Les rentes remises en échange de fonds appartenant aux sociétés tontinières ou à des communes ne comportaient aucun autre développement que ceux que présentent les tableaux généraux dans leurs différentes parties.

Le retrait des bons du trésor antérieurs au 24 février 1848 et consolidés en rentes 3 p. o/o a formé l'un des mouvements les plus importants du service de trésorerie pendant ladite année. On trouvera donc, dans le compte de ce service, pages 166 et 167, un tableau qui présente tous les termes de la liquidation des bons consolidés, ainsi que de ceux qui avaient été émis en remboursement de quelques dépôts aux caisses d'épargne, et qui ont dû également être convertis en rentes, aux termes du décret du 7 juillet 1848. Ce tableau spécial a paru devoir être précédé, dans le compte de 1848, d'un état d'ensemble où le mouvement général des bons du trésor pendant l'année est analysé par causes principales, et qui justifie les termes de recette et de dépense employés à cet égard dans le compte du service de trésorerie.

Enfin, tous les éléments de l'opération de la consolidation, décrétée le 7 juillet, des capitaux appartenant aux caisses d'épargne, ayant affecté, en divers sens, les découverts et avances constatés dans le bilan et la situation générale des finances, c'est dans cette partie du compte de l'année 1848 qu'a été placé l'exposé détaillé de l'opération, au point de vue du trésor. Ce document, après avoir présenté la composition du capital appartenant aux déposants et l'emploi qui lui avait été donné par la caisse des dépôts et consignations, retrace l'application que ce capital a dû recevoir dans les écritures générales de l'administration des finances, et fait ressortir le résultat net dont il a été fait recette en atténuation des découverts et avances du trésor.

COMPTES GÉNÉRAUX.

Compte des opérations de l'année 1848.

Compte des contributions et revenus publics.

Compte des dépenses publiques.

Compte du service de trésorerie.

Comptes des budgets.

Bilan et situation générale de l'administration des finances.

COMPTE

DES

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1848.

NOTE

Sur le Compte des Opérations de l'année 1848.

Le compte des opérations de l'année forme la première section du compte général de l'administration des finances. On y récapitule les liquidations de droits ainsi que les recettes et les payements qui ont eu lieu, pendant l'année 1848, sur tous les services publics, et qui sont développés, par ordre d'opérations, dans les sections suivantes.

Les faits constatés pour l'année 1848 sont ceux que l'on va exposer :

RÉSUMÉ DES RECETTES ET DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1848.

Les valeurs de caisse et de portefeuille, qui formaient le solde du compte de l'année précédente, montaient à. 204,479,746f 93c

Les recettes de toute nature faites par l'administration des finances, pendant l'année 1848, se sont élevées à 8,040,257,663 fr. 78 cent., savoir :

Recettes sur les produits des budgets	1,587,805,982f 91c	
Service colonial	1,499,448 37	
Recettes sur les services spéciaux	772,043,137 40	
Recette en atténuation des découverts du trésor sur les budgets	112,107,866 92	
Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement	105,957,786 84	
Bons de garantie remis aux comptoirs nationaux d'escompte	42,332,500 00	
Recettes provenant du mouvement des créances passives de l'administration des finances	2,908,180,945 40	
Idem de ses créances actives	49,103,266 10	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances	2,461,226,729 84	
TOTAL de la recette	8,040,257,663 78	8,040,257,663 78

Le compte des finances avait ainsi à faire connaître l'emploi d'une somme totale de 8,244,737,410 71

Les dépenses faites par l'administration des finances s'élèvent à 7,989,597,813 fr. 41 cent., savoir :

Dépenses des budgets	1,767,220,353f 27c	
Service colonial	17,408,531 00	
Dépenses sur les services spéciaux	398,686,783 44	
Bons du trésor remis par la caisse d'amortissement. Bons remboursés en numéraire	27,001 96	
Bons du trésor remis par la caisse d'amortissement. Bons consolidés en rentes	81,208,064 62	
Payements provenant du mouvement des créances passives de l'administration des finances	3,214,318,781 07	
Idem de ses créances actives	52,496,060 96	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances	2,458,232,237 09	
TOTAL de la dépense	7,989,597,813 41	7,989,597,813f 41c

En y ajoutant le solde en caisse et en portefeuille existant, le 31 décembre 1848, à la caisse centrale du trésor à Paris, et chez les agents extérieurs. 255,139,597 30

On retrouve la somme ci-dessus, dont le compte des finances avait à faire connaître l'emploi. 8,244,737,410 71

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1848.

OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

Ressources ordinaires.

EXERCICE 1847.

Les droits qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1848, sur les contributions et revenus de l'exercice 1847, s'élevaient à	58,061,572f 35c
Pendant l'année 1848, de nouvelles liquidations de droits ont eu lieu à la charge des redevables de l'État pour 14,637,557 fr. 16 cent. ; des non-valeurs ont été constatées et des décharges de droits accordées pour 549,905 fr. 27 cent.; en résultat le solde au commencement de l'année a été augmenté de la différence de.	14,087,651 89
ENSEMBLE	72,149,224 24
Les recouvrements effectués pendant l'année 1848 n'ayant été que de	60,590,097 93
Le budget de l'exercice 1847 a présenté, à l'époque de sa clôture, un restant à recouvrer transporté à l'exercice suivant, de	11,559,126 31

EXERCICE 1848.

D'après les documents adressés périodiquement à la comptabilité générale des finances par les agents administratifs chargés de la liquidation des diverses natures d'impôts, des droits à recouvrer sur l'exercice 1848 ont été inscrits dans les écritures, pendant l'année 1848, pour une somme de.	1,454,660,317f 73c
Les recouvrements effectués, par les comptables des finances, ne se sont élevés qu'à	1,309,700,869 45
Et au 31 décembre 1848, il restait à recouvrer	144,959,448 28

EXERCICE 1849.

Quelques recettes ont été faites, en 1848, sur les produits de l'exercice 1849, soit pour des droits liquidés sur les exercices précédents, mais que les redevables n'avaient pas acquittés avant la clôture de ces exercices, soit pour des ressources dont la réalisation devance l'ouverture de l'exercice auquel elles sont attribuées. Ces recettes ne montent qu'à 23,166 fr. 36 cent.

RÉCAPITULATION.

En résumé, les produits ordinaires recouvrés pendant l'année 1848 s'élèvent ensemble à une somme de 1,370,314,133 fr. 74 cent., savoir :

Exercice 1847	60,590,097f 93c	1,370,314,133f 74c
——— 1848	1,309,700,869 45	
——— 1849	23,166 36	

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1848.

Suite des OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

Ressources extraordinaires.

Des ressources extraordinaires de deux natures ont été appliquées aux budgets pendant l'année 1848 :

D'une part, la somme de 46,225,556 fr. 07 cent., qui formait, au 1er janvier 1848, la portion non employée de l'emprunt de 450 millions affecté aux travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841, a été répartie entre les exercices ci-après :

Exercice 1847	6,148,956f 95c
1848	19,759,000 00
1849	20,317,599 12
SOMME ÉGALE	46,225,556 07

Cette répartition n'a constitué qu'un virement d'écritures, attendu que le solde ci-dessus figurait à un compte provisoire, dans la catégorie des budgets, d'où il a été retiré par une dépense correspondante.

D'une autre part, l'exercice 1848 a profité des ressources spéciales ci-après, qui lui ont été législativement attribuées :

Recettes sur l'emprunt autorisé par le décret du 24 juillet 1848	114,787,857f 38c
Versements sur certificats en échange d'actions du chemin de fer de Paris à Lyon	24,664,750 00
Remboursements faits au trésor par la compagnie du chemin de fer du Nord	3,000,000 00
	142,452,607 38

En outre, et conformément à l'arrêté du ministre des finances, en date du 22 août 1848, une *Recette d'ordre* a été portée au budget de l'exercice 1848, comme représentant une partie de la valeur du chemin de fer de Lyon, racheté par l'État, laquelle recette est balancée par une dépense correspondante qui exprime le prix du rachat, mais qui n'a dû être inscrite au budget également que pour ordre, puisque le remboursement aux actionnaires a été effectué en rentes, ci. 28,813,685 72

Dépenses sur les services ordinaires.

EXERCICE 1847.

Sur les droits précédemment liquidés par les ministères à la charge du budget de l'exercice 1847, il restait à payer au 1er janvier 1848, d'après le compte de l'année précédente... 214,746,684f 59c

Ces liquidations ont éprouvé, en 1848, une réduction de...	19,269,747f 49c	
Mais de nouveaux droits ayant été liquidés pour.....	1,168,059 14	
le reste à payer ci-dessus s'est trouvé atténué de la différence de		18,101,696 35
Les dépenses de l'exercice 1847 qui étaient à solder par le trésor pendant l'année 1848 ne s'élèvent, en conséquence, qu'à la somme de		196,644,988 24
Les payements ont eu lieu pour		192,722,233 98
Et les dépenses restées à payer à la clôture de l'exercice 1847 montaient à...		3,922,754 26

EXERCICE 1848.

Les dépenses liquidées pendant l'année 1848, et celles que l'on a présumé devoir encore être

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1848.

Suite des OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

effectuées à la charge de l'exercice 1848, ont été constatées dans les écritures des différents ministères ordonnateurs de ces dépenses, pour une somme de..... 1,609,978,934f 36c

Sur cette somme il a été payé par les comptables des finances, celle de..... 1,319,972,658 89

et au 31 décembre 1848 les services restant à solder par le trésor montaient à. 290,006,275 47

EXERCICE 1849.

Les approvisionnements d'urgence pour le service de la guerre, principalement en Algérie, les dépenses de la marine à ordonnancer avant l'ouverture de l'exercice, et, enfin, les non-valeurs sur les contributions directes, ont nécessité, pendant l'année 1848, des payements imputables sur les crédits de l'exercice 1849 qui s'élèvent à 16,827,932 fr. 87 cent.

RÉCAPITULATION.

La réunion des payements relatifs aux services ordinaires et effectués sur ces divers exercices fait ressortir, pour l'année 1848, un total de 1,529,522,825 fr. 74 cent., savoir :

Exercice 1847.....	192,722,233f 98c	1,529,522,825f 74c
——— 1848.....	1,319,786,344 61	
——— 1849.....	16,827,932 87	

Dépenses pour les travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841.

Les travaux extraordinaires imputables sur le produit de l'emprunt en rentes autorisé par la loi sur le budget des recettes de 1842 ont donné lieu, pendant l'année 1848, à des payements montant ensemble à 20,564,875 fr. 63 cent., savoir :

Budget de l'exercice 1847.....	5,316,560f 16c	20,564,875c 63f
——— 1848.....	15,248,315 47	

Dépenses pour les travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842.

Pendant l'année 1848, les payements effectués pour l'établissement des grandes lignes de chemins de fer et pour divers travaux provisoirement imputables sur les ressources de la dette flottante du trésor, aux termes de la loi du 11 juin 1842, se sont élevés à 142,093,410 fr. 11 cent., savoir :

Budget de l'exercice 1847.....	29,556,855 40	142,093,410f 11c
——— 1848.....	112,536,554 71	

Dépense d'ordre.

Pour une partie du prix du rachat du chemin de fer de Lyon (voir plus haut la recette correspondante), ci..... 28,813,685 72

Service colonial.

Le service colonial, quant à ceux de ses résultats qui affectent la situation des budgets, a donné lieu, pendant l'année 1848, de constater les opérations suivantes :

Dans le compte provisoire du budget de l'exercice 1847 (page 348 du compte des finances de

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1848.

Suite des OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

l'année 1847), il a été fait dépense, par application au compte du service colonial (page 575 du même compte), d'une somme de 17,822,820 francs, pour la portion des fonds généraux dudit budget représentant l'insuffisance présumée des ressources attribuées à ce service, sauf son règlement ultérieur dans la loi des comptes de 1848, selon la disposition spéciale consacrée à cet égard par l'article 11 de la loi des comptes de 1842; mais les lois des crédits supplémentaires de 1847 et de 1848 ayant ajouté une somme de 46,500 francs aux dépenses primitivement autorisées par le budget, il y a eu lieu d'augmenter d'une pareille somme le prélèvement originairement effectué sur les fonds généraux du budget de 1847..... 46,500f 00c

Un complément de 2,724,955 francs a dû, pour la même cause, être constaté en dépense au budget de l'exercice 1848 (voir page 582 du présent compte).... 2,724,955 00

Enfin, pendant l'année 1848, il a été également fait dépense d'une somme de 14,637,076 francs sur les fonds généraux du budget de 1849, au profit du service colonial de cet exercice, dont les besoins ont dû être, en partie, assurés d'avance par des envois de fonds faits aux colonies dans les derniers mois de l'année 1848 (voir page 362 du présent compte pour la dépense du budget de 1849, et page 582 pour l'application qui a été faite de ce prélèvement, au compte du service colonial), ci..... 14,637,076 00

ENSEMBLE..... 17,408,531 00

Le prélèvement de même nature effectué sur les fonds généraux du budget de l'exercice 1846, pour une somme de 16,048,594 fr. 67 cent., s'étant trouvé réduit de celle de 1,499,448 fr. 37 cent. par les recettes et les dépenses constatées en clôture d'exercice, cette dernière somme, aux termes de la proposition qui en a été faite aux Chambres, en leur soumettant le règlement définitif du service colonial de 1846 (article 11 de la loi des comptes de 1847), a été transportée au budget de l'exercice 1847, en accroissement de ses ressources..... 1,499,448f 37c

Résultat du service des budgets pour l'année 1848.

Considéré dans son ensemble, le service des budgets a présenté, pendant l'année 1848, un excédant de dépense de 159,208,692 fr., qui résulte du rapprochement des termes ci-après :

Service général.

Recettes ordinaires.....	1,370,314,133f 74c	
Dépenses ordinaires.....	1,529,522,825 74	
Excédant de dépense à reporter.....	159,208,692 00	159,208,692f 00c

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1848.

Suite des OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

REPORT.....		159,208,692f 00c
Service colonial.		
Prélèvements effectués sur les fonds généraux des budgets de 1847, 1848 et 1849.....	17,408,531f 00c	
Réduction du prélèvement effectué sur les fonds généraux du budget de 1846.....	1,499,448 37	
Excédant de dépense.....	15,909,082 63	15,909,082 63
		175,117,774 63
Ressources extraordinaires réalisées sur l'exercice 1848.....		142,452,607 38
RESTE.....		32,665,167 25
Payements effectués sur les travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841 (exercices 1847 et 1848).....		20,564,875 63
Payements effectués sur les travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842 (exercices 1847 et 1848.).....		142,093,410 11
TOTAL de l'excédant de dépense sur le service des budgets.....		195,323,452 99

OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LES SERVICES SPÉCIAUX DU TRÉSOR.

Les versements de capitaux de cautionnements en numéraire se sont élevés à 17,839,274 fr. 76 cent., et les remboursements à 15,653,883 fr. 31 cent.

Le compte spécial qui est tenu pour les produits éventuels affectés au service départemental, et dont les mouvements, retracés d'abord en dehors des budgets, y sont ensuite rattachés, au fur et à mesure de la mise desdits produits à la disposition des préfets, présente, en 1848, une recette de 14,586,386 fr. 77 cent. et une dépense de 14,105,341 fr. 06 cent.

Les opérations constatées par l'administration des finances pour le service colonial, d'après le régime spécial de comptabilité propre à ce service, et qui se composent principalement des envois de fonds de la métropole, des payements ordonnancés directement par elle, et du prélèvement des fonds généraux du budget destiné à couvrir l'insuffisance de ressources de chaque exercice, ont donné lieu à une recette de 21,262,669 francs 85 centimes et à une dépense de 18,514,843 francs 74 centimes. Cette dépense s'est augmentée en outre de la réduction de 1,499,448 francs 37 centimes, qu'a dû éprouver, en règlement d'exercice, au profit du budget de 1847, comme on l'a dit plus haut, le

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1848.

Suite des OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LES SERVICES SPÉCIAUX DU TRÉSOR.

prélèvement qu'on avait provisoirement effectué sur les fonds généraux du budget de 1846, pour couvrir l'insuffisance présumée des ressources du service colonial de cet exercice.

Les mouvements du service municipal en Algérie se résument en une recette de 4,791,093 fr. 70 cent. et en une dépense de 5,633,998 fr. 99 cent.

En 1845, il a été ouvert dans les écritures de la comptabilité générale des finances, un compte intermédiaire auquel on impute provisoirement le produit des prises faites sur l'ennemi en Algérie, que l'on en retire ensuite pour appliquer au budget la portion dont il doit profiter, et porter en dépense la répartition de ces prises entre les ayants droit, d'après les liquidations faites par les agents administratifs du ministère de la guerre. La recette constatée à ce compte pendant l'année 1848 a été de 89,157 fr. 49 cent., et la dépense de 545,318 francs 27 centimes.

Par un virement d'écritures, il a été fait imputation au compte spécial ouvert au ministère de la guerre pour la créance à recouvrer à son profit sur la ville de Lille (voir le compte des finances de l'année 1845, page 23), de la dépense de 224,098 fr. 98 cent., que ce ministère a constatée en 1848 pour la construction de nouveaux bâtiments militaires destinés à remplacer ceux qui ont été cédés par lui à ladite ville afin de lui faciliter les moyens d'établir une station intérieure du chemin de fer.

L'avance que la loi du 14 juin 1833 a autorisé le ministre des finances à faire à la Grèce, pour les intérêts annuels et l'amortissement de la portion de l'emprunt contracté par ce Gouvernement qui a été garantie par la France, s'est augmentée, pendant l'année 1848, d'une somme de 1,152,328 fr. 99 cent.

En 1848, les cautionnements des compagnies des chemins de fer de Lyon à Avignon et de Bordeaux à Cette ont été acquis au trésor pour cause de déchéance; ils ont donné lieu, dans les services spéciaux, à une recette de 23,443,822 fr. 91 cent. Sur cette somme, celle de 573,532 fr. 61 cent. a été constatée en dépense, pendant l'année 1848, pour remboursement d'intérêt, aux ayants droit.

Les événements du mois de février 1848 ont forcé quelques comptables du trésor à effectuer des payements d'urgence, qui ont dû être portés provisoirement à un compte de payements à régulariser. Ces payements se sont élevés à 3,449,390 fr. 47 cent.; il en a été régularisé pour 2,303,073 fr. 05 c.

Le trésor a eu à suivre la liquidation de l'ancienne liste civile et du domaine privé. Des recettes montant à 8,065,368 fr. 58 cent. et des dépenses pour une somme de 5,463,100 fr. 84 cent. ont été constatées aux comptes ouverts pour cette liquidation.

En vertu des décrets en date du 7 juillet 1848, qui ont ordonné la consolidation des bons du trésor émis antérieurement au 24 février et des bons émis pour le service des caisses d'épargne, il a dû être fait recette du montant des bons déposés, et dépense du capital des rentes successivement remises en échange de ces bons. Les dépôts de bons antérieurs au 24 février 1848 se sont élevés, pendant l'année à 242,392,543 fr. 15 cent. et ceux provenant des caisses d'épargne à 18,053 fr. 98 cent. Les rentes remises pendant le cours de l'année 1848 ont représenté en capital, pour les caisses d'épargne, 15,456 fr. 67 cent.; pour les bons antérieurs au 24 février, 224,427,565 fr. 45 cent.

Le produit de la *consolidation* des bons du trésor et des fonds des caisses d'épargne a été porté à des comptes spéciaux destinés à retracer successivement les faits de cette consolidation, sauf application ultérieure de ce produit aux découverts du trésor, après que ces deux opérations auront été terminées. Il a été fait recette à ces comptes spéciaux d'une somme totale de 344,023,191 fr. 84 cent.

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1848.

Suite des OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LES SERVICES SPÉCIAUX DU TRÉSOR.

Il a été porté en dépense, au compte spécial de la consolidation des fonds des caisses d'épargne, une somme de 28,242,440 fr. 33 cent., représentant la perte ou différence de cours que le trésor a supportée sur les valeurs dont il lui a été fait remise.

Le décret du 24 juillet 1848, qui a autorisé un emprunt au profit de l'État, a déterminé que les certificats de l'emprunt de 250 millions, adjugé le 10 novembre 1847, seraient admis pour comptant dans le nouvel emprunt. Il a dû être fait recette à titre spécial des dépôts de ces certificats, et dépense pour leur application à valoir sur le produit des réalisations. La recette et la dépense ainsi constatées se sont élevées à une somme égale de 19,723,401 fr. 25 cent.

La liquidation de la reprise par l'État du chemin de fer de Paris à Lyon a donné lieu à une recette de 3,377,100 fr. 07 cent. et à une dépense de 4,002,134 fr. 11 cent.

La compagnie du chemin de fer du Nord, débitrice envers l'État, a remis en payement d'une portion de sa dette de 60 millions de francs d'obligations à diverses échéances, conformément aux conventions faites avec elle. Le montant de ces obligations entrées dans le portefeuille du trésor, a dû être porté en recette à un compte spécial où il est fait dépense, pour application au budget, des obligations successivement réalisées. Les réalisations de l'année 1848 ont été de 3,000,000 francs.

Le trésor a dû remettre des bons de garantie aux comptoirs nationaux d'escompte, pour 42,332,500 fr., formant sa part contributive dans le capital des comptoirs; cette dépense d'ordre a dû être classée dans les services spéciaux, jusqu'à imputation définitive des pertes que le trésor pourrait avoir à supporter lors de la liquidation des opérations de ces comptoirs.

Enfin, des avances avaient été faites pour 10,128,000 francs à des comptoirs nationaux d'escompte, et constatées à leur débit dans un compte spécial. Il y a été fait recette d'une somme égale, ces avances ayant été intégralement régularisées.

Considérés dans leur ensemble, voici quels ont été les mouvements de ces différents services spéciaux :

Recette	772,043,137f 40c
Dépense	398,686,783 44
Il en est par conséquent résulté, pendant l'année 1848 (*voir* le tableau, p. 178), un excédant de recette de	373,356,353 96

Mais au point de vue de la destination réelle de ces recettes, et de l'exacte appréciation des différents services du trésor, il y a lieu d'en retrancher pour les reporter ci-après parmi celles qui doivent atténuer les découverts et avances sur le service des budgets, le produit des consolidations non encore terminées, des bons du trésor et des caisses d'épargne, savoir :

Produit de la consolidation des bons du trésor antérieurs au 24 février 1848	237,293,389f 72c	315,780,751 51
Idem des bons émis pour le service des caisses d'épargne.	15,456 00	
Idem des fonds des caisses d'épargne	78,471,905 79	
RESTE		57,575,602f 45c

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1848.

OPÉRATIONS RELATIVES AUX DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.

Les découverts du trésor sur les budgets des exercices 1840 et subséquents, à l'extinction desquels la loi a affecté les fonds disponibles de la réserve de l'amortissement, ont été atténués, en 1848, d'une somme de 40,625,740 fr. 79 cent. pour la consolidation, en rentes, des fonds de cette origine représentés par les bons du trésor remis à la caisse d'amortissement, pendant le deuxième semestre de l'année 1847, et qui se trouvaient compris dans le passif de l'administration des finances au 31 décembre 1847 (*voir* page 387 du compte de 1847). Ces bons s'élevaient à 40,625,786 fr. 69 cent. Il en a été distrait un appoint de 45 fr. 90 cent., et le surplus a été consolidé au moyen d'une rente 3 p. o/o inscrite au nom de la caisse d'amortissement, ci..... 40,625,740f 79c

Il est à remarquer que la recette, qui résulte pour le trésor des bons remis à la caisse d'amortissement, étant réalisée au moment de l'émission de ces bons, les consolidations ne doivent être considérées que comme un simple échange de valeurs, et qu'en conséquence, la somme ci-dessus de 40,625,740 fr. 79 cent. ne se trouve pas comprise dans le résultat général du service de trésorerie pour l'année 1848 (*voir* page 160).

Les avances du trésor, pour l'établissement des grandes lignes de chemins de fer, ainsi que pour les autres travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842, ont été atténuées, pendant l'année 1848, d'une somme de 41,970,062 fr. versée par les adjudicataires de l'emprunt en rentes, au capital de 200 millions, négocié le 10 novembre 1847, ci..... 41,978,062 00

Les découverts du trésor ont été, en outre, atténués :

Par les recettes sur l'emprunt national (décret du 9 mars 1848) d'une somme de..... 26,182,213 29

Par le produit de la consolidation des fonds des établissements tontiniers et des communes et établissements publics (décret du 29 juillet 1848), d'une somme de..... 3,321,850 84

TOTAL des atténuations des découverts du trésor (*voir* page 157)... 112,107,866 92

Enfin, et comme on l'indique d'autre part, ils s'atténuent, en outre, des produits des consolidations des bons du trésor et des fonds des caisses d'épargne, classés provisoirement parmi les services spéciaux, ci..... 315,780,751 51

ENSEMBLE..... 427,888,618 43

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Les opérations de trésorerie de l'administration des finances ont présenté, pendant l'année 1848, les mouvements et le résultat ci-après :

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1848.

Suite des OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Bons du Trésor formant la réserve de l'amortissement.

Il a été remis à la caisse d'amortissement, pour les rentes dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair, des bons du trésor, formant pour lui, comme on vient de le dire, une ressource réelle, et s'élevant à..... 105,957,786f 84c

Mais il y a eu lieu de rembourser en numéraire, à cette caisse, plusieurs desdits bons, jusqu'à concurrence de la somme de..... 27,001f 96c

De plus ils se sont trouvés réduits par la consolidation en rentes de ceux qui ont été émis, savoir :

Pour la réserve des six derniers mois de 1847, de.....	40,625,740f 79c	81,208,064 62
Pour la réserve des six premiers mois de 1848, de.....	40,582,323 83	
		81,235,066 58

En sorte que l'excédant des bons remis à la caisse d'amortissement, pendant l'année 1848, sur ceux qui ont été remboursés ou consolidés en rentes, n'est que de..... 24,722,72 26

Créances passives.

Les créances passives de l'administration des finances se sont accrues de recettes s'élevant dans leur ensemble, y compris 42,332,500 francs de bons du trésor remis en garantie aux comptoirs nationaux d'escompte, et qui, comme on l'a dit ci-dessus, ont motivé une dépense d'ordre correspondante parmi les services spéciaux, à..... 2,950,513,445 40

et ont été atténués de remboursements montant (y compris 242,392,543 fr. 15 cent. de bons du trésor antérieurs au 24 février 1848, et consolidés en rentes) à la somme de..... 3,214,318,781 07

Leur solde, au commencement de l'année, se trouve ainsi diminué de la différence de..... 263,805,335 67

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1848.

Suite des OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Ce dernier terme se décompose ainsi :

Résultat du mouvement général des bons du trésor remboursés ou consolidés comparativement à ceux qui ont été émis.....	210,242,593 55
Diminution des créances passives de l'administration des finances.....	53,562,742 12
TOTAL, comme ci-dessus, des atténuations de l'année 1848....	263,805,335 67

Créances actives.

Les recettes faites en atténuation des créances actives à recouvrer par le trésor, y compris 25,743,838 fr. 19 cent. pour une opération intermédiaire que nécessite entre les préposés de douanes le payement de leurs traitements d'activité et de retraite, ont été de..	49,103,266f 10c
Et les payements faits en accroissement de ces créances, y compris une somme de 26,047,952 fr. 12 cent. pour la même opération intermédiaire, ayant été de.....	52,496,060 96
Le résultat des opérations de l'année les a ainsi augmentées de.....	3,392,794 86

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE ET MOUVEMENTS DE FONDS ENTRE LES COMPTABLES.

Les valeurs de caisse et de portefeuille que les comptables conservent habituellement entre leurs mains, pour les besoins du service, s'élevaient, au 1er janvier 1848, à.....		204,479,746f 93c
Pendant l'année 1848, ces comptables ont reçu du trésor ou de leurs collègues.....		2,461,226,729 84
ENSEMBLE.....		2,665,706,476 77
Les envois de fonds et de valeurs qu'ils ont faits au trésor ou à leurs collègues pendant la même année montent à.....	2,458,232,237f 09c	
Le solde en caisse ou en portefeuille, au 1er janvier 1849, est de.....	255,139,597 30	
		2,713,371,834 39
L'encaisse des comptables a par conséquent éprouvé, pendant l'année 1848, une augmentation (*voir* le tableau, page 159) de.....		47,665,357 52

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1848.

RÉSULTAT GÉNÉRAL DU SERVICE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES PENDANT L'ANNÉE 1848.

Le rapprochement des différents termes que l'on vient d'exposer détermine pour l'ensemble du service de l'administration des finances, pendant l'année 1848, les résultats généraux qui suivent :

	RÉSULTATS GÉNÉRAUX.	
	EN RECETTE.	EN DÉPENSE.
Excédant de dépense sur le service ordinaire des budgets, y compris les opérations relatives au service colonial.	"	175,117,774f 63c
Réalisation de ressources extraordinaires.....	142,452,607f 38c	"
Payements effectués pour le service des travaux extraordinaires qui s'effectuent sous le régime de la loi du 25 juin 1841.....	"	20,564,875 63
Idem. — Pour l'établissement des grandes lignes de chemins de fer et les autres travaux régis par la loi du 11 juin 1842.....	"	142,093,410 11
Recettes en atténuation des découverts du trésor, savoir :		
Produit de la consolidation de la réserve de l'amortissement pour les six derniers mois de 1847...	40,625,740 79	"
Versements effectués par les adjudicataires de l'emprunt de 250 millions négocié le 10 novembre 1848.....	41,978,062 00	"
Produit de l'emprunt national (décret du 9 mars 1848).....	26,182,213 29	"
Produit de la consolidation des fonds des établissements tontiniers et des communes et établissements de bienfaisance (décret du 29 juillet 1848)....	3,321,850 84	"
Produit de la consolidation des bons du trésor et des fonds des caisses d'épargne (décret du 7 juillet 1848).....	315,780,751 51	"
Excédant des bons du trésor remis à la caisse d'amortissement sur ceux qui ont été consolidés ou remboursés....	24,722,720 26	"
Excédant de recette réalisé sur les services spéciaux qui s'exécutent en dehors des budgets.....	57,575,602 45	"
Résultat du mouvement général des bons du trésor. (Excédant des remboursements ou consolidations sur les émissions).....	"	210,242,593 55
Réduction des créances passives de l'administration des finances.....	"	53,562,742 12
Augmentation des créances actives.....	"	3,392,794 86
Augmentation de l'encaisse des comptables.....	"	47,665,357 62
	652,639,548 52	652,639,548 52

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1848.

Suite du RÉSULTAT GÉNÉRAL DU SERVICE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES PENDANT L'ANNÉE 1848.

Le tableau placé à la suite de la présente note est accompagné d'un développement, par classe de comptables, des recettes et des payements faits par l'administration des finances pendant l'année 1848. Ce développement sert de base au contrôle attribué à la Cour des comptes par l'ordonnance royale du 9 juillet 1826, et à la Déclaration générale qu'elle rend annuellement pour certifier l'exactitude de tous les résultats du Compte général des finances.

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1848.

Tableau général des Opérations de l'administration des finances pendant l'année 1848.

Valeurs de caisse et de portefeuille au 1er janvier 1848.

Numéraire	97,378,871f 15c	201,944,350f 41c	204,479,746f 93c
Effets à recevoir	104,565,479 26		
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces monnayées	2,535,396 52		

RECETTE.

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

EXERCICE 1847.

	DROITS qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1848.	DROITS constatés pendant l'année 1848.	ANNULATIONS de droits constatés antérieurement à 1848.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1848.	RESTE à recouvrer à la clôture de l'exercice.
Contributions directes	47,426,242f 52c	"	408f 36c	47,425,834f 16c	"
Enregistrement, timbre et domaines	1,174,000 00	4,337,501f 37c	"	822,245 44	4,689,255f 93c
Produits des forêts et de la pêche	650,696 70	1,189,974 37	"	565,103 89	1,275,567 18
Douanes et sels	20,000 00	"	15,032 89	4,967 11	"
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	3,619,463 64	4,861,898 32	"	2,891,029 76	5,590,332 20
Produits des postes	488,927 13	55,682 95	"	540,639 08	3,971 00
Produits universitaires	3,724 12	1,697 72	"	5,421 84	"
Produits éventuels affectés au service départemental	"	3,215,086 69	"	3,215,086 69	"
Produits et revenus de l'Algérie	"	975,715 74	"	975,715 74	"
Produit de la rente de l'Inde	"	"	908 98	à dre 908 98	"
Produits divers	4,678,518 24	"	533,555 04	4,144,963 20	"
	58,061,572 35	14,637,557 16	549,905 27	60,590,097 93	11,559,126 31
Ressources extraordinaires	"	6,148,956 95	"	6,148,956 95	"
Total de l'exercice 1847	58,061,572 35	20,786,514 11	549,905 27	66,739,054 88	11,559,126 31
		20,236,608 84			
	78,298,181 19				

DÉPENSE.

DÉPENSES PUBLIQUES.

EXERCICE 1847.

		DROITS qui restaient à payer au 1er janvier 1848.	DROITS constatés pendant l'année 1848.	ANNULATIONS de droits constatés antérieurement à 1848.	PAYEMENTS effectués pendant l'année 1848.	RESTE À PAYER à la clôture de l'exercice.
SERVICE ORDINAIRE.						
Liste civile		25,000f 00c	"	"	25,000f 00c	"
Dette publique	Dette consolidée	6,230,590 52	"	"	5,499,216 50	731,374f 02c
	Emprunts spéciaux pour ponts et canaux	4,864 20	510,358f 47c	"	39,864 20	475,358 47
	Intérêts de capitaux de cautionnements	6,836,180 54	0 40	"	6,450,734 78	385,446 16
	Intérêts de la dette flottante	8,373,402 02	313,152 13	"	8,686,554 15	"
	Rentes viagères	1,026,064 31	"	137,377f 69c	888,686 62	"
	Pensions	12,259,518 87	"	928,979 61	11,330,509 26	30 00
Dépenses générales des services publics.	Justice et cultes. Dépenses de la justice	1,964,505 30	"	53,617 09	1,900,588 56	10,299 65
	Justice et cultes. Dépenses des cultes	10,513,146 43	"	257,701 19	9,958,917 29	299,527 95
	Affaires étrangères	2,789,529 09	"	444 64	2,693,999 57	95,084 88
	Instruction publique	4,920,506 22	"	899,828 10	3,926,347 79	94,330 33
	Intérieur	36,001,341 31	"	8,917,446 50	26,866,015 78	217,879 03
	Agriculture et commerce	4,717,290 80	"	952,520 55	3,744,641 37	20,128 88
	Travaux publics	15,535,363 58	"	672,975 15	14,655,992 46	206,395 97
	Guerre	42,925,464 08	"	5,012,399 23	36,979,836 97	933,227 88
	Marine	20,712,654 89	"	73,035 96	20,346,999 04	292,619 89
	Finances	2,702,391 41	"	36,734 53	2,663,889 18	1,767 70
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics		18,641,189 88	"	1,326,687 25	17,208,370 87	106,131 76
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes		18,567,681 14	344,540 14	"	18,856,069 50	56,151 69
		214,746,684 59	1,168,051 14	19,269,747 49	192,722,233 98	3,922,754 26
			18,101,696f 35c			
SERVICE EXTRAORDINAIRE. (Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.)						
Ministère des travaux publics		2,190,126 75	"	719,335 25	1,354,484 99	122,306 51
——— de la guerre		8,630,944 08	"	5,745,743 17	2,885,200 91	"
——— de la marine		1,358,545 51	"	281,671 25	1,076,874 26	"
		12,185,616 34	"	6,746,749 67	5,316,560 16	122,306 51
(Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.)						
Ministère des travaux publics		26,638,568 82	"	4,526,746 42	21,891,706 04	220,116 36
——— de la guerre		7,305,276 49	"	5,833,261 11	1,472,015 38	"
——— de la marine		6,688,811 15	"	495,677 17	6,193,133 98	"
		40,632,656 46	"	10,855,684 70	29,556,855 40	220,116 36
Total de l'exercice 1847		267,564,957 39	1,168,051 14	36,872,181 86	227,595,649 54	4,265,177 13
			35,704,130 72			
		231,860,826 67				

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1848.

Suite du *Tableau général des opérations de l'Administration des finances, pendant l'année 1848.*

Suite de la RECETTE.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

	DROITS constatés pendant l'année 1848.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1848.	RESTE à recouvrer au 1er janvier 1849 sur les droits constatés.
EXERCICE 1848.			
Contributions directes	432,366,852f 71c	351,385,292f 81c	80,981,559f 90c
Imposition extraordinaire de 45 centimes. (Décret du 16 mars 1848.)	191,980,568 59	158,674,822 01	33,305,746 58
Enregistrement, timbre et domaines	214,912,325 91	204,079,220 11	10,833,105 80
Produits des forêts et de la pêche	29,626,367 74	24,020,657 77	5,605,709 97
Douanes et sels	147,720,233 60	147,700,233 60	20,000 00
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	283,245,115 59	276,867,745 29	6,373,370 30
Produits des postes	12,849,113 49	52,341,876 96	507,236 53
Produits universitaires	2,255,769 59	2,212,445 13	43,324 46
Produits éventuels affectés au service départemental	10,890,254 37	10,890,254 37	"
Produits et revenus de l'Algérie	12,287,192 64	12,287,192 64	"
Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	1,050,000 00	"
Produits divers	27,603,863 39	20,314,468 65	7,289,394 74
Retenues proportionnelles sur traitements et pensions; retenues par suite de cumul	7,294,336 28	7,294,336 28	"
Produit de la consolidation en rentes des bons du trésor, formant la réserve de l'amortissement. (Consolidation des six premiers mois de 1848.)	40,582,323 83	40,582,323 83	"
	1,454,660,317 73	1,309,700,869 45	144,959,448 28
Ressources extraordinaires. (Voir le compte des contributions et revenus, page 56.)	254,569,448 75	162,211,607 38	92,357,841 57
	1,709,229,766 48	1,471,912,476 83	237,317,289 65
Recette d'ordre. — Produit de la réalisation en rentes 5 p. 0/0, des actions du chemin de fer de Paris à Lyon	28,813,685 72	28,813,685 72	"
TOTAL de l'exercice 1848	1,738,043,452 20	1,500,726,162 55	237,317,289 65
EXERCICE 1849.			
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres)	23,166 36	23,166 36	"
Ressources extraordinaires	20,317,599 12	20,317,599 12	"
	20,340,765 48	20,340,765 48	"

Suite de la DÉPENSE.

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

	DROITS constatés pendant l'année 1848.	PAYEMENTS effectués pendant l'année 1848.	RESTE À PAYER au 1er janvier 1849 sur les droits constatés.
EXERCICE 1848.			
SERVICE ORDINAIRE.			
Liste civile. (Mois de janvier et février 1848.)	2,216,666f 66c	2,191,666f 66c	25,000f 00c
Chambre des pairs. (Service de janvier et février et liquidation.)	331,667 00	171,321 26	160,345 74
Chambre des députés. (Service de janvier et février et liquidation.)	255,000 00	249,245 75	5,754 25
Gouvernement provisoire	201,000 00	16,500 00	184,500 00
Service du palais national du Luxembourg	70,000 00	65,997 35	4,002 65
Assemblée nationale	5,978,526 90	5,750,000 00	228,526 90
Commission du pouvoir exécutif	115,619 61	115,619 61	"
Président du conseil et chef du pouvoir exécutif	125,455 80	61,535 37	63,920 43
Traitement et frais de représentation du Président de la république	36,666 64	"	36,666 64
Dette publique. — Dette consolidée	271,341,328 84	255,680,805 66	15,660,523 18
Dette publique. — Fonds d'amortissement	56,798,600 00	56,769,262 00	29,338 00
Dette publique. — Emprunts spéciaux pour ponts et canaux	9,313,208 01	9,013,208 01	300,000 00
Dette publique. — Intérêts de capitaux de cautionnements	7,057,056 74	232,679 69	6,824,377 05
Dette publique. — Intérêts de la dette flottante	13,970,000 00	7,680,269 58	6,289,730 42
Dette publique. — Rentes viagères	2,013,972 00	1,212,441 15	801,530 85
Dette publique. — Pensions	54,778,939 75	42,059,027 78	12,719,911 97
Dépenses générales des services publics. — Justice	26,765,192 04	24,399,852 02	2,365,340 02
Dépenses générales des services publics. — Affaires étrangères	11,547,568 31	6,932,080 21	4,615,488 10
Dépenses générales des services publics. — Instruction publique et cultes. — Instruction publique	20,318,155 08	13,518,669 12	6,799,485 96
Dépenses générales des services publics. — Instruction publique et cultes. — Cultes	40,304,335 22	29,232,486 54	11,071,848 68
Dépenses générales des services publics. — Intérieur	163,317,922 12	116,280,477 65	47,037,444 47
Dépenses générales des services publics. — Agriculture et commerce	25,866,550 16	14,149,248 71	11,717,301 45
Dépenses générales des services publics. — Travaux publics	92,063,258 67	72,245,283 64	19,817,975 03
Dépenses générales des services publics. — Guerre	402,913,250 67	349,664,428 36	53,248,822 31
Dépenses générales des services publics. — Marine	106,012,222 59	82,493,180 28	23,519,042 31
Dépenses générales des services publics. — Finances	29,603,075 97	25,933,223 25	3,669,852 72
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics	157,565,376 54	136,362,125 82	21,203,250 72
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	109,098,319 04	67,492,023 42	41,606,295 62
	1,609,978,934 36	1,319,972,658 89	290,006,275 47
SERVICE EXTRAORDINAIRE.			
(Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.)			
Ministère des travaux publics	5,312,181 92	4,384,996 18	927,185 74
——— de la guerre	8,682,164 54	6,887,346 02	1,794,818 52
——— de la marine	5,695,330 00	3,975,973 27	1,719,356 73
	19,689,676 46	15,248,315 47	4,441,360 99
(Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.)			
Ministère des travaux publics	119,627,102 38	96,643,758 28	22,983,344 10
——— de la guerre	4,767,634 77	3,982,715 72	784,919 05
——— de la marine	16,101,549 72	11,910,080 71	4,191,469 01
	140,496,286 87	112,536,554 71	27,959,732 16
	1,770,164,897 69	1,447,757,529 07	322,407,368 62
Dépense d'ordre. — Ministère des travaux publics, s/c du rachat du chemin de fer de Paris à Lyon	28,813,685 72	28,813,685 72	"
TOTAL de l'exercice 1848	1,798,978,583 41	1,476,571,214 79	322,407,368 62
EXERCICE 1849.			
SERVICE ORDINAIRE.			
Ministère de la guerre	14,827,179 43	14,827,179 43	"
——— de la marine	1,532,405 69	1,532,405 69	"
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	468,348 35	468,348 35	"
TOTAL de l'exercice 1849	16,827,932 87	16,827,932 87	"

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1848.

Suite du *Tableau général des opérations de l'Administration des finances, pendant l'année 1848.*

Suite de la RECETTE.

SERVICE COLONIAL.

Recette en atténuation du prélèvement qui a été effectué sur les fonds généraux du budget de 1846, pour couvrir l'excédant de dépense de ce service	1,499,448f 37c

SERVICES SPÉCIAUX.

Recettes de cautionnements en numéraire			17,839,274 76
——— de produits éventuels effectués pour le service départemental			14,586,386 77
Opérations diverses constatées en recette pour le service colonial			21,262,669 85
Recettes effectuées pour le service municipal en Algérie			4,791,093 70
——— des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie			89,157 49
Cautionnements des compagnies de chemins de fer acquis au trésor pour cause de déchéance			23,443,822 91
Régularisation de payements d'urgence pour dépenses extraordinaires			2,303,073 05
Recettes provenant de la liquidation de l'ancienne liste civile			6,221,449 99
——— du domaine privé			1,843,918 59
Bons du trésor, émis antérieurement au 24 février 1848, déposés par divers pour être consolidés en rentes 3 p. 0/0. (Décrets des 7 juillet et 21 novembre 1848.)			242,392,543 15
Bons du trésor appartenant aux caisses d'épargne déposés pour être consolidés en rentes 5 p. 0/0. (Décret du 7 juillet 1848.)			18,053 98
Produit de la consolidation des bons du trésor émis antérieurement au 24 février 1848. (Décrets des 7 juillet et 21 novembre 1848.)			237,293,389 72
——— des fonds des caisses d'épargne. (Décret du 7 juillet 1848.)			106,714,346 12
——— des bons du trésor remis en remboursement des fonds en dépôt aux caisses d'épargne. (*Idem.*)			15,456 00
Soumissionnaires de l'emprunt autorisé par le décret du 24 juillet 1848. (Certificats de l'emprunt de 250 millions, adjugé le 10 novembre 1847, admis pour comptant dans le nouvel emprunt.)			19,723,401 25
Liquidation de la reprise par l'État du chemin de fer de Paris à Lyon			3,377,100 07
Compagnie du chemin de fer du Nord S/C d'obligations à réaliser			60,000,000 00
Régularisation d'avances aux comptoirs nationaux d'escompte			10,128,000 00
			772,043,137 40

RECETTES EN ATTÉNUATION DES DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.

Produit de la consolidation en rentes des bons du trésor formant la réserve de l'amortissement. (Consolidation des 6 derniers mois de 1847.)	40,625,740 79
Recette sur l'emprunt de 250 millions adjugé le 10 novembre 1847	41,978,062 00
——— sur l'emprunt national. (Décret du 9 mars 1848.)	26,182,213 29
Produit de la consolidation des fonds des établissements tontiniers. (Décret du 29 juillet 1848.)	1,796,566 17
——— des communes et établissements publics. (*Idem.*)	1,525,284 67
	112,107,866 92

SERVICE DE TRÉSORERIE.

Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement			105,957,786f 84c		
Bons de garantie remis aux comptoirs nationaux d'escompte			42,332,500 00		
Recettes en augmentation des créances passives.	Bons du trésor remis à la banque de France	150,000,000f 00c	373,554,979f 72c		3,105,574,498 34
	——— aux caisses d'épargnes	1,585,672 50			
	——— à divers	221,969,307 22			
	Émission de traites et mandats		209,321,001 41	2,908,180,945 40	
	Recettes de fonds particuliers des comptables des finances		365,426,949 53		
	——— pour le compte des correspondants du trésor		856,619,495 14		
	——— des comptables des finances		1,103,258,519 60		
Recettes en atténuation de créances actives. (Avances, débets et créances)			49,103,266 10		
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus)					2,461,226,729 84
					5,566,801,228 18

Suite de la DÉPENSE.

Prélèvements sur l'emprunt de 450 millions pour application aux travaux extraordinaires des exercices	1847	6,148,956f 95c	46,225,556f 07c
	1848	19,759,000 00	
	1849	20,317,599 12	

SERVICE COLONIAL.

Prélèvements effectués sur les fonds généraux des budgets pour couvrir l'excédant présumé de dépense du service colonial	Exercice 1847	46,500 00	17,408,531 00
	——— 1848	2,724,955 00	
	——— 1849	14,637,076 00	

SERVICES SPÉCIAUX.

Remboursements de cautionnements en numéraire	15,653,883 31
Application aux budgets des produits éventuels recouvrés pour le service départemental	14,105,341 06
Opérations diverses constatées en dépense pour le service colonial	20,014,292 11
Payements effectués pour le service municipal en Algérie	5,633,998 99
Répartition, entre le budget et les ayants droit, des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie	545,318 27
Dépense prélevée sur la recette spéciale constatée, en 1845, au profit du ministère de la guerre. (Créance sur la ville de Lille.)	224,098 98
Payements effectués, à titre d'avance, pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	1,152,328 99
Cautionnements des compagnies de chemins de fer acquis au trésor pour cause de déchéance	573,532 61
Payements d'urgence pour dépenses extraordinaires à régulariser	3,449,390 47
Payements pour le compte de la liquidation de l'ancienne liste civile	3,738,194 63
——— du domaine privé	1,724,906 21
Capital des rentes 3 p. 0/0 remises à divers contre le dépôt de bons du trésor émis antérieurement au 24 février 1848. (Décrets des 7 juillet et 21 novembre 1848.)	224,427,565 45
Capital des rentes 5 p. 0/0 remises à divers contre le dépôt de bons du trésor émis pour le service des caisses d'épargne. (Décret du 7 juillet 1848.)	15,456 67
Différences de cours constatées en atténuation du produit de la consolidation des fonds des caisses d'épargne. (Décret du 7 juillet 1848.)	28,242,440 33
Soumissionnaires de l'emprunt autorisé par le décret du 24 juillet 1848. (Annulation des certificats de l'emprunt adjugé le 10 novembre 1847, admis pour comptant dans le nouvel emprunt.)	19,723,401 25
Liquidation de la reprise par l'Etat du chemin de fer de Paris à Lyon	4,002,134 11
Compagnie du chemin de fer du Nord S/C d'obligations à réaliser	3,000,000 00
Part contributive du trésor dans le capital des comptoirs nationaux d'escompte. (Décret du 7 mars 1848.)	42,332,500 00
Avance aux comptoirs nationaux d'escompte	10,128,000 00
	398,686,783 44

SERVICE DE TRÉSORERIE.

Bons remis par la caisse d'amortissement.	Bons remboursés en numéraire		27,001f 96c	81,235,066f 58c	
	Bons consolidés en rentes		81,208,064 62		
Payements en atténuation des créances passives.	Remboursements de bons du trésor	remis à la banque de France	100,000,000f 00c	583,797,573 27	3,348,049,908 61
		——— aux caisses d'épargne	1,544,970 95		
		——— à divers	482,252,602 32		
	Remboursements de traites et mandats			215,773,722 46	3,214,318,781 07
	——— de fonds particuliers des comptables des finances			395,200,890 25	
	Dépenses pour le compte des correspondants du trésor			911,615,258 79	
	——— des correspondants des comptables des finances			1,107,931,336 30	
Payements en augmentation des créances actives. (Avances, débets et créances.)					52,496,060 96
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds envoyés.)					2,458,232,237 09
					5,806,282,145 70

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1849.

Numéraire	56,639,115f 39c	249,763,940f 62c	255,139,597 30
Effets à recevoir	193,124,825 23		
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces monnayées		5,375,656 68	

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1848.

Suite du *Tableau général des opérations de l'Administration des finances, pendant l'année 1848.*

Suite de la RECETTE.

RÉCAPITULATION DES RECETTES ET DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1848.

Contributions et revenus publics.	Exercice 1847	66,739,054f 88c	1,587,805,982f 91c
	——— 1848	1,500,726,162 55	
	——— 1849	20,340,765 48	
Service colonial. — Recette en atténuation du prélèvement qui a été effectué sur les fonds généraux du budget de 1846, pour couvrir l'excédant de dépense de ce service			1,499,448 37
Services spéciaux			772,043,137 40
Recettes en atténuation des découverts du trésor			112,107,866 92
Opérations de trésorerie.	Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement	105,957,786 84	5,566,801,228 18
	Bons de garantie remis aux comptoirs nationaux d'escompte	42,332,500 00	
	Recettes en augmentation des créances passives	2,908,180,945f 40c	2,957,284,211 50
	——— en atténuation des créances actives	49,103,266 10	
	Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus.)	2,461,226,729 84	
Total de la recette			8,040,257,663 78
Report des valeurs de caisse et de portefeuille au 1er janvier 1848			204,479,746 93
Total général			8,244,737,410 71

Suite de la DÉPENSE.

Dépenses publiques.	Exercice 1847	227,595,649f 54c	1,720,994,797f 20c
	——— 1848	1,476,571,214 79	
	——— 1849	16,827,932 87	
Portion de l'emprunt de 450 millions appliquée aux travaux extraordinaires			46,225,556 07
Service colonial. Prélèvements effectués sur les fonds généraux des budgets pour couvrir l'excédant présumé de dépense de ce service			17,408,531 00
Services spéciaux			398,686,783 44
Opérations de trésorerie.	Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement	81,235,066 58	5,806,282,145 70
	Payements en atténuation des créances passives	3,214,318,781f 07c	3,266,814,842 03
	——— en augmentation de créances actives	52,496,060 96	
	Mouvements de fonds entre les comptables des finances	2,458,232,237 09	
Total de la dépense			7,989,597,813 41
Report des valeurs de caisse et de portefeuille au 1er janvier 1849			255,139,597 30
Total général			8,244,737,410 71

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1848.

Développement, par classe de Comptables, *des Recettes faites par l'Administration des finances*, pendant l'année 1848.

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	RECEVEURS généraux DES FINANCES.	CAISSIER payeur central du trésor public.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. Recettes.	Annulations de recettes.	TOTAL des RECETTES.
CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.												
EXERCICE 1847.												
Contributions directes	"	"	"	"	"	47,425,834f 16c	"	"	"	"	"	47,425,834f 16c
Enregistrement, timbre et domaines	811,107f 54c	"	"	"	"	"	"	"	"	11,160f 00c	22f 10c	822,245 44
Produits des forêts et de la pêche	360,026 85	"	"	"	"	216,357 84	"	"	"	"	11,280 80	565,103 89
Douanes et sels	"	4,967f 11c	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,967 11
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	"	"	2,891,029f 76c	"	"	"	"	"	"	"	"	2,891,029 76
Produits des postes	"	"	"	475,461f 87c	"	"	"	"	"	65,881 25	704 04	540,639 08
Produits universitaires	"	"	"	"	"	5,421 84	"	"	"	"	"	5,421 84
Produits éventuels affectés au service départemental	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,215,086 69	"	3,215,086 69
Produits et revenus de l'Algérie	"	"	"	"	"	"	"	"	1,191,280f 97c	"	215,565 23	975,715 74
Produit de la rente de l'Inde	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	908 98	A dédire. 908 98
Produits divers	"	"	"	"	504f 47c	1,361,206 73	17,468f 89c	48,634f 75c	14,158 07	4,773,020 50	2,070,030 21	4,144,963 20
Ressources extraordinaires. (Portion de l'emprunt de 450 millions appartenant aux travaux extraordinaires.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6,148,956 95	"	6,148,956 95
EXERCICE 1848.												
Contributions directes	"	"	"	"	"	351,385,292 81	"	"	"	"	"	351,385,292 81
Impôt extraordinaire des 45 centimes	"	"	"	"	"	158,674,822 01	"	"	"	"	"	158,674,822 01
Enregistrement, timbre et domaines	204,079,198 01	"	"	"	"	"	"	"	"	22 10	"	204,079,220 11
Produits des forêts et de la pêche	4,008,419 64	"	"	"	"	20,012,238 13	"	"	"	"	"	24,020,657 77
Douanes et sels	"	147,700,233 60	"	"	"	"	"	"	"	"	"	147,700,233 60
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres)	"	"	276,867,745 29	"	"	"	"	"	"	"	"	276,867,745 29
Produits des postes	"	"	"	52,345,205 44	"	"	"	"	"	630 20	3,958 68	52,341,876 96
Produits universitaires	"	"	"	"	"	2,212,445 13	"	"	"	"	"	2,212,445 13
Produits éventuels affectés au service départemental	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10,890,254 37	"	10,890,254 37
Produits et revenus de l'Algérie	"	"	"	"	"	"	"	"	10,590,421 85	1,941,468 44	244,697 65	12,287,192 64
Produit de la rente de l'Inde	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,050,000 00	"	1,050,000 00
Produits divers	346 66	164,336 30	4,117 30	"	1,679,832 81	8,813,237 34	9,791,542 25	660,008 28	3,254,852 80	4,851,566 87	8,905,371 96	20,314,468 65
Retenues proportionnelles sur traitements et pensions; retenues par suite de cumul	580,652 41	277,193 84	454,955 93	72,702 21	"	810,134 14	2,652,762 47	2,212,805 30	204,400 09	28,729 89	"	7,294,336 28
Produit de la consolidation en rentes des bons du trésor formant la réserve de l'amortissement. (Consolidation des six premiers mois de 1848.)	"	"	"	"	"	"	40,582,323 83	"	"	"	"	40,582,323 83
Ressources extraordinaires... Portion de l'emprunt de 450 millions appartenant aux travaux extraordinaires	"	"	"	"	"	"	"	"	"	19,759,000 00	"	19,759,000 00
Ressources extraordinaires... Recettes sur l'emprunt autorisé par le décret du 24 juillet 1848.	"	"	"	"	"	"	114,787,857 38	"	"	"	"	114,787,857 38
Ressources extraordinaires... Produit de versements sur certificats en échange d'actions du chemin de fer de Paris à Lyon	"	"	"	"	"	"	24,664,750 00	"	"	"	"	24,664,750 00
Ressources extraordinaires... Remboursement fait au trésor en 1848, par la compagnie du chemin de fer du Nord	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,000,000 00	"	3,000,000 00
Recette d'ordre. — Produit de la réalisation en rentes 5 p. 0/0 des actions du chemin de fer de Paris à Lyon	"	"	"	"	"	"	28,813,685 72	"	"	"	"	28,813,685 72
EXERCICE 1849.												
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	"	"	23,166 36	"	"	"	"	"	"	"	"	23,166 36
Ressources extraordinaires. — Portion de l'emprunt de 450 millions appartenant aux travaux extraordinaires	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20,317,599 12	"	20,317,599 12
A REPORTER	209,839,751 11	148,146,730 85	280,241,014 64	52,893,369 52	1,680,337 28	590,916,990 13	221,310,390 54	2,921,448 23	15,255,113 78	76,053,376 38	11,452,539 65	1,587,805,982 91

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1848.

Suite du *Développement*, par classe de Comptables, *des Recettes faites par l'Administration des finances*, pendant l'année 1848.

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	RECEVEURS généraux DES FINANCES.	CAISSIER Payeur central du TRÉSOR PUBLIC.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. Recettes.	Annulations de recettes.	TOTAL des RECETTES.
REPORT d'autre part	209,839,751f 11c	148,146,730f 85c	280,241,014f 64c	52,893,369f 52c	1,680,337f 28c	590,916,990f 13c	221,310,390f 54c	2,921,448f 33c	15,255,113f 78c	76,053,376f 38c	11,452,539f 65c	1,587,805,982f 91c
SERVICE COLONIAL.												
Recette en atténuation du prélèvement qui a été effectué sur les fonds généraux du budget de 1846 pour couvrir l'excédant de dépense de ce service	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,499,448 37	"	1,499,448 37
SERVICES SPÉCIAUX.												
Recettes de cautionnements en numéraire	"	"	"	"	"	10,893,013 47	6,794,477 67	"	146,261 25	5,522 37	"	17,839,274 76
Recettes de produits éventuels effectuées pour le service départemental	"	"	"	"	"	14,611,263 53	"	"	"	1,250 00	26,126 76	14,586,386 77
Opérations diverses constatées en recette pour le service colonial	"	"	"	"	"	"	"	"	"	21,553,191 48	290,521 63	21,262,669 85
Recettes effectuées pour le service municipal de Algérie	"	"	"	"	"	"	"	"	4,791,093 70	"	"	4,791,093 70
Recettes des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie	"	"	"	"	"	"	"	"	89,157 49	"	"	89,157 49
Cautionnement des compagnies de chemins de fer acquis au trésor pour cause de déchéance	"	"	"	"	"	"	23,443,822 91	"	"	"	"	23,443,822 91
Régularisation de payements d'urgence pour dépenses extraordinaires	"	"	"	"	"	"	2,303,073 05	"	"	"	"	2,303,073 05
Recette provenant de la liquidation de l'ancienne liste civile	"	"	"	"	"	783,919 91	5,437,958 11	"	"	"	428 03	6,221,449 99
——— du domaine privé	"	"	"	"	"	262,412 91	1,585,124 24	"	"	"	3,618 56	1,843,918 59
Bons du trésor émis antérieurement au 24 février 1848 déposés par divers pour être consolidés en rentes 3 p. 0/0	"	"	"	"	"	"	242,392,543 15	"	"	"	"	242,392,543 15
Bons du trésor appartenant aux caisses d'épargne déposés pour être consolidés en rentes 5 p. 0/0	"	"	"	"	"	"	18,053 98	"	"	"	"	18,053 98
Produit de la consolidation des bons du trésor émis antérieurement au 24 février 1848	"	"	"	"	"	"	237,293,389 72	"	"	"	"	237,293,389 72
Produit de la consolidation des fonds des caisses d'épargne	"	"	"	"	"	"	65,526,008 36	"	"	41,188,337 76	"	106,714,346 12
——— des bons du trésor remis en remboursement des fonds en dépôt aux caisses d'épargne	"	"	"	"	"	"	15,456 00	"	"	"	"	15,456 00
Soumissionnaires de l'emprunt autorisé par le décret du 24 juillet 1848. (Versement des anciens certificats de l'emprunt de 1847 admis pour comptant dans le nouvel emprunt.)	"	"	"	"	"	"	19,723,401 25	"	"	"	"	19,723,401 25
Liquidation de la reprise par l'État du chemin de fer de Paris à Lyon	"	"	"	"	"	"	3,377,100 07	"	"	"	"	3,377,100 07
Compagnie du chemin de fer du Nord *S/C* d'obligations à réaliser	"	"	"	"	"	"	"	"	"	60,000,000 00	"	60,000,000 00
Régularisation d'avances aux comptoirs nationaux d'escompte	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10,128,000 00	"	10,128,000 00
RECETTES EN ATTÉNUATION DES DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.												
Produit de la consolidation en rentes des bons du trésor formant la réserve de l'amortissement. (Consolidation des six derniers mois de 1847.)	"	"	"	"	"	"	40,625,740 79	"	"	"	"	40,625,740 79
Recettes sur l'emprunt de 250 millions adjugé le 10 novembre 1847	"	"	"	"	"	"	41,978,062 00	"	"	"	"	41,978,062 00
Emprunt national	"	"	"	"	"	7,470,250 71	18,708,862 58	"	3,100 00	"	"	26,182,213 29
Produit de la consolidation des fonds des établissements tontiniers	"	"	"	"	"	"	1,796,566 17	"	"	"	"	1,796,566 17
——— des communes et établissements publics	"	"	"	"	"	"	1,525,284 67	"	"	"	"	1,525,284 67
Obligations souscrites par la compagnie du chemin de fer du Nord	"	"	"	"	"	"	60,000,000 00	"	"	"	60,000,000 00	"
SERVICE DE TRÉSORERIE.												
Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement	"	"	"	"	"	"	105,957,786 84	"	"	"	"	105,957,786 84
Bons de garantie remis aux comptoirs nationaux d'escompte	"	"	"	"	"	"	42,332,500 00	"	"	"	"	42,332,500 00
Recettes en augmentation des créances passives. — Bons du trésor remis à la banque de France	"	"	"	"	"	"	150,000,000 00	"	"	"	"	150,000,000 00
——— aux caisses d'épargne	"	"	"	"	"	"	1,585,672 50	"	"	"	"	1,585,672 50
——— à divers	"	"	"	"	"	"	221,969,307 22	"	"	"	"	221,969,307 22
Émission de traites et mandats	"	"	"	"	"	106,043,848 92	71,531,509 96	"	5,773,709 63	26,074,832 39	102,899 49	209,321,001 41
Recettes de fonds particuliers des comptables des finances	10,441 02	67,743 40	444,244 58	"	17,856,256 49	346,950,977 83	"	97,143 09	143 12	"	"	365,426,949 53
Recettes pour le compte des correspondants du trésor	2,910,195 27	46,455,584 01	8,982,964 69	49,610,546 87	320,465,183 17	192,450,670 89	142,811,050 23	1,558,517 93	6,652,317 03	84,726,632 55	4,127 50	856,619,495 14
Recettes pour le compte des correspondants des comptables des finances	"	"	"	"	"	1,100,186,506 09	"	1,861,417 04	1,210,596 47	"	"	1,103,258,519 60
Recettes en atténuation de créances actives. (Avances, débets et créances)	309,155 39	31,401,377 97	4,421,712 25	307,151 26	"	4,580,337 09	1,726,728 38	4,188,063 00	1,993,661 32	197,891 96	22,812 52	49,103,266 10
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus)	1,654,244 73	20,214,598 66	10,411,056 79	13,063,097 77	207,943 30	757,296,856 26	571,744,028 15	982,139,378 74	93,924,812 69	10,570,722 44	9 69	2,461,226,729 84
TOTAL des Recettes	214,723,787 52	246,286,034 89	304,500,992 95	115,874,165 42	340,209,720 24	3,132,447,047 74	2,303,513,898 54	992,765,968 13	129,839,966 48	331,999,205 70	71,906,083 83	8,040,257,663 78
										260,096,121f 87c		

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1848.

Développement, par classe de Comptables, *des Payements faits par l'Administration des finances*, pendant l'année 1848.

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	RECEVEURS généraux DES FINANCES.	CAISSIER Payeur central du TRÉSOR PUBLIC.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. Payements.	Annulations de payements.	TOTAL des PAYEMENTS.
DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1847.												
Liste civile	"	"	"	"	"	"	"	25,000f 00c	"	"	"	25,000f 00c
Dette consolidée	"	"	"	"	"	"	421,481f 73c	5,056,701 77	2,970f 50c	18,124f 00c	61f 50c	5,499,216 50
Charges des emprunts spéciaux contractés pour ponts, canaux et travaux divers	"	"	"	"	"	"	"	39,864 20	"	225 48	225 48	39,864 20
Intérêts de capitaux de cautionnements	"	"	"	"	"	"	42,497 36	6,375,263 62	33,048 80	"	75 00	6,450,734 78
Intérêts de la dette flottante	"	"	"	"	"	1,195,890f 66c	646 56	"	"	7,491,693 08	1,676 17	8,646,554 15
Rentes viagères	"	"	"	"	"	"	117,385 80	771,246 32	"	48,563 78	48,509 28	888,686 62
Pensions	"	"	"	"	"	"	100,486 79	11,174,612 36	40,705 11	103,587 94	88,882 94	11,330,509 26
Ministère de la justice et des cultes. (Dépenses de la justice.)	"	"	"	"	"	"	11,113 16	1,907,076 85	"	290 29	17,891 74	1,900,588 56
——— (Dépenses des cultes.)	"	"	"	"	"	"	18,319 25	9,941,058 04	"	"	460 00	9,958,917 29
Ministère des affaires étrangères	"	"	"	"	"	"	751,879 66	1,841,476 71	"	118,855 92	18,212 72	2,693,999 57
——— de l'instruction publique	"	"	"	"	"	"	281,318 67	3,639,776 34	"	9,389 62	4,136 84	3,926,347 79
——— de l'intérieur	"	"	"	"	"	"	767,498 32	26,100,974 57	"	82,760 17	85,217 28	26,866,015 78
——— de l'agriculture et du commerce	"	"	"	"	"	"	387,573 35	3,360,882 24	"	5,664 14	9,478 36	3,744,641 37
——— des travaux publics. Service ordinaire	"	"	"	"	"	"	1,477,361 92	13,060,360 81	"	234,952 44	116,682 71	14,655,992 46
——— des travaux publics. Travaux régis par la loi du 25 juin 1841	"	"	"	"	"	"	"	1,343,309 17	"	11,706 50	530 68	1,354,484 99
——— des travaux publics. Travaux régis par la loi du 11 juin 1842	"	"	"	"	"	"	434,867 92	21,374,064 11	"	88,467 67	25,693 66	21,891,706 04
——— de la guerre. Service ordinaire	"	"	"	"	"	"	4,155,738 90	24,532,586 17	9,064,733 26	12,381,967 15	13,155,188 51	36,979,836 97
——— de la guerre. Travaux régis par la loi du 25 juin 1841	"	"	"	"	"	"	249,232 62	3,089,068 76	"	58,887 63	511,588 10	2,885,200 91
——— de la guerre. Travaux régis par la loi du 11 juin 1842	"	"	"	"	"	"	882,981 34	1,578,697 96	"	18,406 40	1,008,070 32	1,472,015 38
——— de la marine. Service ordinaire	"	"	"	"	"	"	1,922,085 47	22,397,945 61	98,290 03	5,655,568 73	9,726,890 80	20,346,999 04
——— de la marine. Travaux régis par la loi du 25 juin 1841	"	"	"	"	"	"	10,645 08	642,233 41	"	855,429 26	431,433 49	1,076,874 26
——— de la marine. Travaux régis par la loi du 11 juin 1842	"	"	"	"	"	"	1,005,346 63	4,886,666 96	"	301,120 39	"	6,193,133 98
——— des finances	"	"	"	"	"	1,921,044 65	216,827 76	508,362 62	14,665 25	19,556 01	16,567 11	2,663,889 18
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	97,031f 17c	765,862f 44c	2,388,719f 28c	3,720,018f 23c	"	2,409,149 86	216,827 76	4,339,311 77	"	3,300,034 38	265,688 53	17,208,370 87
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	645,709 38	4,222,725 02	34,112 80	29,066 79	"	13,859,292 87	453,932 27	64,437 60	70 00	1,264 57	609 44	18,856,069 59
EXERCICE 1848.												
Liste civile. (Mois de janvier et février 1848.)	"	"	"	"	"	"	"	2,191,666 66	"	"	"	2,191,666 66
Chambre des Pairs. (Service de janvier et février 1848, et liquidation.)	"	"	"	"	"	"	39,654 60	131,666 66	"	"	"	171,321 26
Chambre des députés. (*Idem.*)	"	"	"	"	"	"	79,663 04	170,000 00	"	"	357 29	249,245 75
Gouvernement provisoire	"	"	"	"	"	"	"	"	"	16,500 00	"	16,500 00
Service du palais national du Luxembourg	"	"	"	"	"	"	66,982 79	"	"	"	985 44	65,997 35
Assemblée nationale	"	"	"	"	"	"	2,750,000 00	"	"	"	"	5,750,000 00
Commission du pouvoir exécutif	"	"	"	"	"	"	142,000 00	"	"	"	26,380 39	115,619 61
Président du conseil, chef du pouvoir exécutif	"	"	"	"	"	"	61,535 67	"	"	"	"	61,535 37
Dette consolidée	"	"	"	"	"	"	136,556,821 09	119,096,064 07	28,011 00	"	90 50	255,680,805 66
Fonds d'amortissement	"	"	"	"	"	"	42,438,862 00	14,330,400 00	"	"	"	56,769,262 00
Charges des emprunts spéciaux contractés pour ponts, canaux et travaux divers	"	"	"	"	"	"	4,734,382 10	4,278,825 91	"	"	"	9,013,208 01
Intérêts de capitaux de cautionnements	"	"	"	"	"	"	53,817 69	178,466 88	395 12	"	"	232,679 69
Intérêts de la dette flottante	"	"	"	"	"	2,073,065 96	9,189,803 23	"	"	562,319 24	4,144,918 85	7,680,269 58
Rentes viagères	"	"	"	"	"	"	919,795 04	292,646 11	"	"	"	1,212,441 15
Pensions	"	"	"	"	"	"	12,898,291 11	29,045,954 59	115,508 83	"	1,000 00	42,059,027 78
Ministère de la justice	4,384,710 21	"	"	"	"	"	2,804,385 97	11,786,469 25	430,731 98	1,554 61	8,000 00	24,399,852 02
——— des affaires étrangères	"	"	"	"	"	"	5,862,761 69	1,102,179 07	"	15,260 44	48,120 99	6,932,080 21
——— de l'instruction publique et des cultes. Dépenses de l'instruction publique	"	"	"	"	"	"	3,620,255 29	9,824,657 26	86,973 43	"	13,216 86	13,518,669 12
——— de l'instruction publique et des cultes. ——— des cultes	"	"	"	"	"	"	1,044,548 96	28,011,134 63	176,802 95	"	"	29 232,486 54
——— de l'intérieur	"	"	"	"	"	"	31,624,020 72	84,590,042 87	"	71,622 79	5,208 73	116,280,477 65
——— de l'agriculture et du commerce	"	"	"	"	"	"	4,272,687 58	9,892,012 01	"	16,328 41	31,779 29	14,149,248 71
——— des travaux publics. Service ordinaire	"	"	"	"	"	"	21,022,927 24	51.229,252 27	"	810,229 06	817,124 93	72,245,283 64
——— des travaux publics. Travaux régis par la loi du 25 juin 1841	"	"	"	"	"	"	7,455 09	4,378,218 64	"	"	677 55	4,384,996 18
——— des travaux publics. Travaux régis par la loi du 11 juin 1842	"	"	"	"	"	"	24,384,970 45	72,292,331 93	"	8,805 72	42,349 82	96.643,758 28
——— de la guerre. Service ordinaire	"	"	"	"	"	"	52,436,406 84	234,328,520 88	71,328,961 40	10,056,803 76	18,486,264 52	349,664,428 36
——— de la guerre. Travaux régis par la loi du 25 juin 1841	"	"	"	"	"	"	702,398 04	6,268,001 22	"	17,206 98	100,260 22	6,887,346 02
——— de la guerre. Travaux régis par la loi du 11 juin 1842	"	"	"	"	"	"	528,452 23	2,454,240 62	"	1,000,022 87	"	3,982,715 72
——— de la marine. Service ordinaire	"	"	"	"	"	"	18,424,990 29	63.500,313 49	859,940 67	4,735,708 47	5,027,772 64	82,493,180 28
——— de la marine. Travaux régis par la loi du 25 juin 1841	"	"	"	"	"	"	21,865 89	3,571,946 20	"	394,177 20	12,016 02	3,975,973 27
——— de la marine. Travaux régis par la loi du 11 juin 1842	"	"	"	"	"	"	5,968,275 82	5,935,429 07	"	6,375 82	"	11,910,080 71
——— des finances	39,952 37	11,195 61	1,054 45	21,209 40	"	5,802,245 60	6,263,186 71	3,214,846 83	499,942 63	10.128,143 88	48,280 08	25,933,223 25
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	9,666,581 71	24,926,049 48	38,689,225 36	27,970,708 34	"	9,302,226 07	11,506,738 42	13,510,186 16	619,458 34	195,076 01	24.124 07	136,362,125 82
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	3,274,047 54	15,964,514 58	947,308 20	33,204 32	"	46,939,712 49	10,946 11	260,358 66	12,466 64	51,346 87	1,881 99	67,492,023 42
Dép d'ordre.—Ministère des trav. publ. S/C du rachat du chemin de fer de Paris à Lyon.	"	"	"	"	"	"	28,571,707 53	"	"	241,978 19	"	28,813,685 72
A REPORTER	18,108,032 38	45,890,347 13	42,060,420 09	31,774,207 08	"	83,502,628 16	445,739,749 51	948,916,809 91	83,413,675 94	59,135,975 87	54,374,981 74	1,704,160,861 33

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1848.

Suite du *Développement*, par classe de Comptables, *des Payements faits par l'Administration des finances*, pendant l'année 1848.

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	RECEVEURS généraux DES FINANCES.	CAISSIER Payeur central du TRÉSOR PUBLIC.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. Payements.	Annulations de payements.	TOTAL des PAYEMENTS.
REPORT d'autre part.....	18,108,032f 38c	45,890,347f 13c	42,060,420f 09c	31,774,207f 08c	"	83,502,628f 16c	445,739,749f 51c	948,916,809f 91c	83,413,675f 94c	59,135,975f 87c	54,374,981f 74c	1,704,166,864f 33c
Suite des DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1849.												
Ministère de la guerre.....	"	"	"	"	"	"	1,910,643 60	3,608,808 39	307,727 44	9,000,000 00	"	14,827,179 43
——— de la marine.....	"	"	"	"	"	"	1,156,000 00	188,582 54	"	2,174,782 90	1,986,960 35	1,532,405 09
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes.....	"	"	"	"	"	468,348 35	"	"	"	"	"	468,348 35
Portions réalisées de l'emprunt de 450 millions appliquée aux travaux extraordinaires des exercices..... 1847..... 6,148,956f 95c; 1848..... 19,759,000 60; 1849..... 20,417,599 12	"	"	"	"	"	"	"	"	"	46,225,556 07	"	46,225,556 07
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES.												
Frais de fabrication prélevés sur le prod^t brut des monnaies. Exercice 1847.....	"	"	"	"	38,836f 70c	"	"	"	"	41,691 42	80,528 12	"
——— Exercice 1848.....	"	"	"	"	1,564,791 16	"	"	"	"	66,857 02	1,631,648 18	"
SERVICE COLONIAL.												
Prélèvements effectués sur les fonds généraux des budgets pour couvrir l'excédant présumé de dépense de ce service : exercices..... 1847..... 46,500f 00c; 1848..... 2,724,955 00; 1849..... 14,637,076 00	"	"	"	"	"	"	"	"	"	17,408,531 00	"	17,408,531 00
SERVICES SPÉCIAUX.												
Remboursements de cautionnements en numéraire.....	"	"	"	"	"	"	3,022,461 00	12,581,155 05	50,267 26	"	"	15,653,883 31
Service départemental *S/C* de produits éventuels.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	14,105,341 06	"	14,105,341 06
Opérations diverses constatées en dépense pour le service colonial.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20,352,377 62	338,085 51	20,014,292 11
Payements effectués pour le service municipal en Algérie.....	"	"	"	"	"	"	"	"	5,633,998 99	"	"	5,633,998 99
Répartition entre le budget et les ayants droit des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie.....	"	"	"	"	"	"	"	"	545,318 27	"	"	545,318 27
Dépense prélevée sur la recette spéciale constatée en 1845 au profit du ministère de la guerre. (Créance sur la ville de Lille).....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	224,098 98	"	224,098 98
Payements effectués, à titre d'avances, pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France.....	"	"	"	"	"	"	986,713 38	165,615 61	"	"	"	1,152,328 99
Cautionnements des compagnies de chemins de fer acquis au trésor pour cause de déchéance.....	"	"	"	"	"	"	573,532 61	"	"	"	"	573,532 61
Payements d'urgence pour dépenses extraordinaires à régulariser.....	"	"	"	"	"	"	3,449,390 47	"	"	"	"	3,449,390 47
Payements pour le *C/* de la liquidation de l'ancienne liste civile.....	"	"	"	"	"	"	3,185,508 49	553,114 17	"	"	428 03	3,738,194 63
——— du domaine privé.....	"	"	"	"	"	"	810,393 90	917,929 97	200 90	"	3,618 56	1,724,906 21
Capital des rentes 3 p. 0/0 remis à divers contre le dépôt des bons du trésor émis antérieurement au 24 février 1848.....	"	"	"	"	"	"	224,427,565 45	"	"	"	"	224,427,565 45
Capital des rentes 5 p. 0/0 remis à divers contre le dépôt des bons du trésor émis pour le service des caisses d'épargne.....	"	"	"	"	"	"	15,456 67	"	"	"	"	14,456 67
Dépense en atténuation du produit de la consolidation des fonds des caisses d'épargne.	"	"	"	"	"	"	18,090,391 72	"	"	10,152,048 61	"	28,242,440 33
Soumissionnaires de l'emprunt autorisé par le décret du 24 juillet 1848. (Annulation des certificats de l'emprunt de 250 millions adjugé le 10 novembre 1847, admis pour comptant dans le nouvel emprunt.).....	"	"	"	"	"	"	19,723,401 25	"	"	"	"	19,723,401 25
Liquidation de la reprise par l'état du chemin de fer de Paris à Lyon.....	"	"	"	"	"	"	4,002,134 11	"	"	"	"	4,002,134 11
Compagnie du chemin de fer du Nord *S/C* d'obligations à réaliser.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,000,000 00	"	3,000,000 00
Part contributive du trésor dans le capital des comptoirs nationaux d'escompte..	"	"	"	"	"	"	42,332,500 00	"	"	"	"	42,332,500 00
Avance aux comptoirs nationaux d'escompte.....	"	"	"	"	"	"	10,128,000 00	"	"	"	"	10,128,000 00
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.												
Remboursement des bons du trésor remis par la caisse d'amortissement.....	"	"	"	"	"	"	81,235,066 58	"	"	"	"	81,235,066 58
Payements en atténuation des créances passives. Remboursement de bons du trésor remis à la banque de France.....	"	"	"	"	"	"	100,000,000 00	"	"	"	"	100,000,000 00
Remboursement de bons du trésor remis aux caisses d'épargne.....	"	"	"	"	"	"	1,544,970 95	"	"	"	"	1,544,970 95
Remboursement de bons du trésor à divers.....	"	"	"	"	"	"	482,252,602 32	"	"	"	"	482,252,602 32
——— de traites et mandats.....	"	"	"	"	"	40,766,497 66	169,882,122 81	"	5,125,101 99	"	"	215,773,722 46
——— de fonds particuliers des comptables des finances.....	6,243 72	59,603 70	211,925 21	"	17,262,673 18	377,098,264 37	"	99,669 64	373 94	717,986 97	255,850 48	395,200,890 25
Dépenses pour le compte des correspondants du trésor..	2,250,735 01	44,905,867 74	7,680,853 00	47,786,430 97	318,239,233 40	232,818,113 62	118,757,388 73	195 50	9,453,779 78	130,087,538 72	344,877 68	911,615,258 79
——— des comptables des finances.....	"	"	"	"	"	1,104,947,116 52	"	1,861,427 04	1,122,792 74	"	"	1,107,931,336 30
Payements en augmentation des créances actives. (Avances, débets et créances.)..	376,571 57	31,486,370 76	5,497,330 66	434,748 97	"	4,855,535 94	"	2,288,750 19	1,334,190 17	8,503,224 27	2,280,661 57	52,496,060 96
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds envoyés.).....	194,046,151 62	126,134,597 76	250,023,488 28	35,947,658 63	236,698 50	1,292,759,035 53	513,177,634 88	20,691,815 52	25,017,404 79	2,549,098 39	2,351,346 81	2,458,232,237 09
TOTAL des payements.....	214,787,734 30	248,476,787 09	305,454,017 24	115,943,045 65	337,342,232 94	3,137,215,540 15	2,246,403,628 43	991,873,873 53	132,004,832 21	323,745,108 90	63,648,987 03	7,989,597,813 41
										260,096,121f 87c		

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1848.

Résumé du développement, par classe de comptables, *des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1848.*

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE et de portefeuille au 1er janvier 1848.	RECETTES EFFECTUÉES pendant l'année 1848.	TOTAL au 31 décembre 1848. (Voir page 36.)	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1848.	VALEURS DE CAISSE et de portefeuille au 1er janvier 1849.	TOTAL au 31 décembre 1848. (Voir page 37.)
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	340,131f 93c	214,723,787f 52c	215,063,919f 45c	214,787,734f 30c	276,185f 15c	215,063,919f 45c
——— des douanes	8,902,716 46	246,286,034 89	255,188,751 35	248,476,787 09	6,711,964 26	255,188,751 35
——— des contributions indirectes	2,999,029 04	304,500,952 95	307,499,981 99	305,454,017 24	2,045,964 75	307,499,981 99
Directeurs des postes	1,118,721 20	115,874,165 42	116,992,886 62	115,943,045 65	1,049,840 97	116,992,886 62
——— de la fabrication des monnaies	2,563,794 80	340,209,720 24	342,773,515 04	337,342,232 94	5,431,282 10	342,773,515 04
Receveurs généraux des finances	26,606,453 16	3,132,447,047 74	3,159,053,500 90	3,137,215,540 15	21,837,960 75	3,159,053,500 90
Caissier payeur central du trésor public	126,093,728 39	2,303,513,898 54	2,429,607,626 93	2,246,403,628 43	183,203,998 50	2,429,607,626 93
Payeurs du trésor public	5,880,946 66	992,765,968 13	998,646,914 79	991,873,873 53	6,773,041 26	998,646,914 79
Comptables des finances en Algérie	29,974,225 29	129,839,966 48	159,814,191 77	132,004,832 21	27,809,359 56	159,814,191 77
Agent responsable des virements de comptes	"	260,096,121 87	260,096,121 87	260,096,121 87	"	260,096,121 87
	204,479,746 93	8,040,257,663 78	8,244,737,410 71	7,989,597,813 41	255,139,597 30	8,244,737,410 71

COMPTE

DES

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS

POUR L'ANNÉE 1848.

NOTE

Sur le Compte des Contributions et Revenus publics.

Le compte des contributions et revenus publics a pour objet de faire connaître, pour chacune des branches principales de ressources composant le budget général des recettes de l'État, les droits liquidés à la charge des redevables du Trésor public, et ceux qui ont été recouvrés, ou qui sont restés à réaliser. Les résultats exposés dans ce compte se rapportent à l'exercice 1847 parvenu au terme de sa clôture, pendant l'année 1848, et dont le règlement définitif vient d'être soumis à l'Assemblée nationale; à l'exercice 1848, qui a accompli sa première année d'exécution; et, enfin, à l'exercice 1849, sur lequel quelques recettes, d'après le régime qui leur est propre, ont été constatées avant l'ouverture de cet exercice.

Ce compte se compose des documents ci-après :

1° D'un tableau général qui récapitule l'ensemble des résultats inscrits sur ces exercices dans les écritures de la comptabilité générale des finances jusqu'au 31 décembre 1848, en distinguant les opérations de l'année 1847, de celles qui ont eu lieu antérieurement à la publication du compte.

2° D'une série d'états de développement, par nature de perceptions, suivant les divisions principales du budget des recettes, SAVOIR :

Contributions directes;
Enregistrement, timbre et domaines;
Produits des forêts et de la pêche;
Douanes et sels;
Contributions indirectes;
Produits des postes;
Produits universitaires;
Produits éventuels affectés au service départemental;
Produits et revenus de l'Algérie;
Produit de la rente de l'Inde;
Produits divers du budget.

3° D'un résumé spécial pour les impôts et revenus indirects des exercices 1847 et 1848;

4° Et, enfin, d'un développement, par département et par classe de comptables, de l'ensemble des recouvrements qui ont été effectués pendant l'année 1848.

Les développements administratifs sur les valeurs, matières ou quantités qui ont été soumises à l'application des tarifs et d'où sont résultés les droits perçus par le trésor public sur l'exercice 1847, se trouvent dans le compte définitif des recettes de cet exercice qui est publié séparément, par le ministre des finances, à l'appui de la loi proposée à l'Assemblée nationale pour le règlement du budget dudit exercice. C'est également à ce compte qu'il est nécessaire de se reporter pour le développement, par département et par branche de revenus, des recouvrements effectués pendant l'exercice 1847 (pages 24 à 27.) Les développements de cette nature ne pouvant être établis qu'en clôture d'exercice, la publication n'en aura lieu, pour l'exercice 1848, qu'à l'époque où cet exercice sera soumis au contrôle législatif.

Note sur le compte des contributions et revenus publics.

Les différents résultats constatés dans la présente partie du compte général des finances se résument de la manière suivante :

Contributions et Revenus de l'Exercice 1847.

Les droits constatés au profit de l'État, sur l'exercice 1847, se sont élevés à 1,375,463,484 fr. 45 c., savoir :

Recettes ordinaires	Contributions directes	423,435,560f 44c	1,345,885,388f 50c
	Produits des domaines	7,371,565 48	
	Produits des forêts et de la pêche	30,710,496 56	
	Impôts et revenus indirects	833,708,025 51	
	Produits universitaires	2,423,488 07	
	Produits éventuels affectés au service départemental	16,903,248 33	
	Produits et revenus de l'Algérie	12,683,885 09	
	Produit de la rente de l'Inde	1,049,091 02	
	Produits divers	17,600,028 00	
Ressources extraordinaires	Portion de l'emprunt autorisé par la loi du 25 juin 1841, applicable aux travaux extraordinaires de l'exercice 1847		29,578,095 95
	TOTAL		1,375,463,484 45

Sur cette somme il a été reçu par le trésor public, antérieurement au 1er janvier 1848	1,297,165,303 26	
Pendant l'année 1848	66,739,054 88	
		1,363,904,358 14
Et il restait à recouvrer, à la clôture de l'exercice 1847		11,559,126 31

Contributions et Revenus de l'Exercice 1848.

Les droits à recouvrer, qui ont été constatés au profit de l'État sur l'exercice 1848, jusqu'au 31 décembre 1848, montent à 1,709,242,408 fr. 85 cent., savoir :

Recettes ordinaires.	Contributions directes	432,366,852f 71c	1,454,672,960f 10c
	Impôt extraordinaire de 45 centimes	191,980,568 59	
	Produits des domaines	7,256,994 27	
	Produits des forêts et de la pêche	29,626,367 74	
	Impôts et revenus indirects	691,478,436 69	
	Produits universitaires	2,255,769 59	
	Produits éventuels affectés au service départemental	10,890,254 37	
	Produits et revenus de l'Algérie	12,287,192 64	
	Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	
	Produits divers	27,603,863 39	
	Retenues proportionnelles sur traitements et pensions, retenues par suite de cumul	7,294,336 28	
	Produit de la consolidation de la réserve de l'amortissement	40,582,323 83	
Ressources extraordinaires			254,569,448 75
	TOTAL		1,709,242,408 85

Sur cette somme il a été reçu par le trésor, antérieurement au 1er janvier 1848	12,642f 37c	1,471,925,119 20
Pendant l'année 1848	1,471,912,476 83	
Et, au 31 décembre 1848, il restait à recouvrer celle de		237,317,289 65

Note sur le Compte des Contributions et Revenus publics.

Contributions et Revenus de l'Exercice 1849.

Les recouvrements effectués, pendant l'année 1848, sur les droits et produits constatés de l'exercice 1849, ont été de 23,166 fr. 36 cent., pour les contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres).

En outre, une somme de 20,317,599 fr. 12 cent. prélevée sur les 46,225,566 fr. 07 cent. qui formaient au 1er janvier 1848 la portion de l'emprunt de 450 millions affectés aux travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841, a été constatée en recette au budget de l'exercice 1849.

Récapitulation des Recouvrements de l'année 1848.

D'après les résultats qui précèdent, les recouvrements de toute nature effectués pendant l'année 1848 se sont élevés à 1,558,992,297 fr. 19 cent., et se résument ainsi qu'il suit :

	EXERCICE 1847.	EXERCICE 1848.	EXERCICE 1849.
Contributions directes	47,425,834f 16c	351,385,292f 81c	"
Impôt extraordinaire de 45 centimes	"	158,674,822 01	"
Produits des domaines	219,315 96	4,443,924 92	"
Produits des forêts et de la pêche	565,103 89	24,020,657 77	"
Impôts et revenus indirects	4,039,565 43	676,545,151 04	23,166f 36c
Produits universitaires	5,421 84	2,212,445 13	"
Produits éventuels affectés au service départemental	3,215,086 69	10,890,254 37	"
Produits et revenus de l'Algérie	975,715 74	12,287,192 64	"
Produit de la rente de l'Inde	A déduire : 908 98	1,050,000 00	"
Produits divers	4,144,963 20	20,314,468 65	"
Retenues proportionnelles sur traitements et pensions, retenues par suite de cumul	"	7,294,336 28	"
Produit de la consolidation de la réserve de l'amortissement	"	40,582,323 83	"
	60,590,097 93	1,309,700,869 45	23,166 36
Ressources extraordinaires	6,148,956 95	162,211,607 38	20,317,599 12
	66,739,054 88	1,471,912,476 83	20,340,765 48

TOTAL..... 1,558,992,297 19

Cette somme est celle qui se trouve portée en recette dans le tableau général des opérations de l'administration des finances pendant l'année 1848. (Page 36.) Non comprise toutefois la *recette d'ordre* de 28,813,685 fr. 72 cent. qui n'est pas de nature à figurer dans le compte des contributions et revenus publics.

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et des Restes à recouvrer sur les exercices 1847 et 1848, 1849, au 1er Janvier 1849.

PAGES de RENVOI aux états de développements.	CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT — antérieurement au 1er janvier 1848.	Opérations de l'année 1848. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1848. — Annulations de droits constatés.	TOTAL	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1848.	PENDANT l'année 1848.	TOTAL.	RESTE À RECOUVRER au 1er janvier 1849 sur les droits constatés.	OBSERVATIONS.
					EXERCICE	1847.				
	RESSOURCES ORDINAIRES.									
60 et 62	Contributions directes	423,435,968f 80c	"	408f 36c	423,435,560f 44c	376,009,726f 28c	47,425,834f 16c	423,435,560f 44c	"	
64 et 66	Enregistrement, timbre et domaines	271,847,813 53	4,337,501f 37c	"	276,185,314 90	270,673,813 53	822,245 44	271,496,058 97	4,689,255f 93c	
67	Produits des forêts et de la pêche	29,520,522 19	1,189,974 37	"	30,710,496 56	28,869,825 49	565,103 89	29,434,929 38	1,275,567 18	
70	Douanes et sels	201,115,473 17	"	15,032 89	201,100,440 28	201,095,473 17	4,967 11	201,100,440 28	"	
72	Contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres)	305,640,770 19	4,861,898 32	"	310,502,668 51	302,021,306 55	2,891,029 76	304,912,336 31	5,590,332 20	
74	Produits des postes	53,235,484 35	55,682 95	"	53,291,167 30	52,746,557 22	540,639 08	53,287,196 30	3,971 00	
76	Produits universitaires	2,421,790 35	1,697 72	"	2,423,488 07	2,418,066 23	5,421 84	2,423,488 07	"	
78	Produits éventuels affectés au service départemental	13,688,161 64	3,215,086 69	"	16,903,248 33	13,688,161 64	3,215,086 69	16,903,248 33	"	
80, 82 et 84	Produits et revenus de l'Algérie	11,708,169 35	975,715 74	"	12,683,885 09	11,708,169 35	975,715 74	12,683,885 09	"	
78	Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	"	908 98	1,049,091 02	1,050,000 00	à déduire 908 98	1,049,091 02	"	
86 et 88	Produits divers	18,133,583 04	"	533,555 04	17,600,028 00	13,455,064 80	4,144,963 20	17,600,028 00	"	
		1,331,797,736 61	14,637,557 16	549,905 27	1,345,885,388 50	1,273,736,164 26	60,590,097 93	1,334,326,262 19	11,559,126 31	
	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.									
	Portion de l'emprunt autorisé par la loi du 25 juin 1841, applicable aux travaux extraordinaires de l'exercice 1847	23,429,139 00	6,148,956 95	"	29,578,095 95	23,429,139 00	6,148,956 95	29,578,095 95	"	
		1,355,226,875 61	20,786,514 11	549,905 27	1,375,463,484 45	1,297,165,303 26	66,739,054 88	1,363,904,358 14	11,559,126 31	
			20,236,608 84							

EXERCICE 1848.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et des Restes à recouvrer sur les exercices 1847, 1848 et 1849, au 1er Janvier 1849.*

PAGES de RENVOI aux états de développement.	CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT — antérieurement au 1er janvier 1848.	Opérations de l'année 1848. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1848. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1848.	PENDANT l'année 1848.	TOTAL.	RESTE À RECOUVRER au 1er janvier 1849 sur les droits constatés.	OBSERVATIONS.
					EXERCICE 1848.					
	RESSOURCES ORDINAIRES.									
61 et 63	Contributions directes	"	432,366,852f 71c	"	432,366,852f 71c	"	351,385,292f 81c	351,385,292f 81c	80,981,559f 90c	
	Impositions extraordinaires de 45 centimes. (Décret du 16 mars 1848.)	"	191,980,568 59	"	191,980,568 59	"	158,674,822 01	158,674,822 01	33,305,746 58	
65 et 67	Enregistrement, timbre et domaines	"	214,912,325 91	"	214,912,325 91	"	204,079,220 11	204,079,220 11	10,833,105 80	
69	Produits des forêts et de la pêche	"	29,626,367 74	"	29,626,367 74	"	24,020,657 77	24,020,657 77	5,605,709 97	
71	Douanes et sels	"	147,720,233 60	"	147,720,233 60	"	147,700,233 60	147,700,233 60	20,000 00	
73	Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	12,642f 37c	283,241,115 59	"	283,253,757 96	12,642f 37c	276,867,745 29	276,880,387 66	6,373,370 30	
75	Produits des postes	"	52,849,113 49	"	52,849,113 49	"	52,341,876 96	52,341,876 96	507,236 53	
77	Produits universitaires	"	2,255,769 59	"	2,255,769 59	"	2,212,445 13	2,212,445 13	43,324 46	
79	Produits éventuels affectés au service départemental	"	10,890,254 37	"	10,890,254 37	"	10,890,254 37	10,890,254 37	"	
81, 83 et 85	Produits et revenus de l'Algérie	"	12,287,192 64	"	12,287,192 64	"	12,287,192 64	12,287,192 64	"	
79	Produit de la rente de l'Inde	"	1,050,000 00	"	1,050,000 00	"	1,050,000 00	1,050,000 00	"	
87 et 89	Produits divers	"	27,603,863 39	"	27,603,863 39	"	20,314,468 65	20,314,468 65	7,289,394 74	
"	Retenues sur traitements et pensions; retenues par suite de cumul	"	7,294,336 28	"	7,294,336 28	"	7,294,336 28	7,294,336 28	"	
"	Produit de la consolidation en rentes des bons du trésor formant la réserve de l'amortissement. (Consolidation des six premiers mois de 1848.)	"	40,582,323 83	"	40,582,323 83	"	40,582,323 83	40,582,323 83	"	
		12,642 37	1,454,660,317 73	"	1,454,672,960 10	12,642 37	1,309,700,869 45	1,309,713,511 82	144,959,448 28	
	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.									
	Portion de l'emprunt de 450 millions applicables aux travaux extraordinaires de l'exercice 1848	"	19,759,000 00	"	19,759,000 00	"	19,759,000 00	19,759,000 00	"	
	Recette sur l'emprunt autorisé par le décret du 24 juillet 1848	"	177,536,948 75		177,536,948 75	"	114,787,857 38	114,787,857 38	62,749,091 37	
	Produit de versements sur certificats en échange d'actions du chemin de fer de Paris à Lyon	"	54,273,500 00	"	54,273,500 00	"	24,664,750 00	24,664,750 00	29,608,750 00	
	Remboursement fait au trésor par la compagnie du chemin de fer du Nord	"	3,000,000 00	"	3,000,000 00	"	3,000,000 00	3,000,000 00	"	
		"	254,567,448 75	"	254,569,448 75	"	162,211,607 38	162,211,607 38	92,357,841 37	
	TOTAL de l'exercice 1848	12,642 37	1,709,229,766 48	"	1,709,242,408 85	12,642 37	1,471,912,476 83	1,471,925,119 20	237,317,289 65	
										EXERCICE 1849.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et des Restes à recouvrer sur les exercices 1847, 1848 et 1849, au 1er Janvier 1849.*

PAGES de RENVOI aux états de développement.	CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT. antérieurement au 1er janvier 1848.	Opérations de l'année 1848. Droits constatés.	Opérations de l'année 1848. Annulations de droits constatés.	TOTAL.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1848.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS PENDANT l'année 1848.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS TOTAL.	RESTE À RECOUVRER au 1er janvier 1849 sur les droits constatés.	OBSERVATIONS.
					EXERCICE 1849.					
	RESSOURCES ORDINAIRES.									
92	Contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres)....	"	23,166f36c	"	23,166f36c	"	23,166f36c	23,166f36c	"	
	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.									
	Portion de l'emprunt de 450 millions applicables aux travaux extraordinaires.....	"	20,317,599 12	"	20,317,599 12	"	20,317,599 12	20,317,599 12	"	
		"	20,340,765 48	"	20,340,765 48	"	20,340,765 48	20,340,765 48	"	
					RÉCAPITULATION.					
	Exercice 1847.....	1,355,226,875f61c	20,236,608 84	"	1,375,463,484 45	1,297,165,303f26c	66,739,054 88	1,363,904,358 14	11,559,126f31c	
	Exercice 1848.....	12,642 37	1,709,229,766 48	"	1,709,242,408 85	12,642 37	1,471,912,476 83	1,471,925,119 20	237,317,289 65	
	Exercice 1849.....	"	20,340,765 48	"	20,340,765 48	"	20,340,765 48	20,340,765 48	"	
	Totaux.....	1,355,239,517 98	1,749,807,140 80	"	3,105,046,658 78	1,297,177,945 63	1,558,992,297 19	2,856,170,242 82	248,876,415 96	

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Contributions directes.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1847.)

EXERCICE 1847.

DÉSIGNATION DES CONTRIBUTIONS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. (*Voir le détail qui suit.*)	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1848.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1848.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Contribution foncière	280,643,412f 41c				
——— personnelle et mobilière	59,432,921 38				
——— des portes et fenêtres	34,859,361 37	376,009,726f 28c	47,425,834f 16c	423,435,560f 44c	"
——— des patentes	47,685,749 48				
Taxe de premier avertissement	814,115 80				
	423,435,560 44	376,009,726 28	47,425,834 16	423,435,560 44	"

DÉTAIL DES ROLES MIS EN RECOUVREMENT.

CONTRIBUTION FONCIÈRE.

Fonds pour dépenses générales.	Principal	158,750,721f 66c		187,325,851f 56c
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale	28,575,129 90		
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	15,931,634f 16c	57,278,190 79	93,317,560 85
	——— pour dépenses ordinaires sur le fonds commun	10,160,046 19		
	——— pour dépenses facultatives sur le fonds commun	952,504 32		
	Centimes pour dépenses facultatives d'utilité départementale	7,978,167 24		
	——— pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	10,848,750 04		
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	8,001,985 09		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	2,845,186 68		
	——— pour dépenses du cadastre	559,917 07		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires	7,967,170 89	32,583,069 76	
	——— extraordinaires et pour frais de bourses et chambres de commerce	14,079 992 02		
	Centimes pour dépenses des chemins vicinaux	6,458,324 99		
	——— de l'instruction primaire	3,129,145 74		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	948,436 12		
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations et autres cas fortuits			1,587,507 21	
Fonds pour non-valeurs et dégrèvements			1,587,507 21	
——— de réimpositions			281,285 88	
Total de la contribution foncière				280,643,412 41

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1848.)

EXERCICE 1848.

DÉSIGNATION DES CONTRIBUTIONS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. (*Voir le détail qui suit.*)	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1848.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Contribution foncière	285,473,675f 81c		
——— personnelle et mobilière	60,960,176 17		
——— des portes et fenêtres	36,306,058 42	351,385,292f 81c	80,981,559f 90c
——— des patentes	48,779,940 31		
Taxe de premier avertissement	847,002 00		
	432,366,852 71	351,385,292 81	80,981.559 90
Contribution extraordinaire de 45 centimes	191,980,568 59	158,674,822 01	33,305,746 58
	624,347,421 30	510,060,114 82	114,287,306 48

DÉTAIL DES ROLES MIS EN RECOUVREMENT.

CONTRIBUTION FONCIÈRE.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		159,156,016f 55c	187,804,099f 53c
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		28,648,082 98	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	15,972,268f 35c	60,499,615 07	
	——— pour dépenses ordinaires sur le fonds commun	10,185,985 10		
	——— pour dépenses facultatives sur le fonds commun	954,936 09		
	Centimes pour dépenses facultatives d'utilité départementale	7,998,514 93		
	——— pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	13,646,328 38		
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	8,376,334 63		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	2,841,859 39		
	——— pour dépenses du cadastre	523,388 20		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires	7,986,605 31	33,739,809 83	97,669,576 28
	——— extraordinaires et pour frais de bourses et de chambres de commerce	14,965,097 50		
	Centimes pour dépenses des chemins vicinaux	6,621,275 10		
	——— de l'instruction primaire	3,191,968 19		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	974,863 73		
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations et autres cas fortuits			1,591,560 16	
——— pour non-valeurs et dégrèvements			1,591,560 17	
——— de réimpositions			191,651 98	
Frais de confection de rôles des contributions extraordinaires autorisés par décrets			55,379 07	
Total de la contribution foncière				285,473,675 81

Suite des CONTRIBUTIONS

Suite des *Contributions*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1847.)

Suite de l'EXERCICE 1847.

Suite du DÉTAIL DES ROLES MIS EN RECOUVREMENT.

CONTRIBUTION PERSONNELLE ET MOBILIÈRE.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		34,474,528f 19c	40,679,902f 58c
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		6,205,374 39	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	3,447,430f 22c		
	——— pour dépenses ordinaires sur le fonds commun	2,206,355 31		
	——— pour dépenses facultatives sur le fonds commun	206,845 86		
	Centimes pour dépenses facultatives d'utilité départementale	1,727,991 91	12,090,278 35	
	——— pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	2,285,703 10		
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,630,348 92		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	585,603 03		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires	1,723,324 50		
	——— extraordinaires et pour frais de bourses et de chambres de commerce	1,879,996 58		18,753,018 80
	——— des chemins vicinaux	1,189,889 24	5,503,061 83	
	——— de l'instruction primaire	552,613 59		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	157,237 92		
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations et autres cas fortuits			344,743 03	
Fonds pour non-valeurs et dégrèvements			344,743 03	
Fonds de réimpositions			470,192 56	
TOTAL de la contribution personnelle et mobilière				59,432,921 38

CONTRIBUTION DES PORTES ET FENÊTRES.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		24,561,850 69	28,442,626 06
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		3,880,775 37	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	1,561,731 74		
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,135,263 61	3,109,169 67	
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	412,174 32		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	1,331,885 15		6,416,735 31
	——— des chemins vicinaux	794,931 58		
	——— de l'instruction primaire	369,338 39	2,570,710 14	
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	74,555 02		
Fonds pour décharges et non-valeurs			736,855 50	
TOTAL de la contribution des portes et fenêtres				34,859,361 37

CONTRIBUTION DES PATENTES.

Fonds pour dépenses générales.	Principal (*réduit des 8 centimes attribués aux communes par l'article 32 de la loi du 25 avril 1844.*)		33,190,189 10	35,643,331 20
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		2,453,142 10	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des départements, approuvées par des lois spéciales	2,294,556 24		
	Centimes pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,558,258 21	4,406,142 80	
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	553,328 35		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	1,563,214 08		
	——— des chemins vicinaux	917,033 96		
	——— de l'instruction primaire	380,555 05		12,042,418 28
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	85,337 20	5,832,493 51	
	——— attribués aux communes par l'article 32 de la loi du 25 avril 1844 (8 centimes.)	2,885,453 22		
Fonds pour réductions, décharges et non-valeurs (5 centimes.)			1,803,781 97	
TOTAL de la contribution des patentes				47,685,749 48

Taxe de premier avertissement	3 centimes pour frais d'impression et d'expédition	488,469 48
	2 centimes pour frais de distribution	325,646 32
		814,115 80

RÉCAPITULATION.

Fonds applicables aux dépenses générales du budget	292,091,711 40
Fonds applicables aux services spéciaux des départements, des communes, des non-valeurs, etc	131,343,849 04
	423,435,560 44

ET REVENUS PUBLICS.

directes.

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1848.)

Suite de l'EXERCICE 1848.

Suite du DÉTAIL DES ROLES MIS EN RECOUVREMENT.

CONTRIBUTION PERSONNELLE ET MOBILIÈRE.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		34,739,318f 86f	40,992,437f 05c
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		6,253,118 19	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	3,473,954f 55c		
	——— pour dépenses ordinaires, sur le fonds commun	2,223,330 80		
	——— pour dépenses facultatives sur le fonds commun	208,437 35		
	Centimes pour dépenses facultatives d'utilité départementale	1,741,405 28	12,784,298 49	
	——— pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	2 822,583 62		
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,725,854 28		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	588,732 61		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires	1,736,933 99		
	——— extraordinaires, et pour frais de bourses et de chambres de commerce	2,191,834 85	5,899,746 67	19,967,739 12
	——— des chemins vicinaux	1,231,994 17		
	——— de l'instruction primaire	573,624 04		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	165,359 02		
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations et autres cas fortuits			347,395 46	
Fonds pour non-valeurs et dégrèvements			347,395 45	
Fonds de réimpositions			579,203 89	
Frais de confection de rôles des contributions extraordinaires autorisées par décrets			9,699 16	
TOTAL de la contribution personnelle et mobilière				60,960,176 17

CONTRIBUTION DES PORTES ET FENÊTRES.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		25,000,976f 00c	28,951,130 12
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		3,950,154 12	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	2,038,078f 19c		
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,211,579 95	3,668,056 57	
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	418,398 43		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	1,616,117 77		
	——— des chemins vicinaux	837,188 15	2,928,838 91	7,354,928 30
	——— de l'instruction primaire	393,386 30		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	82,146 69		
Fonds pour décharges et non-valeurs			750,029 28	
Frais de confection de rôles des contributions extraordinaires autorisées par décrets			8,003 54	
TOTAL de la contribution des portes et fenêtres				36,306,058 42

CONTRIBUTION DES PATENTES.

Fonds pour dépenses générales.	Principal (*réduit de 8 centimes attribués aux communes par l'article 32 de la loi du 25 avril 1844.*)		33,271,887f 93c	35,731,043 89
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		2,459,155 96	
Fonds pour dépenses départementales.	Centmes pour dépenses extraordinaires des départemts, approuvées par des lois spéciales	2,794,031f 40c		
	Centimes pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,656,848 18	5,003,044 58	
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	552,165 00		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	1,864,882 90		
	——— des chemins vicinaux	964,182 55		
	——— de l'instruction primaire	416,062 39	6,230,499 81	13,048,896 42
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	93,188 82		
	——— attribués aux communes par l'article 32 de la loi du 25 avril 1844 (8c)	2,892,183 15		
Fonds pour réductions, décharges et non-valeurs			1,808,203 04	
Frais de confection de rôles des contributions extraordinaires autorisées par décrets			7,148 99	
TOTAL de la contribution des patentes				48,779,940 31

Taxe de premier avertissement	3 centimes pour frais d'impression et d'expédition	434,682 91
	2 centimes pour frais de distribution	412,319 09
		847,002 00

RÉCAPITULATION.

Fonds applicables aux dépenses générales du budget	293,053,912 97
Fonds applicables aux services spéciaux des départements, des communes, des non-valeurs, etc	138,412,939 74
	432,366,852 71
Contribution extraordinaire de 45 centimes	191,980,568 59
	624,347,421 30

Suite des CONTRIBUTIONS

Enregistrement,

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1847.)

EXERCICE 1847.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.				DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1848.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1848.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Enregistrement.	Droits proportionnels.	Ventes...	de meubles	11,247,463f 04c	11,245,684f 12c	73f 92c	11,245,758f 04c	1,705f 00c
			d'immeubles	95,945,170 92	95,866,300 65	7,826 44	95,874,127 09	71,043 83
		Donations	en ligne directe	7,541,659 40	7,527,754 27	11,569 06	7,539,323 33	2,336 07
			entre époux	43,205 80	43,205 80	"	43,205 80	"
			en ligne collatérale	1,362,815 00	1,362,326 83	428 11	1,362,754 94	60 06
			entre personnes non parentes	1,005,804 21	1,005,791 01	13 20	1,005,804 21	"
		Successions	en ligne directe	11,539,422 77	11,537,799 78	1,221 27	11,539,021 05	401 72
			entre époux	4,914,631 73	4,913,921 33	421 30	4,914,342 63	289 10
			en ligne collatérale	21,045,189 31	21,038,691 39	5,957 60	21,044,648 99	540 32
			entre personnes non parentes	5,463,148 88	5,460,838 00	2,164 14	5,463,002 14	146 74
		Actes divers.	Baux et antichrèses	1,801,137 58	1,801,137 38	0 20	1,801,137 58	"
			Adjudications au rabais et marchés	1,045,483 14	1,045,448 16	34 98	1,045,483 14	"
			Obligations	9,936,086 90	9,936,082 94	1 43	9,936,084 37	2 53
			Cautionnements	983,920 75	983,920 75	"	983,920 75	"
			Libérations	4,761,930 88	4,761,930 88	"	4,761,930 88	"
			Condamnations, collocations et liquidations	2,188,355 94	2,187,533 03	316 91	2,187,849 94	506 00
	Droits fixes.		Actes civils et administratifs	6,593,180 38	6,593,143 64	31 90	6,593,175 54	4 84
			—— judiciaires	5,017,384 90	5,017,382 70	2 20	5,017,384 90	"
			—— extrajudiciaires	11,563,160 40	11,563,149 40	4 40	11,563,153 80	6 60
			—— de l'état civil	4,962 10	4,962 10	"	4,962 10	"
	Droits et demi-droits en sus			1,922,602 79	1,842,244 49	13,373 71	1,855,618 20	66,984 59
TOTAL de l'enregistrement, *y compris le décime pour franc*				205,920,716 82	205,739,248 65	43,440 77	205,782,689 42	144,027 40
Greffes, *y compris le décime pour franc*				5,368,775 10	5,368,768 88	6 22	5,368,775 10	"
Hypothèques (*idem*)				2,299,327 79	2,297,723 46	440 39	2,298,163 85	1,163 94
Amendes de toute nature, autres que celles concernant les forêts et la pêche				6,024,171 32	3,978,996 29	291,609 42	4,270,605 71	1,753,565 61
Décime pour franc des attributions des greffiers sur les droits de greffe				134,590 42	134,590 36	0 06	134,590 42	"
Passe-ports				665,742 00	665,742 00	"	665,742 00	"
Permis de chasse				2,450,715 00	2,450,715 00	"	2,450,715 00	"
Droits de chancellerie pour légalisation d'actes et visa de passe-ports des étrangers				33,350 00	33,350 00	"	33,350 00	"
Droits de sceau attribués au trésor public				120,952 37	120,952 37	"	120,952 37	"
Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation				362,180 38	362,180 38	"	362,180 38	"
Recouvrements de frais de justice				3,666,285 77	1,992,453 70	263,027 72	2,255,481 42	1,410,804 35
Recouvrements de frais de poursuites et d'instances				59,041 40	42,870 03	3,977 96	46,847 99	12,193 41
Droits de timbre				41,701,901 05	41,691,906 57	426 94	41,692,333 51	9,567 54
A REPORTER				268,813,749 42	264,879,497 69	602,929 48	265,482,427 17	3,331,322 25

ET REVENUS PUBLICS.

Timbre et Domaines.

(Les développements, par nature d'actes et de mutations, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1847.)

EXERCICE 1848.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.				DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1848.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Enregistrement.	Droits proportionnels.	Ventes...	de meubles	7,653,845f 25c	7,652,008f 69c	1,836f 56c
			d'immeubles	57,017,642 08	56,915,846 97	101,795 11
		Donations.	en ligne directe	6,970,306 41	6,967,389 54	2,916 87
			entre époux	34,024 76	33,791 12	233 64
			en ligne collatérale	1,645,825 10	1,645,576 39	248 71
			entre personnes non parentes	781,810 18	781,719 10	91 08
		Successions	en ligne directe	11,326,751 74	11,324,871 18	1,880 56
			entre époux	4,606,761 26	4,605,835 67	925 59
			en ligne collatérale	20,637,441 23	20,619,287 38	18,153 85
			entre personnes non parentes	4,802,850 14	4,802,206 64	643 50
		Actes divers.	Baux et antichrèses	1,228,199 88	1,228,182 54	17 34
			Adjudications au rabais et marchés	854,657 51	854,634 41	23 10
			Obligations	9,869,281 91	9,869,280 48	1 43
			Cautionnements	754,150 72	754,150 72	"
			Libérations	3,610,550 18	3,610,550 18	"
			Condamnations, collocations et liquidations	2,389,479 70	2,388,973 70	506 00
	Droits fixes.		Actes civils et administratifs	5,983,537 65	5,983,510 15	27 50
			—— judiciaires	4,264,074 65	4,264,074 65	"
			—— extrajudiciaires	10,148,959 92	10,148,935 72	24 20
			—— de l'état civil	4,081 00	4,081 00	"
	Droits et demi-droits en sus			1,235,299 82	1,122,774 20	112,525 62
TOTAL de l'enregistrement, *y compris le décime pour franc*				155,819,531 09	155,577,680 43	241,850 66
Greffes, *y compris le décime pour franc*				4,654,293 08	4,654,293 08	"
Hypothèques (*idem*)				1,944,172 79	1,941,780 77	2,392 02
Amendes de toute nature, autres que celles concernant les forêts et la pêche (*idem*)				6,111,108 86	2,485,041 36	3,626,067 50
Décime pour franc des attributions des greffiers sur les droits de greffe				118,232 94	118,232 94	"
Passe-ports				586,854 00	586,854 00	"
Permis de chasse				1,891,815 00	1,891,815 00	"
Droits de chancellerie pour légalisation d'actes et visa de passe-ports des étrangers				34,782 00	34,782 00	"
Droits du sceau attribués au trésor public				98,370 00	98,370 00	"
Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation				239,167 39	239,167 39	"
Recouvrements de frais de justice				5,163,749 50	1,066,356 46	4,097,393 04
Recouvrements de frais de poursuites et d'instances				68,550 02	26,060 73	42,489 29
Droits de timbre				30,924,704 97	30,914,861 03	9,843 94
A REPORTER				207,655,331 64	199,635,295 19	8,020,036 45

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite de *l'Enregistrement, Timbre et Domaines.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1847.)

Suite de l'EXERCICE 1847.

	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1848.	PENDANT l'année 1848.	TOTAL.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
	REPORT	268,813,749f 42c	264,879,497f 69c	602,929f 48c	265,482,427f 17c	3,331,322f 25c
Revenus et prix de vente de domaines.	Revenus des domaines	589,856 13	333,620 59	11,419 87	345,040 46	244,815 67
	Produits des terrains des fortificat. (Loi du 21 avril 1832.)	601,745 61	577,284 01	29,677 76	597,961 77	3,783 84
	——— de Paris	43,137 26	40,930 26	567 00	41,497 26	1,640 00
	Dommages-intérêts adjugés à l'État, autres que ceux concernant les forêts et la pêche	18,956 84	7,162 77	(A) 486 36	7,649 13	11,307 71
	Rentes. (Arrérages et rachats.)	25,695 53	22,122 63	2,925 37	25,048 00	647 53
	Prix de vente de mobiliers et créances exigibles	118,526 72	59,730 07	800 75	60,530 82	57,995 90
	Épaves, déshérences et biens vacants	447,878 86	428,326 25	3,947 84	432,274 09	15,604 77
	Domaines et bois engagés ou échangés	329,624 31	18,593 79	8,319 33	26,913 12	302,711 19
	Biens vendus en exécution des lois du 25 ventôse an XIII et antérieures	720,842 71	671,100 59	25,627 89	696,728 48	24,114 23
	Produit de l'ancien domaine extraordinaire	21,509 67	349 67	(B) 11,160 00	11,509 67	10,000 00
	Recettes accidentelles, y compris les reliquats sur les biens des communes	116,498 75	56,219 26	2,926 53	59,145 79	57,352 96
		271,848,021 81	267,094,937 58	691,788 18	267,786,725 76	4,061,296 05
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères	Ministère de la justice et des cultes	17,932 60	17,932 60	"	17,932 60	"
	——— des affaires étrangères	1,610 00	1,207 50	402 50	1,610 00	"
	——— de l'instruction publique	1,200 00	1,200 00	"	1,200 00	"
	——— de l'intérieur	21,681 78	14,422 80	1,061 27	15,484 07	6,197 71
	——— de l'agriculture et du commerce	7,057 48	7,057 48	"	7,057 48	"
	——— des travaux publics	546,257 64	522,009 06	17,573 42	539,582 48	6,675 16
	——— de la guerre	1,415,238 24	1,394,307 87	11,408 69	1,405,716 56	9,521 68
	——— de la marine	610,315 45	605,480 37	1,984 38	607,464 75	2,850 70
	——— des finances	777,991 48	176,138 65	120 00	176,258 65	601,732 83
		275,247,306 48	269,834,693 91	724,338 44	270,559,032 35	4,688,274 13
Revenus de divers établissements spéciaux.	Écoles vétérinaires	26,538 32	26,538 32	"	26,538 32	"
	Bergeries	78,898 01	63,293 32	15,604 69	78,898 01	"
	Vacherie d'expérience au haras du Pin	96,777 64	50,790 10	45,987 54	96,777 64	"
	Haras, dépôts d'étalons	332,640 90	295,559 33	36,099 77	331,659 10	981 80
	Écoles des arts et métiers	73,260 72	73,360 72	"	73,260 72	"
	Établissements thermaux	329,892 83	329,677 83	215 00	329,892 83	"
		276,185,314 90	270,673,813 53	822,245 44	271,496,058 97	4,689,255 93

(A) Déduction faite de 22 fr. 10 cent. pour annulation de recette.
(B) Cette somme exprime une augmentation de recette.

(Les développements, par nature d'actes et de mutations, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1848.)

Suite de l'EXERCICE 1848.

	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1848.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
	REPORT	207,655,331f 64c	199,635,295f 19c	8,020,036f 45
Revenus et prix de vente de domaines.	Revenus des domaines	570,757 60	258,852 78	311,904 82
	Produits de terrains des fortifications. (Loi du 21 avril 1832.)	604,931 87	560,383 11	44,548 76
	——— de Paris	41,582 07	37,085 48	4,496 59
	Dommages-intérêts adjugés à l'État, autres que ceux concernant les forêts et la pêche	25,499 15	(A) 8,324 21	17,174 94
	Rentes. (Arrérages et rachats.)	18,294 76	13,992 49	4,302 27
	Prix de vente de mobiliers et créances exigibles	406,423 74	58,960 44	347,463 30
	Épaves, déshérences et biens vacants	336,664 47	305,135 65	31,528 82
	Domaines et bois engagés ou échangés	985,965 42	15,811 82	970,153 60
	Biens vendus en exécution des lois du 25 ventôse an XI et antérieures	506,037 44	403,804 15	102,233 29
	Produit de l'ancien domaine extraordinaire	10,033 96	33 96	10,000 00
	Recettes accidentelles, y compris les reliquats sur les biens des communes	158,396 57	66,687 85	91,708 72
	Produits de l'ancienne dotation de la couronne (depuis le 24 février 1848)	279,439 38	113,125 29	166,314 09
		211,599,358 07	201,477,492 42	10,121,865 65
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères.	Ministère de la justice et des cultes	10,784 79	10,784 79	"
	——— des affaires étrangères	1,207 50	805 00	402 50
	——— de l'instruction publique	1,270 00	1,270 00	"
	——— de l'intérieur	17,159 28	10,372 35	6,786 93
	——— de l'agriculture et du commerce	2,527 75	2,527 75	"
	——— des travaux publics	544,057 21	491,079 21	52,978 00
	——— de la guerre	984,736 43	974,049 37	10,687 06
	——— de la marine	319,296 09	312,029 89	7,266 20
	——— des finances	791,226 51	179,028 92	612,197 59
		214,271,623 63	203,459,439 70	10,812,183 93
Revenus de divers établissements spéciaux.	Écoles vétérinaires	4,765 82	4,765 82	"
	Bergeries	38,563 42	38,563 42	"
	Vacherie d'expérience au haras du Pin	31,132 02	28,886 21	2,245 81
	Haras, dépôts d'étalons	244,815 94	243,379 88	1,436 06
	Écoles des arts et métiers	70,635 12	70,635 12	"
	Établissements thermaux	229,954 32	212,714 32	17,240 00
	Manufactures nationales	20,835 64	20,835 64	"
		214,912,325 91	204,079,220 11	10,833,105 80

(A) Y compris 22 fr. 10 cent. par virement de compte.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits des Forêts et de la Pêche.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1847.)

EXERCICE 1847.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1848.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1848. — Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1848. — Annulation de recette.	MONTANT net des recettes.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produits des coupes de bois.						
Prix principal	21,117,300f 26c					
Charges additionnelles. — Décime pour franc	2,112,929 28					
Charges additionnelles. — 3 p. 0/0 pour travaux d'entretien et de réparations	635,432 15	23,670,957f 65c	216,357f 84c	11,280f 86c	23,876,034f 69c	"
Charges additionnelles. — Moitié du droit de 5 p. 0/0 sur la vente de bois indivis	10,373 00					
Charges additionnelles. — 1 et 1/2 p. 0/0 pour frais d'adjudication	331,972 19	330,361 56	816 22	"	331 177 78	794f 41c
Prix de coupes de bois vendues en détail	750,037 18	722,305 55	25,641 23	"	747,946 78	2,090 40
	24,958,044 06	24,723,624 76	242,815 29	11,280 80	24,955,159 25	2,884 81
Produits divers et Droit de pêche.						
Menus produits des forêts. — Chablis, plants sur mesures, etc.	690,931 94	610,681 50	41,592 55	"	652,274 05	38,657 89
Menus produits des forêts. — Fruits, semences et herbes	120,298 59	117,683 16	2,369 49	"	120,052 65	245 94
Menus produits des forêts. — Minerai, terre, pierres et sables	52,025 50	33,404 15	1,249 36	"	34,653 51	17,371 99
Menus produits des forêts. — Redevances et indemnités	112,350 70	76,719 51	8,586 77	"	85,306 28	27,044 42
Menus produits des forêts. — Recettes diverses et imprévues	43,551 62	35,272 39	1,023 34	"	36,295 73	7,255 89
Menus produits des forêts. — Location de la chasse	271,403 19	267,647 81	295 56	"	267,943 37	3,459 82
Location de la pêche dans les fleuves, rivières et canaux navigables et flottables	482,435 54	452,145 30	15,484 78	"	467,630 08	14,805 46
Produits d'amendes de condamnations concernant les délits forestiers et de pêche (y compris le décime pour franc).	1,150,066 12	437,780 98	98,247 07	"	536,028 05	614,038 07
Recettes provenant de dommages-intérêts, restitutions et confiscations pour délits dans les bois de l'État et délits de pêche	343,871 87	62,877 08	13,284 20	"	76,161 28	267,710 59
Recouvrements, sur les condamnés, de frais de poursuites et d'instances concernant les forêts et la pêche	619,818 68	348,459 21	57,369 88	"	405,829 09	213,989 59
Recouvrements de frais d'adjudication des travaux d'abatage et de façon des coupes exploitées par économie, des menus produits des bois de l'État, de la chasse, de la pêche et des travaux d'amélioration et d'entretien	51,621 54	50,651 55	369 78	"	51,021 33	600 21
	3,938,375 29	2,493,322 64	239,872 78	"	2,733,195 42	1,205,179 87
Contribution des communes et des établissements publics.						
Portion contributive des communes et des établissements publics pour les frais de régie de leurs bois. (Art. 5 de la loi de finances de 1842.)	1,814,077 21	1,652,878 09	93,696 62	"	1,746,574 71	67,502 50
RÉCAPITULATION.						
Produits de coupes de bois	24,958,044 06	24,723,624 76	242,815 29	11,280 80	24,955,159 25	2,884 81
Produits divers et droit de pêche	3,938,375 29	2,493,322 64	239,872 78	"	2,733,195 42	1,205,179 87
Contribution des communes et établissements publics	1,814,077 21	1,652,878 09	93,696 62	"	1,746,574 71	67,502 50
	30,710,496 56	28,869,825 49	576,384 69	11,280 80	29,434,929 38	1,275,567 18
			565,103 89			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1848.)

EXERCICE 1848.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1848.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Produits des Coupes de bois.			
Prix principal payable en traites	18,216,594f 09c		
Charges additionnelles. — Décime pour franc	1,821,713 78	18,798,179f 15c	1,793,952f 24c
Charges additionnelles. — 3 p. 0/0 pour travaux d'entretien et de réparations	546,915 75		
Charges additionnelles. — moitié du droit de 5 p. 0/0 sur la vente de bois indivis	6,907 77		
Charges additionnelles. — 1 et 1/2 p. 0/0 pour frais d'adjudication	287,538 63	284,713 77	2,824 86
Prix de coupes de bois vendues en détail	628,065 21	529,586 63	98,478 58
	21,507,735 23	19,612,479 55	1,895,255 68
Bois de l'ancienne liste civile. (Décret du 27 mars 1848)	1,308,146 04	1,301,457 92	6,688 12
Taxe sur les concessions de défrichements de bois. (Décret du 2 mai 1848)	237 62	237 62	"
	22,816,118 89	20,914,175 09	1,901,943 80
Produits divers et Droit de Pêche.			
Menus produits des forêts. — Chablis, plants sur mesures, etc.	659,747 74	502,138 66	157,609 08
Menus produits des forêts. — Fruits, semences et herbes	75,279 46	52,119 02	23,160 44
Menus produits des forêts. — Minerai, terre, pierres et sables	47,574 02	37,438 00	10,136 02
Menus produits des forêts. — Redevances et indemnités	99,198 30	48,345 14	50,853 16
Menus produits des forêts. — Recettes diverses et imprévues	39,998 47	21,063 42	18,935 05
Menus produits des forêts. — Location de la chasse	278,264 47	260,767 14	17,497 33
Location de la pêche, dans les fleuves, rivières et canaux navigables et flottables	484,331 20	429,814 01	54,517 19
Produits d'amendes de condamnations concernant les délits forestiers et de pêche (*y compris le décime pour franc*)	1,962,513 38	237,327 66	1,725,185 72
Recettes provenant de dommages-intérêts, restitutions et confiscations pour délits dans les bois de l'État et pour délits de pêche	593,571 47	31,868 23	561,703 24
Recouvrements sur les condamnés de frais de poursuites et d'instances concernant les forêts et la pêche	1,061,525 35	205,666 47	855,858 88
Recouvrements de frais d'adjudication des travaux d'abatage et de façon des coupes exploitées par économie, des menus produits des bois de l'État, de la chasse, de la pêche et des travaux d'amélioration et d'entretien	48,080 18	45,737 61	2,342 57
	5,350,084 04	1,872,285 36	3,477,798 68
Contribution des Communes et des Établissements publics.			
Portion contributive des communes et établissements publics pour les frais de régie de leurs bois (Art. 5 de la loi de finances de 1842)	1,460,164 81	1,234,197 32	225,967 49
RÉCAPITULATION.			
Produits des coupes de bois	22,816,118 89	20,914,175 09	1,901,943 80
Produits divers et droit de pêche	5,350,084 04	1,872,285 36	3,477,798 68
Contribution des communes et établissements publics	1,460,164 81	1,234,197 32	225,967 49
	29,626,367 74	24,020,657 77	5,605,709 97

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Douanes et Sels.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1847.)

EXERCICE 1847.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1848.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1848.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS TOTAL.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Droits de douanes — à l'importation — Marchandises diverses	87,692,766f 94c	87,692,766f 94c	"	87,692,766f 94c	"
Droits de douanes — à l'importation — Sucres des colonies françaises	41,562,664 31	41,562,664 31	"	41,562,664 31	"
Droits de douanes — à l'importation — ——— étrangers	7,231,115 39	7,231,115 39	"	7,231,115 39	"
Droits de douanes — à l'exportation	2,039,196 55	2,039,196 55	"	2,039,196 55	"
	138,525,743 19	138,525,743 19	"	138,525,743 19	"
Droits de navigation. — Francisation des navires	6,955 63	6,955 63	"	6,955 63	"
Droits de navigation. — Entrée des navires. — Droit et demi-droit de tonnage	1,819,709 53	1,818,968 35	741f 18c	1,819,709 53	"
Droits de navigation. — Entrée des navires. — Droit spécial sur les bâtiments américains et mexicains	494,154 82	494,896 00	(A) 741 18	494,154 82	"
Droits de navigation. — Expédition pour entrée et sortie des navires	74,080 60	74,080 60	"	74,080 60	"
Droits de navigation. — Sortie des navires. — Congés des bâtiments français	40,133 50	40,133 50	"	40,133 50	"
Droits de navigation. — Sortie des navires. — Passe-ports des bâtiments étrangers	18,175 30	18,175 30	"	18,175 30	"
Droits de navigation. — Droits d'acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires	102,110 80	102,110 80	"	102,110 80	"
Droits de navigation. — Taxes locales — affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration. — du port du Havre	"	"	"	"	"
Droits de navigation. — Taxes locales — affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration. — ——— de Boulogne	78,058 89	78,058 89	"	78,058 89	"
Droits de navigation. — Taxes locales — affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration. — ——— de Bordeaux	70,653 80	70,653 80	"	70,653 80	"
Droits de navigation. — Taxes locales — pour l'entretien du bassin à flot de la Rochelle	7,862 26	7,862 26	"	7,862 26	"
Droits de navigation. — Taxes locales — ——— du Havre	126,182 74	126,182 74	"	126,182 74	"
Droits de navigation. — Taxes locales — pour le séjour des navires de commerce dans les bassins de la marine à Dunkerque	9,762 60	9,762 60	"	9,762 60	"
	141,373,583 66	141,373,583 66	"	141,373,583 66	"
Recettes accessoires. — Droits à l'entrée des voitures de voyageurs. — Quart des consignations reçues en garantie de leur réexportation	25,107 38	25,107 38	"	25,107 38	"
Recettes accessoires. — Droits à l'entrée des voitures de voyageurs. — Trois quarts des mêmes consignations lorsque la réexportation n'a pas lieu dans les délais prescrits	15,031 86	15,031 86	"	15,031 86	"
Recettes accessoires. — Droit à la réexportation des entrepôts	130,399 88	130,399 88	"	130,399 88	"
Recettes accessoires. — ——— à la réimportation des marchandises invendues à l'étranger	989 59	989 59	"	989 59	"
Recettes accessoires. — ——— de timbre des expéditions et des commissions d'emploi	384,839 40	384,839 40	"	384,839 40	"
Recettes accessoires. — Indemnités reçues des fabricants de soude pour subvenir aux frais d'exercice des fabriques	42,375 00	42,375 00	"	42,375 00	"
Recettes accessoires. — Recouvrements du prix des brevets de francisation des navires	773 84	773 84	"	773 84	"
Recettes accessoires. — Valeur des objets réformés pris en payement par les fournisseurs	2,090 07	2,090 07	"	2,090 07	"
Recettes accessoires. — Droits de sortie des colonies françaises, perçus en France	10 46	10 46	"	10 46	"
Recettes accessoires. — Droit de magasinage et de dépôt	4,584 87	4,584 87	"	4,584 87	"
Recettes accessoires. — Recettes accidentelles	133,176 17	133,176 17	"	133,176 17	"
Recettes accessoires. — Produit des amendes et confiscations	878,487 70	873,520 59	4,967 11	878,487 70	"
Recettes accessoires. — Produit des taxes de plombage et d'estampillage	1,185,670 68	1,185,670 68	"	1,285,670 68	"
	144,177,120 56	144,172,153 45	4,967 11	144,177,120 56	"
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	56,923,319 72	56,923,319 72	"	56,923,319 72	"
	201,100,440 28	201,095,473 17	4,967 11	201,100,440 28	"

(A) Cette somme exprime des annulations de recette.

(Les développements, par nature de valeurs et de marchandises, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1848.)

EXERCICE 1848.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1848.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Droits de douanes — à l'importation. — Marchandises diverses	60,065,488f 76c	60,065,488f 76c	"
Droits de douanes — à l'importation. — Sucres des colonies françaises	22,656,716 64	22,656,716 64	"
Droits de douanes — à l'importation. — ——— étrangers	7,219,233 71	7,219,233 71	"
Droits de douanes — à l'exportation	2,447,504 19	2,447,504 19	"
	92,388,943 30	92,388,943 30	"
Droits de navigation. — Francisation des navires	4,890 01	4,890 01	"
Droits de navigation. — Entrée des navires. — Droit et demi-droit de tonnage	1,115,602 76	1,115,602 76	"
Droits de navigation. — Entrée des navires. — Droit spécial sur les bâtiments américains et mexicains	546,118 56	546,118 56	"
Droits de navigation. — Expédition pour entrée et sortie des navires	46,122 80	46,122 80	"
Droits de navigation. — Sortie des navires. — Congés des bâtiments français	38,694 85	38,694 85	"
Droits de navigation. — Sortie des navires. — Passe-ports des bâtiments étrangers	11,039 50	11,039 50	"
Droits de navigation. — Droits d'acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires	75,590 90	75,590 90	"
Droits de navigation. — Taxes locales — affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration — du port du Havre	"	"	"
Droits de navigation. — Taxes locales — affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration — ——— de Boulogne	40,410 69	40,410 69	"
Droits de navigation. — Taxes locales — affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration — ——— de Bordeaux	70,184 75	70,184 75	"
Droits de navigation. — Taxes locales — pour l'entretien du bassin à flot de la Rochelle	4,494 03	4,494 03	"
Droits de navigation. — Taxes locales — ——— des bassins à flot et non à flot du Havre	109,721 02	109,721 02	"
Droits de navigation. — Taxes locales — pour le séjour des navires de commerce dans les bassins de la marine à Dunkerque	8,775 75	8,775 75	"
	94,460,588 92	94,460,588 92	"
Recettes accessoires — Droits à l'entrée des voitures des voyageurs. — Quart des consignations reçues en garantie de leur réexportation	5,070 68	5,070 68	"
Recettes accessoires — Droits à l'entrée des voitures des voyageurs. — Trois quarts des mêmes consignations lorsque la réexportation a eu lieu dans les délais prescrits	13,159 98	13,159 98	"
Recettes accessoires — Droit à la réexportation des entrepôts	62,237 71	62,237 71	"
Recettes accessoires — Droit à la réimportation des marchandises invendues à l'étranger	568 71	568 71	"
Recettes accessoires — Droit de timbre des expéditions et des commissions d'emploi	294,128 45	294,128 45	"
Recettes accessoires — Indemnités reçues des fabricants de soude pour subvenir aux frais d'exercice des fabriques	40,500 00	40,500 00	"
Recettes accessoires — Recouvrements du prix des brevets de francisation des navires	583 61	583 61	"
Recettes accessoires — Valeur des objets réformés pris en payement par les fournisseurs	960 51	960 51	"
Recettes accessoires — Droits de sortie des colonies françaises, perçus en France	2 37	2 37	"
Recettes accessoires — Droit de magasinage et de dépôt	3,169 25	3,169 25	"
Recettes accessoires — Recettes accidentelles	48,883 12	48,883 12	"
Recettes accessoires — Produit des amendes et confiscations	649,435 09	629,435 09	20,000 00
Recettes accessoires — Produit des taxes de plombage et d'estampillage	897,943 79	897,943 79	"
Recettes accessoires — Droit perçu pour récépissés de marchandises déposées dans les magasins généraux aggréés par l'État	6,497 70	6,497 70	"
	96,483,729 89	96,463,729 89	20,000 00
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	51,236,503 71	51,236,503 71	"
	147,720,233 60	147,700,233 60	20,000 00

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Contributions indirectes (Boissons, Droits divers, Tabacs et Poudres).

(Voir pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1847.)

EXERCICE 1847.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1848.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1848.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Boissons.					
Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés, etc.	7,399,542f 14c	7,389,479f 31c	9,834f 76c	7,399,314f 07c	228f 07c
—— de 15 centimes par expédition	874,712 85	874,510 20	202 65	874,712 85	"
—— de détail et de consommation sur les vins, cidres, poirés, etc.	48,406,075 16	47,857,914 78	498,102 64	48,356,017 42	50,057 74
—— général de consommation sur l'alcool et autres liquides spiritueux.	6,439,045 16	6,431,775 36	7,269 80	6,439,045 16	"
—— perçu à Paris en remplacement des droits de détail et d'entrée	11,814,455 37	11,814,353 49	101 88	11,814,455 37	"
—— d'entrée sur les vins, cidres, poirés, etc.	9,788,040 54	9,651,858 91	107,657 62	9,759,516 53	28,524 01
Taxe unique aux entrées	8,355,953 88	8,111,606 52	164,280 29	8,275,886 81	80,067 07
Droit de fabrication sur les bières	8,910,057 51	8,785,685 31	123,152 22	8,908,837 53	1,219 98
	101,987,882 61	100,917,183 88	910,601 86	101,827,785 74	160,096 87
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	13,483,127 21	13,459,808 46	23,318 75	13,483,127 21	"
Droit de fabrication sur les sucres indigènes	23,583,635 09	22,843,878 95	727,658 41	23,571,537 36	12,097 73
Droits divers et recettes à différents titres.					
Licences accordées aux distillateurs, brasseurs, bouilleurs, etc.	3,858,745 22	3,835,893 00	20,225 93	3,856,118 93	2,626 29
Navigation sur les rivières et canaux	9,505,276 83	9,502,981 70	1,631 81	9,504,613 51	663 32
Péage sur les rivières en remplacement du droit de navigation. — Bassin de la Garonne	159,730 62	159,730 62	"	159,730 62	"
Péage sur les rivières en remplacement du droit de navigation. — Rivière de l'Allier	10,278 80	10,278 80	"	10,278 80	"
Péages sur les ponts	193,802 42	193,802 42	"	193,802 42	"
Bacs, passages d'eau, moins-value des agrès, etc.	955,205 06	832,218 53	26,494 65	858,713 18	96,491 88
Voitures publiques, estampilles et 10e du prix de transport des marchandises.	10,437,085 17	10,036,633 30	395,073 62	10,431,706 92	5,378 25
Garantie des matières d'or et d'argent	1,874,920 38	1,874,679 59	240 79	1,874,920 38	"
Argues nationales	23,730 64	23,730 64	"	23,730 64	"
Timbres	3,775,632 60	3,773,698 30	1,784 30	3,775,482 60	150 00
Cartes à jouer	707,304 40	683,286 02	22,966 82	706,252 84	1,051 56
Dixième du produit des octrois	10,745,533 74	4,830,639 61	661,801 38	5,492,440 99	5,253,092 75
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	1,261,853 16	1,234,472 88	16,868 11	1,251,340 99	10,512 17
Portion du trésor dans la valeur des tabacs et des poudres provenant de saisies	13,841 57	13,841 57	"	13,841 57	"
Droit de dénaturation des alcools	12,647 18	12,007 06	640 12	12,647 18	"
Recettes extraordinaires	52,050 33	52,024 86	17 69	52,042 55	7 78
Produit brut des amendes et confiscations	1,748,475 46	1,697,906 99	3,271 49	1,701,178 48	47,296 98
Prix des plombs apposés sur les sels et les sucres	101,785 10	101,785 10	"	101,785 10	"
Indemnités pour frais de surveillance des fabriques de soude	1,500 00	1,500 00	"	1,500 00	"
Recouvrements d'avances pour divers services.					
Sur les communes. — Abonnement pour traitement des employés des octrois	623,131 20	606,749 75	16,340 55	623,090 30	40 90
Sur les communes. — Frais d'impressions, transports, etc.	145,122 63	122,781 27	22,293 84	145,075 11	47 52
Sur les communes. — Indemnité pour suite d'exercice dans l'intérieur des villes	254,016 08	217,975 40	36,040 68	254,016 08	"
Sur les fabricants de cartes	162,633 96	162,633 96	"	162,633 96	"
Sur les employés, pour prix d'instruments, etc.	31,340 55	31,340 45	0 10	31,340 55	"
Sur les cultivateurs de tabacs	98,462 17	98,462 17	"	98,462 17	"
	185,808,750 18	177,331,925 28	2,887,270 90	180,219,196 18	5,589,554 00
Produit de la vente des tabacs	117,698,319 92	117,696,431 56	1,888 36	117,698,319 92	"
—— des poudres à feu	6,995,598 41	6,992,949 71	1,870 50	6,994,820 21	778 20
	310,502,668 51	302,021,306 55	2,891,029 76	304,912,336 31	5,590,332 20

(Les développements, par nature de valeurs et quantités, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1848.)

EXERCICE 1848.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1848.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1848.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Boissons.					
Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés, etc.	6,464,620f 73c	56f 82c	6,439,807f 08c	6,439,863f 90c	24,756f 83c
—— de 15 centimes par expédition	732,007 50	1 80	732,003 80	732,005 60	1 90
—— de détail et de consommation sur les vins, cidres, poirés, etc.	26 429,805 28	3,752 63	24,585,756 79	24,589,509 42	1,840,295 86
—— général de consommation sur les vins, etc.	10,732,711 36	"	10,701,925 83	10,701,925 83	30,785 53
—— général de consommation sur l'alcool et autres liquides spiritueux.	10,608,738 29	"	10,430,288 39	10,430,288 39	178,449 90
—— perçu à Paris en remplacement des droits de détail et d'entrée	9,974,324 54	"	9,974,324 54	9,974,324 54	"
—— d'entrée sur les vins, cidres, poirés, etc.	9,749,570 01	38 36	9,435,193 74	9,435,232 10	314,337 91
Taxe unique aux entrées	8,339,856 21	15 04	8,055,761 86	8,055,776 90	284,079 31
Droit de fabrication sur les bières	7,968,958 23	47 87	7,751,986 02	7,752,033 89	216,924 34
	91,000,592 15	3,912 52	88,107,048 05	88,110,960 57	2,889,631 58
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	12,233,623 30	"	12,200,528 40	12,200,528 40	33,094 90
Droit de fabrication sur les sucres indigènes	23,784,981 40	"	22,823,854 23	22,823,854 23	961,127 17
Droits divers et recettes à différents titres.					
Licences accordées aux distillateurs, brasseurs, bouilleurs, etc.	3,939,401 96	362 00	3,762,360 91	3,762,722 91	176,679 05
Navigation sur les rivières et canaux	6,702,087 22	"	6,696,713 95	6,696,713 95	5,373 27
Péages sur les rivières en remplacement du droit de navigation. — Bassin de la Gironde	156,470 88	"	156,470 88	156,470 88	"
Péages sur les rivières en remplacement du droit de navigation. — Rivière de l'Allier	6,214 69	"	6,214 69	6,214 69	"
Péages sur les ponts	104,163 52	"	99,663 52	99,663 52	4,500 00
Bacs, passages d'eau, moins-value des agrès, etc.	802,606 34	3,186 81	737,538 47	740,725 28	61,881 06
Voitures publiques, estampilles et 10e du prix de transport des marchandises	8,798,163 11	784 59	8,124,895 56	8,125,680 15	672,482 96
Garantie des matières d'or et d'argent	773,670 05	"	773,174 26	773,174 26	495 79
Argues nationales	23,169 06	"	23,169 06	23,169 06	"
Timbres	3,285,960 30	6 15	3,285,610 25	3,285,616 40	343 90
Cartes à jouer	580,351 69	440 00	536,329 83	536,769 83	43,581 86
Dixième du produit des octrois	4,823,530 69	1,192 75	3,501,051 96	3,502,244 71	1,321,285 98
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	1,062,327 55	2,407 38	987,735 08	990,142 46	72,185 09
Portion du trésor dans la valeur des tabacs et des poudres saisis	9,751 56	"	9,751 56	9,751 56	"
Recettes extraordinaires	315,333 01	254 77	308,274 56	308,529 33	6,803 68
Produit des amendes et confiscations	645,730 90	"	630,888 34	630,888 34	14,842 56
Prix des plombs apposés sur les sels et les sucres	82,820 00	"	82,741 85	82,741 85	78 15
Droit de dénaturation des alcools	15,471 42	"	15,466 09	15,466 09	5 33
Recouvrements d'avances pour divers services. — Sur les communes. — Abonnement pour traitement des employés des octrois	659,915 20	"	646,247 19	646,247 19	13,668 01
Recouvrements d'avances pour divers services. — Sur les communes. — Frais d'impressions, transport, etc.	72,743 45	66 36	28,019 84	28,086 20	44,657 25
Recouvrements d'avances pour divers services. — Sur les communes. — Indemnité pour suite d'exercice dans l'intérieur des villes	229,479 29	29 04	195,264 07	195,293 11	34,186 18
Recouvrements d'avances pour divers services. — Sur les fabricants de cartes, pour prix marchand du papier filigrané	123,982 94	"	123,982 94	123,982 94	"
Recouvrements d'avances pour divers services. — Sur les employés, pour prix d'instruments	16,413 50	"	16,413 50	16,413 50	"
Recouvrements d'avances pour divers services. — Sur les cultivateurs de tabacs	111,783 54	"	111,783 54	111,783 54	"
Indemnités pour frais de surveillance des fabriques de soude	1,500 00	"	1,500 00	1,500 00	"
	160,362,238 72	12,642 37	153,992,692 58	154,005,334 95	6,356,903 77
Produit de la vente des tabacs	116,255,538 97	"	116,244,798 54	116,244,798 54	10,740 43
—— des poudres à feu	6,635,980 27	"	6,630,254 17	6,630,254 17	5,726 10
	283,253,757 96	12,642 37	276,867,745 29	276,880,387 66	6,373,370 30

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produit des Postes.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1847.)

EXERCICE 1847.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1848.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1848.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire.)	47,756,384f 58c	47,756,384f 58c	"	47,756,384f 58c	"
Droit de 5 p. 0/0 sur les envois d'argent	780,513 99	780,513 99	"	780,513 99	"
Droit sur le transport — de matières d'or et d'argent par les paquebots de la Manche	10,245 66	10,245 66	"	10,245 66	"
Droit sur le transport — de marchandises par les paquebots de la Méditerranée	402,705 29	402,705 29	"	402,705 29	"
Produit des places dans les malles-postes	2,048,019 08	2,042,978 03	5,041f 05c	2,048,019 08	"
Produit des places dans les paquebots — de Calais à Douvres	24,968 08	24,968 08	"	24,968 08	"
Produit des places dans les paquebots — de Toulon en Algérie	8,645 00	8,645 00	"	8,645 00	"
Produit des places dans les paquebots — de Marseille à Constantinople	998,553 41	966,912 16	31,641 25	998,553 41	"
Produit des places dans les paquebots — ——— en Corse	112,999 40	78,759 40	34,240 00	112,999 40	"
Droit de transit des correspondances étrangères	1,103,679 36	636,753 04	466,926 32	1,103,679 36	"
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes pour transport frauduleux de lettres	19,513 60	12,048 10	3,494 50	15,542 60	3,971f 00c
Recettes diverses — Droit de 2 p. 0/0 sur les fonds transportés en fraude	0 60	0 60	"	0 60	"
Recettes diverses — Forcements en recette prononcés par la cour des comptes	4 90	4 90	"	4 90	"
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes imposées aux postillons	1,222 66	1,222 66	"	1,222 66	"
Recettes diverses — Reversements d'appointements trop perçus	2,355 87	3,059 91	(A) 704 04	2,355 87	"
Recettes diverses — Produit de la vente du livre des postes	9,554 60	9,554 60	"	9,554 60	"
Recettes diverses — Recettes accidentelles	11,801 22	11,801 22	"	11,801 22	"
	53,291,167 30	52,746,557 22	540,639 08	53,287,196 30	3,971 00

(A) Cette somme exprime une annulation de recette par virement de comptes.

(Les développements par nature de produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1848.)

EXERCICE 1848.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1848.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire.)	47,816,861f 00c	47,816,861f 00c	"
Droit de 2 p. 0/0 sur les envois d'argent	980,188 57	980,188 57	"
Droit sur le transport — de matières d'or et d'argent par les paquebots de la Manche	2,125 03	2,125 03	"
Droit sur le transport — de marchandises par les paquebots de la Méditerranée	416,603 01	416,603 01	"
Produit des places dans les malles-postes	1,563,922 24	1,559,896 90	4,025f 34c
Produit des places dans les paquebots — de Calais à Douvres	29,307 05	29,307 05	"
Produit des places dans les paquebots — de Toulon en Algérie	3,630 00	3,630 00	"
Produit des places dans les paquebots — de Marseille à Constantinople	1,087,862 24	1,087,862 24	"
Produit des places dans les paquebots — ——— en Corse	70,215 80	70,215 80	"
Droit de transit des correspondances étrangères	833,723 05	347,252 46	486,470 59
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes pour transport frauduleux de lettres	24,156 80	7,416 20	16,740 60
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes pour contravention à la loi du 15 ventôse an XIII. (Droit de 25 centimes au profit des maîtres de postes.)	"	"	"
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes imposées aux postillons	421 08	421 08	"
Recettes diverses — Reversements d'appointements trop perçus	1,691 50	1,691 50	"
Recettes diverses — Forcement en recette prononcée par la cour des comptes	"	"	"
Recettes diverses — Produit de la vente du livre des postes	2,772 75	2,772 75	"
Recettes diverses — Droit de 5 p. 0/0 sur les fonds transportés en fraude	"	"	"
Recettes diverses — Recettes accidentelles	15,633 37	15,633 37	"
	52,849,113 49	52,341,876 96	507,236 53

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits universitaires.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1847.)

EXERCICE 1847.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1848.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1848.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — MONTANT net des recettes.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Droit annuel		57,648f 14c	54,467f 30c	3,180f 84c	57,648f 14c	"
Produits des facultés	de droit	1,011,674 00	1,011,569 00	105 00	1,011,674 00	"
	de médecine	351,304 00	350,979 00	325 00	351,304 00	"
	de pharmacie	97,974 00	97,974 00	"	97,974 00	"
	de théologie	810 00	810 00	"	810 00	"
	des sciences	49,232 00	49,232 00	"	49,232 00	"
	des lettres	314,463 00	313,192 00	1,271 00	314,463 00	"
Produit de rentes et domaines.	Produit d'arrérages de rentes	523,300 00	523,300 00	"	523,300 00	"
	——— de domaines	17,082 93	16,542 93	540 00	17,082 93	"
		2,423,488 07	2,418,066 23	5,421 84	2,423,488 07	"

RÉCAPITULATION.

Droit annuel	57,648 14	54,467 30	3,180 84	57,648 14	"
Produits des facultés	1,825,457 00	1,823,756 00	1,701 00	1,825,457 00	"
Produit de rentes et domaines	540,382 93	539,842 93	540 00	540,382 93	"
	2,423,488 07	2,418,066 23	5,421 84	2,423,488 07	"

(Les développements de ces produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1848.)

EXERCICE 1848.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1848.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Droit annuel		57,468f 94c	49,641f 86c	7,827f 08c
Produits des facultés	de droit	845,554 00	1,622,188 00	34,416 00
	de médecine	317,411 00		
	de pharmacie	77,205 00		
	de théologie	940 00		
	des sciences	54,039 00		
	des lettres	361,455 00		
Produit de rentes et domaines.	Produit d'arrérages de rentes	525,433 00	540,615 27	1,081 38
	——— de domaines	16,263 65		
		2,255,769 59	2,212,445 13	43,324 46

RÉCAPITULATION.

Droit annuel	57,468f 94c	49,641f 86c	7,827f 08c
Produits des facultés	1,656,604 00	1,622,188 00	34,416 00
Produit de rentes et domaines	541,696 65	540,615 27	1,081 38
	2,255,769 59	2,212,445 13	43,324 46

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits éventuels affectés au service départemental.

EXERCICE 1847.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1847.)

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1848.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1848.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produits éventuels ordinaires	1,310,499f 06c	686,887f 79c	623,611f 27c	1,310,499f 06c	"
——— éventuels pour dépenses facultatives	578,221 77	499,960 36	78,261 41	578,221 77	"
——— de subventions communales et particulières pour travaux de routes	990,166 18	686,020 13	304,146 05	990,166 18	"
Produits des emprunts autorisés par des lois spéciales	3,896,583 33	3,611,583 33	285,000 00	3,896,583 33	"
——— des contingents communaux et des souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux de grande communication	10,127,777 99	8,203,710 03	1,924,067 96	10,127,777 99	"
	16,903,238 33	13,688,161 64	3,215,086 69	16,903,248 33	"

EXERCICE 1848.

(Les développements de ces produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1848.)

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1848.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produits éventuels ordinaires	485,645f 55c	485,645f 55c	"
——— éventuels applicables aux dépenses facultatives	113,290 15	113,290 15	"
——— de subventions communales et particulières pour travaux de routes	1,511,424 65	1,511,424 65	"
Produit des emprunts autorisés par des lois spéciales	331,700 00	331,700 00	"
——— des contingents communaux et des souscriptions particulières	8,448,194 02	8,448,194 02	"
	10,890,254 37	10,890,254 37	"

Produit de la rente de l'Inde.

EXERCICE 1847.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1848.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1848.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produit de la rente de l'Inde	1,049,091f 02c	1,050,000f 00c	A déd. 908f 98c	1,049,091f 02c	"

EXERCICE 1848.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1848.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produit de la rente de l'Inde	1,050,000f 00c	1,050,000f 00c	"

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits et Revenus de l'Algérie.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1847.)

EXERCICE 1847.

DÉSIGNATION DES PRODUITS		DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1848.	Opérations de l'année 1848. Recettes.	Opérations de l'année 1848. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Enregistrement, timbre et domaines.							
Enregistrement, greffe, hypothèques.	Enregistrement	983,210f 92c	983,210f 92c	"	"	983,210f 92c	"
	Greffe	65,351 55	65,351 55	"	"	65,351 55	"
	Hypothèques	14,027 12	14,027 12	"	"	14,027 12	"
	Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation	3,349 22	3,349 22	"	"	3,349 22	"
Timbre.	Débité	436,190 10	436,190 10	"	"	436,190 10	"
	Extraordinaire et visa	69,145 74	69,145 74	"	"	69,145 74	"
	Passe-ports	20,164 00	20,164 00	"	"	20,164 00	"
	Permis de port d'armes	13,935 00	13,935 00	"	"	13,935 00	"
Amendes de toute nature autres que celles forestières		22,002 62	21,834 22	168f 40c	"	22,002 62	"
Produit des domaines et prix de vente d'immeubles et objets mobiliers.	Produits des terrains des fortifications et bâtiments militaires	31,699 17	27,512 66	4,186 51	"	31,699 17	"
	Revenus des domaines de l'État. (Loyers et fermages.)	365,843 40	337,518 72	28,324 68	"	365,843 40	"
	Rentes foncières	342,246 07	300,268 04	41,978 03	"	342,246 07	"
	Prix des récoltes sur les terres du domaine de l'État.	3,327 00	3,327 00	"	"	3,327 00	"
	Produits des pépinières et plantations faites par le Gouvernement	13,297 10	13,297 10	"	"	13,297 10	"
	Prix de vente d'objets mobiliers appartenant à l'État.	298,391 15	511,657 81	2,298 57	215,565f 23c	298,391 15	"
	Épaves, déshérences et biens vacants	5,399 16	5,399 16	"	"	5,399 16	"
	Créances de l'État autres que rentes	5,050 00	5,050 00	"	"	5,050 00	"
	Recouvrements de prix de ventes dus à des indigents atteints par le séquestre	550 00	550 00	"	"	550 00	"
Produits des forêts.	Recouvrements de frais d'adjudication	21 20	21 20	"	"	21 20	"
	Menus produits forestiers	4,366 57	4,220 83	145 74	"	4,366 57	"
	Amendes et condamnations pour délits forestiers	394 75	394 75	"	"	394 75	"
	Dommages-intérêts pour délits dans les bois de l'État	67 00	67 00	"	"	67 00	"
	Recouvrements de frais de poursuites et d'instances en matière forestière	123 60	123 60	"	"	123 60	"
Produits divers.	Redevances et produits extraordinaires des mines	1,891 54	1,891 54	"	"	1,891 54	"
	Abonnements et insertions au Moniteur algérien et au Bulletin officiel	1,337 80	1,331 80	6 00	"	1,337 80	"
	Prix des travaux effectués par l'imprimerie du Gouvernement pour le compte des communes	22 50	22 50	"	"	22 50	"
	Recouvrements de frais de justice	26,105 49	22,586 56	3,518 93	"	26,105 49	"
	Recouvrements de frais de poursuites et d'instances concernant l'enregistrement	300 20	254 10	46 10	"	300 20	"
	Recouvrements de dommages intérêts adjugés à l'État	88 15	80 00	8 15	"	88 15	"
	Recouvrements de frais d'adjudication payés par les adjudicataires	6,234 34	5,969 34	265 00	"	6,234 34	"
	Résultat de vérification de régie						
	Remplacement de dépenses rejetées par la cour des des comptes	56 69	33 44	23 25	"	56 69	"
		17,968 79	17,968 79	"	"	17,968 79	"
TOTAUX		2,752,157 94	2,886,753 81	80,969 36	215,565 23	2,752,157 94	"
				134,595 87			

(Les développements de ces produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1848.)

EXERCICE 1848.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1848. Recettes.	Annulations de recettes.	Montant des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Enregistrement, timbre et domaines.						
Enregistrement, greffe, hypothèques.	Enregistrement	666,425f 79c	666,425f 79c	"	666,425f 79c	"
	Greffes	57,613 29	57,613 29	"	57,613 29	"
	Hypothèques	10,967 57	10,967 57	"	10,967 57	"
	Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation	2,267 61	2,267 61	"	2,267 61	"
Timbre	Débité	323,056 90	323,056 90	"	323,056 90	"
	Extraordinaire et visa	54,645 36	54,645 36	"	54,645 36	"
	Passe-ports	14,082 00	14,082 00	"	14,082 00	"
	Permis de port d'armes	9,855 00	9,855 00	"	9,855 00	"
Amendes de toute nature autres que celles forestières		18,081 05	18,081 05	"	18,081 05	"
Produits des domaines et prix de ventes d'immeubles et objets mobiliers.	Produits des terrains des fortifications et des bâtiments militaires	21,343 36	21,343 36	"	21,343 36	"
	Revenus des domaines de l'État. (Loyers et fermages.)	417,462 90	417,462 90	"	417,462 90	"
	Rentes foncières	191,624 75	191,624 75	"	191,624 75	"
	Prix de vente de domaines de l'État	1,130 60	1,130 60	"	1,130 60	"
	Prix des récoltes sur les terres du domaine de l'État	8,897 47	8,897 47	"	8,897 47	"
	Produits de pépinières et plantations faites par le Gouvernement.	10,847 55	10,847 55	"	10,847 55	"
	Prix de ventes d'objets mobiliers appartenant à l'État	514,472 18	759,169 83	244,697f 65c	514,472 18	"
	Épaves, déshérences et biens vacants	2,609 09	2,609 09	"	2,609 09	"
	Créances de l'État autres que rentes	"	"	"	"	"
	Recouvrements de prix de ventes dus à des indigents atteints par le séquestre	"	"	"	"	"
Produits des forêts.	Prix des coupes de bois	60 00	60 00	"	60 00	"
	Recouvrements de frais d'adjudication	11 52	11 52	"	11 52	"
	Menus produits forestiers	8,385 72	8,385 72	"	8,385 72	"
	Amendes de condamnation pour délit forestiers	1,022 50	1,022 50	"	1,022 50	"
	Dommages-intérêts pour délit dans les bois de l'État	40 00	40 00	"	40 00	"
	Recouvrements de frais de poursuites et d'instance en matière forestière	104 65	104 65	"	104 65	"
Produits divers.	Redevances et produits extraordinaires des mines	433 55	433 55	"	433 55	"
	Abonnements et insertions au Moniteur algérien et au Bulletin officiel des actes du Gouvernement	2,482 68	2,482 68	"	2,482 68	"
	Prix des travaux effectués par l'imprimerie du Gouvernement pour le compte des divers services publics	"	"	"	"	"
	Recouvrements de frais de justice	15,093 70	15,093 70	"	15,093 70	"
	Recouvrements de frais de poursuites et d'instances concernant l'enregistrement et les domaines	225 10	225 10	"	225 10	"
	Recouvrements de dommages-intérêts adjugés à l'État	"	"	"	"	"
	Recouvrements de frais d'adjudication payés par les adjudicataires	3,181 80	3,181 80	"	3,181 80	"
	Recettes accidentelles	1,868 87	1,868 87	"	1,868 87	"
	Forcement en recette par suite de rejets de dépenses ou d'avances effectuées	5,764 75	5,764 75	"	5,764 75	"
	Retenue proportionnelle au profit du trésor	1,962 68	1,962 68	"	1,962 68	"
	Confiscation du prix de vente de nègres	250 00	250 00	"	250 00	"
TOTAUX		2,366,619 48	2,610,967 64	244,697 65	2,366,269 99	"
			2,366,269 99			

Suite des CONTRIBUTIONS

Suite des *Produits et*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1847.)

Suite de l'EXERCICE 1847.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1848.	Opérations de l'année 1848. Recettes.	Opérations de l'année 1848. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Douanes.							
Droits de douanes	à l'importation	1,965,173f 87c	1,965,047f 84c	126f 03c	"	1,965,173f 87c	"
	à l'exportation	3,588 69	3,587 38	1 31	"	3,588 69	"
Droits de navigation.	Droits de tonnage	497,714 82	497,714 82	"	"	497,714 82	"
	Droits de permis relatifs aux cargaisons	5,655 00	5,655 00	"	"	5,655 00	"
	Droits de passe-ports à la sortie des navires étrangers	1,391 50	1,391 50	"	"	1,391 50	"
	Droits de congés de bateaux français	303 00	303 00	"	"	303 00	"
	Passe-ports des bateaux étrangers	5,155 00	5,155 00	"	"	5,155 00	"
Entrepôts réels. Droit de magasinage		12,836 09	12,836 09	"	"	12,836 09	"
Patentes pour la pêche du corail		123,200 00	123,200 00	"	"	123,200 00	"
Dixième du produit net de l'octroi municipal		275,950 67	211,021 51	64,929 16	"	275,950 67	"
Droits sanitaires et de ports	sur les bâtiments mis en quarantaine	9,461 17	9,461 17	"	"	9,461 17	"
	Mouillage	24,956 23	24,956 23	"	"	24,956 23	"
	Patentes des navires à la sortie	28,590 45	28,590 45	"	"	28,590 45	"
Recettes accessoires des douanes.	Timbre des expéditions, quittances et commissions d'emploi	13,026 90	13,026 90	"	"	13,026 90	"
	Droit de magasinage et de dépôt	376 02	376 02	"	"	376 02	"
	Produit des ventes des marchandises abandonnées en douane	11 30	11 30	"	"	11 30	"
	Recettes accidentelles	9 44	9 44	"	"	9 44	"
Droits et produits à répartir.	Produit des amendes et confiscations	23,200 36	23,200 36	"	"	23,200 36	"
	Produit des taxes de plombage et d'estampillage	17,656 49	17,656 49	"	"	17,656 49	"
		3,008,257 00	2,943,200 50	65,056 50	"	3,008,257 00	"
Contributions diverses.							
Contributions directes. Contributions des patentes		361,765 62	247,270 90	114,494 72	"	361,765 62	"
Contributions indirectes.	Droit de licence sur la fabrication et la vente des boissons	406,499 70	375,464 60	31,035 10	"	406,499 70	"
	Droit de licence sur la fabrication et la vente des tabacs	38,157 00	34,563 75	3,593 25	"	38,157 00	"
	Produit de la vente des poudres à feu	146,214 00	146,214 00	"	"	146,214 00	"
Contributions arabes.	Hockor. (Loyer des terres occupées par les tribus nomades.)	1,538,823 47	1,158,043 35	380,780 12	"	1,538,823 47	"
	Achour. (Impôt sur les grains.)	992,040 74	546,229 64	445,811 10	"	992,040 74	"
	Zekkat. (Impôt sur les bestiaux.)	988,116 52	987,517 12	599 40	"	988,116 52	"
	Eussa. (Impôt payé par les tribus du désert.)	54,649 00	54,649 00	"	"	54,649 00	"
	Contributions de l'Aghanat Gadda	4,140 00	4,140 00	"	"	4,140 00	"
	A REPORTER	4,530,406 05	3,554,092 36	976,313 69	"	4,530,406 05	"

ET REVENUS PUBLICS.

Revenus de l'Algérie.

(Les développements par nature de produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1848.)

Suite de l'EXERCICE 1848.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS PENDANT L'ANNÉE 1848. Recettes.	Annulations de recettes.	Montant des recettes.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Douanes.						
Droits de douanes	à l'importation	1,643,055f 40c	1,643,055f 40c	"	1,643,055f 40c	"
	à l'exportation	14,186 32	14,186 32	"	14,186 32	"
Droits de navigation.	Droit de tonnage	398,647 37	398,647 37	"	398,647 37	"
	—— de permis relatifs aux cargaisons	4,156 50	4,156 50	"	4,156 50	"
	—— de passe-ports à la sortie des navires étrangers	1,030 50	1,030 50	"	1,030 50	"
	—— des congés des bateaux français	282 00	282 00	"	282 00	"
	Passe-ports des bateaux étrangers	5,175 00	5,175 00	"	5,175 00	"
Entrepôts réels. — Droit de magasinage		7,603 81	7,603 81	"	7,603 81	"
Patente pour la pêche du corail		129,200 00	129,200 00	"	129,200 00	"
Dixième du produit net de l'octroi municipal		236,304 46	236,304 46	"	236,304 46	"
Droits sanitaires et de port.	Sur les bâtiments mis en quarantaine	14,305 06	14,305 06	"	14,305 06	"
	Mouillage	20,693 08	20,693 08	"	20,693 08	"
	Patentes des navires à la sortie	24,361 94	24,361 94	"	24,361 94	"
Recettes accessoires des douanes.	Timbre des expéditions, quittances et commissions d'emploi	11,028 50	11,028 50	"	11.028 50	"
	Droit de magasinage et de dépôt	257 72	257 72	"	257 72	"
	Produit des ventes des marchandises abandonnées en douane	7 34	7 34	"	7 34	"
	Recettes accidentelles	452 89	452 89	"	452 89	"
Droits et produits à répartir.	Produit des amendes et confiscations	27,622 95	27,622 95	"	27,622 95	"
	Produit des taxes de plombage et d'estampillage	14,620 99	14,620 99	"	14,620 99	"
		2,552,991 83	2,552,991 83	"	2,552,991 83	"
Contributions diverses.						
Contributions directes. — Contributions des patentes		274,214 07	274,214 07	"	274,214 07	"
Contributions indirectes.	Droit de licence sur la fabrication et la vente des boissons	350,034 46	350,034 46	"	350,034 46	"
	Droit de licence sur la fabrication et la vente des tabacs	32,002 10	32,002 10	"	32,002 10	"
	Produit de la vente des poudres à feu	122,470 50	122,470 50	"	122,470 50	"
Contributions arabes.	Hockor. (Loyer des terres occupées par les tribus nomades.)	1,555,907 95	1,155,907 95	"	1,555,907 95	"
	Achour. (Impôt sur les grains.)	929,043 25	929,043 25	"	929,043 25	"
	Zekkat. (Impôt sur les bestiaux.)	425,664 41	425,664 41	"	425,664 41	"
	Eussa. (Impôt payé par les tribus du désert.)	30,812 40	30,812 40	"	30,812 40	"
	Lezma	170,295 51	170,295 51	"	170,295 51	"
	A REPORTER	3,890,444 65	3,890,444 65	"	3,890,444 65	"

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des *Produits et Revenus de l'Algérie.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1847.)

Suite de l'EXERCICE 1847.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1848.	Opérations de l'année 1848. Recettes.	Opérations de l'année 1848. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
REPORT	4,530,406f 05c	3,554,092f 36c	976,313f 69c	"	4,530,406f 05c	"
Suite des *Contributions diverses.*						
Produits divers. Droits de vérification des poids et mesures	9,584 57	9,581 32	3 25	"	9,584 57	"
Produits divers. Timbre des expéditions et quittances	12,724 70	12,724 70	"	"	12,724 70	"
Produits divers. Recouvrement de frais de poursuites et d'instances	2,489 45	2,336 25	153 20	"	2,489 45	"
Produits divers. Produits des ventes de chevaux de soumission et d'investiture	113,210 50	113,210 50	"	"	113,210 50	"
Produits divers. Produits des droits de successions payés par les Arabes	26,821 97	26,821 97	"	"	26,821 97	"
Produits divers. Confiscations sur des tribus rebelles ou insoumises	5,268 80	5,268 80	"	"	5,268 80	"
Produits divers. Recettes accidentelles	5,602 93	5,602 93	"	"	5,602 93	"
Produit de diverses origines. Produit de prises faites sur l'ennemi	128,230 35	69,324 20	58,906 15	"	128,230 35	"
Produit de diverses origines. Contributions extraordinaires de guerre	103,523 63	101,835 93	1,687 70	"	103,523 63	"
Produits à répartir, amendes et confiscat. Montant de la vente des objets saisis	8,771 12	640 00	8,131 12	"	8,771 12	"
Produits à répartir, amendes et confiscat. Sommes reçues par suite de condamnations pécun.	632 69	572 69	60 00	"	632 69	"
	4,947,266 76	3,902,011 65	1,045,255 11	"	4,947,266 76	"
Postes et paquebots à vapeur.						
Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire.)	463,488 72	463,488 72	"	"	463,488 72	"
Droit de 2 p. 0/0 sur les articles d'argent	14,734 80	14,734 80	"	"	14,734 80	"
Prix des places dans les paquebots	135,651 50	135,651 50	"	"	135,651 50	"
	613,875 02	613,875 02	"	"	613,875 02	"
Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes du service local et municipal	268,430 43	268,430 43	"	"	268,430 43	"
Recettes effectuées sur les produits coloniaux de l'exercice 1845 et attribuées au trésor par l'article 133 de l'ordonnance du 2 janvier 1846	1,093,897 94	1,093,897 94	"	"	1,093,897 94	"
RÉCAPITULATION.						
Enregistrement	2,752,157 94	2,886,753 81	80,969 36	215,565 23	2,752,157 94	"
Douanes	3,008,257 00	2,943,200 50	65,056 50	"	3,008,257 00	"
Contributions diverses	4,947,266 76	3,902,011 65	1,045,255 11	"	4,947,266 76	"
Postes et paquebots à vapeur	613,875 02	613,875 02	"	"	613,875 02	"
Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes du service local et municipal	268,430 43	268,430 43	"	"	268,430 43	"
Recettes effectuées sur les produits coloniaux de l'exercice 1845 et attribuées au trésor par l'article 133 de l'ordonnance du 2 janvier 1846	1,093,897 94	1,093,897 94	"	"	1,093,897 94	"
	12,683,885 09	11,708,169 35	1,191,280 97	215,565 23	12,683,885 09	"
			975,715 74			

(Les développements de ces produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1848.)

Suite de l'EXERCICE 1848.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1848. Recettes.	Annulations de recettes.	Montant des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
REPORT	3,890,444f 65c	3,890,444f 65c	"	3,890,444f 65c	"
Suite des *Contributions diverses.*					
Produits divers. Droits de vérification des poids et mesures	8,037 99	8,037 99	"	8,037 99	"
Produits divers. Timbre des expéditions et quittances	9,407 20	9,407 20	"	9,407 20	"
Produits divers. Recouvrement de frais de poursuites et d'instances	4,144 97	4,144 97	"	4,144 97	"
Produits divers. Produits des ventes des chevaux de soumis et d'investit.	108,135 00	108,135 00	"	108,135 00	"
Produits divers. Produits des droits de succession payés par les Arabes	45,987 73	45,987 73	"	45,987 73	"
Produits divers. Confiscations sur des tribus rebelles ou insoumises	8,000 00	8,000 00	"	8,000 00	"
Produits divers. Recettes accidentelles	2,594 25	2,594 25	"	2,594 25	"
Produits de diverses origines. Produit de prises faites sur l'ennemi	351,299 62	351,299 62	"	351,299 62	"
Produits de diverses origines. Contributions extraordinaires de guerre	95,130 15	95,130 15	"	95,130 15	"
Produits à répartir, amendes et confiscations. Montant de la vente de sujets saisis ou des sommes consignées pour en obtenir la remise provisoire	3,680 80	3,680 80	"	3,680 80	"
Produits à répartir, amendes et confiscations. Sommes reçues par suite de condamnations pécuniaires ou de transactions	2,371 21	2,371 21	"	2,371 21	"
	4,529,233 57	4,529,233 57	"	4,529,233 57	"
Postes et paquebots à vapeur.					
Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire)	438,788 99	438,788 99	"	438,788 99	"
Droit de 2 p. 0/0 sur les articles d'argent	17,482 80	17,482 80	"	17,482 80	"
Prix des places dans les paquebots	95,210 85	95,210 85	"	95,210 85	"
Recettes accidentelles	4 90	4 90	"	4 90	"
	551,487 54	551,487 54	"	551,487 54	"
Prélèvement de 10 pour 0/0 sur les recettes du service local et municipal	345,741 27	345,741 27	"	345,741 27	"
Recettes effectuées sur les produits coloniaux de l'exercice 1846 et attribuées au trésor par l'article 133 de l'ordonnance du 2 janvier 1846	1,941,468 44	1,941,468 44	"	1,941,468 44	"
RÉCAPITULATION.					
Enregistrement, timbre et domaines	2,366,269 99	2,610,967 64	244,697 65	2,366,269 99	"
Douanes	2,552,991 83	2,552,991 83	"	2,552,991 83	"
Contributions diverses	4,529,233 57	4,529,233 57	"	4,529,233 57	"
Postes et paquebots à vapeur	551,487 54	551,487 54	"	551,487 54	"
Prélèvement de 10 pour 0/0 sur les recettes du service local et municipal	345,741 27	345,741 27	"	345,741 27	"
Recettes effectuées sur les produits coloniaux de l'exercice 1846 et attribuées au trésor par l'article 133 de l'ordonnance du 2 janvier 1846	1,941,468 44	1,941,468 44	"	1,941,468 44	"
	12,287,192 64	12,531,890 29	244,697 65	12,287,192 64	"
		12,287,192 64			

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits divers du budget.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1847.)

EXERCICE 1847.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1848.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1848. Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1848. Annulations de recettes.	MONTANT net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et la vente des médailles. (Voir le compte du service des monnaies, page 612.)	45,107f 51c	41,748f 32c	42,195f 80c	38,836f 70c	45,107f 51c	"
Produit des mines. — Redevances fixes et proportionnelles	553,002 53	283,629 04	269,373 49	"	553,002 53	"
Produit des mines. — Produits extraordinaires	9,100 00	9,100 00	"	"	9,100 00	"
Droits de vérification des poids et mesures	1,100,279 12	692,505 79	407,773 33	"	1,100,279 12	"
Produit de la taxe des brevets d'invention	474,360 00	474,360 00	"	"	474,360 00	"
Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires pour l'exercice 1843	63,624 41	63,624 41	"	"	63,624 41	"
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	554,577 49	517,527 05	37,050 44	"	554,577 49	"
Produits éventuels départementaux appartenant à l'instruction primaire	"	"	"	"	"	"
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — École polytechnique	224,034 00	178,383 28	45,650 72	"	224,034 00	"
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — École spéciale militaire de Saint-Cyr	355,697 87	297,528 33	58,169 54	"	355,697 87	"
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — Collége militaire de la Flèche	42,926 28	39,696 11	3,230 17	"	42,926 28	"
Recouvrement de frais d'entretien d'élèves à l'école de cavalerie de Saumur	40,136 49	40,157 49	"	21 00	40,136 49	"
Pensions des élèves de l'école navale de Brest	105,600 00	99,918 33	5,681 67	"	105,600 00	"
Versement fait au trésor du produit de la retenue de 3 p. 0/0 au profit de la caisse des invalides, sur les anciens marchés dont l'exécution s'est prolongée pendant l'année 1847	35,662 60	"	35,662 60	"	35,662 60	"
Retenue de 2 p. 0/0 pour l'hôtel des invalides — sur les dépenses du personnel de la guerre	935,667 94	872,798 11	62,869 83	"	935,667 94	"
Retenue de 2 p. 0/0 pour l'hôtel des invalides — sur la solde des offic.es de la garde municipale et des sapeurs pompiers de Paris	8,833 22	6,586 47	2,246 75	"	8,833 22	"
Pensions des marins admis à l'hôtel des invalides de la guerre	43,579 16	32,916 66	10,662 50	"	43,579 16	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles vétérinaires	216,843 75	183,330 00	33,513 75	"	216,843 75	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles des arts et métiers	235,520 39	200,357 99	35,162 40	"	235,520 39	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — Lazarets et établissements sanitaires	325,990 01	325,990 01	"	"	325,990 01	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838. — Produits de compensations de valeurs données en payement de dépenses des budgets	120,829 92	1,650 41	119,179 51	"	120,829 92	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838. — Reversements de fonds sur les dépenses des ministères	1,344,644 60	2,723,357 44	431,233 00	1,809,945 84	1,344,644 60	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838. — Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement	8,308 24	8,308 24	"	"	8,308 24	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838. — Remboursement de premières mises d'habillement par les militaires remplacés	90,320 00	90,698 55	"	378 55	90,320 00	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838. — Remboursement de prix de journées d'hôpitaux	88,277 89	186,749 71	"	98,471 82	88,277 89	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838. — Remboursement d'effets perdus ou dégradés par des militaires	186,565 27	210,084 65	"	23,519 38	186,565 27	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838. — Remplacement de moins-value de mobilier	3,486 24	10,636 48	"	7,150 24	3,486 24	"
Produit de vente de cartes des dépôts — de la guerre	15,400 06	12,447 34	2,952 72	"	15,400 06	"
Produit de vente de cartes des dépôts — de la marine	"	"	"	"	"	"
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département de la guerre	538,185 00	"	538,185 00	"	538,185 00	"
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département de la marine	274,931 09	10,629 87	264,301 22	"	274,931 09	"
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — ——— des finances	3,164,909 73	"	3,164,909 73	"	3,164,909 73	"
Produit d'ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	189,914 97	189,928 12	"	13 15	189,914 97	"
Versements des compagnies de chemins de fer pour remboursement de frais de police et de surveillance	86,389 26	86,389 26	"	"	86,389 26	"
Bénéfices de la caisse des dépôts et consignations pendant l'année 1847	1,726,728 38	1,726,728 38	"	"	1,726,728 38	"
Recouvrements sur prêts faits, en 1830, au commerce et à l'industrie	374,667 19	373,520 44	1,146 75	"	374,667 19	"
Versements des sociétés et agences tontinières pour remboursement de frais de surveillance	38,000 00	38,000 00	"	"	38,000 00	"
À REPORTER	13,622,100 61	10,029,286 28	5,571,151 01	1,978,336 68	13,622,100 61	"

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1848.)

EXERCICE 1848.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1848. Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1848. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et la vente des médailles. (Voir le compte du service des monnaies, page 613.)	48,184 63	1,679,832 81	1,631,648 18	48,184 63	"
Produit des mines — Redevances fixes et proportionnelles	713,355 22	353,088 93	"	353,088 93	360,266 29
Produit des mines — Produits extraordinaires	7,175 00	5,325 00	"	5,325 00	1,850 00
Droit de vérification des poids et mesures	1,076,225 42	480,762 67	"	480,762 67	595,462 75
Produit de la taxe des brevets d'invention	286,642 00	286,642 00	"	286,642 00	"
Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires pour l'exercice 1845	80,609 10	80,609 10	"	80,609 10	"
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	467,519 46	467,519 46	"	467,519 46	"
Produits éventuels départementaux appartenant à l'instruction primaire	20,057 03	20,057 03	"	20,057 03	"
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — École polytechnique	89,078 91	76,326 27	"	76,326 27	12,752 64
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — École spéciale militaire de Saint-Cyr	189,037 83	102,546 01	"	102,546 01	86,491 82
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — Collége militaire de la Flèche	48,987 63	22,221 54	"	22,221 54	26,766 09
Recouvrement de frais d'entretien d'élèves à l'école de cavalerie de Saumur	50,529 63	50,529 63	"	50,529 63	"
Pensions des élèves de l'école navale de Brest	106,544 86	102,863 61	"	102,863 61	3,681 25
Versement à faire au trésor du produit de la retenue de 3 p. 0/0 au profit de la caisse des invalides sur les anciens marchés dont l'exécution s'est prolongée pendant l'année 1848	"	"	"	"	"
Retenue de 2 p. 0/0 pour l'hôtel des Invalides — sur les dépenses du personnel de la guerre	905,400 00	767,357 18	7 97	767,349 21	138,050 79
Retenue de 2 p. 0/0 pour l'hôtel des Invalides — sur la solde des offic. de la garde républicaine et des sapeurs pompiers de la ville de Paris	8,600 00	5,910 90	"	5,910 90	2,689 10
Pensions payées par la marine pour des marins admis à l'hôtel des invalides de la guerre	48,000 00	31,386 32	"	31,386 32	16,613 68
Revenus de divers établissements spéciaux — Écoles vétérinaires	189,291 10	133,791 10	"	133,791 10	55,500 00
Revenus de divers établissements spéciaux — Écoles des arts et métiers	228,527 35	182,675 00	"	182,675 00	45,852 35
Revenus de divers établissements spéciaux — Lazarets et établissements sanitaires	164,336 30	164,336 30	"	164,336 30	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838. — Produits de compensations de valeurs données en payement de dépenses des budgets	25,936 16	25,936 16	"	25,936 16	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838. — Reversements de fonds sur les dépenses des ministères	7,029,322 49	9,623,094 99	2,593,772 50	7,029,322 49	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838. — Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement	9,352 29	12,738 09	3,385 80	9,352 29	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838. — Remboursement de premières mises d'habillement par les militaires remplacés	166,425 70	166,680 70	255 00	166,425 70	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838. — Remboursement de prix de journées d'hôpitaux	279,482 05	389,942 86	110,460 81	279,482 05	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838. — Remboursement d'effets perdus ou dégradés par des militaires	164,235 79	176,552 39	12,316 60	164,235 79	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838. — Remplacement de moins-value de mobilier	3,932 75	10,153 59	6,220 84	3,932 75	"
Produit de vente de cartes des dépôts — de la guerre	15,000 00	6,010 92	"	6,010 92	8,989 08
Produit de vente de cartes des dépôts — de la marine	20,000 00	9,753 10	"	9,753 10	10,246 90
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département de la guerre	532,900 00	"	"	"	532,900 00
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — ——— de la marine	433,912 00	"	"	"	433,912 00
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — ——— des finances	4,723,580 00	"	"	"	4,723,580 00
Produit d'ateliers de condamnés et de pénitenciers militaires	85,474 86	85,480 06	5 20	85,474 86	"
Versements des compagnies de chemins de fer pour remboursement de frais de police et de surveillance	48,995 29	48,995 29	"	48,995 29	"
Bénéfices de la caisse des dépôts et consignations pendant l'année 1848	3,990,680 56	3,990,680 56	"	3,990,680 56	"
Recouvrements sur prêts faits, en 1830, au commerce et à l'industrie	37,250 20	37,250 20	"	37,250 20	"
Versements des sociétés et agences tontinières pour remboursement de frais de surveillance	36,000 00	36,000 00	"	36,000 00	"
À REPORTER	22,330,581 61	19,633,049 77	4,358,072 90	15,274,976 87	7,055,604 74

Suite des CONTRIBUTIONS

Suite des *Produits*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1847.)

Suite de l'EXERCICE 1847.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1848.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1848. — Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1848. — Annulations de recettes.	MONTANT net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
REPORT	13,622,100f61c	10,029,286f28c	5,571,151f01c	1,978,336 68	13,622,100f61c	"
Recettes sur les débets de comptables et créances litigieuses, non compris dans l'actif de l'administration des finances	32,856 39	37,079 40	"	4,223 01	32,856 39	"
Recettes sur divers débets poursuivis par l'agence judiciaire du trésor, et non compris dans l'actif de l'administration des finances	308,452 14	308,208 57	243 57	"	308,452 14	"
Dépôts d'argent dans les caisses des agents des postes, acquis au trésor pour cause de déchéance. (Loi du 31 janvier 1833.)	7,337 93	7,337 93	"	"	7,337 93	"
Versements des compagnies de chemins de fer, en capital intérêts sur avances à elles faites par le trésor	540,000 00	540,000 00	"	"	540,000 00	"
Fonds versés par des départements, des communes et des particuliers pour concourir à l'exécution de travaux publics	109,214 66	115,766 48	"	6,551 82	109,214 66	"
Contingent du département de la Dordogne et de la ville de Bergerac dans le déficit du péage du pont de cette ville	7,019 17	7,019 17	"	"	7,019 17	"
Versement au trésor de l'excédant de recette de l'Imprimerie nationale pour l'exercice 1846	68,620 03	"	68,620 03	"	68,620 03	"
Produit du travail des détenus dans les maisons centrales de force et de correction	2,306,822 38	1,855,264 44	451,557 94	"	2,306,822 38	"
Versement du solde en caisse des maisons de détentions au 31 décembre 1845	8,583 89	8,583 89	"	"	8,583 89	"
Produit de la ferme annexée à la maison centrale de Clairvaux	10,970 39	10,970 39	"	"	10,970 39	"
Produit de vacances de gestions de perception	83,226 85	83,226 85	"	"	83,226 85	"
Excédant du produit du péage du pont de Bordeaux. (Loi du 10 avril 1818.)	1,577 16	1,577 16	"	"	1,577 16	"
Produit des expéditions délivrées aux archives du nationales	1,835 00	1,835 00	"	"	1,835 00	"
Retenues sur traitements et pensions	10,305 37	10,506 89	"	201 52	10,305 37	"
Fonds provenant d'ordonnances de non-valeurs restées sans emploi	107 31	107 31	"	"	107 31	"
Recettes de droits de passe-ports et de permis de chasse non délivrés ou non réclamés	204 00	204 00	"	"	204 00	"
Prix de vente de documents publiés par ordre du Gouvernement	8,426 90	8,426 90	"	"	8,426 90	"
——— des volumes des brevets d'invention	2,498 40	2,498 40	"	"	2,498 40	"
Contingent de diverses villes pour travaux de casernement	28,892 72	92,558 72	"	63,666 00	28,892 72	"
Versements faits au trésor sur le produit de la refonte des pièces de six liards	1,935 71	1,935 71	"	"	1,935 71	"
Excédant de recouvrement sur contributions diverses de l'exercice 1849.	41,246 97	41,246 97	"	"	41,246 97	"
Redevance de la vallée d'Andorre	1,920 00	1,920 00	"	"	1,920 00	"
Valeur des chevaux donnés à la France par le bey de Tunis	104,060 00	"	104,060 00	"	104,060 00	"
Recette provenant des applications au budget de valeurs émises par les comptables du trésor, antérieurement au 1er janvier 1842, et non payées le 30 décembre 1847	178,594 67	178,594 67	"	"	178,594 67	"
Prime d'affinage et recettes diverses provenant de la démonétisation. (Loi du 10 juillet 1845.)	55,850 83	55,850 83	"	"	55,850 83	"
Recettes sur les exercices clos	44,792 62	43,561 27	1,231 35	"	44,792 62	"
Recettes à divers titres	12,575 90	11,497 57	1,130 49	52 16	12,575 90	"
Recettes faites en atténuation des frais de service et de négociations	"	"	16,999 02	16,999 02	"	"
Recettes applicables au compte du service de trésorerie	"	"	"	"	"	"
TOTAL des produits divers de l'exercice 1847	17,600,028 00	13,455,064 80	6,214,903 41	2,070,030 21	17,600,028 00	"
			4,144,963 20			

ET REVENUS PUBLICS.

divers du budget.

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1848.)

Suite de l'EXERCICE 1848.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1848. — Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1848. — Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
REPORT	22,330,581 61	19,633,049 77	4,358,072 90	15,274,976 87	7,055,604 74
Recettes sur débets de comptables et créances litigieuses, non compris dans l'actif de l'administration des finances	22,040 64	22,040 64	"	22,040 64	"
Recettes sur divers débets poursuivis par l'agence judiciaire du trésor, et non compris dans l'actif de l'administration des finances	1,207,071 86	1,208,484 11	1,412 25	1,207,071 86	"
Dépôts d'argent dans les caisses des agents des postes, acquis au trésor pour cause de déchéance. (Loi du 31 janvier 1833.)	7,661 24	7,661 24	"	7,661 24	"
Versements des compagnies de chemins de fer, en capital intérêts sur avances à elles faites par le trésor	120,000 00	120,000 00	"	120,000 00	"
Fonds versés par des départements, des communes et des particuliers pour concourir à l'exécution de travaux publics	104,016 23	147,016 23	43,000 00	104,016 23	"
Excédant disponible des recettes sur les dépenses du service de l'Imprimerie nationale	233,790 00	"	"	"	233,790 00
Contingent de diverses villes pour travaux de casernement	15,000 00	75,000 00	60,000 00	15,000 00	"
Reste à recouvrer sur les produits extraordinaires des mines au 31 décembre 1847. (Circulaire du 31 décembre 1847.)	450 00	450 00	"	450 00	"
Excédant du produit de péage du pont de Bordeaux. (Loi du 10 avril 1818).	3,102 77	3,102 77	"	3,102 77	"
Fonds avancés pour dépenses cadastrales	434 49	434 49	"	434 49	"
Retenues sur traitements et pensions	7,088 37	7,210 20	121 83	7,088 37	"
Recette de droits de passe-ports et de permis de chasse non délivrés ou réclamés	222 00	222 00	"	222 00	"
Prix de vente de documents publiés par ordre du Gouvernement	4,490 10	4,490 10	"	4,490 10	"
Intérêts et arrérages des valeurs provenant des caisses d'épargne, qui ont été versées au trésor	1,348,857 00	1,348,857 00	"	1,348,857 00	"
Produit de vacances de gestions de perceptions	75,829 82	75,829 82	"	75,829 82	"
Produit de la ferme annexée à la maison centrale de Clairvaux	10,596 16	10,596 16	"	10,596 16	"
Produit du travail des détenus dans les maisons centrales de force et de correction.	858,016 55	858,016 55	"	858,016 55	"
Dons patriotiques	766,364 54	766,364 54	"	766,364 54	"
Avances aux comptoirs nationaux d'escompte	45,000 00	45,000 00	"	45,000 00	"
Produits des ateliers nationaux	114,350 00	114,350 00	"	214,350 00	"
Excédant de recouvrement sur contributions directes de l'exercice 1848	30,354 39	30,354 39	"	30,354 39	"
Droits perçus pour récépissés de marchandises déposées dans les magasins généraux agréés par l'État	4,117 30	4,117 30	"	4,117 30	"
Recette provenant de l'application au budget de valeurs émises par les comptables du trésor, antérieurement au 1er janvier 1842, et non payées le 30 décembre 1847	5,240 29	5,240 29	"	5,240 29	"
Part contributive de la ville de la ville de Paris dans la dépense des ateliers nationaux	225,000 00	225,000 00	"	225,000 00	"
Recettes sur les exercices clos	49,404 03	49,404 03	"	49,404 03	"
Recettes à divers titres	14,784 00	14,849 84	65 84	14,784 00	"
Recettes faites en atténuation de frais de service et négociations	"	4,185,239 13	4,185,239 13	"	"
Recettes applicables aux comptes du service de trésorerie	"	257,460 01	257,460 01	"	"
TOTAL des produits divers de l'exercice 1848	27,603,863 39	29,219,840 61	8,905,371 96	20,314,468 65	7,289,394 74
		20,314,468 65			

Suite des CONTRIBUTIONS

Résumé spécial pour les

EXERCICE 1847.

DÉSIGNATION DES IMPOTS ET REVENUS.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1848.	PENDANT l'année 1848.	TOTAL.
ENREGISTREMENT ET TIMBRE.			
Droit d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, etc.	223,187,591f 12c	602,502f 54c	223,790,093f 66c
Droit de timbre	41,691,906 57	426 94	41,692,333 51
DOUANES ET SELS.			
Droits de douanes à l'importation. — Marchandises diverses	87,692,766 94	"	87,692,766 94
Droits de douanes à l'importation. — Sucres des colonies françaises	41,562,664 31	"	41,562,664 31
Droits de douanes à l'importation. — Sucres étrangers	7,231,115 39	"	7,231,115 39
Droits de douanes à l'exportation	2,039,196 55	"	2,039,196 55
Droits de navigation	2,847,840 47	"	2,847,840 47
Droits et produits divers de douanes	2,798,569 79	4,967 11	2,803,536 90
Taxe de consommation des sels, perçue dans le rayon des douanes	56,923,319 72	"	56,923,319 72
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.			
Droits sur les boissons	100,917,183 88	910,601 86	101,827,785 74
Taxe de consommation des sels, perçue hors du rayon des douanes	13,459,808 46	23,318 75	13,483,127 21
Droits de fabrication sur les sucres indigènes	22,843,878 95	727,658 41	23,571,537 36
Droits divers et recettes à différents titres	40,111,053 99	1,225,691 88	41,336,745 87
Produit de la vente des tabacs	117,696,431 56	1,888 36	117,698,319 92
Produit de la vente des poudres à feu	6,992,949 71	1,870 50	6,994,820 21
PRODUITS DES POSTES.			
Produit de la taxe des lettres	47,756,384 58	"	47,756,384 58
Droit de 5 p. 0/0 sur les envois d'argent	780,513 99	"	780,513 99
Droit sur le transport des matières d'or et d'argent sur les paquebots de la Méditerranée	412,950 95	"	412,950 95
Produit des places dans les malles-postes	2,042,978 03	5,041 05	2,048,019 08
Produit des places dans les paquebots	1,079,284 64	65,881 25	1,145,165 89
Droit de transit des correspondances étrangères	636,753 04	466,926 32	1,103,679 36
Recettes à différents titres	37,691 99	2,790 46	40,482 45
	820,742,834 63	4,039,565 43	824,782,400 06
RÉSUMÉ.			
Enregistrement et timbre	264,879,497 69	602,929 48	265,482,427 17
Douanes et sels	201,095,473 17	4,967 11	201,100,440 28
Contributions indirectes	302,021,306 55	2,891,029 76	304,912,336 31
Produits des postes	52,746,557 22	540,639 08	53,287,196 30
	820,742,834 63	4,039,565 43	824,782,400 06

ET REVENUS PUBLICS.

impôts et revenus indirects.

EXERCICE 1848.

DÉSIGNATION DES IMPOTS ET REVENUS.	RECOUVREMENTS effectués jusqu'au 31 décembre 1848.	RESTE À RECOUVRER jusqu'à la clôture de l'exercice.	TOTAL.
ENREGISTREMENT ET TIMBRE.			
Droit d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, etc.	168,720,434f 16c	8,010,192f 51c	176,730,626f 67c
Droit de timbre	30,914,861 03	9,843 94	30,924,704 97
DOUANES ET SELS.			
Droits de douanes à l'importation. — Marchandises diverses	60,065,488 76	"	60,065,488 76
Droits de douanes à l'importation. — Sucres des colonies françaises	22,656,716 64	"	22,656,716 64
Droits de douanes à l'importation. — Sucres étrangers	7,219,233 71	"	7,219,233 71
Droits de douanes à l'exportation	2,447,504 19	"	2,447,504 19
Droits de navigation	2,071,645 62	"	2,071,645 62
Droits et produits divers de douanes	2,003,140 97	20,000 00	2,023,140 97
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	51,236,503 71	"	51,236,503 71
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.			
Droits sur les boissons	88,110,960 57	2,889,631 58	91,000,592 15
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	12,200,528 40	33,094 90	12,233,623 30
Droits de fabrication sur les sucres indigènes	22,823,854 23	961,127 17	23,784,981 40
Droits divers et recettes à différents titres	30,869,991 75	2,473,050 12	33,343,041 87
Produit de la vente des tabacs	116,244,798 54	10,740 43	116,255,538 97
Produit de la vente des poudres à feu	6,630,254 17	5,726 10	6,635,980 27
PRODUITS DES POSTES.			
Produit de la taxe des lettres	47,816,861 00	"	47,816,861 00
Droit de 2 p. 0/0 sur les envois d'argent	980,188 57	"	980,188 57
Droit de transport de marchandises et des matières d'or et d'argent par les paquebots	418,728 04	"	418,728 04
Produit des places dans les malles-postes	1,559,896 90	4,025 34	1,563,922 24
Produit des places dans les paquebots	1,191,015 09	"	1,191,015 09
Droit de transit des correspondances étrangères	347,252 46	486,470 59	833,723 05
Recettes à différents titres	27,934 90	16,740 60	44,675 50
	676,557,793 41	14,920,643 28	691,478,436 69
RÉSUMÉ.			
Enregistrement et timbre	199,635,295 19	8,020,036 45	207,655,331 64
Douanes et sels	147,700,233 60	20,000 00	147,720,233 60
Contributions indirectes	276,880,387 66	6,373,370 30	283,253,757 96
Produits des postes	52,341,876 96	507,236 53	52,849,113 49
	676,557,793 41	14,920,643 28	691,478,436 69

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

État des Recettes faites, en 1848, sur les Droits et Produits constatés de l'Exercice 1849.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1848.	RESTE À RECOUVRER.
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.			
Droits sur les boissons. — Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie, etc...	90f 42c	90f 42c	"
—— de détail et de consommation sur les vins, cidres, poirés, hydromels, etc.	8,562 56	8,562 56	"
—— général de consommation sur l'alcool et autres liquides spiritueux.....	91 85	91 85	"
—— d'entrée sur les vins, cidres, etc.....	387 34	387 34	"
Taxe unique aux entrées.....	256 13	256 13	"
Droit de fabrication sur les bières.....	386 36	386 36	"
Droit général de consommation sur les vins, cidres, etc.....	456 34	456 34	"
	10,231 00	10,231 00	"
Droit de fabrication sur les sucres indigènes.....	0 76	0 76	"
Droits divers et recettes à différents titres. — Licences accordées aux brasseurs, bouilleurs, distillateurs, etc.....	253 01	253 01	"
Bacs, passages d'eau, moins-value des agrès, etc.....	1,751 16	1,751 16	"
Voitures publiques, estampilles et 10e du prix de transport des marchandises.	2,118 05	2,118 05	"
Garantie des matières d'or et d'argent.....	0 18	0 18	"
Timbres.....	1 65	1 65	"
Cartes à jouer.....	3,938 98	3,938 98	"
Dixième du produit des octrois.....	132 93	132 93	"
Abonnement pour traitement d'employés (service de l'octroi).....	339 46	339 46	"
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement.....	2,616 70	2,616 70	"
Recettes extraordinaires.....	0 07	0 07	"
Produit des amendes et confiscations.....	150 25	150 25	"
Recouvrements d'avances pour divers services. — Sur les communes. — Abonnement pour frais d'impressions...	1,629 91	1,629 91	"
TABACS.			
Produit de la vente des tabacs.....	1 25	1 25	"
POUDRES À FEU.			
Produit de la vente des poudres.....	1 00	1 00	"
TOTAL.....	23,166 36	23,166 36	"

Développement, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des recouvrements effectués pendant l'année 1848.

DÉPARTEMENTS.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS des POSTES.	RECEVEURS GÉNÉRAUX des finances.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC. (Produits divers.)	TOTAL.
Ain.....	1,781,041f 06c	85,356f 40c	1,556,341f 09c	257,728f 23c	4,454,256f 81c	16,296f 06c	8,151,019f 65c
Aisne.....	3,560,481 53	59,255 29	4,458,581 69	660,142 82	11,540,401 07	25,395 62	20,304,258 02
Allier.....	1,727,970 69	"	1,464,111 60	256,931 05	5,070,325 39	17,668 17	8,537,006 90
Alpes (Basses-).....	635,298 28	37,671 89	657,216 63	106,497 60	1,994,467 14	10,028 41	3,441,179 95
Alpes (Hautes-).....	536,230 52	35,891 25	585,015 43	84,718 32	1,804,476 69	21,396 92	3,067,729 13
Ardèche.....	1,424,860 30	"	1,183,864 97	245,178 86	3,303,236 12	7,142 12	6,164,282 37
Ardennes.....	1,995,051 59	402,923 56	1,937,578 12	443,454 38	5,963,169 26	30,072 02	10,772,248 93
Ariége.....	781,870 82	17,070 08	616,416 35	122,463 46	2,064,366 11	10,894 96	3,613,081 78
Aube.....	1,674,549 11	"	1,541,201 90	327,603 00	5,532,240 79	17,301 36	9,092,896 16
Aude.....	1,185,414 70	2,530,910 29	976,048 79	259,888 27	4,697,689 79	19,238 88	9,669,190 72
Aveyron.....	1,602,211 51	"	964,441 70	199,867 02	4,254,555 85	10,472 07	7,031,548 15
Bouches-du-Rhône...	3,650,712 90	27,164,368 98	7,093,672 30	3,191,568 25	8,141,818 49	76,739 38	50,018,880 30
Calvados.....	4,668,803 90	2,904,357 93	3,378,046 21	728,267 26	12,647,933 66	47,112 25	24,374,521 21
Cantal.....	1,165,381 10	"	871,985 09	150,863 52	3,255,288 24	11,473 62	5,454,991 57
Charente.....	1,883,114 25	"	1,311,669 62	309,546 23	5,901,563 87	12,659 60	9,418,553 57
Charente-Inférieure..	2,368,327 63	4,598,648 17	1,899,951 05	485,066 32	7,277,807 57	44,123 82	16,673,924 56
Cher.....	1,403,912 52	"	1,841,064 06	262,982 28	3,629,785 36	33,430 50	7,171,174 72
Corrèze.....	1,081,207 71	"	1,017,622 04	147,580 59	2,632,480 61	12,782 35	4,891,673 30
Corse.....	306,410 36	357,187 91	"	138,307 31	944,283 93	35,386 07	1,781,575 58
Côte-d'Or.....	2,746,053 94	"	3,571,918 81	543,809 93	9,268,875 94	53,465 22	16,184,123 84
Côtes-du-Nord.....	1,642,490 85	1,059,930 90	4,124,648 93	286,252 28	5,637,769 05	14,892 99	12,765,985 00
Creuse.....	1,117,156 12	"	949,991 40	139,672 10	2,323,731 45	7,779 46	4,538,330 53
Dordogne.....	1,858,238 18	"	1,380,149 83	299,468 58	5,671,820 83	22,528 74	9,232,206 16
Doubs.....	1,654,497 40	249,277 44	2,816,354 65	435,402 61	4,487,154 55	56,723 44	9,699,410 09
Drôme.....	1,696,061 08	"	1,538,305 98	315,184 68	4,872,000 10	22,800 61	8,444,352 45
Eure.....	3,515,115 32	"	2,561,281 99	509,537 54	11,024,735 69	17,599 94	17,628,270 48
Eure-et-Loir.....	2,445,828 96	"	2,224,767 90	326,676 01	7,902,114 12	15,001 29	12,914,388 28
Finistère.....	1,767,152 13	2,102,949 52	5,172,457 56	302,873 34	5,827,323 76	57,458 71	15,320,215 02
Gard.....	2,186,465 53	2,497,490 80	2,648,234 67	511,363 83	6,005,312 72	38,158 88	13,887,026 43
Garonne (Haute-)...	2,829,391 79	1,861,401 32	2,864,028 22	729,135 02	7,800,186 89	82,628 99	16,166,772 23
Gers.....	1,445,241 20	"	743,988 33	211,582 18	3,899,190 86	15,988 57	6,315,991 14
Gironde.....	4,371,886 91	14,069,691 44	5,052,597 45	1,500,129 46	10,963,590 20	82,730 38	36,040,625 84
Hérault.....	2,289,576 58	2,295,733 47	2,822,879 69	688,649 08	8,577,882 98	66,225 68	16,740,947 48
Ille-et-Vilaine.....	2,074,276 24	1,310,177 59	4,279,434 11	435,348 76	7,063,368 34	64,876 20	15,227,481 24
Indre.....	1,287,872 08	"	992,137 63	221,002 39	3,995,723 66	11,392 04	6,508,127 80
Indre-et-Loire.....	1,953,705 16	"	1,933,599 68	402,476 11	6,004,775 80	27,603 10	10,322,159 85
Isère.....	3,259,210 33	145,857 42	3,119,815 11	535,330 55	8,647,737 16	98,318 05	15,806,268 62
Jura.....	1,564,798 82	52,284 40	3,444,011 21	321,075 54	4,758,919 11	16,231 61	10,157,320 69
Landes.....	757,258 98	"	1,051,659 44	171,549 13	2,454,064 44	9,645 94	4,444,177 93
Loir-et-Cher.....	1,564,040 90	"	1,474,300 16	277,698 80	5,192,019 41	16,253 33	8,524,312 60
Loire.....	1,888,473 49	"	3,196,428 53	493,348 31	5,948,979 90	16,670 89	11,543,901 12
Loire (Haute-).....	1,315,713 10	"	775,127 64	145,668 02	2,869,583 42	8,372 51	5,114,464 69
Loire-Inférieure.....	2,504,458 88	12,931,229 22	4,085,344 89	636,517 84	6,815,353 42	37,189 79	27,010,094 04
Loiret.....	2,390,440 72	2,225,035 75	2,836,167 36	473,666 52	7,349,192 75	30,699 98	15,305,203 08
Lot.....	949,333 25	"	735,965 63	129,968 23	2,988,597 59	13,374 25	4,817,238 95
Lot-et-Garonne.....	1,820,409 32	"	1,298,977 21	289,598 42	5,882,439 58	23,608 20	9,315,032 73
Lozère.....	618,202 86	"	347,895 49	72,705 75	1,750,308 68	6,925 47	2,796,038 25
Maine-et-Loire.....	2,555,015 62	"	3,405,311 30	473,704 20	8,698,148 21	42,903 98	15,175,083 31
Manche.....	3,284,188 41	1,986,733 95	3,279,698 98	511,435 85	10,652,945 59	34,483 67	19,749,486 45
Marne.....	2,689,104 85	"	3,099,102 27	611,592 36	8,533,398 67	25,381 95	14,958,580 10
Marne (Haute-).....	1,608,540 83	"	1,386,064 38	295,926 94	4,700,376 44	14,883 83	8,005,792 42
Mayenne.....	1,713,128 55	"	2,388,054 18	222,913 86	5,355,016 74	10,560 46	9,689,673 79

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite du *Développement, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des recouvrements effectués pendant l'année 1848.*

DÉPARTEMENTS.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS des POSTES.	RECEVEURS GÉNÉRAUX des finances.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC. (*Produits divers.*)	TOTAL.
Meurthe	2,837,388f 57c	"	6,743,583f 94c	538,213f 01c	7,186,412f 47c	59,745f 35c	17,365,343f 34c
Meuse	1,878,147 74	26,310f 88c	1,770,841 71	323,981 33	6,581,764 26	31,864 76	10,612,910 68
Morbihan	1,277,595 96	878,343 17	3,545,211 23	257,252 65	4,837,261 54	45,634 92	10,841,299 47
Moselle	2,385,074 71	934,893 04	5,343,196 34	509,653 20	6,630,378 30	94,540 35	15,897,735 94
Nièvre	1,921,529 37	"	1,758,134 82	288,727 38	4,736,655 57	16,812 11	8,721,859 25
Nord	6,425,600 53	12,623,602 10	20,637,078 95	1,318,917 35	19,215,260 20	110,892 11	60,331,351 24
Oise	3,278,219 53	"	3,403,780 88	476,588 71	11,251,006 36	19,060 29	18,428,655 77
Orne	2,914,093 34	"	1,865,270 23	406,161 31	8,162,773 37	11,501 69	13,359,799 94
Pas-de-Calais	4,530,744 58	2,096,114 27	8,568,958 30	749,420 38	12,449,427 63	43,872 71	28,438,537 87
Puy-de-Dôme	2,583,008 97	"	1,671,553 79	387,461 10	6,921,317 84	39,034 02	11,602,375 72
Pyrénées (Basses-)	1,635,770 77	1,715,957 35	3,057,927 35	540,680 47	3,569,781 57	53,594 34	10,573,711 85
Pyrénées (Hautes-)	931,190 33	37,450 74	787,405 13	162,573 99	1,807,085 45	16,679 93	3,742,385 57
Pyrénées-Orientales	648,342 17	284,048 72	814,590 56	174,903 16	2,030,875 95	30,358 30	3,983,118 86
Rhin (Bas-)	3,287,905 00	1,336,657 76	2,968,648 49	677,498 78	8,540,913 86	90,293 69	16,901,917 58
Rhin (Haut-)	2,412,040 34	1,124,633 08	2,562,643 73	660,442 56	6,062,483 23	40,023 63	12,862,266 57
Rhône	4,599,831 92	5,264,286 51	7,504,127 12	1,756,557 31	10,362,397 10	113,279 83	29,600,479 79
Saône (Haute-)	1,731,170 69	"	3,355,332 91	318,815 13	4,905,017 39	25,281 03	10,335,617 15
Saône-et-Loire	2,797,258 81	"	3,569,437 28	526,515 79	9,121,335 26	15,795 80	16,030,342 94
Sarthe	2,489,061 03	"	2,593,005 97	383,143 04	7,790,124 64	20,076 33	13,275,411 01
Seine	24,897,938 66	10,962,423 67	44,458,262 41	13,844,375 29	43,260,792 55	48,596 10	137,472,388 68
Seine-Inférieure	6,573,528 48	25,155,984 99	8,943,520 10	1,813,807 34	19,369,753 26	79,457 92	61,936,052 09
Seine-et-Marne	2,849,525 10	"	3,362,419 33	505,010 84	10,743,954 83	32,644 11	17,493,554 21
Seine-et-Oise	4,426,233 00	"	5,677,622 39	856,338 15	14,904,582 66	60,758 08	25,925,534 28
Sèvres (Deux-)	1,318,593 98	"	1,112,586 95	198,567 31	4,674,176 25	14,786 00	7,318,710 49
Somme	3,818,341 40	2,819,989 46	3,506,687 45	618,848 30	11,950,989 96	34,999 21	22,749,855 78
Tarn	1,583,507 63	"	984,521 27	209,194 52	5,448,927 96	16,955 60	8,243,086 98
Tarn-et-Garonne	1,219,389 58	"	849,852 92	161,293 99	3,966,459 47	13,222 43	6,210,218 39
Var	1,813,775 56	1,030,878 01	3,401,904 99	458,556 23	6,872,927 65	73,123 28	13,651,165 72
Vaucluse	1,581,683 78	"	1,921,287 96	299,574 06	3,628,837 92	24,099 25	7,455,482 97
Vendée	1,407,899 89	873,722 13	1,425,235 70	207,723 79	5,213,641 74	13,480 70	9,141,703 95
Vienne	1,546,987 94	"	1,320,378 20	276,458 89	4,271,529 09	39,994 27	7,455,348 39
Vienne (Haute-)	1,222,765 51	"	1,588,390 00	256,488 10	3,147,308 77	31,013 10	6,245,965 48
Vosges	1,903,430 86	"	1,855,362 64	330,526 21	5,216,277 09	18,360 53	9,323,957 33
Yonne	2,315,996 52	"	2,356,724 35	409,200 86	7,051,774 14	18,644 23	12,152,340 10
	209,839,751 11	148,146,730 85	280,241,014 64	52,893,369 52	590,916,990 13	2,921,448 33	1,284,959,304 58

Directeurs de la fabrication des monnaies	1,680,337 28
Caissier central du trésor public	192,496,704 82
Comptables des finances en Algérie	15,255,113 78
Agent responsable des virements de comptes	64,600,836 73
TOTAL GÉNÉRAL des recouvrements effectués pendant l'année 1848	1,558,992,297 19

COMPTE

DES DÉPENSES PUBLIQUES

POUR L'ANNÉE 1848.

NOTE

Sur le Compte des Dépenses publiques.

Dans le compte des contributions et revenus publics qui précède, on a détaillé, par branche principale de revenus, les différentes ressources dont se compose le budget des recettes. Dans le compte des dépenses publiques, on fait connaître, par division principale de services, les diverses natures de dépenses représentant les besoins généraux de l'État. Ces deux comptes servent ainsi de développement au compte des budgets, qui a pour destination de retracer l'exécution des lois annuelles de finances, en opposant les recettes réalisées aux évaluations qui les ont prévues, et les dépenses effectuées aux crédits qui les ont autorisées.

Les dépenses de chaque exercice sont classées dans le compte des dépenses publiques, selon les distributions législatives du budget, savoir :

Dette publique, comprenant les rentes perpétuelles, le fonds d'amortissement, la dette viagère, les pensions, les intérêts de cautionnements et la dette flottante.

Dotations, titre sous lequel sont réunies les dépenses du Pouvoir législatif et exécutif.

Dépenses générales des services publics, divisées par département ministériel et par chapitre.

Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics, présentant la distinction de chaque nature d'impôts.

Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes indiquant les revenus auxquels s'appliquent les dépenses de cette espèce.

Les tableaux du compte des dépenses publiques, formés d'après ces divisions principales, n'énoncent ces dépenses que par chapitre spécial du budget. Pour les détails par article, ainsi que pour les développements administratifs que comporte chaque nature de service, il est nécessaire de se reporter aux comptes que les ministres ordonnateurs publient pour justifier l'emploi des fonds mis à leur disposition par la loi de finances.

Chacun de ces tableaux fait connaître :

Les dépenses résultant des services faits, c'est-à-dire les droits constatés à la charge de l'État et au profit de ses créanciers;

Les payements effectués sur les ordonnances des ministres, avec la distinction de l'année pendant laquelle ils ont eu lieu;

Les annulations de payements constatés pour fonds reversés dans les caisses du Trésor public, d'après les ordres des ministres, pour remboursements d'avances concernant d'autres ministères, et pour changements d'imputation dont la cour des comptes est appelée à reconnaître la régularité;

Enfin les dépenses qui sont restées à payer, soit à la clôture de l'exercice expiré, soit à la fin de la première année de l'exercice courant.

Le compte des dépenses publiques est précédé d'un tableau général, qui récapitule les développements placés à la suite, pour chaque branche de service, et dont on va résumer les résultats par exercice.

Il contient, en outre, le développement, par département et par classe de comptables, des payements effectués pendant la gestion sur les divers exercices en cours d'exécution. Les détails, par lieu d'ordonnancement, des dépenses de chaque ministère, selon les circonscriptions spéciales des services, se trouvent dans les comptes définitifs que les départements ministériels publient en clôture d'exercice.

Note sur le Compte des Dépenses publiques.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1847.

Les dépenses constatées par les ministres, à la charge de cet exercice, se sont élevées à 1,609,567,860 fr. 82 cent.

SAVOIR :

Dette inscrite		337,308,000f 46c
Fonds d'amortissement		48,886,565 00
Ancienne Liste civile		13,300,000 00
Ancienne Chambre des Pairs		750,000 00
Ancienne Chambre des Députés		769,271 00
Dépenses générales des services publics		792,707,975 00
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts		154,412,494 98
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes		83,639,707 48
		1,431,774,013 92
Travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841	29,700,402f 46c	177,793,846 90
Travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842	148,093,444 44	
TOTAL		1,609,567,860 82

Sur cette somme, il a été payé par le trésor public, antérieurement au 1er janvier 1848 ..... 1 377,707,034f 15c

Pendant l'année 1848	253,129,820f 20c		
A déduire les annulations résultant des reversements de fonds, des recouvrements d'avances et des changements d'imputation	25,534,170 66	227,595,649 54	1,605,302,683 69

Dépenses restant à payer à la clôture de l'exercice 1847, et qui seront ordonnancées, par les ministres, sur le chapitre spécial ouvert, pour les exercices clos, aux budgets des exercices courants 4,265,177 13

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1848.

Les dépenses liquidées par les ministères ordonnateurs jusqu'au 1er janvier 1849, et celles que l'on présume devoir encore être constatées à la charge de cet exercice, montent à 1,789,302,182fr. 34c.

SAVOIR :

Dette inscrite		358,474,505 34
Fonds d'amortissement		56,798,600 00
Dotations		9,330,602 61
Dépenses générales des services publics		937,228,640 06
Frais de régie de perception et d'exploitation des impôts		157,565,376 54
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes		109,718,494 46
		1,629,116,219 01

SERVICE EXTRAORDINAIRE.

Travaux régis par la loi du 25 juin 1841	19,689,676f 46c	160,185,963 33
Travaux régis par la loi du 11 juin 1842	140,496,286 87	
TOTAL à reporter		1,789,302,182 34

Note sur le Compte des dépenses publiques.

REPORT			1,789,302,182f 34c

Les payements faits par le trésor public jusqu'au 1er janvier 1849 ne s'élèvent qu'à la somme de 1,466,894,813 fr. 72 cent.

SAVOIR :

Payements antérieurs au 1er janvier 1848		19,137,284f 65c	
Payements de l'année 1848	1,476,598,340f 15c		
A déduire les annulations résultant des reversements de fonds, des recouvrements d'avances et des changements d'imputation	28,840,811 08		
		1,447,757,529 07	
			1,466,894,813 72
Il restait, par conséquent, à payer au 1er janvier 1849			322,407,368 62

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1849.

Les payements faits, par anticipation, sur cet exercice ont eu lieu principalement pour le service des vivres et des fourrages de la guerre, tant en France qu'en Algérie, pour divers services de la marine, et pour l'acquittement d'ordonnances de réimpositions sur les contributions directes, etc. Ils s'élèvent ensemble à 16,827,932 fr. 87 cent.

RÉCAPITULATION DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1848.

D'après les résultats qui viennent d'être exposés, les payements de toute nature effectués sur les dépenses publiques, pendant l'année 1848, s'élèvent à une somme totale de 1,692,181,111 fr. 48 c.

SAVOIR :

	EXERCICE 1847.	EXERCICE 1848.	EXERCICE 1849.
SERVICE ORDINAIRE.			
Dette inscrite	32,895,565f 51c	315,878,431f 87c	"
Fonds d'amortissement	"	56,769,262 00	"
Dotations	25,000 00	8,621,886 00	"
Dépenses générales des services publics	123,737,228 01	734,848,929 78	16,359,584f 52c
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts	17,208,370 87	136,362,125 82	"
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes	18,856,069 59	67,492,023 42	468,348 35
	192,722,233 98	1,319,972,658 89	16,827,932 87
SERVICE EXTRAORDINAIRE.			
Travaux régis par la loi du 25 juin 1841	5,316,560 16	15,248,315 47	"
Travaux régis par la loi du 11 juin 1842	29,556,855 40	112,536,554 71	"
	227,595,649 54	1,447,757,529 07	16,827,932 87
		1,692,181,111 48	

Ces payements sont portés en dépense dans le tableau général des opérations de l'administration des finances de l'année 1848. (V. pag. 37), non comprise toutefois la *dépense d'ordre* de 28,813,688 fr. 72 cent. qui n'est pas de nature à figurer dans le compte des dépenses publiques.

DÉPENSES PUBLIQUES.

État général des Droits constatés, des Payements effectués et des Restes à payer sur les exercices 1847, 1848 et 1849, au 1er janvier 1849.

Pages de renvoi aux états de développement.	Nature des dépenses.	Droits constatés au profit des créanciers de l'État. — antérieurement au 1er janvier 1848.	Droits constatés — Opérations de l'année 1848. — Droits constatés.	Droits constatés — Opérations de l'année 1848. — Annulations de droits constatés.	Droits constatés — Total.	Payements effectués — antérieurement au 1er janvier 1848.	Payements effectués — pendant l'année 1848.	Payements effectués — Total.	Reste à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	Observations.
	SERVICE ORDINAIRE.				**EXERCICE 1847.**					
106	Dette consolidée	239,334,669f 84c	"	"	239,334,669f 84c	233,104,079f 32c	5,499,216f 50c	238,603,295f 82c	731,374f 02c	
	Fonds d'amortissement	48,886,565 00	"	"	48,886,565 00	48,886,565 00	"	48,886,565 00	"	
	Intérêts, primes et amortissement des emprunts pour ponts et canaux	9,322,593 23	510,358f 47c	"	9,832,951 70	9,317,729 03	39,864 20	9,357,593 23	475,358 47	
	Intérêts de capitaux de cautionnements	7,043,591 54	0 40	"	7,043,591 94	207,411 00	6,450,734 78	6,658,145 78	385,446 16	
	Intérêts de la dette flottante	26,000,000 00	313,152 13	"	26,313,152 13	17,626,597 98	8,686,554 15	26,313,152 13	"	
	Rentes viagères	2,300,000 00	"	137,377f 69c	2,162,622 31	1,273,935 69	888,686 62	2,162,622 31	"	
	Pensions	44,595,000 00	"	871,077 14	43,723,922 86	32,543,660 03	11,180,262 83	43,723,922 86	"	
	Subvention aux fonds de retraite des finances, etc	8,555,003 00	"	55,597 47	8,499,405 53	8,349,569 10	149,836 43	8,499,405 53	"	
	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	399,989 15	"	2,305 00	397,684 15	397,244 15	410 00	397,654 15	30 00	
	Liste civile et famille royale	13,300,000 00	"	"	13,300,000 00	13,275,000 00	25,000 00	13,300,000 00	"	
	Chambre des Pairs	750,000 00	"	"	750,000 00	750,000 00	"	750,000 00	"	
	Chambre des Députés	769,271 00	"	"	769,271 00	769,271 00	"	769,271 00	"	
108	Ministère de la justice	27,457,724 25	"	53,617 09	27,404,107 16	25,493,218 95	1,900,588 56	27,393,807 51	10,299 65	
110	——— des affaires étrangères	10,215,568 31	"	444 64	10,215,123 67	7,426,039 22	2,693,999 57	10,120,038 79	95,084 88	
112 et 114	——— de l'instruction publique et des cultes	58,636,834 01	"	1,157,529 29	57,479,304 72	43,203,181 36	13,885,265 08	57,088,446 44	390,858 28	
116 et 118	——— de l'intérieur	142,465,747 96	"	8,917,446 50	133,548,301 46	106,464,406 65	26,866,015 78	133,330,422 43	217,879 03	
120	——— de l'agriculture et du commerce	14,987,779 49	"	952,520 55	14,035,258 94	10,270,488 69	3,744,641 37	14,015,130 06	20,128 88	
122 et 124	——— des travaux publics	70,354,136 15	"	672,975 15	69,681,161 00	54,818,772 57	14,655,992 46	69,474,765 03	206,395 97	
126 et 128	——— de la guerre	355,256,584 67	"	5,012,399 23	350,244,185 44	312,331,120 59	36,979,836 97	349,310,957 56	933,227 88	
130 et 132	——— de la marine	109,722,281 35	"	73,035 96	109,649,245 39	89,009,626 46	20,346,999 04	109,356,625 50	292,619 89	
134	——— des finances	20,484,063 65	"	32,776 43	20,451,287 22	17,785,630 34	2,663,889 18	20,449,519 52	1,767 70	
136 et 138	Frais de régie, de percept. et d'exploitat. des impôts et revenus publics	155,743,140 33	"	1,330,645 35	154,412,494 98	137,097,992 35	17,208,370 87	154,306,363 22	106,131 76	
140	Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	83,295,167 34	344,540 14	"	83,639,707 48	64,727,486 20	18,856,069 59	83,583,555 79	56,151 69	
		1,449,875,710 27	1,168,051 14	19,269,747 49	1,431,774,013 92	1,235,129,025 68	192,722,233 98	1,427,851,259 66	3,922,754 26	
	SERVICE EXTRAORDINAIRE.									
	1re Partie. — *Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.*									
124	Ministère des travaux publics	7,838,708 23	"	719,335 25	7,119,372 98	5,642,581 48	1,354,484 99	6,997,066 47	122,306 51	
128	——— de la guerre	22,297,755 13	"	5,745,743 17	16,552,011 96	13,666,811 05	2,885,200 91	16,552,011 96	"	
132	——— de la marine	6,310,688 77	"	281,671 25	6,029,017 52	4,952,143 26	1,076,874 26	6,029,017 52	"	
		36,447,152 13	"	6,746,749 67	29,700,402 46	24,261,535 79	5,316,560 16	29,578,095 95	122,306 51	
	2e Partie. — *Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.*									
124	Ministère des travaux publics	131,865,313 01	"	4,526,746 42	127,338,566 59	105,226,744 19	21,891,706 04	127,118,450 23	220,116 36	
128	——— de la guerre	13,336,272 86	"	5,833,261 11	7,503,011 75	6,030,996 37	1,472,015 38	7,503,011 75	"	
132	——— de la marine	13,747,543 27	"	495,677 17	13,251,866 10	7,058,732 12	6,193,133 98	13,251,866 10	"	
		158,949,129 14	"	10,855,684 70	148,093,444 44	118,316,472 68	29,556,855 40	147,873,328 08	220,116 36	
	Total général	1,645,271,991 54	1,168,051 14	36,872,181 86	1,609,567,860 82	1,377,707,034 15	227,595,649 54	1,605,302,683 69	4,265,177 13	
			35,704,130f 72c							

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Payements effectués et des Restes à payer sur les Exercices 1847, 1848 et 1849, au 1er janvier 1849.*

Pages de renvoi aux états de développement.	NATURE DES DÉPENSES.	Droits constatés au profit des créanciers de l'État, et dépenses présumées. — antérieurement au 1er janvier 1848.	Opérations de l'année 1848. — Droits constatés et présumés.	Opérations de l'année 1848. — Annulations de droits constatés.	Total.	Payements effectués — antérieurement au 1er janvier 1848.	Payements effectués — pendant l'année 1848.	Payements effectués — Total.	Reste à payer sur les dépenses au 1er janvier 1849.	Observations
	SERVICE ORDINAIRE.				EXERCICE 1848.					
	Dette consolidée	"	271,341,328f84c	"	271,341,328f84c	"	255,680,805f66c	255,680,805f66c	15,660,523f 18c	
	Fonds d'amortissement	"	56,798,600 00	"	56,798,600 00	"	56,769,262 00	56,769,262 00	29,338 00	
	Intérêts, primes et amortissement des emprunts pour ponts et canaux	"	9,313,208 01	"	9,313,208 01	"	9,013,208 01	9,013,208 01	300,000 00	
	Intérêts de capitaux de cautionnements	"	7,057,056 74	"	7,057,056 74	"	232,679 69	232,679 69	6,824,377 05	
	Intérêts de la dette flottante	"	13,970,000 00	"	13,970,000 00	"	7,680,269 58	7,680,269 58	6,289,730 42	
	Rentes viagères	"	2,013,972 00	"	2,013,972 00	"	1,212,441 15	1,212,441 15	801,530 85	
	Pensions	"	44,180,000 00	"	44,180,000 00	"	31,801,330 67	31,801,330 67	12,378,669 33	
	Subvention aux fonds de retraite des finances, etc.	"	10,135,940 00	"	10,135,940 00	"	9,809,087 11	9,809,087 11	326,852 89	
	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	"	399,999 75	"	399,999 75	"	385,610 00	385,610 00	14,389 75	
107	Secours à la caisse des retraites des employés de l'ancienne Chambre des Pairs	"	63,000 00	"	63,000 00	"	63,000 00	63,000 00	"	
	Liste civile (mois de janvier et février 1848)	"	2,216,666 66	"	2,216,666 66	"	2,191,666 66	2,191,666 66	25,000 00	
	Chambre des Pairs. (Service de janvier et février 1848, et liquidation.)	"	331,667 00	"	331,667 00	"	171,321 26	171,321 26	160,345 74	
	Chambre des Députés. (*Idem.*)	"	255,000 00	"	255,000 00	"	249,245 75	249,245 75	5,754 25	
	Gouvernement provisoire	"	201,000 00	"	201,000 00	"	16,500 00	16,500 00	184,500 00	
	Service du Palais national et du Luxembourg	"	70,000 00	"	70,000 00	"	65,997 35	65,997 35	4,002 65	
	Assemblée nationale	"	5,978,526 90	"	5,978,526 90	"	5,750,000 00	5,750,000 00	228,526 90	
	Commission du Pouvoir exécutif	"	115,619 61	"	115,619 61	"	115,619 61	115,619 61	"	
	Président du conseil, chef du Pouvoir exécutif	"	125,455 80	"	125,455 80	"	61,535 37	61,535 37	63,920 43	
	Traitement et frais de représentation du Président de la République	"	36,666 64	"	36,666 64	"	"	"	36,666 64	
109	Ministère de la justice	"	26,765,192 04	"	26,765,192 04	"	24,399,852 02	24,399,852 02	2,365,340 02	
111	——— des affaires étrangères	100,000f 00c	11,547,568 31	"	11,647,568 31	100,000f 00c	6,932,080 21	7,032,080 21	4,615,488 10	
113 et 115	——— de l'instruction publique et des cultes	"	60,622,490 30	"	60,622,490 30	"	42,751,155 66	42,751,155 66	17,871,334 64	
117 et 119	——— de l'intérieur	"	163,317,922 12	"	163,317,922 12	"	116,280,477 65	116,280,477 65	47,037,444 47	
121	——— de l'agriculture et du commerce	"	25,866,550 16	"	25,866,550 16	"	14,149,248 71	14,149,248 71	11,717,301 45	
123 et 125	——— des travaux publics	"	92,063,258 67	"	92,063,258 67	"	72,245,283 64	72,245,283 64	19,817,975 03	
127 et 129	——— de la guerre	17,033,552 02	402,913,250 67	"	419,946,802 69	17,033,552 02	349,664,428 36	366,697,980 38	53,248,822 31	
131 et 133	——— de la marine	1,383,557 21	106,012,222 59	"	107,395,779 80	1,383,557 21	82,493,180 28	83,876,737 49	23,519,042 31	
135	——— des finances	"	29,603,075 97	"	29,603,075 97	"	25,933,223 25	25,933,223 25	3,669,852 72	
137 et 139	Frais de régie, de percept. et d'exploitat. des impôts et revenus publics	"	157,565,376 54	"	157,565,376 54	"	136,362,125 82	136,362,125 82	21,203,250 72	
141	Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	620,175 42	109,098,319 04	"	109,718,494 46	620,175 42	67,492,023 42	68,112,198 84	41,606,295 62	
		19,137,284 65	1,609,978,934 36	"	1,629,116,219 01	19,137,284 65	1,319,972,658 89	1,339,109,943 54	290,006,275 47	
	SERVICE EXTRAORDINAIRE.									
	1re Partie. — *Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.*									
125	Ministère des travaux publics	"	5,312,181 92	"	5,312,181 92	"	4,384,996 18	4,384,996 18	927,185 74	
129	Ministère de la guerre	"	8,682,164 54	"	8,682,164 54	"	6,887,346 02	6,887,346 02	1,794,818 52	
133	Ministère de la marine	"	5,695,330 00	"	5,695,330 00	"	3,975,973 27	3,975,973 27	1,719,356 73	
		"	19,689,676 46	"	19,689,676 46	"	15,248,315 47	15,248,315 47	4,441,360 99	
	2e Partie. — *Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.*									
125	Ministère des travaux publics	"	119,627,102 38	"	119,627,102 38	"	96,643,758 28	96,643,758 28	22,983,344 10	
129	Ministère de la guerre	"	4,767,634 77	"	4,767,634 77	"	3,982,715 72	3,982,715 72	784,919 05	
133	Ministère de la marine	"	16,101,549 72	"	16,101,549 72	"	11,910,080 71	11,910,080 71	4,191,469 01	
		"	140,496,286 87	"	140,496,286 87	"	112,536,554 71	112,536,554 71	27,959,732 16	
	Total général	19,137,284 65	1,770,164,897 69	"	1,789,302,182 34	19,137,284 65	1,447,757,529 07	1,466,894,813 72	322,407,368 62	

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des payements effectués et des Restes à payer sur les Exercices 1847, 1848 et 1849, au 1er janvier 1849.*

PAGES de renvoi aux états de développement.	NATURE DES DÉPENSES.	DROITS CONSTATÉS AU PROFIT DES CRÉANCIERS DE L'ÉTAT — antérieurement au 1er janvier 1848.	Opérations de l'année 1848. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1848. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — antérieurement au 1er janvier 1848.	pendant l'année 1848.	TOTAL.	RESTE À PAYER sur les dépenses au 1er janvier 1849.	OBSERVATIONS.
					EXERCICE 1849.					
	SERVICE ORDINAIRE.									
	Ministère de la guerre	"	14,827,179f 43c	"	14,827,179f 43c	"	14,827,179f 43c	14,827,179f 43c	"	
150	——— de la marine	"	1,532,405 09	"	1,532,405 09	"	1,532,405 09	1,532,405 09	"	
	Remboursements et restitutions	"	468,348 35	"	468,348 35	"	468,348 35	468,348 35	"	
		"	16,827,932 87	"	16,827,932 87	"	16,827,932 87	16,827,932 87	"	
	Exercice 1847	1,645,271,991 54	"	35,704,130 72	1,609,567,860 82	1,377,707,034 15	227,595,649 54	1,605,302,683 69	4,265,177 13	
	——— 1848	19,137,284 65	1,770,164,897 69	"	1,789,302,182 34	19,137,284 65	1,447,757,529 07	1,466,894,813 72	322,407,368 62	
	——— 1849	"	16,827,932 87	"	16,827,932 87	"	16,827,932 87	16,827,932 87	"	
		1,664,409,276 19	1,786,992,830 56	35,704,130 72	3,415,697,976 03	1,396,844,318 80	1,692,181,111 48	3,089,025,430 28	326,672,545 75	
			1,751,288,699 84							

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dette publique. — Liste civile et Dotations.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1847.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1848.	Opérations de l'année 1848. Payements.	Opérations de l'année 1848. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
DETTE PUBLIQUE.						
Dette consolidée. — Rentes 5 p. 0/0	146,744,824f 34c	144,484,475f 82c	1,662,739f 00c	61f 50c	146,147,153f 32c	597,671f 02c
Dette consolidée. — 4 1/2 p. 0/0	1,026,600 00	1,011,746 00	13,707 00	"	1,025,453 00	1,147 00
Dette consolidée. — 4 p. 0/0	26,507,375 00	26,457,836 50	47,899 00	"	26,505,735 50	1,639 50
Dette consolidée. — 3 p. 0/0	65,055,870 50	61,150,021 00	3,774,933 00	"	64,924,954 00	130,916 50
Fonds d'amortissement	48,886,565 00	48,886,565 00	"	"	48,886,565 00	"
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers. — Intérêts et primes des emprunts	6,498,136 49	6,018,139 30	4,864 20	225 48	6,022,778 02	475,358 47
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers. — Amortissement des emprunts	3,184,815 21	3,184,589 73	225 48	"	3,184,815 21	"
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers. — Charges annuelles des emprunts contractés à des conditions diverses	150,000 00	115,000 00	35,000 00	"	150,000 00	"
Intérêts de capitaux de cautionnements	7,043,591 94	207,411 00	6,450,809 78	75 00	6,658,145 78	385,446 16
Intérêts de la dette flottante du trésor	26,313,152 13	17,626,597 98	8,688,230 32	1,676 17	26,313,152 13	"
Rentes viagères	2,114,113 53	1,273,935 69	888,687 12	48,509 28	2,114,113 53	"
Pensions — de la pairie, de veuves de Pairs, etc.	489,149 98	370,266 66	119,883 32	1,000 00	489,149 98	"
Pensions — civiles	1,259,446 12	976,035 51	290,566 57	7,155 96	1,259,446 12	"
Pensions — à titre de récompenses nationales	379,983 65	279,672 02	101,411 63	1,100 00	379,983 65	"
Pensions — militaires	39,151,155 73	29,122,976 03	10,097,907 62	69,727 92	39,151,155 73	"
Pensions — ecclésiastiques	535,460 71	357,811 35	178,849 80	1,200 44	535,460 71	"
Pensions — de donataires dépossédés	1,220,069 73	836,898 46	391,643 89	8,472 62	1,220,069 73	"
Pensions — accordées sur la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	600,000 00	600,000 00	"	"	600,000 00	"
Pensions et indemnités à des employés réformés de divers ministères	579,405 53	429,569 10	150,062 43	226 00	579,405 53	"
Subvention au fonds de retraite des finances, etc.	7,920,000 00	7,920,000 00	"	"	7,920,000 00	"
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	397,684 15	397,244 15	410 00	"	397,654 15	30 00
Rappels d'arrérages des rentes viagères des exercices clos	48,508 78	"	48,508 78	"	48,508 78	"
Rappels d'arrérages des pensions viagères des exercices clos	88,656 94	"	88,656 94	"	88,656 94	"
	386,194,565 46	351,706,791 30	33,034,995 88	139,430 37	384,602,356 81	1,592,208 65
			32,895,565 51			
LISTE CIVILE ET DOTATIONS.						
Liste civile	13,300,000 00	13,275,000 00	25,000 00	"	13,300,000 00	"
Chambre des Pairs	750,000 00	750,000 00	"	"	750,000 00	"
Chambre des Députés	769,271 00	769,271 00	"	"	769,271 00	"
	14,819,271 00	14,794,271 00	25,000 00	"	14,819,271 00	"
			25,000 00			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif que rendra le ministère des finances pour cet exercice.)

EXERCICE 1848.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1848.	Opérations de l'année 1848. Payements.	Opérations de l'année 1848. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1849.
DETTE PUBLIQUE.						
Dette consolidée. — Rentes 5 p. 0/0	168,300,417f 34c	"	160,649,366f 84c	90f 50c	160,649,276f 34c	7,651,141f 00c
Dette consolidée. — 4 1/2 p. 0/0	1,026,600 00	"	1,022,956 50	"	1,022,956 50	3,643 50
Dette consolidée. — 4 p. 0/0	22,489,769 50	"	22,480,516 00	"	22,480,516 00	9,253 50
Dette consolidée. — 3 p. 0/0	79,524,542 00	"	71,528,056 82	"	71,528,056 82	7,996,485 18
Fonds d'amortissement	56,798,600 00	"	56,769,262 00	"	56,769,262 00	29,338 00
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers. — Intérêts et primes des emprunts	6,148,821 07	"	5,848,821 07	"	5,848,821 07	300,000 00
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers. — Amortissement des emprunts	3,111,478 93	"	3,111,478 93	"	3,111,478 93	"
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers. — Charges annuelles des emprunts contractés à des conditions diverses	52,908 01	"	52,908 01	"	52,908 01	"
Intérêts de capitaux de cautionnements	7,057,056 74	"	232,679 69	"	232,679 69	6,824,377 05
Intérêts de la dette flottante du trésor	13,970,000 00	"	11,825,188 43	4,144,918 85	7,680,269 58	6,289,730 42
Rentes viagères	2,013,972 00	"	1,212,441 15	"	1,212,441 15	801,530 85
Pensions — de la pairie, de veuves de Pairs, etc.	450,000 00	"	315,533 53	"	315,533 53	134,466 47
Pensions — civiles	1,470,000 00	"	1,008,488 16	"	1,008,488 16	461,511 84
Pensions — à titre de récompense nationale	365,000 00	"	264,396 30	"	264,396 30	100,603 70
Pensions — militaires	39,550,000 00	"	28,523,765 55	"	28,523,765 55	11,026,234 45
Pensions — ecclésiastiques	510,000 00	"	273,295 52	"	273,295 52	236,704 48
Pensions — de donataires dépossédés	1,235,000 00	"	815,851 61	"	815,851 61	419,148 39
Pensions — accordées sur la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	600,000 00	"	600,000 00	"	600,000 00	"
Pensions et indemnités à des employés réformés de divers ministères	749,940 00	"	423,087 11	"	423,087 11	326,852 89
Subvention aux fonds de retraite des finances, pensions et indemnités temporaires	9,386,000 00	"	9,386,000 00	"	9,386,000 00	"
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	399,999 75	"	386,610 00	1,000 00	385,610 00	14,389 75
Subvention à la caisse des retraites des employés de l'ancienne Chambre des Pairs	63,000 00	"	63,000 000	"	63,000 00	"
	415,273,105 34	"	376,793,703 22	4,146,009 35	372,647,693 87	42,625,411 47
			372,647,693f 87c			
LISTE CIVILE ET DOTATIONS.						
Liste civile (service de janvier et de février)	2,216,666 66	"	2,191,666 66	"	2,191,666 66	25,000 00
Chambre des Pairs (service de janvier et février, et liquidation)	331,667 00	"	171,321 26	"	171,321 26	160,345 74
Chambre des Députés (*idem*)	255,000 00	"	249,603 04	357 29	249,245 75	5,754 25
Gouvernement provisoire	201,000 00	"	16,500 00	"	16,500 00	184,500 00
Service du palais national du Luxembourg	70,000 00	"	66,982 79	985 44	65,997 35	4,002 65
Assemblée nationale	5,978,526 90	"	5,750,000 00	"	5,750,000 00	228,526 90
Commission du Pouvoir exécutif	115,619 61	"	142,000 00	26,380 39	115,619 61	"
Président du Conseil, Chef du Pouvoir exécutif	125,455 80	"	61,535 37	"	61,535 37	63,920 43
Traitement et frais de représentation du Président de la République	36,666 64	"	"	"	"	36,666 64
	9,330,602 61	"	8,649,609 12	27,723 12	8,621,886 00	708,716 61
			8,621,886f 00c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de la Justice.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1847.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1848.	Opérations de l'année 1848. Payements.	Opérations de l'année 1848. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Administration centrale (personnel)	467,273f 66c	466,698f 66f	575f 00c	"	467,273f 66c	"
——— (matériel)	106,746 74	87,823 06	18,923 68	"	106,746 74	"
Frais de premier établissement du ministre	12,000 00	12,000 00	"	"	12,000 00	"
Conseil d'État (personnel)	768,891 59	701,466 59	67,425 00	"	768,891 59	"
——— (matériel)	33,999 81	23,655 00	10,344 81	"	33,999 81	"
Cour de cassation	968,945 81	967,904 14	166 66	166f 66c	967,904 14	1,041f 67f
Cours d'appel	5,662,331 26	5,288,742 32	373,539 45	1,010 22	5,661,271 55	1,059 71
——— d'assises	152,800 00	119,200 00	33,600 00	"	152,800 00	"
Tribunaux de première instance	7,782,650 32	7,203,898 61	575,362 33	1,436 60	7,777,824 34	4,825 98
——— de commerce	179,894 81	158,906 70	20,988 11	"	179,894 81	"
——— de police	62,893 29	56,881 28	6,012 01	"	62,893 29	"
Justices de paix	6,032,599 00	5,237,896 14	792,469 92	1,139 35	6,029,226 71	3,372 29
Frais de justice criminelle et des statistiques	5,117,225 96	5,118,596 54	12,768 33	14,138 91	5,117,225 96	"
Dépenses diverses. — Secours temporaires à d'anciens magistrats et employés, etc.	54,641 00	48,336 00	6,305 00	"	54,641 00	"
	27,402,893 25	25,492,005 04	1,918,480 30	17,891 74	27,392,593 60	10,299 65
Dépenses des exercices clos	1,213 91	1,213 91	"	"	1,213 91	"
	27,404,107 16	25,493,218 95	1,918,480 30	17,891 74	27,393,807 51	10,299 65
			1,900,588 56			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1848.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1848.	Opérations de l'année 1848. Payements.	Opérations de l'année 1848. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1849.
Administration centrale (personnel)	418,546f 38c	"	418,486f 38c	8,000f 00c	410,486f 38c	8,060 00
——— (matériel)	101,000 00	"	72,291 82	"	72,291 82	28,708 18
Conseil d'État (personnel)	645,141 53	"	603,808 20	"	603,808 20	41,333 33
——— (matériel)	34,000 00	"	25,315 28	"	25,315 28	8,684 72
Cour de cassation	834,679 14	"	834,612 48	"	834,612 48	66 66
Cours d'appel	5,536,487 43	"	5,010,236 16	"	5,010,236 16	526,251 27
——— d'assises	154,000 00	"	118,758 33	"	118,758 33	35,241 67
Tribunaux de première instance	7,738,060 39	"	7,075,589 76	"	7,075,589 76	662,470 63
——— de commerce	179,900 00	"	159,155 12	"	159,155 12	20,744 88
——— de police	62,900 00	"	56,958 83	"	56,958 83	5,941 17
Justices de paix	6,013,036 47	"	5,167,465 75	"	5,167,465 75	845,570 72
Frais de justice criminelle et des statistiques	4,413,838 03	"	4,390,198 94	"	4,390,198 94	23,639 09
Dépenses diverses. — Secours temporaires à d'anciens magistrats et employés, etc.	55,000 00	"	37,879 00	"	37,879 00	17,121 00
Dépenses urgentes	28,000 00	"	1,000 00	"	1,000 00	27,000 00
Dépenses de la justice en Algérie	548,850 00	"	434,343 30	"	434,343 30	114,506 70
	26,763,439 37	"	24,406,099 35	8,000 00	24,398,099 35	2,365,340 02
Dépenses des exercices clos	1,752 67	"	1,752 67	"	1,752 67	"
	26,765,192 04	"	24,407,852 02	8,000 00	24,399,852 02	2,365,340 02
			24,399,852 02			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère des Affaires étrangères.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1847.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1848.	Opérations de l'année 1848. Payements.	Opérations de l'année 1848. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Administration centrale. (Personnel.)	549,055f 16c	533,048f 19c	16,006f 97c	"	549,055f 16c	"
——— (Matériel.)	157,971 04	137,943 26	23,207 60	3,456f 64c	157,694 22	276f 82c
Traitements des agents politiques et consulaires	4,955,848 58	3,593,030 37	1,357,165 71	712 50	4,949,483 58	6,365 00
Traitements des agents en inactivité	55,151 65	32,452 78	21,209 99	"	53,662 77	1,488 88
Frais d'établissement	408,050 85	328,236 05	71,481 47	"	399,717 52	8,333 33
Frais de voyages et de courriers	1,196,240 19	754,628 76	388,703 81	10,000 00	1,133,332 57	62,907 62
Frais de service	1,071,392 92	537,091 39	521,583 01	"	1,058,674 40	12,718 52
Présents diplomatiques	39,997 06	36,201 70	3,795 36	"	39,997 06	"
Indemnités et secours	48,941 09	30,055 25	18,878 89	"	48,934 14	6 95
Dépenses secrètes	650,000 00	650,000 00	"	"	650,000 00	"
Missions extraordinaires	621,789 09	353,540 32	265,261 01	"	618,801 33	2,987 76
Dépenses imprévues	29,049 30	16,573 04	16,519 84	4,043 58	29,049 30	"
Subvention à la caisse des retraites	110,000 00	110,000 00	"	"	110,000 00	"
Reconstruction du palais de France à Constantinople	45,875 96	37,477 33	8,398 63	"	45,875 96	"
Dépenses des exercices périmés	1,463 98	1,463 98	"	"	1,463 98	"
	9,940,826 87	7,151,742 42	2,712,212 29	18,212 72	9,845,741 99	95,084 88
Dépenses des exercices clos	274,296 80	274,296 80	"	"	274,296 80	"
	10,215,123 67	7,426,039 22	2,712,212 29	18,212 72	10,120,038 79	95,084 88
			2,693,999 57			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1848.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1848.	Opérations de l'année 1848. Payements.	Opérations de l'année 1848. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1849.
Administration centrale. (Personnel.)	506,122f 00c	"	475,449f 24c	10,177f 09c	465,272f 15c	40,849f 85c
——— (Matériel.)	158,000 00	"	118,523 47	"	118,523 47	39,476 53
Traitements des agents politiques et consulaires	4,682,800 00	"	3,140,298 45	7,050 01	3,133,248 44	1,549,551 56
Traitements des agents en inactivité	50,000 00	"	25,155 52	"	25,155 52	24,844 48
Frais d'établissement	750,000 00	"	425,274 14	"	425,274 14	324,725 86
Frais de voyages et de courriers	1,120,000 00	"	662,909 39	10,972 20	651,937 19	468,062 81
Frais de service	1,098,000 00	"	550,885 59	"	550,885 59	547,114 41
Présents diplomatiques	40,000 00	"	9,977 55	"	9,977 55	30,022 45
Indemnités et secours	52,500 00	"	26,816 07	"	26,816 07	25,683 93
Dépenses secrètes	650,000 00	100,000f 00c	533,000 00	"	633,000 00	17,000 00
Missions extraordinaires	510,000 00	"	263,564 08	"	263,564 08	246,435 92
Dépenses imprévues	30,000 00	"	28,150 70	10,000 00	18,150 70	11,849 30
Subvention à la caisse des retraites	200,000 00	"	190,000 00	"	190,000 00	10,000 00
Subsides du Gouvernement Argentin	1,240,000 00	"	10,000 00	"	10,000 00	1,230,000 00
Fonds secrets diplomatiques	270,000 00	"	230,000 00	"	230,000 00	40,000 00
Dépenses des exercices périmés	9,871 00	"	"	"	"	9,871 00
	11,367,293 00	100,000 00	6,690,004 20	38,199 30	6,751,804 90	4,615,488 10
Dépenses des exercices clos	280,275 31	"	290,197 00	9,921 69	280,275 31	"
	11,647,568 31	100,000 00	6,980,201 20	48,120 99	7,032,080 21	4,615,488 10
			6,932,080 21			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de l'Instruction publique et des cultes.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1847.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1848.	Opérations de l'année 1848. Payements.	Opérations de l'année 1848. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Ire PARTIE. — DÉPENSES						
Administration centrale. (Personnel.)	439,500f 00c	436,754f 10c	2,787f 57c	41f 67c	439,500f 00c	"
——— (Matériel.)	125,954 17	77,946 47	48,172 96	217 26	125,902 17	52f 00c
Conseil de l'Université et inspecteurs généraux	269,000 00	253,834 61	15,165 39	"	269,000 00	"
Services généraux	341,932 60	289,602 25	51,267 50	"	340,869 75	1,062 85
Administrations académiques	737,980 13	660,149 70	71,959 29	"	732,108 99	5,871 14
Inspection des écoles primaires	559,921 26	472,363 25	82,159 26	526 01	553,996 50	5,924 76
Instruction supérieure	2,939,726 02	2,531,248 75	394,730 00	"	2,925,978 75	13,748 17
——— secondaire. (Écoles normales départementales.)	97,790 88	49,857 35	47,170 46	"	97,027 81	763 07
Instruction secondaire. (Lycées nationaux et communaux.)	2,299,010 59	2,078,883 02	214,221 32	"	2,293,104 34	5,906 25
Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget.)	2,399,616 20	1,871,060 07	486,799 67	"	2,357,859 74	41,756 46
Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les fonds départementaux.)	4,517,622 66	2,536,667 47	1,983,014 43	2,059 24	4,517,622 66	"
Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les ressources spéciales des écoles normales primaires.)	584,916 26	416,064 53	169,134 39	282 66	584,916 26	"
Institut	586,800 00	534,890 95	51,909 05	"	586,800 00	"
Collége de France	180,044 00	177,972 56	2,071 44	"	180,044 00	"
Muséum d'histoire naturelle	497,150 00	479,583 82	17,519 29	"	497,103 11	46 89
Bureau des longitudes et observatoires	121,759 31	95,897 98	25,861 33	"	121,759 31	"
Bibliothèque nationale. (Dépenses ordinaires.)	283,597 49	250,301 67	25,295 82	1,000 00	283,597 49	"
——— (Crédit extraordinaire. — 9e annuité.)	92,919 65	80,002 20	12,917 45	"	92,919 65	"
Bibliothèques publiques	170,219 24	154,748 47	15,470 77	"	170,219 24	"
Académie nationale de médecine	52,500 00	33,624 64	18,875 36	"	52,500 00	"
École des chartes	33,399 81	33,102 81	297 00	"	33,399 81	"
École spéciale des langues orientales vivantes et cours d'arabe vulgaire à Marseille	55,800 00	49,218 52	6,581 48	"	55,800 00	"
Établissements divers	20,126 48	14,561 05	5,565 43	"	20,126 48	"
Souscriptions	179,999 25	129,402 00	46,920 25	10 00	176,312 25	3,687 00
Sociétés savantes	49,999 82	35,349 75	14,650 07	"	49,999 82	"
Voyages et missions scientifiques	111,996 73	106,023 24	5,718 49	"	111,741 73	255 00
Encouragements et secours aux savants	249,777 05	234,990 39	14,436 66	"	249,427 05	350 00
Recueil et publication des documents inédits de l'histoire nationale	149,999 29	142,099 41	7,899 88	"	149,999 29	"
Achat de collections. (Loi du 8 août 1847.)	156,499 32	92,999 32	58,000 00	"	150,999 32	5,500 00
Réimpression des œuvres de Laplace	552 00	230 00	322 00	"	552 00	"
Legs de M. Janson de Sailly	3,828 35	1,925 00	1,903 35	"	3,828 35	"
Acquisition dans l'intérêt de divers établissements universitaires	41,094 01	"	31,687 27	"	31,687 27	9,406 74
	18,351,033 47	14,330,355 35	3,930,484 63	4,136 84	18,256,703 14	94,330 33
Dépenses des exercices clos	18,576 53	18,576 53	"	"	18,576 53	"
	18,369,610 00	14,348,931 88	3,930,484 63	4,136 84	18,275,279 67	94,330 33
			3,926,347 79			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1848.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1848.	Opérations de l'année 1848. Payements.	Opérations de l'année 1848. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1849.
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.						
Administration centrale. (Personnel.)	418,967f 00c	"	400,041f 14c	222f 23c	399,818f 91c	19,148f 09c
——— (Matériel.)	131,000 00	"	81,298 77	"	81,298 77	49,701 23
Conseil et inspecteurs généraux de l'Université	254,834 00	"	214,621 61	"	214,621 61	40,212 39
Services généraux	342,750 00	"	288,218 10	803 72	287,414 38	55,335 62
Administrations académiques	716,300 00	"	621,428 28	"	621,428 28	94,871 72
Instruction supérieure. (Facultés.)	2,966,356 00	"	2,332,416 40	616 35	2,331,800 05	634,555 95
——— secondaire. (Frais généraux.)	107,000 00	"	55,762 83	"	55,762 83	51,237 17
Instruction secondaire. (Lycées nationaux et colléges communaux.)	2,351,820 00	"	2,113,917 58	"	2,113,917 58	237,902 42
Instruction primaire. (Inspections.)	582,000 00	"	471,818 92	"	471,818 92	110,181 08
Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget)	3,500,000 00	"	1,686,085 01	"	1,686,085 01	1,813,914 99
Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les fonds départementaux.)	5,015,385 47	"	2,339,575 76	"	2,339,575 76	2,675,809 71
Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les ressources spéciales des écoles normales primaires.)	473,292 37	"	437,351 27	"	437,351 27	35,941 10
Institut	560,300 00	"	459,465 12	"	459,465 12	100,834 88
Collége de France	180,044 00	"	153,352 23	9,900 00	143,452 23	36,591 77
Muséum d'histoire naturelle	480,150 00	"	432,700 16	"	432,700 16	47,449 84
Bureau des longitudes et observatoires	121,760 00	"	79,205 89	"	79,205 89	42,554 11
Bibliothèque nationale. (Dépenses ordinaires.)	283,600 00	"	205,762 57	234 56	205,528 01	78,071 99
——— (Crédit extraordinaire. — 10e annuité.)	105,000 00	"	38,646 60	"	38,646 60	66,353 40
Bibliothèques publiques	182,723 00	"	153,379 87	"	153,379 87	29,343 13
Académie nationale de médecine	45,500 00	"	34,294 95	"	34,294 95	11,205 05
École des chartes	35,400 00	"	30,335 97	"	30,335 97	5,064 03
École spéciale des langues orientales vivantes et cours d'arabe vulgaire à Marseille	55,800 00	"	48,785 59	"	48,785 59	7,014 41
Établissements divers. (Cours d'archéologie à la bibliothèque nationale; jardin botanique d'Ajaccio.)	20,400 00	"	17,469 13	"	17,469 13	2,930 87
Souscriptions	170,000 00	"	109,293 25	1,440 00	107,853 25	62,146 75
Sociétés savantes	50,000 00	"	32,593 28	"	32,593 28	17,406 72
Voyages et missions scientifiques	112,000 00	"	99,190 75	"	99,190 75	12,809 25
Encouragements et secours aux savants et hommes de lettres	248,800 00	"	214,599 97	"	214,599 97	34,200 03
Idem. (Décret du 7 juillet 1848.)	100,000 00	"	82,750 00	"	82,750 00	17,250 00
Recueil et publication de documents inédits de l'histoire nationale	150,000 00	"	141,628 00	"	141,628 00	8,372 00
Publication des œuvres scientifiques de Fermat	14,000 00	"	"	"	"	14,000 00
Publication et distribution d'écrits populaires	5,000 00	"	4,436 20	"	4,436 20	563 80
Subvention au fonds de retraite	182,770 00	"	"	"	"	182,770 00
Réimpression des œuvres scientifiques de Laplace	10,000 00	"	"	"	"	10,000 00
Acquisition, constructions, etc., dans l'intérêt de divers établissements universitaires	144,970 89	"	14,255 00	"	14,255 00	130,715 89
Dépenses de l'instruction publique en Algérie	150,000 00	"	86,973 43	"	86,973 43	63,026 57
	20,267,922 73	"	13,481,653 63	13,216 86	13,468,436 77	6,799,485 96
Dépenses des exercices clos	50,232 35	"	50,232 35	"	50,232 35	"
	20,318,155 08	"	13,531,885 98	13,216 86	13,518,669 12	6,799,485 96
			13,518,669 12			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de l'Instruction publique et des Cultes.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1847.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1848.	Opérations de l'année 1848. Payements.	Opérations de l'année 1848. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
IIe PARTIE. — DÉPENSES DES CULTES.						
Personnel des bureaux des cultes	197,999f 33c	195,490f 27c	2,509f 06c	"	197,999f 33c	"
Matériel et dépenses diverses des bureaux des cultes	26,996 88	17,174 08	9,822 80	"	26,996 88	"
Subvention au fonds de retraite des employés des cultes	17,000 00	10,000 00	7,000 00	"	17,000 00	"
Traitements et dépenses concernant les cardinaux, archevêques et évêques	1,105,184 27	916,767 61	188,416 66	"	1,105,184 27	"
Traitements et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial	29,834,363 97	21,972,216 52	7,853,909 24	200f 00c	29,825,925 76	8,438f 21f
Chapitre de Saint-Denis	91,704 30	75,379 75	16,324 55	"	91,704 30	"
Bourses des séminaires	999,935 74	738,441 30	261,303 89	"	999,745 19	190 55
Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	867,313 34	833,903 34	30,000 00	"	863,903 34	3,410 00
Dépenses du service intérieur des édifices diocésains	534,470 39	316,710 50	210,469 89	"	527,180 39	7,290 00
Acquisitions, constructions et entretien des édifices diocésains	1,949,649 43	1,197,371 59	614,141 80	"	1,811,513 39	138,136 04
Secours pour acquisitions ou travaux concernant les églises et presbytères	1,193,074 00	965,765 00	221,409 00	"	1,187,174 00	5,900 00
Secours à divers établissements ecclésiastiques	156,300 00	120,225 00	36,075 00	"	156,300 00	"
Dépenses accidentelles	2,019 75	1,914 00	"	"	1,914 00	105 75
Dépenses du personnel des cultes protestants	1,105,337 59	819,679 96	283,882 63	"	1,103,562 59	1,775 00
——— du matériel *idem*	99,900 44	67,974 44	30,986 00	260 00	98,700 44	1,200 00
Frais d'administration du directoire général de la confession d'Augsbourg	14,991 25	14,991 25	"	"	14,991 25	"
Dépenses du culte israélite	108,836 18	67,372 66	41,463 52	"	108,836 18	"
Restauration de la cathédrale de Paris	620,013 33	363,193 23	126,737 70	"	489,930 93	130,082 40
Achat de mobilier pour le séminaire protestant de Montauban	20,000 00	"	20,000 00	"	20,000 00	"
Indemnité à la ville de Strasbourg pour loyer concernant l'évêché	29,178 00	29,178 00	"	"	29,178 00	"
Supplément de traitement pour le cardinal-évêque de Bourges	4,805 55	"	4,805 55	"	4,805 55	"
Dépenses des exercices périmés	5,364 09	5,244 09	120 00	"	5,364 09	"
	38,984,437 83	28,728,992 59	9,959,377 29	460 00	38,687,909 88	296,527 95
Dépenses des exercices clos	125,256 89	125,256 89	"	"	125,256 89	"
	39,109,694 72	28,854,249 48	9,959,377 29	460 00	38,813,166 77	296,527 95
			9,958,917f 29c			
RÉCAPITULATION.						
Ire PARTIE. — Dépenses de l'instruction publique	18,369,610 00	14,348,931 88	3,930,484 63	4,136 84	18,275,279 67	94,330 33
IIe PARTIE. — Dépenses des cultes	39,109,694 72	28,854,249 48	9,959,377 29	460 00	38,813,166 77	296,527 95
	57,479,304 72	43,203,181 36	13,889,861 92	4,596 84	57,088,446 44	390,858 28
			13,885,265 08			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1848.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1848.	Opérations de l'année 1848. Payements.	Opérations de l'année 1848. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1849.
IIe PARTIE. — DÉPENSES DES CULTES.						
Personnel des bureaux des cultes	181,098f 76c	"	177,717f 51c	"	177,717f 51c	3,381f 25c
Matériel et dépenses diverses des bureaux des cultes	27,000 00	"	12,144 02	"	12,144 02	14,855 98
Subvention au fonds de retraite des employés des cultes	30,102 00	"	17,000 00	"	17,000 00	13,102 00
Traitements et dépenses concernant les cardinaux, archevêques et évêques	1,055,000 00	"	789,302 50	"	789,302 50	265,697 50
Traitements et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial	30,888,100 00	"	22,859,689 35	"	22,859,689 35	8,028,410 65
Chapitre de Saint-Denis	90,500 00	"	62,796 93	"	62,796 93	27,703 07
Bourses des séminaires	1,000,000 00	"	741,240 04	"	741,240 04	258,759 96
Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	795,000 00	"	614,930 00	"	614,930 00	180,070 00
Dépenses du service intérieur des édifices diocésains	467,000 00	"	275,484 02	"	275,484 02	191,515 98
Acquisitions, constructions et entretien des édifices diocésains	2,000,000 00	"	974,004 77	"	974,004 77	1,025,995 23
Secours pour acquisitions ou travaux concernant les églises et presbytères	1,200,000 00	"	763,560 95	"	763,560 95	436,439 05
——— à divers établissements ecclésiastiques	100,000 00	"	30,525 00	"	30,525 00	69,475 00
Dépenses accidentelles	3,500 00	"	2,135 00	"	2,135 00	1,365 00
Dépenses du personnel des cultes protestants	1,156,000 00	"	824,550 37	"	824,550 37	331,449 63
——— du matériel *idem*	100,000 00	"	61,397 86	"	61,397 86	38,602 14
Frais d'administration du directoire général de la confession d'Augsbourg	16,000 00	"	10,002 45	"	10,002 45	5,997 55
Dépenses du culte israélite	116,500 00	"	79,727 22	"	79,727 22	36,772 78
Restauration de la cathédrale de Paris	583,015 00	"	484,158 14	"	484,158 14	98,856 86
Dépenses des cultes en Algérie	218,400 00	"	176,802 95	"	176,802 95	41,597 05
Dépenses des exercices périmés	1,802 00	"	"	"	"	1,802 00
	40,029,017 76	"	28,957,169 08	"	28,957,169 08	11,071,848 68
Dépenses des exercices clos	275,317 46	"	275,317 46	"	275,317 46	"
	40,304,335 22	"	29,232,486 54	"	29,232,486 54	11,071,848 68
RÉCAPITULATION.						
Ire PARTIE. — Dépenses de l'instruction publique	20,318,155 08	"	13,531,885 98	13,216 86	13,518,669 12	6,799,485 96
IIe PARTIE. — Dépenses des cultes	40,304,335 22	"	29,232,486 54	"	29,232,486 54	11,071,848 68
	60,622,490 30	"	42,764,372 52	13,216 86	42,751,155 66	17,871,334 64
			42,751,155 66			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de l'Intérieur.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1847.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1848.	Opérations de l'année 1848. Payements.	Opérations de l'année 1848. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
SERVICES IMPUTABLES SUR LES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.						
Administration centrale.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	857,826f 19c	839,798f 92c	18,028f 10c	0f 83c	857,826f 19c	"
Matériel et dépenses diverses des bureaux	262,265 03	183,165 83	45,722 85	"	228,888 68	33,376f 35c
Indemnité de réforme et subvention à la caisse des retraites des employés	40,000 00	"	40,000 00	"	40,000 00	"
Archives nationales	99,962 08	92,060 62	6,967 47	333 34	98,694 75	1,267 33
Translation aux archives nationales des papiers de la section judiciaire	8,518 45	"	8,518 45	"	8,518 45	"
Services divers.						
Dépenses secrètes ordinaires de police générale	1,932,000 00	1,932,000 00	"	"	1,932,000 00	"
——— du personnel des lignes télégraphiques	998,951 20	899,757 94	99,143 16	"	998,901 10	50 10
——— du matériel des lignes télégraphiques	140,641 18	86,169 53	54,846 61	374 96	140,641 18	"
Dépenses générales du personnel des gardes nationales	143,520 93	130,018 65	13,168 88	"	143,187 53	333 40
——— du matériel des gardes nationales	8,226 15	6,602 99	1,287 97	"	7,890 96	335 19
Dépenses relatives à la surveillance de la librairie provenant de l'étranger	17,400 00	13,625 00	3,775 00	"	17,400 00	"
Beaux-arts.						
Établissements des beaux-arts	467,384 73	401,264 24	66,120 49	"	467,384 73	"
Ouvrages d'art et décoration d'édifices publics	523,721 37	479,138 33	44,583 04	"	523,721 37	"
Conservation d'anciens monuments historiques	599,657 55	268,490 63	310,405 97	"	578,896 60	20,760 95
Encouragemts et souscriptions concernant les beaux-arts	210,482 18	203,632 18	6,850 00	"	210,482 18	"
Indemnités annuelles ou secours à des artistes, etc	136,509 15	100,042 49	36,466 66	"	136,509 15	"
Subventions aux théâtres nationaux	1,184,172 10	1,126,300 83	57,871 27	"	1,184,172 10	"
Subvention à la caisse des pensions de l'Académie nationale de musique	200,000 00	173,000 00	27,000 00	"	200,000 00	"
Subvention à la caisse des pensions du conservatoire de musique	9,000 00	7,500 00	1,500 00	"	9,000 00	"
Secours et subventions.						
Secours aux établissements généraux de bienfaisance	559,747 47	547,942 46	11,805 01	"	559,747 47	"
——— généraux aux hospices, bureaux de charité, etc	5,185,101 76	4,749,600 00	433,176 76	"	5,182,776 76	2,325 00
——— à des personnes dans l'indigence et qui ont droit à la bienveillance du Gouvernement; frais de rapatriement de Français indigents	414,347 94	340,990 53	72,198 41	"	413,188 94	1,159 00
Subventions pour exécution, par voie de concessions de péage, de travaux de ponts sur les chemins vicinaux	399,353 00	383,253 00	16,100 00	"	399,353 00	"
Secours aux sociétés de charité maternelle	120,000 00	72,970 00	47,030 00	"	120,000 00	"
——— aux étrangers réfugiés en France	1,546,484 39	1,298,027 27	247,494 45	15 00	1,545,506 72	977 67
——— aux condamnés politiques	229,636 83	176,769 00	52,245 35	"	229,014 35	622 48
——— aux orphelins et aux combattants de juillet 1830 et aux orphelins de juin 1832	21,960 00	21,840 00	120 00	"	21,960 00	"
Administration départementale.						
Traitemts et indemnités aux fonctionnaires administratifs	3,178,028 02	2,986,163 54	190,706 43	777 77	3,176,092 20	1,935 82
——— aux commissaires de police	99,921 62	87,963 50	11,958 12	"	99,921 62	"
Abonnement pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures	4,997,083 75	4,843,769 50	153,890 15	575 90	4,997,083 75	"
Inspections administratives des services départementaux	128,544 68	111,944 74	16,599 94	"	128,544 68	"
A REPORTER	24,720,447 75	22,563,801 72	2,095,580 54	2,077 80	24,657,304 46	63,143 29

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1848.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1848.	Opérations de l'année 1848. Payements.	Opérations de l'année 1848. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1849.
SERVICES IMPUTABLES SUR LES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.						
Administration centrale.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	826,000f 00c	"	810,372f 39c	2,693f 73c	807,678f 66c	18,321f 34c
Matériel et dépenses diverses des bureaux	397,000 00	"	242,231 80	"	242,231 80	154,768 20
Indemnité de réforme et subvention à la caisse des retraites des employés	100,000 00	"	70,000 00	"	70,000 00	30,000 00
Archives nationales	104,067 00	"	83,168 49	"	83,168 49	20,898 51
Services divers.						
Dépenses secrètes ordinaires de police générale	932,000 00	"	932,000 00	"	932,000 00	"
——— du personnel des lignes télégraphiques	1,006,784 00	"	911,273 58	"	911,273 58	95,510 42
——— du matériel des lignes télégraphiques	144,800 00	"	90,424 49	"	90,424 49	54,375 51
Dépenses générales du personnel des gardes nationales	197,000 00	"	133,378 98	"	133,378 98	63,621 02
——— du matériel des gardes nationaux	96,000 00	"	26,308 56	"	26,308 56	69,691 44
Dépenses relatives à la surveillance de la librairie provenant de l'étranger	15,000 00	"	8,762 50	"	8,762 50	6,237 50
Beaux-arts.						
Établissements des beaux-arts	472,000 00	"	367,882 89	"	367,882 89	104,117 11
Ouvrages d'art et décoration d'édifices publics	500,000 00	"	455,500 94	"	455,500 94	44,499 06
Conservation d'anciens monuments historiques	800,000 00	"	253,664 54	"	253,664 54	546,335 46
Encouragements et souscriptions concernant les beaux-arts	211,000 00	"	209,359 90	"	209,359 90	1,640 10
Indemnités annuelles ou secours à des artistes, etc	137,700 00	"	69,038 33	"	99,038 33	38,661 67
Subventions aux théâtres nationaux	1,963,034 00	"	1,916,742 34	"	1,916,742 34	46,291 66
Subvention à la caisse des pensions de l'Académie nationale de musique	200,000 00	"	183,000 00	"	183,000 00	17,000 00
Subvention à la caisse des pensions du conservatoire de musique	7,000 00	"	6,000 00	"	6,000 00	1,000 00
Secours et subventions.						
Secours aux établissements généraux de bienfaisance	557,560 00	"	533,302 06	"	533,302 06	24,257 94
——— généraux aux hospices, bureaux de charité, etc	1,597,000 00	"	1,098,338 30	"	1,098,338 30	498,661 70
——— à des personnes dans l'indigence et qui ont droit à la bienveillance du Gouvernement, frais de rapatriement de Français indigents	417,000 00	"	274,450 82	"	274,450 82	142,549 18
Subventions pour exécution, par voie de concession de péage, de travaux de ponts sur les chemins vicinaux	400,000 00	"	214,136 50	"	214,136 50	185,863 50
Secours aux sociétés de charité maternelle	120,000 00	"	115,450 00	"	115,450 00	4,550 00
——— aux étrangers réfugiés en France	1,450,000 00	"	1,115,219 29	2,115 00	1,113,104 29	336,895 71
——— aux condamnés politiques	215,000 00	"	169,367 74	"	169,367 74	45,632 26
——— aux orphelins et aux combattants de juillet 1830 et aux orphelins de juin 1832	22,000 00	"	21,815 00	"	21,815 00	185 00
Administration départementale.						
Traitements et indemnités aux fonctionnaires administratifs	3,294,182 00	"	2,968,139 92	400 00	2,967,739 92	326,442 08
——— aux commissaires de police	100,000 00	"	68,931 14	"	68,931 14	31,068 86
Abonnement pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures	5,266,000 00	"	4,936,037 56	"	4,936,037 56	329,962 44
Inspections administratives des services départementaux	114,833 00	"	87,584 87	"	87,584 87	27,248 13
A REPORTER	21,662,960 00	"	18,401,882 93	5,208 73	18,396,674 20	3,266,285 80

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de l'Intérieur.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1847.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1848.	Opérations de l'année 1848. Payements.	Opérations de l'année 1848. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
REPORT	24,720,447f 75c	22,563,801f 72f	2,095,580f 54f	2,077f 80c	24,657,304f 46c	63,143f 29
Détention des condamnés.						
Dépense ordinaire des condamnés à plus d'un an de détention	6,674,471 78	5,287,444 26	1,292,067 50	550 14	6,578,961 62	95,510 16
Remboursement sur le produit du travail des condamnés détenus dans les maisons centrales	1,496,561 72	1,182,604 33	276,905 69	"	1,459,510 02	37,051 70
Transport de condamnés au bagne et à plus d'un an de détention	543,348 17	487,427 93	55,586 00	"	543,013 93	333 24
Matériel des cours d'appel.						
Loyers, entretien de bâtiments, mobiliers, etc.	439,346 74	176,962 37	259,725 62	"	436,687 99	2,658 75
Construction d'un nouveau palais pour la cour d'appel de Montpellier	114,899 98	35,833 32	79,066 66	"	114,899 98	"
Dépenses extraordinaires.						
Travaux d'utilité communale	7,830,912 10	7,117,626 85	699,313 39	1,000 00	7,815,940 24	14,971 86
Construction du tombeau de l'empereur Napoléon	427,580 00	378,615 93	48,964 07	"	427,580 00	"
Translation des restes des deux grands-maréchaux	21,355 94	7,000 00	11,961 38	"	18,961 38	2,394 56
Publication de l'ouvrage sur les ruines de Ninive	126,750 00	107,250 00	19,500 00	"	126,750 00	"
Travaux au château de Blois	600,596 57	468,801 31	131,795 26	"	600,596 57	"
Établissement d'un télégraphe électrique de Paris à Lille	233,648 79	168,723 01	65,404 43	2,293 12	231,834 32	1,814 47
Achèvement du palais de la cour d'appel de Lyon	234,234 38	149,995 59	84,238 79	"	234,234 38	"
Célébration des fêtes de Juillet	199,779 51	187,491 43	12,288 08	"	199,779 51	"
Frais d'un procès relatif aux événements de Lyon, en 1834	4,597 80	"	4,597 80	"	4,597 80	"
Dépenses des exercices périmés	3,787 38	3,650 02	128 36	"	3,787 38	"
	43,672,318 61	38,323,237 07	5,137,123 57	5,921 06	43,454,439,58	217,879 03
Dépenses des exercices clos	261,903 24	261,903 24	"	"	261,903 24	"
	43,934,221 85	38,585,140 31	5,137,123 57	5,921 06	43,716,342 82	217,879 03
SERVICE DÉPARTEMENTAL.						
Dépenses ordinaires.						
Dépenses ordinaires sur centimes additionnels concédés aux départements et sur le produit du fonds commun	32,151,174 24	26,297,348 20	5,893,406 35	39,580 31	32,151,174 24	"
Dépenses sur produits éventuels ordinaires	1,396,947 53	461,288 95	935,658 58	"	1,396,947 53	"
Dépenses facultatives.						
Dépenses facultatives d'utilité départementale sur le produit des centimes facultatifs et du fonds commun	11,124,689 61	8,139,693 92	3,014,944 40	29,948 71	11,124,689 61	"
Dépenses sur produits éventuels	504,752 82	195,484 02	309,268 80	"	504,752 82	"
Dépenses sur le produit des subventions communales	1,001,400 98	425,945 69	575,455 29	"	1,001,400 98	"
Dépenses extraordinaires.						
Dépenses sur le produit des centimes d'impositions extraordinaires autorisées par des lois spéciales	17,607,380 61	14,101,503 08	3,507,055 13	1,177 60	17,607,380 61	"
Dépenses sur fonds d'emprunts autorisés par des lois particulières	3,820,788 64	2,434,407 41	1,386,381 23	"	3,820,788 64	"
Dépenses spéciales.						
Dépenses de chemins vicinaux sur centimes d'impositions spéciales	11,642,006 71	9,424,019 97	2,219,583 97	1,597 23	11,642,006 71	"
Dépenses sur subventions communales et souscriptions particulières	10,364,938 47	6,399,575 10	3,972,355 74	6,992 37	10,364,938 47	"
TOTAL des dépenses imputables sur ressources spéciales	89,614,079 61	67,879,266 34	21,814,109 49	79,296 22	89,614,079,61	"
Report des dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	43,934,221 85	38,585,140 31	5,137,123 57	5,921 06	43,716,342 82	217,879 03
	133,548,301 46	106,464,406 65	26,951,233 06	85,217 28	133,330,422 43	217,879 03
			26,866,015f 78c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1848.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1848.	Opérations de l'année 1848. Payements.	Opérations de l'année 1848. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1849.
REPORT	21,662,960f 00c	"	18,401,882f 93c	5,208f 73c	18,396,674f 20c	3,266,285f 80c
Détention des condamnés.						
Dépenses ordinaires des condamnés à plus d'un an de détention, etc.	7,450,000 00	"	5,471,699 73	"	5,471,699 73	1,978,300 27
Remboursement sur le produit du travail des condamnés détenus dans les maisons centrales	1,130,000 00	"	868,795 01	"	868,795 01	261,204 99
Transport de condamnés au bagne et à plus d'un an de détention	580,000 00	"	376,832 88	"	376,832 88	203,167 12
Matériel des cours d'appel.						
Loyers, entretien et réparations des bâtiments des cours d'appel	360,000 00	"	148,433 59	"	148,433 59	211,566 41
Travaux de construction au palais de justice de Pau	144,608 84	"	96,200 00	"	96,200 00	48,408 84
Dépenses extraordinaires.						
Achèvement de trois monuments historiques	290,000 49	"	253,016 10	"	253,016 10	36,984 39
Construction du tombeau de l'empereur Napoléon	56,140 00	"	55,128 04	"	55,128 04	1,011 96
Publication de l'ouvrage sur les ruines de Ninive	130,000 00	"	130,000 00	"	130,000 00	"
Établissement d'un télégraphe de Paris à Lille	56,273 03	"	56,273 03	"	56,273 03	27,726 97
Garde nationale mobile de Paris	11,000,000 00	"	9,442,428 94	"	9,442,428 94	1,557,571 06
Dépenses extraordinaires de sûreté générale	1,100,000 00	"	1,100,000 00	"	1,100,000 00	"
Musées nationaux	338,000 00	"	203,461 54	"	203,461 54	134,538 46
Cérémonie de la distribution des drapeaux	66,000 00	"	61,929 51	"	61,929 51	4,070 49
Fête de la Concorde	850,000 00	"	726,747 54	"	726,747 54	123,252 46
Secours extraordinaires aux citoyens dans le besoin	6,000,000 00	"	5,985,000 00	"	5,985,000 00	15,000 00
Secours aux gardes nationaux blessés en juin 1848	2,700,000 00	"	1,376,571 75	"	1,376,571 75	1,323,428 25
Cérémonie funèbre des victimes de juin et des obsèques de l'archevêque de Paris	148,000 00	"	14,017 20	"	14,017 20	133,982 80
Encouragements aux beaux-arts	200,000 00	"	162,636 90	"	162,636 90	37,363 10
Garde nationale mobile à cheval	75,677 10	"	75,677 10	"	75,677 10	"
Achèvement de la cour d'appel de Rouen	67,286 91	"	24,350 50	"	24,350 50	42,936 41
——— du palais de justice de Lyon	59,542 32	"	29,293 90	"	29,293 90	30,248 42
Subvention extraordinaire aux chemins vicinaux	6,000,000 00	"	2,398,604 13	"	2,398,604 13	3,601,395 87
Cérémonie de la promulgation de la Constitution	700,000 00	"	435,194 20	"	435,194 20	264,805 80
Subvention aux départements pour secours extraordinaires	1,500,000 00	"	1,000,000 00	"	1,000,000 00	500,000 00
Dépenses extraordinaires faites par ordre du Gouvernement provisoire	123,000 00	"	"	"	"	123,000 00
Secours de route aux étrangers réfugiés en France	164,887 65	"	18,752 20	"	18,752 20	146,135 45
Cérémonie funèbre en l'honneur des citoyens morts en février 1848	75,000 00	"	"	"	"	75,000 00
Dépenses des exercices périmés	27,608 00	"	"	"	"	27,608 00
	63,078,711 31	"	48,912,926 72	5,208 73	48,907,717 99	14,170,993 32
Dépenses des exercices clos	267,913 29	"	267,913 29	"	267,913 29	"
	63,346,624 60	"	49,180,840 01	5,208 73	49,175,631 28	14,170,993 32
SERVICE DÉPARTEMENTAL.						
Dépenses ordinaires.						
Dépenses ordinaires sur centimes additionnels concédés aux départements et sur le produit du fonds commun	32,459,235 82	"	24,887,913 62	"	24,887,913 62	7,571,322 20
Dépenses sur produits éventuels ordinaires	682,828 54	"	322,317 53	"	322,317 53	360,511 01
Dépenses facultatives.						
Dépenses facultatives d'utilité départementale sur le produit des centimes facultatifs et du fonds commun	12,490,543 85	"	8,476,959 60	"	8,476,959 60	4,013,584 25
Dépenses sur produits éventuels	1,562,331 22	"	79,628 11	"	79,628 11	1,482,703 11
Dépenses sur le produit des subventions communales	2,012,010 51	"	1,241,472 62	"	1,241,472 62	770,537 89
Dépenses extraordinaires.						
Dépenses sur le produit des centimes additionnels extraordinaires autorisées par des lois spéciales	28,638,795 12	"	16,323,816 27	"	16,323,816 27	12,314,978 85
Dépenses sur fonds d'emprunt autorisées par des lois particulières	864,014 47	"	327,257 61	"	327,257 61	536,756 86
Dépenses spéciales.						
Dépenses des chemins vicinaux sur centimes d'impositions spéciales	12,258,259 17	"	9,255,722 96	"	9,255,722 96	3,002,536 21
Dépenses sur subventions communales et souscriptions particulières	9,003,278 82	"	6,189,758 05	"	6,189,758 05	2,813,520 77
TOTAL des dépenses imputables sur ressources spéciales	99,971,297 52	"	67,104,846 37	"	67,104,846 37	32,866,451 15
Report des dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	63,346,624 60	"	49,180,840 01	5,208 73	49,175,631 28	14,170,993 32
	163,317,922 12	"	116,285,686 38	5,208 73	116,280,477 65	47,037,444 47
			116,280,477f 65c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de l'Agriculture et du Commerce.

(Voir pour les développements le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1847.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1848.	Opérations de l'année 1848. Payements.	Opérations de l'année 1848. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Administration centrale.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	534,447f 43c	524,532f 18c	9,796f 50c	"	534,328f 68c	118f 75c
Matériel et dépenses diverses de l'administration centrale	143,889 81	95,648 35	48,232 46	"	143,880 81	9 00
Subvention à la caisse des retraites	58,000 00	43,500 00	14,500 00	"	58,000 00	"
Agriculture et haras.						
Écoles vétérinaires et bergeries	728,604 39	468,105 01	262,187 28	1,687f 90c	728,604 39	"
Encouragements à l'agriculture	1,037,219 07	769,844 05	267,080 96	5,197 60	1,031,727 41	5,491 66
Haras, dépôts d'étalons, primes, achats d'étalons, etc.	1,567,539 44	1,430,789 70	138,289 77	1,540 03	1,567,539 44	"
Remonte et encouragements à l'industrie particulière.	838,389 58	727,002 51	109,831 74	"	836,834 25	1,555 33
Manufactures, commerce intérieur et extérieur.						
Conservatoire et écoles des arts et métiers	1,164,999 62	1,053,753 37	111,246 43	0 18	1,164,999 62	"
Encouragements aux manufactures et au commerce; publication des brevets d'invention; travaux statistiques	267,879 51	163,608 58	102,780 77	"	266,389 35	1,490 16
Frais de surveillance des sociétés et agences tontinières	34,428 39	33,924 56	503 83	"	34,428 39	"
Encouragements aux pêches maritimes	4,038,513 98	2,766,166 78	1,271,102 76	50 00	4,037,219 54	1,294 44
Poids et mesures	724,375 03	599,020 59	123,840 49	133 65	722,727 43	1,647 60
Établissements thermaux et sanitaires.						
Entretien des établissements thermaux et sanitaires.	287,038 00	230,614 41	49,365 29	"	279,979 70	7,058 30
Subvention aux établissements d'eaux minérales dont l'État n'est pas propriétaire	59,200 00	43,200 00	16,000 00	"	59,200 00	"
Établissements et services sanitaires	343,165 40	263,863 57	79,250 19	"	343,113 76	51 64
Secours.						
Secours aux colons	766,847 59	633,470 95	132,776 64	812 00	765,435 59	1,412 00
Secours spéciaux pour pertes résultant d'incendies, de grêle, inondations ou autres cas fortuits	1,433,293 43	416,015 81	1,017,334 62	57 00	1,433,293 43	"
Dépenses des exercices périmés	152 28	152 28	"	"	152 28	"
	14,027,982 95	10,263,212 70	3,754,119 73	9,478 36	14,007,854 07	20,128 88
Dépenses des exercices clos	7,275 99	7,275 99	"		7,275 99	"
	14,035,258 94	10,270,488 69	3,754,119 73	9,478 36	14,015,130 06	20,128 88
			3,744,641 37			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1848.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1848.	Opérations de l'année 1848. Payements.	Opérations de l'année 1848. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1849.
Administration centrale.						
Administration centrale (Personnel)	481,306f 00c	"	454,383f 06c	12,539f 55c	441,843f 51c	39,462f 49c
——— (Matériel)	100,164 00	"	62,287 58	"	62,287 58	37,876 42
Subvention à la caisse des retraites	77,000 00	"	45,000 00	"	45,000 00	32,000 00
Agriculture et haras.						
Écoles vétérinaires et bergeries	692,435 00	"	489,629 05	"	489,629 05	202,805 95
Encouragements à l'agriculture	1,470,128 00	"	792,307 78	3,092 91	789,214 87	680,913 13
Haras, dépôts d'étalons, primes, achats d'étalons, etc.	1,615,867 00	"	1,419,583 33	11,342 29	1,408,241 04	207,625 96
Remontes et encouragements à l'industrie particulière	842,000 00	"	731,719 95	1,200 00	730,519 95	111,480 05
Manufactures, commerce intérieur et extérieur.						
Conservatoire et écoles des arts et métiers	1,145,000 00	"	966,680 66	1,072 10	965,608 56	179,391 44
Encouragements aux manufactures et au commerce; publication des brevets d'invention, travaux statistiques	217,000 00	"	156,854 85	"	156,854 85	60,145 15
Encouragements à l'industrie des bronzes et meubles.	600,000 00	"	600,000 00	"	600,000 00	"
Frais de surveillance des sociétés et agences tontinières	41,307 40	"	35,068 88	416 65	34,652 23	6,655 17
Encouragements aux pêches maritimes	4,000,000 00	"	2,146,984 15	"	2,146,984 15	1,853,015 85
Poids et mesures	719,000 00	"	578,424 42	47 50	578,376 92	140,623 08
Établissements thermaux et sanitaires.						
Entretien des établissements thermaux et sanitaires.	280,000 00	"	202,483 79	"	202,483 79	77,516 21
Établissements et services sanitaires	391,167 00	"	295,672 90	"	295,672 90	95,494 10
Secours.						
Secours aux colons	760,000 00	"	629,375 44	2,003 00	627,372 44	132,627 56
Secours pour pertes matérielles et événements malheureux	1,964,136 65	"	183,483 58	"	183,483 58	1,780,653 07
Services supplémentaires.						
Manufactures nationales de Sèvres, des Gobelins et de Beauvais	495,000 00	"	369,276 20	65 29	369,210 91	125,789 09
Encouragements aux associations	3,000,000 00	"	191,773 32	"	191,773 32	2,808,226 68
Commandes d'écharpes et de drapeaux. (*Décret spécial du 14 octobre 1848.*)	6,700,000 00	"	3,762,499 95	"	3,762,499 95	2,937,500 05
Exposition des produits de l'industrie en 1849. (*Loi du 22 novembre 1848.*)	200,000 00	"	"	"	"	200,000 00
Dépenses des exercices périmés	7,500 00	"	"	"	"	7,500 00
	25,799,011 05	"	14,113,488 89	31,779 29	14,081,709 60	11,717,301 45
Dépenses des exercices clos	67,539 11	"	67,539 11	"	67,539 11	"
	25,866,550 16	"	14,181,028 00	31,779 29	14,149,248 71	11,717,301 45
			14,149,248 71			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère des Travaux publics.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1847.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1848.	Opérations de l'année 1848. Payements.	Opérations de l'année 1848. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Traitem. du minist. et personnel de l'adm. centrale.	549,440f 06c	543,655f 76c	5,796f 92	12f 62c	549,440f 06c	"
Matériel et dép. div. des bureaux de l'adm. centrale.	101,198 48	57,917 59	34,020 66	"	91,938 25	9,260f 23c
Frais d'établissement du ministre	12,000 00	12,000 00	"	"	12,000 00	"
Personnel du corps des ponts et chaussées	3,256,022 01	2,851,637 77	409,526 24	5,220 55	3,255,943 46	78 55
Personnel des officiers et maîtres de port du service maritime et des inspecteurs de la navigation	195,349 64	162,472 09	32,852 18	11 08	195,313 19	36 45
Personnel des conducteurs embrigadés	1,398,783 21	1,181,858 28	217,336 26	411 33	1,398,783 21	"
Personnel du corps des mines, enseignement, écoles.	545,858 80	410,995 18	132,076 90	3,635 00	545,437 08	421 72
Personnel des gardes-mines	78,417 03	63,747 33	14,631 70	"	78,379 03	38 00
Matériel des mines. (Services divers.)	67,873 41	49,370 16	18,503 25	"	67,873 41	"
École des mines de Saint-Étienne	230,000 00	"	230,000 00	"	230,000 00	"
Conseil des bâtiments civils et bureau de contrôle	68,890 04	68,404 62	485 42	"	68,890 04	"
Subvention à la caisse des retraites	218,060 25	113,805 52	104,254 73	"	218,060 25	"
Routes nationales et ponts	32,218,958 08	26,561,644 50	5,607,145 48	41,222 71	32,127,567 27	91,390 81
Reconstruction de divers ponts. (Loi du 2 juillet 1843.)	570,000 00	519,484 08	50,515 92	"	570,000 00	"
Navigation intérieure. (Rivières, quais et bacs.)	9,479,824 29	7,459,743 62	2,039,662 76	51,284 94	9,448,121 44	31,702 85
Navigation intérieure. (Canaux)	5,038,897 77	4,034,281 86	993,918 81	459 12	5,027,741 55	11,156 22
Ports maritimes et services divers	5,794,092 65	4,053,123 03	1,728,241 86	13,836 25	5,767,528 64	26,564 01
Chemins de fer. (Frais de police et de surveillance.)	384,791 70	312,574 18	70,701 69	"	383,275 87	1,515 83
Continuation d'études de chemins de fer	58,805 07	45,904 40	12,860 82	"	58,765 22	39 85
Subvention aux compagnies pour travaux par voie de concession de péage	448,425 40	374,103 00	74,322 40	"	448,425 40	"
Frais généraux du service des départements ; secours, etc	68,409 93	56,520 23	11,889 70	"	68,409 93	"
Entretien et réparations ordinaires des bâtiments civils d'intérêt général	519,817 92	65,980 36	446,995 69	"	512,976 05	6,841 87
Construction et grosses réparations d'intérêt général. (Bâtiments civils.)	836,069 22	435,108 85	400,330 37	"	835,439 22	630 00
Travaux de construction, d'achèvement ou de grandes réparations de divers édifices. (Loi du 19 juillet 1843.)	233,549 76	161,608 00	71,941 76	"	233,549 76	"
Travaux à exécuter à la Chambre des Députés	490,725 74	225,209 98	263,649 98	"	488,859 96	1,865 78
Agrandissement et réparations d'établissements d'intérêt général	195,366 64	149,281 74	46,084 90	"	195,366 64	"
Frais de publication des comptes rendus des ponts et chaussées, des mines et des monuments publics	14,227 81	"	14,227 81	"	14,227 81	"
Achèvement de divers édifices publics	800,194 60	455,961 92	342,807 68	"	798,769 60	1,425 00
Régularisation des abords du Panthéon	3,599 35	599 35	3,000 00	"	3,599 35	"
Construction d'une école normale	272,889 26	148,273 72	124,615 54	"	272,889 26	"
Achèvement de divers édifices d'intérêt général	35,853 14	17,557 21	18,295 93	"	35,853 14	"
Travaux de routes nationales	1,046,379 68	839,638 68	205,684 94	69 07	1,045,254 55	1,125 13
Réparation de dommages causés aux routes et ponts	10,000 00	"	10,000 00	"	10,000 00	"
Réparation de dommages causés par les inondations	2,053,800 13	1,974,602 14	75,008 34	520 04	2,049,090 44	4,709 69
Subvention aux compagnies concessionnaires des ponts suspendus	40,000 00	40,000 00	"	"	40,000 00	"
Travaux de routes nationales et départementales	119,999 96	85,685 51	34,314 45	"	119,999 96	"
A REPORTER	67,456,571 03	53,538,750 66	13,845,701 09	116,682 71	67,267,769 04	188,801 99

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1848.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. opérations antérieures au 1er janvier 1848.	Opérations de l'année 1848. Payements.	Opérations de l'année 1848. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1849.
1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	486,499f 47c	"	466,102f 58c	5,000f 00c	466,102f 58c	20,396f 89c
Matériel et dépenses diverses des bureaux de l'administration centrale	92,000 00	"	52,993 72	"	52,993 72	39,006 28
Personnel du corps des ponts et chaussées	3,031,000 00	"	2,654,478 42	"	2,654,478 42	376,521 58
Personnel des officiers et maîtres de port du service maritime et des inspecteurs de la navigation	184,000 00	"	139,251 37	"	139,251 37	44,748 63
Personnel des conducteurs embrigadés	1,558,000 00	"	1,211,248 04	"	1,211,248 04	346,751 96
Personnel du corps des mines, enseignement, écoles	527,717 00	"	394,283 73	"	394,283 73	133,433 27
Personnel des gardes-mines	80,000 00	"	63,092 92	"	63,092 92	16,907 08
Matériel des mines. (Services divers)	65,000 00	"	45,005 53	"	45,005 53	19,994 47
Dépenses relatives à l'installation de l'école des mineurs de Saint-Étienne	20,000 00	"	7,126 65	"	7,126 65	12,873 35
Conseil des bâtiments civils et bureau de contrôle	56,167 00	"	54 544 24	"	54,544 24	1,622 76
Subvention à la caisse des retraites	248,117 26	"	248,117 26	"	248,117 26	"
Routes nationales et ponts	40,413,884 00	"	33,821,586 13	811,697 93	33,009,888 20	7,403,995 80
Restauration de divers ponts	56,000 00	"	8,685 29	"	8,685 29	47,314 71
Navigation intérieure. (Rivières, quais et bacs)	9,436,980 96	"	7,335,306 54	"	7,335,306 54	2,101,674 42
Navigation intérieure. (Canaux.)	5,100,000 00	"	4,188,454 04	"	4,188,454 04	911,545 96
Ports maritimes et services divers	5,559,375 63	"	4,046,101 03	427 00	4,045,674 03	1,513,701 60
Bacs, dunes et semis ; études d'irrigations et de desséchements	750,000 00	"	310,204 74	"	310,204 74	439,795 26
Chemins de fer. (Frais de police et de surveillance.)	410,000 00	"	362,550 62	"	362,550 62	47,449 38
Continuation d'études de chemins de fer	50,625 00	"	22,516 73	"	22,516 73	28,108 27
Subventions aux compagnies pour travaux par voie de concession de péage	450,000 00	"	311,510 92	"	311,510 92	138,489 08
Frais généraux du service des départements ; secours, etc.	66,500 00	"	36,013 70	"	36,013 70	30,486 30
Entretien et réparations ordinaires des bâtiments civils d'intérêt général	560,000 00	"	431,455 24	"	431,455 24	128,544 76
Conservation et entretien des bâtiments de la liste civile.	2,277,367 00	"	605,293 98	"	605,293 98	1,672,073 02
Constructions et grosses réparations d'intérêt général. (Bâtiments civils.)	780,000 00	"	520,740 53	"	520,740 53	259,259 47
Travaux de construct. d'achèvem. ou de grande répar. de divers édifices publics. (Loi du 19 juillet 1843.)	408,550 00	"	150,730 63	"	150,730 63	257,819 37
Agrandissement et réparations d'établissements d'intérêt général. (Loi du 19 juillet 1845.)	150,972 00	"	61,335 06	"	61,335 06	89,636 94
Achèvement de divers édifices publics. (Loi du 3 juillet 1846.)	1,350,000 00	"	1,068,203 50	"	1,068,203 50	281,796 50
Frais de publication des comptes rendus des ponts et chaussées, des mines et des monuments publics	13,334 00	"	5,332 64	"	5,332 64	8,001 36
Réparation de dommages causés aux digues et levées, ainsi qu'aux voies navigables, par la crue et le débordement des eaux en 1846	3,600,000 00	"	1,690,366 03	"	1,690,366 03	1,909,633 97
Réparation de dommages causés aux routes nationales et départementales par la crue et le débordement des eaux en 1846. (Loi du 11 juillet 1847.)	420,000 00	"	307,350 06	"	307,350 06	112,649 94
Travaux à exécuter à l'École polytechnique et au palais de la Chambre de Députés. (Loi du 9 août 1847.)	88,000 00	"	68,696 23	"	68,696 23	19,303 77
Travaux au palais de l'Assemblée nationale	198,374 00	"	174,119 96	"	174,119 96	24,254 04
Régularisation des abords du Panthéon et de l'ex-Chambre des Pairs	51,298 00	"	"	"	"	51,298 00
A REPORTER	78,539,761 32	"	60,867,798 06	817,124 93	60,050,673 13	18,489,088 19

Suite des *Dépenses du ministère des Travaux publics.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1847.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1848.	Opérations de l'année 1848. Payements.	Opérations de l'année 1848. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Suite de la 1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
REPORT	67,456,571f 03c	53,538,750f 66c	13,845,701f 09c	116,682f 71c	67,267,769f 04c	188,801f 99
Réparation de dommages causés aux digues et levées	1,323,658 58	753,468 15	555,172 14	"	1,308,640 29	15,018 29
——— aux routes nationales et départementales	486,515 89	295,723 81	190,661 83	"	486,385 64	130 25
Travaux à exécuter à l'école polytechnique	115,278 16	1,569 50	113,708 66	"	115,278 16	"
Démolition du clocher de l'église de Saint-Denis	6,528 29	2,158 28	4,370 01	"	6,528 29	"
Travaux de réparation du théâtre de la Nation	139,895 37	85,500 00	52,317 89	"	137,817 89	2,077 48
Travaux de réparation à la Chambre des Députés	3,339 20	"	2,971 24	"	2,971 24	367 96
——— des Pairs	7,361 73	"	7,361 73	"	7,361 73	"
Dépenses des exercices périmés	10,274 58	9,864 00	410 58	"	10,274 58	"
	69,549,422 83	54,687,034 40	14,772,675 17	116,682 71	69,343,026 86	206,395 97
Dépenses des exercices clos	131,738 17	131,738 17	"	"	131,738 17	"
TOTAL de la 1re section	69,681,161 00	54,818,772 57	14,772,675 17	116,682 71	69,474,765 03	206,395 97
			14,655,992 46			
IIe SECTION. — SERVICE EXTRAORDINAIRE.						
1re PARTIE. — *Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.*						
Routes nationales classées avant le 1er janvier 1837	28,767 93	18,005 40	10,762 53	"	28,767 93	"
Routes nationales et ports maritimes de la Corse	816,830 97	669,187 35	117,320 72	233 32	786,274 75	30,556 22
Ponts	22,691 57	22,605 33	86 24	"	22,691 57	"
Amélioration des rivières	976,721 47	807,149 44	168,837 98	200 72	975,786 70	934 77
Idem. (Loi du 8 juillet 1840.)	509,314 78	367,915 13	141,397 65	"	509,312 78	2 00
Canaux du Nivernais et du Berri	628,899 35	402,111 10	213,142 74	"	615,253 84	13,645 51
Amélioration de ports maritimes	3,060,095 85	2,314,688 88	668,358 49	96 64	2,982,950 73	77,145 12
Chemins de fer. (Garantie d'intérêts et prêts aux comp.)	300,000 00	300,000 00	"	"	300,000 00	"
Chemins de fer construits par l'État	608 71	608 71	"	"	608 71	"
Établissement de nouveaux canaux	61,162 60	56,598 06	4,564 54	"	61,162 60	"
Idem. (Loi du 8 juillet 1840.)	401,881 65	371,313 98	30,544 78	"	401,858 76	22 89
	6,806,974 88	5,330,183 38	1,355,015 67	530 68	6,684,668 37	122,306 51
Dépenses des exercices clos	312,398 10	312 398 10	"	"	312,398 10	"
TOTAL de le 1re partie	7,119,372 98	5,642,581 48	1,355,015 67	530 68	6,997,066 47	122,306 51
			1,354,484 99			
2e PARTIE. — *Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.*						
Établissement de grandes lignes de chemins de fer	77,831,744 02	65,439,419 37	12,283,954 12	15,599 77	77,707,773 72	123,970 30
Prêts et subventions aux compagnies des chemins de fer de Paris à Rouen et de Rouen à Paris	1,500,000 00	1,500,000 00	"	"	1,500,000 00	"
Prêt à la compgnie du chemin de fer de Montereau à Troyes	3,000,000 00	3,000,000 00	"	"	3,000,000 00	"
Travaux de routes nationales	14,573 93	8,845 58	5,728 35	"	14,573 93	"
Ports maritimes, phares et fanaux	12,206,093 61	9,803,065 62	2,386,599 16	2,812 93	12,186,851 85	19,241 76
Routes nationales (achèvement et perfectionnement)	14,830,282 29	11,882,122 28	2,886,382 08	1 201 10	14,767,303 26	62,979 03
Construction de trois édifices à affecter à des services d'intérêt général	2,485,922 25	1,842,514 38	642,807 69	"	2,485,322 07	600 18
Ponts	1,746,471 02	1,461,015 33	279,915 05	14 90	1,740,915 48	5,556 44
Achèvement des canaux de la Marne au Rhin et du canal latéral de la Garonne	8,905,366 67	6,871,520 83	2,030,600 75	3,122 10	8,898,999 28	6,367 39
Amélioration de rivières. (Loi du 31 mai 1846.)	4,818,111 90	3,418,240 80	1,401,412 70	2,942 86	4,816,710 64	1,401 26
TOTAL de la 2e partie	127,338,566 59	105,226,744 19	21,917,399 70	25,693 66	127,118,450 23	220,116 36
			21,891,706 04			
RÉCAPITULATION.						
1re SECTION. — Service ordinaire	69,681,161 00	54,818,772 57	14,772,675 17	116,682 71	69,474,765 03	206,395 97
2e SECTION. — Service extraordinaire	134,457,939 57	110,869,325 67	23,272,415 37	26,224 34	134,115,516 70	342,422 87
	204,139,100 57	165,688,098 24	38,045,090 54	142,907 05	203,590,281 73	548,818 84

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1848.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1848.	Opérations de l'année 1848. Payements.	Opérations de l'année 1848. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1849.
Suite de la 1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
REPORT	78,539,761f 32c	"	60,867,178f 06c	817,124f 93c	60,050,673f 13c	18,489,088f 19c
Subventions aux compagnies concessionnaires des ponts suspendus	230,000 00	"	170,000 00	"	170,000 00	60,000 00
Construction d'une salle provisoire pour l'Assemblée natonale	497,855 00	"	242,013 08	"	242,013 08	255,841 92
Dépenses des ateliers nationaux	12,000,000 00	"	11,560,146 57	"	11,560,146 57	439,853 43
Travaux à la colonne de Juillet pour la sépulture des citoyens morts en février et juin	29,000 00	"	25,549 36	"	25,549 36	3,450 64
Travaux à l'école polytechnique	350,000 00	"	861 09	"	861 09	349,138 91
Restauration de diverses salles du Louvre	200,000 00	"	"	"	"	200,000 00
Dépenses des exercices périmés	38,547 99	"	17,946 05	"	17,946 05	20,601 94
	91,885,164 31	"	72,884,314 21	817,124 93	72,067,189 28	19,817,975 03
Dépenses des exercices clos	178,094 36	"	178,094 36	"	178,094 36	"
TOTAL de la 1re section	92,063,258 67	"	73,062,408 57	817,124 93	72,245,283 64	19,817,975 03
			72,245,283 64			
1re PARTIE. — *Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.*						
Routes nationales classées avant le 1er janvier 1837	"	"	"	"	"	"
Routes nationales classées depuis le 1er janvier 1837	"	"	"	"	"	"
Routes nationales et ports maritimes de la Corse	111,166 54	"	92,970 37	"	92,970 37	18,196 17
Routes stratégiques de l'Ouest	"	"	"	"	"	"
Ponts	"	"	"	"	"	"
Amélioration de rivières	350,000 00	"	225,835 96	662 30	225,173 66	124,826 34
Idem. (Loi du 8 juillet 1840.)	240,000 00	"	175,805 86	"	175,805 86	64,194 14
Canaux du Nivernais et du Berry	440,000 00	"	395,113 74	"	395,113 74	44,886 26
Études de navigation	"	"	"	"	"	"
Amélioration de ports maritimes	1,640,000 00	"	1,137,173 86	15 25	1,137,158 61	502,841 39
Chemins de fer. (Garantie d'intérêts et prêts aux compag.)	"	"	"	"	"	"
Chemins de fer construits par l'État	600 00	"	600 00	"	600 00	"
Établissement de nouveaux canaux	1,801,740 17	"	1,751,586 20	"	1,751,586 20	50,153 97
Idem. (Loi du 8 juillet 1840.)	430,000 00	"	307,912 53	"	307,912 53	122,087 47
	5,013,506 71	"	4,086,998 52	677 55	4,086,320 97	927,185 74
Dépenses des exercices clos	298,675 21	"	298,675 21	"	298,675 21	"
TOTAL de la 1re partie	5,312,181 92	"	4,385,673 73	677 55	4,384,996 18	927,185 74
			4,384,996 18			
2e PARTIE. — *Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.*						
Établissement de grandes lignes de chemins de fer	82,000,000 00	"	66,804,994 78	13,592 28	66,791,402 50	15,208,597 50
Prêts et subventions aux compagnies des chemins de fer de Paris à Rouen et de Rouen au Havre	450,000 00	"	300,000 00	"	300,000 00	150,000 00
Prêt à la comp. du chemin de fer de Montereau à Troyes	"	"	"	"	"	"
Travaux de routes nationales. (Loi du 5 août 1844.)	"	"	"	"	"	"
Ports maritimes, phares et fanaux. (Lois des 5 août 1844, 16 et 19 juillet 1845.)	9,000,000 00	"	7,813,106 34	"	7,813,106 34	1,186,893 66
Routes nationales (Achèvement et perfectionnement.)	13,000,000 00	"	9,679,258 09	85 95	9,679,172 14	3,320,827 86
Constn de 3 édifices à affecter à des servic. d'intérêt génér.	1,200,000 00	"	819,603 68	"	819,603 68	380,396 32
Construction de divers ponts. (Loi du 10 juillet 1845.)	2,830,000 00	"	1,947,754 47	"	1,947,754 47	882,245 53
Reconstruction de cinq ponts	"	"	"	"	"	"
Établissement de nouveaux canaux. (Loi du 5 mai 1846.)	4,000,000 00	"	3,085,383 64	"	3,085,383 64	914,616 36
Amélioration de rivières. (Loi du 31 mai 1846.)	7,147,102 38	"	6,236,007 10	28,671 59	6,207,335 51	939,766 87
TOTAL de la 2e partie	119,627,102 38	"	96,686,108 10	42,349 82	96,643,758 28	22,983,344 10
			96,643,758 28			
1re SECTION. — Service ordinaire	92,063,258 67	"	73,062,408 57	817,124 93	72,245,283 64	19,817,975 03
2e SECTION. — Service extraordinaire	124,939,284 30	"	101,071,781 83	43,027 37	101,028,754 46	23,910,529 84
	217,002,542 97	"	174,134,190.40	860,152 30	173,274,038 10	43,728,504 87

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de la Guerre.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1847.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — Opérations antérieures au 1er janvier 1848.	Opérations de l'année 1848. — Payements.	Opérations de l'année 1848. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Administration centrale. (Personnel.)	1,965,541f 16	1,952,980f 44c	12,560f 72c	"	1,965,541f 16c	"
——— (Matériel.)	269,887 03	183,375 26	86,509 77	"	269,885 03	2f 00c
Frais généraux d'impressions	278,515 84	196,004 45	83,609 97	1,180f 58c	278,433 84	82 00
États-majors	17,160,951 20	15,684,310 60	1,507,972 15	31,331 55	17,160,951 20	"
Gendarmerie	21,635,853 53	20,440,405 47	1,222,461 31	27,013 25	21,635,853 53	"
Subvention à la ville de Paris, pour la garde municipale	1,997,006 00	1,915,000 00	82,006 00	"	1,997,006 00	"
Recrutement et réserve	467,587 84	434,626 52	32,424 32	"	467,050 84	537 00
Justice militaire	707,693 57	578,114 33	135,578 07	5,999 83	707,692 57	1 00
Solde et entretien des troupes. — Solde et abonnements payables comme la solde	110,989,132 97	108,273,923 45	3,879,395 41	1,164,185 89	110,989,132 97	"
Solde et entretien des troupes. — Vivres et chauffage	45,070,372 12	38,245,327 30	10,836,649 71	4,196,577 14	44,885,399 87	184,972 25
Solde et entretien des troupes. — Hôpitaux	13,266,669 94	11,617,202 75	2,103,595 00	455,491 22	13,265,306 53	1,363 41
Solde et entretien des troupes. — Service de marche	4,304,299 05	3,481,408 52	1,175,912 44	353,105 91	4,304,215 05	84 00
Habillement et campement	16,614,160 59	9,709,174 85	6,953,232 47	55,648 82	16,606,758 50	7,402 09
Lits militaires	5,569,938 62	3,934,789 04	1,632,353 63	2,739 67	5,564,403 00	5,535 62
Transports généraux	2,123,641 75	1,769,589 64	456,116 89	102,379 14	2,123,327 39	314 36
Remonte générale	5,789,390 67	5,841,124 85	220,115 02	274,069 40	5,787,170 47	2,220 20
Harnachement	1,005,264 73	429,023 07	272,072 10	20,948 13	680,147 04	325,117 69
Fourrages	40,771,522 74	41,119,663 58	5,003,286 66	5,632,317 43	40,490,632 81	280,889 93
Soldes de non-activité et de réforme	352,579 96	305,502 04	50,553 79	3,475 87	352,579 96	"
Secours	1,098,084 72	1,004,380 46	93,704 26	"	1,098,084 72	"
Dépenses temporaires	347,420 93	274,481 59	74,985 18	2,045 84	347,420 93	"
Subvention aux fonds de retraite des employés	619,000 00	619,000 00	"	"	619,000 00	"
Dépôt de la guerre, et nouvelle carte de France	139 032 87	87,659 48	53,503 69	2,130 30	139,032 87	"
Matériel de l'artillerie	6,734,410 33	4,473,930 36	2,257,981 03	31,387 85	6,700,523 54	33,886 79
Poudres et salpêtres. (Personnel.)	468,570 32	439,411 53	29,443 79	285 00	468,570 32	"
——— (Matériel.)	3,916,032 96	2,957,048 22	982,123 67	27,053 78	3,912,118 11	3,914 85
Matériel du génie. (Intérieur.)	8,313,201 37	6,390,656 31	2,180,125 77	268,255 02	8,302,527 06	10,674 31
——— (Algérie.)	7,589,256 29	6,966,259 98	889,183 47	266,187 16	7,589,256 29	"
Écoles militaires	2,109,448 15	1,661,254 02	445,747 66	751 78	2,106,249 90	3,198 25
Invalides de la guerre	2,708,609 90	2,414,307 39	294,307 18	4 67	2,708,609 90	"
Gouvernement de l'Algérie	2,625,877 80	1,930,442 79	708,664 23	13,230 56	2,625,876 46	1 34
A REPORTER	327,008,954 95	295,330,378 29	43,756,175 36	12,937,795 79	326,148,757 86	860,197 09

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1848.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — Opérations antérieures au 1er janvier 1848.	Opérations de l'année 1848. — Payements.	Opérations de l'année 1848. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1849.
Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Administration centrale. (Personnel.)	1,882,530f 00c	"	1,799,795f 59c	2,052f 32c	1,797,743f 27c	84,786f 73c
——— (Matériel.)	302,150 00	"	175,711 31	"	175,711 31	126,438 69
Frais généraux d'impressions	314,000 00	"	136,194 74	"	136,194 74	177,805 26
États-majors	16,588,845 00	"	14,225,900 52	236 96	14,225,663 56	2,363,181 44
Gendarmerie	22,531,878 00	"	20,518,514 06	66,800 15	20,451,713 91	2,080,164 09
Subvention à la ville de Paris pour la garde municipale	597,006 00	"	486,000 00	"	486,000 00	111,006 00
Recrutement et réserve	477,000 00	"	330,006 71	"	330,006 71	146,993 29
Justice militaire	825,187 00	"	604,680 23	"	604,680 23	220,506 77
Solde et entretien des troupes. — Solde et abonnts payables comme la solde	138,816,584 00	3,025f 81c	130,822,499 47	341,495 02	130,484,030 26	8,332,553 74
Solde et entretien des troupes. — Vivres et chauffage	42,092,563 00	7,642,245 36	40,763,341 55	7,283,320 08	41,122,266 83	970,296 17
Solde et entretien des troupes. — Hôpitaux	15,020,595 00	3,336 18	13,506,509 51	81,153 56	13,428,692 13	1,591,902 87
Solde et entretien des troupes. — Service de marche	5,824,275 00	"	5,540,507 40	12,767 81	5,527,739 59	296,535 41
Habillement et campement	21,785,886 00	"	13,953,776 32	"	13,953,776 32	7,832,109 68
Lits militaires	7,292,100 00	"	4,991,996 87	2,750 00	4,989,246 87	2,302,853 13
Transports généraux	5,734,234 00	"	4,158,279 44	4,598 80	4,153,680 64	1,580,553 36
Remonte générale	22,742,360 00	10,000 00	21,746,141 94	106,722 90	21,649,419 04	1,092,940 96
Harnachement	3,460,825 00	"	1,486,432 70	506 58	1,485,926 12	1,974,893 88
Fourrages	42,230,239 00	9,374,944 67	42,486,027 57	10,429,582 37	41,432,289 87	797,949 13
Solde de non-activité et de réforme	515,800 00	"	376,378 40	"	376,378 40	139,421 60
Secours	1,098,000 00	"	785,623 07	"	785,623 07	312,376 93
Dépenses temporaires	349,600 00	"	235,699 42	"	235,699 42	113,900 58
Subvention aux fonds de retraite des employés	526,000 00	"	526,000 00	"	526,000 00	"
Dépôt de la guerre et nouvelle carte de France	149,000 00	"	70,027 84	"	70,027 84	78,972 16
Matériel de l'artillerie	14,702,707 00	"	9,340,876 67	87,913 48	9,252,963 19	5,449,743 81
Poudres et salpêtres. (Personnel.)	532,900 00	"	497,088 19	"	497,088 19	35,811 81
——— (Matériel.)	5,090,292 00	"	3,495,846 22	14,496 20	3,481,350 02	1,608,941 98
Matériel du génie. (Intérieur.)	9,273,500 00	"	7,342,398 38	"	7,342,398 38	1,931,101 62
Matériel du génie. (Algérie)	4,646,000 00	"	4,306,053 16	22,627 58	4,283,425 58	362,574 42
Écoles militaires	1,966,660 00	"	1,268,704 20	4,106 00	1,264,598 20	702,061 80
Invalides de la guerre	2,768,568 00	"	2,490,972 99	"	2,490,972 99	277,595 01
A REPORTER	390,137,284 00	17,033,552 02	348,468,884 47	18,461,129 81	347,041,306 68	43,095,977 32

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de la Guerre.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1847.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — Opérations antérieures au 1er janvier 1848.	Opérations de l'année 1848. — Payements.	Opérations de l'année 1848. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
REPORT	327,008,954f 95c	295,330,378f 29c	43,756,175f 36c	12,937,795f 79c	326,148,757f 86c	860,197f 09c
Services militaires indigènes en Algérie	6,645,839 14	5,782,438 63	925,504 96	62,104 45	6,645,839 14	"
Service maritime en Algérie	533,965 50	190,111 09	327,786 03	345 00	517,552 12	16,413 38
Services civils en Algérie	3,954,121 26	3,062,658 73	914,757 03	36,211 98	3,941,203 78	12,917 48
Colonisation en Algérie	1,827,483 33	771,888 92	1,074,437 80	23,463 95	1,822,862 77	4,620 56
Travaux civils extraordinaires en Algérie	7,741,116 39	5,422,722 86	2,373,903 68	94,589 52	7,702,037 02	39,079 37
Dépenses secrètes en Algérie	449,322 18	395,000 00	55,000 00	677 82	449,322 18	"
Dépenses des exercices périmés	22,069 00	21,338 40	730 60	"	22,069 00	"
	348,182,871 75	316,976,536 92	49,428,295 46	13,155,188 51	347,249,643 87	933,227 88
Dépenses des exercices clos	1,354,583 67	1,354,583 67	"	"	1,354,583 67	"
Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à l'exercice 1847	706,730 02	"	706,730 02	"	706,730 02	"
TOTAL de la Ire Section	350,244,185 44	312,331,120 59	50,135,025 48	13,155,188 51	349,310,957 56	933,227 88
			36,979,836f 97c			
IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.						
Ire PARTIE. *Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.*						
Travaux des fortifications de Paris	2,643,192 68	2,349,171 79	341,498 36	47,477 47	2,643,192 68	"
——— des autres places	4,070,915 20	3,687,900 79	766,379 12	383,364 71	4,070,915 20	"
Travaux pour les bâtiments militaires	8,357,671 50	6,834,850 11	1,603,896 07	81,074 68	8,357,671 50	"
Constructions pour le service de l'artillerie	1,396,975 83	731,661 54	665,314 29	"	1,396,975 83	"
Constructions aux établissements des poudres et salpêtres	83,256 75	63,226 82	20,101 17	71 24	83,256 75	"
TOTAL de la Ire Partie	16,552,011 96	13,666,811 05	3,397,189 01	511,988 10	16,552,011 96	"
			2,885,200f 91c			
IIe PARTIE. *Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.*						
Travaux de fortifications du port du Havre	1,177,862 38	987,000 00	190,862 38	"	1,177,862 38	"
Armement des fortifications de Paris	2,711,269 07	2,459,103 32	1,252,188 62	1,000,022 87	2,711,269 07	"
Travaux de fortifications de diverses places	3,358,344 50	2,556,568 55	808,523 40	6,747 45	3,358,344 50	"
Reconstruction de l'arsenal d'Amiens	99,694 15	22,324 50	77,369 65	"	99,694 15	"
Création d'un hôpital militaire thermal à Vichy	155,841 65	6,000 00	151,141 65	1,300 00	155,841 65	"
TOTAL de la 2e Partie	7,503,011 75	6,030,996 37	2,480,085 70	1,008,070 32	7,503,011 75	"
			1,472,015f 38c			
RÉCAPITULATION.						
Ire SECTION. — Service ordinaire	350,244,185 44	312,331,120 59	50,135,025 48	13,155,188 51	349,310,957 56	933,227 88
2e SECTION. — Travaux extraordinaires	24,055,023 71	19,697,807 42	5,877,274 71	1,520,058 42	24,055,023 71	"
	374,299,209 15	332,028,928 01	56,012,300 19	14,675,246 93	373,365,981 27	933,227 88
			41,337,053f 26c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1848.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — Opérations antérieures au 1er janvier 1848.	Opérations de l'année 1848. — Payements.	Opérations de l'année 1848. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1849.
Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
REPORT	390,137,284f 00c	17,033,552f 02c	348,468,884f 47c	18,461,129f 81c	347,041,306f 68c	43,095,977f 32c
Gouvernement et administration générale de l'Algérie	2,310,060 00	"	1,805,882 67	5,567 40	1,800,315 27	509,744 73
Services militaires indigènes en Algérie	6,419,992 00	"	6,133,943 89	9,321 94	6,124,621 95	295,370 05
Service maritime en Algérie	492,000 00	"	186,101 92	"	186,101 92	305,898 08
Services civils en Algérie	2,778,750 00	"	1,827,672 67	305 94	1,827,366 73	951,383 27
Colonisation en Algérie	1,607,958 00	"	810,303 84	"	810,303 84	797,654 16
Établissement des colonies agricoles en Algérie	5,000,000 00	"	1,150,888 66	"	1,150,888 66	3,849,111 34
Travaux civils en Algérie	6,551,547 00	"	5,187,326 07	9,939 43	5,177,386 64	1,374,160 36
Expropriation en Algérie	2,000,000 00	"	229,800 00	"	"	2,000,000 00
Dépenses secrètes en Algérie	250,000 00	"	"	"	229,800 00	20,200 00
Dépenses des exercices périmés	49,323 00	"	"	"	"	49,323 00
	417,596,914 00	17,033,552 02	365,800,804 19	18,486,264 52	364,348,091 69	53,248,822 31
Dépenses des exercices clos	2,349,888 69	"	2,349,888 69	"	2,349,888 69	"
TOTAL de la Ire Section	419,946,802 69	17,033,552 02	368,150,692 88	18,486,264 52	366,697,980 38	53,248,822 31
			349,664,428f 36c			
IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.						
Ire PARTIE. *Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.*						
Travaux de fortification de Paris	600,000 00	"	551,401 99	"	551,401 99	48,598 01
——— des autres places	2,150,000 00	"	1,944,284 00	260 22	1,944,023 78	205,976 22
Travaux pour les bâtiments militaires	4,956,578 89	"	4,096,561 94	100,000 00	3,996,561 94	960,016 95
Constructions pour le service de l'artillerie	553,585 65	"	215,059 82	"	215,059 82	338,525 83
Constructions aux établissements de poudres et salpêtres	422,000 00	"	180,298 49	"	180,298 49	241,701 51
TOTAL de la Ire Partie	8,682,164 54	"	6,987,606 24	100,260 22	6,887,346 02	1,794,818 52
			6,887,346f 02c			
IIe PARTIE. *Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.*						
Travaux de fortifications du port du Havre	483,900 00	"	431,430 56	"	431,430 56	52,469 44
Armement des fortifications de Paris	2,150,976 42	"	1,939,798 27	"	1,939,798 27	211,178 15
Travaux de fortifications de diverses places	2,085,600 00	"	1,610,680 94	"	1,610,680 94	474,919 06
Reconstruction de l'arsenal d'Amiens	43,000 00	"	805 95	"	805 95	42,194 05
Création d'un hôpital militaire thermal à Vichy	4,158 35	"	"	"	"	4,158 35
TOTAL de la 2e Partie	4,767,634 77	"	3,982,715 72	"	3,982,715 72	784,919 05
			3,982,715 72c			
RÉCAPITULATION.						
Ire SECTION. — Service ordinaire	419,946,802 69	17,033,552 02	368,150,692 88	18,486,264 52	366,697,980 38	53,248,822 31
2e SECTION. — Travaux extraordinaires	13,449,799 31	"	10,970,321 96	100,260 22	10,870,061 74	2,579,737 57
	433,396,602 00	17,033,552 02	379,121,014 84	18,586,524 74	377,568,042 12	55,828,559 88
			360,534,490f 10c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de la Marine.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1847.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1848.	Opérations de l'année 1848. Payements.	Opérations de l'année 1848. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
SERVICE MARINE.						
Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Service central.						
Administration centrale. (Personnel.)	920,645f 63c	911,132f 47c	9,480f 66c	"	920,613f 13c	32f 50c
Frais de premier établissement du ministre	12,000 00	12,000 00	"	"	12,000 00	"
Administration centrale. (Matériel.)	184,870 19	140,848 30	43,723 04	30f 27c	184,541 07	329 12
Service général.						
Officiers militaires et civils	6,349,516 73	5,665,657 81	687,899 10	4,275 18	6,349,281 73	235 00
Maistrance, gardiennage et surveillance	1,858,056 42	1,696,150 69	162,220 65	314 92	1,858,056 42	"
Solde et habillement des équipages et des troupes	33,604,209 75	23,365,606 28	11,210,235 13	999,559 80	33,576,281 61	27,928 14
Hôpitaux	1,911,501 55	1,182,144 57	828,763 71	100,770 36	1,910,137 92	1,363 63
Vivres	16,172,715 51	11,230,850 11	5,749,648 29	862,600 86	16,117,897 54	54,817 97
Justice maritime	93,087 70	68,046 44	23,021 95	162 16	90,906 23	2,181 47
Salaires d'ouvriers	11,209,318 13	11,076,078 66	418,289 27	286,040 68	11,208,327 25	990 88
Approvisionnements généraux de la flotte	25,974,387 27	21,177,298 41	6,694,022 05	1,925,963 86	25,945,356 60	29,030 67
——— (Croisière de la côte occidentale d'Afrique.)	1,982,572 61	1,475,834 11	506,738 50	"	1,982,572 61	"
——— (*Idem.*) Loi du 3 juillet 1846	707,558 22	213,330 33	494,227 89	"	707,558 22	"
Travaux hydrauliques et bâtiments civils	3,626,850 26	2,820,495 06	1,266,484 61	464,192 72	3,622,786 95	4,063 31
——— (Loi du 3 juillet 1846.)	315,136 08	300,323 02	15,225 15	412 09	315,136 08	"
Poudres	359,990 50	"	255,540 50	"	255,540 50	104,450 00
École navale en rade de Brest	100,627 85	89,132 61	11,064 45	"	100,197 06	430 79
Affrétements et transports par mer	296,593 87	119,830 27	176,949 60	366 00	296,413 87	180 00
Chiourmes	301,819 15	245,114 46	57,854 24	1,170 55	301,798 15	21 00
Frais généraux d'impressions	405,381 92	211,973 23	156,333 09	14 00	368,292 32	37,089 60
Fournitures de bureau des ports; chauffage et éclairage	274,410 89	220,633 92	39,223 60	8,245 84	251,611 68	22,799 21
Dépenses temporaires	114,051 46	81,901 34	32,150 12	"	114,051 46	"
Service scientifique.						
Sciences et arts maritimes. (Personnel.)	465,779 58	427,453 24	38,865 77	995 68	465,323 33	456 25
——— (Matériel.)	475,072 20	367,297 55	103,771 55	2,217 25	468,851 85	6,220 35
Dépenses des exercices périmés	16,192 60	16,192 60	"	"	16,192 60	"
A REPORTER	107,732,346 07	83,115,325 48	28,981,732 92	4,657,332 22	107,439,726 18	292,619 89

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1848.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1848.	Opérations de l'année 1848. Payements.	Opérations de l'année 1848. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1849.
SERVICE MARINE.						
Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Service central.						
Administration centrale. (Personnel.)	835,000f 00c	"	787,665f 54c	"	787,665f 54c	47,334f 46c
Administration centrale. (Matériel.)	153,000 00	"	121,331 73	"	121,331 73	31,668 27
Service général.						
Officiers militaires et civils	7,455,617 00	133f 33c	6,665,487 46	115f 89c	6,665,504 90	790,112 10
Maistrance, gardiennage et surveillance	1,767,321 00	"	1,639,182 41	"	1,639,182 41	128,138 59
Solde et habillement des équipages et des troupes	30,793,020 00	1,151,114 64	19,651,310 12	3,317 10	20,799,107 66	9,993,912 34
Hôpitaux	1,748,740 00	"	1,257,608 56	6,509 88	1,251,098 68	497,641 32
Vivres	15,791,546 00	500 00	11,353,908 92	123,788 13	11,230,620 79	4,560,925 21
Justice maritime	91,710 00	"	68,359 36	11 90	68,347 46	23,362 54
Salaires d'ouvriers	11,300,000 00	20,647 90	10,067,640 83	101,242 66	9,987,046 07	1,312,953 93
Approvisionnements généraux de la flotte	27,200,000 00	"	23,297,728 58	1,114,718 30	22,183,010 28	5,016,989 72
Idem. (Croisière de la côte occidentale d'Afrique.)	2,010,000 00	"	1,326,831 93	"	1,326,831 93	683,168 07
Travaux hydrauliques et bâtiments civils	3,497,000 00	"	2,465,054 31	60,885 67	2,404,168 64	1,092,831 36
Poudres	433,912 00	"	"	"	"	433,912 00
École navale en rade de Brest	103,400 00	"	87,065 24	"	87,065 24	16,334 76
Affrétements et transports par mer	340,000 00	"	187,257 59	"	187,257 59	152,742 41
Chiourmes	300,000 00	"	255,722 58	3 56	255,719 02	44,280 98
Frais généraux d'impressions	305,000 00	"	139,374 59	"	139,374 59	165,625 41
Frais de voyage, vacation et dépenses diverses	1,670,284 00	500 00	1,418,755 51	2,617 21	1,416,638 30	253,645 70
Dépenses temporaires	100,000 00	"	56,658 21	"	56,658 21	43,341 79
Service scientifique.						
Sciences et arts maritimes. (Personnel.)	445,160 00	"	382,702 15	"	382,702 15	62,457 85
——— (Matériel.)	305,600 00	"	248,976 96	1,510 00	247,466 96	58,133 04
Dépenses des exercices périmés	20,670 00	"	20,296 14	"	20,296 14	373 86
A REPORTER	106,666,980 00	1,172,895 87	81,498,918 72	1,414,720 30	81,257,094 29	25,409,885 71

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de la Marine.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1847.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1848.	Opérations de l'année 1848. Payements.	Opérations de l'année 1848. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
REPORT.....	107,732,346f 07c	83,115,325f 48	28,981,732f 92	4,657,332f 22	107,439,726f 18c	292,619f 89c
Service colonial.						
Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel).	"	"	314,740 96	314,740 96	"	"
(Matériel).	"	"	296,257 51	296,257 51	"	"
Dépenses des colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane et de Bourbon..... Service général....	"	"	229,831 98	229,831 98	"	"
Service local.....	"	"	190,310 99	190,310 99	"	"
Subvention à divers établissements coloniaux.....	"	"	"	"	"	"
Dépenses générales des établissements français dans l'Océanie.....	"	"	45,900 00	45,900 00	"	"
Dépenses des exercices périmés.....	"	"	600 00	600 00	"	"
Payements faits par le trésor sur les traites de la marine, à régulariser au 31 décembre 1847.....	"	3,977,401 66	"	3,977,401 66	"	"
	107,732,346 07	87,092,727 14	30,059,374 36	9,712,375 32	107,439,726 18	292,619 89
Dépenses des exercices clos.....	1,916,899 32	1,916,899 32	14,515 48	14,515 48	1,916,899 32	"
TOTAL de la Ire Section.....	109,649,245 39	89,009,626 46	30,073,889 84	9,726,890 80	109,356,625 50	292,619 89
			20,346,999 04			
IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.						
Ire PARTIE. — *Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.*						
Fort Boyard.....	50,563f 56c	270,856f 55	72,103f 72	292,396f 71	50,563f 56c	"
Casernes dans les ports de Brest, Rochefort et Toulon.	"	"	"	"	"	"
Établissements à créer à Castineau.....	288,736 51	106,407 87	221,158 31	38,829 67	288,736 51	"
Digue et arsenal de Cherbourg.....	5,689,717 45	4,574,878 84	1,215,045 72	100,207 11	5,689,717 45	"
TOTAL de la Ire Partie.....	6,029,017 52	4,952,143 26	1,508,307 75	431,433 49	6,029,017 52	"
			1,076,874 26			
IIe PARTIE. — *Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.*						
Curage et défense de la petite rade de Toulon.....	"	"	"	"	"	"
Amélioration de Port-Vendres.....	290,306f 03c	232,738f 49	57,567f 54	"	290,306f 03c	"
Salaires d'ouvriers.....	1,598,109 79	434,219 83	1,163,889 96	"	1,598,109 79	"
Approvisionnements généraux de la flotte.....	4,670,696 54	574,324 65	4,096,371 89	"	4,670,696 54	"
Approvisionnements de prévoyance.....	6,692,753 74	5,817,449 15	875,304 59	"	6,692,753 74	"
TOTAL de la 2e Partie.....	13,251,866 10	7,058,732 12	6,193,133 98	"	13,251,866 10	"
			6,193,133 98			

RÉCAPITULATION.

Ire SECTION. — Service ordinaire.....	109,649,245f 39c	89,009,626f 46	30,073,889f 84	9,726,890f 80	109,356,625f 50c	292,619f 89c
IIe SECTION. — Travaux extraordinaires.....	19,280,883 62	12,010,875 38	7,701,441 73	431,433 49	19,280,883 62	"
	128,930,129 01	101,020,501 84	37,775,331 57	10,158,324 29	128,637,509 12	292,619 89
			27,617,007 28			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1848.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1848.	Opérations de l'année 1848. Payements.	Opérations de l'année 1848. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au Ier janvier 1849.
Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
REPORT.....	106,666,980f 00c	1,172,895f 87c	81,498,918f 72	1,414,720f 30c	81,257,094f 29c	25,409,885f 71
Service colonial.						
Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel).	"	"	926,870 45	926,870 45	"	"
(Matériel.).	"	"	272,790 40	272,790 40	"	"
Dépenses du service général des colonies.....	"	"	512,640 38	512,640 38	"	"
Approvisionnements des colonies (Décret du 4 août 1848)	"	"	118,611 78	118,611 78	"	"
Dépenses du service local des colonies.....	"	"	207,078 72	207,078 72	"	"
Subvention à divers établissements coloniaux.....	"	"	443,701 67	443,701 67	"	"
Dépenses générales des établissements français dans l'Océanie.....	"	"	584,300 00	584,300 00	"	"
Dépenses des exercices périmés.....	"	"	14,677 59	14,677 59	"	"
Payements faits par le trésor sur les traites de la marine à régulariser au 31 décembre 1847.....	"	210,661 34	"	210,661 34	"	"
	106,666,980 00	1,383,557 21	84,579,589 71	4,706,052 63	81,257,094 29	25,409,885 71
Dépenses des exercices clos.....	728,799 80	"	1,050,519 81	321,720 01	728,799 80	"
	107,395,779 80	1,383,557 21	85,630,109 52	5,027,772 64	81,985,894 09	25,409,885 71
Payements faits par le trésor sur traites de la marine et restant à régulariser au 31 décembre 1848. — A AJOUTER.....	"	"	1,890,843 40	"	1,890,843 40	"
— A DÉDUIRE.....	"	"	"	"	"	1,890,843 40
TOTAL de la Ire Section.....	107,395,779 80	1,383,557 21	87,520,952 92	5,027,772 64	83,876,737 49	23,519 042 31
			82,493,180 28			
IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.						
Ire PARTIE. — *Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.*						
Fort Boyard.....	295,330f 00c	"	271,568f 39	567f 25c	271,001f 14c	24,328f 86
Casernes dans les ports de Brest, Rochefort et Toulon.	"	"	"	"	"	"
Établissements à créer à Castineau.....	400,000 00	"	154,506 62	"	154,506 62	245,493 38
Digue et arsenal de Cherbourg.....	5,000,000 00	"	3,561,914 28	11,448 77	3,550,465 51	1,449,534 49
TOTAL de la Ire Partie.....	5,695,330 00	"	3,987,989 29	12,016 02	3,975,973 27	1,719,356 73
			3,975,973 27			
IIe PARTIE. — *Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.*						
Curage et défense de la petite rade de Toulon.....	1,515,000f 00c	"	990,016f 50	"	990,016f 50c	524,983f 50
Amélioration de Port-Vendres.....	1,000,000 00	"	494,336 78	"	494,336 78	505,663 22
Salaires d'ouvriers.....	1,740,000 00	"	1,535,310 12	"	1,535,310 12	204,689 88
Approvisionnements généraux de la flotte.....	7,839,303 46	"	4,959,869 01	"	4,959,869 01	2,879,434 45
Approvisionnement de prévoyance.....	4,007,246 26	"	3,930,548 30	"	3,930,548 30	76,697 96
TOTAL de la 2e Partie.....	16,101,549 72	"	11,910,080 71	"	11,910,080 71	4,191,469 01
			11,910,080 71			

RÉCAPITULATION.

Ire SECTION. — Service ordinaire.....	107,395,779f 80c	1,383,557f 21c	87,520,952f 92	5,027,772f 64c	83,876,737f 49c	23,519,042f 31
IIe SECTION. — Travaux extraordinaires.....	21,796,879 72	"	15,898,070 00	12,016 02	15,886,053 98	5,910,825 74
	129,192,659 52	1,383,557 21	103,419,022 92	5,039,788 66	99,762,791 47	29,429,868 05
			98,379,234 26			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère des Finances.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1847.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1848.	Opérations de l'année 1848. Payements.	Opérations de l'année 1848. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
COUR DES COMPTES.						
Personnel	1,192,352f 84c	1,110,624f 69c	81,728f 15c	"	1,192,352f 84c	"
Matériel et dépenses diverses	70,494 88	50,360 65	20,134 23	"	70,494 88	"
ADMINISTRATION CENTRALE DES FINANCES.						
Personnel	5,738,063 74	5,662,062 63	75,280 87	"	5,737,343 50	720f 24c
Matériel	631,992 37	399,982 46	232,285 22	1,204f 77c	631,062 91	929 46
Dépenses diverses	275,295 95	213,850 49	61,349 61	4 15	275,195 95	100 00
MONNAIES ET MÉDAILLES. (Service des établissements monétaires.)						
Personnel	145,391 71	111,708 41	33,665 30	"	145,373 71	18 00
Matériel	67,699 36	38,246 84	29,452 52	"	67,699 36	"
Dépenses diverses	8,445 91	2,000 00	6,445 91	"	8,445 91	"
Reprise par l'État du mobilier de la monnaie de Lille	127,646 33	127,646 33	"	"	127,646 33	"
Retrait et démonétisation de diverses pièces	1,146,860 88	1,146,860 88	35 34	35 34	1,146,860 88	"
Réparations de bâtiments à l'atelier des médailles	1,680 99	"	1,680 99	"	1,680 99	"
Travaux d'appropriation à l'hôtel des monnaies de Paris	26,816 17	"	26,816 17	"	26,816 17	"
Dépenses relatives à des essais de fabrication de monnaies de bronze	9,969 90	"	9,969 90	"	9,969 90	"
Achat de presses monétaires et travaux à l'hôtel des monnaies de Paris	7,963 95	"	7,963 95	"	7,963 95	"
SERVICE DE TRÉSORERIE.						
Frais de trésorerie	3,426,486 65	2,645,871 10	795,938 40	15,322 85	3,426,486 65	"
Traitements fixes des receveurs généraux et particuliers des finances	1,203,000 00	1,098,150 00	104,850 00	"	1,203,000 00	"
Bonifications d'intérêts sur le recouvrement des contributions directes	1,546,490 74	1,012,729 82	533,760 92	"	1,546,490 74	"
Taxations pour la centralisation du produit de l'impôt direct	1,192,229 08	938,783 00	253,446 08	"	1,192,229 08	"
Idem des impôts indirects	979,807 36	770,805 63	209,001 73	"	979,807 36	"
Remises sur les produits des coupes de bois et les produits divers	158,188 50	75,227 67	82,960 83	"	158,188 50	"
Traitements et frais de service des payeurs	1,059,971 45	959,272 04	100,699 41	"	1,059,971 45	"
Dépenses de la Cour des Pairs	10,000 00	10,000 00	"	"	10,000 00	"
Dépenses des exercices périmés	85,561 95	72,571 19	12,990 76	"	85,561 95	"
	19,112,410 71	16,446,753 83	2,680,456 29	16,567 11	19,110,643 01	1,767 70
Dépenses des exercices clos	1,338,876 51	1,338,876 51	"	"	1,338,876 51	"
	20,451,287 22	17,785,630 34	2,680,456 29	16,567 11	20,449,519 52	1,767 70
			2,663,889 18			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif que rendra le ministère des finances pour cet exercice.)

EXERCICE 1848.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1848.	Opérations de l'année 1848. Payements.	Opérations de l'année 1848. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1849.
COUR DES COMPTES.						
Personnel	1,024,980f 59c	"	951,407f 79c	656f 66c	950,751f 13c	74,229f 46c
Matériel et dépenses diverses	70,495 00	"	50,549 87	"	50,549 87	19,945 13
ADMINISTRATION CENTRALE DES FINANCES.						
Personnel	5,151,550 00	"	5,006,258 27	"	5,006,258 27	145,291 73
Matériel	640,000 00	"	316,843 49	7,269 70	309,573 79	330,426 21
Dépenses diverses	258,824 00	"	210,070 51	34 34	210,036 17	48,787 83
MONNAIES ET MÉDAILLES. (Service des établissements monétaires.)						
Personnel	146,300 00	"	105,467 72	"	105,467 72	40,832 28
Matériel	71,300 00	"	53,969 07	"	53,969 07	17,330 93
Frais de réouverture des ateliers monétaires de Lyon	3,559 00	"	"	"	"	3,559 00
Dépenses diverses	3,900 00	"	2,250 00	"	2,250 00	1,650 00
Réparation de bâtiments à l'atelier des médailles	8,315 86	"	"	"	"	8,315 86
Frais de concours pour la gravure des monnaies de la République	65,000 00	"	"	"	"	65,000 00
SERVICE DE TRÉSORERIE.						
Frais de trésorerie	3,449,000 00	"	2,613,367 77	40,320 28	2,573,047 49	875,952 51
Traitements fixes des receveurs généraux et particuliers des finances	1,203,000 00	"	1,101,450 00	"	1,101,450 00	101,550 00
Bonifications d'intérêts sur le recouvrement des contributions directes	1,610,000 00	"	1,217,082 85	"	1,217,082 85	392,917 15
Taxations pour la centralisation du produit de l'impôt direct	1,200,000 00	"	869,225 21	"	869,225 21	330,774 79
Idem des impôts indirects	900,000 00	"	695,814 37	"	695,814 37	204,185 63
Remises sur les produits des coupes de bois et les produits divers	168,000 00	"	61,874 64	"	61,874 64	106,125 36
Traitements et frais de service des payeurs	1,053,480 00	"	956,614 19	"	956,614 19	96,865 81
Frais de secours pour les blessés et combattants de février	30,000 00	"	"	"	"	30,000 00
Frais de premier établissement des anciens détenus politiques promus à des fonctions publiques à partir du 24 février 1848	80,000 00	"	500 00	"	500 00	79,500 00
Remboursement au Mont-de-piété de la valeur des objets rendus gratuitement aux déposants en vertu du décret du 24 février 1848	312,664 31	"	281,362 95	"	281,362 95	31,301 36
Avances aux comptoirs nationaux d'escompte	10,686,000 00	"	10,129,000 00	"	10,129,000 00	557,000 00
Dépenses des exercices périmés	130,000 00	"	21,688 32	"	21,688 32	108,311 68
	28,266,368 76	"	24,644,797 02	48,280 98	24,596,516 04	3,669,852 72
Dépenses des exercices clos	1,336,707 21	"	1,336,707 21	"	1,336,707 21	"
	29,603,075 97	"	25,981,504 23	48,280 98	25,933,223 25	3,669,852 72
			25,933,223 25			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Frais de Régie, de Perception et d'Exploitation des impôts et revenus publics.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1847.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1848.	Opérations de l'année 1848. Payements.	Opérations de l'année 1848. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	2,375,407f 47c	2,166,696f 29c*	210,853f 63c	2,648f 00c	2,374,901f 92c	505f 55c
Service administratif et de perception dans les départements... Dépenses diverses	1,598,172 94	1,553,981 53	126,794 39	83,481 23	1,597,294 69	878 25
CADASTRE.						
Dépenses à la charge du fonds commun	294,189 87	241,703 27	52,525 19	38 59	294,189 87	"
——— imputables sur le produit des centimes facultatifs	721,757 84	493,190 93	229,131 51	564 60	721,757 84	"
Frais de mutations cadastrales	452,548 41	450,136 74	2,013 97	"	452,150 71	397 70
Frais de perception des contributions directes et autres taxes	11,810,824 53	9,392,174 50	2,417,949 86	"	11,810,124 36	700 17
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE.						
Enregistrement et domaine Personnel	9,596,765 13	9,585,962 12	10,803 01	"	9,596,765 13	"
Enregistrement et domaine Matériel	202,652 97	144,981 91	56,953 65	"	201,935 56	717 41
Enregistrement et domaine Dépenses diverses	844,329 81	748,331 11	76,561 01	"	824,892 12	19,437 69
Timbre Personnel	427,098 46	422,607 57	4,417 17	"	427,024 74	73 72
Timbre Matériel et dépenses diverses	638,855 11	526,924 19	107,689 99	"	634,614 18	4,240 93
FORÊTS.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	3,538,642 64	3,146,649 66	390,827 05	70 24	3,537,406 47	1,236 17
Service administratif et de perception dans les départements... Matériel	1,713,966 85	1,177,040 00	531,094 03	1,561 50	1,706,572 53	7,394 32
Service administratif et de perception dans les départements... Dépenses diverses	609,071 56	435,243 42	160,573 40	185 00	595,631 82	13,439 74
Dépenses de la commission mixte des bois résineux	13,351 28	5,540 64	7,810 64	"	13,351 28	"
DOUANES.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	23,930,765 34	23,567,134 19	363,043 41	"	23,930,177 60	587 74
Service administratif et de perception dans les départements... Matériel	590,743 44	286,520 73	301,998 93	"	588,519 66	2,223 78
Service administratif et de perception dans les départements... Dépenses diverses	1,924,911 77	1,722,953 27	201,206 69	"	1,924,159 96	751 81
Frais de nouveaux services de douane	83,998 27	90,298 27	Addit. 6,300 00	"	83,998 27	"
Acquisitions de terrains et constructions pour la réorganisation de la seconde ligne de douanes à Lille	82,543 94	1,032 67	81,511 27	"	82,543 94	"
Construction d'une nouvelle douane (direction de Besançon)	22,737 30	"	16,505 27	"	16,505 27	6,232 03
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	19,989,013 92	18,402,263 35	1,586,534 37	"	19,988,797 72	216 20
Service administratif et de perception dans les départements... Matériel	450,256 16	243,129 15	207,068 35	25 00	450,172 50	83 66
Service administratif et de perception dans les départements... Dépenses diverses	1,519,147 13	1,464,540 82	52,743 07	"	1,517,283 89	1,863 24
Service administratif et de perception dans les départements... Avances recouvrables	958,714 55	808,107 74	150,556 08	"	958,663 82	50 73
Frais de mission à l'étranger pour l'étude de la législation du sel	13,958 10	10,000 00	3,958 10	"	13,958 10	"
POUDRES À FEU.						
Service administratif dans les départements. Personnel	71,006 80	70,495 89	510 91	"	71,006 80	"
Service administratif dans les départements. Matériel et dépenses diverses	3,388,740 97	217,699 46	3,170,741 72	"	3,388,441 18	299 79
A REPORTER	87,864,172 56	77,375,339 42	10,516,076 67	88,574 16	87,802,841 93	61,330 63

(Les développements seront publiés dans le compte définitif que rendra le ministère des finances pour cet exercice.)

EXERCICE 1848.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1848.	Opérations de l'année 1848. Payements.	Opérations de l'année 1848. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1849.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	2,401,018f 28c	"	2,196,029f 02c	"	2,196,029f 02c	204,989f 26c
Service administratif et de perception dans les départements... Dépenses diverses	2,472,532 84	"	1,605,105 38	195f 33c	1,604,910 05	867,622 79
CADASTRE.						
Dépenses à la charge du fonds commun	254,460 06	"	72,380 09	"	72,380 09	182,079 97
——— imputables sur le produit des centimes facultatifs	769,220 13	"	437,934 54	"	437,934 54	331,285 59
Frais de mutations cadastrales	699,090 45	"	551,316 12	"	551,316 12	147,774 33
Frais de perception des contributions directes et autres taxes	13,368,125 83	"	9,337,182 50	"	9,337,182 50	4,030,943 33
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE.						
Enregistrement et domaines Personnel	8,636,088 22	"	8,634,674 26	"	8,634,674 26	1,413 96
Enregistrement et domaines Matériel	224,833 70	"	184,248 75	"	184,248 75	40,584 95
Enregistrement et domaines Dépenses diverses	834,524 09	"	733,129 02	"	733,129 02	101,395 07
Enregistrement et domaines Indemnités au conservateur des hypothèques pour travail sur l'impôt des créances hypothécaires	150,000 00	"	"	"	"	150,000 00
Timbre Personnel	421,276 99	"	416,666 16	"	416,666 16	4,610 83
Timbre Matériel et dépenses diverses	532,000 00	"	477,350 55	"	477,350 55	54,649 45
FORÊTS.						
Service administratif et de surveillance dans les départements... Personnel	3,841,609 00	"	3,443,661 91	32 53	3,443,629 38	397,979 62
Service administratif et de surveillance dans les départements... Matériel	2,178,500 00	"	1,069,193 61	4,857 14	1,064,336 47	1,114,163 53
Service administratif et de surveillance dans les départements... Dépenses diverses	734,900 00	"	418,834 29	0 30	418,833 99	316,066 01
DOUANES.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	23,540,000 00	"	23,510,808 12	"	23,510,808 12	29,191 88
Service administratif et de perception dans les départements... Matériel	385,000 00	"	153,423 80	"	153,423 80	231,576 20
Service administratif et de perception dans les départements... Dépenses diverses	1,370,000 00	"	1,182,807 20	"	1,182,807 20	187,192 80
Services administratifs des douanes en Algérie	610,000 00	"	479,198 59	"	479,198 59	130,801 41
Frais d'impression du tableau décennal des importations et exportations de 1837 à 1846	33,112 09	"	"	"	"	33,112 09
Frais de nouveaux services de douanes	116,000 00	"	115,333 71	"	115,333 71	666 29
Acquisitions de terrains et construction pour la réorganisation de la seconde ligne d'inspection de douanes, à Lille	111,452 00	"	12,522 57	"	12,522 57	98,929 43
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	18,515,731 97	"	18,195,731 97	"	18,195,731 97	320,000 00
Service administratif et de perception dans les départements... Matériel	442,902 55	"	182,902 55	"	182,902 55	260,000 00
Service administratif et de perception dans les départements... Dépenses diverses	2,263,252 48	"	2,075,252 48	"	2,075,252 48	188,000 00
Service administratif et de perception dans les départements... Avances recouvrables	950,380 48	"	775,380 48	"	775,380 48	175,000 00
Service administratif et de perception dans les départements... Indemnité pour suppression sur divers ponts soumissionnés	25,477 50	"	"	"	"	25,477 50
POUDRES À FEU.						
Service administratif dans les départements. Personnel	44,034 89	"	42,034 89	"	42,034 89	2,000 00
Service administratif dans les départements. Matériel et dépenses diverses	2,691,095 40	"	201,095 40	"	201,095 40	2,490,000 00
A REPORTER	88,616,618 95	"	76,504,197 96	5,085 30	76,499,112 66	12,117,506 29

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Frais de Régie de perception et d'Exploitation des impôts et revenus publics.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

Suite de l'EXERCICE 1847.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1848.	Opérations de l'année 1848. Payements.	Opérations de l'année 1848. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
REPORT	87,864,172f 56c	77,375,339f 42c	10,516,076f 67c	88,574f 16c	87,802,841f 93c	61,330f 63c
TABACS.						
Exploitation — Personnel	1,006,672 69	1,001,522 69	5,150 00	"	1,006,672 69	"
Exploitation — Matériel	5,752,065 50	5,461,022 88	290,421 96	"	5,751,444 84	620 66
Exploitation — Achats et transports de tabacs	24,680,160 35	22,840,028 67	1,929,997 81	90,000 00	24,680,026 48	133 87
Exploitation — Dépenses diverses	241,956 79	223,570 79	18,386 00	"	241,956 79	"
POSTES.						
Administration et perception dans les départements — Personnel	11,558,518 34	11,050,824 76	505,536 08	"	11,556,360 84	2,157 50
Administration et perception dans les départements — Matériel	886,943 61	597,975 22	288,556 78	141 74	886,390 26	553 35
Administration et perception dans les départements — Dépenses diverses	1,326,273 09	946,875 26	376,025 71	"	1,322,900 97	3,372 12
Transport des dépêches — Personnel	2,696,822 98	2,211,146 44	486,234 44	852 90	2,696,527 98	295 00
Transport des dépêches — Matériel	11,991,698 79	10,723,751 04	1,278,185 70	36,429 66	11,965,507 08	26,191 71
Transport des dépêches — Dépenses diverses	5,765,804 21	4,350,586 72	1,453,430 64	49,690 07	5,754,327 29	11,476 92
Frais de construction et de premier établissement de trois paquebots à vapeur destinés au transport de la correspondance entre Calais et Douvres	469,006 07	268,348 46	200,657 61	"	469,006 07	"
Subvention pour le maintien des communications en poste sur les routes parallèles aux chemins de fer	172,400 00	47,000 00	125,400 00	"	172,400 00	"
	154,412,494 98	137,097,992 35	17,474,059 40	265,688 53	154,306,363 22	106,131 76
			17,208,370 87			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif que rendra le ministère des finances pour cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1848.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1848.	Opérations de l'année 1848. Payements.	Opérations de l'année 1848. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1849.
REPORT	88,616,618f 95c	"	76,504,197f 96c	5,085f 30c	76,499,112f 66c	12;117,506f 29c
TABACS.						
Exploitation — Personnel	941,261 75	"	941,261 75	"	941,261 75	"
Exploitation — Matériel	6,403,269 19	"	5,833,269 19	"	5,833,269 19	570,000 00
Exploitation — Achats et transports de tabacs	25,328,552 08	"	21,723,552 08	"	21,723,552 08	3,605,000 00
Exploitation — Dépenses diverses	222,187 57	"	208,187 57	"	208,187 57	14,000 00
POSTES.						
Administration et perception dans les départements — Personnel	12,106,870 00	"	11,516,151 29	"	11,516,151 29	590,718 71
Administration et perception dans les départements — Matériel	897,500 00	"	556,306 24	261 60	556,044 64	341,455 36
Administration et perception dans les départements — Fabrication de timbres franchises	50,000 00	"	"	"	"	50,000 00
Administration et perception dans les départements — Dépenses diverses	1,309,324 00	"	938,588 25	"	938,588 25	370,735 75
Transport des dépêches — Personnel	2,748,902 00	"	2,251,351 79	30 48	2,251,321 31	497,580 69
Transport des dépêches — Matériel	12.437,072 00	"	11,207,824 54	17,373 06	11,190,451 48	1,246,620 52
Transport des dépêches — Dépenses diverses	5,930,725 00	"	4,492,015 08	1,373 63	4,490,641 45	1,440,083 55
Frais de construction et de premier établissement de trois paquebots à vapeur destinés au transport de la correspondance entre Calais et Douvres	291,294 00	"	59,342 15	"	59,342 15	231,951 85
Subvention pour le maintien des communications en poste sur les routes parallèles aux chemins de fer	281,800 00	"	154,202 00	"	154,202 00	127,598 00
	157.565,376 54	"	136,386,249 89	24,124 07	136,362,125 82	21,203,250 72
			136,362,125f 82c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs, Primes et Escomptes.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1847.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1848.	Opérations de l'année 1848. Payements.	Opérations de l'année 1848. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR CONTRIBUT. DIR.						
Restitutions sur centimes ordinaires des communes...	9,690,495f 39c	7,787,484f 80c	1,903,010f 59c	"	9,690,495f 39c	"
——— extraordinaires *idem*.....	18,817,276 28	14,915,748 02	3,901,350 34	"	18,817,098 36	177f 92c
Restitutions sur le produit des centimes additionnels, imposés pour dépenses des chemins vicinaux.....	9,361,079 77	7,468,091 30	1,892,988 47	"	9,361,079 77	"
Restitutions sur centimes imposés pour dépenses de l'instruction primaire.....	4,431,652 77	3,519,580 49	912,072 28	"	4,431,652 77	"
Idem pour frais de rôles spéciaux des imposit. commun.	36,241 50	18,844 84	17,341 55	"	36,186 39	55 11
Idem pour frais de percept. des imposit. communales..	1,265,551 65	659,166 51	606,385 14	"	1,265,551 65	"
Dégrèvement pour démolitions et construct^ns nouvelles.	154,962 44	32,945 49	121,996 25	"	154,941 74	20 70
Remises, modérations et non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière.....	1,950,763 61	80,674 86	1,870,088 75	"	1,950,763 61	"
Décharges, réductions et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres.....	557,469 92	101,641 36	455,828 56	"	557,469 92	"
Décharges, réduct. et non-val. sur la contrib. des patent.	2,196,388 55	969,196 66	1,224,978 16	"	2,194,174 82	2,213 73
Attributions aux communes sur patentes.....	2,885,451 84	1,962,423 84	923,027 98	"	2,885,451 82	0 02
Décharges et réduct. imput. sur le produit des réimpos.	750,943 02	750,720 15	"	"	750,720 15	222 87
RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES.	52,098,276 74	38,266,518 32	13,829,068 07	"	52,095,586 39	2,690 35
Non-valeurs sur les redevances des mines.....	4,632 77	"	4,626 67	"	4,626 67	6 10
Idem sur les produits universitair. et sur le droit annuel.	947 35	150 00	745 85	"	895 85	51 50
Idem sur le droit de vérification des poids et mesures.	12,929 82	37 16	12,836 86	"	12,874 02	55 80
RESTITUTIONS DE SOMMES INDÛMENT REÇUES (A).						
Enregistrement et domaines.....	1,692,755 43	1,481,842 98	165,018 13	"	1,646,861 11	45,894 32
Forêts.....	108,271 61	92,339 36	15,253 34	"	107,592 70	678 91
Douanes.....	97,667 52	89,784 42	7,661 42	"	97,445 84	221 68
Contributions indirectes.....	259,080 94	226,016 89	32,366 12	"	258,383 01	697 93
Postes.....	66,220 06	39,302 12	27,359 94	472f 00c	66,190 06	30 00
Produits divers.....	220,037 08	181,545 90	38,473 25	127 44	219 891 71	145 37
Répartition de produits de plombage, d'estampillage, etc.	1,232,775 20	1,192,457 05	40,301 14	"	1,232,758 19	17 01
RÉPART^ON DE PRODUITS D'AMENDES ET CONFISCAT. (B).						
Enregistrement.....	2,000,395 18	1,516,909 87	480,691 25	"	1,997,601 12	2,794 06
Forêts.....	188,689 11	164,570 00	24,061 00	10 00	188,621 00	68 11
Douanes.....	974,972 96	907,652 49	66,945 98	"	974,598 47	374 49
Contributions indirectes.....	1,294,595 90	1,294,595 90	"	"	1,294,595 90	"
Postes.....	10,667 40	8,960 55	1,706 85	"	10,667 40	"
Primes à l'exportation des marchandises (B).....	20,896,756 60	16,798,579 24	4,095,961 81	"	20,894,541 05	2,215 55
Escompte sur divers droits (B).....	2,480,035 81	2,466,223 95	13,601 35	"	2,479,825 30	210 51
	83,639,707 48	64,727,486 20	18,856,679 03	609 44	83,583,555 79	56,151 69
			18,856,069 59			

(A) Voir les développements, pages 144 et 146.
(B) Voir les développements, page 148.

(Les développements seront publiés dans le compte définitif que rendra le ministère des finances pour cet exercice.)

EXERCICE 1848.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1848.	Opérations de l'année 1848. Payements.	Opérations de l'année 1848. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer au 1er janvier 1849.
RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR CONTRIBUT. DIR.						
Restitutions sur centimes ordinaires des communes..	9,723,539f 30c	"	7,211,782f 42c	"	7,211,782f 42c	2,511,756f 88c
——— extraordinaires *idem*.....	20,628,739 14	"	15,327,665 62	"	15,327,665 62	5,301,073 52
Restitutions sur le produit des centimes additionnels, imposés pour les dépenses des chemins vicinaux...	9,658,936 46	"	7,306,091 96	"	7,306,091 96	2,352,844 50
Restitutions sur centimes imposés pour dépenses de l'instruction primaire.....	4,576,903 24	"	3,428,601 94	"	3,428,601 94	1,148,301 30
Idem pour frais de rôles spéciaux des imposit. commun.	15,683 45	"	14,288 41	1,870f 47c	12,417 94	3,265 51
Idem pour frais de percept. des imposit. communales..	1,315,943 49	"	656,324 30	"	656,324 30	659,619 19
Dégrèvement pour démolitions et construct^ns nouv...	132,627 66	"	28,079 78	"	28,079 78	104,547 88
Remises, modérations et non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière.....	2,100,591 04	"	90,525 71	"	90,525 71	2,010,065 33
Décharges, réductions et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres.....	750,020 28	"	82,512 08	"	82,512 08	667,517 20
Décharg^es, réduct. et non-val. sur la contrib. des patent.	1,931,076 17	"	1,141,864 14	11 52	1,141,852 62	789,223 55
Attributions aux communes sur patentes.....	2,903,874 67	"	1,784,101 12	"	1,784,101 12	1,119,773 55
Décharg. et réduct. imput. sur le produit des réimpos.	770,855 87	620,175f 42c	149,940 74	"	770,116 16	739 71
RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES.	54,508,799 77	620,175 42	37,221,778 22	1,881 99	37,840,071 65	16,668,728 12
Non-valeurs sur les redevances des mines.....	6,519 31	"	"	"	"	6,519 31
Idem sur le droit annuel dû par les chefs d'écoles.....	1,000 00	"	300 00	"	300 00	700 00
Idem sur le droit de vérification des poids et mesures..	10,000 00	"	58 08	"	58 08	9,941 92
Non-valeurs extraordinaires.....	4,658,285 69	"	"	"	"	4,658,285 69
Dégrèvements et non-valeurs sur l'impôt des 45 cent..	20,054,889 01	"	9,656,108 17	"	9,656,108 17	10,398,780 84
RESTITUTIONS DE SOMMES INDÛMENT REÇUES. (A).						
Enregistrement et domaines.....	1,683,541 48	"	1,419,061 48	"	1,419,061 48	264,480 00
Forêts.....	88,330 00	"	77,364 56	"	77,364 56	10,965 44
Douanes.....	76,000 00	"	48,178 28	"	48,178 28	27,821 72
Contributions indirectes.....	128.044 08	"	108,044 08	"	108,044 08	20,000 00
Postes.....	28,927 00	"	27,945 62	"	27,945 62	981 38
Produits divers.....	220,000 00	"	166,833 89	"	166,833 89	53,166 11
Répartition de produits de plombage, d'estampillage, etc.	930,000 00	"	925,731 08	"	925,731 08	4,268 92
RÉPART^ON DE PRODUITS D'AMENDES ET CONFISCAT. (B).						
Enregistrement.....	1,977,000 00	"	1,854,986 06	"	1,854,986 06	122,013 94
Forêts.....	180,513 00	"	151,367 83	"	151,367 83	29,145 17
Douanes.....	630,000 00	"	619,393 20	"	619,393 20	10,606 80
Contributions indirectes.....	466,513 73	"	466,513 73	"	466,513 73	"
Postes.....	7,381 00	"	5,872 70	"	5,872 70	1,508 30
Primes à l'exportation des marchandises (B).....	22,000,000 00	"	12,703,641 79	"	12,703,641 79	9,296,358 21
Escompte sur divers droits (B).....	2,062,750 39	"	2,040,726 64	"	2,040,726 64	22,023 75
	109,718,494 46	620,175 42	67,493,905 41	1,881 99	68,112,198 84	41,606,295 62
			67,492,023 42			

(A) Voir les développements, pages 145 et 147.
(B) Voir les développements, page 149.

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Développement des Annulations de payements constatées pendant l'année 1848, sur les dépenses des Ministères.

EXERCICE 1847.

MINISTÈRES.		MOTIFS DES ANNULATIONS. Fonds reversés dans les caisses du trésor public sur les ordonnances des ministres.	Remboursements d'avances faites par des ministères pour le compte d'autres ministères.	Changements d'imputation.	Recettes formant annulation de payement.	TOTAL.
Dette publique		363f 00c	"	137,391f 20c	1,676f 17c	139,430f 37c
Dotations		"	"	"	"	"
Justice		17,891 74	"	"	"	17,891 74
Affaires étrangères		712 50	"	17,500 22	"	18,212 72
Instruction publique et cultes	Instruction publique	2,235 30	"	1,901 54	"	4,136 84
	Cultes	460 00	"	"	"	460 00
Intérieur		19,019 54	539f 54c	65,658 20	"	85,217 28
Agriculture et commerce		9,478 36	"	"	"	9,478 36
Travaux publics.	Service ordinaire	13,091 46	"	103,591 25	"	116,682 71
	Service extraordinaire. Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.	415 68	"	115 00	"	530 68
	Service extraordinaire. Travaux régis par la loi du 11 juin 1482.	19,648 75	"	6,044 91	"	25,693 66
Guerre	Service ordinaire	2,423,744 88	545,558 06	10,185,885 57	"	13,155,188 51
	Service extraordinaire. Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.	335,515 39	140,859 33	35,613 38	"	511,988 10
	Service extraordinaire. Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.	1,300 00	"	1,006,770 32	"	1,008,070 32
Marine	Service ordinaire	992,881 99	736,512 79	7,997,496 02	"	9,726,890 80
	Service extraordinaire. (Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.)	1,881 54	"	429,551 95	"	431,433 49
Finances	Services divers	1,204 77	"	39 49	15,322 85	16,567 11
	Frais de régie, de perception	5,974 23	35,351 98	224,362 32	"	265,688 53
	Remboursements et restitutions	137 44	"	472 00	"	609 44
		3,845,956 57	1,458,821 70	20,212,393 37	16,999 02	25,534,170 66

EXERCICE 1848.

MINISTÈRES.		MOTIFS DES ANNULATIONS. Fonds reversés dans les caisses du trésor public sur les ordonnances des ministres.	Remboursements d'avances faites par des ministères pour le compte d'autres ministères.	Changements d'imputation.	Recettes formant annulation de payement.	TOTAL.
Dette publique		1,090f 50c	"	"	4,144,918f 85c	4,146,009f 35c
Dotations		27,723 12	"	"	"	27,723 12
Justice		8,000 00	"	"	"	8,000 00
Affaires étrangères		38,120 99	"	10,000f 00c	"	48,120 99
Instruction publique et cultes	Instruction publique	13,216 86	"	"	"	13,216 86
	Cultes	"	"	"	"	"
Intérieur		5,208 73	"	"	"	5,208 73
Agriculture et commerce		20,279 29	11,500f 00c	"	"	31,779 29
Travaux publics.	Service ordinaire	812,124 93	5,000 00	"	"	817,124 93
	Service extraordinaire. Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.	"	"	677 55	"	677 55
	Service extraordinaire. Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.	"	"	42,349 82	"	42,349 82
Guerre	Service ordinaire	859,154 22	83,408 23	17,543,702 07	"	18,486,264 52
	Service extraordinaire. Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.	100,000 00	260 22	"	"	100,260 22
	Service extraordinaire. Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.	"	"	"	"	"
Marine	Service ordinaire	5,278 10	407,414 99	4,615,079 55	"	5,027,772 64
	Service extraordinaire. Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.	10 00	"	12,006 02	"	12,016 02
	Service extraordinaire. Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.	"	"	"	"	"
Finances	Services divers	7,960 70	"	"	40,320 28	48,280 98
	Frais de régie, etc.	7,175 94	16,948 13	"	"	24,124 07
	Remboursements et restitutions	1,881 99	"	"	"	1,881 99
		1,907,225 37	524,531 57	22,223,815 01	4,185,239 13	28,840,811 08

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Développement sur les Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs, Primes et Escomptes.

EXERCICE 1847. (Voir page 140.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.		MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	RESTITUTIONS DE SOMMES INDUMENT REÇUES.			
Enregistrement et domaines.	Restitutions de droits et d'amendes indûment perçus		1,311,460f 36c	1,646,861f 11c
	——— d'amendes consignées		56,839 10	
	——— de revenus et prix de vente de meubles et d'immeubles		217,727 43	
	——— aux héritiers et payements aux créanciers de successions en déshérence		60,834 22	
Forêts	Remboursements pour moins de mesure dans les coupes de bois de l'État, et remboursem. divers sur les produits des forêts.			107,592 70
Douanes	Remboursements de droits mal à propos perçus et de fonds consignés.	Droits d'importation	73,370 94	97,445 84
		——— d'exportation	8,650 25	
		——— de réexportation d'entrepôts	818 66	
		——— de fonds consignés pour voitures de voyageurs	125 00	
		——— de navigation	11,343 27	
		——— de consommation des sels	2,193 63	
		——— de magasinage	137 27	
		——— sanitaires	32 50	
		Recettes accidentelles	774 32	
Contributions indirectes.	Remboursements de droits mal à propos perçus	sur les boissons	28,760f 44c	190,161 32	258,383 01
		sur les licences	55 00		
		sur les voitures publiques	152,801 88		
		sur la navigation, bacs, etc.	4,245 64		
		sur le dixième des octrois	2,693 79		
		sur les frais de casernement	"		
		sur le droit de fabrication des sucres indigènes	1,477 65		
		sur la dénaturation de l'alcool	2 92		
		sur les tabacs	21 00		
		sur les poudres	103 00		
	Remboursements sur les produits des ponts et canaux soumissionnés			5,129 01	
	Remboursements pour cause d'exportation	pour la fabrication des bières	30,159 65	63,092 68	
		pour la garantie des matières d'or et d'argent	32,933 03		
Postes	Remboursements sur le produit de la taxe des lettres et le droit de 2 p. 0/0 pour envois d'argent			608 98	66,190 06
	——— du prix des places dans les malles-postes et sur les paquebots			65,581 08	
	A REPORTER				2,176,472 72

EXERCICE 1848. (Voir page 141.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.		MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	RESTITUTIONS DE SOMMES INDUMENT REÇUES.			
Enregistrement et domaines.	Restitutions de droits et d'amendes indûment perçus		1,229,294f 58c	1,419,061f 48c
	——— d'amendes consignées		50,072 25	
	——— de revenus et prix de vente de meubles et d'immeubles		32,415 08	
	——— aux héritiers et payements aux créanciers de successions en déshérence		107,279 57	
Forêts	Remboursements pour moins de mesure dans les coupes de bois de l'État, et remboursem. divers sur les produits des forêts.			77,364 56
Douanes	Remboursements de droits mal à propos perçus et de fonds consignés.	Droits d'importation	25,469 47	48,178 28
		——— d'exportation	6,486 01	
		——— de réexportation d'entrepôts	162 16	
		——— de fonds consignés pour voitures de voyageurs	33 3 4	
		——— de navigation	4,388 42	
		——— de consommation de sels	1,560 93	
		——— de magasinage	11 20	
		——— sanitaires	20 00	
		——— de diverses natures	46 75	
Contributions indirectes.	Remboursements de droits mal à propos perçus	sur les boissons	11,462f 02c	59,780 64	108,044 08
		sur les licences	122 10		
		sur les voitures publiques	1,032 94		
		sur les frais de casernement	2,774 74		
		sur la navigation et passage d'eau	16,952 70		
		sur le dixième des octrois	2,605 37		
		sur le droit de fabrication des sucres indigènes	2,824 58		
		sur la dénaturalisation de l'alcool	4 87		
		sur les tabacs	21,842 72		
		sur les poudres	107 00		
		sur divers services	51 60		
	Remboursements sur les produits des ponts et canaux soumissionnés			2,825 23	
	Remboursements pour cause d'exportation	pour la fabrication des bières et exportation de boissons	23,981 72	45,438 21	
		pour la garantie des matières d'or et d'argent	21,456 49		
Postes	Remboursements sur le prix de la taxe et le droit de 2 p. 0/0 pour envois d'argent			7,836 03	27,945 62
	——— du prix des places dans les malles-postes et sur les paquebots			20,109 59	
	A REPORTER				1,680,594 02

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite du *Développement sur les Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs, Primes et Escomptes.*

Suite de l'EXERCICE 1847. (Voir page 140.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	Suite des RESTITUTIONS DE SOMMES INDUMENT REÇUES.		
	REPORT	.....	2,176,472f 72c
Produits divers..	Restitutions de prix de coupes de bois indûment reçu par le Trésor	2,900f 00c	
	Restitutions à divers de sommes provenant de retenues ou de produits éventuels, portés en recette dans les budgets, etc.	5,940 31	
	Restitutions à la caisse des dépôts et consignations du produit de successions vacantes ou de successions de militaires décédés, versé au trésor et porté en recette au budget	1,219 90	
	Restitutions de sommes appartenant à des communes, à des établissements publics et à différents corps.	4,260 16	
	Restitutions de trop perçu sur débets	25,130 66	
	Remboursements de dépôts et consignations reçus par le trésor ou par l'ancienne caisse d'amortissement dont l'actif a été reçu par le trésor	3,535 39	219,891 71
	Restitutions à divers pour divers motifs	88,478 03	
	Restitutions de trop perçu sur les contributions directes	41,493 69	
	Restitutions du produit non employé et versé au trésor de diverses ressources spéciales appartenant à des départements et destinées à subvenir à des dépenses concernant ces départements	7,289 98	
	Restitutions d'indemnités de remplacement versées par des militaires	175 00	
	Restitutions de taxes pour brevets d'invention	8,805 00	
	Remboursement d'avances faites par les receveurs généraux sur la pension de divers élèves des écoles militaires	30,663 59	
	TOTAL des restitutions des sommes indûment reçues		2,396,364 43

Suite de l'EXERCICE 1848. (Voir page 141.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par service et par chapitres.
	Suite des RESTITUTIONS DE SOMMES INDUMENT REÇUES.		
	REPORT	.....	1,680,594f 02c
Produits divers..	Remplacement de fonds provenant de recouvrement des contributions directes et enlevés de vive force.	40,006 00	
	Restitutions de droits de douanes indûment perçus	38,920 00	
	Restitutions à divers de sommes provenant de retenues ou de produits éventuels portés en recette dans les budgets	5,509 87	
	Restitutions à la caisse des dépôts et consignations de produits de successions vacantes ou de successions de militaires décédés, versés au trésor, etc.	23 09	
	Restitutions de sommes appartenant à des communes, à des établissements publics et à différents corps.	29,909 28	
	Restitutions de trop payé sur débets	1,563 44	
	Remboursements de dépôts et consignations reçus par le trésor ou par l'ancienne caisse d'amortissement dont l'actif a été reçu par le trésor	"	166,833 89
	Restitutions à divers pour divers motifs	44,279 06	
	Restitutions de trop payé sur les contributions directes	1,595 20	
	Restitutions du produit non employé et versé au trésor, de diverses impositions spéciales appartenant à des départements, et destiné à subvenir à des dépenses concernant ces départements	62 50	
	Restitutions d'indemnités de remplacement versées par des militaires	330 00	
	Restitutions de taxes pour brevets d'invention	3,160 00	
	Remboursements d'avances faites par des receveurs généraux sur la pension de divers élèves des écoles militaires	1,475 45	
	TOTAL des restitutions de sommes indûment reçues	.....	1,847,427 91

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite du *Développement sur les Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs, Primes et Escomptes.*

Suite de l'EXERCICE 1847. (Voir page 140.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	RÉPARTITIONS DE PRODUITS D'AMENDES, SAISIES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉS À DIVERS.		
Enregistrement et domaines.	Payements d'amendes attribuées aux communes et hospices	1,443,915f 08c	1,997,601f 12c
	——— à divers	553,686 04	
Forêts	Payements d'amendes attribuées aux agents forestiers		188,621 00
Douanes	Répartition aux ayants droit	619,508 84	974,598 47
	Payements sur les fonds réservés provenant de saisies faites en vertu du titre VI de la loi du 28 avril 1816	22,312 05	
	Prélèvement au profit de la caisse des retraites	332,776 68	
Contributions indirectes.	Restitutions d'amendes	108,294 88	1,294,595 90
	Remboursement de frais de poursuites	177,857 99	
	Prélèvements des droits fraudés	5,670 66	
	Part de l'octroi dans les saisies communes	90,104 77	
	Parts des employés saisissants et des indicateurs	576,328 28	
	Prélèvement au profit de la caisse générale des pensions	336,339 32	
Postes	Prélèvement sur le produit des amendes encourues pour transport frauduleux de lettres		10,667 40
	TOTAL des répartitions de produits d'amendes, saisies et confiscations attribués à divers		4,466,083 89
	PRIMES A L'EXPORTATION DES MARCHANDISES.		
	Sucres raffinés	12,439,650 83	20,894,541 05
	Tissus de laine pure et mélangée et fil de laine	5,715,589 97	
	Cotons filés	67,901 07	
	Tissus de coton	1,476,140 26	
	Savons	657,872 95	
	Acides nitrique et sulfurique	2,429 39	
	Soufres raffinés	32,438 21	
	Meubles en acajou et feuilles de placage	32 71	
	Chapeaux de paille d'écorce et de sparterie	53,567 17	
	Plomb ouvré	64,400 29	
	Cuivre et laiton ouvrés	4,867 71	
	Peaux apprêtées	79,501 72	
	Machines à vapeur pour navires	12,800 00	
	Viandes salées	226,767 08	
	Sel ammoniac	72 96	
	Beurre salé	60,508 73	
	ESCOMPTE SUR DIVERS DROITS.		
	Escompte sur la taxe de consommation des sels	1,672,385 10	2,479,825 30
	——— sur les droits de douanes à l'importation	748,849 12	
	——— sur le droit de fabrication des sucres indigènes	58,591 08	

Suite de l'EXERCICE 1848. (Voir page 141.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	RÉPARTITIONS DE PRODUITS D'AMENDES, SAISIES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉS À DIVERS.		
Enregistrement et domaines	Payements d'amendes attribuées aux communes et hospices	1,468,265f 56c	1,854,986f 06c
	——— à divers	386,720 50	
Forêts	Payements d'amendes attribuées aux agents forestiers		151,367 83
Douanes	Répartition aux ayants droit	397,004 14	619,393 20
	Payements sur les fonds réservés provenant des saisies faites en vertu du titre VI de la loi du 28 avril 1816	14,177 38	
	Prélèvement au profit de la caisse des retraites	208,211 68	
Contributions indirectes.	Restitutions d'amendes	13,655 76	466,513 73
	Remboursement de frais de poursuite	79,971 06	
	Prélèvements des droits fraudés	2,271 41	
	Part de l'octroi dans les saisies communes	40,217 66	
	Part des employés saisissants et des indicateurs	196,125 58	
	Prélèvement au profit de la caisse générale des pensions	134,272 26	
Postes	Prélèvement sur le produit des amendes encourues pour transport frauduleux de lettres		5,872 70
	TOTAL des répartitions de produits d'amendes, saisies et confiscations attribués à divers		3,098,133 52
	PRIMES A L'EXPORTATION DES MARCHANDISES.		
	Sucres raffinés	5,925,738 76	12,703,641 79
	Tissus de laine pure et mélangée et fil de laine	4,218,770 75	
	Cotons filés	30,157 78	
	Tissus de coton	1,094,367 42	
	Savons	654,440 22	
	Acides nitrique et sulfurique	2,114 28	
	Soufres raffinés	37,179 43	
	Meubles en acajou et feuilles de placage	34 47	
	Chapeaux de paille, d'écorce et de sparterie	25,524 01	
	Plomb ouvré	67,679 56	
	Cuivre et laiton ouvrés	5,388 89	
	Peaux apprêtées	45,025 76	
	Fils et tissus de lin ou de chanvre	12,978 17	
	Viandes salées	155,545 98	
	Beurre salé	40,265 13	
	Sel ammoniac	38 52	
	Tissus de soie	388,392 66	
	ESCOMPTE SUR DIVERS DROITS.		
	Escompte sur la taxe de consommation des sels	1,269,177 10	2,040,726 64
	——— sur les droits de douanes à l'importation	652,046 41	
	——— sur le droit de fabrication des sucres indigènes	101,634 27	
	——— sur le droit de fabrication des bières	17,868 86	

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses constatées et Payements effectués, pendant l'année 1848, sur l'Exercice 1849.

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. PAYEMENTS.	ANNULATIONS de payements.	TOTAL des payements.	RESTE À PAYER sur les dépenses constatées.
GUERRE.					
1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.					
Solde et entretien des troupes. — Solde et abonnement payables comme la solde	330,570f 12c	330,570f 12c	"	330,570f 12c	"
Solde et entretien des troupes. — Vivres et chauffage	4,700,928 02	4,700,928 02	"	4,700,928 02	"
Fourrages	9,795,681 29	9,795,681 29	"	9,795,681 29	"
	14,827,179 43	14,827,179 43	"	14,827,179 43	"
MARINE.					
1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.					
Service marine.					
Solde et habillement des équipages	1,129,047 92	1,129,047 92	"	1,129,047 92	"
Frais de voyage	13,539 00	13,539 00	"	13,539 00	"
	1,142,586 92	1,142,586 92	"	1,142,586 92	"
Service colonial.					
Dépenses des services militaires. Personnel	"	572,296 83	572,296f 83c	"	"
——— Matériel	"	110,000 00	110,000 00	"	"
Dépenses du service général des colonies	"	180 00	180 00	"	"
——— local	"	4,483 52	4,483 52	"	"
Subvention à divers établissements coloniaux	"	500,000 00	500,000 00	"	"
Dépenses générales des établissements de l'Océanie	"	800,000 00	800,000 00	"	"
	1,142,586 92	3,129,547 27	1,986,960 35	1,142,586 92	"
Payements faits par le trésor sur traites de la marine à régulariser, au 31 décembre 1848, en atténuation des restes à payer d'exercices clos.	389,818 17	389,818 17	"	389,818 17	"
	1,532,405 09	3,519,365 44	1,986,960 35	1,532,405 09	"
		1,532,405 09			
REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS.					
Restitutions sur les contributions directes (décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions)	468,348 35	468,348 35	"	468,348 35	"

Développement, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des payements effectués pendant l'année 1848.

DÉPARTEMENTS.	RECEVEURS de l'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS DES POSTES.	RECEVEURS GÉNÉRAUX des finances.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	TOTAL.
Ain	172,939f 05c	553,631f 81c	225,769f 44c	191,684f 36c	755,538f 13c	4,483,840f 10c	6,383,402f 90c
Aisne	309,854 04	288,701 02	471,219 57	334,263 15	2,098,466 33	10,254,308 87	13,756,812 98
Allier	144,125 45	"	175,563 66	222,687 00	727,911 20	5,179,881 61	6,450,168 92
Alpes (Basses-)	98,552 39	261,247 71	113,899 38	104,377 45	361,590 74	3,027,402 11	3,967,069 78
Alpes (Hautes-)	74,601 79	132,887 55	92,521 24	82,011 36	281,634 43	4,175,433 10	4,839,089 47
Ardèche	150,733 02	"	147,224 98	123,175 45	549,872 25	3,682,614 45	4,653,620 15
Ardennes	168,339 68	930,346 05	304,663 83	306,742 38	805,389 67	9,099,831 78	11,615,313 39
Ariége	89,372 11	162,879 67	104,432 55	94,169 23	558,615 80	2,326,671 80	3,336,141 16
Aube	176,569 23	"	209,463 88	386,884 44	741,922 28	5,709,031 79	7,223,871 02
Aude	135,499 56	294,830 83	160,420 01	150,476 42	840,606 53	5,012,547 38	6,594,380 73
Aveyron	162,187 45	"	190 900 93	180,084 43	856,123 39	3,779,512 66	5,168,808 86
Bouches-du-Rhône	255,077 78	9,802,653 51	1,170,338 97	3,888,468 07	1,323,995 16	21,390,644 14	37,831,177 63
Calvados	316 628 02	610,113 68	361,217 18	358,031 87	1,730,791 28	12,075,194 11	15,451,976 14
Cantal	121,526 51	"	140,968 47	143,205 96	516,348 00	3,006,844 93	3,928,893 87
Charente	158,579 99	"	203,164 84	169,968 38	831,177 77	7,563,787 17	8,926,678 15
Charente-Inférieure	217,961 72	913,226 81	297 567 05	235,533 00	1,151,419 00	15 645,686 36	18,461,393 94
Cher	132,408 42	"	191,134 89	258,463 24	521,273 76	9,133,357 68	10,236,637 99
Corrèze	110,155 91	"	139,893 99	135,250 95	450,756 25	3,428,7 5 94	4,264,813 05
Corse	220,417 39	366,315 55	"	111,583 77	319,772 08	5,336,020 03	6,354,108 82
Côte-d'Or	232,322 90	"	426,094 19	441,894 14	991,413 15	10,079,209 02	12,170,933 40
Côtes-du-Nord	160,957 55	480,143 81	331,716 15	176,339 04	660,105 27	6,001,801 93	7,811,063 75
Creuse	108,177 02	"	132,857 37	122,536 32	379,354 14	3,354,230 52	4,077,155 37
Dordogne	201,359 60	"	234,429 47	234,716 00	880,203 49	4,998,743 33	6,549,451 98
Doubs	170,784 49	906,179 73	268,458 32	275,770 91	541,037 54	8,684,025 84	10,846,256 83
Drôme	168,541 73	"	159,049 18	210,406 39	867,896 55	6,272,954 45	7,678,848 30
Eure	253,354 40	"	263,544 70	266,918 95	1,282,937 63	9,324,242 65	11,390,998 33
Eure-et-Loir	195,256 48	"	210,400 46	201,486 18	1,092,090 92	8,307,529 33	10,006,763 37
Finistère	189,664 94	877,270 06	699,304 51	366,856 27	695,756 49	24,495,689 26	27,324,541 53
Gard	209,531 86	267,519 26	253,915 48	208,522 41	843,881 19	7,048,686 70	8,832,056 90
Garonne (Haute-)	241,746 69	111,296 26	562,994 68	1,014,981 79	1,149,596 34	11,159,339 79	14,239,955 55
Gers	129,285 96	"	135,673 35	173,290 23	647,099 53	4,825,009 80	5,910,358 87
Gironde	289,662 52	1,530,474 70	900,923 55	914,490 82	1,788,679 74	20,062,094 76	25,486,326 09
Hérault	217,156 62	784,287 53	302,500 97	399,875 60	1,091,069 69	9,520,168 59	12,235,059 00
Ille-et-Vilaine	196,161 94	635,358 03	969,848 70	356,615 80	810,347 29	12,829,211 25	15,797,543 01
Indre	116,088 78	"	136,397 84	217,197 50	705,607 81	5,151,228 87	6,326,520 80
Indre-et-Loire	180,662 72	"	184,222 23	443,015 73	908,554 85	12,290,124 39	14,006,579 92
Isère	254,692 44	671,045 72	284,595 18	261,822 72	1,481,852 61	14,817,072 97	17,771,081 64
Jura	150,154 10	305,354 94	308,519 39	233,549 37	553,820 29	5,441,995 80	6,993,393 89
Landes	91,160 19	"	155,664 66	150,293 04	361,509 45	3,191,300 67	3,949,927 41
Loir-et-Cher	128,559 96	"	167,957 26	199,336 03	727,306 10	5,674,407 59	6,897,566 94
Loire	181,476 22	"	227,730 34	401,372 16	861,200 00	5,491,289 63	7,163,068 35
Loire (Haute-)	116,379 45	"	104,386 81	105,383 94	526,408 71	2,994,039 10	3,846,598 01
Loire-Inférieure	191,327 51	1,380,385 65	319,269 55	429,665 42	1,038,089 90	13,446,033 72	16,804,771 75
Loiret	194,394 23	131,792 00	338,413 22	235,506 50	915,635 82	7,227,444 84	9,043,186 61
Lot	112,484 59	"	1,408,805 23	119,837 64	564,561 25	3,313,824 79	5,519,512 90
Lot-et-Garonne	153,605 28	"	2,190,452 55	200,814 32	894,228 16	6,195,866 65	9,634,966 96
Lozère	87,670 73	"	87,205 18	92,682 69	366,606 53	2,458,372 04	3,092,537 17
Maine-et Loire	224,582 72	"	384,088 60	213,517 29	935,034 57	13,674,415 05	15,431,638 23
Manche	237,312 68	947,784 81	358,758 28	279,512 63	1,507,488 15	19,265,882 05	22,596,738 60
Marne	251,855 66	"	343,225 01	296,812 84	1,311,655 87	10,667,248 08	12,870,797 46

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite du *Développement, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des payements effectués pendant l'année 1848.*

DÉPARTEMENTS.	RECEVEURS de l'enregistrement, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des douanes.	RECEVEURS des contributions indirectes.	DIRECTEURS des postes.	RECEVEURS généraux des finances.	PAYEURS du trésor public.	TOTAL.
Marne (Haute-)...	157,403f 70c	"	188,749f 96c	311,765f 08c	452,091f 60c	4,636,469f 68c	5,746,480f 02c
Mayenne.....	137,261 76	"	176,879 85	133,605 99	592,499 71	4,451,221 55	5,491,468 86
Meurthe.....	233,863 08	"	426,386 64	263,051 13	824,231 02	16,790,478 78	18,538,010 65
Meuse.....	196,141 22	138,680f 23c	233,883 32	201,507 33	641,222 01	9,984,904 05	11,396,338 16
Morbihan.....	151,502 78	734,918 99	316,896 40	127,451 44	611,070 54	13,367,999 28	15,309,839 43
Moselle.....	244,052 96	1,193,005 57	374,407 74	361,025 87	842,038 29	19,272,492 59	22,287,023 02
Nièvre.....	166,702 36	"	246,699 09	180,548 48	667,546 97	7,723,018 30	8,984,515 20
Nord.....	480,261 16	3,640,106 21	4,017,335 71	477,075 07	3,044,237 47	26,010,409 61	37,669,425 23
Oise.....	254,323 19	"	304,805 47	274,895 53	1,705,173 13	7,081,509 92	9,620,707 24
Orne.....	217,336 72	"	208,054 92	226,456 36	899,178 51	4,997,286 43	6,548,312 94
Pas-de-Calais.....	349,195 38	706,722 72	1,776,448 38	687,835 78	2,214,013 48	11,565,641 84	17,299,857 58
Puy-de-Dôme.....	216,190 11	"	280,885 34	400,870 69	1,063,445 35	7,251,470 37	9,212,861 86
Pyrénées (Basses-).	156,442 43	1,233,749 67	342,103 44	537,862 62	718,590 95	10,601,497 57	13,590,246 68
Pyrénées (Hautes-).	101,990 01	159,271 56	125,034 05	112,043 38	363,201 75	3,834,808 90	4,696,349 65
Pyrénées-Orientales.	90,591 29	470,554 09	86,489 99	160,198 46	294,066 93	6,411,257 51	7,513,158 27
Rhin (Bas-).....	288,167 09	815,645 53	3,433,106 57	466,784 07	1,029,293 19	20,924,692 75	26,957,689 20
Rhin (Haut-).....	236,062 53	1,244,020 43	275,656 69	429,550 59	868,696 33	7,122,596 99	10,176,583 56
Rhône.....	279,920 55	844,482 44	1,056,671 72	999,919 43	1,520,286 61	26,267,697 92	30,968,978 67
Saône (Haute-)....	176,153 06	"	247,583 48	184,403 61	551,365 30	6,916,711 49	8,076,216 94
Saône-et-Loire.....	213,887 89	"	365,094 99	295,041 35	1,192,261 69	4,536,674 68	6,602,960 60
Sarthe.....	170,196 68	"	231,724 49	294,745 98	1,021,571 90	5,606,443 42	7,324,682 47
Seine.....	1,837,134 43	5,784,541 60	5,107,839 41	4,187,629 94	4,815,176 64	171,309,434 13	193,041,756 15
Seine-Inférieure...	536,309 06	3,643,965 03	1,444,965 27	699,903 92	2,461,754 96	18,404,522 03	27,191,420 27
Seine-et-Marne.....	253,314 95	"	316,685 12	325,569 36	1,775,794 27	15,304,761 16	17,976,124 86
Seine-et-Oise.....	333,823 60	"	505,848 90	443,960 80	2,385,023 95	19,174,966 61	22,843,623 86
Sèvres (Deux-)....	123,717 75	"	147,543 05	140,200 15	594,113 85	4,385,192 33	5,390,767 13
Somme.....	277,263 27	369,501 04	502,301 44	412,296 43	1,866,219 16	9,013,489 66	12,441,071 00
Tarn.....	141,087 34	"	144,458 75	158,030 14	868,968 99	4,716,405 41	6,028,950 63
Tarn-et-Garonne...	121,281 51	"	147,107 39	123,156 57	632,150 77	3,831,891 08	4,855,587 32
Var.....	183,515 54	893,403 57	253,997 38	184,058 41	677,456 74	34,079,760 43	36,272,192 07
Vaucluse.....	144,827 69	"	153,506 67	153,079 69	553,111 69	5,618,936 76	6,623,462 50
Vendée.....	124,844 06	572,051 76	167,417 42	145,551 10	791,997 81	5,348,503 01	7,150,365 16
Vienne.....	130,476 61	"	187,689 66	181,229 52	654,551 40	6,703,693 48	7,857,640 67
Vienne (Haute-)...	125,238 37	"	207,294 93	435,148 67	457,539 54	6,103,650 20	7,328,871 71
Vosges.....	192,742 49	"	223,144 18	185,828 36	564,663 75	4,100,753 16	5,267,131 94
Yonne.....	212,908 19	"	283,955 01	239,844 79	1,042,137 18	6,708,108 89	8,486,954 06
	18,108,032 38	45,890,347 13	42,060,420 09	31,774,207 08	83,970,976 51	952,714,200 84	1,174,518,184 03

Directeurs de la fabrication des monnaies.....	1,603,627 86
Caissier central du trésor public.....	420,234,685 58
Comptables des finances en Algérie.....	83,721,403 38
Agent responsable des virements de comptes.....	12,103,210 63
TOTAL GÉNÉRAL des payements effectués pendant l'année 1848.....	1,692,181,111 48

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1848.

NOTE

Sur le Compte de Trésorerie.

Le compte des opérations de trésorerie faites par l'administration des finances expose les mouvements de fonds, les émissions et les remboursements d'effets à payer, ainsi que les recettes et les dépenses en compte courant, qui ont eu lieu, tant pour maintenir l'équilibre entre les ressources et les besoins de l'État pendant le cours de l'année 1848, que pour assurer, dans toutes les localités, l'acquittement ponctuel des dépenses publiques.

Les résultats de ces opérations expliquent les modifications qu'a éprouvées la situation de l'administration des finances pendant l'année 1848, et démontrent ainsi l'exactitude de tous les articles de son actif et de son passif au 1er janvier 1849.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1848.

L'état général qui suit la présente note comprend l'ensemble des recettes et des payements du service de trésorerie, et se résume ainsi qu'il suit, savoir :

VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1848.

Soldes existant chez les comptables des finances :		
Numéraire	97,378,871f 15c	204,479,746f 93c
Valeurs de portefeuille	104,565,479 26	
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces	2,535,396 52	

RECETTE.

Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement et formant la réserve des rentes dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair				105,957,786 84
Bons de garantie remis aux comptoirs nationaux d'escompte				42,332,500 00
Recettes en augmentation des créances passives.				
Émission d'effets à payer :				
Bons du trésor négociés à divers	221,969,307f 22c	373,554,979f 72c	582,875,981 13	2,908,180,945 40
Id. remis à la banque de France	150,000,000 00			
Id. remis aux caisses d'épargne	1,585,672 50			
Traites et mandats		209,321,001 41		
Recettes de fonds particuliers				
des receveurs généraux des finances		346,950,977 83	365,426,949 53	
d'autres comptables		18,475,971 70		
Recettes pour le compte des correspondants				
du trésor		856,619,495 14	1,959,878,014 74	
des receveurs généraux		1,100,186,506 09		
des payeurs du trésor		1,811,417 04		
des trésoriers payeurs en Algérie		1,210,596 47		
Recettes en atténuation des créances actives.				
Avances pour divers services			47,201,458 28	49,103,266 10
Créances administratives sur divers			1,743,044 54	
Débets de comptables			158,763 28	
A REPORTER				3,310,054,245 27

Note sur le Compte de Trésorerie.

REPORT				3,310,054,245f 27c
Mouvements de fonds.				
Recettes résultant des mouvements de fonds entre les comptables des finances				2,461,226,729 84
Budgets, Services spéciaux, Avances et Découverts du Trésor.				
Excédant de recette sur les payements effectués, pendant l'année 1848				290,140,767 89
TOTAL				6,061,421,743 00
DÉPENSE.				
Bons du trésor remis par la caisse d'amortissement :				
Bons remboursés en numéraire			27,001 96	81,235,066 58
Bons consolidés en rentes (1)			81,208,064 62	
Payements en atténuation des créances passives.				
Remboursements d'effets à payer :				
Bons du trésor négociés à divers	482,252,602f 32c	583,797,573 27	799,571,295f 73c	3,214,318,781 07
Idem remis à la banque de France	100,000,000 00			
Idem aux caisses d'épargne	1,544,970 95			
Traites et mandats		215,773,722 46		
Remboursements de fonds particuliers				
des receveurs généraux des finances		377,560,400 86	395,200,890 25	
d'autres comptables		17,640,489 39		
Dépenses pour le compte des correspondants				
du trésor		911,615,258 79	2,019,546,595 09	
des receveurs généraux		1,104,947,116 52		
des payeurs du trésor		1,861,427 04		
des trésoriers payeurs en Algérie		1,122,792 74		
Payements en augmentation des créances actives.				
Avances pour divers services			47,969,535 17	52,496,060 96
Créances administratives constatées à la charge de divers			4,059,300 59	
Débets de comptables			467,225 20	
Mouvements de fonds.				
Dépenses résultant des mouvements de fonds entre les comptables des finances				2,458,232,237 09
A REPORTER				5,806,282,145 70

(1) Première consolidation :

Bons qui restaient à consolider au 31 décembre 1847		40,625,786f 69c
A déduire pour appoint reporté dans la consolidation suivante		45 90
RESTE formant le montant de la première consolidation		40,625,740 79
Deuxième consolidation :		
Appoint non employé dans la première consolidation	45 90	
Bons émis pendant le premier semestre de 1848	40,582,306 23	
ENSEMBLE	40,582,352 13	
A déduire pour appoint reporté à la prochaine consolidation	28 30	
RESTE formant le montant de la deuxième consolidation	40,582,323 83	40,582,323 83
TOTAL		81,208,064 62

(Voir, pour l'origine des bons compris dans ces deux liquidations, le tableau page 495.)

Note sur le Compte de Trésorerie.

REPORT..... 5,806,282,145f 70c

VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 1848.

Soldes existant chez les comptables des finances :

Numéraire	56,639,115f 39c	255,139,597 30
Valeurs de portefeuille	193,124,825 23	
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces	5,375,656 68	
TOTAL		6,061,421,743 00

RÉSULTAT DU SERVICE DE TRÉSORERIE PENDANT L'ANNÉE 1848.

Il a été remis à la caisse d'amortissement, en échange des fonds provenant de la réserve des rentes, dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair, des bons du trésor montant à la somme de..... 105,957,786f 84c

Mais il y a lieu d'en déduire :

1° Les bons qui lui ont été remboursés en numéraire	27,001f 96c	
2° Les consolidations opérées pendant l'année 1848, SAVOIR :		
Consolidation des bons du trésor émis pendant les six derniers mois de l'année 1847	40,625,740 79	
Consolidation des bons du trésor émis pendant les six premiers mois de l'année 1848	40,582,323 83	
		81,235,066 58
Bons du trésor restant à consolider au 31 décembre 1848		24,722,720 26

La part contributive du trésor dans le capital des comptoirs nationaux d'escompte a donné lieu à une émission de bons de garantie s'élevant à la somme de 42,332,500 00

Les opérations relatives aux budgets des exercices courants, aux services spéciaux qui s'exécutent en dehors du budget, et aux avances et découverts du trésor, présentent un excédant de recette qui se résume ainsi qu'il suit :

		RECETTES.	DÉPENSES.
Service ordinaire.	Budget de l'exercice 1847	60,590,097f 93c	192,722,233f 98c
	——— 1848	1,480,967,162 55	1,348,786,344 61
	——— 1849	20,340,765 48	16,827,932 87
	Fonds généraux des budgets applicables au service colonial	1,499,448 37	17,408,531 00
Service extraordinaire.	Travaux régis par la loi du 25 juin 1841 — Exercice 1847	6,148,956 95	5,316,560 16
	——— 1848	19,759,000 00	15,248,315 47
	Travaux régis par la loi du 11 juin 1842 — Exercice 1847	"	29,556,855 40
	——— 1848	"	112,536,554 71
Portion de l'emprunt de 450 millions appliquée aux travaux extraordinaires des exercices	1847	"	6,148,956 95
	1848	"	19,759,000 00
	1849	"	20,317,599 12
Services spéciaux (voir page 178)		772,043,137 40	398,686,783 44
Recettes en atténuation des avances et découverts (voir page 178.)		112,107,866 92	"
		2,473,456,435 60	2,183,315,667 71
EXCÉDANT de recette		290,140,767 89	

EXCÉDANT de recette	290,140,767 89
TOTAL de l'excédant de recette réalisé par le trésor en 1848	357,195,988 15

Note sur le Compte de Trésorerie.

Cet excédant de recette a été employé de la manière suivante :

Les créances actives de l'administration des finances donnent, pendant l'année 1848, une augmentation de 3,392,794 fr. 86 cent., qui affecte celles qui suivent :

	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	
Avances pour divers services	768,076f 89c	"	
Créances administratives	2,316,256 05	"	
Débets de comptables	308,461 92	"	
	3,392,794 86	"	
RÉSULTAT en augmentation	3,392,794 86		3,392,794f 86c

Les créances passives se sont réduites d'une somme de 306,137,835 fr. 67 c. Cette diminution est le résultat des mouvements que présentent, pendant l'année 1848, les articles ci-après de la dette flottante du trésor.

	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	
Bons du trésor remis à divers	"	260,283,295f 10c	
——— à la banque de France	50,000,000f 00c	"	
——— aux caisses d'épargne	40,701 55	"	
Fonds reçus de la banque de France sur le prêt de 150 millions	50,000,000 00	"	
Traites et mandats	"	6,452,721 05	
Fonds particuliers des receveurs généraux	"	30,609,423 03	
——— des directeurs de la fabrication des monnaies	593,583 31	"	
——— des autres comptables des finances	241,899 00	"	
Fonds placés au trésor par les communes et établissements publics	"	45,867,008 68	
Fonds déposés par divers corps de troupes de la guerre et de la marine	"	1,673,100 00	
Caisse des invalides de la marine	258,266 96	"	
Compte courant de la caisse des dépôts et consignations	"	1,921,184 00	
Compte de la même caisse pour les fonds des caisses d'épargne	"	51,227,403 03	
Fonds spéciaux à la disposition de divers ministères	"	512,597 30	
Fonds reçus pour divers services publics	25,575 16	"	
Fonds déposés par divers établissements particuliers	4,260 25	"	
Fonds à rembourser à divers	"	2,548,039 76	
Divers L/C de matières versées aux changes de monnaies pour être fabriquées	2,222,551 70	"	
Compte de divers avec les receveurs des revenus indirects	"	1,821,781 16	
Correspondants du Trésor	"	1,935,303 79	
Correspondants des comptables des finances	"	4,672,816 70	
	103,386,837 93	409,524,673 60	
RÉSULTAT en diminution	306,137,835 67		306,137,835 67
A REPORTER			309,530,630 53

Note sur le Compte de Trésorerie.

REPORT			309,530,630f 53c

Les valeurs de caisse et de portefeuille existant entre les mains des comptables ont éprouvé, pendant l'année, une augmentation de 47,665,357 fr. 62 cent., ainsi qu'il résulte des rapprochements qui suivent :

Au 1er janvier 1848, le montant de ces valeurs était de		204,479,746f 93c	
Les fonds que les comptables ont reçus pendant l'année 1848, du trésor ou de leurs collègues, montent à		2,461,226,729 84	
ENSEMBLE		2,665,706,476 77	
Les envois qu'ils ont faits, pendant la même année, au trésor ou à leurs collègues, sont de	2,458,232,237f 09c		
Le solde des valeurs dont ils se trouvaient dépositaires au 31 décembre 1848 s'élève à	255,139,597 30		
		2,713,371,834 39	
RÉSULTAT en augmentation		47,665,357 62	47,665,357 62
SOMME pareille à l'excédant de recette qui vient d'être établi			357,195,988 15

Le tableau général des opérations de trésorerie indique les états de développements auxquels il est nécessaire de se reporter pour les détails sur chaque nature de service.

On joint à ces états de développements deux autres tableaux dont la destination est de présenter les résultats qui suivent :

1° Le résumé des opérations faites par les receveurs généraux pour le compte du trésor, pendant l'année 1848, et qui ont déterminé l'augmentation qu'ont éprouvée leurs avances en compte courant, comparativement au solde de l'année précédente ;

2° Le relevé, par département, de l'ensemble des recettes et des payements que tous les comptables des finances ont effectués sur les services des budgets pendant l'année 1848, faisant ressortir l'excédant qui en est résulté, dans chaque département, pour le service de trésorerie.

VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1848.

Pages des états de développement.				Numéraire.	Effets à recevoir.	TOTAL.	
179	Comptables dépositaires des valeurs.	Caissier-payeur du trésor.	Valeurs existant au trésor	7,695,300f 19c	55,651,517f 76c	126,093,728f 39c	
			Numéraire en dépôt à la Banque.	62,746,910 44	"		
		Receveurs généraux		9,214,730 77	17,391,722 39	26,606,453 16	
		Receveurs des impôts et revenus indirects		3,500,053 40	9,888,943 51	13,388,996 91	
		Payeurs du trésor.	Service ordinaire	2,324,827 07	32,605 60	5,880,946 66	
			Service spécial à Toulon	3,523,423 99	"		
		Comptables en Algérie.	Trésoriers payeurs	8,296,590 92	21,600,600 00	29,897,190 92	
			Receveurs de l'enregistrement et des domaines	23,418 24	"	23,418 24	
			Receveurs des douanes	37,840 16	"	37,840 16	
			Receveurs des contribons diverses	15,775 97	"	15,775 97	
				97,378,871 15	104,565,479 26	201,944,350 41	204,479,746f 93c
		Directeurs de la fabrication des monnaies. (Matières d'or et d'argent restant à convertir en espèces.)				2,535,396 52	

RECETTE.

Pages des états de développement.				
480	Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement			105,957,786 84
"	Bons de garantie remis aux comptoirs nationaux d'escompte			42,332,500 00
	RECETTES EN AUGMENTATION DES CRÉANCES PASSIVES.			
162 à 169	Émissions d'effets à payer.	Bons du trésor remis à divers	221,969,307f 22c	
		à la banque de France	150,000,000 00	373,554,979f 72c
		aux caisses d'épargne	1,585,672 50	
		Traites et mandats du caissier-payeur du trésor	71,531,509 96	209,321,001 41
		Idem des comptables extérieurs	137,789,491 45	
				582,875,981f 13c
168	Recettes de fonds particuliers des receveurs généraux		346,950,977 83	
	des autres comptables des finances		18,475,971 70	365,426,949 53
169 et 170	Recettes pour le compte des correspondants du trésor		856,619,495 14	
	des receveurs généraux		1,100,186,506 09	
171	des payeurs		1,861,417 04	1,959,878,014 74
	des trésoriers-payeurs en Algérie		1,210,596 47	
				2,908,180,945 40
	RECETTES EN ATTÉNUATION DES CRÉANCES ACTIVES.			
172	Recouvrements d'avances pour divers services		47,201,458 28	
173	de créances administratives		1,743,044 54	49,103,266 10
	de débets de comptables		158,763 28	
	MOUVEMENTS DE FONDS.			
174 et 176	Fonds reçus par les receveurs des impôts et revenus indirects		45,550,941 25	
	les receveurs généraux		757,296,895 59	
	le caissier-payeur du trésor		571,744,028 15	
	les payeurs du trésor		982,139,378 74	
	les trésoriers payeurs en Algérie		93,140,506 26	
	les receveurs des revenus indirects en Algérie		784,306 43	
	les trésoriers des colonies		10,570,673 42	2,461,226,729 84
	BUDGETS, SERVICES SPÉCIAUX, AVANCES EN ATTÉNUATION DES DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.			
178	Excédant des recettes sur les payements pour les opérations de l'année			290,140,767 8
	TOTAL			6,061,421,743 0

SERVICE DE TRÉSORERIE.

État général des Recettes et des Payements de l'année 1848.

DÉPENSE.

Pages des états de développement.				
495	Bons du trésor remis par la caisse d'amortissement	Bons remboursés en numéraire	27,001f 96c	
		Bons consolidés en rentes 3 p. 0/0	81,208,064 62	81,235,066f 58c
	PAYEMENTS EN ATTÉNUATION DES CRÉANCES PASSIVES.			
163 à 169	Remboursements d'effets à payer.	Bons du trésor remis à divers	482,252,602f 32c	
		à la banque de France	100,000,000 00	583,797,573f 27c
		aux caisses d'épargne	1,544,970 95	
		Traites et mandats du caissier-payeur du trésor	77,366,285 22	
		des comptables extérieurs	138,407,437 24	215,773,722 46
				799,571,295 73
168	Remboursements de fonds particuliers des receveurs généraux		377,560,400 86	
	des autres comptables des finances		17,640,489 39	395,200,890 25
169 et 170	Dépenses pour le compte des correspondants du trésor		911,615,258 79	
	des receveurs généraux		1,104,947,116 52	
171	des payeurs		1,861,427 04	
	des trésoriers-payeurs en Algérie		1,122,792 74	2,019,546,595 09
				3,214,318,781 07
	PAYEMENTS EN AUGMENTATION DES CRÉANCES ACTIVES.			
172	Avances pour divers services			47,969,535 17
173	Créances administratives			4,059,300 59
	Débets de comptables			467,225 20
				52,496,060 96
	MOUVEMENTS DE FONDS.			
175 et 177	Fonds envoyés par les receveurs des impôts et revenus indirects			606,390,021 08
	les receveurs généraux			1,292,306,471 06
	le caissier-payeur du trésor			514,076,048 71
	les payeurs du trésor			20,692,280 02
	les trésoriers payeurs en Algérie			9,620,367 25
	les receveurs des revenus indirects en Algérie			15,131,218 47
	les trésoriers des colonies			15,830 50
				2,458,232,237 09

VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1849.

Pages des états de développement.				Numéraire.	Effets à recevoir.	TOTAL.	
179	Comptables dépositaires des valeurs.	Caissier payeur du trésor.	Valeurs existant au trésor	8,366,410f 58c	155,173,468f 41c	183,203,998f 50c	
			Numéraire en dépôt à la Banque.	19,664,119 51	"		
		Receveurs généraux		9,180,515 51	12,657,445 24	21,837,960 75	
		Receveurs des impôts et revenus indirects		3,360,468 47	6,779,112 08	10,139,580 55	
		Payeurs du trésor.	Service ordinaire	2,441,412 50	"	6,773,041 26	
			Service spécial à Toulon	4,331,628 76	"		
		Comptables en Algérie.	Trésoriers payeurs	9,069,547 41	18,514,799 50	27,584,346 91	
			Receveurs de l'enregistrement et des domaines	8,534 68	"	8,534 68	
			Receveurs des douanes	34,876 30	"	34,876 30	
			Receveurs des contribons diverses	181,601 67	"	181,601 67	
				56,639,115 39	193,124,825 23	249,763,940 62	
		Directeurs de la fabrication des monnaies. (Matières d'or et d'argent restant à convertir en espèces.)				5,375,656 68	
							255,139,597 30
		TOTAL					6,061,421,743 00

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

Développement sur les Mouvements, pendant l'année 1848, des Bons du Trésor remis à divers.

Solde au 31 décembre 1847 ..... 284,044,135f 55c

	BONS ÉMIS PENDANT L'ANNÉE 1848.											BONS REMBOURSÉS pendant l'année 1848.	EXCÉDANT PAR MOIS	
	BONS sans intérêt.	BONS à 2 1/2 p. 0/0.	BONS à 3 p. 0/0.	BONS à 3 1/2 p. 0/0.	BONS à 4 p. 0/0.	BONS à 4 1/2 p. 0/0.	BONS à 5 p. 0/0.	BONS à 5 1/2 p. 0/0.	BONS à 6 p. 0/0.	TOTAL.			des BONS ÉMIS.	des BONS REMBOURSÉS.
Janvier 1848	"	"	"	2,611,616f 30c	7,145,523f 30c	16,584,672f 50c	"	"	"	26,341,812f 10c	.....	8,211,450f 90c	18,130,361f 20c	"
Février	"	794,118f 45c	"	5,083,196 85	9,623,893 10	14,224,540 00	"	"	"	29,725,748 40	.....	18,070,496 90	11,655,251 50	"
Mars	"	15,093 75	590,738f 60c	13,742 10	62,400 00	145,121 80	5,870,697f 90c	"	"	6,697,794 15	.....	55,395,653 35	"	48,697,859f 20c
Avril	50,000,000f 00c	"	"	"	"	"	39,039,847 03	"	"	89,039,847 03	.....	45,128,118 15	43,911,728 88	"
Mai	"	"	"	"	"	"	52,210,129 67	"	"	52,210,129 67	.....	61,095,168 39	"	8,885,038 72
Juin	"	"	"	"	"	"	27,057,093 79	"	"	27,057,093 79	.....	27,706,919 08	"	649,825 29
Juillet	50,000,000 00	"	"	"	"	"	10,027,205 08	154,368f 35c	64,671f 00c	60,246,244 43	.....	148,530,711 88	"	88,284,467 45
Août	"	"	"	"	"	"	"	206,570 15	4,151,348 50	4,357,918 65	.....	75,660,680 24	"	71,302,761 59
Septembre	"	"	"	"	"	"	"	6,681,148 70	6,255,498 35	12,936,647 05	.....	25,370,248 34	"	12,433,601 29
Octobre	50,000,000 00	"	"	"	"	"	"	5,213,907 90	1,018,401 90	56,232,309 80	.....	71,482,682 45	"	15,250,372 65
Novembre	"	"	"	"	"	"	"	1,475,578 90	640,119 00	2,115,697 90	.....	15,576,959 78	"	13,461,261 88
Décembre	"	"	"	"	"	"	1,139,800 00	3,146,433 25	2,307,503 50	6,593,736 75	.....	31,568,483 81	"	24,974,747 06
	150,000,000 00	809,212 20	590,738 60	7,708,555 25	16,831,816 40	30,954,334 30	135,344,773 47	16,878,007 25	14,437,542 25	373,554,979 72	373,554,979 72	583,797,573 27	"	"
Solde au 31 décembre 1848 (A)											.....	73,801,542 00	"	"
											657,599,115 27	657,599,115 27	73,697,341 58	283,939,935 13
Excédant des bons remboursés													210,242,593 55	

Nota. Le développement, par mois, des bons du trésor délivrés à la caisse d'amortissement, pendant l'année 1848, pour les fonds mis par elle en réserve, se trouve page 494 du compte de l'amortissement des rentes.

TAUX DE L'ÉMISSION DES BONS DU TRÉSOR PENDANT L'ANNÉE 1848.

	BONS de 3 à 5 mois.	BONS de 6 à 11 mois.	BONS à un an.
Du 1er janvier au 10 février 1848	3 1/2 p. 0/0	4 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 11 février au 3 mars	2 1/2 p. 0/0	3 1/2 p. 0/0	4 p. 0/0
Du 4 mars au 10 mars	4 1/2 p. 0/0	5 p. 0/0	5 p. 0/0
Du 11 mars au 10 juillet	3 p. 0/0	5 p. 0/0	5 p. 0/0
Du 11 juillet au 31 décembre	5 1/2 p. 0/0	6 p. 0/0	6 p. 0/0

(A) Ce solde se divise ainsi :

Montant des bons.	Bons émis antérieurement au 24 février 1848, à consolider en vertu du décret du 7 juillet 1848		4,090,242f 95c			
	Bons émis postérieurement au 24 février	Capital	19,030,606f 95c	19,670,597 50		
		Intérêts	639,990 55			
	Bons émis pour le service des caisses d'épargne	Capital	39,790 30	40,701 55		
		Intérêts	911 25			
	Bons remis à la Banque			50,000,000 00		
				73,801,542 00		
Échéance des bons.	Bons échus le 31 décembre 1848.	Bons émis antérieurement au 24 février 1848, à consolider	4,090,242f 95c		4,146,502f 36c	
		Bons émis postérieurement au 24 février	20,827 70			
		Bons émis pour le service des caisses d'épargne	35,431 71			
	Bons à échoir pendant l'année 1849				69,655,039 64	
					73,801,542 00	

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

Tableau indiquant les causes des mouvements, pendant l'année 1848, des Bons du Trésor remis à divers.

MOIS.	BONS ÉMIS — CONTRE ESPÈCES.	SOUSCRITS pour intérêts acquis sur les cautionnements des compagnies de chemins de fer en déchéance.	RENOUVELÉS OU PROROGÉS en exécution du décret du 16 mars 1848. — Capital.	Intérêts.	ÉMIS POUR remboursement de fonds des caisses d'épargne.	REMIS à la banque de France.	TOTAL.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Janvier 1848	26,341,812 10	"	"	"	"	"	26,341,812 10
Février	29,725,748 40	"	"	"	"	"	29,725,748 40
Mars	723,543 90	590,738 60	4,830,100 00	121,252 50	432,159 15	"	6,697,794 15
Avril	14,215 00	"	37,490,085 77	941,889 45	593,656 81	50,000,000	89,039,847 03
Mai	11,382 55	"	50,682,739 00	1,276,699 45	239,308 67	"	52,210,129 67
Juin	11,187 50	"	26,104,276 60	654,681 90	286,947 79	"	27,057,093 79
Juillet	221,101 85	"	9,747,700 00	243,842 50	33,600 08	50,000,000	60,246,244 43
Août	4,357,918 65	"	"	"	"	"	4,357,918 65
Septembre	12,936,647 05	"	"	"	"	"	12,936,647 05
Octobre	6,232,309 80	"	"	"	"	50,000,000	56,232,309 80
Novembre	2,115,697 90	"	"	"	"	"	2,115,697 90
Décembre	5,453,936 75	"	1,112,000 00	27,800 00	"	"	6,593,736 75
	88,145,501 45	590,738 60	129,966,901 37	3,266,165 80	1,585,672 50	150,000,000	373,554,979 72
			133,233,067f 17c				

MOIS.	BONS REMBOURSÉS — EN ESPÈCES.	RENOUVELÉS ou prorogés en vertu du décret du 16 mars 1848.	RETIRÉS de la banque de France et renouvelés.	RETRAITS à divers titres. (A)	CONSOLIDÉS EN RENTES 3 ET 5 P. 0/0. — Consolidés en rentes 5 p. 0/0 de l'emprunt national. Décret du 9 mars 1848. (Voir le compte de la dette consolidée page 479.)	Consolidés en rentes 3 p. 0/0. Décret du 7 juillet 1848. (Voir le tableau ci-après.)	Consolidés en rentes 5 p. 0/0 et provenant des caisses d'épargne. Décret du 7 juillet 1848. (Voir le tableau ci-après.)	TOTAL.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Janvier 1848	8,211,450 90	"	"	"	"	"	"	8,211,450 90
Février	18,070,496 90	"	"	"	"	"	"	18,070,496 90
Mars	13,677,298 82	4,840,125 12	"	23,943,446 74	12,934,782 67	"	"	55,395,653 35
Avril	2,185,835 71	37,480,060 65	"	51,628 06	5,410,593 73	"	"	45,128,118 15
Mai	2,406,324 61	50,682,739 00	"	767,318 85	7,238,785 93	"	"	61,095,168 39
Juin	1,544,747 83	26,104,276 60	"	1,388 45	56,506 20	"	"	27,706,919 08
Juillet	637,604 98	9,747,700 00	50,000,000	100,000 00	100,000 00	88,043,976 35	"	148,530,711 88
Août	208,177 69	"	"	"	"	75,452,502 55	"	75,660,680 24
Septembre	2,258,482 53	"	"	"	"	23,107,745 20	4,020 61	25,370,248 34
Octobre	4,684,429 03	"	50,000,000	"	"	16,795,378 95	2,874 47	71,482,682 45
Novembre	4,026,144 43	"	"	"	"	11,545,330 40	5,484 95	15,576,959 78
Décembre	3,003,200 16	1,112,000 00	"	"	"	27,447,609 70	5,673 95	31,568,483 81
	60,914,193 59	129,966,901 37	100,000,000	24,765,212 65	25,740,668 53	242,392,543 15	18,053 98	583,797,573 27

(A) Bons escomptés pour versement sur l'emprunt de 250 millions, ci 1,705,875f 00c
—— reversés par les compagnies de chemins de fer en déchéance, et acquis au trésor pour le capital seulement, ci 21,573,532 61
—— provenant du cautionnement de la compagnie des paquebots transatlantiques en liquidation, acquis au trésor pour le capital et les intérêts, ci 630,000 00
Intérêts de bons versés sur l'emprunt national et abandonnés à l'État, à titre de dons patriotiques (mars 1848), ci 51 50
Intérêts annulés faisant retour au trésor, sur les bons convertis en rentes de l'emprunt national ou escomptés pour versement sur celui de 250 millions, ci 855,753 54
24,765,212 65

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

Tableau de la Consolidation, au 1er janvier 1849, des Bons du trésor antérieurs au 24 février 1848. (Décret du 7 juillet 1848.)

MOIS.	BONS DÉPOSÉS.	CAPITAL des RENTES CRÉÉES.	CAPITAL des rentes remisees aux déposants.	LIQUIDATION DES BONS. APPOINTS payés en numéraire.	INTÉRÊTS annulés au profit du trésor.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
Juillet 1848	88,043,976f 35c	56,219,306f 24c	50,963,598f 94c	17,174f 46c	760,631f 60c	51,741,405f 00c	(A) En réunissant au capital des rentes remises aux déposants, ci. 221,002,844f 60c celui des rentes qui restaient à leur remettre au 31 décembre 1848, ci. 16,290,545 12 on obtient le capital ci-contre des rentes créées, ci. 237,293,389 72
Aout	75,452,502 55	87,552,684 63	87,573,016 95	52,610 16	1,204,172 29	88,829,799 40	
Septembre	23,107,745 20	30,472,700 98	33,364,618 91	35,050 12	492,933 77	33,892,602 80	
Octobre	16,795,378 95	18,542,491 10	18,564,564 33	19,901 63	283,580 14	18,868,046 10	
Novembre	11,545,330 40	16,210,582 67	16,395,712 47	21,815 33	275,283 60	16,692,811 40	
Décembre	27,447,609 70	28,295,624 10	14,141,333 00	7,407 82	254,159 93	14,402,900 75	
	242,392,543 15	237,293,389 72	(A) 221,002,844 60	153.959 52	3,270,761 33	224,427,565 45	
Capital des inscriptions non encore délivrées et restant en portefeuille au 31 décembre 1848. (Voir la situation générale des finances, page 400)						16,290,545 12	
Bons déposés et non encore liquidés au 31 décembre 1848						1,674,432 58	
Capital égal à celui des bons déposés						242,392,543 15	

Tableau de la Consolidation des Bons du trésor créés depuis le 1er juillet 1848, en remboursement de dépôts aux Caisses d'épargne. (Décret du 7 juillet 1848.)

MOIS.	BONS DÉPOSÉS.	CAPITAL des RENTES CRÉÉES.	CAPITAL des rentes remises aux déposants.	LIQUIDATION DES BONS. APPOINTS payés en numéraire.	INTÉRÊTS annulés au profit du trésor.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
Septembre 1848	4,020f 61c	3,888f 00c	3,888f 00c	42f 23c	90f 38c	4,020f 61c	(B) En réunissant au capital des rentes remises aux déposants, ci. 14,800f celui des rentes qui restaient à leur remettre au 31 decembre 1848, ci. 656 on obtient le capital ci-contre des rentes créées, ci. 15,456
Octobre	2,874 47	800 00	800 00	2 49	14 17	816 66	
Novembre	5,484 95	6,144 00	5,872 00	208 92	103 83	6,184 75	
Décembre	5,673 95	4,624 00	4,240 00	120 27	74 38	4,434 65	
	18,053 98	15,456 00	(B) 14,800 00	373 91	282 76	15,456 67	
Capital des inscriptions non encore délivrées et restant en portefeuille au 31 décembre 1848. (Voir la situation générale des finances, page 400)						656 00	
Bons déposés et non encore liquidés au 31 décembre 1848						1,941 31	
Capital égal à celui des bons déposés						18,053 98	

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement des Traites et Mandats, pendant l'année 1848.

DÉSIGNATION DES EFFETS.	EFFETS émis.	EFFETS remboursés.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, des effets émis.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, des effets remboursés.
Traites du caissier payeur du trésor sur lui-même	58,545,999f 04c	64,287,919f 46c	"	5,741,920f 42c
Mandats du caissier payeur du trésor sur lui-même pour payements de quittances d'arrérages de rentes déposées	6,935,517 00	6,532,484 50	403,032f 50c	"
Mandats du caissier payeur du trésor sur les receveurs généraux	6,049,993 92	6,545,881 26	"	495 887 34
Traites tirées sur le trésor par les receveurs généraux et autres correspondants	99,223,721 87	99,839,604 36	"	615,882 49
Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues	32,792,059 95	32,609,704 92	182,355 03	"
Traites des trésoriers payeurs en Algérie sur les receveurs généraux	741,121 50	833,025 97	"	91,904 47
Mandats des mêmes comptables sur leurs préposés	1,548,942 24	1,663,882 34	"	114,940 10
——— sur leurs collègues	893,615 22	838,788 78	54,826 44	"
Mandats des préposés des mêmes comptables	2,590,030 67	2,622,430 87	"	32,400 20
	209,321,001 41	215,773,722 46	640,213 97	7,092,935 02
Excédant des effets remboursés			6,452,721 05	

État présentant le mouvement des Fonds particuliers des Comptables des finances, pendant l'année 1848.

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	FONDS reçus.	FONDS remboursés.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, des fonds reçus.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, des fonds remboursés.
Receveurs généraux (a)	346,950,977f 83c	377,560,400f 86c	"	30,609,423f 03c
Receveurs des revenus indirects. — Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	10,441 02	6,243 72	4,197f 30c	"
Receveurs des revenus indirects. — ——— des douanes	67,743 40	59,603 70	8,139 70	"
Receveurs des revenus indirects. — ——— des contributions indirectes	444,244 58	211,925 21	232,319 37	"
Directeurs de la fabrication des monnaies	17,856,256 49	17,262,673 18	593,583 31	"
Payeurs du trésor	97,143 09	99,669 64	"	2,526 55
Comptables en Algérie	143 12	373 94	"	230 82
	365,426,949 53	395,200,890 25	838,239 68	30,612,180 40
Excédant des fonds remboursés			29,773.940 72	

(a) Les mouvements des fonds particuliers des receveurs généraux n'expriment pas ceux de leurs avances en compte courant avec le trésor. Ces avances sont, pour leur résultat annuel, l'objet d'un développement spécial qui se trouve ci-après, pages 180 et 181.

État présentant le mouvement des Fonds des Correspondants du Trésor, pendant l'année 1848.

DÉSIGNATION DES CORRESPONDANTS DU TRÉSOR.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, des recettes	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, des payements.
Communes et établissements publics *l/c* de fonds placés au trésor — Ville de Paris	2,154,153f 01c	21,046,734f 44c	"	18,892,580f 53c
Communes et établissements publics *l/c* de fonds placés au trésor — Départements	61,697,928 04	88,672,356 19	"	26,974,428 15
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *l/c* de fonds déposés au trésor	8,594,600 00	10,267,700 00	"	1,673,100 00
Caisse des invalides de la marine	8,278,816 99	8,020,550 03	258,266f 96c	"
Caisse des dépôts et consignations *s/c* courant avec le trésor	119,923,422 48	121,844,606 48	"	1,921,184 00
——— *s/c* de fonds des caisses d'épargne	27,879,405 73	79,106,808 76	"	51,227,403 03
Banque de France *s/c* de prêt de 150 millions	50,000,000 00	"	50,000,000 00	"
DIVERS SERVICES PUBLICS.				
Imprimerie nationale	640,559 49	683,000 00	"	42,440 51
Ministère de la marine *s/c* du service intermédiaire des établissements coloniaux non régis par la loi du 25 juin 1841	2,938,246 14	2,335,563 92	602,682 22	"
Divers *l/c* de dépôts de valeurs à rembourser par les directeurs des postes	49,867,437 92	49,883,974 17	"	16,536 25
Départements *l/c* de produits éventuels affectés à divers services locaux	7,466,130 67	8,526,793 72	"	1,060,663 05
Chancelleries consulaires *l/c* de fonds commun	122,211 98	176,828 45	"	54,616 47
Caisse des dépôts et consignations *s/c* chez les receveurs généraux	109,830,196 44	109,800,491 76	29,704 68	"
Légion d'honneur *s/c* chez les receveurs généraux	5,270,412 39	5,265,626 24	4,786 15	"
Gestions intérimaires de recettes des finances *l/c* de bénéfices et de frais	164,857 87	114,796 78	50,061 09	"
ÉTABLISSEMENTS PARTICULIERS. (Fonds déposés au Trésor.)				
Caisse des employés et artisans	141,269 60	141,000 00	269 60	"
Tontine du pacte social	40,032 33	38,000 00	2,032 33	"
——— d'épargnes	1,344,126 90	1,320,000 00	24,126 90	"
Ministère de l'instruction publique *s/c* de fondations anglaises	41,117 37	49,073 00	"	7,955 63
——— écossaises	21,546 87	20,038 77	1,508 10	"
——— irlandaises	40,150 20	51,000 00	"	10,849 80
Divers établissements *l/c* de placements de fonds sans intérêts	65,100 62	69,971 87	"	4,871 25
FONDS À REMBOURSER À DIVERS.				
Ex-receveurs généraux *l/c* d'avances à leur rembourser	2,113,172 73	4,932,075 05	"	2,818,902 32
Caisse des dépôts et consignations *s/c* de recettes à lui verser pour divers services spéciaux	1,489,541 05	1,609,858 54	"	120,317 49
Idem pour le service des retraites du ministère des finances	4,949,914 04	4,611,966 93	337,947 11	"
——— de la justice	1,182,603 81	1,105,835 57	76,768 24	"
Fonctionnaires de l'instruction publique *l/c* de fonds de retraite	326,464 70	350,000 00	"	23,535 30
DIVERS CORRESPONDANTS.				
Receveurs généraux *l/c* intermédiaire de remboursement de dépôts antérieurs au 1er juin 1816	"	4,119 69	"	4,119 69
Héritiers Carayon-Latour *l/c* de remboursement à 4 p. 0/0	2,084,115 04	1,284,121 04	799,994 00	"
Ministères *l/c* de services d'estafettes	39,506 95	56,246 81	"	16,739 86
Maîtres de postes *l/c* de services d'estafettes	56,395 31	54,816 69	1,578 62	"
Directeurs des monnaies *l/c* intermédiaire de frais de fabrication	66,857 02	37,926 93	28,930 09	"
——— *l/c* d'avances pour tolérances en fort sur la fabrication	3,764 49	3,764 49	"	"
Divers comptables *l/c* intermédiaire de mouvements de fonds	2,533,267 80	2,351,346 81	181,921 08	"
Établissements tontiniers *l/c* d'arrérages et annuités versés par eux, en exécution du décret du 20 mars 1848	2,835,445 13	1,898,216 17	937,228 96	"
Ministère de la marine *s/c* de banque de prêts de la Guadeloupe	400,965 00	3,400 00	397,565 00	"
Caisse des dépôts et consignations *s/c* de dépôts de garantie à la banque de France	"	4,320,000 00	"	4,320,000 00
Divers correspondants	1,255,923 58	1,197 585 57	58,338 01	"
A REPORTER	475,859,660 68	531,256,194 87	53,793,709 14	109,190,243 33

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

Suite de l'*État présentant le Mouvement des Fonds des Correspondants du Trésor, pendant l'année 1848.*

DÉSIGNATION. DES CORRESPONDANTS DU TRÉSOR.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, DES RECETTES.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, DES PAYEMENTS.
REPORT	475,859,660f 68c	531,256,194f 87c	53,793,709f 14c	109,190,243f 33c
COMPTES DE DIVERS AVEC LES RECEVEURS DES REVENUS INDIRECTS.				
Communes et établissements publics *l/c* avec les receveurs de l'enregistrement	75,863 37	127,385 54	"	51,522 17
Caisse des dépôts et consignations *s/c* intermédiaire avec les receveurs de l'enregistrement	565,091 54	560,802 75	4,288 79	"
Légion d'honneur *s/c* avec les receveurs de l'enregistrement	300 07	11,146 47	"	10,846 40
Établissements d'aliénés *l/c* de recouvrements de pensions	160,445 01	162,558 77	"	2,113 76
Divers *l/c* de recouvrements de mandements exécutoires décernés par les préfets	99,218 34	95,962 07	3,256 27	"
Gendarmerie *s/c* de frais de capture pour contrainte par corps	3,316 00	3,615 00	"	299 00
Administration des douanes *s/c* du service des saisies à l'intérieur. (Enreg^t.)	82 40	82 40	"	"
Hospices *l/c* de confiscations prononcées à leur profit. (Enregistrement.)	90 00	"	90 00	"
Liste civile *s/c* intermédiaire de liquidation chez les receveurs de l'enrigist^t.	214,827 34	215,919 72	"	1,092 38
Domaine privé *s/c* intermédiaire de liquidation chez les receveurs de l'enreg^t.	1,074,447 37	1,073,262 29	1,185 08	"
Divers *l/c* de valeurs versées en garantie de droits de douanes	25,969,200 66	25,800,861 11	168,339 55	"
——— *l/c* de fonds en dépôt chez les receveurs des douanes	16,139,564 50	16,087,537 46	52,027 04	"
Receveurs des douanes *l/c* de fonds recouvrés pour divers	177,482 03	174,219 22	3,262 81	"
——— *l/c* de fonds de retenues pour l'habillement, le service de santé et le casernement des préposés des brigades	2,456,287 83	2,781,384 04	"	325,096 21
——— *l/c* de primes pour saisies de tabacs et arrestations de fraudeurs	52,059 67	51,749 76	309 91	"
Préposés des douanes *l/c* de saisies faites à la requête d'autres administrations	8,882 93	10,041 15	"	1,158 22
Receveurs des contributions indirectes *l/c* de consignations à juger ou à répartir.	3,309,548 96	3,215,559 94	93,989 02	"
Villes et communes *l/c* avec les receveurs des contributions indirectes. (*Service des octrois.*)	4,403,241 12	4,408,000 15	"	4,759 03
Maison d'éducation de la Légion d'honneur à Saint-Denis *s/c* avec le receveur des contributions indirectes	37,292 91	37,292 91	"	"
Divers *l/c* de fonds en dépôt chez les directeurs des postes	15,899 85	16,966 70	"	1,066 85
Divers *l/c* de matières versées aux changes des monnaies pour être fabriquées.	160,949,926 27	158,727,374 57	2,222,551 70	"
Directeurs de la fabrication des monnaies *l/c* intermédiaire de conversion de matières à fabriquer	159,408,625 95	159,408,625 95	"	"
Divers *l/c* de retenues pour frais de coins et coussinets sur les matières versées aux changes de monnaies par le commerce	31,354 64	31,743 60	"	388 96
——— de polissage, de coins et de viroles	1,629 65	1,629 65	"	"
——— d'affinage d'or et d'argent	55,692 65	55,692 65	"	"
——— de vérification d'or et d'argent	8,684 07	8,684 07	"	"
——— de viroles brisées dans la fabrication des pièces de 5 francs	5,299 68	5,270 89	28 79	"
Divers *l/c* de bonific^ons allouées aux porteurs d'espèces duodécimales d'argent.	189 62	192 10	"	2 48
——— de pièces de 15 et 30 sous	16 15	19 92	"	3 77
Divers *l/c* avec les receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie.	790,630 49	840,143 90	"	49,513 41
Divers *l/c* avec les receveurs des douanes en Algérie	1,553,291 24	1,562,220 32	"	8,929 08
Divers *l/c* avec les receveurs des contributions diverses en Algérie	3,191,352 15	4,883,118 85	"	1,691,766 70
	856,619,495 14	911,615,258 79	56,343,038 10	111,338,801 75
EXCÉDANT des payements			54,995,763 65	

État présentant le mouvement des Fonds des Correspondants des Comptables des Finances, pendant l'année 1848.

DÉSIGNATION DES CORRESPONDANTS DES COMPTABLES.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, DES RECETTES.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, DES PAYEMENTS.
CORRESPONDANTS DES RECEVEURS GÉNÉRAUX.				
Receveurs particuliers *l/c* avec les receveurs généraux	841,340,153f 16c	844,960,788f 02c	"	3,620,634f 86c
——— *l/c* avec les percepteurs	1,845,744 53	1,263,403 68	582,340f 85c	"
Percepteurs *l/c* courant avec les receveurs particuliers	8,850,706 49	9,919,706 49	"	1,069,000 00
Agents comptables des facultés *l/c* courant	1,686,108 00	1,740,170 00	"	54,062 00
Receveur particulier de Bastia *s/c* de caisse de réserve	2,611,569 74	2,734,790 87	"	123,221 13
Receveurs particuliers *l/c* de restes à recouvrer sur les versements à faire par les greffiers comptables des maisons centrales de force et de correction	"	2,726 87	"	2,726 87
Greffiers comptables des maisons centrales de force et de correction *l/c* de restes à recouvrer	24,691 07	13,533 35	11,157 72	"
Comptoirs d'escomptes et sociétés commerciales *l/c* d'effets à recouvrer	34,282,072 58	34,282,747 11	"	674 53
Banque de Marseille	1,489,297 85	1,489,297 85	"	"
Divers comptables des départements *l/c* de mandats des receveurs généraux.	72,792,980 72	74,692,145 80	"	1,899,165 08
Divers comptables des départements *l/c* de fournitures de l'Imprimerie nationale	307,199 82	312,475 37	"	5,275 55
——— *l/c* d'effets à payer	6,996,164 31	6,880,486 80	115,677 51	"
——— *l/c* d'achats de rentes sur l'État	74,714,310 65	72,463,018 68	2,251,291 97	"
——— *l/c* de ventes de rentes sur l'État	3,895,328 80	3,837,327 48	58,001 32	"
Officiers et employés militaires *l/c* de retenues applicables aux contributions directes	30,295 13	31,531 07	"	1,235 94
Trésorier général des invalides de la marine	8,079,195 57	8,886,532 71	"	807,337 14
Agents forestiers *l/c* de masse	173 50	168 50	5 00	"
Condamnés libérés *l/c* de masse	815 71	2,876 93	"	2,061 22
Receveurs d'hospices et d'établissements de bienfaisance *l/c* de versements pour le service des enfants trouvés	8,476,671 85	8,512,527 83	"	35,855 98
Communes et établissements publics *l/c* de produits de coupes extraordinaires de bois	3,806,746 83	7,721,444 02	"	3,914,697 19
Receveurs des communes et établissements publics *l/c* d'obligations de coupes ordinaires de bois en dépôt	1,493,415 61	2,557,927 72	"	1,064,512 11
Adjudicataires de coupes extraordinaires de bois des communes et établissements publics *l/c* d'obligations	7,707,641 11	3,782,547 83	3,925,093 28	"
Adjudicataires de coupes ordinaires de bois des communes et établissements publics *l/c* d'obligations en dépôt	2,556,516 82	1,493,415 61	1,063,101 21	"
Soumissionnaires de fournitures et de travaux publics *l/c* de dépôts en effets publics	1,668,400 00	1,728,107 35	"	59,707 35
Ministères *l/c* de dépôts en effets publics des soumissionnaires de fournitures et travaux	1,858,917 35	1,793,200 00	65,717 35	"
——— en numéraire des soumissionnaires de fournitures et travaux	9,187,025 17	9,467,416 56	"	280,391 39
Monnaies étrangères. (Matières d'or et d'argent.)	142,752 60	142,752 60	"	"
Monnaie de Paris *s/c* de change de matières d'or et d'argent	65,489 06	65,489 06	"	"
Produit de souscriptions en faveur des victimes des 22, 23 et 24 février 1848	355,480 03	355,602 63	"	122 60
——— pour les victimes de juin 1848	44,911 49	44,911 49	"	"
Divers correspondants	3,875,730 54	3,768,046 24	107,684 30	"
	1,100,186,506 09	1,104,947,116 52	8,180,070 51	12,940,680 94
CORRESPONDANTS DES PAYEURS.				
Divers *l/c* de retenues exercées à leur profit	1,861,417 04	1,861,427 04	"	10 00
CORRESPONDANTS DES TRÉSORIERS PAYEURS EN ALGÉRIE.				
Comptoirs d'escomptes et sociétés commerciales *l/c* d'effets à recouvrer	149,164 17	138,814 12	10,350 05	"
Comptoir provisoire de la banque de France à Alger *s/c* chez le trésorier payeur	109,000 00	109,000 00	"	"
Service communal en Algérie	952,432 30	874,978 62	77,453 68	"
	1,103,258,519 60	1,107,931,336 30	8,267,874 24	12,940,690 94
EXCÉDANT de payements			4,672,816 70	

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement des Avances pour divers services, pendant l'année 1848.

DÉSIGNATION DES AVANCES.	AVANCES CONSTATÉES.	AVANCES RECOUVRÉES.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, DES AVANCES constatées.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, DES AVANCES recouvrées.
AVANCES DES RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.				
Frais de régie de l'administration des forêts	68,695f 26c	54,563f 89c	14,131f 37c	"
Frais judiciaires. (Justice militaire.)	17,794 76	15,592 19	2,202 57	"
Frais de poursuites et d'instances concernant l'administration des domaines	226,229 33	203,152 02	23,077 31	"
Divers services	53,923 01	35,847 29	18,075 72	"
AVANCES DES RECEVEURS DES DOUANES.				
Appointements des préposés, à payer par les contrôleurs des brigades. (Compte intermédiaire.)	21,136,032 00	21,136,705 79	"	673f 79c
Pensions de retraites acquittées pour le compte des receveurs des finances	4,911,920 12	4,607,132 40	304,787 72	"
Fonds de masse d'habillement des brigades	80,378 41	66,972 32	13,406 09	"
Frais de saisies	77,441 83	94,367 39	"	16,925 56
Parts de saisies	65,228 50	85,764 91	"	20,536 41
Primes d'arrestation de fraudeurs	1,080 72	576 73	503 99	"
Plombage, estampillage et marque de bestiaux	128,836 72	140,713 62	"	11,876 90
Remboursements de consignations	4,687,740 35	4,622,435 11	65,305 24	"
Divers services	397,712 11	646,709 70	"	248,997 59
AVANCES DES RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.				
Frais judiciaires	5,482,590 83	4,421,712 25	1,060,878 58	"
AVANCES DES DIRECTEURS DES POSTES.				
Timbre de reconnaissances de dépôts de valeurs	287,140 00	239,907 50	47,232 50	"
Service des voyages de l'ancienne Cour	59,692 45	11,547 72	48,144 73	"
Frais de poursuites	3,378 45	3,704 19	"	325 74
Divers services	66,814 91	53,461 85	13,353 06	"
AVANCES DES RECEVEURS GÉNÉRAUX.				
Solde des comptes des contributions de l'exercice 1847	94,173 89	9,558 35	84,615 54	"
Frais de poursuites pour le recouvrement des contributions directes	1,404,614 55	1,092,622 72	311,991 83	"
Timbres de formules de patentes	1,448,042 50	1,554,946 02	"	106,903 52
Droits de permis de chasse	1,908,705 00	1,923,210 00	"	14,505 00
AVANCES DES PAYEURS DU TRÉSOR.				
Dépenses à régulariser sur ordonnances ultérieures de la marine	8,088 62	"	8,088 62	"
AVANCES DES TRÉSORIERS PAYEURS EN ALGÉRIE.				
Avances sur arrêté du général commandant en chef la province de Constantine (ministère de la guerre)	180,018 00	180,018 00	"	"
Service des postes	"	5,250 00	"	5,250 00
AVANCES DES RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES EN ALGÉRIE.				
Divers services	103,576 71	168,484 59	"	64,907 88
AVANCES DES RECEVEURS DES DOUANES EN ALGÉRIE.				
Divers services	321,128 55	349,705 45	"	28,576 90
AVANCES DES RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS DIVERSES EN ALGÉRIE.				
Divers services	560,494 59	1,288,732 28	"	728,238 69
OPÉRATION D'ORDRE.				
Virement d'écritures, pour l'application aux budgets, des traites de la marine restant à régulariser au 1er janvier 1848 dans la comptabilité de l'agent spécial de ces traites	4,188,063 00	4,188,063 00	"	"
	47,969,535 17	47,201,458 28	2,015,794 87	1,247,717 98
Excédant des avances constatées			768,076 89	

État des Créances administratives constatées pendant l'année 1848, et des Recettes effectuées sur ces créances pendant la même année.

CRÉANCES CONSTATÉES.		
Créance constatée à la charge de la caisse des dépôts et consignations, pour le versement à faire par elle au trésor sur le produit de ses bénéfices de l'année 1848		3,990,680f 56c
Créance constatée à la charge de l'Imprimerie nationale, pour le versement à faire par elle au trésor de l'excédant de ses recettes pendant l'exercice 1847		68,620 03
Total		4,059,300 50
RECOUVREMENTS EFFECTUÉS SUR LES CRÉANCES.		
Versement que la caisse des dépôts et consignations a effectué au trésor en 1848, pour les bénéfices réalisés par elle pendant l'année 1847	1,726,728f 38c	1,743,044 54
Ordonnances délivrées au profit du trésor par le ministère de l'agriculture et du commerce, pour valeur de produits consommés en nature dans les haras et dépôts d'étalons (créances constatées dans l'année 1846)	16,316 16	
Excédant de créances constatées		2,316,256 05

État présentant le mouvement des Débets de Comptables et des Créances litigieuses, pendant l'année 1848.

DÉSIGNATION DES DÉBETS ET CRÉANCES.	ACCROISSEMENTS.	ATTÉNUATIONS. VERSEMENTS effectués dans les caisses du trésor public.	ATTÉNUATIONS. RÉDUCTIONS prononcées par arrêts de la cour des comptes, ordonnances et décisions ministérielles.
DÉBETS DE COMPTABLES.			
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	9,929f 21c	2,184f 77c	261f 24c
Receveurs des contributions indirectes	29,442 60	21,011 74	3,249 02
Directeurs des postes	17,733 36	10,853 23	712 75
Receveurs généraux	255,850 48	110,288 34	"
Payeurs du trésor	154,269 55	10,202 19	"
CRÉANCES LITIGIEUSES.			
Néant	"	"	"
	467,225 20	154,540 27	4,223 01
		158,763 28	
Excédant des accroissements	308,461 92		

SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement des Fonds entre les Comptables des finances, pendant l'année 1848.

FONDS REÇUS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	COMPTABLES par qui les fonds ont été envoyés.	MONTANT des fonds reçus.	
RECEVEURS de l'enregistrement, du timbre et des domaines	Receveurs généraux	57,700f 00c	1,654,244f 73c
	Leurs collègues	1,596,544 73	
RECEVEURS des douanes	Receveurs généraux	8,233,075 54	19,378,196 18
	Caissier payeur du trésor	1,585,000 00	
	Receveurs des douanes en Algérie	325 62	
	Leurs collègues	9,559,795 02	
Idem. (Traites et obligations protestées.)	Receveurs généraux	.....	836,402 48
RECEVEURS des contributions indirectes	Receveurs généraux	5,903,907 50	8,065,068 13
	Caissier payeur du trésor	1,126,867 70	
	Leurs collègues	1,034,292 93	
Idem. (Traites et obligations protestées.)	Receveurs généraux	.....	2,345,988 66
DIRECTEURS des postes	Receveurs de l'enregistrement	1,221,596 97	13,063,097 77
	Receveurs des douanes	274,029 00	
	Receveurs des contributions indirectes	1,368,663 00	
	Receveurs généraux	4,309,396 73	
	Caissier payeur du trésor	1,473,606 71	
	Leurs collègues	4,415,805 36	
DIRECTEURS de la fabrication des monnaies	Leurs collègues	.....	207,943 30
RECEVEURS GÉNÉRAUX	Receveurs de l'enregistrement	169,946,473 88	757,296,895 59
	Receveurs des douanes	69,846,812 48	
	Receveurs des contributions indirectes	193,756,112 11	
	Directeurs des postes	26,806,513 80	
	Directeurs de la fabrication des monnaies	6,315 20	
	Caissier payeur du trésor	259,902,319 77	
	Payeurs	1,064,000 00	
	Agent comptable des traites de la marine	1,614 23	
	Trésoriers payeurs en Algérie	99 25	
	Leurs collègues	35,966,634 87	
CAISSIER PAYEUR DU TRÉSOR	Receveurs de l'enregistrement	23,095,197 80	571,744,028 15
	Receveurs des douanes (numéraire)	2,429,950 00	
	Receveurs des douanes (traites de douanes)	43,967,087 32	
	Receveurs des contributions indirectes (numéraire)	35,917,112 32	
	Receveurs des contributions indirectes (obligations des redevables)	21,023,798 90	
	Directeurs des postes	4,835,809 31	
	Directeurs de la fabrication des monnaies	21,000 00	
	Receveurs généraux	439,332,385 00	
	Payeurs	127,018 00	
	Agent comptable des traites de la marine	75,390 36	
	Trésoriers payeurs en Algérie	903,448 64	
	Trésoriers des colonies	15,830 50	
	A REPORTER	.....	1,374,591,864 99

FONDS ENVOYÉS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont envoyé les fonds.	COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	MONTANT des fonds envoyés.	
RECEVEURS de l'enregistrement, du timbre et des domaines	Directeurs des postes	1,221,596f 97c	194,046,151f 62c
	Receveurs généraux	168,132,812 12	
	Caissier-payeur du Trésor	23,095,197 80	
	Leurs collègues	1,596,544 73	
RECEVEURS des douanes	Directeurs des postes	274,029 00	126,134,597 76
	Receveurs généraux	69,899,499 14	
	Caissier-payeur du Trésor (numéraire)	2,429,950 00	
	Caissier-payeur du Trésor (traites de douanes)	43,970,937 32	
	Receveurs des douanes en Algérie	387 28	
	Leurs collègues	9,559,795 02	
RECEVEURS des contributions indirectes	Directeurs des postes	1,368,663 00	250,024,688 28
	Receveurs généraux	190,680,821 13	
	Caissier-payeur du Trésor (numéraire)	35,917,112 32	
	Caissier-payeur du Trésor (obligations des redevables)	21,023,798 90	
	Leurs collègues	1,034,292 93	
DIRECTEURS des postes	Receveurs généraux	26,646,951 30	35,947,884 92
	Caissier-payeur du Trésor	4,835,809 31	
	Leurs collègues	4,465,124 31	
DIRECTEURS de la fabrication des monnaies	Receveurs généraux	6,315 20	236,698 50
	Caissier-payeur du Trésor	21,000 00	
	Leurs collègues	209,383 30	
RECEVEURS GÉNÉRAUX	Receveurs de l'enregistrement	57,700 00	1,292,306,471 06
	Receveurs des douanes	8,233,075 54	
	Receveurs de douanes (Traites et obligations protestées.)	836,402 48	
	Receveurs des contributions indirectes	5,903,907 50	
	Receveurs de contributions indirectes (Traites et obligations protestées.)	2,345,988 66	
	Directeurs des postes	4,309,396 73	
	Caissier-payeur du Trésor	439,091,327 63	
	Payeurs	786,415,297 63	
	Trésoriers payeurs en Algérie	6,553 71	
	Trésoriers des colonies	9,004,674 44	
	Leurs collègues	36,102,146 74	
CAISSIER PAYEUR DU TRÉSOR	Receveurs des douanes	1,585,000 00	514,076,048 71
	Receveurs des contributions indirectes	1,126,867 70	
	Directeurs des postes	1,473,606 71	
	Receveurs généraux	260,160,169 16	
	Payeurs	184,211,486 83	
	Agent comptable des traites de la marine	11,580,425 22	
	Trésoriers payeurs en Algérie	52,891,508 44	
	Trésoriers des colonies	1,046,984 65	
	A REPORTER	.....	2,412,772,540 85

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

Suite de l'*État présentant le mouvement des Fonds entre les Comptables des finances, pendant l'année 1848.*

FONDS REÇUS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	COMPTABLES par qui les fonds ont été envoyés.	MONTANT des fonds reçus.	
	REPORT		1,374,591,864f 99c
PAYEURS DU TRÉSOR	Receveurs généraux	785,437,652f 42c	
	Caissier payeur du Trésor	184,211,486 83	970,558,953 52
	Leurs collègues	909,814 27	
AGENT comptable des traites de la marine	Caissier-payeur du Trésor		11,580,425 22
TRÉSORIERS PAYEURS en Algérie	Receveurs généraux	6,553 71	
	Caissier payeur du Trésor	52,030,890 53	
	Payeurs	18,100,000 00	
	Receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	3,398,181 79	93,140,506 26
	Receveurs des douanes en Algérie	5,542,197 36	
	Receveurs des contributions diverses en Algérie	5,702,256 66	
	Leurs collègues	8,360,426 21	
RECEVEURS de l'enregistrement et des domaines en Algérie	Trésoriers payeurs en Algérie	276,377 65	289,337 69
	Leurs collègues	12,960 04	
RECEVEURS des douanes en Algérie	Receveurs des douanes	387 28	43,610 17
	Leurs collègues	43,222 89	
RECEVEURS des contributions diverses en Algérie	Trésoriers payeurs en Algérie	32,000 00	451,358 57
	Leurs collègues	419,358 57	
TRÉSORIERS des colonies	Receveurs généraux	9,004,674 44	
	Caissier payeur du Trésor	1,046,984 65	10,570,673 42
	Payeurs	519,014 33	
	TOTAL des fonds reçus		2,461,226,729 84

FONDS ENVOYÉS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont envoyé les fonds.	COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	MONTANT des fonds envoyés.	
	REPORT		2,412,772,540f 85c
PAYEURS DU TRÉSOR	Receveurs généraux	1,064,000f 00c	
	Caissier payeur du Trésor	127,018 00	
	Trésoriers payeurs en Algérie	18,100,000 00	20,615,275 43
	Trésoriers des colonies	519,014 33	
	Leurs collègues	805,243 10	
AGENT comptable des traites de la marine	Receveurs généraux	1,614 23	77,004 59
	Caissier payeur du Trésor	75,390 36	
TRÉSORIERS PAYEURS en Algérie	Receveurs généraux	(A) 35,180 75	
	Caissier payeur du Trésor	926,912 11	
	Receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	276,377 65	9,620,367 25
	Receveurs des contributions diverses en Algérie	32,000 00	
	Leurs collègues	8,420,258 24	
RECEVEURS de l'enregistrement et des domaines en Algérie	Trésoriers payeurs en Algérie	3,410,503 35	3,423,213 57
	Leurs collègues	12,710 22	
RECEVEURS des douanes en Algérie	Receveurs des douanes	325 62	
	Trésoriers payeurs en Algérie	5,542,197 36	5,585,745 87
	Leurs collègues	43,222 89	
RECEVEURS des contributions diverses en Algérie	Trésoriers payeurs en Algérie	5,702,256 66	6,122,259 03
	Leurs collègues	420,002 37	
TRÉSORIERS des colonies	Caissier payeur du Trésor		15,830 50
	TOTAL des fonds envoyés		2,458,232,237 09

(A) Cette somme exprime une annulation de dépense.

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement, pendant l'année 1848, des Fonds des Budgets et des Services spéciaux, ainsi que des Avances du Trésor sur les mêmes services.

SERVICES ET EXERCICES.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT des RECETTES.	EXCÉDANT des PAYEMENTS.
BUDGETS.				
SERVICE ORDINAIRE.				
Budget de l'exercice 1847	60,590,097f 93c	192,722,233f 98c	"	132,132,136f 05c
——— 1848	1,480,967,162 55	1,348,786,344 61	132,180,817f 94c	"
——— 1849	20,340,765 48	16,827,932 87	3,512,832 61	"
Fonds généraux des budgets applicables au service colonial — Exercice 1847	1,499,448 37	46,500 00	1,452,948 37	"
Fonds généraux des budgets applicables au service colonial — ——— 1848	"	2,724,955 00	"	2,724,955 00
Fonds généraux des budgets applicables au service colonial — ——— 1849	"	14,637,076 00	"	14,637,076 00
SERVICE EXTRAORDINAIRE.				
Travaux régis par la loi du 25 juin 1841 — Exercice 1847	6,148,956 95	5,316,560 16	832,396 79	"
Travaux régis par la loi du 25 juin 1841 — ——— 1848	19,759,000 00	15,248,315 47	4,510,684 53	"
Travaux régis par la loi du 11 juin 1842 — Exercice 1847	"	29,556,855 40	"	29,556,855 40
Travaux régis par la loi du 11 juin 1842 — ——— 1848	"	112,536,554 71	"	112,536,554 71
Portion de l'emprunt de 450 millions appliquée aux travaux extraordinaires	"	46,225,556 07	"	46,225,556 07
SERVICES SPÉCIAUX.				
Cautionnements en numéraire	17,839,274 76	15,653,883 31	2,185,391 45	"
Service départemental. (Produits éventuels.)	14,586,386 77	14,105,341 06	481,045 71	"
Service colonial	21,262,669 85	20,014,292 11	1,248,377 74	"
Service municipal de l'Algérie	4,791,093 70	5,633,998 99	"	842,905 29
Compte intermédiaire des produits de prises sur l'ennemi en Algérie	89,157 49	545,318 27	"	456,160 78
Créance sur la ville de Lille	"	224,098 98	"	224,098 98
Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	"	1,152,328 99	"	1,152,328 99
Cautionnements des chemins de fer acquis au trésor pour cause de déchéance	23,443,822 91	573,532 61	22,870,290 30	"
Payements d'urgence pour dépenses extraordinaires	2,303,073 05	3,449,390 47	"	1,146,317 42
Liquidation de l'ancienne liste civile	6,221,449 99	3,738,194 63	2,483,255 36	"
——— du domaine privé	1,843,918 59	1,721,906 21	119,012 38	"
Bons du trésor émis antérieurement au 24 février 1848, déposés pour être consolidés en rentes 3 p. 0/0	242,392,543 15	224,427,565 45	17,964,977 70	"
Bons du trésor appartenant aux caisses d'épargne, déposés pour être consolidés en rentes 5 p. 0/0	18,053 98	15,456 67	2,597 31	"
Consolidation des bons du trésor remis à divers, antérieurement au 24 février 1848	237,293,389 72	"	237,293,389 72	"
——— des fonds des caisses d'épargne	106,714,346 12	28,242,440 33	78,471,905 79	"
——— des bons du trésor remis en remboursement des fonds en dépôts aux caisses d'épargne	15,456 00	"	15,456 00	"
Soumissionnaires de l'emprunt autorisé par le décret du 24 juillet 1848	19,723,401 25	19,723,401 25	"	"
Liquidation de la reprise par l'État du chemin de fer de Paris à Lyon	3,377,100 07	4,002,134 11	"	625,034 04
Compagnie du chemin de fer du Nord S/C d'obligations à réaliser	60,000,000 00	3,000,000 00	57,000,000 00	"
Comptoirs nationaux d'escompte	10,128,000 00	10,128,000 00	"	"
Part contributive du trésor dans le capital des comptoirs nationaux d'escompte	"	42,332,500 00	"	42,332,500 00
AVANCES ET DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.				
Produit de la consolidation de la réserve de l'amortissement pour le 2e semestre de 1847	40,625,740 79	"	40,625,740 79	"
Recette sur l'emprunt de 250 millions adjugé le 10 novembre 1847	41,978,062 00	"	41,978,062 00	"
Emprunt national	26,182,213 29	"	26,182,213 29	"
Produit de la consolidation des fonds des établissements tontiniers	1,796,566 17	"	1,796,566 17	"
——— des fonds des communes et établissements publics	1,525,284 67	"	1,525,284 67	"
	2,473,456,435 60	2,183,315,667 71	674,733,246 62	384,592,478 73
Excédant de recette			290,140,767 89	

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

Service des budgets. — Service ordinaire.	Service général	1,561,898,025f 96c	1,558,336,511f 46c	3,561,514f 50c	"
Service des budgets. — Service ordinaire.	Service colonial	1,499,448 37	17,408,531 00	"	15,909,082f 63c
Service des budgets. — Service extraordinaire.	Travaux régis par la loi du 25 juin 1841	25,907,956 95	20,564,875 63	5,343,081 32	"
Service des budgets. — Service extraordinaire.	——— du 11 juin 1842	"	142,093,410 11	"	142,093,410 11
Portion de l'emprunt de 450 millions appliquée aux travaux extraordinaires		"	46,225,556 07	"	46,225,556 07
Services spéciaux		772,043,137 40	398,686,783 44	373,356,353 96	"
Avances et découverts du trésor		112,107,866 92	"	112,107,866 92	"
		2,473,456,435 60	2,183,315,667 71	494,363,816 70	204,228,048 81
Excédant de recette				290,140,767 89	

État des Valeurs de Caisse et de Portefeuille, au commencement et à la fin de l'année 1848.

DÉSIGNATION DES VALEURS ET DES COMPTABLES.	AU 1er janvier 1848.	AU 1er janvier 1849.	DIFFÉRENCES AU 1er JANVIER 1849. Augmentations.	DIFFÉRENCES AU 1er JANVIER 1849. Diminutions.
NUMÉRAIRE.				
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	340,131f 93c	276,185f 15c	"	63,946f 78c
——— des douanes	1,764,407 81	1,555,620 04	"	208,787 77
——— des contributions indirectes	258,408 04	433,210 75	174,802f 71c	"
Directeurs des postes	1,108,707 34	1,039,827 11	"	68,880 23
Directeurs de la fabrication des monnaies	28,398 28	55,625 42	27,227 14	"
Receveurs généraux	9,214,730 77	9,180,515 51	"	34,215 26
Caissier payeur du trésor — Numéraire en caisse au trésor	7,695,300 19	8,366,410 58	671,110 39	"
Caissier payeur du trésor — Numéraire en dépôt à la banque	62,746,910 44	19,664,119 51	"	43,082,790 93
Payeurs du trésor	5,848,251 06	6,773,041 26	924,790 20	"
Comptables en Algérie. — Trésoriers payeurs	8,296,590 92	9,069,547 41	772,956 49	"
Comptables en Algérie. — Receveurs de l'enregistrement et des domaines	23,418 24	8,534 68	"	14,883 56
Comptables en Algérie. — Receveurs des douanes	37,840 16	34,876 30	"	2,963 86
Comptables en Algérie. — Receveurs des contributions diverses	15,775 97	181,601 67	165,825 70	"
	97,378,871 15	56,639,115 39	2,736,712 63	43,476,468 39
			40,739,755 76	
MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT À CONVERTIR EN ESPÈCES.				
Directeurs de la fabrication des monnaies	2,535,396 52	5,375,656 68	2,840,260 16	"
EFFETS À RECEVOIR.				
Receveurs des douanes	7,138,308 65	5,156,344 22	"	1,981,964 43
Receveurs des contributions indirectes	2,740,621 00	1,612,754 00	"	1,127,867 00
Directeurs des postes	10,013 86	10,013 86	"	"
Receveurs généraux	17,391,722 39	12,657,445 24	"	4,734,277 15
Caissier payeur du trésor	55,651,517 76	155,173,468 41	99,521,950 65	"
Payeurs du trésor	32,695 60	"	"	32,695 60
Trésoriers payeurs en Algérie	21,600,600 00	18,514,799 50	"	3,085,800 50
	104,565,479 26	193,124,825 23	99,521,950 65	10,962,604 68
			88,559,345 97	

RÉCAPITULATION.

Numéraire	97,378,871 15	56,639,115 39	"	40,739,755 76
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces	2,535,396 52	5,375,656 68	2,840,260 16	"
Effets à recevoir	104,565,479 26	193,124,825 23	88,559,345 97	"
	204,479,746 93	255,139,597 30	91,399,606 13	40,739,755 76

Augmentation, pendant l'année 1848, sur les valeurs de caisse et de portefeuille dont les comptables des finances étaient dépositaires au 1er janvier de la même année 50,659,850f 37c

Mais cette augmentation n'est réellement que de 47,665,357 fr. 62 cent., par le résultat des mouvements de fonds qui ont eu lieu, pendant l'année 1848, entre tous les comptables des finances. (Voir pages 174 à 177.)

En effet,

Les fonds envoyés ont été de 2,458,232,237f 09c

Les fonds reçus se sont élevés à 2,461,226,729 84

Excédant des fonds reçus 2,994,492 75

représentant des fonds envoyés antérieurement au 1er janvier 1849 et parvenus depuis cette époque, lesquels diminuent d'autant l'encaisse des comptables qui ont reçu les fonds 2,994,492 75

Augmentation effective des valeurs de caisse et de portefeuille pendant l'année 1848 ... 47,665,357 62

État des Opérations que les receveurs généraux ont faites pour le compte du Trésor, pendant l'année 1848.

RECETTES.

SERVICE DES BUDGETS.

		Exercice 1847.	Exercice 1848.	
Recettes sur les contributions et revenus publics.	Contributions directes	47,425,834f 16c	351,385,292f 81c	
	Contribution extraordinaire des 45 centimes	»	158,674,822 01	
	Produit des forêts et de la pêche	216,357 84	20,012,238 13	
	Produits universitaires	5,421 84	2,212,445 13	
	Produits divers	1,361,206 73	8,813,237 34	
	Retenues proportionnelles sur traitements et pensions; retenues par suite de cumul	»	810,134 14	
		49,008,820 57	541,908,169 56	
		590,916,990 13		(1) 590,916,990f 13c

SERVICES SPÉCIAUX.

Versements de cautionnements en numéraire		10,893,013f 47c	
Produits éventuels affectés aux dépenses des départements	Exercice 1847	1,940,410f 23c	14,611,263 53
	—— 1848	12,670,853 30	
Recettes pour le c/ de la liquidation de l'ancienne liste civile			783,919 01
—— du domaine privé			262,412 91
			26,550,609 82

RECETTES EN ATTÉNUATION DES DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.

Emprunt national			7,470,250 71

SERVICE DE TRÉSORERIE.

Recettes pour le compte des correspondants du trésor.	Communes et établissements publics c/c de fonds placés au trésor	58,322,900f 77c		
	Divers corps de troupes de la guerre et de la marine c/c de fonds déposés au trésor	8,594,600 00		
	Caisse des invalides de la marine	2,012,584 08		
	Ministère de la marine s/c du service intermédiaire des établissements coloniaux non régis par la loi du 25 juin 1841	21,803 28		
	Départements c/c de produits éventuels affectés à divers services locaux	7,466,130 67		
	Caisse des dépôts et consignations s/c chez les receveurs généraux	109,830,196 44		
	Légion d'honneur ..... *idem*	5,270,412 39	192,450,670 89	
	Gestions intérimaires de recettes des finances c/c de bénéfices et de frais	164,857 87		
	Divers établissements c/c de placements de fonds sans intérêts	65,100 62		
	Fonctionnaires de l'instruction publique c/c de fonds de retraite	294,918 32		
	Caisse des dépôts et consignations s/c de recettes à lui verser pour le service des retraites du ministère des finances	19,233 02		
	Établissements tontiniers c/c d'arrérages et annuités versés par eux, en exécution du décret du 20 mars 1848	387,033 43		
Émissions de mandats.	Traites sur le caissier payeur du trésor par les receveurs généraux	73,251,788 97	106,043,848 92	1,060,371,713 16
	Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues pour le compte du trésor	32,792,059 95		
	Solde des comptes des contributions de l'exercice 1847	9,558 35		
Recouvrements d'avances.	Poursuites pour le recouvrement des contributions	1,092,622 72	4,580,337 09	
	Timbre des formules de patentes	1,554,946 02		
	Droits de permis de chasse	1,923,210 00		
	Versements des receveurs de l'enregistrement	169,946,473 88		
	—— des douanes	69,846,812 48		
	—— des contributions indirectes	193,756,112 11		
Mouvements de fonds entre les comptables des finances.	Versements des directeurs des postes	26,806,513 80		
	—— de la fabrication des monnaies	6,315 20	(2) 757,296,856 26	
	Remises du caissier payeur du trésor	259,902,319 77		
	—— des payeurs	1,064,000 00		
	—— de l'agent comptable des traites de la marine	1,574 90		
	—— des trésoriers payeurs en Algérie	99 25		
	—— des receveurs généraux	35,966,634 87		
	Total des recettes			1,685,309,563 82

DÉPENSES.

SERVICE DES BUDGETS.

		Exercice 1847.	Exercice 1848.	
Dépenses sur le budget du ministère des finances.	Intérêts de la dette flottante. (Intérêts alloués en compte courant aux receveurs généraux, et 1/3 p. 0/0 sur les intérêts dus aux communes	1,195,890f 66c	2,073,065f 96c	
	Frais de service et de trésorerie. (Commissions, frais de transport et d'emballage de fonds.)	737,025 09	1,856,798 53	
	Traitements, taxations, remises et bonifications des receveurs des finances. — Traitements fixes	104,850 00	1,101,450 00	
	Bonifications d'intérêts sur le recouvrement des contributions directes	533,760 92	1,217,082 85	
	Taxation pour la centralisation du produit de l'impôt direct	253,446 08	869,225 21	
	—— des impôts et revenus indirects	209,001 73	695,814 37	
	Remises sur les produits de coupes de bois et les produits divers	82,960 83	61,874 64	
	Frais de perception des contributions directes. — Remises des percepteurs	2,316,097 25	8,462,595 56	
	Taxes de premier avertissement	38,991 41	290,035 48	
	Frais de perception de la contribution extraordinaire des 45 centimes	»	541,465 39	
	Frais de perception des redevances des mines (remises des percepteurs et premier avertissement)	13,062 24	6,569 28	
	Frais de perception des droits de vérification des poids et mesures (remises des percepteurs)	40,998 96	1,560 36	
	Restitutions et non-valeurs, décharges et réductions sur contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles	13,859,292 87	46,939,712 49	
		19,385,378 04	64,117,250 12	
		83,502,628 16		
	Décharges à réimposer sur les contributions directes de l'exercice 1849	468,348 35		
		83,970,976 51		(1) 83,970,976f 51c

SERVICE DE TRÉSORERIE.

Payements pour le compte des correspondants du trésor.	Communes et établissements publics c/c de fonds placés au trésor	88,672,336f 19c		
	Divers corps de troupes de la guerre et de la marine c/c de fonds déposés au trésor	10,267,700 00		
	Caisse des invalides de la marine	7,008 874 85		
	Ministère de la marine s/c du service intermédiaire des établissements coloniaux non régis par la loi du 25 juin 1841	1,048,346 54		
	Départements c/c de produits éventuels affectés à divers services locaux	8,526,793 72		
	Caisse des dépôts et consignations s/c chez les receveurs généraux	100,800,491 76	232,818,113 62	
	Légion d'honneur s/c ..... *idem*	5,265,626 24		
	Gestions intérimaires de recettes des finances c/c de bénéfices et de frais	114,796 78		
	Divers établissements c/c de placements de fonds sans intérêts	69,971 87		
	Ex-receveurs généraux c/c d'avances à leur rembourser	2,039,055 98		
	Compte intermédiaire de remboursements de dépôts antérieurs au 1er juin 1816	4,119 69		
Remboursements de mandats.	Mandats du caissier payeur du trésor sur les receveurs généraux	6,497,489 34		
	Traites des receveurs généraux sur le caissier payeur du trésor	826,277 43	40,766,497 66	
	Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues pour le compte du trésor	32,609,704 92		
	Traites des trésoriers payeurs en Algérie sur les receveurs généraux	833,025 97		
	Solde des comptes des contributions de l'exercice 1847	94,173 89		1,571,199,182 75
Avances à recouvrer.	Poursuites pour le recouvrement des contributions	1,404,614 55		
	Timbre des formules de patentes	1,448,042 50	4,855,535 94	
	Droits de permis de chasse	1,908,705 00		
	Fonds de subvention aux receveurs de l'enregistrement	57,700 00		
	—— des douanes	8,201,335 90		
	Envois aux receveurs des douanes (traites et obligations protestées)	811,021 64		
Mouvements de fonds entre les comptables des finances.	Fonds de subvention aux receveurs des contributions indirectes	5,903,907 50		
	Envois aux receveurs des contributions indirectes (traites et obligations protestées)	2,371,369 50		
	Fonds de subvention aux directeurs des postes	4,324,528 08	(2) 1,292,759,035 53	
	Envois au caissier payeur du trésor	439,559,828 42		
	Versements aux payeurs	786,395,577 30		
	Envois aux trésoriers payeurs en Algérie	6,446 17		
	—— aux trésoriers des colonies	9,004,674 44		
	—— aux receveurs généraux	36,122,646 58		
	Total des dépenses			1,655,170,159 26

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

(1) Voir le développement par département, pages 93 et 94.

(2) Ces fonds reçus, rapprochés de ceux que présente la page 174, se trouvent atténués d'une somme de 39 fr. 33 c. provenant des opérations constatées par virement de comptes.

Les receveurs généraux étaient en avance envers le trésor, à l'époque du 1er janvier 1848 (voir page 408 du compte des finances de l'année 1847) d'une somme de..... 50,307,608f 75c

Les opérations de toute nature qu'ils ont effectuées pour son compte, pendant l'année 1848, se sont élevées, savoir :

En recette à..... 1,685,309,563f 82c

En dépense à..... 1,655,170,159 26

Et font ainsi ressortir un excédant de recette, représentant la diminution que leurs avances ont éprouvée pendant l'année 1848 de..... 30,139,404 56

A ajouter l'avance des receveurs généraux sortis de fonctions, lesquels ont été crédités pendant la même année, à un titre particulier et en dehors de leur compte courant..... 2,113,172 73

Reste pour diminution..... 32,252,577 29 — 32,252,577 29

En conséquence, les avances des receveurs généraux sont, au 31 décembre 1848 (voir page 422 du présent compte), de..... 18 055,031 46

(1) Voir le développement par département, pages 151 et 152.

(2) Ces envois de fonds, rapprochés de ceux que présente la page 175, se trouvent augmentés d'une somme de 452,564f 47c, provenant des opérations constatées par virement de comptes, pour régularisation des fonds en route à la fin de chaque année.

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État de l'excédant de recette ou de dépense réalisé dans chaque département pendant l'année 1848, sur les Budgets et les Services spéciaux.

DÉPARTEMENTS.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT de RECETTE.	EXCÉDANT de PAYEMENT.	OBSERVATIONS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Ain	8,402,754f 97c	6,445,227f 61c	1,957,527f 36c	"	
Aisne	21,256,603 94	13,955,376 94	7,301,227 00	"	
Allier	8,748,771 61	6,547,207 95	2,201,563 66	"	
Alpes (Basses-)	3,534,864 77	3,991,326 78	"	456,462 01	
Alpes (Hautes-)	3,210,021 24	4,864,955 47	"	1,654,934 23	
Ardèche	6,312,451 23	4,720,094 15	1,592,357 08	"	
Ardennes	11,133,585 58	11,756,254 49	"	622,668 91	
Ariége	3,741,293 44	3,380,049 16	361,244 28	"	
Aube	9,311,905 44	7,326,371 62	1,985,533 82	"	
Aude	9,946,808 30	6,746,011 53	3,200,796 77	"	
Aveyron	7,288,850 24	5,219,659 71	2,069,190 53	"	
Bouches-du-Rhône	49,857,150 18	38,239,704 46	11,617,445 72	"	
Calvados	25,040,859 99	15,754,649 14	9,286,210 85	"	
Cantal	5,647,706 12	4,001,182 84	1,646,523 28	"	
Charente	9,743,155 75	9,076,556 60	666,599 15	"	
Charente-Inférieure	17,008,510 50	18,549,016 63	"	1,540,506 13	
Cher	7,341,998 17	10,333,367 99	"	2,991,369 82	
Corrèze	5,021,080 49	4,337,129 11	683,951 38	"	
Corse	1,872,956 50	6,371,964 82	"	4,499,008 32	
Côte-d'Or	16,529,246 45	12,269,785 08	4,259,461 37	"	
Côtes-du-Nord	13,181,713 10	7,983,633 64	5,198,079 46	"	
Creuse	4,759,667 26	4,126,750 91	632,916 35	"	
Dordogne	9,480,249 77	6,833,316 54	2,646,933 23	"	
Doubs	9,950,666 69	10,944,612 49	"	993,945 80	
Drôme	8,619,993 75	7,764,499 87	855,493 88	"	
Eure	18,196,422 62	11,689,850 42	6,506,572 20	"	
Eure-et-Loir	13,151,311 91	10,457,913 32	2,693,398 59	"	
Finistère	15,612,585 75	27,630,231 53	"	12,017,645 78	
Gard	14,167,445 15	9,066,494 57	5,100,950 58	"	
Garonne (Haute-)	16,501,033 89	14,490,820 22	2,010,213 67	"	
Gers	6,519,691 35	6,075,921 72	443,769 63	"	
Gironde	36,428,708 65	25,744,662 61	10,684,046 04	"	
Hérault	17,019,628 26	12,559,034 50	4,460,593 76	"	
Ille-et-Vilaine	15,526,290 34	15,951,338 17	"	425,047 83	
Indre	6,763,154 25	6,486,217 09	276,937 16	"	
Indre-et-Loire	10,451,526 03	14,200,246 73	"	3,748,720 70	
Isère	16,255,163 42	17,872,186 28	"	1,617,022 86	
Jura	10,459,688 96	7,063,795 00	3,395,893 96	"	
Landes	4,591,480 76	4,019,882 20	571,598 56	"	
Loir-et-Cher	8,700,761 53	6,978,928 88	1,721,832 65	"	
Loire	11,768,522 97	7,394,347 35	4,374,175 62	"	
Loire (Haute-)	5,229,261 26	3,917,628 41	1,311,632 85	"	
Loire-Inférieure	27,287,617 30	16,975,800 86	10,311,816 44	"	
Loiret	15,586,496 84	9,157,926 82	6,428,570 02	"	
Lot	5,042,185 49	5,599,878 90	"	557,693 41	
Lot-et-Garonne	9,537,656 23	9,695,625 96	"	157,969 73	
Lozère	2,912,627 01	3,121,283 17	"	208,656 16	
Maine-et-Loire	15,435,556 19	15,560,385 14	"	124,828 95	
Manche	20,386,673 99	22,733,089 90	"	2,346,415 91	
Marne	15,306,865 51	12,984,336 71	2,322,528 80	"	
Marne (Haute-)	8,270,600 14	5,931,638 98	2,338,961 16	"	
Mayenne	9,964,132 71	5,557,186 57	4,406,946 14	"	
Meurthe	17,649,619 62	18,677,162 75	"	1,027,543 13	
Meuse	10,952,880 02	11,487,801 16	"	534,921 14	
Morbihan	11,075,036 64	15,475,049 81	"	4,400,013 17	
Moselle	16,331,296 73	22,555,684 65	"	6,224,387 92	
Nièvre	8,961,030 65	9,051,263 40	"	90,232 75	
Nord	61,135,280 31	37,958,613 09	23,176,667 22	"	
Oise	18,626,722 76	9,809,311 31	8,817,411 45	"	
Orne	13,720,575 30	6,626,815 67	7,093,759 63	"	
Pas-de-Calais	28 905,854 48	17,457,601 58	11,448,252 90	"	
Puy-de-Dôme	11,943,615 58	9,456,460 89	2,487,154 69	"	
Pyrénées (Basses-)	10,853,370 11	13,730,393 32	"	2,877,023 21	
Pyrénées (Hautes-)	3,920,524 40	4,739,772 65	"	819,248 25	
Pyrénées-Orientales	4,181,379 02	7,602,823 17	"	3,421,444 15	
Rhin (Bas-)	17,216,169 33	27,131,829 21	"	9,915,659 88	
Rhin (Haut-)	13,077,859 03	10,312,355 33	2,765,503 70	"	
Rhône	29,910,458 23	31,342,922 67	"	1,432,464 44	
Saône (Haute-)	10,611,157 28	8,211,574 02	2,399,583 26	"	
Saône-et-Loire	16,269,203 43	6,637,339 67	9,631,863 76	"	
Sarthe	13,619,197 94	7,435,912 26	6,183,285 68	"	
Seine	146,115,872 60	194,354,354 98	"	48,238,482 38	
Seine-Inférieure	62,455,560 09	27,742,845 51	34,712,714 58	"	
Seine-et-Marne	18,020,131 94	18,224,195 49	"	204,063 55	
Seine-et-Oise	26,479,313 47	23,262,727 10	3,216,586 37	"	
Sèvres (Deux-)	7,566,241 40	5,514,445 58	2,051,795 82	"	
Somme	23,338,099 02	12,582,355 54	10,755,743 48	"	
Tarn	8,451,204 75	6,066,317 63	2,384,887 12	"	
Tarn-et-Garonne	6,368,150 51	4,982,665 32	1,385,485 19	"	
Var	13,859,195 34	36,411,628 03	"	22,552,432 69	
Vaucluse	7,697,152 40	6,840,482 05	856,670 35	"	
Vendée	9,451,470 23	7,234,925 68	2,216,544 55	"	
Vienne	7,716,755 86	7,976,883 59	"	260,127 73	
Vienne (Haute-)	6,573,393 95	7,407,504 71	"	834,110 76	
Vosges	9,501,100 85	5,335,931 60	4,165,169 25	"	
Yonne	12,409,337 85	8,642,691 87	3,766,645 98	"	
	1,318,980,165 11	1,188,735,998 83	267,039,217 98	136,795,051 70	
Directeurs de la fabrication des monnaies	1,680,337 28	1,603,627 86	76,709 42	"	
Caissier-payeur du trésor	953,229,574 47	779,553,842 16	173,675,732 31	"	
Comptables des finances en Algérie	20,284,726 22	89,951,188 80	"	69,666,462 58	
	2,294,174,803 08	2,059,844,657 65	440,791,659 71	206,461,514 28	
EXCÉDANT réel de recette, pendant l'année 1848, sur les budgets et les services spéciaux				234,330,145f 43c	
A AJOUTER, *pour ordre*, le résultat des opérations constatées à titre de virements de comptes et qui n'ont donné lieu à aucun mouvement de valeurs				(A) 15,184,881 67	
TOTAL				249,515,027 10	

OBSERVATIONS.

Le présent tableau a pour objet de développer, par département, l'*excédant de recette*, pendant l'année 1848, *des budgets et des services spéciaux*, auquel il a été pourvu par l'*excédant de dépense* résultant des mouvemens du *service de trésorerie*.

Ces deux excédants, en sens inverse, se justifient l'un par l'autre, et se résument ainsi qu'il suit :

Budgets et services spéciaux.

Recettes sur les contributions et revenus publics. (Voir le développement, par départ[t], page 94.)	1,558,992,297f 19c	
Réduction du prélèvement effectué sur les fonds généraux du budget de 1846, pour le service colonial de cet exercice. (Voir page 22.)		1,499,448 37
ENSEMBLE		1,560,491,745 56
Payements sur les dépenses publiques. (Voir le développement, par département, page 152.)	1,692,181,111f 48c	
Prélèvement sur les fonds généraux des budgets pour le service colonial. (Voir page 22.)	17,408,531 00	
Portion de l'emprunt de 450 millions appliquée aux travaux extraordinaires	46,225,556 07	1,755,815,198 55
Excédant de payement. (Voir p. 178.)		195,323,452 99
Recette sur les avances et découverts du trésor à dédaire		112,107,866 92
RESTE		83,215,586 07
Recettes sur les services spéciaux qui s'exécutent en dehors des budgets	772,043,137f 40c	
Payements sur les mêmes services	398,686,783 44	
Excédant de recette	373,356,353 96	373,356,353 96
Reste en excédant de recette. (Voir pages 157 et 178.)		290,140,767 89

Service de trésorerie.

Diminution des créances passives de l'administration des finances		306,137,835 67
Accroissement des créances actives		3,392,794 86
Augmentation des valeurs de caisse et de portefeuille existant entre les mains des comptables des finances		47,665,357 62
ENSEMBLE		357,195,988 15
A déduire :		
Net des bons du trésor remis à la caisse d'amortissement	24,722,720f 26c	
Bons de garantie remis aux comptoirs nationaux d'escompte	42,332,500 00	767,055,220 26
Excédant de payement. (Voir pages 157 et 178.)		290,140,767 89

(A) Le résultat ci-contre des opérations constatées par virement de comptes se trouve comme il suit, dans le tableau de développement par classe de comptables, pages 38 à 45.

Recettes	210,429,126f 36c	
A déduire les annulations	71,773,234 63	138,655,891f 73c
Payements	181,887,260 55	
A déduire les annulations	58,416,250 49	123,471,010 06
Excédant de recette		15,184,881 67

COMPTES DES BUDGETS

POUR L'ANNÉE 1848.

Compte définitif de l'exercice 1847.

Compte provisoire de l'exercice 1848.

État des opérations relatives à l'exercice 1849.

Situation financière du service des travaux extraordinaires.

Résultats généraux sur les budgets de 1830 à 1847.

NOTE

Sur les Comptes des Budgets.

DOCUMENTS dont se composent les comptes des budgets.

Les comptes des budgets font connaître la situation financière de l'État sur les exercices dont le règlement définitif n'a pas encore été voté par l'Assemblée nationale; ils comparent, à cet effet, les évaluations des produits avec les droits établis et recouvrés sur les redevables, et les crédits accordés aux ministres avec les services faits et avec les payements effectués. Ces comptes rapprochent ainsi les prévisions législatives des opérations réalisées en recette et en dépense, et déterminent les non-valeurs sur les revenus ou les excédants de recouvrements, et les crédits sans emploi à annuler ou les compléments de crédits nécessaires pour couvrir les excédants de dépenses.

Ils se composent, pour l'année 1848, des documents qui suivent :

1° *Compte définitif du budget de l'exercice 1847;*

2° *Compte provisoire du budget de l'exercice 1848;*

3° *État des recettes et des payements effectués sur le budget de l'exercice 1849;*

4° *Situation financière du service des travaux extraordinaires régis par les lois des 25 juin 1841 et 11 juin 1842.*

JUSTIFICATIONS à l'appui des comptes des budgets.

Les comptes des budgets trouvent le développement, la justification et le contrôle des opérations qui y sont retracées, relativement aux droits liquidés au profit ou à la charge de l'État et à leur réalisation par le trésor public, dans les autres sections du compte général des finances désignées ci-après, où ces mêmes opérations se reproduisent, selon qu'elles ont eu lieu en 1848 ou que la situation en est établie à la fin de l'année; savoir :

Compte des opérations de l'année;

Compte des contributions et revenus publics;

Compte des dépenses publiques;

Compte du service de trésorerie;

Situation générale des finances.

Les comptes des budgets reposent, en conséquence, sur la garantie des opérations matérielles du Trésor et sur la situation générale des finances, en même temps que les résultats en sont contrôlés, conformément à l'ordonnance du 9 juillet 1826, par les *Déclarations générales* émanées chaque année de la Cour des comptes, pour attester, d'après les arrêts rendus par elle sur les comptes individuels des agents chargés des recettes et des dépenses, l'exactitude des comptes publiés par les ministres pour chaque exercice.

RÉSULTATS généraux publiés sur les budgets de 1830 à 1847.

On joint aux comptes des budgets, sous le titre de *Résultats généraux sur les budgets de 1830 à 1847*, une série de tableaux dont l'objet est de résumer, par exercice et par branches principales de service, la situation financière de chacun de ces budgets, de manière à déterminer, soit qu'on les examine séparément, soit qu'on les compare entre eux, leurs ressources et leurs besoins respectifs, ainsi que leur résultat final. (Voir pages 376 à 383). La situation semblable sur la période politique de 1814 à

Note sur les Comptes des Budgets.

1829 a été publiée pour la dernière fois, pages 365 à 367 du compte général des finances de l'année 1845.

SERVICES SPÉCIAUX rattachés pour ordre au budget général de l'État.

La loi du 9 juillet 1836 (règlement définitif du budget de l'exercice 1833), a, par son article 17, prescrit de rattacher, chaque année, *pour ordre*, au budget général de l'État, les services spéciaux de la *Légion d'honneur*, de l'*Imprimerie nationale*, des *Chancelleries consulaires*, de la *Caisse des invalides de la marine*, et enfin de la *Fabrication des monnaies et médailles;* et elle a en même temps statué, d'une part, que ces services spéciaux seraient soumis à toutes les règles prescrites par les lois de finances pour le règlement définitif de chaque exercice; et, d'autre part, que les comptes détaillés de ces mêmes services seraient annexés aux comptes généraux des départements ministériels auxquels ils ressortissent.

Conformément à ces dispositions, un titre particulier de la loi des comptes de chaque exercice est consacré, depuis la loi précitée, à l'apurement législatif des services spéciaux susmentionnés, dont une ordonnance, en date du 15 février 1847, a déféré les résultats au contrôle annuel de la Cour des comptes.

Les recettes et les dépenses des services de la *Légion d'honneur*, de l'*Imprimerie nationale*, des *Chancelleries consulaires* et de la *Caisse des invalides de la marine* ne sont pas comprises dans le compte général de l'administration des finances, parce que, soumises à un régime particulier, elles s'effectuent, en dehors de l'action du ministre des finances, par des comptables spéciaux qui ne sont pas astreints à remettre à la Direction de la comptabilité générale des finances des éléments périodiques d'écritures d'après lesquels elle ait à retracer les mouvements desdits services. C'est donc seulement dans les comptes des ministères de la justice, des affaires étrangères et de la marine, que se trouvent les développements et les justifications des résultats contenus, à cet égard, dans les lois annuelles de règlement.

Quant au service de la *Fabrication des monnaies et médailles*, comme il est exécuté par des comptables dépendants de l'administration des finances, les opérations en sont annuellement publiées dans le compte général de cette administration, dont elles forment une des subdivisions. (Voir page 616 à 632.)

SERVICE départemental.

Le *Service départemental*, tel que le régit actuellement la loi du 10 mai 1838, a été soumis pour la première fois à l'action du contrôle législatif, dans la loi de règlement du budget de l'exercice 1843. Les détails qu'il comporte se trouvent, pour les *recettes*, dans le compte définitif des recettes de chaque exercice, et pour les *dépenses*, dans les comptes rendus par les trois départements ministériels qui participent à l'exécution de ce service, c'est-à-dire ceux de l'intérieur, de l'instruction publique et des finances. La sanction à donner par le pouvoir législatif aux recettes et aux dépenses du service départemental, provisoirement arrêtées par les conseils généraux des départements et réglées ensuite définitivement, en exécution de l'article 24 de la loi précitée du 10 mai 1838, ne pouvant avoir pour base qu'un tableau d'ensemble des opérations de ce service, ce tableau, dressé par les soins de l'administration des finances, et selon les spécialités réglées par ladite loi, se trouve joint à la loi des comptes de 1847, à l'appui du titre spécial consacré au règlement du service dont il s'agit. Il est reproduit dans le compte général des finances (voir pages 562 à 571),

Note sur les Comptes des Budgets.

où il a dû former une section distincte, ses résultats, considérés sous le point de vue propre au budget général de l'État, étant déjà retracés par branches de services dans les tableaux qui composent les comptes des budgets. Cette section contient, en outre, la situation provisoire de l'exercice en cours d'exécution.

SERVICE COLONIAL.

Le *Service colonial* forme également une section particulière du compte général des finances. (Voir pages 574 à 590.) Elle comprend, 1° un résumé des opérations de toute nature constatées dans les écritures de la comptabilité générale des finances, soit pour les quatre colonies régies par la loi du 25 juin 1841, soit pour les autres établissements coloniaux laissés en dehors des dispositions de cette loi; 2° le tableau définitif des recettes et des dépenses de l'exercice 1846, dont le règlement est l'objet d'un titre spécial de la loi présentée pour l'apurement du budget de 1847; 3° un tableau des prévisions de recettes et de dépenses de l'exercice 1847 qui, aux termes de la même loi, doivent être soumises au contrôle législatif dans celle des comptes de 1848; 4° enfin, une situation provisoire des exercices 1848 et 1849, telle que les appréciations connues permettent de l'établir au 31 décembre 1848. Les diverses informations que comporte le service colonial sont portées à la connaissance de l'Assemblée nationale dans les comptes publiés par les ministères de la marine et des finances.

La Cour des comptes statue également par ses *Déclarations générales* sur les résultats définitifs, en règlement d'exercice, du *Service départemental* et du *Service colonial*.

COMPTE DÉFINITIF

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1847.

NOTE

Sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1847.

Résultat du vote primitif du budget.

Les lois de finances votées pendant la session de 1846, et portant la date du 3 juillet 1846, ont fixé, ainsi qu'il suit, les ressources et les besoins de l'ensemble des services du budget de l'exercice 1847, savoir :

	SERVICE ORDINAIRE.	SERVICE EXTRAORDINAIRE. Travaux régis par la loi du 25 juin 1841, et imputables sur le produit de l'emprunt en rentes.	SERVICE EXTRAORDINAIRE. Travaux régis par la loi du 11 juin 1842, et provisoirement imputables sur les ressources de la dette flottante du trésor.	TOTAL.
Recette	1,336,041,825f	21,301,500f	//	1,357,343,325f
Dépense	1,338,505,753	21,301,500	98,916,000f	1,458,723,253
Excédant présumé. de recette	//	//	//	
Excédant présumé. de dépense	2,463,928	//	98,916,000	

Mais ces fixations ont été modifiées par les diverses lois ci-après, qui ont également été votées pendant la session de 1846, et qui doivent, par conséquent, être considérées comme se rattachant à la loi de finances, savoir :

Service ordinaire.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Loi du 3 juillet 1846... — Achèvement de divers édifices publics d'intérêt général..... 800,194f 60c

Service extraordinaire.

(Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.)

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Loi du 5 mai 1846.... — Travaux de ports maritimes et de canaux.....	20,672,361f		
Loi du 31 mai 1846... — Amélioration de rivières.....	12,500,000		
Loi du 31 mai 1846.... — Construction de divers ponts.....	1,100,000		
Loi du 21 juin 1846.... — Établissement du chemin de fer de Chartres à Rennes	6,000,000	57,572,361f	
Loi du 21 juin 1846... — Établissement des chemins de fer de Châteauroux à Limoges et du bec d'Allier à Clermont.....	9,000,000		
Loi du 21 juin 1846... — Travaux du chemin de fer de Saint-Dizier à Gray....	4,000,000		
Loi du 3 juillet 1846... — Amélioration de divers ports.....	4,300,000		70,872,361 00
MINISTÈRE DE LA MARINE.			
Loi du 3 juillet 1846.. — Constructions navales et approvisionnement de la marine.....		13,300,000	

En résumant ces diverses dispositions législatives, la recette et la dépense du budget de l'exercice 1847 sont demeurées fixées, à la fin de la session de 1846, ainsi qu'il suit :

RECETTES.....	Ressources ordinaires.....	1,336,041,825f 00c	1,357,343,325f 00c
	Ressources extraordinaires.....	21,301,500 00	
	A REPORTER.....		1,357,343,325f 00c

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1847.

		REPORT.....	1,357,343,325f 00c
DÉPENSES...	Service ordinaire.....	1,339,305,947f 60c	1,530,395,808 60
	Service extraordinaire. Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.	21,301,500 00	
	Service extraordinaire. Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.	169,788,361 00	
EXCÉDANT présumé de dépense.	Service ordinaire.....	3,264,122 60	173,052,483 60
	Service extraordinaire.....	169,788,361 00	

Modifications que les prévisions du budget ont éprouvées.

Les prévisions du budget de 1847 ont, depuis, éprouvé les modifications indiquées dans deux tableaux spéciaux que l'on trouve ci-après, pages 211 à 217. Ces tableaux les récapitulent par branche de revenus et par ministère, et les justifient par catégorie, en citant les actes législatifs d'où elles résultent.

1° Évaluations des recettes.

Les modifications portant sur les évaluations de recettes sont celles qui suivent :

Les recettes de l'exercice 1847 ont été évaluées, comme on vient de le dire, à 1,357,343,325f 00c

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834, les ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux s'accroissent du montant de la plus-value réalisée sur lesdites ressources. Cette plus-value a été de..... 5,831,572 79

Les voies et moyens assignés à cet exercice s'augmentent, en outre, des fonds restés disponibles sur le service départemental et sur divers services spéciaux, à la clôture des exercices ci-après :

Exercice 1845.....	3,819,044f 16c	13,884,580 28
Exercice 1846.....	10,065,536 12	

Ils s'augmentent, enfin, d'une somme de 8,276,595 fr. 95 cent. à prélever sur l'emprunt en rentes autorisé par l'article 35 de la loi des recettes de 1842, en excédant de celle de 20,301,506 francs qui avait été prévue au budget pour les travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841, dont la dépense s'est élevée à 29,578,095 fr. 95 cent., ci..... 8,276,595 95

ENSEMBLE..... 1,385,336,074 02

Mais, d'un autre côté, les évaluations ci-dessus se réduisent du montant des prévisions de recettes inscrites pour le service colonial dans la loi de finances précitée, service dont le règlement législatif n'aura lieu, pour l'exercice 1847, que dans la loi des comptes de 1848, en exécution de l'article 11 de la loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1842, ci. 6,506,085f 00c

Et elles doivent aussi être atténuées d'une somme de 600,000 francs, montant de la taxe locale affectée au remboursement de l'emprunt contracté pour les travaux du port du Havre, laquelle, par suite de l'amortissement de cet emprunt en 1847, a cessé d'être perçue, en même temps que le crédit de pareille somme ouvert pour le remboursement a été annulé par le décret du 16 septembre 1848, ci..... 600,000 00

7,106,085 00

A REPORTER.... 1,378,229,989 02

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1847.

REPORT.....			1,378,229,989f 02c
TOTAL des recettes affectées législativement au budget de 1847, savoir :			
Fonds de report des exercices 1845 et 1846.....	13,884,580f 28c	1,348,651,893f 07c	1,378,229,989 02
Ressources ordinaires.....	1,334,767,312 79		
Ressources applicables aux travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841		29,578,095 95	

Les modifications relatives aux crédits se résument de la manière suivante :

2° Crédits ouverts aux ministres.

Les crédits ouverts par le budget primitif et par les lois spéciales qui y ont été rattachées s'élèvent ensemble, ainsi qu'on l'a annoncé plus haut, à..... 1,530,395,808f 60c

Ceux de ces crédits qui se rapportent au service départemental, ainsi qu'aux autres services spéciaux dont la dépense se règle d'après les ressources particulières que la loi leur assigne, ont été ramenés au montant des produits recouvrés (voir ci-contre la modification correspondante qu'ont éprouvée les évaluations du budget des recettes)..... 5,831,572 79

Les crédits applicables aux dépenses des mêmes services dont l'emploi n'a pu avoir lieu sur les fonds des budgets de 1845 et 1846 ont été transportés avec la même destination à l'exercice 1847 (voir ci-contre)..... 13,884,580 28

Diverses lois spéciales, rendues pendant les sessions de 1847 et de 1848 (voir pages 216 et 217), ont ouvert aux ministres, pour les services ordinaires du budget, des crédits supplémentaires et extraordinaires pour une somme de 136,923,808 fr. 71 cent., qui, réduits des annulations opérées par les mêmes lois (12,349,106 fr. 70 cent.), accroissent les crédits primitifs de la différence de..... 124,574,702 01

Les allocations ci-dessus s'augmentent encore des accroissements et des modifications de crédits qu'a éprouvés, comme il suit, le service extraordinaire des travaux publics (voir pages 229 à 232) :

Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.

Crédits accordés par des lois spéciales rendues pendant les sessions de 1847 et 1848, savoir :			
Crédits ouverts par diverses lois spéciales votées pendant les sessions de 1847 et 1848.....		21,598,382f 05c	
A DÉDUIRE : Crédits annulés par la loi générale des crédits supplémentaires du 16 septembre 1848.....	5,290,000f 00c		
Crédits dont l'annulation a été proposée par décrets des 12 et 30 décembre 1848.....	3,471,664 54		
		8,761,664 54	
RESTE en augmentation des crédits.....		12,836,717 51	12,836,717 51
A REPORTER.....			1,687,523,381 19

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1847.

REPORT			1,687,523,381f 19c
Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.			
Crédits ouverts par diverses lois spéciales votées pendant les sessions de 1847 et de 1848		102,478,990f 88c	
A DÉDUIRE : Crédits annulés par la loi générale des crédits supplémentaires du 16 septembre 1848	59,655,000f 00c		
Crédits annulés par la loi du 5 octobre 1848	500,000 00		
Crédits annulés par décret du 12 décembre et arrêtés des 28 et 30 décembre 1848	2,554,684 49		
		62,709,684 49	
RESTE en augmentation de crédits		39,769,306 39	39,769,306 39

Enfin, la loi du 23 mai 1834, qui, par les articles 8, 9 et 10, a prescrit le régime à suivre pour l'apurement des dépenses des exercices clos, autorise les ministres à comprendre parmi les crédits législatifs le montant des payements qui auront été effectués, chaque année, pour ces dépenses, sur les fonds du budget de l'exercice courant. Les besoins primitifs de l'exercice 1847 s'accroissent, en vertu de cette loi, d'une somme de 5,743,019 fr. 13 cent., qui s'applique :

Au service ordinaire du budget, pour	5,430,621f 03c	5,743,019 13
Au service extraordinaire, pour	312,398 10	
ENSEMBLE		1,733,035,706 71

Mais, d'un autre côté, les crédits de l'exercice 1847 doivent être réduits de ceux qui se rapportent au service colonial dudit exercice, lequel service sera, ainsi qu'on l'a dit plus haut, l'objet d'un règlement spécial dans la loi des comptes de 1848, ci 24,375,405 00

TOTAL des crédits rectifiés de l'exercice 1847 . . . 1,708,660,301 71

Ce dernier résultat se résume ainsi qu'il suit, selon les divisions entièrement distinctes de l'ensemble des services du budget de 1847 :

Dépenses du service ordinaire		1,464,652,018f 71c
Dépenses du service extraordinaire.	Travaux régis par la loi du 25 juin 1841 (y compris 312,398 fr. 10 c., comme il vient d'être dit, pour payements effectués à titre d'exercices clos)	34,450,615 61
	Grandes lignes de chemins de fer et autres travaux régis par la loi du 11 juin 1842	209,557,667 39
	RÉSULTAT pareil	1,708,660,301 71

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1847.

Résultat des votes législatifs pour le budget de 1847.

D'après l'exposé que l'on vient de faire de l'ensemble des dispositions législatives votées, ou en ce moment soumises à l'Assemblée nationale, qui déterminent les évaluations de ressources et les autorisations de dépenses du budget de 1847, ce budget paraissait devoir offrir les résultats ci-après :

Pour le *service ordinaire*, les dépenses s'élevant à	1,464,652,018f 71c
Et les prévisions de recettes ne montant qu'à	1,348,651,893 07
Il en résultait un excédant probable de dépense de	116,000,125 64
Mais cet excédant de dépense, s'augmentant du prélèvement à faire sur les fonds généraux du budget de 1847, pour couvrir l'insuffisance présumée de ressources du service colonial de cet exercice, lequel a été autorisé en dépense pour 24,375,405 francs, et prévu seulement en recette pour 6,506,085 francs, différence	17,869,320 00
Se trouvait ainsi porté à une somme totale de	133,869,445 64

Quant au service des *travaux extraordinaires*, dont les dispositions financières sont régies par la loi du 25 juin 1841, les crédits qu'ils ont donné lieu d'accorder aux ministres, pour l'exercice 1847, s'élevant à 34,450,615f 61c

Et la ressource à appliquer à ce service, dans le système de ladite loi, n'étant que de 29,578,095 95

Il y aurait eu lieu de la compléter par un nouveau prélèvement, sur la portion de l'emprunt en rentes assignée au budget subséquent, d'une somme de 4,872,519 66

Enfin, la spécialité de dépense relative à l'établissement des *grandes lignes de chemins de fer et autres travaux régis par la loi du 11 juin 1842* faisait présumer une avance à supporter provisoirement par les ressources de la dette flottante du Trésor, de 209,557,667 39

Comparaison des prévisions législatives avec les faits réalisés.

L'on va maintenant établir les différentes comparaisons nécessaires pour opposer ces prévisions aux faits réalisés, et pour présenter ainsi la situation définitive de l'exercice 1847, telle qu'elle résulte des opérations constatées jusqu'à l'époque de sa clôture.

1° Situation des recettes, en clôture d'exercice. (*Service ordinaire.*)

Les évaluations de recettes de 1847 ont été formées d'après les diverses bases indiquées dans le compte définitif rendu pour ces recettes par le ministre des finances, et publié par lui à l'appui du projet de la loi de règlement de cet exercice, voir page 13.

Elles s'élèvent, ainsi qu'on vient de l'établir, à 1,334,767,312f 79c

Les droits liquidés à la charge des redevables de l'État, sur les différentes branches de revenus dont se composent les ressources du budget, montent à 1,345,885,388f 50c

Les recouvrements effectués en atténuation de ces droits n'ont été que de 1,334,326,262 19

Et il est resté à recouvrer 11,559,126 31

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1847.

Ce reste à recouvrer s'applique à diverses natures d'impôts indirects, ou à des revenus de domaines, pour lesquels la liquidation des droits et leur réalisation ne s'opèrent pas simultanément (voir page 21 du compte définitif des recettes de 1847), savoir :

Enregistrement, timbre et domaines	4,689,255f 93c
Produits des forêts et de la pêche	1,275,567 18
Contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres)	5,590,332 20
Produits des postes	3,971 00
	11,559,126 31

Le solde ci-dessus représente des ressources assurées pour le Trésor; mais, à raison des délais plus ou moins longs dans lesquels les redevables pourront se libérer, la recette successive en sera portée au compte de l'exercice courant, au moment où elle aura lieu.

L'on ne doit en conséquence comparer, avec les prévisions du budget, ci.	1,334,767,312f 79c
Que les recouvrements obtenus jusqu'à l'époque de la clôture de l'exercice, ci	1,334,326,262 19
Les évaluations excèdent, par conséquent, les ressources ordinaires réalisées pendant l'exercice (voir le tableau page 241 du présent compte et le tableau page 23 du compte des recettes précité) de	441,050 60

Ce dernier résultat se décompose ainsi qu'il suit, par branches principales de contributions et de revenus :

	RECETTES excédant les évaluations.	RECETTES inférieures aux évaluations.
Contributions directes	819,230f 88c	"
Produits de domaines	"	351,190f 20c
Produits des forêts et de la pêche	"	9,292,070 62
Impôts et revenus indirects	9,021,341 17	"
Produits universitaires	17,212 07	"
Produits et revenus de l'Algérie	413,885 09	"
Produit de la rente de l'Inde	"	908 98
Produits divers	"	1,068,550 01
	10,271,669 21	10,712,719 81
Excédant des évaluations sur les recettes	441,050f 60c	

Les prévisions du budget, quoique établies, en général, sur les recettes d'une année antérieure,

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1847.

renfermant nécessairement plusieurs éventualités, la cause précise des excédants ci-dessus ne saurait être expliquée. Les produits de l'exercice expiré ne peuvent être utilement comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent, et cette comparaison se trouve ci-après (page 282). Le compte définitif des recettes du budget de 1847 fait, au surplus, connaître, pour chaque branche de revenus, les valeurs, matières ou quantités, qui ont été soumises à l'application des tarifs, et qui ont déterminé le montant des droits perçus par le Trésor public.

2e Situation des dépenses, en clôture d'exercice. (*Service ordinaire.*)

Les crédits accordés aux ministres pour le service ordinaire, tant par le vote primitif du budget, que par les lois subséquentes, s'élèvent ensemble, comme on l'a dit plus haut, à.		1,464,652,018f 71c
Les dépenses liquidées à la charge de l'exercice 1847 montent à.....	1,431,774,013f 92c	
Les payements effectués sur les dépenses, jusqu'à l'époque de la clôture de l'exercice, ont été de.....	1,427,851,259 66	
Et il est resté à payer, par imputation sur les fonds des exercices suivants, selon le mode réglé par la loi du 23 mai 1834, pour l'apurement des dépenses des exercices clos.....	3,922,754 26	
En comparant les crédits mis à la disposition des ministres avec les dépenses payées par le Trésor public, ci.....		1,427,851,259 66
il résulte du compte définitif de l'exercice 1847 que, dans leur ensemble, ces dépenses sont restées inférieures aux crédits, de.....		36,800,759 05

Ce dernier résultat se décompose ainsi qu'on va le faire connaître, d'après la situation des différents services auxquels les crédits ont été attribués (voir le tableau pages 278 et 279):

Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.....	21,751,567f 06c
Crédits non consommés par les payements, et représentant les dépenses restant à payer à la clôture de l'exercice.....	3,922,754 26
Crédits pour dépenses départementales ou spéciales, à transporter aux budgets des exercices 1848 et 1849.....	13,407,022 10
TOTAL des crédits à annuler ou à transporter....	39,081,343 42
A DÉDUIRE :	
Crédits complémentaires à accorder pour des dépenses constatées en excédant des prévisions législatives.....	2,280,584 37
TOTAL semblable à celui qui vient d'être établi.....	36,800,759 05

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1847.

Les résultats que les dépenses liquidées présentent, comparativement aux allocations législatives, se résument ainsi qu'il suit, par branches principales de services :

		DÉPENSES excédant les crédits. (*Crédits complémentaires à accorder.*)	CRÉDITS excédant les dépenses. (*Crédits à annuler définitivement.*)
Dette publique		655,913f 36c	2,057,222f 79c
Liste civile et dotations		"	"
Ministère de la justice et des cultes	Justice	"	53,617 09
	Cultes	20,000 00	310,551 86
——— des affaires étrangères		8,050 85	451,213 77
——— de l'instruction publique		"	287,700 61
——— de l'intérieur		87,836 81	1,659,765 16
——— de l'agriculture et du commerce		7,038 00	545,823 97
——— des travaux publics		28,893 69	2,209,055 90
——— de la guerre		983,169 75	5,995,568 98
——— de la marine		60,131 07	4,720,092 50
——— des finances		"	346,924 20
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus		35,187 66	2,439,645 35
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes		394,363 18	674,384 88
		2,280,584 37	21,751,567 06
EXCÉDANT des crédits		19,470,982 69	

Les crédits qui doivent être annulés, pour les dépenses restant à payer sur les budgets des exercices courants, résultent du règlement des budgets des ministères, dont le détail suit :

Ministère de la justice et des cultes	Justice		10,299f 65c
	Cultes		296,527 95
——— des affaires étrangères			95,084 88
——— de l'instruction publique			94,330 33
——— de l'intérieur			217,879 03
——— de l'agriculture et du commerce			20,128 88
——— des travaux publics			206,395 97
——— de la guerre			933,227 88
——— de la marine			292,619 89
——— des finances	Dette publique	1,592,208f 65c	1,756,259 80
	Divers services	164,051 15	
			3,922,754 26

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1847.

Les crédits à transporter aux exercices 1848 et 1849, pour conserver aux dépenses ci-après, non soldées sur l'exercice 1847, les ressources qui leur étaient spécialement affectées dans le budget de ce dernier exercice, sont ceux que l'on va résumer par service :

EXERCICE 1848.

Service départemental.	Dépenses de l'instruction primaire	129,938f 42c	10,014,501f 88c
	Dépenses des écoles normales primaires	5,772 91	
	Dépenses départementales	9,878,790 55	

EXERCICE 1849.

Service départemental.	Dépenses de l'instruction primaire	466,773f 93c	2,639,065f 65c	3,392,520 22
	Dépenses des écoles normales primaires	46,692 67		
	Dépenses départementales	1,720,090 29		
	Dépenses cadastrales	405,508 76		
Divers services spéciaux.	Secours spéciaux aux départements	517,426 58	753,454 57	
	Non-valeurs sur contributions directes	236,027 99		
				13,407,022 10

Le service des travaux extraordinaires, considéré sous le double rapport de ses ressources et de ses besoins, présente les résultats suivants pour chacun des ministères ordonnateurs de ces travaux : 3° Situation, en clôture d'exercice, des travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841.

1° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR LA LOI DU 25 JUIN 1841.

Ministère des travaux publics.

La loi de finances de l'exercice 1847 a ouvert au ministre des travaux publics un crédit de	1,000,000f 00c
Des lois spéciales, détaillées au tableau pages 229 et 230, ont complété les moyens mis à sa disposition, sur l'exercice 1847, par diverses allocations de crédits, qui, réduites des annulations résultant de ces mêmes lois, se résolvent en une augmentation de	7,998,827 04
ENSEMBLE	8,998,827 04
Les payements effectués sur les liquidations opérées à la charge du budget de cet exercice n'ayant été que de	6,997,066 47
Le règlement législatif dégage des crédits à annuler pour une somme de	2,001,760 57
Ces annulations proviennent :	
De crédits non consommés par les dépenses pour	1,879,454 06
Et de dépenses restées à payer pour	122,306 51
	2,001,760 57

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1847.

Ministère de la guerre.

Les allocations qui ont été mises à la disposition de ce ministère, par la loi de finances de 1847, ont été de	14,601,500f 00c
Mais les lois générales des crédits supplémentaires, détaillées ci-après pages 229 et 230, comprenant des réimputations de crédits qui ont eu lieu, soit au profit, soit à la décharge de l'exercice 1847, lesquelles se résument en une augmentation de	4,224,590 59
ENSEMBLE	18,826,090 59
Les payements effectués sur les liquidations opérées à la charge du budget de cet exercice n'ayant été que de	16,552,011 96
Le règlement législatif dégage des crédits à annuler pour une somme de qui provient de crédits non consommés par les dépenses.	2,274,078 63

Ministère de la marine.

Le crédit attribué à ce ministère, par le budget de 1847, a été de	5,700,000f 00c
De plus, la loi générale des crédits supplémentaires du 16 septembre 1848 comprenant des réimputations de crédits qui ont eu lieu, soit au profit, soit à la décharge de l'exercice 1847, lesquelles se résument en une augmentation de	925,697 98
ENSEMBLE	6,625,697 98
Les payements effectués sur les liquidations opérées à la charge du budget n'ayant été que de	6,029,017 52
Le règlement législatif dégage des crédits à annuler pour une somme de qui provient aussi de crédits non consommés par les dépenses.	596,680 46

Résumé.

Considéré dans son ensemble, le *service des travaux extraordinaires* régis par la loi du 25 juin 1841 présente, pour l'exercice 1847, les résultats suivants :

Les crédits ouverts montent à	34,450,615f 61c
Les dépenses liquidées à	29,700,402 46
La différence représente les crédits non consommés par les dépenses	4,750,213 15

Les payements effectués avec imputation sur le produit de l'emprunt en rentes se sont élevés à une somme totale de 29,578,095 fr. 95 cent. et se subdivisent ainsi qu'il suit, par ministère :

Ministère des travaux publics	6,997,066f 47c	29,578,095f 95c
——— de la guerre	16,552,011 96	
——— de la marine	6,029,017 52	

En y ajoutant les dépenses restées à payer en clôture d'exercice	122,306 51
on retrouve le montant ci-dessus des dépenses liquidées à la charge de l'exercice.	29,700,402 46

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1847.

On a vu plus haut, pages 195 et 196, que, d'après les prévisions législatives, les crédits ayant été élevés à..... 34,450,615f 61c

Et la ressource à y appliquer n'étant que de..... 29,578,095 95

il pouvait y avoir lieu de la compléter par un nouveau prélèvement sur le produit de l'emprunt affecté aux besoins de 1847, de..... 4,872,519 66

Les opérations de l'exercice ont modifié ce résultat ainsi qu'il suit :

D'après ce qui vient d'être dit, les crédits attribués au service des travaux extraordinaires, pour l'exercice 1847, se sont élevés dans leur ensemble à..... 34,450,615f 61c

Mais ils se réduisent de ceux qui n'ont pas été employés par les dépenses à l'époque de la clôture de 1847, et dont le report doit avoir lieu aux budgets subséquents (4,750,213 fr. 15 cent.), ainsi que de ceux qui expriment les dépenses restées à payer (122,306 fr. 51 cent.), ensemble..... 4,872,519 66

En sorte que les crédits maintenus au budget de 1847, d'accord avec les payements effectués pendant l'exercice, ne sont plus que de..... 29,578,095 95

Et, comme la portion de l'emprunt à attribuer, en somme égale, à cet exercice est de..... 29,578,095 95

Il en résulte, ainsi que la loi l'a voulu, que ce service se balance au budget définitif de l'exercice 1847, ci..... "

2° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR LA LOI DU 11 JUIN 1842.

4e Situation en clôture d'exercice des travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842.

L'établissement des grandes lignes de chemins de fer, ainsi que les autres travaux régis par la loi du 11 juin 1842, et provisoirement imputables sur les ressources de la dette flottante du trésor, ont donné lieu, comme il est dit page 196, à des allocations de crédits qui, réduits des annulations résultant de diverses lois spéciales, présentent, pour l'exercice 1847, une somme totale de..... 209,557,667f 39c

Mais des crédits non consommés par les dépenses sont restés à reporter au budget suivant pour..... 61,464,222f 95c

Et les dépenses liquidées se sont trouvées inférieures aux payements effectués de..... 220,116 36

ENSEMBLE..... 61,684,339 31 — 61,684,339 31

Les payements qui constituent l'avance réelle du trésor se réduisent, en conséquence, à l'expiration de l'exercice, à la somme de..... 147,873,328 08

Les explications sommaires qui se trouvent dans les tableaux placés à la suite de la présente note font connaître, pour chaque ministère et par chapitre législatif, les opérations qui ont donné lieu aux excédants de crédits ou de dépenses dont on vient de présenter l'analyse. Ce sont les comptes rendus par les ministres à l'appui du projet de la loi du règlement de cet exercice, qu'il faut consulter pour

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1847.

les détails par article de dépense, ainsi que pour les éclaircissements administratifs que comporte l'emploi fait par eux, sous leur responsabilité, des crédits mis à leur disposition.

Indépendamment de ce point de vue de contrôle législatif, sous lequel les charges de l'exercice 1847 doivent être examinées, il est encore essentiel de les apprécier comparativement à celles que l'exercice précédent a eues à supporter, et cette comparaison est établie ci-après, page 284.

La situation du budget de 1847, en clôture d'exercice, s'établit ainsi qu'il suit pour chacune des trois grandes divisions de service de ce budget :

Résultat général du budget de l'exercice 1847, à l'époque de la clôture.

Les ressources ordinaires réalisées pendant l'exercice s'élèvent à.....		1,334,326,262f 19c
Elles s'accroissent :		
1° Des fonds du service départemental, ainsi que de divers services spéciaux reportés des budgets de 1845 et 1846.....		13,884,580 28
2° Des fonds généraux du budget de 1846 que le règlement définitif du service colonial de cet exercice a laissés disponibles.....		1,499,448 37
ENSEMBLE.....		1,349,710,290 84
et se réduisent des fonds de même origine transportés aux budgets de 1848 et 1849.		13,407,022 10
Les recettes qui demeurent applicables aux besoins de l'exercice 1847 sont, en conséquence, de.....		1,336,303,268 74
Les payements effectués sur les ordonnances des ministres ayant été de.....	1,427,851,259f 66c	
et le prélèvement sur les fonds généraux, pour l'excédant de dépense du service colonial de 1847, dont le règlement définitif doit avoir lieu dans la loi des comptes de 1848, étant (voir page 588) de.....	17,869,320 00	
ENSEMBLE.....	1,445,720,579 66	1,445,720,579 66
		109,417,310 92

Il en résulte un excédant de dépense de 109,417,310 fr. 92 cent. qui est transporté au compte spécial prescrit par l'article 36 de la loi du 25 juin 1841 et dont l'extinction aura lieu au moyen des ressources extraordinaires déterminées par ladite loi.

Quant au service des travaux extraordinaires exécutés sous le régime de la loi du 25 juin 1841, il se balance en recette et en dépense dans la situation générale du budget de 1847, puisque les payements auxquels il a donné lieu sont couverts par le prélèvement d'une somme égale (29,578,095 fr. 95 cent.) sur le produit de l'emprunt en rentes dont la négociation a été autorisée par la loi sur le budget des recettes de 1842.

Enfin, le service des grandes lignes de chemins de fer et autres travaux régis par la loi du 11 juin 1842 met provisoirement à la charge de la dette flottante du trésor, en exécution de l'article 18 de cette loi, une avance de..... 147,873,328 08

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1847.

Comparaison de la situation du budget de 1847, d'après les votes législatifs, avec celle que présente le règlement définitif de l'exercice.

On a vu, page 197, que, d'après l'ensemble des dispositions législatives, le budget de l'exercice 1847 paraissait devoir présenter, pour le service ordinaire, un excédant de dépense de 133,869,445f 64c

Le compte définitif de l'exercice 1847, dont on vient d'analyser sommairement les résultats, ne fait ressortir qu'un excédant de dépense de 109,417,310f 92c

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après :

1° Fonds généraux du budget de 1846 que le règlement définitif du service colonial a laissés disponibles.....	1,499,448 37	
2° Dépenses non effectuées par les ministres, sur celles qui avaient été autorisées par les Chambres, et pour lesquelles des crédits sont à annuler en somme égale (21,751,567 fr. 06 cent., déduction faite de 2,280,584 fr. 37 cent. de crédits complémentaires), ci.....	19,470,982 69	
3° Dépenses restées à payer à la clôture de l'exercice 1847.....	3,922,754 26	
ENSEMBLE.....	24,893,185 32	24,452,134 72
A DÉDUIRE : Moins value des recettes réalisées, comparativement aux évaluations.....	441,050 60	
EXCÉDANT de dépense, d'accord avec celui qui vient d'être établi pour le service ordinaire du budget de 1847.....		109,417,310 92

Comparaison de la situation provisoire de 1847, publiée au 1er janvier 1848, avec la situation définitive établie en clôture d'exercice.

D'après la situation provisoire publiée dans le compte des finances de l'année 1847 (page 348), et distraction faite, d'une part, du *service colonial,* dont les prévisions, égales en recettes et en dépenses, sont retranchées, comme on l'a déjà dit, de la loi des comptes de 1847, pour être soumises au contrôle de l'Assemblée nationale dans celle de 1848; d'autre part, du service des *travaux extraordinaires*, qui, dans le système financier de la loi du 25 juin 1841, doit, chaque année, se balancer au budget en recette et en dépense; et, enfin, de la dépense pour l'établissement des *grandes lignes de chemins de fer et autres travaux*, à laquelle la loi du 11 juin 1842 a affecté temporairement les ressources spéciales de la dette flottante du trésor, le budget de l'exercice 1847 présentait, à l'époque du 1er janvier 1848, un découvert probable, sur le *service ordinaire*, de..... 116,616,213f

A REPORTER..... 116,616,213

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1847.

REPORT	116,616,213f 00c
La liquidation définitive des recettes et des dépenses de l'exercice, et l'apurement, en clôture d'exercice, des services ressortissant aux divers départements ministériels, a produit une atténuation de 7,198,902 fr. 08 cent. sur les charges du budget, ci	7,198,902 08
Et, comme on l'a établi ci-dessus (page 205), l'excédant de dépense du budget de 1847 demeure fixé à	109,417,310 92

Comparaison des recettes et des dépenses de 1847 avec celles de 1846.

Ainsi qu'on l'a dit plus haut, les produits de l'exercice expiré ne peuvent être utilement comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent, ces deux termes exprimant seuls des faits positifs, dont la corrélation permet de signaler à l'Assemblée législative les résultats qu'il lui importe principalement de connaître, c'est-à-dire les variations de l'impôt d'une année à l'autre. On a fait, en même temps, remarquer, quant aux dépenses, la nécessité d'en apprécier le montant pour l'exercice expiré, comparativement à celles que l'exercice précédent a eues à supporter. Ces deux sortes de comparaisons établies, cette année, sur les résultats des budgets des exercices 1847 et 1846, sont l'objet des tableaux placés à la suite de la présente note (pages 284 et 285).

Des états de recettes, dressés par branche de revenus, et qui sont publiés dans le compte définitif des recettes de 1847, présentent la comparaison des recettes des exercices 1847 et 1846, en indiquant les causes des augmentations ou des diminutions survenues en 1847. Des états semblables, pour les dépenses, sont joints aux comptes des ministères ordonnateurs, et font également connaître, par nature de services, les causes des différences qui ressortent entre les mêmes exercices.

Avant d'analyser ces tableaux de comparaison, il y a lieu d'en rapprocher les termes de ceux qui ont servi de base au règlement législatif des deux budgets.

Comme les résultats qui précèdent viennent de l'établir, le règlement de l'exercice 1847 détermine, en ce qui concerne les *services ordinaires* du budget, un excédant de dépense de	109,417,310f 92c
D'après le projet de loi présenté à l'Assemblée le 19 mai 1848, pour le règlement définitif de 1846, le budget de cet exercice a constaté un excédant de dépense de	41,273,264 48
Il en résulte que, comparativement à l'exercice 1846, le budget de 1847 se présente dans une situation moins favorable de la somme de	68,144,046 44

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1847.

Ce résultat est produit par les causes ci-après :

1° Diminution, en 1847, des revenus du budget :

Recettes de 1847	1,334,326,262f 19c	
——— de 1846	1,340,889,970 80	
	6,563,708 61	6,563,708f 61c

2° Excédant de recette du budget de 1845, dont le budget de 1846 a profité, circonstance qui ne s'est pas reproduite en 1847, ci 4,335,329 84

3° Diminution, en 1847, des fonds reportés en recette et en dépense pour le service départemental et pour divers services spéciaux (différence entre les reports dont chaque budget a profité et ceux qu'il a légués aux exercices suivants) :

Reports au profit de 1847	477,558f 18c	
——— de 1846	1,919,475 48	
	1,441,917 30	1,441,917 30

4° Différence à la charge du budget de 1847, provenant de ce que, comparativement aux dépenses liquidées pour les deux exercices, les payements de 1847 ont été supérieurs à ceux de 1846 :

Dépenses restées à payer sur l'exercice 1847	3,922,754f 26c	
——— 1846	4,924,705 00	
	1,001,950 74	1,001,950 74

5° Augmentation, en 1847, des dépenses du budget :

Dépenses de 1847	1,431,774,013f 92c	
——— de 1846	1,378,996,245 31	
	52,777,768 61	52,777,768 61

6° Diminution, en 1847, des fonds généraux restés disponibles sur le service colonial :

Recettes de 1846	1,702,094f 38c	
——— de 1847	1,499,448 37	
	202,646 01	202,646 01

7° Augmentation, en 1847, du prélèvement fait sur les fonds généraux du budget pour les dépenses du service colonial :

Dépenses de 1847	17,869,320f 00c	
——— de 1846	16,048,594 67	
	1,820,725 33	1,820,725 33

TOTAL ÉGAL à la différence établie ci-contre entre les résultats que présentaient, en situation définitive, les budgets des exercices 1847 et 1846. 68,144,046 44

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1847.

Pour le service des travaux extraordinaires, il ne pouvait y avoir lieu de comparer que les dépenses des deux exercices 1847 et 1846, et cette comparaison se trouve établie dans le tableau page 284.

La diminution de recette de la somme de 6,563,708 fr. 61 cent., qui ressort à l'exercice 1847, comparativement à l'exercice 1846, se répartit de la manière suivante entre les diverses branches de revenus, savoir :

	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1847.	
	Augmentations.	Diminutions.
Contributions directes	4,897,178f 08c	"
Produits des domaines	"	65,600f 38c
Produits des forêts et de la pêche	"	8,947,744 29
Impôts et revenus indirects	"	2,453,691 50
Produits universitaires	"	34,661 60
Produits éventuels affectés au service départemental	666,521 23	"
Produits et revenus de l'Algérie	"	993,111 99
Produits de la rente de l'Inde	"	908 98
Produits divers	368,310 82	"
	5,932,010 13	12,495,718 74
DIMINUTION à l'exercice 1847. (Voir page 282)	6,563,708f 61c	

Comme les impôts et revenus indirects sont les seules ressources du budget dont les variations se rattachent aux mouvements des valeurs mobilières et immobilières, des transactions civiles, des consommations, du commerce et de l'industrie, il a paru utile d'en établir une comparaison spéciale pour les deux exercices dont on vient de rapprocher les termes généraux.

Cette comparaison se trouve à la page 283, et fait ressortir, à l'exercice 1847, une diminution de 2,453,691 fr. 50 cent., qui se développe ainsi qu'il suit :

	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1847.	
	Augmentations.	Diminutions.
Enregistrement	8,118,919f 74c	"
Timbre	1,253,248 42	"
Droits de douanes à l'importation : Marchandises diverses	"	17,843,961f 73c
Droits de douanes à l'importation : Sucres des colonies françaises	4,444,114 18	"
Droits de douanes à l'importation : Sucres étrangers	"	4,028,098 38
Droits divers de douanes et de navigation	"	623,731 69
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	1,960,293 02	"
Droits sur les boissons	"	1,529,309 26
Droits de fabrication sur les sucres indigènes	5,761,471 72	"
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	170,856 51	"
Diverses taxes indirectes	"	934,556 34
Produit de la vente des tabacs	1,640,533 65	"
Produit de la vente des poudres	145,908 84	"
Produits des postes	"	989,380 18
	23,495,346 08	25,949,037 58
RÉSULTAT en diminution à l'exercice 1847	2,453,691f 50c	

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1847.

L'augmentation de 52,777,768 francs 61 centimes, que présentent les dépenses de l'exercice 1847, comparées à celles de l'exercice 1846, s'applique aux services ci-après :

	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1847.	
	Augmentations.	Diminutions.
Dette publique	12,618,708f 43c	"
Dotations	10,320 00	"
Ministère de la justice et des cultes. Service de la justice	4,223,991 16	"
Ministère de la justice et des cultes. Service des cultes	765,059 01	"
——— des affaires étrangères	"	769,211f 95c
——— de l'instruction publique	"	126,083 38
——— de l'intérieur	12,893,226 75	"
——— de l'agriculture et du commerce	"	2,382,948 69
——— des travaux publics	3,076,471 61	"
——— de la guerre	16,665,106 31	"
——— de la marine	2,294,725 23	"
——— des finances	"	378,501 66
Frais de régie, de perception et d'exploitations des impôts et revenus publics.	"	1,778,226 26
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	5,665,132 05	"
	58,212,740 55	5,434,972 44
AUGMENTATION à l'exercice 1847. (Voir page 284.)	52,777,768f 61c	

Enfin un état particulier (page 285) présente la comparaison des dépenses qui sont restées à payer à la clôture de chacun des deux exercices 1847 et 1846, et fait connaître que, relativement à 1847, ce résultat est inférieur à celui de 1846, ainsi qu'on l'a dit ci-dessus, de 1,001,950 fr. 74 cent.

TABLEAUX MODIFICATIFS

A L'APPUI

DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES CRÉDITS

QUI SERVENT DE BASE

AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1847.

TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTES QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1847.

Résultats généraux sur l'ensemble des évaluations.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES d'après le budget. (Loi du 3 juillet 1846.)	MODIFICATIONS RÉSULTANT DE LA RÉALISATION des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux. (A)		MODIFICATIONS RÉSULTANT DE CHANGEMENTS apportés législativement au budget primitif de l'exercice 1847.		ÉVALUATIONS SERVANT DE BASE au règlement définitif du budget de l'exercice 1847.	OBSERVATIONS.
		Augmentations.	Diminutions.	Augmentations.	Diminutions.		
RESSOURCES ORDINAIRES.							
Contributions directes	417,858,334f	4,757,995f 56c	"	"	"	422,616,329f 56c	(A) Voir le développement par nature de produits et par chapitre, page 214.
Enregistrement, timbre et domaines	260,183,130	34,692 00	"	"	"	260,217,822 00	
Produits des forêts et de la pêche	38,727,000	"	"	"	"	38,727,000 00	
Douanes et sels	218,442,000	23,058 89	"	"	(B) 600,000f 00c	217,865,058 89	(B) Taxe locale affectée au remboursement de l'emprunt contracté pour les travaux du port du Havre, et qui, par suite de l'amortissement de cet emprunt en 1847, a cessé d'être perçue, en même temps que le crédit de pareille somme, ouvert pour le remboursement, a été annulé. (Décret du 16 septembre 1846; tableau de modification des crédits, annexé à la loi de règlement du budget de 1847.)
Contributions indirectes	294,323,000	"	"	"	"	294,323,000 00	
Produits des postes	49,720,000	"	"	"	"	49,720,000 00	
Produits universitaires	2,406,276	"	"	"	"	2,406,276 00	
Divers revenus. — Produits éventuels affectés au service départemental	15,960,000	943,248 33	"	"	"	16,903,248 33	
Divers revenus. — Produits et revenus de l'Algérie	12,270,000	"	"	"	"	12,270,000 00	
Divers revenus. — Produits de la rente de l'Inde	1,050,000	"	"	"	"	1,050,000 00	
Divers revenus. — Recettes des colonies. (Loi du 25 juin 1841.)	6,506,085	"	"	"	(C) 6,506,085 00	"	(C) Exécution de l'article 11 de la loi de règlement de l'exercice 1842.
Produits divers	18,596,000	72,578 01	"	"	"	18,668,578 01	
	1,336,041,825	5,831,572 79	"	"	7,106,085 00	1,334,767,312 79	
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.							
Ressources extraordinaires attribuées aux travaux extraordinaires. (Portion de l'emprunt autorisé par la loi du 25 juin 1841.)	21,301,500	"	"	(D) 8,276,595f 95c	"	29,578,095 95	(D) Voir le développement, page 215.
	1,357,343,325	5,831,572 79	"	8,276,595 95	7,106,085 00	1,364,345,408 74	
FONDS SPÉCIAUX REPORTÉS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.							
Fonds reportés des exercices 1845 et 1846 pour le service départemental et divers services spéciaux... — Exercice 1845... 3,819,044f 16c	"	"	"	13,884,580 28	"	13,884,580 28	
Fonds reportés des exercices 1845 et 1846 pour le service départemental et divers services spéciaux... — Exercice 1846... 10,065,536 12							
	1,357,343,325	5,831,572 79	"	22,161,176 23	7,106,085 00	1,378,229,989 02	
		5,831,572f 79c		15,055,091 23			

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTES

Développement des modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
CONTRIBUTIONS DIRECTES. (Augmentation : 4,757,995f 56c.)		
Fonds pour dépenses départementales. — Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	62,222f 38c	"
Centimes additionnels pour fonds commun réparti entre les départements — applicables aux dépenses ordinaires	39,745 50	"
Centimes additionnels pour fonds commun réparti entre les départements — aux dépenses facultatives	"	273f 82c
Centimes votés par les conseils généraux pour dépenses facultatives	77,059 15	"
Centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales pour dépenses extraordinaires	997,841 12	"
Centimes additionnels spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux de grande communication et autres chemins vicinaux	541,955 83	"
Centimes additionnels spéciaux pour dépenses de l'instruction primaire	81,792 38	"
Centimes additionnels spéciaux pour dépenses du cadastre	"	178,482 93
Fonds pour dépenses communales. — Centimes affectés aux dépenses ordinaires	50,495 39	"
Centimes affectés aux dépenses extraordinaires et aux frais de bourse et de chambre de commerce	2,569,846 33	"
Centimes affectés aux dépenses des communes pour les chemins vicinaux	454,079 77	"
Centimes affectés aux dépenses des communes pour l'instruction primaire	194,652 77	"
Centimes affectés aux dépenses des communes pour frais de confection de rôles spéciaux de diverses impositions communales	16,241 50	"
Centimes affectés aux dépenses des communes pour frais de perception de diverses impositions communales	94,276 26	"
Centimes attribués aux communes par l'article 32 de la loi du 25 avril 1844	45,453 22	"
Fonds pour secours en cas de grêle, incendie, inondations ou autres cas fortuits	6,210 24	"
Fonds de non-valeurs. — Foncière, personnelle et mobilière (non-valeurs, remises et modérations)	6,210 24	"
Portes et fenêtres (non-valeurs)	8,335 50	"
Patentes, décharges, réductions, remises et modérations et frais d'impression et d'expédition des formules des patentes	28,781 97	"
Fonds de réimpositions	"	348,521 56
Taxe de premier avertissement	10,074 32	"
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES. (Augmentation : 34,692f.)		
Produits d'établissements spéciaux régis par l'État. (Produits consommés en nature provenant de ces établissements.)	34,692 00	"
DOUANES. (Augmentation : 23,058f 89c.)		
Produits de taxes locales affectés à des travaux de navigation	23,058 89	"
PRODUITS ÉVENTUELS AFFECTÉS AUX DÉPENSES DÉPARTEMENTALES. (Augmentation : 943,248f 33c.)		
Produits affectés aux dépenses ordinaires	310,499 06	"
— facultatives sur diverses natures de recettes	"	221,778 23
— facultatives sur subventions pour travaux de routes	30,166 18	"
— extraordinaires	696,583 33	"
— spéciales sur subventions communales	127,777 99	"
PRODUITS DIVERS. (Augmentation : 72,578f 01c.)		
Redevances et produits extraordinaires des mines	52	"
Ressources extraordinaires pour dépenses des écoles normales primaires	54,577 49	"
Versements des sociétés et agences tontinières pour remboursement de frais de surveillance	18,000 00	"
	6,580,629 33	749,056 54
RÉSULTAT en augmentation... Ressources applicables au service départemental. 2,619,685f 43c — à divers services spéciaux. 3,211,887 36	5,831,572f 79c	

QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1847.

Développement des modifications aux ressources spéciales accordées pour les travaux extraordinaires.

D'après le tableau C annexé à la loi des recettes de 1847, il a été attribué, à titre de moyens extraordinaires à prélever sur le produit de l'emprunt de 450 millions autorisé par la loi du 25 juin 1841, une somme de 21,301,500 fr. avec affectation aux dépenses des travaux extraordinaires à exécuter pendant l'exercice 1847, ci		21,301,500f 00c
Les dépenses de cette nature, acquittées pendant l'exercice 1847, se sont élevées à la somme de 29,578,095 fr. 95 cent.;		
SAVOIR :		
Ministère des travaux publics	6,997,066f 47c	
— de la guerre	16,552,011 96	
— de la marine	6,029,017 52	
TOTAL	29,578,095 95	
La portion de l'emprunt en rentes attribuée à l'exercice 1847 étant, ainsi qu'il est dit ci-dessus, de	21,301,500 00	
Il y a lieu, pour élever cette ressource extraordinaire au montant réel des dépenses qu'elle est destinée à couvrir, de prélever, sur la portion de l'emprunt qui était restée disponible, la somme de	8,276,595 95	8,276,595 95
En sorte que les ressources affectées aux travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841 s'élèvent réellement, pour l'exercice 1847, à		29,578,095 95

TABLEAU MODIFICATIF A L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DU BUDGET DE 1847.

Réultats généraux sur l'ensemble des crédits.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS d'après LE BUDGET. (Loi de finances du 3 juillet 1846.)	CRÉDITS OUVERTS d'après DES LOIS spéciales rattachées au budget.	MODIFICATIONS résultant DE LA RÉALISATION DES RESSOURCES affectées au service départemental et à divers services spéciaux (A). Augmentations.	MODIFICATIONS résultant DE LA RÉALISATION DES RESSOURCES affectées au service départemental et à divers services spéciaux (A). Diminutions.	CRÉDITS REPORTÉS des exercices 1845 et 1846 pour le service départemental et pour divers services spéciaux (B).	AUGMENTATIONS et DIMINUTIONS DE CRÉDITS résultant de lois spéciales (C). Crédits accordés.	AUGMENTATIONS et DIMINUTIONS DE CRÉDITS résultant de lois spéciales (C). Crédits annulés.	AUGMENTATIONS et DIMINUTIONS DE CRÉDITS résultant des lois générales de crédits supplémentaires (D). Crédits accordés.	AUGMENTATIONS et DIMINUTIONS DE CRÉDITS résultant des lois générales de crédits supplémentaires (D). Crédits annulés.	DÉDUCTION DES CRÉDITS du service colonial, en exécution de l'article 3 du projet de loi de règlement de l'exercice 1842. (E)	CRÉDITS pour DÉPENSES des exercices clos payées pendant l'année 1847 (F).	CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif du budget de l'exercice 1847.
SERVICE ORDINAIRE.												
Dette publique	379,172,816f	"	23,058f89c	"	"	"	"	9,000,000f 00c	600,000f00c	"	"	387,595,874f89c
Dotations	14,819,271	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	14,819,271 00
Services généraux des ministères. — Justice et cultes. — Justice	26,725,895	"	"	"	"	"	"	730,615 34	"	"	1,213f 91c	27,457,724 25
Services généraux des ministères. — Justice et cultes. — Cultes	38,768,550	"	"	"	"	"	"	969,468 44	463,028 75	"	125,256 89	39,400,246 58
Services généraux des ministères. — Affaires étrangères	8,854,422	"	"	"	"	"	"	1,529,567 79	"	"	274,296 80	10,658,286 59
Services généraux des ministères. — Instruction publique	17,938,983	"	136,369 87	"	800,846f98c	370,374f90c	"	55,337 26	14,000 00	"	18,576 53	19,306,488 54
Services généraux des ministères. — Intérieur	113,196,413	"	2,661,798 49	"	12,382,139 96	9,425,297 98	"	10,054,616 49	1,263,058 51	"	261,903 24	146,719,110 65
Services généraux des ministères. — Agriculture et commerce	14,281,490	"	58,902 24	"	14,898 16	"	"	728,905 10	"	"	7,275 99	15,091,471 49
Services généraux des ministères. — Travaux publics	62,418,900	800,194f60c	"	"	"	5,879,700 00	"	5,513,995 23	2,883,204 79	"	131,738 17	71,861,323 21
Services généraux des ministères. — Guerre	301,816,770	"	"	"	"	30,544,020 00	"	25,928,922 00	4,387,711 00	"	1,354,583 67	355,256,584 67
Services généraux des ministères. — Marine — Service marine	95,908,934	"	"	"	"	2,589,386 00	"	13,893,987 50	"	"	1,916,899 32	114,309,206 82
Services généraux des ministères. — Marine — Service colonial	22,257,885	"	"	"	"	155,000 00	"	1,962,520 00	"	24,375,405f00c	"	"
Services généraux des ministères. — Finances	17,591,184	"	"	"	"	4,998 00	"	3,837,762 53	1,960,651 52	"	1,338,876 51	20,798,211 42
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts publics	151,665,390	"	"	168,408f09c	611,539 40	1,622,950 00	"	4,254,484 15	777,452 13	"	"	157,222,461 43
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	73,088,850	"	3,119,851 39	"	75,155 78	"	"	7,871,900 00	"	"	"	84,155,757 17
	1,338,505,753	800,194 60	5,999,980 88	168,408 09	13,884,58028	50,591,726 88	"	86,332,081 83	12,349,106 70	24,375,405 00	5,430,621 03	1,464,652,018 71
	1,339,305,947f 60c		5,831,572f 79c		"	50,591,726f 88c		73,982,975f 13c				
SERVICE EXTRAORDINAIRE. *Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.*												
Ministère des travaux publics	1,000,000	"	"	"	"	2,127,639 00	"	10,448,789 94	4,890,000 00	"	312,398 10	8,998,827 04
——— de la guerre	14,601,500	"	"	"	"	3,000,000 00	3,471,664 54	4,696,255 13	"	"	"	18,826,090 59
——— de la marine	5,700,000	"	"	"	"	"	"	1,325,697 98	400,000 00	"	"	6,625,697 98
	21,301,500	"	"	"	"	5,127,639 00	3,471,664 54	16,470,743 05	5,290,000 00	"	312,398 10	34,450,615 61
	21,301,500f		"			1,655,974f 46c		11,180,743f 05c (G)				
Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.												
Ministère des travaux publics	88,698,000	57,572,361	"	"	"	18,600,000 00	500,000 00	74,376,779 35	54,455,000 00	"	"	184,292,140 35
——— de la guerre	8,418,000	"	"	"	"	160,000,00	2,268,134 77	4,758,272 86	"	"	"	11,068,138 09
——— de la marine	1,800,000	13,300,000	"	"	"	"	286,549 72	4,583,938 67	5,200,000 00	"	"	14,197,388 95
	98,916,000	70,872,361	"	"	"	18,760,000 00	3,054,684 49	83,718,990 88	59,655,000 00	"	"	209,557,667 39
	169,788,361f		"			15,705,315f 51c (G)		24,063,990f 88c (G)				
TOTAL GÉNÉRAL	1,458,723,253	71,672,555 60	5,999,980 88	168,408 09	13,884,580 28	74,479,365 88	6,526,349 03	186,521,815 76	77,294,106 70	24,375,405 00	5,743,019 13	1,708,660,301 71
	1,530,395,808f 60c		5,831,572f 79c			67,953,016f 85c		109,227,709f 06c				

OBSERVATIONS.

(A) Exécution de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834. (Voir, à la page suivante, le développement de ces modifications, qui affectent, pour des sommes semblables, les évaluations de recettes.)

(B) Voir le développement par ministère et par chapitre, page 219.

(C) Voir *idem*, pages 220 et 221.

(D) Voir *idem*, pages 222 à 227.

(E) Voir *idem*, page 228.

(F) Exécution de l'article 8 de la loi de finances du 28 mai 1834. Il n'est pas publié de développement pour cette nature de modifications, parce que les dépenses des exercices clos forment un chapitre spécial dans le budget de chaque ministère, et que le présent tableau n'avait pas à contenir, à cet égard, d'autres indications que celles qui s'y trouvent énoncées.

(G) Voir le développement, pages 229 à 232.

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT

Développement des modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux.

CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MODIFICATIONS. AUGMENTATIONS.	MODIFICATIONS. DIMINUTIONS.
	DETTE PUBLIQUE. (Augmentation : 23,058f 89c.)		
8	Charges annuelles des emprunts contractés à des conditions diverses, pour ponts, canaux, etc...	23,058f 89c	"
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. (Augmentation : 136,369f 87c.)		
11	Dépenses de l'instruction primaire imputables sur les centimes additionnels	81,792 38	"
12	Dépenses de l'instruction primaire imputables sur ressources spéciales des écoles normales primaires.	54,577 49	"
	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. (Augmentation : 2,661,798f 49c.)		
37	Dépenses ordinaires sur centimes additionnels concédés aux départements	62,222 38	"
	——— sur le fonds commun	39,745 50	"
	——— sur produits éventuels ordinaires	310,499 06	"
38	Dépenses facultatives sur les centimes votés par les conseils généraux	77,059 15	"
	——— sur le fonds commun	"	273f 82c
	——— sur produits éventuels facultatifs	"	221,778 23
	——— sur subventions communales	30,166 18	"
39	Dépenses extraordinaires sur le produit de centimes extraordinaires	997,841 12	"
	——— sur produits éventuels (emprunts autorisés)	696,583 33	"
40	Dépenses spéciales sur centimes votés pour les chemins vicinaux	541,955 83	"
	——— sur subventions communales pour les chemins vicinaux	127,777 99	"
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE. (Augmentation : 58,902f 24c.)		
4	Écoles vétérinaires et bergeries	"	6,895 31
5	Encouragements à l'agriculture	37,987 54	"
6	Haras, dépôts d'étalons, primes, achats d'étalons	3,599 77	"
9	Frais de surveillance des sociétés et agences tontinières	18,000 00	"
15	Secours pour pertes résultant d'incendies, de grêle, inondations ou autres cas fortuits, etc	6,210 24	"
	FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS. (Diminution : 168,408f 09c).		
41	Frais de perception des contributions directes	10,074 84	"
40	Dépenses du cadastre sur centimes facultatifs votés par les conseils généraux	"	178,482 93
	REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS. (Augmentation : 3,119,851f 39c.)		
66	Restitutions sur le produit des centimes additionnels pour dépenses ordinaires des communes	50,495 39	"
	——— pour dépenses extraordinaires des communes	2,569,846 33	"
	——— pour dépenses des chemins vicinaux	454,079 77	"
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	194,652 77	"
	——— pour frais de confection de rôles spéciaux des impositions communales	16,241 50	"
	——— pour frais de perception des impositions communales	94,276 26	"
	Attributions aux communes sur la contribution des patentes	45,453 22	"
	Remises et modérations sur les contributions foncière, personnelle et mobilière	6,210 24	"
	Dégrèvements et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres	8,335 50	"
	——— sur la contribution des patentes	28,781 97	"
	Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions	"	348,521 56
		6,587,524 64	755,951 85
	RÉSULTAT en augmentation... Crédits applicables au service départemental.. 2,619,685f 43c ; ——— à divers services spéciaux.. 3,211,887 36	5,831,572f 79c	

DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1847.

Développement des crédits reportés des exercices 1845 et 1846, pour les dépenses du service départemental et de divers services spéciaux.

CHAPITRES spéciaux du budget de 1847.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS REPORTÉS À L'EXERCICE 1847. Crédits provenant de l'exercice 1845.	Crédits provenant de l'exercice 1846.	Total.
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
11	Dépenses de l'instruction primaire sur centimes additionnels	590,784 66	127,257 97	718,042 63
12	Dépenses des écoles normales primaires sur fonds spéciaux	"	82,804 35	82,804 35
		590,784 66	210,062 32	800,846 98
	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.			
37	Dépenses ordinaires sur centimes additionnels concédés aux départements	636,612 76	268,575 31	905,188 07
	——— sur produits éventuels ordinaires	158,979 81	24,780 47	183,760 28
38	Dépenses facultatives sur les centimes votés par les conseils généraux	367,994 63	1,378,567 55	1,746,562 18
	——— sur produits éventuels	55,269 58	1,352,925 75	1,408,195 33
	——— sur subventions communales	93,118 74	337,008 65	430,127 39
39	Dépenses extraordinaires sur produits de centimes extraordinaires	776,355 43	4,828,536 24	5,604,891 67
	——— sur produits éventuels (emprunts autorisés)	112,465 64	282,680 99	395,146 63
40	Dépenses spéciales sur centimes votés pour les chemins vicinaux	200,520 55	653,608 80	854,129 35
	——— sur subventions communales pour les chemins vicinaux	54,415 21	728,790 04	783,205 25
	——— sur produits spéciaux non indiqués dans la loi du 10 mai 1838	70,933 81	"	70,933 81
		2,526,666 16	9,855,473 80	12,382,139 96
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.			
15	Secours spéciaux pour pertes résultant d'incendie, de grêle, etc	14,898 16	"	14,898 16
		14,898 16	"	14,898 16
	MINISTÈRE DES FINANCES.			
39	Dépenses cadastrales imputables sur le fonds commun	153,454 80	"	153,454 80
	——— sur le produit des centimes facultatifs	458,084 60	"	458,084 60
66	Non-valeurs, sur contributions foncière, personnelle et mobilière	40,220 83	"	40,220 83
	Dégrèvement et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres	34,934 95	"	34,934 95
		686,695 18	"	686,695 18
	TOTAL GÉNÉRAL (Voir les lois de règlement des exercices 1845 et 1846)	3,819,044 16	10,065,536 12	13,884,580 28

NOTA. Le résultat général ci-dessus se développe ainsi qu'il suit, sous le rapport des services auxquels les reports sont applicables :

Service départemental.	Exercice 1845	3,725,990f 22c	13,884,580f 28c
	Exercice 1846	10,068,536 12	
Services spéciaux	Exercice 1845	90,053 94	

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT

Développement des augmentations

DATES DES LOIS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		CRÉDITS ACCORDÉS.		
		MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.		
20 juin 1847.....	"	Amélioration de divers établissements d'instruction publique.....	208,274f90c	370,374f90c
8 août 1847.....	"	Acquisition de diverses collections scientifiques.....	162,100 00	
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		
24 février 1847...	20	Secours aux hospices, bureaux de charité et établissements de bienfaisance.....	2,000,000 00	
13 mars 1847....	41	Subvention aux travaux d'utilité communale.....	4,000,000 00	
2 avril 1847.....	20	Secours aux hospices, bureaux de charité et établissements de bienfaisance.....	2,000,000 00	9,425,297 98
3 juin 1847.....	"	Dépenses secrètes de police générale.....	1,000,000 00	
9 juillet 1847.....	"	Travaux d'achèvement des bâtiments de la cour d'appel de Rouen.....	225,297 98	
22 juillet 1847...	"	Célébration des journées de juillet 1830.....	200,000 00	
		MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		
25 avril 1847.....	11	Routes et ponts.....	300,000 00	
Idem.	"	Restauration des routes départementales des Bouches-du-Rhône.....	120,000 00	
11 juillet 1847...	"	Travaux aux digues, levées et voies navigables du bassin de la Loire.....	4,000,000 00	
Idem.	"	Réparation des dommages causés aux routes nationales et départementales en 1846, par les inondations de la Loire.....	1,000,000 00	5,879,700 00
23 juillet 1847...	8 *bis.*	Dépenses relatives à l'installation de l'école des mineurs de Saint-Étienne.....	280,700 00	
9 août 1847.....	"	Travaux à exécuter dans divers édifices publics.....	179,000 00	
		MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
	5	Gendarmerie.....	919,788 00	
	9	Solde et entretien des troupes.....	2,606,396 00	
11 avril 1847....	10	Habillement et campement.....	850,000 00	
	11	Lits militaires.....	111,600 00	
	12	Transports généraux.....	5,200 00	
	21	Matériel de l'artillerie.....	8,400 00	
21 mai 1847.....	5	Gendarmerie.....	500,000 00	
	2	Administration centrale. (Matériel.).....	18,000 00	
	4	États-majors.....	151,540 00	
	8	Justice militaire.....	8,500 00	
	9	Solde et entretien des troupes.....	14,950,350 00	
	10	Habillement et campement.....	2,101,880 00	
	11	Lits militaires.....	244,750 00	30,544,020 00
	12	Transports généraux.....	251,750 00	
	13	Remonte générale.....	400,120 00	
	14	Harnachement.....	81,000 00	
9 août 1847,.....	15	Fourrages.....	1,452,846 00	
	21	Matériel de l'artillerie.....	119,000 00	
	25	Matériel du génie en Algérie.....	2,000,000 00	
	28	Gouvernement et administration générale en Algérie.....	523,000 00	
	29	Services militaires indigènes, en Algérie.....	432,000 00	
	31	Services civils en Algérie.....	307,900 00	
	32	Colonisation et établissements de militaires libérés en Algérie.....	500,000 00	
	33	Travaux civils en Algérie.....	1,800,000 00	
	34	Dépenses secrètes en Algérie.....	200,000 00	
		A REPORTER.....		46,219,392 88

DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1847.

de crédits résultant de lois spéciales.

DATES DES LOIS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		Suite des CRÉDITS ACCORDÉS.		
		REPORT.....	.....	46,219,392f88c
		MINISTÈRE DE LA MARINE.		
	5	Solde et habillement des équipages et des troupes.....	262,161f 00c	
	6	Hôpitaux.....	9,015 00	
4 mai 1847.....	7	Vivres.....	144,605 00	
	9	Salaires d'ouvriers.....	84,750 00	
	10	Approvisionnements généraux de la flotte.....	536,855 00	2,744,386 00
12 juillet 1847...	25	Subvention à divers établissements coloniaux.....	155,000 00	
	3	Officiers militaires et civils.....	120,000 00	
	4	Maistrance, gardiennage et surveillance.....	32,000 00	
30 septembre 1848.	5	Solde et habillement des équipages et des troupes.....	1,000,000 00	
	7	Vivres.....	400,000 00	
		MINISTÈRE DES FINANCES.		
		SERVICE GÉNÉRAL.		
8 août 1847.....	35 *bis.*	Dépenses des exercices périmés.....	4,998 00	
		FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS :		
20 juin 1847.....	53	Douanes (Dépenses diverses).....	500,000 00	1,627,948 00
8 août 1847.....	"	Construction de trois paquebots à vapeur destinés à la correspondance entre Calais et Douvres.....	900,000 00	
	"	Service spécial de douanes par le chemin de fer du Nord.....	47,950 00	
Idem.	"	Dépenses pour le maintien des relais de poste.....	175,000 00	
		TOTAL DES CRÉDITS ACCORDÉS.....		50,591,726 88

TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT

Développement des modifications résultant des lois générales de

DATES DES LOIS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		1° CRÉDITS ACCORDÉS.		
		DETTE PUBLIQUE.		
16 septembre 1848.	10	Intérêts de la dette flottante du Trésor	9,000,000f 00c	9,000,000f 00c
		MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.		
		DÉPENSES DE LA JUSTICE.		
Idem.	2 *bis.*	Frais de premier établissement du ministre	12,000 00	730,615 34
	12	Frais de justice criminelle et des statistiques	718,615 34	
		DÉPENSES DES CULTES.		
8 août 1847	"	Indemnités à la ville de Strasbourg pour loyer concernant l'évêché	29,178 00	
	"	Dépenses des exercices périmés	5,456 14	
	4	Traitements et dépenses concernant les cardinaux, archevêques et évêques	50,000 00	
	4 *bis.*	Traitement du cardinal archevêque de Bourges	4,805 55	969,468 44
16 septembre 1848.	5	Traitements et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial	277,000 00	
	14	Restauration de la cathédrale de Paris et construction d'une nouvelle sacristie. (Loi du 19 juillet 1845.)	603,028 75	
		MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.		
	5	Traitements des agents en activité	10,000 00	
	7	Frais de service	200,000 00	
8 août 1847	11	Missions extraordinaires	100,000 00	
	13	Subvention à la caisse des retraites	30,000 00	
	"	Dépenses des exercices périmés	1,463 98	1,529,567 79
	4	Traitements des agents en inactivité	18,000 00	
	5	Frais d'établissement	100,000 00	
16 septembre 1848.	6	Frais de voyage et de courriers	600,000 00	
	11	Missions extraordinaires	400,000 00	
	16	Reconstruction du palais de France à Constantinople	70,103 81	
		MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.		
	12	Institut	23,000 00	
	18	Bibliothèque nationale	8,635 65	
8 août 1847	19	Établissements divers. — Académie de médecine	1,000 00	55,337 26
	"	Réimpression des œuvres scientifiques de Fermat	14,000 00	
16 septembre 1848.	"	Dépenses à la charge du legs de M. Janson de Sailly (Loi du 10 mai 1838).	6,213 24	
	"	Réimpression des œuvres scientifiques de Laplace. (Loi du 11 juin 1842)	2,488 37	
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		
	6	Personnel des lignes télégraphiques	14,225 00	
	7	Matériel des lignes télégraphiques	1,126 00	
	12	Peintures et sculptures au palais de la Chambre des pairs	24,354 17	
	20	Secours aux hospices, bureaux de charité et institutions de bienfaisance	1,000,000 00	
	21	Secours à des personnes dans l'indigence qui ont des droits à la bienveillance du Gouvernement; frais de rapatriement de Français indigents	200,000 00	
	41	Subventions pour travaux d'utilité communale	4,000,000 00	
	42	Construction du tombeau de l'empereur Napoléon. (Loi du 20 juin 1845.)	488,004 00	
8 août 1847	43	Translation des restes mortels des deux grands maréchaux du palais, Bertrand et Duroc, et construction de deux tombes sous le dôme de l'église des Invalides. (Loi du 13 avril 1845.)	21,355 94	
	44	Publication de l'ouvrage de MM. Botta et Flandin sur les découvertes provenant des fouilles opérées dans les ruines de l'ancienne Ninive. (Loi du 3 juillet 1846.)	273,000 00	
	45	Achèvem^t et restauration de trois monum^ts historiques. (Loi du 22 juin 1845.)	1,576,981 08	
	46	Établissement d'une ligne de télégraphie électrique de Paris à Lille et à la frontière de Belgique, et de Douai à Valenciennes. (Loi du 3 juillet 1846.).	313,650 00	
	47	Achèvement du palais de la Cour d'appel de Lyon. (Loi du 19 juillet 1845.).	493,535 12	
	"	Dépenses des exercices périmés	3,787 38	
		A REPORTER	8,410,018 69	12,284,988 83

DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1847.

crédits supplémentaires, en date des 8 août 1847 et 16 septembre 1848.

DATES DES LOIS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		REPORT	8,410,018f 69c	12,284,988f 83c
		Suite des CRÉDITS ACCORDÉS.		
		Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		
	4 *bis.*	Translation aux Archives nationales de la section judiciaire actuellement déposée au Palais de justice de Paris	10,000f 00c	10,054,616 49
16 septembre 1848	31	Dépenses ordinaires des condamnés à plus d'un an de détention, renfermés dans les maisons centrales de force et de correction ou autres prisons; réparations des bâtiments; mobilier	1,320,000 00	
	32	Remboursements sur le produit du travail des condamnés détenus dans les maisons centrales de force et de correction	310,000 00	
	49	Frais d'un procès relatif aux demandes d'indemnités pour dommages résultant des événements de Lyon, en 1834	4,597 80	
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.		
8 août 1847	"	Dépenses des exercices périmés	192 28	
	2	Administration centrale. — Matériel et dépenses diverses	42,000 00	
	4	Écoles vétérinaires et bergeries	48,000 00	
	6	Haras, dépôts d'étalons	75,000 00	
16 septembre 1848	8	Encouragements aux manufactures et au commerce, missions, statistique, etc. Complément de la dépense relative à la mission industrielle et commerciale en Chine	13,712 82	728,905 10
	10	Encouragements aux pêches maritimes	500,000 00	
	12	Entretien des établissements thermaux et subventions, frais d'expédition des eaux minérales de Vichy	50,000 00	
		MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		
	11 *bis.*	Reconstruction de divers ponts. (Loi du 2 juillet 1843.)	380,000 00	
	21	Travaux de la bibliothèque Sainte-Geneviève. (Loi du 19 juillet 1845.)	212,682 74	
	22	Travaux à exécuter à la Chambre des députés. (Loi du 19 juillet 1845.)	361,087 71	
	28	Régularisation des abords du Panthéon et travaux à exécuter à la Chambre des pairs. (Loi du 2 juillet 1844.)	50,804 14	
	29	Construction d'un édifice affecté à l'école normale. (Loi du 24 mars 1841.)	150,000 00	
	30	Achèvement de divers édifices publics d'intérêt général	14,687 39	
	31	Travaux de routes nationales	1,050,000 00	
8 août 1847	32	Réparations des dommages causés aux routes et voies navigables, ainsi qu'aux digues et levées par les inondations du Rhône et de ses affluents. (Loi du 26 juillet 1844.)	10,000 00	
	33	Réparations de dommages causés par les inondations aux routes nationales et départementales, aux voies navigables, ainsi qu'aux digues et levées qui bordent les rivières	2,100,000 00	
	34	Subventions aux compagnies concessionnaires des ponts suspendus qui ont été emportés ou endommagés par les eaux	500,000 00	
	"	Travaux de grosses réparations aux bâtiments du ministère de la guerre	10,500 00	
	"	Dépenses des exercices périmés	10,696 81	
		A REPORTER	4,850,458 79	23,068,510 42

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT

Suite du *Développement des modifications résultant des lois générales de*

DATES DES LOIS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		REPORT	4,850,458f 79c	23,068,510f 42c
		Suite des CRÉDITS ACCORDÉS.		
		Suite du MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		
	2 *bis.*	Frais de premier établissement du ministre	12,000f 00c	
	11	Routes nationales et ponts	36,907 39	
	11 *bis.*	Reconstruction de divers ponts. (Loi du 2 juillet 1843.)	261,115 99	
	12	Navigation intérieure. (Rivières, quais et bacs.)	19,840 64	5,513,995 23
	16	Continuation des études de chemins de fer	7,290 00	
	20	Constructions et grosses réparations d'intérêt général	10,674 49	
16 septembre 1848	29	Construction d'un édifice à affecter à l'école normale	122,889 26	
	30	Achèvement de divers édifices publics d'intérêt général. (Loi du 26 avril 1845.)	21,167 79	
	40	Démolition du clocher de l'église Saint-Denis. (Loi du 3 juillet 1846.)	6,530 88	
	41	Restauration de la salle de l'Opéra	140,000 00	
	42	Travaux au palais de la Chambre des députés	17,698 27	
	43	Travaux à la salle des séances de la Chambre des pairs et à la prison du Luxembourg	7,361 73	
		MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
	9	Solde et entretien des troupes	1,788,990 00	
	10	Habillement et campement	267,050 00	
	11	Lits militaires	93,800 00	
8 août 1847	12	Transports généraux	4,340 00	
	21	Matériel de l'artillerie	7,000 00	
	"	Dépenses des exercices périmés	22,069 00	
	1	Administr^on centrale. (Personnel.) (Frais de premier établissement du ministre.)	12,000 00	
	3	Frais généraux d'impressions	49,620 00	25,928,922 00
	5	Gendarmerie	617,380 00	
	9	Solde et entretien des troupes. (Vivres.)	11,658,653 00	
	15	Fourrages	10,675,439 00	
16 septembre 1848	22	Poudres et salpêtres. (Personnel.)	10,000 00	
	23	Poudres et salpêtres. (Matériel.)	484,872 00	
	28	Gouvernement et administration générale de l'Algérie	84,000 00	
	30	Service maritime en Algérie	97,057 00	
	31	Services civils en Algérie	56,652 00	
		MINISTÈRE DE LA MARINE.		
	2	Administration centrale. (Matériel.)	23,074 00	
	5	Solde et habillement des équipages et des troupes	1,384,689 00	
	6	Hôpitaux	52,213 00	
	7	Vivres	825,039 00	
	9	Salaires d'ouvriers	243,400 00	
	10	Approvisionnements généraux de la flotte	634,500 00	
	16	Frais généraux d'impressions	100,000 00	
8 août 1847	21	Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel.)	88,820 00	"
	22	——— (Matériel.)	378,200 00	
	23	Dépenses des colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane française et de l'Ile de la Réunion — Service général	30,000 00	
	24	Dépenses des colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane française et de l'Ile de la Réunion — Service local	545,000 00	
	25	Subvention à divers établissements coloniaux	571,000 00	
	26	Dépenses générales des établissements français de l'Océanie	303,000 00	
	"	Dépenses des exercices périmés	16,792 61	
		A REPORTER	5,195,727 61	54,511,427 65

DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1847.

crédits supplémentaires, en date des 8 août 1847 et 16 septembre 1848.

DATES DES LOIS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		REPORT	5,195,727f 61c	54,511,427f 65c
		Suite des CRÉDITS ACCORDÉS.		
		MINISTÈRE DE LA MARINE.		
	1 *bis.*	Administration centrale. (Personnel.) — Frais de premier établissement du ministre	12,000 00	
	5	Solde et habillement des équipages et des troupes	1,130,400 00	
	7	Vivres	3,039,231 11	15,856,507 50
	9	Salaires d'ouvriers	1,400 00	
	10	Approvisionnements généraux de la flotte	7,500 00	
16 septembre 1848	10 *bis.*	——— (Loi du 19 juillet 1845.)	5,149,925 46	
	10 *ter.*	——— (Mourillon.) (Loi du 3 juillet 1846.)	707,558 22	
	11	Travaux hydrauliques et bâtiments civils	200,000 00	
	11 *bis.*	——— (Loi du 3 juillet 1846.)	315,136 08	
	16	Frais généraux d'impressions	50,000 00	
	17	Fourniture de bureau des ports, chauffage et éclairage	1,729 02	
	27	Dépenses générales des établissements français de l'Océanie	45,900 00	
		MINISTÈRE DES FINANCES.		
		Service général.		
8 août 1847	"	Dépenses des exercices périmés	288,356 36	
	32	Dépenses diverses. — Pertes résultant des tolérances en fort	6,000 00	
	33	Frais de trésorerie	180,000 00	
	70	Reprise par l'État de mobilier de la monnaie de Lille	127,646 33	
	80	Dépenses de la Cour des Pairs	10,000 00	
16 septembre 1848	82	Réparation de bâtiments à l'atelier des médailles	10,000 00	3,823,804 43
	84	Travaux d'appropriation à l'hôtel des monnaies de Paris	27,150 00	
	85	Dépenses relatives à des essais de fabrication de monnaies de bronze	10,000 00	
	86	Achat de presses monétaires et travaux à l'hôtel des monnaies de Paris	57,139 34	
	87	Retrait et démonétisation de diverses pièces. (Loi du 10 juillet 1845	3,107,512 40	
		FRAIS DE RÉGIE ET DE PERCEPTION DES IMPÔTS ET REVENUS PUBLICS.		
	53	Contributions indirectes. — Personnel	90,750 00	
	54	Contributions indirectes. — Matériel	5,000 00	
	55	Contributions indirectes. — Dépenses diverses	20,000 00	
8 août 1847	60	Exploitation des tabacs. — Matériel	821,000 00	
	63	Postes. — Personnel	31,000 00	
	75	Frais de nouveaux services de douanes	25,650 00	
	76	Dépenses de la commission mixte des bois résineux	15,000 00	
	77	Acquisition de terrains et constructions pour la réorganisation de la seconde ligne d'inspection des douanes à Lille	194,000 00	
		A REPORTER	1,202,400 00	74,191,739 58

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT

Suite du *Développement des modifications résultant des lois générales de*

DATES DES LOIS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.		MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
			REPORT	1,202,400f 00c	74,191,739f 58c
		Suite des CRÉDITS ACCORDÉS.			
		FRAIS DE RÉGIE ET DE PERCEPTION DES IMPÔTS ET REVENUS PUBLICS.			
	38	Contributions directes et autres taxes.	Dépenses diverses	1,500 00	
	41		Remises aux percepteurs, frais de distribution de premier avertissement, frais judiciaires	9,000 00	
	42	Enregistrement et domaines.	Personnel	323,700 00	
	44		Dépenses diverses	20,000 00	
	46	Timbre	Matériel et dépenses diverses	214,600 00	
	48	Forêts	Matériel	500,000 00	
	49		Dépenses diverses	130,000 00	
	53	Contributions indirectes.	Personnel	55,000 00	4,268,442 25
	54		Matériel	5,000 00	
16 septembre 1848	55		Dépenses diverses	41,000 00	
	56		Avances recouvrables	30,000 00	
	88		Frais de mission à l'étranger pour l'étude de la législation sur le sel	13,958 10	
	58	Poudres à feu	Matériel et dépenses diverses	435,240 00	
	63	Postes	Personnel	483,500 00	
	64		Matériel	56,961 85	
	65		Dépenses diverses	21,700 00	
	68		Dépenses diverses. (Transport des dépêches.)	665,770 00	
	75	Frais de nouveaux services de douanes		36,375 00	
	81	Construction d'une nouvelle douane. (Direction de Besançon)		22,737 30	
		REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.			
	69	Restitutions et non valeurs sur contributions directes et sur les taxes perçues en vertu de rôles		118,400 00	
	70	Remboursements sur produits indirects et divers		239,000 00	
	71	Répartition de produits de plombage, d'estampillage, en matière de douanes.		88,000 00	
16 septembre 1848	72	Répartition de produits d'amendes, saisies et confiscations		1,375,000 00	7,871,900 00
	73	Primes à l'exportation des marchandises		5,895,000 00	
	74	Escomptes sur divers droits		156,500 00	
		TOTAL des crédits accordés sur les services ordinaires			86,332,081 83

DE BASE AU RÈGLEMENT DU BUDGET DE 1847.

crédits supplémentaires, en date des 8 août 1847 et 16 septembre 1848.

DATES DES LOIS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		2° CRÉDITS ANNULÉS.		
		DETTE PUBLIQUE.		
16 septembre 1848	8	Charges annuelles des emprunts contractés à des conditions diverses. (Port du Havre.)	600,000f 00c	600,000f 00c
		MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.		
		Dépenses de l'Instruction publique.		
Idem	#	Publication des œuvres scientifiques de Fermat. (Loi du 24 juillet 1843.)	14,000 00	14,000 00
		Dépenses des Cultes.		
	14	Restauration de la cathédrale de Paris et construction d'une nouvelle sacristie. (Loi du 19 juillet 1845.)	463,028 75	463,028 75
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		
	42	Construction du tombeau de l'empereur Napoléon. (Loi du 20 juin 1845.)	60,424 00	
	44	Publication de l'ouvrage sur les ruines de l'ancienne Ninive. (Loi du 3 juillet 1846.)	146,250 00	
Idem	45	Achèvement et restauration de deux monuments historiques. (Loi du 22 juin 1845.)	976,384 51	1,263,058 51
	46	Établissement d'une nouvelle ligne de télégraphie électrique de Paris à Lille et à la frontière de Belgique	80,000 00	
		MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		
	11 *bis.*	Reconstruction de divers ponts. (Loi du 2 juillet 1843.)	56,000 00	
	28	Régularisation des abords du Panthéon et de la Chambre des pairs. (Loi du 2 juillet 1844.)	47,204 79	
	34	Subventions aux compagnies concessionnaires des ponts suspendus qui ont été emportés ou endommagés par les eaux	380,000 00	
Idem	37	Réparation de dommages causés aux digues et levées, ainsi qu'aux voies navigables comprises dans le bassin de la Loire par la crue et le débordement des eaux en 1846, et construction d'une banquette sur le bord des levées de la Loire en aval de Briare	2,000,000 00	2,883,204 79
	38	Réparation des dommages causés aux routes nationales et départementales par la crue et le débordement des eaux en 1846. (Loi du 11 juillet 1847.)	400,000 00	
		MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
	4	États-majors	320,700 00	
	5	Gendarmerie	309,000 00	
	9	Solde et entretien des troupes	3,358,241f 00	
Idem	12	Transports généraux	100,000 00	
	13	Remonte générale	203,770 00	4,387,711 00
	16	Solde de non-activité	65,000 00	
	17	Secours	10,000 00	
	18	Dépenses temporaires	21,000 00	
		MINISTÈRE DES FINANCES.		
Idem	87	Retrait et démonétisation de diverses pièces	1,960,651 52	1,960,651 52
		Frais de régie et de perception des impôts et revenus publics.		
Idem	60	Exploitation des tabacs. (Matériel.)	666,000 00	
	77	Acquisition de terrains et construction pour la réorganisation de la seconde ligne d'inspection des douanes de Lille	111,452 13	777,452 13
		TOTAL des crédits annulés sur les services ordinaires		12,349,106 70

RÉSULTAT des modifications apportées aux crédits par les lois générales de crédits supplémentaires.

Crédits accordés	86,332,081f 83c
Crédits annulés	12,349,106 70
RESTE pour crédits accordés	73,982,975 13

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT

Développement des crédits du service colonial, qui ont été déduits en exécution de l'article 3 du projet de règlement du budget de 1847.

Ces déductions portent sur les crédits du ministère de la marine, savoir :

CHAPITRE 21. Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel.)	5,972,660f 00c
——— 22. *Idem* (Matériel.)	2,816,600 00
——— 23. Dépenses du service général des colonies. (Martinique, Guadeloupe, Guyane française et île de la Réunion.)	6,252,045 00
——— 24. Dépenses du service local des colonies. (*Idem.*)	5,292,300 00
——— 25. Subvention à divers établissements coloniaux	2,016,400 00
——— 26. Dépenses générales des établissements français de l'Océanie	2,024,800 00
——— *n* Dépenses des exercices périmés	600 00
TOTAL	24,375,405 00

Ces crédits ont été ouverts par les lois ci-après, savoir :

Loi de finances du 3 juillet 1846			22,257,885 00
Loi du 12 juillet 1847 :			
Subvention à divers établissements coloniaux		155,000f 00c	
Loi des crédits supplémentaires du 8 août 1847 :			
Services militaires.. Personnel	88,820f 00c		
Services militaires.. Matériel	378,200 00		
Dépenses du service général. (Services communs aux quatre colonies.)	30,000 00		
Dépenses du service local. (*Idem.*)	545,000 00	1,916,620 00	2,117,520 00
Subvention à divers établissements coloniaux	571,000 00		
Dépenses générales des établissements français de l'Océanie	303,000 00		
Dépenses des exercices périmés	600 00		
Loi des crédits supplémentaires du 16 septembre 1848 :			
Dépenses générales des établissements français de l'Océanie		45,900 00	
TOTAL ÉGAL			24,375,405 00

DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1847.

Développement des modifications applicables aux crédits ouverts pour le service extraordinaire.

TRAVAUX RÉGIS PAR LA LOI DU 25 JUIN 1841.

1° CRÉDITS ACCORDÉS.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Loi du 5 mai 1846.	CHAPITRE 6 *bis*. Amélioration des rivières. (Loi du 8 juillet 1840)	200,000f 00c	2,127,639f 00c	
	——— 9. Amélioration de ports maritimes	1,927,639 00		
Loi générale des crédits supplémentaires du 8 août 1847.	Crédits restés sans emploi sur les exercices 1845 et 1846 :			
	CHAPITRE 5. Ponts	25,000 00		
	——— 6. Améliorations de rivières	1,200,000 00		
	——— 6 *bis*. ——— (Loi du 8 juillet 1840.)	1,000,000 00		
	——— 7. Service des canaux du Nivernais et du Berry	900,000 00		
	——— 9. Amélioration de ports maritimes	4,000,000 00	10,075,000 00	
	——— 10. Chemins de fer. (Garantie d'intérêts et prêts aux compagnies.)	1,400,000 00		
	——— 10 *bis*. Chemins de fer construits par l'État	150,000 00		
	——— 11. Établissement de nouveaux canaux	1,000,000 00		
	——— 11 *bis*. ——— (Loi du 8 juillet 1840.)	400,000 00		12,888,827f 04c
Loi générale des crédits supplémentaires du 16 sept. 1848.	Crédits restés sans emploi sur les exercices 1845 et 1846 :			
	CHAPITRE 1er. Routes nationales classées avant le 1er janvier 1837	32,473 46		
	——— 3. Routes nationales et ports maritimes de la Corse	1,330 75		
	——— 5. Ponts	5,844 13		
	——— 6. Amélioration de rivières	103,282 80		
	——— 6 *bis*. ——— (Loi du 8 juillet 1840.)	19,143 59	373,789 94	
	——— 7. Canaux du Nivernais et du Berry	33,930 55		
	——— 9. Amélioration de ports maritimes	147,209 23		
	——— 11. Établissement de nouveaux canaux	25,669 31		
	——— 11 *bis*. ——— (Loi du 8 juillet 1840.)	4,906 12		
Loi de règlement du budget de 1847.	Crédit pour dépenses des exercices clos payées pendant l'année 1847		312,398 10	

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Loi du 8 août 1847.	Crédit resté sans emploi sur l'exercice 1846 :			
	CHAPITRE 1er. Travaux de fortifications de Paris		3,000,000 00	
Loi générale des crédits supplémentaires du 16 septembre 1848.	Crédits restés sans emploi sur l'exercice 1846 :			
	CHAPITRE 1er. Travaux de fortifications de Paris	644,235f 60c		
	——— 2. Travaux de fortifications des places autres que Paris.	1,946,701 85		
	——— 3. Travaux pour les bâtiments militaires	330,957 37	4,696,255 13	7,696,255 13
	——— 4. Constructions pour le service de l'artillerie	650,561 48		
	——— 5. Constructions aux établissements des poudres et salpêtres	1,123,798 83		

MINISTÈRE DE LA MARINE.

Loi générale des crédits supplémentaires du 16 sept. 1848.	Crédits restés sans emploi sur l'exercice 1846 :			
	CHAPITRE 1er. Fort Boyard		314,415 48	1,325,697 98
	——— 3. Établissements à créer à Castineau		1,011,282 50	
	TOTAL des crédits accordés			21,910,780 15

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT

Suite des TRAVAUX RÉGIS PAR LA LOI DU 25 JUIN 1841.

2° CRÉDITS ANNULÉS.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Loi générale des crédits supplémentaires du 16 septembre 1848.	Crédits restés sans emploi sur 1847 et reportés à 1848 :			
	CHAPITRE 6. Amélioration de rivières	200,000f 00c		
	——— 6 *bis*. ——— (Loi du 8 juillet 1840.)	400,000 00		
	——— 7. Canaux du Nivernais et du Berry	300,000 00		
	——— 9. Amélioration de ports maritimes	2,000,000 00		
	——— 10. Chemins de fer. (Garantie d'intérêts et prêts aux compagnies concessionnaires des chemins de fer.)	1,050,000 00		4,890,000 00
	——— 10 *bis*. Chemins de fer construits par l'État	40,000 00		
	——— 11. Établissement de nouveaux canaux	900,000 00		

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Loi des crédits supplémentaires du 16 septembre 1848. Décret du 12 décembre 1848. Arrêté du 30 décembre 1848.	Crédits restés sans emploi sur 1847 et reportés à 1848 :			
	CHAPITRE 1er. Travaux de fortifications de Paris	1,000,000 00		
	——— 5. Constructions aux établissements des poudres et salpêtres.	1,200,000 00	3,142,000 00	
	——— 2. Travaux de fortifications de places autres que Paris	620,000 00		
	——— 2. Constructions aux établissements des poudres et salpêtres.	322,000 00		3,471,664 54
	——— 3. Travaux pour les bâtiments militaires	276,078 89	329,664 54	
	——— 4. Constructions pour le service de l'artillerie	53,585 65		

MINISTÈRE DE LA MARINE.

Loi générale des crédits supplémentaires, du 16 septembre 1848.	Crédits restés sans emploi sur 1847 et reportés à 1848 :	
	CHAPITRE 3. Établissements à créer à Castineau	400,000 00
	TOTAL des crédits annulés	8,761,664 54

Résultat des modifications apportées aux crédits pour les travaux régis par la loi du 25 juin 1841.

Crédits accordés	21,910,780f 15c
A DÉDUIRE : Crédits pour rappels des exercices clos	312,398 10
	21,598,382 05
Crédits annulés	8,761,664 54
RESTE pour crédits accordés	12,836,717 51

DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1847.

aux crédits ouverts par le service extraordinaire.

TRAVAUX RÉGIS PAR LA LOI DU 11 JUIN 1842.

1° CRÉDITS ACCORDÉS.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Loi générale des crédits supplémentaires, du 8 août 1847.	Crédits restés sans emploi sur l'exercice 1846 :				
	CHAPITRE 13. Établissement de grandes lignes de chemins de fer		25,000,000f 00c		
	——— 14. Prêt et subvention à la compagnie du chemin de fer de Paris à Rouen et de Rouen au Havre		2,000,000 00		
	——— 16. Ports maritimes, phares et fanaux		10,000,000 00	44,000,000f 00c	
	——— 19. Construction de divers ponts		500,000 00		
	——— 20. Établissement de nouveaux canaux		2,500,000 00		
	——— 21. Amélioration de rivières		4,000,000 00		
Loi du 9 août 1847.	——— 13. Établissement de grandes lignes de chemins de fer	Achèvement du chemin de fer de Paris à Lille	2,000,000 00		
		Liquidation des indemnités de terrains du chemin de fer de Marseille à Avignon	3,000,000 00	8,600,000 00	
		Chemin de fer de Paris à Lyon (travaux de la traversée de Lyon)	3,600,000 00		
Idem	CHAPITRE 13. *Idem*	Acquisition et pose de la voie de fer sur le chemin de Versailles à Chartres		10,000,000 00	92,976,779f 35c
Loi générale des crédits supplémentaires, du 16 septembre 1848.	Crédits restés sans emploi sur les exercices 1845 et 1846 :				
	CHAPITRE 13. Établissement de grandes lignes de chemins de fer		24,000,000 00		
	——— 15. Travaux de routes nationales (loi du 5 août 1844)		15,313 01		
	——— 17. Achèvement et perfectionnement des routes nationales		1,570,059 94		
	——— 18. Construction de trois édifices à affecter à des services d'intérêt général (loi du 15 juillet 1845)		1,704,059 32	27,376,779 35	
	——— 19. Construction de divers ponts (lois du 19 juillet 1845 et 31 mai 1846)		87,347 08		
	——— 14 *bis*. Prêt à la compagnie du chemin de fer de Montereau à Troyes (loi du 9 août 1847)			3,000,000 00	

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Loi du 11 avril 1847	CHAPITRE 10. Création d'un hôpital militaire thermal à Vichy		160,000 00	4,918,272 86
Loi générale des crédits supplémentaires, du 16 septembre 1848.	Crédits restés sans emploi sur l'exercice 1846 :			
	CHAPITRE 6. Travaux de fortification du Havre	522,050 98		
	——— 7. Armement des fortifications de Paris	452,245 49	4,758,272 86	
	——— 8. Travaux de fortification de diverses places	3,678,884 49		
	——— 9. Reconstruction de l'arsenal d'Amiens	105,091 90		

MINISTÈRE DE LA MARINE.

Loi générale des crédits supplémentaires, du 16 septembre 1848.	Crédits restés sans emploi sur l'exercice 1846 :		
	CHAPITRE 5. Curage et défense de la petite rade de Toulon	1,699,791 30	
	——— 6. Amélioration de Port-Vendres	684,147 37	4,583,938 67
	——— 7. Salaires d'ouvriers	550,000 00	
	——— 8. Approvisionnements généraux de la flotte	1,650,000 00	
	TOTAL des crédits accordés		102,478,990 88

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1847.

Développement des modifications applicables aux crédits ouverts pour le service extraordinaire.

Suite des TRAVAUX RÉGIS PAR LA LOI DU 11 JUIN 1842.

2° CRÉDITS ANNULÉS.

	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.			
Loi générale des crédits supplémentaires du 16 septembre 1848.	Crédits restés sans emploi sur 1847 et reportés à 1848.			
	CHAPITRE 13. Établissement de grandes lignes de chemins de fer. ...	24,055,000f 00c		
	——— 16. Ports maritimes, phares et fanaux.....	12,000,000 00		
	——— 19. Construction de divers ponts.....	400,000 00	54,455,000f 00c	
	——— 20. Établissement de nouveaux canaux.....	9,000,000 00		
	——— 21. Améliorations de rivières	9,000,000 00		54,955,000f 00c
Loi du 5 octobre 1848.	——— 14. Prêt et subvention à la compagnie du chemin de fer de Paris à Rouen et de Rouen au Havre.....	500,000 00	500,000 00	
	MINISTÈRE DE LA GUERRE.			
Loi des crédits supplémentaires du 16 septemb. 1848.	Crédits restés sans emploi sur l'exercice 1847 et reportés à 1848 :			
	CHAPITRE 9. Reconstruction de l'arsenal d'Amiens..... 60,000f	43,000 00		
	——— 9. *Idem.* (A déduire.) 17,000			
Décret du 12 décembre 1848.	——— 6. Travaux de fortification du Havre.....	200,000 00	2,258,560 00	
	——— 7. Armement des fortifications de Paris.....	1,015,560 00		
	——— 8. Travaux de fortifications de diverses places.....	1,000,000 00		2,268,134 77
Arrêté du 30 décembre 1848.	——— 7. Armement des fortifications de Paris..... ...	5,416 42	9,574 77	
	——— 10. Construction d'un hôpital militaire thermal à Vichy....	4,158 35		
	MINISTÈRE DE LA MARINE.			
Loi générale des crédits supplémentaires du 16 septembre 1848.	Crédits restés sans emploi sur l'exercice 1847 et reportés à 1848 :			
	CHAPITRE 5. Curage et défense de la petite rade de Toulon.....	2,500,000 00		
	——— 6. Amélioration de Port-Vendres.....	500,000 00	5,200,000 00	
	——— 7. Salaires d'ouvriers.....	550,000 00		
	——— 8. Approvisionnements généraux de la flotte.....	1,650,000 00		5,486,549 72
Arrêté du 28 décembre 1848.	——— 8. Approvisionnements généraux de la flotte.....	279,303 46	286,549 72	
	——— 9. Approvisionnements de prévoyance.....	7,246 26		
	TOTAL des crédits annulés.....			62,709,684 49

Résultat des modifications apportées aux crédits pour les travaux régis par la loi du 11 juin 1842.

Crédits accordés.....	102,478,990f 88c
Crédits annulés.....	62,709,684 49
RESTE pour crédits accordés.....	39,769,306 39

COMPTE DÉFINITIF

DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1847,

À L'ÉPOQUE DE SA CLÔTURE.

BUDGET DE L'EXERCICE 1847.

Compte définitif des Recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.								
Contribution foncière	280,634,280f 85c	280,643,412f 41c	280,643,412f 41c	"	"	9,131f 56c	280,643,412f 41c	Les développements administratifs à publier par le ministre des finances sur cette branche de revenus se trouvent dans le compte définitif des recettes du budget de l'exercice 1847, pages 33 à 95.
——— personnelle et mobilière	59,309,018 80	59,432,921 38	59,432,921 38	"	"	123,902 58	59,432,921 38	
——— des portes et fenêtres	34,757,607 31	34,859,361 37	34,859,361 37	"	"	101,754 06	34,859,361 37	
——— des patentes	47,116,418 28	47,685,749 48	47,685,749 48	"	"	569,331 20	47,685,749 48	
Taxe de premier avertissement	799,004 32	814,115 80	814,115 80	"	"	15,111 48	814,115 80	
	422,616,329 56	423,435,560 44	423,435,560 44	"	"	819,230 88	423,435,560 44	
					819,230f 88c			
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.								
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques et perceptions diverses	214,547,000 00	227,111,848 37	223,790,093 66	3,321,754 71	"	9,243,093 66	223,790,093 66	Voir, comme ci-dessus, pages 99 à 133.
Droit de timbre	39,306,000 00	41,701,901 05	41,692,333 51	9,567 54	"	2,386,333 51	41,692,333 51	
Revenus et prix de ventes de domaines	3,113,000 00	3,034,272 39	2,304,298 59	729,973 80	808,701f 41c	"	2,304,298 59	
Prix de ventes d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères	2,153,200 00	3,399,284 67	2,772,306 59	626,978 08	"	619,106 59	2,772,306 59	
Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés par l'État	1,098,622 00	938,008 42	937,026 62	981 80	161,595 38	"	937,026 62	
	260,217,822 00	276,185,314 90	271,496,058 97	4,689,255 93	970,296 79	12,248,533 76	271,496,058 97	
					11,278,236f 97c			
PRODUITS DES FORÊTS ET DE LA PÊCHE.								
Produits des coupes de bois	33,937,800 00	24,958,044 06	24,955,159 25	2,884 81	8,982,640 75	"	24,955,159 25	Voir, comme ci-dessus, pages 136 à 145.
Produits divers et droits de pêche	3,011,200 00	3,938,375 29	2,733,195 42	1,205,179 87	278,004 58	"	2,733,195 42	
Contribution des communes et des établissements publics pour frais de régie de leurs bois	1,778,000 00	1,814,077 21	1,746,574 71	67,502 50	31,425 29	"	1,746,574 71	
	38,727,000 00	30,710,496 56	29,434,929 38	1,275,567 18	9,292,070 62	"	29,434,929 38	
					9,292,070f 62c			
DOUANES ET SELS.								
Droits à l'importation. Marchandises diverses	101,477,000 00	87,692,766 94	87,692,766 94	"	13,784,233 06	"	87,692,766 94	Voir, comme ci-dessus, pages 158 à 215.
Droits à l'importation. Sucres des colonies françaises	42,932,000 00	41,562,664 31	41,562,664 31	"	1,369,335 69	"	41,562,664 31	
Droits à l'importation. Sucres étrangers	8,442,000 00	7,231,115 39	7,231,115 39	"	1,210,884 61	"	7,231,115 39	
Droits à l'exportation	1,635,000 00	2,039,196 55	2,039,196 55	"	"	404,196 55	2,039,196 55	
Droits de navigation	3,138,000 00	2,847,840 47	2,847,840 47	"	"	286,781 58	2,847,840 47	
Droits et produits divers	2,149,058 89	2,803,536 90	2,803,536 90	"	"	77,536 90	2,803,536 90	
Taxe de consommation des sels, perçue dans le rayon des douanes	58,092,000 00	56,923,319 72	56,923,319 72	"	1,168,680 28	"	56,923,319 72	
	217,865,058 89	201,100,440 28	201,100,440 28	"	17,533,133 64	768,515 03	201,100,440 28	
					16,764,618f 61c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1847.

Suite du *Compte définitif des Recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS INDIRECTES, TABACS ET POUDRES.								
Droits sur les boissons	101,971,000f 00c	101,987,882f 61c	101,827,785f 74c	160,096f 87c	143,214f 26c	"	101,827,785f 74c	Les développements administratifs à publier par le ministre des finances sur cette branche de revenus se trouvent dans le compte définitif des recettes du budget de l'exercice 1847, pages 210 à 257.
Taxe de consommation des sels, perçue hors du rayon des douanes	12,590,000 00	13,483,127 21	13,483,127 21	"	"	893,127 21	13,483,127 21	
Sucre indigène. (Droit de fabrication.)	19,300,000 00	23,583,635 09	23,571,537 36	12,097 73	"	4,271,537 36	23,571,537 36	
Droits divers et recettes à différents titres	41,962,000 00	46,754,105 27	41,336,745 87	5,417,359 40	625,254 13	"	41,336,745 87	
Produit de la vente des tabacs	112,500,000 00	117,698,319 92	117,698,319 92	"	"	5,198,319 92	117,698,319 92	
Produit de la vente des poudres à feu	6,000,000 00	6,995,598 41	6,994,820 21	778 20	"	994,820 21	6,994,820 21	
	294,323,000 00	310,502,668 51	304,912,336 31	5,590,332 20	768,468 39	11,357,804 70	304,912,336 31	
					10,589,336f 31c			
PRODUITS DES POSTES.								
Produit de la taxe des lettres	44,678,000 00	47,756,384 58	47,756,384 58	"	"	3,078,384 58	47,756,384 58	Voir, comme ci-dessus, pages 261 à 273.
Droit de 2 p. 0/0 sur les envois d'argent	537,000 00	780,513 99	780,513 99	"	"	243,513 99	780,513 99	
Droits sur le transport des matières d'or et d'argent par les paquebots de la Méditerranée.	117,000 00	412,950 95	412,950 95	"	"	295,950 95	412,950 95	
Produit des places dans les malles-postes	2,157,000 00	2,048,019 08	2,048,019 08	"	108,980 92	"	2,648,019 08	
——— dans les paquebots	1,077,000 00	1,145,165 89	1,145,165 89	"	"	68,165 89	1,145,165 89	
Droit de transit des correspondances étrangères	1,093,000 00	1,103,679 36	1,103,679 36	"	"	10,679 36	1,103,679 36	
Recettes accidentelles	61,000 00	44,453 45	40,482 45	3,971 00	20,517 55	"	40,482 45	
	49,720,000 00	53,291,167 30	53,287,196 30	3,971 00	129,498 47	3,696,694 77	53,287,196 30	
					3,567,196f 30c			
PRODUITS UNIVERSITAIRES.								
Droits divers	1,865,100 00	1,883,105 14	1,883,105 14	"	"	18,005 14	1,883,105 14	Voir, comme ci-dessus, pages 277 à 299.
Produit des rentes et domaines	541,176 00	540,382 93	540,382 93	"	793 07	"	540,382 93	
	2,406,276 00	2,423,488 07	2,423,488 07	"	793 07	18,005 14	2,423,488 07	
					17,212f 07c			
DIVERS REVENUS.								
Produits éventuels affectés au service départemental	16,903,248 33	16,903,248 33	16,903,248 33	"	"	"	16,903,248 33	Voir, comme ci-dessus, pages 303 à 317.
Produits et revenus de l'Algérie	12,270,000 00	12,683,885 09	12,683,885 09	"	"	413,885 09	12,683,885 09	Voir, comme ci-dessus, pages 320 à 335.
Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	1,049,091 02	1,049,091 02	"	908 98	"	1,049,091 02	Voir, comme ci-dessus, page 339.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1847

Suite du *Compte définitif des Recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
PRODUITS DIVERS.								
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et la vente des médailles	70,100f 00c	45,107f 51c	45,107f 51c	"	24,992f 49c	"	45,107f 51c	
Redevances et produits extraordinaires des mines	352,915 52	562,102 53	562,102 53	"	"	209,187f 01c	562,102 53	
Droit de vérification des poids et mesures	1,010,000 00	1,100,279 12	1,100,279 12	"	"	90,279 12	1,100,279 12	
Produit de la taxe des brevets d'invention	500,000 00	474,360 00	474,360 00	"	25,640 00	"	474,360 00	
Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires	24,000 00	63,624 41	63,624 41	"	"	39,724 41	63,624 41	
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	554,577 49	554,577 49	554,577 49	"	"	"	554,577 49	
Produits éventuels départementaux appartenant à l'instruction primaire	1,000 00	"	"	"	1,000 00	"	"	
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires	835,200 00	622,658 15	622,658 15	"	212,541 85	"	622,658 15	
Recouvrements de frais d'entretien d'élèves à l'école de cavalerie de Saumur	35,500 00	40,136 49	40,136 49	"	"	4,636 49	40,136 49	
Pensions des élèves de l'école navale de Brest	105,000 00	105,600 00	105,600 00	"	"	600 00	105,600 00	
Versement du produit de la retenue de 3 p. 0/0 au profit de la caisse des invalides de la marine sur les anciens marchés dont l'exécution s'est prolongée pendant l'année 1847	160 00	35,662 60	35,662 60	"	"	35,502 60	35,662 60	
Retenue de 2 p. 0/0 pour l'hôtel des invalides sur les dépenses du personnel de la guerre	896,190 00	935,667 94	935,667 94	"	"	39,477 94	935,667 94	
Pensions de marins admis à l'hôtel des invalides de la guerre	48,000 00	43,579 16	43,579 16	"	4,420 84	"	43,579 16	
Retenue de 2 p. 0/0 sur la solde des officiers de la garde municipale et des sapeurs-pompiers de la ville de Paris	8,600 00	8,833 22	8,833 22	"	"	233 22	8,833 22	
Revenus de divers établissements spéciaux. (Écoles vétérinaires, écoles des arts et métiers, lazarets et établissements sanitaires.)	847 875 00	778,354 15	778,354 15	"	69,520 85	"	778,354 15	
Produits provenant des ministères et autres recettes attribuées au Trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838, portant règlement général sur la comptabilité publique	2,133,400 00	1,842,432 16	1,842,432 16	"	290,967 84	"	1,842,432 16	
Produit de la vente de cartes des dépôts de la guerre et de la marine	42,000 00	15,400 06	15,400 06	"	26,599 94	"	15,400 06	
Valeur au prix de revient des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres, au département de la guerre	541,529 00	538,185 00	538,185 00	"	3,344 00	"	538,185 00	Les développements administratifs à publier, par le ministre des finances, sur cette branche de revenus se trouvent dans le compte définitif des recettes du budget de l'exercice 1847, pages 342 à 369.
Valeur au prix de revient des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres, au département de la marine	370,746 00	274,931 09	274,931 09	"	95,814 91	"	274,931 09	
Valeur au prix de revient des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres, au département des finances	2,855,980 00	3,164,909 73	3,164,909 73	"	"	308,929 73	3,164,909 73	
Ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	279,500 00	189,914 97	189,914 97	"	89,585 03	"	189,914 97	
Versements des compagnies de chemins de fer pour remboursement de frais de police et de surveillance	374,800 00	86,389 26	86,389 26	"	288,410 74	"	86,389 26	
Bénéfices de la caisse des dépôts et consignations pour l'année 1847	1,800,000 00	1,726,728 38	1,726,728 38	"	73,271 62	"	1,726,728 38	
Recouvrements sur prêts faits, en 1830, au commerce et à l'industrie	250,000 00	374,667 19	374,667 19	"	"	124,667 19	374,667 19	
Versements des sociétés et agences tontinières pour remboursement de frais de surveillance	38,000 00	38,000 00	38,000 00	"	"	"	38,000 00	
Recettes sur débets non compris dans l'actif de l'administration des finances	80,000 00	341,308 53	341,308 53	"	"	261,308 53	341,308 53	
Dépôts d'argent dans les caisses des agents des postes acquis au trésor pour cause de déchéance	9,000 00	7,337 93	7,337 93	"	1,662 07	"	7,337 93	
Versements des compagnies de chemins de fer, en capital et en intérêts, sur les avances à elles faites par le trésor	1,164,000 00	540,000 00	540,000 00	"	624,000 00	"	540,000 00	
Fonds versés par des départements, des communes et des particuliers, pour concourir, avec ceux de l'État, à l'exécution des travaux publics	120,000 00	109,214 66	109,214 66	"	10,785 34	"	109,214 66	
Excédant disponible des recettes sur les dépenses du service de l'Imprimerie nationale pour l'exercice 1847	128,400 00	68,620 03	68,620 03	"	59,779 97	"	68,620 03	
Portion revenant au Trésor du produit du travail des détenus dans les maisons de force et de correction	2,500,000 00	2,306,822 38	2,306,822 38	"	193,177 62	"	2,306,822 38	
Prix du bail du chemin de fer de Montpellier à Nîmes	308,000 00	"	"	"	308,000 00	"	"	
Recettes sur les exercices clos	"	44,792 62	44,792 62	"	"	44,792 62	44,792 62	
Recettes de différentes origines	384,105 00	559,831 24	559,831 24	"	"	175,726 24	559,831 24	
	18,668,578 01	17,600,028 00	17,600,028 00	"	2,403,515 11	1,334,965 10	17,600,028 00	
					1,068,550f 01c			
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.								
Portion de l'emprunt autorisé par la loi du 25 juin 1841, applicable aux travaux extraordinaires de l'exercice 1847	29,578,095 95	29,578,095 95	29,578,095 95	"	"	"	29,578,095 95	Voir, comme ci-dessus, page 373.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1847.

Suite du *Compte définitif des Recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1845 ET 1846.

Fonds affectés au service départemental et à divers services spéciaux qui sont restés à employer à la clôture des exercices 1845 et 1846, et dont le transport, avec la même affectation, est fait au budget de l'exercice 1847, savoir :

	SERVICE DÉPARTEMENTAL.	DIVERS SERVICES SPÉCIAUX.
Par la loi de règlement de l'exercice 1845	3,728,990f 22c	90,053f 94c
——— de l'exercice 1846	10,065,536 12	//
	13,794,526 34	90,053 94
	13,884,580f 28c	

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES RECETTES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des recettes.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
RESSOURCES ORDINAIRES.								
Contributions directes	422,616,329f 56c	423,435,560f 44c	423,435,560f 44c	//	//	819,230f 88c	423,435,560f 44c	
Enregistrement, timbre et domaines	260,217,822 00	276,185,314 90	271,496,058 97	4,689,255f 93c	//	11,278,236 97	271,496,058 97	
Produit des forêts et de la pêche	38,727,000 00	30,710,496 56	29,434,929 38	1,275,567 18	9,292,070f 62c	//	29,434,929 38	
Douanes et sels	217,865,058 89	201,100,440 28	201,100,440 28	//	16,764,618 61	//	201,100,440 28	
Contributions indirectes	294,323,000 00	310,562,668 51	304,912,336 31	5,590,332 20	//	10,589,336 31	304,912,336 31	
Produits des postes	49,720,000 00	53,291,167 30	53,287,196 30	3,971 00	//	3,567,196 30	53,287,196 30	
Produits universitaires	2,406,276 00	2,423,488 07	2,423,488 07	//	//	17,212 07	2,423,488 07	
Produits éventuels affectés au service départemental	16,903,248 33	16,903,248 33	16,903,248 33	//	//	//	16,903,248 33	
Produits et revenus de l'Algérie	12,270,000 00	12,683,885 09	12,683,885 09	//	//	413,885 09	12,683,885 09	
Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	1,049,091 02	1,049,091 02	//	908 98	//	1,049,091 02	
Produits divers	18,668,578 01	17,600,028 00	17,600,028 00	//	1,068,550 01	//	17,600,028 00	
	1,334,767,312 79	1,345,885,388 50	1,334,326,262 19	11,559,126 31	27,126,148 22	26,685,097 62	1,334,326,262 19	
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.								
Portion de l'emprunt autorisé par la loi du 25 juin 1841 applicable aux travaux extraordinaires de l'exercice 1847	29,578,095 95	29,578,095 95	29,578,095 95	//	//	//	29,578,095 95	
	1,364,345,408 74	1,375,464,484 45	1,363,904,358 14	11,559,126 31	27,126,148 22	26,685,097 62	1,363,904,358 14	
					441,050f 60c			
FONDS SPÉCIAUX REPORTÉS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.								
Fonds reportés des exercices 1845 et 1846 pour le service départemental et pour divers services spéciaux	13,884,580 28	.....			.....		13,884,580 28	
	1,378,229,989 02						1,377,788,938 42	
Fonds généraux du budget de 1846, que le règlement définitif du service colonial de cet exercice a laissés disponibles. (Article 11 de la loi des comptes de 1847.)					.....		1,499,448 37	
							1,379,288,386 79	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1847.

Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1847.	OBSERVATIONS.
	DETTE PUBLIQUE.											
	1° Dette consolidée et amortissement.											
1	Rentes 5 p. 0/0	146,753,935f 00c	146,744,824f 34c	146,147,153f 32c	597,671f 02c	(A) 9,110f 66c	"		9,110f 66c	597,671f 02c	146,147,153f 32c	
2	—— 4 1/2 p. 0/0	1,026,600 00	1,026,600 00	1,025,453 00	1,147 00	"	"	"	"	1,147 00	1,025,453 00	
3	—— 4 p. 0/0	26,507,375 00	26,507,375 00	26,505,735 50	1,639 50	"	"	"	"	1,639 50	26,505,735 50	
4	—— 3 p. 0/0	65,150,542 00	65,055,870 50	64,924,954 00	130,916 50	(B) 94,671 50	"	"	94,671 50	130,916 50	64,924,954 00	
5	Fonds d'amortissement	48,886,565 00	48,886,565 00	48,886,565 00	"	"	"	"	"	"	48,886,565 00	
	2° Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers.											
6	Intérêts et primes des emprunts à rembourser par le trésor	6,023,207 00	6,498,136 49	6,022,778 02	475,358 47	"	(C)474,929f 49c	474,929f 49c	"	475,358 47	6,022,778 02	
7	Amortissement des emprunts à rembourser par le trésor	3,184,589 00	3,184,815 21	3,184,815 21	"	"	(D) 226 21	226 21	"	"	3,184,815 21	
8	Charges annuelles des emprunts contractés à des conditions diverses	173,058 89	150,000 00	150,000 00	"	(E) 23,058 89	"	"	23,058 89	"	150,000 00	
	3° Intérêts de capitaux remboursables à divers titres.											
9	Intérêts de capitaux de cautionnements	7,000,000 00	7,043,591 94	6,658,145 78	385,446 16	"	(F) 43,591 94	43,591 94	"	385,446 16	6,658,145 78	
10	—— de la dette flottante du trésor	27,000,000 00	26,313,152 13	26,313,152 13	"	(G) 686,847 87	"	"	686,847 87	"	26,313,152 13	
	4° Dette viagère.											
11	Rentes viagères	2,300,000 00	2,114,113 53	2,114,113 53	"	(H) 185,886 47	"	"	185,886 47	"	2,114,113 53	
12	Pensions de la pairie, de veuves de pairs et d'anciens sénateurs	510,000 00	489,149 98	489,149 98	"	(H) 20,850 02	"	"	20,850 02	"	489,149 98	
13	Pensions civiles	1,300,000 00	1,259,446 12	1,259,446 12	"	(H) 40,553 88	"	"	40,553 88	"	1,259,446 12	
14	—— à titre de récompenses nationales	395,000 00	379,983 65	379,983 65	"	(H) 15,016 35	"	"	15,016 35	"	379,983 65	
15	—— militaires	39,930,000 00	39,151,155 73	39,151,155 73	"	(H) 778,844 27	"	"	778,844 27	"	39,151,155 73	
16	—— ecclésiastiques	600,000 00	535,460 71	535,460 71	"	(H) 64,539 29	"	"	64,539 29	"	535,460 71	
17	—— de donataires dépossédés	1,260,000 00	1,220,069 73	1,220,069 73	"	(H) 39,930 27	"	"	39,930 27	"	1,220,069 73	
18	—— accordées sur la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	600,000 00	600,000 00	600,000 00	"	"	"	"	"	"	600,000 00	
19	—— et indemnités accordées à des employés réformés de divers ministères	675,003 00	579,405 53	579,405 53	"	(I) 95,597 47	"	"	95,597 47	"	579,405 53	
20	Subvention aux fonds de retraite des finances.	7,920,000 00	7,920,000 00	7,920,000 00	"	"	"	"	"	"	7,920,000 00	
21	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	400,000 00	397,684 15	397,654 15	30 00	(J) 2,315 85	"	"	2,315 85	30 00	397,654 15	
21 *bis.*	Rappels d'arrérages de rentes viagères d'exercices clos	387,595,874 89	386,057,399 74	384,465,191 09	1,592,208 65	2,057,222 79	518,747 64	518,747 64	2,057,222 79	1,592,208 65	384,465,191 09	
		"	48,508 78	48,508 78	"	"	48,508 78	48,508 78	"	"	48,508 78	
21 *ter.*	Rappels d'arrérages de pensions d'exercices clos.	"	88,656 94	88,656 94	"	"	88,656 94	88,656 94	"	"	88,656 94	
		387,595,874 89	386,194,565 46	384,602,356 81	1,592,208 65	2,057,222 79	655,913 36	655,913 36	2,057,222 79	1,592,208 65	384,602,356 81	
									3,549,431 44			
	LISTE CIVILE ET DOTATIONS.											
22	Liste civile	13,300,000 00	13,300,000 00	13,300,000 00	"	"	"	"	"	"	13,300,000 00	
23	Chambre des Pairs	750,000 00	750,000 00	750,000 00	"	"	"	"	"	"	750,000 00	
24	Chambre des Députés	769,271 00	769,271 00	769,271 00	"	"	"	"	"	"	769,271 00	
		14,819,271 00	14,819,271 00	14,819,271 00	"	"	"	"	"	"	14,819,271 00	

(A) Promesses nominatives de rentes de l'arriéré, à réunir en inscriptions d'au moins 50 francs (6,416 fr.); annulation de rentes au profit de l'État, pour divers motifs, savoir : reversibilité de majorat (1,287 fr. 66 cent.); extinction d'usufruit (415 fr.); rentes des maisons centrales de détention (992 fr.).

(B) Excédant des sommes portées par évaluation au budget, pour consolidation de la réserve de l'amortissement, comparativement au montant des rentes réellement inscrites à la charge de l'exercice 1847.

(C) Un arrêté du Gouvernement en date du 15 décembre 1848 a ouvert, sur ce chapitre, un crédit de 475,358 fr. 47 cent., somme égale à l'excédant de recette qu'a présenté, pour l'année 1847, le compte des recettes et des dépenses de la navigation de l'Oise, et dont le montant, d'après l'article 8 des conventions annexées à la loi du 5 août 1821, revient à la compagnie soumissionnaire de l'emprunt affecté aux travaux de canalisation, ci... 475,358f 47c

Mais, d'un autre côté, ce même chapitre a laissé sans emploi une somme de 428 fr. 98 cent. reversible en partie sur le chapitre suivant, et qui est applicable : 1° à la société des cinq ponts, pour 201 fr. 60 cent.; 2° à la navigation du Tarn, pour 225 fr. 48 cent.; 3° à divers ponts et canaux pour le surplus de 1 fr. 90 cent., résultat des fractions qu'a fait ressortir en plus ou en moins, entre les intérêts et l'amortissement, l'établissement définitif de la dépense de l'exercice 1847, ci..... 428 98

Reste pour insuffisance de crédit..... 474,929 49

(D) Reprise à faire, pour ce service, sur les fonds disponibles du chapitre précédent, et dont le montant a été l'objet d'un crédit complémentaire ouvert par arrêté du 30 décembre 1848.

(E) Somme dont il n'y a pas eu lieu de faire emploi au budget de 1847 sur le produit du droit spécial de tonnage établi par la loi du 30 juin 1835, pour le service de l'emprunt affecté aux travaux du port de Boulogne, lequel emprunt a été entièrement remboursé en janvier 1848, au moyen du crédit ouvert au budget de ce dernier exercice, le solde du droit spécial dont il pouvait être disposé sur 1847 n'étant pas alors connu.

(F) Résultat de la constatation des droits des titulaires de cautionnements, tels qu'ils ont été régulièrement déterminés par les décomptes d'intérêts établis au taux fixé par la loi, d'après la quotité des capitaux existants au trésor, et selon les époques de jouissance ou de versement; dépense pour laquelle un supplément de crédit a été provisoirement ouvert par arrêté du Gouvernement en date du 30 décembre 1848.

(G) Résultat inhérent à la nature variable d'une dépense dont la proportion se règle sur le capital de la dette, subordonnée elle-même, dans ses fixations, aux besoins journaliers du trésor, et qui provient principalement, pour 1847, de ce que les escomptes sur les versements anticipés de l'emprunt adjugé le 10 novembre de cette année ont été moins forts qu'on ne l'avait supposé dans les demandes de crédits.

(H) Extinctions de rentes et non réclamation d'arrérages.

(I) Extinctions de pensions et cessations de jouissance d'indemnités temporaires, réalisées en sus des prévisions du budget.

(J) Allocation non consommée, par suite du décès des titulaires, et qui a fait retour au trésor.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1847.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET, CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1847.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.											
	DÉPENSES DE LA JUSTICE.											
	Administration centrale.											
1	Administration centrale. (Personnel.)	467,500f 00c	467,273f 66c	467,273f 66c	"	(A) 226f 34c	"	"	226f 34c	"	467,273f 66c	(A) Excédants de crédits sur les besoins du service.
2	Administration centrale. (Matériel.)	107,000 00	106,746 74	106,746 74	"	(A) 353 26	"	"	253 26	"	106,746 74	
2 *bis.*	Frais de premier établissement du Ministre	12,000 00	12,000 00	12,000 00	"	"	"	"	"	"	12,000 00	(B) Produit de vacances de places, privations de traitement, etc.
	Conseil d'État.											
3	Conseil d'État. (Personnel.)	769,800 00	768,891 59	768,891 59	"	(A) 908 41	"	"	908 41	"	768,891 59	
4	Conseil d'État. (Matériel.)	34,000 00	33,999 81	33,999 81	"	(A) 0 19	"	"	0 19	"	33,999 81	
	Cours et Tribunaux.											
5	Cour de cassation	975,800 00	968,945 81	967,904 14	1,041f 67c	(B) 6,854 19	"	"	6,854 19	1,041 67	967,904 14	
6	Cours d'appel	5,679,400 00	5,662,331 26	5,661,271 55	1,059 71	(B) 17,068 74	"	"	17,068 74	1,059 71	5,661,271 55	
7	Cours d'assises	154,400 00	152,800 00	152,800 00	"	(B) 1,600 00	"	"	1,600 00	"	152,800 00	
8	Tribunaux de première instance	7,794,795 00	7,782,650 32	7,777,824 34	4,825 98	(B) 12,144 68	"	"	12,144 68	4,825 98	7,777,824 34	
9	Tribunaux de commerce	179,900 00	179,894 81	179,894 81	"	(B) 5 19	"	"	5 19	"	179,894 81	
10	Tribunaux de police	62,900 00	62,893 29	62,893 29	"	(B) 6 71	"	"	6 71	"	62,893 29	
11	Justices de paix	6,045,400 00	6,032,599 00	6,029,226 71	3,372 29	(B) 12,801 00	"	"	12,801 00	3,372 29	6,029,226 71	
	Frais de justice.											
12	Frais de justice criminelle et des statistiques	5,118,615 34	5,117,225 96	5,117,225 96	"	(A) 1,389 38	"	"	1,389 38	"	5,117,225 96	
	Secours et Subventions.											
13	Dépenses diverses. — Secours temporaires à d'anciens magistrats et employés, à leurs veuves et orphelins, etc.; dépenses extraordinaires et imprévues; indemnité au Journal des savants	55,000 00	54,641 00	54,641 00	"	(A) 359 00	"	"	359 00	"	54,641 00	
		27,456,510 34	27,402,893 25	27,392,593 60	10,299 65	53,617 09	"	"	53,617 09	10,299 65	27,392,593 60	
14	Dépenses des exercices clos	1,213 91	1,213 91	1,213 91	"	"	"	"	"	"	1,213 91	
		27,457,724 25	27,404,107 16	27,393,807 51	10,299 65	53,617 09	"	"	53,617 09	10,299 65	27,393,807 51	
									63,916f 74c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1847.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

Suite du MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1847.	OBSERVATIONS.
	DÉPENSES DES CULTES.											
	Administration centrale.											
1	Personnel des bureaux des cultes	198,000f00c	197,999f33c	197,999f33c	"	(A) 0f67c	"	"	0f 67c	"	197,999f33c	(A) Économie sur l'ensemble des dépenses.
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux des cultes	27,000 00	26,996 88	26,996 88	"	(B) 3 12	"	"	3 12	"	26,996 88	(B) *Idem*..
3	Subvention au fonds de retraites des employés des cultes	17,000 00	17,000 00	17,000 00	"	"	"	"	"	"	17,000 00	
	Culte catholique.											
4	Traitemts et dépenses concernant les cardinaux, archevêques et évêques.	1,107,000 00	1,105,184 27	1,105,184 27	"	(C) 1,815 73	"	"	1,815 73	"	1,105,184 27	(C) Reliquat sur les frais de visites diocésaines 1,500f 00c; *Idem* sur les frais de bulles et d'informations 10,906 70 — 12,406 70
4 *bis*.	Complément du traitement du cardinal archevêque de Bourges	4,805 55	4,805 55	4,805 55	"	"	"	"	"	"	4,805 55	Excédant de dépenses: pour traitements par suite d'un moins grand nombre de vacances parmi les évêques 590f 97c; pour frais d'établissement, y compris 2 cardinaux 10,000 00 — 10,590 97
5	Traitemts et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial.	29,867,600 00	29,834,363 97	29,825,925 76	8,438f 21c	(D) 33,236 03	"	"	33,236 03	8,438f 21c	29,825,925 76	
6	Chapitre de Saint-Denis	112,000 00	91,704 30	91,704 30	"	(E) 20,295 70	"	"	20,295 70	"	91,704 30	Reste en excédant de crédit 1,815 73
7	Bourses des séminaires	1,000,000 00	999,935 74	999,745 19	190 55	(F) 64 26	"	"	64 26	190 55	999,745 19	
8	Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	880,000 00	867,313 34	863,903 34	3,410 00	(G) 12,686 66	"	"	12,686 66	3,410 00	863,903 34	(D) Excédant qui a sa source dans l'éventualité même des prévisions pour un service aussi étendu, soumis aux modifications résultant du nombre et de l'âge des prêtres, ainsi que des décès parmi les pensionnaires.
9	Dépenses du service intérieur des édifices diocésains	537,000 00	534,470 39	527,180 39	7,290 00	(H) 2,529 61	"	"	2,529 61	7,290 00	527,180 39	
10	Acquisitions, constructions et entretien des édifices diocésains	2,000,000 00	1,949,649 43	1,811,513 39	138,136 04	(I) 50,350 57	"	"	50,350 57	138,136 04	1,811,513 39	(E) Produit de vacances dans les emplois.
11	Secours pour acquisitions ou travaux concernant les églises et presbytères	1,200,000 00	1,193,074 00	1,187,174 00	5,900 00	(J) 6,926 00	"	"	6,926 00	5,900 00	1,187,174 00	(F) *Idem* parmi les boursiers.
12	Secours à divers établissements ecclésiastiques	156,300 00	156,300 00	156,300 00	"	"	"	"	"	"	156,300 00	(G) Résultat du décès d'ecclésiastiques et d'anciennes religieuses, tous fort âgés, avant le payement des secours qui leur avaient été accordés.
13	Dépenses accidentelles	5,000 00	2,019 75	1,914 00	105 75	(K) 2,980 25	"	"	2,980 25	105 75	1,914 00	
14	Restauration de la cathédrale de Paris et construction d'une sacristie	740,000 00	620,013 33	489,930 93	130,082 40	(L) 119,986 67	"	"	119,986 67	130,082 40	489,930 93	(H) Inachèvement de quelques dépenses avant la fin de l'année.
	Cultes non catholiques.											(I) Diverses circonstances ont retardé la liquidation définitive des dépenses dans plusieurs départements. Cette somme pourra donc plus tard être réintégrée au compte de cet exercice.
15	Dépenses du personnel des cultes protestants	1,149,050 00	1,105,337 59	1,103,562 59	1,775 00	(M) 43,712 41	"	"	43,712 41	1,775 00	1,103,562 59	(J) Secours pour lesquels les conditions de payement n'ont pas été remplies.
16	Dépenses du matériel des cultes protestants	100,000 00	99,900 44	98,700 44	1,200 00	(N) 99 56	"	"	99 56	1,200 00	98,700 44	(K) Les frais éventuels payés sur ce chapitre ont été peu considérables.
17	Frais d'administration du directoire général de la confession d'Augsbourg	16,000 00	14,991 25	14,991 25	"	(O) 1,008 75	"	"	1,008 75	"	14,991 25	(L) Somme à reporter à l'exercice 1848, conformément à la loi du 19 juillet 1845.
18	Dépenses du culte israélite	123,600 00	108,836 18	108,836 18	"	(P) 14,763 82	"	"	14,763 82	"	103,836 18	(M) Produit de vacances dans les emplois, principalement dans ceux qui ont été créés pendant le cours de l'année.
	Services extraordinaires.											(N) Reliquat concernant la dépense des travaux exécutés aux temples protestants.
"	Indemnité à la ville de Strasbourg pour loyer concernant l'évêché	29,178 00	29,178 00	29,178 00	"	"	"	"	"	"	29,178 00	(O) Économie sur l'ensemble de la dépense.
"	Acquisition du matériel nécessaire au séminaire protestant de Montauban. (Loi du 3 juillet 1846.)	"	20,000 00	20,000 00	"	"	(Q) 20,000f 00c	20,000f 00c	"	"	20,000 00	(P) Produit de vacances dans les emplois.
19	Dépenses des exercices périmés	5,456 14	5,364 09	5,364 09	"	(R) 92 05	"	"	92 05	"	5,364 09	(Q) Cette dépense, autorisée par la loi du 3 juillet 1846, n'avait pu être effectuée en temps utile; une ordonnance du 6 décembre 1847 ouvrit provisoirement, pour le même objet, un crédit de pareille somme. Ce crédit fut compris dans le 1er projet de régularisation présenté par le ministre des finances à la chambre des Députés, séance du 3 janvier 1848, et omis ensuite dans le 2e projet préparé par le même ministre, et soumis à la sanction de l'Assemblée nationale. Elle est reportée ici pour régularisation.
		39,274,989 69	38,984,437 83	38,687,909 88	296,527 95	310,551 86	"	"	310,551 86	296,527 95	38,687,909 88	
20	Dépenses des exercices clos	125,256 89	125,256 89	125,256 89	"	"	20,000 00	20,000 00	"	"	125,256 89	(R) Somme non payée sur le crédit spécial accordé pour ce chapitre, à titre des droits constatés.
		39,400,246 58	39,109,694 72	38,813,166 77	296,527 95	310,551 86	20,000 00	20,000 00	310,551 86	296,527 95	38,813,166 77	
	RÉCAPITULATION.											
	Dépenses de la justice	27,457,724 25	27,404,107 16	27,393,807 51	10,299 65	53,617 09	"	"	53,117 09	10,299 65	27,393,807 51	
	Dépenses des cultes	39,400,246 58	39,109,694 72	38,813,166 77	296,527 95	310,551 86	20,000 00	20,000 00	310,551 86	296,527 95	38,813,166 77	
		66,857,970 83	66,513,801 88	66,206,974 28	306,827 60	364,168 95	20,000 00	20,000 00	364,168 95	306,827 60	66,206,974 28	
									670,996f 55c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1847.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1847.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.											
	Administration centrale.											
1	Administration centrale. (Personnel.)	549,122f 00c	549,055f 16c	549,055f 16c	"	(A) 66f 84c	"	"	66f 84c	"	549,055f 16c	(A) Économie accidentelle.
2	Administration centrale. (Matériel.)	158,000 00	157,971 04	157,694 22	276f 82c	(A) 28 96	"	"	28 96	276f 82c	157,694 22	
	Traitement des agents du service extérieur.											
3	Traitements des agents politiques et consulaires	5,266,800 00	4,955,848 58	4,949,483 58	6,365 00	(B) 310,951 42	"	"	310,951 42	6,365 00	4,949,483 58	(B) Bonification résultant des vacances et des congés.
4	——— des agents en inactivité	58,000 00	55,151 65	53,662 77	1,488 88	(C) 2,848 35	"	"	2,848 35	1,488 88	53,662 77	(C) Économie produite par la mise en activité de plusieurs agents dans le courant de 1847.
	Dépenses variables.											
5	Frais d'établissement	400,000 00	408,050 85	399,717 52	8,333 33	"	8,050f 85c	8,050f 85c	"	8,333 33	399,717 52	
6	—— de voyage et de courriers	1,200,000 00	1,196,240 19	1,133,332 57	62,907 62	(D) 3,759 81	"	"	3,759 81	62,907 62	1,133,332 57	(D) Portion restée disponible sur le crédit supplémentaire accordé à ce chapitre.
7	—— de service	1,148,000 00	1,071,392 92	1,058,674 40	12,718 52	(D) 76,607 08	"	"	76,607 08	12,718 52	1,058,674 40	(D) *Idem.*
8	Présents diplomatiques	40,000 00	39,997 06	39,997 06	"	2 94	"	"	2 94	"	39,997 06	
9	Indemnités et secours	52,500 00	48,941 09	48,934 14	6 95	(E) 3,558 91	"	"	3,558 91	6 95	48,934 14	(E) Les pertes essuyées par les agents ont été moindres en 1847.
10	Dépenses secrètes	650,000 00	650,000 00	650,000 00	"	"	"	"	"	"	650,000 00	
11	Missions extraordinaires	650,000 00	621,789 09	618,801 33	2,987 76	28,210 91	"	"	28,210 91	2,987 76	618,801 33	
12	Dépenses imprévues	30,000 00	29,049 30	29,049 30	"	950 70	"	"	950 70	"	29,049 30	
13	Subvention à la caisse des retraites	110,000 00	110,000 00	110,000 00	"	"	"	"	"	"	110,000 00	
	Services extraordinaires.											
14	Reconstruction du palais de France à Constantinople	70,103 81	45,875 96	45,875 96	"	(F) 24,227 85	"	"	24,227 85	"	45,875 96	(F) L'achèvement du palais n'a pas rendu nécessaire l'emploi total du crédit.
16	Dépenses des exercices périmés	1,463 98	1,463 98	1,463 98	"	"	"	"	"	"	1,463 98	
		10,383,989 79	9,940,826 87	9,845,741 99	95,084 88	451,213 77	8,050 85	8,050 85	451,213 77	95,084 88	9,845,741 99	
15	Dépenses des exercices clos	274,296 80	274,296 80	274,296 80	"	"	"	"	"	"	274,296 80	
		10,658,286 59	10,215,123 67	10,120,038 79	95,084 88	451,213 77	8,050 85	8,050 85	451,213 77	95,084 88	10,120,038 79	
									546,298f 65c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1847.

Suite du *Compte définitif des Dépenses*, *à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS APPLICABLES au service départemental, à transporter à l'exercice 1848.	CRÉDITS APPLICABLES au service départemental, à transporter à l'exercice 1849.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1847.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.													
	Administration centrale.													
1	Administration centrale. (Personnel.)	439,500f 00c	439,500f 00c	439,500f 00c	"	"	"	"	"	"	"	"	439,500f 00c	
2	——— (Matériel.)	126,000 00	125,954 17	125,902 17	52f 00c	45f 83c	"	"	45f 83c	52f 00c	"	"	125,902 17	
	Université.													
3	Conseil de l'Université et Inspecteurs généraux	269,000 00	269,000 00	269,000 00	"	"	"	"	"	"	"	"	269,000 00	
4	Services généraux	343,700 00	341,932 60	340,869 75	1,062 85	1,767 40	"	"	(A) 1,767 40	1,062 85	"	"	340,869 75	(A) Reliquat sur les traitements des professeurs et régents en disponibilité.
5	Administrations académiques	739,900 00	737,980 13	732,108 99	5,871 14	1,919 87	"	"	(B) 1,919 87	5,871 14	"	"	732,108 99	(B) *Idem* sur les frais de tournées des recteurs et inspecteurs.
6	Instruction supérieure. (Facultés.)	2,942,406 00	2,939,726 92	2,925,978 75	13,748 17	2,679 08	"	"	(C) 2,679 08	13,748 17	"	"	2,925,978 75	(C) *Idem* sur les traitements éventuels dans les facultés.
7	Instruction secondaire. (Écoles normales départementales.)	103,100 00	97,790 88	97,027 81	763 07	5,209 12	"	"	(D) 5,209 12	763 07	"	"	97,027 81	(D) *Idem* sur les traitements des agrégés.
8	*Idem.* (Colléges nationaux et communaux.)	2,354,500 00	2,299,010 59	2,293,104 34	5,906 25	55,489 41	"	"	(E) 55,489 41	5,906 25	"	"	2,293,104 34	(E) Dotation de deux nouveaux colléges qui n'ont pu être organisés en 1847.
9	Instruction primaire. (Inspection.)	560,000 00	559,921 26	553,996 50	5,924 76	78 74	"	"	" 78 74	5,924 76	"	"	553,996 50	
10	*Idem.* (Dépenses imputables sur les fonds généraux de l'État.)	2,400,000 00	2,399,616 20	2,357,859 74	41,756 46	383 80	"	"	" 383 80	41,756 46	"	"	2,357,859 74	
11	*Idem.* (Dépenses imputables sur les fonds départementaux.)	5,115,335 01	4,517,622 66	4,517,622 66	"	597,712 35	"	"	(F) 1,000 00	"	129,938f 42c	466,773 93	4,517,622 66	(F) Somme portée au budget en prévision de produits éventuels qui n'ont pas été réalisés.
12	*Idem.* (Dépenses imputables sur les ressources spéciales des écoles normales primaires.)	637,381 84	584,916 26	584,916 26	"	52,465 58	"	"	"	"	5,772 91	46,692 67	584,916 26	
	Établissements scientifiques et littéraires.													
13	Institut national	607,800 00	586,800 00	586,800 00	"	21,000 00	"	"	(G) 21,000 00	"	"	"	586,800 00	(G) Prix de l'institut non décernés et remis au concours.
14	Collége de France	180,044 00	180,044 00	180,044 00	"	"	"	"	"	"	"	"	180,044 00	
15	Muséum d'histoire naturelle	497,150 00	497,150 00	497,103 11	46 89	"	"	"	"	46 89	"	"	497,103 11	
16	Bureau des longitudes et observatoires	121,760 00	121,759 31	121,759 31	"	0 69	"	"	0 69	"	"	"	121,759 31	
17	Bibliothèque nationale. (Dépenses ordinaires.)	283,600 00	283,597 49	283,597 49	"	2 51	"	"	2 51	"	"	"	283,597 49	
18	*Idem.* (Crédit extraordinaire. — 10e annuité.)	113,635 65	92,919 65	92,919 65	"	20,716 00	"	"	(H) 20,716 00	"	"	"	92,919 65	(H) Somme comprise au budget de 1849 comme report de 1847.
19	Bibliothèques publiques	170,223 00	170,219 24	170,219 24	"	3 76	"	"	3 76	"	"	"	170,219 24	
20	Académie de médecine	52,500 00	52,500 00	52,500 00	"	"	"	"	"	"	"	"	52,500 00	
21	École des chartes	33,400 00	33,399 81	33,399 81	"	0 19	"	"	0 19	"	"	"	33,399 81	
22	École spéciale des langues orientales vivantes et cours d'arabe vulgaire à Marseille	55,800 00	55,800 00	55,800 00	"	"	"	"	"	"	"	"	55,800 00	
23	Établissements divers	20,400 00	20,126 48	20,126 48	"	273 52	"	"	(I) 273 52	"	"	"	20,126 48	(I) Reliquat sur les dépenses de matériel du cours d'archéologie.
24	Souscriptions	180,000 00	179,999 25	176,312 25	3,687 00	0 75	"	"	0 75	3,687 00	"	"	176,312 25	
25	Sociétés savantes	50,000 00	49,999 82	49,999 82	"	0 18	"	"	0 18	"	"	"	49,999 82	
26	Voyages et missions scientifiques	112,000 00	111,996 73	111,741 73	255 00	3 27	"	"	3 27	255 00	"	"	111,741 73	
27	Encouragements et secours aux savants et hommes de lettres	249,800 00	249,777 05	249,427 05	350 00	22 95	"	"	22 95	350 00	"	"	249,427 05	
28	Recueil et publication des documents inédits de l'histoire nationale	150,000 00	149,999 29	149,999 29	"	0 71	"	"	0 71	"	"	"	149,999 29	(J) Somme restant disponible.
"	Dépenses à la charge du legs de M. Janson de Sailly. (Loi du 10 mai 1838.)	6,213 24	3,828 35	3,828 35	"	2,384 89	"	"	(J) 2,384 89	"	"	"	3,828 35	(K) Somme comprise au budget de 1849 comme report de 1847.
"	Réimpression des œuvres scientifiques de Laplace. (Loi du 11 juin 1841.)	2,488 37	552 00	552 00	"	1,936 37	"	"	(K) 1,936 37	"	"	"	552 00	(L) Sur cette somme : 1° Celle de 131,734 fr. 65 cent. a été reportée à l'exercice 1848, par arrêté du chef du pouvoir exécutif, en date du 25 octobre 1848 ; 2° Celle de 13,236 fr. 25 cent. a été reportée au même exercice, par arrêté du chef du pouvoir exécutif, en date du 28 novembre 1848 ; 3° Et celle de 22,210 francs à l'exercice 1849, par arrêté du même jour.
"	Acquisition, constructions et travaux dans l'intérêt de divers établissements scientifiques. (Loi du 20 juin 1847.)	208,274 90	41,094 01	31,687 27	9,406 74	167,180 89	"	"	(L) 167,180 89	9,406 74	"	"	31,687 27	
"	Achat de collections (Loi du 8 août 1847.)	162,100 00	156,499 32	150,999 32	5,500 00	5,600 68	"	"	(M) 5,600 68	5,500 00	"	"	150,999 32	(M) Somme restant sans emploi.
		19,287,861 97	18,351,033 47	18,256,703 04	94,330 33	936,878 54	"	"	287,700 61	94,330 33	135,711 33	513,466 60	18,256,703 14	
29	Dépenses des exercices clos	18,576 53	18,576 53	18,576 53	"	"	"	"	"	"	"	"	18,766 53	
		19,306,438 50	18,369,610 00	18,275,279 67	94,330 33	936,878 54	"	"	287,700 61	94,330 33	135,711 33	513,466 60	18,275,279 67	
									382,030f 94c		649,177f 93c			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1847.

Suite du *Compte définitif des Dépenses*, *à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1847.	OBSERVATIONS.
	DÉPENSES IMPUTABLES SUR LES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.											
						MINISTÈRE	DE L'INTÉRIEUR.					
	Administration centrale.											
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale...	858,000f 00	857,826f 19	857,826f 19	"	(A) 173f 81c	"	"	173f 81c	"	857,826f 19c	(A) Appoint resté libre.
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux.....	228,900 00	262,265 03	228,888 68	33,376f 35c	"	(B) 33,365f 03c	33,365f 03c	"	33,376f 35c	228,888 68	(B) Insuffisance de crédit, comme les années précédentes, sur presque tous les articles de ce chapitre.
3	Indemnité de réforme et subvon à la caisse des retraites des employés	40,000 00	40,000 00	40,000 00	"	"	"	"	"	"	40,000 00	
4	Archives nationales.....	100,000 00	99,962 08	98,694 75	1,267 33	(C) 37 92	"	"	37 92	1,267 33	98,694 75	(C) Appoint inutile.
4 *bis.*	Translaton aux archives nationales des papiers de la section judiciaire	10,000 00	8,518 45	8,518 45	"	(D) 1,481 55	"	"	1,481 55	"	8,518 45	(D) Dépense restée sans emploi.
	Services divers.											
5	Dépenses secrètes ordinaires et extraordinaires de police générale..	1,932,000 00	1,932,000 00	1,932,000 00	"	"	"	"	"	"	1,932,000 00	(E) Crédit disponible par suite de vacance d'emploi.
6	Dépenses du personnel des lignes télégraphiques.....	1,008,620 00	998,951 20	998,901 10	50 10	(E) 9,668 80	"	"	9,668 80	50 10	998,901 10	(F) Prévisions de dépenses relatives à des travaux et fournitures de matériel qui n'ont pu être exécutés en temps utile.
7	Dépenses du matériel *idem*.....	144,746 00	140,641 18	140,641 18	"	(F) 4,104 82	"	"	4,104 82	"	140,641 18	
8	Dépenses générales du personnel des gardes nationales.....	147,000 00	143,520 93	143,187 53	333 40	(G) 3,479 07	"	"	3,479 07	333 40	143,187 53	(G) Portion de crédits non employée, les frais d'inspection de l'armement et les dépenses de secours réclamés par les gardes nationaux blessés étant restés au-dessous des prévisions.
9	——— matériel *idem*.....	26,000 00	8,226 15	7,890 96	335 19	(H) 17,773 85	"	"	17,773 85	335 19	7,890 96	
10	Dépenses relatives à la surveillance de la librairie proven. de l'étranger.	18,000 00	17,400 00	17,400 00	"	(I) 600 00	"	"	600 00	"	17,400 00	(H) Frais de taxe de témoins, frais d'impressions et dépenses relatives au travail annuel de révision des contrôles de la garde nationale mobile restés au-dessous des prévisions.
	Beaux-Arts.											
11	Établissements des beaux-arts.....	472,000 00	467,384 73	467,384 73	"	(J) 4,615 27	"	"	4,615 27	"	467,384 73	(I) Réduction des indemnités pour travaux extraordinaires ou portion de crédit non employée.
12	Ouvrages d'art et décoration d'édifices publics.....	524,354 17	523,721 37	523,721 37	"	(K) 632 80	"	"	632 80	"	523,721 37	
13	Conservation d'anciens monuments historiques.....	600,000 00	599,657 55	578,896 60	20,760 95	(L) 342 45	"	"	342 45	20,760 95	578,896 60	(J) Somme restée libre sur presque tous les articles de ce chapitre.
14	Encouragements et souscriptions concernant les beaux-arts.....	211,000 00	210,482 18	210,482 18	"	(M) 517 82	"	"	517 82	"	210,482 18	(K) Portion de crédit non employée.
15	Indemnités annuelles ou secours à des artistes, auteurs dramatiques, compositeurs et à leurs veuves.....	137,700 00	136,509 15	136,509 15	"	(N) 1,190 85	"	"	1,190 85	"	136,509 15	(L) *Idem.*
16	Subvention aux théâtres nationaux.....	1,184,200 00	1,184,172 10	1,184,172 10	"	(O) 27 90	"	"	27 90	"	1,184,172 10	(M) *Idem.*
17	Subvention à la caisse des pensions du théâtre de la Nation.....	200,000 00	200,000 00	200,000 00	"	"	"	"	"	"	200,000 00	
18	——— des retraites du conservatoire de musique...	13,000 00	9,000 00	9,000 00	"	(P) 4,000 00	"	"	4,000 00	"	9,000 00	(N) Produit de décompte, par suite de vacances, d'indemnités annuelles.
	Secours et subventions.											
19	Secours aux établissements généraux de bienfaisance.....	561,000 00	559,747 47	559,747 47	"	(Q) 1,252 53	"	"	1,252 53	"	559,747 47	(O) Appoint inutile.
20	Secours généraux aux hospices, bureaux de charité, institutions de bienfaisance, etc.....	5,297,000 00	5,185,101 76	5,182,776 76	2,325 00	(R) 111,898 24	"	"	111,898 24	2,325 00	5,182,776 76	(P) Restant libre par suite du décès d'un pensionnaire.
21	Secours à des personnes dans l'indigence et qui ont des droits à la bienveillance du Gouvernement; frais de rapatriement de Français indigents.....	420,000 00	414,347 94	413,188 94	1,159 00	(S) 5,652 06	"	"	5,652 06	1,159 00	413,188 94	(Q) Économie provenant d'extinctions de pensions d'aliénés dans la maison de Charenton.
22	Subventions pour exécution, par voie de concession de péage, de travaux de ponts sur les chemins vicinaux.....	400,000 00	399,353 00	399,353 00	"	(T) 647 00	"	"	647 00	"	399,353 00	(R) Excédant de secours non réclamés en temps utile.
23	Secours aux sociétés de charité maternelle.....	120,000 00	120,000 00	120,000 00	"	"	"	"	"	"	120,000 00	(S) Produit d'extinctions dans les secours annuels.
24	Secours aux étrangers réfugiés en France.....	1,700,000 00	1,546,484 39	1,545,506 62	977 67	(U) 153,515 61	"	"	153,515 61	977 67	1,545,506 72	(T) Portion de crédit non employée.
25	Secours aux condamnés politiques.....	235,000 00	229,636 83	229,014 35	622 48	(V) 5,363 17	"	"	5,363 17	622 48	229,014 35	(U) Le crédit voté par prévision a dépassé les besoins du service.
26	Secours aux orphelins et aux combattants de juillet 1830 et aux orphelins de juin 1832.....	22,000 00	21,960 00	21,960 00	"	(X) 40 00	"	"	0 40	"	21,960 00	(V) Produit d'extinctions survenues en cours d'exercice.
	Administration départementale.											
27	Traitemt et indemnités aux fonctionnaires administratifs des départt.	3,205,200 00	3,178,028 02	3,176,092 20	1,935 82	(Y) 27,171 98	"	"	27,171 98	1,935 82	3,176,092 20	(X) Portion de crédit non employée.
28	Traitements et indemnités des commissaires de police.....	100,000 00	99,921 62	99,921 62	"	(Z) 78 38	"	"	78 38	"	99,921 62	(Y) Produit de vacances, de mutations ou de congés.
29	Abonnemt pour frais d'administrat des préfectures et sous-préfectures.	5,000,000 00	4,497,083 75	4,997,083 75	"	(A) 2,916 25	"	"	2,916 25	"	4,997,083 75	(Z) Appoint de liquidation.
30	Inspections administratives des services départementaux.....	130,000 00	128,544 68	128,544 68	"	(B) 1,455 32	"	"	1,455 32	"	128,544 68	(A) Portion d'abonnement affectée à des dépenses matérielles et non employée par les intérimaires.
	Détention des condamnés.											
31	Dépenses ordinaires des condamnés à plus d'un an de détention, renfermés dans les maisons centrales de force, de correction, etc.....	6,620,000 00	6,674,471 78	6,578,961 62	95,510 16	"	(C) 54,471 78	54,471 78	"	95,510 16	6,578,961 62	(B) Restant libre sur les allocations pour frais de tournées et dépenses d'impressions.
32	Remboursement sur le produit du travail des condamnés détenus dans les maisons centrales.....	1,710,000 00	1,496,561 72	1,459,510 02	37,051 70	(D) 213,438 28	"	"	213,438 28	37,051 70	1,459,510 02	(C) Cet excédant est applicable au solde des dépenses ordinaires de plusieurs maisons centrales, aux dépenses d'entretien des jeunes détenus et aux indemnités de séjour de condamnés dans les prisons départementales.
33	Transport des condamnés au bagne et à plus d'un an de détention, reprises d'évadés.....	580,000 00	543,348 17	543,013 93	334 24	(E) 36,651 83	"	"	36,651 83	334 24	543,013 93	(D) Somme restée sans emploi sur le crédit supplémentaire ouvert par prévision.
	A REPORTER.....	33,955,720 17	33,434,829 42	33,238,790 03	196,039 39	608,727 56	87,836 81	87,836 81	608,727 56	196,039 39	33,238,790 03	(E) Les dépenses de ce service sont restées au-dessous des prévisions.

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1847.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. — CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS APPLICABLES au service départemental, à transporter — à l'exercice 1848.	à l'exercice 1849.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1847.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.													
	REPORT	33,955,720f 17c	33,434,829f 42c	33,238,790f 03c	196,039f 39c	608,727f 56c	87,836f 81c	87,836f 81c	608,727f 56c	196,039f 39c	"	"	33,238,790f 03c	
	Matériel des cours d'appel.													
34	Loyer, entretien et réparations des bâtiments, mobiliers et menues dépenses des cours d'appel; frais d'occupation du palais de justice de Paris par la Cour de cassation	460,000 00	439,346 74	436,687 99	2,658 75	20,653 26	"	"	(A) 20,653 26	2,658 75	"	"	436,687 99	(A) Reste libre résultant de la non-exécution de travaux en temps utile.
35	Construction d'un nouveau palais pour la cour d'appel de Montpellier.	575,297 98	114,899 98	114,899 98	"	460,398 00	"	"	(B) 460,398 00	"	"	"	114,899 98	(B) Sur cette somme, 250,000 francs applicables aux travaux de construction d'un nouveau palais pour la cour d'appel de Montpellier n'ont pu être employés en temps utile. 210,398 francs affectés à l'achèvement des bâtiments de la cour d'appel de Rouen, seront reportés à l'exercice 1848 par la loi des crédits supplémentaires à intervenir.
35 *bis.*	Travaux de construction au palais de justice de Pau	141,876 00	"	"	"	141,376 00	"	"	(C) 141,376 00	"	"	"	"	(C) Crédit resté libre par suite de la non-exécution des travaux en 1847.
	Dépenses extraordinaires.													
41	Travaux d'utilité communale	8,000,000 00	7,830,912 10	7,815,940 34	14,971 86	169,087 90	"	"	(D) 169,087 90	14,971 86	"	"	7,815,940 24	(D) Portion de crédit non employée. Les communes n'ayant pas justifié en temps utile de leur droit à la subvention.
42	Construction du tombeau de l'empereur Napoléon	427,580 00	427,580 00	427,580 00	"	"	"	"	"	"	"	"	427,580 00	
43	Translation des restes des deux grands maréchaux	21,355 94	21,355 94	18,961 38	2,394 56	"	"	"	"	2,394 56	"	"	18,961 38	
44	Publication de l'ouvrage sur les ruines de Ninive	126,750 00	126,750 00	126,750 00	"	"	"	"	"	"	"	"	126,750 00	
45	Achèvement et restauration de trois monuments historiques	600,596 57	600,596 57	600,596 57	"	"	"	"	"	"	"	"	600,596 57	
46	Établissement d'un télégraphe électrique de Paris à Lille	233,650 00	233,648 79	231,834 32	1,814 47	1 21	"	"	(E) 1 21	1,814 47	"	"	231,834 32	(E) Appoint inutile.
47	Achèvement du palais de la cour d'appel de Lyon	493,535 12	234,234 38	234,234 38	"	259,300 74	"	"	(F) 259,300 74	"	"	"	234,234 38	(F) Cette somme sera reportée à 1848 par la loi de crédits supplémentaires à intervenir.
48	Célébration des fêtes de Juillet	200,000 00	199,779 51	199,779 51	"	220 49	"	"	(G) 220 49	"	"	"	199,779 51	
49	Frais d'un procès relatif aux événements de Lyon en 1834	4,597 80	4,597 80	4,597 80	"	"	"	"	"	"	"	"	4,597 80	(G) Portion de crédit sans emploi.
37	Dépenses des exercices périmés	3,787 38	3,787 38	3,787 38	"	"	"	"	"	"	"	"	3,787 38	
		45,244,246 96	43,672,318 61	43,454,439 38	217,879 03	1,659,765 16	87,836 81	87,836 81	1,659,765 16	217,879 03	"	"	43,454,439 58	
36	Dépenses des exercices clos	261,903 24	261,903 24	261,903 24	"	"	"	"	"	"	"	"	261,903 24	
	TOTAL des dépenses imputables sur les fonds généraux du budget.	45,506,150 20	43,934,221 85	43,716,342 82	217,879 03	1,659,765 16	87,836 81	87,836 81	1,659,765 16	217,879 03	"	"	43,716,342 82	
	SERVICE DÉPARTEMENTAL.													
38	Dépenses ordinaires. — Dépenses sur centimes additionnels concédés aux départements	20,284,252 45	32,151,174 24	32,151,174 24	"	499,749 71	"	"	"	"	203,830f 30c	295,649f 41c	32,151,174f 24c	
	Dépenses sur le fonds commun	12,366,401 50												
	Dépenses sur produits éventuels ordinaires	1,494,259 34	1,396,947 53	1,396,947 53	"	97,311, 81	"	"	"	"	59,114 51	38,197 30	1,396,947 53	
39	Dépenses facultatives. — Dépenses sur les centimes votés par les cons. généraux.	11,452,721 33	11,124,689 61	11,124,689 61	"	1,487,381 90	"	"	"	"	1,180,854 74	306,527 16	11,124,689 61	
	Dépenses sur le fonds commun	1,159,350 18												
	Dépenses sur produits éventuels facultatifs	1,986,417 10	504,752 82	504,752 82	"	1,481,664 28	"	"	"	"	1,403,508 16	78,156 12	504,752 82	
	Dépenses sur le produit des subventions communales et particulières pour travaux de routes, etc.	1,491,227 38	1,001,400 98	1,001,400 98	"	489,826 40	"	"	"	"	394,918 01	94,908 39	1,001,400 98	
40	Dépenses extraordinaires. — Dépenses sur le produit des centimes extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	23,541,411 16	17,607,380 61	17,607,380 61	"	5,934,030 55	"	"	"	"	5,350,790 66	583,239 89	17,607,380 61	
	Dépenses sur produit d'emprunts autorisés par des lois particulières	4,291,729 96	3,820,788 64	3,820,788 64	"	470,941 32	"	"	"	"	376,318 38	94,622 94	3,820,788 64	
41	Dépenses spéciales. — Dépenses des chemins vicinaux, imputables sur les centimes votés par les conseils généraux	12,234,206 81	11,642,006 71	11,642,006 71	"	592,200 10	"	"	"	"	363,430 22	228,769 88	11,642,006 71	
	Dépenses imputables sur le produit des subventions communales et des souscriptions particulières	10,910,983 24	10,364,938 47	10,364,938 47	"	546,044 77	"	"	"	"	546,025 57	19 20	10,364,938 47	
	TOTAL des dépenses imputables sur ressources spéciales	101,212,960 45	89,614,079 61	89,614,079 61	"	11,598,880 84	"	"	"	"	9,878,790 55	1,720,090 29	89,614,079 61	
	RÉCAPITULATION.													
	Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	45,506,150 20	43,934,221 85	43,716,342 82	217,879 03	1,659,765 16	87,836 81	87,836 81	1,659,765 16	217,879 03	"	"	43,716,342 82	
	Dépenses départementales imputables sur ressources spéciales	101,212,960 45	89,614,079 61	89,614,079 61	"	11,598,880 84	"	"	"	"	9,878,790 55	1,720,090 29	89,614,079 61	
		146,719,110 65	133,548,301 46	133,330,422 43	217,879 03	13,258,646 00	87,836 81	87,836 81	1,659,765 16	217,879 03	9,878,790 55	1,720,090 29	133,330,422 43	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1847.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTERES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables à divers services spéciaux, à transporter à l'exercice 1848	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1847.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.												
	Service central.												
1	Administration centrale. (Personnel.)	534,450f00c	534,447f43c	534,328f68c	118f 75c	(A) 2f 57c	"	"	2f 57c	118f 75c	"	534,328f68c	
2	——— (Matériel.)	144,000 00	143,889 81	143,880 81	9 00	(A) 110 19	"	"	110 19	9 00	"	143,880 81	
3	Subvention à la caisse des retraites de l'administration centrale	58,000 00	58,000 00	58,000 00	"	"	"	"	"	"	"	58,000 00	
	Agriculture et haras.												
4	Écoles vétérinaires et bergeries	728,604 69	728,604 39	728,604 39	"	(A) 0 30	"	"	0 30	"	"	728,604 39	
5	Encouragements à l'agriculture	1,037,987 54	1,037,219 07	1,031,727 41	5,491 66	768 47	"	"	768 47	5,491 66	"	1,031,727 41	
6	Haras, dépôts d'étalons, primes, achats d'étalons	1,576,599 77	1,567,539 44	1,567,539 44	"	9,060 33	"	"	9,060 33	"	"	1,567,539 44	
6 *bis.*	Remontes et encouragements à l'industrie particulière	842,000 00	838,389 58	836,834 25	1,555 33	3,610 42	"	"	3,610 42	1,555 33	"	836,834 25	
	Manufactures, commerce intérieur et extérieur.												
7	Conservatoire et écoles des arts et métiers	1,165,000 00	1,164,999 62	1,164,999 62	"	(A) 0 38	"	"	0 38	"	"	1,164,999 62	
8	Encouragements aux manufactures et au commerce, publication des brevets d'invention, travaux statistiques	277,712 82	267,879 51	266,389 35	1,490 16	9,833 31	"	"	9,833 31	1,490 16	"	266,389 35	
9	Frais de surveillance des sociétés et agences tontinières	38,000 00	34,428 39	34,428 39	"	3,571 61	"	"	"	"	3,571f 61c	34,428 39	
10	Encouragements aux pêches maritimes	4,500,000 00	4,038,513 98	4,037,219 54	1,294 44	(B) 461,486 02	"	"	461,486 02	1,294 44	"	4,037,219 54	
11	Poids et mesures	725,000 00	724,375 03	722,727 43	1,647 60	624 97	"	"	624 97	1,647 60	"	722,727 43	
	Établissements thermaux et sanitaires.												
12	Entretien des établissements thermaux et subventions	280,000 00	287,038 00	279,979 70	7,058 30	"	(C) 7,038f 00c	7,038f 00c	"	7,058 30	"	279,979 70	
12 *bis.*	Subventions aux établissements d'eaux minérales dont l'État n'est pas propriétaire	60,000 00	59,200 00	59,200 00	"	800 00	"	"	800 00	"	"	59,200 00	
13	Établissements et services sanitaires; encouragements à la vaccine	349,500 00	343,165 40	343,113 76	51 64	(B) 6,334 60	"	"	6,334 60	51 64	"	343,113 76	
	Secours.												
14	Secours aux colons	820,000 00	766,847 59	765,435 59	1,412 00	(D) 53,152 41	"	"	53,152 41	1,412 00	"	765,435 59	
15	Secours spéciaux pour pertes résultant d'incendies, de grêle, inondations	1,947,148 40	1,433,293 43	1,433,293 43	"	513,854 97	"	"	"	"	513,854 97	1,433,293 43	
16 *bis.*	Dépenses des exercices périmés	192 28	152 28	152 28	"	40 00	"	"	40 00	"	"	152 28	
		15,084,195 50	14,027,982 95	14,007,854 07	20,128 88	1,063,250 55	7,038 00	7,038 00	545,823 97	20,128 88	517,426 58	14,007,854 07	
16	Dépenses des exercices clos	7,275 99	7,275 99	7,275 99	"	"	"	"	"	"	"	7,275 99	
		15,091,471 49	14,035,258 94	14,015,130 06	20,128 88	1,063,250 55	7,038 00	7,038 00	545,823 97	20,128 88	517,426 58	14,015,130 06	
									565,952f 85c				

(A) Reliquats de peu d'importance restés sans emploi par le résultat de la liquidation définitive des dépenses.

(B) Somme sans emploi sur un crédit éventuel de sa nature.

(C) Cette somme est demandée pour des travaux aux établissements thermaux, de Néris et de Bourbon-l'Archambault.

(D) Le reliquat portant sur un service dont les imputations viagères sont en voie naturelle de décroissance.

Les restants sans emploi afférents aux chapitres 5, 6, 7, 8, 11, 15 et 17, n'ont pas de causes déterminées; ils résultent des dépenses dont la liquidation n'a pas atteint le chiffre des crédits.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1847.

Suite du *Compte définitif des Dépenses*, *à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1847.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.											
	1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.											
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale...	549,500f00c	549,440f06c	549,440f06c	"	(A) 59f 94c	"	"	59f 94c	"	549,440f06c	
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux de l'administration centrale	92,000 00	101,198 48	91,938 25	9,260f 23c	"	(A) 9,198f 48c	9,198f 48c	"	9,260f 23c	91,938 25	
2 *bis.*	Frais de premier établissement du ministre.....	12,000 00	12,000 00	12,000 00	"	"	"	"	"	"	12,000 00	(A) Résultat de la liquidation finale.
3	Personnel du corps des ponts et chaussées.....	3,318,900 00	3,256,022 01	3,255,943 46	78 55	(A) 62,877 99	"	"	62,877 99	78 55	3,255,943 46	
4	Personnel des officiers et maîtres de port du service maritime et des inspecteurs de la navigation.....	196,000 00	195,349 64	195,313 19	36 45	(A) 650 36	"	"	650 36	36 45	195,313 19	
5	Personnel des conducteurs embrigadés.....	1,450,000 00	1,398,783 21	1,398,783 21	"	(A) 51,216 79	"	"	51,216 79	"	1,398,783 21	
6	——— du corps des mines, enseignement, écoles.....	560,300 00	545,858 80	545,437 08	421 72	(A) 14,441 20	"	"	14,441 20	421 72	545,437 08	(B) Cet excédant provient en grande partie de l'ajournement de retraites que l'on proposait de liquider en 1847.
7	——— des gardes mines.....	80,000 00	78,417 03	78,379 03	38 00	(A) 1,582 97	"	"	1,582 97	38 00	78,379 03	
8	Matériel des mines. (Services divers.).....	70,000 00	67,873 41	67,873 41	"	(A) 2,126 59	"	"	2,126 59	"	67,873 41	
8 *bis.*	Dépenses relatives à l'installation de l'école des mineurs de S-Étienne	280,700 00	230,000 00	230,000 00	"	(A) 50,700 00	"	"	50,700 00	"	230,000 00	
9	Conseil des bâtiments civils et bureau de contrôle.....	68,900 00	68,890 04	68,890 04	"	(A) 9 96	"	"	9 96	"	68,890 04	
10	Subvention à la caisse des retraites.....	250,000 00	218,060 25	218,060 25	"	(B) 31,939 75	"	"	31,939 75	"	218,060 25	(C) Fonds versés au Trésor par les départements, des communes et des propriétaires intéressés, pour concourir, avec les fonds de l'État, à l'exécution de travaux publics, et crédités sur l'exercice 1847, par arrêté du 16 décembre 1848.
11	Routes nationales et ponts.....	32,236,967 39	32,218,958 08	32,127,567 27	91,390 81	(A) 26,042 80	(C) 8,033 49	8,033 49	26,042 80	91,390 81	32,127,567 27	
11 *bis.*	Reconstruction de divers ponts. (Loi du 2 juillet 1843.).....	585,115 99	570,000 00	570,000 00	"	(A) 15,115 99	"	"	15,115 99	"	570,000 00	
12	Navigation intérieure (rivières, quais et bacs).....	9,579,840 64	9,479,824 29	9,448,121 44	31,702 85	(A) 106,962 07	(C) 6,945 72	6,945 72	106,962 07	31,702 85	9,448,121 44	
13	——— (canaux.).....	5,100,000 00	5,038,897 77	5,027,741 55	11,156 22	(A) 61,102 23	"	"	61,102 23	11,156 22	5,027,741 55	
14	Ports maritimes et services divers.....	6,050,000 00	5,794,092 65	5,767,528 64	26,564 01	(A) 259,907 35	(C) 4,000 00	4,000 00	259,907 35	26,564 01	5,767,528 64	
15	Chemins de fer. (Frais de police et de surveillance.).....	541,300 00	384,791 70	383,275 87	1,515 83	(A) 157,224 30	7 16 00	716 00	157,224 30	1,515 83	383,275 87	
16	Continuation des études de chemins de fer.....	127,290 00	58,805 07	58,765 22	39 85	(A) 68,484 93	"	"	68,484 93	39 85	58,765 22	
17	Subventions aux compagnies pour travaux par voie de concession de péage.....	450,000 00	448,425 40	448,425 40	"	(A) 1,574 60	"	"	1,574 60	"	448,425 40	
18	Frais généraux du service des départements, secours, etc.....	69,000 00	68,409 93	68,409 93	"	(A) 590 07	"	"	590 07	"	68,409 93	
19	Entretien et réparations ordinaires des bâtiments civils d'intérêt général.....	520,000 00	519,817 92	512,976 05	6,841 87	(A) 182 08	"	"	182 08	6,841 87	512,976 05	
20	Constructions et grosses réparations d'intérêt général. (Bâtiments civils.).....	838,674 49	836,069 22	835,439 22	630 00	(A) 2,605 27	"	"	2,605 27	630 00	835,439 22	
	A REPORTER.....	63,026,488 51	62,139,984 96	61,960,308 57	179,676 39	915,397 24	28,893 69	28,893 69	915,397 24	179,676 39	61,960,308 57	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1847.

Suite du *Compte définitif des Dépenses*, *à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1847.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.											
	Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.											
	REPORT	63,026,488f 51c	62,139,984f 96c	61,960,308f 57c	179,676f 39c	915,397f 24c	28,893f 69c	28,893f 69c	915,397f 24c	179,676f 39c	61,960,308f 57c	
21	Travaux de construction, d'achèvement ou de grandes réparations de divers édifices. (Loi du 19 juillet 1845)	382,682 74	233,549 76	233,549 76	"	(A) 149,132 98	"	"	149,132 98	"	233,549 76	(A) Résultat de la liquidation finale.
22	Travaux à exécuter au palais de la Chambre des Députés. (Loi du 19 juillet 1845.)	561,087 71	490,725 74	488,859 96	1,865 78	(A) 70,361 97	"	"	70,361 97	1,865 78	488,859 96	
23	Agrandissement et réparation d'établissements d'intérêt général. (Loi du 19 juillet 1845.)	260,000 00	195,366 64	195,366 64	"	(A) 64,633 36	"	"	64,633 36	"	195,366 64	
24	Frais de publication des comptes rendus des ponts et chaussées, des mines et des monuments publics	15,000 00	14,227 81	14,227 81	"	(A) 772 19	"	"	772 19	"	14,227 81	
27	Achèvement de divers édifices publics d'intérêt général	800,194 60	800,194 60	798,769 60	1,425 00	"	"	"	"	1,425 00	798,769 60	
28	Régularisation des abords du Panthéon et travaux à exécuter à la Chambre des pairs. (Loi du 2 juillet 1844.)	3,599 35	3,599 35	3,599 35	"	"	"	"	"	"	3,599 35	
29	Construction d'un édifice à affecter à l'école normale. (Loi du 24 mars 1841.)	272,889 26	272,889 26	272,889 26	"	"	"	"	"	"	272,889 26	
30	Achèvement de divers édifices publics d'intérêt général	35,855 18	35,853 14	35,853 14	"	(A) 2 04	"	"	2 04	"	35,853 14	
31	Travaux de routes nationales	1,050,000 00	1,046,379 68	1,045,254 55	1,125 13	(A) 3,620 32	"	"	3,620 32	1,125 13	1,045,254 55	
32	Réparations de dommages causés aux routes et voies navigables, ainsi qu'aux digues et levées par les inondations du Rhône et de ses affluents. (Loi du 26 juillet 1844.)	10,000 00	10,000 00	10,000 00	"	"	"	"	"	"	10,000 00	
33	Réparations des dommages causés par les inondations aux routes nationales et départementales, aux voies navigables, ainsi qu'aux digues et levées qui bordent les rivières	2,100,000 00	2,053,800 13	2,049,090 44	4,709 69	(A) 46,199 87	"	"	46,199 87	4,709 69	2,049,090 44	
34	Subventions aux compagnies concessionnaires des ponts suspendus qui ont été emportés ou endommagés par les eaux	120,000 00	40,000 00	40,000 00	"	(A) 80,000 00	"	"	80,000 00	"	40,000 00	
35	Travaux de grosses réparations des bâtiments du ministère de la guerre	10,500 00	"	"	"	(B) 10,500 00	"	"	10,500 00	"	"	(B) On a pu se dispenser de faire usage de ce crédit.
36	Travaux de routes nationales et départementales	120,000 00	119,999 96	119,999 96	"	(A) 0 04	"	"	0 04	"	119,999 96	
37	Travaux aux digues, levées et voies navigables du bassin de la Loire	2,000,000 00	1,323,658 58	1,308,640 29	15,018 29	(A) 676,341 42	"	"	676,341 42	15,018 29	1,308,640 29	
38	Réparations des dommages causés aux routes nationales et départementales, par les inondations de la Loire	600,000 00	486,515 89	486,385 64	130 25	(A) 113,484 11	"	"	113,484 11	130 25	486,385 64	
39	Travaux à exécuter à l'École polytechnique et à la Chambre des Députés	179,000 00	115,278 16	115,278 16	"	(A) 63,721 84	"	"	63,721 84	"	115,278 16	
40	Démolition du clocher de l'église de Saint-Denis. (Loi du 3 juillet 1846.)	6,530 88	6,528 29	6,528 29	"	(A) 2 59	"	"	2 59	"	6,528 29	
41	Restauration de la salle de l'Académie nationale de musique	140,000 00	139,895 37	137,817 89	2,077 48	(A) 104 63	"	"	104 63	2,077 48	137,817 89	
42	Travaux au palais de la Chambre des Députés	17,698 27	3,339 20	2,971 24	367 96	(A) 14,359 07	"	"	14,359 07	367 96	2,971 24	
43	Travaux relatifs au procès Praslin	7,361 73	7,361 73	7,361 73	"	"	"	"	"	"	7,361 73	
26	Dépenses des exercices périmés	10,696 81	10,274 58	10,274 58	"	(A) 422 23	"	"	422 23	"	10,274 58	
		71,729,585 04	69,549,422 83	69,343,026 86	206,395 97	2,209,055 90	28,893 69	28,893 69	2,209,055 90	206,395 97	69,343,026 86	
25	Dépenses des exercices clos	131,738 17	131,738 17	131,738 17	"	"	"	"	"	"	131,738 17	
	TOTAL de la 1re section	71,861,323 21	69,681,161 00	69,474,765 03	206,395 97	2,209,055 90	28,893 69	28,893 69	2,209,055 90	206,395 97	69,474,765 03	
									2,415,451f 87c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1847.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1847.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.											
	IIe SECTION. — SERVICE EXTRAORDINAIRE.											
	Ire PARTIE. — *Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.*											
1	Routes nationales classées avant le 1er janvier 1837	32,473f 46c	28,767f 93c	28,767f 93c	"	3,705f 53c	"	"	3,705f 53c	"	28,767f 93c	
2	*Idem* depuis le 1er janvier 1837	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
3	Routes nationales et ports maritimes de la Corse	1,001,330 75	816,830 97	786,274 75	30,556f 22c	184,499 78	"	"	184,499 78	30,556f 22c	786,274 75	
4	Achèvement des routes stratégiques de l'Ouest	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
5	Ponts	30,844 13	22,691 57	22,691 57	"	8,152 56	"	"	8,152 56	"	22,691 57	
6	Amélioration de rivières	1,103,282 80	976,721 47	975,786 70	934 77	126,561 33	"	"	126,561 33	934 77	975,786 70	
6 *bis.*	Améliorations de rivières. (Loi du 8 juillet 1840.)	819,143 59	509,314 78	509,312 78	2 00	309,828 81	"	"	309,828 81	2 00	509,312 78	
7	Service des canaux du Nivernais et du Berry	633,930 55	628,899 35	615,253 84	13,645 51	5,031 20	"	"	5,031 20	13,645 51	615,253 84	
9	Amélioration de ports maritimes	4,074,848 23	3,060,095 85	2,982,950 73	77,145 12	1,014,752 38	"	"	1,014,752 38	77,145 12	2,982,950 73	
10	Chemins de fer. — Garantie d'intérêts et prêts aux compagnies concessionnaires, etc.	350,000 00	300,000 00	300,000 00	"	50,000 00	"	"	50,000 00	"	300,000 00	
10 *bis.*	Chemins de fer construits par l'État	110,000 00	608 71	608 71	"	109,391 29	"	"	109,391 29	"	608 71	
11	Établissements de nouveaux canaux	125,669 31	61,162 60	61,162 60	"	64,506 71	"	"	64,506 71	"	61,162 60	
11 *bis.*	Établissements de nouveaux canaux. (Loi du 8 juillet 1840.)	404,906 12	401,881 65	401,858 76	22 89	3,024 47	"	"	3,024 47	22 89	401,858 76	
		8,686,428 94	6,806,974 88	6,684,668 37	122,306 51	1,879,454 06	"	"	1,879,454 06	122,306 51	6,684,668 37	
12	Dépenses des exercices clos	312,398 10	312,398 10	312,398 10	"	"	"	"	"	"	312,398 10	
	TOTAL de la Ire partie	8,998,827 04	7,119,372 98	6,997,066 47	122,306 51	1,879,454 06	"	"	1,879,454 06	122,306 51	6,997,066 47	
									2,001,760f 57c			
	IIe PARTIE. — *Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.*											
13	Établissement de grandes lignes de chemins de fer	118,845,000 00	77,831,744 02	77,707,773 72	123,970 30	41,013,255 98	"	"	41,013,255 98	123,970 30	77,707,773 72	
14	Prêts et subventions aux compagnies des chemins de Paris à Rouen et de Rouen au Havre	1,500,000 00	1,500,000 00	1,500,000 00	"	"	"	"	"	"	1,500,000 00	
14 *bis.*	Prêt à la compagnie du chemin de fer de Montereau à Troyes	3,000,000 00	3,000,000 00	3,000,000 00	"	"	"	"	"	"	3,000,000 00	
15	Travaux de routes nationales	15,313 01	14,573 93	14,573 93	"	739 08	"	"	739 08	"	14,573 93	
16	Ports maritimes, phares et fanaux	19,172,361 00	12,206,093 61	12,186,851 85	19,241 76	6,966,267 39	"	"	6,966,267 39	19,241 76	12,186,851 85	
17	Achèvement et perfectionnement des routes nationales	16,570,059 94	14,830,282 29	14,767,303 26	62,979 03	1,739,777 65	"	"	1,739,777 65	62,979 03	14,767,303 26	
18	Construction de trois édifices à affecter à des service d'intérêt général.	3,002,059 32	2,485,922 25	2,485,322 07	600 18	516,137 07	"	"	516,137 07	600 18	2,485,322 07	
19	Construction de divers ponts	2,187,347 08	1,746,471 92	1,740,915 48	5,556 44	440,875 16	"	"	440,875 16	5,556 44	1,740,915 48	
20	Établissements de nouveaux canaux	12,500,000 00	8,905,366 67	8,898,999 28	6,367 39	3,594,633 33	"	"	3,594,633 33	6,367 39	8,898,999 28	
21	Amélioration des rivières	7,500,000 00	4,818,111 90	4,816,710 64	1,401 26	2,681,888 10	"	"	2,681,888 10	1,401 26	4,816,710 64	
	TOTAL de la IIe partie	184,292,140 35	127,338,566 59	127,118,450 23	220,116 36	56,953,573 76	"	"	56,953,573 76	220,116 36	127,118,450 23	
	TOTAL GÉNÉRAL de la IIe section	193,290,967 39	134,457,939 57	134,115,516 70	342,422 87	58,833,027 82	"	"	58,833,027 82	342,422 87	134,115,516 70	
	RÉCAPITULATION.											
	Ire SECTION. — Service ordinaire	71,861,323 21	69,681,161 00	69,474,765 03	206,395 97	2,209,055 90	28,893 69	28,893 69	2,209,055 90	206,395 97	69,474,765 03	
	IIe SECTION. — Service extraordinaire	193,290,967 39	134,457,939 57	134,115,516 70	342,422 87	58,833,027 82	"	"	58,833,027 82	342,422 87	134,115,516 70	
		265,152,290 60	204,139,100 57	203,590,281 73	548,818 84	61,042,083 72	28,893 69	28,893 69	61,042,083 72	548,818 84	203,590,281 73	
									61,590,902f 56c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1847.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses. (A)	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits. (A)	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1847.
	Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.							MINISTÈRE DE LA GUERRE.			
1	Administration centrale. (Personnel.)	1,968,700f 00c	1,965,541f 16c	1,965,541f 16c	"	3,158f 84c	"	"	3,158f 84c	"	1,965,541f 16c
2	Administration centrale. (Matériel.)	317,150 00	269,887 03	269,885 03	2f 00c	47,262 97	"	"	47,262 97	2f 00c	269,885 03
3	Frais généraux d'impressions	284,620 00	278,515 84	278,433 84	82 00	6,104 16	"	"	6,104 16	82 00	278,433 84
4	États-majors	17,734,361 00	17,160,951 20	17,160,951 20	"	573,409 80	"	"	573,409 80	"	17,160,951 20
5	Gendarmerie	21,910,348 00	21,635,853 53	21,635,853 53	"	274,494 47	"	"	274,494 47	"	21,635,853 53
6	Subvention à la ville de Paris pour la garde municipale	1,997,006 00	1,997,006 00	1,997,006 00	"	"	"	"	"	"	1,997,006 00
7	Recrutement et réserve	477,000 00	467,587 84	467,050 84	537 00	9,412 16	"	"	9,412 16	537 00	467,050 84
8	Justice militaire	833,687 00	707,693 57	707,692 57	1 00	125,993 43	"	"	125,993 43	1 00	707,692 57
9	Solde et entretien des troupes	173,981,268 00	173,630,474 08	173,444,054 42	186,419 66	350,793 92	"	"	350,793 92	186,419 66	173,444,054 42
10	Habillement et campement	16,833,155 00	16,614,160 59	16,606,758 50	7,402 09	218,994 41	"	"	218,994 41	7,402 09	16,606,758 50
11	Lits militaires	5,836,052 00	5,569,938 62	5,564,403 00	5,535 62	266,113 38	"	"	266,113 38	5,535 62	5,564,403 00
12	Transports généraux	2,151,524 00	2,123,641 75	2,123,327 39	314 36	27,882 25	"	"	27,882 25	314 36	2,123,327 39
13	Remonte générale	6,217,010 00	5,789,390 67	5,787,170 47	2,220 20	427,619 33	"	"	427,619 33	2,220 20	5,787,170 47
14	Harnachement	728,825 00	1,005,264 73	680,147 04	325,117 69	"	276,439f 73c	276,439f 73c	"	325,117 69	680,147 04
15	Fourrages	41,134,152 00	40,771,522 74	40,490,632 81	280,889 93	362,629 26	"	"	362,629 26	280,889 93	40,490,632 81
16	Solde de non-activité et de réforme	405,730 00	352,579 96	352,579 96	"	53,150 04	"	"	53,150 04	"	352,579 96
17	Secours	1,109,000 00	1,098,084 72	1,098,084 72	"	10,915 28	"	"	10,915 28	"	1,098,084 72
18	Dépenses temporaires	385,600 00	347,420 93	347,420 93	"	38,179 07	"	"	38,179 07	"	347,420 93
19	Subvention aux fonds de retraite des employés	619,000 00	619,000 00	619,000 00	"	"	"	"	"	"	619,000 00
20	Dépôt de la guerre et nouvelle carte de France	145,000 00	139,032 87	139,032 87	"	5,967 13	"	"	5,967 13	"	139,032 87
21	Matériel de l'artillerie	7,135,507 00	6,734,410 33	6,700,523 54	33,886 79	401,096 67	"	"	401,096 67	33,886 79	6,700,523 54
22	Poudres et salpêtres. (Personnel.)	498,920 00	468,570 32	468,570 32	"	30,349 68	"	"	30,349 68	"	468,570 32
23	——— (Matériel.)	4,065,407 00	3,916,032 96	3,912,118 11	3,914 85	149,374 04	"	"	149,374 04	3,914 85	3,912,118 11
24	Matériel du génie. (Divons territ. de l'intérieur.)	8,323,500 00	8,313,201 37	8,302,527 06	10,674 31	10,298 63	"	"	10,298 63	10,674 31	8,302,527 06
25	Matériel du génie. (Algérie.)	7,646,000 00	7,589,256 29	7,589,256 29	"	56,743 71	"	"	56,743 71	"	7,589,256 29
26	Écoles militaires	2,168,998 00	2,109,448 15	2,106,249 90	3,198 25	59,549 85	"	"	59,549 85	3,198 25	2,106,249 90
27	Invalides de la guerre	2,732,559 00	2,708,609 90	2,708,609 90	"	23,949 10	"	"	23,949 10	"	2,708,609 90
	A REPORTER	327,640,079 00	324,383,077 15	323,522,881 40	860,195 75	3,533,441 58	276,439 73	276,439 73	3,533,441 58	860,195 75	323,522,881 40

(A) Ces excédants de crédits et de dépenses se forment et se résument ainsi qu'il suit, savoir :

OBSERVATIONS.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.
CHAPITRE 1er. Extinctions de portions de traitements transitoires conservés exceptionnellement et économies réalisées sur les traitements réglementaires	3,158f 84c	"
CHAP. 2. Ajournement, tant pour le service des fournitures générales que pour l'entretien des bâtiments et hôtels du ministère, de diverses dépenses qui avaient été jugées nécessaires lors de l'établissement du budget	47,262 97	"
CHAP. 3. Réduction dans la consommation des formules imprimées servant aux agents des services du département de la guerre	6,104 16	"
CHAP. 4. Incomplets parmi les officiers généraux, supérieurs et autres d'état-major; économies sur les frais de bureau et de représentation, les indemnités de logement et de fourrages, les allocations spéciales pour les camps d'instruction et les inspections ainsi que sur les gratifications d'entrée en campagne	573,409 80	"
CHAP. 5. Résultat d'incomplets, en hommes et en chevaux, balance faite de l'excédant de dépense occasionné par le renchérissement des fourrages	274,494 47	"
CHAP. 7. Réduction sur plusieurs parties des frais de recrutement	9,412 16	"
CHAP. 8. Réduction sur les frais généraux de justice militaire, ainsi que sur les dépenses concernant les ateliers de condamnés et les pénitenciers militaires	125,993 43	"
CHAP. 9. Incomplets dans l'effectif des troupes et diminution du nombre des malades admis dans les hôpitaux, compensation faite de excédants de dépense résultant du renchérissement des denrées du service des vivres, de l'élévation du prix de la journée de traitement des malades et de l'augmentation des frais de traversée des troupes transportées de France en Algérie et *vice versa*	350,793 92	"
CHAP. 10. Incomplets dans l'effectif des hommes participant aux fournitures d'habillement	218,994 41	"
CHAP. 11. Suppression du service auxiliaire dans l'intérieur; non-réalisation d'un achat projeté de 5,000 couvertures de laine et réduction sur les achats de paille	266,113 38	"
CHAP. 12. Conséquence des rabais obtenus sur les prix de l'ancien marché des transports généraux qui a été renouvelé à partir du 1er août 1847 et des transports de chevaux et mulets exécutés à titre gratuit, par la marine, de France en Algérie	27,882 25	"
CHAP. 13. Achat d'un nombre de chevaux inférieur aux prévisions	427,619 33	"
CHAP. 14. Remplacement des effets de harnachement qui avaient été conservés au delà de leur terme de durée dans l'attente d'un changement de type	"	276,439f 73c
CHAP. 15. Diminution du nombre des rations de fourrages consommées dans les divisions territoriales de l'intérieur, non-réalisation de l'augmentation totale du prix qui a servi de base aux crédits supplémentaires, balance faite d'un excédant de dépense en Algérie	362,629 26	"
CHAP. 16, 17 et 18. Extinctions parmi les officiers en congé et en réforme, les employés des anciennes administrations, les anciens chevaliers de Saint-Louis et les réfugiés égyptiens	102,244 39	"
CHAP. 20. Retard dans la gravure des cartes et dans les travaux topographiques	5,967 13	"
CHAP. 21. Non-réalisation de la totalité des approvisionnements prévus pour les arsenaux, les directions d'artillerie, les fonderies et les forges, balance faite d'une augmentation sur les dépenses des armes portatives	401,096 67	"
A REPORTER	3,203,176 57	276,439 73

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1847.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

Suite du MINISTÈRE DE LA GUERRE.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1847.	OBSERVATIONS.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES excédant les crédits.
	Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE. (Suite.)													
	REPORT	327,640,079f 00c	324,383,077f 15c	323,522,881f 40c	860,195f 75c	3,533,441f 58c	276,439f 73c	276,439f 73c	3,533,441f 58c	860,195f 75c	323,522,881f 40c			
28	Gouvernement de l'Algérie	2,753,200 00	2,625,877 80	2,625,876 46	1 34	127,322 20	"	"	127,322 20	1 34	2,625,876 46			
29	Services militaires indigènes en Algérie	7,847,900 00	6,645,839 14	6,645,839 14	"	1,202,069 86	"	"	1,202,069 86	"	6,645,839 14			
30	Service maritime en Algérie	579,057 00	533,965 50	517,552 12	16,413 38	45,091 50	"	"	45,091 50	16,413 38	517,552 12	REPORT	3,203,176f 57c	276,439 73
31	Services civils en Algérie	4,342,787 00	3,954,121 26	3,941,203 78	12,917 48	388,665 74	"	"	388,665 74	12,917 48	3,941,203 78			
32	Colonisation en Algérie	2,000,000 00	1,827,483 33	1,822,862 77	4,620 56	172,516 67	"	"	172,516 67	4,620 56	1,822,862 77	CHAP. 22 et 23. Incomplets dans le personnel des établissements des poudres et salpêtres; économies sur les dépenses d'exploitation	179,723 72	"
33	Travaux civils extraordinaires en Algérie	8,266,900 00	7,741,116 39	7,702,037 02	39,079 37	525,783 61	"	"	525,783 61	39,079 37	7,702,037 02			
34	Dépenses secrètes en Algérie	450,000 00	449,322 18	449,322 18	"	677 82	"	"	677 82	"	449,322 18	CHAP. 24 et 25. Ajournement de quelques travaux de fortification, compensation faite d'un excédant de dépense sur les bâtiments militaires	67,042 34	"
35	Dépenses des exercices périmés	22,069 00	22,069 00	22,069 00	"	"	"	"	"	"	22,069 00			
		353,002,001 00	348,182,871 75	347,249,643 87	933,227 88	5,995,568 98	276,439 73	276,439 73	5,995,568 98	933,227 88	347,249,643 87			
36	Dépenses des exercices clos	1,354,583 67	1,354,583 67	1,354,583 67	"	"	"	"	"	"	1,354,583 67	CHAP. 26. Vacances d'emploi parmi les fonctionnaires des écoles militaires et incomplets dans le nombre des élèves prévu au budget	59,549 85	"
	Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à 1847	"	706,730 02	706,730 02	"	"	706,730 02	706,730 02	"	"	706,730 02	CHAP. 27. Réduction dans l'effectif des militaires invalides prévu au budget	23,949 10	"
		355,256,584 67	350,244,185 44	349,310,957 56	933,227 88	5,995,568 98	983,169 75	983,169 75	5,995,568 98	933,227 88	349,310,957 56	CHAP. 28. Économies portant sur les différentes branches de service comprises dans le chapitre 28	127,322 20	"
								5,012,399 23				CHAP. 29. Incomplets dans l'effectif des troupes indigènes	1,202,069 86	"
	IIIe SECTION. — SERVICE EXTRAORDINAIRE.											CHAP. 30. Réduction des frais d'entretien d'un bateau à vapeur qui, contrairement aux mesures prescrites, n'a été livré à l'administration que bien postérieurement à l'ouverture de l'exercice	45,091 50	"
	Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.													
1	Travaux de fortification de Paris	2,644,235 60	2,643,192 68	2,643,192 68	"	1,042 92	"	"	1,042 92	"	2,643,192 68	CHAP. 31. Ajournement de diverses mesures relatives aux services de la justice et de l'intérieur, retards dans la réorganisation projetée des services financiers	388,665 74	"
2	Travaux de fortifications des places autres que Paris	6,326,701 85	4,070,915 20	4,070,915 20	"	2,255,786 65	"	"	2,255,786 65	"	4,070,915 20			
3	Travaux pour les bâtiments militaires	8,374,878 48	8,357,671 50	8,357,671 50	"	17,206 98	"	"	17,206 98	"	8,357,671 50	CHAP. 32. Non emploi d'une partie du crédit de 500,000 fr. accordé pour la colonisation par la loi du 9 août 1847 par suite du vote tardif de cette loi	172,516 67	"
4	Constructions pour le service de l'artillerie	1,396,975 83	1,396,975 83	1,396,975 83	"	"	"	"	"	"	1,396,975 83			
5	Constructions aux établissements des poudres et salpêtres	83,298 83	83,256 75	83,256 75	"	42 08	"	"	42 08	"	83,256 75	CHAP. 33. Effet de circonstances imprévues qui n'ont pas permis d'imprimer aux travaux civils en Algérie toute l'activité que comportaient les prévisions législatives	525,783 61	"
		18,826,090 59	16,552,011 96	16,552,011 96	"	2,274,078 63	"	"	2,274,078 63	"	16,552,011 96	CHAP. 34. Portion de crédit sans emploi	677 82	"
	Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.													
6	Travaux de fortification du port du Havre	1,822,050 98	1,177,862 38	1,177,862 38	"	644,188 60	"	"	644,188 60	"	1,177,862 38	Crédit complémentaire à accorder, pour ordre, au titre des rappels de dépenses payables sur revues antérieures à 1847, et non passibles de déchéance	"	706,730f 02c
7	Armement des fortifications de Paris	2,711,269 07	2,711,269 07	2,711,269 07	"	"	"	"	"	"	2,711,269 07			
8	Travaux de fortification de diverses places	6,278,884 49	3,358,344 50	3,358,344 50	"	2,920,539 99	"	"	2,920,539 99	"	3,358,344 50			
9	Reconstruction de l'arsenal d'Amiens	100,091 90	99,694 15	99,694 15	"	397 75	"	"	397 75	"	99,694 15			
10	Créat^on d'un hôpital thermal militaire à Vichy	155,841 65	155,841 65	155,841 65	"	"	"	"	"	"	155,841 65			
		11,068,138 09	7,503,011 75	7,503,011 75	"	3,565,126 34	"	"	3,565,126 34	"	7,503,011 75	*Travaux extraordinaires.*	5,995,568 98	983,169 75
	TOTAL GÉNÉRAL de la IIe Section	29,894,228 68	24,055,023 71	24,055,023 71	"	5,839,204 97	"	"	5,839,204 97	"	24,055,023 71	Une partie des sommes non employées au titre de l'exercice 1847 et qui, dans le principe, devaient être reportées à 1848, ayant été abandonnée après les événements de février, pour soulager d'autant le trésor public, il en est résulté sur l'ensemble des travaux extraordinaires un excédant de crédit de...	5,839,204 97	"
	RÉCAPITULATION.											RÉSULTATS égaux à ceux du compte définitif	11,834,773 95	983,169 75
	Ire SECTION. — Service ordinaire	355,256,584 67	350,244,185 44	349,310,957 56	933,227 88	5,995,568 98	983,169 75	983,169 75	5,995,568 98	933,227 88	349,310,957 56		10,851,604f 20c en excédant de crédit.	
	IIe SECTION. — Service extraordinaire	29,894,228 68	24,055,023 71	24,055,023 71	"	5,839,204 97	"	"	5,839,204 97	"	24,055,023 71			
		385,150,813 35	374,299,209 15	373,365,981 27	933,227 88	11,834,773 95	983,169 75	983,169 75	11,834,773 95	933,227 88	373,365,981 27			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1847.

Suite du *Compte définitif des Dépenses*, *à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses. (B)	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits. (A)	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1847.
	Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.										
	Service central.										
	MINISTÈRE DE LA MARINE.										
1	Administration centrale. (Personnel.)	923,200f00c	920,645f63c	920,613f13c	32f50c	2,554f37c	"	"	2,554f37c	32f50c	920,613f13c
1 *bis*	Frais de premier établissement du ministre	12,000 00	12,000 00	12,000 00	"	"	"	"	"	"	12,000 00
2	Administration centrale. (Matériel.)	184,874 00	184,870 19	184,541 07	329 12	3 81	"	"	3 81	329 12	184,541 07
	Service général.										
3	Officiers militaires et civils	6,357,160 00	6,349,516 73	6,349,281 73	235 00	7,643 27	"	"	7,643 27	235 00	6,349,281 73
4	Maistrance, gardiennage et surveillance	1,858,359 00	1,858,056 42	1,858,056 42	"	302 58	"	"	302 58	"	1,858,056 42
5	Solde et habillement des équipages et des troupes	34,249,199 00	33,604,209 75	33,576,281 61	27,928 14	644,989 25	"	"	644,989 25	27,928 14	33,576,281 61
6	Hôpitaux	1,933,228 00	1,911,501 55	1,910,137 92	1,363 63	21,726 45	"	"	21,726 45	1,363 63	1,910,137 92
7	Vivres	16,243,795 11	16,172,715 51	16,117,897 54	54,817 97	71,079 60	"	"	71,079 60	54,817 97	16,117,897 54
8	Justice maritime	91,100 00	93,087 70	90,906 23	2,181 47	"	1,987f70c	1,987f70c	"	2,181 47	90,906 23
9	Salaires d'ouvriers	11,329,550 00	11,209,318 13	11,208,327 25	990 88	120,231 87	"	"	120,231 87	990 88	11,208,327 25
10	Approvisionnements généraux de la flotte	26,178,855 00	25,974,387 27	25,945,356 60	29,030 67	204,467 73	"	"	204,467 73	29,030 67	25,945,356 60
10 *bis.*	——— (Croisière de la côte occidentale d'Afrique)	5,149,925 46	1,982,572 61	1,982,572 61	"	3,167,352 85	"	"	3,167,352 85	"	1,982,572 61
10 *ter.*	——— (Loi du 3 juillet 1846.)	707,558 22	707,558 22	707,558 22	"	"	"	"	"	"	707,558 22
11	Travaux hydrauliques et bâtiments civils	3,991,000 00	3,626,850 26	3,622,786 95	4,063 31	364,149 74	"	"	364,149 74	4,063 31	3,622,786 95
11 *bis.*	——— (Loi du 3 juillet 1846.)	315,136 08	315,136 08	315,136 08	"	"	"	"	"	"	315,136 08
12	Poudres	370,746 00	359,990 50	255,540 50	104,450 00	10,755 50	"	"	10,755 50	104,450 00	255,540 50
13	École navale en rade de Brest	103,400 00	100,627 85	100,197 06	430 79	2,772 15	"	"	2,772 15	430 79	100,197 06
14	Affrétements et transports par mer	300,000 00	296,593 87	296,413 87	180 00	3,406 13	"	"	3,406 13	180 00	296,413 87
15	Chiourmes	347,000 00	301,819 15	301,798 15	21 00	45,180 85	"	"	45,180 85	21 00	301,798 15
16	Frais généraux d'impressions	370,000 00	405,381 92	368,292 32	37,089 60	"	35,381 92	35,381 92	"	37,089 60	368,292 32
17	Fournitures de bureau des ports, chauffage et éclairage	251,729 02	274,410 89	251,611 68	22,799 21	"	22,681 87	22,681 87	"	22,799 21	251,611 68
18	Dépenses temporaires	142,000 00	114,051 46	114,051 46	"	27,948 54	"	"	27,948 54	"	114,051 46
	Service scientifique.										
19	Sciences et arts maritimes. (Personnel.)	465,700 00	465,779 58	465,323 33	456 25	"	79 58	79 58	"	456 25	465,323 33
20	——— (Matériel.)	500,600 00	475,072 20	468,851 85	6,220 35	25,527 80	"	"	25,527 80	6,220 35	468,851 85
28	Dépenses des exercices périmés	16,192 61	16,192 60	16,192 60	"	0 01	"	"	0 01	"	16,192 60
		112,392,307 50	107,732,346 07	107,439,726 18	292,619 89	4,720,092 50	60,131 07	60,131 07	4,720,092 50	292,619 89	107,439,726 18
29	Dépenses des exercices clos	1,916,899 32	1,916,899 32	1,916,899 32	"	"	"	"	"	"	1,916,899 32
		114,309,206 82	109,649,245 39	109,356,625 50	292,619 89	4,720,092 50	60,131 07	60,131 07	4,720,092 50	292,619 89	109,356,625 50
									5,012,712f 39c		
	IIe SECTION. — SERVICE EXTRAORDINAIRE.										
	Ire PARTIE : *Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.*										
1	Fort Boyard	314,415 48	50,563 56	50,563 56	"	263,851 92	"	"	263,851 92	"	50,563 56
2	Casernes dans les ports de Brest, Rochefort et Toulon	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
3	Établissement à créer à Castineau	611,282 50	288,736 51	288,736 51	"	322,545 99	"	"	322,545 99	"	288,736 51
4	Digue et arsenal de Cherbourg	5,700,000 00	5,689,717 45	5,689,717 45	"	10,282 55	"	"	10,282 55	"	5,689,717 45
	IIe PARTIE : *Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.*	6,625,697 98	6,029,017 52	6,029,017 52	"	596,680 46	"	"	596,680 46	"	6,029,017 52
5	Curage et défense de la petite rade de Toulon	199,791 30	"	"	"	199,791 30	"	"	199,791 30	"	"
6	Amélioration de Port-Vendres	984,147 37	290,306 03	290,306 03	"	693,841 34	"	"	693,841 34	"	290,306 03
7	Salaires d'ouvriers	1,650,000 00	1,598,109 79	1,598,109 79	"	51,890 21	"	"	51,890 21	"	1,598,109 79
8	Approvisionnements généraux de la flotte	4,670,696 54	4,670,696 54	4,670,696 54	"	"	"	"	"	"	4,670,696 54
9	Approvisionnements de prévoyance	6,692,753 74	6,692,753 74	6,692,753 74	"	"	"	"	"	"	6,692,753 74
		14,197,388 95	13,251,866 10	13,251,866 10	"	945,522 85	"	"	945,522 85	"	13,251,866 10
	TOTAL de la IIe Section.	20,823,086 93	19,280,883 62	19,280,883 62	"	1,542,203 31	"	"	1,542,203 31	"	19,280,883 62
	RÉCAPITULATION.										
	Ire SECTION. — Service ordinaire	114,309,206 82	109,649,245 39	109,356,625 50	292,619 89	4,720,092 50	60,131 07	60,131 07	4,720,092 50	292,619 89	109,356,625 50
	IIe SECTION. — Service extraordinaire	20,823,086 93	19,280,883 62	19,280,883 62	"	1,542,203 31	"	"	1,542,203 31	"	19,280,883 62
		135,132,293 75	128,930,129 01	128,637,509 12	292,619 89	6,262,295 81	60,131 07	60,131 07	6,262,295 81	292,619 89	128,637,509 12
									6,554,915f 70c		

OBSERVATIONS.

(A) EXCÉDANTS DE DÉPENSE.

Chapitre VIII. Justice maritime 1,987f 70c

Augmentation de solde accordée après cinq ans de grade à un commis-greffier ; extension des frais de capture, de justice militaire et de procédure.

Chapitre XVI. Frais généraux d'impressions 35,381 92

Augmentation résultant principalement de l'établissement de la comptabilité des matières.

Chapitre XVII. Fournitures de bureau des ports, etc 22,681 87

Différence portant sur les frais de bureau, de chauffage, et résultant en partie de l'accroissement du personnel attaché à la comptabilité des matières.

Chapitre XIX. Sciences et arts maritimes. (Personnel.) 79 58

Résultat de la compensation faite entre divers articles dont les dépenses sont essentiellement éventuelles.

TOTAL des excédants de dépense 60,131 07

(B) EXCÉDANTS DE CRÉDITS.

Les excédants de crédits du service ordinaire montent ensemble à 4,720,092 francs 50 cent.

Ces excédants s'expliquent, en ce qui touche les crédits du personnel, par des vacances temporaires ou des incomplets dans les divers corps ;

En ce qui concerne les chapitres du matériel,

1° Par l'inexécution ou le retard dans l'exécution du marché résultant soit, de cas de force majeure, soit de rejet d'une partie des livraisons de matières présentées en dehors des conditions imposées par le cahier des charges ;

2° Par l'ajournement à l'année 1848 de la majeure partie des achats d'approvisionnements, destinés à la construction et à l'armement des bâtiments spéciaux pour la croisière des côtes occidentales d'Afrique. (Crédit de 6,000,000 fr. accordé par la loi du 19 juillet 1845.)

Ce dernier excédant de crédit figure pour 3,167,352 francs 85 centimes dans le chiffre précité de 4,720,092 francs 50 centimes.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1847.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.		CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1847.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES FINANCES.												
	Service général.												
25	Cour des comptes.	Personnel	1,192,400f00c	1,192,352f84c	1,192,352f84c	"	(A) 47f 16c	"	"	47f 16c	"	1,192,352f 84c	(A) Vacances d'emplois par suite de décès et centimes négligés.
26		Matériel	70,495 00	70,494 88	70,494 88	"	(B) 0 12	"	"	0 12	"	70,494 88	(B) Fraction non employée.
27	Administration centrale des finances.	Personnel	5,750,600 00	5,738,063 74	5,737,343 50	720f 24c	(C) 12,536 26	"	"	12,536 26	720f 24c	5,737,343 50	(C) Vacances d'emplois, principalement parmi les agents de l'administration centrale du ministère, de l'administration de l'enregistrement et des domaines, de celle des postes et de la commission des monnaies.
28		Matériel	632,100 00	631,992 37	631,062 91	929 46	(D) 107 63	"	"	107 63	929 46	631,062 91	(D) Reliquat sans emploi sur l'ensemble des services du matériel.
29		Dépenses diverses	307,389 00	275,295 95	275,195 95	100 00	(E) 32,093 05	"	"	32,093 05	100 00	275,195 95	(E) Économies sur les frais de tournées des agents de l'inspection générale des finances, les frais judiciaires et les frais de bureau de la commission de la caisse de vétérance (25,717 fr. 77 cent.). Annulation de secours par suite de décès. Cessation de jouissance d'indemnités générales de réforme allouées à d'anciens agents de la loterie, des monnaies et des salines et mines de sel de l'Est (6,375 fr. 28 cent.).
30	Monnaies et médailles. (Services des établissements monétaires.)	Personnel	154,400 00	145,391 71	145,373 71	18 00	(F) 9,008 29	"	"	9,008 29	18 00	145,373 71	
31		Matériel	67,700 00	67,699 36	67,699 36	"	(G) 0 64	"	"	0 64	"	67,699 36	
32		Dépenses diverses	11,100 00	8,445 91	8,445 91	"	(H) 2,654 09	"	"	2,654 09	"	8,445 91	(F) Vacances d'emplois de contrôleurs au change et au monnayage, suppression du commissaire adjoint à la monnaie de Paris et centimes négligés.
79		Reprise par l'État du mobilier de la monnaie de Lille	127,646 33	127,646 33	127,646 33	"	"	"	"	"	"	127,646 33	(G) Reliquat sans emploi.
82		Réparations de bâtiments à l'atelier des médailles.	10,000 00	1,680 99	1,680 99	"	(I) 8,319 01	"	"	8,319 01	"	1,680 99	(H) Excédant de prévision pour pertes sur les tolérances en fort (2,235 fr. 51 cent.); économies sur les pertes provenant d'échantillons de fabrication et sur les frais de bureau des essayeurs de la garantie (418 fr. 58 cent.).
84		Travaux d'approp^ces à l'hôtel des monnaies de Paris.	27,150 00	26,816 17	26,816 17	"	(J) 333 83	"	"	333 83	"	26,816 17	(I) Portion non employée du crédit extraordinaires de 10,000 francs ouverts pour cette dépense sur l'exercice 1847, et qui a été reportée à 1848 avec la même affectation par la loi du budget rectifié de ce dernier exercice.
85		Dépenses relatives à des essais de fabrication de monnaie de bronze	10,000 00	9,969 90	9,969 90	"	(J) 30 10	"	"	30 10	"	9,969 90	(J) Sommes restées définitivement sans emploi sur les crédits extraordinaires alloués pour ces deux natures de dépenses.
86		Achat de presses monétaires et travaux à l'hôtel des monnaies de Paris	57,139 34	7,963 95	7,963 95	"	(K) 49,175 39	"	"	49,175 39	"	7,963 95	(K) Reste sans emploi d'un crédit extraordinaire de la somme totale de 238,223 fr. 88 cent., ouvert primitivement au budget de l'exercice 1845 reporté ensuite pour la portion disponible au budget suivant et sur lequel il a été dépensé en 1845, 155,800 francs; en 1846, 25,284 fr. 54 cent. et en 1847, 7,963 fr. 95 cent.; ensemble 189,048 fr. 49 cent.
87		Retrait et démonétisation de diverses pièces	1,146,860 88	1,146,860 88	1,146,860 88	"	"	"	"	"	"	1,146,860 88	
33	Service de trésorerie.	Frais de trésorerie	3,450,000 00	3,426,486 65	3,426,486 65	"	(L) 23,513 35	"	"	23,513 35	"	3,426,486 65	(L) Réduction portant principalement sur les commissions allouées aux receveurs généraux qui sont restées inférieures aux prévisions.
34		Traitements et frais de service des receveurs généraux et particuliers des finances	5,081,000 00	5,079,715 68	5,079,715 68	"	(M) 1,284 32	"	"	1,284 32	"	5,079,715 68	(M) Résultat de la reprise proportionnelle opérée sur les taxations et bonifications liquidées au profit des comptables, pour renfermer la dépense dans le crédit fixe de 5,081,000 francs, laquelle reprise, n'ayant pu égaler, par appoint, l'excédant des liquidations, a produit un reste disponible de 1,284 fr. 32 cent.
35		Traitements et frais de service des payeurs dans les départements	1,060,000 00	1,059,971 45	1,059,971 45	"	(N) 28 55	"	"	28 55	"	1,059,971 45	
80	Dépenses de la cour des pairs		10,000 00	10,000 00	10,000 00	"	"	"	"	"	"	10,000 00	(N) Fraction négligée dans la liquidation de la dépense.
36 *bis.*	Dépenses des exercices périmés		293,354 36	85,561 95	85,561 95	"	(O) 207,792 41	"	"	207,792 41	"	85,561 95	(O) Dépense qui n'a point été réalisée, et qui concerne, presque en totalité, les arrérages de rentes perpétuelles et viagères pour lesquels les crédits demandés aux Chambres, ainsi qu'il est expliqué dans les développements à l'appui des projets de lois générales de crédits supplémentaires et extraordinaires, sont des crédits de prévision destinés à pourvoir aux réclamations que le trésor peut être appelé éventuellement à satisfaire.
			19,459,334 91	19,112,410 71	19,110,643 01	1,767 70	346,924 20	"	"	346,924 20	1,767 70	19,110,643 01	
36	Dépenses des exercices clos		1,338,876 51	1,338,876 51	1,338,876 51	"	"	"	"	"	"	1,338,876 51	
			20,798,211 42	20,451,287 22	20,449,519 52	1,767 70	346,924 20	"	"	346,924 20	1,767 70	20,449,519 52	
										348,691f 90c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1847.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables au service départemental transportés à l'exercice 1849.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1847.	OBSERVATIONS.
	FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPOTS ET REVENUS.												
	CONTRIBUTIONS DIRECTES ET TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES ET CADASTRE. Service administratif et de perception dans les départements.												
37	Contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles — Personnel	2,422,700f00c	2,375,407f47c	2,374,901f92c	505f55c	(A) 47,292f53c	"	"	47,292f 53c	505f 55c	"	2,374,901f92c	(A) Vacances temporaires de classes et d'emplois.
38	Contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles — Dépenses diverses	1,634,059 00	1,598,172 94	1,597,294 69	878 25	(B) 35,886 06	"	"	35,886 06	878 25	"	1,597,294 69	(B) Excédant de crédit portant en partie sur les frais de tournées par suite de vacances dans les emplois, mais provenant surtout d'économies obtenues sur les frais de confection des rôles de diverse nature.
39	Cadastre — Dépenses à la charge du fonds commun	403,454 80	294,189 87	294,189 87	"	(C) 109,264f93c	"	"	"	"	109,264f 93c	294,189 87	(C) Fonds non employés sur 1847 et reportés à l'exercice 1848, avec la même affectation.
	Cadastre — Dépenses imputables sur le produit des centimes facultatifs	1,018,001 67	721,757 84	721,757 84	"	(C) 296,243 83	"	"	"	"	296,243 83	721,757 84	(D) Résultat de l'ajournement d'un grand nombre de mutations, parce que les renseignements ont manqué ou que les percepteurs alors chargés de coopérer au travail n'ont pas pu s'en occuper en temps utile.
40	Mutations cadastrales	600,000 00	452,548 41	452,150 71	397 70	(D) 147,451 59	"	"	147,451 59	397 70	"	452,150 71	(E) Excédant de crédit provenant : 1° pour 63,386 fr. 31 cent., de ce que les remises et frais de distribution de 1847 avaient été calculés, en supposant dans le montant des rôles une augmentation qui ne s'est pas entièrement réalisée ; 2° pour 26,450 francs de ce que des deux crédits spéciaux introduits au budget de 1847, l'un de 4,000 francs pour frais judiciaires, et l'autre de 60,000 francs pour secours aux percepteurs, le premier est resté en totalité disponible, et le second n'a pu être employé au 31 décembre de l'année que jusqu'à concurrence de 37,550 francs.
41	Remises aux percepteurs, frais de distribution de premier avertissement, frais judiciaires et secours	11,900,660 84	11,810,824 53	11,800,124 36	700 17	(E) 89,836 31	"	"	89,836 31	700 17	"	11,810,124 36	(F) Augmentation des remises des receveurs provisoirement couverte par un crédit supplémentaire accordé par arrêté du gouvernement.
	ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE. Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.												
42	Enregistrement et domaines — Personnel	9,596,500 00	9,596,765 13	9,596,765 13	"	"	(F) 265 13	265f13c	"	"	"	9,596,765 13	(G) Les besoins de l'exercice 1847 ont été évalués d'après la dépense réalisée en 1845 ; mais la formation d'une table alphabétique des propriétaires forains et la refonte des tables hypothécaires, exécutées pendant l'année 1845, ne s'étant pas renouvelées en 1847, il est resté disponible sur les frais de registres et d'impressions de ce dernier exercice, une somme de 58,758 fr. 31 cent. D'un autre côté, l'entretien des biens placés sous la main du domaine a exigé 39,004 fr. 22 cent. de moins qu'il n'avait été prévu au budget, et les achats de papier ont laissé sans emploi une somme 8,084 fr. 50 cent.
43	Enregistrement et domaines — Matériel	308,500 00	202,652 97	201,935 56	717 41	(G) 105,847 03	"	"	105,847 03	717 41	"	201,935 56	
44	Enregistrement et domaines — Dépenses diverses	826,300 00	844,329 81	824,892 12	19,437 69	"	(H) 18,029 81	18,029 81	"	19,437 69	"	824,892 12	
45	Timbre — Personnel	427,700 00	427,098 46	427,024 74	73 72	(I) 601 54	"	"	601 54	73 72	"	427,024 74	(H) Insuffisance à laquelle il a été pourvu jusqu'à concurrence de 18,011 fr. 06 cent., au moyen d'un crédit provisoire ouvert par arrêté du gouvernement, et qui vient de ce que les frais de ventes de mobilier, laissés précédemment au compte des adjudicataires sont, depuis l'application du règlement du 26 janvier 1846 sur la comptabilité des dépenses du ministère des finances, mis à la charge de l'Etat.
46	Timbre — Matériel et dépenses diverses	744,000 00	638,855 11	634,614 18	4,240 93	(J) 105,144 89	"	"	105,144 89	4,240 93	"	634,614 18	
	FORÊTS. Service administratif et de surveillance dans les départements.												
47	Personnel	3,637,900 00	3,538,642 64	3,537,406 47	1,236 17	(K) 99,257 36	"	"	99,257 36	1,236 17	"	3,537,406 47	(I) Vacances d'emploi.
48	Matériel	1,768,700 00	1,713,966 85	1,706,572 53	7,394 32	(L) 54,733 15	"	"	54,733 15	7,394 32	"	1,706,572 53	(J) Reste disponible sur le crédit supplémentaire de 214,600 francs ouvert primitivement pour le service du timbre, par ordonnance du 13 novembre 1847, sanctionnée par la loi du 16 septembre 1848, et qui provient de ce que les fabricants n'ont pu fournir les quantités de papiers dont l'administration avait reconnu le besoin lorsqu'elle a demandé le crédit.
49	Dépenses diverses	656,900 00	609,071 56	595,631 82	13,439 74	(M) 47,828 44	"	"	47,828 44	13,439 74	"	595,631 82	
76	Dépenses de la commission mixte des bois résineux	15,000 00	13,351 28	13,351 28	"	(N) 1,648 72	"	"	1,648 72	"	"	13,351 28	
	DOUANES. Service administratif et de perception dans les départements.												
50	Personnel	23,979,000 00	23,930,765 34	23,930,177 60	587 74	(O) 48,234 66	"	"	48,234 66	587 74	"	23,930,177 60	(K) Le personnel chargé des arpentages et réarpentages et des travaux d'art n'ayant été définitivement organisé qu'à la fin de l'année 1847, le crédit de 100,000 francs qui lui avait été affecté par le budget de cet exercice n'a reçu son entier emploi qu'à partir de l'année suivante, et a par conséquent laissé une somme disponible de 99,257 fr. 36 cent.
51	Matériel	595,300 00	590,743 44	588,519 66	2,223 78	(P) 4,556 56	"	"	4,556 56	2,223 78	"	588,519 66	(L) Portion de crédits destinés à des travaux d'exploitation et d'entretien commencés en 1847, mais qui n'ayant pu être terminés qu'en 1848 sont tombés à la charge de ce dernier exercice.
52	Dépenses diverses	1,932,050 00	1,924,911 77	1,924,159 96	751 81	(Q) 7,138 23	"	"	7,138 23	751 81	"	1,924,159 96	(M) Excédant qui porte principalement sur les rachats de droits de pâturage, paccage et glandée, et sur les condamnations en matière civile, dont la dépense est restée au-dessous des prévisions.
75	Frais de nouveaux services de douanes	109,975 00	83,998 27	83,998 27	"	(R) 25,976 73	"	"	25,976 73	"	"	83,998 27	
77	Acquisition de terrains et constructions pour la réorganisation de la 2e ligne d'inspection des douanes, à Lille	82,547 87	82,543 94	82,543 94	"	(S) 3 93	"	"	3 93	"	"	82,543 94	(N) Économie apportée par la commission dans ses dépenses.
81	Construction d'une nouvelle douane. (Direction de Besançon.)	22,737 30	22,737 30	16,505 27	6,232 03	"	"	"	"	6,232 03	"	16,505 27	(O) Produit de vacances dans le service administratif et dans le service actif et non-emploi du crédit de 11,550 francs accordé pour l'entrepôt d'Avignon, qui n'a pas encore été constitué.
	À REPORTER	62,681,986 48	61,473,334 93	61,414,517 92	58,817 01	1,226,946 49	18,294 94	18,294 94	821,437 73	58,817 01	405,508 76	61,414,517 92	(P) Économies obtenues dans l'exécution des travaux ou par suite d'adjudications au rabais.

(Q) Infériorité de dépenses qui sont d'une nature tout à fait éventuelle.

(R) Résultat de vacances et de non-création d'emplois, par suite de retard dans l'établissement de ces nouveaux services.

(S) Reste sans emploi.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1847.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables au service départemental transportés à l'exercice 1849.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1847.	OBSERVATIONS.
	Suite des FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPOTS ET REVENUS.												
	REPORT	62,681,986f48c	61,473,334f93c	61,414,517f92c	58,817f01c	1,226,946f40c	18,294f94c	18,294f94c	821,437f73c	58,817f01c	405,508f76c	61,414,517f92c	
	CONTRIBUTIONS INDIRECTES ET POUDRES À FEU. (Service administratif et de perception dans les départements.)												
53	Contributions indirectes. — Personnel	19,980 128 00	19,989,013 92	19,988,797 72	216 20	"	(A) 8,885 92	8,885 92	"	216 20	"	19,988,797 72	(A) Accroissement des remises proportionnelles allouées en raison du travail ou de l'importance des recettes à divers agents tels que les receveurs buralistes et les préposés d'octrois, déduction faite des fonds restés disponibles sur les suppléments de crédits affectés à la création de nouveaux emplois qui n'ont été institués qu'au fur et à mesure des besoins du service (complément de 8,669 fr. 72 cent. ouvert par arrêté du Gouvernement).
54	Matériel	457,100 00	450,256 16	450,172 50	83 66	(B) 6,843 84	"	"	6,843 84	83 66	"	450,172 50	(B) Excédant de crédit qui se rapporte à des dépenses essentiellement variables, et dont l'évaluation ne saurait avoir une exactitude absolue.
55	Dépenses diverses	1,583,152 00	1,519,147 13	1,517,283 89	1,863 24	(C) 64,004 87	"	"	64,004 87	1,863 24	"	1,517,283 89	(C) La nature également éventuelle des dépenses de ce chapitre ne permet pas d'assigner de cause spéciale à l'excédant de crédit qu'il présente et qui porte principalement sur les frais de loyer et de bureau et sur les frais judiciaires.
56	Avances recouvrables	967,000 00	958,714 55	958,663 82	50 73	(D) 8,285 45	"	"	8,285 45	50 73	"	958,663 82	(D) Excédant de crédit qui provient en majeure partie de ce que, pour le sel destiné à la consommation du pays de Gex, les achats n'ont pas atteint les prévisions.
88	Frais de missions à l'étranger pour l'étude de la législation sur le sel et de l'application de cette denrée à l'agriculture	13,958 10	13,958 10	13,958 10	"	"	"	"	"	"	"	13,958 10	(E) Accroissement des remises accordées aux entreposeurs des poudres, en raison des quantités vendues et auxquelles un crédit complémentaire a provisoirement pourvu.
57	Poudres à feu. — Personnel	63,000 00	71,006 80	71,006 80	"	"	(E) 8,006 80	8,006 80	"	"	"	71,006 80	(F) Excédant portant sur le prix de revient que l'administration des contributions indirectes rembourse à la direction des poudres pour les quantités livrées aux entrepôts de la régie, et qui sont restées inférieures à l'évaluation.
58	Matériel et dépenses diverses	3,511,220 00	3,388,740 97	3,388,441 18	299 79	(F) 122,479 03	"	"	122,479 03	299 79	"	3,388,441 18	(G) Produits de vacances d'emplois.
	TABACS. (Exploitation.)												
59	Personnel	1,007,000 00	1,006,672 69	1,006,672 69	"	(G) 327 31	"	"	327 31	"	"	1,006,672 69	(H) Sommes restées disponibles par suite de l'éventualité des dépenses, sur les divers articles du matériel dans les magasins et les manufactures, ainsi que sur l'entretien des bâtiments.
60	Matériel	6,216,220 00	5,752,065 50	5,751,444 84	620 66	(H) 464,154 50	"	"	464,154 50	620 66	"	5,751,444 84	(I) Reliquat dont les approvisionnements n'ont pas nécessité la disposition, et qui ressort d'un crédit total de plus de 24 millions.
61	Achats et transports de tabacs	24,700,000 00	24,680,160 35	24,680,026 48	133 87	(I) 19,839 65	"	"	19,839 65	133 87	"	24,680,026 48	(J) Économie dans laquelle sont entrées pour une forte part les indemnités payées aux experts chargés du classement des tabacs indigènes.
62	Dépenses diverses	265,000 00	241,956 79	241,956 79	"	(J) 23,043 21	"	"	23,043 21	"	"	241,956 79	(K) Vacances d'emplois résultant de ce que les créations autorisées par le vote des Chambres, notamment pour les bureaux de distribution, n'ont pu avoir lieu dès le 1er janvier.
	POSTES. (Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.)												
63	Administration et perception. — Personnel	11,561,850 00	11,558,518 34	11,556,360 84	2,157 50	(K) 3,331 66	"	"	3,331 66	2,157 50	"	11,556,360 84	(L) Économie sur les frais d'impressions et sur l'entretien des boîtes rurales.
64	Matériel	903,791 85	886,943 61	886,390 26	553 35	(L) 16,848 24	"	"	16,848 24	553 35	"	886,390 26	(M) Économies qu'a produites l'exécution du service sur dépenses éventuelles, telles que les frais de voyages et de tournées, les achats de lettres, l'échange du cuivre, les indemnités aux entreposeurs et boîtiers.
65	Dépenses diverses	1,427,836 00	1,326,273 09	1,322,900 97	3,372 12	(M) 101,562 91	"	"	101,562 91	3,372 12	"	1,322,900 97	(N) Réductions sur les gages des nouveaux titulaires de relais de poste et sur les remises des agents des paquebots *le Dante* et *le Minos*, cédés au département de la marine.
66	Transport des dépêches. — Personnel	2,727,200 00	2,696,822 98	2,696,527 98	295 00	(N) 30,377 02	"	"	30,377 02	295 00	"	2,696,527 98	(O) Fonds restés disponibles sur plusieurs dépenses de ce chapitre, notamment les suppléments de prix de conduite, les frais de transport sur les chemins de fer, et les dépenses des paquebots en vivres et en combustibles.
67	Matériel	12,264,374 00	11,991,698 79	11,965,507 08	26,191 71	(O) 272,675 21	"	"	272,675 21	26,191 71	"	11,965,507 08	(P) Réductions applicables aux frais de missions pour les relais, aux indemnités des employés des bureaux ambulants, aux frais de remplacement, frais de régie et d'aide, de tournées et de missions, et frais de pilotage du service des paquebots.
68	Dépenses diverses	5,816,645 00	5,765,804 21	5,754,327 29	11,476 92	(P) 50,840 79	"	"	50,840 79	11,476 92	"	5,754,327 29	(Q) Report au budget de 1848, avec la même affectation, d'une somme de 427,500 francs, et non-emploi du reliquat de 3,493 fr. 93 cent. à annuler définitivement.
78	Frais de construction de trois paquebots à vapeur destinés au transport de la correspondance entre Calais et Douvres	900,000 00	469,006 07	469,006 07	"	(Q) 430,993 93	"	"	430,993 93	"	"	469,006 07	(R) Somme demeurant définitivement sans emploi sur le crédit extraordinaire affecté à cette dépense.
83	Subventions pour pourvoir au maintien des communications en poste sur les routes parallèles aux chemins de fer en cours d'exécution	175,000 00	172,400 00	172,400 00	"	(R) 2,600 00	"	"	2,600 00	"	"	172,400 00	
		157,222,461 43	154,412,494 98	154,306,363 22	106,131 76	2,845,154 11	35,187 66	35,187 66	2,439,645 35	106,131 76	405,508 76	154,306,363 22	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1847.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'Exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables aux non-valeurs sur contributions directes, transportés à l'exercice 1849.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1847.	OBSERVATIONS.
	REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS ET PRIMES.												
	RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR CONTRIBUTIONS DIRECTES ET SUR D'AUTRES TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES.												
	Contributions directes.												
	Restitutions sur le produit des centimes additionnels imposés pour dépenses ordinaires des communes		9,690,495f 39c	9,690,495f 39c	"								(A) Portion non employée sur les fonds de non-valeurs des contributions foncière, personnelle et mobilière, et des portes et fenêtres, qui, d'après le régime particulier de cette nature de dépense, est à transporter avec la même destination à l'exercice 1849 ..... 236,027f 99c Fonds restés sans emploi sur les crédits affectés aux non-valeurs des patentes, etc. 34,049 08 270,077 07
	Idem pour dépenses extraordinaires des communes		18,817,276 28	18,817,098 36	177f 92c								
	Idem ——— des chemins vicinaux		9,361,079 77	9,361,079 77	"								
	Idem ——— de l'instruction primaire		4,431,652 77	4,431,652 77	"								
	Idem sur le produit des centimes additionnels applicables aux frais des rôles spéciaux de diverses impositions communales		36,241 50	36,186 39	55 11								
	Idem sur des produits imposés pour frais de perception de diverses impositions communales	51,973,857f 17c	1,265,551 65	1,265,551 65	"								
	Dégrèvement pour démolitions et constructions nouvelles		154,962 44	154,941 74	20 70								
69	Remises, modérations et non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière		1,950,763 61	1,950,763 61	"	270,077f 07c (A)	392,606f 58c (B)	392,606f 58c	34,049f 08c	2,803f 75c	236,027f 99c	52,113,982f 93c	(B) Dépenses excédant le produit des 5 centimes ajoutés au principal de la contribution des patentes pour dégrèvements et frais de confection de formules, et dont le montant, aux termes de l'article 32 de la loi du 25 avril 1844 concernant les patentes, doit être prélevé sur le principal de cette contribution.
	Décharges et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres		557,469 92	557,469 92	"								
	Décharges, réductions et non-valeurs sur la contribution des patentes		2,196,388 55	2,194,174 82	2,213 73								(C) L'éventualité de cette dépense ne permet d'assigner aucune cause précise à cet excédant de crédit.
	Attribution aux communes sur la contribution des patentes		2,885,451 84	2,885,451 82	0 02								
	Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions (contributions foncière, personnelle et mobilière)		750,943 02	750,720 15	222 87								(D) Portion non employée d'un crédit supplémentaire de 88,000 francs, qu'a nécessité l'accroissement des opérations commerciales après la crise des subsistances.
	Taxes spéciales.												
	Dégrèvements et non-valeurs sur les redevances des mines		4,632 77	4,626 67	6 10								
	Idem sur les rétributions universitaires et sur le droit annuel dû par les chefs d'école	20,100 00	947 35	895 85	51 50								(E) Ces dépenses ne pouvant être prévues au budget que par approximation, les crédits qui les autorisent sont subordonnés au montant définitif des restitutions auxquelles il a dû être fait droit. (Voir, pour le détail de ces dépenses, les tableaux de développement annexés à la partie du compte général des finances intitulé : *Comptes des dépenses publiques.*)
	Idem sur les rétributions imposées pour vérification des poids et mesures		12,929 82	12,874 02	55 80								
	REMBOURSEMENTS SUR PRODUITS INDIRECTS ET DIVERS.	51,994,257 17	52,116,786 68	52,113,982 93	2,803 75	270,077 07	392,606 58	392,606 58	34,049 08	2,803 75	236,027 99	52,113,982 93	(F) Excédant définitif des liquidations qui a donné lieu à l'ouverture d'un crédit complémentaire par arrêté du Gouvernement.
	Enregistrement et domaines		1,692,755 43	1,646,861 11	45,894 32								
	Forêts		108,271 61	107,592 70	678 91								
70	Douanes	2,605,000 00	97,667 52	97,445 84	221 68	160,967 36 (C)	"	"	160,967 36	47,668 21	"	2,396,364 43	(G) Excédant de crédit dans lequel les escomptes sur droits de douanes sont compris pour 51,146 fr. 62 cent., et qui tient à ce qu'on ne peut déterminer à l'avance dans quelle mesure le commerce réclamera la bonification de l'escompte.
	Contributions indirectes		259,080 94	258,383 01	697 93								
	Postes		66,220 06	66,190 06	30 00								
	Produits divers		220,037 08	219,891 71	145 37								
71	Répartition des produits de plombage, d'estampillage, etc., en matière de douanes	1,238,000 00	1,232,775 20	1,232,758 19	17 01	(D) 5,224 80	"	"	5,224 80	17 01	"	1,232,758 19	
	RÉPARTITIONS DE PRODUITS D'AMENDES, SAISIES ET CONFISCATIONS, ATTRIBUÉS À DIVERS.												
	Enregistrement et domaines		2,000,395 18	1,997,601 12	2,794 06								
	Forêts		188,689 11	188,621 00	68 11								
72	Douanes	4,887,000 00	974,972 96	974,598 47	374 49	417,679 45 (E)	"	"	417,679 45	3,236 66	"	4,466,083 89	
	Contributions indirectes		1,294,595 90	1,294,595 90	"								
	Postes		10,667 40	10,667 40	"								
73	Primes à l'exportation des marchandises	20,895,000 00	20,896,756 60	20,894,541 05	2,215 55	"	(F) 1,756 60	1,756 60	"	2,215 55	"	20,894,541 05	
74	Escompte sur droits divers	2,536,500 00	2,480,035 81	2,479,825 30	210 51	(G) 56,464 19	"	"	56,464 19	210 51	"	2,479,825 30	
		84,155,757 17	83,639,707 48	83,583,555 79	56,151 69	910,412 87	394,363 18	394,363 18	674,384 88	56,151 69	236,027 99	83,583,555 79	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1847.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR LES ORDONNANCES DES MINISTRES. Pour les dépenses propres à l'exercice 1847.	Pour les dépenses restées à payer sur les exercices clos.	TOTAL des payements.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
SERVICE ORDINAIRE.						
Dette publique	387,595,874f 89c	386,194,565f 46c	384,602,356f 81c	"	384,602,356f 81c	1,592,208f 65c
Liste civile et dotations	14,819,271 00	14,819,271 00	14,819,271 00	"	14,819,271 00	"
Ministère de la justice et des cultes	66,857,970 83	66,513,801 88	66,080,503 48	126,470f 80c	66,206,974 28	306,827 60
——— des affaires étrangères	10,658,286 59	10,215,123 67	9,845,741 99	274,296 80	10,120,038 79	95,084 88
——— de l'instruction publique	19,306,488 54	18,369,610 00	18,256,703 14	18,576 53	18,275,279 67	94,330 33
——— de l'intérieur	146,719,110 65	133,548,301 46	133,068,519 19	261,903 24	133,330,422 43	217,879 03
——— de l'agriculture et du commerce	15,091,471 49	14,035,258 94	14,007,854 07	7,275 99	14,015,130 06	20,128 88
——— des travaux publics	71,861,323 21	69,681,161 00	69,343,026 86	131,738 17	69,474,765 03	206,395 97
——— de la guerre	355,256,584 67	350,244,185 44	347,956,373 89	1,354,583 67	349,310,957 56	933,227 88
——— de la marine	114,309,206 82	109,649,245 39	107,439,726 18	1,916,899 32	109,356,625 50	292,619 89
——— des finances	20,798,211 42	20,451,287 22	19,110,643 01	1,338,876 51	20,449,519 52	1,767 70
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics	157,222,461 43	154,412,494 98	154,306,363 22	"	154,306,363 22	106,131 76
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	84,155,757 17	83,639,707 48	83,583,555 79	"	83,583,555 79	56,151 69
RECAPITULATION GÉNÉRALE	1,464,652,018 71	1,431,774,013 92	1,422,420,638 63	5,430,621 03	1,427,851,259 66	3,922,754 26
SERVICE EXTRAORDINAIRE.						
Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.						
Ministère des travaux publics	8,998,827 04	7,119,372 98	6,684,668 37	312,398 10	6,997,066 47	122,306 51
——— de la guerre	18,826,090 59	16,552,011 96	16,552,011 96	"	16,552,011 96	"
——— de la marine	6,625,697 98	6,029,017 52	6,029,017 52	"	6,029,017 52	"
	34,450,615 61	29,700,402 46	29,265,697 85	312,398 10	29,578,095 95	122,306 51
Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.						
Ministère des travaux publics	184,292,140 35	127,338,566 59	127,118,450 23	"	127,118,450 23	220,116 36
——— de la guerre	11,068,138 09	7,503,011 75	7,503,011 75	"	7,503,011 75	"
——— de la marine	14,197,388 95	13,551,866 10	13,251,866 10	"	13,251,866 10	"
	209,557,667 39	148,093,444 44	147,873,328 08	"	147,873,328 08	220,116 36
TOTAL GÉNÉRAL	1,708,660,301 71	1,609,567,860 82	1,599,559,664 56	5,743,019 13	1,605,302,683 69	4,265,177 13

CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à ac order.	CRÉDITS À ANNULER. Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits non consommés par les payements, représentant les dépenses restant à payer.	CRÉDITS À TRANSPORTER au budget de l'exercice 1848. — Crédits applicables au service départemental.	AU BUDGET DE L'EXERCICE 1849. Crédits applicables au service départemental.	Crédits applicables à divers services spéciaux.	CRÉDIT définitifs de l'exercice 1847.
DES DÉPENSES.								
2,057,222f 79c	655,913f 36c	655,913f 36c	2,057,222f 79c	1,592,208f 65c	"	"	"	384,602,356f 81c
"	"	"	"	"	"	"	"	14,819,271 00
364,168 95	20,000 00	20,000 00	364,168 95	306,827 60	"	"	"	66,206,974 28
451,213 77	8,050 85	8,050 85	451,213 77	95,084 88	"	"	"	10,120,038 79
936,878 54	"	"	287,700 61	94,330 33	135,711f 33c	513,466f 60c	"	18,275,279 67
13,258,646 00	87,836 81	87,836 81	1,659,765 16	217,879 03	9,878,790 55	1,720,090 29	"	133,330,422 43
1,063,250 55	7,038 00	7,038 00	545,823 97	20,128 88	"	"	517,426f 58c	14,015,130 06
2,209,055 90	28,893 69	28,893 69	2,209,055 90	206,395 97	"	"	"	69,474,765 03
5,995,568 98	983,169 75	983,169 75	5,995,568 98	933,227 88	"	"	"	349,310,957 56
4,720,092 50	60,131 07	60,131 07	4,720,092 50	292,619 89	"	"	"	109,356,625 50
346,924 20	"	"	346,924 20	1,767 70	"	"	"	20,449,519 52
2,845,154 11	35,187 66	35,187 66	2,439,645 35	106,131 76	"	405,508 76	"	154,306,363 22
910,412 87	394,363 18	394,363 18	674,384 88	56,151 69	"	"	236,027 99	83,583,555 79
35,158,589 16	2,280,584 37	2,280,584 37	21,751,567 06	3,022,754 26	10,014,501 88	2,639,065 65	753 454 57	1,427,851,259 66
			25,674,321 32			3,392,520 22		
1,879,454 06	"	"	1,879,454 06	122,306 51	"	"	"	6,997,066 47
2,274,078 63	"	"	2,274,678 63	"	"	"	"	16,552,011 96
596,680 46	"	"	596,680 46	"	"	"	"	6,029,017 52
4,750,213 15	"	"	4,750,213 15	122,306 51	"	"	"	29,578,095 95
			4,872,519 66			"		
56,953,573 76	"	"	56,953,573 76	220,116 36	"	"	"	127,118,450 23
3,565,126 34	"	"	3,565,126 34	"	"	"	"	7,503,011 75
945,522 85	"	"	945,522 85	"	"	"	"	13,251,866 10
61,464,222 95	"	"	61,464,222 95	220,116 36	"	"	"	147,873,328 08
			61,684,339 31			"		
101,373,025 26	2,280,584 37	2,280,584 37	87,966,003 16	4,265,177 13	10,014,501 88	2,639,065 65	753,454 57	1,605,302,683 69
						3,392,520 22		
			92,231,180 29		13,407,022 10			
			105,638,202 39					

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1847.

Résultat général du compte définitif du budget de l'exercice 1847.

SERVICE ORDINAIRE.

Recettes.

Fonds reportés des exercices 1845 et 1846 pour le service départemental et pour divers services spéciaux		13,884,580f 28c	
Recouvrements effectués sur les droits constatés au profit du budget de l'exercice 1847 :			
Contributions directes	423,435,560f 44c		
Produits et revenus de domaines	6,013,631 80		
Produits des forêts et de la pêche	29,434,929 38	1,334,326,262 19	
Impôts et revenus indirects	824,782,400 06		
Divers produits et revenus	50,659,740 51		
ENSEMBLE		1,348,210,842 47	
A déduire : fonds transportés aux budgets des exercices 1848 et 1849, avec affectation au service départemental et à divers services spéciaux		13,407,022 10	
		1,334,803,820 37	
A ajouter : 1° Fonds généraux du budget de 1846 que le règlement du service colonial de cet exercice a laissé disponibles		1,499,448 37	
TOTAL de la recette		1,336,303,268 74	1,336,303,268f 74

Dépenses.

Payements effectués sur les droits constatés à la charge du budget de l'exercice 1847 :			
Dette publique	384,602,356f 81c		
Liste civile et dotations	14,819,271 00		
Services généraux de ministères	790,539,712 84	1,427,851,259 66	
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	154,306,363 22		
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	83,583,555 79		
Excédant de dépense du service colonial de l'exercice 1847, ainsi qu'il résulte du tableau, page 588, et sauf règlement définitif dans la loi des comptes de 1848		17,869,320 00	
TOTAL de la dépense		1,445,720,579 66	1,445,720,579 66
Excédant de dépense transporté au compte spécial prescrit par l'article 36 de la loi du 25 juin 1841, et dont l'extinction aura lieu au moyen des ressources extraordinaires déterminées par ladite loi			109,417,310 92

SERVICE EXTRAORDINAIRE.

Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.

Payements effectués sur les droits constatés à la charge du budget de l'exercice 1847 :			
Ministère des travaux publics	6,997,066f 47c		
——— de la guerre	16,552,011 96	29,578,095 95	
——— de la marine et des colonies	6,029,017 52		
Portion de l'emprunt autorisé par la loi du 25 juin 1841 applicable au budget de l'exercice 1847		29,578,095 95	
BALANCE		"	"

Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.

Payements effectués sur les droits constatés à la charge du budget de l'exercice 1847, et restant provisoirement à la charge de la dette flottante du Trésor en exécution de l'article 18 de la loi du 11 juin 1842 :			
Ministère des travaux publics		127,118,450f 23c	
——— de la guerre		7,503,011 75	147,873,328 08
——— de la marine		13,251,866 10	

ÉTATS COMPARATIFS,

PAR BRANCHE DE REVENUS ET PAR MINISTÈRE,

DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DES EXERCICES 1847 ET 1846.

COMPARAISON, PAR BRANCHE DE REVENUS, DES RECETTES DES EXERCICES 1847 ET 1846.

DÉSIGNATION DES BRANCHES DE REVENUS.	RECETTES CONSTATÉES. (*Voir, au compte définitif des recettes de l'exercice 1847, les développements par nature de recettes.*)		DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1847.	
	Exercice 1847.	Exercice 1846.	en plus.	en moins.
Contributions directes	423,435,560f 44c	418,538,382f 36c	4,897,178f 08c	"
Enregistrement, timbre et domaines	271,496,058 97	262,189,491 19	9,306,567 78	"
Produits des forêts et de la pêche	29,434,929 38	38,382,673 67	"	8,947,744f 29
Douanes et sels	201,100,440 28	217,191,824 88	"	16,091,384 60
Contributions indirectes. — Boissons, droits divers, tabacs et poudres	304,912,336 31	299,657,431 19	5,254,905 12	"
Produits des postes	53,287,196 30	54,276,576 48	"	989,380 18
Produits universitaires	2,423,488 07	2,458,149 67	"	34,661 60
Produits éventuels affectés au service départemental	16,903,248 33	16,236,727 10	666,521 23	"
Produits et revenus de l'Algérie	12,683,885 09	13,676,997 08	"	993,111 99
Produit de la rente de l'Inde	1,049,091 02	1,050,000 00	"	908 98
Produits divers	17,600,058 00	17,231,717 18	368,310 82	"
	1,334,326,262 19	1,340,889,970 80	20,493,483 03	27,057,191 64
DIFFÉRENCE en moins à l'exercice 1847			6,563,708f 61c	

COMPARAISON SPÉCIALE DES IMPÔTS ET REVENUS INDIRECTS RECOUVRÉS PENDANT LES EXERCICES 1847 ET 1846.

DÉSIGNATION DES IMPOTS ET REVENUS.	RECETTES de L'EXERCICE 1847.	RECETTES de L'EXERCICE 1846.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1847, en plus.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1847, en moins.
ENREGISTREMENT ET TIMBRE.				
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, etc.	223,790,093f 66c	215,671,173f 92c	8,118,919f 74c	"
Droit de timbre	41,692,333 51	40,439,085 09	1,253,248 42	"
DOUANES ET SELS.				
Droits de douanes à l'importation. Marchandises diverses	87,692,766 94	105,536,728 67	"	17,843,961f 73c
Droits de douanes à l'importation. Sucres des colonies françaises	41,562,664 31	37,118,550 13	4,444,114 18	"
Droits de douanes à l'importation. Sucres étrangers	7,231,115 39	11,259,213 77	"	4,028,098 38
Droits de douanes à l'exportation	2,039,196 55	1,913,178 60	126,017 95	"
Droits de navigation	2,847,840 47	3,585,760 61	"	737,920 14
Droits et produits divers des douanes	2,803,536 90	2,815,366 40	"	11 829 50
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	56,923,319 72	54,963,026 70	1,960,293 02	"
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.				
Droits sur les boissons	101,827,785 74	103,357,095 00	"	1,529,309 26
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	13,483,127 21	13,312,270 70	170,856 51	"
Droits de fabrication sur les sucres indigènes	23,571,537 36	17,810,065 64	5,761,471 72	"
Droits divers et recettes à différents titres	41,336,745 87	42,271,302 21	"	934,556 34
Produit de la vente des tabacs	117,698,319 92	116,057,786 27	1,640,533 65	"
Produit de la vente des poudres	6,994,820 21	6,848,911 37	145,908 84	"
PRODUITS DES POSTES.				
Produit de la taxe des lettres	47,756,384 58	48,405,295 86	"	648,911 28
Droit de 2 p. 0/0 sur les envois d'argent	780,513 99	1,119,518 32	"	339,004 33
Droit sur les transports de matière d'or et d'argent sur les paquebots de la Méditerranée	412,950 95	213,889 91	199,061 04	"
Produit des places dans les malles-postes	2,048,019 08	2,203,489 32	"	155,470 24
Produit des places dans les paquebots	1,145,165 89	1,170,433 69	"	25,267 80
Droit de transit et de correspondances étrangères	1,103,679 36	1,116,731 84	"	13,052 48
Recettes accidentelles	40,482 45	47,217 54	"	6,735 09
	824,782,400 06	827,236,091 56	23,820,425 07	26,274,116 57
DIFFÉRENCE en moins à l'exercice 1847			2,453,691f 50c	

RÉSUMÉ.

Enregistrement et timbre	265,482,427 17	256,110,259 01	9,372,168 16	"
Douanes et sels	201,100,440 28	217,191,824 88	"	16,091,384 60
Contributions indirectes	304,912,336 31	299,657,431 19	5,254,905 12	"
Produits des postes	53,287,196 30	54,276,576 48	"	989,380 18
	824,782,400 06	827,236,091 56	14,627,073 28	17,080,764 78
DIFFÉRENCE en moins à l'exercice 1847			2,453,691f 50c	

COMPARAISON, PAR MINISTÈRE, DES DÉPENSES DES EXERCICES 1847 ET 1846.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES CONSTATÉES. (Voir, aux comptes des ministres, les développements par chapitre.) Exercice 1847.	Exercice 1846.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1847, en plus.	en moins.
SERVICE ORDINAIRE.				
Dette publique	386,194,565f 46c	373,575,857f 03c	12,618,708f 43c	"
Liste civile et dotations	14,819,271 00	14,808,951 00	10,320 00	"
Ministère de la justice et des cultes — Service de la justice	27,404,107 16	23,180,116 00	4,223,991 16	"
Ministère de la justice et des cultes — Service des cultes	39,109,694 72	38,344,635 71	765,059 01	"
——— des affaires étrangères	10,215,123 67	10,984,335 62	"	769,211f 95c
——— de l'instruction publique	18,369,610 00	18,495,693 38	"	126,083 38
——— de l'intérieur	133,548,301 46	120,655,074 71	12,893,226 75	"
——— de l'agriculture et du commerce	14,035,258 94	16,418,207 63	"	2,382,948 69
——— des travaux publics	69,681,161 00	66,604,689 39	3,076,471 61	"
——— de la guerre	350,244,185 44	333,579,079 13	16,665,106 31	"
——— de la marine	109,649,245 39	107,354,520 16	2,294,725 23	"
——— des finances	20,451,287 22	20,829,788 88	"	378,501 66
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics	154,412,494 98	156,190,721 24	"	1,778,226 26
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	83,639,707 48	77,974,575 43	5,665,132 05	"
	1,431,774,013 92	1,378,996,245 31	58,212,740 55	5,434,971 94
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1847			52,777,768 61	
SERVICE EXTRAORDINAIRE.				
Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.				
Ministère des travaux publics	7,119,372 98	20,666,704 51	"	13,547,331 53
——— de la guerre	16,552,011 96	21,594,523 87	"	5,042,511 91
——— de la marine	6,029,017 52	5,346,186 77	682,830 75	"
	29,700,402 46	47,607,415 15	682,830 75	18,589,843 44
Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.				
Ministère des travaux publics	127,338,566 59	114,747,941 87	12,590,624 72	"
——— de la guerre	7,503,011 75	7,063,752 15	439,259 60	"
——— de la marine	13,251,866 10	116,061 33	13,135,804 77	"
	177,793,846 90	169,535,170 50	26,848,519 84	18,589,843 44
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1847			8,258,676 40	

COMPARAISON DES DÉPENSES RESTÉES À PAYER À LA CLÔTURE DE CHACUN DES EXERCICES 1847 ET 1846.

MINISTÈRES ET SERVICES.	EXERCICE 1847.	EXERCICE 1846.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1847, en plus.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1847, en moins.
SERVICE ORDINAIRE.				
Dette publique	1,592,208f 65c	1,552,679f 75c	39,528f 90c	"
Liste civile et dotations	"	"	"	"
Ministère de la justice et des cultes — Service de la justice	10,299 65	7,592 07	2,707 58	"
Ministère de la justice et des cultes — Service des cultes	296,527 95	173,780 65	122,747 30	"
——— des affaires étrangères	95,084 88	56,651 34	38,433 54	"
——— de l'instruction publique	94,330 33	77,141 87	17,188 46	"
——— de l'intérieur	217,879 03	117,236 34	100,642 69	"
——— de l'agriculture et du commerce	20,128 88	54,451 09	"	34,322f 21c
——— des travaux publics	206,395 97	179,681 36	26,714 61	"
——— de la guerre	933,227 88	2,297,522 83	"	1,364,294 95
——— de la marine	292,619 89	131,079 28	161,540 61	"
——— des finances	1,767 70	752 04	1,015 66	"
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics	106,131 76	205,005 86	"	98,874 10
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	56,151 69	71,130 52	"	14,978 83
	3,922,754 26	4,924,705 00	510,519 35	1,512,470 09
DIFFÉRENCE en moins à l'exercice 1847			1,001,950 74	
SERVICE EXTRAORDINAIRE.				
Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.				
Ministère des travaux publics	122,306 51	82,692 89	39,613 62	"
——— de la guerre	"	"	"	"
——— de la marine	"	"	"	"
	122,306 51	82,692 89	39,613 62	"
Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.				
Ministère des travaux publics	220,116 36	301,312 85	"	81,196 49
——— de la guerre	"	"	"	"
——— de la marine	"	"	"	"
	342,422 87	384,005 74	39,613 62	81,196 49
DIFFÉRENCE en moins à l'exercice 1847			41,582f 87c	

COMPTE PROVISOIRE

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1848,

AU 1er JANVIER 1849.

NOTE

Sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1848.

La loi sur le budget rectifié de l'exercice 1848, en date du 12 décembre 1848, a fixé sur de nouvelles bases les ressources et les besoins de cet exercice, dont le budget primitif avait déjà été l'objet de la loi de finances du 8 août 1847. Ces fixations ont été les suivantes : Résultat du vote primitif du budget.

Dépenses.	Service ordinaire		1,651,132,148f	1,817,642,708f 00c
	Service extraordinaire.	Travaux régis par la loi du 25 juin 1841	19,759,000	
		Travaux régis par la loi du 11 juin 1842	146,751,560	
Ressources				1,487,324,818 00

En sorte que l'excédant de dépense présenté par la loi du budget rectifié s'élevait à la somme de 330,317,890 00

Mais, aux recettes portées dans cette loi à 1,487,324,818f 00c

Ont dû être ajoutées, à titre de moyens extraordinaires, diverses ressources affectées par l'Assemblée nationale à l'atténuation des charges de l'exercice 1848, savoir :

Portion de l'emprunt de 450 millions applicable aux travaux extraordinaires	19,759,000f 00c	254,569,448 75	254,569,448 75
Produit de l'emprunt autorisé par le décret du 24 juillet 1848	177,536,948 75		
Versements en échange des actions du chemin de fer de Paris à Lyon. (Décret du 17 août 1848.)	54,273,500 00		
Remboursements faits en 1848 par la compagnie du chemin de fer du Nord	3,000,000 00		

En sorte que les ressources ont, en définitive, été élevées à 1,741,894,266 75

Le découvert du budget rectifié de 1848 se trouvait ainsi réduit à la somme de. 75,748,441 25

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1848.

Modifications que les prévisions du budget rectifié ont éprouvées.

Les prévisions du budget rectifié de 1848 ont, en outre, éprouvé les modifications indiquées dans deux tableaux spéciaux que l'on trouve ci-après, pages 304 à 307, et qui les récapitulent, par branches de revenus et par ministères. Ces modifications ne pouvant être arrêtées d'une manière définitive qu'à l'expiration de l'exercice, c'est seulement à cette époque que l'on publiera les développements justificatifs dont elles doivent être appuyées.

1° Évaluations des recettes.

Les modifications portant sur les évaluations de recettes sont celles qui suivent :

Les recettes de l'exercice 1848 ont été évaluées, comme on vient de le dire, à.		1,741,894,266f 75c
Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834, les ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux s'accroissent du montant de la plus-value réalisée sur lesdites ressources. Cette plus-value a été de.....		2,933,150 09
Les voies et moyens assignés à cet exercice s'augmentent en outre des fonds restés disponibles sur le service départemental et sur divers services spéciaux, à la clôture des exercices ci-après :		
Exercice 1846.....	3,179,468f 47c	13,193,970 35
Exercice 1847.....	10,014,501 88	
ENSEMBLE.....		1,758,021,387 19
Mais, d'un autre côté, ils se réduisent du montant des prévisions de recettes inscrites pour le service colonial dans la loi des finances précitée, service dont le règlement législatif n'aura lieu, pour l'exercice 1848, que dans la loi des comptes de 1849, en exécution de l'article 11 de la loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1842, ci.....		5,697,293 00
Total des recettes affectées législativement au budget de 1848, savoir :		
Fonds spéciaux reportés des exercices précédents.....	13,193,970f 35c	1,752,324,094 19
Ressources ordinaires.....	1,484,560,675 09	1,497,754,645f 44c
Ressources extraordinaires.....	254,569,448 75	

2° Crédits ouverts aux ministères.

Les modifications relatives aux crédits se résument de la manière suivante :

Les crédits ouverts par le budget rectifié de 1848 s'élèvent ensemble, ainsi qu'on l'a annoncé d'autre part, à.....	1,817,642,708f 00c
Ceux de ces crédits qui se rapportent au service départemental, ainsi qu'aux autres services spéciaux dont la dépense se règle d'après les ressources particulières que la loi leur assigne, ont été ramenés au montant des produits recouvrés (voir ci-contre la modification correspondante qu'ont éprouvée les évaluations du budget des recettes) ci.....	2,933,150 09
A REPORTER.....	1,820,575,858 09

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1848.

REPORT			1,820,575,858f 09c
Les crédits applicables aux dépenses des mêmes services dont l'emploi n'a pu avoir lieu sur les fonds des budgets de 1846 et 1847, ont été transportés avec la même destination à l'exercice de 1848 (voir ci-contre)			13,193,970 35
Diverses lois spéciales, rendues pendant l'année 1848, ont ouvert aux ministres, pour les services ordinaires du budget, des crédits supplémentaires et extraordinaires montant à			5,123,420 00
Des décrets qui seront soumis à la régularisation de l'Assemblée législative, dans le projet de la loi de règlement définitif de l'exercice 1848, ont reporté au budget de 1848, en vertu des lois qui autorisaient les services, diverses portions de crédits non employées sur les exercices précédents et montant à			734,656 05
ENSEMBLE			1,839,627,904 49
Mais il faut déduire, de ce dernier terme, des crédits non employés sur le budget de 1848, et dont, en vertu de décrets qui seront soumis, comme les précédents, à la régularisation législative			1,547,250 00
RESTE			1,838,080,654 49
Les allocations ci-dessus s'augmentent encore des accroissements et des modifications de crédits qu'a éprouvés, comme il suit, le service extraordinaire des travaux publics (voir le détail page 307) :			
Crédits ouverts par des lois spéciales :			
Pour les travaux régis par la loi du 25 juin 1841	221,500f	221,500f 00c	
Pour les travaux régis par la loi du 11 juin 1842	"		
Crédits non employés sur les exercices 1846 et 1847, et reportés au budget de 1848, en vertu de décrets qui seront soumis à la régularisation législative dans la loi de règlement de l'exercice 1848, savoir :			
Travaux régis par la loi du 25 juin 1841	329,664f 54c		
Travaux régis par la loi du 11 juin 1842	296,124 49		
	625,789 03		
A DÉDUIRE : Crédits annulés, savoir :			
Travaux régis par la loi du 25 juin 1841	38,000f	221,500 00	
Travaux régis par la loi du 11 juin 1842	183,500		
EXCÉDANTS de crédits ouverts	404,289 03	404,289 03	
TOTAL en augmentation		625,789 03	625,789 03
Enfin, la loi du 23 mai 1834, qui, par les articles 8, 9 et 10, a prescrit le			
A REPORTER			1,838,706,443 52

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1848.

REPORT		1,838,706,443f 52c
régime à suivre pour l'apurement des dépenses des exercices clos, autorise les ministres à comprendre parmi les crédits législatifs le montant des payements qui auront été effectués chaque année pour ces dépenses sur les fonds du budget de l'exercice courant. Les besoins présumés de l'exercice 1848 s'accroissent, en vertu de cette loi, d'une somme de 5,835,195 fr. 46 cent. qui s'applique :		
Au service ordinaire du budget, pour	5,536,520f 25c	5,835,195 46
Au service extraordinaire, pour	298,675 21	
ENSEMBLE		1,844,541,638 98
Mais, d'un autre côté, les crédits de l'exercice 1848 doivent être réduits de ceux qui se rapportent au service colonial dudit exercice, lequel service sera, ainsi qu'on l'a dit plus haut, l'objet d'un règlement spécial dans la loi des comptes de 1849, ci		24,300,235 00
TOTAL des crédits rectifiés de l'exercice 1848		1,820,241,403 98

Résultat des votes législatifs pour le budget de 1848.

D'après l'exposé que l'on vient de faire de l'ensemble des dispositions législatives qui déterminent les évaluations de ressources et les autorisations de dépenses du budget de 1848, ce budget paraissait devoir offrir les résultats ci-après :

Dépenses	1,820,241,403 98
Recettes	1,752,324,094 19
Il en résultait un excédant présumé de dépense de	67,917,309 79
Mais cet excédant de dépense s'augmentant du prélèvement à faire sur les fonds généraux du budget de 1848, pour couvrir l'insuffisance présumée de ressources du service colonial de cet exercice, lequel a été autorisé en dépense pour 24,300,235 francs et prévu seulement en recette pour 5,697,293 francs, différence	18,602,942 00
se trouvait ainsi porté à une somme totale de	86,520,251 79

Comparaison des prévisions législatives avec les faits réalisés ou à réaliser.

L'on va maintenant établir les différentes comparaisons nécessaires pour opposer ces prévisions aux faits réalisés ou encore à réaliser, et pour présenter ainsi la situation provisoire de l'exercice 1848, telle qu'elle résulte, au 1er janvier 1849, des écritures de la comptabilité générale des finances.

1° Situation des recettes. (*Service ordinaire.*)

L'évaluation des ressources de 1848 a été formée d'après les diverses bases indiquées dans les développements publiés à l'appui du projet de budget de cet exercice.

Note sur le Compte provisoire du budget de l'Exercice 1848.

Elles s'élèvent, ainsi qu'on vient de l'établir (non compris les fonds reportés des exercices précédents), à..... 1,484,560,675f 09c

Les droits et produits constatés à la charge des redevables de l'État montent à..... 1,520,586,347f 99c

Les recouvrements effectués sont de..... 1,309,713,511 82

Au 1er janvier 1849, il restait à recouvrer..... 210,872,836 17

Et il résulte de la comparaison des prévisions du budget avec les droits constatés, ci..... 1,520,586,347 99

que ces deux termes font ressortir, sur l'ensemble du budget, un excédant des recettes sur les évaluations, de..... 36,025,672 90

Cet excédant se décompose ainsi qu'il suit, par branches principales de contributions et revenus :

	RECETTES EXCÉDANT les évaluations.	ÉVALUATIONS EXCÉDANT les recettes.
Contributions directes	59,254f 56c	"
Produits de domaines	1,472,504 27	"
Produits des forêts et de la pêche	"	365,032f 26c
Impôts et revenus indirects	26,326,436 69	"
Produits universitaires	300,618 59	"
Produits et revenus de l'Algérie	"	537,807 36
Produits divers	8,769,698 41	"
	36,928,512 52	902,839 62
EXCÉDANT des recettes sur les évaluations	36,025,672 90	

Les prévisions du budget, quoique établies, en général, sur les recettes réelles d'une année antérieure, renfermant nécessairement plusieurs éventualités, la cause précise des excédants ci-dessus ne saurait être expliquée. Les produits d'un exercice ne peuvent être utilement comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent, et cette comparaison sera publiée, pour le budget de 1848, lorsqu'on en rendra le compte définitif.

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1848.

2° Situation des dépenses. (*Service ordinaire.*)

Les crédits ordinaires et extraordinaires accordés aux ministres, tant par le vote primitif du budget que par les lois subséquentes, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à..... 1,652,806,379 74

Les dépenses liquidées jusqu'au 1er janvier 1849, et celles que l'on présume devoir encore être constatées à la charge de l'exercice 1848, montent à..... 1,629,116,219 01

Les payements effectués d'après les ordonnances des ministres, pendant l'année 1848, n'ont été que de.. 1,339,109,943 54

Il restait, par conséquent, à payer au 1er janvier 1849 290,006,275 47

Si l'on compare les crédits accordés aux ministres, avec le montant des dépenses prévues pour l'exercice 1848, ci..... 1,629,116,219 01

L'ensemble de l'exercice présente, pour le service ordinaire, un excédant probable des crédits sur les dépenses de..... 23,690,160 73

Ce dernier terme se développe comme il suit, en se renfermant dans les principales divisions législatives du budget des dépenses :

	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.
Dette publique	1,370,261f 34c	"
Dotations	"	270,001f 39c
Ministère de la justice	"	250,338 63
——— des affaires étrangères	1,110,000 00	"
——— de l'instruction publique et des cultes. — Instruction publique	"	1,471 01
——— de l'instruction publique et des cultes. — Cultes	385,448 34	"
——— de l'intérieur	629,560 57	"
——— de l'agriculture et du commerce	"	"
——— des travaux publics	2,154,991 31	"
——— de la guerre	"	"
——— de la marine	1,655,000 00	"
——— des finances	"	291,789 24
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	"	2,942,429 03
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	"	27,239,392 99
	7,305,261 56	30,995,422 29
EXCÉDANT des crédits sur les dépenses	23,690,160 73	

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1848.

Le service colonial est reproduit dans le compte provisoire de l'exercice 1848, tel que l'ont déterminé les prévisions de recettes et de dépenses votées par l'Assemblée jusqu'à la fin de la session de 1848, et qui se trouvent rappelées plus haut. Ce n'est que lorsqu'on aura pu recevoir des administrations coloniales les informations nécessaires, qu'il y aura lieu de publier dans le compte général des finances la situation réelle de ce service. 3° Situation du service colonial.

Le service des travaux extraordinaires, considéré sous le double rapport de ses ressources et de ses besoins, présente les résultats suivants pour l'exercice 1848 : 4° Situation du service des travaux extraordinaires.

1° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR LA LOI DU 25 JUIN 1841.

Ainsi qu'on l'a déjà établi, les crédits ouverts sur l'exercice 1848, pour cette nature de travaux, aux ministères des travaux publics, de la guerre et de la marine, s'élèvent à....	20,570,839f 75c
Les dépenses présumées devoir être effectuées à la charge du budget dudit exercice ne montant qu'à.....	19,689,676 46
Il y a lieu d'estimer qu'elles présenteront en règlement définitif un excédant des crédits, à reporter aux exercices suivants.....	881,163 29

Quant au rapprochement des dépenses probables de 1848 avec les ressources qui doivent y être affectées, ces dépenses s'élevant, pour les trois ministères précités, à la somme ci-dessus, de 19,689,676 francs 46 centimes, SAVOIR :

Ministère des travaux publics.....	5,312,181f 92c	19,689,676 46
——— de la guerre.....	8,682,164 54	
——— de la marine.....	5,695,330 00	
Et la portion de l'emprunt en rentes assignée aux travaux de cette nature par le budget rectifié étant de.....		19,759,000 00
Il serait nécessaire de réduire, sous ce rapport, les voies et moyens de l'exercice 1848, de 69,323 fr. 54 cent. en accroissant de pareille somme les ressources de 1849; toutefois, ce transport n'aura lieu qu'en clôture d'exercice, époque à laquelle l'on connaîtra les payements qui doivent réellement en déterminer le montant, ci.....		69,323 54

2° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR LA LOI DU 11 JUIN 1842.

L'établissement des grandes lignes de chemins de fer ainsi que les autres travaux régis par la loi du 11 juin 1842, et provisoirement imputables sur les fonds de la dette flottante du trésor, ont donné lieu, comme il a déjà été dit à des crédits ouverts sur l'exercice 1848 pour la somme totale de..... 146,864,184f 49c

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1848.

REPORT	146,864,184f 49c

Les dépenses présumées du même exercice sont appréciées à la somme de 140,496,286 francs 87 centimes par les ministères ordonnateurs de ces travaux, SAVOIR :

Ministère des travaux publics	119,627,102f 38c	140,496,286 87
——— de la guerre	4,767,634 77	
——— de la marine	16,101,549 72	
En sorte qu'il y aurait à reporter aux exercices 1849 et suivants		6,367,897 62
Le montant ci-dessus des dépenses propres à 1848 représente l'avance probable du trésor à laquelle les ressources de la dette flottante pourront avoir à subvenir, ci		140,496,286 87

On terminera l'exposé qui précède, de l'ensemble des dépenses de l'exercice 1848, en faisant remarquer qu'elles ne pourront être comparées avec celles de l'exercice précédent que lorsqu'elles auront atteint le dernier degré de leur liquidation, c'est-à-dire lorsque le compte définitif de 1848 pourra être rendu: cette comparaison se trouvera annexée tant au compte général des finances, qu'au compte de chaque département ministériel.

Recette et dépense d'ordre constatées au budget de l'exercice 1848, pour le rachat des actions du chemin de fer de Paris à Lyon.

L'article 3 du décret du 17 août 1848, relatif à la reprise de possession par l'État du chemin de fer de Paris à Lyon, a statué qu'il serait délivré aux actionnaires de la compagnie concessionnaire de ce chemin une rente 5 p. o/o de 7 fr. 60 cent. pour chacune des 400,000 actions sur lesquelles un versement de 250 francs avait déjà été opéré. Aux termes de l'article 4 dudit décret, les porteurs d'actions qui auront déclaré l'intention de verser les 250 francs formant le complément de leur engagement recevront, en échange de leur titre, un certificat donnant droit à 25 francs de rente 5 p. o/o, soit un supplément de 17 fr. 40 cent.

L'arrêté du ministre des finances, en date du 22 août 1848, sur les mesures de comptabilité relatives à l'exécution du décret précité, en chargeant le caissier du trésor de centraliser cette opération financière, a décidé qu'il y avait lieu de mettre en rapport, dans les écritures de l'administration des finances, la création des rentes avec le rachat qu'elles expriment, de manière que, pour qu'il n'y ait pas lacune dans les comptes de l'État, ces écritures constatent la dépense déjà faite, du chemin de fer de Paris à Lyon, et la ressource extraordinaire produite par le moyen de crédit mis en usage pour la rembourser à la compagnie qui l'a effectuée.

Ainsi que l'indique le même arrêté, le calcul a établi que la rente de 25 francs à remettre aux actionnaires qui compléteront le montant originaire des actions (500f) ressort d'un cours de 71 fr. 83 cent. 9/10 et a déterminé, par conséquent, pour les 250 francs déjà versés un capital de 109 fr. 19 cent. 5/10, ce qui élève à 43,678,112 francs la dépense résultant, pour l'État, du rachat du chemin de fer dont il s'agit; cette dépense appréciée d'après 400,000 actions, qui, à raison de 7 fr. 60 cent. de rente au capital de 109 fr. 19 cent. 5/10 chacune, forment, pour la masse des actions, 3,040,000 francs de rentes 5 p. o/o.

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1848.

L'arrêté précité porte, en conséquence, qu'il sera fait application au budget de l'exercice 1848, à titre de *recette d'ordre,* du capital de 43,678,112 francs provenant, au cours de 109 fr. 19 cent. 5/10, de la rente de 7 fr. 60 cent. créée pour l'extinction de la dette de l'État envers la compagnie du chemin de fer. La même somme sera inscrite en dépense au budget du ministère des travaux publics, exercice 1848, comme représentant la dépense déjà effectuée par la compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon pour l'acquisition des terrains, les travaux exécutés et l'approvisionnement du matériel fixe ou mobile.

Il a été enfin stipulé, relativement au retrait et à l'échange des actions, qu'ils seraient constatés parmi les opérations qui se rapportent aux *valeurs inactives* de la caisse centrale du trésor.

L'exécution des dispositions ci-dessus a eu pour effet d'appliquer au budget de 1848 comme *recette d'ordre* et sous le titre de *Produit de la réalisation en rentes 5 p. 0/0 des actions du chemin de fer de Paris à Lyon*, le capital des rentes créées, pendant l'année 1848, à raison de 7 fr. 60 cent., lesquelles sont entrées dans le portefeuille du trésor pour la somme de..... 28,813,685f 72c

Celles de ces rentes qui ont été remises aux ayants droit, et dont il a été fait *dépense d'ordre* à un compte intitulé *Ministère des travaux publics s/c du rachat du chemin de fer de Paris à Lyon*, ne se sont élevées qu'à....	28,571,707f 53c	28,813,685 72
Et il restait en dépôt, dans le portefeuille de la caisse centrale du trésor, des valeurs de la même nature pour..	241,978, 19	

Ce dernier reliquat a du être rattaché par virements d'écritures au budget de 1848, afin que l'opération dont il s'agit, qui constitue seulement une écriture d'ordre et non pas une opération matérielle de recette ou de dépense, n'altérât pas la situation du budget de l'exercice 1848.

C'est par le même motif et à raison du caractère purement d'ordre de cette opération, que le montant en a été placé en dehors des recettes et des dépenses constatées ou effectuées sur l'exercice, ainsi que des rapprochements et résultats généraux qui font l'objet de la présente note.

Il est enfin à remarquer que sur le capital des rentes à créer, et qui est comme on l'a dit ci-dessus, de..... 43,678,112f 00c

Celles qui ont été émises ne représentant que..... 28,813,685 72

Il reste à compléter l'opération en 1849, pour un solde de..... 14,864,426 28

Quant à la recette provenant des 250 francs versés à titre de complément par les actionnaires, et en échange desquels il leur est délivré une inscription de rente de 17 fr. 40 cent., elle a lieu en numéraire, et est comprise pour 54,273,500 francs parmi les ressources extraordinaires du budget de l'exercice 1848.

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1848.

Résultat général du budget de l'exercice 1848, en situation provisoire.

La situation du budget de 1848, d'après les faits connus ou appréciés au 1er janvier 1849, s'établit ainsi qu'il suit:

Les ressources constatées pour cet exercice, non compris la ressource de 19,759,000 francs provenant de l'emprunt affecté aux travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841, s'élèvent à..... 1,755,396,796f 74c

Elles s'accroissent des fonds du service départemental et de divers services spéciaux, qui ont été reportés des exercices 1846 et 1847..... 13,193,970 35

ENSEMBLE..... 1,768,590,767 09

Les dépenses probables étant, savoir:

Sur le service ordinaire de..... 1,629,116,219f 01c
Sur le service des travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842 de..... 140,496,286 87 } 1,769,612,505 88

Il en résulterait un découvert de..... 1,021,738 79

Ce découvert s'accroît de l'excédant de dépense du service colonial de 1848, dont le règlement définitif doit avoir lieu dans la loi des comptes de 1849, excédant qui, d'après les fixations législatives et sauf les modifications ultérieures résultant des faits réellement accomplis pendant le cours de l'exercice, est de 18,602,942 00

Et se trouverait ainsi porté à la somme de..... 19,624,680 79

Mais, d'un autre côté, ce découvert s'atténue des dépenses qui resteront à payer en clôture d'exercice et que l'on porte, par approximation, à une somme égale au montant des rappels d'exercices clos imputés sur les ressources du budget de 1848..... 5,800,000 00

Et ce découvert n'est plus, en conséquence, que de..... 13,824,680 79

Quant au service des travaux extraordinaires exécutés sous le régime de la loi du 25 juin 1841, il se balance en recette et en dépense dans la situation générale du budget de 1848, attendu que les dépenses de ce service doivent être couvertes par le prélèvement éventuel d'une somme égale sur le produit de l'emprunt en rentes dont la négociation a été autorisée par la loi sur le budget des recettes de 1842.....

Le TOTAL GÉNÉRAL de l'excédant de dépense dont le trésor est présumé devoir demeurer à découvert sur l'exercice 1848 est, en conséquence, de..... 13,824,680 79

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1848.

Comparaison de la situation du budget de 1848, d'après les votes législatifs, avec celle que présente le compte provisoire de l'exercice.

On a vu plus haut que, d'après les dispositions législatives votées le budget de 1848 présentait un excédant de dépense de..... 86,520,251f 79c

Il résulte de la situation provisoire de cet exercice, établie au 1er janvier 1849 :

D'une part, que les recettes excédent l'évaluation qui en a été faite par la loi de finances, de..... 36,025,672f 90c
déduction faite de la réduction portant sur la ressource applicable aux travaux extraordinaires..... 69,323 54

RESTE..... 35,956,349 36

D'autre part, que les crédits accordés excèdent les dépenses probables de..... 30,939,221f 64c
y compris les restes à payer à prévoir en clôture d'exercice..... 5,800,000 00 36,739,221 64

ENSEMBLE..... 72,695,571 00 72,695,571 00

Et enfin, que le budget paraît, ainsi qu'on vient de l'établir, devoir se solder par un excédant de dépense de..... 13,824,680 79

Situation du budget de l'exercice 1848, relativement aux recettes et aux payements effectués à l'époque du 1er janvier 1849.

Les recettes réalisées sur l'exercice 1848, jusqu'au 1er janvier 1849, pour l'ensemble des services, y compris les fonds reportés à divers titres des exercices précédents, s'élèvent à 1,485,119,089f 55c

Les payements effectués sont de..... 1,466,894,813f 72c
Le prélèvement à faire pour le service colonial, de.. 18,602,942 00 } 1,485,497,755 72

Il existe, par conséquent, au 1er janvier 1849, un excédant de payement de (1) 378,666 17

Le reste à recouvrer sur les produits constatés est de.. 303,230,677 54
Il y aura à retrancher sur l'emprunt en rentes..... 69,323 54 } 303,161,354 00

RESTE..... 302,782,687 83

Mais les dépenses à payer, pour acquitter tous les services de l'exercice 1848, montent, à la même époque, à..... 316,607,368 62

Et, lorsque ces dernières opérations seront consommées, le budget de l'exercice 1848 se soldera, pour l'ensemble des services, comme on le voit page 358, par un excédant de dépense, de..... 13,824,680 79

(1) Ce résultat se trouve employé ainsi qu'il suit, dans le passif de la situation générale des finances (voir page 399) :

Excédant de dépense sur les travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841. 107,647,204 01
——— sur les travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842. 4,510,684 53 } 112,157,888 54
Excédant de recette sur le service ordinaire..... 112,536,554 71

RESTE en excédant de dépense..... 378,666 17

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1848.

Comparaison du découvert ressortant de la situation provisoire du budget de l'exercice 1848, avec celui qui a été établi dans des documents précédents.

Enfin l'on croit devoir terminer la note préliminaire sur la situation provisoire du budget de l'exercice 1848, en présentant la comparaison du découvert qui ressort de cette situation, avec le résultat de même nature qui a été apprécié dans des documents précédents.

En soumettant à l'Assemblée nationale diverses lois de finances, et, en dernier lieu, le projet de loi de règlement du budget de l'exercice 1847, le ministre des finances a annoncé que le budget de l'exercice 1848 paraissait devoir présenter un excédant de dépense de..... 72,160,794f 00c

L'établissement de la présente situation provisoire a eu pour effet de modifier ainsi qu'il suit ce résultat :

1° *Augmentations de recettes.*

D'importants restes à recouvrer ont été constatés, après la clôture de l'année, sur les impôts et revenus indirects, et notamment sur l'enregistrement et les contributions indirectes. Ces recettes supplémentaires à effectuer pendant la seconde partie de l'exercice, évaluées d'abord à 3,979,000f, doivent s'élever en réalité à la somme de 14,921,643f 25c; d'où il résulte une augmentation de produits de 10,942,643f 25c

Les revenus des domaines et plusieurs articles des produits divers du budget, tels que les bénéfices de la caisse des dépôts et consignations, les recettes de toute nature attribuées au trésor par l'ordonnance du 31 mars 1838, et les intérêts des valeurs provenant des caisses d'épargne, ont aussi donné lieu de constater des excédants de produits montant ensemble à..... 9,466,029f 65c

De plus, les ressources extraordinaires provenant d'emprunts ont été arrêtées à une somme excédant l'évaluation primitive qui en avait été faite, de..... 90,707 21

TOTAL des augmentations de recettes..... 20,499,380 11

2° *Réductions de dépenses.*

Plusieurs projets de loi contenant des demandes de crédits non votés par l'Assemblée nationale ont dû cesser de figurer parmi les allocations législatives employées dans la situation provisoire pour la somme de..... 4,325,000f 00c

Enfin, la liquidation approximative de l'ensemble des services de dépenses a donné lieu de constater en situation provisoire, des excédants de crédit s'élevant à 38,243,012f 19c (voir le tableau page 357), compensés toutefois par des dépenses supplémentaires déjà employées pour une partie dans la situation

A REPORTER.....	4,325,000 00	20,499,380 11	72,160,794 00

Note du Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1848.

REPORT.....	4,325,000f 00c	20,499,380f 11c	72,160,794f 00c
précédente et qui réduisent en définitive les dits excédants de crédits à 33,511,733f 10c dont 27 millions sur le service des remboursements et non-valeurs.....	33,511,733 10		
TOTAL des réductions de dépenses.....	37,836,733 10	37,836,733 10	
La situation provisoire du budget de 1848 a ainsi amélioré le découvert dudit exercice, de la somme totale de.....		58,336,113 21	58,336,113 21
Et ce découvert ne s'élève plus, ainsi qu'on l'a établi ci-dessus, qu'à.....			13,824,680 79

TABLEAUX MODIFICATIFS

A L'APPUI

DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES CRÉDITS

QUI SERVENT DE BASE

AU COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE 1848.

TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTES QUI SERVENT DE BASE AU COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1848.

Résultats généraux sur l'ensemble des évaluations.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES d'après le budget rectifié. (Loi du 12 décembre 1848.)	MODIFICATIONS RÉSULTANT de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux.		MODIFICATIONS RÉSULTANT de changements apportés législativement au budget rectifié de l'exercice 1848.		ÉVALUATIONS SERVANT DE BASE au compte provisoire du budget de 1848.	OBSERVATIONS.
		Augmentations.	Diminutions.	Augmentations.	Diminutions.		
RESSOURCES ORDINAIRES.							
Contributions directes	613,403,281f 00c	10,884,885f 74c	"	"	"	624,288,166f 74c	
Enregistrement, timbre et domaines	211,402,490 00	"	"	"	"	211,402,490 00	
Produits des forêts et de la pêche	29,991,400 00	"	"	"	"	29,991,400 00	
Douanes et sels	135,447,000 00	"	"	"	"	135,447,000 00	
Contributions indirectes	272,286,000 00	"	"	"	"	272,286,000 00	
Produits des postes	51,801,000 00	"	"	"	"	51,801,000 00	
Produits universitaires	1,955,151 00	"	"	"	"	1,955,151 00	
Divers revenus... Produits éventuels affectés au service départemental	18,791,000 00	"	7,900,745 63	"	"	10,890,254 37	
Divers revenus... Produits et revenus de l'Algérie	12,825,000 00	"	"	"	"	12,825,000 00	
Divers revenus... Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	"	"	"	"	1,050,000 00	
Divers revenus... Recettes des colonies	5,697,293 00	"	"	"	(A) 5,697,293 00	"	(A) Exécution de l'article 11 de la loi de règlement du budget de l'exercice 1842.
Produits divers	18,885,155 00	"	50,990 02	"	"	18,834,164 98	
Retenues sur traitements et pensions; retenues par suite de cumul	10,000,000 00	"	"	"	"	10,000,000 00	
Produit de la consolidation en rentes des bons du trésor formant la réserve de l'amortissement	103,790,048 00	"	"	"	"	103,790,048 00	
	1,487,324,818 00	10,884,885 74	7,951,735 65	"	5,697,293 00	1,484,560,675 09	
Ressources extraordinaires	254,569,448 75	"	"	"	"	254,569,448 75	
	1,741,894,266 75	10,884,885 74	7,951,735 65	"	5,697,293 00	1,739,130,123 84	
FONDS SPÉCIAUX REPORTÉS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.							
Fonds reportés des exercices 1846 et 1847 pour le service départemental et pour divers services spéciaux. Exercice 1846.. 3,179,468f 47c; Exercice 1847.. 10,014,501 88	"	"	"	(B) 13,193,970f 35c	"	13,193,970 35	(B) Lois de règlement des exercices 1846 et 1847.
	1,741,894,266 75	10,884,885 74	7,951,735 65	13,193,970 35	5,697,293 00	1,752,324,094 19	
		2,933,150 09		7,496,677 35			

TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE 1848.

Résultats généraux sur l'ensemble des crédits.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS d'après le budget rectifié. (Loi de finances du 12 décembre 1848.)	MODIFICATIONS RÉSULTANT de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux. Augmentations.	Diminutions.	CRÉDITS REPORTÉS des exercices 1846 et 1847 pour le service départemental et pour divers services spéciaux.	AUGMENTATIONS ET DIMINUTIONS DE CRÉDITS résultant de lois spéciales. Crédits accordés.	Crédits annulés.	MODIFICATIONS RÉSULTANT de changements d'exercices opérés sur les crédits par décrets en vertu de lois qui ont autorisé les services. Crédits accordés.	Crédits annulés.	DÉDUCTION DES CRÉDITS du service colonial, en exécution de l'art. 11 de la loi de règlement de l'exercice 1842.	CRÉDITS POUR DÉPENSES des exercices clos payées pendant l'année 1848.	CRÉDITS SERVANT DE BASE au compte provisoire du budget de 1848.
SERVICE ORDINAIRE.											
Dette publique	413,902,844f 00c	"	"	"							413,902,844f 00
Dotations	9,600,604 00	"	"	"	"	"	"	"	"	"	9,600,604 00
Services des ministères. Justice	26,463,595 00	"	"	"	"	"	"	"	"	"	26,463,595 00
Affaires étrangères	9,657,293 00	"	"	"	550,183f 00c	"	"	"	"	1,752f 67c	27,015,530 67
Instruction publique et cultes — Instruction publique	19,070,037 00	103,731f 92c	"	601,416f 93c	600,000 00	"	"	"	"	280,275 31	10,537,568 31
Instruction publique et cultes — Cultes	39,304,583 00	"	"	"	349,237 00	"	144,970f 89c	"	"	50,232 35	20,319,626 09
Intérieur	151,514,502 00	"	1,689,324f 55c	12,050,572 07	219,000 00	"	119,986 42	"	"	275,317 46	39,918,886 88
Agriculture et commerce	25,745,417 00	23,105 62	"	30,488 43	75,000 00	"	469,698 74	"	"	267,913 29	162,688,361 55
Travaux publics	87,530,173 00	"	"	"	"	"	"	"	"	67,539 11	25,866,550 16
Guerre	419,144,164 00	"	"	"	2,200,000 00	"	"	"	"	178,094 36	89,908,267 36
Marine — Service marine	105,011,980 00	"	"	"	"	1,547,250f.00c	"	"	"	2,349,888 69	419,946,802 69
Marine — Service colonial	24,300,235 00	"	"	"	"	"	"	"	"	728,799 80	105,740,779 80
Finances	28,058,158 00	"	"	"	"	"	"	"	24,300,235f 00	"	"
Frais de régie, de percep. et d'expl. des impôts et revenus publics	159,444,020 00	83,928 07	"	349,857 50	500,000 00	"	"	"	"	1,336,707 21	29,894,865 21
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	132,384,543 00	4,411,709 03	"	161,635 42	630,000 00	"	"	"	"	"	160,507,805 57
					"	"	"	"	"	"	136,957,887 45
	1,651,132,148 00	4,622,474 64	1,689,324 55	13,193,970 35	5,123,420 00 (A)	1,547,250 00 (B)	734,656 05	"	24,300,235 00	5,536,520 25	1,652,806,379 74
		2,933,150 09			(A) 3,576,170 00		734,656 05				
SERVICE EXTRAORDINAIRE.											
Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.											
Ministère des travaux publics	5,840,000 00	"	"	"	"	"	"	"	"	298,675 21	6,138,675 21
——— de la guerre	8,169,000 00	"	"	"	221,500 00	38,000 00	329,664 54	"	"	"	8,682,164 54
——— de la marine	5,750,000 00	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5,750,000 00
	19,759,000 00	"	"	"	(C) 221,500 00	(D) 38,000 00	329,664 54	"	"	298,675 21	20,570,839 75
					183,500 00		329,664 54				
Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.											
Ministère des travaux publics	125,010,000 00	"	"	"	"	"	"	"	"	"	125,010,000 00
——— de la guerre	4,941,560 00	"	"	"	"	183,500 00	9,574 77	"	"	"	4,767,634 77
——— de la marine	16,800,000 00	"	"	"	"	"	286,549 72	"	"	"	17,086,549 72
	146,751,560 00	"	"	"	"	183,500 00	296,124 49	"	"	"	146,864,184 49
					(E) 183,500 00		296,124 49				
TOTAL GÉNÉRAL	1,817,642,708 00	4,622,474 64	1,689,324 55	13,193,970 35	5,344,920 00	1,768,750 00	1,360,445 08	"	24,300,235 00	5,835,195 46	1,820,241,403 98
		2,933,150 09			3,576,170 00		1,360,445 08				

OBSERVATIONS.

(A) Ces crédits ont été accordés par les lois, décrets et arrêtés ci-après :

Décret du 23 mars 1848	5,000f
——— du 4 juillet	500,000
——— du 6 octobre	2,000,000
Arrêté du 14 octobre	920,650
Décret du 12 décembre	200,000
Loi du 13 décembre	75,000
Arrêté du 15 décembre	630,000
Loi du 20 décembre	10,000
Arrêté du 21 décembre	182,770
——— du 29 décembre	600,000
	5,123,420

(B) Arrêté du 14 octobre 1848	917,250
——— du 15 décembre	630,000
	1,547,250

(C) Arrêté du 9 décembre 1848	221,500
(D) Arrêté du 9 décembre 1848	38,000
(E) Arrêté du 9 décembre 1848	183,500

COMPTE PROVISOIRE
DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DU

BUDGET DE L'EXERCICE 1848,

AU 1er JANVIER 1849.

BUDGET DE L'EXERCICE 1848.

Compte provisoire des Recettes au 1er janvier 1849.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1848.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.								
Contribution foncière	285,265,076f 28c	285,473,675f 81c	351,385,292f 81c	80,981,559f 00c	//	208,599f 53c	285,473,675f 81c	
——— personnelle et mobilière	60,830,539 12	60,960,176 17			//	129,637 05	60,960,176 17	
——— des portes et fenêtres	35,994,564 30	36,306,058 42			//	311,494 12	36,306,058 42	
——— des patentes	50,090,221 42	48,779,940 31			1,310,281f 11c	//	48,779,940 31	
Taxe de premier avertissement	847,765 62	847,002 00			763 62	//	847,002 00	
	433,028,166 74	432,366,852 71	351,385,292 81	80,981,559 90	1,311,044 73	649,730 70	432,366,852 71	
Impôt extraordinaire des 45 centimes. (Décret du 16 mars 1848.)	191,260,000 00	191,980,568 59	158,674,822 01	33,305,746 58	//	720,568 59	191,980,568 59	
	624,288,166 74	624,347,421 30	510,060,114 82	114,287,306 48	1,311,044 73	1,370,299 29	624,347,421 30	
					59,254 56			
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.								
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques et perceptions diverses	176,412,000 00	176,730,626 67	168,720,434 16	8,010,192 51	//	318,626 67	176,730,626 67	
Droit de timbre	29,206,000 00	30,924,704 97	30,914,861 03	9,843 94	//	1,718,704 97	30,924,704 97	
Revenus et prix de vente de domaines	2,829,300 00	3,944,026 43	1,842,197 23	2,101,829 20	//	1,114,726 43	3,944,026 43	
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères	1,917,500 00	2,672,265 56	1,981,947 28	690,318 28	//	754,765 56	2,672,265 56	
Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés par l'État	1,037,690 00	640,702 28	619,780 41	20,921 87	396,987 72	//	640,702 28	
	211,402,490 00	214,912,325 91	204,079,220 11	10,833,105 80	396,987 72	3,906,823 63	214,912,325 91	
					3,509,835 91			
DES FORÊTS, ET DE LA PÊCHE.								
Produit des coupes de bois	20,877,200 00	21,507,735 23	19,612,479 55	1,895,255 68	//	630,535 23	21,507,735 23	
Bois de l'ancienne liste civile. (Décret du 27 mars 1848.)	5,000,000 00	1,308,146 04	1,301,457 92	6,688 12	3,691,853 96	//	1,308,146 04	
Taxe sur les concessions de défrichement de bois. (Décret du 2 mars 1848.)	200,000 00	237 62	237 62	//	199,762 38	//	237 62	
	26,077,200 00	22,816,118 89	20,914,175 09	1,901,943 80	3,891,616 34	630,535 23	22,816,118 89	
Produits divers et droits de pêche	2,549,200 00	5,350,084 04	1,872,285 36	3,477,798 68	//	2,800,884 04	5,350,084 04	
Contribution des communes et établissements publics	1,365,000 00	1,460,164 81	1,234,197 32	225,967 49	//	95,164 81	1,460,164 81	
	29,991,400 00	29,626,367 74	24,020,657 77	5,605,709 97	3,891,616 34	3,526,584 08	29,626,367 74	
					365,032 26			
DOUANES ET SELS.								
Droits à l'importation. Marchandises diverses	55,888,000 00	60,065,493 03	60,065,493 03	//	//	4,177,493 03	60,065,493 03	
Droits à l'importation. Sucres des colonies françaises	22,000,000 00	22,656,718 09	22,656,718 09	//	//	656,718 09	22,656,718 09	
Droits à l'importation. Sucres étrangers	6,760,000 00	7,219,227 99	7,219,227 99	//	//	459,227 99	7,219,227 99	
Droits à l'exportation	1,919,000 00	2,447,504 19	2,447,504 19	//	//	528,504 19	2,447,504 19	
Droits de navigation	2,080,000 00	2,071,645 62	2,071,645 62	//	8,354 38	//	2,071,645 62	
Droits et produits divers	1,800,000 00	2,023,140 97	2,003,140 97	20,000 00	//	223,140 97	2,023,140 97	
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	45,000,000 00	51,236,503 71	51,236,503 71	//	//	6,236,503 71	51,236,503 71	
	135,447,000 00	147,720,233 60	147,700,233 60	20,000 00	8,354 38	12,281,587 98	147,720,233 60	
					12,273,233 60			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1848.

Suite du *Compte provisoire des Recettes au 1er janvier 1849.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1848.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.								
Droits sur les boissons	88,000,000f 00c	91,000,592f 15c	88,110,960f 57c	2,889,631f 58c	"	3,000,592f 15c	91,000,592f 15c	
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	11,046,000 00	12,233,623 30	12,200,528 40	33,094 90	"	1,187,623 30	12,233,623 30	
Droit de fabrication sur les sucres indigènes	18,240,000 00	23,784,981 40	22,823,854 23	961,127 17	"	5,544,981 40	23,784,981 40	
Droits divers et recettes à différents titres	30,000,000 00	33,343,041 87	30,869,991 75	2,473,050 12	"	3,343,041 87	33,343,041 87	
Produit de la vente des tabacs	119,000,000 00	116,255,538 97	116,244,798 54	10,740 43	2,744,461f 03c	"	116,255,538 97	
Produit de la vente des poudres à feu	6,000,000 00	6,635,980 27	6,630,254 17	5,726 10	"	635,980 27	6,635,980 27	
	272,286,000 00	283,253,757 96	276,880,387 66	6,373,370 30	2,744,461 03	13,712,218 99	283,253,757 96	
					10,967,757 96			
PRODUITS DES POSTES.								
Produit de la taxe des lettres	46,909,000 00	47,816,861 00	47,816,861 00	"	"	907,861 00	47,816,861 00	
Droit de 2 p. 0/0 sur les envois d'argent	961,000 00	980,188 57	980,188 57	"	"	19,188 57	980,188 57	
Droit de transport de marchandises et de matières d'or et d'argent par les paquebots	110,000 00	418,728 04	418,728 04	"	"	308,728 04	418,728 04	
Produit des places dans les malles-postes	1,759,000 00	1,563,922 24	1,559,896 90	4,025 34	195,077 76	"	1,563,922 24	
Produit des places dans les paquebots	995,000 00	1,191,015 09	1,190,385 09	"	"	196,015 09	1,191,015 09	
Droit de transit des correspondances étrangères	1,036,000 00	833,723 05	347,882 46	486,470 59	202,276 95	"	833,723 05	
Recettes accidentelles	31,000 00	44,675 50	27,934 90	16,740 60	"	13,675 50	44,675 50	
	51,801,000 00	52,849,113 49	52,341,876 96	507,236 53	397,354 71	1,445,468 20	52,849,113 49	
					1,048,113 49			
PRODUITS UNIVERSITAIRES.								
Droits divers	1,413,975 00	1,714,072 94	1,671,829 86	42,243 08	"	300,097 94	1,714,072 94	
Produit des rentes et domaines	541,176 00	541,696 65	540,615 27	1,081 38	"	520 65	541,696 65	
	1,955,151 00	2,255,769 59	2,212,445 13	43,324 46	"	300,618 59	2,255,769 59	
					300,618 59			
DIVERS REVENUS.								
Produits éventuels affectés au service départemental	10,890,254 37	10,890,254 37	10,890,254 37	"	"	"	10,890,254 37	
Produits et revenus de l'Algérie	12,825,000 00	12,287,192 64	12,287,192 64	"	537,807 36	"	12,287,192 64	
Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	1,050,000 00	1,050,000 00	"	"	"	1,050,000 00	
Retenues sur traitements et pensions ; retenues par suite de cumul	10,000,000 00	10,000,000 00	7,294,336 28	2,705,663 72	"	"	10,000,000 00	
Produit de la consolidation en rentes des bons du trésor formant la réserve de l'amortissement	103,790,048 00	103,790,048 00	40,582,323 83	63,207,724 17	"	"	103,790,048 00	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1848.

Suite du *Compte provisoire des Recettes au 1er janvier 1849.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS AVEC LES DROITS recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1848.	OBSERVATIONS.
PRODUITS DIVERS.								
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et sur la vente des médailles	70,100f 00c	48,184f 63c	48,184f 63c	"	21,915f 37c	"	48,184f 63c	
Redevances et produits extraordinaires des mines	397,201 00	720,530 22	358,413 93	362,116f 29c	"	323,329f 22c	720,530 22	
Droits de vérification des poids et mesures	1,000,000 00	1,076,225 42	480,762 67	595,462 75	"	76,225 42	1,076,225 42	
Produit de la taxe des brevets d'invention	300,000 00	286,642 00	286,642 00	"	13,358 00	"	286,642 00	
Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires	24,000 00	80,609 10	80,609 10	"	"	56,609 10	80,609 10	
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	467,519 46	467,519 46	467,519 46	"	"	"	467,519 46	
Produits éventuels départementaux appartenant à l'instruction primaire	20,057 03	20,057 03	20,057 03	"	"	"	20,057 03	
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires	835,200 00	327,104 37	201,093 82	126,010 55	508,095 63	"	327,104 37	
Recouvrements de frais d'entretien d'élèves à l'école de cavalerie de Saumur	35,500 00	50,529 63	50,529 63	"	"	15,029 63	50,529 63	
Pensions des élèves de l'école navale de Brest	105,000 00	106,544 86	102,863 61	3,681 25	"	1,544 86	106,544 86	
Retenue de 2 p. 0/0 pour l'hôtel des invalides sur les dépenses du personnel de la guerre	905,400 00	905,400 00	767,349 21	138,050 79	"	"	905,400 00	
Pensions de marins admis à l'hôtel des invalides de la guerre	48,000 00	48,000 00	31,386 32	16,613 68	"	"	48,000 00	
Retenue de 2 p. 0/0 sur la solde des officiers de la garde municipale et des sapeurs pompiers de la ville de Paris	8,600 00	8,600 00	5,910 90	2,689 10	"	"	8,600 00	
Revenus de divers établissements spéciaux. (Écoles vétérinaires, écoles des arts et métiers, lazarets et établissements sanitaires.)	686,000 00	582,154 75	480,802 40	101,352 35	103,845 25	"	582,154 75	
Produits provenant des ministères et autres recettes attribuées au trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838, portant règlement général sur la comptabilité publique	1,699,700 00	7,678,687 23	7,678,687 23	"	"	5,978,987 23	7,678,687 23	
Produit de la vente de cartes de dépôts de la guerre et de la marine	50,000 00	35,000 00	15,764 02	19,235 98	15,000 00	"	35,000 00	
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le ministère de la guerre, au département de la guerre	5,690,392 00	5,690,392 00	"	5,690,392 00	"	"	5,690,392 00	
Ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	196,000 00	85,474 86	85,474 86	"	110,525 14	"	85,474 86	
Versements des compagnies de chemins de fer pour remboursement des frais divers mis à leur charge	407,900 00	48,995 29	48,995 29	"	358,904 71	"	48,995 29	
Bénéfices de la caisse des dépôts et consignations pour l'année 1848	500,000 00	3,990,680 56	3,990,680 56	"	"	3,490,680 56	3,990,680 56	
Recouvrements des prêts faits en 1830 au commerce et à l'industrie	150,000 00	37,250 20	37,250 20	"	112,749 80	"	37,250 20	
Versements des sociétés et agences tontinières pour remboursement de frais de surveillance	36,000 00	36,000 00	36,000 00	"	"	"	36,000 00	
Recettes sur débets non compris dans l'actif de l'administration des finances	80,000 00	1,229,112 50	1,229,112 50	"	"	1,149,112 50	1,229,112 50	
Dépôts d'argent dans les caisses des agents des postes acquis au trésor pour cause de déchéance	7,800 00	7,661 24	7,661 24	"	138 76	"	7,661 24	
Versements des compagnies de chemins de fer, en capital et intérêts, sur les avances à elles faites par le trésor	1,582,999 00	120,000 00	120,000 00	"	1,462,999 00	"	120,000 00	
Fonds versés par des départements, des communes et des particuliers, pour concourir, avec ceux de l'État, à l'exécution de travaux publics	150,000 00	104,016 23	104,016 23	"	45,983 77	"	104,016 23	
Excédant disponible des recettes sur les dépenses du service de l'Imprimerie nationale	233,790 00	233,790 00	"	233,790 00	"	"	233,790 00	
Produits divers des maisons centrales de force et de correction	1,700,000 00	858,016 55	858,016 55	"	841,983 45	"	858,016 55	
Prix du bail du chemin de fer de Montpellier à Nîmes	308,000 00	"	"	"	308,000 00	"	"	
Produit des manufactures nationales. (Décret du 18 mars 1848.)	132,230 00	"	"	"	132,230 00	"	"	
Recettes de différentes origines	295,876 49	556,059 69	556,059 69	"	"	260,183 20	556,059 69	
Dons patriotiques	710,900 00	766,364 54	766,364 54	"	"	55,464 54	766,364 54	
Versements sur le produit des arrérages de rentes et des intérêts des actions des canaux provenant de la consolidation des fonds des caisses d'épargne	"	1,348,857 00	1,348,857 00	"	"	1,348,857 00	1,348,857 00	
Recettes sur les exercices clos	"	49,404 03	49,404 03	"	"	49,404 03	49,404 03	
	18,834,164 98	27,603,863 39	20,314,468 65	7,289,394 74	4,035,728 88	12,805,427 29	27,603,863 39	
					8,769,698 41			
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.								
Portion de l'emprunt de 450 millions applicables aux travaux extraordinaires	19,759,000 00	19,759,000 00	19,759,000 00	"	"	"	19,759,000 00	
Recette sur l'emprunt autorisé par le décret du 24 juillet 1848	177,536,948 75	177,536,948 75	114,787,857 38	62,749,091 37	"	"	177,536,948 75	
Produits de versements sur certificats en échange d'actions du chemin de fer de Paris à Lyon	54,273,500 00	54,273,500 00	24,664,750 00	29,608,750 00	"	"	54,273,500 00	
Remboursement fait au trésor par la compagnie du chemin de fer du Nord	3,000,000 00	3,000,000 00	3,000,000 00	"	"	"	3,000,000 00	
	254,569,448 75	254,569,448 75	162,211,607 38	92,357,841 37	"	"	254,569,448 75	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1848.

Suite du *Compte provisoire des Recettes au 1er janvier 1849.*

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.

Fonds affectés au service départemental et à divers services spéciaux qui sont restés à employer à la clôture des exercices 1846 et 1847 et dont le transport, avec la même affectation, est fait au budget de l'exercice 1848, savoir :

	SERVICE départemental.	DIVERS SERVICES spéciaux.
Par la loi de règlement de l'exercice 1846	2,987,344f 62c	192,123f 85c
——— de l'exercice 1847	10,014,501 88	//
	13,001,846 50	192,123 85
	13,193,970f 35c	

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES RECETTES.

PRODUITS ET REVENUS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1848.	OBSERVATIONS.
RESSOURCES ORDINAIRES.								
Contributions directes	624,288,166f 74c	624,347,421f 30c	510,060,114f 82c	114,287,306f 48c	//	59,254f 56c	624,347,421f 30c	
Enregistrement, timbre et domaines	211,402,490 00	214,912,325 91	204,079,220 11	10,833,105 80	//	3,509,835 91	214,912,325 91	
Produits des forêts et de la pêche	29,991,400 00	29,626,367 74	24,020,657 77	5,605,709 97	365,032f 26c	//	29,626,367 74	
Douanes et sels	135,447,000 00	147,720,233 60	147,700,233 60	20,000 00	//	12,273,233 60	147,720,233 60	
Contributions indirectes	272,286,000 00	283,253,757 96	276,880,387 66	6,373,370 30	//	10,967,757 96	283,253,757 96	
Produits des postes	51,801,000 00	52,849,113 49	52,341,876 96	507,236 53	//	1,048,113 49	52,849,113 49	
Produits universitaires	1,955,151 00	2,255,769 59	2,212,445 13	43,324 46	//	300,618 59	2,255,769 59	
Divers revenus. Produits éventuels affectés au service départemental	10,890,254 37	10,890,254 37	10,890,254 37	//	//	//	10,890,254 37	
Divers revenus. Produits et revenus de l'Algérie	12,825,000 00	12,287,192 64	12,287,192 64	//	537,807 36	//	12,287,192 64	
Divers revenus. Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	1,050,000 00	1,050,000 00	//	//	//	1,050,000 00	
Produits divers	18,834,164 98	27,603,863 39	20,314,468 65	7,289,394 74	//	8,769,698 41	27,603,863 39	
Retenues sur traitements et pensions; retenues par suite de cumul	10,000,000 00	10,000,000 00	7,294,336 28	2,705,663 72	//	//	10,000,000 00	
Produit de la consolidation en rentes des bons du trésor formant la réserve de l'amortissement	103,790,048 00	103,790,048 00	40,582,323 83	63,207,724 17	//	//	103,790,048 00	
	1,484,560,675 09	1,520,586,347 99	1,309,713,511 82	210,872,836 17	902,839 62	36,928,512 52	1,520,586,347 99	
Ressources extraordinaires	254,569,448 75	254,569,448 75	162,211,607 38	92,357,841 37	//	//	254,569,448 75	
	1,739,130,123 84	1,775,155,796 74	1,471,925,119 20	303,230,677 54	902,839 62	36,928,512 52	1,775,155,796 74	
					36,025,672f 90c			
Fonds reportés des exercices 1846 et 1847 pour le service départemental et pour divers services spéciaux	13,193,970 35						13,193,970 35	
	1,752,324,094 19						1,788,349,767 09	
Recette d'ordre. — Produit de la réalisation en rentes 5 p. 0/0 des actions du chemin de fer de Paris à Lyon							28,813,685 72	
							1,817,162,452 81	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1848.

Compte provisoire des Dépenses au 1er janvier 1849.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1848.	OBSERVATIONS.
	DETTE PUBLIQUE.										
	DETTE CONSOLIDÉE ET AMORTISSEMENT.										
1	Rentes 5 p. 0/0	168,297,392f 00c	168,300,417f 34c	"	168,300,417f 34c	160,649,276f 34c	7,651,141f 00c	3,025f 34c	"	168,300,417f 34c	
2	—— 4 1/2 p. 0/0	1,026,600 00	1,026,600 00	"	1,026,600 00	1,022,956 50	3,643 50	"	"	1,026,600 00	
3	—— 4 p. 0/0	22,489,770 00	22,489,769 50	"	22,489,769 50	22,480,516 00	9,253 50	"	0 50	22,489,769 50	
4	—— 3 p. 0/0	78,933,700 00	79,524,542 00	"	79,524,542 00	71,528,056 82	7,996,485 18	590,842 00	"	79,524,542 00	
5	Fonds d'amortissement	56,769,262 00	56,769,262 00	29,338f 00c	56,798,600 00	56,769,262 00	29,338 00	29,338 00	"	56,798,600 00	
	EMPRUNTS SPÉCIAUX POUR CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.										
6	Intérêts et primes des emprunts à rembourser par le trésor	6,148,926 00	5,848,821 07	"	6,148,821 07	5,848,821 07	300,000 00	"	104 93	6,148,821 07	
7	Amortissement des emprunts à rembourser par le trésor	3,111,374 00	3,111,478 93	"	3,111,478 93	3,111,478 93	"	104 93	"	3,111,478 93	
8	Charges annuelles des emprunts contractés à des conditions diverses	52,908 00	52,908 01	300,000 00	52,908 01	52,908 01	"	0 01	"	52,908 01	
	INTÉRÊTS DES CAPITAUX REMBOURSABLES À DIVERS TITRES.										
9	Intérêts de capitaux de cautionnements	7,000,000 00	7,057,056 74	"	7,057,056 74	232,679 69	6,824,377 05	57,056 74	"	7,057,056 74	
10	Intérêts de la dette flottante du trésor	14,000,000 00	7,681,081 15	6,288,918 85	13,970,000 00	7,680,269 58	6,289,730 42	"	30,000 00	13,970,000 00	
	DETTE VIAGÈRE.										
11	Rentes viagères	1,853,972 00	1,212,441 15	801,530 85	2,013,972 00	1,212,441 15	801,530 85	160,000 00	"	2,013,972 00	
12	Pensions de la pairie, de veuves de pairs et d'anciens sénateurs	450,000 00	315,533 53	134,466 47	450,000 00	315,533 53	134,466 47	"	"	450,000 00	
13	—— civiles	1,270,000 00	1,008,488 16	461,511 84	1,470,000 00	1,008,488 16	461,511 84	200,000 00	"	1,470,000 00	
14	—— à titre de récompenses nationales	365,000 00	264,396 30	100,603 70	365,000 00	264,396 30	100,603 70	"	"	365,000 00	
15	—— militaires	39,050,000 00	28,523,765 55	11,026,234 45	39,550,000 00	28,523,765 55	11,026,234 45	500,000 00	"	39,550,000 00	
16	—— ecclésiastiques	510,000 00	273,295 52	236,704 48	510,000 00	273,295 52	236,704 48	"	"	510,000 00	
17	—— de donataires dépossédés	1,235,000 00	815,851 15	419,148 39	1,235,000 00	815,851 61	419,148 39	"	"	1,235,000 00	
18	—— accordées sur la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	600,000 00	600,000 00	"	600,000 00	600,000 00	"	"	"	600,000 00	
19	Pensions et indemnités accordées à des employés réformés de divers ministères	889,940 00	423,087 11	326,852 89	749,940 00	423,087 11	326,852 89	"	140,000 00	749,940 00	
20	Subvention aux fonds de retraite des finances	9,386,000 00	9,386,000 00	"	9,386,000 00	9,386,000 00	"	"	"	9,386,000 00	
21	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	400,000 00	399,989 75	"	399,999 75	385,610 00	14,389 75	"	0 25	399,999 75	
21 *bis.*	Secours à la caisse des retraites des employés de l'ancienne Chambre des Pairs	63,000 00	63,000 00	"	63,000 00	63,000 00	"	"	"	63,000 00	
		413,902,844 00	395,147,795 42	20,125,309 92	415,273,105 34	372,647,693 87	42,625,411 47	1,540,367 02	170,105 68	415,273,105 34	
								1,370,261 34			
	LISTE CIVILE ET DOTATIONS.										
22	Liste civile	2,191,667 00	2,191,666 66	25,000 00	2,216,666 66	2,191,666 66	25,000 00	24,999 66	"	2,216,666 66	
23	Chambre des Pairs	331,667 00	172,605 66	159,061 34	331,667 00	171,321 26	160,345 74	"	"	331,667 00	
24	Chambre des Députés	255,000 00	252,689 95	2,310 05	255,000 00	249,245 75	5,754 25	"	"	255,000 00	
82	Gouvernement provisoire	210,000 00	201,000 00	"	201,000 00	16,500 00	184,500 00	"	9,000 00	201,000 00	
83	Service du palais national du Luxembourg	70,000 00	66,194 49	3,805 51	70,000 00	65,997 35	4,002 65	"	"	70,000 00	
87	Assemblée nationale	6,276,650 00	5,900,000 00	78,526 90	5,978,526 90	5,750,000 00	228,526 90	"	298,123 10	5,978,526 90	
88	Commission du Pouvoir exécutif	115,620 00	115,619 61	"	115,619 61	115,619 61	"	"	0 39	115,619 61	
88 *bis.*	Président du Conseil, Chef du Pouvoir exécutif	150,000 00	125,455 80	"	125,455 80	61,535 37	63,920 43	"	24,544 20	125,455 80	
92	Traitement et frais de représentation du Président de la République	"	"	36,666 64	36,666 64	"	36,666 64	36,666 64	"	36,666 64	
		9,600,604 00	9,025,232 17	305,370 44	9,330,602 61	8,621,886 00	708,716 61	61,666 30	331,667 69	9,330,602 61	
								270,001 39			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1848.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er janvier 1849.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1848.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE LA JUSTICE.										
	Administration centrale.										
1	Administration centrale. (Personnel.)	435,833f 00c	413,686f 38c	4,860f 00c	418,546f 38c	410,486f 38c	8,060f 00c	"	17,286f 62c	418,546f 38c	
2	——— (Matériel.)	101,000 00	74,430 98	26,569 02	101,000 00	72,291 82	28,708 18	"	"	101,000 00	
	Conseil d'État.										
3	Conseil d'État. (Personnel.)	699,134 00	645,141 53	"	645,141 53	603,808 20	41,333 33	"	53,992 47	645,141 53	
4	——— (Matériel.)	34,000 00	25,315 28	8,684 72	34,000 00	25,315 28	8,684 72	"	"	34,000 00	
	Cours et Tribunaux.										
5	Cour de cassation	945,467 00	834,612 48	66 66	834,679 14	834,612 48	66 66	"	110,787 86	834,679 14	
6	Cours d'appel	5,604,233 00	5,535,887 43	600 00	5,536,487 43	5,010,236 16	526,251 27	"	67,745 57	5,536,487 43	
7	——— d'assises	154,400 00	154,000 00	"	154,000 00	118,758 33	35,241 67	"	400 00	154,000 00	
8	Tribunaux de première instance	7,774,261 00	7,736,475 52	1,584 87	7,738,060 39	7,075,589 76	662,470 63	"	36,200 61	7,738,060 39	
9	——— de commerce	179,900 00	178,050 00	1,850 00	179,900 00	159,155 12	20,744 88	"	"	179,900 00	
10	——— de police	62,900 00	62,900 00	"	62,900 00	56,958 83	5,941 17	"	"	62,900 00	
11	Justices de paix	6,059,800 00	6,009,230 01	3,806 46	6,013,036 47	5,167,465 75	845,570 72	"	46,763 53	6,013,036 47	
11 *bis.*	Justice en Algérie	548,850 00	536,294 62	12,555 38	548,850 00	434,343 30	114,506 70	"	"	548,850 00	
	Frais de justice.										
12	Frais de justice criminelle et des statistiques	4,331,000 00	4,391,198 94	22,639 09	4,413,838 03	4,390,198 94	23,639 09	82,838f 03c	"	4,413,838 03	
	Secours et subventions.										
13	Dépenses diverses. — Secours temporaires à d'anciens magistrats et employés de l'administration, à leurs veuves et orphelins n'ayant pas droit à pension; dépenses extraordinaires et imprévues; indemnité au *Journal des Savants*	55,000 00	52,504 00	2,496 00	55,000 00	37,879 00	17,121 00	"	"	55,000 00	
13 *bis.*	Dépenses urgentes et imprévues; nouveaux timbres et cachets à fournir aux cours et tribunaux	28,000 00	1,000 00	27,000 00	28,000 00	1,000 00	27,000 00	"	"	28,000 00	
		27,013,778 00	26,650,727 17	112,712 20	26,763,439 37	24,398,099 35	2,365,340 02	82,838 03	333,176 66	26,763,439 37	
14	Dépenses des exercices clos	1,752 67	1,752 67	"	1,752 67	1,752 67	"	"	"	1,752 67	
		27,015,530 67	26,652,479 84	112,712 20	26,765,192 04	24,399,852 02	2,365,340 02	82,838 03	333,176 66	26,765,192 04	
								250,338 63			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1848.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er janvier 1849.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1848.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.										
	Administration centrale.										
1	Personnel	506,122f 00c	468,873f 14c	37,248f 86c	506,122f 00c	465,272f 15c	40,849f 85c	"	"	506,122f 00c	
2	Matériel	158,000 00	119,193 54	38,806 46	158,000 00	118,523 47	39,476 53	"	"	158,000 00	
	Traitements des agents du service extérieur.										
3	Traitements des agents politiques et consulaires	4,682,800 00	3,144,027 45	1,538,772 55	4,682,800 00	3,133,248 44	1,549,551 56	"	"	4,682,800 00	
4	——— des agents en inactivité	50,000 00	45,590 01	4,409 99	50,000 00	25,155 52	24,844 48	"	"	50,000 00	
	Dépenses variables.										
5	Frais d'établissement	750,000 00	427,218 58	322,781 42	750,000 00	425,274 14	324,725 86	"	"	750,000 00	
6	Frais de voyage et de courriers	750,000 00	679,408 09	440,591 91	1,120,000 00	651,937 19	468,062 81	370,000f 00c	"	1,120,000 00	
7	Frais de service	1,098,000 00	596,371 16	501,628 84	1,098,000 00	550,885 59	547,114 41	"	"	1,098,000 00	
8	Présents diplomatiques	40,000 00	9,977 55	30,022 45	40,000 00	9,977 55	30,022 45	"	"	40,000 00	
9	Indemnités et secours	52,500 00	39,702 73	12,797 27	52,500 00	26,816 07	25,683 93	"	"	52,500 00	
10	Dépenses secrètes	650,000 00	633,000 00	17,000 00	650,000 00	633,000 00	17,000 00	"	"	650,000 00	
11	Missions extraordinaires	400,000 00	273,054 11	236,945 89	510,000 00	263,564 08	246,435 92	110,000 00	"	510,000 00	
12	Dépenses imprévues	30,000 00	18,150 70	11,849 30	30,000 00	18,150 70	11,849 30	"	"	30,000 00	
13	Subvention à la caisse des retraites	210,000 00	200,000 00	"	200,000 00	190,000 00	10,000 00	"	10,000f 00c	200,000 00	
	Service extraordinaire.										
14	Reconstruction du palais de France à Constantinople	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
14 *bis.*	Subsides au Gouvernement argentin	600,000 00	297,299 98	942,700 02	1,240,000 00	10,000 00	1,230,000 00	640,000 00	"	1,240,000 00	
16	Fonds secrets diplomatiques	270,000 00	230,000 00	40,000 00	270,000 00	230,000 00	40,000 00	"	"	270,000 00	
17	Dépenses des exercices périmés	9,871 00	"	9,871 00	9,871 00	"	9,871 00	"	"	9,871 00	
		10,257,293 00	7,181,867 04	4,185,425 96	11,367,293 00	6,751,804 90	4,615,488 10	1,120,000 00	10,000 00	11,367,293 00	
15	Dépenses des exercices clos	280,275 31	280,275 31	"	280,275 31	280,275 31	"	"	"	280,275 31	
		10,537,568 31	7,462,142 35	4,185,425 96	11,647,568 31	7,032,080 21	4,615,488 10	1,120,000 00	10,000 00	11,647,568 31	
								1,110,000 00			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1848.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er janvier 1849.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. — DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. — DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1848.	OBSERVATIONS.
	1re PARTIE. — DÉPENSES DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.										
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.										
	Administration centrale.										
1	Personnel	418,967f 00c	406,981f 18c	11,985f 82c	418,967f 00c	399,818f 91c	19,148f 09c	"	"	418,967f 00c	
2	Matériel	131,000 00	81,542 92	49,457 08	131,000 00	81,298 77	49,701 23	"	"	131,000 00	
	Université.										
3	Conseil de l'instruction publique et inspecteurs généraux	254,834 00	228,661 61	26,172 39	254,834 00	214,621 61	40,212 39	"	"	254,834 00	
4	Service général	342,750 00	309,535 80	33,214 20	342,750 00	287,414 38	55,335 62	"	"	342,750 00	
5	Administrations académiques	716,300 00	640,007 39	76,292 61	716,300 00	621,428 28	94,871 72	"	"	716,300 00	
6	Instruction supérieure. (Facultés.)	2,966,356 00	2,439,736 49	526,619 51	2,966,356 00	2,331,800 05	634,555 95	"	"	2,966,356 00	
7	Instruction secondaire. (Écoles normales départementales. — Agrégation et concours général.)	107,000 00	61,212 33	45,787 67	107,000 00	55,762 83	51,237 17	"	"	107,000 00	
8	Instruction secondaire. (Lycées nationaux et communaux.)	2,351,820 00	2,145,670 68	206,149 32	2,351,820 00	2,113,917 58	237,902 42	"	"	2,351,820 00	
9	Instruction primaire. (Inspection.)	582,000 00	487,136 07	94,863 93	582,000 00	471,818 92	110,181 08	"	"	582,000 00	
10	——— (Dépenses imputables sur les fonds généraux de l'État.)	3,500,000 00	2,464,422 23	1,035,577 77	3,500,000 00	1,686,085 01	1,813,914 99	"	"	3,500,000 00	
11	——— (Dépenses imputables sur les fonds départementaux.)	5,016,856 48	2,708,360 74	2,307,024 73	5,015,385 47	2,339,575 76	2,675,809 71	"	1,471f 01c	5,015,385 47	
12	——— (Dépenses imputables sur les ressources spéciales des écoles normales primaires.)	473,292 37	474,198 75	A déduire : 906 38	473,292 37	437,351 27	35,941 10	"	"	473,292 37	
	Sciences et lettres.										
13	Institut	560,300 00	509,341 91	50,958 09	560,300 00	459,465 12	100,834 88	"	"	560,300 00	
14	Collége de France	180,044 00	155,544 85	24,499 15	180,044 00	143,452 23	36,591 77	"	"	180,044 00	
15	Muséum d'histoire naturelle	480,150 00	456,248 50	23,901 50	480,150 00	432,700 16	47,449 84	"	"	480,150 00	
16	Bureau des longitudes et observatoires	121,760 00	85,177 49	36,582 51	121,760 00	79,205 89	42,554 11	"	"	121,760 00	
17	Bibliothèque nationale. (Dépenses ordinaires.)	283,600 00	226,816 05	56,783 95	283,600 00	205,528 01	78,071 99	"	"	283,600 00	
18	——— (Crédit extraordinaire, 10e annuité.)	105,000 00	44,729 47	60,270 53	105,000 00	38,646 60	66,353 40	"	"	105,000 00	
19	Bibliothèques publiques	182,723 00	168,096 85	14,626 15	182,723 00	153,379 87	29,343 13	"	"	182,723 00	
20	Académie nationale de médecine	45,500 00	35,403 35	10,096 65	45,500 00	34,294 95	11,205 05	"	"	45,500 00	
21	Écoles des chartes	35,400 00	35,299 43	100 57	35,400 00	30,335 97	5,064 03	"	"	35,400 00	
22	École spéciale des langues orientales vivantes et cours d'arabe vulgaire, à Marseille	55,800 00	53,828 72	1,971 28	55,800 00	48,785 59	7,014 41	"	"	55,800 00	
23	Établissements divers. (Cours d'archéologie à la Bibliothèque nationale. — Jardin botanique d'Ajaccio.)	20,400 00	17,885 87	2,514 13	20,400 00	17,469 13	2,930 87	"	"	20,400 00	
24	Souscriptions	170,000 00	116,071 25	53,928 75	170,000 00	107,853 25	62,146 75	"	"	170,000 00	
25	Sociétés savantes	50,000 00	35,934 94	14,065 06	50,000 00	32,593 28	17,406 72	"	"	50,000 00	
26	Voyages et missions scientifiques	112,000 00	105,700 75	6,299 25	112,000 00	99,190 75	12,809 25	"	"	112,000 00	
27	Encouragements et secours aux savants et hommes de lettres	248,800 00	231,524 97	17,275 03	248,800 00	214,599 97	34,200 03	"	"	248,800 00	
27 *bis.*	——— (Décret du 7 juillet 1848.)	100,000 00	98,575 00	1,425 00	100,000 00	82,750 00	17,250 00	"	"	100,000 00	
28	Recueil et publication des documents inédits de l'histoire nationale	150,000 00	147,179 74	2,820 26	150,000 00	141,628 00	8,372 00	"	"	150,000 00	
28 *bis.*	Publication des œuvres scientifiques de Fermat	14,000 00	"	14,000 00	14,000 00	"	14,000 00	"	"	14,000 00	
"	Publication et distribution d'écrits populaires	5,000 00	4,436 20	563 80	5,000 00	4,436 20	563 80	"	"	5,000 00	
"	Subvention aux fonds de retraite	182,770 00	110,000 00	72,770 00	182,770 00	"	182,770 00	"	"	182,770 00	
"	Réimpression des œuvres scientifiques de Laplace	10,000 00	"	10,000 00	10,000 00	"	10,000 00	"	"	10,000 00	
"	Acquisitions, constructions, etc., dans l'intérêt de divers établissements universitaires	144,970 89	14,255 00	130,715 89	144,970 89	14,255 00	130,715 89	"	"	144,970 89	
Spécial.	Dépenses de l'instruction publique en Algérie	150,000 00	87,894 53	62,105 47	150,000 00	86,973 43	63,026 57	"	"	150,000 00	
		20,269,393 74	15,187,411 06	5,080,511 67	20,267,922 73	13,468,436 77	6,799,485 96	"	1,471 01	20,267,922 73	
29	Dépenses des exercices clos	50,232 35	50,232 35	"	50,232 35	50,232 35	"	"	"	50,232 35	
		20,319,626 09	15,237,643 41	5,080,511 67	20,318,155 08	13,518,669 12	6,799,485 96	"	1,471 01	20,318,155 08	
								1,471 01			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1848.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er janvier 1849.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1848.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.										
	2e PARTIE. — DÉPENSES DES CULTES.										
	Administration centrale.										
1	Personnel des bureaux des cultes	181,100f 00c	179,023f 76c	2,075f 00c	181,098f 76c	177,717f 51c	3,381f 25c	"	1f 24c	181,098f 76c	
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux des cultes	27,000 00	15,702 47	11,297 53	27,000 00	12,144 02	14,855 98	"	"	27,000 00	
3	Subvention au fonds des retraites des employés des cultes	30,102 00	30,102 00	"	30,012 00	17,000 00	13,102 00	"	"	30,102 00	
	Culte catholique.										
4	Traitements et dépenses concernant les cardinaux, archevêques et évêques	1,057,000 00	999,546 75	55,453 25	1,055,000 00	789,302 50	265,697 50	"	2,000 00	1,055,000 00	
5	——— et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial	30,488,100 00	24,539,174 39	6,348,925 61	30,888,100 00	22,859,689 35	8,028,410 65	400,000f 00c	"	30,888,100 00	
6	Chapitre de Saint-Denis	92,000 00	76,713 43	13,786 57	90,500 00	62,796 93	27,703 07	"	1,500 00	90,500 00	
7	Bourses des séminaires	1,000,000 00	815,799 92	184,200 08	1,000,000 00	741,240 04	258,759 96	"	"	1,000,000 00	
8	Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	800,000 00	684,977 00	110,023 00	795,000 00	614,930 00	180,070 00	"	5,000 00	795,000 00	
9	Dépenses du service intérieur des édifices diocésains	467,000 00	315,871 65	151,128 35	467,000 00	275,484 02	191,515 98	"	"	467,000 00	
10	Acquisitions, constructions et entretien des édifices diocésains	2,000,000 00	1,128,365 27	871,634 73	2,000,000 00	974,004 77	1,025,995 23	"	"	2,000,000 00	
11	Secours pour acquisitions ou travaux concernant les églises et presbytères	1,200,000 00	854,524 95	345,475 05	1,200,000 00	763,560 95	436,439 05	"	"	1,200,000 00	
12	Secours à divers établissements ecclésiastiques	100,000 00	44,125 00	55,875 00	100,000 00	30,525 00	69,475 00	"	"	100,000 00	
13	Dépenses accidentelles	5,000 00	2,135 00	1,365 00	3,500 00	2,135 00	1,365 00	"	1,500 00	3,500 00	
14	Restauration de la cathédrale de Paris. (Loi du 19 juillet 1845.)	583,015 42	488,640 39	94,374 61	583,015 00	484,158 14	98,856 86	"	0 42	583,015 00	
	Cultes non catholiques.										
15	Dépenses du personnel des cultes protestants	1,159,050 00	882,432 14	273,567 86	1,156,000 00	824,550 37	331,449 63	"	3,050 00	1,156,000 00	
16	——— du matériel des cultes protestants	100,000 00	68,997 86	31,002 14	100,000 00	61,397 86	38,602 14	"	"	100,000 00	
17	Frais d'administration du directoire général de la confession d'Augsbourg	16,000 00	10,002 45	5,997 55	16,000 00	10,002 45	5,997 55	"	"	16,000 00	
18	Dépenses du culte israélite	118,000 00	89,827 22	26,672 78	116,500 00	79,727 22	36,772 78	"	1,500 00	116,500 00	
Spécial.	Dépenses en Algérie	218,400 00	176,802 95	41,597 05	218,400 00	176,802 95	41,597 05	"	"	218,400 00	
20	Dépenses des exercices périmés, non frappées de déchéance	1,802 00	1,702 00	100 00	1,802 00	"	1,802 00	"	"	1,802 00	
		39,643,569 42	31,404,466 60	8,624,551 16	40,029,017 76	28,957,169 08	11,071,848 68	400,000 00	14,551 66	40,029,017 76	
19	Dépenses des exercices clos	275,317 46	275,317 46	"	275,317 46	275,317 46	"	"	"	275,317 46	
		39,918,886 88	31,679,784 06	8,624,551 16	40,304,335 22	29,232,486 54	11,071,848 68	400,000 00	14,551 66	40,304,335 22	
								385,448 34			
	RÉCAPITULATION										
	1re partie. — Dépenses de l'instruction publique	20,319,626 09	15,237,643 41	5,080,511 67	20,318,155 08	13,518,669 12	6,799,485 96	"	1,471 01	20,318,155 08	
	2e partie. — ——— des cultes	39,918,886 88	31,679,784 06	8,624,551 16	40,304,335 22	29,232,486 54	11,071,848 68	385,448 34	"	40,304,335 22	
		60,238,512 97	46,917,427 47	13,705,062 83	60,622,490 30	42,751,155 66	17,871,334 64	385,448 34	1,471 01	60,622,490 30	
								383,977 33			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1848.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er janvier 1849.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES probables de l'exercice 1848.	OBSERVATIONS.
	DÉPENSES IMPUTABLES SUR LES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.										
	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.										
	Administration centrale.										
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	826,000f 00c	820,672f 11c	5,327f 89c	826,000f 00c	807,678f 66c	18,321f 34c	"	"	826,000f 00c	
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux	260,000 00	245,309 92	151,690 08	397,000 00	242,231 80	154,768 20	137,000f 00c	"	397,000 00	
3	Subvention à la caisse des retraites des employés	100,000 00	100,000 00	"	100,000 00	70,000 00	30,000 00	"	"	100,000 00	
4	Archives nationales	99,667 00	84,185 15	19,881 85	104,067 00	83,168 49	20,898 51	4,400 00	"	104,067 00	
	Services divers.										
5	Dépenses secrètes ordinaires de police générale	932,000 00	932,000 00	"	932,000 00	932,000 00	"	"	"	932,000 00	
6	Dépenses du personnel des lignes télégraphiques	999,784 00	953,452 53	53,331 47	1,006,784 00	911,273 58	95,510 42	7,000 00	"	1,006,784 00	
7	Dépenses du matériel des lignes télégraphiques	144,800 00	115,555 37	29,244 63	144,800 00	90,424 49	54,375 51	"	"	144,800 00	
8	Dépenses générales du personnel des gardes nationales	247,000 00	146,369 42	50,630 58	197,000 00	133,378 98	63,621 02	"	50,000f 00c	197,000 00	
9	——— du matériel (*idem*)	76,000 00	26,780 88	69,219 12	96,000 00	26,308 56	69,691 44	20,000 00	"	96,000 00	
10	Dépenses relatives à la surveillance de la librairie provenant de l'étranger	15,000 00	9,550 00	5,450 00	15,000 00	8,762 50	6,237 50	"	"	15,000 00	
	Beaux-Arts.										
11	Établissements des beaux-arts	472,000 00	398,847 22	73,152 78	472,000 00	367,882 89	104,117 11	"	"	472,000 00	
12	Ouvrages d'art et décoration d'édifices publics	500,000 00	470,783 34	29,216 66	500,000 00	455,500 94	44,499 06	"	"	500,000 00	
13	Conservation d'anciens monuments historiques	800,000 00	286,923 22	513,076 78	800,000 00	253,664 54	546,335 46	"	"	800,000 00	
14	Encouragements et souscriptions concernant les beaux-arts	211,000 00	210,671 90	328 10	211,000 00	209,359 90	1,640 10	"	"	211,000 00	
15	Indemnités annuelles ou secours à des artistes, auteurs dramatiques, compositeurs et à leurs veuves	137,700 00	135,635 81	2,064 19	137,700 00	99,038 33	38,661 67	"	"	137,700 00	
16	Subventions aux théâtres nationaux	1,963,034 00	1,960,678 61	2,355 39	1,963,034 00	1,916,742 34	46,291 66	"	"	1,963,034 00	
17	Subvention à la caisse des pensions de l'Académie nationale de musique	200,000 00	200,000 00	"	200,000 00	183,000 00	17,000 00	"	"	200,000 00	
18	——— des retraites du conservatoire de musique	10,000 00	7,000 00	"	7,000 00	6,000 00	1,000 00	"	3,000 00	7,000 00	
	Secours et subventions.										
19	Secours aux établissements généraux de bienfaisance	559,560 00	552,302 06	5,257 94	557,560 00	533,302 06	24,257 94	"	2,000 00	557,560 00	
20	Secours génér. aux hospices, bureaux de charité, institutions de bienfais., etc.	1,597,000 00	1,378,828 30	218,171 70	1,597,000 00	1,098,338 30	498,661 70	"	"	1,597,000 00	
21	Secours à des personnes dans l'indigence et qui ont des droits à la bienveillance du Gouvernement, frais de rapatriement de Français indigents, etc.	417,000 00	285,001 32	131,998 68	417,000 00	274,450 82	142,549 18	"	"	417,000 00	
22	Subventions pour exécution, par voie de concession de péage, de travaux de ponts sur les chemins vicinaux	400,000 00	254,136 50	145,863 50	400,000 00	214,136 50	185,863 50	"	"	400,000 00	
23	Secours aux sociétés de charité maternelle	120,000 00	119,300 00	700 00	120,000 00	115,450 00	4,550 00	"	"	120,000 00	
24	Secours aux étrangers réfugiés en France	1,600,000 00	1,179,960 52	270,039 48	1,450,000 00	1,113,104 29	336,895 71	"	150,000 00	1,450,000 00	
25	Secours aux condamnés politiques	215,000 00	185,080 32	29,919 68	215,000 00	169,367 74	45,632 26	"	"	215,000 00	
26	Secours aux orph. et aux combattants de juillet 1830 et aux orph. de juin 1832.	22,000 00	21,855 00	145 00	22,000 00	21,815 00	185 00	"	"	22,000 00	
	Administration départementale.										
27	Traitements et indemnités aux fonctionnaires administratifs des départements.	3,114,182 00	3,080,292 76	213,889 24	3,294,182 00	2,967,739 92	326,442 08	180,000 00	"	3,294,182 00	
28	Traitements et indemnités aux commissaires de police	100,000 00	76,557 67	23,442 33	100,000 00	68,931 14	31,068 86	"	"	100,000 00	
29	Abonnements pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures.	5,186,000 00	5,097,695 15	168,304 85	5,266,000 00	4,936,037 56	329,962 44	80,000 00	"	5,266,000 00	
30	Inspections administratives des services départementaux	126,833 00	98,930 00	15,903 00	114,833 00	87,584 87	27,248 13	"	12,000 00	114,833 00	
	Détention des condamnés.										
31	Dépenses ordinaires des condamnés à plus d'un an de détention renfermés dans les maisons centrales de force et de correction ou autres prisons, réparations des bâtiments, mobiliers, etc.	6,300,000 00	5,836,238 89	1,613,761 11	7,450,000 00	5,471,699 73	1,978,300 27	1,150,000 00	"	7,450,000 00	
32	Rembours' sur le produit du travail des cond. dét. dans les maisons centr., etc.	700,000 00	942,289 06	187,710 94	1,130,000 00	868,795 01	261,204 99	430,000 00	"	1,130,000 00	
33	Transport de condam. aux bagnes et à plus d'un an de détent.; reprise d'évad.	450,000 00	393,556 82	186,443 18	580,000 00	376,832 88	203,167 12	130,000 00	"	580,000 00	
	Matériel des cours d'appel.										
34	Loyers, entret. et réparat. des bâtim., mobiliers et menues dépenses des cours d'appel; frais d'occup. du palais de justice de Paris par la cour de cassation.	400,000 00	168,612 28	191,387 72	360,000 00	148,433 59	211,566 41	"	40,000 00	360,000 00	
35	Travaux de construction au palais de justice de Pau	165,548 00	100,000 00	44,608 84	144,608 84	96,200 00	48,408 84	"	20,939 16	144,608 84	
	À REPORTER	29,467,108 00	26,875,052 13	4,452,516 71	31,327,568 84	25,358,635 41	5,968,933 43	2,138,400 00	277,939 16	31,327,568 84	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1848.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er janvier 1849.*

Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1848.	OBSERVATIONS.
	Suite des DÉPENSES IMPUTABLES SUR LES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.										
	REPORT	29,467,108f00c	26,875,052f13c	4,452,516f71c	31,327,568f84c	25,358,635f41c	5,968,933f43c	2,138,400f00c	277,939f16c	31,327,568f84c	
	DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.										
41	Achèvement de trois monuments historiques	976,385 00	256,205 12	33,795 37	290,000 49	253,016 10	36,984 39	»	686,384 51	290,000 49	
42	Construction du tombeau de l'empereur Napoléon	60,424 00	56,139 68	0 32	56,140 00	55,128 04	1,011 96	»	4,284 00	56,140 00	
43	Publication de l'ouvrage sur les ruines de l'ancienne Ninive	146,250 00	130,000 00	»	130,000 00	130,000 00	»	»	16,250 00	130,000 00	
44	Établissement d'un télégraphe de Paris à Lille	80,000 00	56,273 03	23,726 97	80,000 00	56,273 03	23,726 97	»	»	80,000 00	
45	Garde nationale mobile de Paris	11,000,000 00	9,469,209 77	1,530,790 23	11,000,000 00	9,442,428 94	1,557,571 06	»	»	11,000,000 00	
46	Dépenses extraordinaires de sûreté générale	1,100,000 00	1,100,000 00	»	1,100,000 00	1,100,000 00	»	»	»	1,100,000 00	
47	Musées nationaux	338,000 00	209,019 79	128,980 21	338,000 00	203,461 54	134,538 46	»	»	338,000 00	
48	Cérémonie de la distribution des drapeaux	75,000 00	62,094 23	3,905 77	66,000 00	61,929 51	4,070 49	»	9,000 00	66,000 00	
49	Fête de la Concorde	950,000 00	734,663 16	115,336 84	850,000 00	726,747 54	123,252 46	»	100,000 00	850,000 00	
50	Secours extraordinaires aux citoyens dans le besoin	6,000,000 00	5,992,500 00	7,500 00	6,000,000 00	5,985,000 00	15,000 00	»	»	6,000,000 00	
51	Secours aux gardes nationaux blessés en juin 1848	3,000,000 00	1,424,060 85	1,275,939 15	2,700,000 00	1,376,571 75	1,323,428 25	»	300,000 00	2,700,000 00	
52	Cérémonie funèbre des victimes de juin et des obsèques de l'archevêque de Paris	158,000 00	95,246 78	52,753 22	148,000 00	14,017 20	133,982 80	»	10,000 00	148,000 00	
53	Encouragements aux beaux-arts	200,000 00	171,140 00	28,860 00	200,000 00	162,636 90	37,363 10	»	»	200,000 00	
54	Érection d'un monument en l'honneur de l'archevêque de Paris	50,000 00	»	»	»	»	»	»	50,000 00	»	
55	Garde nationale mobile à cheval	75,677 00	75,677 10	»	75,677 10	75,677 10	»	0 10	»	75,677 10	
56	Achèvement de la cour d'appel de Rouen	210,308 00	24,417 16	42,869 75	67,286 91	24,350 50	42,936 41	»	143,111 09	67,286 91	
57	Achèvement du palais de justice de Lyon	259,300 74	32,293 90	27,248 42	59,542 32	29,293 90	30,248 42	»	199,758 42	59,542 32	
58	Subvention extraordinaire aux chemins vicinaux	6,000,000 00	2,555,470 59	3,444,529 41	6,000,000 00	2,398,604 13	3,601,395 87	»	»	6,000,000 00	
59	Cérémonie de la promulgation de la Constitution	700,000 00	590,004 00	109,996 00	700,000 00	435,194 20	264,805 80	»	»	700,000 00	
60	Subvention aux départements pour secours extraordinaires	1,500,000 00	1,000,000 00	500,000 00	1,500,000 00	1,000,000 00	500,000 00	»	»	1,500,000 00	
61	Dépenses extraordinaires faites par ordre du Gouvernement provisoire	»	»	123,000 00	123,000 00	»	123,000 00	123,000 00	»	123,000 00	
62	Secours de route aux étrangers réfugiés en France	»	18,752 20	146,135 45	164,887 65	18,752 20	146,135 45	164,887 65	»	164,887 65	
63	Cérémonie funèbre en l'honneur des citoyens morts en février 1848	75,000 00	52,287 00	22,713 00	75,000 00	»	75,000 00	»	»	75,000 00	
36 bis	Dépenses des exercices périmés	27,608 00	»	27,608 00	27,608 00	»	27,608 00	»	»	27,608 00	
		62,449,150 74	50,980,506 49	12,098,204 82	63,078,711 31	48,907,717 99	14,170,993 32	2,426,287 75	1,796,727 18	63,078,711 31	
36	Dépenses des exercices clos	267,913 29	267,913 29	»	267,913 29	267,913 29	»	»	»	267,913 29	
	TOTAL des dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	62,717,064 03	51,248,419 78	12,098,204 82	63,346,624 60	49,175,631 28	14,170,993 32	2,426,287 75	1,796,727 18	63,346,624 60	
								629,560 57			
	DÉPENSES DÉPARTEMENTALES IMPUTABLES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.										
37	Dépenses ordinaires. — Dépenses imputables sur le produit des centimes additionnels concédés aux départements (10 centimes)	20,049,919 92	26,407,532 32	6,051,703 50	32,459,235 82	24,887,913 62	7,571,322 20	»	»	32,459,235 82	
	Dépenses imputables sur le produit du fonds commun à répartir par ordonnance (6 centimes 4/10)	12,409,315 90									
	Dépenses imputables sur les produits éventuels ordinaires	682,828 54	361,557 19	321,271 35	682,828 54	322,317 53	360,511 01	»	»	682,828 54	
38	Dépenses facultatives. — Dépenses d'utilité départementale imputables sur le produit des centimes facultatifs votés par les conseils généraux, etc.	11,327,170 41	9,186,439 32	3,304,104 53	12,490,543 85	8,476,959 60	4,013,584 25	»	»	12,490,543 85	
	Dépenses sur le produit du fonds commun	1,163,373 44									
	Dépenses sur produits éventuels facultatifs	1,562,331 22	87,782 54	1,474,548 68	1,562,331 22	79,628 11	1,482,703 11	»	»	1,562,331 22	
	Dépenses sur le produit des subventions pour travaux de routes	2,012,010 51	1,333,654 20	678,356 31	2,012,010 51	1,241,472 62	770,537 89	»	»	2,012,010 51	
39	Dépenses extraordinaires. — Dépenses sur le produit des centimes extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	28,638,795 12	17,305,455 77	11,333,339 35	28,638,795 12	16,323,816 27	12,314,978 85	»	»	28,638,795 12	
	Dépenses sur produits d'emprunts autorisés par des lois spéciales	864,014 47	411,860 42	452,154 05	864,014 47	327,257 61	536,756 86	»	»	864,014 47	
40	Dépenses spéciales. — Dépenses des chemins vicinaux imputables sur les centimes additionnels spéciaux (5 centimes)	12,258,259 17	9,913,298 79	2,344,960 38	12,258,259 17	9,255,722 96	3,002,536 21	»	»	12,258,259 17	
	Dépenses imputables sur le produit des subventions communales et des souscriptions particulières	9,003,278 82	7,192,944 01	1,810,334 81	9,003,278 82	6,189,758 05	2,813,520 77	»	»	9,003,278 82	
	TOTAL des dépenses imputables sur ressources spéciales	99,971,297 52	72,200,524 56	27,770,772 96	99,971,297 52	67,104,846 37	32,866,451 15	»	»	99,971,297 52	
	RÉCAPITULATION.										
	Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	62,717,064 03	51,248,419 78	12,098,204 82	63,346,624 60	49,175,631 28	14,170,993 32	1,246,287 75	1,796,727 18	63,346,624 60	
	Dépenses départementales imputables sur ressources spéciales	99,971,297 52	72,200,524 56	27,770,772 96	99,971,297 52	67,104,846 37	32,866,451 15	»	»	99,971,297 52	
		162,688,361 55	123,448,944 34	39,868,977 78	163,317,922 12	116,280,477 65	47,037,444 47	1,246,287 75	1,796,727 18	163,317,922 12	
								629,560 57			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1848.

Suite du *Compte provisoire* des *Dépenses au 1er janvier 1849.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1848.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.										
	Administration centrale.										
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	481,306f 00c	471,674f 19c	9,631f 81c	481,306f 00c	441,843f 51c	39,462f 49c	"	"	481,306f 00c	
2	Matériel et dépenses diverses	100,164 00	67,010 01	33,153 99	100,164 00	62,287 58	37,876 42	"	"	100,164 00	
3	Subvention à la caisse des retraites	77,000 00	77,000 00	"	77,000 00	45,000 00	32,000 00	"	"	77,000 00	
	Agriculture et Haras.										
4	Écoles vétérinaires et bergeries	692,435 00	509,925 15	182,509 85	692,435 00	489,629 05	202,805 95	"	"	692,435 00	
5	Encouragements à l'agriculture	1,470,128 00	878,181 53	591,946 47	1,470,128 00	789,214 87	680,913 13	"	"	1,470,128 00	
6	Haras, dépôts d'étalons, primes, achats d'étalons	1,615,867 00	1,470,659 72	145,207 28	1,615,867 00	1,408,241 04	207,625 96	"	"	1,615,867 00	
7	Remontes et encouragements à l'industrie particulière	842,000 00	734,569 95	107,430 05	842,000 00	730,519 95	111,480 05	"	"	842,000 00	
	Manufactures, commerce intérieur et extérieur.										
8	Conservatoire et écoles des arts et métiers	1,145,000 00	1,023,287 66	121,712 34	1,145,000 00	965,608 56	179,391 44	"	"	1,145,000 00	
9	Encouragements au commerce et aux manufactures; publication des brevets d'invention, missions et travaux statistiques	217,000 00	164,060 51	52,939 49	217,000 00	156,854 85	60,145 15	"	"	217,000 00	
9 *bis.*	Encouragements à l'industrie des bronzes et meubles	600,000 00	600,000 00	"	600,000 00	600,000 00	"	"	"	600,000 00	
10	Frais de surveillance des sociétés et agences tontinières	41,307 40	34,652 23	6,655 17	41,307 40	34,652 23	6,655 17	"	"	41,307 40	
11	Encouragements aux pêches maritimes	4,000,000 00	2,575,725 29	1,424,274 71	4,000,000 00	2,146,984 15	1,853,015 85	"	"	4,000,000 00	
12	Poids et mesures	719,000 00	634,154 53	84,845 47	719,000 00	578,376 92	140,623 08	"	"	719,000 00	
	Établissements thermaux et sanitaires.										
13	Entretien des établissements thermaux	280,000 00	217,610 06	62,389 94	280,000 00	202,483 79	77,516 21	"	"	280,000 00	
14	Subventions aux établissements d'eaux minérales dont l'État n'est pas propriétaire	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
15	Établissements et service sanitaire, encouragements à la vaccine	391,167 00	313,844 60	77,322 40	391,167 00	295,672 90	95,494 10	"	"	391,167 00	
	Secours.										
16	Secours aux colons	760,000 00	666,991 61	93,008 39	760,000 00	627,372 44	132,627 56	"	"	760,000 00	
17	Secours spéciaux pour pertes résultant d'incendies, de grêle, inondations, etc.	1,964,136 65	278,408 31	1,685,728 34	1,964,136 65	183,483 58	1,780,653 07	"	"	1,964,136 65	
	Services supplémentaires.										
20	Manufactures nationales de Sèvres, des Gobelins et de Beauvais	495,000 00	412,891 99	82,108 01	495,000 00	369,210 91	125,789 09	"	"	495,000 00	
21	Encouragements aux associations	3,000,000 00	222,863 32	2,777,136 68	3,000,000 00	191,773 32	2,808,226 68	"	"	3,000,000 00	
22	Commande d'écharpe et de drapeaux. (Décret du 14 octobre 1848.)	6,700,000 00	3,779,293 95	2,920,706 05	6,700,000 00	3,762,499 95	2,937,500 05	"	"	6,700,000 00	
23	Exposition des produits de l'industrie en 1849	200,000 00	"	200,000 00	200,000 00	"	200,000 00	"	"	200,000 00	
19	Dépenses des exercices périmés	7,500 00 00	"	7,500 00	7,500 00	"	7,500 00	"	"	7,500 00	
		25,799,011 05	15,132,804 61	10,666,206 44	25,799,011 05	14,081,709 60	11,717,301 45	"	"	25,799,011 05	
18	Dépenses des exercices clos	67,539 11	67,539 11	"	67,539 11	67,539 11	"	"	"	67,539 11	
		25,866,550 16	15,200,343 72	10,666,206 44	25,866,550 16	14,149,248 71	11,717,301 45	"	"	25,866,550 16	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1848.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er janvier 1849.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1848.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.										
	Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.										
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	493,000f 00c	486,444f 47c	55f 00c	486,499f 47c	466,102f 58c	20,396f 89c	"	6,500f 53c	486,499f 47c	
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux de l'administration centrale	92,000 00	68,296 77	23,703 23	92,000 00	52,993 72	39,006 28	"	"	92,000 00	
3	Personnel du corps des ponts et chaussées	3,031,000 00	2,883,589 77	147,410 23	3,031,000 00	2,654,478 42	376,521 58	"	"	3,031,000 00	
4	Personnel des officiers et maîtres de ports du service maritime et des inspecteurs de la navigation	184,000 00	156,899 79	27,100 21	184,000 00	139,251 37	44,748 63	"	"	184,000 00	
5	Personnel des conducteurs embrigadés	1,558,000 00	1,354,508 03	203,491 97	1,558,000 00	1,211,248 04	346,751 96	"	"	1,558,000 00	
6	Personnel du corps des mines, enseignement, écoles	527,717 00	432,424 21	95,292 79	527,717 00	394,283 73	133,433 27	"	"	527,717 00	
7	Personnel des gardes-mines	80,000 00	70,466 45	9,533 55	80,000 00	63,092 92	16,907 08	"	"	80,000 00	
8	Matériel des mines. (Services divers.)	65,000 00	56,020 71	8,979 29	65,000 00	45,005 53	19,994 47	"	"	65,000 00	
8 *bis.*	Dépenses relatives à l'installation de l'école des mineurs de Saint-Étienne	46,700 00	7,126 65	12,873 35	20,000 00	7,126 65	12,873 35	"	26,700 00	20,000 00	
9	Conseil des bâtiments civils et bureau de contrôle	56,167 00	54,616 74	1,550 26	56,167 00	54,544 24	1,622 76	"	"	56,167 00	
10	Subvention à la caisse des retraites	250,000 00	248,117 26	"	248,117 26	248,117 26	"	"	1,882 74	248,117 26	
11	Routes nationales et ponts	37,900,000 00	39,461,124 56	952,759 44	40,413,884 00	33,009,888 20	7,403,995 80	2,513,884f 00c	"	40,413,884 00	
11 *bis*	Reconstruction de divers ponts. (Loi du 2 juillet 1843.)	56,000 00	35,115 99	20,884 01	56,000 00	8,685 29	47,314 71	"	"	56,000 00	
12	Navigation intérieure. (Rivières, quais et bacs.)	9,410,000 00	8,763,120 52	673,860 44	9,436,980 96	7,335,306 54	2,101,674 42	26,980 96	"	9,436,980 96	
13	Navigation intérieure. (Canaux.)	5,100,000 00	5,057,463 71	42,536 29	5,100,000 00	4,188,454 04	911,545 96	"	"	5,100,000 00	
14	Ports maritimes et services divers	5,550,000 00	4,984,168 93	575,206 70	5,559,375 63	4,045,674 03	1,513,701 60	9,375 63	"	5,559,375 63	
15	Bacs, dunes et semis, études d'irrigations et de desséchement	750,000 00	548,222 69	201,777 31	750,000 00	310,204 74	439,795 26	"	"	750,000 00	
16	Chemins de fer. (Frais de police et de surveillance.)	400,000 00	402,004 24	7,995 76	410,000 00	362,550 62	47,449 38	10,000 00	"	410,000 00	
17	Continuation des études de chemins de fer	50,000 00	23,799 14	26,825 86	50,625 00	22,516 73	28,108 27	625 00	"	50,625 00	
18	Subvention aux compagnies pour travaux par voie de concession de péage	450,000 00	369,000 00	81,000 00	450,000 00	311,510 92	138,489 08	"	"	450,000 00	
19	Frais généraux du service des départements, secours, etc.	66,500 00	46,175 03	20,324 97	66,500 00	36,013 70	30,486 30	"	"	66,500 00	
20	Entretien et réparations ordinaires des bâtiments civils d'intérêt général	560,000 00	445,454 88	114,545 12	560,000 00	431,455 24	128,544 76	"	"	560,000 00	
20 *bis.*	Conservation et entretien des bâtiments faisant partie de l'ancienne liste civile	2,277,367 00	672,133 53	1,605,233 47	2,277,367 00	605,293 98	1,672,073 02	"	"	2,277,367 00	
21	Constructions et grosses réparations d'intérêt général. (Bâtiments civils)	780,000 00	552,967 89	227,032 11	780,000 00	520,740 53	259,259 47	"	"	780,000 00	
	À REPORTER	69,733,451 00	67,179,261 96	5,079,971 36	72,259,233 32	56,524,539 02	15,734,694 30	2,560,865 59	35,083 27	72,259,233 32	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1848.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er janvier 1849.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES résumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1848.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.										
	Suite de la 1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
	REPORT	69,733,451f 00	67,179,261 96	5,079,971 36	72,259,233 32	56,524,539 02	15,734,694 30	2,560,865 59	35,083 27	72,259,233 32	
22	Travaux de construction, d'achèvement ou de grande réparation de divers édifices publics. (Loi du 19 juillet 1843.)	408,550 00	157,415 63	251,134 37	408,550 00	150,730 63	257,819 37	"	"	408,550 00	
23	Agrandissement et réparation d'établissements d'intérêt général. (Loi du 19 juillet 1845.)	150,972 00	61,735 06	89,236 94	150,972 00	61,335 06	89,636 94	"	"	150,972 00	
24	Achèvement de divers édifices publics. (Loi du 3 juillet 1846.)	1,350,000 00	1,125,485 55	224,514 45	1,350,000 00	1,068,203 50	281,796 50	"	"	1,350,000 00	
25	Frais de publication des comptes rendus des ponts et chaussées, des mines et des monuments publics	13,334 00	5,332 64	8,001 36	13,334 00	5,332 64	8,001 36	"	"	13,334 00	
28	Réparations de dommages causés aux digues et levées par le débordement des eaux en 1846. (Loi du 11 juillet 1847.)	3,600,000 00	2,725,961 25	874,038 75	3,600,000 00	1,690,366 03	1,909,633 97	"	"	3,600,000 00	
29	Réparations de dommages causés par les inondations aux routes nationales et départementales par le débordement des eaux en 1846. (Loi du 11 juillet 1847.)	900,000 00	416,437 80	3,562 20	420,000 00	307,350 06	112,649 94	"	480,000 00	420,000 00	
30	Travaux à exécuter à l'École polytechnique et au palais de l'ex-Chambre des Députés. (Loi du 9 août 1847.)	88,000 00	68,696 23	19,303 77	88,000 00	68,696 23	19,303 77	"	"	88,000 00	
31	Travaux à exécuter au palais de l'ex-Chambre des Députés (hôtel de la présidence). (Loi du 19 juillet 1845.)	198,374 00	174,119 96	24,254 04	198,374 00	174,119 96	24,254 04	"	"	198,374 00	
32	Régularisation des abords du Panthéon et de l'ex-Chambre des Pairs. (Loi du 2 juillet 1844.)	51,298 00	"	51,298 00	51,298 00	"	51,298 00	"	"	51,298 00	
33	Subventions aux compagnies concessionnaires des ponts suspendus qui ont été emportés ou endommagés par les eaux	380,000 00	227,347 02	2,652 98	230,000 00	170,000 00	60,000 00	"	150,000 00	230,000 00	
34	Construction d'une salle provisoire pour l'Assemblée nationale. (Décret du Gouvernement provisoire du 22 mars 1848.)	250,000 00	246,643 08	251,211 92	497,855 00	242,013 08	255,841 92	247,855 00	"	497,855 00	
35	Dépenses des ateliers nationaux. (Décrets du Gouvernement provisoire des 3 et 24 avril 1848.)	12,000,000 00	11,775,203 50	224,796 50	12,000,000 00	11,560,146 57	439,853 43	"	"	12,000,000 00	
36	Travaux à la colonne de Juillet pour la sépulture des citoyens morts en combattant pour la République les 23 et 24 février 1848	29,000 00	25,549 36	3,450 64	29,000 00	25,549 36	3,450 64	"	"	29,000 00	
37	Travaux de reconstruction d'une partie des bâtiments de l'École polytechnique	350,000 00	861 09	349,138 91	350,000 00	861 09	349,138 91	"	"	350,000 00	
38	Restauration de diverses salles du Louvre	200,000 00	"	200,000 00	200,000 00	"	200,000 00	"	"	200,000 00	
27	Dépenses des exercices périmés	27,194 00	26,985 05	11,562 94	38,547 99	17,946 05	20,601 94	11,353 99	"	38,547 99	
		89,730,173 00	84,217,035 18	7,668,129 13	91,885,164 31	72,067,189 28	19,817,975 03	2,820,074 58	665,083 27	91,885,164 31	
26	Dépenses des exercices clos	178,094 36	178,094 36	"	178,094 36	178,094 36	"	"	"	178,094 36	
	TOTAL de la 1re section	89,908,267 36	84,395,129 54	7,668,129 13	92,063,258 67	72,245,283 64	19,817,975 03	2,820,074 58	665,083 27	92,063,258 67	
								2,154,991 31			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1848.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er janvier 1849.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1848.	OBSERVATIONS.
	IIe SECTION. — SERVICE EXTRAORDINAIRE.										
	1re PARTIE. — *Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.*										
	Suite du MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS										
1	Routes nationales classées avant le 1er janvier 1837	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
2	——— depuis le 1er janvier 1837	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
3	Routes nationales et ports maritimes de la Corse	440,000f 00c	111,166f 54c	"	111,166f 54c	92,970f 37c	18,196f 17c	"	328,833f 46c	111,166f 54c	
4	Routes stratégiques de l'Ouest	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
5	Ponts	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
6	Amélioration de rivières	350,000 00	344,295 00	5,705f 00c	350,000 00	225,173 66	124,826 34	"	"	350,000 00	
6 *bis.*	Amélioration de rivières. (*Loi du 8 juillet 1840.*)	240,000 00	240,000 00	"	240,000 00	175,805 86	64,194 14	"	"	240,000 00	
7	Canaux de 1821 et 1822	440,000 00	438,337 14	1,662 86	440,000 00	395,113 74	44,886 26	"	"	440,000 00	
8	Études de navigation	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
9	Amélioration de ports maritimes	1,640,000 00	1,610,056 90	29,943 10	1,640,000 00	1,137,158 61	502,841 39	"	"	1,640,000 00	
10	Chemins de fer. (Garantie d'intérêts et prêts aux compagnies concessionnaires).	500,000 00	"	"	"	"	"	"	500,000 00	"	
10 *bis.*	Chemins de fer construits par l'État	"	600 00	"	600 00	600 00	"	600f 00c	"	600 00	
11	Établissement de nouveaux canaux	1,800,000 00	1,801,740 17	"	1,801,740 17	1,751,586 20	50,153 97	1,740 17	"	1,801,740 17	
11 *bis.*	Établissement de nouveaux canaux. (*Loi du 8 juillet 1840.*)	430,000 00	430,000 00	"	430,000 00	307,912 53	122,087 47	"	"	430,000 00	
		5,840,000 00	4,976,195 75	37,310 96	5,013,506 71	4,086,320 97	927,185 74	2,340 17	828,833 46	5,013,506 71	
12	Dépenses des exercices clos	298,675 21	298,675 21	"	298,675 21	298,675 21	"	"	"	298,675 21	
		6,138,675 21	5,274,870 96	37,310 96	5,312,181 92	4,384,996 18	927,185 74	2,340 17	828,833 46	5,312,181 92	
	2e PARTIE. — *Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.*										
13	Établissement de grandes lignes de chemins de fer	86,000,000f 00c	77,775,974f 02c	4,224,025 98	82,000,000 00	66,791,402 50	15,208,597 50	"	4,000,000 00	82,000,000 00	
14	Prêts et subventions aux compagnies des chemins de fer de Paris à Rouen, et de Rouen au Havre	500,000 00	450,000 00	"	450,000 00	300,000 00	150,000 00	"	50,000 00	450,000 00	
15	Travaux de routes nationales	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
16	Ports maritimes et phares et fanaux	9,000,000 00	8,767,153 65	232,846 35	9,000,000 00	7,813,106 34	1,186,893 66	"	"	9,000,000 00	
17	Achèvement et perfectionnement des routes nationales	14,380,000 00	11,971,613 80	1,028,386 20	13,000,000 00	9,679,172 14	3,320,827 86	"	1,350,000 00	13,000,000 00	
18	Construction de trois édifices à affecter à des services d'intérêt général	1,200,000 00	830,939 62	369,060 38	1,200,000 00	819,603 68	380,396 32	"	"	1,200,000 00	
19	Ponts	1,480,000 00	2,400,813 16	429,186 84	2,830,000 00	1,947,754 47	882,245 53	1,350,000 00	"	2,830,000 00	
19 *bis.*	Reconstruction de cinq ponts	1,350,000 00	"	"	"	"	"	"	1,380,000 00	"	
20	Établissement de nouveaux canaux	4,000,000 00	3,551,351 80	448,648 20	4,000,000 00	3,085,383 64	914,616 36	"	"	4,000,000 00	
21	Amélioration de rivières	6,100,000 00	7,147,102 38	"	7,147,102 38	6,207,335 51	939,766 87	1,047,102 38	"	7,147,102 38	
22	Amélioration de la Marne entre son embouchure et Dizy	1,000,000 00	"	"	"	"	"	"	1,000,000 00	"	
		125,010,000 00	112,894,948 43	6,732,153 95	119,627,102 38	96,643,758 28	22,983,344 10	2,397,102 38	7,780,000 00	119,627,102 38	
	TOTAL GÉNÉRAL de la IIe Section	131,148,675 21	118,169,819 39	6,769,464 91	124,939,284 30	101,028,754 46	23,910,529 84	2,399,442 55	8,608,833 46	124,939,284 30	
	RÉCAPITULATION.										
	Ire SECTION. — Service ordinaire	89,908,267 36	84,395,129 54	7,668,129 13	92,063,258 67	72,245,283 64	19,817,975 03	2,820,074 58	665,083 27	92,063,258 67	
	IIe SECTION. — Service extraordinaire	131,148,675 21	118,169,819 39	6,769,464 91	124,939,284 30	101,028,754 46	23,910,529 84	2,399,442 55	8,608,833 46	124,939,284 30	
		221,056,942 57	202,564,948 93	14,437,594 04	217,002,542 97	173,274,038 10	43,728,504 87	5,219,517 13	9,273,916 73	217,002,542 97	
								4,054,399 60			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1848.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er janvier 1849.*

CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1848.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE LA GUERRE.										
	1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.										
1	Administration centrale. (Personnel.)	1,882,530f 00c	1,809,739f 74c	72,790f 26c	1,882,530f 00c	1,797,743f 27c	84,786f 73c	"	"	1,882,530f 00c	
2	——— (Matériel.)	302,150 00	189,728 64	112,421 36	302,150 00	175,711 31	126,438 69	"	"	302,150 00	
3	Frais généraux d'impressions	314,000 00	141,965 57	172,034 43	314,000 00	136,194 74	177,805 26	"	"	314,000 00	
4	États-majors	16,588,845 00	15,280,399 18	1,308,445 82	16,588,845 00	14,225,663 56	2,363,181 44	"	"	16,588,845 00	
5	Gendarmerie	22,531,878 00	21,927,825 37	604,052 63	22,531,878 00	20,451,713 91	2,080,164 09	"	"	22,531,878 00	
6	Subvention à la ville de Paris pour la garde municipale	597,006 00	486,000 00	111,006 00	597,006 00	486,000 00	111,006 00	"	"	597,006 00	
7	Recrutement et réserve	477,000 00	338,789 11	138,210 89	477,000 00	330,006 71	146,993 29	"	"	477,000 00	
8	Justice militaire	825,187 00	614,653 17	210,533 83	825,187 00	604,680 23	220,506 77	"	"	825,187 00	
9	Solde et entretien des troupes	201,754,017 00	194,724,338 15	7,029,678 85	201,754,017 00	190,562,728 81	11,191,288 19	"	"	201,754,017 00	
10	Habillement et campement	21,785,886 00	14,247,875 17	7,538,010 83	21,785,886 00	13,953,776 32	7,832,109 68	"	"	21,785,886 00	
11	Lits militaires	7,292,100 00	5,115,029 85	2,177,070 15	7,292,100 00	4,989,246 87	2,302,853 13	"	"	7,292,100 00	
12	Transports généraux	5,734,234 00	4,207,865 06	1,526,368 94	5,734,234 00	4,153,680 64	1,580,553 36	"	"	5,734,234 00	
13	Remonte générale	22,742,360 00	21,704,000 84	1,038,359 16	22,742,360 00	21,649,419 04	1,092,940 96	"	"	22,742,360 00	
14	Harnachement	3,460,825 00	1,572,207 37	1,888,617 63	3,460,825 00	1,485,926 12	1,974,898 88	"	"	3,460,825 00	
15	Fourrages	42,230,239 00	41,632,766 54	597,472 46	42,230,239 00	41,432,289 87	797,949 13	"	"	42,230,239 00	
16	Soldes de non-activité et de réforme	515,800 00	423,744 05	92,055 95	515,800 00	376,378 40	139,421 60	"	"	515,800 00	
17	Secours	1,098,000 00	860,382 48	237,617 52	1,098,000 00	785,623 07	312,376 93	"	"	1,098,000 00	
18	Dépenses temporaires	349,600 00	306,721 09	42,878 91	349,600 00	235,699 42	113,900 58	"	"	349,600 00	
19	Subvention au fonds de retraite des employés	526,000 00	526,000 00	"	526,000 00	526,000 00	"	"	"	526,000 00	
20	Dépôt de la guerre et nouvelle carte de France	149,000 00	73,442 89	75,557 11	149,000 00	70,027 84	78,972 16	"	"	149,000 00	
21	Matériel de l'artillerie	14,702,707 00	9,668,287 99	5,034,419 01	14,702,707 00	9,252,963 19	5,449,743 81	"	"	14,702,707 00	
22	Poudres et salpêtres (Personnel.)	532,900 00	507,305 29	25,594 71	532,900 00	497,088 19	35,811 81	"	"	532,900 00	
23	——— (Matériel.)	5,090,292 00	3,606,790 52	1,483,501 48	5,090,292 00	3,481,350 02	1,608,941 98	"	"	5,090,292 00	
24	Matériel du génie. (Divisions territoriales de l'intérieur.)	9,273,500 00	7,626,527 80	1,646,972 20	9,273,500 00	7,342,398 38	1,931,101 62	"	"	9,273,500 00	
25	——— (Algérie.)	4,646,000 00	4,355,690 20	290,309 80	4,646,000 00	4,283,425 58	362,574 42	"	"	4,646,000 00	
26	Écoles militaires	1,966,660 00	1,298,615 75	668,044 25	1,966,660 00	1,264,598 20	702,061 80	"	"	1,966,660 00	
27	Invalides de la guerre	2,768,568 00	2,518,696 75	249,871 25	2,768,568 00	2,490,972 99	277,595 01	"	"	2,768,568 00	
28	Gouvernement de l'Algérie	2,310,060 00	1,830,260 31	479,799 69	2,310,060 00	1,800,315 27	509,744 73	"	"	2,310,060 00	
29	Services militaires irréguliers en Algérie	6,419,992 00	6,140,248 71	279,743 29	6,419,992 00	6,124,621 95	295,370 05	"	"	6,419,992 00	
30	Service maritime en Algérie	492,000 00	190,713 02	301,286 98	492,000 00	186,101 92	305,898 08	"	"	492,000 00	
31	Services civils en Algérie	2,778,750 00	2,723,858 48	54,891 52	2,778,750 00	1,827,366 73	951,383 27	"	"	2,778,750 00	
32	Colonisation en Algérie	1,607,958 00	824,282 86	783,675 14	1,607,958 00	810,303 84	797,654 16	"	"	1,607,958 00	
32 *bis.*	Établissements des colonies agricoles	5,000,000 00	1,170,933 59	3,829,066 41	5,000,000 00	1,150,888 66	3,849,111 34	"	"	5,000,000 00	
33	Travaux civils en Algérie	6,551,547 00	5,308,573 69	1,242,973 31	6,551,547 00	5,177,386 64	1,374,160 36	"	"	6,551,547 00	
33 *bis.*	Expropriations en Algérie	2,000,000 00	76,233 60	1,923,766 40	2,000,000 00	"	2,000,000 00	"	"	2,000,000 00	
34	Dépenses secrètes en Algérie	250,000 00	229,800 00	20,200 00	250,000 00	229,800 00	20,200 00	"	"	250,000 00	
35	Dépenses des exercices périmés	49,323 00	"	49,323 00	49,323 00	"	49,323 00	"	"	49,323 00	
		417,596,914 00	374,260,292 83	43,336,621 17	417,596,914 00	364,348,091 69	53,248,822 31	"	"	417,596,914 00	
36	Dépenses des exercices clos	2,349,888 69	2,349,888 69	"	2,349,888 69	2,349,888 69	"	"	"	2,349,888 69	
	TOTAL de la 1re section	419,946,802 69	376,610,181 52	43,336,621 17	419,946,802 69	366,697,980 38	53,248,822 31	"	"	419,946,802 69	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1848.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er janvier 1849.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1848.	OBSERVATIONS.
	IIe SECTION. — SERVICE EXTRAORDINAIRE.										
	1re PARTIE. — *Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.*										
	Suite du MINISTÈRE DE LA GUERRE.										
1	Travaux de fortification de Paris	600,000f 00c	556,353f 01c	43,646f 99c	600,000f 00c	551,401f 99c	48,598 01	"	"	600,000f 00c	
2	Travaux de fortification des places autres que Paris	2,150,000 00	2,036,263 39	113,736 61	2,150,000 00	1,944,023 78	205,976 22	"	"	2,150,000 00	
3	Travaux pour les bâtiments militaires	4,956,578 89	4,245,051 48	711,527 41	4,956,578 89	3,996,561 94	960,016 95	"	"	4,956,578 89	
4	Constructions pour le service de l'artillerie	553,585 65	226,967 38	326,618 27	553,585 65	215,059 82	338,525 83	"	"	553,585 65	
5	Constructions aux établissements de poudres et salpêtres	422,000 00	230,456 51	191,543 49	422,000 00	180,298 49	241,701 51	"	"	422,000 00	
		8,682,164 54	7,295,091 77	1,387,072 77	8,682,164 54	6,887,346 02	1,794,818 52	"	"	8,682,164 54	
	2e PARTIE. — *Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.*										
6	Travaux de fortification du port du Havre	483,900 00	431,430 56	52,469 44	483,900 00	431,430 56	52,469 44	"	"	483,900 00	
7	Armement des fortifications de Paris	2,150,976 42	1,959,877 62	191,098 80	2,150,976 42	1,939,798 27	211,178 15	"	"	2,150,976 42	
8	Travaux de fortification de diverses places	2,085,600 00	1,816,713 47	268,886 53	2,085,600 00	1,610,680 94	474,919 06	"	"	2,085,600 00	
9	Reconstruction de l'arsenal d'Amiens	43,000 00	805 95	42,194 05	43,000 00	805 95	42,194 05	"	"	43,000 00	
10	Création d'un hôpital militaire thermal à Vichy	4,158 35	"	4,158 35	4,158 35	"	4,158 35	"	"	4,158 35	
		4,767,634 77	4,208,827 60	558,807 17	4,767,634 77	3,982,715 72	784,919 05	"	"	4,767,634 77	
	TOTAL GÉNÉRAL de la 2e section	13,449,799 31	11,503,919 37	1,945,879 94	13,449,799 31	10,870,061 74	2,579,737 57	"	"	13,449,799 31	
	RÉCAPITULATION.										
	Ire SECTION. — Service ordinaire	419,946,802 69	376,610,181 52	43,336,621 17	419,946,802 69	366,697,980 38	53,248,822 31	"	"	419,946,802 69	
	IIe SECTION. — Service extraordinaire	13,449,799 31	11,503,919 37	1,945,879 94	13,449,799 31	10,870,061 74	2,579,737 57	"	"	13,449,799 31	
		433,396,602 00	388,114,100 89	45,282,501 11	433,396,602 00	377,568,042 12	55,828,559 88	"	"	433,396,602 00	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1848.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er janvier 1849.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses liquidées et constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1848.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE LA MARINE.										
	Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.										
	Service central.										
1	Administration centrale. (Personnel.)	835,000f 00c	787,942f 62c	47,057f 38c	835,000f 00c	787,665f 54c	47,334f 46c	"	"	835,000f 00c	
2	Administration centrale. (Matériel.)	153,000 00	135,184 68	17,815 32	153,000 00	121,331 73	31,668 27	"	"	153,000 00	
	Service général.										
3	Officiers militaires et civils	7,321,617 00	6,798,490 70	657,126 30	7,455,617 00	6,665,504 90	790,112 10	134,000f 00c	"	7,455,617 00	
4	Maistrance, gardiennage et surveillance	1,767,321 00	1,654,162 70	113,158 30	1,767,321 00	1,639,182 41	128,138 59	"	"	1,767,321 00	
5	Solde et habillement des équipages et des troupes	30,793,020 00	21,098,504 34	9,694,515 66	30,793,020 00	20,799,107 66	9,993,912 34	"	"	30,793,020 00	
6	Hôpitaux	1,624,740 00	1,319,832 47	428,907 53	1,748,740 00	1,251,098 68	497,641 32	124,000 00	"	1,748,740 00	
7	Vivres	13,534,546 00	11,772,777 46	4,018,768 54	15,791,546 00	11,230,620 79	4,560,925 21	2,257,000 00	"	15,791,546 00	
8	Justice maritime	91,710 00	70,856 15	20,853 85	91,710 00	68,347 46	23,362 54	"	"	91,710 00	
9	Salaires d'ouvriers	11,300,000 00	10,383,250 82	916,749 18	11,300,000 00	9,987,046 07	1,312,953 93	"	"	11,300,000 00	
10	Approvisionnements généraux de la flotte	27,200,000 00	25,017,103 57	2,182,896 43	27,200,000 00	22,183,010 28	5,016,989 72	"	"	27,200,000 00	
10*bis*	——— (Croisière de la côte occidentale d'Afrique.)	3,000,000 00	1,629,956 18	380,043 82	2,010,000 00	1,326,831 93	683,168 07	"	990,000f 00c	2,010,000 00	
11	Travaux hydrauliques et bâtiments civils	3,497,000 00	2,525,262 72	971,737 28	3,497,000 00	2,404,168 64	1,092,831 36	"	"	3,497,000 00	
12	Poudres	433,912 00	"	433,912 00	433,912 00	"	433,912 00	"	"	433,912 00	
13	École navale en rade de Brest	103,400 00	87,486 24	15,913 76	103,400 00	87,065 24	16,334 76	"	"	103,400 00	
14	Affrétements et transports par mer	340,000 00	197,885 28	142,114 72	340,000 00	187,257 59	152,742 41	"	"	340,000 00	
15	Chiourmes	300,000 00	260,208 56	39,791 44	300,000 00	255,719 02	44,280 98	"	"	300,000 00	
16	Frais généraux d'impressions	305,000 00	143,938 92	161,061 08	305,000 00	139,374 59	165,625 41	"	"	305,000 00	
17	Frais de voyage, vacations et dépenses diverses	1,540,284 00	1,446,871 40	223,412 60	1,670,284 00	1,416,638 30	253,645 70	130,000 00	"	1,670,284 00	
18	Dépenses temporaires	100,000 00	60,475 46	39,524 54	100,000 00	56,658 21	43,341 79	"	"	100,000 00	
	Service scientifique.										
19	Sciences et arts maritimes. (Personnel.)	445,160 00	396,064 21	49,095 79	445,160 00	382,702 15	62,457 85	"	"	445,160 00	
20	——— (Matériel.)	305,600 00	255,317 88	50,282 12	305,600 00	247,466 96	58,133 04	"	"	305,600 00	
20*ter*	Dépenses des exercices périmés	20,670 00	20,296 14	373 86	20,670 00	20,296 14	373 86	"	"	20 670 00	
		105,011,980 00	86,061,868 50	20,605,111 50	106,666,980 00	81,257,094 29	25,409,885 71	2,645,000 00	990,000 00	106,666,980 00	
20 *bis*	Dépenses des exercices clos	728,799 80	728,799 80	"	728,799 80	728,799 80	"	"	"	728,799 80	
	TOTAL de la 1re section	105,740,779 80	86,790,668 30	20,605,111 50	107,395,779 80	81,985,894 09	25,409,885 71	2,645,000 00	990,000 00	107,395,779 80	
	Payements faits par le trésor sur les traites de la marine et restant à régulariser au 31 décembre 1848					1,890,843 40	1,890,843 40	"	"	"	
						83,876,737 49	23,519,042 31	2,645,000 00	990,000 00	107,395,779 80	
								1,655,000 00			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1848.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er janvier 1849.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses liquidées et constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1848.	OBSERVATIONS.
	IIe SECTION. — SERVICE EXTRAORDINAIRE. *Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.*										
	Suite du MINISTÈRE DE LA MARINE.										
1	Fort Boyard	350,000f 00c	271,007f 94c	24,322f 06c	295,330f 00c	271,001f 14c	24,328f 86c	"	54,670f 00c	295,330f 00c	
3	Établissements à créer à Castineau	400,000 00	159,641 68	240,358 32	400,000 00	154,506 62	245,493 38	"	"	400,000 00	
4	Digue et arsenal de Cherbourg	5,000,000 00	3,822,387 15	1,177,612 85	5,000,000 00	3,550,465 51	1,449,534 49	"	"	5,000,000 00	
		5,750,000 00	4,253,036 77	1,442,293 23	5,695,330 00	3,975,973 27	1,719,356 73	"	54,670 00	5,695,330 00	
	2e PARTIE. — *Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.*										
5	Curage et défense de la petite rade de Toulon	2,500,000 00	990,024 00	524,976 00	1,515,000 00	990,016 50	524,983 50	"	985,000 00	1,515,000 00	
6	Amélioration de Port-Vendres	1,000,000 00	494,336 78	505,663 22	1,000,000 00	494,336 78	505,663 22	"	"	1,000,000 00	
7	Salaires d'ouvriers	1,740,000 00	1,577,240 20	162,759 80	1,740,000 00	1,535,310 12	204,689 88	"	"	1,740,000 00	
8	Approvisionnements généraux de la flotte	7,839,303 46	5,375,213 38	2,464,090 08	7,839,303 46	4,959,869 01	2,879,434 45	"	"	7,839,303 46	
9	Approvisionnements de prévoyance	4,007,246 26	3,985,245 55	22,000 71	4,007,246 26	3,930,548 30	76,697 96	"	"	4,007,246 26	
		17,086,549 72	12,422,059 91	3,679,489 81	16,101,549 72	11,910,080 71	4,191,469 01	"	985,000 00	16,101,549 72	
	TOTAL GÉNÉRAL de la 2e section	22,836,549 72	16,675,096 68	5,121,783 04	21,796,879 72	15,886,053 98	5,910,825 74	"	1,039,670 00	21,796,879 72	
	RÉCAPITULATION.										
	1re SECTION — Service ordinaire	105,740,779 80	86,790,668 30	20,605,111 50	107,395,779 80	83,876,737 49	23,519,042 31	2,645,000f 00c	990,000 00	107,395,779 80	
	2e SECTION. — Service extraordinaire	22,836,549 72	16,675,096 68	5,121,783 04	21,796,879 72	15,886,053 98	5,910,825 74	"	1,039,670 00	21,796,879 72	
		128,577,329 52	103,465,764 98	25,726,894 54	129,192,659 52	99,762,791 47	29,429,868 05	2,645,000 00	2,029,670 00	129,192,659 52	
								615,330f 00c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1848.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er janvier 1849.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.		CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1848.	OBSERVATIONS.
	Service général.					MINISTÈRE DES FINANCES.						
25	Cour des comptes.	Personnel	1,057,068f 00c	951,830f 25c	73,150f 34c	1,024,980f 59c	950,751f 13c	74,229f 46c	"	32,087f 41c	1,024,980f 59c	
26		Matériel et dépenses diverses	70,495 00	53,395 49	17,099 51	70,495 00	50,549 87	19,945 13	"	"	70,495 00	
27	Administration centrale des finances.	Personnel	5,331,550 00	5,049,386 10	102,163 90	5,151,550 00	5,006,258 27	145,291 73	"	180,000 00	5,151,550 00	
28		Matériel	640,000 00	618,277 37	21,722 63	640,000 00	309,573 79	330,426 21	"	"	640,000 00	
29		Dépenses diverses	278,824 00	245,690 39	13,133 61	258,824 00	210,036 17	48,787 83	"	20,000 00	258,824 00	
30	Monnaies et médailles (service des établissements monétaires.)	Personnel	146,300 00	115,709 24	30,590 76	146,300 00	105,467 72	40,832 28	"	"	146,300 00	
31		Matériel	71,300 00	57,296 28	14,003 72	71,300 00	53,969 07	17,330 93	"	"	71,300 00	
31 *bis*		Frais de réouverture des ateliers monétaires de Lyon	3,559 00	"	3,559 00	3,559 00	"	3,559 00	"	"	3,559 00	
32		Dépenses diverses	3,900 00	2,250 00	1,650 00	3,900 00	2,250 00	1,650 00	"	"	3,900 00	
89		Réparations de bâtiments à l'atelier des médailles	8,319 00	7,934 39	381 47	8,315 86	"	8,315 86	"	3 14	8,315 86	
89 *bis*		Concours pour la gravure des monnaies de la République.	65,000 00	"	65,000 00	65,000 00	"	65,000 00	"	"	65,000 00	
33	Service de trésorerie.	Frais de trésorerie	3,450,000 00	2,573,047 49	875,952 51	3,449,000 00	2,573,047 49	875,952 51	"	1,000 00	3,449,000 00	
34		Traitements et frais de service des receveurs généraux et particuliers des finances	5,081,000 00	4,246,807 23	834,192 77	5,081,000 00	3,945,447 07	1,135,552 93	"	"	5,081,000 00	
35		Traitement et frais de service des payeurs dans les départements	1,053,480 00	1,042,525 33	10,954 67	1,053,480 00	956,614 19	96,865 81	"	"	1,053,480 00	
84	Fonds de secours pour les blessés et combattants de février		30,000 00	30,000 00	"	30,000 00	"	30,000 00	"	"	30,000 00	
86	Frais de premier établissement des anciens détenus politiques promus à des fonctions publiques à partir du 24 février 1848		100,000 00	500 00	79,500 00	80,000 00	500 00	79,500 00	"	20,000 00	80,000 00	
90	Remboursement au Mont-de-Piété de la valeur des objets engagés qui ont été rendus gratuitement aux déposants en vertu du décret du 24 février 1848		281,363 00	281,362 95	31,301 36	312,664 31	281,362 95	31,301 36	31,301 31	"	312,664 31	
91	Avances aux comptoirs nationaux d'escomptes		10,686,000 00	10,660,000 00	26,000 00	10,686,000 00	10,129,000 00	557,000 00	"	"	10,686,000 00	
36 *bis*	Dépenses des exercices périmés		200,000 00	35,398 04	94,601 96	130,000 00	21,688 32	108,311 68	"	70,000 00	130,000 00	
			28,558,158 00	25,971,410 55	2,294,958 21	28,266,368 76	24,596,516 04	3,669,852 72	31,301 31	323,090 55	28,266,368 76	
36	Dépenses des exercices clos		1,336,707 21	1,336,707 21	"	1,336,707 21	1,336,707 21	"	"	"	1,336,707 21	
			29,894,865 21	27,308,117 76	2,294,958 21	29,603,075 97	25,933,223 25	3,669,852 72	31,301 31	323,090 55	29,603,075 97	
									291,789 24			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1848.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er janvier 1849.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1848.	OBSERVATIONS.
	FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS.										
	CONTRIBUTIONS DIRECTES, TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES ET CADASTRE. (*Service administratif et de perception dans les départements.*)										
37	Contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles — Personnel	2,422,700f 00c	2,401,018f 28c	"	2,401,018f 28c	2,196,029f 02c	204,989f 26c	"	21,681f 72c	2,401,018f 28c	
38	Contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles — Dépenses diverses	2,587,733 58	2,072,197 00	400,335f 84c	2,472,532 84	1,604,910 05	867,622 79	"	115,200 74	2,472,532 84	
39	Cadastre — Dépenses à la charge du fonds commun	254,460 06	114,000 00	140,460 06	254,460 06	72,380 09	182,079 97	"	"	254,460 06	
	Cadastre — ——— imputables sur le produit des centmes facultatifs votés par les conseils généraux des départements	769,220 13	616,000 00	153,220 13	769,220 13	437,934 54	331,285 59	"	"	769,220 13	
40	Mutations cadastrales	700,000 00	676,515 81	22,574 64	699,090 45	551,316 12	147,774 33	"	909 55	699,090 45	
41	Remises aux percepteurs, frais de distribution de 1er avertissement, frais judiciaires et secours	13,359,815 80	11,352,500 00	2,015,625 83	13,368,125 83	9,337,182 50	4,030,943 33	8,310f 03c	"	13,368,125 83	
	ENREGISTREMENT, DOMAINE ET TIMBRE. (*Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.*)										
42	Enregistrement et domaines — Personnel	9,412,800 00	8,636,088 22	"	8,636,088 22	8,634,674 26	1,413 96	"	776,711 78	8,636,088 22	
43	Enregistrement et domaines — Matériel	240,000 00	217,833 70	7,000 00	224,833 70	184,248 75	40,584 95	"	15,166 30	224,833 70	
44	Enregistrement et domaines — Dépenses diverses	865,300 00	809,524 09	25,000 00	834,524 09	733,129 02	101,395 07	"	30,775 91	834,524 09	
91	Enregistrement et domaines — Indemnités aux conservateurs des hypothèques pour travail extraordinaire relatif à l'impôt sur les créances hypothécaires	150,000 00	"	150,000 00	150,000 00	"	150,000 00	"	"	150,000 00	
45	Timbre — Personnel	425,900 00	417,276 99	4,000 00	421,276 99	416,666 16	4,610 83	"	4,623 01	421,276 99	
46	Timbre — Matériel et dépenses diverses	517,000 00	513,524 74	18,475 26	532,000 00	477,350 55	54,649 45	15,000 00	"	532,000 00	
	FORÊTS. (*Service administratif et de surveillance dans les départements.*)										
47	Personnel	3,841,609 00	3,832,628 00	8,981 00	3,841,609 00	3,443,629 38	397,979 62	"	"	3,841,609 00	
48	Matériel	2,178,500 00	1,222,461 00	956,039 00	2,178,500 00	1,064,336 47	1,114,163 53	"	"	2,178,500 00	
49	Dépenses diverses	644,900 00	500,769 00	234,131 00	734,900 00	418,833 99	316,066 01	90,000 00	"	734,900 00	
	DOUANES. (*Service administratif et de perception dans les départements.*)										
50	Personnel	23,814,100 00	23,495,000 00	45,000 00	23,540,000 00	23,510,808 12	29,191 88	"	274,100 00	23,540,000 00	
51	Matériel	505,300 00	246,270 00	138,730 00	385,000 00	153,423 80	231,576 20	"	120,300 00	385,000 00	
52	Dépenses diverses	1,434,250 00	1,301,000 00	69,000 00	1,370,000 00	1,182,807 20	187,192 80	"	64,250 00	1,370,000 00	
52 *bis.*	Services administratifs des douanes en Algérie	630,000 00	610,000 00	"	610,000 00	479,198 59	130,801 41	"	20,000 00	610,000 00	
76	Frais d'impressions du tableau décennal des importations et exportations de 1837 à 1846	45,000 00	33,112 09	"	33,112 09	"	33,112 09	"	11,887 91	33,112 09	
77	Frais de nouveaux services de douanes	146,800 00	116,000 00	"	116,000 00	115,333 71	666 29	"	30,800 00	116,000 00	
78	Acquisition de terrains et constructions pour la réorganisation de la seconde ligne d'inspection des douanes, à Lille	111,452 00	13,000 00	98,452 00	111,452 00	12,522 57	98,929 43	"	"	111,452 00	
	À REPORTER	65,056,840 57	59,196,718 92	4,487,024 76	63,683,743 68	55,026,714 89	8,657,028 79	113,310 03	1,486,406 92	63,683,743 68	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1848.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er janvier 1849.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.		CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1848.	OBSERVATIONS.
	Suite des FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS.											
	REPORT		65,056,840f 57c	59,196,718f 92c	4,487,024f 76c	63,683,743f 68c	55,026,714f 89c	8,657,028f 79c	113,310f 03c	1,486,406f 92c	63,683,743f 68c	
	CONTRIBUTIONS INDIRECTES ET POUDRES À FEU. (*Service administratif et de perception dans les départements.*)											
53	Contributions indirectes.	Personnel	18,643,420 00	18,195,731 97	320,000 00	18,515,731 97	18,195,731 97	320,000 00	"	127,688 03	18,515,731 97	
54		Matériel	452,100 00	182,902 55	260,000 00	442,902 55	182,902 55	260,000 00	"	9,197 45	442,902 55	
55		Dépenses diverses	2,266,000 00	2,075,252 48	188,000 00	2,263,252 48	2,075,252 48	188,000 00	"	2,747 52	2,263,252 48	
56		Avances recouvrables	952,000 00	775,380 48	175,000 00	950,380 48	775,380 48	175,000 00	"	1,619 52	950,380 48	
56 *bis.*		Indemnités de suppression de péages sur divers ponts soumissionnés. (Décret spécial du 27 novembre 1848).	25,478 90	"	25,477 50	25,477 50	"	25,477 50	"	50	25,477 50	
57	Poudres à feu.	Personnel	53,000 00	42,034 89	2,000 00	44,034 89	42,034 89	2,000 00	"	8,965 11	44,034 89	
58		Matériel et dépenses diverses	3,619,500 00	201,095 40	2,490,000 00	2,691,095 40	201,095 40	2,490,000 00	"	928,404 60	2,691,095 40	
	TABACS. (*Exploitation.*)											
59	Personnel		955,000 00	941,261 75	"	941,261 75	941,261 75	"	"	13,738 25	941,261 75	
60	Matériel		6,619,780 90	5,833,269 19	570,000 00	6,403,269 19	5,833,269 19	570,000 00	"	216,510 81	6,403,269 19	
61	Achats et transports de tabacs		25,426,000 00	21,723,552 08	3,605,000 00	25,328,552 08	21,723,552 08	3,605,000 00	"	97,447 92	25,328,552 08	
62	Dépenses diverses		225,000 00	208,187 57	14,000 00	222,187 57	208,187 57	14,000 00	"	2,812 43	222,187 57	
	POSTES. (*Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.*)											
63	Administration et perception.	Personnel	12,131,870 00	11,663,879 93	442,990 07	12,106,870 00	11,516,151 29	590,718 71	"	25,000 00	12,106,870 00	
64		Matériel	897,500 00	709,643 10	187,856 90	897,500 00	556,044 64	341,455 36	"	"	897,500 00	
64 *bis.*		Fabrication des timbres-franchises	50,000 00	4,000 00	46,000 00	50,000 00	"	50,000 00	"	"	50,000 00	
65		Dépenses diverses	1,359,324 00	992,761 13	316,562 87	1,309,324 00	938,588 25	370,735 75	"	50,000 00	1,309,324 00	
66	Transport des dépêches.	Personnel	2,818,902 00	2,404,694 12	344,207 88	2,748,902 00	2,251,321 31	497,580 69	"	70,000 00	2,748,902 00	
67		Matériel	12,137,072 00	11,714,944 67	722,127 33	12,437,072 00	11,190,451 48	1,246,620 52	300,000 00	"	12,437,072 00	
68		Dépenses diverses	6,080,725 00	4,562,119 36	1,368,605 64	5,930,725 00	4,490,641 45	1,440,083 55	"	150,000 00	5,930,725 00	
75	Subvention pour pourvoir aux dépenses que pourrait exiger le maintien des communications en poste sur les routes parallèles aux chemins de fer en cours d'exécution. (Loi spéciale du 8 août 1847)		350,000 00	200,002 00	81,798 00	281,800 00	154,202 00	127,598 00	"	68,200 00	281,800 00	
81	Construction de trois paquebots à vapeur destinés au transport de la correspondance entre Calais et Douvres		388,294 00	231,508 68	59,785 32	291,294 00	59,342 15	231,951 85	"	97,000 00	291,294 00	
			160,507,805 57	141,858,940 27	15,706,436 27	157,565,376 54	136,362,125 82	21,203,250 72	413,310 03	3,355,739 06	157,565,376 54	
									2,942,429 03			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1848.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er janvier 1849.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS effectués sur les ordonnances des ministres.	RESTE à payer pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1848.	OBSERVATIONS.
	REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.										
	RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR CONTRIBUTIONS DIRECTES ET SUR AUTRES TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES.										
	Contributions directes.										
69	Restitutions sur le produit des centimes additionnels imposés pour dépenses ordinaires des communes	54,328,574f 45c	9,723,539f 30c	"	9,723,539f 30c	37,840,071f 65c	16,668,728f 12c	180,225f 32c	"	54,508,799f 77c	
	Idem extraordinaires des communes		20,622,249 57	6,489f 57c	20,628,739 14						
	Idem des chemins vicinaux		9,654,639 97	4,296 49	9,658,936 46						
	Idem de l'instruction primaire		4,575,041 52	1,861 72	4,576,903 24						
	Idem sur les produits des centimes additionnels applicables aux frais de rôles spéciaux de divers impositions communales		15,683 45	"	15,683 45						
	Idem des produits imposés pour frais de perception de diverses impositions communales		1,315,558 26	385 23	1,315,943 49						
	Attributions aux communes sur la contribution des patentes		2,892,183 15	11,691 52	2,903,874 67						
	Remises, modérations et non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière		646,318 53	1,454,272 51	2,100,591 04						
	Dégrèvements et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres		286,283 78	463,745 50	750,029 28						
	——— des patentes		1,200,582 13	730,494 04	1,931,076 17						
	Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions. (*Contributions foncière, personnelle et mobilière*)		770,855 87	"	770,855 87						
	Dégrèvement pour démolitions et constructions nouvelles		44,785 29	87,842 37	132,627 66						
	Taxes perçues en vertu de rôles.										
	Dégrèvements et non-valeurs sur les redevances des mines	19,000 00	289 09	6,230 22	6,519 31	358 08	17,161 23	"	1,480f 69c	17,519 31	
	——— sur le droit annuel dû par les chefs d'école		406 10	593 90	1,000 00						
	——— sur les rétributions imposées pour vérification des poids et mesures		62 66	9,937 34	10,000 00						
		54,347,574 45	51,748,478 67	2,777,840 41	54,526,319 08	37,840,429 73	16,685,889 35	180,225 32	1,480 69	54,526,319 08	
69 *bis.*	Non-valeurs extraordinaires	20,000,000 00	247,529 52	4,410,756 17	4,658,285 69	"	4,658,285 69	"	15,341,714 31	4,658,285 69	
69 *ter.*	Dégrèvements et non-valeurs sur l'impôt des 45 centimes	30,000,000 00	10,797,719 85	9,257,169 16	20,054,889 01	9,656,108 17	10,398,780 84	"	9,945,110 99	20,054,889 01	
	REMBOURSEMENTS SUR PRODUITS INDIRECTS ET DIVERS.										
	Enregistrement et domaines		1,633,541 48	50,000 00	1,683,541 48						
	Forêts		88,330 00	"	88,330 00						
70	Douanes	2,842,000 00	76,000 00	"	76,000 00	1,847,427 91	377,414 65	"	617,157 44	2,224,842 56	
	Contributions indirectes		108,044 08	20,000 00	128,044 08						
	Postes		27,945 62	981 38	28,927 00						
	Produits divers		166,833 89	53,166 11	220,000 00						
71	Répartitions de produits de plombage, d'estampillage, etc., en matière de douanes	1,250,000 00	930,000 00	"	930,000 00	925,731 08	4,268 92	"	320,000 00	930,000 00	
	RÉPARTITIONS DE PRODUITS D'AMENDES, SAISIES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉS À DIVERS.										
	Enregistrement et domaines		1,966,214 79	10,785 21	1,977,000 00						
	Forêts		163,833 00	16,680 00	180,513 00						
72	Douanes	4,368,513 00	630,000 00	"	630,000 00	3,098,133 52	163,274 21	"	1,107,105 27	3,261,407 73	
	Contributions indirectes		466,513 73	"	466,513 73						
	Postes		6,774 80	606 20	7,381 00						
73	Primes à l'exportation des marchandises	22,000,000 00	12,983,000 00	9,017,000 00	22,000,000 00	12,703,641 79	9,296,358 21	"	"	22,000,000 00	
74	Escompte sur divers droits	2,149,800 00	2,041,750 39	21,000 00	2,062,750 39	2,040,726 64	22,023 75	"	87,049 61	2,062,750 39	
		136,957,887 45	84,082,509 82	25,635,984 64	109,718,494 46	68,112,198 84	41,606,295 62	180,225 32	27,419,618 31	109,718,494 46	
								27,239,392 99			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1848.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er janvier 1849.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR LES ORDONNANCES DES MINISTRES, pour les dépenses propres à l'exercice 1848.	pour les dépenses restées à payer sur les exercices clos.	TOTAL des payements.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1848.	OBSERVATIONS.
					RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES DÉPENSES.							
SERVICE ORDINAIRE.												
Dette publique	413,902,844f 00	395,147,795f 42	20,125,309f 92	415,273,105f 34	372,647,693 87	"	372,647,693f 87	42,625,411 47	1,370,261f 34	"	415,273,105f 34	
Dotations	9,600,604 00	9,025,232 17	305,370 44	9,330,602 61	8,621,886 00	"	8,621,886 00	708,716 61	"	270,001f 39	9,330,602 61	
Ministère de la justice	27,015,530 67	26,652,479 84	112,712 20	26,765,192 04	24,398,099 35	1,752f 67	24,399,852 02	2,365,340 02	"	250,338 63	26,765,192 04	
——— des affaires étrangères	10,537,568 31	7,462,142 35	4,185,425 96	11,647,568 31	6,751,804 90	280,275 31	7,032,080 21	4,615,488 10	1,110,000 00	"	11,647,568 31	
——— de l'instruction publique et des cultes	60,238,512 97	46,917,427 47	13,705,062 83	60,622,490 30	42,425,605 85	325,549 81	42,751,155 66	17,871,334 64	383,977 33	"	60,622,490 30	
——— de l'intérieur	162,688,361 55	123,448,944 34	39,868,977 78	163,317,922 12	116,012,564 36	267,913 29	116,280,477 65	47,037,444 47	629,560 57	"	163,317,922 12	
——— de l'agriculture et du commerce	25,866,550 16	15,200,343 72	10,666,206 44	25,866,550 16	14,081,709 60	67,539 11	14,149,248 71	11,717,301 45	"	"	25,866,550 16	
——— des travaux publics	89,908,267 36	84,395,129 54	7,668,129 13	92,063,258 67	72,067,189 28	178,094 36	72,245,283 64	19,817,975 03	2,154,991 31	"	92,063,258 67	
——— de la guerre	419,946,802 69	376,610,181 52	43,336,621 17	419,946,802 69	364,348,091 69	2,349,888 69	366,697,980 38	53,248,822 31	"	"	419,946,802 69	
——— de la marine	105,740,779 80	86,790,668 30	20,605,111 50	107,395,779 80	83,147,937 69	728,799 80	83,876,737 49	23,519,042 31	1,655,000 00	"	107,395,779 80	
——— des finances	29,894,865 21	27,308,117 76	2,294,958 21	29,603,075 97	24,596,516 04	1,336,707 21	25,933,223 25	3,669,852 72	"	291,789 24	29,603,075 97	
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	160,507,805 57	141,858,940 27	15,706,436 27	157,565,376 54	136,362,125 82	"	136,362,125 82	21,203,250 72	"	2,942,429 03	157,565,376 54	
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes.	136,957,887 45	84,082,509 82	25,635,984 64	109,718,494 46	68,112,198 84	"	68,112,198 84	41,606,295 62	"	27,239,392 99	109,718,494 46	
	1,652,806,379 74	1,424,899,912 52	204,216,306 49	1,629,116,219 01	1,333,573,423 29	5,536,520 25	1,339,109,943 54	290,006,275 47	7,303,790 55	30,993,951 28	1,629,116,219 01	
									23,690,160 73			
Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.												
Ministère des travaux publics	6,138,675 21	5,274,870 96	37,310 96	5,312,181 92	4,086,320 97	298,675 21	4,384,996 18	927,185 74	"	826,493 29	5,312,181 92	
——— de la guerre	8,682,164 54	7,295,091 77	1,387,072 77	8,682,164 54	6,887,346 02	"	6,887,346 02	1,794,818 52	"	"	8,682,164 54	
——— de la marine	5,750,000 00	4,253,036 77	1,442,293 23	5,695,330 00	3,975,973 27	"	3,975,973 27	1,719,356 73	"	54,670 00	5,695,330 00	
	20,570,839 75	16,822,999 50	2,866,676 96	19,689,676 46	14,949,640 26	298,675 21	15,248,315 47	4,441,360 99	"	881,163 29	19,689,676 46	
									881,163 29			
Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.												
Ministère des travaux publics	125,010,000 00	112,894,948 43	6,732,153 95	119,627,102 38	96,643,758 28	"	96,643,758 28	22,983,344 10	"	5,382,897 62	119,627,102 38	
——— de la guerre	4,767,634 77	4,208,827 60	558,807 17	4,767,634 77	3,982,715 72	"	3,982,715 72	784,919 05	"	"	4,767,634 77	
——— de la marine	17,086,549 72	12,422,059 91	3,679,489 81	16,101,549 72	11,910,080 71	"	11,910,080 71	4,191,469 01	"	985,000 00	16,101,549 72	
	146,864,184 49	129,525,835 94	10,970,450 93	140,496,286 87	112,536,554 71	"	112,536,554 71	27,959,732 16	"	6,367,897 62	140,496,286 87	
									6,367,897 62			
TOTAL GÉNÉRAL	1,820,241,403 98	1,571,248,747 96	218,053,434 38	1,789,302,182 34	1,461,059,618 26	5,835,195 46	1,466,894,813 72	322,407,368 62	7,303,790 55	38,243,012 19	1,789,302,182 34	
									30,939,221 64			
Dépense d'ordre. = Ministère des travaux publics, s/c du rachat du chemin de fer de Paris à Lyon											28,813,685 72	*Suit le Résultat général du Compte provisoire du budget de 1848.*
											1,818,115,868 06	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1848.

Résultat général du Compte provisoire au 1er janvier 1849.

D'après les explications contenues dans la Note préliminaire du compte provisoire du budget de 1848 (pages 297, 298 et 299),

Les besoins probables de cet exercice s'élèvent à		1,789,302,182f 34c
et ses ressources à	1,788,349,767f 09c	
Mais ces ressources s'atténuent de la réduction éventuelle à faire sur la portion de l'emprunt en rentes applicable aux travaux extraordinaires de 1848. (Loi du 25 juin 1841.)	69,323 54	1,788,280,443 55
RESTE		1,021,738 79
D'une autre part, ce découvert s'accroît de l'excédant de dépense du service colonial, dont, aux termes de l'article 11 de la loi des comptes de 1842, le règlement législatif n'aura lieu que dans la loi des comptes de l'exercice 1849		18,602,942 00
Les faits connus ou appréciés à l'époque du 1er janvier 1849 détermineraient donc, pour le budget de 1848, une insuffisance présumée de ressources de		19,624,680 79
Mais il y a lieu d'en déduire les dépenses de l'exercice 1848 qui resteront probablement à payer en clôture d'exercice		5,800,000 00
En sorte que cette insuffisance de ressources n'est plus que de		13,824,680 79

Elle résulte, ainsi qu'il suit, du rapprochement des recettes et des dépenses afférentes à chacun des services qui forment l'ensemble du budget de l'exercice 1848, savoir :

Dépenses ordinaires (déduction faite des restes à payer)	1,623,316,219 01	1,763,812,505 88
Travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842.	140,496,286 87	
Recettes		1,768,590,767 09
EXCÉDANT de recette		4,778,261 21
Prélèvement à effectuer sur les fonds généraux du budget de 1848, pour l'excédant présumé de dépense du service colonial. (Voir ci-dessus.)		18,602,942 00
DÉCOUVERT		13,824,680 79

Travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841.	Dépenses présumées des ministères des travaux publics, de la guerre et de la marine	19,689,676 46	
	Portion du produit de la négociation de l'emprunt en rentes attribuée à l'exercice 1848 (19,759,000 fr.), et réduction éventuelle à faire sur la portion de cet emprunt qui fait partie des ressources restant à appliquer aux budgets des exercices subséquents, ci	19,689,676 46	
	BALANCE	"	"
TOTAL général du découvert sur le budget de l'exercice 1848			13,824,680 79

BUDGET DE L'EXERCICE 1849.

État des Recettes et des Payements faits au 31 Décembre 1848.

BUDGET DE L'EXERCICE 1849.

État des Recettes et des Payements faits à l'époque du 31 décembre 1848.

RECETTES.

NATURE DES RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.			
Droits sur les boissons	10,231f 00c	10,231f 00c	"
Droit de fabrication sur les sucres indigènes	0 76	0 76	"
Droits divers et recettes à différents titres	12,932 35	12,932 35	"
Tabacs	1 25	1 25	"
Poudres à feu	1 00	1 00	"
	23,166 36	23,166 36	"
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Portion de l'emprunt de 450 millions applicables aux travaux extraordinaires	20,317,599 12	20,317,599 12	"
	20,340,765 48	20,340,765 48	"
FONDS SPÉCIAUX REPORTÉS DE L'EXERCICE 1847.			
Fonds affectés au service départemental et à divers services spéciaux qui sont restés à employer à la clôture de l'exercice 1847, et dont le transport, avec la même affectation, est fait au budget de l'exercice 1849, par le projet de loi de règlement de l'exercice 1847, SAVOIR :			
Service départemental	2,639,065f 65c	3,392,520 22	"
Divers services spéciaux	735,454 57		
		23,733,285 70	"

PAYEMENTS.

CHAPITRES spéciaux.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES CONSTATÉES.	PAYEMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À PAYER sur les dépenses constatées.
	MINISTÈRE DE LA GUERRE.			
	1re SECTION. — *Service ordinaire.*			
9	Solde et entretien des troupes	5,031,498f 14c	5,031,498f 14c	"
15	Fourrages	9,795,681 29	9,795,681 29	"
		14,827,179 43	14,827,179 43	"
	MINISTÈRE DE LA MARINE.			
	1re SECTION. — *Service ordinaire.*			
5	Solde et habillement des équipages et des troupes	1,129,047 92	1,129,047 92	"
17	Frais de voyages	13,539 00	13,539 00	"
		1,142,586 92	1,142,586 92	"
"	Payements faits par le trésor sur traites de la marine, et restant à régulariser au 31 décembre 1848, en atténuation des restes à payer que le budget de la marine, présente à la clôture des exercices antérieurs à 1848	389,818 17	389,818 17	"
		1,532,405 09	1,532,405 09	"
	REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS.			
69	Restitutions sur les contributions directes. (Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions.)	468,348 35	468,348 35	"

RÉCAPITULATION.

SERVICE ORDINAIRE.

Ministère de la guerre	14,827,179 43	14,827,179 43	"
——— de la marine	1,532,405 09	1,532,405 09	"
Remboursements et restitutions	468,348 35	468,348 35	"
	16,827,932 87	16,827,932 87	"

Voir à la page suivante le Résultat général des opérations relatives au budget de l'exercice 1849.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1849.

Résultat général des opérations constatées sur le budget de l'exercice 1849, au 31 décembre 1848.

Payements sur les services des ministères	16,827,932f 87c
Recouvrements sur les produits du budget	20,340,765 48
EXCÉDANT des recouvrements	3,512,832 61
Fonds départementaux et spéciaux reportés des exercices précédents. (A ajouter)	3,392,520 22
EXCÉDANT de recette	6,905,352 83
Ce dernier résultat, rapproché du prélèvement effectué sur les fonds généraux du budget de 1849, pour couvrir l'insuffisance de ressources du service colonial de cet exercice, dont les besoins ont dû être, en partie, assurés d'avance par des envois de fonds faits aux colonies, dans les derniers mois de l'année 1848. (Voir, page 590, l'application qui a été faite de ce prélèvement au compte du service colonial.)	14,637,076 00
Fait ressortir l'excédant de dépense pour lequel le budget de l'exercice 1849 est employé dans la situation générale des finances. (Voir page 399.)	7,731,723 17

SITUATION FINANCIÈRE

DU SERVICE

DES TRAVAUX EXTRAORDINAIRES

IMPUTABLES SUR DES RESSOURCES SPÉCIALES

1° Travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841.

2° Travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842.

NOTE

Sur la Situation financière du service des Travaux extraordinaires imputables sur des Ressources spéciales.

L'État fait exécuter, depuis 1837, des travaux extraordinaires qui se sont partagés en trois catégories distinctes, selon la nature des ressources que les lois leur ont spécialement affectées :

1° Travaux imputables sur les excédants de recette des budgets, ou sur le produit disponible de la réserve de l'amortissement. (Loi du 17 mai 1837.)

2° Travaux à la dépense desquels le produit d'un emprunt en rentes a été assigné. (Loi du 25 juin 1841.)

3° Travaux des grandes lignes de chemins de fer et autres dépenses provisoirement imputées sur les fonds de la dette flottante, et auxquels ont été ensuite attribuées diverses ressources spéciales ainsi que les fonds de réserve de l'amortissement, après l'extinction des découverts du trésor. (Loi du 11 juin 1842.)

Ainsi qu'on l'a annoncé, page 369 du compte général des finances de l'année 1843, les travaux extraordinaires régis par la loi du 17 mai 1837 ont été l'objet, dans ledit compte, d'une situation complète et définitive qu'il n'y a plus eu lieu de reproduire dans ceux des années subséquentes, le régime financier appliqué, en vertu de la loi précitée, aux ressources et aux besoins des travaux extraordinaires des exercices 1837 à 1841, s'étant trouvé, à partir de l'exercice 1842, remplacé par celui qui a été consacré par la loi du 25 juin 1841.

Les explications qui suivent font connaître la situation financière des deux autres natures de travaux, au 1er janvier 1849, abstraction faite des nouveaux crédits portés au budget de 1849, dans lequel la spécialité du service des travaux extraordinaires a dû cesser d'être observée (1). Cette situation financière que l'on doit néanmoins continuer de présenter pour l'année 1848, s'applique aux autorisations législatives de dépenses qui ont été l'objet de crédits généraux ou de crédits spéciaux par exercice, et elle est terminée par le rapprochement des ressources réalisées avec les payements effectués, lesquels déterminent, d'accord avec la situation générale de l'administration des finances, les résultats, relativement au trésor, de l'exécution au 1er janvier 1849 des travaux dont il s'agit.

---

(1) Voir, 1° l'exposé des motifs, à l'Assemblée nationale, du projet de budget rectifié pour 1848, page 5; 2° le rapport du comité des finances de l'assemblée, sur ce budget, page 13; 3° la discussion du même budget (ministère des travaux publics) au *Moniteur* du 28 novembre 1848, page 3,376.

Note sur la Situation financière du service des Travaux extraordinaires.

1° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR LA LOI DU 25 JUIN 1841.

La loi du 25 juin 1841, sur le budget des recettes de l'exercice 1842, en abrogeant celle du 17 mai 1837, a affecté aux découverts des budgets, à partir du 1er janvier 1842, la réserve disponible de l'amortissement des rentes, dont le produit avait jusque-là été employé aux dépenses des travaux extraordinaires; elle a en même temps, pour subvenir à ces travaux, autorisé l'emprunt en rentes d'un capital de 450 millions.

Les crédits provenant de la loi du 17 mai 1837, dont l'affectation par exercice n'avait pas encore été réglée, s'élevaient, comme il a été expliqué page 370 du compte général des finances de 1843, à une somme de 180,769,000 francs, qui restait à mettre à la disposition du ministre des travaux publics, ci..... 180,769,000f

La loi spéciale du 25 juin 1841, sur les travaux extraordinaires, a ajouté aux crédits du ministère des travaux publics une somme de 40 millions, savoir :

Amélioration de rivières	5,200,000f	40,000,000
Service des canaux du Nivernais et du Berri	4,000,000	
Amélioration de ports maritimes	1,570,000	
Crédits généraux à répartir ultérieurement	29,230,000	

Les crédits généraux alloués au ministre des travaux publics ont ainsi été élevés à la somme de..... 220,769,000f

La même loi a, en outre, autorisé les ministères de la guerre et de la marine à effectuer des travaux extraordinaires et leur a accordé les crédits généraux ci-après :

Ministère de la guerre	225,052,400f	276,052,400
Ministère de la marine	51,000,000	

TOTAL des allocations générales résultant de la loi du 25 juin 1841 (1). 496,821,400

Ces allocations générales sont restées fixées à la somme ci-dessus jusqu'en 1848. Mais un arrêté rendu le 30 avril 1848 par M. le ministre de la marine a ouvert d'urgence, pour les travaux du fort Boyard, dont les crédits généraux et spéciaux étaient épuisés depuis 1847, une allocation de 350,000 francs qui a été sanctionnée par l'Assemblée nationale dans la loi sur le budget rectifié de 1848; il en résulte que les crédits généraux régis par la loi du 25 juin 1841 s'accroissent de..... 350,000

Et se trouvent ainsi portés à..... (A REPORTER)..... 497,171,400

(1) Déduction faite de 4,500,000 fr. pour une portion du prêt concernant le chemin de fer de Strasbourg à Bâle, comprise dans es crédits de la loi du 25 juin 1841, mais qui, ayant été imputée par la loi du 25 mai 1842 (tableau I) sur l'exercice 1841, s'est trouvée rattachée aux dépenses effectuées sous le régime de la loi du 17 mai 1837.

Note sur la Situation financière du service des Travaux extraordinaires.

REPORT		497,171,400
L'emprunt de 1841 ne représentant qu'une ressource de 450 millions, savoir :		
Portion négociée le 18 octobre 1841	150,000,000	
——— le 9 décembre 1844	200,000,000	
Complément réalisé en 1845, au moyen de la consolidation de fonds des caisses d'épargne. (Loi du 22 juin 1845)	100,000,000	
	450,000,000	450,000,000
Pour solder l'ensemble des travaux autorisés il restera ainsi à pourvoir à un complément de dépenses que l'article 16 de la loi du 3 juillet 1846 a réuni aux travaux régis par la loi du 11 juin 1842 (voir ci-après) de la somme de		47,171,400
Sur les allocations générales ci-dessus		497,171,400 00

Des crédits spéciaux par exercice ont été, ainsi qu'il suit, employés par les ministres ou mis à leur disposition, jusqu'au 1er janvier 1849, savoir :

Crédits employés aux dépenses définitivement liquidées pour les exercices ci-après :

Exercice 1842	117,485,601f 01c	
——— 1843	109,881,025 16	
——— 1844	86,924,753 54	
——— 1845	63,095,420 70	454,261,618 46
——— 1846	47,486,813 69	
——— 1847	29,388,004 36	
Crédits accordés sur l'exercice 1848 :		
Loi sur le budget rectifié, en date du 12 décembre 1848	19,759,000 00	
Arrêtés à soumettre ultérieurement à la régularisation législative, savoir :		20,272,164 54
Guerre. — 9 décembre 1848	183,500 00	
Guerre. — 30 décembre 1848	329,664 54	
ENSEMBLE		474,533,783 00

Mais, ainsi qu'on l'a expliqué au compte général de finances des années précédentes, il est nécessaire de déduire de ces crédits spéciaux ceux qui, étant restés disponibles à la fin de la période antérieure au régime fondé par la loi du 25 juin 1841, ont dû être employés concurremment, sur les exercices 1842 et 1843 avec ceux qui avaient été ouverts sous ce régime, savoir :

Crédits restés à la disposition du ministre des travaux publics, à l'époque de l'abrogation de la loi du 17 mai 1837, réimputés aux exercices 1842 et 1843	19,830,199f 49c	
Crédits pour travaux de fortification de Paris non employés par le ministre de la guerre à la clôture de l'exercice 1841, et réimputés aux exercices 1842 et 1843	24,472,321 67	44,302,521 16
		430,231,261 84
A REPORTER		497,171,400 00

Note sur la Situation financière du service des Travaux extraordinaires.

REPORT	497,171,400 00
Les crédits spéciaux auxquels les ressources déterminées par la loi du 25 juin 1841 doivent subvenir ne s'élèvent plus ainsi qu'à	430,231,261 84
Et il reste, par conséquent, au 1er janvier 1849, des allocations générales à employer par exercice (voir les détails contenus dans le tableau, page 371), pour la somme de	66,940,138 16

On fait mention ici que la loi du 25 juin 1841 a laissé en réserve, en ce qui concerne le ministère des travaux publics, une somme de *crédits généraux restant à répartir*. Les besoins effectifs des services n'ayant pu alors être complétement déterminés, il a paru préférable d'attribuer à des lois ultérieures le soin d'en proposer l'allocation, à mesure que ces besoins se révéleraient. Ces crédits généraux, s'élevant, ainsi qu'on l'a dit ci-dessus, à 29,230,000f

Ont été successivement réduits de ceux dont l'affectation législative aux services ci-après, a été votée pendant les sessions de 1842 à 1847, savoir :

Routes royales et ports maritimes de la Corse	3,000,000f	28,130,000
Amélioration de rivières	2,200,000	
Amélioration de ports maritimes	7,377,639	
Établissement de nouveaux canaux	15,552,361	

En sorte que le solde des crédits généraux non répartis ne s'élevait plus, au 1er janvier 1848, qu'à	1,100,000
Mais un décret du 24 mai 1848 ayant affecté au canal de l'Aisne à la Marne, dont les crédits généraux étaient épuisés, une somme de	400,000
Les allocations générales, restant à répartir, se trouvent réduites, ainsi qu'il résulte du tableau général (page 371) à	700,000

2° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR LA LOI DU 11 JUIN 1842.

(*Établissement de grandes lignes de chemins de fer et Travaux divers.*)

La loi du 11 juin 1842 a créé, comme on l'a dit plus haut, un système général de grandes lignes de chemins de fer, dont la dépense, en ce qui concerne l'État, devait provisoirement être imputée sur les ressources de la dette flottante du trésor, jusqu'à ce que l'extinction des découverts constatés à la charge des budgets ordinaires des exercices 1840 et suivants ait permis d'y attribuer les fonds disponibles de l'amortissement; en outre, il a été ensuite affecté à l'atténuation de ces avances, 1° le montant des remboursements de diverses natures à faire par des compagnies de chemins de fer (article 16 de la loi du 3 juillet 1846); 2° le produit de l'emprunt de 350 millions négocié en vertu de la loi du 8 août 1847).

Les dépenses dont il s'agit, autorisées tant par la loi du 11 juin 1842 que par les autres lois subséquentes, et divers travaux dont l'exécution a été soumise au même régime de ressources, ont été

Note sur la Situation financière du service des Travaux extraordinaires.

l'objet d'allocations générales, qui se trouvent détaillées dans le tableau ci-après, pages et , et se résument ainsi qu'il suit, pour chacune des années pendant lesquelles elles ont été accordées.

Les anciennes Chambres législatives ont successivement voté, pendant les sessions ci-après, des allocations montant à 1,109,218,361 francs, savoir :

Session de 1842	148,000,000f 00c	1,109,218,361f 00c
—— de 1843	7,000,000 00	
—— de 1844	365,517,000 00	
—— de 1845	193,019,000 00	
—— de 1846	369,922,361 00	
—— de 1847	25,760,000 00	

Plusieurs décrets du Gouvernement provisoire et de l'Assemblée nationale ont en outre ouvert divers crédits pendant l'année 1848 ; bien que ces crédits n'aient pas été formulés explicitement dans lesdits décrets, comme *allocations générales*, ils doivent néanmoins être considérés comme tels, puisqu'ils s'appliquent à des dépenses nouvelles, non comprises parmi les travaux qui avaient déjà été autorisés ; dépenses pour lesquelles les crédits spéciaux, accordés par exercice, doivent nécessairement, d'après la législation qui régit le service extraordinaire, procéder de crédits généraux préexistants et formant le point de départ de la situation financière de chaque entreprise. Ces crédits sont les suivants :

Décret du Gouvernement Provisoire en date du 24 février 1848 :		
Chemin de fer de Strasbourg à Hommarting	2,000,000f	12,940,000 00
Décrets votés par l'Assemblée nationale :		
Décret du 10 juin 1848 (chemin de fer de Tours à Nantes)	2,000,000	
Idem (reconstruction de cinq ponts)	2,940,000	
Idem (travaux de la haute Seine)	1,000,000	
Idem (amélioration de la Marne entre son embouchure et Dizy)	1,000,000	
Idem (canal dérivé de la Sauldre)	1,000,000	
Idem du 16 juin 1848 (chemin de fer de Versailles à Chartres)	2,000,000	
Idem du 6 octobre 1848, (amélioration de la Marne entre son embouchure et Dizy)	1,000,000	
ENSEMBLE		1,122,158,361 00

Sur ces allocations générales, des crédits spéciaux par exercice ont été, ainsi qu'il suit, employés par les ministres, ou mis à leur disposition jusqu'au 1er janvier 1849, savoir :

Crédits employés aux dépenses définitivement liquidées pour les exercices ci-après :

Exercice 1842	1,368,937f 58c	442,574,892 99	
—— 1843	27,256,795 12		
—— 1844	43,244,801 45		
—— 1845	100,683,159 05		
—— 1846	121,927,755 35		
—— 1847	148,093,444 44		
A REPORTER		442,574,892 99	1,122,158,361 00

Note sur la situation financière du service des Travaux extraordinaires.

REPORT.....			442,574,892 99	1,122,158,361 00
Crédits accordés sur l'exercice 1848 :				
Loi sur le budget rectifié, en date du 12 décembre 1848.....		146,751,560 00		
Arrêtés à soumettre ultérieurement à la régularisation législative, savoir :			146,864,184 49	
Guerre. — 9 décembre (*réduction à déduire*).....	183,500f 00c			
Idem. — 30 décembre...	9,574 77	112,624 49		
Marine. — 28 décembre.	286,549 72			
Les crédits spéciaux montant, dans leur ensemble, à.....			589,439,077 48	589,439,077 48
Il restait au 1er janvier 1849, des allocations générales à répartir par exercice (voir les détails contenus dans le tableau ci-après, page 373) pour une somme totale de.....				532,719,283 52

Mais, au point de vue de la dépense totale, que l'on peut présumer, devoir peser en définitive sur le trésor, il est nécessaire de tenir compte des modifications qui ont été apportées au mode d'exécution de plusieurs chemins de fer, depuis l'allocation des crédits qui leur avaient été affectés dans le système de la loi du 11 juin 1842. Toutefois, les résultats de ces modifications ne pourront être arrêtés que d'après les comptes définitifs de chaque entreprise, qui feront connaître distinctement les dépenses faites par l'État devant rester à sa charge, celles qu'il a effectuées et qui sont à lui rembourser par les compagnies, et enfin les crédits non employés et qui seraient à annuler ultérieurement.

Suite de la SITUATION FINANCIÈRE DU SERVICE DES TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.

1° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR LA LOI DU 25 JUIN 1841.

Tableau comparatif, au 1er janvier 1849, des Allocations générales et des Crédits spéciaux par exercice.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS GÉNÉRAUX accordés sous le régime de la loi du 25 juin 1841.	CRÉDITS COMPRIS DANS LES COMPTES DÉFINITIFS DES EXERCICES 1842.	1843.	1844.	1845.	CRÉDITS SPÉCIAUX. 1846.	1847.	CRÉDITS mis à la disposition des ministres sur l'exercice 1848.	TOTAL.	À DÉDUIRE. Solde des crédits accordés antérieurement à la loi du 25 juin 1841, et qui étaient restés à employer concurremment avec les crédits ci-contre.	MONTANT des crédits spéciaux à employer sous le régime de la loi du 25 juin 1841.	RESTE À EMPLOYER au 1er janvier 1849 sur les crédits généraux procédant de la loi du 25 juin 1841.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.													
1	Routes nationales, classées avant le 1er janvier 1837..	25,800,000f 00c	9,394,866f 36c	9,994,883f 52c	7,585,927f 06c	688,795f 97f	159,292f 28c	28,767f 93	"	27,852,533f 12c	2,058,327f 56	25,794,205f 56c	5,794f 44	(A) Les crédits généraux restant à répartir s'élevaient au 1er janvier 1848 à..... 1,000,000f
2	Routes nationales classées depuis le 1er janvier 1837..	"	301,101 33	192,659 14	244,563 37	66,306 01	"	"	"	804,629 85	804,629 85	"	"	
3	Routes nationales et ports maritimes de la Corse.....	6,798,500 00	1,180,138 40	1,151,948 78	1,383,705 48	1,116,266 70	1,000,491 57	816,830 97	440,000f 00	7,089,381 90	784,040 93	6,305,340 97	493,159 03	Mais un décret, du 24 mai 1848 ayant ouvert, pour le canal de l'Aisne à la Marne, en excédant des allocations générales affectées au chapitre 11 *bis*, un crédit de..... 400,000
4	Achèvement des routes stratégiques de l'Ouest.....	"	56,498 07	3,505 08	17,788 27	22,068 57	"	"	"	99,859 99	99,859 99	"	"	
5	Ponts.....	200,000 00	442,659 36	318,438 88	57,944 41	6,339 12	17,779 20	22,691 57	"	865,852 54	708,486 03	157,366 51	42,633 49	
6	Amélioration de rivières.....	24,016,592 00	7,487,336 55	6,457,155 07	4,855,437 43	3,213,396 24	2,159,969 58	976,721 47	350,000 00	25,500,016 34	1,671,733 08	23,828,283 26	188,308 74	
6 *bis*.	Amélioration de rivières. (Loi du 8 juillet 1840.).....	5,850,000 00	1,205,000 00	870,615 94	1,000,000 00	829,035 17	863,842 99	509,314 78	240,000 00	5,517,808 88	335,835 87	5,181,973 01	668,026 99	
7	Service des canaux du Nivernais et du Berry.....	4,000,000 00	1,416,853 81	1,297,501 20	634,297 90	814,116 23	577,101 52	628,899 35	440,000 00	5,808,770 01	1,920,774 41	3,887,995 60	112,004 40	Le prélèvement de cette somme a réduit les crédits généraux restant à répartir, à.... 700,000
8	Études de navigation.....	"	1,909 84	"	"	"	"	"	"	1,909 84	1,909 84	"	"	
9	Amélioration des ports maritimes.....	35,651,547 00	9,469,750 56	6,664,502 09	6,235,020 69	4,718,349 49	3,390,400 37	3,060,095 85	1,640,000 00	35,178,119 05	4,322,725 88	30,855,393 17	4,796,153 83	
10	Chemins de fer. (Garanties d'intérêts et prêts aux compagnies.).....	18,100,000 00	1,550,000 00	14,500,000 00	700,000 00	600,000 00	200,000 00	300,000 00	500,000 00	18,350,000 00	850,000 00	17,500,000 00	600,000 00	(B) Un arrêté rendu par le ministre de la marine le 30 avril 1848 a ouvert, par urgence, pour les travaux du fort Boyard un crédit extraordinaire de..... 350,000f
10 *bis*.	Chemins de fer construits par l'État.....	16,500,000 00	8,861,717 24	6,328,342 87	4,704,747 48	1,164,990 99	137,797 65	608 71	"	21,198,204 94	5,012,608 88	16,185,596 06	314,403 94	
11	Établissement de nouveaux canaux.....	68,652,361 00	14,000,600 00	17,314,982 48	15,930,346 66	9,159,923 89	10,198,977 89	61,162 60	1,800,000 00	68,465,993 52	16,725 65	68,449,267 87	203,093 13	
11 *bis*.	Établissement de nouveaux canaux. (Loi du 8 juillet 1840 et décret du 24 mai 1848.).....	14,500,000 00	2,949,450 26	3,390,000 00	3,900,000 00	2,825,093 88	1,840,450 00	401,881 65	430,000 00	15,736,875 79	1,242,541 52	14,494,334 27	5,665 73	La loi sur le budget rectifié de 1848 ayant classé ce nouveau crédit parmi les travaux régis par la loi du 25 juin 1841, il est devenu nécessaire de l'ajouter aux allocations générales à employer sous ce régime et montant à..... 496,821,400
	Crédits généraux restant à répartir.....	(A) 700,000 00	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	700,000 00	
		220,769,000 00	58,317,881 78	68,484,535 05	47,249,778 75	25,224,682 26	20,546,103 05	6,806,974 88	5,840,000 00	232,469,955 77	19,830,199 49	212,639,756 28	8,129,243 72	
	MINISTÈRE DE LA GUERRE.													Elles se trouvent en conséquence portées à la somme de..... 497,171,400
1	Travaux de fortification de Paris.....	92,000,000 00	41,894,663 32	22,506,762 48	20,035,763 68	19,224,131 31	9,166,765 28	2,643,192 68	600,000 00	116,071,278 75	24,472,321 67	91,598,957 08	401,042 92	
2	Travaux de fortification des autres places.....	47,280,900 00	6,289,609 89	7,016,678 33	6,121,314 59	4,570,195 09	4,545,750 25	4,070,915 20	2,150,000 00	34,764,463 35	"	34,764,463 35	12,516,436 65	
3	Travaux pour les bâtiments militaires.....	74,160,000 00	7,365,124 22	7,622,039 97	7,251,575 54	7,407,692 98	7,102,609 92	8,357,671 50	4,956,578 89	50,063,293 02	"	50,063,293 02	24,096,706 98	
4	Construction pour le service de l'artillerie.....	8,600,000 00	307,717 99	359,922 58	1,013,730 25	1,088,715 86	579,351 84	1,396,975 83	553,585 65	5,300,000 00	"	5,300,000 00	3,300,000 00	
5	Constructions aux établissements des poudres et salpêtres.....	3,011,500 00	255,878 16	309,539 62	310,186 94	330,549 87	200,046 58	83,256 75	422,000 00	1,911,457 92	"	1,911,457 92	1,100,042 08	
		225,052,400 00	56,112,993 58	37,814,942 98	34,732,571 00	32,621,285 11	21,594,523 87	16,552,011 96	8,682,164 54	208,110,493 04	24,472,321 67	183,638,171 37	41,414,229 63	
	MINISTÈRE DE LA MARINE.													
1	Fort Boyard (y compris 350,000 fr. par arrêté du 30 avril 1848) (B).....	2,850,000 00	353,813 91	567,843 85	514,292 64	376,330 83	373,303 29	50,563 56	350,000 00	2,586,148 08	"	2,586,148 08	263,851 92	
2	Casernes dans les ports de Brest, Rochefort et Toulon..	1,500,000 00	699,999 73	700,000 00	99,991 28	"	"	"	"	1,499,991 01	"	1,499,991 01	8 99	
3	Établissements à créer à Castineau.....	3,000,000 00	984 00	313,881 78	1,188,096 23	199,628 36	246,127 13	288,736 51	400,000 00	2,637,454 01	"	2,637,454 01	362,545 99	
4	Digue et arsenal de Cherbourg.....	44,000,000 00	1,999,928 01	1,999,821 50	3,140,023 64	4,673,494 14	4,726,756 35	5,689,717 45	5,000,000 00	27,229,741 09	"	27,229,741 09	16,770,258 91	
		51,350,000 00	3,054,725 65	3,581,547 13	4,942,403 79	5,249,453 33	5,346,186 77	6,029,017 52	5,750,000 00	33,953,334 19	"	33,953,334 19	17,396,665 81	
	TOTAL GÉNÉRAL.....	(B) 497,171,400 00	117,485,601 01	109,881,025 16	86,924,753 54	63,095,420 70	47,486,813 69	29,388,004 36	20,272,164 54	474,533,783 00	44,302,521 16	430,231,261 84	66,940,138 16	

Suite de la SITUATION FINANCIÈRE DU SERVICE DES TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.

2° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR LA LOI DU 11 JUIN 1842.

Tableau comparatif, au 1er janvier 1849, des Allocations générales et des Crédits spéciaux par exercice.

CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS GÉNÉRAUX.	CRÉDITS SPÉCIAUX. — CRÉDITS COMPRIS dans les comptes définitifs des exercices 1842.	1843.	1844.	1845.	1846.	1847.	CRÉDITS mis à la disposition des ministres sur l'exercice 1848	TOTAL.	RESTE À EMPLOYER au 1er janvier 1849 sur les crédits généraux.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.											
13	Établissemt de grandes lignes des chemins de fer.	638,935,000f 00c	1,368,937f 58c	27,256,795f 12c	34,351,899f 68c	71,497,024f 20c	82,379,852f 66c	77,831,744f 02c	86,000,000f 00c	380,686,253f 26c	258,248,746f 74c	Les crédits généraux accordés pour l'établissement des grandes lignes de chemins de fer se développent ainsi qu'il suit :
14	Prêts et subvention aux compagnies des chemins de fer de Paris à Rouen et de Rouen au Havre.	22,000,000 00	"	"	6,600,000 00	13,400,000 00	"	1,500,000 00	500,000 00	22,000,000 00	"	Chemin du Nord. — Chemin de Paris à Lille et à Valenciennes. (Lois du 11 juin 1842, du 26 juillet 1844, du 5 août 1844, du 15 juillet 1845 et du 9 août 1847) ..... 83,435,000f ; Embranchement de Lille sur Calais et Dunkerque. (Loi du 26 juillet 1844.) ..... 15,000,000 — 98,435,000f
14 *bis.*	Prêt à la compagnie du chemin de fer de Montereau à Troyes	3,000,000 00	"	"	"	"	"	3,000,000 00	"	3,000,000 00	"	
15	Travaux de routes nationales	6,000,000 00	"	"	2,224,353 93	3,343,686 99	415,703 58	14,573 93	"	5,998,318 43	1,681 57	Chemin de Paris à Strasbourg. — Partie comprise entre Paris et Hommarting. (Loi du 2 août 1844.) ..... 88,700,000 ; Partie comprise entre Hommarting et Strasbourg. (Loi du 11 juin 1842 et décret du 24 avril 1848.) ..... 13,500,000 — 102,200,000
16	Ports maritimes, phares et fanaux	96,174,361 00	"	"	68,547 84	1,745,939 21	11,853,969 86	12,206,093 61	9,000,000 00	34,874,550 52	61,299,810 48	
17	Achèvement et perfectionnement des routes nationales	77,500,000 00	"	"	"	7,429,940 06	14,856,140 84	14,830,282 29	14,380,000 00	51,496,363 19	26,003,636 81	
18	Construction de trois édifices à affecter à des services d'intérêt général	7,461,000 00	"	"	"	445,940 68	1,681,788 39	2,485,922 25	1,200,000 00	5,813,651 32	1,647,348 68	Chemin de Paris à la Méditerranée. — Partie (commune au chemin de la Méditerranée au Rhin) comprise entre Dijon et Châlons. (Lois du 11 juin 1842 et du 16 juillet 1845.) 16,000,000 ; Parties comprises entre Paris et Dijon, et entre Châlon et Lyon. (Lois du 26 juillet 1844 et du 9 août 1847.) ..... 71,000,000 — 87,000,000
19	Construction de divers ponts	5,150,000 00	"	"	"	12,652 92	973,311 87	1,746,471 92	1,480,000 00	4,212,436 71	937,563 29	
19 *bis.*	Reconstruction de cinq ponts	2,940,000 00	"	"	"	"	"	"	1,350,000 00	1,350,000 00	1,590,000 00	
20	Établissement de nouveaux canaux	39,500,000 00	"	"	"	"	1,899,843 64	8,905,366 67	4,000,000 00	14,805,210 31	24,694,789 69	Partie comprise entre Avignon et Marseille. (Lois du 11 juin 1842, du 24 juillet 1843, et du 9 août 1847.) 41,000,000
21	Amélioration de rivières	78,000,000 00	"	"	"	"	687,331 03	4,818,111 90	6,100,000 00	11,605,442 93	66,394,557 07	
22	Amélioration de la Marne entre son embouchure et Dizy	1,000,000 00	"	"	"	"	"	"	1,000,000 00	1,000,000 00	"	Chemin de Paris à l'Océan et à la frontière d'Espagne. — Partie (commune à ces deux chemins) comprise entre Orléans et Tours. (Loi du 11 juin 1842.) 17,000,000 ; Partie du chemin de fer de Paris à la frontière d'Espagne comprise entre Tours et Bordeaux. (Loi du 26 juillet 1844.) ..... 54,000,000 — 71,000,000
		977,660,361 00	1,368,937 58	27,256,795 12	43,244,801 45	97,875,184 06	114,747,941 87	127,338,566 59	125,010,000 00	536,842,226 67	440,818,134 33	
	MINISTÈRE DE LA GUERRE.											
6	Travaux de fortification du Havre	5,880,000 00	"	"	"	784,587 38	1,693,361 64	1,177,862 38	483,900 00	4,139,711 40	1,740,288 60	Chemin de Paris au centre de la France. — Partie comprise entre Orléans et Vierzon. (Lois du 11 juin 1842, du 3 juillet 1846 et du 9 août 1847.) ..... 21,000,000 ; Partie comprise entre Vierzon et Limoges, par Châteauroux. (Lois des 26 juillet 1844 et 21 juin 1846.) ..... 50,400,000 ; Partie comprise entre Vierzon et Clermont, par la vallée de l'Allier. (Lois des 26 juillet 1844 et 21 juin 1846.) ..... 37,300,000 — 108,700,000
7	Armement des fortifications de Paris	14,130,000 00	"	"	"	847,763 89	2,979,990 62	2,711,269 07	2,150,976 42	8,690,000 00	5,440,000 00	
8	Travaux de fortification de diverses places	18,140,000 00	"	"	"	1,175,284 97	2,345,830 54	3,358,344 50	2,085,600 00	8,965,060 01	9,174,939 99	
9	Reconstruction de l'arsenal d'Amiens	188,000 00	"	"	"	338 75	44,569 35	99,694 15	43,000 00	187,602 25	397 75	
10	Création d'un hôpital militaire thermal à Vichy.	160,000 00	"	"	"	"	"	155,841 65	4,158 35	160,000 00	"	
		38,498,000 00	"	"	"	2,807,974 99	7,063,752 15	7,503,011 75	4,767,634 77	22,142,373 66	16,355,626 34	Chemin de Paris à l'ouest de la France. — Partie comprise entre Versailles et Chartres. (Lois du 26 juillet 1844, du 21 juin 1846 et du 9 août 1847, et décret du 16 juin 1848.) 27,000,000 ; Partie comprise entre Chartres et Rennes. (Loi du 21 juin 1846.) ..... 50,000,000 — 77,000,000
	MINISTÈRE DE LA MARINE.											
5	Curage et défense de la petite rade de Toulon	10,500,000 00	"	"	"	"	208 70	"	2,500,000 00	2,500,208 70	7,999,791 30	Continuation des études de chemins de fer. (Loi du 11 juin 1842.) 1,500,000
6	Amélioration de Port-Vendres	2,500,000 00	"	"	"	"	115,852 63	290,306 03	1,000,000 00	1,406,158 66	1,093,841 34	Essai du système de chemin de fer atmosphérique. (Loi du 5 août 1844.) .. 1,800,000
7	Salaires d'ouvriers	12,000,000 00	"	"	"	"	"	1,598,109 79	1,740,000 00	3,338,109 79	8,661,890 21	Subvention à la compagnie du chemin de fer de Bordeaux à Cette. (Loi du 21 juin 1846.) 15,000,000
8	Approvisionnements généraux de la flotte	48,000,000 00	"	"	"	"	"	4,670,696 54	7,839,303 46	12,510,000 00	35,490,000 00	Travaux du chemin de fer de Saint-Dizier à Gray. (Loi du 21 juin 1846.) .. 4,000,000
9	Approvisionnements de prévoyance	33,000,000 00	"	"	"	"	"	6,692,753 74	4,007,246 26	10,700,000 00	22,300,000 00	Liquidation des entreprises du chemin de fer de Montpellier à Nîmes. (Loi du 3 juillet 1846.) 500,000
		106,000,000 00	"	"	"	"	116,061 33	13,251,866 10	17,086,549 72	30,454,477 15	75,545,522 85	
	TOTAL GÉNÉRAL	1,122,158,361 00	1,368,937 58	27,256,795 12	43,244,801 45	100,683,159 05	121,927,755 35	148,093,444 44	146,864,184 49	589,439,077 48	532,719,283 52	TOTAL des crédits généraux pour les chemins de fer 638,935,000

RÉSUMÉ

Suite de la SITUATION FINANCIÈRE DU SERVICE DES TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.

Résumé des Payements effectués et des Ressources réalisées par le trésor au 1er janvier 1849, pour le service des Travaux extraordinaires régis par les lois des 25 juin 1841 et 11 juin 1842.

1° TRAVAUX RÉGIS PAR LA LOI DU 25 JUIN 1841.

Payements effectués pendant l'année 1841	1,434,941f 42c	425,171,716f 35c
——— 1842	94,586,465 18	
——— 1843	69,145,873 26	
——— 1844	89,791,306 70	
——— 1845	68,192,231 11	
——— 1846	51,061,330 27	
——— 1847	30,394,692 78	
——— 1848	20,564,875 63	
Produit de l'emprunt de 450 millions autorisé par la loi du 25 juin 1841, et réalisé pendant les années 1841 à 1846		450,000,000 00
EXCÉDANT de recette au 1er janvier 1849, appliqué aux budgets des exercices 1848 et 1849		24,828,283 65

2° TRAVAUX RÉGIS PAR LA LOI DU 11 JUIN 1842.

Payements effectuées pendant l'année 1842		543,240f 72c	554,290,700 30
——— 1843		16,651,857 38	
——— 1844		45,084,741 47	
——— 1845		87,792,541 67	
——— 1846		118,779,396 76	
——— 1847		143,345,512 19	
——— 1848		142,093,410 11	
Ressources réalisées. Remboursements effectués par la compagnie du chemin de fer du Nord pendant les années 1845, 1846 et 1847	37,358,750 00	45,958,750 00	130,171,110 50
Remboursements effectués par la compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon pendant l'année 1846	8,000,000 00		
Recette de la portion contributive de la ville de Lille dans la construction de sa station du chemin de fer du Nord	600,000 00		
Versements faits pendant les années 1847 et 1848 par les adjudicataires de l'emprunt de 250 millions autorisé par la loi du 8 août 1847		84,212,360 50	
EXCÉDANT de payements formant l'avance du trésor au 1er janvier 1849. sur les exercices 1842 à 1847		311,583,035 09	424,119,589 80
sur l'exercice 1848		112,536,554 71	

RÉSULTATS GÉNÉRAUX

SUR LES BUDGETS DE 1830 A 1847.

NOTE

Sur les résultats généraux des budgets de 1830 à 1847.

La présente partie du compte général des finances résume les résultats généraux et définitifs des budgets depuis 1830, en considérant chacun de ces budgets sous le double rapport de sa *situation financière* et de son *règlement législatif*.

La *situation financière* est formée des ressources et des besoins exclusivement propres à l'exercice.

La situation en *règlement législatif* comprend non-seulement ces ressources et ces besoins, mais encore les fonds disponibles qui ont été reportés des exercices précédents et ceux que l'exercice expiré a pu lui-même laisser au profit des exercices suivants.

Les exercices 1814 à 1829, formant une période entièrement accomplie, et dont les résultats généraux sont invariables, il a été jugé inutile de continuer à reproduire la situation de ces exercices dans le compte des finances. Elle se trouve pages 365 à 367 de celui de l'année 1845.

Le tableau général, que l'on publie ci-après, fait connaître la situation de chacun des exercices de 1830 à 1847, sous les deux aspects qui viennent d'être indiqués. La situation provisoire de l'exercice, en cours d'exécution, n'y est pas comprise, parce qu'elle ne se forme encore que de recettes et de dépenses présumées, qui seront remplacées l'année suivante par les résultats constatés définitivement en clôture d'exercice.

Ce tableau général est lui-même accompagné de tableaux de développements des recettes et des dépenses qui s'y trouvent comprises.

Les recettes et les dépenses ordinaires et extraordinaires des budgets que présentent ces développements sont celles qui ont été portées dans les lois de règlement de comptes, et d'où est ressorti le résultat final propre à chaque exercice. Mais la nécessité de présenter ce résultat final comme ne ressortant que de deux termes de recette et de dépense, oblige de rattacher à celles-ci, ainsi qu'on va l'expliquer, les excédants du *service départemental* et du *service colonial*, qui, dans les lois, s'ajoutent seulement au résultat général de l'exercice.

Les *fonds de report du service départemental* sont réunis aux recettes ordinaires des budgets; en conséquence, les recettes propres à chaque exercice se trouvent modifiées de la différence existant entre les fonds départementaux reportés des budgets précédents au compte de cet exercice, et ceux qu'il a laissés à transporter aux budgets suivants.

Le *service colonial*, dont le règlement législatif n'a lieu qu'un an après celui du budget général, ne peut figurer dans les lois de comptes que pour l'excédant de dépense qu'il met à la charge dudit budget, et qui est déterminé par les prévisions législatives de recette et de dépense. Dans les résultats du règlement général de chaque exercice, ces prévisions ont donc dû être rattachées, en recette, aux ressources ordinaires, et, en dépense, à celles du ministère de la marine et des colonies. Quant aux fonds disponibles dont le règlement définitif du service colonial de chaque exercice fait profiter le budget général d'un exercice subséquent, ils sont classés parmi les ressources ordinaires des exercices auxquels les lois des comptes les ont attribués.

Il est en outre essentiel de remarquer, en ce qui concerne le règlement des budgets de 1830 et exercices suivants, qui est l'objet du tableau, page 379, que l'on s'est trouvé dans la nécessité de reproduire les résultats de ce règlement, tels qu'ils ressortent des lois de comptes, tandis que l'application qui a été faite législativement en recette à plusieurs exercices, de la réserve de l'amortissement, les présente dans une situation différente de celle des exercices pour lesquels cette réserve, laissée en dehors des ressources, n'a été employée, aux termes de l'article 36 de la loi des recettes de 1842, qu'à l'extinction des découverts constatés et fixés par les lois de comptes. Il n'est toutefois pas possible, dans des vues d'uniformité, de retrancher du résultat de ceux des budgets qui en ont profité, les réserves de l'amortissement comprises en recette, attendu que la portion de ces réserves, demeurée disponible, ayant été reportée d'exercice en exercice, on serait conduit à altérer successivement la situation de chacun d'eux. On doit donc se borner à établir, ainsi qu'il suit, cette déduction sur l'ensemble des découverts des budgets :

Découverts du service ordinaire des budgets de 1830 à 1847, tels qu'ils ressortent du règlement législatif			544,366,004f
A ajouter : dépenses balancées par la réserve de l'amortissement appliquée en recette aux exercices détaillés ci-dessous			286,086,410
Montant des découverts réels des exercices 1830 à 1847, y compris les dépenses balancées par la réserve de l'amortissement destinée à les couvrir			830,452,414

Cette situation, des découverts réels du service ordinaire des budgets, se résume ainsi par période :

Budgets de 1830 à 1839 :			
Découverts fixés législativement		88,356,054f	244,509,454f
Dépenses balancées par la réserve de l'amortissement appliquée aux exercices :			
1832	11,157,840f	156,153,400	
1833	142,883,905		
1839	2,111,655		
Budgets de 1840 à 1847 :			
Découverts fixés législativement		456,009,950	585,942,960
Dépenses balancées par la réserve de l'amortissement appliquée aux exercices :			
1840	8,776,526f	129,933,010	
1841	121,156,484		
TOTAL, comme ci-dessus, des découverts réels du service ordinaire des budgets.			830,452,414

RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1830 A 1847.

Tableau général, par exercice, de la Situation financière et du Règlement législatif des budgets de 1830 à 1847.

SITUATION FINANCIÈRE.

EXERCICES.	RECETTES ORDINAIRES.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.	PRODUITS D'EMPRUNTS en rentes.	TOTAL. (Voir ci-après l'état de développement.)	DÉPENSES ORDINAIRES et extraordinaires. (Voir ci-après l'état de développement.)	RÉSULTATS PAR EXERCICE. Excédants des recettes.	RÉSULTATS PAR EXERCICE. Excédants des dépenses.
1830	971,035,503f	60,760,551f	"	1,031,796,054f	1,095,142,115f	"	63,346,061f
1831	948,623,042	75,631,143	281,296,785	1,305,550,970	1,219,310,975	86,239,995f	"
1832	984,736,797	57,079,943	21,283,469	1,063,100,209	1,174,350,197	"	111,249,988
1833	990,274,314	16,738,400	155,340,210	1,162,352,924	1,134,072,914	28,280,010	"
1834	1,007,504,349	"	31,214,183	1,038,718,532	1,063,559,443	"	24,840,911
1835	1,020,838,394	21,139,130	26,125,277	1,068,102,801	1,047,207,680	20,895,121	"
1836	1,053,189,488	"	18,992,249	1,072,181,737	1,065,899,158	6,282,579	"
1837	1,076,164,588	"	11,082,180	1,087,246,768	1,078,902,494	8,344,274	"
1838	1,110,651,859	"	1,004,031	1,111,655,890	1,136,188,851	"	24,532,961
1839	1,123,791,139	"	57,326,633	1,181,117,772	1,179,046,335	2,071,437	"
1840	1,160,395,282	"	74,087,817	1,234,483,099	1,363,711,102	"	129,228,003
1841	1,197,750,966	"	183,518,177	1,381,269,143	1,425,239,623	"	43,970,480
1842	1,256,257,751	"	74,736,134	1,330,993,885	1,440,974,148	"	109,980,263
1843	1,270,069,971	"	108,154,230	1,378,224,201	1,445,265,740	"	67,041,539
1844	1,297,899,408	"	86,862,108	1,384,761,516	1,428,133,942	"	43,372,426
1845	1,330,218,735	"	63,068,110	1,393,286,845	1,489,432,101	"	96,145,256
1846	1,351,765,833	"	47,524,722	1,399,290,555	1,566,525,591	"	167,235,036
1847	1,342,809,354	"	29,578,096	1,372,387,450	1,629,678,089	"	257,290,639
						152,113,416	1,138,233,563
EXCÉDANT de dépense sur l'ensemble des budgets de 1830 à 1847. (Voir ci-contre le résultat du règlement législatif de ces budgets.)						986,120,147	

RÈGLEMENT LÉGISLATIF.

EXERCICES.	FONDS DISPONIBLES reportés des exercices précédents.	RECETTES ORDINAIRES et extraordinaires.	TOTAL DES RECETTES ordinaires et extraordinaires et des fonds reportés des exercices précédents.	DÉPENSES ORDINAIRES et extraordinaires.	SITUATION DÉFINITIVE en RÈGLEMENT D'EXERCICE. Excédants de recette attribués aux exercices suivants.	Excédants de dépense formant découverts pour le Trésor: sur le service ordinaire des budgets. (Voir la note, p. 377.)	Excédants de dépense formant découverts pour le Trésor: sur les travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842.
1830	"	1,031,796,054f	1,031,796,054f	1,095,142,115f	"	63,346,061f	"
1831	"	1,305,550,970	1,305,550,970	1,219,310,975	86,239,995f	"	"
1832	86,239,995f	1,063,100,209	1,149,340,204	1,174,350,197	"	25,009,993	"
1833	"	1,162,352,924	1,162,352,924	1,134,072,914	28,280,010	"	"
1834	28,280,010	1,038,718,532	1,066,998,542	1,063,559,443	3,439,099	"	"
1835	3,439,099	1,068,102,801	1,071,541,900	1,047,207,680	24,334,220	"	"
1836	24,334,220	1,072,181,737	1,096,515,957	1,065,899,158	30,616,799	"	"
1837	4,568,135	1,087,246,768	1,091,814,903	1,078,902,494	12,912,409	"	"
1838	38,961,073	1,111,655,890	1,150,616,963	1,136,188,851	14,428,112	"	"
1839	14,428,112	1,181,117,772	1,195,545,884	1,179,046,335	16,499,549	"	"
1840	"	1,234,483,099	1,234,483,099	1,363,711,102	8,776,526	138,004,529	"
1841	25,276,075	1,381,269,143	1,406,545,218	1,425,239,623	"	18,694,405	"
1842	"	1,330,993,885	1,330,993,885	1,440,974,148	"	108,612,172	1,368,091f
1843	"	1,378,224,201	1,378,224,201	1,445,265,740	"	39,826,738	27,214,801
1844	"	1,384,761,516	1,384,761,516	1,428,133,942	"	181,531	43,190,895
1845	"	1,393,286,845	1,393,286,845	1,489,432,101	4,335,330	"	100,480,586
1846	4,335,330	1,399,290,555	1,403,625,885	1,566,525,591	"	41,273,264	121,626,442
1847	"	1,372,387,450	1,372,387,450	1,629,678,089	"	109,417,311	147,873,328
RÉSULTATS DÉFINITIFS DES BUDGETS DE 1830 À 1847 EN RÈGLEMENT LÉGISLATIF: Excédants de recette transportés d'un exercice à un autre					229,862,049		
RÉSULTATS DÉFINITIFS DES BUDGETS DE 1830 À 1847 EN RÈGLEMENT LÉGISLATIF: Excédants de dépense formant découverts pour le trésor						544,366,004	441,754,143
						986,120,147	

Suite des RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1830 A 1847.

Développement sur les Recettes ordinaires et extraordinaires des Budgets de 1830 à 1847.

EXERCICES.	RECETTES ORDINAIRES.						
	CONTRIBUTIONS DIRECTES.		PRODUITS	REVENUS	IMPÔTS	REVENUS	
	Fonds généraux du budget. (A)	Fonds spéciaux des départements et des communes.	des forêts et de la pêche. (B)	et vente de domaines. (C)	et revenus indirects. (D)	et produits divers. (E)	TOTAL.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1830	249,723,722	81,004,330	27,110,665	5,861,543	574,572,442	32,762,801	971,035,503
1831	279,131,493	87,082,662	18,576,910	4,704,294	524,001,316	35,126,367	948,623,042
1832	267,761,354	88,695,681	23,693,492	7,557,355	554,738,991	42,289,924	984,736,797
1833	268,242,205	87,825,294	25,401,923	4,536,454	570,198,379	34,070,059	990,274,314
1834	269,288,157	93,095,189	24,949,964	6,169,952	578,950,284	35,050,803	1,007,504,349
1835	270,137,412	94,508,558	26,415,156	4,878,450	590,130,562	34,768,256	1,020,838,394
1836	271,387,153	96,199,987	33,170,791	5,277,654	616,498,003	30,655,900	1,053,189,488
1837	272,670,130	109,469,870	32,389,650	5,206,543	632,690,302	23,738,093	1,076,164,588
1838	285,730,324	101,493,472	34,579,114	6,022,397	653,919,279	28,907,273	1,110,651,859
1839	287,402,708	104,466,424	31,221,781	6,062,269	661,891,645	32,746,312	1,123,791,139
1840	287,216,741	108,495,317	33,189,975	5,668,278	687,448,841	38,376,130	1,160,395,282
1841	286,475,616	113,553,950	34,387,399	6,371,603	719,619,637	37,342,772	1,197,750,977
1842	289,967,511	115,870,225	35,382,101	9,208,719	754,851,176	50,978,019	1,256,257,751
1843	292,008,899	119,256,529	30,312,246	14,391,571	768,873,231	45,227,495	1,270,069,971
1844	291,369,176	122,506,647	31,803,481	8,537,172	791,391,542	52,291,390	1,297,899,408
1845	291,256,611	124,552,062	39,929,586	10,058,221	808,268,573	56,153,682	1,330,218,735
1846	290,479,410	128,058,972	38,382,674	6,079,232	827,236,091	61,529,454	1,351,765,833
1847	292,091,711	131,343,849	29,434,929	6,013,632	824,782,400	59,142,833	1,342,809,354

NOTA. Les changements indiqués ci-après, ont dû être apportés aux classifications de produits de plusieurs exercices, afin de les ramener à celles des budgets actuels et de ne mettre en comparaison que des résultats formés des mêmes éléments :

(A) Déduction faite, pour les années 1830 à 1837, de la *contribution additionnelle des bois des communes et établissements publics* qui, à partir de 1838, a été réunie aux produits des forêts.

(B) Y compris, pour les années 1830 à 1837, la *contribution additionnelle* mentionnée ci-dessus, ainsi que les *produits accessoires des forêts*, retirés, depuis 1838, des recettes de l'enregistrement et des domaines.

(C) Déduction faite, pour les années 1830 à 1837, comme on vient de le dire, des *produits accessoires des forêts*, et y compris, jusqu'en 1840, les *prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères*, qui, en 1841, ont cessé de figurer dans les produits divers du budget.

(D) Y compris, de 1830 à 1837, les *produits d'amendes et confiscations*, retirés en 1838 des produits divers du budget.

(E) Déduction faite, pour les années mentionnées ci-dessus, des *produits provenant des ministères* et des *amendes et confiscations*. On a, en outre, réuni à cette catégorie les *bénéfices de la loterie royale* jusqu'en 1835, le *produit de la ferme des jeux* jusqu'en 1837, et celui des *salines et mines de sel de l'est* jusqu'en 1844. Elle comprend enfin le résultat, soit au profit, soit à la charge du budget, de la différence entre les fonds départementaux reportés d'exercices précédents ou transportés à des exercices suivants, ainsi que la portion de ressources que, depuis 1842, le règlement législatif du service colonial a laissée disponible.

EXERCICES.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			PRODUITS D'EMPRUNTS EN RENTES.						TOTAL GÉNÉRAL.
	RESSOURCES extraordinaires.						Consolidations de la réserve de l'amortissement affectées (H)			
	PRODUIT d'aliénations de bois de l'État.	RESSOURCES de diverses natures (F).	TOTAL.	Emprunt national au pair.	Produit de rentes négociées à divers.	Consolidation des fonds des caisses d'épargne. (G)	aux besoins généraux des budgets.	aux travaux extraordinaires.	TOTAL.	
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1830	"	60,760,551	60,760,551	"	"	"	"	"	"	1,031,796,054
1831	22,703,215	52,927,928	75,631,143	20,438,900	259,874,385	983,500	"	"	281,296,785	1,305,550,970
1832	53,716,531	3,363,412	57,079,943	"	10,125,629	"	11,157,840	"	21,283,469	1,063,100,209
1833	16,738,400	"	16,738,400	"	"	12,456,305	142,883,905	"	155,340,210	1,162,352,924
1834	"	"	"	"	"	31,214,183	"	"	31,214,183	1,038,718,532
1835	21,139,130	"	21,139,130	"	"	26,125,277	"	"	26,125,277	1,068,102,801
1836	"	"	"	"	"	18,992,249	"	"	18,992,249	1,072,181,737
1837	"	"	"	"	"	11,082,180	"	"	11,082,180	1,087,246,768
1838	"	"	"	"	"	1,004,031	"	"	1,004,031	1,111,655,890
1839	"	"	"	"	"	355,633	2,111,655	54,859,345	57,326,633	1,181,117,772
1840	"	"	"	"	"	102,817	8,776,526	65,208,474	74,087,817	1,234,483,099
1841	"	"	"	"	"	"	121,156,484	62,361,682	183,518,166	1,381,269,143
1842	"	"	"	"	74,736,134	"	"	"	74,736,134	1,330,993,885
1843	"	"	"	"	108,154,230	"	"	"	108,154,230	1,378,224,201
1844	"	"	"	"	86,862,108	"	"	"	86,862,108	1,384,761,516
1845	"	"	"	"	13,795,340	49,272,770	"	"	63,068,110	1,393,287,845
1846	"	"	"	"	634,287	46,890,435	"	"	47,524,722	1,399,290,555
1847	"	"	"	"	25,741,301	3,836,795	"	"	29,578,096	1,372,387,450

(F) Excédant de recette du budget de l'exercice 1829, appliqué à l'exercice 1830... 11,743,211f
Trésor d'Alger porté en recette au budget de 1830... 49,017,340
Contribution extraordinaire de 1831... 46,442,590
Retenues proportionnelles opérées sur les traitements,
En 1831... 6,485,338f
En 1832... 3,363,412 } 9,848,750
117,051,891

(G) Ce produit s'élève, en totalité, à 202,316,175 francs et représente, ainsi qu'en le fait connaître page 411, le résultat des consolidations, en rentes 4 p. 0/0, effectuées en vertu des lois des 31 mars 1847 et 22 juin 1845.

(H) La consolidation des fonds de réserve de l'amortissement a été appliquée aux besoins généraux des budgets pour 286,086,410 francs, et aux travaux extraordinaires pour 182,429,501 francs; ensemble, 468,515,910 francs. (Voir le compte de l'amortissement des rentes, page 491.)

Suite des RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1830 A 1847.

Développement sur les Dépenses ordinaires et extraordinaires des budgets de 1830 à 1847.

EXERCICES.	DÉPENSES ORDINAIRES.													TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.			TOTAL.
	DETTE publique et dotations.	MINISTÈRE de la justice et des cultes.	MINISTÈRE des affaires étrangères.	MINISTÈRE de l'instruction publique.	MINISTÈRE de l'intérieur.	MINISTÈRE de l'agriculture et du commerce.	MINISTÈRE des travaux publics.	MINISTÈRE de la guerre.	MINISTÈRE de la marine.	MINISTÈRE des FINANCES.	FRAIS de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus.	REMBOURSEMENTS et restitutions, non-valeurs et primes.	DÉPENSES à différents titres. (A)	MINISTÈRE des travaux publics.	MINISTÈRE de la guerre.	MINISTÈRE de la marine.	
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1830	349,934,534	55,455,038	8,942,372	2,258,957	57,385,345	10,868,303	54,379,229	233,613,402	90,367,075	21,789,088	128,701,285	46,787,253	34,660,234	"	"	"	1,095,142,115
1831	367,154,718	53,928,139	8,626,333	2,594,703	67,562,262	10,380,751	51,483,149	386,624,854	71,362,272	22,636,133	120,144,792	52,112,869	4,700,000	"	"	"	1,219,310,975
1832	362,515,728	52,730,952	7,165,430	2,978,334	78,857,001	12,154,509	56,679,708	338,328,364	64,157,233	25,202,103	113,993,016	59,587,819	"	"	"	"	1,174,350,197
1833	366,438,755	52,354,054	7,558,674	5,095,489	67,558,281	10,800,397	62,374,363	300,981,062	63,756,613	23,476,727	114,279,661	54,320,228	"	5,078,610	"	"	1,134,072,914
1834	345,211,054	52,985,366	7,151,045	5,003,620	70,139,303	10,048,270	35,413,792	255,442,618	61,779,258	25,321,152	115,202,159	48,647,623	"	31,214,183	"	"	1,063,559,443
1835	344,015,052	53,589,526	6,876,260	12,352,331	68,485,301	11,203,464	35,850,177	237,487,849	62,671,429	23,375,904	117,752,716	47,422,394	"	26,125,277	"	"	1,047,207,680
1836	348,229,721	53,857,693	7,548,493	12,942,782	71,832,780	10,842,525	43,407,852	218,433,937	68,518,878	23,188,024	117,562,886	50,874,671	19,666,667	18,992,249	"	"	1,065,899,158
1837	347,585,763	54,707,410	7,222,131	13,720,936	79,489,567	11,770,325	45,810,499	230,582,531	66,417,962	24,961,754	121,254,807	51,874,674	5,587,432	17,916,703	"	"	1,078,902,494
1838	350,587,692	55,634,178	8,024,856	14,025,866	90,614,455	12,726,529	43,374,573	240,733,357	71,801,391	23,255,852	125,966,734	57,928,342	4,333,333	37,181,693	"	"	1,136,188,851
1839	352,716,642	56,107,164	8,587,911	14,802,308	93,421,861	17,837,336	51,043,220	241,135,931	79,469,305	22,168,183	124,748,253	61,793,243	"	55,214,978	"	"	1,179,046,335
1840	352,966,296	56,673,057	10,669,045	15,340,224	107,175,836	18,525,600	59,927,690	367,233,184	99,103,051	21,081,868	130,140,799	59,665,978	"	65,208,474	"	"	1,363,711,102
1841	364,078,930	56,846,658	8,079,490	15,835,666	107,371,158	13,186,539	59,558,654	385,537,070	124,914,222	20,703,688	139,358,007	67,407,859	"	62,361,682	"	"	1,425,239,623
1842	371,233,672	56,907,160	8,834,815	16,120,859	109,083,016	12,577,706	59,508,066	325,889,218	130,059,978	20,703,429	145,273,353	65,938,217	"	59,676,939	56,112,994	3,054,726	1,440,974,148
1843	375,182,215	58,061,235	9,529,545	16,411,280	114,711,286	13,587,801	57,095,643	310,532,894	116,108,431	18,175,302	149,187,789	69,639,806	"	95,648,031	37,814,943	3,579,539	1,445,265,740
1844	377,902,980	58,382,048	9,250,047	17,280,269	112,713,245	15,151,170	58,971,085	297,868,804	117,192,308	18,733,899	141,235,468	73,399,616	"	90,378,028	34,732,571	4,942,404	1,428,133,942
1845	383,998,729	58,648,921	9,509,480	17,056,545	111,837,609	15,109,498	61,445,265	302,400,913	114,760,255	19,151,644	150,688,641	81,275,903	"	122,869,977	35,429,260	5,249,461	1,489,432,101
1846	386,832,128	61,343,379	10,927,684	18,418,552	120,537,838	16,363,757	66,425,008	331,281,566	130,526,328	20,829,037	155,985,715	77,903,447	"	135,030,641	28,658,276	5,462,248	1,566,525,591
1847	399,421,628	66,206,974	10,120,039	18,275,280	133,330,422	14,015,130	69,474,765	349,310,957	133,732,030	20,449,520	154,306,363	83,583,556	"	134,115,517	24,055,024	19,280,884	1,629,678,089

(A) Prêts au commerce et à l'industrie (exercice 1830) 29,811,329f
Avance aux adjudicataires de l'emprunt d'Haïti (exercice 1830) 4,848,005
Déficit Kesner (exercice 1831) 4,700,000
Créance des État-Unis d'Amérique (exercices 1836, 1837 et 1838) 29,587,432

68,947,666

BILAN

ET SITUATION GÉNÉRALE

DE

L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

AU 1er JANVIER 1849.

NOTE

Sur le Bilan et la Situation générale de l'Administration des Finances.

La situation générale de l'administration des finances présente le résultat, par branche de services, des opérations développées dans les comptes des *revenus*, des *dépenses* et de *trésorerie*, et qui ont produit l'*actif* et le *passif* de l'administration des finances au 1er janvier 1849. Elle est précédée d'un *bilan* ou balance résumée des comptes ouverts sur le grand-livre de la comptabilité générale des finances, dans lequel les recettes et les dépenses faites pendant l'année 1848 se rattachent aux résultats de la situation au 1er janvier 1848, et expliquent les augmentations et les diminutions qui établissent la situation à l'époque du 1er janvier suivant.

La *balance des comptes du grand-livre*, qui démontre l'exactitude de tous les faits publiés dans le compte général des finances, est elle-même imprimée, avec un *résumé analytique du journal*, à la suite du procès-verbal de la commission chargée de la vérification de ce compte et de tous les documents qui lui servent d'éléments ou de contrôle.

Différents états, annexés à la situation générale des finances, ont pour objet de développer : les valeurs de portefeuille existant chez les comptables et les envois de fonds des derniers jours de l'année, qui n'étaient pas encore parvenus à leur destination au 1er janvier 1849; les avances, créances et débets que l'administration des finances avait à recouvrer, ainsi que les dettes en compte courant qu'il lui restait à rembourser à la même époque; et enfin le mouvement de la situation du trésor, tant pour le service ordinaire des budgets que pour les travaux extraordinaires régis par les lois des 25 juin 1841 et 11 juin 1842.

Deux derniers tableaux ont pour destination de déterminer, d'après les résultats de la situation générale des finances, l'actif réel et la dette flottante du trésor public au 1er janvier 1849, et de présenter les mouvements et les développements de cette dette, avec la distinction des créances qui sont ou non passibles d'intérêts à la charge du trésor.

Ces divers tableaux expriment les résultats qui vont être sommairement expliqués.

Analyse de la situation générale des Finances.

Le tableau de la situation générale présente le rapprochement de l'actif et du passif de l'administration des finances, tels qu'ils résultent des opérations des comptables.

L'actif comprend les valeurs et les créances ci-après :

Valeurs de caisse et de portefeuille existant chez les comptables des finances.	Caissier central du trésor public.	Valeurs existant au trésor.....	163,539,878f 99c	279,729,257f 35c
		Numéraire en dépôt à la Banque.	19,664,119 51	
	Receveurs généraux.....		21,837,960 75	
	Receveurs des revenus indirects.....		10,083,955 13	
	Payeurs du trésor.....		6,773,041 26	
	Comptables en Algérie.....		27,809,359 56	
	Directeurs de la fabrication des monnaies.....	Numéraire.....	55,625 42	
		Matières à fabriquer.	5,375,656 68	
	Fonds en route.....		24,589,660 05	
		A REPORTER.....		279,729,257 35

Note sur la Situation générale de l'Administration des Finances.

		REPORT	279,729,257f 35c
Créances actives.	Avances pour divers services	5,639,714f 62c	15,439,552 47
	Créances administratives	5,741,339 35	
	Débets de comptables et créances litigieuses	559,650 98	
	Compte à régler entre le trésor public et l'ancien trésor de la couronne	3,498,847 52	
		TOTAL de l'actif	295,168,809 82

Le passif se compose ainsi qu'il suit :

	Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement	65,348,506f 95c	218,376,239 64
	Bons de garantie remis aux comptoirs nationaux d'escompte	42,332,500 00	
	Effets à payer	110,695,232 69	
Créances passives.	Fonds des correspondants du trésor	200,346,244 22	243,124,975 86
	——— des comptables des finances	6,859,541 96	
	Fonds particuliers des receveurs généraux	34,772,290 22	
	——— de divers comptables	1,146,899 46	
		TOTAL des effets à payer et des créances passives	461,501,215 50

A cette somme, il est nécessaire d'ajouter celle de 69,768,585 francs 69 cent. dont les recettes, réalisées ou constatées sur les budgets des exercices courants et sur les services spéciaux, excèdent, au 1er janvier 1849, les payements applicables aux mêmes services, savoir :

BUDGETS.

Budget de l'exercice 1848.	Service ordinaire 107,647,204 01	112,157,888f 54c	
	Travaux régis par la loi du 25 juin 1841 4,510,684f 53c		
	Travaux régis par la loi du 11 juin 1842. — Excédant de dépense	112,536,554 71	
	Reste pour excédant de dépense du budget de 1848	378,666 17	
Budget de l'exercice 1849. — Excédant de dépense		7,731,723 17	
Excédant de dépense résultant du service des budgets		8,110,389 34	

SERVICES SPÉCIAUX.

Excédant de recette réalisé sur les services spéciaux	77,878,975 03	69,768,585 69
TOTAL du passif de l'administration des finances		531,269,801 19
Ce dernier résultat, rapproché du total de l'actif, qui n'est que de		295,168,809 82
fait ressortir un excédant de passif de la somme de		236,100,991 37

La somme de 236,100,991 francs 37 centimes représente le montant des découverts et avances du trésor, au 1er janvier 1849, savoir :

Anciens découverts à l'extinction desquels aucune ressource n'a été affectée :

Période antérieure au 1er avril 1814	87,437,789f 57c	256,039,934 57
Budgets de 1815 à 1830	143,300,442 00	
Budgets des exercices 1832 à 1840	25,301,703 00	
A REPORTER		256,039,934 57

Note sur la Situation générale de l'Administration des Finances.

REPORT.....		256,039,934 57
Découverts du service ordinaire des budgets de 1840 à 1847, à l'extinction desquels ont été successivement appliqués les fonds disponibles de la réserve de l'amortissement, en exécution de l'article 36 de la loi du 25 juin 1841 :		
Solde du découvert de l'exercice 1847.....		13,762,837 35
Avances du trésor pour l'établissement des grandes lignes de chemins de fer et autres travaux, mises par l'article 18 de la loi du 11 juin 1842, à la charge de la dette flottante, et à l'atténuation desquelles les remboursements faits au trésor par les compagnies de chemins de fer ont été affectés par l'article 16 de la loi du 3 juillet 1846, ainsi que le produit de l'emprunt autorisé par la loi du 8 août 1847:		
Solde de l'avance faite sur l'exercice 1845.....	42,083,264 51	311,583,035 09
Avance faite sur l'exercice 1846.....	121,626,442 50	
Avance faite sur l'exercice 1847.....	147,873,328 08	
ENSEMBLE.....		581,385,807 01
A déduire : Produit des consolidations en rentes, décrétées en 1848, de capitaux qui étaient compris dans la dette flottante du trésor (bons du trésor, fonds des caisses d'épargne, des tontines, etc.), et dont le montant a réduit en même temps la dette flottante et les avances du trésor que cette dette était destinée à couvrir.....		345,284,815 64
Reste pour avances et découverts du trésor, au 1er janvier 1849.....		236,100,991 37

Les découverts résumés ci-dessus sont encore présentés d'après les trois divisions et le mode d'extinction que la législation antérieure à 1848 avait déterminés. Mais, à partir de 1849, doit se trouver fermée la période des deux dernières catégories de découverts, puisque, d'une part, la réserve de l'amortissement n'est plus affectée à ceux du service ordinaire des budgets, au terme de l'article 4 de la loi du 12 décembre 1848; que, d'autre part, les ressources extraordinaires attribuées au budget de 1848, sont communes tant au service ordinaire qu'aux travaux extraordinaires de cet exercice, et qu'enfin le régime spécial des travaux extraordinaires, régis par la loi du 11 juin 1842, a dû cesser d'être observé dans le budget de 1849 et se trouve remplacé dans le budget de 1850 par une nouvelle combinaison financière. D'ailleurs les ressources provenant de la consolidation d'une portion de la dette flottante, n'ayant pas une affectation précise, et excédant chaque nature de découvert, prise isolément, il ne peut en être fait application qu'à l'ensemble des avances du trésor. Ces découverts seront donc constatés sur le grand livre de la comptabilité générale des finances, pour l'année 1849, à un compte unique intitulé : *Découverts et avances du trésor sur le service des budgets*, auquel seront appliquées les ressources qui pourraient ultérieurement venir en atténuation. Un développement auxiliaire de ce compte général permettra toutefois, dans le compte des finances de chaque année, de connaître et de recomposer tous les éléments des découverts depuis leur origine. Enfin ces nouvelles dispositions seront consacrées législativement par un article du projet de loi à intervenir sur le règlement du budget de 1848, qui, en créant le compte unique précité, annulera les divisions établies par les lois de 1841 et 1842, et devenues sans objet.

Note sur la Situation générale de l'Administration des Finances.

Les causes pour lesquelles l'administration des finances a contracté la dette de 461,501,215 fr. 50 cent. formant le montant de ses effets à payer et de ses autres créances passives, sont celles qui suivent :

1° Découverts et avances suivant le détail qui précède	236,100,991f 37c
2° Créances actives à recouvrer sur divers et dont le trésor a dû remplacer le montant dans ses caisses	15,439,552 47
4° Réserve en numéraire exigée par les besoins journaliers du service ou par des causes spéciales, valeurs de portefeuille non échues qui se trouvaient entre les mains des comptables des finances, et envois de fonds non encore parvenus à leur destination, y compris 19,664,119 francs 51 centimes pour fonds en dépôt à la banque, ci	279,729,257 35
ENSEMBLE	531,269,801 19
De cette somme il convient de déduire l'excédant de recette dont l'administration demeure reliquataire sur les budgets et les services spéciaux, ci	69,768,585 69
RESTE égal au montant des effets à payer et des créances passives	461,501,215 50

Analyse de l'actif et du passif réels du Trésor public.

Le tableau présentant la situation générale des finances, telle qu'elle résulte des opérations des comptables, comprend, non-seulement les articles qui constituent l'actif et le passif réels du trésor public, et dont il demeure garant, mais encore ceux qui se rapportent à la situation personnelle des comptables vis-à-vis d'eux-mêmes ou de leurs correspondants particuliers, et pour lesquels la responsabilité du trésor n'est pas engagée. D'autres articles, dont les écritures doivent conserver la trace, mais qui se neutralisent dans leurs effets, y sont également introduits pour ordre. L'administration connaît ainsi toutes les opérations, à quelque titre que ce soit, qui affectent les intérêts de l'État, ou dont elle doit suivre les mouvements dans le but de surveiller la gestion de ses préposés. Mais, pour obtenir la situation réelle du trésor public, c'est-à-dire l'actif qui lui appartient et les dettes auxquelles il est tenu de satisfaire, il faut déduire des résultats bruts de la situation générale des finances les sommes qui restent à verser par les comptables, ou dont ils demeurent en avance, et éliminer les opérations qui les concernent personnellement. Il y a également lieu de retrancher de la dette flottante les bons du trésor restant à consolider sur ceux qui ont été remis à la caisse d'amortissement, et qui expriment une ressource réalisée au profit des budgets, et ceux qui ont été créés en 1848 à titre de garantie du tiers du capital des comptoirs nationaux d'escompte.

Ces diverses déductions sont expliquées dans un tableau spécial qui fait connaître que le montant ci-dessus des créances passives de l'administration des finances, s'élevant, non compris les bons du tré-

Note sur la Situation générale de l'Administration des Finances.

sor que l'on vient de désigner, à la somme de.....	353,820,208f 55c
doit être atténué, en même temps que les créances actives, de la somme de 35,659,707 francs 09 centimes pour les dettes personnelles aux comptables, représentées par les valeurs de caisse et de portefeuille qu'ils n'ont pas mises à la disposition du trésor, ci.....	35,656,707 09
En sorte qu'au 1er janvier 1849, la dette flottante du trésor public ne s'élève réellement qu'à.....	318,163,501 46

Un autre tableau a pour objet de développer les mouvements de la dette flottante. Cette dette était, au 1er janvier 1849, de..... 630,793,609f 63c

Pendant l'année 1848, elle a éprouvé une diminution de 312,630,108 fr. 17 c., provenant du mouvement des articles ci-après.

Bons du trésor remis à divers.....	265,737,705f 98c	362,659,225f 72c	312,630,108 17
Traites et mandats.....	6,452,721 05		
Avances des comptables.....	30,359,642 05		
Comptes courants et fonds en dépôt.....	60,109,156 64		
Bons du trésor remis à la banque de France (augmentation à déduire).....	50,000,000 00	50,029,117 55	
Bons du trésor remis en remboursement de dépôts aux caisses d'épargne. (*Idem.*).....	29,117 55		

En conséquence, et comme on vient de le dire, la dette flottante s'élève, au 1er janvier 1849, à..... 318,163,501 46

Elle se compose ainsi qu'il suit.

Effets à payer.	Bons du trésor remis à divers.....	18,306,429f 57c	105,229,237 81
	——— à la banque de France.....	50,000,000 00	
	——— en remboursement de dépôts aux caisses d'épargne.....	29,117 55	
	Traites et mandats.....	36,893,690 69	
Créances passives.	Comptes courants et fonds en dépôt.....	192,948,176 55	212,934,263 65
	Avances des receveurs généraux.....	19,706,067 70	
	Avances de divers comptables.....	280,019 40	
	SOMME PAREILLE.....		318,163,501 46

Enfin, un dernier tableau donne le développement de l'avance des receveurs généraux comprise dans la dette flottante du trésor public.

A la suite de ce tableau, se trouve le résumé des principaux résultats des situations générales des finances annuellement publiées depuis le 1er janvier 1831.

BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

Présentant la Situation au 1er janvier 1848, les Opérations de l'année 1848, et la Situation au 1er janvier 1849.

DÉSIGNATION DES SERVICES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1848. (Voir le compte de 1847, p. 382 à 385.) ACTIF.	PASSIF.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1848. RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANTS des recettes.	EXCÉDANTS des payements.	SITUATION AU 1er JANVIER 1849. (Voir pages 396 à 399.) ACTIF.	PASSIF.	OBSERVATIONS.
BUDGETS.									
Budget de l'exercice 1847. — Service ordinaire	"	34,668,898f 86c	(A) 48,682,524f 20	(D) 192,768,733f 98	"	144,086,209f 78c	109,417,310f 92c	"	(A) Recouvrements effectués pendant l'année..... 60,590,097f 93c A déduire : Fonds départementaux et spéciaux transportés aux exercices 1848 et 1849.. 13,407,022 10 Reste..... 47,183,075 83 A ajouter : Fonds généraux du budget de 1846 restés disponibles par suite du règlement du service colonial de cet exercice.... 1,499,448 37 Total..... 48,682,524 20
Budget de l'exercice 1847. — Service extraordinaire. — Travaux régis par la loi du 25 juin 1841	832,396f 79c	"	6,148,956 95	5,316,560 16	832,396f 79c	"	"	"	
Budget de l'exercice 1847. — Service extraordinaire. — Travaux régis par la loi du 11 juin 1842	118,316,472 68	"	"	29,556,855 40	"	29,556,855 40	147,873,328 08	"	
Budget de l'exercice 1848. — Service ordinaire	31,823,160 81	"	(B) 1,490,981,664 43	(E) 1,351,511,299 61	139,470,364 82	"	"	107,647,204f 01c	(B) Recouvrements effectués pendant l'année..... 1,480,967,102f 55c A ajouter : Fonds départementaux reportés de l'exercice 1847 10,014,501 88 Total..... 1,490,981,664 43
Budget de l'exercice 1848. — Service extraordinaire. — Travaux régis par la loi du 25 juin 1841	"	"	19,759,000 00	15,248,315 47	"	"	"	4,510,684 53	
Budget de l'exercice 1848. — Service extraordinaire. — Travaux régis par la loi du 11 juin 1842	"	"	"	112,536,554 71	"	112,536,554 71	112,536,554 71	"	
Budget de l'exercice 1849	"	"	(C) 23,733,285 70	(F) 31,465,008 87	"	7,731,723 17	7,731,723 17	"	(C) Recouvrements effectués pendant l'année..... 20,340,765f 48c A ajouter : Fonds départementaux reportés de l'exercice 1847 3,392,520 22 Total..... 23,733,285 70
Solde de l'emprunt de 1841, restant à appliquer aux budgets de 1848 et 1849	"	46,225,556 07	"	46,225,556 07	"	46,225,556 07	"	"	
	150,972,030 28	80,894,454 93	1,589,305,431 28	1,784,628,884 27	144,813,446 14	340,136,899 13	377,558,916 88	112,157,888 54	
SERVICES SPÉCIAUX.									
Services antérieurs à l'année 1848. — Service colonial	"	652,708 59	21,262,669 85	20,014,292 11	1,248,377 74	"	"	1,901,086 33	(D) Payements effectués pendant l'année..... 192,722,233f 98c A ajouter : Augmentation du prélèvement au profit du service colonial, sur les fonds généraux du budget de 1847. 46,500 00 Total..... 192,768,733 98
Services antérieurs à l'année 1848. — municipal de l'Algérie	"	4,708,573 74	4,791,093 70	5,633,998 99	"	842,905 29	"	3,865,668 45	
Services antérieurs à l'année 1848. — Compte intermédiaire des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie	"	543,234 48	89,157 49	545,318 27	"	456,160 78	"	87,073 70	
Services antérieurs à l'année 1848. — Service départemental s/c de produits éventuels	"	4,009,537 91	14,586,386 77	14,105,341 06	481,045 71	"	"	4,490,583 62	(E) Payements effectués pendant l'année..... 1,348,786,344f 61c A ajouter : Augmentation du prélèvement au profit du service colonial, sur les fonds généraux du budget de 1848. 2,724,955 00 Total..... 1,351,511,299 61
Services antérieurs à l'année 1848. — des cautionnements en numéraire (capitaux)	"	17,587,724 31	17,839,274 76	15,653,883 31	2,185,391 45	"	"	19,773,115 76	
Services antérieurs à l'année 1848. — Créance à réaliser sur la ville de Lille pour le compte du ministère de la guerre	"	341,202 91	"	224,098 08	"	224,098 98	"	117,103 93	(F) Payements effectués pendant l'année..... 16,827,932f 87c A ajouter : Prélèvement sur les fonds généraux du budget de 1849, pour couvrir l'excédant présumé de dépense du service colonial.. 14,637,076 00 Total..... 31,465,008 87
Services antérieurs à l'année 1848. — Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	7,539,609 36	"	"	1,152,328 99	"	1,152,328 99	8,691,938 35	"	
Services nouveaux pendant l'année 1848. — Cautionnements des compagnies de chemins de fer acquis au trésor pour cause de déchéance	"	"	23,443,822 91	573,532 61	22,870,290 30	"	"	22,870,290 30	
Services nouveaux pendant l'année 1848. — Payement d'urgence pour dépenses extraordinaires à régulariser	"	"	2,303,073 05	3,449,390 47	"	1,146,317 42	1,146,317 42	"	
Services nouveaux pendant l'année 1848. — Ancienne liste s/c de liquidation	"	"	6,221,449 99	3,738,194 63	2,483,255 36	"	"	2,483,255 36	
Services nouveaux pendant l'année 1848. — Domaine privé s/c de liquidation	"	"	1,843,918 59	1,724,906 21	119,012 38	"	"	119,012 38	
Services nouveaux pendant l'année 1848. — Divers L/C de bons du trésor déposés pour être consolidés en rentes 3 p. 0/0	"	"	242,392,543 15	224,427,565 45	17,964,977 70	"	"	17,964,977 70	
Services nouveaux pendant l'année 1848. — Divers L/C de bons du trésor déposés pour être consolidés en rentes 5 p. 0/0 (caisses d'épargne)	"	"	18,053 98	15,456 67	2,597 31	"	"	2,597 31	
Services nouveaux pendant l'année 1848. — Produit de la consolidation des bons du trésor antérieurs au 24 février 1848	"	"	237,293,389 72	"	237,293,389 72	"	"	237,293,389 72	
Services nouveaux pendant l'année 1848. — ——— des fonds des caisses d'épargne	"	"	106,714,346 12	28,242,440 33	78,471,905 79	"	"	78,471,905 79	
Services nouveaux pendant l'année 1848. — ——— des bons du trésor émis en remboursement de dépôts faits aux caisses d'épargne	"	"	15,456 00	"	15,456 00	"	"	15,456 00	
Services nouveaux pendant l'année 1848. — Soumissionnaires de l'emprunt autorisé par le décret du 24 juillet 1848	"	"	19,723,401 25	19,723,401 25	"	"	"	"	
Services nouveaux pendant l'année 1848. — Liquidation de la reprise par l'État du chemin de fer de Paris à Lyon	"	"	3,377,100 07	4,002,134 11	"	625,034 04	625,034 04	"	
Services nouveaux pendant l'année 1848. — Compagnie du chemin de fer du Nord s/c d'obligations à réaliser	"	"	60,000,000 00	3,000,000 00	57,000,000 00	"	"	57,000,000 00	
Services nouveaux pendant l'année 1848. — Part contributive du trésor dans le capital des comptoirs nationaux d'escompte	"	"	"	42,332,500 00	"	42,332,500 00	42,332,500 00	"	
Services nouveaux pendant l'année 1848. — Avances aux comptoirs nationaux d'escompte	"	"	10,128,000 00	10,128,000 00	"	"	"	"	
A reporter	158,511,639 64	108,737,436 87	2,361,348,568 68	2,183,315,667 71	564,949,145 60	386,916,244 63	430,354,706 69	558,613,404 89	

Suite du BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

Présentant la Situation au 1er janvier 1848, les Opérations de l'année 1848, et la Situation au 1er janvier 1849.

DÉSIGNATION DES SERVICES.		SITUATION AU 1er JANVIER 1848. (Voir le compte de 1847, p. 382 à 385.) ACTIF.	SITUATION AU 1er JANVIER 1848. (Voir le compte de 1847, p. 382 à 385.) PASSIF.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1848. RECETTES.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1848. PAYEMENTS.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1848. EXCÉDANT des recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1848. EXCÉDANT des payements.	SITUATION AU 1er JANVIER 1849. (Voir pages 396 à 399.) ACTIF.	SITUATION AU 1er JANVIER 1849. (Voir pages 396 à 399.) PASSIF.	OBSERVATIONS.
	Report	158,511,639f 64c	108,737,436f 87c	2,361,348,568f 68c	2,183,315,667f 71c	564,949,145f 60c	386,916,244f 63c	430,354,706f 69c	558,613,404f 89c	
	SERVICE DE TRÉSORERIE.									
Créances actives.	Avances, débets et créances à recouvrer	8,547,910 09	"	49,103,266 10	52,496,060 96	"	3,392,794 86	11,940,704 95	"	
	Compte à régler entre le trésor public et l'ancien trésor de la couronne, en exécution de la loi du 2 mars 1832	3,498,847 52	"	"	"	"	"	3,498,847 52	"	
Créances passives.	Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement	"	40,625,786 69	105,957,786 84	81,235,066 58	24,722,720 26	"	"	65,348,506 95	
	Bons de garantie remis aux comptoirs nationaux d'escompte	"	"	42,332,500 00	"	42,332,500 00	"	"	42,332,500 00	
	Bons du trésor remis à la banque de France	"	"	150,000,000 00	100,000,000 00	50,000,000 00	"	"	50,000,000 00	
	——— aux caisses d'épargne	"	"	1,585,672 50	1,544,970 95	40,701 55	"	"	40,701 55	
	——— à divers	"	284,044,135 55	221,969,307 22	482,252,602 32	"	260,283,295 10	"	23,760,840 45	
	Traites et mandats à payer	"	43,346,411 74	209,321,001 41	215,773,722 46	"	6,452,721 05	"	36,893,690 69	
	Correspondants du trésor	"	255,342,007 87	856,619,495 14	911,615,258 79	"	54,995,763 65	"	200,346,244 22	
	Correspondants des comptables des finances	"	11,532,358 66	1,103,258,519 60	1,107,931,336 30	"	4,672,816 70	"	6,859,541 96	
	Fonds particuliers des comptables des finances	"	65,693,130 40	365,426,949 53	395,200,890 25	"	29,773,940 72	"	35,919,189 68	
	DÉCOUVERTS ET AVANCES DU TRÉSOR.									
Période antérieure au 1er avril 1814.	Déficit sur le service antérieur au 1er avril 1814	67,304,366 56	"	"	"	"	"	67,304,366 56	"	
	Débets et créances provenant du service antérieur au 1er avril 1814, non recouvrés à l'époque du 1er janvier 1836	567,228 12	"	"	"	"	"	567,228 12	"	
	Déficit sur le service des cautionnements. (Remboursements faits aux titulaires des départements séparés.)	6,401,889 79	"	"	"	"	"	6,401,889 79	"	
	Avance du trésor pour la régularisation des crédits relatifs à la dette viagère et aux intérêts de cautionnements	13,164,305 10	"	"	"	"	"	13,164,305 10	"	
Budgets de 1815 à 1830.	Créance à recouvrer sur l'Espagne. (Traité du 30 décembre 1828.)	47,567,047 00	"	"	"	"	"	47,567,047 00	"	
	Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1827. (Loi du 26 juillet 1829.)	32,016,283 00	"	"	"	"	"	32,016,283 00	"	
	Distributions d'argent faites aux troupes pendant les journées de Juillet 1830. (Dépense non allouée sur l'exercice 1830.)	371,051 00	"	"	"	"	"	371,051 00	"	
	Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1830. (Loi du 24 avril 1833.)	63,346,061 00	"	"	"	"	"	63,346,061 00	"	
Budgets des exercices 1832 à 1840.	Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1832. (Loi du 14 juin 1835.)	25,009,993 00	"	"	"	"	"	25,009,993 00	"	
	Payements pour l'arriéré de la guerre non alloués sur l'exercice 1832	270,560 00	"	"	"	"	"	270,560 00	"	
	Payements de créances d'exercices périmés concernant le ministère de la guerre, non alloués en dépense sur l'exercice 1838	16,150 00	"	"	"	"	"	16,150 00	"	
	Dépense du ministère des affaires étrangères non allouée dans le règlement de l'exercice 1840	5,000 00	"	"	"	"	"	5,000 00	"	
Budgets des exercices 1840 à 1846.	Découverts des budgets des exercices 1840, 1841, 1842, 1843, 1844 et 1846	"	55,028,732 78	40,625,740 79	"	40,625,740 79	"	"	(A) 95,654,473 57	(A) Ce solde disponible de ..... 95,654,473f 57c rapproché du découvert du service ordinaire de l'exercice 1847, qui est classé d'autre part dans la catégorie des budgets, ci ..... 109,417,310 92 laisse encore à la charge de la dette flottante, sur ledit découvert, une somme de .. 13,762,837 35
	Avance du trésor pour l'établissement des grandes lignes de chemins de fer et autres travaux régis par la loi du 11 juin 1842. (Exercices 1842, 1843, 1844, 1845 et 1846.)	(A)205,687,769 01	"	71,482,126 13	"	71,482,126 13	"	134,205,642 88	"	
		632,286,100 83	864,350,000 56	5,579,030,933 94	5,531,365,576 32	794,152,934 33	746,487,576 71	836,039,836 61	1,115,769,093 96	
Valeurs de caisse et de portefeuille (y compris les fonds en route)		232,063,899 73	"	47,665,357 62		47,665,357 62		279,729,257 35	"	
		864,350,000 56	864,350,000 56					1,115,769,093 96	1,115,769,093 96	

SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1849.

Tableau de l'Actif et du Passif du trésor public, tels qu'ils résultent des opérations des Comptables des finances.

ACTIF.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.

PAGES des états de développement.			NUMÉRAIRE.	PORTEFEUILLE.	TOTAL.	
400	Caissier payeur central du trésor public.	Valeurs existant au trésor	8,366,410f 58c	155,173,468f 41c	163,539,878f 99c	183,203,998f 50c
		Numéraire en dépôt à la banque	19,664,119 51	"	19,664,119 51	
	Receveurs généraux des finances		9,180,515 51	12,657,445 24	21,837,960 75	21,837,960 75
	Receveurs des impôts et revenus indirects.	Receveurs de l'enregistrement	276,185 15	"	276,185 15	10,083,955 13
		——— principaux des douanes	1,555,620 04	5,156,344 22	6,711,964 26	
		——— principaux des contributions indirectes	433,210 75	1,612,754 00	2,045,964 75	
		Directeurs des postes	1,039,827 11	10,013 86	1,049,840 97	
	Directeurs de la fabrication des monnaies		55,625 42	"	55,625 42	55,625 42
	Payeurs du trésor public.	Service ordinaire	2,441,412 50	"	2,441,412 50	6,773,041 26
		Service spécial à Toulon	4,331,628 76	"	4,331,628 76	
	Comptables en Algérie.	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	8,534 68	"	8,534 68	27,809,359 56
		——— des douanes	34,876 30	"	34,876 30	
		——— des contributions diverses	181,601 67	"	181,601 67	
		Trésoriers payeurs	9,069,547 41	18,514,799 50	27,584,346 91	
			56,639,115 39	193,124,825 23	249,763,940 62	249,763,940 62
"	Directeurs de la fabrication des monnaies. (Matières d'or et d'argent à convertir en espèces.)					5,375,656 68
401	Valeurs en route. (Envois non encore parvenus à leur destination.)					24,589,660 05
	TOTAL des valeurs de caisse et de portefeuille					279,729,257 35

CRÉANCES ACTIVES.

402	Avances pour divers services	5,639,714f 62c	15,439,552 47
403	Créances administratives	5,741,339 35	
404	Débets de comptables et créances litigieuses poursuivis par l'agent judiciaire du trésor	559,650 98	
404	Compte à régler entre le trésor public et l'ancien trésor de la couronne, en exécution de la loi du 2 mars 1832	3,498,847 52	
	TOTAL de l'actif		295,168,809 82

PASSIF.

PAGES des états de développement.					
502	Bons du trésor représentant la réserve de l'amortissement pour les six derniers mois de l'année 1848				65,348,506f 95c
"	Bons de garantie remis aux comptoirs nationaux d'escompte				42,332,500 00
	EFFETS À PAYER.				
"	Effets émis par le caissier du trésor.	Bons du trésor remis à divers	23,760,840f 45c	106,881,989 40	110,695,232f 69c
		——— à la banque de France	50,000,000 00		
		——— en remboursement de dépôts aux caisses d'épargne	40,701 55		
		Traites du caissier du trésor sur lui-même	32,180,513 06		
		Mandat du caissier-payeur du trésor sur lui-même, pour payement de quittances d'arrérages de rentes déposées	403,032 50		
		Mandats du caissier du trésor sur les receveurs généraux	496,901 84		
"	Effets émis par les comptables extérieurs.	Traites tirées sur le trésor par les receveurs généraux et autres correspondents	3,115,828 59	3,813,243 29	
		Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues	436,568 77		
		——— des trésoriers payeurs en Algérie sur les receveurs généraux	61,750 59		
		——— sur leurs préposés	51,145 29		
		——— sur leurs collègues	110,989 51		
		——— des préposés des trésoriers payeurs en Algérie	36,960 54		
	CRÉANCES PASSIVES.				
406 à 408	Correspondants du trésor.	Communes et établissements publics c/c de fonds placés au trésor	87,157,513 78	200,346,244 22	243,124,975 86
		Divers corps de troupes de la guerre et de la marine c/c de fonds déposés	4,379,152 20		
		Caisse des invalides de la marine	5,860,226 09		
		Caisse des dépôts et consignations s/c courant	28,769,599 35		
		——— s/c des fonds des caisses d'épargne non employés	10,976,338 97		
		Banque de France s/c de prêt de 150 millions	50,000,000 00		
		Divers services publics	4,853,234 91		
		Établissements particuliers. (Fonds déposés au trésor.)	675,019 88		
		Fonds à rembourser à divers	1,659,969 61		
		Comptes de divers avec les receveurs des revenus indirects	6,199,349 06		
		Divers correspondants. (*Solde débiteur à déduire.*)	184,159 63		
409	Correspondants des comptables des finances			6,859,541 96	
409	Fonds particuliers des comptables des finances	Receveurs généraux	34,772,290 22	35,919,189 68	
		Divers comptables	1,146,899 46		
	TOTAL des effets à payer et des créances passives (à reporter)				461,501,215 50

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1849.

Suite du *Tableau de l'Actif et du Passif du trésor public, tels qu'ils résultent des opérations des Comptables des finances.*

Suite de l'ACTIF.

DÉCOUVERTS ET AVANCES DU TRÉSOR.

1° Découverts à l'extinction desquels aucune ressource n'a été affectée.

Pages des états de développement.					
	Période antérieure au 1er avril 1814.	Déficit sur le service antérieur au 1er avril 1814	67,304,366f 56c	87,437,789f 57c	256,039,934 57
"		Débets et créances provenant du service antérieur au 1er avril 1814, non recouvrés au 1er janvier 1836	567,228 12		
"		Déficit sur le service des cautionnements remboursés à des titulaires des départements séparés de la France	6,401,889 79		
"		Avance du trésor pour la régularisation des crédits relatifs à la dette viagère et aux intérêts de cautionnements. (Loi du 9 juillet 1836.)	13,164,305 10		
405	Budgets de 1815 à 1830.	Créance à recouvrer sur l'Espagne. — Termes à échoir	14,585,908f	47,567,047 00	143,300,442 00
		Créance à recouvrer sur l'Espagne. — Termes échus et non versés au trésor	32,981,139		
"		Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1827. (Loi du 26 juillet 1829.)		32,016,283 00	
"		Distributions d'argent faites aux troupes pendant les journées de juillet 1830. (Dépense non allouée sur l'exercice 1830)		371,051 00	
"		Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1830. (Loi du 24 avril 1833.)		63,346,061 00	
"	Budgets des exercices 1832 à 1840.	Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1832. (Loi du 14 juin 1835.)		25,009,993 00	25,301,703 00
"		Payements pour l'arriéré de la guerre. (Dépense non allouée sur l'exercice 1832.)		270,560 00	
"		Payements de créances d'exercices périmés concernant le ministère de la guerre, non alloués en dépense sur l'exercice 1838		16,150 00	
"		Dépense du ministère des affaires étrangères non allouée dans le règlement de l'exercice 1840		5,000 00	
413	*2° Découverts du service ordinaire des budgets à l'extinction desquels ont été affectés les fonds disponibles de la réserve de l'amortissement.*				
	Solde du découvert du service ordinaire du budget de l'exercice 1847. (Application faite à ceux des exercices 1840 et suivants de la réserve de l'amortissement jusques et y compris celle de 1847.)				13,762,837 35
	3° Avances du trésor pour l'établissement des grandes lignes de chemins de fer et autres travaux régis par la loi du 11 juin 1842.				
415	Solde de l'avance faite sur l'exercice 1845 (Application faite des ressources assignées à ces travaux par les lois des 3 juillet 1846 et 8 août 1847			42,083,264f 51c	311,583,035 09
	Avance faite sur l'exercice 1846			121,626,442 50	
	——— sur l'exercice 1847			147,873,328 08	
			Total		581,385,807 01
	A déduire :				
	Produit des consolidations en rentes, des capitaux ci-après, décrétées en 1848 et qui ont été effectuées jusqu'au 1er janvier 1849, savoir :				
479	Bons du trésor convertis en emprunt national. (Décret du 16 mars 1848.)			26,182,213f 29c	345,284,815 64
166	Bons du trésor antérieurs au 24 février 1848. (Décret du 7 juillet 1848.)			237,293,389 72	
Idem.	Bons du trésor créés depuis le 1er juillet 1848, en remboursement de dépôts aux caisses d'épargne. (Décret du 7 juillet 1848			15,456 00	
410 et 411	Fonds des caisses d'épargne. (Décret du 7 juillet 1848.)			78,471,905 79	
"	Fonds des sociétés et agences tontinières. (Décret du 29 juillet 1848.)			1,796,566 17	
"	Fonds des communes et établissements publics. (Même décret.)			1,525,284 67	
			Reste formant le Total général des découverts et avances du trésor		236,100,991 37

RÉSUMÉ.

Valeurs de caisse et de portefeuille et créances actives	295,168,809 82
Découverts et avances du trésor	236,100,991 37
Total égal à celui du Passif	531,269,801 19

Suite du PASSIF.

Pages des états de développement.			Excédant de recette.	Excédant de dépense.	
		Report			461,501,215f 50c
	BUDGETS ET SERVICES SPÉCIAUX.				
	BUDGETS.				
299	Budget de l'exercice 1848.	Service ordinaire	107,647,204f 01c	"	
		Service extraordinaire. — Travaux régis par la loi du 25 juin 1841	4,510,684 53	"	
		Service extraordinaire. — Travaux régis par la loi du 11 juin 1842	"	112,536,554f 71c	
			112,157,888 54	112,536,554 71	
		Excédant de dépense du budget de 1848	378,666 17		
362	Budget de l'exercice 1849. — Excédant de dépense		"	7,731,723 17	
	SERVICES SPÉCIAUX.				
583	Service colonial		1,901,086 33	"	
613	Service municipal de l'Algérie		3,865,668 45	"	
"	Compte intermédiaire des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie		87,073 70	"	
"	Service départemental. (Produits éventuels.)		4,490,583 62	"	
"	——— des cautionnements en numéraire. (Capitaux.)		19,773,115 76	"	
"	Créance à réaliser sur la ville de Lille pour le compte du ministère de la guerre		117,103 93	"	
415	Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France		"	8,691,938 35	
"	Cautionnements des compagnies de chemins de fer acquis au trésor pour cause de déchéance.		22,870,290 30	"	
412	Payements d'urgence pour dépenses extraordinaires restant à régulariser		"	1,146,317 42	
"	Liquidation de l'ancienne liste civile		2,483,255 36	"	
"	Liquidation du domaine privé		119,012 38	"	
"	Bons du trésor déposés pour être consolidés en rentes 3 p. 0/0		17,964,977 70	"	
"	Bons du trésor, déposés pour être consolidés en rentes 5 p. 0/0. (Caisses d'épargne)		2,597 31	"	
"	Liquidation de la reprise par l'État du chemin de fer de Paris à Lyon		"	625,034 04	
"	Compagnie du chemin de fer du Nord, s/c d'obligations à réaliser		57,000,000 00	"	
"	Part contributive du trésor dans le capital des comptoirs nationaux d'escompte		"	42,332,500 00	
			130,674,764 84	52,795,789 81	
			77,878,975 03		
	RÉSULTAT GÉNÉRAL POUR LES BUDGETS ET LES SERVICES SPÉCIAUX.				
	Budgets	de l'exercice 1848	"	378,666 17	
		de l'exercice 1849	"	7,731,723 17	
	Services spéciaux		77,878,975 03	"	
			77,878,975 03	8,110,389 34	
			69,768,585 69		69,768,585 69
		Total du Passif			531,269,801 19

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1849.

Développement des Valeurs de portefeuille existant chez les Comptables.

DÉSIGNATION des COMPTABLES.	DÉSIGNATION DES VALEURS.	TOTAUX par NATURE.	TOTAUX par COMPTABLE.
Caissier payeur central du trésor du public	Effets de commerce sur Paris	1,001,061f 14c	
	——— sur départements	4,100 00	
	——— en retard de payement	83,964 13	
	Inscription de rentes provenant de la reprise du chemin de fer de Paris à Lyon	1,140,000 00	
	Valeurs provenant de la consolidation des fonds des caisses d'épargne	42,328,307 46	
	Obligations du chemin de fer du Nord	57,000,000 00	
	Quittances d'avances sur emprunts autorisés	1,274,000 00	
	Traites de douanes payables à Paris	1,344,164 00	
	——— sur les départements	9,502,613 40	
	Traites d'adjudicataires de coupes de bois de l'État	16,934,368 10	155,173,468f 41c
	Obligations des redevables des contributions indirectes	4,139,219 52	
	Effets provenant du sceau des titres	7,485 79	
	Obligations des soumissionnaires du billon démonétisé	1,895,014 74	
	Traites provenant de la banque de prêt de la Guadeloupe	113,620 00	
	Valeurs provenant de la liste civile et du domaine privé	1,988,939 84	
	Inscriptions de rentes créées pour la consolidation des bons du trésor. (Divers.)	16,290,545 12	
	Idem. (Caisses d'épargne.)	656 00	
	Valeurs provenant de dons patriotiques	2,622 91	
	Effets divers	122,786 26	
Receveurs généraux des finances	Effets sur Paris	863,580 15	
	——— sur les départements	2,173,978 79	
	——— remis par les comptoirs d'escompte et sociétés commerciales	255 90	
	Traites et effets remis aux receveurs généraux par le caissier du trésor	8,029,251 63	
	——— de douanes	38,825 00	
	——— d'adjudicataires de coupes de bois de l'État	57,275 63	12,657,445 24
	——— de coupes de bois provenant du domaine privé	23,111 98	
	Engagements souscrits pour la taxe des brevets d'invention	"	
	Effets divers en souffrance	962,837 78	
	Valeurs déposées à des banques de départements	501,408 38	
	——— provenant de l'ancienne liste civile	6,920 00	
Receveurs des douanes	Traites de douanes payables à Paris	101,630 00	
	——— sur les départements	2,212,907 00	
	——— en souffrance	1,715,828 26	5,156,344 22
	Soumissions cautionnées pour garantie de droits de douanes	1,094,524 17	
	Effets divers	31,454 79	
Receveurs des contributions indirectes	Obligations des redevables des contributions indirectes	1,612,754 00	1,612,754 00
Directeurs des postes	Effets divers	10,013 86	10,013 86
Payeurs du trésor	Effets divers	"	"
Trésoriers payeurs en Algérie	Inscriptions de rentes 5 pour 0/0 déposées à titre de garantie	2,000 00	
	Traites du caissier central du trésor	14,277,900 00	
	——— pour dépôts de fonds des corps de troupes	366,000 00	18,514,799 50
	Effets divers chez les trésoriers et leurs préposés	3,860,200 00	
	——— remis par les comptoirs d'escompte	8,699 50	
	TOTAL des valeurs de portefeuille		193,124,825 23

Développement des Valeurs en route.

Fonds en route au 31 décembre 1847. (Voir page 391 du compte de l'année 1847.)				27,584,152f 80c
Envois faits pendant l'année 1848. (Voir pages 175 et 177.)				
Envois des receveurs des revenus indirects	aux directeurs des postes	2,864,288f 97c	589,524,880f 79c	
	aux receveurs des finances	455,366,398 89		
	au caissier payeur central	131,293,805 65		
	aux receveurs des douanes en Algérie	387 28		
Envois des receveurs des finances	aux payeurs du trésor	786,415,297 63	1,256,204,324 32	
	au caissier payeur central	439,091,327 63		
	aux receveurs des revenus indirects	21,686,470 91		
	aux trésoriers payeurs en Algérie	6,553 71		
	aux trésoriers des colonies	9,004,674 44		
Envois du caissier payeur central du trésor	aux payeurs du trésor	195,791,912 05	514,076,048 71	
	aux receveurs des finances	260,160,169 16		
	aux receveurs des revenus indirects	4,185,474 41		
	aux trésoriers payeurs en Algérie	52,891,508 44		
	aux trésoriers des colonies	1,046,984 65		2,458,232,237 09
Envois des payeurs du trésor	aux receveurs des finances	1,065,614 23	19,887,036 92	
	au caissier payeur central	202,408 36		
	aux trésoriers payeurs en Algérie	18,100,000 00		
	aux trésoriers des colonies	519,014 33		
Envois des comptables en Algérie	aux receveurs des douanes	325 62	15,855,392 00	
	au caissier payeur central à Paris	926,912 11		
	aux receveurs généraux. (A déduire.)	35,180 75		
	aux trésoriers payeurs en Algérie	14,654,957 37		
	aux receveurs des revenus indirects en Algérie	308,377 65		
Envois des trésoriers des colonies au caissier payeur central du trésor			15,830 50	
Envois de divers comptables à leurs collègues			62,668,723 85	
TOTAL des fonds qui étaient à parvenir pendant l'année 1848				2,485,816,389 89
Envois parvenus pendant l'année 1848. (Voir pages 175 et 177)				2,461,226,729 84
Fonds en route au 1er janvier 1849 :				
1° Versements faits aux receveurs particuliers des finances par les receveurs des revenus indirects, pendant la troisième dizaine du mois de décembre 1848, et dont la recette n'a été constatée dans les écritures des receveurs généraux que pendant la première dizaine du mois de janvier 1849.				
Versements des receveurs de l'enregistrement		5,710,986f 74c	12,846,714f 72c	
——— des receveurs des douanes		1,487,650 82		
——— des receveurs des contributions indirectes		4,605,494 11		
——— des directeurs des postes		1,042,583 05		
2° Envois faits, pendant les derniers jours du mois de décembre 1848, à des comptables directs du trésor, qui n'en ont constaté la recette qu'en janvier 1849.				
Envois des receveurs des douanes	au caissier payeur central (traites de douanes)	3,850 00	11,742,945 33	24,589,660 05
Envois du caissier payeur central	aux receveurs des finances	2,375,431 29		
	aux payeurs du trésor	"		
	aux trésoriers payeurs en Algérie	860,617 91		
Envois des receveurs des finances	au caissier payeur central	6,919,690 05		
	aux payeurs du trésor	1,113,953 62		
Envois des comptables en Algérie	au caissier-payeur central à Paris	23,463 47		
	aux trésoriers payeurs en Algérie	12,321 56		
Envois de divers comptables à leurs collègues		433,617 43		
TOTAL égal à celui des fonds qui étaient à parvenir pendant l'année 1848				2,485,816,389 89

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1849.

Développement des Avances pour divers services.

DÉSIGNATION DES AVANCES.		SOMMES A RECOUVRER — PAR NATURE.	SOMMES A RECOUVRER — PAR SERVICE.
Avances des receveurs de l'enregistrement.	Pour frais de justice militaire	6,245f 00c	
	—— frais de poursuites et d'instances concernant l'administration des domaines	365,626 54	
	—— l'administration des forêts	269,166 77	666,986f 46c
	—— frais relatifs aux expropriations pour cause d'utilité publique	8,727 51	
	—— divers services	17,220 64	
Avances des receveurs des douanes.	Pour appointements des préposés, à payer par les contrôleurs de brigades	5,233 94	
	—— pensions de retraite acquittées pour le compte des receveurs des finances	876,839 96	
	—— fonds de masse d'habillement des brigades et casernement	18,932 73	
	—— frais de saisies	29,349 17	
	—— parts de saisies	2,901 38	
	—— primes de saisies de tabacs et d'arrestations de fraudeurs	517 49	1,312,217 65
	—— plombage, estampillage et marque de bestiaux	11,694 58	
	—— remboursement de consignations	149,317 43	
	—— divers services	52,099 92	
	—— préemptions exercées pour le compte des préposés	165,331 05	
Avances des receveurs des contributions indirectes, pour frais judiciaires		.....	1,247,709 64
Avances des directeurs des postes.	Pour le service des voyages de l'ancienne cour	119,772 32	
	—— timbre de reconnaissances de dépôts de valeurs	127,545 80	
	—— frais de poursuites et d'instances	214 31	
	—— le service des paquebots de la Méditerranée	13,831 59	314,350 10
	—— la confection d'une nouvelle carte pour le service des postes	399 70	
	—— divers services	52,586 38	
Avances des comptables en Algérie.	Avances des trésoriers payeurs en Algérie — Service des postes. (Solde créditeur à déduire.)	5,213 40	
	Avances des trésoriers payeurs en Algérie — Divers services	85 95	
	—— des receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	214,455 59	711,543 70
	—— des receveurs des douanes en Algérie	38,775 62	
	—— des receveurs des contributions diverses en Algérie	463,439 94	
Avances des receveurs généraux.	Avances de frais de poursuites pour le recouvrement des contributions	553,719 50	
	—— pour timbre de formules de patentes	615,968 41	1,378,818 45
	—— pour droits de permis de chasse	124,515 00	
	—— pour solde des comptes des contributions de l'exercice 1847	84,615 54	
Payeurs du trésor. Avances pour dépenses à régulariser sur ordonnances ultérieures du ministère de la marine.		.....	8,088 62
	TOTAL des avances pour divers services		5,639,714 62

Développement des Créances administratives.

Les créances administratives comprises dans l'actif de l'administration des finances, et qui s'élèvent, au 1er janvier 1849, à 5,741,339 fr. 35 cent., ont été constatées pour les motifs ci-après :

Créance mise à la charge de la ville de Lille (Nord) pour le recouvrement à faire sur cette ville, en exécution de la loi d'intérêt local du 19 juillet 1845, de sa part contributive dans les dépenses de construction d'une station intérieure du chemin de fer du Nord, ci	1,370,000f 00c
Versement à faire par la caisse des dépôts et consignations, du montant des bénéfices de l'année 1848, ci	3,990,680 56
Solde de la créance constatée à la charge de l'imprimerie nationale pour le versement à faire par elle au trésor de l'excédant des recettes de l'exercice 1845	244,462 36
Créance de même nature constatée pour l'exercice 1846	67,576 40
Idem pour l'exercice 1847	68,620 03
TOTAL	5,741,339 35

NOTA. Indépendamment de ces créances, le trésor public se trouve créancier d'autres avances, dont le montant a été prélevé sur les recettes des budgets, et qui ne sont point entrées dans l'actif de l'administration des finances. Ces avances, constatées à des comptes d'ordre, sont :

D'une part, les avances que diverses lois ont autorisées en faveur des compagnies de chemins de fer. (Voir le compte des débets et créances litigieuses.

Et d'autre part, les avances, cessions d'armes et de munitions, indemnités de route, concernant la légion étrangère et les volontaires français passés au service de l'Espagne, et dont le remboursement est dû au trésor par le gouvernement espagnol. Ces avances ont été imputées originairement, ainsi qu'il suit, sur les crédits des budgets :

Ministère de l'intérieur	32,132f 53c	1,748,713f 00c
Ministère de la guerre	1,716,580 47	

Et elles sont constatées pour ladite somme dans les écritures de la comptabilité générale des finances.

A ces diverses créances, on peut ajouter, pour mémoire, les répétitions à exercer par la France :

Auprès du gouvernement belge, en raison des deux armements faits en 1831 et en 1832, pour la défense de la Belgique et la garantie de son territoire. Le règlement provisoire des réclamations à faire les a portées à 15,294,530 francs.

Auprès du gouvernement russe, relativement à l'emprunt négocié en 1812 entre la France et la Saxe, et pour sûreté duquel le roi de Saxe, alors grand-duc de Varsovie, affecta le produit des mines de Wieliska. Somme non réglée.

Et auprès de la régence de Tunis, pour remboursement des frais d'un armement extraordinaire destiné à la défense du bey. Somme non réglée.

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1849.

Développement des Débets de Comptables et Créances litigieuses poursuivis par l'Agence judiciaire du Trésor.

DÉSIGNATION DES DÉBETS ET CRÉANCES.		SOMMES A RECOUVRER.	
Débets de comptables.	Receveurs particuliers et percepteurs	239f 28c	507,773f 24c
	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	35,119 04	
	Receveurs des douanes	3,510 12	
	Receveurs des contributions indirectes	73,374 73	
	Directeurs des postes	18,195 85	
	Receveurs de la loterie	437 96	
	Payeurs du trésor	218,169 65	
	Receveurs généraux	145,562 14	
	Ex-caissier central du trésor (déduction faite de la portion du débet qui a été présumée irrécouvrable et portée en dépense à l'exercice 1831)	13,164 47	
Créances litigieuses.	Prêts faits par le trésor à des manufacturiers, antérieurement à 1830	16,178 36	51,877 74
	Avances faites à divers manufacturiers et négociants de la capitale, sur le crédit de 5 millions ouvert par la loi du 8 septembre 1830	35,699 38	
	TOTAL des Débets de comptables et Créances litigieuses		559,650 98

NOTA. Cette somme de 559,650 francs 98 centimes n'exprime que la portion des débets de comptables et des créances litigieuses qu'il y a en lieu de constater dans l'actif de l'administration des finances ; mais les débets et créances poursuivis par l'agence judiciaire en comprennent d'autres qui ne touchent point à la situation du trésor, tels que les débets des divers agents des ministères, les prêts et avances imputés sur les recettes des budgets, les accroissements de débets résultant, à la charge des comptables, de vérification de régie ou de liquidation d'intérêts, et qui ne mettent pas le trésor à découvert. Le recouvrement de ces sortes de débets, lorsqu'il s'effectue, fait ressource au profit des budgets des exercices courants (Voir, à cet égard, le compte spécial des débets et des créances litigieuses.

Note sur le Compte non encore réglé définitivement entre le Trésor public et l'ancien Trésor de la couronne, relativement à l'exécution de la disposition finale de la loi du 2 mars 1832.

Le solde du compte restant à régler entre le trésor public et l'ancien trésor de la couronne, en exécution de la disposition finale de la loi du 2 mars 1832, continue de figurer dans l'actif de l'administration des finances pour la somme de 3,498,847 fr. 52 cent. Cependant ce chiffre ne doit pas cesser d'être considéré comme provisoire, et même comme devant être considérablement réduit par le règlement définitif à intervenir, lequel ne saurait maintenant se faire attendre longtemps.

Dans le compte des finances de 1839, il a été expliqué, page 420, que le ministre des finances, après un examen approfondi des différentes questions qui se rattachaient à l'établissement de ce compte, avait rendu, sous la date du 31 janvier 1840, une décision portant que, toutes compensations faites, le solde débiteur à maintenir à la charge de la liste civile était arrêté à la somme de 1,242,737 fr. 32 cent. Depuis, la liste civile s'étant pourvue devant le conseil d'État contre cette décision, il est intervenu, le 1er décembre 1841, une ordonnance établissant de nouvelles bases de liquidation; mais cette ordonnance, ainsi que le ministre l'a déclaré à l'Assemblée nationale, dans la séance du 16 mai 1849, n'avait point reçu son exécution lorsque la révolution de février est arrivée, et, aucun remboursement n'ayant eu lieu, le trésor public est resté dans la plénitude de ses droits. En présence d'une décision infirmée sur certains points par une ordonnance du conseil d'État et de cette ordonnance restée sans application, il convient, jusqu'à solution définitive, de conserver le solde primitif de 3,498,847 fr. 52 cent. Des dispositions sont prises, au surplus, pour que cette créance telle qu'elle sera finalement réglée, soit admise au nombre de celles que l'État et les particuliers peuvent avoir à exercer sur les biens personnels de Louis-Philippe.

Développement relatif à la créance sur l'Espagne.

La créance sur l'Espagne provient des avances faites par le trésor de France pour les dépenses de l'armée française qui a occupé l'Espagne à la suite de la guerre de 1823, et dont, aux termes des traités, le gouvernement espagnol doit le remboursement à la France. Ces avances, qui se sont prolongées jusqu'en 1829, ont été portées, chaque année, en dépense au budget de l'État, et s'élèvent en définitive à la somme totale de..... 98,325,443f

Sur cette somme, celle de 40,325,443 francs, représentant les avances faites de 1825 à 1829, ayant été prélevée sur les fonds ordinaires des budgets, il n'y a pas eu lieu d'en accroître l'actif du trésor, ci..... 40,325,443

Le surplus, de..... 58,000,000

qui avait été avancé en 1823 et 1824, fut constaté alors, comme créance à recouvrer, dans l'actif de l'administration des finances, en même temps qu'on l'a fait figurer, à titre de ressource, parmi les recettes de ces deux exercices.

Un traité, conclu à Madrid, le 30 décembre 1828, entre les plénipotentiaires des deux puissances, a fixé provisoirement à 80 millions la créance de la France. Par ce traité, l'Espagne s'est engagée à payer annuellement une somme de 4 millions, savoir : 2,400,000 francs pour l'intérêt dudit capital à raison de 3 p. 0/0, et 1,600,000 francs pour prime d'amortissement à 2 p. 0/0, avec stipulation expresse que le fonds d'amortissement s'accroîtrait successivement de l'intérêt du capital racheté.

La portion de la créance sur l'Espagne, portée originairement dans l'actif de l'administration des finances, pour ladite somme de.... 58,000,000f

s'est, depuis, atténuée du montant des versements effectués en exécution du traité susénoncé, pour la prime d'amortissement des six années écoulées de 1829 à 1834, et qui ont procuré au trésor une rentrée de..... 10,432,953

et elle s'est trouvée dès lors réduite à..... 47,567,047

Ce solde est encore le même au 1er janvier 1849, attendu que le gouvernement espagnol n'a point fait compter au trésor des quatorze annuités afférentes aux années 1835 à 1848, et qui étaient applicables de la manière suivante :

	PAYEMENT des intérêts.	AMORTISSEMENT du capital.	TOTAL.
Annuité de 1835	2,072,671f	1,927,329f	4,000,000f
—— de 1836	2,014,417	1,985,583	4,000,000
—— de 1837	1,954,404	2,045,596	4,000,000
—— de 1838	1,892,576	2,107,424	4,000,000
—— de 1839	1,828,880	2,171,120	4,000,000
—— de 1840	1,763,259	2,236,741	4,000,000
—— de 1841	1,695,655	2,304,345	4,000,000
—— de 1842	1,626,008	2,373,992	4,000,000
—— de 1843	1,554,255	2,445,745	4,000,000
—— de 1844	1,480,333	2,519,667	4,000,000
—— de 1845	1,404,177	2,595,823	4,000,000
—— de 1846	1,325,719	2,674,281	4,000,000
—— de 1847	1,244,890	2,755,110	4,000,000
—— de 1848	1,161,617	2,838,383	4,000,000
	23,018,861	32,981,139	56,000,000

Ainsi, en ne considérant que la portion de la créance réglée par un traité provisoire, la somme de 80 millions qui reste à recouvrer sur l'Espagne comprend pour 32,981,139 francs de termes échus. Outre cet arriéré sur le capital, l'Espagne est redevable, au 1er janvier 1849, pour les intérêts des années 1835 à 1848, d'une somme de 23,018,861 fr., sans préjudice des décomptes d'intérêts auxquels pourra donner lieu le retard apporté dans le payement des annuités de ces quatorze années. (Voir, au surplus, les explications plus détaillées données sur cette créance dans le compte des finances de l'année 1838, page 370.) En résumé la somme due par l'Espagne en capital et intérêts, peut s'établir ainsi :

Avance brute de la France sur laquelle l'Espagne n'a encore reconnu que 80,000,000f, ci..... 98,325,443f

Et sur laquelle il n'a été versé que..... 10,432,953

RESTE..... 87,892,490

Intérêts échus au 1er janvier 1849 et non payés..... 23,018,861

TOTAL, sauf règlement ultérieur avec l'Espagne..... 110,911,351

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1849.

Développement sur les Correspondants du Trésor.

Communes et établissements publics *r/c* de fonds placés au trésor.	Ville de Paris	3,349,513f 00c	87,157,513f 78c
	Départements	83,808,000 78	
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *r/c* de fonds déposés		4,379,152 20	99,985,316 61
Caisse des invalides de la marine		5,860,226 09	
Caisse des dépôts et consignations *s/c* courant au trésor. (*Voir l'état ci-après.*)		28,769,599 35	
——— *s/c* des fonds des caisses d'épargne (*Idem.*)		10,976,338 97	
Banque de France *s/c* de prêt de 150 millions		50,000,000 00	
Divers services.	Imprimerie nationale	78,843 82	4,853,234 91
	Chancelleries consulaires *r/c* de fonds commun	37,284 61	
	Ministère de la marine *s/c* du service intermédiaire des établissements coloniaux non régis par la loi du 25 juin 1841	1,516,976 79	
	Départements *r/c* de produits éventuels affectés à divers services locaux	1,134,348 21	
	Divers *r/c* de dépôts de valeurs à rembourser par les directeurs des postes	1,732,220 13	
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* chez les receveurs généraux	290,328 83	
	Légion d'honneur *s/c* chez les receveurs généraux	13,171 43	
	Gestions intérimaires de recettes des finances *r/c* de bénéfices et de frais	50,061 09	
Établissements particuliers. (Fonds déposés au trésor.)	Caisse des employés et artisans	17,091 89	675,019 88
	Tontine du pacte social	6,725 54	
	——— d'épargnes	406,504 72	
	Divers établissements *r/c* de placements de fonds sans intérêt	32,405 92	
	Ministère de l'instruction publique *r/c* de fondations anglaises	99,109 38	
	——— écossaises	26,627 23	
	——— irlandaises	86,555 20	
Fonds à rembourser à divers.	Ex-receveurs généraux *r/c* d'avances à leur rembourser. (Solde débiteur à déduire.)	118,830 36	1,659,969 61
	Divers *r/c* d'arrérages de rentes départementales non réclamés	287 00	
	Fonctionnaires de l'instruction publique *r/c* de fonds de retraite	13,660 93	
	Divers *r/c* de dépôts et consignations chez les trésoriers payeurs en Algérie	879 00	
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* de recettes à lui verser :		
	Pour divers services spéciaux	116,722f 73c	1,763,973 04
	Pour le service des retraites du ministère des finances	1,407,532 14	
	Pour le service des retraites du ministère de la justice	239,718 17	
	A REPORTER		194,331,054 79

Suite du *Développement sur les Correspondants du Trésor.*

	REPORT		194,331,054f 79c
Compte de divers avec les receveurs des revenus indirects.	Divers *r/c* de valeurs versées en garantie de droits de douanes. (Solde débiteur à déduire.)	11,337f 07c	6,199,349 06
	Préposés des douanes *r/c* de saisies faites à la requête de diverses administrations	1,977 18	
	Divers *r/c* de fonds en dépôt chez les receveurs des douanes	1,266,977 33	
	——— chez les directeurs des postes	28,358 20	
	Receveurs des douanes *r/c* de fonds de retenues pour l'habillement, le service de santé et le casernement des préposés des brigades	533,949 69	
	Receveurs des douanes *r/c* de primes pour saisies de tabacs	6,362 69	
	——— *r/c* de fonds recouvrés pour divers	7,576 62	
	Receveurs des contributions indirectes *r/c* de consignations à juger ou à répartir	166,551 49	
	Villes et communes *r/c* avec les receveurs des contributions indirectes	82,078 26	
	Communes et établissements publics *r/c* avec les receveurs de l'enregistrement	78,805 21	
	Divers particuliers *r/c idem*	4,129 44	
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* intermédiaire chez les receveurs de l'enregistrement	5,024 83	
	Légion d'honneur *s/c* avec les receveurs de l'enregistrement	12,048 70	
	Divers *r/c* de recouvrements de mandements exécutoires, de toute nature, décernés par les préfets	19,713 32	
	Receveurs de l'enregistrement *r/c* de frais de délimitation des forêts de l'État recouvrés sur les riverains	472 95	
	Établissements d'aliénés *r/c* de recouvrements de pensions	14,998 21	
	Divers *r/c* de matières versées aux changes des monnaies pour être fabriquées	4,471,537 00	
	——— *r/c* de retenues pour frais de coins et coussinets sur les matières versées aux changes	3,170 80	
	——— *r/c* de retenues pour frais de viroles brisées dans la fabrication des pièces de 5 fr.	688 41	
	——— *r/c* de retenues pour frais d'affinage d'or et d'argent	947 78	
	——— *r/c* de bonifications allouées aux porteurs d'espèces duodécimales d'argent, et de pièces de 15 et 30 sous	1 76	
	——— *r/c* avec les receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	799,423 45	
	——— des douanes en Algérie	50,438 50	
	——— des contributions diverses en Algérie. (Solde débiteur à déduire.)	1,346,383 89	
	Gendarmerie *s/c* de frais de captures pour contraintes par corps	1,655 50	
	Hospices *r/c* de confiscations prononcées à leur profit. (Enregistrement.)	90 00	
	Liste civile *s/c* intermédiaire de liquidation chez les receveurs de l'enregistrement. (Solde débiteur à déduire)	1,092 38	
	Domaine privé *s/c idem*	1,185 08	

		DÉBITEURS.	CRÉDITEURS.	
Divers correspondants.	Ministères *r/c* de services d'estafettes	61,692f 10c	"	
	Maîtres de poste *r/c* de services d'estafettes	"	4,133f 09c	
	Directeurs des monnaies *r/c* intermédiaire de frais de fabrication	"	66,857 02	
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* de payements faits par les trésoriers-payeurs en Algérie	1,799 29	"	
	Budgets *r/c* de recouvrements à faire sur diverses villes	"	35,699 38	
	Divers comptables *r/c* intermédiaire de mouvements de fonds	"	2,533,267 89	
	Baudon, ex-receveur général de la Seine-Inférieure, *s/c* de liquidation	630,393 02	"	
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* de dépôts de garantie à la banque de France	4,320,000 00	"	
	Receveurs généraux *r/c* intermédiaire de remboursements de dépôts antérieurs au 1er juin 1816	4,157 36	"	
	Héritiers Carayon *r/c* de remboursement à 4 p. 0/0	"	799,994 00	
	Établissements tontiniers *r/c* d'arrérages et annuités versés par eux en exécution du décret du 20 mars 1848	"	937,228 96	
	Ministère de la marine *s/c* de banque de prêts de la Guadeloupe	"	397,565 00	
	Divers	"	59,136 80	
		5,018,041 77	4,833,882 14	
	SOLDE débiteur à déduire	184,159f 63c		184,159 63
	TOTAL			200,346,244 22

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1849.

Développement sur les fonds déposés au trésor par la Caisse des dépôts et consignations, et compris dans le passif de la situation générale des finances, au 1er janvier 1849.

Les fonds déposés au trésor public par la caisse des dépôts et consignations sont de deux origines :

1° Fonds placés en compte courant et dont l'intérêt est bonifié à la caisse des dépôts et consignations à raison de 4 p. 0/0, en vertu de décisions annuelles du ministre des finances; ces fonds s'élèvent, au 1er janvier 1849, à la somme de ..... (1) 34,804,192f 05c

2° Fonds appartenant aux caisses d'épargne, dont l'administration a été confiée par la loi du 31 mai 1837 à la caisse des dépôts et consignations, qui a la faculté de les placer au trésor à l'intérêt de 5 p. 0/0 par an. Le montant des fonds de cette nature s'élève, au 1er janvier 1849, à 10,976,338 97

Les fonds désignés ci-dessus et montant ensemble à 45,780,531 02

se rattachent ainsi qu'il suit à la situation active et passive de la caisse des dépôts et consignations à la même époque, soit envers les caisses d'épargne, soit vis-à-vis de ses divers correspondants :

Trésor public *s/c* de la consolidation des fonds des caisses d'épargne			96,169,211 39
Banque de France *s/c* d'inscriptions de rentes remises en garantie de prêts			32,598,506 00
Compte de la différence des cours sur les rentes 5 et 3 p. 0/0, transférées à la banque en garantie de prêts			11,665,296 73
Prêts à des établissements publics et à divers			62,604,297 70
Créances à recouvrer			54,941 10
Légion d'honneur *s/c* d'avances. (Loi du 21 juin 1845.)			1,585,564 24
Valeurs de caisse et de portefeuille			17,419,921 55
TOTAL de l'actif			267,878,269 73
Effets à payer. — Mandats sur Paris et sur les départements			1,384,171 94
Fonds des caisses d'épargne. — Fonds à consolider en rentes, en vertu du décret du 7 juillet 1847. (Voir ci-dessus.)		96,169,211f 39c	
Fonds des caisses d'épargne. — Fonds déposés au trésor. (Voir ci-dessus.)		10,976,338 97	
Fonds des caisses d'épargne. — Fonds dont le dépôt au compte du trésor n'a pu être constaté que dans les premiers jours de l'année 1849		947,290 30	
Fonds des caisses d'épargne. — TOTAL des fonds des caisses d'épargne.. de Paris	1,175,465 94	108,092,840 66	108,092,840 66
Fonds des caisses d'épargne. — TOTAL des fonds des caisses d'épargne.. des départements	106,917,374 72		
Consignations judiciaires et administratives			83,639,013 94
Fonds de l'indemnité des anciens colons de Saint-Domingue			1,738,529 58
Service des retraites des divers ministères			5,259,122 94
Dépôts volontaires			2,646,816 71
Légion d'honneur			1,972,507 87
Divers *r/c* d'intérêts échus			15,872,048 63
Caisse d'épargne des instituteurs communaux			5,190,069 91
Liquidation de l'ancienne liste civile			1,878,788 26
Liquidation du domaine privé			1,238,011 08
Banque de France *s/c* d'avances à l'intérêt de 4 p. 0/0			25,500,000 00
Créanciers divers			2,073,944 11
Profits et pertes. (Année 1848.)			3,990,680 56
Bénéfices à réaliser en 1848 et années suivantes			7,401,723 54
TOTAL du passif			267,878,269 73

(1) Le solde ci-dessus diffère de celui de 28,769,599 fr. 35 cent., porté dans le passif de la situation générale des finances, de 6,034,592 fr. 70 cent. Cette somme représente pour 2,170,424 fr. 52 cent. les intérêts appartenant à la caisse des dépôts et consignations pour l'année 1848, sur les fonds des caisses d'épargne, ainsi que ceux qui lui sont dus, en compte courant, pour le 4e trimestre 1848, et dont elle a rattaché le montant à ses écritures de ladite année, tandis que le trésor ne l'en a créditée que dans les premiers jours de janvier 1849. La même différence d'époques explique le surplus de 3,864,168 fr. 18 cent., dont elle a débité le trésor, pour supplément d'intérêts bonifiés aux caisses d'épargne, en vertu du décret du 7 mars 1848.

Développement sur les Correspondants des Comptables des finances.

	CORRESPONDANTS — DÉBITEURS.	CORRESPONDANTS — CRÉDITEURS.
CORRESPONDANTS DES RECEVEURS GÉNÉRAUX.		
Receveurs particuliers d'arrondissement *r/c* avec les receveurs généraux	822,672f 06c	"
——— *r/c* avec les percepteurs	"	1,321,779f 82c
Percepteurs *r/c* courant avec les receveurs particuliers	2,433,621 49	"
Divers comptables *r/c* de mandats des receveurs généraux	"	2,532,207 83
Communes et établissements publics *r/c* de produits de coupes extraordinaires de bois	"	3,835,367 34
Receveurs des communes et établissements publics *r/c* d'obligations de coupes ordinaires de bois en dépôt	"	1,087,739 03
Adjudicataires de coupes extraordinaires de bois des communes et établissements publics *r/c* d'obligations	4,193,123 97	"
——— ordinaires de bois des communes et établissements publics *r/c* d'obligations en dépôt	1,092,526 08	"
Trésorier des invalides de la marine *s/c* de payements à vérifier	2,035,883 21	"
Divers *r/c* de fournitures de l'Imprimerie nationale	18,329 38	"
——— *r/c* d'effets à payer	"	237,798 04
——— *r/c* d'achats de rentes sur l'État	"	6,870,832 81
——— *r/c* de ventes de rentes sur l'État	"	124,095 55
Officiers et employés militaires *r/c* de retenues applicables aux contributions directes	"	541 40
Agents comptables des facultés *r/c* courant	"	471,536 00
Condamnés libérés *r/c* de masse	"	5,851 11
Agents forestiers *r/c* de masse	"	421 00
Receveur particulier de Bastia *s/c* de caisse de réserve	257,628 25	"
Soumissionnaires de fournitures et travaux *r/c* de dépôt en effets publics	90,207 35	"
Ministères *r/c* de dépôt en effets publics des soumissionnaires de fournitures et travaux	"	97,217 35
——— *r/c* de dépôt en numéraire des soumissionnaires de fournitures et travaux	"	625,634 95
Receveurs d'hospices *r/c* de versements pour le service des enfants trouvés	"	176,055 63
Produits des souscriptions en faveur des victimes des 22, 23 et 24 février 1848	122 60	"
Greffiers des maisons centrales de force et de correction	13,533 35	"
Divers correspondants	"	342,982 64
Comptoirs d'escompte et sociétés commerciales *r/c* d'effets à recouvrer	674 53	"
	10,958,322 27	17,730,060 50
CORRESPONDANTS DES PAYEURS ET DE DIVERS COMPTABLES.		
Comptoirs d'escompte et sociétés commerciales *r/c* d'effets à recouvrer	"	10,350 05
Service communal en Algérie	"	77,453 68
	10,958,322 27	17,817,864 23
	6,859,541 96	

Développement des Fonds particuliers des Comptables des finances.

Fonds particuliers des receveurs généraux		34,772,290f 22c
——— de l'enregistrement et des domaines	5,114f 26c	
——— des douanes	8,139 70	
——— des contributions indirectes	267,950 94	
——— des directeurs de la fabrication des monnaies	866,880 06	1,146,899 46
——— des payeurs du trésor. (Solde débiteur, à déduire.)	1,000 00	
——— des comptables en Algérie (*Idem.*)	185 50	
TOTAL des fonds particuliers		35,919,189 68

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1849.

DÉVELOPPEMENT sur le produit, au 1er janvier 1849, de la consolidation des fonds des caisses d'épargne, effectuée en exécution du décret du 7 juillet 1848.

Aux termes de l'article 3 du décret du 7 juillet 1848, sur les caisses d'épargne, les livrets résultant de dépôts faits à ces caisses, antérieurement au 24 février 1848, et dont le montant en capital et intérêts s'élevait à 80 francs et au-dessus, ont dû être consolidés en rentes 5 p. 0/0. L'article 7 du même décret a disposé que les rentes 4 p. 0/0, transférées à la caisse des dépôts et consignations pour le compte des caisses d'épargne, en exécution des lois du 31 mars 1837 et du 22 juin 1845, seraient annulées, et que les autres rentes et les actions des canaux existant dans le portefeuille de la caisse des dépôts et consignations et appartenant aux caisses d'épargne, demeureraient la propriété du trésor.

Le compte de la dette consolidée fait connaître les inscriptions et annulations de rentes qui ont été effectuées en exécution du décret ci-dessus.

Les opérations auxquelles ce décret a donné lieu pendant l'année 1848, dans la situation générale des finances, conformément à l'arrêté d'exécution rendu le 27 juillet 1848, et au rapport expositif qui l'a précédé, sont les suivantes :

Les valeurs appartenant aux caisses d'épargne, dont la caisse des dépôts et consignations était dépositaire, figuraient, ainsi qu'il suit, au bilan établi par cette caisse, à la date du 15 juillet 1848 :

Au compte des rentes 5 p. 0/0	33,596,355f 25c
——— des rentes 4 p. 0/0	201,578,055 50
——— des rentes 3 p. 0/0	22,901,082 47
——— des actions des 4 et 3 canaux	18,482,838 75
——— courant avec le trésor	48,036,289 15
TOTAL	324,594,621 12

La caisse des dépôts et consignations ne pouvait se dessaisir des valeurs ci-dessus que pour le capital qu'elles représentaient dans son bilan, d'après leurs prix d'achat ou de réception, mais la composition de ce capital était à modifier dans ses divers éléments, selon l'application qui devait en être faite dans les écritures de l'administration des finances.

D'une part, la double circonstance du transfert, au pair, effectué aux déposants, en exécution du décret du 9 mars 1848, de rentes 5 p. 0/0 entrées dans le portefeuille de la caisse des dépôts au cours moyen de 111 fr. 91 cent., et de la cession à la caisse d'amortissement, conformément à la décision ministérielle du 27 mars 1848, de rentes 4 p. 0/0 reçues au pair, et cédées à 52 fr. 30 cent., ainsi que de rentes 3 p. 0/0 achetées au cours moyen de 82 fr. 14 cent., et transférées à celui de 44 fr. 28 cent., réduisait comme il suit la valeur des rentes 5 p. 0/0, 4 p. 0/0 et 3 p. 0/0 faisant retour au trésor, savoir :

Perte pour différence de cours sur 25,489 fr. de rentes 5 p. 0/0 achetées au cours moyen de 111 fr. 91 cent., et reçues au pair par les déposants	60,714f 78c	18,152,048f 61c
Perte sur 57,436 fr. de rentes 4 p. 0/0 remises au pair par le trésor, en vertu des lois des 31 mars 1837 et 22 juin 1845, et cédées à la caisse d'amortissement pour 738,119 fr. 50 cent., c'est-à-dire au cours de 52 fr. 30 cent.	697,780 50	
Perte sur 751,631 fr. de rentes 3 p. 0/0, achetées au cours moyen de 82 fr. 14 cent, et transférées à la caisse d'amortissement à 44 fr. 28 cent.	9,393,553 33	

D'une autre part, et conformément à une décision du ministre des finances, en date du 12 août 1848, le trésor n'a pû admettre dans son portefeuille, quelqu'emploi qu'elles dûssent recevoir ultérieurement, les rentes 5 p. 0/0 et 3 p. 0/0 devenant sa propriété, que pour leur valeur approximative à l'époque où elles lui étaient remises. Cette valeur a été fixée d'après le cours moyen du jour de l'encaissement, et la différence dont le détail suit a formé une nouvelle atténuation du produit brut de la consolidation décrétée le 7 juillet 1848 :

Perte pour différence de cours sur 1,498,269 francs de rentes 5 p. 0/0 achetées au cours moyen de 111 fr. 91 cent, et reçues par le trésor à celui de 72 francs	11,960,566c 87c	18,090,391 72
Perte sur 493,217 francs de rentes 3 p. 0/0 achetées au cours moyen de 82 fr. 14 cent., et reçues par le trésor à celui de 44 fr. 87 cent. 1/2	6,129,824 85	

D'après ces atténuations, les rentes et valeurs à remettre au trésor ont été fixées comme il suit en capital :

Rentes 5 p. 0/0 de 1,498,269 francs, ci	21,575,073f 60c	47,435,616 64
Rentes 3 p. 0/0 de 493,217 francs, ci	7,377,704 29	
11,002 actions des 4 canaux et 11,036 primes	13,738,370 00	18,482,838 75
3,817 actions des 3 canaux et 3,817 primes	4,744,468 75	

Le capital de la rente 4 p. 0/0 de 8,035,211 francs consolidé en 1837 et en 1845 pour 202,316,175, et réduit des 738,119 fr. 50 cent. et 697,780 fr. 50 cent., ensemble 1,435,900 francs expliqués ci-dessus, n'a plus été que de 200,880,275 00

Enfin le solde des fonds en compte courant au trésor, montant à 48,036,289 15

Les termes généraux de la liquidation des fonds des caisses d'épargne ont aussi été déterminés d'accord avec le capital dû aux déposants, et avec celui de la rente 5 p. 0/0 créée pour les rembourser, à la somme totale de ..... A REPORTER 324,594,621 12

REPORT		324,594,621f 12c
Toutefois, sur les fonds en compte courant au trésor, ci	48,036,289f 15c	
Il a dû être réservé audit compte une somme destinée à solder, conformément au décret précité, les appoints non convertibles en rentes et les livrets inférieurs à 80 francs, ci	17,000,000 00	17,000.000 00
RESTE	31,036,289 15	
En sorte que le montant des fonds des caisses d'épargne déjà consolidés ou à consolider s'est trouvé, en définitive, fixé à		307.594,621 12

L'application de ce capital a été faite ainsi qu'il suit, dans la situation générale de l'administration des finances :

La remise au trésor, pour être annulée, de la rente 4 p. 0/0 ci-dessus n'a constitué en 1848 qu'une conversion de valeur par l'échange qui en a été faite contre des rentes 5 p. 0/0. Quant au capital de cette rente de 8,035,211 francs et des 57,436 francs cédés à la caisse d'amortissement, et ne pouvant être annulés (ensemble 8.092,647f), il a été, conformément aux lois de 1837 et de 1845, porté en recette au budget ordinaire ou extraordinaire de divers exercices, dont le détail se trouve page 381 du présent compte, pour la somme totale de	202,316.175 00	230,558,615 33
On vient de voir ci-dessus que deux sommes de 10,152,048 fr. 61 cent. et de 18,090,391 fr. 72 cent., ensemble 28,242,440 fr. 33 cent., constituaient des pertes ou différences de cours sur les fonds dus aux déposants, et à leur rembourser en rentes. Le montant de ces pertes forme un découvert du trésor pour les consolidations dont il s'agit, ou plutôt une atténuation de leur produit brut. Or ce produit devant, aux termes de l'arrêté précité du 27 juillet 1848, être porté en réduction des avances et découverts du trésor supportés par la dette flottante, un compte spécial, en attendant les liquidations définitives, a été ouvert pour ce service sous le titre de *Produit de la consolidation des fonds des caisses d'épargne* (Décret du 7 juillet 1848). Ce compte a été en même temps débité et crédité des différences ou pertes ci-dessus, qui, en effet, affaiblissent d'autant le produit dont les découverts du trésor seront atténués, ci	28,242,440 33	
De sorte que la recette effective en 1848, du capital des caisses d'épargne, s'est ainsi trouvée réduite à		77,036,005 79
Mais elle a dû être augmentée à un titre distinct de la ressource extraordinaire provenant de la cession déjà mentionnée à la caisse d'amortissement, de la rente 4 p. 0/0 de 57,476 francs au capital au pair de 1,435,900 francs, lequel était déjà compris dans la consolidation de 1837. Cette cession équivaut, pour le trésor, à une négociation de rente, puisque celle qu'il avait émise alors ne lui a pas fait retour en totalité. Le compte courant des caisses d'épargne au trésor, qui comprenait cette somme, en a été débité par le transport au compte du produit de la consolidation desdits fonds, ci		1,435,900 00
Et, en définitive, le solde de ce dernier compte figure dans le bilan du trésor, au 1er janvier 1849, pour la somme de		78,471,905 79
Cette recette représente, d'une part, le montant des rentes et valeurs ci-dessus, dont le versement a été fait au trésor, ci		47,435,616 64
Et, d'autre part, la portion des fonds déposés au trésor, en compte courant, qui ont été transportés provisoirement au compte du produit de la consolidation décrétée le 7 juillet 1848, sauf liquidation définitive des livrets à rembourser en rentes ou à solder en numéraire (29,600,389f 15c), ou qui provenait du remboursement, par la caisse d'amortissement, de la rente 4 p. 0/0 à elle cédée (1,435.900f), ci		31,036,289 15
SOMME ÉGALE		78,471,905 79

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1849.

DÉVELOPPEMENT sur le Solde, au 1er janvier 1849, des payements d'urgence pour dépenses extraordinaires restant à régulariser.

Un arrêté du ministre des finances, en date du 2 mars 1848, a décidé que les payements qui devraient avoir lieu pour des dépenses extraordinaires, à titre d'urgence, et sans pouvoir se rattacher à des ordonnances ministérielles préalables, seraient effectués par le caissier central et constatés par lui provisoirement en dépense à un compte spécial intitulé : *Payements d'urgence pour dépenses extraordinaires à régulariser.* Ces payements, au fur et à mesure de leur régularisation, c'est-à-dire de la délivrance des ordonnances imputables sur des crédits législatifs, ont été portés au budget par le comptable, qui en a, en même temps, crédité le compte spécial précité.

Les payements de l'espèce faits pendant l'année 1848 se sont élevés à	3,449,390f 47c
Ils ont été régularisés jusqu'à concurrence de	2,303,073 05
Et présentent encore, au 1er janvier 1849, un solde de	1,146,317 42

Mais il est à observer que plusieurs régularisations ont eu lieu, dans les premiers mois de l'année 1849, pour une somme de 356,317 fr. 42 cent., et que les payements restés en dehors du budget, et dont le trésor est en avance, ne s'élèvent plus, en réalité, qu'à 790,000 francs. Le développement ci-après indique les uns et les autres, ainsi que les observations dont ils ont été l'objet de la part de la commission de l'Assemblée nationale chargée de l'examen des comptes du Gouvernement provisoire. (Rapport fait par M. Th. Ducos le 14 avril 1849.)

		PAYEMENTS D'URGENCE QUI RESTAIENT À RÉGULARISER au 1er janvier 1849.	
		Régularisés dans les premiers mois de 1849.	Non régularisés.
Indemnité accordée aux Allemands pour retourner dans leur pays. (Somme remise sur mandat du ministre de l'intérieur. Voir le rapport de M. Ducos, pages 55 et 56.)		"	60,000f 00c
Fonds de secours	30,000f	214,500f 00c	"
Crédit alloué pour les membres du Gouvernement provisoire	174,500		
Avance au secrétariat général du Gouvernement provisoire	10,000		
(Dépenses régularisées par des ordonnances du ministre des finances, en 1849.)			
Avance au ministre de l'intérieur pour dépenses des ateliers départementaux à Belleville. (Voir le rapport de M. Ducos, page 38.)		"	10,000 00
Avance à la ville de Paris pour dépenses de police	200,000f	"	400,000 00
Indemnités aux citoyens qui ont éprouvé des pertes dans les journées de février	200,000		
(Voir le rapport de M. Ducos, pages 104 et 105.).			
Avance au ministre de l'intérieur sur les fonds secrets :			
1° Secours aux indigents de Montereau et Troyes. (Voir le rapport de M. Ducos, page 57.)	3,000f	3,000 00	20,000 00
2° Mandats pour fonds secrets dans le département de la Somme. (Voir le rapport de M. Ducos, pages 97 et 98.)	20,000		
Somme mise à la disposition du préfet de police, par décision du Pouvoir exécutif, pour l'habillement de la garde républicaine		"	300,000 00
(D'après le rapport de M. Ducos, pages 93 ét suivantes, la moitié de cette somme devrait tomber à la charge du trésor, et l'autre moitié seulement serait à rembourser par la ville de Paris.)			
Somme provenant de l'actif de la liquidation de Mme la duchesse d'Orléans. (Payement classé à tort parmi les dépenses à régulariser et qui, d'après une décision du ministre des finances, du 6 juillet 1849, est imputé sur le fonds de restitution du budget, attendu qu'il s'agit du remboursement fait à Mme la duchesse d'Orléans, en vertu de la loi du 25 octobre 1848, de sommes lui appartenant, et qui, ayant été reçues par le trésor, se trouvent portées en recette audit budget.)		138,817 42	"
		356,317 42	790,000 00
		1,146,317 42	

Développement sur les Découverts du service ordinaire des Budgets à éteindre au moyen des fonds disponibles de la réserve de l'amortissement.

La loi des recettes de l'exercice 1842, en date du 25 juin 1841, contient, article 36, les dispositions suivantes :

« Les fonds de l'amortissement qui, à partir du 1er janvier 1842, seront rendus libres par l'élévation du cours des rentes au-dessus du pair, sont « et demeurent affectés à l'extinction successive des découverts du trésor public sur les budgets des exercices 1840, 1841 et 1842.

« Au fur et à mesure du règlement définitif de ces trois exercices, les découverts qu'ils présenteront seront transportés à un compte spécial dans « la comptabilité générale des finances.

« Les bons du trésor formant la réserve de l'amortissement seront, de semestre en semestre, consolidés et convertis en rentes, au cours moyen, « et avec jouissance du premier jour du semestre pendant lequel la réserve aura été accumulée, et le produit de ces consolidations sera porté en « recette au compte spécial ci-dessus prescrit, jusqu'à l'entière extinction des découverts constatés. »

Ces dispositions ont été rendues applicables à l'insuffisance des ressources de l'exercice 1843, par l'article 17 de la loi de finances du 11 juin 1842, à celle de l'exercice 1844 par l'article 13 de la loi de finances du 24 juillet 1843, et à celle des budgets de 1846 et 1847 par l'article 7 des lois de règlement de ces exercices.

Le compte prescrit par l'article 36 de la loi du 25 juin 1841, est ouvert dans les écritures centrales de l'administration des finances sous le titre de *compte spécial des découverts des budgets, à éteindre au moyen des fonds disponibles de la réserve de l'amortissement;* et les résultats qui y ont été constatés sont ceux qui suivent :

DÉCOUVERTS DES BUDGETS.

Exercice 1840. (Loi de règlement de cet exercice, en date du 6 juin 1843.)	138,004,529f 64c	456,009,951f 93c
——— 1841. (Loi de règlement de cet exercice, en date du 22 mars 1844.)	18,694,405 42	
——— 1842. (Loi de règlement de cet exercice, en date du 20 avril 1845.)	103,612,172 30	
——— 1843. (Loi de règlement de cet exercice, en date du 3 juillet 1846.)	39,826,738 40	
——— 1844. (Loi de règlement de cet exercice, en date du 12 juillet 1847.)	181,530 77	
——— 1845. (Décret pour le règlement de cet exercice, en date du 20 juillet 1848.) Excédant de recette de 4,335,329 fr. 84 cent. *Mémoire*	"	
——— 1846. (Loi de règlement de cet exercice, en date du 8 décembre 1848.)	41,273,264 48	
——— 1847. (Projet de loi de règlement de cet exercice)	109,417,310 92	

FONDS DISPONIBLES DE L'AMORTISSEMENT APPLIQUÉS À L'EXTINCTION DES DÉCOUVERTS DES BUDGETS, AU FUR ET À MESURE DE LEUR CONSOLIDATION, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 36 DE LA LOI DU 25 JUIN 1841.

Réserve de l'année 1842	1er semestre	33,215,466f 40c	67,111,792f 57c
	2e semestre	33,896,326 17	
——— 1843	1er semestre	34,685,983 50	69,876,633 52
	2e semestre	35,190,650 02	
——— 1844	1er semestre	35,911,289 47	72,505,042 27
	2e semestre	36,593,752 80	
——— 1845	1er semestre	37,100,974 94	75,117,373 04
	2e semestre	38,016,398 10	
——— 1846	1er semestre	38,216,521 49	77,878,714 32
	2e semestre	39,662,192 83	
——— 1847	1er semestre	39,131,818 07	79,757,558 86
	2e semestre	40,625,740 79	
			442,247,114 58
EXCÉDANT des découverts formant l'avance du trésor au 1er janvier 1849			13,762,837 35

L'article 4 de la loi du 12 décembre 1848 ayant abrogé, à partir du 1er janvier 1848, la disposition ci-dessus de la loi du 25 juin 1841, qui concernait l'affectation des réserves de l'amortissement aux découverts des budgets. La réserve de l'amortissement pour l'année 1848 n'est plus employée dans le présent tableau et a dû être portée en recette à l'exercice 1848, conformément au tableau C annexé à la loi sur le budget rectifié.

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1849.

Développement sur les Travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841.

L'excédant de recette réalisé par le trésor, pour les travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841, et qui s'élève, au 31 décembre 1848, à 24,828,283 fr. 65 cent., résulte des termes ci-après :

Année 1841....	Versements effectués par la compagnie adjudicataire de l'emprunt de 150 millions, négocié le 18 octobre 1841 (voir page 16 du compte général des finances)	34,266,699f 13c	
	Payements faits par le trésor (voir page 25 du même compte)	1,434,941 42	
	Excédant de recette à la fin de l'année	32,831,757 71	32,831,757 71
Année 1842....	Versements de la compagnie adjudicataire de l'emprunt de 150 millions (voir page 18 du compte général des finances)	115,290,812f 26c	
	Payements effectués par le trésor (94,640,694 fr. 52 cent., voir page 20 du même compte, déduction faite de 54,229 fr. 34 cent. pour rappels d'exercices clos, imputables sur les fonds généraux du budget, voir page 515)	94,586,465 18	
	Excédant de recette.. pour l'année	20,704,347 08	20,704,347 08
	Excédant de recette.. à la fin de l'année		53,536,104 79
Année 1843....	Versement du solde de l'emprunt de 150 millions (voir page 18 du compte général des finances)	442,488f 61c	
	Payements faits par le trésor (69,203,036 fr. 19 cent., voir page 20 du même compte, déduction faite de 57,162 fr. 93 cent. pour rappels d'exercices clos, voir page 537)	69,145,873 26	
	Excédant de dépense.. pour l'année	68,703,384 65	68,703,384 65
	Excédant de dépense.. à la fin de l'année		15,167,279 86
Année 1844....	Versements effectués par la compagnie adjudicataire de l'emprunt de 200 millions, négocié le 9 décembre 1844 (voir page 19 du compte général des finances)	20,001,170f 00c	
	Payements faits par le trésor (voir page 20 du même compte)	89,791,306 70	
	Excédant de dépense.. pour l'année	69,790,136 70	69,790,136 70
	Excédant de dépense.. à la fin de l'année		84,957,416 56
Année 1845....	Versements effectués par la compagnie adjudicataire de l'emprunt de 200 millions (voir page 19 du compte général des finances)	111,520,127f 10c	
	Consolidation de fonds des caisses d'épargne, formant le complément de l'emprunt total de 450 millions (voir page 19 du même compte)	100,000,000 00	
	Ensemble	211,520,127 10	
	Payements faits par le trésor (voir page 19 du même compte)	68,192,231 11	
	Excédant de recette... pour l'année	143,327,895 99	143,327,895 99
	Excédant de recette... à la fin de l'année		58,370,479 43
Année 1846....	Versements effectués, par la compagnie adjudicataire, du solde de l'emprunt de 200 millions (voir page 19 du compte général des finances)	68,478,702f 90c	
	Payements faits par le trésor (voir page 19 du même compte)	51,061,330 27	
	Excédant de recette... pour l'année	17,417,372 63	17,417,372 63
	Excédant de recette... à la fin de l'année		75,787,852 06
Année 1847....	— Payements faits par le trésor (voir page 20 du compte général des finances)	30,394,692 78	50,959,568 41
Année 1848....	— Payements faits par le trésor (voir page 20 du compte général des finances)	20,564,875 63	
Excédant de recette à la fin de l'année 1848..	sur celles qui ont été appliquées à l'exercice 1848 (voir page 393)	4,510,684 53	24,828,283 65
	——— 1849 (voir page 19)	20,317,599 12	

Développement sur les Avances du trésor pour les grandes lignes de chemins de fer et autres travaux régis par la loi du 11 juin 1842.

Les avances du trésor pour l'établissement des grandes lignes de chemins de fer et autres travaux régis par la loi du 11 juin 1842, qui, aux termes de cette loi, ont été mis provisoirement à la charge de la dette flottante du trésor, se sont élevées, jusques et y compris l'exercice 1847, à 311,583,035 fr. 09 cent., savoir :

Exercice 1842	1,368,091f 28c
——— 1843	27,214,800 94
——— 1844	43,190,895 22
——— 1845	100,480,587 57
——— 1846	121,626,442 50
——— 1847	147,873,328 08
Ensemble	441,754,145 50

A déduire : Recettes effectuées pendant les années ci-après, en atténuation des avances ci-dessus, savoir :

Année 1845..	Versement de la compagnie du chemin de fer du Nord, en exécution de l'article 2 du cahier des charges annexé à la loi du 15 juillet 1845	20,000,000f 00c		
	Versement de la compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon, conformément à l'article 29 du cahier des charges joint à la loi du 16 juillet 1845	8,000,000 00	28,600,000f 00c	
	Recette constatée par virement de comptes, de la créance mise à la charge de la ville de Lille pour sa part contributive dans la construction d'une station intérieure du chemin de fer du Nord. (Loi d'intérêt local du 19 juillet 1845.)	600,000 00		
Année 1846. —	Versements de la compagnie du chemin de fer du Nord (1)		9,000,000 00	130,171,110 50
Année 1847..	Versements de la compagnie du chemin de fer du Nord	8,358,750 00	50,593,048 50	
	Versements faits, pendant les mois de novembre et décembre 1847, par les soumissionnaires de l'emprunt de 250 millions négocié en exécution de la loi du 8 août 1847	42,234,298 50		
	Versements faits, pendant les premiers mois de l'année 1848, par les soumissionnaires de l'emprunt de 250 millions autorisé par la loi du 8 août 1847		41,978,062 00	
	Reste pour avances du trésor sur les exercices 1842 à 1847			311,583,035 09

(1) Ces versements ont cessé, en 1848, d'être portés, en atténuation des avances du trésor, sur les exercices réglés, pour être compris parmi les ressources du budget courant.

Développement relatif à l'Avance pour la portion de l'Emprunt grec garantie par la France.

Les crédits successivement ouverts au ministre des finances par diverses lois et ordonnances, pour le payement des intérêts et de l'amortissement de l'emprunt négocié le 12 janvier 1833 par le gouvernement grec, jusqu'à concurrence de la partie de cet emprunt garantie par la France, montaient, au 1er janvier 1848, d'après le compte général des finances de l'année 1847, à la somme de 7,701,516f 47c

Ils se sont accrus, pendant l'année 1848, de ceux qui suivent :

Semestre au 1er mars 1848. (Arrêté du 29 février 1848, régularisé par le décret du 16 septembre 1848.)	522,019f 83c	1,044,039 66
Semestre au 1er septembre 1848. (Arrêté du 14 octobre 1848.)	522,019 83	

Et ils s'élèvent, au 1er janvier 1849, à 8,745,556 13

Les payements effectués en vertu de ces crédits, pour les intérêts et l'amortissement de la portion de l'emprunt grec garantie par la France, s'élevaient, au 1er janvier 1848, à 7,539,609f 36c

Il a été payé au même titre, pendant l'année 1848, une somme de 1,152,328 99

Et au 1er janvier 1849, l'avance du trésor se trouvait portée à 8,691,938 35

D'après les dispositions des lois qui ont autorisé successivement cette avance, elle constitue une créance à recouvrer sur le gouvernement de la Grèce, et, jusque-là, le montant en figure dans la situation de l'administration des finances.

La différence que l'on remarque entre le chiffre des crédits et celui des payements représente les coupons d'intérêts et les obligations amorties dont le remboursement n'avait pas encore été réclamé à l'époque du 1er janvier 1849.

Le compte détaillé de cette opération fait partie des *documents divers* publiés par le ministère des finances, à la suite de la situation provisoire du budget de l'exercice 1848.

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1849.

Tableau servant à déterminer l'Actif et le Passif réels du Trésor public.

ARTICLES COMPOSANT L'ACTIF.	MONTANT DE L'ACTIF d'après la situation générale des finances.	RÉSULTATS À DÉDUIRE pour établir l'actif réel du trésor public.	ACTIF RÉEL du trésor public.
VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.			
Caissier central du trésor public	183,203,998f 50c	"	183,203,998f 50c
Receveurs généraux des finances	21,837,960 75	(A) 21,837,960f 75c	"
——— des impôts et revenus indirects	10,083,955 13	"	10,083,955 13
Directeurs de la fabrication des monnaies	55,625 42	(B) 55,625 42	"
Payeurs du trésor public	6,773,041 26	"	6,773,041 26
Comptables des finances en Algérie	27,809,359 56	"	27,809,359 56
Directeurs des monnaies. (Matières d'or et d'argent à convertir en espèces.)	5,375,656 68	(C) 5,282,791 64	92,865 04
Valeurs en route. (Envois non encore parvenus à leur destination.)	24,589,660 05	"	24,589,660 05
CRÉANCES ACTIVES.			
Avances pour divers services	5,639,714 62	"	5,639,714 62
Créances administratives	5,741,339 35	"	5,741,339 35
Débets de comptables et créances litigieuses poursuivis par l'agent judiciaire du trésor	559,650 98	(D) 35,699 38	523,951 60
Compte à régler entre le trésor public et l'ancien trésor de la Couronne, en exécution de la loi du 2 mars 1832	3,498,847 52	"	3,498,847 52
TOTAUX pour l'actif	295,168,809 82	27,212,077 19	267,956,732 63
DÉCOUVERTS ET AVANCES DU TRÉSOR.			
Découverts du trésor sur le service des budgets jusques et y compris l'exercice 1847	236,100,991 37	(E) 8,444,629 90	227,656,361 47
TOTAUX ÉGAUX au passif	531 269,801 19	35,656,707 09	495,613,094 10

(A) Le solde en caisse et en portefeuille des receveurs généraux est compensé avec les fonds qui leur appartiennent personnellement ou à leurs correspondants particuliers, afin de déterminer le montant des avances réelles de ces comptables envers le trésor. (Voir ci-contre.)

(B) Portion du solde en caisse des directeurs de la fabrication des monnaies, qui, réunie aux matières restant à convertir en espèces, représente les fonds particuliers de ces comptables, et les sommes qu'ils ont à rembourser aux porteurs de leurs bons, pour les valeurs versées aux changes.

(C) Voir la note précédente.

(D) Créances qui ne sont inscrites que pour ordre dans l'actif de l'administration des finances, et qui se trouvent balancées au passif par une dette de pareille somme envers les budgets appelés à profiter ultérieurement de la rentrée successive de ces créances.

(E) Recette en atténuation des découverts du trésor, du complément des consolidations décrétées en 1848, et qui n'a pu avoir lieu qu'en 1849, savoir :

Bons du trésor antérieurs au 24 février	5,454,410f 88c	8,444,629f 90c
Bons du trésor émis en remboursement de dépôts aux caisses d'épargne	11,584 00	
Fonds des établissements tontiniers	937,453 96	
Fonds appartenant à des communes ou établissements publics	2.041,181 06	

ARTICLES COMPOSANT LE PASSIF.	MONTANT DU PASSIF d'après la situation générale des finances.	RÉSULTATS À DÉDUIRE ou à compenser pour établir le passif réel du Trésor public.	PASSIF RÉEL du Trésor public.
EFFETS A PAYER.			
Bons du trésor remis à divers	23,760,840f 45c	(G) 5,454,410f 88c	18,306,429f 57c
——— à la banque de France	50,000,000 00	"	50,000,000 00
——— en remboursement de dépôts aux caisses d'épargne	40,701 55	(G) 11,584 00	29,117 55
——— en garantie aux comptoirs nationaux d'escompte	42,332,500 00	(H) 42,332,500 00	"
Effets émis par le caissier du trésor	33,080,447 40	"	33,080,447 40
——— par les receveurs généraux	3,552,397 36	"	3,552,397 36
——— par les trésoriers payeurs en Algérie	260,845 93	"	260,845 93
CRÉANCES PASSIVES.			
Communes et établissements publics *r/c* de fonds placés au trésor	87,157,513 78	(G) 2,041,181 06	85,116,332 72
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *r/c* de fonds déposés	4,379,152 20	"	4,379,152 20
Caisse des invalides de la marine	5,860,226 09	"	5,860,226 09
Caisse des dépôts et consignations *s/c* courant	28,769,599 35	"	28,769,599 35
——— *s/c* de fonds des caisses d'épargne	10,976,338 97	"	10,976,338 97
Banque de France *s/c* de prêt	50,000,000 00	"	50,000,000 00
Divers services publics	4,853,234 91	"	4,853,234 91
Établissements particuliers *r/c* de fonds déposés au trésor	675,019 88	"	675,019 88
Fonds à rembourser à divers	1,659,969 61	"	1,659,969 61
Comptes de divers avec les receveurs des revenus indirects	6,199,349 06	(A) 4,471,537 00	1,727,812 06
Divers correspondants	à déd. : 184,159 63	(B) 35,699 38 (G) 937,453 96	à déd. : 1,157,312 97
Correspondants des comptables des finances	6,859,541 96	(C) 6,771,738 23	87,803 73
AVANCES DES COMPTABLES.			
Fonds particuliers des receveurs généraux	34,772,290 22	(D) 15,066,222 52	19,706,067 70
——— de divers comptables	1,146,899 46	(E) 866,880 06	280,019 40
BUDGETS ET SERVICES SPÉCIAUX.	396,152,708 55	77,989,207 09	(F) 318,163,501 46
Bons du trésor représentant le produit de la réserve de l'amortissement pour les six derniers mois de l'année 1848, applicable au budget de 1848. 65,348,506f 95c Excédant de recette sur le service des budgets et des fonds spéciaux. 69,768,585 69	135,117,092 64	(H) 42,332,500 00	177,449,592 64
TOTAUX pour le passif	531,269,801 19	35,656,707 09	495,613,094 10

(A) Bons à payer à divers par les directeurs des monnaies pour valeur des matières versées aux changes et qui sont compensés avec les matières restant à fabriquer. Voir à l'Actif la note (B).

(B) Créances des budgets pour recouvrements ultérieurs à faire sur diverses villes, et qui, à l'époque où ils auront lieu, devront être appliqués, comme ressources nouvelles, aux budgets des exercices alors courants. Voir à l'Actif la note (D).

(C) Solde créditeur des comptes des correspondants particuliers des receveurs généraux des finances. Ce solde est compensé avec les autres articles de la situation des finances, d'où ressort la somme dont les comptables sont en avance envers le trésor. (Voir à l'Actif la note (A) et la note ci-dessous.)

(D) Portion des fonds particuliers des receveurs généraux que ces comptables n'ont pas mise à la disposition du trésor		15,066,222f 52c
Laquelle somme, augmentée de celle que ces comptables doivent à leurs correspondants particuliers (Voir la note (B) ci-dessus)		6,771,738 23
représente le solde en caisse et en portefeuille des receveurs généraux. (Voir la note (A) de l'Actif.)		21,837,960 75
(E) Fonds particuliers des directeurs de la fabrication des monnaies, compensés avec les autres articles qui établissent la situation de ces comptables vis-à-vis du trésor public		866,880 06
Ces fonds particuliers, réunis aux fonds à rembourser aux porteurs de matières (Voir la note (A) ci-dessus)		4,471,537 00
représentent une partie des valeurs de caisse des directeurs des monnaies. (Note (B) de l'Actif)	55,625f 42c	5,338,417 06
et les matières qui leur restaient à fabriquer. (Note (C) de l'Actif)	5,282,791 64	

(F) Montant de la dette flottante. (Voir le développement ci-après, pages 420 et 421.)

(G) Bons du trésor et fonds divers en dépôt dont la consolidation en rentes n'a pas été terminée en 1848, et n'aura lieu que dans le cours de 1849. (Voir ci-contre la note E.)

(H) Bons de garantie dont l'émission, en vertu du décret du 7 mars 1848, a donné lieu à une recette d'ordre compensée par une dépense égale parmi les *services spéciaux*, et qui représente la part contributive du trésor dans le capital des comptoirs d'escompte. Les bons sont souscrits pour toute la durée des opérations, et ne portent engagement que pour le tiers des pertes qui pourraient en résulter.

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINIS

Tableau présentant le Résumé de l'Acti

ACTIF.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.

Caissier central du trésor.	Numéraire	8,366,410f 58c	183,203,998f 50c	252,552,879 54
	Portefeuille	155,173,468 41		
	Numéraire en dépôt à la Banque	19,664,119 51		
Receveurs des impôts et revenus indirects			10,176,820 17	
Payeurs du trésor public			6,773,041 26	
Comptables en Algérie			27,809,359 56	
Valeurs en route			24,589,660 05	

CRÉANCES ACTIVES.

Avances pour divers services	5,639,714 62	15,403,853 09
Créances administratives	5,741,339 35	
Débets et créances litigieuses	523,951 60	
Compte à régler entre le trésor public et l'ancien trésor de la Couronne	3,498,847 52	
Total de l'Actif		267,956,732 63

DÉCOUVERTS ET AVANCES DU TRÉSOR.

Anciens découverts à l'extinction desquels aucune ressource n'a été affectée	256,039,934 57	
Découverts de 1840 à 1847 à l'extinction desquels la réserve de l'amortissement a été affectée	13,762,837 35	
Avances du trésor pour les travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842, jusque et y compris l'exercice 1847.	311,583,035 09	
Ensemble	581,385,807 01	
A déduire :		
Produit de la consolidation en rentes des bons du trésor antérieurs au 24 février 1848 — 242,747,800c 60f	353,729,445 54	
——— convertis en emprunt national — 26,182,213 29		
——— fonds des caisses d'épargne — 78,471,905 79		
——— fonds des communes, des tontines, etc — 6,327,525 86		
	227,656,361 47	227,656,361 47
Total égal au passif		495,613,094 10

TRATION DES FINANCES AU 1er JANVIER 1849.

et du Passif réels du Trésor public.

PASSIF.

DETTE FLOTTANTE DU TRÉSOR.

Effets à payer	Bons du trésor remis à divers	18,306,429f 57c	105,229,237f 81c	318,163,501f 46c	
	——— à la banque de France	50,000,000 00			
	——— en remboursement de dépôts aux caisses d'épargne	29,117 55			
	Traites du caissier central du trésor sur lui-même	32,583,545 56			
	Effets divers	4,310,145 13			
Créances passives	Communes et établissements publics	85,116,332 72	192,948,176 55		
	Divers corps de troupes de la guerre et de la marine	4,379,152 20			
	Caisse des invalides de la marine	5,860,226 09			
	Caisse des dépôts et consignations s/c courant	28,769,599 35			
	Caisse des dépôts et consignations s/c de fonds non employés des caisses d'épargne	10,976,338 97			
	Banque de France s/c de prêt de 150 millions	50,000,000 00			
	Correspondants divers	7,846,527 22			
Avances des comptables.	Receveurs généraux	19,706,067 70	19,986,087 10		
	Divers comptables	280,019 40			

BUDGETS ET SERVICES SPÉCIAUX.

Budgets	Exercice 1848. — Service ordinaire — 107,647,204f 01c	172,995,710 96	64,969,840 78		
	Exercice 1848. — Complément du produit de la réserve de l'amortissement, consolidé en 1849 — 65,348,506 95				
	Exercice 1848. — Travaux extraordinaires (excédant de dépense)	108,025,870 18			
	Exercice 1849.—Excédant de dépense		7,731,723 17		
	Reste en excédant de recette sur le service des budgets		57,238,117 61		
Services spéciaux	Cautionnements en numéraire	19,773,115 76	120,211,475 03	177,449,592 64	
	——— des compagnies de chemins de fer en déchéance	22,870,290 30			
	Bons du trésor déposés pour être consolidés, et dont les inscriptions restent à délivrer	17,964,977 70			
	Obligations de la compagnie du chemin de fer du Nord restant à réaliser	57,000,000 00			
	Divers services	2,603,091 27			
Total du passif					495,613,094 10

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1849.

Développement, par nature de créances, des mouvements de la Dette flottante du Trésor pendant l'année 1848, et de la situation de cette Dette au 1er Janvier 1849.

	NATURE DES CRÉANCES COMPOSANT LA DETTE FLOTTANTE.	DETTE FLOTTANTE au 1er janvier 1848.	RÉSULTATS DES MOUVEMENTS DE LA DETTE FLOTTANTE pendant l'année 1848. AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	DETTE FLOTTANTE au 1er janvier 1849. CRÉANCES possibles d'intérêts.	CRÉANCES sans intérêts.	OBSERVATIONS.
EFFETS À PAYER...	Bons du trésor remis à divers	284,044,135f 55c	"	265,737,705f 98c	18,306,429f 57c	"	
	——— à la banque de France	"	50,000,000f 00c	"	50,000,000 00	"	
	——— en remboursement de dépôts aux caisses d'épargne	"	29,117 55	"	29,117 55	"	
	Traites du caissier du trésor sur lui-même	37,922,433 48	"	5,338,887 92	"	32,583,545f 56c	
	Mandats du caissier du trésor sur les receveurs généraux	992,789 18	"	495,887 34	"	496,901 84	
	Traites tirées sur le trésor par les receveurs généraux et autres correspondants	3,731,711 08	"	615,882 49	"	3,115,828 59	
	Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues	254,213 74	182,355 03	"	"	436,568 77	
	——— des trésoriers-payeurs en Algérie sur leurs collègues	153,655 06	"	42,665 55	"	110,989 51	
	——— préposés	166,085 39	"	114,940 10	"	51,145 29	
	——— des préposés des mêmes comptables	56,163 07	"	19,202 53	"	36,960 54	
	Traites des trésoriers-payeurs en Algérie sur les receveurs généraux	69,360 74	"	7,610 15	"	61,750 59	
		327,390,547 29	50,211,472 58	272,372,782 06	68,335,547 12	36,893,690 69	
			222,161,309 48		105,229,237 81		
COMPTES COURANTS ET FONDS EN DÉPÔT.	Communes et établissements publics *r/c* de fonds placés au trésor	133,024,522 46	"	47,908,189 74	85,116,332 72	"	
	Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *r/c* de fonds déposés	6,052,252 20	"	1,673,100 00	"	4,379,152 20	
	Caisse des invalides de la marine	5,601,959 13	258,266 96	"	4,360,226 09	1,500,000 00	
	——— des dépôts et consignations *s/c* courant	30,690,783 35	"	1,921,184 00	28,769,599 35	"	
	——— *s/c* des fonds des caisses d'épargne non employés	62,203,742 00	"	51,227,403 03	10,976,338 97	"	
	Banque de France *s/c* de prêt de 150 millions	"	50,000,000 00	"	50,000,000 00	"	
	Imprimerie nationale	121,284 33	"	42,440 51	"	78,843 82	
	Chancelleries consulaires *r/c* de fonds commun	91,901 08	"	54,616 47	"	37,284 61	
	Ministère de la marine *s/c* du service intermédiaire des établissements coloniaux non régis par la loi du 25 juin 1841	914,294 57	602,682 22	"	"	1,516,976 79	
	Départements *r/c* de produits éventuels affectés à divers services locaux	2,195,011 26	"	1,060,663 05	"	1,134,348 21	
	Divers *r/c* de dépôts de valeurs à rembourser par les directeurs des postes	1,748,756 38	"	16,536 25	"	1,732,220 13	
	Divers établissements *r/c* chez les receveurs généraux	269,009 43	34,490 83	"	"	303,500 26	
	Gestions intérimaires de recettes des finances *r/c* de bénéfices et de frais	"	50,061 09	"	"	50,061 09	
	Caisse des employés et artisans	16,822 29	269 60	"	17,091 89	"	
	Tontine du pacte social	4,693 21	2,032 33	"	6,725 54	"	
	——— d'épargnes	382,377 82	24,126 90	"	406,504 72	"	
	Divers établissements *r/c* de placements de fonds sans intérêt	37,277 17	"	4,871 25	"	32,405 92	
	Ministère de l'instruction publique *s/c* de fondations anglaises, écossaises et irlandaises	229,589 14	"	17,297 33	212,291 81	"	
	Fonds à rembourser à divers	4,208,009 37	"	2,548,039 76	1,659,969 61	"	
	Comptes de divers avec les receveurs des revenus indirects	3,549,593 22	"	1,821,781 16	"	1,727,812 06	
	Divers correspondants	1,715,454 78	"	2,784,964 02	"	A déd. 1,069,509 24	
		253,057,333 19	50,971,929 93	111,081,086 57	181,525,080 70	11,423,095 85	
			60,109,156 64		192,948,176 55		
AVANCES DES COMPTABLES.	Receveurs généraux (voir le développement à la page 408)	50,307,608 75	"	30,601,541 05	19,706,067 70	"	
	——— des revenus indirects	36,548 53	244,656 37	"	"	281,204 90	
	Payeurs du trésor	1,526 55	"	2,526 55	"	A déd. 1,000 00	
	Comptables en Algérie	45 32	"	230 82	"	A déd. 185 50	
		50,345,729 15	244,656 37	30,604,298 42	19,706,067 70	280,019 40	
			30,359,642 05		19,986,087 10		
RÉCAPITULATION....	Effets à payer	327,390,547 29	50,211,472 58	272,372,782 06	68,335,547 12	36,893,690 69	
	Comptes courants et fonds en dépôt	253,057,333 19	50,971,929 93	111,081,086 57	181,525,080 70	11,423,095 85	
	Avances des comptables	50,345,729 15	244,656 37	30,604,298 42	19,706,067 70	280,019 40	
		630,793,609 63	101,428,058 88	414,058,167 05	269,566,695 52	48,596,805 94	
			312,630,108 17		318,163,501 46		

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE
DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1849.

Développement sur les Avances des Receveurs généraux.

	CORRESPONDANTS débiteurs.	CORRESPONDANTS créditeurs.	
1° Fonds particuliers des receveurs généraux			34,772,290f 22c
2° Fonds appartenant aux correspondants particuliers des receveurs généraux, savoir :			
Receveurs particuliers *L/C* avec les receveurs généraux	822,672f 06c	"	
——— *L/C* avec les percepteurs	"	1,321,779f 82c	
Percepteurs *L/C* avec les receveurs particuliers	2,433,621 49	"	
Divers comptables *L/C* de mandats des receveurs généraux	"	2,532,207 83	
Communes et établissements publics *L/C* de produits de coupes extraordres de bois.	357,756 63	"	
Receveurs des communes et établissements publics *L/C* d'obligations de coupes ordinaires de bois en dépôt	4,787 05	"	
Trésorier des invalides de la marine *S/C* de payements à vérifier	2,035,883 21	"	
Divers *L/C* de fournitures de l'Imprimerie royale	18,329 38	"	
——— d'effets à payer	"	237,798 04	
——— d'achats de rentes sur l'État	"	6,870,832 81	
——— de ventes de rentes sur l'État	"	124,095 55	
Officiers et employés militaires *L/C* de retenues pour contributions directes	"	541 40	
Agents comptables des facultés *L/C* courant	"	471,536 00	
Condamnés libérés *L/C* de masse	"	5,851 11	
Agents forestiers *L/C* de masse	"	421 00	
Receveur particulier de Bastia *S/C* de caisse de réserve	257,628 25	"	
Soumissionnaires de fournitures et travaux *L/C* de dépôts en diverses valeurs	"	632,644 95	
Receveurs d'hospices *L/C* de versements pour le service des enfants trouvés	"	176,055 63	
Produits des souscriptions pour les inondés	"	1,232 47	
Divers correspondants	"	327,419 69	
	5,930,678 07	12,702,416 30	
Solde créditeur représentant les fonds appartenant aux correspondants des receveurs généraux	6,771,738 23		6,771,738 23
TOTAL des fonds appartenant aux receveurs généraux et à leurs correspondants			41,544,028 45

3° A déduire : les fonds que les receveurs généraux n'ont pas encore mis à la disposition du trésor, et formant le montant des valeurs de caisse et de portefeuille restées entre leurs mains, savoir :

Numéraire		9,180,515f 51c	
Valeurs de portefeuille.	Effets sur Paris	863,580f 15c	
	——— sur les départements	2,173,978 79	
	Effets remis par les compt. d'esc. et sociétés commerciales	255 90	
	Effets remis aux receveurs gén. par le caissier du trésor	8,029,251 63	
	Traites de douanes	38,825 00	12,057,445 24
	Traites d'adjudicataires de coupes de bois de l'État	57,275 63	
	Valeurs provenant de l'ancienne liste civile et du domaine privé.	30,034 98	
	Effets divers en souffrance	962,837 78	
	Valeurs déposées à des banques de départements	501,408 38	
TOTAL		21,837,960 75	21,837,960 75
RESTE pour les fonds que les receveurs généraux ont mis à la disposition du trésor, et dont ils sont en avance au 1er janvier 1849, savoir :			
Fonds personnels des receveurs généraux		12,934,329f 47c	19,706,067 70
Fonds de leurs correspondants particuliers		6,771,738 23	

NOTA. Le tableau qui précède fait connaître l'augmentation que les avances des receveurs généraux ont éprouvée pendant l'année 1848, et l'on trouve dans un autre tableau pages 180 et 181, le développement des payements et des recettes qui ont produit cette augmentation.

RÉSUMÉ

DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES

DU 1er JANVIER 1831 AU 1er JANVIER 1849.

NOTE

Sur le Résumé de la Situation générale des Finances, du 1er janvier 1831 au 1er janvier 1849.

Il a paru utile de continuer de faire suivre l'exposé de la Situation générale de l'administration des finances, à l'époque du 1er janvier 1849, d'un travail d'ensemble qui résume d'abord et développe ensuite les quatre principaux termes de la situation semblable publiée à la fin de chacune des années précédentes, en partant du 1er janvier 1831.

Ce travail, qui est établi à l'instar de celui que l'on trouve, pages 376 à 383, sur les Budgets de 1830 à 1847, se compose des six tableaux suivants :

Tableau récapitulatif de l'Actif et du Passif réels du Trésor public.

Développements...
- *Actif du Trésor.*
- *Découverts et Avances du Trésor.*
- *Dette Flottante du Trésor.*
- *Passif du Trésor sur les Budgets et les services spéciaux.*

Tableau résumé des CAUSES *et de la* COMPOSITION *de la Dette flottante du Trésor.*

Les résultats de ce travail d'ensemble sont extraits des comptes généraux de l'administration des finances depuis 1830, en modifiant, comme on le dit page 390 du présent compte, la situation générale des finances, telle qu'elle résulte des opérations des comptables, de manière à déterminer l'actif et le passif réels du trésor public. Ces modifications, concernant les années 1831 à 1844, s'appliquent aux avances des receveurs généraux, exprimées par la combinaison de leur encaisse avec leurs fonds particuliers et le solde du compte de leurs correspondants; à la compensation qui doit s'établir entre les divers termes de la gestion des directeurs des monnaies pour obtenir la situation du trésor sur cette partie de son service; à la réserve de l'amortissement des rentes, employée dès l'année où elle a été réalisée selon l'affectation préalable ou subséquente qui lui a été donnée législativement; à des créances constatées par voie administrative pour des ressources extraordinaires attribuées aux budgets de différents exercices, mais dont l'effet, au point de vue de trésorerie, ne s'est réellement manifesté dans la situation desdits budgets qu'à l'époque du recouvrement matériel de ces moyens extraordinaires; à des dépenses considérées dans l'origine comme des avances du trésor, et qui sont venues ensuite s'ajouter aux charges des budgets; et, enfin, à quelques articles de l'actif et du passif qui n'étaient pas classés autrefois comme ils le sont actuellement. Deux états spéciaux, imprimés pages 420 à 423 du compte général des finances de l'année 1847 et qu'il n'y a pas eu lieu de reproduire dans les comptes subséquents, ont justifié ces différentes modifications et les ont développées par année, par sommes et par causes.

En établissant une moyenne pour les 19 années écoulées, du 1er janvier 1831 au 1er janvier 1849, et ainsi que le fait connaître l'un des tableaux placés à la suite de la présente Note, *les Causes* et *la Composition* de la dette flottante du trésor se résument comme on va l'établir :

1° CAUSES DE LA DETTE FLOTTANTE (EN MOYENNE).

Découverts et avances du trésor (anciens découverts à l'extinction desquels aucune ressource n'a été affectée; découverts à éteindre avec la réserve disponible de l'amortissement des rentes; avances du trésor pour le service des travaux extraordinaires imputables sur des ressources spéciales).....	327,003,599f 80c
Insuffisance de l'excédant de recette des budgets en cours d'exécution et des services spéciaux suivis en dehors des budgets, comparativement à la réserve habituelle de caisse et aux créances actives du trésor. (Voir, page 434, le développement spécial dont ce résultat est l'objet.)...	44,675,016 07
TOTAL des besoins de trésorerie qui ont été à couvrir par la dette flottante (en moyenne, pour les 19 années).....	371,678,615 87

2° COMPOSITION DE LA DETTE FLOTTANTE (EN MOYENNE).

Bons du trésor.....	103,146,545 60
Effets divers à payer, fonds en dépôt et comptes courants.....	231,414,589 89
Avances des receveurs généraux.....	37,117,480 37
MONTANT de la dette flottante (en moyenne, pour les 19 années).....	371,678,615 86

RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES,

DU 1.er JANVIER 1831 AU 1er JANVIER 1849.

Tableau récapitulatif de l'Actif et du Passif réels du Trésor public.

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS sont arrêtées.	ACTIF (encaisse des comptables; fonds en dépôt à la banque de France; créances actives).	DÉCOUVERTS ET AVANCES du trésor.	TOTAL ÉGAL au passif.	PASSIF.		
				DETTE FLOTTANTE du trésor.	BUDGETS et services spéciaux.	TOTAL du passif.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1er janvier 1831.....	132,792,837 32	160,431,262 70	293,224,100 02	252,921,131 63	40,302,968 39	293,224,100 02
——— 1832.....	107,846,942 21	223,299,284 70	331,146,226 91	311,502,481 70	19,643,745 21	331,146,226 91
——— 1833.....	103,341,737 19	264,084,669 44	367,426,406 63	356,001,185 20	11,425,221 43	367,426,406 63
——— 1834.....	101,390,375 88	272,146,090 30	373,536,466 18	365,980,254 73	7,556,211 45	373,536,466 18
——— 1835.....	123,548,449 16	281,525,129 55	405,073,578 71	381,540,417 43	23,533,161 28	405,073,578 71
——— 1836.....	103,300,943 78	311,201,785 63	414,502,729 41	311,874,695 69	102,628,033 72	414,502,729 41
——— 1837.....	158,344,273 53	337,475,566 75	495,819,840 28	315,134,883 16	180,684,957 12	495,819,840 28
——— 1838.....	211,383,152 52	259,169,982 65	470,553,135 17	217,004,448 88	253,548,686 29	470,553,135 17
——— 1839.....	276,039,505 42	277,707,605 22	553,747,110 64	230,956,516 92	322,790,593 72	553,747,110 64
——— 1840.....	278,430,579 51	256,010,175 62	534,440,755 13	224,363,783 99	310,076,971 14	534,440,755 13
——— 1841.....	215,797,902 17	256,028,249 62	471,826,151 79	261,027,340 20	210,798,811 59	471,826,151 79
——— 1842.....	219,840,854 67	394,038,579 26	613,879,433 93	417,739,349 14	196,140,084 79	613,879,433 93
——— 1843.....	266,899,789 29	326,926,950 99	593,826,740 28	456,487,964 61	137,338,775 67	593,826,740 28
——— 1844.....	225,493,690 03	400,893,578 77	626,387,268 80	518,664,708 52	107,722,560 28	626,387,268 80
——— 1845.....	265,085,172 93	498,916,445 27	764,001,618 20	604,898,146 16	159,103,472 04	764,001,618 20
——— 1846.....	252,362,727 58	398,220,789 56	650,583,517 14	428,461,618 78	222,121,898 36	650,583,517 14
——— 1847.....	219,404,969 20	487,291,712 57	706,696,681 77	458,377,663 91	248,319,017 86	706,696,681 77
——— 1848.....	214,946,222 75	580,044,176 26	794,990,399 01	630,793,609 63	164,196,789 38	794,990,399 01
——— 1849.....	267,956,732 63	227,656,361 47	495,613,094 10	318,163,501 46	177,449,592 64	495,613,094 10

Suite du RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES DU 1er JANVIER 1831 AU 1er JANVIER 1849.

Développement de l'Actif du Trésor.

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS sont arrêtées.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE. — CAISSIER CENTRAL DU TRÉSOR. — Numéraire — au trésor.	Numéraire — à la banque de France.	Portefeuille.	COMPTABLES extérieurs.	CRÉANCES à RECOUVRER.	TOTAL DE L'ACTIF du trésor.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Au 1er janvier 1831.....	28,335,366 62	"	52,637,835 31	43,657,099 73	8,162,535 66	132,792,837 32
——— 1832.....	13,814,381 52	"	36,190,502 41	48,155,161 16	9,686,897 12	107,846,942 21
——— 1833.....	4,489,388 34	"	41,042,270 78	48,774,149 60	9,035,928 47	103,341,737 19
——— 1834.....	10,457,849 75	"	52,206,405 39	32,456,919 30	6,269,201 44	101,390,375 88
——— 1835.....	11,354,238 66	9,628,791 72	62,638,706 32	33,851,426 86	6,075,285 60	123,548,449 16
——— 1836.....	9,143,569 80	"	52,593,554 74	34,717,334 21	6,846,485 03	103,300,943 78
——— 1837.....	22,729,466 45	25,306,824 02	64,078,215 23	37,213,317 59	8,116,450 24	158,344,273 53
——— 1838.....	2,419,844 80	99,835,388 29	61,203,539 74	40,874,938 21	7,049,441 48	211,383,152 52
——— 1839.....	3,370,546 04	156,846,564 20	60,536,876 53	47,795,708 04	7,489,810 61	276,039,505 42
——— 1840.....	3,610,047 73	168,231,707 59	54,987,357 52	43,469,225 05	8,132,241 62	278,430,579 51
——— 1841.....	3,284,243 09	106,453,775 46	48,929,935 17	48,623,534 95	8,506,413 50	215,797,902 17
——— 1842.....	2,648,798 90	100,729,613 21	55,433,585 45	53,249,813 99	7,779,043 12	219,840,854 67
——— 1843.....	2,789,786 26	133,741,142 74	57,323,462 45	64,057,518 86	8,987,878 98	266,899,789 29
——— 1844.....	3,437,323 03	109,078,106 45	51,729,776 88	51,592,923 00	9,655,560 67	225,493,690 03
——— 1845.....	3,982,756 94	135,837,720 19	50,762,171 91	66,147,809 75	8,354,714 14	265,085,172 93
——— 1846.....	22,165,176 40	90,945,944 21	63,597,880 30	66,204,127 95	9,449,598 72	252,362,727 58
——— 1847.....	6,186,225 34	50,069,730 38	64,112,498 19	87,368,181 51	11,668,333 78	219,404,969 20
——— 1848.....	7,695,300 19	62,746,910 44	55,651,517 76	76,841,436 13	12,011,058 23	214,946,222 75
——— 1849.....	8,366,410 58	19,664,119 51	155,173,468 41	69,348,881 04	15,403,853 09	267,956,732 63

Développement des Découverts et Avances du Trésor.

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS sont arrêtées.	ANCIENS DÉCOUVERTS à l'extinction desquels aucune ressource n'a été affectée.	EXCÉDANTS TEMPORAIRES de dépenses sur le service ordinaire des budgets.	DÉCOUVERTS À L'EXTINCTION desquels la loi a affecté les fonds disponibles de l'amortissement.	TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR DIVERSES LOIS. — Loi du 27 juin 1833.	Loi du 17 mai 1837.	Loi du 25 juin 1841.	Loi du 11 juin 1842.	TOTAL des DÉCOUVERTS et avances du trésor.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Au 1er janvier 1831.	160,431,262 70	"	"	"	"	"	"	160,431,262 70
——— 1832.	223,299,284 70	"	"	"	"	"	"	223,299,284 70
——— 1833.	221,563,039 03	42,521,630 41	"	"	"	"	"	264,084,669 44
——— 1834.	245,054,526 03	25,281,052 42	"	1,810,511 85	"	"	"	272,146,090 30
——— 1835.	254,371,079 68	"	"	27,154,049 87	"	"	"	281,525,129 55
——— 1836.	255,435,188 78	"	"	55,766,596 85	"	"	"	311,201,785 63
——— 1837.	260,089,504 90	"	"	77,386,061 85	"	"	"	337,475,566 75
——— 1838.	256,003,916 90	"	"	"	3,166,065 75	"	"	259,169,982 65
——— 1839.	256,005,028 96	"	"	"	21,702,576 26	"	"	277,707,605 22
——— 1840.	256,010,175 62	"	"	"	"	"	"	256,010,175 62
——— 1841.	256,028,249 62	"	"	"	"	"	"	256,028,249 62
——— 1842.	256,029,049 62	"	138,009,529 64	"	"	"	"	394,038,579 26
——— 1843.	256,034,249 62	"	70,892,701 37	"	"	"	"	326,926,950 99
——— 1844.	256,034,249 62	"	128,323,958 01	"	"	15,167,279 86	1,368,091 28	400,893,578 77
——— 1845.	256,034,832 62	"	95,644,356 52	"	"	84,957,416 56	62,279,839 57	498,916,445 27
——— 1846.	256,039,934 57	"	20,708,473 75	"	"	"	121,472,381 24	398,220,789 56
——— 1847.	256,039,934 57	"	"	"	"	"	231,251,778 00	487,291,712 57
——— 1848.	256,039,934 57	"	"	"	"	"	324,004,241 69	580,044,176 26
——— 1849.	.....	.....	.....	227,656,361 47	.....	.....	.....	227,656,361 47

Suite du RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES, DU 1er JANVIER 1831 AU 1er JANVIER 1849.

Développement de la Dette flottante du Trésor.

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS SONT ARRÊTÉES.	EFFETS A PAYER. BONS DU TRÉSOR remis à la banque de France.	remis à la caisse des dépôts et consignations.	remis à divers.	TOTAL des bons du trésor.	TRAITES du caissier du trésor.	EFFETS divers.	FONDS EN DÉPÔT ET COMPTES COURANTS. BANQUE de France.	COMMUNES et établissements publics.	CORPS de troupes de la aerre et de la marine.	CAISSES d'épargne et de prévoyance.	CAISSE des dépôts et consignations s/c de fonds des caisses d'épargne.	CAISSE des dépôts et consignations s/c courant.	DIVERS correspondants.	AVANCES DES COMPTABLES. RECEVEURS généraux.	DIVERS comptables.	TOTAL DE LA DETTE flottante du trésor.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Au 1er janv. 1831	87,778,888 00	16,755,811 00	37,833,681 15	142,368,380 15	4,930,257 81	10,283,235 91	"	63,113,829 49	4,890,447 56	6,179,146 49	"	687,621 46	15,913,375 63	4,440,525 72	114,311 41	252,921,131 63
——— 1832	21,238,625 00	15,261,507 45	142,358,730 10	178,858,862 55	3,589,327 00	13,848,196 68	"	52,561,328 39	2,755,257 28	5,896,824 36	"	5,157,794 97	16,599,297 48	32,195,677 67	39,915 32	311,502,481 70
——— 1833	33,361,872 98	18,314,877 60	126,269,093 10	177,945,843 68	5,054,762 32	17,161,049 32	"	71,997,227 29	4,143,557 28	8,524,850 01	"	3,722,179 64	13,908,225 80	53,498,660 15	44,829 71	356,001,185 20
——— 1834	11,411,400 00	20,858,750 00	116,770,407 03	149,040,557 03	2,985,755 42	9,501,496 01	24,352,391 22	75,713,916 11	8,725,052 20	17,207,111 21	"	8,083,081 87	16,384,216 89	53,956 304 30	30,372 47	365,980,254 73
——— 1835	16,936,033 65	31,381,528 85	107,880,016 60	156,197,579 10	4,301,403 84	12,346,971 43	"	85,795,145 86	11,216,202 20	35,477,910 11	"	7,026,056 76	18 168,085 45	50,913,724 53	97.338 15	381,540,417 43
——— 1836	"	15,226,108 30	29,721,295 50	44,947,403 80	6,283,660 98	8,966,006 16	16,666,984 74	105,106,962 92	11,346,102 20	62,688,665 41	"	7,662,010 18	18,265,177 01	29,856,074 98	85,647 31	311,874,695 69
——— 1837	"	15,225,158 30	12,745,930 25	27,971,088 55	5,807,470 32	7,641,654 49	"	114,189,745 08	10,746,902 20	93,532,603 19	"	3,194,304 36	17,099,295 84	34,922,160 75	29,658 38	315,134,883 16
——— 1838	"	10,977,150 00	7,006,711 95	17,983,861 95	8,010,710 71	7,298,694 17	"	122,087,922 16	10,387,702 20	"	"	5,790,180 77	19,162,545 12	26,267,600 65	15,231 15	217,004,448 88
——— 1839	"	10,962,000 00	4,818,374 75	15,780,374 75	12,061,618 36	7,654,584 78	"	130,635,028 80	7,639,552 20	"	"	7,101,292 31	20,014,112 67	30,036,705 14	33,247 91	230,956,516 92
——— 1840	"	10,962,000 00	3,376,813 50	14,338,813 50	10,960,518 36	9,292,299 81	"	124,795,384 28	7,391,252 20	"	"	7,242,374 30	20,260,099 25	30,039,361 22	43,681 07	224,363,783 99
——— 1841	"	10,962,000 00	31,059,242 50	42,021,242 50	14,116,319 78	10,434,714 83	"	121,612,973 28	6,173,452 20	"	"	7.139,189 87	22,133,367 25	37,339,855 27	56,225 22	261,027,340 20
——— 1842	"	10,962,000 00	112,718,710 32	123,680,710 32	17,175,534 97	11,516,585 66	"	126,416,258 88	5,977,252 20	"	31,188,000 00	25,783,713 13	21,838,617 60	54,081,225 10	81,451 28	417,739,349 14
——— 1843	"	10,962,000 00	88,885,044 90	99,847,044 90	20,170,059 57	9,881,100 32	"	131,490,911 76	9,471,252 20	"	85.891,544 76	22,179,207 10	18,206,180 05	59,281,176 48	69,487 47	456,487,964 61
——— 1844	"	10,962,000 00	127,211,322 35	138,173,322 35	22,552,062 68	8,430,498 73	"	134,629,079 13	8,277,252 20	"	139,431,639 43	12,269,876 76	20,237,533 65	34,629,055 27	34,388 32	518,664,708 52
——— 1845	"	"	162,487,383 65	162,487,383 65	33,201,870 80	8,215,039 39	"	136,905,228 57	8,758,252 20	"	186,049,659 72	11,898,792 29	21,310,467 05	35,962,446 79	109,005 70	604,898,146 16
——— 1846	"	"	60,442,224 10	60,442,224 10	31,988,029 23	6,164,808 60	"	144,667,930 61	9,367,252 20	"	112,996,735 63	12,874,587 29	19,610,097 34	30,297,518 36	52,435 42	428,461,618 78
——— 1847	"	"	55,319,991 00	55,319,991 00	34,071,859 60	7,074,892 66	"	149,247,887 82	7,801,252 20	"	120,548,805 05	26,561,723 14	20,423,869 18	37,220,358 86	107,024 40	458,377,663 91
——— 1848	"	"	284,044,135 55	284,044,135 55	37,922,433 48	5,423,978 26		133,024,522 46	6,052,252 20	"	62,203,742 00	30,690,783 35	21,086,033 18	50,307,608 75	38,120 40	630,793,609 63
——— 1849	50,000,000 00	"	18,335,547 12	68,335,547 12	32,583,545 56	4,310,145 13	50,000,000 00	85,116,332 72	4,379,152 20	"	10,976,338 97	28,769,599 35	13,706,753 31	19,706,067 70	280,019 40	318,163,501 46

Suite du RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES DU 1er JANVIER 1831 AU 1er JANVIER 1849.

Développement du Passif du Trésor sur les Budgets et les Services spéciaux.

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS sont arrêtées.	BUDGETS.		SERVICES SPÉCIAUX.						EXCÉDANT DE RECETTE pour les budgets et les services spéciaux.
	SERVICE ordinaire.	SERVICE des travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841.	SERVICE des cautionnements.	SERVICES SPÉCIAUX de divers ministères. Excédant de recette.	SERVICES SPÉCIAUX de divers ministères. Excédant de dépense.	SERVICES en liquidation. Excédant de recette.	SERVICES en liquidation. Excédant de dépense.	AVANCE pour l'emprunt grec. (Excédant de dépense.)	
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1er janvier 1831	21,090,477 31	"	19,212,491 08	"	"	"	"	"	40,302,968 39
——— 1832.	6,638,964 22	"	12,481,941 27	"	"	522,839 72	"	"	19,643,745 21
——— 1833.	"	"	10,938,938 80	"	"	486,282 63	"	"	11,425,221 43
——— 1834.	"	"	6,918,888 67	"	"	637,322 78	"	"	7,556,211 45
——— 1835.	16,556,808 95	"	6,976,352 33	"	"	"	"	"	23,533,161 28
——— 1836.	89,672,962 47	"	11,853,585 70	"	"	1,101,485 55	"	"	102,628,033 72
——— 1837.	162,962,895 92	"	16,092,033 12	"	"	1,630,028 08	"	"	180,684,957 12
——— 1838.	235,730,085 52	"	15,743,783 04	"	"	2,074,817 73	"	"	253,548,686 29
——— 1839.	301,455,116 90	"	20,020,974 99	"	"	2,029,394 37	"	714,892 54	322,790,593 72
——— 1840.	288,598,998 76	"	22,523,951 85	150,598 39	"	565,482 65	"	1,762,060 51	310,076,971 14
——— 1841.	204,609,385 55	"	14,484,338 31	1,197,238 15	"	"	6,794,438 88	2,697,711 54	210,798,811 59
——— 1842.	151,252,579 57	32,831,757 71	13,551,270 09	2,285,068 43	"	"	1,037,579 78	2,743,011 23	196,140,084 79
——— 1843.	64,401,122 90	53,536,104 79	13,705,528 80	8,013,431 75	"	437,647 54	"	2,755,060 11	137,338,775 67
——— 1844.	91,622,897 56	"	13,406,469 39	5,313,619 43	"	839,804 94	"	3,460,231 04	107,722,560 28
——— 1845.	147,680,007 48	"	16,353,378 98	"	749,697 21	"	"	4,180,217 21	159,103,472 04
——— 1846.	138,741,970 58	58,370,479 43	17,042,063 93	13,202,009 29	"	"	"	5,234,624 87	222,121,898 36
——— 1847.	150,745,073 95	75,787,852 06	17,188,113 15	10,918,616 74	"	"	"	6,320,638 04	248,319,017 86
——— 1848.	98,500,257 52	45,393,159 28	17,587,724 31	10,255,257 63	"	"	"	7,539,609 36	164,196,789 38
——— 1849.	57,238,117 61		19,773,115 76	106,528,029 88	"	2,602,267 74	"	8,691,938 35	120,211,475 03

Tableau résumé des Causes *et de la* Composition *de la Dette flottante du Trésor.*

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS sont arrêtées.	CAUSES DE LA DETTE FLOTTANTE.				COMPOSITION DE LA DETTE FLOTTANTE.			
	DÉCOUVERTS et avances du trésor.	Différence entre L'ACTIF DU TRÉSOR et L'EXCÉDANT DE RECETTE DES BUDGETS ET DES SERVICES SPÉCIAUX. (*Voir le développement spécial, à la page suivante.*) Excédant de l'actif du trésor. — A AJOUTER.	Excédant des budgets et des services spéciaux. — À DÉDUIRE.	TOTAL des besoins de trésorerie à couvrir par la dette flottante.	BONS du trésor.	EFFETS DIVERS à payer, fonds en dépôt et comptes courants.	AVANCES des receveurs généraux.	MONTANT de la dette flottante.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1er janvier 1831.	160,431,262 70	92,489,868 93	"	252,921,131 63	142,368,380 15	106,112,225 76	4,440,525 72	252,921,131 63
——— 1832.	223,299,284 70	88,203,197 00	"	311,502,481 70	178,858,862 55	100,447,941 48	32,195,677 67	311,502,481 70
——— 1833.	264,084,669 44	91,916,515 76	"	356,001,185 20	177,945,843 68	124,556,681 37	53,498,660 15	356,001,185 20
——— 1834.	272,146,090 30	93,834,164 43	"	365,980,254 73	149,040,557 03	162,983,393 40	53,956,304 30	365,980,254 73
——— 1835.	281,525,129 55	100,015,287 88	"	381,540,417 43	156,197,579 10	174,429,113 80	50,913,724 53	381,540,417 43
——— 1836.	311,201,785 63	672,910 06	"	311,874,695 69	44,947,403 80	237,071,216 91	29,856,074 98	311,874,695 69
——— 1837.	337,475,566 75	"	22,340,683 59	315,134,883 16	27,971,088 55	252,241,633 86	34,922,160 75	315,134,883 16
——— 1838.	259,169,982 65	"	42,165,533 77	217,004,448 88	17,983,861 95	172,752,986 28	26,267,600 65	217,004,448 88
——— 1839.	277,707,605 22	"	46,751,088 30	230,956,516 92	15,780,374 75	185,139,437 03	30,036,705 14	230,956,516 92
——— 1840.	256,010,175 62	"	31,646,391 63	224,363,783 99	14,338,813 50	179,985,609 27	30,039,361 22	224,363,783 99
——— 1841.	256,028,249 62	4,999,090 58	"	261,027,340 20	42,021,242 50	181,666,242 43	37,339,855 27	261,027,340 20
——— 1842.	394,038,579 26	23,700,769 88	"	417,739,349 14	123,680,710 32	239,977,413 72	54,081,225 10	417,739,349 14
——— 1843.	326,926,950 99	129,561,013 62	"	456,487,964 61	99,847,044 90	297,359,743 23	59,281,176 48	456,487,964 61
——— 1844.	400,893,578 77	117,771,129 75	"	518,664,708 52	138,173,322 35	345,862,330 90	34,629,055 27	518,664,708 52
——— 1845.	498,916,445 27	105,981,700 89	"	604,898,146 16	162,487,383 65	406,448,315 72	35,962,446 79	604,898,146 16
——— 1846.	398,220,789 56	30,240,829 22	"	428,461,618 78	60,442,224 10	337,721,876 32	30,297,518 36	428,461,618 78
——— 1847.	487,291,712 57	"	28,914,048 66	458,377,663 91	55,319,991 00	365,837,314 05	37,220,358 86	458,377,663 91
——— 1848.	580,044,176 26	50,749,433 37	"	630,793,609 63	284,044,135 55	296,441,865 33	50,307,608 75	630,793,609 63
——— 1849.	227,656,361 47	90,507,139 99	"	318,163,501 46	68,335,547 12	229,841,867 24	19,986,087 10	318,163,501 46
MOYENNE...	327,003,599 80	44,675,016 07		371,678,615 87	103,146,545 60	231,414,589 89	37,117,480 37	371,678,615 86

Suite du RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES.

Développement justificatif du résultat, exprimant, dans le Tableau résumé des causes et de la composition de la dette flottante du Trésor (page 433), *la différence entre l'actif du Trésor et l'excédant de recette des budgets et des services spéciaux.*

ÉPOQUES AUXQUELLES LES SITUATIONS SONT ARRÊTÉES.	ACTIF DU TRÉSOR. (page 428).	EXCÉDANT DE RECETTE DES BUDGETS et des services spéciaux. (Page 432).	DIFFÉRENCES ENTRE LES DEUX TERMES CI-CONTRE. (Page 433.) Excédant de l'actif du trésor.	Excédant des budgets et des services spéciaux.
1er janvier 1831	132,792,837f 32c	40,302,968f 39c	92,489,868f 93c	"
——— 1832	107,846,942 21	19,643,745 21	88,203,197 00	"
——— 1833	103,341,737 19	11,425,221 43	91,916,515 76	"
——— 1834	101,390,375 88	7,556,211 45	93,834,164 43	"
——— 1835	123,548,449 16	23,533,161 28	100,015,287 88	"
——— 1836	103,300,943 78	102,628,033 72	672,910 06	"
——— 1837	158,344,273 53	180,684,957 12	"	22,340,683 59
——— 1838	211,383,152 52	253,548,686 29	"	42,165,533 77
——— 1839	276,039,505 42	322,790,593 72	"	46,751,088 30
——— 1840	278,430,579 51	310,076,971 14	"	31,646,391 63
——— 1841	215,797,902 17	210,798,811 59	4,999,090 58	"
——— 1842	219,840,854 67	196,140,084 79	23,700,769 88	"
——— 1843	266,899,789 29	137,338,775 67	129,561,013 62	"
——— 1844	225,493,690 03	107,722,560 28	117,771,129 75	"
——— 1845	265,085,172 93	159,103,472 04	105,981,700 89	"
——— 1846	252,362,727 58	222,121,898 36	30,240,829 22	"
——— 1847	219,404,969 20	248,319,017 86	"	28,914,048 66
——— 1848	214,946,222 75	164,196,789 38	50,749,433 37	"
——— 1849	267,956,732 63	177,449,592 64	90,507,139 99	"
MOYENNE	197,063,518 81	152,388,502 75	44,675,016 06	

COMPTES SPÉCIAUX.

COMPTES DE LA DETTE PUBLIQUE.

COMPTES DE DIVERS SERVICES.

COMPTES

DE LA DETTE PUBLIQUE.

Dette consolidée.

Amortissement des rentes.

Emprunts pour ponts, canaux et travaux divers.

Cautionnements en numéraire.

Rentes viagères.

Pensions inscrites au trésor.

COMPTE

DE LA DETTE CONSOLIDÉE

POUR L'ANNÉE 1848.

NOTE

Sur le Compte de la Dette consolidée pour l'année 1848.

La dette consolidée du trésor public se compose,

1° Des rentes 5 p. o/o provenant de la liquidation et de la consolidation de l'ancienne dette constituée par la loi du 24 frimaire an VI (voir page 472 du compte des finances de l'année 1832), et de celles dont les lois ont successivement autorisé la création;

2° Des rentes 3 p. o/o, inscrites, soit en vertu de la loi du 27 avril 1825, pour l'indemnité accordée aux anciens propriétaires dépossédés, soit d'après les dispositions de celle du 1er mai de la même année, pour la conversion facultative des rentes 5 p. o/o, soit enfin pour les emprunts affectés par les lois des 25 juin 1841 et 8 août 1847, à la dépense des travaux extraordinaires;

3° Des rentes 4 1/2 p. o/o remises, conformément à la loi du 1er mai 1825, en échange de rentes 5 p. o/o;

4° Et enfin des rentes 4 p. o/o négociées à plusieurs époques, à titre de moyens extraordinaires.

Le présent compte est formé d'une série de tableaux qui font connaître les causes pour lesquelles ces diverses natures de rentes ont été créées, la date des lois qui en ont autorisé l'inscription, la destination légale des ressources qui en sont provenues, leurs mouvements successifs en accroissement et en atténuation, leur situation au commencement et à la fin de l'année, les changements que les transferts à la bourse, ainsi que l'effet des mutations résultant de décès, partages et autres circonstances, ont apportés dans la propriété des titres d'inscription, et enfin le classement par catégorie de propriétaires, avec la distinction en rentes mobilisées et immobilisées.

Il se termine par la situation, au 1er janvier 1849, 1° de l'emprunt de 250 millions en rentes 3 p. o/o, adjugé le 10 novembre 1847 sur le crédit de 350 millions, accordé par la loi du 8 août 1847; 2° de l'emprunt en rentes 5 p. o/o négocié le 25 juillet 1848; 3° des rentes 5 p. o/o délivrées pour le rachat des actions du chemin de fer de Paris à Lyon, en exécution du décret de l'Assemblée nationale en date du 17 août 1848.

Ces différents tableaux se résument ainsi qu'il suit:

D'après le compte de l'année 1847, page 437, les crédits ouverts au ministre des finances pour l'inscription des rentes 5 p. o/o, avaient été employés en totalité.

Pendant l'année 1848, sur les nouveaux crédits mis à la disposition du ministre, pour une somme de 43,114,615f 00c
il a été inscrit 28,440,238 35

En sorte qu'il restait à employer sur ces crédits d'inscription, au 1er janvier 1849. 14,674,376 65

Situation des rentes 5 p. 0/0.

Les rentes 5 p. o/o inscrites au 1er janvier 1848 s'élevaient, d'après le compte de l'année 1847

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

(voir page 441), à..... 146,749,591f 00

Elles se sont augmentées, pendant l'année 1848, pour les causes ci-après :

Emprunt national au pair.....	1,309,049f 00c	
Consolidation des livrets des caisses d'épargne.....	15,387,156 00	
Emprunt de 13,107,000f négocié le 25 juillet 1848.....	7,446,518 75	
Rachat du chemin de fer de Paris à Lyon.....	3,724,086 60	
Divers motifs (voir page 450).....	573,428 00	
	28,440,238 35 ci.	28,440,238 35
Et s'élèvent, par conséquent, au 1er janvier 1849, à.....		175,189,829 35

Les rentes 5 p. o/o inscrites du 1er avril 1814 au 31 décembre 1848 montaient ensemble (voir page 451) à 179,866,500f 35c; et, d'après le tableau pages 452 et 453, elles ont été employées de la manière suivante :

Rentes négociées pour diverses causes.....	120,473,252f 75c
Rentes remises en nature à divers.....	59,393,247 60
	179,866,500 35

Pour comparer ce dernier résultat avec celui du paragraphe précédent, il est nécessaire de tenir compte des rentes qui avaient été inscrites antérieurement au 1er avril 1814, montant (voir page 451) à..... 63,307,637f

et des décroissements successifs que les rentes 5 p. o/o ont éprouvés pour diverses causes depuis cette dernière époque (voir page 451)..... 67,984,308

Cette dernière somme présente une différence en plus de..... 4,676,671

laquelle est égale à la différence qui existe entre la somme de 179,866,500 francs 35 centimes et celle de 175,189,829 francs 35 centimes.

Cette dernière somme de rentes 5 p. o/o n'est pas toute dans la circulation; plus d'un tiers est possédé, soit par des établissements publics, les uns dotés ou subventionnés, les autres non dotés ni subventionnés; soit par des établissements particuliers. Un état publié (page 467) porte le montant des rentes ainsi classées au total de 56,866,046 francs.

Situation des rentes 3 p. 0/0.

Les rentes 3 p. o/o se trouvaient inscrites, au 1er janvier 1848, sur le grand-livre du trésor (voir page 445 du compte de 1847) pour une somme de..... 66,525,399f

Elles ont été augmentées, pendant l'année 1848, pour les causes ci-après :

Consolidation de la réserve du fonds d'amortissement des rentes au-dessus du pair.....	4,359,834f	19,628,521
Inscription au nom des adjudicataires de l'emprunt de 250 millions.	1,854,294	
Consolidation des bons du trésor émis antérieurement au 24 février.	13,211,802	
Consolidation des fonds placés par les communes et établissements.	5,797	
Compensation aux porteurs des bons du trésor (*décret du 21 novembre*).	196,794	
Et s'élèvent, au 1er janvier 1849, à.....		86,153,920

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

L'origine de cette nature de rente est celle qui suit :

Conversion des rentes 5 p. o/o en 3 p. o/o		24,459,035f
Indemnité des émigrés		25,995,310
Consolidation de la réserve des fonds d'amortissement		22,971,814
Emprunt de 150 millions adjugé le 18 octobre 1841		5,730,659
Emprunt de 200 millions adjugé le 9 décembre 1844		7,079,586
Emprunt de 250 millions adjugé le 10 novembre 1847		2,569,413
Consolidation des bons du trésor émis antérieurement au 24 février 1848		13,211,802
Divers motifs (voir page 455)		202,591
ENSEMBLE		102,220,210
A DÉDUIRE :		
Rentes annulées au profit de l'État pour divers motifs	475f	
Rentes rachetées par la caisse d'amortissement et annulées en exécution de la loi du 1er mai 1825	16,003,286	
Rentes rachetées par la caisse des dépôts et consignations avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, ci	62,343	
Rente provenant de la commission sanitaire d'Hyères, annulée en exécution de la loi du 24 juillet 1843	186	
		16,066,290
RESTE égal au montant des rentes inscrites au 1er janvier 1849		86,153,920

Situation des rentes 4 1/2 p. 0/0.

La situation des rentes 4 1/2 p. o/o n'a présenté aucun mouvement en 1848, et le montant de ces rentes est encore, au 1er janvier 1849, de 1,026,600f

Situation des rentes 4 p. 0/0.

Les rentes 4 p. o/o s'élevaient, d'après le compte de l'année 1847, (page 447), au 1er janvier 1848, à 26,507,375f

Mais l'annulation des rentes appartenant aux caisses d'épargne a réduit cette dette de. 8,035,211

Et les rentes 4 p. o/o ne s'élèvent plus, au 1er janvier 1849, qu'à 18,472,164

Résumé de la situation des rentes au 1er janvier 1849.

La situation des rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. o/o, au 1er janvier 1849, se résume de la manière suivante, quant au nombre d'articles inscrits, aux arrérages servis annuellement par le trésor et au capital nominal.

	NOMBRE D'INSCRIPTIONS.	ARRÉRAGES ANNUELS.	CAPITAL NOMINAL.
Rentes 5 p. 0/0	669,164f	175,189,829f 35c	3,503,796,587f
—— 3 p. 0/0	73,123	86,153,920 00	2,871,797,333
—— 4 1/2 p. 0/0	1,522	1,026,600 00	22,813,333
—— 4 p. 0/0	3,935	18,472,164 00	461,804,100
	747,744	280,842,513 35	6,860,211,353

Mouvement des rentes depuis le 1er avril 1814.

Le tableau pages 458 à 461 fait connaître, comme il suit, les mouvements que ces rentes ont éprouvés jusqu'au 1er janvier 1849 :

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

Au 1er avril 1814, la dette du trésor n'était composée que de rentes 5 p. o/o, qui s'élevaient à..... 63,307,637f 00c

Depuis cette époque, elle s'est accrue de 217,534,876 fr. 35 cent., savoir :

Du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830, il a été créé des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. o/o, pour une somme de.....	187,308,054f	
Il en a été annulé pour celle de.....	51,198,483	
Durant cette période, cette dette s'est augmentée de.....	136,109,571 ci	136,109,571 00
Elle s'élevait, par conséquent, au 31 juillet 1830, à.....		199,417,208 00
Du 1er août 1830 au 23 février 1848, les rentes créées se sont élevées à.....	77,746,064f	
et les annulations à.....	32,876,066	
En sorte que pendant cette seconde période, cette nature de dette a éprouvé une augmentation de.....	44,869,998 ci.	44,869,998 00
La dette consolidée était alors au 23 février 1848, de.....		244,287,206 00
Du 24 février au 31 décembre 1848, les rentes 5 et 3 p. o/o ont été augmentées de.....	44,590,518 35	
et les rentes 4 p. o/o réduites de.....	8,035.211 00	
L'accroissement pour cette dernière période étant de....	36,555,307 35 ci.	36,555,307 35
La dette consolidée s'élève, au 1er janvier 1849, comme on l'a établi plus haut, à		280,842,513 35

En récapitulant ces termes, pour les créations et annulations depuis 1814, on obtient les résultats ci-après :

Rentes créées.....	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.....	187,308,054f 00c	309,644,636 35
	du 1er août 1830 au 23 février 1848.....	77,746,064 00	
	du 24 février 1848 au 1er janvier 1849.....	44,590,518 35	
Rentes annulées....	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.....	51,198,483 00	92,109,760 00
	du 1er août 1830 au 23 février 1848.....	32,876,066 00	
	du 24 février 1848 au 1er janvier 1849.....	8,035,211 00	
	Accroissement pendant les trois périodes ci-dessus.....		217,534,876 35

Les rentes créées se sudivisent ainsi, sous le rapport de l'emploi qui en a été fait par le trésor :

Négociations et consolidations	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.....	99,073,619f 00	185,346,741 75
	du 1er août 1830 au 23 février 1848.....	74,781,668 00	
	du 24 février 1848 au 1er janvier 1849.....	11,491,454 75	
Rentes remises à divers	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.....	88,234,435 00	124,297,894 60
	du 1er août 1830 au 23 février 1848.....	2,964,396 00	
	du 24 février 1848 au 1er janvier 1849.....	33,099,063 60	
			309.644,636 35

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

Les négociations et les consolidations de rentes ont eu lieu dans les fonds et pendant les années qui suivent :

	RENTES 5 p. 0/0.	RENTES 4 p. 0/0.		RENTES 3 p. 0/0.	
	Négociations.	Négociations.	Consolidations.	Négociations.	Consolidations.
Année 1816	6,000,000f00c	"	"	"	"
—— 1817	30,000,000 00	"	"	"	"
—— 1818	27,238,933 00	"	"	"	"
—— 1821	9,585,220 00	"	"	"	"
—— 1823	23,114,516 00	"	"	"	"
—— 1830	"	3,134,950f	"	"	"
—— 1831	7,142,858 00	"	"	"	"
—— 1831	1,021,945 00	"	"	"	"
—— 1832	7,614,213 00	"	"	"	"
—— 1835	"	"	4,765,811f	"	1,410,090f
—— 1837	"	"	4,092,647	"	"
—— 1840	"	"	6,242,357	"	"
—— 1841	"	"	4,286,252	5,730,659f	1,137,807
—— 1842	"	"	"	"	2,488,398
—— 1843	"	"	"	"	2,608,021
—— 1844	"	"	"	7,079,586	2,604,426
—— 1845	"	"	4,000,000	"	2,609,440
—— 1846	"	"	"	"	2,771,341
—— 1847	"	"	"	2,569,413	2,982,457
—— 1848	8,755,567 75	"	"	"	4,359,834
		3,134,950	23,387,067	15,379,658	22,971,814
TOTAUX par nature	120,473,252 75	26,522,017f		38,351,472f	
TOTAL des négociations et consolidations	185,346,741f 75c				

Ces opérations ont été nécessitées par les circonstances suivantes :

Service de l'arriéré.

Remboursement des reconnaissances de liquidation			20,409,292f 00c

Service des budgets (compléments de ressources).

Invasions de 1814 et 1815	Exercice 1816	6,000,000f	71,529,377 00
	—— 1817	30,000,000	
	—— 1818 et 1819	35,529,377	
Guerre d'Espagne et affaires du Levant	—— 1823	4,000,000	7,134,950 00
	—— 1828 et 1829	3,134,950	
Dépenses extraordinaires de 1831 à 1833 et de 1840 à 1848			86,273,122 75
SOMME ÉGALE			185,346,741 75

Les rentes remises à divers ont été créées pour les services ci-après :

Arriéré antérieur au 1er janvier 1810	1,686,267f 00c
Arriéré du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816	8,777,629 00
Créances étrangères résultant de conventions diplomatiques	24,253,168 00
Indemnités des émigrés	25,995,310 00
Rentes 3 et 4 1/2 p. 0/0 remises en échange de rentes 5 p. 0/0 converties	25,493,799 00
Remboursement des biens des communes	2,631,304 00
Consolidation des livrets des caisses d'épargne	15,387,156 00
Consolidation des bons du trésor émis antérieurement au 24 février 1848	13,211,802 00
Rachat des actions du chemin de fer de Paris à Lyon	3,724,086 60
Rentes remises en payement de diverses natures de dettes	3,137,373 00
	124,297,894 60

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

Classement des rentes par catégories de propriétaires.

Les rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. o/o sont classées par catégories de propriétaires dans le tableau, pages 462 à 465, lequel fait connaître, quant au *montant des rentes* et au *nombre d'inscriptions*, les mouvements de l'année 1848, qui ont modifié la situation de chacune de ces natures de rentes, au commencement et à la fin de l'année; les résultats du tableau, sous ces deux rapports, se résument ainsi qu'il suit :

	SITUATION au 1er janvier 1848.	RÉSULTAT DU MOUVEMENT de l'année 1848. Augmentation.	Diminution.	SITUATION au 1er janvier 1849.
		1° *Montant des rentes.*		
Rentes 5 p. 0/0	146,749,591f	28,440,238f 35c	"	175,189,829f 35c
—— 3 p. 0/0	66,525,399	19,628,521 00	"	86,153,920 00
—— 4 1/2 p. 0/0	1,026,600	"	"	1,026,600 00
—— 4 p. 0/0	26,507,375	"	8,035,211f	18,472,164 00
	240,808,965	48,068,759 35	8,035,211	280,842,513 35
		Augmentation : 40,033,548f 35c		
		2° *Nombre d'inscriptions.*		
Rentes 5 p. 0/0	243,055	426,109	"	669,164
—— 3 p. 0/0	43,391	29,732	"	73,123
—— 4 1/2 p. 0/0	1,545	"	23	1,522
—— 4 p. 0/0	3,817	118	"	3,935
	291,808	455,959	23	747,744
		Augmentation : 455,936		

Mouvement dans la propriété des rentes.

Le tableau publié pages 468 à 471 résume, pour l'année 1848, les nombreux mouvements qui, sans changer le total de la dette, modifient la situation des diverses catégories de propriétaires de rentes.

La première partie de ce tableau indique ces mouvements pour chacun des mois de l'année 1848; il est subdivisé de manière à distinguer :

1° Les *opérations réelles*, c'est-à-dire les mouvements qu'éprouve la rente par suite des transactions consommées *effectivement* à la bourse;

2° Les *opérations d'ordre*, dénomination sous laquelle on comprend les mouvements qui résultent de *mutations par suite de décès*, pour *réunions* ou *divisions*; de *reliquats de rentes* et autres opérations qui ne donnent pas lieu à déplacement de capitaux.

Le second cadre de ce tableau n'est que la reproduction des faits établis dans le premier, avec l'indication des principales classes de titulaires entre lesquelles se trouvent réparties les rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. o/o.

COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

RENTES 5 p. 0/0.

Situation, au 1er janvier 1849, des crédits accordés pour l'inscription des Rentes 5 p. 0/0.

LOIS qui ont ouvert les crédits.	AFFECTATION DES CRÉDITS.	CRÉDITS ACCORDÉS antérieurement au 1er janvier 1848.	CRÉDITS ACCORDÉS pendant l'année 1848.	CRÉDITS ACCORDÉS TOTAL.	CRÉDITS ANNULÉS.	CRÉDITS RESTÉS à la disposition du ministre des finances.	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS antérieurement au 1er janvier 1848.	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS pendant l'année 1848. (Voir p. 450.)	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS TOTAL.	CRÉDITS RESTANT à employer au 1er janvier 1849.
Lois des 9 vendémiaire et 24 frimaire an VI, 12 brumaire an VII, 30 ventôse an IX, 21 floréal an X, et autres antérieures à 1814.	Ancienne dette constituée et exigible. (Crédit illimité et dont les termes varient suivant les opérations qui l'affectent.)	63,496,706f	"	63,496,706f	14,767f	63,481,939f	63,481,939f	"	63,481,939f00c	"
Loi du 20 mars 1813. (Crédit illimité.)	Rentes des communes données en échange de leurs biens vendus. (Crédit illimité.)	2,631,303	"	2,631,303	"	2,631,303	2,631,303	"	2,631,303 00	"
Lois des 23 septembre 1814 et 28 avril 1816	Arriéré du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816	8,777,629	"	8,777,629	"	8,777,629	8,777,629	"	8,777,629 00	"
Lois des 15 mai 1818 et 17 août 1822	Arriéré antérieur au 1er janvier 1810	2,400,000	"	2,400,000	270,133	2,129,867	2,129,867	"	2,129,867 00	"
Loi du 21 décembre 1814	Dettes contractées par le roi Louis XVIII	1,500,000	"	1,500,000	346	1,499,654	1,499,654	"	1,499,654 00	"
Lois des 23 décembre 1815 et 6 mai 1818	Créances étrangères inscrites en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818	43,244,187	"	43,244,187	61,642	43,182,545	43,182,545	"	43,182,545 00	"
Lois des 28 avril 1816, 25 mars 1817 et 15 mai 1818	Rentes émises pour les dépenses des exercices 1816, 1817 et suivants	52,600,000	"	52,600,000	"	52,600,000	52,600,000	"	52,600,000 00	
Lois des 8 mars 1821, 1er mai et 17 août 1822	Remboursement des reconnaissances de liquidation	20,409,292	"	20,409,292	"	20,409,292	20,409,292	"	20,409,292 00	"
Loi du 31 juillet 1821	Rentes de la Légion d'honneur	240,000	"	240,000	"	240,000	240,000	"	240,000 00	"
Idem	Avances du trésor pour remboursement de cautionnements	2,654	"	2,654	"	2,654	2,654	"	2,654 00	"
Loi du 17 mars 1823	Moyens de crédit pour les dépenses extraordinaires du budget de 1823	4,000,000	"	4,000,000	"	4,000,000	4,000,000	"	4,000,000 00	"
Loi du 5 janvier 1831 et ordonnance du 29 octobre 1832	Fonds commun de l'indemnité des émigrés demeuré sans application	3,000,000	"	3,000,000	3,000,000	"	"	"	"	"
Lois des 5 janvier et 25 mars 1831	Rentes émises pour les besoins extraordinaires de l'exercice 1831	7,142,858	"	7,142,858	"	7,142,858	7,142,858	"	7,142,858 00	"
Lois des 25 mars et 18 avril 1831	Échange des obligations du trésor remises aux souscripteurs de l'emprunt national	1,071,120	"	1,071,120	49,175	1,021,945	1,021,945	"	1,021,945 00	"
Lois des 5 janvier, 5 mars, 18 avril 1831 et 21 avril 1832.	Rentes émises pour les besoins extraordinaires des exercices 1831 et 1832	7,614,213	"	7,614,213	"	7,614,213	7,614,213	"	7,614,213 00	"
Décret du Gouvernement provisoire, du 9 mars 1848	Inscription au nom des souscripteurs de l'emprunt national au pair	"	1,309,049f	1,309,049	"	1,309,049	"	1,309,049f00c	1,309,049 00	"
Décret du 7 juillet 1848	Compensation aux porteurs des bons du trésor versés dans l'emprunt national	"	400,000	400,000	"	400,000	"	280,576 00	280,576 00	119,424f 00c
Idem	Consolidation des livrets des caisses d'épargne	"	21,000,000	21,000,000	"	21,000,000	"	15,387,156 00	15,387,156 00	5,612,844 00
Décret du 24 juillet 1848	Rentes émises pour les besoins extraordinaires de l'exercice 1848 (1)	"	13,107,000	13,107,000	"	13,107,000	"	7,446,518 75	7,446,518 75	5,660,481 25
Décret du 17 août 1848	Rachat des actions du chemin de fer de Paris à Lyon	"	6,811,223	6,811,223	"	6,811,223	"	3,724,086 60	3,724,086 60	3,087,136 40
Décret du 9 août et loi du 21 novembre 1848	Compensations aux souscripteurs de l'emprunt national	"	235,000	235,000	"	235,000	"	41,537 00	41,537 00	193,463 00
Décision ministérielle du 5 septembre 1848	Consolidation des bons du trésor émis en remboursement des dépôts des caisses d'épargne	"	2,000	2,000	"	2,000	"	972 00	972 00	1,028 00
Décret du 29 juillet 1848	Consolidation des fonds placés au trésor par les communes, établissements publics et tontiniers.	"	250,343	250,343	"	250,343	"	250,343 00	250,343 00	"
		218,129,962	43,114,615	261,244,577	3,396,063	257,848,514	214,733,899	28,440,238 35	243,174,137 35	14,674,376 65

(1) NOTA. Le crédit ouvert par le décret du 24 juillet s'élève à 13,131,500 francs ; il avait été calculé sur la totalité des certificats du dernier emprunt de 250 millions ; la différence, de 24,500, représente le montant des certificats qui n'ont pas été produits.

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite des RENTES 5 p. 0/0.

Situation des Rentes de cette nature au 1er janvier 1849.

Les rentes 5 pour 0/0 s'élevaient, au 1er avril 1814 (voir pages 473 et 474 du compte de 1832), à	63,307,637f
ACCROISSEMENTS DU 1er AVRIL 1814 AU 1er JANVIER 1848.	
Du 1er avril 1814 au 1er janvier 1848, les rentes 5 pour 0/0 se sont accrues, pour les causes ci-après, d'une somme de 151,426,262 francs, savoir :	
Rentes données en payement de l'ancienne dette constituée, et inscrites en vertu des lois relatées dans le compte des finances de l'année 1832 (page 474)	174,193
Rentes inscrites au nom des communes en remboursement du prix de leurs biens. (*Loi du 20 mars 1813.*)	2,631,303
Rentes données en payement du service de l'arriéré, du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816. (*Lois des 23 septembre 1814 et 28 avril 1816.*)	8,777,629
Rentes remises en payement du service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810. (*Lois des 15 mai 1818 et 17 août 1822.*)	2,129,867
——— des dettes contractées par le roi Louis XVIII. (*Loi du 21 décembre 1814.*)	1,499,654
——— des créances étrangères inscrites en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818. (*Lois des 23 décembre 1815 et 6 mai 1818.*)	43,182,545
Rentes créées pour les dépenses des exercices 1816, 1817 et suivants, et pour le payement des dettes de la France reconnues par le traité du 30 mai 1814 et les conventions du 20 novembre 1815. (*Lois des 28 avril 1816, 25 mars 1817, 6 et 15 mai 1818.*)	52,600,000
Rentes créées pour le remboursement des reconnaissances de liquidation. (*Lois des 8 mars 1821, 1er et 17 août 1822.*)	20,409,292
Rente remise à la Légion d'honneur en remboursement de ses biens vendus. (*Loi du 31 juillet 1821.*)	240,000
Rente inscrite en remboursement de cautionnements à des Français, anciens comptables en Westphalie. (*Même loi.*)	2,654
Rentes négociées pour les dépenses extraordinaires de l'exercice 1823. (*Loi du 17 mars 1823.*)	4,000,000
Rentes négociées pour les besoins extraordinaires de l'exercice 1831. (*Loi du 25 mars 1831.*)	7,142,858
Rentes inscrites au nom des souscripteurs de l'emprunt national au pair, en échange, soit de leurs récépissés de versements, soit des obligations du trésor qui leur avaient été remises. (*Lois des 25 mars et 18 avril 1831.*)	1,021,945
Rentes inscrites au nom des souscripteurs de l'emprunt de 150 millions. (*Lois des 5 janvier, 25 mars, 18 avril 1831, 21 avril 1832; et ordonnance du 7 juillet 1832.*)	7,614,213
Rétablissement d'une rente dont l'État avait la jouissance temporaire. (*Décision du 14 novembre 1832.*)	109
TOTAL des accroissements du 1er avril 1814 au 1er janvier 1848	151,426,262

DÉCROISSEMENTS DU 1er AVRIL 1814 AU 1er JANVIER 1848.

Les décroissements que les rentes 5 p. 0/0 ont éprouvés du 1er avril 1814 au 1er janvier 1848 s'élèvent à 67,984,308 francs, savoir :		
Amortissement de rentes admises pendant les années 1814, 1815 et 1817, en payement de domaines nationaux		1,812f
Annulation, en 1817, de deux rentes inscrites au nom du prince de Salm		173,000
Annulation, en 1818, de deux inscriptions au nom du prince de Carignan		100,000
Rentes annulées pendant les années 1817 et 1820, par suite d'abandon au profit de l'État		117
Rentes annulées, en 1821, sur celles que la loi du 24 juillet 1820 avait accordées au trésor pour le remboursement des créances algériennes		41,658
Annulation de rentes rachetées, en exécution de la loi du 26 juillet 1821, avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire		1,783,282
Annulation, par suite d'extinction d'usufruit, de rentes appartenant à l'État		16,547
Rentes converties pendant l'année 1825, en exécution de l'article 4 de la loi du 1er mai 1825, savoir :		
En rentes 3 p. 0/0	30,574,116f	31,723,956
En rentes 4 1/2 p. 0/0	1,149,840	
Annulation, en exécution de la loi du 17 août 1828, de deux rentes appartenant à la caisse du sceau des titres		100,000
——— pendant les années 1828 et 1844, pour cause d'émigration des titulaires		985
——— pendant les années 1828, 1829 et 1830, pour déchéance encourue. (*Loi du 17 août 1822.*)		29,864
——— en exécution de la loi du 28 mai 1829 de la rente inscrite au nom de la Chambre des Pairs		1,330,818
——— en exécution de l'art. 13 de la loi du 29 janvier 1831, de la rente appartenant à l'ancienne caisse du sceau des titres		20,690
——— en exécution de l'article 50 de la loi du 21 avril 1832, de rentes provenant, savoir :		
De la dotation des invalides de la guerre	45,116f	59,992
De successions non réclamées desdits invalides	14,876	
——— au profit de l'État, de rentes appartenant à la caisse d'amortissement. (*Lois des 27 et 28 juin 1833.*)		32,000,000
——— par suite d'extinctions de divers majorats réversibles à l'État		110,801
——— en exécution de la loi du 29 juin 1835, des rentes appartenant à la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile		135,196
——— de rentes ayant appartenu à divers anciens régiments. (*Décisions des 26 novembre 1833 et 7 novembre 1840.*)		2,318
——— d'une rente ayant fait partie de l'ancien domaine privé de l'empereur Napoléon. (*Décision du 23 mai 1840.*)		750
——— de la rente formant la dotation de l'Université de France. (*Article 2 de la loi du 24 mars 1841.*)		60,718
——— de la rente appartenant au pénitentier militaire de Saint-Germain. (Décision du 8 mars 1841.)		1,550
——— par confusion, de deux rentes inscrites au nom de la caisse des fonds particuliers du Roi Charles X		927
——— en exécution de la loi du 19 juillet 1845, des rentes inscrites aux noms des maisons centrales de force et de correction		285,992
——— pour divers motifs		3,335
TOTAL des décroissements, du 1er avril 1814 au 1er janvier 1848		67,984,308

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite des RENTES 5 p. 0/0.

Suite de la *Situation des Rentes de cette nature au 1er janvier 1849.*

ACCROISSEMENTS PENDANT L'ANNÉE 1848.

Rentes inscrites avec jouissance du 22 mars 1848 :	
Aux noms des souscripteurs de l'emprunt national au pair. (Décret du 9 mars 1848.)	1,309,049f 00c
Pour compensations aux porteurs des bons du trésor versés dans l'emprunt national. (Décret du 7 juillet 1848.)	280,576 00
Par suite de la consolidation des livrets des caisses d'épargne. (Décret du 7 juillet 1848.)	15,387,156 00
Aux noms des souscripteurs de l'emprunt de 13,107,000 francs. (Décret du 24 juillet 1848.)	7,446,518 75
Pour compensations aux souscripteurs de l'emprunt national (Décret du 9 août 1848.)	41,537 00
Par suite du rachat des actions du chemin de fer de Paris à Lyon. (Décret du 17 août 1848.)	3,724,086 60
Par suite de la consolidation des fonds placés au trésor :	
Par les communes et établissements publics (Décret du 29 juillet 1848.)	106,433 00
Par les établissements tontiniers. (Décret du 29 juillet 1848.)	143,910 00
Pour la consolidation des bons du trésor émis en remboursement des dépôts des caisses d'épargne. (Décision ministérielle du 5 septembre 1848.)	972 00
TOTAL des accroissements pendant l'année 1848	28,440,238 35

DÉCROISSEMENTS PENDANT L'ANNÉE 1848.

NÉANT.

TOTAL des décroissements pendant l'année 1848 ..... "

RÉCAPITULATION AU 1er JANVIER 1848.

Rentes inscrites au 1er avril 1814		63,307,637f 00c	
Accroissements	Du 1er avril 1814 au 1er janvier 1848	151,426,262f 00c	179,866,500 35
	Pendant l'année 1848	28,440,238 35	
TOTAL		243,174,137 35	
Décroissements	Du 1er avril 1814 au 1er janvier 1848	67,984,308	67,984,308 00
	Pendant l'année 1848	"	
RESTE pour le montant des rentes inscrites au nom des ayants droit, et dont le trésor avait à servir les arrérages au 1er janvier 1849		175,189,829 35	Capital nominal ..... 3,503,796,587f Nombre d'inscriptions 669,164

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite des RENTES 5 p. 0/0.

Emploi des Rentes inscrites du 1er avril 1814 au 1er janvier 1849.

Les rentes inscrites du 1er avril 1814 au 1er janvier 1849 se sont élevées (voir page 451), savoir :

Antérieurement au 1er janvier 1848, à	151,426,262f 00c
Pendant l'année 1848, à	28,440,238 35
ENSEMBLE	179,866,500 00 35

Ces rentes ont été employées de la manière suivante :

Rentes négociées pour divers motifs. (Voir le compte des emprunts, pages 426 à 429 du compte de l'année 1837.)			
Remboursement des créances étrangères inscrites en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818.			
Négociation du 9 octobre 1818	12,313,433f	18,929,377f 00	
——— du 9 août 1821	6,615,944		
Dépenses des exercices 1816, 1817 et suivants, et payement des dettes de la France reconnues par le traité du 30 mai 1814 et les conventions du 20 novembre 1815 :			
Négociation du 1er mai 1816 au 1er avril 1817	6,000,000f	52,600,000 00	
——— faites en 1817 et 1818	30,000,000		
——— du 9 mai 1818	14,925,500		
——— du 9 août 1821	1,674,500		
Remboursement des reconnaissances de liquidation données en payement des dépenses du service de l'arriéré, du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816 :			
Négociation du 9 août 1821	1,294,776f	20,409,292 00	
——— du 10 juillet 1823	19,114,516		
			120,473,252 75
Moyens extraordinaires attribués à l'exercice 1823 :			
Négociation du 10 juillet 1823		4,000,000 00	
Moyens extraordinaires attribués à l'exercice 1831 :			
Négociation du 19 avril 1831		7,142,858 00	
Rentes remises en échange des obligations du trésor délivrées aux souscripteurs de l'emprunt national		1,021,945 00	
Moyens extraordinaires attribués aux exercices 1831 et 1832 :			
Négociation du 8 août 1832		7,614,213 00	
Rentes remises aux souscripteurs de l'emprunt national au pair. (Décret du 9 mars 1848.)		1,309,049 00	
Moyens extraordinaires attribués à l'exercice 1848 :			
Négociation du 25 juillet 1848		7,446,518 75	
A REPORTER			120,473,252 75

REPORT		120,473,252f 75c
Rentes remises en nature à divers.		
Rentes données en payement de l'ancienne dette constituée	174,193f 00c	
Rentes remises aux communes en remboursement du prix de leurs biens. (Loi du 20 mars 1813.)	2,631,303 00	
Rentes données en payement du service de l'arriéré, du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816. (Lois des 23 septembre 1814 et 28 avril 1816.)	8,777,629 00	
Rentes données en payement des ordonnances délivrées par les ministres pour les dépenses du service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810. (L'émission de ces rentes a été imputée sur le crédit de 2,400,000 fr. ouvert pour les dépenses de cette nature, et sur lequel un prélèvement de 443,600 fr. avait eu lieu pour le remboursement des créances algériennes.)	1,686,267 00	
Rentes remises en payement des dettes contractées par le roi Louis XVIII. (Loi du 21 décembre 1814.)	1,499,654 00	
Rentes remises en payement des créances étrangères inscrites en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818	24,253,168 00	
Rentes employées au remboursement des créances algériennes. (Loi du 24 juillet 1820.) Ces rentes ont été prélevées sur le crédit de 2,400,000 francs accordé, par les lois des 15 mai 1818 et 17 août 1822, pour le payement des dépenses de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810. Sur ces 443,600 fr. de rentes, 401,942 fr. ont été négociés (voir page 380 du compte de 1834), et le surplus, de 41,658 fr., a été annulé au compte des rentes 5 p. 0/0 (voir page 449)	443,600 00	
Rente remise à la Légion d'honneur, en remboursement de ses biens vendus. (Loi du 31 juillet 1821.)	240,000 00	59,393,247 60
Rente inscrite en remboursement de cautionnements, à des Français anciens comptables en Westphalie. (Même loi.)	2,654 00	
Rétablissement d'une rente dont le trésor avait la jouissance temporaire	109 00	
Rentes remises, à titre de compensation, aux porteurs des bons du trésor versés dans l'emprunt national. (Décret du 7 juillet 1848.)	280,576 00	
Rentes remises par suite de la consolidation des livrets des caisses d'épargne. (Décret du 7 juillet 1848.)	15,387,156 00	
Rentes remises, pour compensations, aux souscripteurs de l'emprunt national (Décret du 9 août 1848.)	41,537 00	
Rentes remises par suite du rachat des actions du chemin de fer de Paris à Lyon. (Décret du 17 août 1848.)	3,724,086 60	
Rentes remises aux communes, établissements publics et tontiniers, par suite de la consolidation de leurs fonds placés au trésor. (Décret du 29 juillet 1848.)	250,343 00	
Rentes remises pour la consolidation des bons du trésor émis en remboursement des dépôt des caisses d'épargne. (Décision du 5 septembre 1848.)	972 00	
SOMME ÉGALE au montant des rentes inscrites du 1er avril 1814 au 1er janvier 1849		179,866,500 00 35

Ces rentes représentent, au pair, un capital de 3,597,300,070 francs.

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

RENTES 3 p. 0/0.

SITUATION DES CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'INSCRIPTION DES RENTES 3 p. 0/0, AU 1er JANVIER 1849.

La loi du 1er mai 1825 et l'ordonnance du même jour ont accordé aux propriétaires de rentes 5 p. 0/0 la faculté, dans un délai déterminé, d'en requérir du ministre des finances la conversion en rentes 3 p. 0/0.	
Cette conversion a été réclamée pour une somme de rentes 5 p. 0/0, montant à	30,574,116f
Il a été déduit pour la différence d'intérêts entre les deux fonds	6,115,081
Et les nouvelles rentes 3 p. 0/0, inscrites en exécution de la loi précitée, se sont élevées à	24,459,035
L'article 6 de la loi du 27 avril 1825 a ouvert au ministre des finances un crédit de 30,000,000, pour la liquidation de l'indemnité accordée aux anciens propriétaires dépossédés, ci	30,000,000f
Sur ce crédit, il y a lieu de déduire 3,900,000 francs annulés au profit de l'État, en exécution des lois des 5 janvier 1831 et 24 avril 1833	3,900,000
RESTE, pour crédit maintenu à la disposition du ministre des finances	26,100,000
Sur ce crédit, il a été inscrit, suivant la situation ci-contre, une somme de rentes montant à	25,995,310
Partie de crédit non employée et annulée définitivement	104,690
Les deux emprunts suivants ont été contractés en exécution de l'article 35 de la loi du 25 juin 1841 :	
1° Emprunt de 150 millions, adjugé au cours de 78 fr. 52 cent. 1/2. (Ordonnance royale du 16 septembre 1841.)	5,730,659
Ces rentes ont été inscrites en totalité. (Voir ci-contre.)	
2° Emprunt de 200 millions, adjugé au cours de 84 fr. 75 cent. (Ordonnance royale du 9 novembre 1844.)	7,079,646
Sur ce crédit, il a été inscrit aux noms des souscripteurs (voir ci-contre)	7,079,586
Crédit restant à employer au 1er janvier 1849	60
L'ordonnance royale du 9 octobre 1847 a autorisé le ministre des finances, en exécution de l'article unique de la loi du 8 août 1847, à contracter un emprunt de 250 millions. (Voir le compte spécial, page 473.)	
La somme de rentes adjugée au cours de 84 francs 75 cent., pour obtenir le capital ci-dessus, s'est élevée à	9,966,777
Sur ce crédit, il a été inscrit au nom des souscripteurs (voir ci-contre)	2,569,413
Partie de crédit non employée et annulée définitivement	7,397,364
Divers crédits d'inscription ont été mis à la disposition du ministre des finances, en 1848, pour les services ci-après :	
1° Pour la consolidation des bons du trésor émis antérieurement au 24 février 1848. (Décret du 7 juillet 1848.)	13,800,000
Sur ce crédit, il a été inscrit en 1848 (voir ci-contre)	13,211,802
Crédit restant à employer au 1er janvier 1849	588,198
2° Pour compensation aux porteurs de bons du trésor, en exécution de la loi du 21 novembre 1848. (Décision ministérielle du 7 décembre 1848.)	2,500,000
Sur ce crédit, il a été inscrit en 1848 (voir ci-contre)	196,794
Crédit restant à employer au 1er janvier 1849	2,303,206
3° Pour la consolidation des fonds placés au trésor par les communes et établissements publics. (Décret du 29 juillet 1848.)	5,797

SITUATION DES RENTES 3 p. 0/0 AU 1er JANVIER 1849.

Rentes inscrites.

1° Rentes provenant de la conversion des rentes 5 p. 0/0. (Loi du 1er mai 1825)			24,459,035f
2° Rentes applicables à la liquidation de l'indemnité des émigrés et inscrites par cinquièmes, en exécution de la loi du 27 avril 1825. (Voir, pour le développement par années, page 449 du compte de 1843, et page 441 du compte de 1842.)			25,995,310
3° Rentes remises à la caisse d'amortissement, pour la consolidation en capital et en intérêts des bons du trésor représentatifs, aux termes de l'article 4 de la loi du 10 juin 1833, des fonds d'amortissement applicables aux rentes dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair.			
L'inscription de ces rentes, montant à 22,971,814 francs, a été autorisée :			
Antérieurement au 1er janvier 1848 (voir page 445 du compte de 1847) pour		18,611,980f	22,971,814
Pendant l'année 1848 :			
Par l'ordonnance du 7 janvier 1848,			
Jouissance de l'exercice 1848, pour	1,623,947f	4,359,834f	
Par l'arrêté du 23 juillet 1848 :			
Jouissance de l'exercice 1848, pour	1,367,943f 50c	2,735,887	
Jouissance de l'exercice 1849, pour	1,367,943 50		
4° Rentes inscrites au nom des adjudicataires de l'emprunt de 150 millions, en exécution de la loi du 25 juin 1841 (Voir, pour le développement par années, page 427 du compte de 1845.)			5,730,659
5° Rentes inscrites au nom des adjudicataires de l'emprunt de 200 millions (Loi du 25 juin 1841 et ordonnance du 9 novembre 1844.) (Voir page 445 du compte de 1847.)			7,079,586
6° Rentes inscrites au nom des adjudicataires de l'emprunt de 250 millions (loi du 8 août 1847, et ordonnance du 9 octobre 1847) savoir :			
Pendant l'année 1847 (jouissance de l'exercice 1848)		715,119f	2,569,413
Pendant l'année 1848 (jouissance de l'exercice 1848)		1,854,294	
7° Rentes inscrites pour la consolidation des bons du trésor émis antérieurement au 24 février 1848. (Décret du 7 juillet 1848.) (Jouissance du 22 juin 1848.)			13,211,802
8° Rentes inscrites pour compensation aux porteurs de bons du trésor (Loi du 21 novembre 1848.) (Jouissance du 22 juin 1848.)			196,794
9° Rentes inscrites, avec jouissance du 22 juin 1848, par suite de la consolidation des fonds placés au trésor par les communes et établissements publics. (Décret du 29 juillet 1848.)			5,797
			102,220,210

Rentes annulées.

Rentes annulées au profit de l'État, pour divers motifs	475f	
Rentes rachetées par la caisse d'amortissement, du 22 juin 1825 au 22 juin 1830, et annulées en exécution de l'article 2 de la loi du 1er mai 1825	16,003,286	
Rentes rachetées par la caisse des dépôts et consignations, avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, en exécution de la loi du 26 juillet 1821	62,343	
Rente provenant de la commission sanitaire d'Hyères, annulées en exécution de l'article 9 de la loi du 24 juillet 1843. (Décision ministérielle du 5 novembre 1844.)	186	
		16,066,290
RESTE, pour le montant des rentes inscrites au 1er janvier 1849		86,153,920
Capital nominal	2,871,797,333f	
Nombre d'inscriptions	73,123	

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

RENTES 4 1/2 p. 0/0.

SITUATION DES RENTES 4 1/2 P. 0/0

AU 1er JANVIER 1849.

Rentes provenant de la conversion des 5 p. 0/0. (*Loi du 1er mai 1825.*)		
Ces rentes s'élevaient en arrérages à		1,149,840f
Il a été déduit, pour la différence résultant de la conversion en 4 1/2 p. 0/0, conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi précitée		115,076
RESTE en rentes 4 1/2 p. 0/0		1,034,764
A DÉDUIRE :		
Les rentes rachetées par la caisse d'amortissement jusqu'au 22 juin 1830, et qui ont été annulées en exécution de l'article 2 de la loi du 1er mai 1825	7,068f	
Rentes rachetées en 1833, par la caisse des dépôts et consignations, avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, en exécution de la loi du 26 juillet 1821. (Voir le compte de l'ancien domaine extraordinaire, page 345 du compte de 1833.)	1,096	
		8,164
RESTE pour le montant des rentes inscrites au 1er janvier 1849		1,026,600
Capital nominal	22,813,333f	
Nombre d'inscriptions	1,522	

RENTES 4 p. 0/0.

SITUATION DES RENTES 4 P. 0/0

AU 1er JANVIER 1849.

La loi du 19 juin 1828 a ouvert au ministre des finances, pour les dépenses extraordinaires des exercices 1828 et 1829, un crédit en rentes de 4,000,000 francs, somme présumée nécessaire pour produire le capital de 80 millions que réclamaient les besoins de ces exercices, ci		4,000,000f
La somme de rentes négociées au cours de 102 fr. 75 cent., pour obtenir le capital ci-dessus de 80 millions, n'a été que de		3,134,950
Et il est resté sur le crédit accordé un solde disponible de 865,050 francs, qui a été ajouté au fonds d'amortissement des nouvelles rentes 4 p. 0/0, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi précitée, ci		865,050
Les rentes 4 p. 0/0 inscrites au grand-livre du trésor, à l'époque du 1er janvier 1849, se composent de celles qui suivent :		
1° Rentes négociées, comme il est dit ci-dessus, pour les dépenses extraordinaires des budgets de 1828 et de 1829, ci		3,134,950
2° Rentes remises à la caisse d'amortissement pour la consolidation, en capital et en intérêts, des bons du trésor représentatifs, aux termes de l'article 4 de la loi du 10 juin 1833, des fonds d'amortissement applicables aux rentes dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair.		
L'inscription de ces rentes, montant à 15,294,420 francs, a été autorisée :		
En 1835, par l'article 1er de la loi du 17 août 1835, pour	4,765,811f	
En 1840, par l'ordonnance du 29 septembre 1840, pour	6,242,357	15,294,420
En 1841, par l'ordonnance du 29 juin 1841, pour	4,286,252	
3° Rentes transférées au nom de la caisse des dépôts et consignations pour la consolidation, en capital et en intérêts, des fonds que les caisses d'épargne et de prévoyance avaient été admises à placer en compte courant au trésor, conformément à l'article 2 de la loi du 5 juin 1835.		
L'inscription de ces rentes, montant à 8,092,647 francs, a été autorisée :		
En 1837, par l'article 2 de la loi du 31 mars 1837, pour	4,092,647f	
En 1845, par l'article 7 de la loi du 26 juin 1845 et l'ordonnance du 16 juillet suivant (jouissance de l'exercice 1846), pour	4,000,000	8,092,647
ENSEMBLE		26,522,017
A DÉDUIRE :		
Les rentes rachetées par la caisse d'amortissement jusqu'au 22 juin 1830, et qui ont été annulées en exécution de l'article 2 de la loi du 1er mai 1825	9.740f	
Les rentes rachetées par la caisse des dépôts et consignations, avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, et annulées en exécution de la loi du 26 juillet 1821	4,902	
Les rentes appartenant aux caisses d'épargne et qui ont été annulées en exécution du décret du 7 juillet 1848, avec jouissance du 22 mars 1848	8,035.211	
		8,049,853
RESTE pour le montant des rentes inscrites au 1er janvier 1849		18,472,164
Capital nominal	461,804,100f	
Nombre d'inscriptions	3,935	

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

État présentant le mouvement des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0, pendant les trois périodes du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830, du 1er août 1830 au 23 février 1848, et du 24 février 1848 au 1er janvier 1849.

		PREMIÈRE PÉRIODE, du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.				DEUXIÈME PÉRIODE, du 1er août 1830 au 23 février 1848.				TROISIÈME PÉRIODE, du 24 février 1848 au 1er janvier 1849.			
		5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.
RENTES CRÉÉES.													
Rentes négociées.	Rentes créées pour le payement des dettes de la France reconnues par le traité de paix du 30 mai 1814 et les conventions du 20 nov. 1815	52,600,000f	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	——— pour le payement des sommes dues aux puissances alliées	18,929,377	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	——— pour le remboursement des reconnaissances de liquidation	20,409,292	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	——— pour les dépenses extraordinaires de 1823. (Guerre d'Espagne.)	4,000,000	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	——— pour les dépenses extraordinaires des exercices 1828 et 1829. (Affaires du Levant.)	"	"	3,134,950f	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	——— pour les besoins extraordinaires de l'exercice 1831	"	"	"	"	7,142,858f	"	"	"	"	"	"	"
	——— pour l'échange des obligations de l'emprunt national au pair	"	"	"	"	1,021,945	"	"	"	"	"	"	"
	——— pour les besoins extraordinaires des exercices 1831 et 1832	"	"	"	"	7,614,213	"	"	"	"	"	"	"
	——— pour la consolidation des bons du trésor affectés à l'amortissement des rentes au-dessus du pair	"	"	"	"	"	"	15,294,420f	20,235,927f	"	"	"	2,735,887f
	——— des fonds appartenant aux caisses d'épargne et de prévoyance	"	"	"	"	"	"	8,092,647	"	"	"	"	"
	——— pour les travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841	"	"	"	"	"	"	"	12,810,245	"	"	"	"
	——— pour les avances du trésor sur les travaux régis par la loi du 11 juin 1842	"	"	"	"	"	"	"	2,569,413	"	"	"	"
	——— pour les besoins de l'exercice 1848. (Emprunt de 13,107,000 fr.)	"	"	"	"	"	"	"	"	7,446,518f 75c	"	"	"
	——— pour l'emprunt national au pair	"	"	"	"	"	"	"	"	1,309,049 00	"	"	"
	Total des rentes négociées	95,938,669	"	3,134,950	"	15,779,016	"	23,387,067	35,615,585	8,755,567 75	"	"	2,735,887
		99,073,619				74,781,668				11,491,454f 75c			
		185,346,741 75											
Rentes remises à divers.	Rentes données en payement de l'ancienne dette constituée	174,173	"	"	"	20	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes inscrites au nom des communes, en remboursement de leurs biens vendus	2,632,133	"	"	"	315	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes remises en payement des dettes contractées par le roi Louis XVIII	1,499,654	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes données en payement du service de l'arriéré du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816	8,777,629	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes remises en payement de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810	1,672,958	"	"	"	13,309	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes affectées au remboursement des créances algériennes	443,600	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes remises en payement des créances étrangères liquidées en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818	24,251,175	"	"	"	1,993	"	"	"	"	"	"	"
	Rente remise à la Légion d'honneur en remboursement de ses biens vendus	240,000	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Rente inscrite pour remboursement de cautionnements à des Français, anciens comptables en Westphalie	2,654	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes provenant de la conversion de rentes 5 p. 0/0 en rentes 4 1/2 et 3 p. 0/0	"	1,034,764f	"	24,459,035f	"	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes inscrites au nom des anciens propriétaires dépossédés	"	"	"	23,046,660	"	"	"	2,948,650	"	"	"	"
	Rentes inscrites pour la consolidation des livrets des caisses d'épargne	"	"	"	"	"	"	"	"	15,387,156 00	"	"	"
	Rentes inscrites pour la consolidation des bons du trésor émis antérieurement au 24 février 1848	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	13,211,802
	Rentes inscrites pour le rachat des actions du chemin de fer de Paris à Lyon	"	"	"	"	"	"	"	"	3,724,086 60	"	"	"
	Rentes inscrites (non compris 109 fr. inscrits en 1832) pour diverses compensations accordées en 1848 aux porteurs des bons du trésor	"	"	"	"	109	"	"	"	323,085 00	"	"	196,794
	Rentes inscrites aux noms des communes, établissements publics et tontiniers	"	"	"	"	"	"	"	"	250,343 00	"	"	5,797
	Total des rentes remises à divers	39,693,976	1,034,764	"	47,505,695	15,746	"	"	2,948,650	19,684,670 60	"	"	13,414,393
		88,234,435				2,964,396				33,099,063 60			
		124,297,894 60											
Récapitulation	Rentes négociées	95,938,669	"	3,134,950	"	15,779,016	"	23,387,067	35,615,585	8,755,567 75	"	"	2,735,887
	Rentes remises à divers	39,693,976	1,034,764	"	47,505,695	15,746	"	"	2,948,650	19,684,670 60	"	"	13,414,393
	Total des rentes créées	135,632,645	1,034,764	3,134,950	47,505,695	15,794,762	"	23,387,067	38,564,235	28,440,238 35	"	"	16,150,280
		187,308,054				77,746,064				44,590,518 35			
		309,644,636 35											

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite de l'*État présentant le mouvement des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 pour 0/0, pendant les deux périodes du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830, du 1er août 1830 au 23 février 1848, et du 24 février 1848 au 1er janvier 1849.*

RENTES ANNULÉES.	PREMIÈRE PÉRIODE, du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.				DEUXIÈME PÉRIODE, du 1er août 1830 au 23 février 1848.				TROISIÈME PÉRIODE, du 24 février 1848 au 1er janvier 1849.			
	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	3 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.
Amortissement de rentes admises en payement de domaines nationaux	1,812f	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes inscrites au nom du prince de Salm	173,000	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
——— du prince de Carignan	100,000	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Rentes annulées sur celles affectées au remboursement des créances algériennes	41,658	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Rentes rachetées avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire	1,664,527	"	"	"	118,755f	1,096f	4,902f	62,343f	"	"	"	"
Annulation, par suite d'extinction d'usufruit, de rentes appartenant à l'État	11,357	"	"	"	5,190	"	"	"	"	"	"	"
Rentes 5 p. 0/0 converties, pendant l'année 1825, en rentes 3 et 4 1/2 p. 0/0	31,723,956	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes appartenant à la caisse du sceau des titres	100,000	"	"	"	20,690	"	"	"	"	"	"	"
——— pour déchéance encourue	29,756	"	"	"	158	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de la rente inscrite au nom de la Chambre des Pairs	1.330,818	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes provenant de la dotation des invalides de la guerre	"	"	"	"	45,116	"	"	"	"	"	"	"
——— de successions non réclamées des invalides de la guerre	"	"	"	"	14,876	"	"	"	"	"	"	"
——— appartenant à la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	"	"	"	"	135,196	"	"	"	"	"	"	"
——— à divers régiments	"	"	"	"	2,318	"	"	"	"	"	"	"
Rentes rachetées par la caisse d'amortissement jusqu'au 23 juin 1830 et annulées en exécution de la loi du 1er mai 1825	"	7,068f	9,740f	16,003,286f	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes appartenant à la caisse d'amortissement	"	"	"	"	32,000,000	"	"	"	"	"	"	"
Extinction de majorats réversibles à l'État	"	"	"	"	110,801	"	"	"	"	"	"	"
Rentes annulées au profit de l'État pour divers motifs	1,030	"	"	475	3,282	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes qui, par l'effet d'erreurs de liquidation, avaient été indûment inscrites au nom des communes	"	"	"	"	1,145	"	"	"	"	"	"	"
Annulation d'une rente ayant fait partie de l'ancien domaine privé de l'empereur Napoléon	"	"	"	"	750	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de la rente formant la dotation de l'Université de France. (Article 2 de la loi du 24 mars 1841.)	"	"	"	"	60,718	"	"	"	"	"	"	"
Annulation d'une rente inscrite au nom du conseil d'administration du pénitencier militaire de Saint-Germain	"	"	"	"	1,550	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes inscrites aux noms des commissions sanitaires de Caen et d'Hyères (art. 9 de la loi du 24 juillet 1843)	"	"	"	"	75	"	"	186	"	"	"	"
Annulation de rentes provenant de la caisse des fonds particuliers du roi Charles X	"	"	"	"	927	"	"	"	"	"	"	"
Annulation des rentes inscrites au nom des maisons centrales de force et de correction. (art. 10 de la loi du 19 juillet 1845)	"	"	"	"	285,992	"	"	"	"	"	"	"
Annulation des rentes appartenant aux caisses d'épargne. (Décret du 7 juillet 1848)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	8,035,211f	"
TOTAL des rentes annulées	35,177,914	7,068	9,740	16,003,761	32,807,539	1,096	4,902	62,529	"	"	8,035,211	"
	51,198,483				32,876,066				035,211			
	92,109,760											

RÉCAPITULATION.

NATURE DES RENTES.	DETTE inscrite au 1er avril 1814.	MOUVEMENTS DE LA DETTE INSCRITE, DU 1er AVRIL 1814 AU 1er JANVIER 1849. — PREMIÈRE PÉRIODE, du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.				DEUXIÈME PÉRIODE, du 1er août 1830 au 23 février 1848.				TROISIÈME PÉRIODE, du 24 février 1848 au 1er janvier 1849.				TOTAUX POUR LES TROIS PÉRIODES.				TOTAL DES RENTES inscrites au 1er janvier 1849.
		Rentes créées.	Rentes annulées.	RÉSULTAT Accroissement.	RÉSULTAT Décroissement.	Rentes créées.	Rentes annulées.	RÉSULTAT Accroissement.	RÉSULTAT Décroissement.	Rentes créées.	Rentes annulées.	RÉSULTAT Accroissement.	RÉSULTAT Décroissement.	Rentes créées.	Rentes annulées.	RÉSULTAT Accroissement.	RÉSULTAT Décroissement.	
Rentes 5 p. 0/0	63,307,637f	135,632,645f	35,177,914f	100,454,731f	"	15,794,762f	32,807,539f	"	17,012,777f	28,440,238f35c	"	28,440,238f35c	"	179,867,645f35c	67,985,453f	111,882,192f35c	"	175,189,829f 35c
—— 4 1/2 p. 0/0	"	1,034,764	7,068	1,027,696	"	"	1,096	"	1,096	"	"	"	"	1,034,764 00	8,164	1,026,600 00	"	1,026,600 00
—— 4 p. 0/0	"	3,134,950	9,740	3,125,210	"	23,387,067	4,902	23,382,165f	"	"	8,035,211f	"	8,035,211f	26,522,017 00	8,049,853	18,472,164 00	"	18,472,164 00
—— 3 p. 0/0	"	47,505,695	16,003,761	31,501,934	"	38,564,235	62,529	38,501,706	"	16,150,280 00	"	16,150,280 00	"	102,220 210 00	16,066,290	86,153,920 00	"	86,153,920 00
	63,307,637	187,308,054	51,198,483	136,109,571	"	77,746,064	32,876,066	61,883,871	17,013,873	44,590,518 35	8,035,211	44,590,518 35	8,035,211	309,644,636 35	92,109,760	217,534,876 35	"	280,842,513 35

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

État indiquant le Classement, par catégories, des Propriétaires de Rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. 0/0, et le nombre d'inscriptions pour chaque nature de Fonds, au 1er janvier 1849.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES.	RENTES 5 p. 0/0.										RENTES 3 p. 0/0.											
	SITUATION au 1er janvier 1848.		RÉSULTAT DU MOUVEMENT PENDANT L'ANNÉE 1848. Augmentation.		Diminution.		SITUATION au 1er janvier 1849.		SITUATION au 1er janvier 1848.		RÉSULTAT DU MOUVEMENT PENDANT L'ANNÉE 1848. Augmentation.		Diminution.		SITUATION au 1er janvier 1849.	
	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.
RENTES IMMOBILISÉES (A).																
Caisse d'amortissement. (*S/C* de rentes non transférables)	1	12,540,978f	"	"	"	4,308,000f	1	8,232,978f 00c	1	36,885,852f	"	5,538,459f	"	"	1	42,424,311f
Majorats sur demandes	91	625,096	5	11,200f 00c	"	"	96	636,296 00	1	548	"	"	"	"	1	548
Dotations réversibles au domaine de l'État	77	776,156	2	19,672 00	"	"	79	795,828 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Compte d'accroissement de majorats et dotations, etc	1	219,479	"	12,593 00	"	"	1	232,072 00	1	71	"	6	"	"	1	77
Immobilisation provisoire	8	32,592	"	"	2	10,000	6	22,592 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Légion d'honneur	1	6,746,653	"	"	"	"	1	6,746,653 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C* particulier.)	1	2,144,620	"	"	1	2,144,620	"	"	1	160,544	"	"	"	160,544f	"	"
Université royale. (*Fonds de dotation.*)	1	536,410	"	"	"	"	1	536,410 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Invalides de la marine	1	4,844,239	"	"	"	"	1	4,844,239 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Fonds de retraite	201	1,007,763	50	33,622 00	"	"	251	1,041,385 00	15	10,929	4	978	"	"	19	11,907
Cautionnements. (*Immobilisations temporaires pour garanties.*)	532	309,588	53	"	"	17,175	585	292,413 00	197	171,240	33	"	"	2,384	230	168,856
Établissements français, publics et religieux. (*Département de la Seine.*)	1,233	2,813,512	17	739,435 00	"	"	1,250	3,552,947 00	28	82,116	7	909,462	"	"	35	991,578
Établissements étrangers, publics et religieux	425	246,745	3	16,822 00	"	"	428	263,567 00	4	5,731	1	371	"	"	5	6,102
Inscriptions départementales. (*Établissements français, publics et religieux.*)	44,410	12,400,606	1,910	433,300 00	"	"	46,320	12,833,906 00	669	284,183	70	26,953	"	"	739	311,136
Banque de France. (*Fonds de réserve.*)	1	500,000	"	"	"	"	1	500,000 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C* de fonds des caisses d'épargne.)	1	1,523,758	"	"	1	1,523,758	"	"	1	1,244,748	"	"	"	1,222,587	1	22,161
	46,985	47,268,195	2,040	1,266,644 00	4	8,003,553	49,021	40,531,286 00	918	38,845,962	115	6,476,229	1	1,385,515	1,032	43,936,676
RENTES MOBILISÉES.																
Domaine de l'État. (*Successions en déshérence.*)	102	16,878	1	58 00	"	"	103	16,936 00	3	1,336	"	30	"	"	3	1,366
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C à divers.*)	4	704,188	"	"	"	131,944	4	572,244 00	3	512,426	"	192,527	"	"	3	704,953
Banque de France. (*Fonds disponibles.*)	2	372,417	1	8,789,288 00	"	"	3	9,161,705 00	2	346,225	"	552,657	"	"	2	898,882
Caisses d'épargne et tontines	6	1,544,515	1	"	"	7,557	7	1,536,958 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Compagnies diverses d'assurances	134	5,041,010	1	"	"	38,595	135	5,002,415 00	48	876,258	3	387,408	"	"	51	1,263,666
Sociétés françaises	1,049	1,176,503	37	"	"	170,087	1,086	1,006,416 00	36	494,429	4	309,813	"	"	40	804,242
Sociétés étrangères	21	71,568	"	4,410 00	1	"	20	75,978 00	4	965	"	500	"	"	4	1,465
Inscriptions départementales. (*Établissements particuliers.*)	11,750	585,504	66	"	"	167,436	11,816	418,068 00	126	83,961	"	"	1	28,377	125	55,584
Inscriptions départementales. (*Propriétaires divers.*)	19,067	6,204,066	55,712	3,465,818 00	"	"	74,779	9,669,884 00	3,279	1,223,408	530	236,621	"	"	3,818	1,460,029
Agents de change et banquiers	91	833,058	20	683,175 00	"	"	111	1,516,233 00	85	690,436	22	58,294	"	"	107	748,730
Propriétaires divers (B)	147,471	80,476,349	359,477	21,127,717 35	"	"	506,948	101,604,066 35	33,547	22,457,233	25,008	12,009,374	"	"	58,555	34,466,607
Rentes au porteur	16,373	2,455,340	8,758	1,622,300 00	"	"	25,131	4,077,640 00	5,340	992,760	4,043	818,960	"	"	9,383	1,811,720
	196,070	99,481,396	424,074	35,692,766 35	1	515,619	620,143	134,658,543 35	42,473	27,679,437	29,619	14,566,184	1	28,377	72,091	42,217,244
RÉSUMÉ.																
RENTES immobilisées	46,985	47,268,195	2,040	1,266,644 00	4	8,003,553	49,021	40,531,286 00	918	38,845,962	115	6,476,229	1	1,385,515	1,032	43,936,676
RENTES mobilisées	196,070	99,481,396	424,074	35,692,766 35	1	515,619	620,143	134,658,543 35	42,473	27,679,437	29,619	14,566,184	1	28,377	72,091	42,217,244
	243,055	146,749,591	426,114	36,959,410 35	5	8,519,172	669,164	175,189,829 35	43,391	66,525,399	29,734	21,042,413	2	1,413,892	73,123	86,153,920
			Augmentation . . . { 28,440,238 francs 35cent. 426,109 inscriptions.								Augmentation . . . . . { 19,628,521 francs. 29,732 inscriptions.					

(A) } Voir les observations ci-après, pages 464 et 465.
(B) }

Voir d'autre part la suite de ce tableau.

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite de l'*État indiquant le Classement, par catégories, des Propriétaires de rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. 0/0, et le nombre d'inscriptions pour chaque nature de Fonds, au 1er janvier 1849.*

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES.	RENTES 4 1/2 p. 0/0. Situation au 1er janvier 1848. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Résultat du mouvement pendant l'année 1848. Augmentation. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Diminution. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Situation au 1er janvier 1849. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	RENTES 4 p. 0/0. Situation au 1er janvier 1848. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Résultat du mouvement pendant l'année 1848. Augmentation. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Diminution. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Situation au 1er janvier 1849. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	TOTAL GÉNÉRAL DES RENTES 5, 3, 4 1/2 et 4 p. 0/0, au 1er janvier 1849. Nombre d'inscriptions.	Sommes.
RENTES IMMOBILISÉES (A).																		(c)
Caisse d'amortissement. (*S/C de rentes non transférables*)	1	131,298f	"	"	"	"	1	131,298f	1	16,026,049f	"	74,204f	"	"	1	16,100,253f	4	66,888,840f 00
Majorats sur demandes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	97	636,844 00
Dotations réversibles au domaine de l'État	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	79	795,828 00
Compte d'accroissement de majorats et dotations, etc	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	232,149 00
Immobilisation provisoire	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6	22,592 00
Légion d'honneur	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	6,746,653 00
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C particulier*)	1	16,653	"	"	"	"	1	16,653	1	605,665	"	"	"	954	1	604,711	3	621,364 00
Université royale. (*Fonds de dotation.*)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	536,410 00
Invalides de la marine	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	4,844,239 00
Fonds de retraite	"	"	"	"	"	"	"	"	5	17,149	2	754	"	"	7	17,903	277	1,071,195 00
Cautionnements. (*Immobilisations temporaires pour garanties.*)	12	13,562	2	"	"	563	14	12,999	18	9,937	4	166	"	"	22	10,103	851	484,371 00
Établissements français, publics et religieux. (*Département de la Seine.*)	6	503	"	"	"	"	6	503	6	2,458	"	600	"	"	6	3,058	1,297	4,548,086 00
Établissements étrangers, publics et religieux	"	"	"	"	"	"	"	"	2	1,900	"	"	"	"	2	1,900	435	271,569 00
Inscriptions départementales. (*Établissements français, publics et religieux.*)	22	6,079	1	15	"	"	23	6,094	74	13,859	2	340	"	"	76	14,199	47,158	13,165,335 00
Banque de France. (*Fonds de réserve.*)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	500,000 00
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C de fonds des caisses d'épargne.*)	"	"	"	"	"	"	"	"	2	8,092,647	"	"	1	8,089,347	1	3,300	2	25,461 00
	42	168,095	3	15	"	563	45	167,547	109	24,769,664	8	76,064	1	8,090,301	116	16,755,427	50,215	101,390,936 00
RENTES MOBILISÉES.																		
Domaine de l'État. (*Successions en déshérence.*)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	106	18,302 00
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C à divers.*)	1	23,625	"	"	"	3,100	1	20,525	1	2,550	"	"	"	"	1	2,550	9	1,300,272 00
Banque de France. (*Fonds disponibles.*)	2	21,143	"	"	"	643	2	20,500	2	8,816	"	"	"	1,686	2	7,130	9	10,088,217 00
Caisses d'épargne et tontines	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	7	1,536,958 00
Compagnies diverses d'assurances	9	8,451	"	718	"	"	9	9,169	10	13,194	1	"	"	2,237	11	10,957	206	6,286,207 00
Sociétés françaises	2	1,346	"	"	"	"	2	1,346	11	11,415	"	490	1	"	10	11,905	1,138	1,823,909 00
Sociétés étrangères	"	"	"	"	"	"	"	"	1	75	"	"	"	"	1	75	25	77,518 00
Inscriptions départementales. (*Établissements particuliers.*)	7	3,841	"	"	"	"	7	3,841	12	2,763	1	160	"	"	13	2,923	11,961	480,416 00
Inscriptions départementales. (*Propriétaires divers.*)	279	49,033	"	"	"	265	279	48,768	478	129,109	6	2,515	"	"	484	131,624	79,360	11,310,305 00
Agents de change et banquiers	11	5,771	"	17,355	"	"	11	23,126	14	15,353	"	6,314	2	"	12	21,667	241	2,309,756 00
Propriétaires divers (B)	1,134	737,375	"	"	21	14,687	1,113	722,688	2,851	1,504,126	100	"	"	40,450	2,951	1,463,676	569,566	138,257,037 35
Rentes au porteur	58	7,920	"	1,170	5	"	53	9,090	328	50,310	6	13,920	"	"	334	64,230	34,901	5,962,680 00
	1,503	858,505	"	19,243	26	18,695	1,477	859,053	3,708	1,737,711	114	23,399	3	44,373	3,819	1,716,737	697,529	179,451,577 35
RÉSUMÉ.																		
RENTES immobilisées	42	168,095	3	15	"	563	45	167,547	109	24,769,664	8	76,064	1	8,090,301	116	16,755,427	50,215	101,390,936 00
RENTES mobilisées	1,503	858,505	"	19,243	26	18,695	1,477	859,053	3,708	1,737,711	114	23,399	3	44,373	3,819	1,716,737	697,529	179,451,577 35
	1,545	1,026,600	3	19,258	26	19,258	1,522	1,026,600	3,817	26,507,375	122	99,463	4	8,134,674	3,935	18,472,164	747,744	280,842,513 35
			Diminution : 23 inscriptions.								Augmentation	118 inscriptions.						
											Diminution	8,035,211 francs.						

(A) Il n'y a de rentes immobilisées définitivement que celles qui sont rachetées par la caisse d'amortissement avec les fonds de sa dotation, ci 32,930,606f
et celles provenant de la consolidation des bons du trésor, en exécution de la loi du 10 juin 1833 ..... 38,266,234 } 71,196,840f
qui, réunies aux 56,769,262
de sa dotation annuelle, forment, au 1er janvier 1849, une puissance d'amortissement de la dette de 127,966,102

Mais, comme cette puissance n'agit que sur les fonds publics qui se présentent journellement sur la place, on a cru nécessaire de distraire des rentes mobiles, auxquelles s'applique l'action de l'amortissement, celles qui sont immobilisées momentanément par quelque cause particulière, telles que emploi en majorats, les fonds de retraite, les dotations spéciales, etc., etc.

(B) Parmi les rentes, au nom de divers propriétaires, qui sont indiquées ici comme mobiles, on ne se dissimule pas qu'il y en a encore une certaine partie qui ne prend point part à l'action de la caisse d'amortissement : ce sont celles qui s'appliquent à des constitutions dotales, à des fonds de mineurs ou de propriétaires absents, ou à tout autre emploi qui ne permet pas qu'il en soit immédiatement disposé ; mais il serait trop difficile d'arbitrer, même approximativement, le montant des rentes de cette nature.

(C) Ce résultat, comparé avec celui qui ressort du compte de l'amortissement des rentes (voir page 501), présente une différence en moins de 4,308.000 francs, qui provient d'un transfert de pareille somme opéré provisoirement au nom de la Banque, à titre de dépôt de garantie, en exécution du décret du 5 juillet 1848.

NOTA. Les rentes comprises dans ce tableau sont celles qui se trouvent inscrites sur le grand-livre du Trésor, au nom des titulaires qui en reçoivent les arrérages ; mais, comme l'indiquent les tableaux (pages 447 et 454) le grand-livre comprend, en outre, au nom du Trésor, plusieurs rentes s'élevant, en 5 p. 0/0, à 14,674,356 fr. 65 cent. et en 3 p. 0/0 à 2,891,464 fr., formant le solde (y compris 60 francs sur l'emprunt de 200 millions) des parties restant à inscrire au 1er janvier 1849, sur les crédits d'inscriptions créés en 1848.

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Situation, à l'époque du 1er janvier 1849, des rentes 5 p. 0/0 possédées par des établissements publics et particuliers, tant comme propriétaires que comme nu-propriétaires.

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	ÉTABLISSEMENTS PROPRIÉTAIRES. INSCRIPTIONS directes.	ÉTABLISSEMENTS PROPRIÉTAIRES. INSCRIPTIONS départementales.	ÉTABLISSEMENTS PROPRIÉTAIRES. INSCRIPTIONS TOTAL.	ÉTABLISSEMENTS NU-PROPRIÉTAIRES. INSCRIPTIONS directes.	ÉTABLISSEMENTS NU-PROPRIÉTAIRES. INSCRIPTIONS départementales.	ÉTABLISSEMENTS NU-PROPRIÉTAIRES. INSCRIPTIONS TOTAL.	TOTAL GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS. directes.	TOTAL GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS. départementales.	TOTAL GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS. TOTAL.
Établissements français. — Établissements publics — d'utilité générale, — Domaines de l'État (successions en déshérence)	16,936	"	16,936	"	"	"	16,936	"	16,936
dotés par l'État... Caisse d'amortissement	8,232,978	"	8,232,978	"	"	"	8,232,978	"	8,232,978
Légion d'honneur	6,746,653	"	6,746,653	"	"	"	6,746,653	"	6,746,653
Caisse des invalides de la marine	4,844,239	"	4,844,239	"	"	"	4,844,239	"	4,844,239
Université royale	536,410	"	536,410	"	"	"	536,410	"	536,410
non dotés..... Caisse des dépôts et consignations... s/c particulier	"	"	"	"	"	"	"	"	"
s/c à divers	433,566	"	433,566	"	"	"	433,566	"	433,566
s/c de dépôts temporaires	28,099	"	28,099	"	"	"	28,099	"	28,099
s/c de garantie de prêts	"	"	"	"	"	"	"	"	"
subventionnés par l'État..... Institution royale des sourds-muets	10,916	"	10,916	"	"	"	10,916	"	10,916
Institution des jeunes aveugles	7,262	"	7,262	"	"	"	7,262	"	7,262
Hospice royal des Quinze-Vingts	72,960	"	72,960	"	"	"	72,960	"	72,960
Hospice de Charenton (aliénés indigents)	166	"	166	"	"	"	166	"	166
Grands séminaires	42,057	273,201	315,258	4,993	2,992	7,985	47,050	276,193	323,243
Colléges royaux	47,690	127,944	175,634	800	"	800	48,490	127,944	176,434
Fonds de retraite des ministères et administrations	1,041,385	"	1,041,385	"	"	"	1,041,385	"	1,041,385
non subventionnés. Académies de Paris, université	121,995	"	121,995	12,800	"	12,800	134,795	"	134,795
Communes	28,056	3,359,273	3,387,329	7,576	2,427	10,003	35,632	3,361,700	3,397,332
Hospices	1,586,963	5,680,909	7,267,872	67,629	8,910	76,539	1,654,592	5,689,819	7,344,411
Bureaux de bienfaisance et de charité	64,760	2,476,247	2,541,007	20,343	8,164	28,507	85,103	2,484,411	2,569,514
Fabriques des églises	101,466	638,418	739,884	12,700	7,213	19,913	114,166	645,631	759,797
d'utilité locale. — *idem*..... Petits séminaires	8,435	12,619	21,054	750	4,712	5,462	9,185	17,331	26,516
Colléges, écoles primaires et gratuites	70,370	94,003	164,373	328	427	755	70,698	94,430	165,128
Maisons centrales de détention	"	5,317	5,317	"	"	"	"	5,317	5,317
Prisons	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Fondations et institutions particulières de bienfaisance	101,765	"	101,765	3,329	"	3,329	105,094	"	105,094
secours par l'État ou sous la surveillance du Gouvernement..... Congrégations, couvents, communautés de femmes enseignantes et hospitalières	86,412	127,911	214,323	3,521	3,209	6,730	89,933	131,120	221,053
Missions étrangères et lazaristes	13,246	"	13,246	700	"	700	13,946	"	13,946
Banque de France. s/c de fonds particuliers	2,110,385	"	2,110,385	"	"	"	2,110,385	"	2,110,385
s/c de fonds de réserve	500,000	"	500,000	"	"	"	500,000	"	500,000
s/c de fonds à divers	7,051,320	"	7,051,320	"	"	"	7,051,320	"	7,051,320
Banques de Bordeaux, Marseille, Toulouse, Lille, Nantes, du Havre, etc.	34,122	58,404	92,526	"	"	"	34,122	58,404	92,526
Caisses d'épargne	1,375,481	100,977	1,476,458	"	"	"	1,375,481	100,977	1,476,458
Tontines	236,533	"	236,533	1,809	"	1,809	238,342	"	238,342
Établissements particuliers. — Associations et entreprises diverses. — Caisses de retraite d'établissements particuliers	219,784	9,802	229,586	5,126	"	5,126	224,910	9,802	234,712
Compagnies d'assurances	4,884,887	79,684	4,964,571	21,456	"	21,456	4,906,343	79,684	4,986,027
Sociétés de secours mutuels	230,311	"	230,311	"	"	"	230,311	"	230,311
Sociétés de secours	61,663	85,109	146,772	2,237	1,264	3,501	63,900	86,373	150,273
Sociétés d'encouragement de l'industrie nationale	34,871	"	34,871	1,250	"	1,250	36,121	"	36,121
Sociétés d'agriculture, de géologie, etc.	8,351	4,015	12,366	1,567	"	1,567	9,918	4,015	13,933
Chemins de fer, ponts et canaux	22,585	8,139	30,724	"	"	"	22,585	8,139	30,724
Chambres des avoués, notaires, huissiers, courtiers de commerce	56,499	20,976	77,475	5,278	"	5,278	61,777	20,976	82,753
Exploitations, agences et associations à divers titres	257,765	49,698	307,463	84,215	"	84,215	341,980	49,698	391,678
Majorats et dotations..... Majorats sur demandes	636,296	"	636,296	"	"	"	636,296	"	636,296
Dotations réversibles au domaine de l'État	795,828	"	795,828	"	"	"	795,828	"	795,828
Compte d'accroissenent	232,072	"	232,072	"	"	"	232,072	"	232,072
Immobilisations provisoires	22,592	"	22,592	"	"	"	22,592	"	22,592
TOTAUX pour les établissements français	43,016,130	13,212,646	56,228,776	258,407	39,318	297,725	43,274,537	13,251964	56,526,501
Établissements étrangers..... Établissements publics	204,443	"	204,443	59,124	"	59,124	263,567	"	263,567
Sociétés à divers titres	75,978	"	75,978	"	"	"	75,978	"	75,978
TOTAUX pour les établissements étrangers	280,421	"	280,421	59,124	"	59,124	339,545	"	339,545
TOTAUX GÉNÉRAUX	43,296,551	13,212,646	56,509,197	317,531	39,318	356,849	43,614,082	13,251,964	56,866,046

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Tableau du mouvement dans la propriété des Rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. 0/0 pendant l'année 1848, avec la distinction des opérations d'ordre et des opérations réelles.

MOIS.	RENTES 5 P. 0/0. Montant brut des opérations, par mutations, divisions et réunions.	Par transferts.	TOTAL.	À déduire pour opérations d'ordre. — Mutations, et restes de comptes.	Reste pour opérations réelles. — Transferts résultant de transactions effectives.	RENTES 3 P. 0/0. Montant brut des opérations, par mutations, divisions et réunions.	Par transferts.	TOTAL.	À déduire, pour opérations d'ordre. — Mutations, et restes de comptes.	Reste pour opérations réelles. — Transferts résultant de transactions effectives.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Janvier	338,817	6,689,667	7,028,484	4,050,580	2,977,904	21,321,528	2,946,580	24,268,108	21,296,606	2,971,502
Février	1,420,453	3,681,531	5,101,984	2,905,762	2,196,222	1,112,116	3,265,103	4,377,219	1,320,031	3,057,188
Mars	2,816,597	12,133,903	14,950,500	8,854,590	6,095,910	260,941	7,686,578	7,947,519	4,181,877	3,765,642
Avril	1,075,135	6,351,493	7,426,628	2,946,665	4,479,963	307,701	17,733,973	18,041,674	15,039,130	3,002,544
Mai	1,729,498	8,722,089	10,451,587	2,852,189	7,599,398	124,010	6,822,761	6,946,771	3,731,699	3,215,072
Juin	843,778	4,694,601	5,538,379	2,304,422	3,233,957	383,687	3,258,065	3,641,752	1,437,743	2,204,009
Juillet	1,416,816	23,272,527	24,689,343	15,345,248	9,344,095	17,267,329	4,285,874	21,553,203	16,415,227	5,137,976
Août	5,214,513	12,378,460	17,592,973	5,830,148	11,762,825	21,811,080	3,863,064	25,674,144	18,341,999	7,332,145
Septembre	9,187,115	7,823,290	17,010,405	2,369,069	14,641,336	1,750,118	2,629,448	4,379,566	619,277	3,760,289
Octobre	6,336,634	20,667,858	27,004,492	10,508,791	16,495,701	1,005,836	2,046,901	3,052,737	608,544	2,444,193
Novembre	8,439,626	7,597,611	16,037,237	4,064,894	11,972,343	1,443,929	2,508,214	3,952,143	1,314,414	2,637,729
Décembre	4,154,750	11,365,390	15,520,140	3,134,570	12,385,570	2,700,934	4,846,916	7,547,850	1,810,156	5,737,694
	42,973,733	125,378,420	168,352,153	65,166,928	103,185,225	69,489,209	61,893,477	131,382,686	86,116,703	45,265,983

MOIS.	RENTES 4 1/2 P. 0/0. Montant brut des opérations, par mutations, divisions et réunions.	Par transferts.	TOTAL.	À déduire pour opérations d'ordre. — Mutations, et restes de comptes.	Reste pour opérations réelles. — Transferts résultant de transactions effectives.	RENTES 4 P. 0/0. Montant brut des opérations, par mutations, divisions et réunions.	Par transferts.	TOTAL.	À déduire pour opérations d'ordre. — Mutations, et restes de comptes.	Reste pour opérations réelles. — Transferts résultant de transactions effectives.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Janvier	802	29,584	30,386	9,996	20,390	381,498	56,076	437,574	411,691	25,883
Février	1,088	5,983	7,071	1,354	5,717	7,697	45,077	52,774	22,541	30,233
Mars	130	6,949	7,079	2,943	4,136	7,326	4,112,581	4,119,907	4,096,128	23,779
Avril	"	1,840	1,840	725	1,115	10,648	44,932,617	44,943,265	44,942,349	916
Mai	450	8,223	8,673	795	7,878	12,407	4,592,705	4,605,112	4,529,930	75,182
Juin	7,306	27,228	34,534	13,433	21,101	1,890	397,076	398,966	363,576	35,390
Juillet	3,597	16,183	19,780	3,774	16,006	445,410	219,929	665,339	630,886	34,453
Août	80	30,845	30,925	13,592	17,333	8,499,143	6,817	8,505,960	8,499,243	6,717
Septembre	5,390	3,989	9,379	5,756	3,623	1,720	4,868	6,588	2,570	4,018
Octobre	44	18,710	18,754	847	17,907	648	17,588	18,236	13,624	4,612
Novembre	825	2,122	2,947	958	1,989	6,372	19,230	25,602	17,822	7,780
Décembre	"	1,559	1,559	208	1,351	1,039	20,246	21,285	11,728	9,557
	19,712	153,215	172,927	54,381	118,546	9,375,798	54,424,810	63,800,608	63,542,088	258,520

Décomposition du Mouvement ci-dessus, avec la distinction des opérations d'ordre et des opérations réelles qui ont eu lieu tant au débit qu'au crédit des comptes ouverts sur le Grand-Livre des rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. 0/0.

DÉSIGNATION des propriétaires.	MOIS.	RENTES 5 P. 0/0. Montant brut des opérations. Au débit.	Au crédit.	À déduire : Opérations d'ordre. Au débit.	Au crédit.	Reste en opérations réelles. Ventes.	Achats.	RENTES 3 P. 0/0. Montant brut des opérations. Au débit.	Au crédit.	À déduire : Opérations d'ordre. Au débit.	Au crédit.	Reste en opérations réelles. Ventes.	Achats.
		fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Propriétaires divers.	Janvier	2,346,139	2,172,780	1,437,375	1,437,375	908,764	735,405	720,090	1,106,676	344,032	344,032	376,058	762,644
	Février	1,703,418	1,796,267	1,184,339	1,184,339	519,079	611,928	499,042	1,111,425	288,569	288,569	210,473	822,856
	Mars	3,544,003	4,121,746	1,730,035	1,730,035	1,813,968	2,391,711	1,221,467	1,638,166	501,493	501,493	719,974	1,136,673
	Avril	2,976,913	3,534,962	1,598,852	1,598,852	1,378,061	1,936,110	864,497	1,254,819	428,308	428,398	436,099	826,421
	Mai	2,910,631	3,389,037	1,274,817	1,274,817	1,635,814	2,114,220	910,917	1,028,311	327,868	327,868	583,049	700,443
	Juin	2,000,987	2,172,372	1,248,024	1,248,024	752,963	924,348	601,378	651,698	180,860	180,860	420,518	470,838
	Juillet	2,455,510	3,445,261	1,258,036	1,258,036	1,197,474	2,187,225	945,032	3,444,921	325,963	325,963	619,069	3,118,958
	Août	2,303,610	5,410,195	1,051,778	1,051,778	1,251,832	4,358,417	1,446,225	5,444,082	414,619	414,619	1,031,606	5,029,463
	Septembre	2,936,713	8,874,807	1,166,992	1,166,992	1,769,721	7,707,815	1,070,934	2,661,076	277,304	277,304	793,630	2,383,772
	Octobre	3,031,387	8,329,732	1,230,048	1,230,048	1,801,339	7,099,684	829,205	1,738,478	301,725	301,725	527,480	1,436,753
	Novembre	2,199,246	7,650,612	1,027,609	1,027,609	1,171,637	6,623,003	1,040,403	1,724,311	344,336	344,336	696,067	1,379,975
	Décembre	3,170,655	6,682,461	914,877	914,877	2,255,778	5,767,584	1,943,458	3,351,305	396,030	396,030	1,547,428	2,955,275
		31,579,212	57,580,233	15,122,782	15,122,782	16,456,430	42,457,451	12,092,648	25,155,268	4,131,197	4,131,197	7,961,451	21,024,071

MOIS.	RENTES 4 1/2 P. 0/0. Montant brut des opérations. Au débit.	Au crédit.	À déduire : Opérations d'ordre. Au débit.	Au crédit	Reste en opérations réelles. Ventes.	Achats.	RENTES 4 P. 0/0. Montant brut des opérations. Au débit.	Au crédit.	À déduire : Opérations d'ordre. Au débit.	Au crédit.	Reste en opérations réelles. Ventes.	Achats.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Janvier	16,869	13,609	8,079	8,079	8,790	5,530	30,131	21,824	15,517	15,517	14,614	6,307
Février	3,274	4,526	1,188	1,188	2,086	3,338	21,963	16,691	7,966	7,966	13,997	8,725
Mars	1,882	3,383	694	694	1,188	2,689	9,670	6,887	2,716	2,716	6,954	4,171
Avril	1,375	1,375	725	725	650	650	6,324	5,948	5,758	5,758	566	190
Mai	8,163	5,930	660	660	7,503	5,270	36,032	23,543	13,537	13,537	22,495	10,006
Juin	22,109	18,925	12,566	12,566	9,543	6,359	21,796	26,879	7,105	7,105	14,691	19,774
Juillet	10,574	8,771	3,597	3,597	6,977	5,174	11,051	12,478	890	890	10,161	11,588
Août	1,764	3,133	654	654	1,110	2,479	8,190	5,957	3,730	3,730	4,460	2,227
Septembre	5,390	6,263	5,390	5,390	"	873	2,570	6,570	2,570	2,570	"	4,000
Octobre	13,336	2,860	702	702	12,634	2,158	15,974	15,274	13,307	13,307	2,667	1,967
Novembre	1,724	2,269	825	825	899	1,444	8,621	8,722	7,052	7,052	1,569	1,670
Décembre	420	691	120	120	300	571	2,368	3,214	1,267	1,267	1,101	1,947
	86,880	71,735	35,200	35,200	51,680	36,535	174,690	153,087	81,415	81,415	93,275	72,572

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite de la *Décomposition du Mouvement dans la propriété des rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. 0/0 pendant l'année 1848, avec la distinction des opérations d'ordre et des opérations réelles qui ont eu lieu, tant au débit qu'au crédit des comptes ouverts sur le Grand-Livre.*

DÉSIGNATION des propriétaires.	MOIS.	RENTES 5 P. 0/0. Montant brut des opérations. Au débit.	Au crédit.	À déduire : opérations d'ordre. Au débit.	Au crédit.	Reste en opérations réelles. Ventes.	Achats.	RENTES 3 P. 0/0. Montant brut des opérations. Au débit.	Au crédit.	À déduire : opérations d'ordre. Au débit.	Au crédit.	Reste en opérations réelles. Ventes.	Achats.
		fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Agents de change et banquiers.	Janvier...	2,418,788	2,269,198	561,400	561,400	1,857,388	1,707,798	2,153,882	2,484,919	593,910	593,910	1,559,972	1,891,009
	Février...	1,847,414	1,786,350	410,116	410,116	1,437,298	1,376,234	2,724,641	2,590,318	909,410	909,410	1,815,231	1,680,908
	Mars....	3,540,305	3,509,183	605,128	605,128	2,935,177	2,904,055	2,831,278	2,506,822	617,840	617,840	2,213,438	1,888,982
	Avril....	2,781,811	2,656,105	295,388	295,388	2,486,423	2,360,717	2,115,896	2,080,934	690,677	690,677	1,425,219	1,390,257
	Mai.....	3,671,516	3,667,160	335,651	335,651	3,335,865	3,331,509	1,910,593	1,773,279	383,384	383,384	1,527,209	1,389,895
	Juin....	1,586,667	1,451,591	163,749	163,749	1,422,918	1,287,842	820,128	751,152	165,936	165,936	654,192	585,216
	Juillet...	3,218,285	3,803,297	320,131	320,131	2,898,154	3,483,166	1,309,275	1,455,630	200,161	200,161	1,109,114	1,255,469
	Août.....	6,025,750	5,557,609	800,869	800,869	5,224,881	4,756,740	1,440,216	1,586,847	238,402	238,402	1,201,814	1,348,445
	Septembre	4,746,985	5,812,282	1,059,133	1,059,133	3,687,852	4,753,149	1,279,902	1,208,836	205,639	205,639	1,074,263	1,003,197
	Octobre..	5,436,910	5,285,671	1,338,841	1,338,841	4,098,069	3,946,830	1,093,030	1,168,105	187,755	187,755	905,275	980,350
	Novembre.	4,278,510	4,145,629	603,477	603,477	3,675,033	3,542,152	1,506,314	1,480,832	299,151	299,151	1,207,163	1,181,681
	Décembre.	6,393,014	6,685,055	849,993	849,993	5,543,021	5,835,062	2,337,943	2,493,675	490,749	490,749	1,847,194	2,002,926
		45,945,955	46,629,130	7,343,876	7,343,876	38,602,079	39,285,254	21,523,098	21,581,349	4,983,014	4,983,014	16,540,084	16,598,335
Établissements publics.	Janvier...	2,108,348	2,078,217	1,992,961	1,992,961	115,387	85,256	21,174,273	20,541,142	20,327,859	20,327,859	846,414	213,283
	Février...	67,096	111,370	58,531	58,531	8,565	52,839	1,043,601	222,786	118,627	118,627	924,974	104,159
	Mars....	6,959,946	6,240,406	6,031,302	6,031,302	928,644	209,104	3,074,968	2,871,975	2,577,499	2,577,499	497,469	294,476
	Avril....	589,547	345,979	217,292	217,292	372,255	128,687	12,667,022	12,656,586	12,307,989	12,307,989	359,033	348,597
	Mai.....	2,579,182	230,795	183,683	183,683	2,395,499	47,112	4,059,569	4,074,761	3,009,597	3,009,597	1,049,972	1,065,164
	Juin.....	1,581,327	881,478	861,352	861,352	719,975	20,126	2,085,536	1,924,928	1,069,273	1,069,273	1,016,263	855,655
	Juillet...	13,971,664	10,819,868	10,538,749	10,538,749	3,432,915	281,119	18,935,258	15,640,270	15,567,393	15,567,393	3,367,865	72,877
	Août....	5,434,029	3,644,921	1,000,199	1,000,199	4,433,830	2,644,722	22,185,598	17,978,809	17,466,883	17,466,883	4,718,715	511,926
	Septembre	8,961,034	88,306	22,742	22,742	8,938,292	65,564	1,910,011	89,862	72,316	72,316	1,837,695	17,546
	Octobre..	18,033,432	10,243,480	7,492,081	7,492,081	10,541,351	2,751,399	881,611	6,213	"	"	881,611	6,213
	Novembre.	7,127,216	1,432,255	42,829	42,829	7,084,387	1,389,426	717,448	1,111	"	"	717,448	1,111
	Décembre.	5,480,617	1,643,934	924,151	924,151	4,556,466	719,783	2,198,408	661,231	207,885	207,885	1,990,523	453,346
		72,893,439	37,761,009	29,365,872	29,365,872	43,527,567	8,395,137	90,933,303	76,669,674	72,725,321	72,725,321	18,207,982	3,944,353
Établissements particuliers. (compagnies d'assurance, entreprises diverses, etc.)	Janvier...	155,209	508,289	58,844	58,844	96,365	449,445	219,863	135,371	30,805	30,805	189,058	104,566
	Février..	1,484,056	1,407,997	1,252,776	1,252,776	231,280	155,221	109,935	452,690	3,425	3,425	106,510	449,265
	Mars....	906,246	1,079,165	488,125	488,125	418,121	591,040	819,806	930,556	485,045	485,045	334,761	445,511
	Avril....	1,078,357	889,582	835,133	835,133	243,224	54,449	2,394,259	2,049,335	1,612,066	1,612,066	782,193	437,269
	Mai.....	1,290,258	3,164,595	1,058,038	1,058,038	232,220	2,106,557	65,692	70,420	10,850	10,850	54,842	59,570
	Juin....	369,398	1,032,938	31,297	31,297	338,101	1,001,641	134,710	313,974	21,674	21,674	113,036	292,300
	Juillet...	5,043,884	6,620,917	3,228,332	3,228,332	1,815,552	3,392,585	363,638	1,012,382	321,710	321,710	41,928	690,672
	Août....	3,829,584	2,980,248	2,977,302	2,977,302	852,282	2,946	602,105	664,406	222,095	222,095	380,010	442,311
	Septembre	365,673	2,235,010	120,202	120,202	245,471	2,114,808	118,719	419,792	64,018	64,018	54,701	355,774
	Octobre..	502,763	3,145,609	447,821	447,821	54,942	2,697,788	248,891	139,941	119,064	119,064	129,827	20,877
	Novembre.	2,432,265	2,808,741	2,390,979	2,390,979	41,286	417,762	687,978	745,889	670,927	670,927	17,051	74,962
	Décembre.	475,854	508,690	445,549	445,549	30,305	63,141	1,068,041	1,041,639	715,492	715,492	352,549	326,147
		17,933,547	26,381,781	13,334,398	13,334,398	4,599,149	13,047,383	6,833,637	7,976,395	4,277,171	4,277,171	2,556,466	3,699,224
RÉCAPITULATION.													
Propriétaires divers...		31,579,212	57,580,233	15,122,782	15,122,782	16,456,430	42,457,451	12,092,648	25,155,268	4,131,197	4,131,197	7,961,451	21,024,071
Agents de chang. et banq		45,945,955	46,629,130	7,343,876	7,343,876	38,602,079	39,285,254	21,523,098	21,581,349	4,983,014	4,983,014	16,540,084	16,598,335
Établissements publics.		72,893,439	37,761,009	29,365,872	29,365,872	43,527,567	8,395,137	90,933,303	76,669,674	72,725,321	72,725,321	18,207,982	3,944,353
Établissem^ts particuliers		17,933,547	26,381,781	13,334,398	13,334,398	4,599,149	13,047,383	6,833,637	7,976,395	4,277,171	4,277,171	2,556,466	3,699,224
		168,352,153	168,352,153	65,166,928	65,166,928	103,185,225	103,185,225	131,382,686	131,382,686	86,116,703	86,116,703	45,265,983	45,265,983

DÉSIGNATION des propriétaires.	MOIS.	RENTES 4 1/2 P. 0/0. Montant brut des opérations. Au débit.	Au crédit	À déduire : opérations d'ordre. Au débit.	Au crédit	Reste en opérations réelles. Ventes.	Achats.	RENTES 4 P. 0/0. Montant brut des opérations. Au débit.	Au crédit.	À déduire : opérations d'ordre. Au débit.	Au crédit.	Reste en opérations réelles. Ventes.	Achats.
		fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Agents de change et banquiers.	Janvier...	13,517	16,762	1,917	1,917	11,600	14,845	27,141	29,813	15,872	15,872	11,269	13,941
	Février...	3,797	2,545	166	166	3,631	2,379	25,224	23,721	8,988	8,988	16,236	14,733
	Mars....	5,197	3,696	2,249	2,249	2,948	1,447	11,824	9,940	1,844	1,844	9,980	8,096
	Avril....	465	465	"	"	465	465	350	526	"	"	350	526
	Mai.....	510	2,653	135	135	375	2,518	21,480	32,898	6,418	6,418	15,062	26,480
	Juin....	12,425	13,859	867	867	11,558	12,992	26,133	20,986	5,734	5,734	20,399	15,252
	Juillet...	9,206	11,009	177	177	9,029	10,832	19,859	18,432	810	810	19,049	17,622
	Août.....	5,536	17,667	2,813	2,813	2,723	14,854	657	4,190	"	"	657	4,190
	Septembre	3,046	3,066	316	316	2,730	2,750	4,018	18	"	"	4,018	18
	Octobre..	5,318	5,494	145	145	5,173	5,349	1,945	2,645	"	"	1,945	2,645
	Novembre.	545	545	"	"	545	545	4,801	6,110	"	"	4,801	6,110
	Décembre.	824	780	"	"	824	780	9,341	9,008	5,756	5,756	3,585	3,252
		60,386	78,541	8,785	8,785	51,601	69,756	152,773	158,287	45,422	45,422	107,351	112,865
Établissements publics.	Janvier...	"	15	"	"	"	15	380,302	385,937	380,302	380,302	"	5,635
	Février...	"	"	"	"	"	"	5,587	12,202	5,587	5,587	"	6,615
	Mars....	"	"	"	"	"	"	4,098,413	4,103,080	4,091,568	4,091,568	6,845	11,512
	Avril....	"	"	"	"	"	"	44,936,591	44,936,591	44,936,591	44,936,591	"	"
	Mai.....	"	"	"	"	"	"	4,547,600	4,548,181	4,509,975	4,509,975	37,625	38,206
	Juin.....	"	"	"	"	"	"	351,037	351,101	350,737	350,737	300	364
	Juillet...	"	"	"	"	"	"	634,429	634,429	629,186	629,186	5,243	5,243
	Août....	23,625	10,125	10,125	10,125	13,500	"	8,495,513	8,495,813	8,495,513	8,495,513	"	300
	Septembre	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Octobre..	"	10,400	"	"	"	10,400	317	317	317	317	"	"
	Novembre.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Décembre.	"	"	"	"	"	"	"	600	"	"	"	600
		23,625	20,540	10,125	10,125	13,500	10,415	63,449,789	63,468,251	63,399,776	63,399,776	50,013	68,475
Établissements particuliers. (compagnies d'assurance, entreprises diverses, etc.)	Janvier...	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Février..	"	"	"	"	"	"	"	160	"	"	"	160
	Mars....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Avril....	"	"	"	"	"	"	"	200	"	"	"	200
	Mai.....	"	90	"	"	"	90	"	490	"	"	"	490
	Juin....	"	1,750	"	"	"	1,750	"	"	"	"	"	"
	Juillet...	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Août....	"	"	"	"	"	"	1,600	"	"	"	1,600	"
	Septembre	943	50	50	50	893	"	"	"	"	"	"	"
	Octobre..	100	"	"	"	100	"	"	"	"	"	"	"
	Novembre.	678	133	133	133	545	"	12,180	10,770	10,770	10,770	1,410	"
	Décembre.	315	88	88	88	227	"	9,576	8,463	4,705	4,705	4,871	3,758
		2,036	2,111	271	271	1,765	1,840	23,356	20,083	15,475	15,475	7,881	4,608
RÉCAPITULATION.													
Propriétaires divers...		86,880	71,735	35,200	35,200	51,680	36,535	174,690	153,987	81,415	81,415	93,275	72,572
Agents de chang. et banq		60,386	78,541	8,785	8,785	51,601	69,756	152,773	158,287	45,422	45,422	107,351	112,865
Établissements publics.		23,625	20,540	10,125	10,125	13,500	10,415	63,449,789	63,468,251	63,399,776	63,399,776	50,013	68,475
Établissem^ts particuliers		2,036	2,111	271	271	1,765	1,840	23,356	20,083	15,475	15,475	7,881	4,608
		172,927	172,927	54,381	54,381	118,546	118,546	63,800,608	63,800,608	63,542,088	63,542,088	258,520	258,520

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDEE.

SITUATION au 1er janvier 1849 de l'emprunt de 250 millions, en rentes 3 p. 0/0, négocié le 10 novembre 1847.

DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES.

La loi du 8 août 1847 a mis à la disposition du Gouvernement le produit d'un emprunt à contracter en rentes, au capital de 350 millions;

Cette loi est ainsi conçue :

« ARTICLE UNIQUE. Le ministre des finances est autorisé à faire inscrire sur le grand-livre de la dette publique, et à négocier avec publicité et concurrence « la somme de rentes nécessaires pour produire au taux de la négociation, un capital de 350,000,000 francs. Ces rentes pourront être aliénées dans le fonds, « aux taux et conditions qui concilieront le mieux les intérêts du trésor avec la facilité des négociations.

« Un fonds d'amortissement, du centième du capital nominal des rentes créées en vertu de l'autorisation qui précède, sera ajouté à la dotation de la caisse « d'amortissement.

« Les crédits nécessaires pour le payement des intérêts des rentes et de l'amortissement seront provisoiremeut ouverts par des ordonnances, sauf régula- « risation législative.

« Le produit de l'emprunt est affecté aux dépenses des travaux publics extraordinaires.

« Il sera, chaque année, rendu aux Chambres, un compte spécial de la réalisation et de l'emploi des fonds provenant des susdites négociations. »

D'après la disposition législative qui précède, une ordonnance royale en date du 9 octobre 1847, a autorisé la négociation d'un emprunt de 250 millions.

Voici le texte de l'ordonnance :

« ART. 1er. Notre ministre secrétaire d'État des finances est autorisé à procéder à la vente, avec concurrence et publicité, et sur soumissions cachetées, de « la somme de rentes trois pour cent nécessaire pour produire un capital de deux cent cinquante millions de francs. Ces rentes porteront jouissance du « 22 décembre 1847; la vente sera faite à la compagnie qui en offrira le prix le plus élevé, sauf la réserve du minimum établi par notre ministre des « finances.

« ART. 2. Conformément aux dispositions du deuxième paragraphe de l'article unique de la loi précitée du 8 août 1847, la dotation de la caisse d'amor- « tissement sera accrue, à partir du 1er janvier 1848, d'une somme égale au centième du capital nominal des rentes qui seront négociées en vertu de l'ar- « ticle 1er ci-dessus. »

Cette ordonnance a été suivie d'un arrêté d'exécution pris le 26 octobre 1847, par le ministre des finances, et qui se trouve au *Moniteur* du même jour.

NÉGOCIATION DES RENTES.

La négociation a eu lieu le 10 novembre 1847, en rentes 3 p. 0/0, au cours de 75 fr. 25 cent.

Les rentes ont été négociées à la compagnie désignée dans le procès-verbal d'adjudication en date du même jour. (Voir le *Moniteur* du 11 novembre.)

La somme de rentes à inscrire a été de 9,966,777 francs, formant au cours précité, le capital de 250 millions à verser dans les caisses du trésor aux époques indiquées par le tableau ci-contre.

APPLICATION DU PRODUIT DE LA NÉGOCIATION.

Le produit de la négociation de cet emprunt a été affecté, conformément à la loi du 8 août 1847 qui l'a autorisé, à l'extinction des avances du trésor pour le service des travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842.

NOTA. Les engagements contractés par les souscripteurs de cet emprunt n'ayant pas été exécutés pour les derniers termes échus, cet emprunt, par décret du 24 juillet 1848, a été déclaré nul en ce qui concerne les versements non effectués et les rentes non délivrées (voir page 474, le décret qui a stipulé les clauses de la nouvelle négociation qui a eu lieu avec ces anciens souscripteurs).

SITUATION DES VERSEMENTS ET DES INSCRIPTIONS DE RENTES.

ÉCHÉANCE des TERMES DE VERSEMENTS.	VERSEMENTS. SOMMES à verser.	VERSEMENTS effectués.	VERSEMENTS non effectués.	INSCRIPTION DES RENTES. RENTES à inscrire.	RENTES inscrites.	RESTE à inscrire annulé.
(FONDS DE GARANTIE.)	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr.
1er. 22 novembre 1847	12,499,965 63	12,499,965 63	"	498,337 50	104,392 50	393,945
2e. 22 décembre	12,499,965 62	12,499,965 62	"	498,337 50	104,392 50	393,945
	24,999,931 25	24,999,931 25	"	996,675 00	208,785 00	787,890
3e. 7 janvier 1848	4,999,986 25	4,989,902 75	10,083 50	199,335 00	198,933 00	402
4e. 7 février	9,999,972 50	9,946,545 00	53,427 50	398,670 00	396,540 00	2,130
5e. 7 mars	9,999,972 50	2,362,549 00	7,637,423 50	398,670 00	94,188 00	304,482
6e. 7 avril	9,999,972 50	2,104,140 50	7,895,832 00	398,670 00	83,886 00	314,784
7e. 8 mai	9,999,972 50	2,099,324 50	7,900,648 00	398,670 00	83,694 00	314,976
8e. 7 juin	9,999,972 50	2,096,314 50	7,903,658 00	398,670 00	83,574 00	315,096
9e. 7 juillet	9,999,972 50	2,096,013 50	7,903,959 00	398,670 00	83,562 00	315,108
10e. 7 août	9,999,972 50	2,094,809 50	7,905,163 00	398,670 00	83,514 00	315,156
11e. 7 septembre	9,999,972 50	2,094,809 50	7,905,163 00	398,670 00	83,514 00	315,156
12e. 7 octobre	9,999,972 50	2,094,809 50	7,905,163 00	398,670 00	83,514 00	315,156
13e. 7 novembre	9,999,972 50	2,094,809 50	7,905,163 00	398,670 00	83,514 00	315,156
14e. 7 décembre	9,999,972 50	2,094,809 50	7,905,163 06	398,670 00	83,514 00	315,156
15e. 8 janvier 1849	9,999,972 50	2,094,809 50	7,905,163 00	398,670 00	83,514 00	315,156
16e. 7 février	9,999,972 50	2,094,809 50	7,905,163 00	398,670 00	83,514 00	315,156
17e. 7 mars	9,999,972 50	2,094,809 50	7,905,163 00	398,670 00	83,514 00	315,156
18e. 7 avril	9,999,972 50	2,094,809 50	7,905,163 00	398,670 00	83,514 00	315,156
19e. 7 mai	9,999,972 50	2,094,809 50	7,905,163 00	398,670 00	83,514 00	315,156
20e. 7 juin	9,999,972 50	2,094,809 50	7,905,163 00	398,670 00	83,514 00	315,156
21e. 7 juillet	9,999,972 50	2,094,809 50	7,905,163 00	398,670 00	83,514 00	315,156
22e. 7 août	9,999,972 50	2,094,809 50	7,905,163 00	398,670 00	83,514 00	315,156
23e. 7 septembre	9,999,972 50	2,094,809 50	7,905,163 00	398,670 00	83,514 00	315,156
24e. 8 octobre	9,999,972 50	2,094,809 50	7,905,163 00	398,670 00	83,514 00	315,156
25e. 7 novembre	9,999,972 50	2,094,809 50	7,905,163 00	398,670 00	83,514 00	315,156
Appoint	687 50	687 50	"	27 00	27 00	"
	225,000,068 75	59,212,429 25	165,787,639 50	8,970,102 00	2,360,628 00	6,609,474
REPORT du fonds de garantie	24,999,931 25	24,999,931 25	"	996,675 00	208,785 00	787,890
		84,212,360 50	165,787,639 50		2,569,413 00	7,397,364
	250,000,000	250,000,000		9,966,777	9,966,777	

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

SITUATION au 1er janvier 1849 de l'Emprunt de 13,107,000 francs de rentes 5 p. 0/0, négocié le 25 juillet 1848.

DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES.

Le décret de l'Assemblée nationale, en date du 24 juillet 1848, a mis à la disposition du ministre des finances, un crédit de 13,107,000 francs de rentes 5 pour 0/0. Ce décret est ainsi conçu :

« ARTICLE 1er. Les engagements contractés par les souscripteurs du dernier emprunt de 250 millions, n'ayant pas été exécutés pour les derniers termes « échus, cet emprunt est déclaré nul en ce qui concerne les versements non effectués et les rentes non délivrées.

« ART. 2. Il est ouvert au ministre des finances un crédit de 13,107,000 francs de rentes 5 pour 0/0, jouissance du 22 mars 1848, qui seront négociées « au cours de 75 francs 25 centimes.

« ART. 3. Le prix des rentes négociées ainsi qu'il est dit à l'article précédent, devra être payé aux termes ci-après :

Au 7 août 1848	17 1/2 p. 0/0.	Au 20 février 1849	7 1/2 p. 0/0.
20 septembre	10 p. 0/0.	20 mars	10 p. 0/0.
20 octobre	7 1/2 p. 0/0.	20 avril	7 1/2 p. 0/0.
20 novembre	7 1/2 p. 0/0.	20 mai	7 1/2 p. 0/0,
20 décembre	7 1/2 p. 0/0.	20 juin	5 p. 0/0.
20 janvier 1849	7 1/2 p. 0/0.	20 juillet	5 p. 0/0.

« ART. 4. A l'acquittement de chacun de ces termes, excepté pour le premier, qui sera considéré comme dépôt de garantie, il sera délivré aux souscrip- « teurs un coupon de rente représentant, au cours de la négociation, la somme versée.

« Le coupon de rente afférent au premier versement de 17 1/2 pour 0/0, ne sera délivré qu'après le versement du dernier terme,

« ART. 5. Les certificats des deux premiers versements sur l'emprunt de 250 millions formant le dépôt de garantie de 7 francs 52 centimes 1/2 par 3 francs « de rente, devront, jusqu'au 12 août prochain, être compris pour la même valeur de 7 francs 52 centimes 1/2 par 5 francs de rente, dans le payement du « premier terme du nouvel emprunt, soit 10 p. 0/0. Le surplus sera versé en numéraire.

« Après l'expiration de ce délai, les certificats de l'ancien emprunt seront frappés de déchéance.

« ART. 6. Un fonds d'amortissement du centième du capital nominal des rentes créées en vertu du présent décret, sera ajouté à la dotation de la caisse « d'amortissement.

« ART. 7. Les mesures à prendre pour l'exécution du présent décret, notamment à l'égard des porteurs de certificats du nouvel emprunt qui n'auraient « pas effectué le payement des termes de l'échéance, seront déterminées par le ministre des finances. »

Ce décret a été suivi d'un arrêté d'exécution, pris le 25 juillet 1848, par le ministre des finances, et qui se trouve au *Moniteur* du même jour.

NÉGOCIATION DES RENTES.

La négociation s'est effectuée avec les anciens souscripteurs de l'emprunt de 250 millions, conformément aux dispositions du décret ci-dessus.

APPLICATION DU PRODUIT DE LA NÉGOCIATION.

Le produit de la négociation de cet emprunt est affecté aux besoins extraordinaires de l'exercice 1848.

NOTA. Le crédit ouvert par le décret du 24 juillet, s'élève à 13,131,500 francs; il avait été calculé sur la totalité des certificats du dernier emprunt de 250 millions, la différence de 24,500 francs représente le montant des certificats qui n'ont pas été produits.

SITUATION DES VERSEMENTS ET DES INSCRIPTIONS DE RENTES.

ÉCHÉANCE DES TERMES de versements.	VERSEMENTS. SOMMES À VERSER. en certificats de dépôt de garantie de l'emprunt de 250 millions. (*Article 5 du décret du 24 juillet.*)	en numéraire.	TOTAL.	VERSEMENTS effectués.	RESTE à verser.	INSCRIPTION DES RENTES. RENTES à inscrire.	RENTES inscrites.	RESTE à inscrire.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr.	fr. c.	fr. c.
FONDS DE GARANTIE.								
1er 7 août 1848	19,723,401 25	14,797,171 38	34,520,572 63	34,520,572 63	"	2,293,725	839,256 25	1,454,468 75
11 DERNIERS TERMES.								
2e. 20 septemb. 1848.	"	19,726,035 00	19,726,035 00	19,726,035 00	"	1,310,700	1,310,700 00	"
3e. 20 octobre	"	14,794,515 99	14,794,515 99	14,793,105 05	1,410 94	983,025	982,818 75	206 25
4e. 20 novembre	"	14,794,537 63	14,794,537 63	14,789,176 05	5,361 58	983,025	982,518 75	506 25
5e. 20 décembre	"	14,794,515 99	14,794,515 99	14,517,690 55	276,825 44	983,025	928,518 75	54,506 25
6e. 20 janvier 1849	"	14,794,535 39	14,794,535 39	5,478,108 05	9,316,427 34	983,025	363,731 25	619,293 75
7e. 20 février	"	14,794,515 99	14,794,515 99	5,423,641 48	9,370,874 51	983,025	360,375 00	622,650 00
8e. 20 mars	"	19,726,035 00	19,726,035 00	7,218,356 25	12,507,678 75	1,310,700	479,625 00	831,075 00
9e. 20 avril	"	14,794,537 63	14,794,537 63	5,413,769 64	9,380,767 99	983,025	359,718 75	623,306 25
10e. 20 mai	"	14,794,513 75	14,794,513 75	5,413,200 18	9,381,313 57	983,025	359,681 25	623,343 75
11e. 20 juin	"	9,863,018 62	9,863,018 62	3,608,802 06	6,254,216 56	655,350	239,787 50	415,562 50
12e. 20 juillet	"	9,863,016 38	9,863,016 38	3,608,801 69	6,254,214 69	655,350	239,787 50	415,562 50
	"	162,739,777 37	162,739,777 37	99,990,686 00	62,749,091 37	10,813,275	6,607,262 50	4,206,012 50
REPORT du fonds de garantie	19,723,401 25	14,797,171 38	34,520,572 63	34,520,572 63	"	2,293,725	839,256 25	1,454,468 75
				134,511,258 63	62,749,091 37		7,446,518 75	5,660,481 25
	19,723,401 25	177,536,948 75	197,260,350 00	197,260,350f		13,107,000	13,107,000	

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite de la *Situation, au 1er janvier 1849, des rentes 5 p. 0/0 délivrées pour le rachat des actions du chemin de fer de Paris à Lyon,*

DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÈGLEMENTAIRES.

Le décret de l'Assemblée nationale, en date du 17 août, relatif à la prise de possession, par l'État, du chemin de fer de Paris à Lyon, est ainsi conçu :

Art. 1er. A dater de la promulgation du présent décret, le chemin de fer de Paris à Lyon rentre dans la possession de l'État.

En conséquence, les travaux de ce chemin seront continués aux frais du trésor national, et sous la direction du ministère des travaux publics.

La compagnie sera tenue à cet effet de remettre au ministre les plans et devis qu'elle a fait rédiger pour l'exécution desdits travaux, et les marchés ou traités de toute nature qu'elle a passés pour la fourniture du matériel fixe et mobile nécessaire à l'exploitation.

L'État est substitué à la compagnie pour l'exécution des marchés ou traités mentionnés au paragraphe précédent, et antérieurs au présent décret, sauf, pour les entrepreneurs et fournisseurs, à se soumettre aux règles qui régissent les entreprises de travaux publics.

Les plans et devis du chemin de fer relatifs à la traversée de Lyon seront soumis à l'Assemblée nationale, et approuvés par elle avant le commencement de cette partie des travaux.

Art. 2. L'État entrera immédiatement en jouissance des terrains acquis et payés, des travaux exécutés, et du matériel fixe ou mobile approvisionné par la compagnie, pour le service du chemin de fer.

La compagnie lui fera remise également, dans les trois jours qui suivront la promulgation du décret, de toutes les valeurs qui existent dans sa caisse, rentes, bons du trésor, effets de commerce ou numéraire, à la charge, par l'État, d'acquitter, 1° les sommes qui ont été versées par quelques actionnaires en sus des 250 francs par action, et qui doivent leur être rendues; 2° les intérêts dus aux actionnaires au 1er mars 1848 sur les versements qu'ils ont opérés, et montant à deux millions; pour mémoire, indemnités qui pourraient être dues à MM. les ingénieurs et autres agents; restitutions de la retenue faite sur les appointements des employés, et la suspension des jetons de présence, et fournitures diverses pour l'administration centrale.

Art. 3. Moyennant l'exécution, par la compagnie, des conditions stipulées aux articles précédents, il sera délivré aux actionnaires, pour chacune des quatre cent mille actions, sur lesquelles le versement de 250 francs aura été opéré, une rente de 5 p. 0/0 de 7 fr. 60 cent. avec jouissance du 22 mars 1848.

Art. 4. Les porteurs d'actions qui déclareront, avant le 1er septembre prochain, leur intention de verser les 250 francs formant le complément de leurs engagements envers la compagnie, recevront, en échange de leur titre, un certificat donnant droit à 25 francs de rentes 5 p. 0/0, jouissance du 22 mars 1848.

Les 250 francs déjà payés formeront un dépôt de garantie, qui décroîtra au fur et à mesure que les nouveaux versements seront effectués.

Les 250 francs restant à payer, seront versés par cinquième, de trois mois en trois mois, aux échéances ci-après :

50 francs	le 5 octobre 1848.
50	le 5 janvier 1849.
50	le 5 avril 1849.
50	le 5 juillet 1849.
50	le 5 octobre 1849.
250 francs ensemble.	

A l'acquittement de chacun de ces termes, il sera délivré, au porteur de certificat, un coupon de rentes de 5 francs.

Les mesures à prendre pour l'exécution de cet article, notamment à l'égard des porteurs de certificats qui n'auraient pas effectué le payement des termes à l'échéance, seront déterminées par le ministre des finances.

SUITE DU DÉCRET DU 17 AOUT 1848.

Art. 5. Le ministre des finances est autorisé à inscrire au grand-livre de la dette publique, la somme de rentes nécessaire pour les liquidations réglées par le présent décret.

Art. 6. Un fonds d'amortissement du centième du capital nominal des rentes émises en vertu des articles précédents sera ajouté à la dotation de la caisse d'amortissement.

Art. 7. Pour subvenir aux dépenses mises à la charge de l'État par l'article 1er du présent décret, il est ouvert au ministre des travaux publics, sur l'exercice 1848, chapitre XIII de la 2e section du budget, un crédit de 20 millions.

Ce décret a été suivi d'un arrêté d'exécution, pris le 19 août 1848, par le ministe des finances, et qui se trouve au moniteur du même jour.

APPLICATION DU PRODUIT DES VERSEMENTS.

Le produit des versements opérés en vertu de l'article 4 du décret ci-dessus est affecté aux besoins extraordinaires de l'exercice 1848.

SITUATION DES VERSEMENTS ET DES INSCRIPTIONS DE RENTES.
(Article 4 du décret du 17 août 1848.)

	ÉCHÉANCE DES TERMES DE VERSEMENTS.	VERSEMENTS.			INSCRIPTION DES RENTES.		
		SOMMES à verser.	VERSEMENTS effectués.	RESTE à verser.	RENTES à inscrire.	RENTES inscrites.	RESTE à inscrire.
1re	5 octobre 1848	10,854,700f	10,796,800f	57,900f	1,085,470f	1,079,355f 00c	6,115f 00c
2e	5 janvier 1849	10,854,700	3,714 900	7,139,800	1,085,470	364,090 00	721,380 00
3e	5 avril 1849	10,854,700	3,399,450	7,455,250	1,085,470	339,440 00	746,030 00
4e	5 juillet 1849	10,854,700	3,382,650	7,472,050	1,085,470	337,760 00	747,710 00
5e	5 octobre 1849	10,854,700	3,370,950	7,483,750	1,085,470	336,590 00	748,880 00
		54,273,500	24,664,750	29,608,750	5,427,350	2,457,235 00	2,970,115 00
	Situation des rentes délivrées en exécution de l'article 3 du décret du 17 août 1848, à raison de 7 fr. 60 cent. par action				1,383,873	1,266,851 60	117,021 40
					6,811,223	3,724,086 60	3,087,136 40
						6,811,223 00	

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDEE.

SITUATION définitive de l'Emprunt national réalisé en exécution des décrets des 9 et 16 mars 1848.

DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES.

EXTRAIT DU DÉCRET DU 9 MARS 1848.

« ART. 1er. La somme de 100 millions qui reste encore à émettre sur le montant de l'emprunt décrété par la loi du 8 août 1847, sera immédiatement émise par les soins du ministre des finances.

« ART. 2. Cet emprunt portera le titre d'*Emprunt national.* » .....

« ART. 4. Les souscripteurs recevront une rente de 5 p. 0/0 nominative ou au porteur, laquelle sera inscrite au grand-livre de la dette publique, « jouissance du 22 mars 1848.

« ART. 5. ..... Les titres de l'emprunt national seront délivrés au pair. »

EXTRAIT DU DÉCRET DU 16 MARS 1848.

« ART. 1er. A partir du jour de la promulgation du présent décret et jusqu'à la décision de l'Assemblée nationale, les détenteurs des *bons royaux* créés « antérieurement à la date du 24 février 1848 pourront les échanger contre des coupons de l'*emprunt national*, rentes 5 p. 0/0 au pair. »

EXTRAIT DU DÉCRET DU 7 JUILLET 1848.

« ART. 3. Il sera délivré aux personnes qui, conformément au décret du 16 mars 1848, ont échangé des bons du trésor contre des coupons de rente « 5 p. 0/0 au pair, un coupon de rente 5 p. 0/0 représentant la différence entre le cours de 80 francs et le pair de 100 francs, sur le montant des bons « échangés. »

EXTRAIT DU DÉCRET DU 9 AOUT 1848.

« ART. 3. Les personnes qui ont souscrit à l'emprunt national, en exécution du décret du 9 mars dernier, recevront un coupon de rente 5 p. 0/0 repré- « sentant la différence entre le cours de 80 francs et le pair de 100 francs, sur le montant des bons échangés. »

EXTRAIT DE LA LOI DU 21 NOVEMBRE 1848.

« ART. 4. ..... Pour les consolidations prescrites par l'article 3 du décret du 7 juillet 1848, et l'article 1er du décret du 9 août 1848, « il sera délivré aux ayants droit une inscription supplémentaire de rente 5 p. 0/0, représentant, au prix de 71 fr. 60 cent., la différence de ce prix et celui « de 80 francs. »

APPLICATION DU PRODUIT DE L'EMPRUNT NATIONAL.

Le produit de l'emprunt national, décrété le 9 mars 1848, avait été porté par le Gouvernement parmi les ressources du budget rectifié de l'exercice 1848. (Voir le tableau C joint au projet de loi.) Mais ce produit ayant été réalisé presque exclusivement au moyen de la conversion des bons du trésor compris dans la dette flottante, le comité des finances de l'Assemblée nationale a jugé qu'il constituait moins une recette nouvelle à appliquer au budget qu'une réduction des charges pour lesquelles la dette flottante avait été contractée. L'emprunt national, considéré ainsi comme le premier pas dans la voie des consolidations, décrétées le 7 juillet 1848, a été, en conséquence, inscrit dans la situation générale des finances, en atténuation des découverts du trésor supportés par la dette flottante. (Voir page 398.)

MOIS.	VERSEMENTS effectués EN NUMÉRAIRE conformément au décret du 9 mars 1848.	VERSEMENTS en BONS DU TRÉSOR conformément au décret du 16 mars 1848.	VERSEMENTS TOTAL.	INSCRIPTIONS DES RENTES. RENTES à inscrire.	INSCRIPTIONS DES RENTES. RENTES inscrites.	INSCRIPTIONS DES RENTES. RESTE à inscrire.
Janvier 1848	"	"	"			
Février	"	"	"		"	
Mars	266,750f 00c	12,952,782f 67c	13,219,532f 67c		630,114	
Avril	151,732 73	5,392,593 73	5,544,326 46		297,758	
Mai	11,048 12	7,238,785 93	7,249,834 05		348,031	
Juin	10,480 55	56,506 20	66,986 75	1,309,111	26,021	62
Juillet	1,333 34	100,000 00	101,333 34		6,955	
Août	33 34	"	33 34		30	
Septembre	166 68	"	166 68		30	
Octobre	"	"	"		"	
Novembre	"	"	"		"	
Décembre	"	"	"		110	
TOTAUX	441,544 76	25,740,668 53	26,182,213 29	1,309,111	1,309,049	(A) 62

(A) Cette rente représente des versements s'élèvant à 1,233 francs 29 cent. faits dans le département de l'Ariége, dont l'inscription n'avait point été réclamée par les ayants droit à l'époque du 1er janvier 1849.

COMPTE

DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES

POUR L'ANNÉE 1848.

NOTE

Sur le Compte de l'Amortissement des Rentes.

Le régime fondé pour l'amortissement des rentes par la loi du 10 juin 1833, et les modifications apportées aux dispositions de cette loi, tant par les trois premiers articles de la loi de finances du 17 août 1835 que par les articles 2, 3 et 4 de la loi du 17 mai 1837, portant création d'un fonds extraordinaire des travaux publics, ont été exposés dans la note, page 510, du compte des finances de l'année 1838, et on ne peut que s'y référer. Depuis, trois autres lois, en date des 11 et 25 juin 1841 et du 12 décembre 1848 ont déterminé, la première, que « la portion non consolidée de la réserve de l'amortissement qui « aura été réalisée jusqu'au 1er janvier 1841, sera et demeurera affectée aux dépenses générales du budget de l'exercice 1841, où il en sera fait recette à titre de moyens extraordinaires » (*art. 8 de la loi*); la deuxième, que : « Les fonds de l'amortissement qui, à partir du 1er janvier 1842, seront rendus libres « par l'élévation du cours des rentes au-dessus du pair, seront et demeureront affectés à l'extinction « successive des découverts du trésor public sur les budgets des exercices 1840, 1841 et 1842. » (*Art. 36 de la loi.*) La troisième a abrogé cette disposition (*art. 4 de la loi*), et, par suite, la réserve de l'amortissement a dû être comprise parmi les ressources du budget. Enfin on doit mentionner ici que le décret rendu par le Gouvernement provisoire, le 29 février 1848, ayant autorisé le ministre des finances à prendre les mesures qu'il croira nécessaires relativement au service de l'amortissement, un arrêté du 8 mars a décidé que les rentes 5 p. o/o et 4 1/2 p. o/o, quoique au-dessous du pair, continueraient, comme avant le 24 février, à ne pas être rachetées, et une autre décision, du 22 juillet, a étendu la suspension des rachats aux rentes 4 p. o/o et 3 p. o/o. Ceux de l'année 1848 se sont, en conséquence, arrêtés à cette dernière époque du 22 juillet.

Pour rendre compte de l'exécution des lois précitées, en ce qui concerne les opérations attribuées au ministre des finances, on publie à la suite de la présente note :

Un résumé sur la formation successive de la puissance de l'amortissement à l'époque du 1er janvier 1849. (Voir *pages* 487 à 489);

Un autre résumé sur la formation, la consolidation et l'emploi de la réserve de l'amortissement, à la même époque (voir *pages* 490 et 491);

L'état des fonds remis par le trésor public à la caisse d'amortissement pendant l'année 1848, indiquant l'emploi qui en a été fait par cette caisse (*pages* 492 et 493);

Le développement par mois des fonds employés aux rachats des rentes ou mis en réserve par la caisse d'amortissement pendant l'année 1848 (*page* 494);

Le développement de la consolidation en rentes opérée les 7 janvier et 23 juillet 1848 des bons du trésor formant la réserve des rentes 5, 4 1/2 et 4 p. o/o (*page* 495);

Un tableau de la situation des fonds affectés à l'amortissement des rentes au 1er juillet 1833, époque de la mise à exécution de la loi du 10 juin de la même année (*pages* 496 et 497);

Un tableau, par année et par origine, des fonds remis par le trésor public à la caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1849 (*pages* 498 et 499);

L'état des mêmes fonds, par affectation de rentes (*pages* 498 et 499);

L'état indicatif de l'origine, de la nature et de l'affectation des rentes que possédait la caisse d'amortissement, au 1er janvier 1849 (*pages* 500 et 501);

Note sur le Compte de l'Amortissement des Rentes.

Un développement sur la formation et la consolidation de la réserve de l'amortissement du 1er juillet 1833 au 1er janvier 1849 (voir *page* 502);

Il a paru utile de joindre, en outre, au présent document, ainsi qu'on l'a fait dans les comptes des finances des années précédentes, le tableau, accompagné de développements, des rachats de rentes effectués par la caisse d'amortissement, depuis la fondation de cette caisse jusqu'au 31 décembre 1848 (*pages* 503 à 507); et le relevé, par année, depuis 1814, du cours moyen des différentes natures de rentes, d'après les bulletins journaliers de la bourse (*pages* 508 et 509).

Les principaux résultats que présentent ces différents tableaux sont ceux qui suivent:

Les fonds restant à employer à l'amortissement des rentes, à la fin de l'année 1847, s'élevaient à		40,626,311f 33c
Ceux que le trésor a eus à remettre à cette caisse, pendant l'année 1848, montent à 126,439,383 francs, savoir:		
Dotation annuelle	56,769,262f 00c	126,439,383 00
Arrérages de rentes appartenant à la caisse d'amortissement	32,771,830 50	
Arrérages de rentes provenant de la consolidation de la réserve de l'amortissement	36,898,290 50	
A la recette ci-dessus s'ajoutent, d'une part, les intérêts acquis à l'amortissement pendant l'année 1848, sur les bons délivrés par le trésor, ci		685,209 19
		167,750,903 52
D'autre part, les fonds remis par le trésor en remboursement de bons affectés aux rentes 4 p. o/o		27,001 96
TOTAL des recettes effectuées par la caisse d'amortissement pendant l'année 1848.		167,777,905 48
Cette caisse a racheté, pendant la même année, pour 1,252,829 fr. de rentes 4 et 3 p. o/o, et ces rachats ont été pour elle l'objet d'une dépense de		21,194,331 95
Elle a eu, en outre, à remettre au trésor, en exécution de la loi du 25 juin 1841, les bons formant les réserves des rentes 5, 4 1/2 et 4 p. o/o aux 31 décembre 1847 et 30 juin 1848, et qui ont été consolidés pour la somme de 81,208,064 francs 62 centimes, représentant celle de 4,359,834 francs en rentes 3 p. o/o (*voir pages* 493 et 495), ci		81,208,064 62
		102,402,396 57
De plus, comme il est dit ci-dessus, elle a remis au trésor, pour être remboursés, des bons appartenant aux rentes 4 p. o/o, ci		27,001 96
TOTAL		102,429,398 53
Et les fonds qui restaient à employer par elle à l'amortissement des rentes s'élevaient, au 31 décembre 1848, à 65,348,506 francs 95 centimes, savoir:		
Numéraire	00f 00c	65,348,506 95
Bons du trésor. (Capital et intérêts.)	65,348,506 95	
TOTAL ÉGAL à celui qui est établi ci-dessus		167,777,905 48

Note sur le Compte de l'Amortissement des Rentes.

Ces résultats, non compris les recettes et les dépenses par conversion de valeurs, qui se balancent entre elles et s'élèvent à 27,001 fr. 96 cent., se divisent, ainsi qu'il suit, par nature de rentes :

	SOLDE disponible au 1er janvier 1848.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE. Fonds reçus du trésor.	Fonds employés. Rentes rachetées.	Fonds versés au trésor sur la réserve.	TOTAL.	SOLDE disponible au 1er janvier 1849.
Rentes 5 p. 0/0	39,844,112f 32c	86,245,300f 68c	»	80,115,927f 53c	80,115,927f 53c	45,973,485f 47c
— 4 1/2 p. 0/0	309,873 23	635,829 33	»	620,347 77	620,347 77	325,354 79
— 4 p. 0/0	471,801 14	2,119,524 31	1,110,147f 10c	471,789 32	1,581,936 42	1,009,389 03
— 3 p. 0/0	524 64	38,123,937 87	20,084,184 85	»	20,084,184 85	18,040,277 66
	40,626,311 33	127,124,592 19	21,194,331 95	81,208,064 62	102,402,396 57	65,348,506 95
	167,750,903 52				167,750,903 52	

Après avoir ainsi présenté le mouvement des opérations de l'année 1848, on développe dans divers tableaux les résultats obtenus de l'action de la caisse d'amortissement jusqu'au 1er janvier 1849.

Un premier tableau fait connaître par année que, depuis la création de la caisse d'amortissement, par la loi de finances du 28 avril 1816, jusqu'au 1er juillet 1833, époque de la mise en vigueur du nouveau régime d'amortissement fondé par la loi du 10 juin de cette dernière année, ladite caisse a reçu du trésor :

Pour sa dotation annuelle		690,343,463f 10c
Pour les arrérages des rentes successivement rachetées par elle		483,587,072 00
Et pour le produit des bois vendus en exécution de la loi du 25 mars 1817		88,241,164 97
TOTAL		1,262,171,700 07
Qu'elle a employé en achat de rentes une somme de	1,257,395,664f 08c	
Que les primes et les frais de recouvrement des aliénations de bois lui ont occasionné une dépense de	4,775,825 99	
	1,262,171,490 07	1,262,171,490 07
Et, enfin, qu'au 1er juillet 1833 il lui restait à employer au rachat des rentes un solde de		210 00

Du 1er juillet 1833 au 1er janvier 1849, les recettes et les dépenses de la caisse d'amortissement ont été celles qui suivent :

RECETTE.

Dotation annuelle	722,248,941f 50c	
Arrérages de rentes rachetées par la caisse d'amortissement	405,286,903 50	
Arrérages de rentes provenant de la consolidation des bons du trésor	242,258,625 50	
Intérêts des bons composant la réserve des rentes au-dessus du pair	22,977,601 75	
TOTAL	1,392,772,072 25	
A REPORTER		210 00

Note sur le Compte de l'Amortissement des Rentes.

REPORT.....		210 00

DÉPENSE.

Rachats de rentes.....	376,078,425 98	
Bons du trésor consolidés en rentes.....	951,345,349 32	
TOTAL.....	1,327,423,775 30	
La recette étant de.....	1,392,772,072 25	
Et la dépense de.....	1,327,423,775 30	
L'excédant de recette pour la période soumise au régime de la loi du 10 juin 1833 est de.....	65,348,296 95	65,348,296 95
Et il reste, en dernier résultat, au 1er janvier 1849, pour fonds à employer au rachat des rentes.....		65,348,506 95

L'action produite par l'ensemble des dispositions législatives sur l'amortissement des rentes se résume, en définitive, de la manière ci-après, pour les deux périodes dont on vient d'analyser les principaux résultats :

		RENTES RACHETÉES.			FONDS de réserve formé depuis le 1er juillet 1833, pour les rentes dont le cours a été au-dessus du pair.	TOTAL GÉNÉRAL des charges imposées pour l'amortissement des rentes.
		Première période. Depuis la fondation de la caisse d'amortissement jusqu'au 1er juillet 1833.	Deuxième période. Depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1849.	TOTAL des fonds employés au rachat des rentes.		
Désignation des rentes qui étaient à amortir.	5 p. 0/0.....	734,042,001f 05c	685,449f 03c	734,727,450f 08c	976,980,108f 75c	1,711,707,558f 83c
	4 1/2 p. 0/0..	2,050,956 06	852,859 41	2,903,815 47	6,711,583 12	9,615,398 59
	4 p. 0/0.....	7,737,877 06	10,318,021 70	18,055,898 76	14,961,886 74	33,017,785 50
	3 p. 0/0.....	513,564,829 91	364,222,095 84	877,786,925 75	18,040,277 66	895,827,203 41
TOTAL.....		1,257,395,664 08	376,078,425 98	1,633,474,090 06	1,016,693,856 27 (A)	2,650,167,946 33

Quant à la puissance de l'amortissement, le résumé spécial qui suit la présente note et qui explique

(A) Voir page 502 du présent compte, la formation et l'emploi de la réserve de l'amortissement, du 1er juillet 1833 au 31 décembre 1848.

Note sur le Compte de l'Amortissement des Rentes.

comment elle s'est successivement formée, fait connaître qu'elle s'élevait, au 1er janvier 1849, à 127,966,102 francs, savoir :

		DOTATIONS annuelles.	RENTES inscrites au nom de la caisse d'amortissement.	TOTAL des fonds attribués à l'amortissement.
Rentes auxquelles le fonds d'amortissement est affecté.	5 p. 0/0	36,345,339f 00c	50,696,196f 00c	87,041,535f 00c
	4 1/2 p. 0/0	246,254 00	395,932 00	642,186 00
	4 p. 0/0	821,439 00	1,322,815 00	2,144,254 00
	3 p. 0/0	19,356,230 00	18,781,897 00	38,138,127 00
	TOTAL	56,769,262 00	71,196,840 00	127,966,102 00

Le tableau de développement justificatif de la consolidation en rentes, opérée en 1835 et 1836, de portion des bons du trésor remis à la caisse d'amortissement, se trouve pages 526 et 527 du compte des finances de l'année 1838, celui des consolidations opérées en 1840, 1841, 1842, 1843, 1844, 1845, 1846 et 1847, pages 539, 479, 455, 459, 463, 473 et 481 des comptes desdites années, et enfin celui des consolidations opérées en 1848, page 495 du présent compte.

RÉSUMÉ

Sur la formation successive de la puissance de l'amortissement, à l'époque du 1er janvier 1849.

La caisse instituée pour l'amortissement de la dette publique a été créée par la loi du 28 avril 1816, qui, en lui attribuant à cet effet une dotation annuelle, a statué que les intérêts des rentes successivement rachetées seraient employés en achats de nouvelles rentes.

La dotation de la caisse d'amortissement, fixée d'abord par les articles 104 et 105 de ladite loi, à 20 millions, savoir : 14 millions exclusivement imputables sur le produit des postes et payables par le caissier de cette administration, et 6 millions payables par le Trésor à raison de 500,000 francs pour chaque mois, a été élevée, par l'article 139 de la loi du 25 mars 1817, à la somme de 40,000,000f

Cette dernière loi ayant, en outre, autorisé (art. 145) la vente, au profit de la caisse d'amortissement, de 150,000 hectares de bois, les ventes réalisées en vertu de cette autorisation ont produit une somme de 88,241,164 fr. 97 cent., sur laquelle, prélèvement fait, pour frais de recouvrement et primes allouées en raison de payements anticipés, de 4,775,825 fr. 99 cent., il est resté, pour produit net appliqué extraordinairement à l'amortissement, 83,465,338 fr. 98 cent.

Les rentes rachetées sous l'empire des lois de 1816 et de 1817, jusqu'au 22 juin 1825, époque à laquelle le système et l'emploi des rachats ont été changés par la loi du 1er mai 1825, se sont élevées à une somme totale de 37,503,204 francs, savoir :

Rentes 5 p. o/o	37,070,107f	37,503,204
——— 3 p. o/o	433,097	
Ce qui a porté le fonds d'amortissement à		77,503,204

La loi précitée du 1er mai 1825, qui a autorisé la conversion des rentes 5 p. o/o, en 3 p. o/o au taux de 75 francs ou en 4 1/2 au pair, a voulu qu'à dater de sa promulgation il ne fût plus racheté de rentes au-dessus du pair, et a prononcé l'annulation, au profit de l'État, de toutes celles qui seraient acquises par la caisse d'amortissement du 22 juin 1825 au 22 juin 1830. Les rentes rachetées et annulées en conséquence, pendant cette période de 5 années, ont été, en 4 1/2 p. o/o, de 7,068 francs; en 4 p. o/o, de 9,740 francs; et en 3 p. o/o, de 16,003,286 francs; ensemble 16,020,094 francs. Quant aux rentes 5 p. o/o, comme elles se sont constamment maintenues au-dessus du pair, pendant ladite période, elles n'ont donné lieu à aucun rachat.

Depuis le 22 juin 1830 jusqu'au 1er juillet 1833, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où la loi du 10 juin 1833 a fondé le nouveau régime d'amortissement qui est encore aujourd'hui en vigueur, il a été racheté et transféré au nom de la caisse d'amortissement, une somme de 12,858,526 francs, savoir :

En rentes 5 p. o/o	7,436,673f	12,858,526
——— 4 1/2 p. o/o	92,928	
——— 4 p. o/o	353,296	
——— 3 p. o/o	4,975,629	

En même temps, la dotation primitive de l'amortissement a été augmentée d'une somme de 4,616,463 francs, par suite des emprunts effectués en vertu de diverses lois, savoir :

A REPORTER	90,361,730

Suite du *Résumé sur la formation successive de la puissance de l'amortissement, à l'époque du 1er janvier 1849.*

REPORT		90,361,730f
1° Emprunt de 80 millions, pour lequel la loi du 19 juin 1828 a autorisé une émission de rentes jusqu'à concurrence de 4 millions, et qui a été négocié le 12 janvier 1830, moyennant 3,134,950 fr. de rentes 4 p. o/o au taux de 102 fr. 7 cent. 1/2. Aux termes de l'article 3 de cette loi, l'amortissement devait s'accroître : 1° de 800,000 francs; 2° de la portion que le résultat de la négociation rendrait disponible sur l'émission de 4 millions de rentes autorisée; or cette portion, qui a été de 865,050 fr., réunie aux 800,000 francs d'abord fixés, a porté l'accroissement à	1,665,050f	
2° Emprunt de 120 millions, réalisé le 19 avril 1831, sur les 200 millions de moyens extraordinaires mis à la disposition du ministre des finances, par la loi du 25 mars précédent, dont l'article 7 porte qu'en cas de négociation de rentes, la dotation de l'amortissement sera accrue d'une somme égale au centième du capital nominal des rentes émises. Cet emprunt, négocié en rentes 5 p. o/o au taux de 84 francs, a donné lieu à une création de rentes de 7,142,858 francs, au capital nominal de 142,857,160 fr. dont le centième, attribué à l'amortissement, est de	1,428,571	4,616,463
3° Emprunt de 150 millions dont la réalisation, opérée le 8 août 1832, en vertu des crédits ouverts par la loi du 25 mars 1831, ainsi que des suppléments qu'y ont ajoutés les lois des 18 avril 1831 et 21 avril 1832, a eu lieu également en rentes 5 p. o/o, mais au taux de 98 fr. 50 cent. Il a été, en conséquence, émis pour cet emprunt une rente de la somme de 7,614,213 francs, représentant un capital nominal de 152,284,260 francs; l'augmentation du fonds d'amortissement, formée pareillement du centième de ce capital, d'après le mode établi par ladite loi du 25 mars, et qui continue de régir la matière, monte à	1,522,842	
TOTAL		94,978,193
Mais, d'un autre côté, sur les rentes 5 p. o/o rachetées par la caisse d'amortissement et inscrites en son nom, la loi du 27 juin 1833, sur les travaux publics, ayant prescrit une annulation de	5,000,000f	32,000,000
et la loi des dépenses de l'exercice 1834, en date du 28 dudit mois de juin, une autre annulation de	27,000,000	

le fonds d'amortissement s'est, en conséquence, trouvé réduit, au 1er juillet 1833, à 62,978,193f, savoir :

Dotation primitive	40,000,000f	44,616,463f	62,978,193
——— supplémentaire	4,616,463		
Rentes rachetées : 5 p. o/o	12,506,780	18,361,730	
Rentes rachetées : 4 1/2 p. o/o	92,928		
Rentes rachetées : 4 p. o/o	353,296		
Rentes rachetées : 3 p. o/o	5,408,726		

La loi du 10 juin 1833, relative à la dotation de la caisse d'amortissement, a fondé, pour chaque nature de dette, une dotation spéciale, d'après une répartition au marc le franc et proportionnellement au capital nominal du montant de la dotation et des rentes amorties, entre les quatre espèces de rentes restant à racheter; et, tout en maintenant la disposition de la loi de 1825, qui veut que les rachats cessent d'avoir lieu pour les rentes dont le cours est supérieur au pair, elle statue que les fonds d'amortissement appartenant à ces rentes seront mis en réserve et acquittés au moyen de bons du trésor portant intérêt à 3 p. o/o, lesdits bons remboursables ultérieurement à la caisse d'amortissement, dans le cas où les rentes redescendraient au pair ou au-dessous du pair, pour être employés au rachat des rentes auxquelles appartiendrait la réserve. La même loi, prévoyant le cas d'une négociation de rentes sur l'État, autorise la conversion, en une portion des rentes à négocier, des bons du trésor dont la caisse d'amortissement se trouvera propriétaire, et prononce leur réunion au fonds d'amortissement affecté à l'espèce de dette d'où sera provenue la réserve.

La répartition du fonds d'amortissement, au 1er juillet 1833, entre les différentes natures de dettes fondées, a été réglée, ainsi qu'on va le faire connaître, par une ordonnance royale en date du 29 juin 1833, et, depuis cette époque, chaque sorte de rente a eu sa dotation spéciale, dont la situation est suivie distinctement :

Suite du *Résumé sur la formation successive de la puissance de l'amortissement à l'époque du 1er janvier 1849.*

	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.
Dotations annuelles	32,035,779f00c	246,254f00c	821,439f00c	11,512,991f00c	44,616,463f00c
Rentes rachetées	13,184,199 00	101,345 00	338,060 00	4,738,126 00	18,361,730 00
TOTAUX au 1er juillet 1833	45,219,978 00	347,599 00	1,159,499 00	16,251,117 00	62,978,193 00
Ces divers fonds ont reçu depuis les accroissements ci-après :					
1° Rentes rachetées du 1er juillet 1833 au 31 décembre 1848 : Sur le 5 p 0/0 34,198f; Sur le 4 1/2 p. 0/0 38,370; Sur le 4 p. 0/0 452,537; Sur le 3 p. 0/0 14,043,771	34,198 00	38,370 00	452,537 00	14,043,771 00	14,568,876 00
2° Rentes provenant de la consolidation des réserves de l'amortissement, opérée, d'après diverses lois de finances, pour les besoins extraordinaires des budgets, jusqu'au 31 décembre 1848 : En rentes 4 p. 0/0 15,294,420f; En rentes 3 p. 0/0 22,971,814	37,477,799 00	256,217 00	532,218 00	"	38,266,234 00
Augmentation de la dotation annuelle des rentes 5 et 3 p. 0/0 pour le centième du capital nominal des emprunts ci-après, attribué à l'amortissement, en exécution des lois qui les ont autorisés :					
Emprunt de 150 millions négocié le 18 octobre 1841 au capital nominal de 191,021,907f.	"	"	"	1,910,220 00	1,910,220 00
Emprunt de 200 millions négocié le 9 décembre 1844 au capital nominal de 235,988,233f.	"	"	"	2,359,882 00	2,359,882 00
Emprunts et consolidations en rentes votés pendant l'année 1848 (1)	4,309,560 00	"	"	3,573,137 00	7,882,697 00
MONTANT des dotations affectées à l'amortissement des diverses natures de rentes, à l'époque du 1er janvier 1849. (Voir page 501, 2e tableau.)	87,041,535 00	642,186 00	2,144,254 00	38,138,127 00	127,966,102 00
Mais il est à remarquer que, parmi ces dotations, figurent pour leur totalité, d'une part, les rentes remises à la caisse d'amortissement, avec jouissance du 22 juin 1848, pour la consolidation de la réserve des six premiers mois de 1848, et dont un seul semestre était payable en 1848, et d'autre part, les rentes rachetées jusqu'au 1er janvier 1849, mais dont une partie seulement était de même payable en 1848, selon leurs diverses époques de jouissance; en sorte que, si des sommes ci-dessus on déduit les arrérages qui ne doivent profiter à l'amortissement qu'en 1849 (voir le tableau, page 493) ci	1,357,477 50	10,466 00	31,015 50	127,760 00	1,526,719 00
—il reste pour résultat, le montant des ressources que le trésor public a eues à mettre à la disposition de la caisse d'amortissement pendant l'année 1848. (Voir le tableau, page 493.)	85,684,057 50	631,720 00	2,113,238 50	38,010,367 00	126,439,383 00

(1) Emprunt de 250 millions négocié en 1847, mais pour lequel la dotation de l'amortissement n'a dû s'accroître qu'à partir de 1848, ci 856,471f
Consolidation des bons du trésor antérieurs au 24 février 1848 2,735,666
Consolidation des fonds des caisses d'épargne 2,100,000
Emprunt national 175,288
A REPORTER 5,867,425

REPORT 5,867,425f
Emprunt décrété le 24 juillet 1848 1,313,150
Consolidation des actions du chemin de fer de Lyon 681,122
Consolidation des fonds des tontines 21,000
TOTAL 7,882,697

RÉSUMÉ

Sur la formation, la consolidation et l'emploi de la réserve de l'amortissement au 1er janvier 1849.

Le système consacré pour l'amortissement par la loi du 10 juin 1833 a procuré au trésor, du 1er juillet de cette dernière année au 31 décembre 1848, c'est-à-dire pendant quinze ans et six mois, une ressource totale de 1,016,693,856 fr. 27 cent. qui résulte des termes suivants :

Fonds d'amortissement que l'élévation du cours des rentes a permis de mettre en réserve.....	996,307,468f 13c
Intérêts à 3 p. o/o bonifiés par le trésor à la caisse d'amortissement sur le capital de ces fonds.	22,977,601 75
ENSEMBLE.....	1,019,285,069 88
A déduire : la portion de la réserve que l'abaissement momentané du cours des rentes, en 1836, 1837, 1840, 1841, 1842, 1847 et 1848, a donné lieu de restituer à la caisse d'amortissement (2,828,662 fr. 68 cent.), compensation faite de 237,449 fr. 07 cent., reliquats réintégrés par elle au trésor, pour cause de non emploi à des rachats.....	2,591,213 61
RESTE comme on l'a dit ci-dessus.....	1,016,693,856 27

L'emploi de cette ressource extraordinaire a d'abord été déterminé législativement comme il suit :

La loi de finances de 1836, en date du 17 août 1835, a attribué aux budgets de 1832 et 1833, à titre de moyens extraordinaires, une somme de.....	154,041,745 07
Celle de 1841, portant la date du 16 juillet 1840, a fait profiter le service des travaux extraordinaires des exercices 1839, 1840 et 1841, de.....	148,255,978 75
La loi générale des crédits supplémentaires de 1841, du 11 juin 1841, a affecté aux besoins généraux de cet exercice, d'une part, le solde de la réserve qui restait disponible au 31 décembre 1840, après les prélèvements ci-dessus (105,013,174 fr.), et, d'autre part, la réserve accumulée pendant l'année 1841 (61,205,013 fr. 09 cent.), ensemble.....	166,218,187 09
L'article 36 de la loi de finances de 1842, en date du 25 juin 1841, a décidé que les fonds de réserve devenus disponibles, à partir du 1er janvier 1842, demeureront affectés à l'extinction des découverts du trésor sur les budgets des exercices 1840 et suivants, lesquels ont été atténués pour cette cause, jusques y compris une portion de celui de 1847, de.....	442,247,114 58
Enfin l'article 4 de la loi du 12 décembre 1848, en abrogeant cette affectation, a eu pour effet d'attribuer au budget de 1848 la réserve de cette année, ci.....	105,930,830 78

ENSEMBLE...	Service des budgets..... 574,446,741 69	1,016,693,856 27
	Découverts du trésor..... 442,247,114 58	

Les consolidations successivement faites en vertu de ces lois ont donné lieu à des créations de rentes qui constituent pour les budgets une charge annuelle de 42,505,054 francs, mais qui, en même temps, deviennent pour le trésor un nouvel élément de l'accroissement progressif de la réserve, puisque les arrérages de ces rentes conservent leur affectation primitive et sont chaque année consolidés à leur tour, savoir :

Rentes 4 p. o/o.....	15,294,420f
Rentes 3 p. o/o.....	27,210,634
	42,505,054

Quant à l'imputation d'abord réglée par les lois précitées, elle s'est trouvée modifiée en partie, à l'époque du règlement des exercices, d'après les comptes rendus alors, et la ressource ci-dessus a, en définitive, été employée législativement, comme on va l'indiquer, pour la somme de 1,016,693,856 francs 27 centimes, savoir :

1° Portion de la réserve de l'amortissement affectée aux dépenses générales des budgets.

Réserve consolidée en 1835 et 1836, qui a été appliquée à l'extinction des créances à recouvrer, portées en recette à titre de moyens extraordinaires :

Au budget de 1832	11,157,840f 00c	154,041,745f 07c	
——— de 1833	142,883,905 07		
Réserve attribuée aux dépenses générales du budget de 1841, savoir :			
Réserve restée disponible au 31 décembre 1840	105,013,152f 75c		286,086,409f 87c
Prélèvements sur les fonds de réserve de l'amortissement primitivement affectés aux travaux extraordinaires de 1839 et 1840	16,000,000 00	132,044,664 80	
Réserve restée définitivement libre sur celle qui avait été affectée aux travaux extraordinaires des exercices 1839, 1840 et 1841. (Voir au renvoi ci-dessous.)	11,031,512 05		

2° Portion de la réserve de l'amortissement employée aux travaux extraordinaires régis par la loi du 17 mai 1837.

Exercice 1839	54,859,344f 82c	182,429,501 04 (1)
——— 1840	65,208,474 14	
——— 1841	62,361,682 08	

3° Portion de la réserve de l'amortissement appliquée à l'extinction des découverts du trésor sur les budgets des exercices 1840 à 1847.

Exercice 1840 (soldé)	138,004,529f 64c	442,247,114 58
——— 1841 (soldé)	18,694,405 42	
——— 1842 (soldé)	108,612,172 30	
——— 1843 (soldé)	39,826,738 40	
——— 1844 (soldé)	181,530 77	
——— 1846 (soldé)	41,273,264 48	
——— 1847 (portion du découvert)	95,654,473 57	

4° Portion de la réserve de l'amortissement portée en recette aux budgets.

Exercice 1848	105 930,830 78
	1,016,693,856 27

En résumé, pendant une période de quinze ans et six mois, le trésor a supporté, pour l'amortissement des rentes, la dépense d'un capital de 1,016 millions que l'élévation au-dessus du pair du cours de ces rentes a rendu ensuite disponible pour lui, et qu'il a pu, en y substituant une charge annuelle de 42 millions, appliquer au service général du budget.

La formation et la consolidation de la réserve de l'amortissement sont développées par année et par nature de rentes dans un tableau spécial qui se trouve ci-après, page 502.

---

(1) Cette somme de 182,429,501 fr. 04 cent., comparée à la ressource totale de 193,461,013 fr. 09 cent. affectée législativement aux travaux extraordinaires régis par la loi du 17 mai 1837 (voir la dernière situation financière dont ce service a été l'objet, page 372 du compte général des finances de l'année 1843), présente une différence en moins de la somme ci-dessus de 11,031,512 fr. 05 cent. formant le montant de la réserve de l'amortissement d'abord attribuée aux travaux extraordinaires des exercices ci-après, qui, étant restée sans emploi, a été appliquée aux besoins généraux du budget de 1841, lequel a ainsi profité du solde disponible résultant de la liquidation du service des travaux extraordinaires régis par la loi du 17 mai 1837, savoir :

Réserve restée disponible sur l'exercice 1839		2,111,655f 18c
——— sur l'exercice 1840		8,776,525 86
——— sur l'exercice 1841	Réserve réalisée 62,505,013f 09c	143,331 01
	Réserve employée aux payements 62,361,682 08	
TOTAL ÉGAL à la ressource provenant du service des travaux extraordinaires qui a été attribuée aux dépenses générales du budget de 1841. (Voir pour cette somme totale et celles qui la composent, le résultat général du budget de l'exercice 1341, page 256 du compte des finances de 1842.)		11,031,512 05

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

État des Fonds remis par le Trésor public à la Caisse d'amortissement et de l'emploi qui en a été fait par cette caisse, pendant l'année 1848.

Fonds restant à employer à l'amortissement des rentes au 31 décembre 1847. (Voir le tableau publié dans le compte des finances de 1847, pages 478 et 479.) 40,626,311f 33c

FONDS REMIS PAR LE TRÉSOR PUBLIC.

Fonds remis sur les dotations, savoir :

FONDS DOTÉS.	SOMMES REMISES — EN NUMÉRAIRE.	EN BONS DU TRÉSOR.	TOTAL.	
5 p. 0/0	//	36,345,339f 00c	36,345,339f 00c	
4 1/2 p. 0/0	//	246,254 00	246,254 00	
4 p. 0/0	436,842f 78c	384,596 22	821,439 00	
3 p. 0/0	10,176,273 71	9,179,956 29	19,356,230 00	
	10,613,116 49	46,156,145 51	56,769,262 00	(A) 56,769,262 00

Fonds remis en payement des arrérages de rentes appartenant à l'amortissement, savoir :

NATURE DES RENTES.		EN NUMÉRAIRE.	EN BONS DU TRÉSOR	TOTAL.	
Rentes rachetées antérieurement au 1er juillet 1833.	5 p. 0/0	//	13,184,199f 00c	13,184,199f 00c	
	4 1/2 p. 0/0	//	101,345 00	101,345 00	
	4 p. 0/0	179,300f 00c	158,760 00	338,060 00	
	3 p. 0/0	2,523,240 00	2,214,886 00	4,738,126 00	
Rentes rachetées depuis le 1er juillet 1833.	5 p. 0/0	//	34,198 00	34,198 00	
	4 1/2 p. 0/0	//	38,370 00	38,370 00	
	4 p. 0/0	210,723 00	210,798 50	421,521 50	
	3 p. 0/0	7,384,146 50	6,531,864 50	13,916,011 00	
		10,297,409 50	22,474,421 00	32,771,830 50	(A) 32,771,830 50

Fonds remis pour le payement des arrérages de rentes provenant de la consolidation de la réserve des 5, 4 1/2 et 4 p. 0/0; savoir :

FONDS AUXQUELS SONT AFFECTÉES LES RENTES PROVENANT DE LA CONSOLIDATION.	EN NUMÉRAIRE.	EN BONS DU TRÉSOR.	TOTAL.	
5 p. 0/0	//	36,120,321f 50c	36,120,321f 50c	
4 1/2 p. 0/0	//	245,751 00	245,751 00	
4 p. 0/0	256,289f 50c	275,928 50	532,218 00	
	256,289 50	36,642,001 00	36,898,290 50	(A) 36,898,290 50

Intérêts acquis à l'amortissement pendant l'année 1848, et pour lesquels il a été remis des bons du trésor avec affectation

aux rentes	5 p. 0/0	561,243f 18c	
	4 1/2 p. 0/0	4,109 33	
	4 p. 0/0	6,285 81	685,209 19
	3 p. 0/0	113,570 87	

167,750,903 52

Fonds remis en remboursement de bons applicables à la réserve des rentes 4 p. 0/0, à l'époque où le cours de ces rentes est descendu au-dessous du pair 27,001 96

TOTAL GÉNÉRAL 167,777,905 48

(A) Ces trois sommes forment ensemble celle de 126,439,383 francs, qui était à verser par le Trésor à la caisse d'amortissement, pendant l'année 1848. (*Voir le résumé page 489.*)

EMPLOI DES FONDS REMIS PAR LE TRÉSOR.

Fonds employés au rachat des rentes (voir page 494 le développement par mois de ces rachats); savoir :

NATURE des RENTES RACHETÉES.	ÉPOQUES des JOUISSANCES.	COURS MOYEN des rachats.	MONTANT DES RENTES RACHETÉES avec arrérages à recevoir — en 1848.	en 1849.	TOTAL.	COÛT des RACHATS.	
4 p. 0/0	22 septembre 1847	99f 66c	12,173f 00c	//	12,173f 00c	303,368f 85c	
	22 mars 1848	53 83	31,015 50	31,015f 50c	62,031 00	806,778 25	
3 p. 0/0	22 décembre 1847	55 06	923,105 00	//	923,105 00	16,108,349 85	
	22 juin 1848	47 37	127,760 00	127,760 00	255,520 00	3,975,835 00	
			1,094,053 50	158,775 50	1,252,829 00	21,194,331 95	21,194,331f 95c

Consolidation du fonds de réserve affecté au rachat des rentes 5, 4 1/2 et 4 p. 0/0. (Voir le tableau page 495.)

ORIGINE des BONS.	NATURE DES RENTES remises en échange des bons du trésor.	ÉPOQUE de JOUISSANCE.	COURS auquel A ÉTÉ OPÉRÉE la consolidation.	FONDS auxquels APPARTENAIT la réserve.	MONTANT DES RENTES remises à la caisse d'amortissement avec arrérages à recevoir en 1848 et 1849.	CAPITAL REPRÉSENTATIF des rentes.	
1re CONSOLIDATION.							
Bons formant la réserve de l'amortissement au 31 décembre 1847. (Loi du 25 juin 1841 et ordonnance du 7 janvier 1848.)	3 p. 0/0	22 déc. 1847.	75f 05c	5 p. 0/0	1,592,702f 00c	39,844,095f 03c	
				4 1/2 p. 0/0	12,386 00	309,856 44	
				4 p. 0/0	18,859 00	471,789 32	
					1,623,947 00	40,625,740 79	
2e CONSOLIDATION.							
Bons remis à la caisse d'amortissement pendant les six premiers mois de 1848. (Loi du 25 juin 1841 et arrêté du 23 juillet 1848.)	3 p. 0/0	22 juin 1848.	44 50	5 p. 0/0	2,714,955 00	40,271,832 50	
				4 1/2 p. 0/0	20,932 00	310,491 33	
					2,735,887 00	40,582,323 83	
				REPORT des opérations de la première consolidation	1,623,947 00	40,625,740 79	
				TOTAL	4,359,834 00	81,208,064 62	81,208,064 62

102,402,396 57

Bons remis au trésor par la caisse d'amortissement pour être remboursés. (Voir ci contre.) 27,001 96

102,429,398 53

Fonds restant à employer à l'amortissement des rentes au 31 décembre 1848 :

Numéraire en caisse ..... //

Bons du trésor affectés aux rentes ci-après :	CAPITAL.	INTÉRÊTS.	TOTAL.		
Rentes 5 p. 0/0	45,676,597f 50c	296,887f 97c	45,973,485f 47c		65,348,506 95
—— 4 1/2 p. 0/0	323,292 00	2,062 79	325,354 79		
—— 4 p. 0/0	1,003,113 36	6,275 67	1,009,389 03		
—— 3 p. 0/0	17,926,706 79	113,570 87	18,040,277 66		
	64,929,709 65	418,797 30	65,348,506 95	65,348,506 95	

TOTAL GÉNÉRAL 167,777,905 48

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Développement, par mois, des Fonds employés aux rachats des rentes ou mis en réserve par la Caisse d'amortissement, pendant l'année 1848.

MOIS.	RENTES 5 p. 0/0.	RENTES 4 1/2 p. 0/0.	RENTES 4 p. 0/0.	RENTES 3 p. 0/0.	TOTAL.
1° FONDS EMPLOYÉS AUX RACHATS DES RENTES.					
Janvier	"	"	167,193f 85c	3,051,227f 15c	3,218,421f 00c
Février	"	"	136,175 00	2,439,744 55	2,575,919 55
Mars	"	"	109,121 25	3,905,780 85	4,014,902 10
Avril	"	"	268,759 00	2,928,699 95	3,197,458 95
Mai	"	"	182,119 80	3,294,769 55	3,476,889 35
Juin	"	"	176,700 20	3,116,739 55	3,293,439 75
Juillet		"	70,078 00	1,347,223 25	1,417,301 25
Août	"	"	"	"	"
Septembre	"	"	"	"	"
Octobre	"	"	"	"	"
Novembre	"	"	"	"	"
Décembre	"	"	"	"	"
	"	"	1,110,147 10	20,084,184 85	21,194,331 95
2° FONDS MIS EN RÉSERVE.					
Janvier	6,404,250 00	46,250 00	26,980f 00c	"	6,477,480 00
Février	6,404,250 00	46,250 00	"	"	6,450,500 00
Mars	6,933,689 00	69,135 00	"	"	7,002,824 00
Avril	6,148,080 00	44,400 00	"	"	6,192,480 00
Mai	6,916,590 00	49,950 00	"	"	6,966,540 00
Juin	7,200,601 00	52,443 00	"	"	7,253,044 00
Juillet	6,404,250 00	46,250 00	105,102 22	1,903,970 29	8,459,572 51
Août	6,660,420 00	48,100 00	182,182 00	3,300,206 00	10,190,908 00
Septembre	6,677,519 00	67,285 00	182,182 00	3,300,206 00	10,227,192 00
Octobre	9,760,720 00	48,100 00	182,182 00	3,300,206 00	13,291,208 00
Novembre	7,156,750 00	46,250 00	175,175 00	3,173,275 00	10,551,450 00
Décembre	9,016,938 50	67,307 00	176,280 00	2,948,843 50	12,209,369 00
Intérêts pour l'année 1848	561,243 18	4,109 33	6,285 81	113,570 87	685,209 19
	86,245,300 68	635,829 33	1,036,369 03	18,040,277 66	105,957,776 70

État de développement des consolidations en rentes opérées pendant l'année 1848, en exécution de la loi du 25 juin 1841, des bons du trésor formant la réserve des rentes 5, 4 1/2 et 4 pour 0/0.

	RENTES D'OU PROVENAIT LA RÉSERVE.			
	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0	TOTAL.
Consolidation opérée le 7 janvier 1848, en exécution de la loi du 25 juin 1841, des bons formant la réserve de l'amortissement pendant les six derniers mois de l'année 1847.				
Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement pour les fonds provenant des origines ci-après, savoir :				
Dotation annuelle	16,174,579f 00c	124,654f 00c	27,951f 52c	16,327,184f 52c
Rentes rachetées antérieurement au 1er juillet 1833	6,658,839 00	51,185 00	76,060 00	6,786,084 00
——— depuis le 1er juillet 1833	17,099 00	19,185 00	131,145 50	167,429 50
Arrérages des rentes provenant de consolidations précédentes	16,734,571 50	112,819 00	233,266 00	17,080,656 50
Intérêts attachés aux bons, calculés du jour de la remise des bons jusqu'au 31 décembre 1847	259,008 22	2,017 43	3,356 75	264,382 40
Appoints excédant le capital de la rente remise pour la consolidation précédente	15 60	12 80	21 37	49 77
	39,844,112 32	309,873 23	471,801 14	40,625,786 69
À DÉDUIRE :				
Appoints excédant le capital de la rente à remettre à la caisse	17 29	16 79	11 82	45 90
Montant des bons du trésor dont la consolidation a eu lieu au cours de 75f 05c et au moyen d'une rente 3 p. 0/0 de 1,623,947f remise à la caisse d'amortissement, avec jouissance du 22 décembre 1847	39,844,095 03	309,856 44	471,789 32	40,625,740 79
Consolidation opérée le 23 juillet 1848, en exécution de la loi du 25 juin 1841, des bons formant la réserve de l'amortissement pendant les six premiers mois de l'année 1848.				
Bons du trésor remis à la caisse pour les fonds provenant des origines ci-après :				
Dotation annuelle	16,017,570f 00c	122,400f 00c	à déd. 10,720f 00c	16,129,250f 00c
Rentes rachetées antérieurement au 1er juillet 1833	6,591,240 00	50,490 00	à déd. 4,400 00	6,637,330 00
——— depuis le 1er juillet 1833	17,099 00	19,185 00	à déd. 5,140 00	31,144 00
Arrérages de rentes provenant de consolidations précédentes	17,381,551 00	116,353 00	20,260 00	17,518,164 00
Intérêts ajoutés aux bons, calculés du jour de la remise des bons jusqu'au 30 juin 1848	264,367 79	2,052 12	à déd. 1 68	266,418 23
Appoints excédant le capital de la rente remise pour la consolidation précédente	17 29	16 79	11 82	45 90
	40,271,845 08	310,496 91	10 14	40,582,352 13
À DÉDUIRE :				
Appoints excédant le capital de la rente à remettre à la caisse	12 58	5 58	10 14	28 30
Montant des bons du trésor dont la consolidation a eu lieu au moyen d'une rente 3 p. 0/0 de 2,735,887f au cours de 44f 50c, remise à la caisse d'amortissement avec jouissance du 22 juin 1848	40,271,832 50	310,491 33	"	40,582,323 83
RÉCAPITULATION.				
Consolidation des six derniers mois de 1847	39,844,095f 03c	309,856f 44c	471,789f 32c	40,625,740f 79c
——— des six premiers mois de 1848	40,271,832 50	310,491 33	"	40,582,323 83
	80,115,927 53	620,347 77	471,789 32	81,208,064 62

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

TABLEAU présentant la Situation des Fonds affectés à l'Amortissement des Rentes, au 1er juillet 1833, époque de la mise à exécution de la loi du 10 juin précédent.

RECETTES.

ANNÉES.	FONDS VERSÉS PAR LE TRÉSOR PUBLIC pour la dotation annuelle accordée par le budget	pour les arrérages des rentes rachetées par la caisse d'amortissement. 5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	PRODUIT des bois vendus par la caisse d'amortissement en exécution de la loi du 25 mars 1817.	TOTAUX des RECETTES.
1816	20,000,000f 00c	439,950f 50c	"	"	"	439,950f 50c	"	20,439,950f 50c
1817	40,000,000 00	3,086,087 50	"	"	"	3,086,087 50	"	43,086,087 50
1818	40,000,000 00	6,447,986 00	"	"	"	6,447,986 00	7,368,981f 74c	53,816,967 74
1819	40,000,000 00	10,991,172 00	"	"	"	10,991,172 00	16,862,930 90	67,854,102 90
1820	40,000,000 00	15,882,024 00	"	"	"	15,882,024 00	18,029,602 77	73,911,626 77
1821	40,000,000 00	20,500,619 50	"	"	"	20,500,619 50	18,604,504 63	79,105,124 13
1822	40,000,000 00	25,161,344 00	"	"	"	25,161,344 00	16,846,439 30	82,007,783 30
1823	40,000,000 00	29,532,018 00	"	"	"	29,532,018 00	5,979,168 29	75,511,186 29
1824	40,000,000 00	33,601,187 00	"	"	"	33,601,187 00	3,894,067 31	77,495,254 31
1825	40,000,000 00	36,747,577 00	"	"	216,548f 50c	36,964,125 50	473,145 76	77,437,271 26
1826	40,000,000 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	165,906 42	77,669,110 42
1827	40,000,000 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	8,221 42	77,511,425 42
1828	40,000,000 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	13 92	77,503,217 92
1829	40,000,000 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	8,182 51	77,511,386 51
1830 (7 1ers mois)	23,802,250 00	21,439,053 50	"	"	354,548 50	21,793,602 00	"	45,595,852 00
	563,802,250 00	352,109,447 00	"	"	2,303,485 00	354,412,932 00	88,241,164 97	1,006,456,346 97
1830 (5 der. mois)	17,862,800 00	15,634,286 00	432f 50c	15,422f	549,284 50	16,199,425 00	"	34,062,225 00
1831	43,093,621 00	39,259,415 00	9,491 50	103,094	2,379,502 50	41,751,503 00	"	84,845,124 00
1832	43,276,560 60	42,453,859 50	41,355 50	186,405	3,538,179 50	46,219,799 50	"	89,496,360 10
6 1ers mois de 1833	22,308,231 50	22,253,390 00	33,562 50	134,960	2,581,500 00	25,003,412 50	"	47,311,644 00
TOTAUX	690,343,463 10	471,710,397 50	84,842 00	439,881	11,351,951 50	483,587,072 00	88,241,164 97	1,262,171,700 07

DÉPENSES

ANNÉES.	FONDS QUE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT a employés pendant chaque année au rachat des rentes. 5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	PRIMES ALLOUÉES sur les payements faits par anticipation et frais de recouvrement des bois vendus.	TOTAUX des DÉPENSES.
1816	20,439,724f 42c	"	"	"	20,439,724f 42c	"	20,439,724f 42c
1817	43,084,946 66	"	"	"	43,084,946 66	"	43,084,946 66
1818	51,832,333 85	"	"	"	51,832,333 85	369,092f 26c	52 201,426 11
1819	67,094,882 00	"	"	"	67,094,882 00	853,322 28	67,948,204 28
1820	73,583,386 69	"	"	"	73,583,386 69	964,800 12	74,548,186 81
1821	77,603,426 45	"	"	"	77,603,426 45	912,160 12	78,515,586 57
1822	80,836,284 53	"	"	"	80,836,284 53	1,141,589 54	81,977,874 07
1823	75,839,022 22	"	"	"	75,839,022 22	292,299 16	76,131,321 38
1824	77,928,109 49	"	"	"	77,928,109 49	201,293 31	78,129,402 80
1825	26,671,963 24	"	"	50,902,623f 73c	77,574,586 97	28,084 68	77,602,671 65
1826	"	"	"	77,709,481 70	77,709,481 70	8,260 26	77,717,741 96
1827	"	"	"	77,538,617 35	77,538,617 35	305 26	77,538,922 61
1828	"	121,818f 54c	"	77,382,901 71	77,504,720 25	4,578 45	77,509,298 70
1829	"	"	"	77,509,912 30	77,509,912 30	40 55	77,509,952 85
1830 (7 1ers mois)	128,723 50	34,188 82	601,527f 55c	44,475,193 64	45,239,633 51	"	45,239,633 51
	595,042,803 05	156,007 36	601,527 55	405,518,730 43	1,001,319,068 39	4,775,825 99	1,006,094,894 38
1830 (5 der. mois)	16,120,711 11	86,430 09	1,077,394 61	17,130,842 53	34,415,378 34	"	34,415,378 34
1831	56,530,523 15	443,974 29	1,625,091 10	26,204,698 41	84,804,286 95	"	84,804,286 95
1832	62,352,055 86	533,069 55	1,703,518 47	24,924,108 95	89,512,752 83	"	89,512,752 83
6 1ers mois de 1833	3,995,907 88	831,474 77	2,730,345 33	39,786,449 59	47,344,177 57	"	47,344,177 57
TOTAUX	734,042,001 05	2,050,956 06	7,737,877 06	513,564,829 91	1,257,395,664 08	4,775,825 99	1,262,171,490 07

RÉSULTAT

Recette	1,262,171,700f 07	
Dépense	1,262,171,490 07	
Fonds restant à employer au rachat des rentes, au 1er juillet 1833	210 00	SAVOIR { Rentes 4 1/2 p. 0/0 .. 177f 10c; —— 4 p. 0/0 ..... 15 27; —— 3 p. 0/0 ..... 17 63 } 210f 00c

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Tableau, par année et par origine, des fonds remis par le Trésor public à la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette Caisse, depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1849.

RECETTE : Fonds remis par le Trésor.

ANNÉES.	DOTATION ANNUELLE AFFECTÉE AUX RENTES					ARRÉRAGES DES RENTES PAR LA CAISSE D'AMORTIS				RACHETÉES SEMENT.	ARRÉRAGES DE RENTES PROVENANT DE LA CONSOLIDATION des bons du trésor.				INTÉRÊTS DES BONS DU TRÉSOR FORMANT LA RÉSERVE DES RENTES.					TOTAL GÉNÉRAL des recettes, par année.
	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0	TOTAL.	
6 dernrs mois de 1833..	16,017,889 50	123,127 00	410,719 50	5,756,495 50	22,308,231 50	18,080,514 00	140,948 50	470,011 50	6,709,337 50	25,400,811 50	"	"	"	"	253,029 05	"	"	"	253,029 05	47,962,072 05
1834.....	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	120,042 00	398,368 50	5,683,969 00	19,420,776 50	"	"	"	"	1,676,304 40	"	"	"	1,676,304 40	65,713,543 90
1835.....	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	132,364 00	450,485 00	6,358,344 00	20,159,590 00	1,875,388 00	"	"	1,875,388 00	785,040 15	2,198 64	"	"	787,238 79	67,438,679 79
1836.....	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	133,160 00	483,873 50	7,041,223 00	20,876,653 50	5,866,770 00	16,870 00	16,014 50	5,899,654 50	385,165 76	3,084 17	3,436 05	"	391,685 98	71,784,456 98
1837.....	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	133,892 50	529,868 50	7,763,028 50	21,645,186 50	6,134,013 00	18,951 00	22,937 00	6,175,901 00	1,576,131 41	11,589 22	1,551 37	"	1,589,272 00	74,026,822 50
1838.....	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	134,625 00	555,276 00	8,503,349 50	22,411,647 50	6,134,013 00	18,951 00	22,937 00	6,175,901 00	3,163,746 53	23,560 39	27,726 42	"	3,215,033 34	76,419,044 84
1839.....	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	134,625 00	555,276 00	9,270,205 00	23,178,503 00	6,134,013 00	18,951 00	22,937 00	6,175,901 00	4,806,192 59	36,303 87	70,624 64	"	4,913,121 10	78,883,988 10
1840.....	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	134,625 00	555,276 00	10,058,818 00	23,967,116 00	6,134,013 00	18,951 00	22,937 00	6,175,901 00	5,310,419 97	39,772 99	90,434 52	"	5,440,627 48	80,200,107 48
1841.....	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	139,715 00	625,930 50	10,909,049 50	24,893,092 00	14,899,854 00	83,256 00	147,177 50	15,130,287 50	1,108,753 62	7,876 96	10,506 34	"	1,127,136 92	85,766,979 42
1842.....	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	13,423,211 00	46,526,683 00	13,218,397 00	139,715 00	669,179 50	11,825,780 50	25,853,072 00	19,403,386 50	116,003 00	183,236 00	19,702,625 50	423,147 55	3,283 41	9,954 63	"	436,385 59	92,518,766 09
1843.....	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	13,423,211 00	46,526,683 00	13,218,397 00	139,715 00	673,859 00	12,793,518 00	26,825,489 00	21,905,417 00	135,424 00	241,585 00	22,282,426 00	443,880 86	3,440 70	11,450 52	"	458,772 08	96,093,370 08
1844.....	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	13,423,211 00	46,526,683 00	13,218,397 00	139,715 00	673,859 00	13,775,728 00	27,807,699 00	24,428,947 00	155,015 50	306,860 00	24,890,822 50	463,251 13	3,588 11	11,915 15	"	478,754 39	99,703,958 89
1845.....	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	15,783,093 00	48,886,565 00	13,218,397 00	139,715 00	673,859 00	14,828,194 00	28,860,165 00	26,943,259 00	174,537 50	371,893 50	27,489,690 00	476,319 28	3,695 98	12,265 28	"	492,280 54	105,728,700 54
1846.....	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	15,783,093 00	48,886,565 00	13,218,397 00	139,715 00	673,859 00	15,953,297 50	29,985,268 50	29,598,159 00	195,170 00	440,577 50	30,233,906 50	492,807 22	3,837 11	12,710 11	"	509,354 44	109,615,094 44
1847.....	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	15,783,093 00	48,886,565 00	13,218,397 00	139,715 00	686,650 50	17,185,240 50	31,230,003 00	32,430,706 50	217,167 50	504,056 50	33,151,930 50	511,261 08	3,987 05	8,148 33	"	523,396 46	113,791,894 96
1848.....	36,345,339 00	246,254 00	821,439 00	19,356,230 00	56,769,262 00	13,218,397 00	139,715 00	759,581 50	18,654,137 00	32,771,830 50	36,120,321 50	245,751 00	532,218 00	36,898,290 50	561,243 18	4,109 33	6,285 81	113,570 87	685,209 19	127,124,592 19
	500,864,134 50	3,816,937 00	12,732,304 50	204,835,565 50	722,248,941 50	216,356,469 00	2,182,002 00	9,435,213 00	177,313,219 50	405,286,903 50	238,008,260 50	1,414,998 50	2,835,366 50	242,258,625 50	22,436,693 78	150,327 93	277,009 17	113,570 87	22,977,601 75	1,392,772,072 25

DÉPENSE : Emploi des fonds remis par le Trésor.

ANNÉES.	RACHATS DE RENTES PAR LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.								CONSOLIDATION DES BONS DU TRÉSOR REMIS À LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.								TOTAL GÉNÉRAL par année, des fonds employés.
	MONTANT DES RENTES RACHETÉES.					COÛT DES RENTES			RACHETÉES.		Montant des rentes provenant de la consolidation.			Montant, par origine, des bons consolidés.				
	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	4 p. 0/0.	3. p. 0/0.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	TOTAL.	
6 dernrs mois de 1833	34,198 00	11,859 00	38,359 00	494,868 00	579,284 00	685,449 03	263,468 36	878,905 89	12,463,221 18	14,291,044 46	"	"	"	"	"	"	"	14,291,044 46
1834.....	"	15,226 00	52,557 00	668,664 00	736,447 00	"	339,100 14	1,221,639 22	17,199,583 43	18,760,322 79	"	"	"	"	"	"	"	18,760,322 79
1835.....	"	4,730 00	51,861 00	671,690 00	728,281 00	"	106,116 73	1,271,917 76	17,871,350 32	19,249,384 81	4,765,811	"	4,765,811	115,819,324 30	189,022 95	"	116,008,347 25	135,257,732 06
1836.....	"	"	28,435 00	693,566 00	722,001 00	"	"	707,483 33	18,554,189 77	19,261,673 12	"	1,410,090	1,410,090	37,113,414 38	302,695 77	617,287 67	38,033,397 82	57,295,070 94
1837.....	"	1,465 00	45,374 00	727,948 00	774,787 00	"	32,756 74	1,133,352 77	19,276,031 12	20,442,140 63	"	"	"	"	"	"	"	20,442,140 63
1838.....	"	"	630 00	745,816 00	746,446 00	"	"	15,946 14	20,016,341 47	20,032,287 61	"	"	"	"	"	"	"	20,032,287 61
1839.....	"	"	"	775,885 00	775,885 00	"	"	"	20,781,654 37	20,781,654 37	"	"	"	"	"	"	"	20,781,654 37
1840.....	"	5,090 00	31,336 00	806,354 00	842,780 00	"	111,417 44	747,870 97	21,569,382 28	22,428,670 69	6,242,357	"	6,242,357	144,630,612 50	1,086,847 50	2,538,518 75	148,255,978 75	170,684,649 44
1841.....	"	"	80,371 00	861,980 00	942,351 00	"	"	1,990,867 55	22,424,338 10	24,415,205 65	4,286,252	1,137,807	5,424,059	132,264,874 66	917,447 05	854,412 50	134,036,734 21	158,451,939 86
1842.....	"	"	6,876 00	948,237 00	955,113 00	"	"	173,883 25	25,248,580 80	25,422,464 05	"	2,488,398	2,488,398	63,985,141 19	496,202 37	915,575 72	65,396,919 28	90,819,383 33
1843.....	"	"	"	968,692 00	968,692 00	"	"	"	26,215,623 45	26,215,623 45	"	2,608,021	2,608,021	66,521,109 68	516,203 82	1,544,996 17	68,582,309 67	94,797,933 12
1844.....	"	"	"	986,505 00	986,505 00	"	"	"	27,193,680 85	27,193,680 85	"	2,604,426	2,604,426	68,788,173 15	534,070 64	1,779,695 70	71,101,939 49	98,295,620 34
1845.....	"	"	"	1,090,194 00	1,090,194 00	"	"	"	30,592,642 95	30,592,642 95	"	2,609,440	2,609,440	71,296,374 18	553,741 61	1,844,611 95	73,694,727 74	104,287,370 69
1846.....	"	"	"	1,144,584 00	1,144,584 00	"	"	"	31,761,047 20	31,761,047 20	"	2,771,341	2,771,341	73,750,716 28	573,680 80	1,908,522 51	76,232,919 59	107,993,966 79
1847.....	"	"	42,534 00	1,280,163 00	1,322,697 00	"	"	1,066,007 00	32,970,243 70	34,036,251 40	"	2,982,457	2,982,457	76,720,955 43	595,968 05	1,477,087 42	78,794,010 90	112,830,262 30
1848.....	"	"	74,204 00	1,178,625 00	1,252,829 00	"	"	1,110,147 10	20,084,184 85	21,194,331 95	"	4,359,834	4,359,834	80,115,927 53	620,347 77	471,789 32	81,208,064 62	102,402,396 57
	34,198 00	38,370 00	452,537 00	14,043,771 00	14,568,876 00	685,449 03	852,859 41	10,318,021 70	364,222,095 84	376,078,425 98	15,294,420	22,971,814	38,266,234	931,006,623 28	6,386,228 33	13,952,497 71	951,345,349 32	1,327,423,775 30

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

RECETTE.....	Fonds qui restaient à employer au 1er juillet 1833 (Voir page 500)	210f 00c	1,392,772,282f 25c
	Fonds reçus du trésor, du 1er juillet 1833 au 31 décembre 1848.....	1,392,772,072 25	
DÉPENSE....	.....	1,327,423,775 30	
	Fonds restant à employer au rachat des rentes, au 1er janvier 1849.....	65,348,506 95	

savoir :

Rentes 5 p. 0/0	45,973,485f 47c
—— 4 1/2 p. 0/0.....	325,354 79
—— 4 p. 0/0.....	1,009,389 03
—— 3 p. 0/0.....	18,040,277 66

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Tableau, par affectation, des fonds remis par le Trésor public à la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette Caisse, depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1849.

AFFECTATION DES FONDS REMIS PAR LE TRÉSOR.	RECETTES. FONDS qui restaient à employer au 1er juillet 1833.	DOTATIONS annuelles.	ARRÉRAGES DE RENTES acquises antérieurement au 1er juillet 1833.	ARRÉRAGES DE RENTES acquises depuis le 1er juillet 1833.	ARRÉRAGES DE RENTES provenant de la consolidation des bons du trésor.	INTÉRÊTS des bons du trésor.	TOTAL de la recette.	DÉPENSE. RACHATS de rentes.	DÉPENSE. BONS remis au trésor en échange de rentes.	DÉPENSE. TOTAL de la dépense.	FONDS RESTANT À EMPLOYER au 1er janvier 1849. Numéraire.	FONDS RESTANT À EMPLOYER au 1er janvier 1849. Bons du trésor.	TOTAL ÉGAL à celui de la recette.	OBSERVATIONS.
	fr. c.	fr. c.	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Rentes 5 p. 0/0	"	500,864,134 50	215,843,499 00	512,970 00	238,008,260 50	22,436,693 78	977,665,557 78	685,449 03	931,006,623 28	931,692,072 31	"	45,973,485 47	977,665,557 78	(a) Capital 64,929,709f 65c
—— 4 1/2 p. 0/0	177 10	3,816,937 00	1,659,158 00	522,844 00	1,414,998 50	150,327 93	7,564,442 53	852,859 41	6,386,228 33	7,239,087 74	"	325,354 79	7,564,442 53	Intérêts..... 418,797 30
—— 4 p. 0/0	15 27	12,732,304 50	5,534,508 00	3,900,705 00	2,835,366 50	277,009 17	25,279,908 44	10,318,021 70	13,952,497 71	24,270,519 41	"	1,009,389 03	25,279,908 44	Total (V. pag. 493).. 65,348,506 95
—— 3 p. 0/0	17 63	204,835,565 50	77,569,650 00	99,743,569 50	"	113,570 87	382,262,373 50	364,222,095 84	"	364,222,095 84	"	18,040,277 66	382,262,373 50	
Totaux	210 00	722,248,941 50	300,606,815 00	104,680,088 50	242,258,625 50	22,977,601 75	1,392,772,282 25	376,078,425 98	951,345,349 32	1,327,423,775 30	"	65,348,506 95 (a)	1,392,772,282 25	
			405,286,903 50								65,348,506 95			
			647,545,529 00											

État indicatif de l'origine, de la nature et de l'affectation des Rentes que possédait la Caisse d'amortissement, au 1er janvier 1849, et Situation du fonds d'amortissement à la même époque.

NATURE DES RENTES.	RENTES ACQUISES PAR LA CAISSE D'AMORTISSEMENT — AVANT LE 1er JUILLET 1833. RENTES rachetées.	À DÉDUIRE les rentes annulées par les lois des 1er mai 1825, 27 et 28 juin 1833.	RESTE pour les rentes acquises avant le 1er juillet 1833.	DEPUIS LE 1er JUILLET 1833. RENTES rachetées.	RENTES provenant de la consolidation des bons du trésor.	TOTAL des rentes acquises depuis le 1er juillet 1833.	TOTAL GÉNÉRAL par nature, des rentes appartenant à la caisse d'amortissement.	AFFECTATION DES RENTES CI-CONTRE AUX DIVERSES NATURES DE FONDS. AFFECTATION réglée par la loi du 10 juin 1833 des rentes acquises avant le 1er juillet 1833.	AFFECTATION d'après l'origine des rentes acquises depuis le 1er juillet 1833. Rentes rachetées.	AFFECTATION d'après l'origine des rentes acquises depuis le 1er juillet 1833. Rentes provenant de la consolidation de la réserve.	TOTAL, par affectation, des rentes appartenant à l'amortissement.	DOTATION ANNUELLE de l'amortissement.	TOTAL DES FONDS attribués à l'amortissement des rentes.	OBSERVATIONS.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	
Rentes 5 p. 0/0	44,506,780	32,000,000	12,506,780	34,198	"	34,198	12,540,978	13,184,199	34,198	37,477,799	50,696,196	36,345,339	87,041,535	(a) D'après le tableau (page 492), les ressources attribuées à l'amortissement et dont le versement était à lui effectuer par le trésor, à l'époque du 31 décembre 1848, s'élèveraient à..... 126,439,383f 00c
—— 4 1/2 p. 0/0	99,996	7,068	92,928	38,370	"	38,370	131,298	101,345	38,370	256,217	395,932	246,254	642,186	Mais on a dû comprendre dans le présent tableau la totalité des rentes acquises par la caisse d'amortissement, en 1848, quoique, d'après les époques de jouissance, elle n'eût à recevoir qu'en 1849 les arrérages d'une partie de ces rentes, ci..... 127,966,102 00
—— 4 p. 0/0	363,036	9,740	353,296	452,537	15,294,420	15,746,957	16,100,253	338,060	452,537	532,218	1,322,815	821,439	2,144,254	Excédant représentant les rentes acquises en 1848, mais qui n'ont été productives d'arrérages qu'en 1849, (*Voir le tableau page* 489), ci..... 1,526,719 00
—— 3 p. 0/0	21,412,012	16,003,286	5,408,726	14,043,771	22,971,814	37,015,585	42,424,311	4,738,126	14,043,771	"	18,781,897	19,356,230	38,138,127	
Totaux	66,381,824	48,020,094	18,361,730	14,568,876	38,266,234	52,835,110	71,196,840	18,361,730	14,568,876	38,266,234	71,196,840	56,769,262	127,966,102 (a)	
									52,835,110					

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Développement sur la Formation et la Consolidation de la Réserve de l'amortissement, du 1er juillet 183 au 1er janvier 1849.

FORMATION DE LA RÉSERVE EN CAPITAL.

ANNÉES.	RENTES 5 p. 0/0.	RENTES 4 1/2 p. 0/0.	RENTES 4 p. 0/0.	RENTES 3 p. 0/0.	TOTAL.
1833. (6 derniers mois.)	33,665,983f 52c	"	"	"	33,665,983f 52c
1834	46,930,480 40	"	"	"	46,930,480 40
1835	47,914,604 15	302,680f 01c	"	"	48,217,284 16
1836	51,506,111 76	399,368 17	617,287f 67c	"	52,522,767 60
1837	52,964,320 41	377,929 98	242,450 03	"	53,584,700 42
1838	54,551,935 53	423,390 39	1,411,432 28	"	56,386,758 20
1839	56,194,381 59	436,133 87	1,470,276 64	"	58,100,792 10
1840	56,698,608 97	328,185 55	725,185 96	"	57,751,980 48
1841	61,262,783 62	477,101 96	(A) 384,693 88	"	61,355,191 70
1842	65,080,710 05	505,255 41	1,525,835 14	"	67,111,800 60
1843	67,603,473 86	524,833 70	1,748,333 52	"	69,876,641 08
1844	70,146,374 13	544,572 61	1,814,073 15	"	72,505,019 89
1845	72,673,754 28	564,202 48	1,879,456 78	"	75,117,413 54
1846	75,345,142 22	584,976 11	1,948,585 61	"	77,878,703 94
1847	78,196,143 58	607,123 55	954,286 63	"	79,757,553 76
1848. (Voir le tableau, p. 492.)	86,245,300 68	635,829 33	1,009,377 21	18,040,277 66	105,930,784 88
	976,980,108 75	6,711,583 12	14,961,886 74	18,040,277 66	1,016,693,856 27

(A) Ce chiffre exprime une réduction sur la réserve des années antérieures applicables aux rentes 4 p. 0/0, lesquelles sont momentanément descendues au-dessous du pair, pendant l'année 1841.

CONSOLIDATION DE LA RÉSERVE EN RENTES.

ANNÉES.	RÉSERVE CONSOLIDÉE. CAPITAL.	RENTES 5 p. 0/0.	RENTES 4 1/2 p. 0/0.	RENTES 4 p. 0/0.	RENTES 3 p. 0/0.	TOTAL.	RENTES REMISES A LA CAISSE D'AMORTISSEMENT. 4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.
1835	116,008,347f 25c	4,758,080f	7,731f	"	"	4,765,811f	4,765,811f	"	4,765,811f
1836	38,033,397 82	1,375,933	11,220	22,937f	"	1,410,090	"	1,410,090f	1,410,090
1840	148,255,978 75	6,089,710	45,762	106,885	"	6,242,357	6,242,357	"	6,242,357
1841	134,036,734 21	5,352,262	37,086	34,711	"	5,424,059	4,286,252	1,137,807	5,424,059
1842	65,396,919 28	2,434,855	18,883	34,660	"	2,488,398	"	2,488,398	2,488,398
1843	68,582,309 67	2,529,668	19,631	58,722	"	2,608,021	"	2,608,021	2,608,021
1844	71,101,939 49	2,519,670	19,564	65,192	"	2,604,426	"	2,604,426	2,604,426
1845	73,694,727 74	2,524,521	19,606	65,313	"	2,609,440	"	2,609,440	2,609,440
1846	76,232,919 59	2,681,102	20,856	69,383	"	2,771,341	"	2,771,341	2,771,341
1847	78,794,010 90	2,904,341	22,560	55,556	"	2,982,457	"	2,982,457	2,982,457
1848	81,208,064 62	4,307,657	33,318	18,859	"	4,359,834	"	4,359,834	4,359,834
1849. (6 derniers mois de 1848)	65,348,475 00	2,982,063	21,104	65,473	1,170,180	4,238,820	"	4,238,820	4,238,820
Fraction restant à consolider	1,016,693,824 32 31 95	40,459,862	277,321	597,691	1,170,180	42,505,054	15,294,420	27,210,634	42,505,054
	1,016,693,856 27								

DÉVELOPPEMENT DES RENTES REMISES A LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.

D'APRÈS L'ORIGINE DE LA RÉSERVE CONSOLIDÉE.

RENTES D'OÙ PROVENAIT la réserve.	RENTES REMISES A LA CAISSE D'AMORTISSEMENT. RENTES 4 p. 0/0.	RENTES 3 p. 0/0.	TOTAL.
Rentes 5 p. 0/0	(B) 15,074,972f	25,384 890	40,459,862f
Rentes 4 1/2 p. 0/0	81,812	195,509	277,321
Rentes 4 p. 0/0	137,636	460,055	597,691
Rentes 3 p. 0/0	"	1,170,180	1,170,180
	15,294,420	27,210,634	42,505,054

(B) Ces rentes ont été remises à la caisse d'amortissement pendant les années ci-après :

Année 1835	4,758,080f
Année 1840	6,089,710
Année 1841	4,227,182
	15,074,972

Tableau général des rachats de la Caisse d'amortissement, jusqu'au 1er janvier 1849.

FONDS RACHETÉS.		RACHATS EFFECTUÉS. Du 1er juin 1816 au 1er juillet 1833.	DU 1er JUILLET 1833 AU 31 DÉCEMBRE 1848. Du 1er juillet 1833 au 1er janvier 1848.	Pendant l'année 1848.	TOTAL.	TOTAL au 1er janvier 1849.
1° Fonds employés aux rachats.	Rentes 5 p. 0/0	734,042,001f 05c	685,449f 03c	"	685,449f 03c	734,727,450f 08c
	—— 4 1/2 p. 0/0	2,050,956 06	852,859 41	"	852,859 41	2,903,815 47
	—— 4 p. 0/0	7,737,877 06	9,207,874 60	1,110,147f 10c	10,318,021 70	18,055,898 76
	—— 3 p. 0/0	513,564,829 91	344,137,910 99	20,084,184 85	364,222,095 84	877,786,925 75
		1,257,395,664 08	354,884,094 03	21,194,331 95	376,078,425 98	1,633,474,090 06
2° Rentes rachetées.	Rentes 5 p. 0/0	44,506,780 00	34,198 00	"	34,198 00	44,540,978 00
	—— 4 1/2 p. 0/0	99,996 00	38,370 00	"	38,370 00	138,366 00
	—— 4 p. 0/0	363,036 00	378,333 00	74,204 00	452,537 00	815,573 00
	—— 3 p. 0/0	21,412,012 00	12,865,146 00	1,178,625 00	14,043,771 00	35,455,783 00
		66,381,824 00	13,316,047 00	1,252,829 00	14,568,876 00	80,950,700 00
3° Capital nominal des rentes rachetées	Rentes 5 p. 0/0	890,135,600 00	683,960 00	"	683,960 00	890,819,560 00
	—— 4 1/2 p. 0/0	2,222,132 00	852,666 00	"	852,666 00	3,074,798 00
	—— 4 p. 0/0	9,075,900 00	9,458,325 00	1,855,100 00	11,313,425 00	20,389,325 00
	—— 3 p. 0/0	713,733,733 00	428,838,200 00	39,287,500 00	468,125,700 00	1,181,859,433 00
		1,615,167,365 00	439,833,151 00	41,142,600 00	480,975,751 00	2,096,143,116 00

OBSERVATIONS.

Les divers résultats ci-contre sont développés, par année, dans le tableau qui se trouve aux pages suivantes, où l'on fait connaître en même temps les rentes annulées et les rentes transférées à la caisse d'amortissement, ainsi que le cours moyen auquel les rachats ont eu lieu.

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Développement, par année, des Rachats de la Caisse d'amortissement, au 1er janvier 1849.

RENTES 5 p. 0/0.

ÉPOQUES DES RACHATS.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissement, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissement, en capital.	COÛT des rentes rachetées.	COURS MOYEN des rentes rachetées.
Année 1816	1,782,765f	35,655,300f	20,439,724f 42c	57f 33c
—— 1817	3,322,114	66,442,280	43,084,946 66	64 85
—— 1818	3,675,642	73,512,840	51,832,333 85	70 51
—— 1819	4,854,776	97,095,520	67,094,882 00	69 10
—— 1820	4,871,085	97,421,700	73,583,386 69	75 53
—— 1821	4,541,262	90,825,240	77,603,426 45	85 44
—— 1822	4,496,321	89,926,420	80,836,284 53	89 89
—— 1823	4,368,056	87,361,120	75,839,022 22	86 81
—— 1824	3,864,222	77,284,440	77,928,109 49	100 83
—— 1825	1,293,864	25,877,280	26,671,963 24	103 07
—— 1826	"	"	"	"
—— 1827	"	"	"	"
—— 1828	"	"	"	"
—— 1829	"	"	"	"
—— 1830	868,142	17,362,840	16,249,434 61	93 59
—— 1831	3,156,807	63,136,140	56,530,523 15	89 54
—— 1832	3,213,555	64,271,100	62,352,055 86	97 10
—— 1833 (6 premiers mois)	198,169	3,963,380	3,995,907 88	100 80
	44,506,780	890,135,600	734,042,001 05	
—— 1833 (6 derniers mois)	34,198	683,960	685,449 03	100 51
—— 1834	"	"	"	"
—— 1835	"	"	"	"
—— 1836	"	"	"	"
—— 1837	"	"	"	"
—— 1838	"	"	"	"
—— 1839	"	"	"	"
—— 1840	"	"	"	"
—— 1841	"	"	"	"
—— 1842	"	"	"	"
—— 1843	"	"	"	"
—— 1844	"	"	"	"
—— 1845	"	"	"	"
—— 1846	"	"	"	"
—— 1847	"	"	"	"
—— 1848	"	"	"	"
	44,540,978	890,819,560	734,727,450 08	

RENTES 4 1/2 p. 0/0.

ÉPOQUES DES RACHATS.	RENTES RACHETÉES et annulées, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et annulées, en capital.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissemt, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissemt, en capital.	COÛT des rentes rachetées.	COURS MOYEN des rentes rachetées.
Année 1828	5,527f	122,822f	"	"	121,818f 54c	99f 18c
—— 1829	"	"	"	"	"	"
—— 1830	1,541	34,244	4,463f	99,178f 00c	120,618 91	90 30
—— 1831	"	"	24,204	537,866 00	443,974 29	82 54
—— 1832	"	"	26,811	595,800 00	533,069 55	89 37
—— 1833 (6 premiers mois)	"	"	37,450	832,222 00	831,474 77	99 91
	7,068	157,066	92,928	2,065,066 00	2,050,956 06	
—— 1833 (6 derniers mois)	"	"	11,859	263,533 00	263,468 36	99 97
—— 1834	"	"	15,226	338,355 00	339,100 14	100 22
—— 1835	"	"	4,730	105,111 00	106,116 73	100 95
—— 1836	"	"	"	"	"	"
—— 1837	"	"	1,465	32,556 00	32,756 74	100 61
—— 1838	"	"	"	"	"	"
—— 1839	"	"	"	"	"	"
—— 1840	"	"	5,090	113,111 00	111,417 44	98 50
—— 1841	"	"	"	"	"	"
—— 1842	"	"	"	"	"	"
—— 1843	"	"	"	"	"	"
—— 1844	"	"	"	"	"	"
—— 1845	"	"	"	"	"	"
—— 1846	"	"	"	"	"	"
—— 1847	"	"	"	"	"	"
—— 1848	"	"	"	"	"	"
	7,068	157,066	131,298	2,917,732 00	2,903,815 47	

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Suite du *Développement, par année, des Rachats de la Caisse d'amortissement, au 1er janvier 1849.*

RENTES 4 p. 0/0.

ÉPOQUES DES RACHATS.	RENTES RACHETÉES et annulées, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et annulées, en capital.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissemt, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissemt, en capital.	COÛT des rentes rachetées.	COURS MOYEN des rentes rachetées.
Année 1830	9,740f	243,500f	65,315f	1,632,875f	1,678,922f 16c	89f 48c
—— 1831	"	"	87,093	2,177,325	1,625,091 10	74 64
—— 1832	"	"	83,654	2,091,350	1,703,518 47	81 47
—— 1833 (6 premiers mois)	"	"	117,234	2,930,850	2,730,345 33	93 15
	9,740	243,500	353,296	8,832,400	7,737,877 06	
—— 1833 (6 derniers mois)	"	"	38,359	958,975	878,905 89	91 65
—— 1834	"	"	52,557	1,313,925	1,221,639 22	92 97
—— 1835	"	"	51,861	1,296,525	1,271,917 76	98 10
—— 1836	"	"	28,435	710,875	707.483 35	99 52
—— 1837	"	"	45,374	1,134,350	1,133,352 77	99 91
—— 1838	"	"	630	15,750	15,946 14	101 25
—— 1839	"	"	"	"	"	"
—— 1840	"	"	31,336	783,400	747,870 97	95 46
—— 1841	"	"	80,371	2,009,275	1,990,867 55	99 09
—— 1842	"	"	6,876	171,900	173,883 25	101 15
—— 1843	"	"	"	"	"	"
—— 1844	"	"	"	"	"	"
—— 1845	"	"	"	"	"	"
—— 1846	"	"	"	"	"	"
—— 1847	"	"	42,534	1,063,350	1,066,007 70	100 39
—— 1848	"	"	74,204	1,855,100	1,110,147 10	66 92
	9,740	243,500	805,833	20,145,825	18,055,898 76	
Développements des rachats de l'année 1848. — Janvier	"	"	6,695	167,375	167,193 85	99 89
Février	"	"	5,478	136,950	136,175 00	99 43
Mars	"	"	7,832	195,800	109,121 25	55 73
Avril	"	"	22,884	572,100	268,759 00	46 98
Mai	"	"	13,310	332,750	182,119 80	54 73
Juin	"	"	13,179	329,475	176,700 20	53 63
Juillet	"	"	4,826	120,650	70,078 00	58 08
Août	"	"	"	"	"	"
Septembre	"	"	"	"	"	"
Octobre	"	"	"	"	"	"
Novembre	"	"	"	"	"	"
Décembre	"	"	"	"	"	"
	"	"	74,204	1,855,100	1,110,147 10	

RENTES 3 p. 0/0.

ÉPOQUES DES RACHATS.	RENTES RACHETÉES et annulées, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et annulées, en capital.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissemt, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissemt, en capital.	COÛT des rentes rachetées.	COURS MOYEN des rentes rachetées.
Antérieurement au 21 juin 1825	"	"	433,097f	14,436,567f	10,819,374f 01c	71f 51c
Du 22 juin 1825 au 31 décembre 1825	1,702,525f	56,750,833f	"	"	40,083,249 72	71 51
Année 1826	3,508,701	116,956,700	"	"	77,709,481 70	66 64
—— 1827	3,303,540	110,118,000	"	"	77,538,617 35	70 41
—— 1828	3,242,483	108,082,767	"	"	77,382,901 71	71 60
—— 1829	2,907,829	96,927,633	"	"	77,509,912 30	79 97
—— 1830	1,338,208	44,606,933	1,030,990	34,366,333	61,606,036 17	78 01
—— 1831	"	"	1,312,787	43,759,566	26,204,698 41	59 88
—— 1832	"	"	1,096,132	36,537,733	24,924,108 95	68 22
—— 1833 (6 premiers mois)	"	"	1,535,720	51,190,667	39,786,449 59	77 71
	16,003,286	533,442,866	5,408,726	180,290,866	513,564,829 91	
—— 1833 (6 derniers mois)	"	"	494,868	16,495,600	12,463,221 18	75 55
—— 1834	"	"	668,664	22,288,800	17,199,583 43	77 16
—— 1835	"	"	671,690	22,389,667	17,871,350 32	79 82
—— 1836	"	"	693,566	23,118,867	18,554,189 77	80 25
—— 1837	"	"	727,948	24,264,933	19,276,031 12	79 44
—— 1838	"	"	745,816	24,860,533	20.016,341 47	80 51
—— 1839	"	"	775,885	25,862,834	20,781,654 37	80 35
—— 1840	"	"	806,354	26,878,467	21,569,382 28	80 25
—— 1841	"	"	861,980	38,732,667	22,424,338 10	78 04
—— 1842	"	"	948,237	31,607,900	25,248,580 80	79 87
—— 1843	"	"	968,692	32,289,733	26 215,623 45	81 05
—— 1844	"	"	986 505	32,883,500	27,193,680 85	82 70
—— 1845	"	"	1,090,194	36,339,800	30,592,642 95	84 27
—— 1846	"	"	1,144,584	38,152,800	31,761,047 20	83 33
—— 1847	"	"	1,280,163	42,672,106	32,970,243 70	77 29
—— 1848	"	"	1,178,625	39,287,500	20,084,184 85	54 16
	16,003,286	533,442,866	19,452,497	658,416,567	877,786,925 75	
Développements des rachats de l'année 1848. — Janvier	"	"	123,008	4,100,267	3,051,227 15	74 42
Février	"	"	98,594	3,286,46	2,439,744 55	74 24
Mars	"	"	242,133	8,071,100	3,905,780 85	48 39
Avril	"	"	220,770	7,359,000	2,928,699 55	39 80
Mai	"	"	207,888	6,929,600	3,294,769 95	47 55
Juin	"	"	203,343	6,778,100	3,116,739 55	45 98
Juillet	"	"	82,889	2,762,966	1,347,223 25	48 76
Août	"	"	"	"	"	"
Septembre	"	"	"	"	"	"
Octobre	"	"	"	"	"	"
Novembre	"	"	"	"	"	"
Décembre	"	"	"	"	"	"
	"	"	1,178,625	39,287,500	20,084,184 85	

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Tableau du Cours moyen des Rentes à divers taux, d'après les Bulletins journaliers de la Bourse, jusqu'à la fin de l'année 1848.

RENTES 5 p. 0/0.

DÉVELOPPEMENT DU COURS MOYEN PAR ANNÉE. — ANNÉES.	COURS MOYEN.
Année 1814	62f 43c
—— 1815	63 41
—— 1816	59 25
—— 1817	63 90
—— 1818	70 65
—— 1819	68 34
—— 1820	75 08
—— 1821	83 73
—— 1822	89 64
—— 1823	85 02
—— 1824	100 50
—— 1825	99 44
—— 1826	98 24
—— 1827	101 14
—— 1828	104 76
—— 1829	108 65
—— 1830	98 97
—— 1831	89 40
—— 1832	97 00
—— 1833	102 82
—— 1834	105 58
—— 1835	108 27
—— 1836	107 77
—— 1837	108 68
—— 1838	109 66
—— 1839	111 01
—— 1840	111 80
—— 1841	114 04
—— 1842	119 00
—— 1843	121 30
—— 1844	121 65
—— 1845	119 95
—— 1846	120 77
—— 1847	116 88
—— 1848	77 04

DÉVELOPPEMENT, PAR MOIS, DU COURS MOYEN DE L'ANNÉE 1848. — ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	MOIS.	COURS MOYEN.
22 septembre 1847	Janvier	116f 42c
	Février	116 89
	Mars	"
22 mars 1848	Mars	69 97
	Avril	59 32
	Mai	69 77
	Juin	68 41
	Juillet	75 23
	Août	71 79
	Septembre	72 61
22 septembre 1848	Septembre	69 56
	Octobre	68 69
	Novembre	64 93
	Décembre	73 16
Cours moyen de l'année 1848		77 04

RENTES 4 1/2 p. 0/0.

DÉVELOPPEMENT DU COURS MOYEN PAR ANNÉE. — ANNÉES.	COURS MOYEN.
Année 1825	102 42
—— 1826	93 17
—— 1827	91 60
—— 1828	97 05
—— 1829	103 13
—— 1830	100 30
—— 1831	81 00
—— 1832	89 38
—— 1833	99 55
—— 1834	100 32
—— 1835	101 44
—— 1836	102 91
—— 1837	102 28
—— 1838	105 46
—— 1839	105 62
—— 1840	104 15
—— 1841	103 09
—— 1842	106 88
—— 1843	108 65
—— 1844	112 20
—— 1845	113 94
—— 1846	112 11
—— 1847	105 82
—— 1848	71 60

DÉVELOPPEMENT, PAR MOIS, DU COURS MOYEN DE L'ANNÉE 1848. — ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	MOIS.	COURS MOYEN.
22 septembre 1847	Janvier	104 00
	Février	104 00
	Mars	"
22 mars 1848	Mars	85 00
	Avril	"
	Mai	60 20
	Juin	58 78
	Juillet	65 90
	Août	62 50
	Septembre	"
22 septembre 1848	Septembre	"
	Octobre	58 94
	Novembre	55 00
	Décembre	61 54
Cours moyen de l'année 1848		71 60

RENTES 4 p. 0/0.

DÉVELOPPEMENT DU COURS MOYEN PAR ANNÉE. — ANNÉES.	COURS MOYEN.
Année 1830	91 96f
—— 1831	74 71
—— 1832	81 50
—— 1833	92 36
—— 1834	93 16
—— 1835	98 14
—— 1836	100 82
—— 1837	100 18
—— 1838	102 61
—— 1839	101 99
—— 1840	101 51
—— 1841	99 37
—— 1842	102 12
—— 1843	103 63
—— 1844	106 05
—— 1845	108 55
—— 1846	106 67
—— 1847	101 29
—— 1848	61 80

DÉVELOPPEMENT, PAR MOIS, DU COURS MOYEN DE L'ANNÉE 1848. — ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	MOIS.	COURS MOYEN.
22 septembre 1847	Janvier	99f 88c
	Février	99 43
	Mars	"
22 mars 1848	Mars	60 00
	Avril	48 93
	Mai	53 66
	Juin	54 00
	Juillet	58 07
	Août	48 00
	Septembre	"
22 septembre 1848	Septembre	55 00
	Octobre	54 25
	Novembre	52 00
	Décembre	58 65
Cours moyen de l'année 1848		61 80

RENTES 3 p. 0/0.

DÉVELOPPEMENT DU COURS MOYEN PAR ANNÉE. — ANNÉES.	COURS MOYEN.
Année 1825	68 62
—— 1826	67 11
—— 1827	69 92
—— 1828	71 43
—— 1829	80 05
—— 1830	70 78
—— 1831	60 59
—— 1832	68 30
—— 1833	76 33
—— 1834	77 94
—— 1835	79 86
—— 1836	80 29
—— 1837	79 48
—— 1838	80 60
—— 1839	80 90
—— 1840	78 79
—— 1841	78 02
—— 1842	80 09
—— 1843	81 05
—— 1844	82 70
—— 1845	84 20
—— 1846	83 19
—— 1847	77 31
—— 1848	49 80

DÉVELOPPEMENT, PAR MOIS, DU COURS MOYEN DE L'ANNÉE 1848. — ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	MOIS.	COURS MOYEN.
22 décembre 1847	Janvier	74 29
	Février	74 36
	Mars	47 53
	Avril	40 09
	Mai	47 34
	Juin	47 66
22 juin 1848	Juin	45 82
	Juillet	47 75
	Août	44 28
	Septembre	44 49
	Octobre	44 30
	Novembre	42 00
	Décembre	43 65
22 décembre 1848	Décembre	45 37
Cours moyen de l'année 1848		49 80

COMPTE

DES EMPRUNTS POUR PONTS, CANAUX

ET TRAVAUX DIVERS.

NOTE

Sur le Compte des Emprunts pour Ponts, Canaux et Travaux divers.

Différentes lois spéciales, et principalement celles des 5 août 1821 et 14 août 1822, ont autorisé le Gouvernement à emprunter à des compagnies soumissionnaires, et à la caisse des dépôts et consignations, les fonds nécessaires pour subvenir, soit à la construction ou à l'achèvement de plusieurs ponts et canaux, soit aux travaux d'amélioration à exécuter dans divers ports.

Le tableau publié au compte de l'année 1838, pages 412 à 433, a fait connaître la date des lois qui ont autorisé ces emprunts, le nom des soumissionnaires avec lesquels ils ont été contractés, leur montant, les travaux qui les ont motivés, les époques des versements effectués au trésor public, et les conditions diverses stipulées pour chacun d'eux, relativement aux intérêts, aux primes, aux concessions de droits spéciaux et à l'amortissement.

Il résulte de ce tableau, dont les résultats sont invariables, et que, par conséquent, il n'y avait pas lieu de reproduire ultérieurement dans le Compte général des finances, que les emprunts se partagent en six catégories, sous le rappport du mode adopté pour leur amortissement.

1° Emprunts au remboursement desquels il a été assigné un droit de péage concédé aux prêteurs, et qui n'ont mis à la charge du trésor public que l'insuffisance du produit de ce droit, comparativement à l'annuité consentie par les traités (ponts de Bordeaux, de Libourne et de Laval). 3,700,000f 00c

2° Emprunt remboursable au moyen d'un droit de tonnage concédé aux prêteurs, jusqu'à l'entier amortissement du capital prêté (port du Havre)..... 2,800,000 00

3° Emprunts remboursables au moyen, 1° d'une annuité fixe portée en dépense au budget, pendant un nombre déterminé d'années, pour la portion de ces emprunts que le trésor a prise à sa charge; 2° de droits spéciaux de tonnage et de navigation, dont le produit annuel est garanti aux prêteurs; 3° d'un contingent annuel fourni par les localités (ports de Boulogne et de Rouen)..... 2,490,000 00

4° Emprunts remboursables au moyen d'une annuité fixe servie à la charge du budget de l'État pendant un nombre déterminé d'années, et tenant lieu d'intérêts, de prime et d'amortissement (navigation de l'Isle)..... 2,500,000 00

A REPORTER..... 11,490,000 00

Note sur le Compte des Emprunts pour Ponts, Canaux et Travaux divers.

REPORT		11,490,000f 00c
5° Emprunts dont le remboursement a été assigné sur des contingents annuels à fournir par les départements ou les villes (portion de l'emprunt du port de Dunkerque à amortir par la ville et par le département du Nord)		392,000 00
TOTAL des emprunts auxquels divers modes particuliers d'amortissement ont été appliqués		11,882,000 00
6° Emprunts dont le trésor s'est engagé à rembourser matériellement le capital :		
Ponts de Bergerac, de Montrejeau et de Pensaguel	4,850,000f 00c	
Canaux du Rhône au Rhin, de la Somme, des Ardennes, de Bourgogne, d'Arles, de Bretagne, du Nivernais, de Berry, et canal latéral à la Loire	123,100,000 00	
Navigation de l'Oise et du Tarn	3,800,000 00	
Ports de Dunkerque et de Granville	2,148,000 00	
		133,898,000 00
MONTANT TOTAL des emprunts effectués		145,780,000 00

Le versement de ces emprunts a eu lieu pendant les années indiquées ci-après :

ANNÉES 1818	250,000f	REPORT	119,836,753f
—— 1819	525,000	ANNÉES 1830	9,832,833
—— 1820	1,675,000	—— 1831	6,871,219
—— 1821	3,453,333	—— 1832	6,034,154
—— 1822	11,018,037	—— 1833	560,041
—— 1823	16,619,391	—— 1834	440,000
—— 1824	15,647,492	—— 1835	880,000
—— 1825	16,880,706	—— 1836	590,000
—— 1826	16,329,773	—— 1837	430,000
—— 1827	15,121,266	—— 1838	100,000
—— 1828	11,745,111	—— 1839	205,000
—— 1829	10,571,644		145,780,000
A REPORTER	119,836,753		

Sur les emprunts que le trésor doit rembourser matériellement, ci		133,898,000f 00c
il a été amorti, savoir :		
Antérieurement au 1er janvier 1848	38,062,900f 58c	41,174,379 28
Pendant l'année 1848	3,111,478 70	
et, au 1er janvier 1849, il restait à amortir celle de		92,723,620 72

Le temps probable qui doit s'écouler, à partir de la même époque, pour compléter l'amortissement de ces emprunts, varie selon les conditions propres à chacun d'eux; cependant on peut résumer de la manière suivante les indications données à cet égard dans le tableau précité du compte de 1838 :

de 11 à 15 ans 1/2, pour	9,328,467f 52c
de 18 à 21 ans, pour	83,395,153 20
TOTAL	92,723,620 72

Note sur le Compte des Emprunts pour Ponts, Canaux et Travaux divers.

Les charges qui sont résultées, pour les budgets, des diverses conditions stipulées par les traités en faveur des prêteurs, sont celles dont on va présenter le détail; mais, en les examinant, il importe de ne pas perdre de vue l'observation reproduite annuellement au compte général des finances sur les améliorations résultant, pour le trésor, des grands travaux d'utilité publique exécutés au moyen des emprunts spéciaux dont il s'agit. Ces emprunts n'ont point été consommés improductivement, comme ceux que l'État s'est trouvé dans la nécessité, à plusieurs époques, de contracter en rentes, et à des conditions souvent très-onéreuses. Les canaux, les ponts subsistent et constituent un immense capital; ils sont une source féconde de prospérité pour le pays, d'abord par les revenus directs qu'ils procurent au trésor, et ensuite par les avantages indirects qui en résultent pour l'État et pour les particuliers, tels que l'abaissement du prix des transports, l'augmentation de la valeur des propriétés et de la matière imposable, l'accroissement des droits de mutation et de succession, etc. Il serait impossible, au reste, d'apprécier en chiffres la plus-value de ressources dont on aurait à tenir compte pour ces diverses causes, si l'on pouvait, dans un même document, rapprocher les recettes et les dépenses qui ont été la conséquence des emprunts et des travaux : on doit, en conséquence, se borner à énoncer ici celui des termes de ce tableau général, qui se forme de la dépense à laquelle les budgets ont eu à subvenir pour assurer le service annuel de la dette contractée par le trésor.

	DÉPENSES EFFECTUÉES		
	antérieurement au 1er janvier 1848.	pendant l'année 1848.	TOTAL.
1° *Emprunts à rembourser matériellement par le Trésor.*			
Intérêts et primes	154,345,152f 86c	5,848,821f 30c	160,193,974f 16c
2° *Emprunts contractés à des conditions diverses.*			
Annuités fixes tenant lieu d'intérêts, de primes, etc	6,885,468 75	52,908 01	6,938,376 76
Remboursement de droits spéciaux de tonnage, etc	5,798,690 78	"	5,798,690 78
Insuffisance de droits de péage	2,883,873 95	"	2,883,873 95
	169,913,186 34	5,901,729 31	175,814,915 65

Les payements ordonnancés sur les budgets, à titre d'amortissement des emprunts et mentionnés d'autre part, ne sont pas compris dans les charges ci-dessus, parce que leur effet est de libérer le trésor public et non de constituer pour lui une dépense réelle.

On se réfère, au surplus, aux explications données page 411 du compte des finances de l'année 1838, sur les causes de l'impossibilité où l'administration se trouve de faire connaître, en une seule expression, un taux fixe d'intérêts servant à déterminer, en définitive, la dépense annuelle qui pèse sur le trésor pour le service des emprunts spéciaux formant l'objet du présent compte.

COMPTE DES EMPRUNTS POUR PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.

Tableau présentant la classification des Emprunts, d'après la nature des conditions stipulées pour l'amortissement de chacun d'eux.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX OU ENTREPRISES pour lesquels les emprunts ont été contractés.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	CONDITIONS des emprunts. — Pages du compte de 1838.	MONTANT DES EMPRUNTS, par emprunt.	MONTANT DES EMPRUNTS, par catégorie.	OBSERVATIONS.
EMPRUNTS DONT LE TRÉSOR S'EST ENGAGÉ À REMBOURSER MATÉRIELLEMENT LE CAPITAL.					
Port de Dunkerque (portion de l'emprunt que le trésor a prise à sa charge)	Caisse des dépôts et consignations	415	1,548,000f	133,898,000f	
Ponts de Bergerac, d'Agen, d'Aiguillon, de Moissac et de Coëmont	Balguerie et compagnie.	415	2,900,000		
Ponts de Montrejeau, de la Roche-de-Glun, du Petit-Vey et de Souillac	Urbain-Sartoris et compagnie	417	1,800,000		
Pont de Pensaguel	*Idem*	419	150,000		
Canal du Rhône au Rhin	Humann et compagnie.	419	10,000,000		
Canaux de la Somme et de Manicamp	Urbain-Sartoris et Cie.	421	6,600,000		
Canal des Ardennes	(Compagnie dite des	421	8,000,000		
Navigation de l'Oise	*Trois-Canaux.*)	423	3,000,000		
Canal de Bourgogne	J. Hagermann et Cie.	425	25,000,000		
Canal d'Arles à Bouc	Odier et compagnie	425	5,500,000		
Canaux de Bretagne	André-Cottier et Cie.	427	36,000,000		
Canal du Nivernais		427	8,000,000		
Canal de Berry	(Compagnie dite des	429	12,000,000		
Canal latéral à la Loire	*Quatre-Canaux.*)	429	12,000,000		
Navigation du Tarn	Caisse des dépôts et consignations	431	800,000		
Achèvement du môle et approfondissement du port de Granville	*Idem*	431	600,000		
EMPRUNTS CONTRACTÉS À DES CONDITIONS DIVERSES.					
Pont de Bordeaux (1)	Balguerie et compagnie	413	2,000,000f	11,882,000f	(1) Emprunts au remboursement desquels il a été assigné un droit de péage concédé aux prêteurs, et qui n'ont mis à la charge du trésor public que l'insuffisance du produit de ce droit, comparativement à l'annuité consentie par les traités.
Pont de Libourne (1)	*Idem*	413	1,500,000		
Pont de Laval (1)	Dubois-Fresnay et Cie.	417	200,000		
Grands travaux du port du Havre (2)	Homberg et compagnie	431	2,800,000		(2) Emprunt remboursable au moyen d'un droit de tonnage concédé aux prêteurs jusqu'à l'entier amortissement du capital prêté.
Travaux d'amélioration du port de Boulogne (3)	Caisse des dépôts et consignations	433	1,650,000		(3) Emprunts remboursables au moyen, 1° d'une annuité fixe portée en dépense au budget pendant un nombre déterminé d'années, pour la portion de ces emprunts que le trésor a prise à sa charge; 2° de droits spéciaux de tonnage et de navigation, dont le produit annuel est garanti aux prêteurs; 3° d'un contingent annuel fourni par les localités.
Travaux de perfectionnement à exécuter au port et aux quais de Rouen (3)	Barbet et compagnie. Caisse des dépôts et consignations	433	840,000		
Navigation de l'Isle (4)	Froidefond de Bellisle et compagnie	423	2,500,000		(4) Emprunt remboursable au moyen d'une annuité fixe, servie à la charge du budget de l'État pendant un nombre d'années déterminé, et tenant lieu d'intérêts, de prime et d'amortissement.
Port de Dunkerque (portion de l'emprunt mise à la charge du département et de la ville) (5)	Caisse des dépôts et consignations	415	392,000	145,780,000	(5) Emprunt dont le remboursement a été assigné sur des contingents annuels à fournir par le département et par la ville.

Situation, au 1er janvier 1849, des Emprunts à rembourser matériellement par le Trésor.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX OU ENTREPRISES pour lesquels les emprunts ont été contractés.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	MONTANT des EMPRUNTS.	SOMMES AMORTIES.	SOMMES restant À AMORTIR au 1er janvier 1849.	TEMPS PROBABLE restant à courir pour compléter l'amortissement.
PONTS.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Ponts de Bergerac, d'Agen, d'Aiguillon, de Moissac, de Coëmont	Balguerie et compagnie.	2,900,000	2,900,000 00	"	Terminé.
Ponts de Montrejeau, de la Roche-de-Glun, du Petit-Vey, de Souillac	Urbain-Sartoris	1,800,000	1,800,000 00	"	*Idem.*
Pont de Pensaguel	*Idem.*	150,000	150,000 00	"	*Idem.*
CANAUX.					
Canal du Rhône au Rhin	Humann et compagnie.	10,000,000	4,293,092 25	5,706,907 75	11 ans.
Canaux de la Somme et de Manicamp	*Idem.*	6,600,000	1,070,945 20	5,529,054 80	21 ans.
Canal des Ardennes	*Idem.*	8,000,000	1,298,115 39	6,701,884 61	*Idem.*
Canal de Bourgogne	J. Hagermann et compagnie	25,000,000	6,070,678 70	18,929,321 30	19 ans 1/2.
Canal d'Arles à Bouc	Odier et compagnie	5,500,000	1,878,440 23	3,621,559 77	15 ans 1/2.
Canaux de Bretagne	André-Cottier et compagnie	36,000,000	9,143,158 00	26,856,842 00	18 ans.
Canal du Nivernais	*Idem.*	8,000,000	2,563,237 00	5,436,763 00	17 ans.
Canal de Berry	*Idem.*	12,000,000	3,544,712 00	8,455,288 00	*Idem.*
Canal latéral à la Loire	*Idem.*	12,000,000	3,496,071 00	8,503,929 00	18 ans.
PORTS.					
Port de Dunkerque	Caisse des dépôts et consignations	1,548,000	1,548,000 00	"	Terminé.
Achèvement du môle et approfondissement du port de Granville	*Idem.*	600,000	600,000 00	"	*Idem.*
TRAVAUX DE NAVIGATION.					
Navigation de l'Oise	Urbain-Sartoris et compagnie	3,000,000	486,793 25	2,513,206 75	21 ans.
Navigation du Tarn	Caisse des dépôts et consignations	800,000	331,136 26	468,863 74	17 ans.
		133,898,000	41,174,379 28	92,723,620 72	

Suite du COMPTE DES EMPRUNTS POUR PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.

Tableau des charges supportées par les budgets, jusqu'au 1er janvier 1849, pour les Emprunts applicables aux Ponts, Canaux et Travaux divers.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX OU ENTREPRISES pour lesquels les emprunts ont été contractés.	DATES DES LOIS qui ont autorisé les emprunts.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	MONTANT des EMPRUNTS.	CHARGES DES EMPRUNTS. EMPRUNTS À REMBOURSER MATÉRIELLEMENT PAR LE TRÉSOR. — Intérêts et primes.	EMPRUNTS CONTRACTÉS À DES CONDITIONS DIVERSES. Payements d'annuités fixes tenant lieu d'intérêts de primes et d'amortissement.	Remboursement de produits de droits de tonnage ou de navigation concédés aux compagnies.	Payements pour insuffisance de droits de péage.	TOTAL PAR EMPRUNT.	OBSERVATIONS.
PONTS.									
Pont de Bordeaux	10 avril 1818.	Balguerie et compagnie	2,000,000f	"	"	"	199,475f 99c	199,475f 99c	(A) Emprunts pour lesquels le trésor a soldé, en totalité, la dépense qui était à sa charge.
Pont de Libourne	13 mai 1818.	*Idem*	1,500,000	"	"	"	2,601,444 59	(A) 2,601,444 59	
Pont de Laval	5 août 1821.	Dubois-Fresnay et compagnie	200,000	(B) 15,597f 03c	"	"	82,953 37	(A) 98,550 40	
Ponts de Bergerac, d'Agen, d'Aiguillon, de Moissac et de Coëmont	*Idem.*	Balguerie et compagnie	2,900,000	3,436,387 43	"	"	"	(A) 3,436,387 43	
Ponts de Montrejeau, de la Roche-de-Glun, du Petit-Vey et de Souillac.	*Idem.*	Urbain-Sartoris et compagnie	1,800,000	2,249,797 29	"	"	"	(A) 2,249,797 29	(B) Payements d'intérêts, faits à la compagnie, en 1822 et 1823, avant l'établissement du péage.
Pont de Pensaguel	*Idem.*	*Idem*	150,000	180,515 40	"	"	"	(A) 180,515 40	
CANAUX.									
Canal du Rhône au Rhin	6 août 1821.	Humann et compagnie	10,000,000	14,923,677 75	"	"	"	14,923,677 75	
Canal de la Somme et de Manicamp	*Idem.*	Urbain-Sartoris et compagnie	6,600,000	9,934,554 80	"	"	"	9,934,554 80	
Canal des Ardennes	*Idem.*	*Idem*	8,000,000	12,881,884 61	"	"	"	12,881,884 61	
Canal de Bourgogne	14 août 1822.	J. Hagermann et compagnie	25,000,000	26,706,689 70	"	"	"	26,706,689 70	
Canal d'Arles à Bouc	*Idem.*	Odier et compagnie	5,500,000	6,238,359 77	"	"	"	6,238,359 77	
Canaux de Bretagne	*Idem.*	André Cottier et compagnie	36,000,000	41,984,042 00	"	"	"	41,984,042 00	
Canal du Nivernais	*Idem.*	*Idem*	8,000,000	9,220,763 00	"	"	"	9,220,763 00	
Canal du Berry	*Idem.*	*Idem*	12,000,000	13,713,688 00	"	"	"	13,713,688 00	
Canal latéral à la Loire	*Idem.*	*Idem*	12,000,000	13,391,729 00	"	"	"	13,391,729 00	
PORTS.									
Port de Dunkerque	20 juin 1821.	Caisse des dépôts et consignations	1,940,000	707,636 10	"	"	"	(A) 707,636 10	
Achèvement du môle et approfondissement du port de Granville	29 juillet 1829.	*Idem*	600,000	"	"	"	"	(C) "	(C) Cet emprunt n'a mis aucune dépense à la charge des budgets, attendu qu'il n'a donné lieu, de la part du trésor, qu'à l'amortissement de la somme prêtée, les intérêts ayant été payés par la ville de Granville.
Travaux du port et des quais de Rouen	31 mai 1831.	Barbet et comp. et Caisse des dépôts et consig.	840,000	"	212,968f 75c	538,747f 96c	"	(A) 751,716 71	
Grands travaux du port du Havre	28 juin 1829.	Homberg et compagnie	2,800,000	"	"	4,607,944 97	"	(A) 4,607,944 97	
Travaux d'amélioration du port de Boulogne	28 juin 1829 et 30 juin 1835.	Caisse des dépôts et consignations	1,650,000	(D) 131,398 26	1,287,908 01	651,997 85	"	(A) 2,071,304 12	(D) Payements d'intérêts, faits à la compagnie, de 1830 à 1834, pendant la durée des versements du premier emprunt.
TRAVAUX DE NAVIGATION.									
Navigation de l'Isle	6 août 1821.	Froidefond de Bellisle et compagnie	2,500,000	"	5,437,500 00	"	"	(A) 5,437,500 00	
Navigation de l'Oise	*Idem.*	Urbain-Sartoris et compagnie	3,000,000	3,791,956 75	"	"	"	3,791,956 75	
Navigation du Tarn	14 août 1822.	Caisse des dépôts et consignations	800,000	685,297 27	"	"	"	685,297 27	
			145,780,000	160,193,974 16	6,938,376 76	5,798,690 78	2,883,873 95	175,814,915 65	
					15,620,941f 49c				

COMPTE

DES CAUTIONNEMENTS EN NUMÉRAIRE

POUR L'ANNÉE 1848.

NOTE

Sur le compte des cautionnements en numéraire pour l'année 1848.

Le compte des capitaux de cautionnements en présente la situation au commencement et à la fin de l'année, ainsi que le mouvement pendant cette période. Il fait connaître les capitaux de cautionnements restant dus par l'État, ceux qui ont été reçus ou remboursés pendant l'année, l'indication des classes de titulaires des emplois, et, enfin, la situation du trésor, au 1er janvier 1849, relativement au solde dont il demeure débiteur.

Les capitaux de cautionnements versés en numéraire au trésor pendant l'année 1848 sont de	17,839,274f 76c
Les remboursements montent à	15,653,883 31
RECETTES excédant les remboursements	2,185,391 45
Les capitaux qui restaient dus au 1er janvier 1848 s'élevaient à	235,685,631 93
Par conséquent le trésor demeure débiteur, au 1er janvier 1849, envers les titulaires de cautionnements, de la somme totale de	237,871,023 38

SAVOIR :

Ministère de la justice	28,375	Parties.	64,911,087f 43c
——— de l'instruction publique	65	.....	582,460 00
——— de l'intérieur	576	.....	6,001,791 30
——— de l'agriculture et du commerce	876	.....	6,866,085 22
——— de la guerre	721	.....	4,073,056 42
——— de la marine	71	.....	1,215,776 00
——— des finances	26,604	.....	154,220,767 01
	57,288		237,871,023 38

La situation du trésor, quant à la dette que ce service a mise à sa charge, se résume ainsi qu'il suit :

Note sur le Compte des Cautionnements en numéraire.

Les cautionnements restant inscrits au 1er avril 1814, et dont les fonds ont été employés aux dépenses générales de l'État pendant la période qui se termine à cette époque, s'élèvent à	152,975,907f 62c
Ceux qui ont été versés au trésor en exécution des lois des 28 avril 1816 et 23 juillet 1820, et dont les budgets des mêmes années ont profité à titre de ressources extraordinaires, montent à	65,122,000 00
TOTAL des fonds de cautionnements portés en recette aux budgets	218,097,907 62
Et, enfin, compensées entre elles pour obtenir l'excédant de la recette ou de la dépense, les opérations auxquelles ont donné lieu, depuis la loi du 28 avril 1816, les créations et les suppressions d'emplois, les augmentations ou les réductions dans les fixations primitives des cautionnements et les mutations de titulaires, font ressortir au compte spécial qui sert à les constater, et sur l'emploi duquel il a été donné dans le compte de l'année 1838, page 460, des explications auxquelles on pourra utilement se reporter, un solde créditeur de	19,773,115 76
TOTAL ÉGAL au montant des cautionnements inscrits sur les livres du trésor à l'époque du 1er janvier 1849	237,871,023 38

Le compte des finances a compris, pour les années 1839 et antérieures, un tableau présentant la situation des capitaux de cautionnements originairement inscrits au crédit de titulaires français dans les départements séparés. Cette situation n'étant pas susceptible d'éprouver de changements, on a cru pouvoir s'abstenir de la reproduire dans les comptes ; elle se trouve page 533 de celui de 1839.

COMPTE DES CAUTIONNEMENTS EN NUMÉRAIRE

SITUATION, au 1er janvier 1849, des Capitaux de Cautionnements.

MINISTÈRES auxquels ressortissent les emplois et classes des titulaires.	CAPITAUX dus au 1er janvier 1848.		RECETTE DE L'ANNÉE 1848. (*Créations d'emplois, augmentations dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*)			DÉPENSES DE L'ANNÉE 1848. (*Suppressions d'emplois, réduction dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*)			CAPITAUX dus au 1er janvier 1849.		RÉSULTAT, par classe de titulaires, du mouvement de l'année 1848.				OBSERVATIONS.
	Nombre de parties.	Sommes.	Recettes effectives en numéraire.	Applications à de nouvelles fonctions.	TOTAL.	Remboursements en numéraire.	Applications à de nouvelles fonctions.	TOTAL.	Nombre de parties.	Sommes.	Nombre de parties. Augmentation.	Nombre de parties. Diminution.	Sommes. Excédant de recette.	Sommes. Excédant de dépense.	
Ministère de la justice.															
Avocats au conseil d'État et à la cour de cassation	64	448,000f 00c	21,000f 00c	"	21,000f 00	42,000f 00c	"	42,000f 00c	61	427,000f 00c	"	3	"	21,000f 00c	
Avoués	3,508	10,580,509 54	256,600 00	"	256,600 00	491,200 00	"	491,200 00	3,477	10,345,909 54	"	31	"	234,600 00	
Commissaires-priseurs	458	4,602,700 00	156,200 00	"	156,200 00	272,600 00	"	272,600 00	457	4,486,300 00	"	1	"	116,400 00	
Gardes du commerce	11	66,000 00	"	"	"	"	"	"	11	66,000 00	"	"	"	"	
Greffiers des cours d'appel, des tribunaux civils et de commerce	638	2,735,455 14	91,000 00	"	91,000 00	137,000 00	"	137,000 00	625	2,689,455 14	"	13	"	46,000 00	
Greffiers des justices de paix	2,978	4,460,773 91	198,000 00	"	198,000 00	242,200 00	"	242,200 00	3,057	4,416,573 91	79	"	"	44,200 00	
Greffiers des tribunaux de police	99.	341,691 00	3,134 00	"	3,134 00	17,250 00	"	17,250 00	105	327,575 00	6	"	"	14,116 00	
Huissiers	9,677	7,841,505 34	257,229 21	"	257,229 21	384,549 24	"	384,549 24	9,629	7,714,185 31	"	48	"	127,320 03	
Notaires	10,815	34,681,855 53	1,330,300 00	"	1,330,300 00	1,574,067 00	"	1,574,067 00	10,953	34,438,083 53	138	"	"	243,767 00	
Ministère de l'instruction publique.															
Économes des lycées nationaux et préposés divers	59	545,000 00	45,460 00	50,000f 00c	95,460 00	8,000 00	50,000f 00c	58,000 00	65	582,460 00	6	"	37,460f 00c	"	
Ministère de l'intérieur.															
Préposés divers et adjudicataires	128	417,628 57	31,228 60	"	31,228 60	82,844 72	"	82,844 72	120	366,012 45	"	8	"	51,616 12	
Journaux ou écrits périodiques	339	6,590,541 83	896,558 34	"	896,558 34	1,851,321 32	"	1,851,321 32	456	5,635,778 85	117	"	"	954,762 98	
Ministère de l'agriculture et du commerce.															
Agents de change et courtiers de commerce dans les départements	824	6,210,585 22	216,500 00	"	216,500 00	461,000 00	"	461,000 00	808	5,966,085 22	"	16	"	244,500 00	
Courtiers de commerce et d'assurances à Paris	73	954,000 00	39,000 00	"	39,000 00	93,000 00	"	93,000 00	68	900,000 00	"	5	"	54,000 00	
Ministère de la guerre.															
Agents comptables des divers services en France	297	2,428,957 93	66,400 00	131,600 00	198,000 00	174,455 23	103,100 00	277,555 23	294	2,349,402 70	"	3	"	79,555 23	
Fournisseurs et adjudicataires de travaux en France	17	121,000 33	"	"	"	74,000 00	"	74,000 00	15	47,000 33	"	2	"	74,000 00	
Titulaires divers à Alger	389	1,638,351 01	189,283 62	36,229 27	225,512 89	115,481 24	71,729 27	187,210 51	412	1,676,653 39	23	"	38,302 38	"	
Ministère de la marine.															
Agents comptables et trésoriers des invalides de la marine	32	838,666 00	44,000 00	72,000 00	116,000 00	16,000 00	72,000 00	88,000 00	43	866,666 00	11	"	28,000 00	"	
Préposés divers et officiers ministériels dans les colonies	23	374,250 00	"	"	"	28,000 00	"	28,000 00	20	346,250 00	"	3	"	28,000 00	
Fournisseurs et adjudicataires des travaux de la marine	22	9,360 00	"	"	"	6,500 00	"	6,500 00	8	2,860 00	"	14	"	6,500 00	
A REPORTER	30,451	85,886,831 35	3,841,893 77	289,829 27	4,131,723 04	6,071,468 75	296,829 27	6,368,298 02	30,684	83,650,256 37	380	147	103,762 38	2,340,337 36	

Suite du COMPTE DES CAUTIONNEMENTS EN NUMÉRAIRE.

Suite de la *Situation, au 1er janvier 1849, des Capitaux de Cautionnements.*

MINISTÈRES auxquels ressortissent les emplois et classes des titulaires.	CAPITAUX dus au 1er janvier 1848.		RECETTE DE L'ANNÉE 1848. (*Créations d'emplois, augmentations dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*)			DEPENSES DE L'ANNÉE 1848. (*Suppressions d'emplois, réductions dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*)			CAPITAUX dus au 1er janvier 1849.		RÉSULTAT, par classe de titulaires, du mouvement de l'année 1848.				OBSERVATIONS.
	Nombre de parties.	Sommes.	Recettes effectives en numéraire.	Application à de nouvelles fonctions.	TOTAL.	Remboursements en numéraire.	Applications à de nouvelles fonctions.	TOTAL.	Nombre de parties.	Sommes.	Nombre de parties. Augmentation.	Nombre de parties. Diminution.	Sommes. Excédant de recette.	Sommes. Excédant de dépense.	
Report	30,451	85,886,831f 35c	3,841,893f 77c	289,829f 27c	4,131,723f 04c	6,071,468f 75c	296,829f 27c	6,368,298f 02c	30,684	83,650,256f 37c	380	147	103,762f 38c	2,340,337f 36	
Ministère des Finances.															
Agents de change à Paris	61	7,625,000 00	250,000 00	"	250,000 00	125,000 00	"	125,000 00	61	7,750,000 00	"	"	125,000 00	"	
Caissier central du trésor public	2	500,000 00	"	100,000 00	100,000 00	300,000 00	"	300,000 00	1	300,000 00	"	1	"	200,000 00	
Caissiers divers	1	100,000 00	"	"	"	"	"	"	1	100,000 00	"	"	"	"	
Préposés des contributions indirectes	5,120	21,367,221 65	765,363 98	"	765,363 98	2,921,240 31	6,000 00	2,927,240 31	95	19,205,345 32	"	252	"	2,161,876 33	
Préposés de l'administration des douanes	1,257	2,561,859 84	449,667 00	"	449,667 00	258,664 00	"	258,664 00	4,868	2,752,862 84	71	"	191,003 00	"	
Préposés de l'administration de l'enregistrement	3,869	17,325,474 45	1,269,747 00	"	1,269,747 00	748,475 42	"	748,475 42	2,046	17,846,746 03	29	"	521,271 58	"	
Préposés des octrois	2,068	1,907,915 77	434,505 45	14,850 00	449,355 45	360,843 14	14,850 00	375,693 14	1,328	1,981,578 08	"	22	73,662 31	"	
Payeur central et payeurs du trésor dans les départements	89	3,515,897 92	165,000 00	50,000 00	215,000 00	234,333 00	140,000 00	374,333 00	3,898	3.356,564 92	6	"	"	159,333 00	
Percepteurs et receveurs communaux	10,175	45,263,202 39	5,865,735 56	1,040,848 31	6,906,583 87	1,918,224 27	1,119,607 31	3,037,831 58	3,214	49,131,954 68	435	"	3,868,752 29	"	
Préposés de l'administration des postes	2,821	4,721,233 42	806,250 00	"	806,250 00	310,879 76	"	310,879 76	102	5,216,603 66	393	"	495,370 24	"	
Receveurs généraux des finances	86	27,422,447 00	1,256,065 00	1,775,315 00	3,031,380 00	469,574 17	1,552,405 00	2,021,979 17	91	28,431,847 83	5	"	1,009,400 83	"	
Receveurs particuliers des finances	281	17,017,882 14	2,648,047 00	1,087,106 00	3,735,153 00	1,863,848 49	1,228,257 00	3,092,105 49	287	17,660,929 65	6	"	643,047 51	"	
Agents spéciaux du service des tabacs	104	457,666 00	87,000 00	"	87,000 00	71,332 00	"	71,332 00	10,610	473,334 00	"	2	15,668 00	"	
Préposés divers des finances	2	13,000 00	"	"	"	"	"	"	2	13,000 00	"	"	"	"	
	56,387	235,685,631 93	17,839,274 76	4,357,948 58	22,197,223 34	15,653,883 31	4,357,948 58	20,011,831 89	57,288	237,871,023 38	1,325	424	7,046,938 14	4,861,546 69	
											901		2,185,391f 45c		

Situation, au 1er janvier 1849, des Fonds de ... *cautionnements compris dans le passif de la situation de l'Administration des finances.*

Solde dont le trésor était débiteur au 1er janvier 1848. (Voir le compte des finances de l'année 1847, page 513.)		17,587,724f 31c
Opérations de l'année 1848 — Recettes	17,839,274f 76c	
Opérations de l'année 1848 — Remboursements	15,653,883 31	
Excédant des recettes pendant l'année 1848. (Voir page 178.)	2,185,391 45	2,185,391 45
Solde débiteur du trésor au 1er janvier 1849. (Voir page 399.)		19,773,115 76

COMPTE

DES RENTES VIAGÈRES

POUR L'ANNÉE 1848.

NOTE

Sur le compte des rentes viagères pour l'année 1848.

Le compte des rentes viagères présente la situation au commencement et à la fin de l'année, ainsi que le mouvement durant cette période, de chaque classe de rentes de cette nature, suivant qu'elles ont été constituées sur une, deux, trois ou quatre têtes.

Les rentes viagères qui figurent encore aujourd'hui sur les livres de la dette inscrite sont les restes des emprunts qui ont été contractés dans cette nature de dette pendant les dernières années du XVIIIe siècle.

Le tableau placé ci-après a pour objet de faire connaître les rétablissements des parties qui, ayant négligé de réclamer le payement de leurs arrérages, ont été relevées de la déchéance qu'elles avaient encourue; les mutations effectuées entre les différentes classes par suite de décès, et qui, sans libérer définitivement l'État, ont eu pour effet de réduire le nombre des rentiers au profit desquels il doit successivement servir les arrérages, et enfin les extinctions absolues produites par les décès applicables aux rentes qui n'ont été instituées ou qui ne reposent plus que sur une seule tête.

La dette viagère du trésor s'élevait, au 1er janvier 1848 (voir page 519 du compte de 1847), à	2,247,242^f
Pendant l'année 1848, et indépendamment des mutations de classes par suite de décès, partages, successions, etc., dont le résultat se balance, les rentes viagères se sont accrues de rétablissements au profit de titulaires présumés décédés, et qui ont justifié de leur existence, de	5,360
	2,252,602
Elles ont été réduites pendant la même année, et par suite d'extinctions résultant de décès notifiés ou présumés, de	129,075
et s'élevent, à l'époque du 1er janvier 1849, à	2,123,527

SAVOIR :

1re classe sur 1 tête	6,962	parties	1,659,601^f
2e —— sur 2 têtes	2,595	——	424,785
3e —— sur 3 têtes	133	——	27,271
4e —— sur 4 têtes	50	——	11,870
	9,740	——	2,123,527

COMPTE DES RENTES VIAGÈRES.

Situation, au 1er janvier 1849, des Rentes inscrites.

CLASSES.	SITUATION au 1er janvier 1848.	MOUVEMENT PENDANT L'ANNÉE 1848. AUGMENTATIONS. Rétablissements.	Mutations de classes par suite de décès.	Mutations résultant de partages, successions et autres causes.	TOTAUX.	DIMINUTIONS. Extinctions résultant de décès notifiés ou présumés.	Mutations de classes par suite de décès.	Mutations résultant de partages, successions et autres causes.	TOTAL.	SITUATION au 1er janvier 1849.	OBSERVATIONS.
		(a)	(b)	(c)		(d)	(e)	(f)			
MONTANT DES RENTES.											
1re classe, sur 1 tête	1,758,241	4,725	7,114	33,347	45,186	110,479	"	33,347	143,826	1,659,601	
2e *idem*.. sur 2 têtes	448,983	635	"	170	805	17,719	7,114	170	25,003	424,785	
3e *idem*.. sur 3 têtes	28,148	"	"	"	"	877	"	"	877	27,271	
4e *idem*.. sur 4 têtes	11,870	"	"	"	"	"	"	"	"	11,870	
	2,247,242	5,360	7,114	33,517	45,991	129,075	7,114	33,517	169,706	2,123,527	
			40,631				40,631				
NOMBRE DE PARTIES.											
1re classe, sur 1 tête	7,383	24	14	38	76	451	"	46	497	6,962	
2e *idem*.. sur 2 têtes	2,726	10	"	1	11	121	20	1	142	2,595	
3e *idem*.. sur 3 têtes	140	"	"	"	"	7	"	"	7	133	
4e *idem*.. sur 4 têtes	50	"	"	"	"	"	"	"	"	50	
	10,299	34	14	39	87	579	20	47	646	9,740	
			53				67				

(a) Rétablissement, sur les états de payement, de rentes dont les arrérages avaient cessé d'être réclamés pendant trois années consécutives, et qui, aux termes du décret du 8 ventôse an XIII, ont été rejetées du grand-livre comme éteintes, et portées au compte des extinctions présumées. Ces rétablissements sont toujours l'objet d'un examen approfondi et de décisions spéciales.

(b) Cette colonne comprend les rentes qui passent, à la mort d'une ou plusieurs têtes sur lesquelles elles reposent, à celles des classes qui sont composées du nombre de têtes survivantes, sans qu'il résulte de cette opération un accroissement de la dette; seulement cette dette ne repose plus que sur un nombre réduit de rentiers vivants.

(c) Dans cette colonne figurent les mutations résultant de partages, successions et autres causes qui, en changeant la personne du rentier ayant droit à la jouissance, ne changent pas la nature de la rente, puisque aucune extinction n'est survenue dans les têtes sur lesquelles cette jouissance repose. Le nombre des mutations par décès est inférieur à celui des mutations résultant de partages, successions et autres causes : il faut remarquer que dans ces dernières se trouvent compris les transferts de propriété qui sont opérés par des ventes, bien que cette nature de rente soit moins succeptible de transfert que les rentes perpétuelles; cependant celles qui sont assises sur plusieurs têtes, et notamment les rentes génevoises, offrent encore à des vieillards des chances de durée plus grande que celles de leur vie : de là la multiplicité des ventes, lesquelles, jointes aux divisions par succession ou réunion dans une même main d'une rente viagère possédée par plusieurs, viennent rendre cette nature de mutation plus multipliée que celles qui arrivent par décès, en observant que les parties ne notifient souvent le décès que lorsque celui de la dernière tête est arrivé.

Toutes les extinctions de la quatrième classe ne forment pas une augmentation du nombre des parties de la troisième, et successivement jusqu'à la classe de rentes sur une seule tête. La plupart des rentiers viagers négligent de faire connaître les décès à mesure qu'ils ont lieu, et les lois des 24 frimaire an VI et 22 floréal an VII ne les obligent à présenter que le certificat de vie de l'une des têtes sur lesquelles la rente est assise; le trésor peut ne connaître en conséquence tous les décès que lorsque la dernière tête vient à décéder. L'extinction totale au profit du trésor peut donc aussi s'appliquer à une rente encore inscrite sur deux, trois ou quatre têtes; ces diverses circonstances rendent difficile de suivre avec une précision rigoureuse le mouvement de chaque classe. Celui qu'indique le tableau ci-dessus n'offre que le résultat des notifications de décès parvenues à la connaissance du trésor. Il faut observer néanmoins qu'il ne peut y avoir aucun préjudice pour l'État, puisque le trésor demeure débiteur de la rente tant qu'il reste une tête vivante, et qu'au moment du décès de la dernière le rentier ne pourrait plus, qu'à l'aide d'un faux, en toucher les arrérages.

(d) Les extinctions qui sont portées dans cette colonne se divisent comme il suit :

Extinctions définitives résultant de décès notifiés	111,515f
Extinctions présumées. (*En exécution du décret du 8 ventôse an XIII, mentionné ci-contre.*)	17,560
SOMME ÉGALE	129,075

(e) Colonne correspondant à celle (b).

(f) *Idem*..... (c).

COMPTE

DES PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR

POUR L'ANNÉE 1848.

NOTE

Sur le Compte des Pensions inscrites au Trésor.

Le présent compte fait connaître les différentes natures de pensions dont les arrérages sont payés sur les fonds généraux du budget, les lois qui en ont autorisé l'inscription, les crédits que ces lois ont accordés et leur situation, les nouvelles pensions liquidées et inscrites, et enfin celles qui ont été éteintes pour cause de décès.

Les crédits ouverts depuis 1817 pour l'inscription des pensions tant civiles que militaires, et que l'on reproduit dans le présent compte afin de présenter l'ensemble des opérations qui ont eu lieu depuis le nouveau régime consacré par la loi du 25 mars 1817 pour cette nature de dette, s'élevaient, au 1er janvier 1848, à la somme de..... 106,444,044f

Les mouvements que ces crédits ont éprouvés, pendant l'année 1848, sont ceux qui suivent :

Crédits alloués pour l'inscription des pensions militaires :		
Loi du 8 août 1847.....	1,050,000f	
Décret du Gouvernement provisoire du 3 mai 1848. (1)..	1,850,000	
		2,900,000
ENSEMBLE.....		109,344,044
A DÉDUIRE :		
Réductions pour cause d'extinctions sur les crédits précédemment accordés pour les pensions de la pairie, les pensions ecclésiastiques et les pensions de donataires, ci.....		136,247
Reste pour le montant des crédits à rapprocher du résultat des mouvements que les pensions de toute nature ont présentés pendant l'année 1848, et qui sont expliqués ci-après.....		109,207,797
Sur cette somme, les pensions inscrites antérieurement au 1er janvier 1848 s'élevaient (voir page 525 du compte de 1847) à.....	104,653,239f	
et celles dont l'inscription a eu lieu pendant l'année 1848, déduction faite des pensions annulées, sont de.....	2,750,163	
ENSEMBLE.....	107,403,402 ci	107,403,402
Crédits d'inscription restant disponibles au 1er janvier 1849, savoir :		
Pensions civiles.....	1,599,328f	1,804,395
Pensions militaires.....	205,067	
Les pensions de toute nature inscrites sur les livres du trésor, au 1er janvier 1848, montaient (voir page 526 du compte de 1847) à.....		43,897,039
A REPORTER.....		43,897,039

(1) Le crédit supplémentaire ouvert par le décret du Gouvernement provisoire du 3 mai 1848 a eu principalement pour objet d'assurer l'exécution du décret du 11 avril précédent, qui a prononcé la suppression de la seconde section de l'état-major général de l'armée de terre, avec admission des officiers généraux qui en faisaient partie à faire valoir leurs droits à la retraite. L'accroissement que la dette des pensions a éprouvé par suite de l'emploi de ce crédit, ne constitue donc pas réellement une augmentation, mais une diminution de charge au budget de l'État. Le chiffre des pensions concédées aux officiers généraux de la seconde section de l'état-major général s'est en effet trouvé plus que compensé par la suppression de leurs traitements d'activité.

Note sur le Compte des Pensions inscrites au Trésor.

REPORT 43,897,039f

Elles ont été augmentées pendant l'année 1848, principalement par l'excédant des nouvelles concessions sur les extinctions, et pour diverses autres causes qui varient suivant la classe des pensions, d'une somme de 615,467 francs, savoir:

Excédants d'accroissements.			
Pensions civiles	122,766f	782,914f	
——— militaires	660,148		
Excédants de décroissements :			
Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	30,000	167,447	
——— ecclésiastiques	91,097		
——— de donataires	15,150		
——— pour récompenses nationales	31,200		
RESTE en augmentation		615,467	ci 615,467

Les charges du trésor pour les pensions de toute nature s'élèvent, au 1er janvier 1849, à 44,512,506

SAVOIR :

Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	48	parties	511,000f
——— civiles	2,040	.....	1,400,672
——— ecclésiastiques	2,135	.....	472,329
——— militaires	86,401	.....	40,567,748
——— de donataires	2,694	.....	1,208,607
——— pour récompenses nationales	807	.....	352,150
TOTAUX	94,125		44,512,506

D'après la situation qui précède des crédits d'inscription de pensions, il résulterait de ces inscriptions, pour l'année 1848, que cette nature de dette aurait éprouvé un accroissement de.. 2,750,163f
Tandis que, d'après les termes que l'on vient de rapprocher pour déterminer la situation des pensions inscrites, ces pensions ne présentent, pendant la même période, qu'un accroissement de..... 615,467

DIFFÉRENCE apparente entre les deux situations..... 2,134,696

Cette différence s'explique ainsi:

Dans le compte de l'emploi des crédits d'inscription ne sont pas compris les mouvements qu'ont éprouvés les pensions militaires ou à titre de récompenses nationales inscrites pour des causes qui n'affectent pas ces mêmes crédits, c'est-à-dire les réversions et réunions de pensions et le montant de celles éteintes après jouissance par les titulaires, savoir:

Décroissements	2,158,549f
A déduire, accroissements	23,853
RÉSULTAT PAREIL	2,134,696

COMPTE DES PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR.

Situation, au 1er janvier 1849, des Crédits accordés pour l'inscription des pensions.

NATURE DES PENSIONS et DÉSIGNATION DES CRÉDITS.	LOIS QUI ONT OUVERT les crédits.	SITUATION DES CRÉDITS — Crédits accordés antérieurement au 1er janvier 1848.	pendant l'année 1848. — Augmentation.	Diminution.	Montant des crédits au 1er janvier 1849.	SITUATION DES INSCRIPTIONS. — Pensions inscrites antérieurement au 1er janvier 1848.	Opérations pendant 1848. — Pensions inscrites.	Pensions annulées.	Pensions imputées sur les crédits au 1er janvier 1849.	RESTE DISPONIBLE sur les crédits au 1er janvier 1849.	OBSERVATIONS.
PENSIONS DE LA PAIRIE ET DE L'ANCIEN SÉNAT.											
Crédit indéterminé : les pensions sont liquidées d'après les règles que la loi a fixées	28 mai 1829	541,000f	"	(a) 30,000f	511,000f	541,000f	"	30,000f	511,000f	"	(a) Les crédits affectés aux pensions de cette nature n'étant pas déterminés par les lois, les modifications que ces crédits éprouvent résultent des pensions inscrites ou annulées pendant l'année.
PENSIONS CIVILES.											
Crédit permanent de 3,000,000, réduit, en 1818, à 2,450,000f et augmenté, depuis 1819, des 20/20 des 550,000 francs accordés temporairement aux fonds de retenue des ministères et administrations	25 mars 1817 (*art. 30.*) 15 mai 1818 (*art. 17.*)	3,000,000	"	"	3,000,000	1,277,906	203,164f	80,398	1,400,672	1,599,328f	(b) Crédit ouvert par l'article 5 de la loi du 8 août 1847, pour l'inscription des pensions militaires ..... 1,050,000f Crédit ouvert par le décret du 3 mai 1848 pour l'inscription des mêmes pensions 1,850,000 2,900,000
PENSIONS ECCLÉSIASTIQUES.											
Crédit indéterminé : les pensions sont liquidées d'après les règles que les lois ont fixées	Diverses lois	563,426	"	(a) 91,097	472,329	563,426	267	91,364	472,329	"	
PENSIONS MILITAIRES.											
Crédits de 1846 et années antérieures	Diverses lois	98,817,611	"	"	98,817,611	98,817,611	"	"	98,817,611	"	
Crédits de 1847	3 juillet 1846 11 mai 1847	1,500,000	"	"	1,500,000	1,431,289	68,711	"	1,500,000	"	
Crédits de 1848	8 août 1847 Décret du Gouvernement provisoire, du 3 mai 1848	"	(b) 2,900,000f	"	2,900,000	"	2,864,632	139,699	2,694,933	205,067	
		100,317,611	2,900,000	"	103,217,611	100,248,900	2,903,343	139,699	103,012,544	205,067	
PENSIONS DE DONATAIRES.											
Crédit indéterminé : les nouvelles concessions résultent de réversibilités dont les conditions sont réglées par la loi	26 juillet 1821	1,223,757	"	(a) 15,150	1,208,607	1,223,757	32,100	47,250	1,208,607	"	
PENSIONS POUR RÉCOMPENSES NATIONALES.	13 décembre 1830 (*art. 7.*) 24 novembre 1831 (*art. 1er*) 5 avril 1833	700,650	"	"	700,650	700,650	"	"	700,650	"	
Crédits spéciaux	21 avril 1833	53,850	"	"	53,850	53,850	"	"	53,850	"	
	20 juin 1836	26,750	"	"	26,750	26,750	"	"	26,750	"	
	26 avril 1833	17,000	"	"	17,000	17,000	"	"	17,000	"	
	15 juin 1836										
		798,250	"	"	798,250	798,250	"	"	798,250	"	

RÉCAPITULATION.

Nature des pensions	Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	541,000	"	30,000	511,000	541,000	"	30,000	511,000	"
	——— civiles	3,000,000	"	"	3,000,000	1,277,906	203,164	80,398	1,400,672	1,599,328
	——— ecclésiastiques	563,426	"	91,097	472,329	563,426	267	91,364	472,329	"
	——— militaires	100,317,611	2,900,000	"	103,217,611	100,248,900	2,903,343	139,699	103,012,544	205,067
	——— de donataires	1,223,757	"	15,150	1,208,607	1,223,757	32,100	47,250	1,208,607	"
	——— pour récompenses nationales	798,250	"	"	798,250	798,250	"	"	798,250	"
		106,444,044	2,900,000	136,247	109,207,797	104,653,239	3,138,874	388,711	107,403,402	1,804,395
			2,763,753f				2,750,163f			

SUITE DU COMPTE DES PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR.

Situation, au 1er janvier 1849, des Pensions inscrites.

NATURE DES PENSIONS.	SITUATION au 1er janvier 1848.	OPÉRATIONS PENDANT L'ANNÉE 1848. ACCROISSEMENTS. qui affectent les crédits d'inscription.	ACCROISSEMENTS. qui n'affectent pas les crédits d'inscription.	ACCROISSEMENTS. TOTAL.	DÉCROISSEMENTS. qui affectent les crédits d'inscription.	DÉCROISSEMENTS. qui n'affectent pas les crédits d'inscription.	DÉCROISSEMENTS. TOTAL.	SITUATION au 1er janvier 1849.	NOMBRE DE PARTIES. SITUATION au 1er janvier 1848.	MOUVEMENTS pendant l'année 1848. Accroissements.	MOUVEMENTS pendant l'année 1848. Décroissements.	SITUATION au 1er janvier 1849.
Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	541,000f	"	"	"	30,000f	"	30,000f	511,000f	51	"	3	48
Pensions civiles	1,277,906	203,164f	"	203,164f	80,398	"	80,398	1,400,672	2,063	121	144	2,040
Pensions ecclésiastiques	563,426	267	"	267	91,364	"	91,364	472,329	2,542	1	408	2,135
PENSIONS MILITAIRES.												
Militaires	35,997,652	2,684,918	20,354f	2,705,272	139,699	1,928,496f	2,068,195	36,634,729	75,330	1,807	4,008	73,129
Vétérans	66,393	"	2,104	2,104	"	6,542	6,542	61,955	249	10	23	236
Veuves et orphelins	3,843,555	218,425	1,195	219,620	"	192,111	192,111	3,871,064	13,040	703	707	13,036
	39,907,600	2,903,343	23,653	2,926,996	139,699	2,127,149	2,266,848	40,567,748	88,619	2,520	4,738	86,401
Pensions de donataires	1,223,757	32,100	"	32,100	47,250	"	47,250	1,208,607	2,717	92	115	2,694
PENSIONS POUR RÉCOMPENSES NATIONALES.												
Pensionnaires de juillet 1830 et juin 1832	380,100	"	200	200	"	30,900	30,900	349,400	854	1	59	796
Vainqueurs de la Bastille	3,350	"	"	"	"	500	500	2,750	13	"	2	11
	383,350	"	200	200	"	31,400	31,400	352,150	867	1	61	807

RÉCAPITULATION.

Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	541,000f	"	"	"	30,000f	"	30,000f	511,000f	51	"	3	48
—— civiles	1,277,906	203,164f	"	203,164f	80,398	"	80,398	1,400,672	2,063	121	144	2,040
—— ecclésiastiques	563,426	267	"	267	91,364	"	91,364	472,329	2,542	1	408	2,135
—— militaires	39,907,600	2,903,343	23,653f	2,926,996	139,699	2,127,149f	2,266,848	40,567,748	88,619	2,520	4,738	86,401
—— de donataires	1,223,757	32,100	"	32,100	47,250	"	47,250	1,208,607	2,717	92	115	2,694
—— pour récompenses nationales	383,350	"	200	200	"	31,400	31,400	352,150	867	1	61	807
	43,897,039	3,138,874	23,853	3,162,727	388,711	2,158,549	2,547,260	44,512,506	96,859	2,735	5,469	94,125
	Augmentation : 615,467f								Diminution : 2,734			

OBSERVATIONS.

MOTIFS DES ACCROISSEMENTS.

PENSIONS DE LA PAIRIE.

PENSIONS CIVILES.

203,164 { 199,922 nouvelles concessions. 3,242 rétablissements.

PENSIONS ECCLÉSIASTIQUES.

267 rétablissements.

PENSIONS MILITAIRES.

2,926,996 { 2,894,907 nouvelles concessions. 1,061 concessions antérieures à 1817. 7,375 secours à des orphelins. 20,574 rétablissements. 2,104 réversions. 975 réunions.

PENSIONS DE DONATAIRES.

32,100 { 23,600 réversions. 3,000 divisions. 5,500 réunions.

PENSIONS POUR RÉCOMPENSES NATIONALES.

200 rétablissements.

MOTIFS DES DÉCROISSEMENTS.

PENSIONS DE LA PAIRIE.

30,000 décès notifiés.

PENSIONS CIVILES.

80,398 { 77,197 décès notifiés. 2,051 décès présumés. (*Art. 9 de l'arrêté du 15 floréal an XI.*) 1,000 rejets par suite de concessions plus fortes. 150 rejets par décision du 16 octobre 1848.

PENSIONS ECCLÉSIASTIQUES.

91,364 { 87,401 décès notifiés. 3,963 décès présumés.

PENSIONS MILITAIRES.

2,266,848 { 2,194,517 décès notifiés. 24,878 décès présumés. (*Arrêté précité du 15 floréal an XI.*) 27,007 rejets par suite de concessions plus fortes. 551 condamnations à des peines infamantes. (*Article 6 de la loi du 11 avril 1831.*) 11,775 secours éteints à la vingt et unième année des titulaires. 6,645 rejets par suite de concessions de pensions civiles. 975 réunions. 500 doubles emplois.

PENSIONS DE DONATAIRES.

47,250 { 39,784 décès notifiés. 1,000 décès présumés. 2,750 divisions. 3,316 réunions. 400 inscriptions aux pensions civiles.

PENSIONS POUR RÉCOMPENSES NATIONALES.

31,400 { 14,850 décès notifiés. 1,750 décès présumés. (*Arrêté précité.*) 14,800 secours éteints à la dix-huitième année des titulaires.

D'après la situation des crédits d'inscription (voir le tableau précédent), les pensions imputées sur les crédits jusqu'au 1er janvier 1849 s'élèvent à 107,403,402f

D'après le présent tableau, les pensions restant encore inscrites à la même époque ne s'élèvent qu'à 44,512,506

DIFFÉRENCE en plus au tableau des crédits d'inscription 62,890,896

Cette différence représente les pensions éteintes pour cause de décès des titulaires ou rejetées pour divers motifs, et dont l'annulation n'a pas dû faire retour aux crédits sur lesquels ces pensions avaient été originairement et régulièrement imputées, savoir :

Pensions militaires	62,470,596f
Pensions pour récompenses nationales	420,300
SOMME ÉGALE	62,890,896

COMPTES

DE DIVERS SERVICES.

Apurement des dépenses des exercices clos.

Service départemental.

Service colonial.

Service financier en Algérie.

Service des monnaies.

Ancien domaine extraordinaire.

Débets, créances litigieuses, prêts au commerce et avances aux compagnies de chemins de fer.

COMPTE D'APUREMENT

DES

DÉPENSES DES EXERCICES CLOS,

AU 1er JANVIER 1849.

NOTE

Sur le Compte d'apurement des dépenses des Exercices clos.

Objet du compte.

Les comptes des finances rendus depuis l'année 1829 ont expliqué les mesures successivement prises par l'administration et les assemblées législatives, pour assurer l'apurement régulier des dépenses restées à payer sur le budget de chaque exercice, à l'époque de son règlement législatif. Le régime qui doit être désormais suivi pour cet apurement a été définitivement consacré par les articles 9 et 10 de la loi du 29 janvier 1831 et par les articles 8, 9 et 10 de celle du 23 mai 1834; et il a été depuis complété par le paragraphe 6 du chapitre IX de l'ordonnance du 31 mai 1838, portant règlement sur la comptabilité publique. On croit inutile de reproduire l'ensemble de ces dispositions, dont le texte se trouve d'ailleurs page 387 du compte des finances de l'année 1838.

On se borne, en conséquence, à résumer, dans la présente note, les opérations relatives aux exercices dont l'apurement a dû faire l'objet du compte à rendre à l'Assemblée nationale pour l'année 1848, c'est-à-dire ceux de 1844, 1845, 1846 et 1847.

Les tableaux de la présente section du compte des finances sont divisés seulement par exercice et par ministère. Pour les détails par chapitre, il est nécessaire de se reporter aux comptes rendus par chaque département ministériel.

On les fait précéder d'un état général qui présente l'ensemble des opérations constatées pendant l'année 1848, et qui sert de base au compte spécial à produire à la Cour des comptes, en exécution de l'article 115 de l'ordonnance du 31 mai 1838.

Ces opérations sont celles qui suivent :

Résumé des opérations de l'année 1848.

1° Nouvelles créances dont l'admission a été autorisée par des crédits additionnels aux restes à payer des exercices ci-après :

Exercice 1844	276,060f 96c	749,695f 92c
——— 1845	261,714 49	
——— 1846	211,920 47	

2° Créances de l'exercice 1847 restées à payer à la clôture de cet exercice, ci.. 4,265,177 13

3° Payements effectués sur le budget de l'exercice 1848 pour solder les créances des exercices suivants :

——— 1844	530,210 63	5,835,195f 46c
——— 1845	1,055,663 11	
——— 1846	3,702,312 12	
——— 1847	547,009 60	

Note sur le Compte des dépenses des exercices clos.

4° Créances de l'exercice 1844 éteintes pour cause de déchéance, ou qui ne peuvent plus être soldées qu'en vertu de crédits spéciaux extraordinaires 946,879f 82c

Situation des exercices au 1er janvier 1849.

Le tableau expositif des opérations constatées pendant l'année 1848 est suivi de ceux qui résument et rapprochent les différents termes de la situation au 1er janvier 1849, des exercices 1844, 1845, 1846 et 1847, dont l'apurement devait faire l'objet du présent compte.

Cette situation est celle que l'on va faire connaître :

Exercice 1844.

Exercice 1844. — Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1848, le terme de sa prescription quinquennale. Le compte en est publié pour la dernière fois, et les créances qui pourraient être encore à solder jusqu'au 31 décembre 1849, époque à laquelle il se trouvera définitivement forclos, seront ordonnancées en vertu de crédits spéciaux, et classées dans les écritures des ministres, comme *dépenses des exercices périmés.*

Les dépenses qui étaient réellement à payer, à l'époque de la clôture dudit exercice, s'élevaient à..... 5,596,029f 91c

De nouvelles créances liquidées depuis, et admises en vertu de crédits additionnels régulièrement ouverts aux ministres, ont augmenté ce reste à payer de..... 867,460 31

et l'ont ainsi porté à..... 6,463,490 22

Les payements effectués en atténuation de ces créances, et qui ont eu lieu sur les fonds des budgets des exercices 1845, 1846, 1847 et 1848, se sont élevés à.. 5,516,610 40

Le surplus représente les créances qui demeurent éteintes pour cause de déchéance, ci..... 946,879 82

Exercice 1845.

Exercice 1845. — L'apurement de cet exercice doit encore se prolonger pendant une année, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1849.

Lors de son règlement définitif, il présentait un reste à payer de..... 4,977,133f 16c
qui s'est accru, pour de nouvelles créances constatées à la charge du trésor, de... 517,440 23

Ensemble..... 5,494,573 39

Sur ce reliquat, il a été payé par imputation sur les budgets des exercices 1846, 1847 et 1848..... 4,251,858 22

Et, au 1er janvier 1849, les créances restant à solder ne sont plus que de.... 1,242,715 17

Note sur le Compte des dépenses des exercices clos.

Exercice 1846. — Deux années sont encore nécessaires pour compléter l'apurement de cet exercice, qui ne cessera de figurer dans la comptabilité des ministères qu'au 1er janvier 1851. Exercice 1846.

A l'époque où le compte définitif en a été rendu, le reste à payer était de.....	5,308,710f 74c
Mais de nouvelles créances, tardivement réclamées, ont ajouté à la dette du trésor une somme de.....	211,920 47
En sorte que les payements à faire, pour solder les dépenses de l'exercice, montaient réellement à.....	5,520,631 21
Ceux que les ministres ont ordonnancés sur les budgets des exercices 1847 et 1848 ne s'élevant qu'à.....	4,175,769 17
il reste à imputer sur les ressources des budgets des exercices suivants, sauf la portion de ces créances dont le trésor pourra demeurer exonéré pour cause de forclusion définitive.....	1,344,862 04

Exercice 1847. — Cet exercice a atteint le terme de sa clôture législative, le 31 octobre 1848, et le trésor restait alors débiteur, envers les créanciers des services constatés, d'une Exercice 1847.

somme de.....	4,265,177 13
qui a été réduite, par des payements faits, depuis cette époque, sur les voies et moyens du budget de l'exercice 1848, de.....	547,009 60
En sorte qu'elle ne s'élève plus, au 31 décembre 1848, qu'à.....	3,718,167 53

La prescription de cinq ans n'expirera, pour cet exercice, qu'à la fin de l'année 1852.

Les créances restant à solder au 31 décembre 1848, sur les exercices qui se trouvaient en cours d'apurement à cette époque, s'élèvent à 6,305,744 fr. 24 cent., savoir : Créances restant à solder au 1er janvier 1849.

Exercice 1845.....	1,242,715f 17c	6,305,744f 74c
——— 1846.....	1,344,862 04	
——— 1847.....	3,718,167 53	

COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

État général des opérations constatées pendant l'année 1848 pour les exercices clos qui étaient en cours d'apurement.

MINISTÈRES.	NOUVELLES CRÉANCES ADMISES EN VERTU DE CRÉDITS ADDITIONNELS aux restes à payer, ouverts par les décrets, lois ou arrêtés rendus pendant l'année 1848 (A).				CRÉANCES DE L'EXERCICE 1847 restées à payer à l'époque de la clôture de cet exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR L'EXERCICE 1848. (Chapitre spécial des exercices clos.)					CRÉANCES de l'exercice 1844 ÉTEINTES pour cause de déchéance, ou qui ne pourront plus être soldées qu'en vertu de crédits spéciaux extraordinaires.	OBSERVATIONS.
	Exercice 1844.	Exercice 1845.	Exercice 1846.	TOTAL.		Exercice 1844.	Exercice 1845.	Exercice 1846.	Exercice 1847.	TOTAL.		
SERVICE ORDINAIRE.												
Justice	"	"	"	"	10,299f 65c	"	144f 43c	1,608f 24c	"	1,752f 67c	3,838f 85c	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit : 1° Crédits accordés par une loi spéciale et des arrêtés ministériels ; Exercice 1844 ... 713f 80c; Exercice 1845 ... 55,267 33; Exercice 1846 ... 211,920 47 — 267,901 60
Affaires étrangères	4,036f 58c	30,224f 10c	"	34,260f 68c	95,084 88	4,036f 58c	225,526 15	50,712 58	"	280,275 31	1,399 71	
Instruction publique et cultes — Dépenses de l'instruction publique	"	"	"	"	94,330 33	"	99 00	37,506 61	12,626f 74c	50,232 35	3,247 43	2° Crédits accordés par le décret du 16 septembre 1848 : Exercice 1844 ... 275,347 16; Exercice 1845 ... 206,447 16 — 481,794 32
Instruction publique et cultes — des cultes	200 00	45,192 00	50,885f 94c	96,277 94	296,527 95	1,745 60	87,443 83	186,128 03	"	275,317 46	48,892 02	
Intérieur	1,785 46	9,062 79	160,019 00	170,867 25	217,879 03	3,210 11	42,097 26	222,605 92	"	267,913 29	8,208 04	Ces deux sommes réunies forment celle de 1,067,537 fr. 89 cent. Voici le développement, par ministère, des crédits accordés par le décret ci-dessus : EXERCICE 1844. Affaires étrangères ... 4,036f 58c; Intérieur ... 1,419 46; Agriculture et commerce ... 1,024 45; Travaux publics ... 21 66; Marine ... 264,003 44; Finances ... 4,841 57 — 275,347 16
Agriculture et commerce	1,172 25	1,551 44	1,015 53	3,739 22	20,128 88	1,172 25	18,128 79	48,238 07	"	67,539 11	3,287 54	
Travaux publics	21 66	16,399 91	"	16,421 57	206,395 97	16,014 92	59,970 31	102,109 13	"	178,094 36	19,555 18	
Guerre	"	"	"	"	933,227 88	21,704 85	83,887 43	2,244,296 41	"	2,349,888 69	13,341 34	EXERCICE 1845. Affaires étrangères ... 30,224 10; Intérieur ... 138 90; Agriculture et commerce ... 400 00; Travaux publics ... 16,399 91; Marine ... 150,476 13; Finances ... 8,808 12 — 206,447 16
Marine	264,003 44	150,476 13	"	414,479 57	292,619 89	381,969 91	254,277 97	92,551 92	"	728,799 80	241,900 45	
Finances	4,841 57	8,808 12	"	13,649 69	1,756,259 80	70,620 16	243,447 90	488,256 29	534,382 86	1,336,707 21	579,450 01	
	276,060 96	261,714 49	211,920 47	749,695 92	3,922,754 26	500,474 38	1,015,023 07	3,474,013 20	547,009 60	5,536,520 25	923,120 57	
SERVICE EXTRAORDINAIRE.												
Travaux publics	"	"	"	"	342,422 87	29,736 25	40,640 04	228,798 92	"	298,675 21	23,759 25	
	276,060 96	261,714 49	211,920 47	749,695 92	4,265,177 13	532,210 63	1,055,663 11	3,702,312 12	547,009 60	5,835,195 46	946,879 82	

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

EXERCICE 1844. (Loi de règlement du 12 juillet 1847.)

Situation définitive, au 1er janvier 1849, époque à partir de laquelle cet exercice, ayant atteint sa période quinquennale, cessera de figurer dans la comptabilité des ministères.

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES admises en vertu de crédits additionnels aux restes à payer, par la loi du 8 août 1847.	par le décret du 16 septembre 1848.	par la loi du 27 nov. 1848.	par des arrêtés qui seront ultérieurement soumis à la régularisation législative.	CRÉANCES qui restaient réellement à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.) Exercice 1845.	Exercice 1846.	Exercice 1847.	Exercice 1848.	TOTAL.	CRÉANCES éteintes pour cause de déchéance, ou qui ne pourront plus être soldées qu'en vertu de crédits spéciaux extraordinaires.	OBSERVATIONS.
SERVICE ORDINAIRE.													
Justice	4,872f 60c	"	"	"	"	4,872f 60c	"	635f 42c	398f 33c	"	1,033f 75c	3,838f 85c	(A) Arrêté du 12 octobre 1848.
Affaires étrangères	166,336 38	131,605f 07c	8,423f 60c	"	"	306,365 05	"	43,938 79	256,989 97	4,036f 58c	304,965 34	1,399 71	(B) Arrêté du 21 octobre 1848.
Instruction publique et cultes. — Dépenses de l'instruction publique	36,243 52	"	"	"	"	36,243 52	"	32,996 09	"	"	32,996 09	3,247 43	
Instruction publique et cultes. — des cultes	128,544 85	24,948 60	603 16	200f 00c	"	154,296 61	"	93,375 48	10,283 51	1,745 60	105,404 59	48,892 02	
Intérieur	223,250 92	28,376 31	1,564 96	"	366f 00c (A)	253,558 19	"	58,839 30	183,300 74	3,210 11	245,350 15	8,208 04	
Agriculture et commerce	29,166 40	3,410 93	1,444 99	"	147 80 (B)	34,170 12	"	29,062 57	647 76	1,172 25	30,882 58	3,287 54	
Travaux publics	102,369 67	6,592 73	11,242 11	"	"	120,204 51	"	72,607 56	12,026 85	16,014 92	100,649 33	19,555 18	
Guerre	1,061,682 49	32,800 63	19,777 10	"	"	1,114,260 22	"	1,030,304 51	48,909 52	21,704 85	1,100,918 88	13,341 34	
Marine	1,927,628 66	218,240 94	284,369 81	"	"	2,430,239 41	"	427,790 15	1,378,578 90	381,969 91	2,188,338 96	241,900 45	
Finances	1,758,503 24	83,307 91	10,037 66	"	"	1,851,848 81	390,639f 13c	577,719 94	233,419 57	70,620 16	1,272,398 80	579,450 01	
	5,438,598 73	520,283 12	337,463 39	200 00	513 80	6,306,059 04	390,639 13	2,367,269 81	2,124,555 15	500,474 38	5,382,938 47	923,120 57	
SERVICE EXTRAORDINAIRE.													
Travaux publics	157,431 18	"	"	"	"	157,431 18	"	63,848 25	40,087 43	29,736 25	133,671 93	23,759 25	
	5,596,029 91	529,283 12	337,463 39	200 00	513 80	6,463,490 22	390,639 13	2,431,118 06	2,164,642 58	530,210 63	5,516,610 40	946,879 82	
		867,460 31											

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

Exercice 1845. (Loi de règlement du 20 juillet 1848.)

Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1849.

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES admises en vertu de crédits additionnels aux restes à payer, par le décret du 16 septembre 1848.	par la loi du 27 novembre 1848.	par des arrêtés qui seront ultérieurement soumis à la régularisation législative.	CRÉANCES qui restaient réellement à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.) Exercice 1846.	Exercice 1847.	Exercice 1848.	TOTAL.	RESTE à payer au 1er janvier 1849.	OBSERVATIONS.
SERVICE ORDINAIRE.											
Justice	5,373f 93c	"	"	"	5,373f 93c	"	793f 35c	144f 43c	937f 78c	4,436f 15c	(a) Arrêté du 12 octobre 1848.
Affaires étrangères	204,060 95	32,674f 10c	"	"	236,735 05	"	4,570 57	225,526 15	230,096 72	6,638 33	(b) Idem du 21 octobre 1848.
Instruction publique et cultes. — Dépenses de l'instruction publique	19,995 06	"	"	"	19,995 06	"	18,576 53	99 00	18,675 53	1,319 53	
Instruction publique et cultes. — des cultes	140,366 43	29,053 08	45,192f 00c	"	214,611 51	"	104,075 80	87,443 83	191,519 63	23,091 88	
Intérieur	116,426 74	943 00	"	(a)8,923f 89c	126,293 63	"	69,999 26	42,097 26	112,096 52	14,197 11	
Agriculture et commerce	27,679 12	2,222 85	"	(b)1,151 44	31,053 41	"	6,599 33	18,128 79	24,728 12	6,325 29	
Travaux publics	153,073 54	57,839 16	"	"	210,912 70	"	104,870 46	59,970 31	164,840 77	46,071 93	
Guerre	1,356,878 10	36,886 22	"	"	1,393,764 32	"	1,274,178 00	83,887 43	1,538,065 43	35,698 89	
Marine	653,295 06	269,260 88	"	"	922,555 94	"	278,675 53	254,277 97	532,953 50	389,602 44	
Finances	1,962,517 29	33,293 61	"	"	1,995,810 90	544,073f 20c	531,725 56	243,447 90	1,319,246 66	676,564 24	
	4,639,666 22	462,172 90	45,192 00	10,075 33	5,157,106 45	544,073 20	2,394,064 39	1,015,023 07	3,953,160 66	1,203,945 79	
SERVICE EXTRAORDINAIRE.											
Travaux publics	337,466 94	"	"	"	337,466 94	"	258,057 52	40,640 04	298,697 56	38,769 38	
	4,977,133 16	462,172 90	45,192 00	10,075 33	5,494,573 39	544,073 20	2,652,121 91	1,055,663 11	4,251,858 22	1,242,715 17	
		517,440f 23c									

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

Exercice 1846. (Loi de règlement proposée le 19 mai 1848.)

Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1849.

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES admises en vertu de crédits additionnels aux restes à payer, par la loi du 27 novembre 1848.	NOUVELLES CRÉANCES admises en vertu de crédits additionnels aux restes à payer, par des arrêtés qui seront ultérieurement soumis à la régularisation législative.	CRÉANCES qui restaient réellement à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS effectués sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.) Exercice 1847.	PAYEMENTS effectués sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.) Exercice 1848.	PAYEMENTS effectués sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.) TOTAL.	RESTE à payer au 1er janvier 1849.	OBSERVATIONS.
SERVICE ORDINAIRE.									
Justice	7,592f 07c	"	"	7,592f 07c	"	1,608f 24c	1,608f 24c	5,983f 83c	(A) Arrêté du 27 mars 1848.
Affaires étrangères	56,651 34	"	"	56,651 34	"	50,712 58	50,712 58	5,938 76	(B) —— du 12 octobre 1848. (C) —— du 21 octobre 1848.
Instruction publique et cultes. — Dépenses de l'instruction publique	77,141 87	"	"	77,141 87	"	37,506 61	37,506 61	39,635 26	
Instruction publique et cultes. — —— des cultes	173,780 65	26,023f 23c	(A) 24,862f 71c	224,666 59	"	186,128 03	186,128 03	38,538 56	
Intérieur	117,236 34	"	(B) 160,019 00	277,255 34	"	222,605 92	222,605 92	54,649 42	
Agriculture et commerce	54,451 09	"	(C) 1,015 53	55,466 62	"	48,238 07	48,238 07	7,228 55	
Travaux publics	179,681 36	"	"	179,681 36	"	102,109 13	102,109 13	77,572 23	
Guerre	2,297,522 83	"	"	2,297,522 83	"	2,244,296 41	2,244,296 41	53,226 42	
Marine	131,079 28	"	"	131,079 28	"	92,551 92	92,551 92	38,527 36	
Finances	1,829,568 17	"	"	1,829,568 17	473,457f 05c	488,256 29	961,713 34	867,854 83	
	4,924,705 00	26,023 23	185,897 24	5,136,625 47	473,457 05	3,474,013 20	3,947,470 25	1,189,155 22	
SERVICE EXTRAORDINAIRE.									
Travaux publics	384,005 74	"	"	384,005 74	"	228,298 92	228,298 92	155,706 82	
	5,308,710 74	26,023 23	185,897 24	5,520,631 21	473,457 05	3,702,312 12	4,175,769 17	1,344,862 04	
		211,920 47							

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

Exercice 1847. (Loi de règlement proposée le 19 juin 1849.)

Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1849.

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS effectués sur l'exercice 1847. (Chapitre spécial des dépenses des exercices clos.)	RESTE à payer au 1er janvier 1849.	OBSERVATIONS.
SERVICE ORDINAIRE.				
Justice	10,299f 65c	"	10,299f 65c	
Affaires étrangères	95,084 88	"	95,084 88	
Instruction publique et cultes. — Dépenses de l'instruction publique	94,330 33	12,626f 74c	81,703 59	
Instruction publique et cultes. — ——— des cultes	296,527 95	"	296,527 95	
Intérieur	217,879 03	"	217,879 03	
Agriculture et commerce	20,128 88	"	20,128 88	
Travaux publics	206,395 97	"	206,395 97	
Guerre	933,227 88	"	933,227 88	
Marine	292,619 89	"	292,619 89	
Finances	1,756,259 80	534,382 86	1,221,876 94	
	3,922,754 26	547,009 60	3,475,744 66	
SERVICE EXTRAORDINAIRE.				
Travaux publics	342,422 87	"	342,422 87	
	4,265,177 13	547,009 60	8,718,167 53	

État général des créances des exercices clos restant à solder au 1er janvier 1849, et dont le payement peut avoir lieu par imputation sur les budgets des exercices courants, selon le mode réglé par l'article 8 de la loi du 23 mai 1834.

MINISTÈRES.	MONTANT DES CRÉANCES RESTANT À PAYER. Exercice 1845.	Exercice 1846.	Exercice 1847.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
SERVICE ORDINAIRE.					
Justice	4,436f 15c	5,983f 83c	10,299f 65c	20,719f 63c	
Affaires étrangères	6,638 33	5,938 76	95,084 88	107,661 97	
Instruction publique et cultes. — Dépenses de l'instruction publique	1,319 53	39,635 26	81,703 59	122,658 38	
Instruction publique et cultes. — ——— des cultes	23,091 88	38,538 56	296,527 95	358,158 39	
Intérieur	14,197 11	54,649 42	217,879 03	286,725 56	
Agriculture et commerce	6,325 29	7,228 55	20,128 88	33,682 72	
Travaux publics	46,071 93	77,572 23	206,395 97	330,040 13	
Guerre	35,698 89	53,226 42	933,227 88	1,022,153 19	
Marine	389,602 44	38,527 36	292,619 89	720,749 69	
Finances	676,564 24	867,854 83	1,221,876 94	2,766,296 01	
	1,203,945 79	1,189,155 22	3,375,744 66	5,768,845 67	
SERVICE EXTRAORDINAIRE.					
Travaux publics	38,769 38	155,706 82	342,422 87	536,899 07	
	1,242,715 17	1,344,862 04	3,718,167 53	6,305,744 74	

COMPTE

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL.

NOTE

Sur le Compte du Service Départemental.

Dans l'intention de procurer au Pouvoir législatif les moyens d'apprécier et de suivre les effets de la loi du 10 mai 1838, qui a déterminé les attributions des conseils généraux, et d'exercer ainsi leur haute surveillance sur cette partie importante des affaires générales du pays, le Gouvernement a, depuis la promulgation de cette loi, joint chaque année au budget de l'État, à partir de celui de 1840, un tableau d'ensemble du *Service départemental*, applicable aux opérations des trois ministères qui concourent à son exécution (l'Intérieur, l'Instruction publique et les Finances), et dans lequel les ressources et les besoins de ce service ont été résumés selon les spécialités réglées par la loi précitée. Ainsi que le Gouvernement l'annonçait, en proposant l'adoption, ce nouveau tableau devait ensuite être remplacé, à l'époque du règlement définitif de l'exercice, par un autre tableau de même forme, où les recettes et les dépenses effectivement réalisées seraient substituées aux prévisions de la loi de finances et soumises ainsi au contrôle législatif.

Le budget de l'exercice 1839 n'a pas pu être accompagné d'un semblable tableau de prévision, parce que ce budget a été voté avant la promulgation de la loi du 10 mai 1838. Cependant, le Gouvernement n'en avait pas moins pensé qu'il devait provoquer la sanction législative sur les opérations effectuées pendant la première année de l'application du nouveau régime financier fondé par ladite loi ; et, à cet effet, il avait été annexé à la loi des comptes de 1839 un tableau destiné à devenir la base de l'apurement définitif du service départemental de l'exercice 1839.

Le volume du projet de la loi de règlement du budget de l'exercice 1843 a compris, pages 167 à 173, un document spécial contenant extrait des exposés, rapports et discussions dont le règlement législatif du service départemental a été successivement l'objet. On remarque dans ce document que la pensée du Gouvernement a reçu l'entier assentiment du pouvoir législatif; mais qu'elles n'ont pas cru devoir statuer prématurément sur des opérations qui, d'après l'article 24 de la loi du 10 mai 1838, devaient être arrêtées plus tard par les conseils généraux et réglées par ordonnances royales; et qu'en définitive elles ont été d'opinion que la sanction législative sur le service départemental ne pouvait avoir lieu que lorsque l'administration aurait fixé la clôture de chaque exercice à une époque qui permît aux conseils généraux d'exercer préalablement l'action que leur attribue la loi du 10 mai 1838.

Cette dernière condition s'est trouvée remplie à partir de l'exercice 1843 par l'ordonnance royale du 4 juin 1843, aux termes de laquelle la clôture de l'exercice départemental a été reportée au 30 juin de chaque année. Depuis cette époque, les conseils généraux des départements ont pu arrêter les comptes de chaque exercice dans l'année même de sa clôture; le ministre de l'intérieur, de son côté, a pu les faire régler définitivement par des ordonnances royales, dont le relevé est publié à l'appui du compte définitif de ses dépenses, et le Gouvernement s'est trouvé ainsi en mesure de soumettre au contrôle législatif le service départemental d'un exercice, dans la loi de règlement du budget général de l'État du même exercice. De plus, la cour des comptes statue actuellement chaque année sur ce service par ses Déclarations générales.

Ces dispositions, déjà appliquées aux exercices 1843 à 1845, le sont aujourd'hui aux résultats du service départemental de l'exercice 1847, qui ont été arrêtés par les conseils généraux dans leur session de 1848.

Note sur le Compte du Service départemental.

D'après le tableau du service départemental de l'exercice 1847, annexé sous la lettre E à la loi sur le budget des recettes dudit exercice, les ressources de ce service étaient présumées devoir s'élever à..... 91,222,922f 00c

Cette prévision s'est augmentée de la portion des contributions directes attribuée au fonds commun des dépenses cadastrales, ci..... 250,000 00

Et du produit probable des recettes spéciales affectées aux dépenses des écoles normales primaires..... 500,000 00

Le tableau page 564 fait connaître que les modifications résultant de la réalisation des ressources de différentes natures assignées au service départemental ont, en outre, accru les appréciations ci-dessus d'une somme de..... 2,619,685 43

Enfin il faut encore y ajouter les fonds restés libres à l'époque de la clôture des budgets départementaux des exercices 1845 et 1846, et dont les conseils généraux ont prononcé le report à l'exercice 1847, ci..... 13,794,526 34

Les ressources du service départemental se sont ainsi trouvées portées dans leur ensemble à..... 108,387,133 77

Ces ressources ont été employées de la manière suivante :

Dépenses payées pendant l'exercice.....	95,732,566f 24c	108,387,133 77
Fonds restés sans emploi et qui ont profité au budget général de l'État (dépenses de l'instruction primaire).....	1,000 00	
Fonds reportés à l'exercice 1848.....	10,014,501 88	
Fonds reportés à l'exercice 1849.....	2,639,065 65	

Ces résultats généraux s'appliquent ainsi qu'il suit aux trois ministères ordonnateurs du service départemental, savoir :

Ministère de l'intérieur.....	101,212,960f 45c	108,387,133f 77c
——— de l'instruction publique.....	5,752,716 85	
——— des finances.....	1,421,456 47	

Ils sont développés, avec tous les détails qu'ils comportent, dans les comptes rendus pour l'exercice 1847 par chacun de ces trois ministères, ainsi que dans le compte définitif des recettes publié par le ministère des finances.

On joint au compte définitif du service départemental de l'exercice 1847 le compte provisoire de ce même service pour l'exercice 1848, d'après les résultats recueillis par la comptabilité générale des finances jusqu'au 31 décembre; mais il importe de remarquer que ce n'est qu'en clôture d'exercice, et après les votes des conseils généraux, que le montant réel des ressources et des besoins dudit exercice sera connu, notamment les fonds restés disponibles et qu'il y aura eu lieu de reporter aux exercices subséquents. Ce compte provisoire n'est donc, en conséquence, publié qu'à titre de renseignement.

SERVICE DÉPARTEMENTAL.

COMPTE DÉFINITIF DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1847.

1° RÉSULTATS GÉNÉRAUX PAR MINISTÈRES.

MINISTÈRES ET SERVICES.	FIXATIONS LÉGISLATIVES SERVANT DE BASE AU RÈGLEMENT DE L'EXERCICE.				RÈGLEMENT LÉGISLATIF DE L'EXERCICE.								
					RECETTE.				DÉPENSE.				
	Fonds reportés des exercices précédents. (Tableau C.)	Recettes et dépenses prévues par le budget. (Tableau E, y compris 250,000 fr. pour le fonds commun du cadastre et 500,000 fr. pour les écoles normales primaires.)	Augmentation résultant de la plus-value des ressources réalisées. (Tableau B annexé à la présente loi.)	TOTAL des recettes et des dépenses servant de base au règlement législatif de l'exercice.	Fonds reportés de l'exercice 1845.	Fonds reportés de l'exercice 1846.	RECETTES de l'exercice 1847.	TOTAL de la recette.	DÉPENSES de l'exercice 1847.	FONDS RESTÉS sans emploi, appliqués au budget général de 1847.	Fonds reportés à l'exercice 1848.	Fonds reportés à l'exercice 1849.	TOTAL de la dépense.
Ministère de l'intérieur. — 1re Section. — Dépenses ordinaires	1,088,948f 35c	32,643,498f 00c	412,466f 94c	34,144,913f 29c	795,592f 57c	293,355f 78c	33,055,964f 94c	34,144,913f 29c	33,548,121f 77c	//	262,944f 81c	333,846f 71c	34,144,913f 29c
2e Section. — Dépenses facultatives	3,655,818 71	12,548,724 00	A déd. 114,826 72	16,089,715 99	587,316 76	3,068,501 95	12,433,897 28	16,089,715 99	12,630,843 41	//	2,979,280 91	479,591 67	16,089,715 99
3e Section. — Dépenses extraordinaires	6,000,038 30	19,192,900 00	2,640,202 82	27,833,141 12	888,821 07	5,111,217 23	21,833,102 82	27,833,141 12	21,428,169 25	//	5,727,109 04	677,862 83	27,833,141 12
4e Section. — Dépenses spéciales	1,637,334 60	21,783,900 00	A déd. 276,044 55	23,145,190 05	254,935 76	1,382,398 84	21,507,855 45	23,145,190 05	22,006,945 18	//	909,455 79	228,789 08	23,145,190 05
TOTAL du service départemental du ministère de l'intérieur	12,382,139 96	86,169,022 00	2,661,798 49	101,212,960 45	2,526,666 16	9,855,473 80	88,830,820 49	101,212,960 45	89,614,079 61	//	9,878,790 55	1,720,090 29	101,212,960 45
Ministère de l'instruction publique. — Instruction primaire	800,846 98	4,815,500 00	136,369 87	5,752,716 85	590,784 66	210,062 32	4,951,869 87	5,752,716 85	5,102,538 92	1,000f 00c	135,711 33	513,466 60	5,752,716 85
Ministère des finances. — Cadastre	611,530 40	988,400 00	A déd. 178,482 93	1,421,456 47	611,530 40	//	809,917 07	1,421,456 47	1,015,947 71	//	//	405,508 76	1,421,456 47
TOTAL GÉNÉRAL du service départemental	13,794,526 34	91,972,922 00	2,619,685 43	108,387,133 77	3,728,990 22	10,065,536 12	94,592,607 43	108,387,133 77	95,732,566 24	1,000 00	10,014,501 88	2,639,065 65	108,387,133 77
					13,794,526f 34c						12,653,567f 53c		

2° DÉVELOPPEMENT PAR SERVICES.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

1re SECTION. — Dépenses ordinaires (art. 12, 13, 14 et 15 de la loi du 10 mai 1838).

RECETTE.				DÉPENSE.		
FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1845 ET 1846.				*DÉPENSES DE L'EXERCICE 1847.*		
Exercice 1845 — Produit des centimes additionnels ordinaires et du fonds commun	636,612f 76c	795,592f 57c	1,088,948f 35c	Travaux ordinaires des bâtiments civils	1,578,951f 04c	33,548,121f 77c
Exercice 1845 — Produits éventuels ordinaires	158,979 81			Contributions dues par les propriétés des départements	2,463 14	
Exercice 1846 — Produits des centimes additionnels ordinaires et du fonds commun	268,575 31	293,355 78		Loyers des hôtels de préfecture et de sous-préfecture	179,433 00	
Exercice 1846 — Produits éventuels ordinaires	24,780 47			Mobilier des préfectures et des bureaux des sous-préfectures	219,937 52	
RECETTES DE L'EXERCICE 1847.				Casernement de la gendarmerie	1,406,478 58	
Produit des 10 centimes additionnels ordinaires imposés par la loi	19,379,064 38	31,745,465 88	33,055,964 94	Prisons départementales	6,826,358 70	
Produit des 6 centimes 4/10es additionnels imposés par la loi pour fonds commun à répartir entre les départements	12,366,401 50			Cours et tribunaux	1,149,566 20	
Produits éventuels ordinaires		1,310,499 06		Corps de garde des établissements départementaux	18,634 08	
				Entretien des routes départementales	12,427,112 75	
				Enfants trouvés ou abandonnés	4,954,779 00	
				Aliénés	3,200,664 06	
				Impressions	361,373 79	
				Archives départementales	195,603 76	
				Frais de translation, de routes et autres dépenses ordinaires	406,072 39	
				Dettes départementales ordinaires	604,513 97	
				Frais d'impressions, payés à Paris à titre de dépenses départementales	16,179 79	
				FONDS REPORTÉS AUX EXERCICES 1848 ET 1849.		
				Exercice 1848 — Produit des centimes additionnels ordinaires et du fonds commun	203,830f 30c	596,791 52
				Exercice 1848 — Produits éventuels ordinaires	59,114 51	
				Exercice 1849 — Produit des centimes additionnels ordinaires et du fonds commun	295,649 41	
				Exercice 1849 — Produits éventuels ordinaires	38,197 30	
			34,144,913 29			34,144,913 29

Suite du SERVICE DÉPARTEMENTAL.

Suite du COMPTE DÉFINITIF DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1847.

2° DÉVELOPPEMENT PAR SERVICES. (Suite.)

Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

RECETTE.

2e SECTION. — Dépenses facultatives (art. 16, 17 et 18 de la loi du 10 mai 1838).

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1845 ET 1846.

Exercice 1845.	Produit des centimes additionnels facultatifs et du fonds commun	367,994f 63c	587,316f 76c	3,655,818f 71c
	Produits éventuels facultatifs	55,269 58		
	Subventions communales ou particulières pour travaux de routes	164,052 55		
Exercice 1846.	Produit des centimes additionnels facultatifs et du fonds commun	1,378,567 55	3,068,501 95	
	Produits éventuels facultatifs	1,352,925 75		
	Subventions communales ou particulières pour travaux de route	337,008 65		

RECETTES DE L'EXERCICE 1847.

Produits des centimes additionnels facultatifs votés par les conseils généraux	9,706,159f 15	10,865,509 33
Produit des 6/10es de centime additionnels imposés par la loi pour fonds commun à répartir entre les départements	1,159,350 18	
Produits éventuels facultatifs		578,221 77
Subventions communales ou particulières pour travaux de routes		990,166 18
		12,433,897 28
		16,089,715 99

3e SECTION. — Dépenses extraordinaires (art. 19 de la loi du 10 mai 1838).

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1845 ET 1846.

Exercice 1845.	Produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales.	776,355f 43c	888,821f 07c	6,000,038c 30f
	Produit des emprunts autorisés par des lois spéciales	112,465 64		
Exercice 1846.	Produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales.	4,828,536 24	5,111,217 23	
	Produits des emprunts autorisés par des lois spéciales	282,680 99		

RECETTES DE L'EXERCICE 1847.

Produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	17,936,519 49	21,833,102 82
Produit des emprunts autorisés par des lois spéciales	3,896,583 33	
		27,833,141 12

4e SECTION. — Dépenses spéciales (art. 19 de la loi du 10 mai 1838).

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1845 ET 1846.

Exercice 1845.	Produit des centimes additionnels spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux	200,520f 55c	254,935f 76c	1,637,334f 60f
	Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux	54,415 21		
Exercice 1846.	Produit des centimes additionnels spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux	653,608 80	1,382,398 84	
	Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux	728,790 04		

RECETTES DE L'EXERCICE 1847.

Produit des centimes additionnels spéciaux votés par les conseils généraux pour dépenses des chemins vicinaux	11,380,077 46	21,507,855 45
Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux	10,127,777 99	
		23,145,190 05

DÉPENSE.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1847.

Travaux neufs des édifices départementaux	1,840,239f 51c	12,630,843f 41c
Travaux des routes départementales	4,686,286 46	
Subventions aux communes	489,546 96	
Encouragements	2,777,777 16	
Cultes	243,866 78	
Secours contre la mendicité	716,742 43	
Dépenses diverses	1,394,961 91	
Dettes départementales extraordinaires	481,422 20	

FONDS REPORTÉS AUX EXERCICES 1848 ET 1849.

Exercice 1848.	Produit des centimes additionnels facultatifs et du fonds commun	1,180,854f 74c	2,979,280 91	3,458,872 58
	Produits éventuels facultatifs	1,403,508 16		
	Subventions communales ou particulières pour travaux de routes	394,918 01		
Exercice 1849.	Produit des centimes additionnels facultatifs et du fonds commun	306,527 16	479,591 67	
	Produits éventuels facultatifs	78,156 12		
	Subventions communales ou particulières pour travaux de routes	94,908 39		
				16,089,715 99

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1847.

Dépenses de travaux divers imputés sur le produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	17,607,380 61	21,428,169 25
——— sur le produit d'emprunts autorisés par des lois spéciales	3,820,788 64	

FONDS REPORTÉS AUX EXERCICES 1848 ET 1849.

Exercice 1848.	Produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	5,350,790f 66c	5,727,109 04	6,404,971 87
	Produit des emprunts autorisés par des lois spéciales	376,318 38		
Exercice 1849.	Produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	583,239 89	677,862 83	
	Produit des emprunts autorisés par des lois spéciales	94,622 94		
				27,833,141 12

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1847.

Dépenses des chemins vicinaux de grande communication et autres chemins vicinaux, imputées sur le produit des centimes additionnels spéciaux votés par les conseils généraux	11,642,006 71	22,006,945 18
Dépenses des chemins vicinaux de grande communication imputées sur le produit des contingents communaux et souscriptions particulières	10,364,938 47	

FONDS REPORTÉS AUX EXERCICES 1848 ET 1849.

Exercice 1848.	Produit des centimes additionnels spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux	363,430f 22c	909,455 79	1,138,244 87
	Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux	546,025 57		
Exercice 1849.	Produit des centimes additionnels spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux	228,769 88	228,789 08	
	Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux	19 20		
				23,145,190 05

Suite du SERVICE DÉPARTEMENTAL.

Suite du COMPTE DÉFINITIF DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1847.

2° DÉVELOPPEMENT PAR SERVICES. (Suite.)

RECETTE.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1845 ET 1846.

Exercice 1845..	Produit des centimes additionnels pour dépenses de l'instruction primaire.....	590,784f 66c	590,784f 66c	800,846f 98c
	Ressources spéciales des écoles normales primaires.....	»		
Exercice 1846..	Produit des centimes additionnels pour dépenses de l'instruction primaire.....	127,257 97	210,062 32	
	Ressources spéciales des écoles normales primaires.....	82,804 35		

RECETTES DE L'EXERCICE 1847.

Produit des centimes additionnels votés par les conseils généraux pour dépenses de l'instruction primaire.....	4,397,292 38	4,951,869 87
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires.....	554,577 49	

5,752,716 85

MINISTÈRE DES FINANCES.

FONDS REPORTÉS DE L'EXERCICE 1845.

Portion des ressources générales du budget applicable au fonds commun du cadastre.....	153,454 80	611,539 40
Produit des centimes additionnels facultatifs pour dépenses du cadastre.....	458,084 60	

RECETTES DE L'EXERCICE 1847.

Portion des ressources générales du budget applicable au fonds commun du cadastre.....	250,000 00	809,917 07
Produit des centimes additionnels facultatifs votés par les conseils généraux pour dépenses du cadastre.....	559,917 07	

1,421,456 47

DÉPENSE.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1847.

Dépenses ordinaires et obligatoires.

Dépenses de l'instruction primaire imputables sur les fonds départementaux.	Complément du traitement fixe des instituteurs et des loyers de maisons d'école.....	1,533,502f 71c	2,913,810f 89c	4,517,622f 66c	5,102,538f 92c
	Dépenses ordinaires des écoles normales primaires.....	1,268,797 54			
	Dépenses des comités d'arrondissement et des commissions d'examen; frais généraux d'impressions.....	111,510 64			
	Dépenses extraordinaires.				
	Dépenses extraordinaires des écoles normales primaires (achats de livres, mobilier, etc.).....	199,045 73	1,603,811 77		
	Subvention aux communes pour acquisition, construction et réparation de maisons d'école.....	509,140 87			
	Idem pour achat et renouvellement du mobilier des écoles.....	76,082 86			
	Subvention pour élever le traitement des instituteurs au-dessus du minimum.....	138,287 64			
	Dans aux caisses d'épargne établies en faveur des instituteurs..	5,800 00			
	Subventions spéciales aux écoles primaires supérieures et aux écoles chrétiennes de frères, etc..	56,910 97			
	Achats de livres pour les élèves indigents.....	40,786 01			
	Encouragements pour l'instruction des filles.....	244,682 38			
	Subventions aux classes d'adultes.....	28,995 00			
	Idem aux salles d'asile.....	87,765 26			
	Encouragements et secours aux instituteurs et institutrices en exercice.....	64,276 46			
	Secours aux anciens instituteurs et institutrices.....	17,734 12			
	Indemnités aux inspecteurs des écoles primaires.....	35,383 81			
	Dépenses non acquittées des années antérieures.....	98,920 66			
Dépenses de l'instruct. prim. imputables sur les ressources spéciales des écoles normales primaires.	Dépenses ordinaires.....		506,388 74	584,916 26	
	Dépenses extraordinaires.....		78,527 52		

FONDS RESTÉS SANS EMPLOI, APPLIQUÉS AU BUDGET GÉNÉRAL DE 1847.

Dépenses de l'instruction primaire imputables sur les produits éventuels.....	1,000 00

FONDS REPORTÉS AUX EXERCICES 1848 ET 1849.

Exercice 1848..	Produits des centimes additionnels pour dépenses de l'instruction primaire.....	129,938 42	135,711 33	649,177 93
	Ressources spéciales des écoles normales primaires.....	5,772 91		
Exercice 1849..	Produit des centimes additionnels pour dépenses de l'instruction primaire.....	466,773 93	513,466 60	
	Ressources spéciales des écoles normales primaires.....	46,692 67		

5,752,716 85

MINISTÈRE DES FINANCES.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1847.

Dépenses du cadastre.	Frais d'arpentage.....	558,009 59	1,015,947 71
	—— d'expertise.....	246,511 17	
	Dépenses diverses.....	163,437 45	
	Essais de renouvellement et de conservation du cadastre, arpentage des terrains inondés par la Loire.	47,989 50	

FONDS REPORTÉS À L'EXERCICE 1849.

Portion des ressources générales du budget applicable au fonds commun du cadastre.....	109,264 93	405,508 76
—— des centimes additionnels facultatifs pour dépenses du cadastre.....	296,243 83	

1,421,456 47

Suite du SERVICE DÉPARTEMENTAL.

Compte provisoire des Recettes et des Dépenses de l'exercice 1848.

RECETTE.

NATURE DES RECETTES.	FONDS REPORTÉS de L'EXERCICE 1846.	FONDS REPORTÉS de L'EXERCICE 1847.	RECETTES de L'EXERCICE 1848.	TOTAL de LA RECETTE.
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.				
Produit des centimes additionnels pour dépenses des départements	1,717,456f 96c	7,098,905f 92c	77,030,471f 08c	85,846,833f 96c
Produits éventuels affectés au service départemental	454,324 56	2,779,884 63	10,890,254 37	14,124,463 56
	2,171,781 52	9,878,790 55	87,920,725 45	99,971,297 52
	12,050,572 07			
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.				
Produits des centimes additionnels pour dépenses de l'instruction primaire	465,705 60	129,938 42	4,421,212 46	5,016,856 48
Ressources spéciales des écoles normales primaires	"	5,772 91	467,519 46	473,292 37
	465,705 60	135,711 33	4,888,731 92	5,490,148 85
	601,416 93			
MINISTÈRE DES FINANCES.				
Portion des ressources générales du budget applicable au fonds commun du cadastre	104,460 06	"	150,000 00	254,460 06
Produit des centimes additionnels facultatifs pour dépenses cadastrales	245,397 44	"	523,388 20	768,785 64
Fonds avancés par divers pour dépenses cadastrales	"	"	"	"
	349,857 50	"	673,388 20	1,023,245 70
	349,857 50			
RÉCAPITULATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'EXERCICE 1848.				
Ministère de l'intérieur	2,171,781 52	9,878,790 55	87,920,725 45	99,971,297 52
——— de l'instruction publique	465,705 60	135,711 33	4,888,731 92	5,490,148 85
——— des finances	349,857 50	"	673,388 20	1,023,245 70
	2,987,344 62	10,014,501 88	93,482,845 57	106,484,692 07
	13,001,846 50			

DÉPENSES.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1848.	FONDS A REPORTER à L'EXERCICE 1849.	FONDS A REPORTER à L'EXERCICE 1850.	TOTAL de LA DÉPENSE.
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.				
Dépenses départementales — ordinaires	"	"	"	33,142,064f 36c
Dépenses départementales — facultatives	"	"	"	16,064,885 58
Dépenses départementales — extraordinaires	"	"	"	29,502,809 59
Dépenses départementales — spéciales	"	"	"	21,261,537 99
	"	"	"	99,971,297 52
		"		
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.				
Dépenses de l'instruction primaire imputables sur les fonds départementaux	"	"	"	5,016,856 48
Dépenses de l'instruction primaire imputables sur les ressources des écoles normales primaires	"	"	"	473,292 37
	"	"	"	5,490,148 85
		"		
MINISTÈRE DES FINANCES.				
Dépenses du cadastre imputables sur le fonds commun	"	"	"	254,460 06
Dépenses du cadastre imputables sur le produit des centimes additionnels facultatifs	"	"	"	768,785 64
	"	"	"	1,023,245 70
		"		
RÉCAPITULATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'EXERCICE 1848.				
Ministère de l'intérieur	"	"	"	99,971,297 52
——— de l'instruction publique	"	"	"	5,490,148 85
——— des finances	"	"	"	1,023,245 70
	"	"	"	106,484,692 07
		"		

COMPTE

DU SERVICE COLONIAL.

(RÉGIME FINANCIER DE LA LOI DU 25 JUIN 1841.

NOTE

Sur le Compte du Service Colonial.

Mesures arrêtées pour l'exécution de la loi du 25 juin 1841 sur le régime financier des colonies.

La loi du 25 juin 1841 ayant changé, à partir du 1er janvier 1842, le régime financier des colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane française et de l'île de la Réunion, les départements de la marine et des finances ont eu à régler, de concert, suivant leurs attributions respectives, les mesures nécessaires pour assurer l'exécution de ladite loi.

Celles de ces mesures qui se rapportent à l'action du contrôle législatif vont être résumées ci-après :

Le règlement définitif des recettes et des dépenses du service colonial a lieu, pour chaque exercice, dans la loi des comptes de l'exercice suivant, où il est l'objet d'un titre spécial (article 11 de la loi des comptes de 1842).

Cette disposition est appliquée, non-seulement aux quatre colonies soumises au régime de la loi du 25 juin 1841, mais encore aux divers établissements coloniaux laissés en dehors de ce régime, pour lesquels il existe des causes de retard et d'empêchement semblables à celles qui ont motivé la disposition ci-dessus.

Les prévisions législatives de recettes et de dépenses, pour l'ensemble du service colonial, sont distraites de celles qui servent de base au projet de loi présenté chaque année pour le règlement des services généraux du budget.

L'excédant de dépense que détermine le rapprochement de ces prévisions est prélevé sur les fonds généraux du budget, pour conserver au service colonial, jusqu'à l'époque de son règlement définitif, la somme de ressources qui lui a été attribuée.

A cette époque, si l'excédant de dépense réel du service colonial est inférieur au prélèvement d'abord effectué sur les fonds généraux du budget de l'exercice auquel il se rapporte, la portion devenue disponible de ce prélèvement est transportée au budget de l'exercice alors courant, en accroissement de ses ressources. Dans le cas contraire, ce serait le budget de ce même exercice qui aurait à supporter la différence nécessaire pour combler l'insuffisance de ressources résultant de la liquidation définitive des services.

Les différents termes du service colonial sont, chaque année, consacrés législativement à l'aide de deux tableaux spéciaux où ils se trouvent résumés; le premier de ces tableaux est annexé au budget, et le second est ensuite joint à la loi de règlement de ce même budget, de manière que l'Assemblée nationale détermine ainsi à l'avance les fixations particulières de ce service sur lesquelles elle aura ultérieurement à exercer son contrôle.

Les diverses informations que comporte le service colonial sont portées à la connaissance de l'Assemblée nationale dans les comptes publiés par les ministères de la marine et des finances.

Enfin, la Cour des comptes statue, par ses *déclarations générales*, sur les résultats définitifs de ce service en règlement d'exercice.

Quant aux mesures qui ont dû être adoptées pour retracer dans les écritures de la Comptabilité générale des finances les recettes et les dépenses effectuées par les agents coloniaux, ce sont celles qui suivent :

Les distances et les éventualités maritimes ne permettant pas de comprendre dans les écritures centrales de l'administration des finances d'une année, et de rattacher aux parties corrélatives de la Situation générale les opérations coloniales de la même année (impossibilité qui s'applique également aux divers travaux de contrôle de la cour des comptes), il a été reconnu nécessaire, en présence

Note sur le Compte du Service Colonial.

de cet empêchement insurmontable, de consacrer une section entièrement séparée de la Balance des comptes du grand livre de l'administration des finances à la description, lorsque cette administration en a les moyens, des opérations déclarées par les comptables coloniaux eux-mêmes : de ne retracer dans le compte de l'administration des finances, pour prendre place dans sa Situation générale, que les opérations effectuées en France, pendant l'année, pour le service des colonies, c'est-à-dire les envois de fonds faits aux trésoriers des colonies, la portion de ces envois de fonds employée par eux à solder des services généraux de la métropole, les dépenses acquittées par elle pour le service colonial, et enfin les prélèvements effectués sur les fonds généraux des budgets, pour couvrir les insuffisances de ressources de ce service, opérations qui, dans leur ensemble, sauf les différences forcément causées par les distances, dégagent, en réalité, sous une expression indirecte, des résultats semblables à ceux des recettes et des dépenses que l'on retrouve plus tard accusées dans les comptabilités coloniales.

Documents dont se compose le compte du service colonial.

D'après les explications qui précèdent, il y a eu lieu de publier dans le compte du service colonial rendu pour l'année 1848 les cinq documents ci-après :

1° Compte des recettes et des dépenses constatées pendant l'année 1848 pour le service colonial;

2° Compte définitif des recettes et des dépenses de l'exercice 1846 ;

3° Tableau des recettes et des dépenses de l'exercice 1847 à régler définitivement dans la loi des comptes de 1848;

4° Tableau des prévisions de recettes et de dépenses pour l'exercice 1848 ;

5° Enfin, un Tableau semblable pour les prévisions applicables à l'exercice 1849.

Résumé des opérations de l'année 1848.

Les résultats de ces divers documents se résument ainsi qu'il suit :

Le service colonial présentait, au 1er janvier 1848 (voir page 569 du compte général des finances de 1847), un excédant de recette de		652,708f 59c
Pendant l'année 1848, les opérations ci-après ont été constatées en recette :		
Portion des envois de fonds du trésor public que les comptables coloniaux ont employée à l'acquit de payements sur les services généraux de la métropole, ci	2,610,052f 09c	
Application aux comptes de divers services métropolitains effectués dans les colonies	62,956 26	
Envois faits en pièces de dépenses au caissier central du trésor, à Paris	15,830 50	
Recettes constatées en atténuation de payements effectués en France pour le service colonial de l'exercice 1846	1,012,482 06	
Réduction de la somme précédemment mise à la charge du trésorier de l'île de la Réunion, sur le produit de la réalisation de la rente de l'Inde pour l'année 1847, et dont il a été fait, en même temps, application au budget de cet exercice	908 98	
Régularisation d'avances faites par les trésoriers des colonies pour divers services de la métropole	39,613 56	
A REPORTER	3,741,843 45	652,708 59

Note sur le Compte du Service Colonial.

REPORT.....	3,741,843f 45c	652,708f 59c
Recettes des fonds généraux prélevés sur les budgets de 1847, 1848 et 1849, pour subvenir à l'insuffisance présumée des ressources du service colonial de ces exercices (voir ci-après).....	17,408,531 00	
	21,150,374 45	
Opérations diverses résultant de l'apurement des recettes et des dépenses soumises au règlement législatif pour l'exercice 1846, lesquelles opérations font ressortir un excédant de recette de.....	112,295 40	
	21,262,669 85	21,262,669 85
ENSEMBLE.....		21,915,378 44

Les opérations de dépense, également constatées pendant l'année 1848, sont celles qui suivent :

Envois de fonds faits aux trésoriers coloniaux par les comptables de France, y compris ceux qui ont eu lieu pendant les derniers mois de l'année 1848, pour assurer d'avance le service de l'exercice 1849.....	10,570,673f 42c
Payements faits par ces mêmes comptables pour le service des colonies.....	5,956,024 35
Application, au budget des recettes de 1848, du produit probable de la rente de l'Inde qui était à réaliser pour cette année par le trésorier de la colonie de la Réunion.....	1,050,000 00
Application, aux comptes de divers services métropolitains, de recettes effectuées dans les colonies.....	825,850 57
Réduction, au profit du budget de 1847, du prélèvement qui avait été fait sur les fonds généraux du budget de 1846 pour couvrir l'insuffisance présumée de ressources du service colonial de cet exercice (voir ci-après).....	1,499,448 37
	19,901,996 71
Opérations diverses résultant de l'apurement des recettes et des dépenses soumises au règlement législatif pour l'exercice 1846, lesquelles opérations se résolvent par un excédant de payement de.....	112,295 40
	20,014,292 11

Ces diverses opérations, constatées en recette et en dépense, ont finalement déterminé, au 31 décembre 1848, un excédant de recette dont il est fait emploi, comme on vient de le dire, dans la Situation générale des finances (voir page 399).	1,901,086 33

Compte définitif de l'exercice 1846.

Quant aux opérations de recettes et de dépenses, sur lesquelles il a été proposé à l'Assemblée nationale de statuer, pour l'exercice 1846, par le titre IV de la loi de règlement de l'exercice 1847, elles s'établissent ainsi qu'il suit :

Note sur le Compte du Service Colonial.

Les recettes coloniales ont été prévues, au budget de 1846, pour une somme de..		7,254,293f 00c
Mais, conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834, l'évaluation de celles de ces recettes qui se rapportent au service local des quatre colonies régies par la loi du 25 juin 1841 a dû être élevée au montant des produits réalisés pendant l'exercice, c'est-à-dire augmentée d'une somme (voir le tableau I, annexé au projet de loi) de.....		437,583 09
et portée ainsi à.....		7,691,876 09
Les droits liquidés, tant pour les recettes du service général que pour celles du service local, se sont élevés à.....	8,251,830f 31c	
Les recouvrements effectués jusqu'à l'époque de la clôture de l'exercice n'ont été que de.....	7,874,163 65	
Et il y a eu un reste à recouvrer, dont profitera l'exercice suivant, de.....	377,666 66	
Les recouvrements opérés pendant l'exercice, sur les produits attribués au service général des quatre colonies soumises au régime de la loi du 25 juin 1841, ont excédé l'appréciation qui en avait été faite de.....		182,287 56
Et, en définitive, les recettes de l'exercice 1846 demeurent fixées à.....		7,874,163 65
Les dépenses du service colonial avaient été primitivement comprises dans la loi de finances de l'exercice 1846 pour.....		20,044,560f 00c
De plus, des lois particulières, rendues pendant les sessions de 1845, 1846 et 1847, ayant ouvert (y compris 232,026 fr. 75 cent. pour payements effectués à titre d'exercices clos) de nouveaux crédits, montant à.....		3,490,354 43
Les dépenses autorisées pour l'exercice 1846 se sont élevées (voir le tableau, page 586) à.....		23,534,914 43
A cette somme vient encore s'ajouter, comme on l'a vu ci-dessus pour les recettes, l'accroissement de crédits résultant de la plus-value des produits réalisés au profit du service local des quatre colonies susmentionnées.....		437,583 09
TOTAL.....		23,972,497 52
Les dépenses liquidées pendant l'exercice montent à.....	22,436,922f 79c	
Les payements effectués sont de.....	22,423,309 95	
Et le reste à payer à la clôture de l'exercice, de.....	13,612 84	
Le règlement des crédits dégage les termes suivants :		
Crédits annulés définitivement.....	1,535,574 73	
Crédits annulés pour payements restant à effectuer.....	13,612 84	
ENSEMBLE.....	1,549,187 57	1,549,187 57
En définitive, les dépenses du service colonial payées pendant l'exercice 1846 ont été fixées à.....		22,423,309 95

Note sur le Compte du Service Colonial.

Considéré dans son ensemble, ce service a présenté le résultat général qui va être établi :

Les dépenses formant la charge de l'exercice ont été, comme on vient de le dire, de		22,423,309f 95c
Les produits coloniaux n'ayant procuré qu'une recette de		7,874,163 65
L'insuffisance de ressources du service colonial de l'exercice 1846 a été couverte, en règlement définitif, par un prélèvement sur les fonds généraux du budget de cet exercice, de la somme de		14,549,146 30
La somme prélevée, à ce titre, dans la loi des comptes de 1846 (article 7) était de		16,048,594f 67c
Mais, en règlement définitif, et comme le font connaître le tableau I, annexé au projet de loi, et le tableau ci-après (page 585),		
1° Les recettes du service général des colonies se sont trouvées accrues de	182,287f 56c	
2° Des crédits sont restés sans emploi, sur les services militaires, pour 545,588 fr. 44 cent., sur le service général et sur le service local des colonies administrées sous le régime de la loi du 25 juin 1841, pour 756,047 fr. 49 cent., et, enfin, sur les subventions aux établissements coloniaux non régis par la loi du 25 juin 1841, pour 233,938 fr. 80 cent. Toutefois, ces sommes, formant ensemble celle de 1,535,574 fr. 73 cent., se sont trouvées atténuées de 232,026 fr. 76 cent. pour des dépenses d'exercices clos, en sorte que la différence procédant de cette cause n'a plus été que de	1,303,547 97	
3° Enfin, des dépenses sont restées à payer à la charge des exercices subséquents pour	13,612 84	
Ces trois natures de différences ont réduit d'une somme totale de 1,499,448 fr. 37 cent. le prélèvement d'abord effectué sur les fonds généraux du budget de 1846, et, par l'article 11 du projet de la loi de règlement des comptes de 1847, il a été proposé de faire profiter de cette somme les ressources du budget de 1847, ci	1,499,448 37	1,499,448 37
Ce prélèvement s'est trouvé, en conséquence, ramené, comme il est établi ci-dessus, à		14,549,146 30

Note sur le Compte du Service colonial.

Tableau provisoire de l'exercice 1847.

Les prévisions de recettes et de dépenses du service colonial de l'exercice 1847, qui ont été retranchées du budget général de cet exercice pour être réglées définitivement dans la loi des comptes de 1848, sont celles qui suivent :

Crédits accordés par la loi des dépenses	22,257,885f 00c
Crédits accordés par diverses lois spéciales détaillées dans le tableau, page	2,117,520 00
ENSEMBLE	24,375,405 00
Recettes coloniales prévues par la loi de finances de 1847	6,506,085 00
Fonds généraux prélevés sur le budget pour couvrir l'insuffisance probable de ressources du service colonial de l'exercice 1847 (voir le tableau, page 588)	17,869,320 00

Tableau provisoire de l'exercice 1848.

Le tableau publié pour les recettes et les dépenses présumées du service colonial de l'exercice 1848 se résume ainsi qu'il suit :

Crédits ouverts par la loi de finances du 8 août 1847		22,861,175f 00c
Évaluations de recettes d'après la même loi		6,983,188 00
Excédant de crédits formant prélèvement à la charge des fonds généraux du budget		15,877,987 00
Nouveaux crédits accordés par la loi du 12 décembre 1848 sur le budget rectifié	1,439,060f 00c	2,724,955 00
Réduction des évaluations des recettes d'après la même loi	1,285,895 00	
ENSEMBLE		18,602,942 00

Tableau provisoire de l'exercice 1849.

Le service colonial a ce caractère particulier, qu'attendu l'éloignement des lieux où il s'exécute, il doit être pourvu à ses besoins avant l'ouverture de l'exercice auquel il se rapporte; c'est ainsi que, dans les derniers mois de l'année 1848, il a été fait par le trésor métropolitain des envois de fonds destinés aux payements à solder sur les crédits de l'exercice 1849. Ces envois de fonds ayant dû être portés au débit du compte du service colonial, il y a eu lieu, en même temps, de créditer d'avance ce compte du montant du prélèvement à effectuer sur les fonds généraux du budget de cet exercice, pour couvrir l'insuffisance de ressources qui ressort, comme il suit, des allocations de crédits obtenus jusqu'à ce jour sur ledit exercice, savoir :

Crédits ouverts par la loi de finances	20,313,210f 00c
Recettes coloniales prévues par la loi de finances de 1848	5,676,134 00
Fonds généraux prélevés sur le budget pour couvrir l'insuffisance probable des ressources coloniales de l'exercice 1849 (voir le tableau, page 590)	14,637,076 00

Excédant de Recette au 1er janvier 1848 (voir page 569 du compte des finances de l'année 1847) 652,708f 59c

RECETTES CONSTATÉES PENDANT L'ANNÉE 1848.

Recette, par application au budget des ministères ci-après, des payements effectués sur les exercices 1847 et 1848, pour les services généraux du budget, par les trésoriers des colonies, savoir :

	MINISTÈRE de l'intérieur.	MINISTÈRE de la guerre.	MINISTÈRE de la marine.	MINISTÈRE des finances.	TOTAL.	
EXERCICE 1847.						
Martinique	900f 00c	"	847,338f 99c	1,418f 06c	849,656f 99c	
Guadeloupe	"	"	810,580 97	17,172 21	827,753 18	
Guyane française	"	"	235,947 23	10,051 93	245,999 16	
Ile de la Réunion	75 00	1,200f 00c	680,419 81	4,835 50	686,530 31	
EXERCICE 1848.						
Martinique	"	"	112 45	"	112 45	
	975 00	1,200 00	2,574,399 45	33,477 64	2,610,052 09	2,610,052f 09c

Envois de fonds reçus des trésoriers des colonies ci-après par le caissier central du Trésor public à Paris :
- Guadeloupe 830f 50c
- Ile de la Réunion ..... 15,000 00 } 15,830 50

Recette pour réduction de dépense par suite de remboursement à la caisse coloniale de la Guadeloupe d'avances faites en 1846 pour le compte du ministère de l'intérieur 693 56

Recette pour réduction de payements faits aux colonies ci-après par suite de remboursements de droits de douanes indûment perçus :
- Martinique 32,418f 07c
- Guadeloupe 4,674 31
- Ile de la Réunion ..... 1,827 62 } 38,920 00

Recette pour la moins-value réalisée sur la rente de l'Inde de l'année 1847 ..... 908 98

Recette pour réduction de payements faits en France sur le service colonial de l'exercice 1846, par suite de reprise de reversements effectués dans les caisses des trésoriers des colonies :
- Dépenses des services militaires aux colonies. Personnel 275,715f 30c
- ——— Matériel 11,715 35
- Dépenses du service général des colonies 2,917 97
- ——— (Loi du 19 juillet 1845.) 12,250 00
- ——— local des colonies ..... 1,892 02 } 304,490 64

Recette pour réduction de payements faits en France sur le service colonial de l'exercice 1846, par suite de reversements effectués dans la caisse centrale du trésor :
- Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel.) 1,282f 45c
- Dépenses du service général des colonies 151 50
- Dépenses des établissements français de l'Océanie ..... 140,000 00 } 141,433 95

Recette pour réduction de payements faits en France pour le service colonial de l'exercice 1846, par suite de réimputation desdits payements à d'autres chapitres :
- Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel.) 548,993f 50c
- ——— (Matériel.) 2,189 57
- Dépenses du service local des colonies ..... 11,789 71 } 562,972 78

Recette pour transport au débit d'un compte du service de trésorerie (Dépôts de valeurs à rembourser par les directeurs des postes) de remboursements de mandats d'articles d'argent reçus en France et acquittés par les trésoriers coloniaux pendant les années 1846 et 1847 :
- Martinique 22,529f 36c
- Guadeloupe 24,716 64
- Gayane française 4,394 32
- Ile de la Réunion ..... 11,315 94 } 62,956 26

Recette pour réduction de payements faits aux colonies sur le chapitre des exercices clos :
- Guyane 182f 92c
- Ile de la Réunion ..... 3,401 77 } 3,584 69

A reporter ..... 3,741,843 45 | 652,708 59

SERVICE COLONIAL.

Compte des Recettes et des Dépenses constatées pendant l'année 1848.

DÉPENSES CONSTATÉES PENDANT L'ANNÉE 1848.

Envois de fonds faits par les comptables de France aux trésoriers des colonies régies par la loi du 25 juin 1841, savoir :

	CAISSIER CENTRAL du trésor.	RECEVEURS généraux.	PAYEURS.	TOTAL.	
Martinique	1,944f 00c	3,515,512f 46c	"	3,517,456f 46c	
Guadeloupe	"	3,349,924 63	14f 33c	3,349,938 96	
Guyane française	"	1,739,237 35	"	1,739,237 35	
Ile de la Réunion	1,045,040 65	400,000 00	519,000 00	1,964,040 65	
	1,046,984 65	9,004,674 44	519,014 33	10,570,673 42	10,570,673f 42c

Payements faits en France, pour le service des colonies, sur les exercices ci-après :

	EXERCICE 1846.	EXERCICE 1847.	EXERCICE 1848.	EXERCICE 1849.	
Dépenses des services militaires aux colonies ..... Personnel	2,189f 57c	A déd. 158,216f 61c	869,420f 45c	572,296f 83c	
..... Matériel	29,737 25	247,694 32	272,790 40	110,000 00	
Dépenses du service général des colonies	"	220,791 14	510,947 05	180 00	
Approvisionnement des colonies françaises	"	"	118,611 78	"	
Dépenses du service local des colonies	4,424 09	162,663 07	207,012 05	4,483 52	
Subvention à divers établissements coloniaux	52,000 00	"	443,701 67	500,000 00	
Dépenses des établissements français de l'Océanie	"	45,900 00	584,300 00	800,000 00	
Dépenses des exercices clos	3,584 69	14,515 48	321,720 01	"	
——— périmés	"	600 00	14,677 59	"	
	91,935 60	533,947 40	3,343,181 00	1,986,960 35	5,956,024 35

Reprise de reversements de fonds effectués dans les colonies, sur les dépenses des exercices 1846 et 1847 constatées en France, tant pour le service marine que pour le service colonial :

	EXERCICE 1846.	EXERCICE 1847.	TOTAL.	
Martinique	11,013f 57c	66,620f 61c	77,634f 18c	
Guadeloupe	270,131 05	93,455 19	363,586 84	
Guyane française	"	5,341 97	5,341 97	
Ile de la Réunion	23,345 42	292,648 14	315,993 56	
	304,490 64	458,065 91	762,556 55	762,556 55

Transport, au crédit de la caisse des retraites du ministère des finances, du produit de retenues opérées pour ce service, dans les colonies, pendant l'année 1847 :
- Martinique 16,599f 30c
- Guadeloupe 12,243 65
- Guyane française 2,308 88
- Ile de la Réunion ..... 9,720 99 } 40,872 82

Transport, au crédit de la caisse des dépôts et consignations, des recettes effectuées pour divers services spéciaux dans les colonies, et dont le montant a dû être versé par le trésor à ladite caisse :
- Martinique 10,271f 44c
- Guadeloupe 2,082 65
- Guyane française 20 01
- Ile de la Réunion ..... 995 58 } 13,369 68

A reporter 17,343,496 82

Suite du SERVICE COLONIAL.

Suite du *Compte des Recettes et des Dépenses constatées pendant l'année 1848.*

Suite des RECETTES CONSTATÉES PENDANT L'ANNÉE 1848.

REPORT	3,741,843f 45c	652,708f 59c
Augmentation du prélèvement provisoire de 17,822,820 francs qui a été effectué, pendant les années 1846 et 1847, sur les fonds généraux du budget de 1847, pour couvrir l'insuffisance présumée des ressources du service colonial de cet exercice. (Voir le compte des finances de 1847, page 575.) Ladite augmentation, montant à 46,500 francs, résulte de nouveaux crédits accordés par les lois générales de crédits supplémentaires des 8 août 1847 et 16 septembre 1848, ci	46,500 00	
Même augmentation du prélèvement de 15,877,987 francs effectué sur les fonds généraux du budget de 1848 (voir page 576 du compte des finances de 1847); cette augmentation, qui s'élève à 2,724,955 francs, résulte, d'une part, de suppléments de crédits et, de l'autre, d'une diminution dans les évaluations primitives des recettes, d'après le budget rectifié de l'exercice 1848	2,724,955 00	
Prélèvement provisoire sur les fonds généraux du budget de 1849, pour couvrir l'insuffisance présumée des ressources du service colonial de cet exercice, dont le règlement n'aura lieu que dans la loi des comptes de 1849 (voir le tableau page 590)	14,637,076 00	
	21,150,374 45	

Opérations de diverses natures auxquelles a donné lieu l'apurement des recettes et des dépenses soumises au règlement législatif pour l'exercice 1846, et dont il sera justifié à la cour des comptes, dans les comptes individuels produits à son jugement, tant par les trésoriers coloniaux que par les comptables de France, savoir :

	COLONIES.				TOTAL.		
	Martinique.	Guadeloupe.	Guyane.	ILE de la Réunion.			
Recettes	928f 60c	#	4,309f 31c	397,579f 12c	402,817f 03c		
Annulation de recettes	3,550 16	190,807f 67c	7,536 41	88,627 39	290,521 63		
EXCÉDANT de recettes					112,295 40	112,295 40	
MONTANT NET des recettes constatées pendant l'année 1848						21,262,669 85	21,262,669 85
TOTAL							21,915,378 44

Suite des DÉPENSES CONSTATÉES PENDANT L'ANNÉE 1848.

REPORT	17,343,496f 82c	#
Dépense pour transport, aux produits divers du budget, de reversements effectués en 1846 dans la caisse coloniale de la Martinique	9,051 52	
Application provisoire, au budget des recettes de l'exercice 1848, du produit de la rente de l'Inde à réaliser pour cette année par le trésorier de la colonie de la Réunion	1,050,000 00	
Application aux ressources du budget de 1847, de la somme dont s'est trouvé réduit en règlement d'exercice, le prélèvement effectué sur les fonds généraux du budget de 1846, pour couvrir l'insuffisance de recettes du service colonial, lequel prélèvement, constaté provisoirement en 1846 au crédit du compte de ce service pour 16,048,594 fr. 67 cent. (voir page 568 du compte des finances de 1847), a été fixé définitivement par le règlement du service colonial de 1846 à 14,549,146 fr. 30 cent. Différence en plus au prélèvement effectué	1,499,448 37	
ENSEMBLE	19,901,996 71	

Opérations de diverses natures auxquelles a donné lieu l'apurement des recettes et des dépenses soumises au règlement législatif pour l'exercice 1846, et dont il a été justifié à la cour des comptes, dans les comptes individuels produits à son jugement, tant par les trésoriers coloniaux que par les comptables de France, savoir :

	COLONIES.				TOTAL.		
	Martinique.	Guadeloupe.	Guyane.	ILE de la Réunion.			
Payements	5,626f 75c	10,948f 87c	23,986f 17c	409,819f 12c	450,380f 91c		
Annulation de payements	18,140 52	191,364 33	39,533 27	89,047 39	338,085 51		
EXCÉDANT de payements					112,295 40	112,295 40	
MONTANT NET des dépenses constatées pendant l'année 1848						20,014,292 11	20,014,292f 11c
EXCÉDANT DE RECETTE au 1er janvier 1849 (voir la situation générale des finances, page 399)							1,901,086 33
TOTAL							21,915,378 44

Suite du SERVICE COLONIAL.

Compte définitif des Recettes de l'exercice 1846.

NATURE DES RECETTES.			SITUATION DES RECETTES. — RECETTES QUI ÉTAIENT À RÉGLER. — Recettes portées au tableau D annexé à la loi des comptes de 1846.	Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service local. — A ajouter.	Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service local. — A déduire.	Évaluations servant de base au règlement définitif des recettes de l'exercice 1846.	PRODUITS résultant des droits constatés.	RECOUVREMENTS effectués sur les droits constatés.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés transporté à l'exercice suivant.	RÈGLEMENT DES RECETTES. — EXCÉDANT des évaluations sur les produits recouvrés.	EXCÉDANT des produits recouvrés sur les évaluations.	PRODUITS définitifs de l'exercice 1846.
Recettes des colonies soumises au régime de la loi du 25 juin 1841.	Recettes du service général.....	Martinique.....	812,580f 00c	"	"	812,580f 00c	924,298f 14c	924,298f 14c	"	"	111,718f 14c	924,298f 14c
		Guadeloupe.....	910,833 00	"	"	910,833 00	983,668 34	983,668 34	"	"	72,835 34	983,668 34
		Guyane française..	102,000 00	"	"	102,000 00	102,786 30	102,786 30	"	"	786 30	102,786 30
		Ile de la Réunion..	1,230,000 00	"	"	1,230,000 00	1,234,299 94	1,226,947 78	7,352f 16c	3,052f 22c	"	1,226,947 78
	Recettes du service local.....	Martinique.....	1,187,780 00	225,108f 09c	"	1,412,888 09	1,561,316 80	1,412,888 09	148,428 71	"	"	1,412,888 09
		Guadeloupe.....	984,300 00	"	13,856f 84c	970,443 16	1,111,219 31	970,443 16	140,776 15	"	"	970,443 16
		Guyane française..	196,000 00	62,952 00	"	258,952 00	259,018 50	258,952 00	66 50	"	"	258,952 00
		Ile de la Réunion..	1,830,800 00	163,379 84	"	1,994,179 84	2,075,222 98	1,994,179 84	81,043 14	"	"	1,994,179 84
TOTAL.....			7,254,293 00	451,439 93	13,856 84	7,691,876 09	8,251,830 31	7,874,163 65	377,606 66	3,052 22	185,339 78	7,874,163 65
				437,583f 09c						182,287f 56c		
FONDS GÉNÉRAUX du budget applicables à l'insuffisance des ressources du service colonial. (Art. 7 du projet de loi sur le règlement définitif du budget de l'exercice 1846 (A).....												14,549,146 30
												22,423,309 95

OBSERVATIONS.

(A) Par l'article 7 de la loi des comptes de 1846, il a été prélevé sur les fonds généraux du budget de cet exercice, pour l'excédant présumé de dépense du service colonial, une somme de..... 16,048,594f 67c

En règlement définitif d'exercice, ce prélèvement se trouve réduit de 1,499,448 fr. 37 cent. pour les causes ci-après :

Services militaires.

Crédits non consommés.....	545,588f 44c	551,778f 54c
Dépenses restées à payer.....	6,190 10	

Service général des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.

Recettes réalisées en excédant des prévisions.....	182,287 56	945,757 79
Crédits non consommés.....	756,047 49	
Dépenses restées à payer.....	7,422 74	

Subvention aux établissements coloniaux non régis par la loi du 25 juin 1841.

Crédits non consommés.....		233,938 80
ENSEMBLE.....		1,731,475 13

Dépenses d'exercices clos.

Payements faits, à la charge du budget de 1846, de dépenses d'exercices clos restées à solder à la clôture de cet exercice.....	232,026 76	
RESTE.....	1,499,448 37	1,499,448 37
Le prélèvement provisoirement effectué sur les fonds généraux du budget de 1846 demeure, en conséquence, fixé à.....		14,549,146 30

La somme ci-dessus de 1,499,448 fr. 37 cent. est portée en recette au budget de l'exercice 1847, en accroissement de ses ressources.

Suite du SERVICE COLONIAL.

Compte définitif des Dépenses de l'exercice 1846.

Chapitres spéciaux.	Nature des dépenses.		Situation des dépenses. — Dépenses qui étaient à régler. — Dépenses portées au tableau D annexé à la loi des comptes de 1846.	Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service local. — A ajouter.	A déduire.	Crédits servant de base au règlement définitif des dépenses de l'exercice 1846.	Dépenses résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers.	Règlement des dépenses. — Payements effectués.	Reste à payer à la clôture de l'exercice.	Crédits complémentaires accordés pour l'excédant des dépenses sur les crédits.	Crédits annulés. — Crédits non consommés par les dépenses annulés définitivement.	Crédits non consommés par les payements représentant les dépenses restant à payer.	Crédits définitifs, égaux aux payements effectués sur l'exercice 1846.	Observations.
23	Dépenses des services militaires	Personnel	5,956,207f 67c	"	"	5,956,207f 67c	5,666,237f 61c	5,660,713f 91c	5,523f 70c	"	289,970f 06c	5,523f 70c	5,660,713f 91c	
24		Matériel	2,276,800 00	"	"	2,276,800 00	2,021,181 62	2,020,515 22	666 40	"	255,618 38	666 40	2,020,515 22	
25	Dépenses du service général des colonies soumises au régime de la loi du 25 juin 1841	Martinique	1,673,300 00	"	"	1,673,300 00	1,512,853 81	1,511,558 12	1,295 69	"	160,446 19	1,295 69	1,511,558 12	
		Guadeloupe	1,789,100 00	"	"	1,789,100 00	1,603,145 33	1,602,032 14	1,113 19	"	185,954 67	1,113 19	1,602,032 14	
		Guyane française	614,100 00	"	"	614,100 00	587,461 46	587,461 46	"	"	26,638 54	"	587,461 45	
		Ile de la Réunion	1,332,230 00	"	"	1,332,230 00	1,293,650 02	1,288,636 16	5,013 86	"	38,579 98	5,013 86	1,288,636 16	
		Service commun	103,950 00	"	"	103,950 00	100,318 47	100,318 47	"	"	3,631 53	"	100,318 47	
25 *bis.*	Dépenses du service général des colonies soumises au régime de la loi du 25 juin 1841. (*Loi du 19 juillet 1845.*)		759,100 00	"	"	759,100 00	418,303 42	418,303 42	"	"	340,796 58	"	418,303 42	
26	Dépenses du service local des colonies soumises au régime de la loi du 25 juin 1841	Martinique	1,266,600 00	225,108f 09c	"	1,491,708 09	1,491,708 09	1,491,708 09	"	"	"	"	1,491,708 09	
		Guadeloupe. — Service ordinaire	984,300 00	"	13,856f 84c	970,443 16	1,518,143 16	1,518,143 16	"	"	"	"	1,518,143 16	
		Guadeloupe. — Service extraordinaire	547,700 00	"	"	547,700 00								
		Guyane française	491,500 00	62,952 00	"	554,452 00	554,452 00	554,452 00	"	"	"	"	554,452 00	
		Ile de la Réunion	1,830,800 00	163,379 84	"	1,994,179 84	1,994,179 84	1,994,179 84	"	"	"	"	1,994,179 84	
27	Subvention à divers établissements coloniaux.	Mana	54,600 00	"	"	54,600 00	54,600 00	54,600 00	"	"	"	"	54,600 00	
		Sénégal	771,300 00	"	"	771,300 00	677,361 20	677,361 20	"	"	93,938 80	"	677,361 20	
		Saint-Pierre et Miquelon	188,500 00	"	"	188,500 00	188,500 00	188,500 00	"	"	"	"	188,500 00	
		Nossi-Bé et dépendances	290,000 00	"	"	290,000 00	290,000 00	290,000 00	"	"	"	"	290,000 00	
		Comptoirs fortifiés sur la côte occidentale d'Afrique	198,000 00	"	"	198,000 00	198,000 00	198,000 00	"	"	"	"	198,000 00	
28	Dépenses des établissements français de l'Océanie		2,174,800 00	"	"	2,174,800 00	2,034,800 00	2,034,800 00	"	"	140,000 00	"	2,034,800 00	
			23,302,887 67	451,439 93	13,856 84	23,740,470 76	22,204,896 03	22,191,283 19	13,612 84	"	1,535,574 73	13,612 84	22,191,283 19	
"	Dépenses des exercices clos		232,026 76	"	"	232,026 76	232,026 76	232,026 76	"	"	"	"	232,026 76	
			23,534,914 43	451,439 93	13,856 84	23,972,497 52	22,436,922 79	22,423,309 95	13,612 84	"	1,535,574 73	13,612 84	22,423,309 95	
				437,583f 09c							1,549,187f 57c			
										1,549,187f 57c				

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

Recettes 22,423,309f 95c

Dépenses 22,423,309 95

Suite du SERVICE COLONIAL.

Tableau des Recettes et des Dépenses de l'exercice 1847, à régler définitivement dans la loi des comptes de 1848.

RECETTES.

Recettes des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.	Recettes affectées au service général.	Martinique	669,685f 00c	2,133,105f 00c	6,506,085f 00c
		Guadeloupe	663,460 00		
		Guyane française	89,960 00		
		Ile de la Réunion	710,000 00		
	Recettes affectées au service local.	Martinique	1,345,880 00	4,372,980 00	
		Guadeloupe	1,156,700 00		
		Guyane française	186,500 00		
		Ile de la Réunion	1,683,900 00		
Fonds généraux du budget, applicables à l'insuffisance de ressources du service colonial, savoir :					
Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel et matériel.)				8,789,260 00	17,869,320 00
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841 :					
Service général		Martinique	1,138,780f 00c	4,118,940 00	
		Guadeloupe	1,203,537 00		
		Guyane française	541,741 00		
		Ile de la Réunion	633,982 00		
		Service commun aux quatre colonies	600,900 00		
Service local		Martinique	78,820f 00c	374,320 00	
		Guyane française	295,500 00		
Subvention extraordinaire à la colonie de la Guadeloupe (Service local.)				545,000 00	
Subvention à divers établissements coloniaux				2,016,400 00	
Dépenses générales des établissements français de l'Océanie				2,024,800 00	
Dépenses des exercices périmés				600 00	
TOTAL DES RECETTES					24,375,405 00

DÉPENSES.

Dépenses des services militaires		Personnel		5,972,660f 00c	8,789,260f 00c
		Matériel		2,816,600 00	
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.	Dépenses du service général.	Martinique	1,808,465f 00c	6,252,045 00	10,999,345 00
		Guadeloupe	1,866,997 00		
		Guyane française	631,701 00		
		Ile de la Réunion	1,343,982 00		
		Service commun aux quatre colonies	600,900 00		
	Dépenses du service local.	Martinique	1,424,700 00	4,747,300 00	
		Guadeloupe	1,156,700 00		
		Guyane française	482,000 00		
		Ile de la Réunion	1,683,900 00		
Subvention extraordinaire à la colonie de la Guadeloupe pour le service local					545,000 00
Subvention à divers établissements coloniaux		Mana		54,600 00	2,016,400 00
		Sénégal		546,300 00	
		Saint-Pierre et Miquelon		198,500 00	
		Nossi-Bé et dépendances		764,000 00	
		Comptoirs fortifiés sur la côte occidentale d'Afrique		453,000 00	
Dépenses générales des établissements français de l'Océanie					2,024,800 00
Dépenses des exercices périmés					600 00
TOTAL DES DÉPENSES					24,375,405 00

Tableau des Recettes et des Dépenses présumées de l'exercice 1848.

RECETTES.

Recettes des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.	Recettes affectées au service général.	Martinique	567,800f 00c	2,093,710f 00c	5,697,293f 00c
		Guadeloupe	687,050 00		
		Guyane française	68,460 00		
		Ile de la Réunion	770,400 00		
	Recettes affectées au service local.	Martinique	1,315,925 00	3,603,583 00	
		Guadeloupe	552,788 00		
		Guyane française	179,900 00		
		Ile de la Réunion	1,554,970 00		
Fonds généraux du budget, applicables à l'insuffisance de ressources du service colonial, savoir :					
Dépenses des services militaires aux colonies				8,413,535 00	18,602,942 00
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841 :					
Service général		Martinique	1,113,430f 00c	3,822,682 00	
		Guadeloupe	1,165,882 00		
		Guyane française	575,680 00		
		Ile de la Réunion	586,190 00		
		Service commun aux quatre colonies	381,500 00		
Service local		Martinique	223,695 00	1,718,070 00	
		Guadeloupe	822,285 00		
		Guyane française	415,720 00		
		Ile de la Réunion	256,370 00		
Subvention à divers établissements coloniaux				1,343,660 00	
Dépenses générales des établissements français de l'Océanie				1,784,300 00	
Dépenses des exercices périmés				20,695 00	
Expéditions de vivres aux colonies				1,500,000 00	
TOTAL DES RECETTES					24,300,235 00

DÉPENSES.

Dépenses des services militaires		Personnel		6,223,772f 00c	8,413,535f 00c
		Matériel		2,189,763 00	
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.	Dépenses du service général.	Martinique	1,681,230f 00c	5,916,392 00	11,238,045 00
		Guadeloupe	1,852,932 00		
		Guyane française	644,140 00		
		Ile de la Réunion	1,356,590 00		
		Service commun aux quatre colonies	381,500 00		
	Dépenses du service local.	Martinique	1,539,620 00	5,321,653 00	
		Guadeloupe	1,375,073 00		
		Guyane française	595,620 00		
		Ile de la Réunion	1,811,340 00		
Subvention à divers établissements coloniaux		Mana		62,200 00	1,343,660 00
		Sénégal		609,400 00	
		Comptoirs fortifiés sur la côte d'Afrique		173,000 00	
		Saint-Pierre et Miquelon		186,000 00	
		Mayotte et dépendances		313,060 00	
Dépenses générales des établissements français de l'Océanie					1,784,300 00
Dépenses des exercices périmés					20,695 00
Expéditions de vivres aux colonies					1,500,000 00
TOTAL DES DÉPENSES					24 300,235 00

Suite du SERVICE COLONIAL.

Tableau des Recettes et des Dépenses présumées de l'exercice 1849.

RECETTES.

Recettes des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.	Recettes affectées au service général.	Martinique	415,388f 00c	1,557,720f 00c	5,676,134f 00c
		Guadeloupe	529,462 00		
		Guyane française	81,345 00		
		Ile de la Réunion	531,525 00		
	Recettes affectées au service local.	Martinique	1,348,554 00	4,118,414 00	
		Guadeloupe	1,222,458 00		
		Guyane française	156,110 00		
		Ile de la Réunion	1,391,292 00		
Fonds généraux du budget applicables à l'insuffisance de ressources du service colonial, savoir :					
Dépenses des services militaires aux colonies				7,029,000 00	
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841 :					
Service général		Martinique	1,273,812f 00c	4,041,290 00	14,637,076 00
		Guadeloupe	1,199,838 00		
		Guyane française	589,455 00		
		Ile de la Réunion	906,585 00		
		Service commun aux quatre colonies	71,600 00		
Service local		Martinique	261,046 00	1,152,586 00	
		Guadeloupe	209,442 00		
		Guyane française	474,490 00		
		Ile de la Réunion	207,608 00		
Subventions à divers établissements coloniaux				1,174,200 00	
Dépenses générales des établissements français de l'Océanie				1,240,000 00	
TOTAL DES RECETTES					20,313,210 00

DÉPENSES.

Dépenses des services militaires		Personnel		5,679,400f 00c	7,029,000f 00c
		Matériel		1,349,600 00	
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.	Dépenses du service général.	Martinique	1,689,200f 00c	5,599,010 00	10,870,010 00
		Guadeloupe	1,729,300 00		
		Guyane française	670,800 00		
		Ile de la Réunion	1,438,110 00		
		Service commun aux quatre colonies	71,600 00		
	Dépenses du service local.	Martinique	1,609,600 00	5,271,000 00	
		Guadeloupe	1,431,900 00		
		Guyane française	630,600 00		
		Ile de la Réunion	1,598,900 00		
Subvention à divers établissements coloniaux		Mana		62,200 00	1,174,200 00
		Sénégal		360,000 00	
		Comptoirs fortifiés sur la côte d'Afrique		223,000 00	
		Saint-Pierre et Miquelon		235,500 00	
		Mayotte et dépendances		293,500 00	
Dépenses générales des établissements français de l'Océanie					1,240,000 00
TOTAL DES DÉPENSES					20,313,210 00

COMPTE

DES

SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE,

POUR L'ANNÉE 1848.

NOTE

Sur le compte des services financiers en Algérie, pour l'année 1848.

Le compte des services financiers en Algérie a pour destination d'exposer, par nature de recettes et de dépenses, et par classe de comptables, les opérations effectuées en Algérie pendant l'année, tant pour le compte de l'État que pour le service municipal, et d'en résumer les résultats de manière à déterminer les besoins de trésorerie auxquels l'administration des finances a eu à pourvoir.

Il se compose d'un tableau général qui présente l'ensemble des recettes et des payements effectués, pendant l'année 1848, par les comptables du trésor en Algérie, c'est-à-dire par les receveurs de l'enregistrement et des domaines, les receveurs des douanes, et les receveurs des contributions diverses, et enfin par les trésoriers payeurs en Algérie.

Les mêmes opérations sont ensuite développées, par classe de comptables et par nature de services, dans une série d'états placés à la suite de ce tableau général.

D'autres états font connaître, avec la distinction des exercices, les branches de revenus et les natures de perception auxquelles s'appliquent les recouvrements opérés sur les contributions et revenus de l'Algérie, ainsi que les ministères et les natures de dépenses qui ont donné lieu aux payements faits par les agents du trésor sur les crédits du budget.

Un tableau, divisé par province et par catégories de comptables, permet d'apprécier l'importance des opérations pour chacune des localités de l'Algérie.

Enfin, ce compte se termine par un tableau comparatif des recettes et des payements effectués pendant les années 1848 et 1847 pour le service des budgets et pour le service municipal.

L'ordonnance, en date du 21 août 1839, portant organisation du régime financier en Algérie ayant créé un service municipal dont les mouvements, en recette et en dépense, se réalisent en dehors du budget général de l'État, on joint au présent compte une situation détaillée de ce service spécial, arrêtée au 1er janvier 1849. Une ordonnance du 17 janvier 1845, rendue en exécution de l'article 5 de la loi sur le budget des dépenses de l'exercice 1845, a réglé ce service sur de nouvelles bases; cette nouvelle ordonnance a reçu son exécution à partir du 1er janvier 1845.

Considérées dans leur ensemble, les opérations constatées pendant l'année 1848, par les comptables du Trésor en Algérie, se résument ainsi qu'il suit :

	RECETTE.	DÉPENSE.	EXCÉDANTS de recette.	EXCÉDANTS de dépense.
Service des budgets	15,255,113f 78c	83,721,403f 38c	"	68,466,289f 60c
Service municipal	4,791,093 70	5,633,998 99	"	842,905 29
Service de trésorerie	15,868,946 31	17,632,025 05	"	1,763,078 74
Mouvements de fonds	70,137,444 24	1,230,036 34	68,907,407f 90c	"
Diminution des en-caisse	2,164,865 73	"	2,164,865 73	"
	108,217,463 76	108,217,463 76	71,072,273 63	71,072,273 63

Note sur le compte des services financiers en Algérie.

On présente ci-après, pour chaque branche principale de service, le résultat du rapprochement des recettes et des dépenses que l'on vient de résumer :

			EXCÉDANTS DE RECETTES.	EXCÉDANTS DE PAYEMENTS.
Service des budgets :				
Recettes sur les produits et revenus de l'Algérie		11,986,102f 91c		
Recettes provenant des services ministériels		3,269,010 87		
ENSEMBLE		15,255,113 78		
Payements faits sur les ordonnances des ministres de la justice, de l'instruction publique et des cultes, de la guerre, de la marine et des finances		83,721,403 38		
		68,466,289 60	"	68,466,289f 60c
Service municipal de l'Algérie :				
Recettes		4,791,093 70		
Dépenses		5,633,998 99		
		842,905 29	"	842,905 29
Services spéciaux :				
Recettes		235,418 74		
Dépenses		595,786 43		
		360,367 69	"	360,367 69
Recette en atténuation des découverts du trésor :				
Recettes		3,100 00	3,100f 00c	"
Opérations de trésorerie :				
Recettes		15,630,427 57		
Dépenses		17,036,238 62		
		1,405,811 05	"	1,405,811 05
Mouvements de fonds :				
Envois de traites du caissier du trésor sur lui-même		22,930,000 00		
Idem ——— sur le receveur général des Bouches-du-Rhône		28,800,000 00		
Envois de pièces de dépenses par le caissier central du trésor		300,890 53		
Envois en numéraire par le payeur de Toulon		18,100,000 00		
Envois de divers receveurs généraux en pièces de dépenses		6,553 71		
		70,137,444 24		
A DÉDUIRE :				
Envois en pièces de dépenses faites au caissier central du trésor à Paris	958,367f 59c			
Envois de piastres au receveur général des Bouches-du-Rhône	99 25	1,230,036 34		
Envois de fonds faits par les comptables de l'Algérie en 1847 et parvenus en 1848	271,569 50			
		68,907,407 90	68,907,407 90	"
			68,910,507 90	71,075,373 63
EXCÉDANT des payements sur les recettes			2,164,865 73	

Cet excédant de payements représente la diminution que les en-caisse des comptables en Algérie ont éprouvée pendant l'année 1848.

Ces en-caisse s'élevaient, au commencement de l'année 1848, à..... 29,974,225f 29c
Tandis qu'au 1er janvier 1849 ils ne montaient qu'à..... 27,809,359 56

DIFFÉRENCE pareille.... 2,164,865 73

COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

État général des Recettes et des Payements effectués pendant l'année 1848 par les Comptables du Trésor en Algérie.

Solde en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1848 :			
Receveurs de l'enregistrement et des domaines	23,418f 24c	77,034f 37c	29,974,225f 29c
——— des douanes	37,840 16		
——— des contributions diverses	15,775 97		
Trésoriers payeurs en Algérie		29,897,190 92	

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

	Exercice 1847.	Exercice 1848.		
PRODUITS ET REVENUS DE L'ALGÉRIE.				
Enregistrement et timbre, domaines et perceptions diverses	80,823f 62c	2,601,343f 25c		
Produit des forêts	145 74	9,624 39		
Droit de douanes, de navigation et de recettes accessoires	65,056 50	2,552,991 83		
Contributions diverses	1,045,255 11	4,529,233 57		
Produits des postes	"	551,487 54		
Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes du service local et municipal	"	345,741 27		
Retenues proportionnelles	"	204,129 01		
Retenues en vertu du décret du 12 août	"	271 08		
	1,191,280 97	10,794,821 94		
PRODUITS DIVERS.				
Recettes provenant des services ministériels	14,158 07	3,254,852 80		
	1,205,439 04	14,049,674 74	15,255,113 78	
SERVICE MUNICIPAL.				
Recettes — de l'exercice 1847		123,053f 24c	4,791,093 70	
Recettes — de l'exercice 1848		4,668,040 46		
SERVICES SPÉCIAUX.				
Recettes de capitaux de cautionnements inscrits au trésor		146,261 25	235,418 74	
Produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie, à répartir		89,157 49		
RECETTE EN ATTÉNUATION DES DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.				
Emprunt national. (Décret du 9 mars 1848.)			3,100 00	
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.				
Émission de mandats — des préposés sur les trésoriers	2,590,030f 67c			
Émission de mandats — des trésoriers sur les préposés	1,548,942 24			
Émission de mandats — ——— sur leurs collègues	893,615 22	5,773,709 63		
Émission de mandats — ——— sur les receveurs généraux	741,121 50			
Recette pour le compte de l'imprimerie nationale	36 00			
——— des invalides de la marine	38,095 19	912,592 92		
Recette de dépôts d'articles d'argent versés pour être payés à destination	874,025 23			
Agent comptable des établissements coloniaux	436 50			
Retenues au profit de la caisse des dépôts et consignations pour le service des retraites	123,271 05	199,523 41	15,630,427 57	
Recettes pour le compte de la caisse des dépôts et consignations	76,252 36			
Recettes effectuées pour le compte de divers par les receveurs de l'enregistrement, par les receveurs des douanes et par les receveurs des contributions diverses		5,540,200 70		
Fonds appartenant au comptoir de la banque d'Alger	109,000 00			
Service communal de l'Algérie	952,432 30	1,210,596 47		
Comptoir d'escompte	149,164 17			
Fonds particuliers des comptables des finances		143 12		
Recouvrement et régularisation d'avances		1,993,661 32		
MOUVEMENTS DE FONDS.				
Envois faits aux trésoriers payeurs par le caissier central du trésor :				
En traites du caissier du trésor sur lui-même	22,930,000f 00c			
——— sur le receveur général des Bouches-du-Rhône	28,800,000 00	52,030,890 53		
En pièces de dépenses	300,890 53			
Envois en numéraire expédiés au trésorier par le payeur de Toulon		18,100,000 00		
Fonds reçus par les trésoriers payeurs pour le compte de divers receveurs généraux		6,553 71		
——— de leurs collègues		8,360,426 21		
——— de l'agent comptable des traites de la marine		"		
——— des receveurs de l'enregistrement	3,398,181f 70c			
——— des receveurs des douanes	5,542,197 36	14,642,635 81	93,924,812 69	
——— des receveurs des contributions diverses	5,702,256 66			
Fonds reçus des trésoriers payeurs par les receveurs de l'enregistrement	276,377 65			
——— des douanes	"	308,377 65		
——— des contributions diverses	32,000 00			
Fonds que les receveurs de l'enregistrement ont reçus de leurs collègues	12,960 04			
——— des douanes ont reçus de leurs collègues	43,610 17	475,928 78		
——— des contributions diverses ont reçus de leurs collègues	419,358 57			
Total des recettes de l'année			129,839,966 48	129,839,966 48
Total général				159,814,191 77

DÉPENSE.

SERVICE DES BUDGETS.

	Exercice 1847.	Exercice 1848.	Exercice 1849.		
Ministère de la justice	"	430,731f 98c	"		
——— de l'instruction publique et des cultes (Service de l'instruction publique.)	"	86,973 43	"		
——— (Service des cultes.)	"	176,802 95	"		
——— de la guerre	9,064,733f 26c	71,328,961 40	307,727f 44c		
——— de la marine	98,290 03	859,940 67	"		
——— des finances	91,459 66	1,275,782 56	"		
	9,254,482 95	74,159,192 99	307,727 44	83,721,403f 38c	
SERVICE MUNICIPAL.					
Dépenses — de l'exercice 1847			1,718,091 41	5,633,998 99	
Dépenses — de l'exercice 1848			3,915,907 58		
SERVICES SPÉCIAUX.					
Remboursements de capitaux de cautionnements inscrits au trésor			50,267 26	595,786 43	
Répartition de produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie			545,318 27		
Liquidation du domaine privé			200 90		
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.					
Remboursements de mandats — des préposés sur les trésoriers		2,622,430 87			
Remboursements de mandats — des trésoriers sur les préposés		1,663,882 34	5,125,101 09		
Remboursements de mandats — ——— sur leurs collègues		838,788 78			
Payements pour le compte de la caisse des invalides		38,095 19			
Payements de dépôts d'articles d'argent		2,115,217 67	2,153,749 36		
Agent comptable des établissements coloniaux		436 50			
Payements pour le compte de la caisse des dépôts et consignations			9,776 15		
Payements effectués, pour le compte de divers, par les receveurs de l'enregistrement, par les receveurs des douanes et par les receveurs des contributions diverses			7,290,254 27	17,036,238 62	
Fonds appartenant au comptoir de la banque d'Alger		109,000 00			
Service communal de l'Algérie		874,978 62	1,122,792 74		
Effets des comptoirs d'escompte et sociétés commerciales		138,814 12			
Fonds particuliers des comptables des finances			373 94		
Avances à régulariser			1,165,217 85		
Débet de comptables			168,972 32		
MOUVEMENTS DE FONDS.					
Envois de pièces de dépenses par les trésoriers payeurs au caissier central du trésor à Paris			958,367 59		
Fonds envoyés par les trésoriers payeurs au receveur général des Bouches-du-Rhône. (Envoi de piastres.)			99 25		
——— à leurs collègues			8,420,258 24		
——— aux receveurs de l'enregistrement et des domaines		308,377 65	308,377 65		
——— aux receveurs des douanes et contributions diverses		"			
Fonds envoyés au trésoriers payeurs par les receveurs de l'enregistrement		3,410,503 35		25,017,404 79	
——— par les receveurs des douanes		5,542,197 36	14,854,041 76		
——— par les receveurs des contributions diverses		5,901,341 05			
Fonds envoyés aux receveurs de l'enregistrement par leurs collègues		12,710 22			
——— des douanes par leurs collègues		43,548 51	476,260 30		
——— des contributions diverses par leurs collègues		420,001 57			
Total des dépenses de l'année				132,004,832 21	132,004,832f 21c
Solde en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1849 :					
Receveurs de l'enregistrement et des domaines			5,534 68		
——— des douanes			34,876 30	225,012 65	
——— des contributions diverses			181,601 67		
Trésoriers payeurs en Algérie				27,584,346 91	
					27,809,359 56
Total général					159,814,191 77

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGERIE.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les Receveurs de l'Enregistrement et des Domaines pendant l'année 1848.

Solde en caisse au 1er janvier 1848				23,418f 24c

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, page 604.)

Exercice 1847..	Enregistrement, greffe, hypothèques	"	80,969f 36c	2,691,937f 00c
	Timbre	"		
	Amendes de toute nature	168f 40c		
	Produits de domaines	76,787 79		
	—— des forêts	145 74		
	—— divers	3,867 43		
Exercice 1848..	Enregistrement, greffe, hypothèques	737,274 26	2,610,967 64	
	Timbre	401,639 26		
	Amendes de toute nature	18,081 05		
	Produits des domaines	1,413,085 55		
	—— des forêts	9,624 39		
	—— divers	31,263 13		

SERVICE MUNICIPAL.

(Voir le développement, page 612.)

Recettes de l'exercice 1847	101,828 15	409,807 36
Recettes de l'exercice 1848	307,979 21	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Correspondants du trésor.	Caisse des dépôts et consignations. (Retenues pour la caisse des retraites des finances sur les salaires hypothécaires.)	1,829 49	792,459 98
	Fonds reçus pour le compte de divers	790,630 49	
Fonds particuliers.	— Fonds que les receveurs ont versés dans leur caisse	34 59	34 59
Recouvrements et régularisations d'avances.	Traitements des préposés de l'enregistrement et des domaines	68,549 38	168,484 59
	—— des géomètres	180 52	
	Honoraires aux traducteurs du conseil de direction	62 80	
	Frais de justice criminelle	26,584 50	
	—— de poursuites et d'instances concernant l'enregistrement et les domaines	3,310 36	
	—— d'adjudications diverses	4,301 10	
	—— de justice militaire	28,904 25	
	—— de vente de mobilier appartenant à l'État	2,952 40	
	—— de timbre des actes administratifs	301 40	
	3 p. 0/0 alloués aux débitants de papier timbré	6,157 94	
	Loyers d'immeubles affectés aux services des domaines et forestier	1,150 00	
	Crédit aux agents forestiers	11,471 77	
	Dépenses diverses du service des forêts	8,274 75	
	Frais urgents pour les successions vacantes	3,541 62	
	Frais de bureau	2,491 80	
	Indemnité de séjour dans les villes de l'intérieur	250 00	
Mouvements de fonds.	Fonds reçus des trésoriers payeurs ou de leurs préposés	276,377 65	289,337 69
	—— reçus de leurs collègues	"	
	Recettes par virement entre les receveurs de l'enregistrement et des domaines	12,960 04	
	Total des recettes de l'année		4,352,061 21
	Total général		4,375,479 45

DÉPENSE.

Nota. Les receveurs de l'enregistrement n'effectuent aucune dépense, ni pour le service des budgets, ni pour le service municipal.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Correspondants du trésor. — Fonds remboursés à divers			840,143f 90c
Fonds particuliers. — Remboursements aux receveurs, de fonds qu'ils avaient versés dans leur caisse			10 59
Avances à charge de recouvrements ou de régularisations.	Traitements des préposés de l'enregistrement et des domaines	16,057f 39c	103,576 71
	Honoraires aux traducteurs du conseil de direction	394 95	
	Frais de justice criminelle	23,659 75	
	—— de poursuites et d'instances concernant l'enregistrement et les domaines	6,786 37	
	—— d'adjudications diverses	1,860 75	
	—— de justice militaire	37,679 00	
	Crédit aux agents forestiers	353 57	
	Dépenses diverses du service des forêts	4,997 00	
	Frais de vente de mobilier appartenant à l'État	3,234 50	
	Frais urgents pour les successions vacantes	2,781 38	
	—— provenant de déclarations de faillites	255 50	
	Frais de bureau	216 20	
	Crédit ouverts aux conseillers, conformément à l'ordonnance du 21 juin 1846	400 00	
	Indemnité de séjour dans les villes de l'intérieur	250 00	
	Remises de 3 p. 0/0 allouées aux débitants de papier timbré	4,459 90	
	Frais de transport de papier timbré	190 45	
Débets de comptables			"
Mouvements de fonds.	Fonds envoyés aux trésoriers payeurs ou à leurs préposés. (Produits de l'enregistrement.)	3,398,181 79	3,423,213 57
	—— (Produits des services communaux.)	12,321 56	
	—— à leurs collègues	"	
	Dépenses par virements entre les receveurs de l'enregistrement et des domaines	12,710 22	
	Total des dépenses de l'année		4,366,944 77
Solde en caisse au 1er janvier 1849			8,534 68
	Total général		4,375,479 45

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les Receveurs des Douanes pendant l'année 1848.

Solde en caisse au 1er janvier 1848				37,840f 16c
RECETTE.				
SERVICE DES BUDGETS. (Voir le développement page 604.)				
Exercice 1847	Droits de douanes à l'importation et à l'exportation	127f 34c	65,056f 50c	
	Droits sur la pêche de corail	"		
	Produits de diverses natures	64,929 16		
Exercice 1848	Droits de douanes à l'importation et à l'exportation	1,657,241 72	2,552,991 83	2,618,048f 33c
	—— de navigation	409,291 37		
	Droits de magasinage dans les entrepôts réels	7,603 81		
	—— sur la pêche du corail	129,200 00		
	—— sanitaires et de port	59,360 08		
	Recettes accessoires	11,746 45		
	Droits et produits à répartir	42,243 94		
	Produits de diverses natures	236,304 46		
SERVICE MUNICIPAL. (Voir le développement page 612.)				
Recettes de l'exercice 1847			"	2,901,452 13
Recettes de l'exercice 1848			2,901,452 13	
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.				
Correspondants du trésor. — Fonds reçus pour le compte de divers			1,553,291 24	
Fonds particuliers. — Fonds que les receveurs ont versé dans leurs caisses			23 56	
Recouvrements et régularisations d'avances.	Traitements d'activité	280,817 67	349,705 45	
	Frais de bureaux, chauffage et éclairage	"		
	Loyer des lits militaires	373 29		
	Loyer d'immeubles affectés au service	19,445 00		
	Frais de saisies	1,737 10		
	Fonds de plombage et d'estampillage	2,661 26		
	Préemptions exercées pour le compte des préposés	43,306 93		
	Parts de saisies payées aux ayants droit	1,194 72		
	Parts de plombs payés aux ayants droit	"		
	Travaux et acquisitions en vertu de devis autorisés	"		
	Achats, entretien et radoubs des embarcations	"		
	Avances diverses	169 48		
Mouvements de fonds.	Fonds reçus de leurs collègues	"	43,610 17	
	Valeurs remises aux comptables par leurs prédécesseurs	3,593 32		
	Recettes pour virements entre les receveurs des douanes de l'Algérie	39,629 57		
	—— de l'intérieur de la France	387 28		
Total des recettes de l'année			7,466,130 88	7,466,130 88
Total général				7,503,971 04

DÉPENSE.

Nota. Les receveurs des douanes n'effectuent aucune dépense, ni pour le service des budgets, ni pour le service municipal.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.			
Correspondants du trésor. — Remboursement de fonds appartenant à divers			1,562,220f 32c
Avances à recouvrer et à régulariser.	Traitements d'activité	259,795f 87c	321,128 55
	Frais de bureaux, chauffage et éclairage	"	
	Loyers des lits militaires	373 29	
	Loyers d'immeubles affectés au service	16,400 00	
	Frais de saisies	1,473 65	
	Fonds de plombage et d'estampillage	3,086 39	
	Préemptions exercées pour le compte des préposés	38,710 53	
	Parts de saisies payées aux ayants droit	1,194 72	
	Parts de plomb payées aux ayants droit	"	
	Travaux et acquisitions en vertu de devis autorisés	"	
	Achat, entretien et radoubs des embarcations	"	
	Avances diverses	94 10	
Mouvements de fonds.	Fonds envoyés aux trésoriers payeurs ou à leurs préposés	5,542,197 36	5,585,745 87
	Fonds envoyés à leurs collègues	"	
	Fonds remis par les comptables à leurs successeurs	3,593 32	
	Dépenses par virements de comptes entre les receveurs des douanes de l'Algérie	39,629 57	
	—— de l'intérieur de la France	325 62	
Total des dépenses de l'année			7,469,094 74
Solde en caisse au 1er janvier 1849			34,876 30
Total général			7,503,971 04

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les Receveurs des Contributions diverses pendant l'année 1848.

Solde en caisse au 1er janvier 1848			15,775f 97c

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, page 606.)

Exercice 1847	Contributions directes (patentes)	114,494f 72c	1,045,255f 11c
	Contributions indirectes	34,628 35	
	Contributions arabes	827,190 62	
	Produits divers	156 45	
	Recettes de diverses origines	60,593 85	
	Produits à répartir	8,191 12	
Exercice 1848	Contributions directes (patentes)	274,214 07	4,529,233 57
	Contributions indirectes	504,507 06	
	Contributions arabes	3,111,723 52	
	Produits divers	186,307 14	
	Produits de diverses origines	446,429 77	
	Produits à répartir	6,052 01	

SERVICE MUNICIPAL.

(Voir le développement, page 612.)

Recettes de l'exercice 1847		21,225 09	1,479,834 21
Recettes de l'exercice 1848		1,458,609 12	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Correspondants du Trésor.	Cautionnements des fabricants et débitants de boissons et de tabacs	229,302 00	3,191,352 15	
	Prix des étampilles délivrées aux débitants	1,726 50		
	Consignations pour assurer l'exécution des transactions	4,296 11		
	Consignations pour contraventions aux arrêtés locaux	34 00		
	Amendes imposées en pays arabes	746,890 13		
	Contributions arabes. (Produit brut à repartir.)	1,153,259 48		
	Fonds reçus pour le compte de divers	1,055,843 93		
Recouvrements et régularisations d'avances			1,288,733 28	
Fonds particuliers des comptables			25 47	
Mouvements de fonds	Fonds reçus des trésoriers-payeurs	32,000 00	451,358 57	
	Fonds reçus pour compte de leurs collègues	355,536 55		
	Recettes en acquit de dépenses payées pour le compte des comptables par leurs collègues	63,822 02		
Total des recettes de l'année			11,985,792 36	11,985,792 36
Total général				12,001,568 33

DÉPENSE.

Nota. Les receveurs des contributions diverses n'effectuent aucune dépense pour le service des budgets.

SERVICE MUNICIPAL.

(Voir le développement, page 613.)

Contributions directes. — 10e du produit net sur l'impôt des patentes versé à la caisse locale et municipale	6.838f 20c	39,971f 93c
Amendes arabes. — 10e du produit brut payé aux collecteurs	33,133 73	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Correspondants du trésor.	Cautionnements des fabricants et débitants de boissons et de tabacs.	Application aux droits	7,835f 47c	280,500 50	4,883,454 75
		Restitutions aux consignataires	271,348 25		
		Versement à la caisse des dépôts et consignations	1,316 78		
	Estampilles délivrées aux débitants.	Restitutions aux consignataires	552 00	566 50	
		Application à la recette des estampilles perdues	12 50		
		Versements à la caisse des dépôts	2 00		
	Consignations	Application aux amendes et confiscations	13,986 36	16,108 61	
		Application au payement des droits	1,573 60		
		Remboursement des frais	366 25		
		Restitutions aux consignataires	182 40		
	Amendes imposées en pays arabes			744,893 89	
	Payements sur les fonds particuliers reçus de divers			1,024,311 24	
	Reprise par les comptables de fonds qu'ils ont versés à L/C.			335 90	
	Contributions arabes. — Produits bruts à répartir			2,816,738 11	
Avances à recouvrer et à régulariser					560,494 59
Débets de comptables					14,702 77
Mouvements de fonds	Fonds envoyés aux trésoriers payeurs ou à leurs préposés			5,901,341 05	6,321,342 62
	Fonds envoyés à leurs collègues			64,465 02	
	Dépenses par virements de comptes entre les receveurs des contributions diverses de l'Algérie			355,536 55	
Total des Dépenses de l'année					11,819,966 66
Solde en caisse au 1er janvier 1849					181,601 67
Total général					12,001,568 33

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les trésoriers payeurs en Algérie pendant l'année 1848.

Solde en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1848	Numéraire	chez les trésoriers payeurs	3,675,028f 20c	8,296,590f 92c	29,897,190f 92c
		chez leurs préposés	4,621,562 72		
	Traites du caissier du trésor et autres effets	chez les trésoriers payeurs	17,764,300 00	21,600,600 00	
		chez leurs préposés	3,836,300 00		

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, page 606.)

Exercice 1847.	Produits des postes	"	14,158 07
	Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes du service local et municipal	"	
	Produits de vente de chevaux et denrées pris sur l'ennemi	"	
	Produits divers	14,158 07	
Exercice 1848.	Produits des postes	551,487 54	4,356,481 70
	Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes du service local et municipal	345,741 27	
	Produits divers	3,254,852 80	
	Retenues proportionnelles	204,129 01	
	Retenues en vertu du décret du 12 août	271 08	

SERVICE MUNICIPAL.

(Les trésoriers payeurs n'effectuent aucune recette pour le service municipal.)

SERVICES SPÉCIAUX.

Recette de capitaux de cautionnements inscrits au trésor	146,261 25	235,418 74
Produit des prises faites sur l'ennemi en Algérie, à répartir	89,157 49	

RECETTE EN ATTÉNUATION DES DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.

Emprunt national. (Décret du 9 mars 1848.)				3,100 00

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Émission de traites et mandats	des préposés sur les trésoriers		2,590,030f 67c	5,773,709 63	101,426,823 52
	des trésoriers sur les préposés		1,548,942 24		
	des trésoriers sur leurs collègues		893,615 22		
	des trésoriers sur les receveurs généraux		741,121 50		
Dépôts d'argent pour le service des postes, à rembourser à destination				874,025 23	
Remplacement d'articles d'argent indûment payés				168 92	
Retenues au profit de la caisse des dépôts et consignations, pour le service des retraites	Ministère de la justice		18,170f 37c	121,441 56	
	——— de l'instruction publique		1,829 95		
	——— des travaux publics		5,328 60		
	——— des finances		86,112 64		
Recettes pour le compte de la caisse des invalides de la marine				38,095 19	
——— de la caisse des dépôts et consignations				76,252 36	
——— de l'imprimerie nationale				36 00	
Agent comptable des établissements coloniaux non régis par la loi du 25 juin 1841				436 50	
Recettes de dépôts divers pour le service des postes				4,757 90	
Timbre des mandats d'articles d'argent				1,470 00	
Recouvrements d'avances pour le service des postes				5,250 00	
Fonds appartenant au comptoir de la banque d'Alger				109,000 00	
Service communal de l'Algérie				952,432 30	
Comptoir d'escompte				149,164 17	
Régularisation d'avances				180,018 00	
Fonds particuliers des payeurs				59 50	
Mouvements de fonds.	Envois faits aux trésoriers payeurs par le caissier central du trésor à Paris :				
	en traites du caissier du trésor sur lui-même	22,930,000f 00c	52,030,890f 53c		
	——— sur le recevr général des B.-du-Rhône	28,800,000 00			
	en pièces de dépenses	300,890 53			
	Envois en numéraire expédiés aux trésoriers par le payr de Toulon		18,100,000 00		
	Fonds reçus pour le compte de divers receveurs généraux		6,553 71	93,140,506 26	
	——— des trésoriers payeurs en Algérie		8,360,426 21		
	——— des receveurs de l'enregistrement et des domaines		3,398,181 79		
	——— des receveurs des douanes		5,542,197 36		
	——— des receveurs des contributions diverses		5,702,256 66		
			Total des Recettes de l'année		106,035,982 03
			Total général		135,933,172 95

DÉPENSE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, pages 605 et 607.)

	EXERCICE 1847.	EXERCICE 1848.	EXERCICE 1849.	TOTAL.	
Ministère de la justice	"	430,731f 98c	"	430,731f 98c	
——— de l'instcon publiq. et des cultes. (Service de l'instcon publiq.)	"	86,973 43	"	86,973 43	
——— (Service des cultes.)	"	176,802 95	"	176,802 95	
——— de la guerre	9,064,733f 26c	71,328,961 40	307,727f 44c	80,701,422 10	
——— de la marine	98,290 03	859,940 67	"	958,230 70	
——— des finances	91,459 66	1,275,782 56	"	1,367,242 22	
	9,254,482 95	74,159,192 99	307,727 44	83,721,403 38	83,721,403f38c

SERVICE MUNICIPAL.

(Voir le développement, page 613.)

Dépenses de l'exercice 1847	1,701,126f 27c	5,594,027f 06c	6,189,813 49
Dépenses de l'exercice 1848	3,892,900 79		

SERVICES SPÉCIAUX.

Remboursements de capitaux de cautionnements inscrits au trésor	50,267 26	595,786 43	
Répartition de produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie	545,318 27		
Liquidation du domaine privé	200 90		

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Remboursement de traites et mandats	des préposés sur les trésoriers	2,622,430 87	5,125,101 99	
	des trésoriers sur les préposés	1,663,882 34		
	des trésoriers sur leurs collègues	838,788 78		
Payements pour le compte de la caisse des invalides de la marine			38,095 19	
——— dépôts et consignations			9,776 15	
Agent comptable des établissements coloniaux			436 50	
Remboursement de dépôts d'argent pour le service des postes			2,115,217 67	
——— divers pour le service des postes			4,771 20	
Fonds appartenant au comptoir de la banque d'Alger			109,000 00	18,437,609 17
Fonds remis à un receveur des contributions diverses en vertu d'une réquisition militaire			180,018 00	
Effets des comptoirs d'escompte et sociétés commerciales			138,814 12	
Service communal de l'Algérie			874,978 62	
Remboursement de fonds particuliers des trésoriers			27 45	
Débet de comptables			154,269 55	
Mouvements de fonds	Fonds envoyés au caissier central du trésor (Pièces de dépenses)	958,367 59	9,687,102 73	
	——— au recev. général des Bouches-du-Rhône. (Envoi de piastres.)	99 25		
	——— aux trésoriers payeurs de l'Algérie	8,420,258 24		
	——— aux receveurs de l'enregistrement en Algérie	308,377 65		
	——— aux receveurs des contributions diverses	"		
		Total des dépenses de l'année		108,348,826 04
Solde en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1849	Numéraire — chez les trésoriers payeurs	6,487,085 80	9,069,547 41	27,584,346 91
	Numéraire — chez leurs préposés	2,582,461 61		
	Traites du caissier du trésor et autres effets — chez les trésoriers payeurs	14,654,599 50	18,514,799 50	
	Traites du caissier du trésor et autres effets — chez leurs préposés	3,860,200 00		
		Total général		135,933,172 95

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Développement des recettes et des payements effectués pour le service des budgets pendant l'année 1848.

RECETTES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			MONTANT DES RECETTES PAR EXERCICES. Exercice 1847.	Exercice 1848.
PRODUITS ET REVENUS DE L'ALGÉRIE.				
Enregistrement, timbre, et domaines.	Enregistrement, greffes, hypothèques.	Enregistrement	"	666,425f 79c
		Greffes	"	57,613 29
		Hypothèques	"	10,967 57
		Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation	"	2,267 61
	Timbres.	Débité	"	323,056 90
		Extraordinaire et visa	"	54,645 36
		Passe-ports	"	14,082 00
		Permis de ports d'armes	"	9,855 00
	Amendes de toute nature autres que celles forestières		168f 40c	18,081 05
	Produits des domaines et prix de ventes d'immeubles et d'objets mobiliers.	Produits des terrains des fortifications et des bâtiments militaires	4,186 51	21,343 36
		Revenus des domaines de l'État. (Loyers et fermages.)	28,324 68	417,462 90
		Rentes foncières	41,978 03	191,624 75
		Prix des récoltes sur les terres des domaines de l'État	"	1,130 60
		Produits de pépinières et plantations faites par le Gouvernement	"	8,897 47
		Prix de vente d'objets mobiliers appartenant à l'État	"	10,847 55
		Épaves, déshérences et biens vacants	2,298 57	759,169 83
		Créances de l'État autres que rentes	"	2,609 00
		Recouvrements de prix de ventes dus à des indigents atteints par le séquestre	"	"
		Prix de vente de domaines de l'État	"	"
	Produits des forêts.	Prix des coupes de bois	"	60 00
		Recouvrement de frais d'adjudication	"	11 52
		Menus produits forestiers	145 74	8,385 72
		Amendes de condamnations pour délits forestiers	"	1,022 50
		Dommages-intérêts pour délits dans les bois de l'État	"	40 00
		Recouvrement de frais de poursuites et d'instances en matières forestière	"	104 65
		Redevances et produits extraordinaires des mines	"	433 55
		Abonnem. et insertions au Monit. algérien et au Bulletin officiel des actes du Gouv.	6 00	2,482 68
		Prix des travaux effectués par l'imprimerie du Gouvernement pour le compte des divers services publics des communes et des particuliers	"	"
	Produits divers.	Recouvrement sur frais de justice	3,518 93	15,093 70
		Recouvrem. de frais de poursuites et d'instances concernant l'enregist' et les dom.	46 10	225 10
		Dommages-intérêts adjugés à l'État	8 15	"
		Frais d'adjudication payé par les adjudicataires	265 00	3,181 80
		Résultat de vérification de régie	23 25	1,868 87
		Remplacement de dépenses rejetées ou d'avances relevées par la cour des comptes.	"	5,764 75
		Retenue proportionnelle au profit du trésor	"	1,962 68
		Confiscation du prix de vente de nègres	"	250 00
			80,969 36	2,610,967 64
Douanes.	Droits de douanes.	à l'importation	126 03	1,643,055 40
		à l'exportation	1 31	14,186 32
	Droits de navigation.	Droits de tonnage	"	398,647 37
		—— de permis relatifs aux cargaisons	"	4,156 50
		—— de passe-ports à la sortie des navires étrangers	"	1,030 50
		—— de congé de bateaux français	"	282 00
		Passe-ports des bateaux étrangers	"	5,175 00
	Droits sanitaires et de port.	Sur les bâtiments mis en quarantaine	"	14,305 06
		Mouillage	"	20,693 08
		Patentes des navires à la sortie	"	24,361 94
	Recettes accessoires.	Timbre des expéditions, quittances et commissions d'emplois	"	11,028 50
		Droits de magasinage et de dépôt	"	257 72
		Produit des ventes des marchandises abandonnées en douane	"	7 34
		Recettes accidentelles	"	452 89
	Droits et produits à répartir.	Montant de la vente des objets saisis ou des sommes consignées, etc.	"	6,232 63
		Sommes reçues par suite de condamnations ou de transactions	"	21,390 32
		Plombage et estampillage	"	14,620 09
	Entrepôts réels.	Droit de magasinage	"	7,603 81
	Patentes pour la pêche du corail		"	129,200 00
	Dixième du produit net de l'octroi municipal		64,929 16	236,304 46
			65,056 50	2,552,991 83

PAYEMENTS.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES PAYEMENTS PAR EXERCICE. Exercice 1847.	Exercice 1848.	Exercice 1849.
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.			
Dépenses de la justice en Algérie	"	430,731f 98c	"
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.			
DÉPENSES DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.			
Dépenses de l'instruction publique en Algérie	"	86,973 43	"
DÉPENSES DES CULTES.			
Dépenses des cultes en Algérie	"	176,802 95	"
TOTAL	"	263,776 38	"
MINISTÈRE DE LA GUERRE.			
Administration centrale. (Personnel.)	"	"	"
États-majors	175,804f 23c	1,617,788 04	"
Gendarmerie	57,905 84	589,197 22	"
Recrutement	315 00	270 00	"
Justice militaire	35,503 19	207,743 36	"
Solde et entretien des troupes	2,559,798 25	36,391,922 66	296,227f 44c
Habillement et campement	178,524 13	450,768 81	"
Lits militaires	6,063 41	338,333 84	"
Transports généraux	27,458 97	343,267 81	"
Remonte générale	23,418 98	383,319 63	"
Harnachement	24,975 46	44,895 21	"
Fourrages	808,066 01	10,587,272 07	11,500 00
Solde de non-activité	796 44	5,364 47	"
Secours	270 00	1,430 00	"
Dépenses temporaires	87 50	175 00	"
Dépôt de la guerre	536 38	6,114 41	"
Matériel de l'artillerie	87,761 30	429,871 82	"
—— du génie. (Divisions territoriales de l'intérieur.)	"	"	"
—— du génie en Algérie	635,014 92	4,257,389 97	"
Écoles militaires	233 85	"	"
Gouvernement de l'Algérie	380,247 80	1,638,692 10	"
Services militaires indigènes en Algérie	216,234 90	4,980,639 12	"
—— maritimes en Algérie	31,464 05	179,602 43	"
—— civils en Algérie	690,951 56	1,672,594 79	"
Colonisation en Algérie	858,167 28	765,933 89	"
Établissement des colonies agricoles en Algérie	"	1,143,912 66	"
Travaux civils en Algérie	2,265,133 81	5,087,366 88	"
Dépenses accidentelles et secrètes	"	90,000 00	"
—— des exercices périmés	"	"	"
—— des exercices clos	"	115,095 21	"
TOTAL	9,064,733 26	71,328,961 40	307,727 44

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Développement des recettes et des payements effectués pour le service des budgets pendant l'année 1848.

RECETTES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		MONTANT DES RECETTES PAR EXERCICE. Exercice 1847.	Exercice 1848.
Suite des PRODUITS ET REVENUS DE L'ALGÉRIE.			
Contributions diverses.	Contributions directes. — Contributions des patentes. (Produit brut.)	114,494f 72c	274,214f 07c
	Contributions indirectes. — Droit de licence sur la fabrication et la vente des boissons	31,035 10	350,034 46
	Contributions indirectes. — ——— des tabacs	3,593 25	32,002 10
	Contributions indirectes. — Produit de la vente des poudres à feu	"	122,470 50
	Contributions arabes. — *Hockor.* — Loyer des terres occupées par les tribus nomades	380,780 12	1,555,907 95
	Contributions arabes. — *Achour.* — Impôt sur les grains	445,811 10	929,043 25
	Contributions arabes. — *Zekkat.* — Impôt sur les bestiaux	599 40	425,664 41
	Contributions arabes. — *Eussa.* — Impôt payé par les tribus du désert	"	30,812 40
	Contributions arabes. — *Lézma*	"	170,295 51
	Produits divers. — Droits de vérification des poids et mesures	3 25	8,037 99
	Produits divers. — Timbre des expéditions et quittances	"	9,407 20
	Produits divers. — Recouvrement de frais de poursuites et d'instances	153 20	4,144 97
	Produits divers. — Produits des ventes de chevaux de soumission et d'investiture	"	108,135 00
	Produits divers. — Produits des droits de succession payés par les Arabes	"	45,987 73
	Produits divers. — Confiscations opérées au préjudice des tribus rebelles ou insoumises	"	8,000 00
	Produits divers. — Produits des prises faites sur l'ennemi	58,906 15	351,299 62
	Produits divers. — Contributions extraordinaires de guerre	1,687 70	95,130 15
	Produits divers. — Recettes accidentelles	"	2,594 25
	Produits à répartir. — Montant de la vente des objets saisis	8,131 12	3,680 80
	Produits à répartir. — Sommes reçues par suite de condamnations ou de transactions	60 00	2,371 21
		1,045,255 11	4,529,233 57
Postes et paquebots à vapeur.	Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire.)	"	438,788 99
	Droit de 2 p. 0/0 sur les articles d'argent	"	17,482 80
	Prix des places dans les paquebots	"	95,210 85
	Recettes accidentelles	"	4 90
		"	551,487 54
Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes faites pour le service local et municipal		"	345,741 27
Retenues proportionnelles et retenues par suite de cumul		"	204,400 09
PRODUITS DIVERS DU BUDGET.			
Recettes provenant des services ministériels.	Retenue de 2 p. 0/0 exercée sur les dépenses du personnel de la guerre pour l'hôtel des Invalides	14,158 07	129,057 31
	Reversements de fonds sur les dépenses du ministère de la guerre	"	2,545,517 22
	Indemnités pour remplacements de militaires	"	3,841 00
	Remboursement du prix de journées d'hôpitaux	"	370,631 66
	Remplacements d'effets perdus ou dégradés par des militaires	"	105,387 96
	Ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	"	58,885 84
	Recettes sur divers débets poursuivis par l'agent judiciaire du trésor	"	15,938 33
	Dons et offrandes à la patrie	"	25,593 48
		14,158 07	3,254,852 80
RÉCAPITULATION.			
Produits et revenus de l'Algérie		1,191,280 97	10,794,821 94
Produits divers du budget		14,158 07	3,254,852 80
		1,205,439 04	14,049,674 74
TOTAL GÉNÉRAL des recettes		15,255,113 78	

PAYEMENTS.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES PAYEMENTS PAR EXERCICE. Exercice 1847.	Exercice 1848.	Exercice 1849.
MINISTÈRE DE LA MARINE.			
Officiers militaires et civils	9,352f 42c	132,049f 73c	"
Maistrance, gardiennage et surveillance	376 00	4,138 33	"
Solde et habillement des équipages et des troupes	36,961 19	381,198 24	"
Hôpitaux	255 95	752 05	"
Vivres	26,906 15	222,500 66	"
Justice maritime	75 00	100 00	"
Salaires d'ouvriers	6,147 52	35,443 80	"
Approvisionnements généraux de la flotte	16,329 90	47,223 46	"
Travaux hydrauliques et bâtiments civils	841 07	5,568 10	"
Frais généraux d'impressions	28 70	198 90	"
Fournitures de bureau des ports; chauffage et éclairage	971 67	"	"
Frais de voyages, vacations et dépenses diverses	"	30,737 05	"
Dépenses temporaires	44 46	"	"
Dépenses des exercices clos	"	30 35	"
TOTAL	98,290 03	859,940 67	"
MINISTÈRE DES FINANCES.			
Dette publique	76,724 41	143,914 95	"
Divers services du ministère. — Frais de trésorerie	14,585 25	498,057 61	"
Divers services du ministère. — Dépenses des exercices clos	80 00	1,885 02	"
Divers services du ministère. — Dépenses des exercices périmés	"	"	"
Frais de régie et de perception. — Service administratif et de perception des douanes. (Personnel, matériel et dépenses diverses.)	"	20,196 42	"
Frais de régie et de perception. — Achats et transports de tabacs	"	120,000 00	"
Frais de régie et de perception. — Service administratif des douanes en Algérie	"	479,198 59	"
Frais de régie et de perception. — Service administratif et de perception des postes. (Personnel.)	"	63 33	"
Remboursements et restitutions. — Remboursement sur produits indirects et divers. (Postes.)	"	614 00	"
Remboursements et restitutions. — ——— (Produits divers.)	70 00	9,965 79	"
Remboursements et restitutions. — Répartitions des produits de plombage, etc., en matière de douanes	"	406 02	"
Remboursements et restitutions. — Répartitions de produits d'amendes, saisies et confiscations, attribués à divers	"	1,480 83	"
	91,459 66	1,275,782 56	"
	9,254,482 95	74,159,192 99	307,727f 44c
TOTAL GÉNÉRAL des payements	83,721,403f 38c		

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Récapitulation, par classe de Comptables, des opérations de l'année 1848.

RÉSIDENCES DES COMPTABLES.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1847.	RECETTES FAITES pendant l'année 1848.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1848.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1848.
RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.					
PROVINCE D'ALGER.					
Alger	3,557f 90c	1,801,935f 75c	1,805,493f 65c	1,804,694f 87c	798f 78c
Blidah	1,237 49	201,167 02	202,404 51	201,490 28	914 23
Bougie	417 41	24,099 09	24,516 50	24,498 54	17 96
Cherchell	222 36	34,727 23	34,949 59	34,949 31	0 28
Coléah	623 83	17,307 15	17,930 98	17,636 85	294 13
Dellys	528 80	6,854 20	7,383 00	7,366 50	16 50
Douera	23 33	12,635 26	12,658 59	12,225 40	433 19
Médéah	442 36	48,869 44	49,311 80	49,249 45	62 35
Milianah	232 10	62,977 65	63,209 75	62,922 89	286 86
Orléansville	60 24	32,785 24	32,845 48	32,776 65	68 83
Tenez	178 21	28,321 78	28,499 99	28,432 92	67 07
	7,524 03	2,271,679 81	2,279,203 84	2,276,243 66	2,960 18
PROVINCE D'ORAN.					
Oran	1,916 52	679,957 41	681,873 93	681,397 43	476 50
Arzew	94 15	3,459 60	3,553 75	3,524 80	28 95
Mascara	15 68	90,564 75	90,580 43	90,569 10	11 33
Mers-el-Kébir	"	946 20	946 20	924 00	22 20
Mostaganem	1,038 00	218,614 82	219,652 82	219,454 81	198 01
Tlemcen	1,493 34	85,855 32	87,348 66	87,152 85	195 81
Nemours	26 10	14,612 25	14,638 35	14,635 15	3 20
Sidi-bel-Abbès	"	435 35	435 35	435 35	"
	4,583 79	1,094,445 70	1,099,029 49	1,098,093 49	936 00
PROVINCE DE CONSTANTINE.					
Constantine	0 18	527,321 68	527,321 86	527,018 16	303 70
Bône	1,666 95	172,460 75	174,127 70	173,778 91	348 79
Djigelly	1,407 30	8,014 99	9,422 29	8,857 10	565 19
Guelma	18 21	9,148 21	9,166 42	8,771 35	395 07
La Calle	5,756 91	10,303 94	16,060 85	15,491 48	569 37
Philippeville	1,361 37	192,759 65	194,121 02	193,393 85	727 17
Setif	400 00	20,247 55	20,647 55	20,500 00	147 55
Biskara	"	25,259 05	25,259 05	24,526 94	732 11
Bathna	699 50	20,419 88	21,119 38	20,269 83	849 55
	11,310 42	985,935 70	997,246 12	992,607 62	4,638 50
TOTAL GÉNÉRAL	23,418 24	4,352,061 21	4,375,479 45	4,366,944 77	8,534 68
RECEVEURS DES DOUANES.					
PROVINCE D'ALGER.					
Alger	13,194 58	3,860,653 23	3,873,847 81	3,857,509 95	16,337 86
Bougie	"	46,065 80	46,065 80	46,065 80	"
Cherchell	352 57	69,143 58	69,496 15	69,496 15	"
Dellys	1,678 90	21,888 75	23,567 65	22,590 94	976 71
Tenez	239 84	131,200 83	131,440 67	131,037 98	402 69
	15,465 89	4,128,952 19	4,144,418 08	4,126,700 82	17,717 26
PROVINCE D'ORAN.					
Oran	6,202 36	1,158,570 46	1,164,772 82	1,164,261 26	511 56
Arzew	1,352 54	35,723 49	37,076 03	35,086 95	1,989 08
Nemours	194 19	44,741 79	44,935 98	44,641 48	294 50
Mers-el-Kébir	"	227,055 30	227,055 30	226,128 55	926 75
Mostaganem	952 30	327,562 06	328,514 36	328,436 65	77 71
	8,701 39	1,793,653 10	1,802,354 49	1,798,554 89	3,799 60
PROVINCE DE CONSTANTINE.					
Bône	2,995 19	559,571 31	562,566 50	559,484 74	3,081 76
Djigelly	1,454 00	25,304 42	26,758 42	24,964 39	1,794 03
La Calle	8,555 36	121,634 42	130,189 78	124,880 56	5,309 22
Philippeville	513 52	781,445 54	781,959 06	778,982 82	2,976 24
Stora	154 81	55,569 90	55,724 71	55,526 52	198 19
	13,672 88	1,543,525 59	1,557,198 47	1,543,839 03	13,359 44
TOTAL GÉNÉRAL	37,840 16	7,466,130 88	7,503,971 04	7,469,094 74	34,876 30

RÉSIDENCES DES COMPTABLES.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1847.	RECETTES FAITES pendant l'année 1848.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1848.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1848.
RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS DIVERSES.					
PROVINCE D'ALGER.					
Alger. Receveurs des contributions intra-muros	"	506,055f 25c	506,055f 25c	503,395f 53c	2,659f 72c
Alger. ——— des contributions banlieue	"	293,865 12	293,865 12	293,865 12	"
Alger. ——— des octrois et marchés	"	"	"	"	"
Alger. Entreposeur des poudres à feu	"	52,191 60	52,191 60	52,191 60	"
Blidah	1,000f 65c	223,994 83	224,995 48	222,135 58	2,859 90
Bougie	"	43,316 82	43,316 82	43,316 82	"
Cherchell	361 83	48,118 74	48,480 57	47,980 17	500 40
Dellys	1,195 55	20,413 05	21,608 60	19,411 82	2,196 78
Douera	"	30,280 97	30,280 97	30,280 97	"
Medéah	1,556 73	563,483 54	565,040 27	563,868 46	1,171 81
Milianah	784 39	346,433 81	347,218 20	346,541 86	676 34
Orléansville	255 91	211,921 24	212,177 15	211,248 92	928 23
Tenez	804 06	62,807 96	63,612 02	62,580 61	1,031 41
	5,959 12	2,402,882 93	2,408,842 05	2,396,817 46	12,024 59
PROVINCE D'ORAN.					
Oran	1,728 49	1,021,017 45	1,022,745 94	1,019,677 10	3,068 84
Arzew	1,008 40	10,352 80	11,361 20	11,244 50	116 70
Mascara	364 88	627,769 80	628,134 68	626,591 63	1,543 05
Nemours	21 19	55,195 86	55,217 05	55,143 73	73 32
Mostaganem	"	941,435 19	941,435 19	941,435 19	"
Tlemcen	13 11	353,889 49	353,902 60	353,842 30	60 30
Thiaret	"	723,118 00	723,118 00	632,356 57	90,761 43
Oran. — Entrepôt des poudres à feu	119 00	53,854 75	53,973 75	53,917 50	56 25
	3,255 07	3,786,633 34	3,789,888 41	3,694,208 52	95,679 89
PROVINCE DE CONSTANTINE.					
Constantine	"	2,128,661 36	2,128,661 36	2,126,058 51	2,602 85
Bône	519 67	583,395 08	583,914 75	583,678 67	236 08
Djigelly	126 71	6,564 84	6,691 55	6,639 80	51 75
Guelma	515 53	465,045 68	465,561 21	464,734 57	826 64
La Calle	5,204 29	155,561 72	160,766 01	157,789 73	2,976 28
Philippeville	0 61	272,444 99	272,445 60	272,445 06	0 54
Sétif	194 97	766,067 65	766,262 62	766,169 82	92 80
Biscara	"	787,223 67	767,223 67	751,232 51	35,991 16
Philippeville. — Entrepôt des poudres à feu	"	16,644 75	16,644 75	16,551 15	93 60
Bathna	"	614,666 35	614,666 35	583,640 86	31,025 49
	6,561 78	5,796,276 09	5,802,837 87	5,728,940 68	73,897 19
TOTAL GÉNÉRAL	15,775 97	11,985,792 36	12,001,568 33	11,819,966 66	18,601 67

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Suite de la *Récapitulation, par classe de Comptables, des Opérations de l'année 1848.*

RÉSIDENCES DES COMPTABLES.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1847.	RECETTES FAITES pendant l'année 1848.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1848.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1848.
TRÉSORIERS PAYEURS ET LEURS PRÉPOSÉS.					
PROVINCE D'ALGER.					
Trésorier payeur à Alger	9,486,134f 60c	36,563,889f 65c	46,050,024f 25c	36,101,527f 05c	9,948,497f 20c
Préposés payeurs — à Aumale	287,830 31	1,061,121 05	1,348,960 36	1,262,446 32	86,514 04
à Blidah	704,004 65	4,798,078 53	5,502,083 18	5,180,966 41	321,116 77
à Bougie	196,306 33	644,547 92	840,854 25	683,204 13	157,650 12
à Cherchell	294,422 64	1,201,173 83	1,495,596 47	1,245,438 75	250,157 72
à Dellys	86,382 38	497,508 72	583,891 10	478,841 29	105,049 81
à Médéah	477,921 05	2,375,479 56	2,853,400 61	2,620,391 56	233,009 05
à Milianah	438,302 42	2,013,410 92	2,451,713 34	2,186,731 57	264,981 77
à Orléansville	366,605 55	1,922,570 42	2,289,175 97	2,076,104 06	213,071 91
à Tenez	323,232 07	1,943,175 05	2,266,407 12	2,081,069 91	185,337 21
Préposé payeur chargé du service des postes à Alger	"	629,082 22	629,082 22	629,082 22	"
Idem à Douéra	403,496 12	1,428,798 03	1,832,294 15	1,675,303 74	156,990 41
	13,064,647 12	55,078,835 90	68,143,483 02	56,221,107 01	11,922,376 01
PROVINCE D'ORAN.					
Trésorier payeur à Oran	7,917,451 74	13,910,425 16	21,827,876 90	15,898,079 83	5,929,797 07
Préposés payeurs — à Djema el Gazaouel (Nemours)	228,008 69	914,693 93	1,142,702 62	988,135 23	154,567 39
à Mascara	616,904 79	3,283,866 92	3,900,771 71	3,319,491 43	581,280 28
à Mostaganem	678,356 92	4,782,536 03	5,460,892 95	4,859,194 67	601,698 28
à Tlemcen	579,965 97	2,750,704 49	3,330,670 46	2,932,185 62	398,484 84
	10,020,688 11	25,642,226 53	35,662,914 64	27,997,086 78	7,665,827 86
PROVINCE DE CONSTANTINE.					
Trésorier payeur à Constantine	4,035,741 86	11,411,336 91	15,447,078 77	10,180,749 51	5,266,329 26
Préposés payeurs — à Bône	891,451 85	5,869,801 44	6,761,253 29	5,634,176 97	1,127,076 32
à Djigelly	290,473 52	352,451 85	642,925 37	441,154 08	201,771 29
à Philippeville	874,263 57	5,322,674 31	6,196,937 88	5,377,248 67	819,689 21
à Sétif	716,789 33	2,193,339 67	2,910,129 00	2,332,958 79	577,170 21
Préposé payeur chargé du service des postes à Constantine	3,135 56	165,315 42	168,450 98	164,344 23	4,106 75
	6,811,855 69	25,314,919 60	32,126,775 29	24,130,632 25	7,996,143 04
TOTAL GÉNÉRAL	29,897,190 92	106,035,982 03	135,933,172 95	108,348,826 04	27,584,346 91
RÉCAPITULATION.					
Receveurs de l'enregistrement et des domaines	23,418 24	4,352,061 21	4,375,479 45	4,366,944 77	8,534 68
Receveurs des douanes	37,840 16	7,466,130 88	7,503,971 04	7,469,094 74	34,876 30
Receveurs des contributions diverses	15,775 97	11,985,792 36	12,001,568 33	11,819,966 66	181,601 67
Trésoriers payeurs et leurs préposés	29,897,190 92	106,035,982 03	135,933,172 95	108,348,826 04	27,584,346 91
TOTAUX GÉNÉRAUX	29,974,225 29	129,839,966 48	159,814,191 77	132,004,832 21	27,809,359 56

Tableau comparatif des Recettes et des Payements effectués pendant les années 1848 et 1847 pour le service des Budgets.

		OPÉRATIONS de L'ANNÉE 1848.	OPÉRATIONS de L'ANNÉE 1847.	DIFFÉRENCES À L'ANNÉE 1848, en plus.	DIFFÉRENCES À L'ANNÉE 1848, en moins.
Recettes	Enregistrement et domaines	2,682,166f 87c	3,385,805f 75c	"	703,638f 88c
	Produits des forêts	9,770 13	5,204 48	4,565f 65c	"
	Douanes	2,618,048 33	2,996,967 52	"	378,919 19
	Contributions diverses	5,574,488 68	4,407,705 43	1,166,783 25	"
	Produits des postes et des paquebots à vapeur	551,487 54	613,875 02	"	62,387 48
	Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes du service local et municipal	345,741 27	332,985 33	12,755 94	"
	Retenues proportionnelles	204,129 01	"	204,129 01	"
	Retenues en vertu du décret du 12 août	271 08	"	271 08	"
	TOTAL des produits et revenus de l'Algérie	11,986,102 91	11,742,543 53	1,388,504 93	1,144,945 55
	Produits divers du budget, étrangers aux produits et revenus de l'Algérie	3,269,010 87	3,414,505 82	"	145,494 95
		15,255,113 78	15,157,049 35	1,388,504 93	1,290,440 50
	DIFFÉRENCE en plus à 1848			98,064 43	
Dépenses	Ministère de la justice	430,731 98	"	430,731 98	"
	Ministère de l'instruction publique et des cultes — Dépenses de l'instruction publique	86,973 43	"	86,973 43	"
	Ministère de l'instruction publique et des cultes — Dépenses des cultes	176,802 95	"	176,802 95	"
	Ministère de la guerre	80,701,422 10	91,238,825 62	"	10,537,403 52
	Ministère de la marine	958,230 70	990,334 55	"	32,103 85
	Ministère des finances — Dette publique	220,639 36	190,797 70	29,841 66	"
	Ministère des finances — Divers services du ministère	514,607 88	502,580 04	12,027 84	"
	Ministère des finances — Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	619,458 34	256,544 10	362,914 24	"
	Ministère des finances — Remboursements sur produits indirects et divers	12,536 64	49,335 50	"	36,798 86
		83,721,403 38	93,228,417 51	1,099,292 10	10,606,306 23
	DIFFÉRENCE en moins à 1848			9,507,014 13	

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

SERVICE MUNICIPAL.

Développement des Opérations de l'année 1848, et Situation au 1er janvier 1849.

Excédant de recette au 1er janvier 1848. (Voir page 599 du compte des finances de l'année 1847.) 4,708,573f 74c

RECETTES EFFECTUÉES PENDANT L'ANNÉE 1848.

		MONTANT DES RECETTES PAR EXERCICE. Exercice 1847.	Exercice 1848.	
Produits des immeubles appartenant aux communes.	Loyers et fermages	45,928f 31c	131,204f 50c	
	Rentes foncières	50,503 52	67,701 18	
	Vente de récolte	"	515 00	
Mezouard		"	21,997 50	
Fourrière publique		647 40	2,023 21	
Diplômes et livrets d'hôteliers et d'ouvriers		"	1,525 00	
Rachat de rentes		"	180 00	
Prix des plaques livrées aux chevriers		"	716 00	
Dixième du produit des représentations théâtrales		"	10 00	
Autorisations de la police délivrées aux établissements publics		"	489 25	
Prix de concessions dans les cimetières		330 00	1,985 00	
Cinquième des rétributions d'amendes versé par les accises		203 15	267 75	
Produits des concessions d'eau		1,013 00	2,045 15	
Produit des expéditions des actes administratifs et de l'état civil		"	1,778 65	
Amendes de condamnations attribuées aux communes		3,136 11	14,415 97	
Produit des saisies de police		"	838 50	
Prix de vente de mobilier appartenant aux communes		"	223 00	
Remboursements de capitaux exigibles ou de rentes rachetées		66 66	13,549 80	
Versement pour le compte du But-el-Mal		"	2,417 61	
Recouvrement d'avances et remplacement de dépenses		"	44,096 14	
Octroi municipal		"	2,901,452 13	
Dixième du produit net des contributions arabes		"	343,977 66	
Atributions sur le produit de l'impôt des patentes		2,147 01	9,277 93	
Droits de places dans les halles, foires et marchés		7,203 13	81,838 97	
Droits d'abatage dans les abattoirs publics		"	164,165 13	
Droits de stationnement		"	202 50	
Droits de pesage dans les bureaux du poids public		"	2,607 10	
Droits de mesurage des céréales et légumes secs		8,738 93	52,827 04	
Droits de mesurage des huiles		"	10,148 22	
Amendes et confiscations pour contraventions aux arrêtés établissant les droits locaux et municipaux. (Produit net.)		"	224 57	
Amendes payées par les Arabes. (Produit brut.)		2,957 62	788,574 27	
Taxe de ville et de police		90 00	3,203 65	
Droits de voirie		88 40	1,320 50	
Produits à répartir : Sommes reçues par suite de condamnations pécuniaires		"	43 58	
Vente d'objets saisis par la police		"	198 00	
		123,053 24	4,668,040 46	
Total des recettes effectuées pendant l'année 1848		4,791,093 70		4,791,093 70
Total				9,499,667 44

PAYEMENTS EFFECTUÉS PENDANT L'ANNÉE 1848.

	MONTANT DES PAYEMENTS PAR EXERCICE. Exercice 1847.	Exercice 1848.	
Contributions directes.			
Dixième du produit net sur l'impôt des patentes versé à la caisse locale et municipale	"	6,838f 20c	
Amendes arabes.			
Dixième du produit brut payé aux collecteurs	16,965f 14c	16,168 59	
	16,965 14	23,006 79	39,971f 93c
Titre 1er. *Dépenses sur fonds provincial.*			
Finances et commerce	283,535 59	497,209 63	
Intérieur et colonisation	565,792 23	1,574,767 57	
Travaux et bâtiments civils	629,875 21	859,425 59	
Subventions aux communes	"	253,077 76	
Exercices clos	"	273,844 40	
Titre 2. *Dépenses sur fonds général.*			
Finances et commerce	"	"	
Intérieur et colonisation	2,000 00	3,083 32	
Travaux et bâtiments civils	17,623 71	"	
Créances antérieures à 1847	5,584 86	359,414 91	
Exercices clos. (Chap. 4.)	"	65,103 74	
Exercice clos. (Chap. 4 *bis*.)	"	"	
Titre 3. *Dépenses sur fonds de réserve et de prévoyance.*			
Intérieur et colonisation	502 15	"	
Travaux et bâtiments civils	196,212 52	6,973 87	
	1,701,126 27	3,892,900 79	5,594,027 06
Total des payements effectués pendant l'année 1848			5,633,998 99
Excédant de Recette au 1er janvier 1848 compris dans le passif de la situation générale des finances. (Voir page 399.)			3,865,668 45
Total			9,499,667 44

COMPARAISON DES RECETTES ET DES PAYEMENTS POUR LES ANNÉES 1848 ET 1847.

	Année 1848.	Année 1847.	Différences à l'année 1848, en plus.	en moins.
Recettes	4,791,093f 70c	5,411,853f 85c	"	620,760f 15c
Payements	5,633,998 99	4,781,465 20	852,533f 79c	"

COMPTE

DU SERVICE DES MONNAIES

POUR L'ANNÉE 1848.

NOTE

Sur le Compte du service des Monnaies pour l'année 1848.

Les opérations du service des monnaies sont, depuis le 1er janvier 1838, concentrées dans sept ateliers monétaires, en exécution de l'ordonnance du 16 novembre 1837. Elles résultent des mouvements en matières et en espèces auxquels a donné lieu la fabrication des monnaies pendant l'année 1848, ainsi que de la fabrication et de la vente des médailles, qui, à dater de 1832, ont fait partie des attributions de la commission des monnaies.

Ire PARTIE.

Fabrication des monnaies.

Les tableaux relatifs à la fabrication des monnaies ont pour objet d'exposer le mouvement des matières d'or et d'argent depuis le moment de leur entrée dans les ateliers monétaires jusqu'à celui où elles sont rendues à la circulation en espèces monnayées.

Les matières versées aux changes sont reçues par les directeurs de la fabrication des monnaies, qui les prennent en charge pour leur valeur réelle, fabriquent les espèces au titre de 900 millièmes de fin, et en appliquent le montant au payement des frais de fabrication et au remboursement des bons remis aux propriétaires des matières.

Les opérations des monnaies se divisent en deux séries principales, désignées comme il suit :

1° Compte de la fabrication des matières versées aux changes ;

2° Compte des espèces résultant du mouvement de la fabrication.

Compte de la fabrication des matières versées aux changes.

La recette du compte de la fabrication se compose :

1° Des matières versées aux changes, pour lesquelles les directeurs de la fabrication des monnaies délivrent aux parties versantes un bon remboursable à échéance, en espèces monnayées, déduction faite d'une retenue effectuée pour frais de fabrication ;

2° Du montant de la retenue opérée sur la valeur réelle des matières reçues (1).

La dépense du compte de la fabrication résulte des délivrances d'espèces et échantillons, et des versements en numéraire faits par les directeurs en remplacement des matières qui n'ont pu être fabriquées.

Compte des espèces résultant du mouvement de la fabrication.

Le compte en espèces est principalement destiné à constater les versements successifs des espèces fabriquées, et le payement des bons à échéance délivrés aux propriétaires des matières.

Les produits bruts compris dans ce compte consistent en droit d'essais, en recettes extraordinaires

(1) Cette retenue a été opérée jusqu'au 30 juin 1835, savoir :

Sur l'or, à raison de 9f par kil. à 900/1000 ou 29 centimes par 100 francs, et elle a servi à couvrir les frais de fabrication et les déchets dans les proportions suivantes, savoir :

9 centimes pour frais de fabrication,

et 20 centimes pour les déchets.

Sur l'argent, à raison de 3f par kil. à 900/1000 ou 1f 50c par 100 francs, applicables, savoir :

1 franc aux frais de fabrication,

et 50 centimes aux déchets.

Mais une ordonnance du 25 février 1835 a réduit le montant de la retenue, à partir du 1er juillet de la même année, et en a affecté le produit au remboursement des frais de fabrication, tous déchets compris.

Cette nouvelle retenue a été fixée, savoir :

Pour l'or, à 6f par kil. à 900/1000 ou 19 centimes 355/1000 par 100 francs;

Pour l'argent, à 2f par kil. à 900/1000 ou 1 franc par 100 francs.

Cette retenue étant effectuée en dehors de la valeur des monnaies, les espèces fabriquées mises en circulation représentent la valeur exacte de leur expression nominale, à la différence près du résultat des tolérances en faible ou en fort.

Note sur le Compte du service des monnaies.

et en tolérances en faible. Les deux premiers articles n'exigent pas d'explications; quant au dernier produit, intitulé *tolérances en faible*, il provient d'une latitude accordée aux directeurs, au moyen de laquelle une légère différence est tolérée entre le titre et le poids des espèces fabriquées, et le degré de fin et de pesanteur qu'elles devraient avoir d'après le taux légal. Toutes les fois, en effet, que les espèces n'atteignent pas, soit pour le titre, soit pour le poids, le point fixé, il y a tolérance en faible et bénéfice pour le trésor en ce que les pièces fabriquées sont livrées à la circulation pour leur valeur nominale, tandis qu'il n'est tenu compte aux directeurs que de la valeur réelle du fin contenu dans lesdites espèces.

La dépense comprend, outre les payements faits aux propriétaires de matières en remboursement de celles qu'ils ont versées aux changes, les mouvements de valeurs entre les comptables, et les payements imputables sur les produits bruts; ces derniers payements se composent des frais de fabrication et des tolérances en fort, lesquelles ont lieu lorsque les espèces fabriquées dépassent le titre ou le poids déterminé, c'est-à-dire dans le cas inverse de celui qui est expliqué ci-dessus pour les tolérances en faible.

Ce compte présente de plus, cette année, les résultats de la fabrication des pièces de 1 centime, qui a été autorisée provisoirement, par arrêtés du ministre des finances des 9 et 15 avril 1848, jusqu'à concurrence de 300,000 francs. La fabrication de ces pièces a été soumissionnée par les directeurs des monnaies, et les frais de toute nature qu'elle nécessite sont de 4 fr. 89 cent. par kilogramme de cuivre converti en espèces, y compris la valeur de la matière. D'après cette base, la fabrication de 300,000 francs en pièces de 1 centime coûtera à l'État 293,400 francs.

Les résultats de ces deux comptes se trouvent principalement résumés dans les tableaux n°s 1 et 2.

Le premier de ces tableaux explique les mouvements et les transformations des matières d'or et d'argent entrées aux changes et fabriquées pendant l'année 1848, en distinguant la nature de ces matières, et en faisant connaître le poids du fin qu'elles contiennent, leur valeur réelle et leur valeur nominale.

Le tableau n° 2 renferme, outre les soldes en matières et en espèces, dont les directeurs de la fabrication étaient dépositaires au commencement et à la fin de 1848, les diverses opérations auxquelles a donné lieu la fabrication de l'année. Les résultats de ces opérations se trouvent rattachés, selon leur nature, aux autres sections du compte des finances à laquelle ils appartiennent, savoir : au *Compte des contributions et revenus publics*, pour le bénéfice net revenant au trésor sur le produit des monnaies et des médailles (voir pages 86 et 87); au *Compte de trésorerie*, pour les mouvements d'espèces relatifs à la fabrication (voir pages 168 et 170), et à la *Situation générale des finances*, pour le solde de ces opérations au 1er janvier 1849 (voir page 396).

Le tableau n° 3 présente le détail des recettes et des prélèvements qui déterminent le bénéfice net résultant de la fabrication des monnaies et des médailles pour les exercices 1847 et 1848.

L'état n° 4 développe, par atelier monétaire, pour les exercices 1847 et 1848, les recettes brutes attribuées au trésor, les prélèvements qu'elles ont dû supporter, et le résultat en recette ou en dépense que la fabrication des monnaies a offert sur chacun de ces deux exercices.

Le tableau n° 5 indique, par hôtel des monnaies, par nature d'espèces en valeur nominale, et par division de types, les pièces d'or et d'argent qui ont été fabriquées pendant l'année 1848, ainsi que le total de celles dont la fabrication a eu lieu antérieurement à cette année, depuis l'adoption du système décimal (1795). Tableau des monnaies d'or et d'argent en circulation.

Note sur le Compte du service des monnaies.

Tableau des monnaies de cuivre en circulation.

Enfin, le tableau n° 7 fait connaître le montant des fabrications qui ont été opérées en monnaie de cuivre depuis 1719 jusqu'à 1848.

Ces différents états se résument dans leur ensemble comme il suit :

Opérations de l'année 1848.

Les anciennes espèces monnayées et les matières à divers titres versées aux changes, pendant l'année 1848, pour être converties en espèces nouvelles, se sont élevées, savoir :

Or.....	Louis fabriqués depuis 1726	134,926f 57c	40,120,003f 02c
	Matières à divers titres	39,985,076 45	
Argent...	Espèces duodécimales	32,265 29	122,128,883 00
	Pièces de 30 sous	532 18	
	Pièces de 15 sous	223 97	
	Matières à divers titres	122,095,861 65	
	TOTAL		162,248,886 11

Les fabrications faites en 1848, tant avec ces matières qu'avec celles qui restaient dans les travaux au commencement de l'année, ont été, *en valeur nominale* (voir pages 628 et 629) :

Or.....	Pièces de 20 francs		39,697,740f 00c	159,428,835f 25c
Argent...	Pièces de 5 francs	119,052,945f 00c	119,731,095 25	
	—— de 2 francs	274,366 00		
	—— de 1 franc	248,567 00		
	—— de 50 centimes	118,327 00		
	—— de 25 centimes	36,890 25		

La conversion, en espèces, des valeurs reçues aux changes s'élève, en *valeur réelle* (voir page 621), à..... { or..... 39,691,227f 83c ; argent..... 119,717,389 33 } 159,408,617 16

Différence en plus à la valeur nominale, représentant le résultat des tolérances en faible (voir page 621)..... 20,218 09

Les recettes et les frais qui résultent pour le trésor des fabrications faites en 1847 et 1848 se résument ainsi qu'il suit, au 31 décembre 1848, savoir :

		EXERCICE 1847.	EXERCICE 1848.
Retenues sur les matières apportées aux changes, droit d'essais, bénéfice pour tolérances en faible tant sur le poids que sur le titre et recettes extraordinaires.		805,186f 54c	1,409,286f 86c
A déduire : Frais de fabrication alloués aux directeurs, et perte pour tolérances en fort de poids et de titre		808,187 73	1,386,739 43
Résultat pour le trésor public.....	Bénéfice	//	22,547 43
	Perte	3,001 19	//

La perte pour le trésor, résultant des opérations de l'exercice 1847, se compose principalement de l'excédant des tolérances en fort sur les tolérances en faible. Il est à remarquer qu'au moyen de la compensation faite dans le tableau qui précède entre la recette et la dépense, le montant des tolérances en fort se trouve réduit à 3,001 fr. 19 cent., quoiqu'il ait été effectivement de 3,764 fr. 49 cent. (voir page 86). Il convient d'observer en outre que ces 3,764 fr. 49 cent. ayant été remboursés à divers directeurs en vertu d'un crédit spécial ouvert au ministre des finances, cette somme a dû être,

Note sur le Compte du service des monnaies.

dès lors, retranchée de la dépense de la fabrication des monnaies, pour être classée parmi les dépenses du budget de 1847. Il est résulté de cette opération, qu'au lieu d'une perte de 3,001 fr. 19 cent., la fabrication des monnaies a présenté un bénéfice de 763 fr. 30 cent., lequel, ajouté au produit des médailles, qui est de 44,344 fr. 21 cent., représente la somme de 45,107 fr. 51 cent., portée en recette aux produits divers du budget (voir page 86).

En ce qui concerne l'exercice 1848, le bénéfice pour le trésor, qui est de 22,547 fr. 43 cent., résulte au contraire de l'excédant des tolérances en faible sur les tolérance en fort. Toutefois, ce résultat sera également susceptible d'être modifié en fin d'exercice, attendu que les tolérances en fort, qui figurent aujourd'hui en dépense au compte des monnaies, à titre de prélèvement sur les recettes brutes, pour une somme de 3,402 fr. 74 cent., devront être remboursées aux directeurs et portées en dépense au budget de l'exercice 1848, en vertu d'un crédit qui y sera ouvert pour cet objet.

II' PARTIE. — Fabrication et vente des médailles.

La fabrication et la vente des médailles qui, ainsi qu'on l'a dit ci-dessus, avaient fait partie, jusqu'au 1er janvier 1832, de la dotation de la couronne, sont rentrées, à partir de cette époque, dans le domaine de l'État, et ont été attribuées, à partir du 5 avril suivant, à la commission des monnaies.

Le directeur de la monnaie de Paris est chargé de toutes les opérations de la fabrication et de la vente des médailles, jetons ou pièces de plaisir, d'or, d'argent, de platine, de cuivre ou de bronze, et il est tenu de se conformer aux conditions établies par l'ordonnance du 24 mars 1832 et par l'arrêté ministériel du 30 du même mois. Il doit se procurer, à ses frais, les matières de toute nature qui sont nécessaires à cette fabrication. Le prix brut de la matière, au titre de 916 millièmes pour l'or et 950 millièmes pour l'argent, ainsi que les frais de fabrication pour chaque nature de pièces, a été fixé conformément à un tarif arrêté par la commission des monnaies, consenti par le directeur, et approuvé par le ministre des finances ; ce tarif établit, en outre, le prix des médailles et jetons de bronze d'après leur module.

Le prix de cette fabrication se trouvant ainsi réglé à forfait, le directeur a été dispensé de compter du *fin* contenu dans les matières d'or et d'argent qu'il emploie à cet effet. Il est seulement tenu de rendre compte des *flans* d'or et d'argent préparés pour la fabrication des médailles et dont la commission des monnaies a reconnu le titre.

Les médailles et autres pièces de toute nature sont vendues aux prix fixés par un second tarif. Le différence qui résulte de ces prix, comparés à ceux qui sont payés pour la valeur de la matière et la montant des frais de fabrication, constitue le bénéfice qui est porté dans le budget de l'État et dont le directeur rend compte avec le produit de ses autres recettes.

Les recettes brutes qui résultent de la vente des médailles, ainsi que les dépenses auxquelles cette exploitation a donné lieu pour l'année 1848, sont comprises distinctement dans l'état général des opérations réalisées pendant cette année par les ateliers monétaires.

Enfin, un état de développement (n° 6), qui fait suite aux tableaux relatifs à la fabrication des monnaies, présente le mouvement des médailles fabriquées et des médailles vendues durant le cours de ladite année, et fait connaître, en outre, le produit réalisé sur les ventes faites en exécution de l'ordonnance qui a placé ce service dans les attributions de la commission des monnaies.

NOTA. On n'a pas dû reproduire dans le compte de 1848 les développements relatifs aux opérations de retrait et de démonétisation de la monnaie de billon, qui ont eu lieu en vertu de la loi du 10 juillet 1845 et qui ont été terminées en 1847. Le compte de ces opérations a été publié dans le compte général des finances de 1847 (pages 621 à 636).

État n° 1.

COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Mouvement des Matières d'or et d'argent entrées aux Changes des Ateliers monétaires pendant l'année 1848.

ENTRÉES AUX CHANGES.

		POIDS DU FIN.	VALEUR RÉELLE.	
		k. g. m.	fr. c.	fr. c.
MATIÈRES D'OR.				
Matières restées dans les travaux au 1er janvier 1848		2,867,036	9,875 35	9,875 35
Matières versées aux changes pendant l'année.	Louis fabriqués depuis 1726	39,172,230	134,926 57	40,120,003 02
	Matières à divers titres	11,608,570,598	39,985,076 45	
		11,650,609,864	.....	40,129,878 37
MATIÈRES D'ARGENT.				
Matières restées dans les travaux au 1er janvier 1848		11,364,845,410	2,525,521 17	2,525,521 17
Matières versées aux changes pendant l'année.	Espèces duodécimales	145,193,813	32,265 29	122,128,883 09
	Pièces de 30 sous	2,394,798	532 18	
	Pièces de 15 sous	1,007,865	223 97	
	Matières à divers titres	549,431,382,954	122,095,861 65	
		560,944,824,840	.....	124,654,404 26

Décompte de la valeur réelle des matières versées aux changes, en retenues et en valeur à payer aux propriétaires des matières.

Les matières versées aux changes s'élèvent, pour l'or, à	40,120,003f 02c
Et pour l'argent, à	122,128,883 09
Ensemble	162,248,886 11
Les retenues faites sur ces matières pour couvrir le Trésor public des frais de fabrication (voir le tableau suivant) ont été de	1,298,959 84
Reste pour valeur à rembourser aux propriétaires des matières (Voir page 622)	160,949,926 27

FABRICATION.

	POIDS DU FIN.	VALEUR RÉELLE.	
	k. g. m.	fr. c.	fr. c.
MATIÈRES D'OR.			
Délivrances d'espèces (*valeur nominale* 39,697,740 fr. (voir page 628)	11,523,259,708	.....	39,691,227 83
Remplacement en espèces de matières qui n'ont pu être fabriquées	489	.....	1 68
Matières restant dans les travaux au 31 décembre 1848	127,349,667	.....	438,648 86
	11,650,609,864	.....	40,129,878 37
MATIÈRES D'ARGENT.			
Délivrances d'espèces (*valeur nominale* 119,731,095 fr. 25 cent. (voir page 629)	538,728,257,410	.....	119,717,389 33
Remplacement en espèces de matières qui n'ont pu être fabriquées	32,021	.....	7 11
Matières restant dans les travaux au 31 décembre 1848	22,216,535,409	.....	4,937,007 82
	560,944,824,840	.....	124,654,404 26

Décompte et application aux exercices 1847 et 1848 des tolérances en faible et en fort résultant des fabrications de l'année 1848.

La valeur nominale des fabrications de pièces d'or a été de	39,697,740f 00c	
La valeur réelle de	39,691,227 83	
Résultat, au bénéfice du Trésor public, des tolérances en faible et en fort	6,512 17	6,512f 17c
La valeur nominale des fabrications de pièces d'argent a été de	119,731,095 25	
La valeur réelle de	119,717,389 33	
Résultat, au bénéfice du Trésor public, des tolérances en faible et en fort	13,705 92	13,705 92
Bénéfice résultant des tolérances en faible et en fort		20,218 09

Le tableau qui suit présente :

En recette, des tolérances en faible, à l'exercice 1847, pour 504 fr. 47 cent., et à l'exercice 1848, pour 24,132 fr. 56 cent., ensemble 24,637 03

En dépense, des tolérances en fort, à l'exercice 1847, pour 1,016 fr. 20 cent., et à l'exercice 1848, pour 3,402 fr. 74 cent., ensemble 4,418 94

Somme pareille 20,218 09

Les fabrications d'espèces d'or et d'argent sont développées, par hôtel de monnaies et par nature de pièces, dans l'état n° 5.

ÉTAT N° 2.

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

État général des Opérations des Ateliers monétaires pendant l'année 1848.

Solde au 1er janvier 1848	Numéraire		28,398f 28c	2,563,794f 80c
	Matières — Or	9,875f 35c	2,535,396 52	
	Matières — Argent	2,525,521 17		

RECETTE.

		Exercice 1847.	Exercice 1848.	
RECETTES brutes sur les produits des monnaies.	Retenues sur les matières reçues aux changes pour couvrir les frais de fabrication	"	1,298,950f 84c	
	Bénéfice pour tolérances en faible	504f 47c	24,132 56	
	Droit d'essais	"	44 00	
	Recettes extraordinaires	"	"	
	Fabrication des pièces de 1 centime (délivrances et échantillons)	"	86,150 46	
		504 47	1,400,286 86	1,409,791 33
RECETTES brutes sur les produits des médailles.	Produit de la vente des médailles fabriquées en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	"	270,082 86	
	Produit de la vente des médailles de cuivre et bronze, reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	189 75	
	Droit de 10 p. 0/0 prélevé sur le prix de fabrication des médaillons de sainteté, boutons, etc.	"	273 34	
		"	270,545 95	270,545 95

MOUVEMENTS de matières et d'espèces relatifs à la fabrication.	Valeur des matières reçues aux changes pour être converties en espèces (1)		160,949,926 27
	Recette en espèces nouvellement fabriquées	Espèces d'or 39,691,227f 83c; Espèces d'argent 119,717,389 33	159,408,617 16
	Recette en espèces pour remplacement de matières qui n'ont pu être fabriquées		8 79
	Retenue de 5 cent. par kil. de matières fabriquées, pour frais de coins		31,354 64
	Retenue de 40 fr. par 200,000 pièces fabriquées, pour frais de viroles brisées		5,299 68
	Recette pour droit d'affinage		55,692 65
	Bonification de 1 fr. 19 cent. allouée par kilogramme aux porteurs d'espèces duodécimales d'argent		189 62
	Bonification de 3 fr. 02 cent. allouée par kilogramme aux porteurs de pièces de 30 sous		10 85
	Bonification de 3 fr. 51 cent. allouée par kilogramme aux porteurs de pièces de 15 sous		5 30
	Retenues pour frais de vérification des espèces d'or et d'argent		8,684 07
	Retenues pour frais de polissage de coins et de viroles brisées		1,629 65
	Dépôt — Échantillons adressés par les directeurs à la commission des monnaies pour être déposés dans la caisse à trois clefs	82,568f 10c	145,975 70
	Caisse à 3 clefs. Valeur des échantillons reçus de la commission des monnaies pour être renvoyés aux directeurs de la fabrication	63,407 60	
	Espèces reçues par les directeurs de la fabrication en remplacement d'échantillons envoyés par eux à la commission des monnaies		61,967 60
Fonds reçus du Trésor en remboursement des tolérances en fort dans la fabrication de l'exercice 1847			3,764 49
Recette provenant des fonds particuliers des directeurs de la fabrication			17,856,256 49
			340,209,720 24
TOTAL			342,773,515 04

(1) Déduction faite de 1,298,959 fr. 84 cent., montant des retenues faites au profit du Trésor. (Voir la recette de cette somme à l'exercice 1848, et la note du tableau qui précède, page 620, d'après laquelle la valeur des matières versées aux changes s'élève à 162,248,886 fr. 11 cent.)

DÉPENSE.

		Exercice 1847.	Exercice 1848.	
PRÉLÈVEMENTS sur les produits des monnaies.	Frais de fabrication des espèces d'or et d'argent	37,820f 50c	1,232,102f 82c	
	Perte pour tolérances en fort	1,016 20	3,402 74	
	Frais de fabrication des pièces de 1 centime, y compris la valeur de la matière	"	84,376 85	
		38,836 70	1,319,882 41	1,358,719f 11c
PRÉLÈVEMENTS sur les produits des médailles.	Frais de fabrication des médailles frappées et vendues en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	"	244,899 26	244,908 75
	Remise de 5 p. 0/0 sur le produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	9 49	

MOUVEMENTS de matières et d'espèces relatifs à la fabrication.	Conversion en espèces des valeurs reçues aux changes	Espèces d'or 39,691,227f 83c; Espèces d'argent 119,717,389 33	159,408,617 16
	Retrait de matières qui n'ont pu être fabriquées		8 79
	Remboursement en espèces nouvelles de la valeur des matières versées aux changes		158,727,374 57
	Payements faits sur la retenue de 5 cent. pour frais de coins		31,743 60
	Payements faits sur la retenue de 40 fr. pour frais de viroles brisées		5,270 89
	Frais d'affinage		55,692 65
	Payements faits pour bonification de 1 fr. 19 cent. par kilogramme d'espèces duodécimales d'argent		192 10
	Payements faits pour bonification de 3 fr. 02 cent. par kilogramme de pièces de 30 sous		12 72
	Payements faits pour bonification de 3 fr. 51 cent. par kilogramme de pièces de 15 sous		7 20
	Frais de vérification des espèces d'or et d'argent		8,684 07
	Frais de polissage de coins et de viroles brisées		1,629 65
	Envois d'espèces à la commission des monnaies à titre d'échantillons		63,407 60
	Dépôt. — Fonds remis à la commission des monnaies à valoir sur les échantillons déposés dans la caisse à 3 clefs	63,407f 60c	145,975 70
	Caisse à 3 clefs. Renvois aux directeurs de la fabricat^on de la valeur des échant^ons en remplacement de ceux adressés par eux pour être déposés dans la caisse à 3 clefs	82,568 10	
Remboursement des fonds particuliers des directeurs de la fabrication			17,262,673 18
Versements dans les caisses du Trésor public	au caissier central du Trésor	21,000 00	27,315 20
	aux receveurs généraux dans les départements	6,315 20	
			337,342,232 94
SOLDE au 31 décembre 1848	Numéraire		55,625 42
	Matières — Or	438,648 86	5,375,656 68
	Matières — Argent	4,937,007 82	
TOTAL			342,773,515 04

		337,342,232f 94c	337,342,232f 94c
		55,625 42	5,431,282 10

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

État présentant les recettes et les prélèvements auxquels a donné lieu la fabrication des Monnaies et des Médailles, ainsi que le bénéfice réalisé sur ce service pendant les Exercices 1847 et 1848.

EXERCICE 1847.

MONNAIES.	MATIÈRES D'OR.	MATIÈRES D'ARGENT.	TOTAL.
RECETTES BRUTES.			
Retenues sur les matières apportées aux changes	14,621f 67c	789,908f 00c	804,529f 67c
Droit d'essais	114 00	38 40	152 40
Bénéfice résultant de l'emploi des tolérances en faible dans la fabrication	26 33	478 14	504 47
Recettes extraordinaires	"	"	"
Total des Recettes brutes	14,762 00	790,424 54	805,186 54
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES BRUTES.			
Frais de fabrication payés aux directeurs	14,622 38	789,800 86	804,423 24
Perte résultant de l'emploi des tolérances en fort dans la fabrication	608 71	3,155 78	3,764 49
Total des Prélèvements	15,231 09	792,956 64	808,187 73
RÉSULTAT.			
Recettes brutes	14,762 00	790,424 54	805,186 54
Prélèvements sur les recettes brutes	15,231 09	792,956 64	808,187 73
Bénéfice sur la fabrication des monnaies	"	"	"
Perte sur la fabrication des monnaies	469 09	2,532 10	3,001 19

MÉDAILLES.

Recettes brutes.	Produit de la vente des médailles fabriquées en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	516,894f 61c	517,023 09
	Produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	
	Droit de 10 p. 0/0 prélevé sur le prix de fabrication des médaillons de sainteté, boutons, etc.	128 48	
Prélèvements sur les recettes brutes.	Frais de fabrication, y compris la valeur de la matière des médailles frappées et vendues en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	472,678 88	472,678 88
	Remise de 5 p. 0/0 sur le produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	
Bénéfice sur la fabrication des médailles			44,344 21

RÉCAPITULATION.

Bénéfice sur la fabrication des médailles	44,344f 21c	
Perte sur la fabrication des monnaies	3,001 19	(A)
Reste en bénéfice	41,343 02	

(A) On voit par le tableau ci-dessus que les recettes brutes de l'exercice 1847, applicables à la fabrication des monnaies, se sont élevées à 805,186f 54c
et que les prélèvements sur ces recettes ont été de 808,187f 73c
Mais, si l'on déduit de ces prélèvements le montant des tolérances en fort, qui ont été remboursées à divers directeurs des monnaies en vertu d'un crédit spécial, et portées en dépense au budget de l'exercice 1847 pour une somme de 3,764 49
le montant des prélèvements sur les recettes brutes se trouve réduit à ..... 804,423 24 ci 804,423 24
et on obtient dès lors un bénéfice sur la fabrication des monnaies de 763 30
Le bénéfice sur la fabrication des médailles étant de 44,344 21
on retrouve la somme qui a été portée aux produits divers (voir page 86) 45,107 51

EXERCICE 1848.

MONNAIES.	MATIÈRES D'OR.	MATIÈRES D'ARGENT et de cuivre.	TOTAL.
RECETTES BRUTES.			
Retenues sur les matières apportées aux changes	77,671f 09c	1,221,288f 75c	1,298,959f 84c
Droit d'essais	24 00	20 00	44 00
Bénéfice résultant de l'emploi des tolérances en faible dans la fabrication	6,485 84	17,646 72	24,132 56
Recettes extraordinaires	"	"	"
Fabrication des pièces de 1 centime, délivrances et échantillons	"	86,150 46	86,150 46
Total des Recettes brutes	84,180 93	1,325,105 93	1,409,286 86
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES BRUTES.			
Frais de fabrication payés aux directeurs	77,671 09	1,221,288 75	1,298,959 84
Perte résultant de l'emploi des tolérances en fort dans la fabrication	"	3,402 74	3,402 74
Frais de fabrication des pièces de 1 centime, y compris la valeur de la matière	"	84,376 85	84,376 85
Total des Prélèvements	77,671 09	1,309,068 34	1,386,739 43
RÉSULTAT.			
Recettes brutes	84,180 93	1,325,105 93	1,409,286 86
Prélèvements sur les recettes brutes	77,671 09	1,309,068 34	1,386,739 43
Bénéfice sur la fabrication des monnaies	6,509 84	16,037 59	22,547 43
Perte sur la fabrication des monnaies	"	"	"

MÉDAILLES.

Recettes brutes.	Produit de la vente des médailles fabriquées en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	270,082f 86c	270,545f 95c
	Produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	189 75	
	Droit de 10 p. 0/0 prélevé sur le prix de fabrication des médaillons de sainteté, boutons, etc.	273 34	
Prélèvements sur les recettes brutes.	Frais de fabrication, y compris la valeur de la matière des médailles frappées et vendues en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	244,899 26	244,908 75
	Remise de 5 p. 0/0 sur le produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	9 49	
Bénéfice sur la fabrication des médailles			25,637 20

RÉCAPITULATION.

Bénéfice sur la fabrication des monnaies	22,547f 43c
Bénéfice sur la fabrication des médailles	25,637 20
Total (Voir page 87)	48,184 63

ÉTAT N° 4.

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Développement, par atelier monétaire, du bénéfice réalisé au profit du Trésor public sur la fabrication des Monnaies, pour les Exercices 1847 et 1848.

DÉPARTEMENTS.	HÔTELS DES MONNAIES.	EXERCICE 1847. RECETTES brutes sur les produits des monnaies.	PRÉLÈVEMENTS sur les produits des monnaies.	RÉSULTAT pour le Trésor public. (Voir l'état, p. 624.) Bénéfice.	Perte.
Bouches-du-Rhône	Marseille	"	"	"	"
Gironde	Bordeaux	8,611f 71c	9,500f 55c	"	888f 84c
Nord	Lille	"	"	"	"
Rhin (Bas-)	Strasbourg	85,823 60	86,474 50	"	650 90
Rhône	Lyon	"	"	"	"
Seine	Paris	710,751 23	712,212 68	"	1,461 45
Seine-Inférieure	Rouen	"	"	"	"
	TOTAUX	805,186 54	808,187 73	"	3,001 19
		PERTE		3,001f 19c	

DÉPARTEMENTS.	HÔTELS DES MONNAIES.	EXERCICE 1848. RECETTES brutes sur les produits des monnaies.	PRÉLÈVEMENTS sur les produits des monnaies.	RÉSULTAT pour le Trésor public. (Voir l'état, p. 625.) Bénéfice.	Perte.
Bouches-du-Rhône	Marseille	"	"	"	"
Gironde	Bordeaux	29,704f 92c	30,154f 36c	"	449f 44c
Nord	Lille	"	"	"	"
Rhin (Bas-)	Strasbourg	166,061 82	143,410 41	22,651f 41c	"
Rhône	Lyon	7,482 79	8,000 82	"	518 03
Seine	Paris	1,206,037 33	1,138,316 82	67,720 51	"
Seine-Inférieure	Rouen	"	"	"	"
TOTAUX		1,409,286 86	1,319,882 41	90,371 92	967 47
Frais de fabrication portés en dépense par anticipation, et qui ne seront alloués aux comptables qu'en 1849. (Voir page 170)		"	66,857 02	"	66,857 02
TOTAUX		1,409,286 86	1,386,739 43	90,371 92	67,824 49
		BÉNÉFICE		22,547f 43c	

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Tableau des Espèces d'or et d'argent fabriquées selon le Système décimal jusqu'au 31 Décembre 1848.

DÉSIGNATION des HÔTELS DES MONNAIES.	OR. [Valeur nominale.] PIÈCES de 40 francs.	PIÈCES de 20 francs.	TOTAL de l'or.	ARGENT. [Valeur nominale.] PIÈCES de 5 francs.	PIÈCES de 2 francs.	PIÈCES de 1 franc.	PIÈCES de 50 centimes.	PIÈCES de 25 centimes.	TOTAL de l'argent.	TOTAL DES FABRICATIONS en espèces d'or et d'argent faites pendant l'année 1848.	MONTANT DES FABRICATIONS faites jusqu'au 31 décembre 1847. (Voir au compte précédent, page 617.)	TOTAL GÉNÉRAL DES FABRICATIONS faites au 31 décembre 1848.
Paris	"	39,697,740f	39,697,740f	99,222,980f	195,948f	227,816f	109,224f 00c	35,418f 75c	99,791,386f 75c	139,489,126f 75c	2,485,553,525f 00c	2,625,042,651f 75c
Bordeaux	"	"	"	2,970,040	"	"	"	"	2,970,040 00	2,970,040 00	146,363,197 50	149,333,237 50
Lille	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	967,063,070 25	967,063,070 25
Lyon	"	"	"	681,485	23,444	"	"	"	704,929 00	704,929 00	152,765,875 25	153,470,804 25
Marseille	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	98,902,913 00	98,902,913 00
Rouen	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	459,932,111 75	459,932,111 75
Strasbourg	"	"	"	16,178,440	54,974	20,751	9,103 00	1,471 50	16,264,739 50	16,264,739 50	151,295,840 00	167,560,579 50
MONNAIES SUPPRIMÉES.												
Bayonne	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	98,660,845 75	98,660,845 75
La Rochelle	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	79,508,761 50	79,508,761 50
Limoges	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	107,726,426 25	107,726,426 25
Nantes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	64,356,830 50	64,356,830 50
Perpignan	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	89,044,069 25	89,044,069 25
Toulouse	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	134,600,925 00	134,600,925 00
Gênes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	315,238 50	315,238 50
Genève	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	167,993 00	167,993 00
Rome	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	725,625 00	725,625 00
Turin	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6,236,997 00	6,236,997 00
Utrecht	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,077,109 00	4,077,109 00
Première République	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	106,237,255 00	106,237,255 00
TOTAL des espèces fabriquées en 1848	"	39,697,740	39,697,740	119,052,945	274,366	248,567	118,327 00	36,890 25	119,731,095 25	159,428,835 25	5,153,534,608 50	5,312,963,443 75
Montant des espèces fabriquées jusqu'au 31 décembre 1847 (Voir au compte précédent, pages 616 et 617.)	204,432,360f	972,920,940	1,177,353,300	3,813,021,140	64,645,928	60,323,394	30,556,635 50	7,634,211 00	3,976,181,308 50	5,153,534,608 50		
TOTAL des espèces fabriquées au 31 décembre 1848	204,432,360	1,012,618,680	1,217,051,040	3,932,074,085	64,920,294	60,571,961	30,674,962 50	7,671,101 25	4,095,912,403 75	5,312,963,443 75		

DIVISION DES FABRICATIONS PAR TYPES.

TYPES.										
Première République	"	"	"	106,237,255	"	"	"	"	106,237,255 00	106,237,255 00
Napoléon Bonaparte	132,689,880	395,334,560	528,024,440	817,952,380	24,554,454	31,362,123	13,713,364 50	247,734 00	887,830,055 50	1,415,854,495 50
Louis XVIII	21,579,440	367,753,620	389,333,060	601,048,050	7,374,764	4,393,242	1,852,464 00	161,589 75	614,830,109 75	1,004,163,169 75
Charles X	19,152,960	33,765,960	52,918,920	616,468,675	8,089,604	5,282,890	2,073,468 50	596,683 00	632,511,320 50	685,430,240 50
Louis-Philippe	31,010,080	184,902,720	215,912,800	1,692,802,895	24,901,472	19,533,706	13,035,665 50	6,665,094 50	1,756,938,333 00	1,972,851,133 00
Deuxième République	"	30,861,820	30,861,820	97,565,330	"	"	"	"	97,565,330 00	128,427,150 00
TOTAUX pareils	204,432,360	1,012,618,680	1,217,051,040	3,932,074,085	64,920,294	60,571,961	30,674,962 50	7,671,101 25	4,095,912,403 75	5,312,963,443 75

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Mouvement des Médailles fabriquées pendant l'année 1848.

Médailles fabriquées et entrées au bureau de vente.	DÉSIGNATION DES MÉDAILLES. — MÉDAILLES ET JETONS FRAPPÉS en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832. — Or. Nomb.	Or. Poids.	Platine. Nomb.	Platine. Poids.	Argent. Nombre.	Argent. Poids.	Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.	MÉDAILLES provenant de l'ancienne monnaie des médailles. Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.
		k g c		k g c		k g c				
Médailles et jetons restant au 1er janvier 1848	"	" " "	"	" " "	1,040	47 609 "	3,723	"	3,112	"
Médailles et jetons fabriqués pendant l'année 1848. — Médailles et jetons frappés avec les coins de la commission	171	6 193 10	"	" " "	13,114	253 174 "	2,784	"	"	"
Médailles et jetons fabriqués pendant l'année 1848. — Médailles et jetons frappés avec les coins des particuliers	392	5 903 50	2	" 326 "	62,915	553 340 50	14,334	"	"	"
	563	12 096 60	2	" 326 "	77,669	854 123 50	20,841	"	3,112	"

Médailles sorties du bureau de vente.	DÉSIGNATION DES MÉDAILLES. — MÉDAILLES ET JETONS FRAPPÉS en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832. — Or. Nomb.	Or. Poids.	Platine. Nomb.	Platine. Poids.	Argent. Nombre.	Argent. Poids.	Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.	MÉDAILLES provenant de l'ancienne monnaie des médailles. Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.
		k g c		k g c		k g c				
Médailles et jetons vendus pendant l'année 1848. — Médailles et jetons frappés avec les coins de la commission	171	6 193 10	"	" " "	12,598	248 377 "	2,382	"	"	"
Médailles et jetons vendus pendant l'année 1848. — Médailles et jetons frappés avec les coins des particuliers	392	5 903 50	2	" 326 "	62,915	553 340 50	14,498	"	"	"
Médailles et jetons vendus pendant l'année 1848. — Médailles provenant de l'ancienne monnaie des médailles	"	" " "	"	" " "	"	" " "	"	"	68	"
Médailles et jetons restant au bureau de vente au 31 décembre 1848	"	" " "	"	" " "	2,156	52 406 "	3,961	"	3,044	"
	563	12 096 60	2	" 326 "	77,669	854 123 50	20,841	"	3,112	"

Résultat, en espèces, des Médailles et Jetons vendus du 1er janvier au 31 décembre 1848.

		MÉDAILLES ET JETONS. — Nombre.	Poids.	Valeur au tarif.	Frais de fabrication des médailles et jetons frappés et vendus en exécution de l'ordonnance de 24 mars 1832.	Remise de 5 p. 0/0 sur le produit de la vente des médailles provenant de l'ancienne monnaie des médailles.	Produit net de la vente des médailles et jetons.	MÉDAILLONS DE SAINTETÉ ET BOUTONS. — Nombre.	Montant des frais de fabrication.	Droit de 10 p. 0/0 à prélever sur le prix de la fabrication.	TOTAL DU BÉNÉFICE pour le trésor public.
			k g c	f c	f c	f c	f c		f c	f c	f c
Médailles et jetons frappés en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832. — Médailles et jetons frappés avec les coins de la commission.	Or	171	6 193 10	21,923 55	20,517 74	"	1,405 81	"	"	"	1,405 81
	Platine	"	" " "	"	"	"	"	"	"	"	"
	Argent	12,598	248 377 "	65,997 57	60,805 24	"	5,192 33	"	"	"	5,192 33
	Cuivre et bronze	2,382	" " "	5,646 05	1,630 30	"	4,015 75	"	"	"	4,015 75
Médailles et jetons frappés avec les coins des particuliers.	Or	392	5 903 50	20,674 04	19,558 29	"	1,115 75	"	"	"	1,115 75
	Platine	2	" 326 "	432 27	401 63	"	30 64	"	"	"	30 64
	Argent	62,915	553 340 50	142,136 13	134,235 81	"	7,900 32	"	"	"	7,900 32
	Cuivre et bronze	14,498	" " "	13,273 25	7,750 25	"	5,523 00	"	"	"	5,523 00
Médailles provenant de l'ancienne monnaie des médailles	Cuivre et bronze	68	" " "	189 75	"	9 49	180 26	"	"	"	180 26
Médaillons de sainteté et boutons.	Or	"	" " "	"	"	"	"	"	"	"	"
	Argent	"	" " "	"	"	"	"	"	"	"	"
	Cuivre	"	" " "	"	"	"	"	211,669	2,733 44	273 34	273 34
	TOTAUX			270,272 61	244,899 26 (244,908f 75c)	9 49	25,363 86	211,669	2,733 44	273 34	25,637 20

(Voir l'État n° 3, page 625.)

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Tableau des fabrications faites en monnaie de cuivre de 1719 à 1848.

MONNAIE DE CUIVRE.

Sous royaux.	Édits de mai 1719 et d'août 1768...	Sou		8,053,064f 00c	10,244,394f 00c
		2 liards		2,191,330 00	
		1 liard			
Sous en métal de cloche.	Loi du 6 août 1791	Sou double			19,232,543 00
		Sou simple			
Sous à la tête de la Liberté. (De 1795 à 1800.)	Loi du 15 août 1795	2 décimes	3,275,428f 80c	4,385,352 60	24,076,619 29
		1 décime	455,490 30		
		5 centimes	654,433 50		
	Loi du 24 octobre 1796. Refrappage des sous fabriqués en vertu de la loi du 15 août 1795, comme faibles de poids	1 décime	1,576,771 60	1,677,105 25	
		5 centimes	100,333 65		
	Loi du 24 octobre 1796	1 décime	4,485,033 70	8,250,695 09	
		5 centimes	2,764,828 80		
		1 centime	1,000,832 59		
	Loi du 17 février 1799	1 décime	5,265,269 80	9,763,466 35	
		5 centimes	4,498,196 55		
Fabrications faites à Strasbourg pendant les deux blocus (1814 et 1815).		A la lettre N		54,381 90	175,133 10
		A la lettre L		120,751 20	
Arrêtés du ministre des finances des 9 et 15 avril 1848.		1 centime (à la tête de la Liberté)			86,150 46
		Total des fabrications faites en monnaie de cuivre			53,814,839 85
		Sur quoi il convient de déduire :			
1° La fabrication du 15 août 1795, dont la loi du 24 octobre 1796 avait ordonné la refonte des 5 centimes et le refrappage des décimes comme étant trop faibles de poids				4,385,352f 60c	14,385,352 60
2° Les dix millions refondus pour faire des canons, savoir.		Sous royaux	5,000,000f	10,000,000 00	
		Sous en métal de cloche	5,000,000		
		Total de la monnaie de cuivre présumée rester en circulation au 1er janvier 1849			39,429,487 25

COMPTE

DE

L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE

POUR L'ANNÉE 1848.

NOTE

Sur le compte de l'ancien Domaine extraordinaire pour l'année 1848.

Le domaine extraordinaire a été réuni, par la loi du 15 mai 1818, au domaine de l'État, et l'administration de l'enregistrement a été chargée de poursuivre le recouvrement des créancesqui en dépendaient, de percevoir les revenus, et de mettre en vente les biens-fonds et maisons non affectés à des dotations. Le produit de ces recouvrements et de ces ventes a dû être versé à la caisse des dépôts et consignations, et employé à des achats de rentes sur l'État.

La loi du 26 juillet 1821, après avoir accordé des pensions sur le grand-livre aux donataires dépossédés, en tout ou en partie, de leurs dotations, a statué que les rentes acquises avec les produits du domaine extraordinaire seraient et demeureraient immédiatement éteintes.

Cette même loi a affecté le solde en caisse au 31 décembre 1820, et les revenus à percevoir dans le courant de l'année 1821, au payement de ce qui restait dû sur les indemnités qui avaient été autorisées tant par la loi du 15 mai 1818, ci-dessus rappelée, que par l'ordonnance royale du 1er avril 1820, et à l'acquittement, pour l'année 1821, au profit des donataires et pensionnaires y désignés, d'une somme équivalente auxdites indemnités.

Le ministre des finances a périodiquement rendu compte des opérations qui ont été effectuées, en exécution de ces dispositions, depuis l'origine jusqu'au 1er janvier 1831. (Voir pages 350 à 364 du compte général des finances pour l'année 1830.)

Les comptes publiés jusqu'à cette dernière année ont présenté le tableau complet et détaillé de toutes les créances actives du domaine extraordinaire à l'époque où, par la loi du 15 mai 1818, il a été réuni au domaine de l'État. La plus grande partie de ces créances se trouvant éteintes au 1er janvier 1831, soit qu'elles aient été recouvrées ou portées en non-valeurs, il devenait inutile d'en reproduire le détail dans le compte des années suivantes, où l'on s'est borné à rappeler celles dont la rentrée devait se continuer par les soins de l'administration.

C'est conformément à cette règle que les comptes ont été établis depuis 1831 jusques et y compris l'année 1836. (Voir pages 488 à 494 du compte général des finances pour l'année 1836.)

Mais les dispositions de la loi du 26 juillet 1821, en ce qui concerne l'affectation des fonds provenant du domaine extraordinaire, ont été modifiées par l'article 12 de la loi du 8 juillet 1837, d'après lequel les sommes recouvrées sur les créances, revenus et prix de vente de biens immeubles appartenant à l'ancien domaine extraordinaire ont dû, à partir du 1er janvier 1837, être appliquées au budget général de l'État; la disposition contraire de l'article 7 de la loi du 26 juillet 1821 étant rapportée.

Enfin, l'article 12 de la loi de règlement du budget de l'exercice 1840, en date du 6 juin 1843, porte ce qui suit : « Le solde existant à la caisse des dépôts et consignations à l'époque de la promul-« gation de la présente loi, des fonds affectés par l'article 8 de la loi du 26 juillet 1821 aux indemnités « autorisées par l'article 98 de la loi du 15 mai 1818, en faveur des donataires de l'ancien domaine « extraordinaire, sera versé au trésor public et appliqué aux produits divers du budget de l'exercice « courant. Les payements qui pourront encore être effectués pour les indemnités de cette nature

« auront lieu dans les formes précédemment réglées, et seront portés en dépense au budget de l'exer-« cice courant, avec imputation au chapitre des remboursements et restitutions. »

Le compte de l'ancien domaine extraordinaire, pour la présente année, est rendu conformément à ces nouvelles prescriptions; il fait connaître :

1° Les créances qui restaient à recouvrer au 31 décembre 1847, les recettes obtenues pendant l'année 1848, et la nouvelle situation de ces créances à la fin de la même année;

2° L'état des diverses recettes provenant de l'actif de l'ancien domaine extraordinaire, et l'emploi qui a été fait de ces recettes, conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi du 8 juillet 1837;

3° Enfin la situation, au 1er janvier 1849, des fonds affectés au payement des indemnités arriérées des donataires dépossédés, dont la caisse des dépôts et consignations, en conformité de l'article 12 de la loi du 6 juin 1843, a versé le solde au 1er janvier 1844 dans la caisse centrale du trésor public.

Les opérations exposées dans ces différents tableaux peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

1° Les créances à réaliser au 1er janvier 1848 montaient à 216,633 fr. 85 cent.; elles se sont accrues en 1848 de 12,429 fr. 81 cent.; il en a été recouvré pour 10,298 fr. 05 cent. Au 1er janvier 1849, ces créances présentaient encore un actif de 218,765 fr. 61 cent.

2° Les recettes faites en 1848 proviennent des causes ci-après :

Réalisation de créances qui restaient à recouvrer au commencement de 1848, ou qui ont été constatées pendant ladite année	10,298f 05c
Intérêts applicables au produit des dotations ayant fait retour, et intérêts de prix de vente	8,949 41
Produits de coupes de bois qui ne seront classés parmi les produits des forêts qu'à partir de l'exercice 1848	11,160 00
TOTAL de la recette	30,407 46

L'application de cette recette a été faite aux budgets, ainsi que le prescrivent les dispositions législatives.

3° Enfin le solde disponible des fonds affectés au payement des indemnités arriérées, lequel a été versé au trésor public et appliqué en recette aux produits divers du budget de 1843, était, au 1er janvier 1848, de 173,376f 03c

Aucune indemnité n'ayant été payée sur ces fonds pendant l'année 1848, ce solde demeure fixé à la même somme au 1er janvier 1849.

COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

(Lois des 15 mai 1818, 26 juillet 1821 et 8 juillet 1837.)

Situation, au 1er janvier 1849, des Créances actives restant à recouvrer.

DÉSIGNATION DES CRÉANCES.	CRÉANCES qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1848. (*Voir* le compte des finances de l'année 1847, *page 641.*)	CRÉANCES constatées pendant l'année 1848.	TOTAL des créances.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1848.	RÉDUCTIONS PRONONCÉES sur les créances.	CRÉANCES restant à recouvrer au 1er janvier 1849.	OBSERVATIONS.
Prêt au duc de Monteleone	100,000f 00c	"	100,000f 00c	"	"	100,000f 00c	Ce prêt n'est remboursable, aux termes du décret qui l'a autorisé, qu'après que le débiteur aura recouvré ses biens en Amérique, et il n'a pu y parvenir jusqu'à ce jour.
Créance sur M. de Grammont	37,456 88	"	37,456 88	"	"	37,456 88	M. de Grammont est mort en faillite; il n'y a pas encore eu de distribution de deniers.
——— sur la succession de M. le général Belliard	71,342 53	"	71,342 53	"	"	71,342 53	Solde de la portion en numéraire du majorat du général Belliard, reversible au domaine extraordinaire. Il y a à espérer quelques recouvrements sur cette créance.
Recouvrement de prix de matériaux vendus, en 1813, au sieur Picard, sous la caution Kaulek	7,834 44	"	7,834 44	"	"	7,834 44	Les débiteurs de cette somme paraissent insolvables.
Produit de dotations ayant fait retour à l'État	"	12,429f 81c	12,429 81	10,298f 05c	"	2,131 76	La somme ci-contre sera versée en 1849.
	216,633 85	12,429 81	229,063 66	10,298 05	"	218,765 61	
				229,063f 66c			

Suite du COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

(Lois des 15 mai 1818, 26 juillet 1821 et 8 juillet 1837.)

État des Recettes effectuées, pendant l'année 1848, sur les Fonds spéciaux provenant de l'ancien Domaine extraordinaire, et de l'emploi qui a été fait du produit de ces recettes.

Recettes effectuées.	Versements faits à la caisse centrale du trésor, par la caisse des dépôts et consignations, sur les créances constatées pendant l'année 1848	10,298f 05c
	Versements faits à la caisse centrale du trésor, par la caisse des dépôts et consignations, d'intérêts applicables au produit des dotations ayant fait retour à l'État	8,915 45
	Recettes provenant de coupes de bois dans le département du Bas-Rhin, faites par le receveur général de ce département, et qui, pour l'exercice 1848, seront rattachées aux produits généraux des forêts	11,160 00
	Recettes faites par les receveurs de l'enregistrement et des domaines sur intérêts de prix de vente restant à recouvrer dans le département des Deux-Sèvres	33 96
	TOTAL	30,407 46
Emploi des recettes effectuées.	Application, au budget des exercices 1847 et 1848, d'une partie des recettes ci-dessus, sous le titre de *Revenus et prix de vente de domaines* (produits de l'ancien domaine extraordinaire). (Voir pages 66 et 67 du présent compte.)	11,193f 96c
	Imputation aux produits divers du budget de 1848 (sauf transport, en 1849, aux recettes du domaine extraordinaire) des versements sur dotation ayant fait retour à l'État	19,213 50
	TOTAL	30,407 46

Situation, au 1er janvier 1849, des fonds affectés au payement des indemnités arriérées.

(Art. 8 de la loi du 26 juillet 1821.)

Solde disponible, au 1er janvier 1848, des fonds affectés, par l'article 8 de la loi du 26 juillet 1821, au payement des indemnités arriérées dues aux donataires et pensionnaires de l'ancien domaine extraordinaire 173,376f 03c

Il n'a été effectué aucun payement sur ces fonds pendant l'année 1848, en sorte que le solde disponible au 1er janvier 1849 s'élève, comme ci-dessus, à la somme de 173,376f 03c

NOTA. Les fonds de cette nature, qui ne sont pas susceptibles de recevoir d'accroissement, et dont jusqu'en 1843 la caisse des dépôts et consignations était demeurée dépositaire, ont été versés au trésor public, en vertu de l'article 12 de la loi du 6 juin 1843, et portés en recette au budget de l'exercice 1843; les indemnités qui précédemment étaient payées par la caisse des dépôts le sont maintenant par le trésor, au moyen d'imputation sur le crédit des remboursements et restitutions de l'exercice courant.

COMPTE

DES DÉBETS ET DES CRÉANCES LITIGIEUSES,

DES PRÊTS AU COMMERCE

ET DES

AVANCES AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER.

NOTE

Sur le Compte des Débets et Créances litigieuses, des Prêts au commerce et des Avances aux Compagnies de chemins de fer.

DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES.

Le compte des débets et créances litigieuses dont le recouvrement est poursuivi par l'agent judiciaire du trésor public se résume, pour l'année 1848, en deux états.

L'état n° 1 présente :

1° La situation au 1er janvier 1848, telle qu'elle résultait du compte des finances de 1847;

2° Le mouvement, en accroissements et en atténuations, pendant l'année 1848, de tous les articles du compte des débets et créances;

3° Et enfin la situation au 1er janvier 1849.

Cet état est divisé en deux parties :

Dans la première, on a compris les débets et créances litigieuses susceptibles de figurer dans l'actif du trésor, sous le titre d'avances, débets et créances à recouvrer.

La seconde comprend les débets et créances de toute nature qui ne font pas partie de l'actif du trésor, et dont la recette est appliquée aux produits divers du budget.

On voit que, dans le cours de l'année 1848, il est survenu 601 affaires nouvelles, s'élevant ensemble à 2,539,426 francs 79 centimes.

Il a été terminé, pendant la même année, 197 affaires, et les atténuations opérées se sont élevées, savoir :

En versements effectués dans les caisses du trésor, à.....	1,395,002f 79c
En réductions ou régularisations, à.....	27,873 63
TOTAL des atténuations.....	1,422,876 42

En sorte que, d'une part, les débets et créances, qui, au commencement de l'année 1848, présentaient un total de 17,580,464 francs 71 centimes, s'élèvent, à la fin, à 18,697,015 francs 08 centimes; et que, de l'autre, le nombre des affaires en instance, qui était, au 1er janvier 1848, de 1,358, se trouve porté à 1,762 au 1er janvier 1849.

Les *accroissements* des débets et créances sont justifiés par des arrêts de la Cour des comptes, des états de liquidations d'intérêts, des états de situation formés sur les écritures appuyées de pièces justificatives, ou par des bordereaux de débets notifiés par les ministères.

Les *réductions* et *régularisations* sont justifiées par des arrêts de la Cour des comptes et des décisions ministérielles.

Les *créances déclarées caduques* sont celles qui ne présentent plus de ressources pour le trésor public, soit parce que l'insolvabilité des redevables a été régulièrement établie, soit parce que leur résidence et leur actif sont demeurés inconnus, soit enfin parce que la discussion de leur actif est terminée. Le comité des finances du conseil d'État est appelé à émettre un avis spécial sur chaque affaire, et la caducité est prononcée par un décret du Président de la Républiqne.

La déclaration de caducité ne déroge point aux droits du trésor public : si les débiteurs reviennent à meilleure fortune, ou si la résidence de ceux qui étaient inconnus est découverte, le trésor public reprend alors contre eux les poursuites primitivement entamées. La déclaration de caducité n'est qu'une

Note sur le Compte des Débets et des créances litigieuses, des Prêts au commerce et des Avances aux Compagnies de chemins de fer.

mesure d'ordre essentielle à l'apurement de la comptabilité, en ce qu'elle fait disparaître des écritures du trésor public une masse de créances sans valeur.

Il n'y a pas eu de créances déclarées caduques pendant l'année 1848.

L'état n° 2 développe, sous divers aspects, le montant des débets et créances au 1er janvier 1849; il en fait ainsi connaître,

1° La classification par époque, suivant les années pendant lesquelles ils ont pris naissance : cette classification, dont l'établissement satisfait aux observations émises à la tribune de la Chambre des Députés, dans la session de 1838, sur le compte des débets de 1837, a été introduite, en 1838 dans le compte de l'administration des finances; elle se divise actuellement en six périodes ou époques, savoir :

1re époque.—1789 et années antérieures	8,842f 05c
2e époque.—De 1789 au consulat	4,006,823 80
3e époque.—Consulat et empire	4,748,267 58
4e époque.—Gouvernement de la restauration	4,185,475 42
5e époque.—Gouvernement de juillet 1830	4,901,002 55
6e époque.—République de février 1848	846,603 68
	18,697,015 08

2° La situation dans les écritures de la comptabilité générale des finances : sur le total ci-dessus de 18,697,015 francs 08 centimes, l'actif de l'administration des finances comprend seulement une somme de 559,650 francs 98 centimes, qui a fait originairement déficit dans les caisses publiques, et dont il restait à couvrir le trésor au 1er janvier 1849.

3° L'appréciation sommaire par l'agence judiciaire du trésor public : les motifs de l'appréciation de chaque créance sont consignés sur des états détaillés, dressés par nature de créance et classés par section. La masse des débets et créances au 1er janvier 1849, résultant de 1752 affaires et montant à la somme de 18,697,015 francs 08 centimes, a été appréciée et classée comme suit :

1° Créances bonnes	871,700f 68c
2° Créances d'un recouvrement douteux	2,941,127 39
3° Créances mauvaises ou irrecouvrables	14,884,187 01
Somme égale	18,697,015 08

Le travail de l'appréciation présente, aussi exactement qu'il est possible, la valeur actuelle des débets et créances.

On a compris dans la classe des *créances bonnes* celles qui reposent sur des gages certains et celles qui concernent des débiteurs solvables.

Les *créances d'un recouvrement douteux* sont celles sur lesquelles il n'existe pas de garanties suffisantes, ou qui donnent lieu à des contestations avec les débiteurs. Ces créances produiront, sans doute, des recouvrements importants; mais, dans l'état actuel des affaires, il n'est pas possible d'arbitrer le montant des rentrées qui pourront être obtenues.

Les créances classées comme *mauvaises ou irrecouvrables* sont celles qui ne présentent plus de ressources pour le trésor public, parce que l'actif des débiteurs est épuisé, et qu'il ne reste plus qu'à constater régulièrement leur insolvabilité.

Note sur le Compte des Débets et des Créances litigieuses, des Prêts au commerce et des Avances aux Compagnies de chemins de fer.

On renouvelle ici l'observation consignée, chaque année, dans les comptes, que la masse des créances mauvaises ne doit pas être considérée comme une perte réelle pour le trésor public. Le chiffre n'est aussi élevé que parce qu'il résulte, en grande partie, de liquidations faites en l'absence des pièces comptables, que les héritiers des débiteurs décédés insolvables ou les débiteurs eux-mêmes, en fuite ou en faillite, n'avaient aucun intérêt à produire.

PRÊTS AU COMMERCE ET À L'INDUSTRIE.

La loi du 17 octobre 1830 a ouvert un crédit de 30 millions destinés à être employés en prêts ou avances au commerce et à l'industrie.

Les comptes des finances des années précédentes (voir celui de 1843, page 608) ont fait connaître le mode de répartition de ces avances entre les divers négociants et manufacturiers qui ont été appelés à en profiter, ainsi que les différentes natures de garanties qu'ils ont dû fournir au trésor.

Les prêts effectués en vertu de la loi précitée se sont élevés, en définitive, à 29,811,329 francs, dont la dépense a été comprise au budget de l'exercice 1830.

L'avance de ladite somme principale de		29,811,329f 00c
s'est augmentée :		
1° Pour intérêts, de	3,852,409f 47c	3,935,228 31
2° Pour frais de protêts et autres, de	82,818 84	
TOTAL		33,746,557 31

Elle s'est atténuée du montant des recouvrements opérés par le trésor, savoir :

Antérieurement au 1er janvier 1848	26,754,691f 65c	26,791,941 85
Pendant l'année 1848	37,250 20	
RESTE à recouvrer au 1er janvier 1849		6,954,615 46

Les prêts au commerce sont l'objet d'un tableau particulier (état n° 3), qui fait connaître le nombre des maisons de commerce ou fabricants qui ont participé aux prêts, la classification des divers emprunteurs d'après la nature de la garantie donnée au trésor, le montant des payements effectués en verut des ordonnances délivrées par le ministre des finances sur le crédit de 30 millions, les accroissements provenant des intérêts et frais, le nombre des affaires finies, le montant des recouvrements effectués, et enfin le solde restant dû au trésor public au 1er janvier 1849, développé, d'après l'appréciation des créances, en bonnes, douteuses ou irrecouvrables.

Les motifs de l'appréciation de chaque créance sont consignés sur un état général et détaillé, qui comprend les 437 comptes des emprunteurs.

Les créances résultant des 205 affaires principales sur lesquelles il reste encore à suivre au 1er janvier 1849, et montant à la somme de 6,954,615 fr. 46 cent., ont été appréciées et classées comme il suit, d'après la valeur actuellement présumée des créances restant à recouvrer.

1° Créances bonnes	1,040,566f 49c
2° Créances d'un recouvrement douteux	315,905 63
3° Créances mauvaises ou irrecouvrables	5,598,143 34
SOMME ÉGALE	6,954,615 46

Note sur le Compte des Débets et des Créances litigieuses, des Prêts au commerce et des Avances aux Compagnies de chemins de fer.

AVANCES AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER.

Diverses lois ont autorisé, en faveur des compagnies concessionnaires de chemins de fer, des avances pour lesquelles des crédits ont été ouverts au ministre des travaux publics, et dont le montant a été successivement porté en dépense au budget de l'État, au fur et à mesure des payements que ces avances ont donné lieu d'effectuer.

Les compagnies qui, jusqu'à présent, ont ainsi obtenu des avances de fonds de la part du trésor sont celles qui suivent :

Loi du 17 juillet 1837.	— Chemins de fer du Gard. *Avance autorisée*		6,000,000f
Loi du 1er août 1839.	— Chemins de fer de Paris à Versailles. *Idem*		5,000,000
Loi du 15 juillet 1840.	Chemin de Strasbourg à Bâle. *Idem*	12,600,000f	30,600,000
	Chemin d'Andrezieux à Roanne. *Idem*	4,000,000	
	Chemin de Paris à Rouen. *Idem*	14,000,000	
Loi du 11 juin 1842.	Chemin de Paris à Rouen. *Idem*	4,000,000	14,000,000
	Chemin de Rouen au Havre. *Idem*	10,000,000	
Loi du 9 août 1847.	— Chemin de fer de Montereau à Troyes. *Idem*		3,000,000
			58,600,000

Les avances faites par le trésor, en vertu des lois précitées, et qui sont appuyées des obligations notariées ou de quittances souscrites par les diverses compagnies, s'élevaient, au 1er janvier 1849, à la somme principale de 57,500,000f 00c

Et à la même époque il avait été liquidé des intérêts à la charge des compagnies, pour celle de 5,070,188 13

ENSEMBLE 62,570,188 13

Les avances effectuées pendant l'année 1848 montent à . . . . . »
Et les intérêts liquidés, à . . . . . 1,010,000f 00c } 1,010,000 00

TOTAL de la créance dont les compagnies ont été constituées débitrices jusqu'au 1er janvier 1849 . . . . . 63,580,188 13

Les recouvrements effectués sur cette créance totale se sont élevés :

Antérieurement à l'année 1848, à	6,302,188f 13c	
Pendant l'année 1848, à	120,000 00	
ENSEMBLE	6,422,188 13	6,422,188 13

En sorte qu'au 1er janvier 1849, la créance du trésor classée comme *bonne*, dans les appréciations de l'agence judicia re du trésor, ne montait en définitive qu'à 57,158,000 00

Un tableau particulier (état n° 4) présente le développement des avances aux compagnies de chemins de fer qui sont l'objet de 8 affaires suivies par l'agence judiciaire du trésor.

ÉTAT N° 1.

DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES.

État présentant la Situation au 1er janvier 1848, les Accroissements et les Atténuations pendant l'année 1848, et la Situation au 1er janvier 1849.

SECTIONS.	DÉSIGNATION DES SECTIONS.	MONTANT DES DÉBETS au 1er janvier 1848.	ACCROISSEMENTS pendant l'année 1848.	TOTAL.	ATTÉNUATIONS PENDANT L'ANNÉE 1848. VERSEMENTS effectués dans les caisses du trésor.	RÉDUCTIONS prononcées par décrets, arrêts de la Cour des comptes, jugements, etc.	DÉCLARATIONS de caducité prononcées par décrets.	TOTAL des atténuations.	MONTANT DES DÉBETS au 1er janvier 1849.	MOUVEMENTS DANS LE NOMBRE DES COMPTES DES DÉBETS. Comptes au 1er janv. 1848.	Accroissements de l'année.	TOTAL.	Atténuations de l'année.	Comptes au 1er janv. 1849.	OBSERVATIONS.
6	Receveurs généraux	1,480,163f 98c	255,850f 48c	1,736,014f 46c	112,565f 57c	"	"	112,565f 57c	1,623,448f 89c	10	2	12	"	12	
7	Receveurs particuliers et percepteurs	22,138 87	"	22,138 87	"	"	"	"	22,138 87	4	"	4	"	4	
29	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	331,554 07	28,809 05	360,363 12	17,177 72	1,621f 13c	"	18,798 85	341,564 27	59	28	87	14	73	
31	Receveurs des douanes	167,055 00	"	167,055 00	"	"	"	"	167,055 00	5	"	5	"	5	
33	Receveurs des contributions indirectes	78,390 99	30,502 54	108,893 53	19,809 93	"	"	19,809 93	89,083 60	28	24	52	18	34	
32	Directeurs des postes	76,384 21	18,468 95	94,853 16	11,233 67	"	"	11,233 67	83,619 49	28	13	41	7	34	
30	Receveurs des loteries	76,589 75	"	76,589 75	"	"	"	"	76,589 75	2	"	2	"	2	
5	Payeurs des départements et divisions militaires	400,364 86	154,686 38	555,051 24	15,794 02	"	"	15,794 02	539,257 22	7	1	8	"	8	
36	Caissier central du trésor	37,663 02	"	37,663 02	"	"	"	"	37,663 02	1	"	1	"	1	
		2,670,304 75	(A) 488,317 40	3,158,622 15	176,580 91	1,621 13	"	178,202 04	2,980,420 11	144	68	212	39	173	
19	Prêts faits à divers négociants, antérieurement à 1818	1,385,089 51	"	1,385,089 51	"	"	"	"	1,385,089 51	4	"	4	"	4	
37	Prêts à divers manufacturiers. (Loi du 8 septembre 1830.)	195,778 04	"	195,778 04	"	"	"	"	195,778 04	4	"	4	"	4	
	TOTAL	4,251,172 30	488,317 40	4,739,489 70	176,580 91	1,621 13	"	178,202 04	4,561,287 66	152	68	220	39	181	
1	Directeurs et trésoriers des monnaies	7,058 02	"	7,058 02	9 27	"	"	9 27	7,048 75	1	"	1	"	1	
2	Receveurs et préposés des économats	2,794 81	"	2,794 81	"	"	"	"	2,794 81	1	"	1	"	1	
3	Receveurs des finances, domaines et bois	124,792 31	"	124,792 31	580 92	"	"	580 92	124,211 39	2	"	2	"	2	
8	Comptables divers	334,844 03	5,832 12	340,676 15	273 00	2,812 50	"	3,085 50	337,590 65	9	1	10	"	10	
9	Comptables des colonies	793 20	6,575 39	7,368 59	"	"	"	"	7,368 59	1	1	2	"	2	
10	Créances de l'ancienne liste civile (antérieurement à 1814)	91,521 76	"	91,521 76	"	"	"	"	91,521 76	1	"	1	"	1	
11	Fournisseurs	6,344,891 98	1,350,874 08	7,695,766 06	900,483 68	2,525 10	"	903,008 78	6,792,757 28	48	17	65	5	60	
13	Officiers et sous-officiers	531,793 77	26,736 87	558,530 64	3,028 38	"	"	3,028 38	555,502 26	92	12	104	3	101	
14	Gardes-magasins	73,067 31	732 65	73,799 96	3,613 25	"	"	3,613 25	70,186 71	8	"	8	1	7	
17	Économes des hôpitaux militaires	23,347 58	"	23,347 58	"	"	"	"	23,347 58	3	"	3	"	3	
18	Agents et préposés des fourrages, hôpitaux, subsistances	1,557,914 23	46,515 22	1,604,429 45	121,007 18	18,827 71	"	139,834 89	1,464,594 56	58	5	63	6	57	
22	Entrepreneurs de travaux	458,853 65	54,961 72	513,815 37	33,027 39	"	"	33,027 39	480,787 98	70	27	97	23	74	
23	Pensionnaires de l'État (remboursement d'arrérages, cumul illégal)	37,677 77	0 60	37,678 37	363 33	"	"	363 33	37,315 04	20	"	20	2	18	
24	Directeurs des postes (anciennes affaires)	3,326 28	"	3,326 28	"	"	"	"	3,326 28	5	"	5	"	5	
27	Effets divers (douanes, coupes de bois, etc.)	201,418 93	"	201,418 93	2,484 45	"	"	2,484 45	198,934 48	19	"	19	"	19	
28	Débiteurs divers	1,048,756 89	181,547 48	1,230,304 37	41,556 11	1,077 19	"	42,633 30	1,187,671 07	721	451	1,172	111	1,061	
34	Effets provenant de la caisse du sceau des titres	76,746 65	934 85	77,681 50	644 90	"	"	644 90	77,036 60	120	5	125	4	121	
38	Créances provenant de l'actif de l'ancienne liste civile. (Loi du 8 avril 1834.)	1,367,786 80	"	1,367,786 80	"	"	"	"	1,367,786 80	8	"	8	"	8	
40	Frais de police et de surveillance des chemins de fer	117,904 46	68,397 75	186,302 21	11,350 02	1,010 00	"	12,360 02	173,942 19	18	14	32	3	29	
41	Exploitation du chemin de fer de Montpellier à Nîmes	924,001 98	308,000 66	1,232,002 64	100,000 00	"	"	100,000 00	1,132,002 64	1	"	1	"	1	
	TOTAL des divers débiteurs	13,329,292 41	2,051,109 39	15,380,401 80	1,218,421 88	26,252 50	"	1,244,674 38	14,135,727 42	1,206	533	1,739	158	1,581	
	REPORT des débets des comptables des finances et des prêts faits à divers négociants et manufacturiers	4,251,172 30	488,317 40	4,739,489 70	176,580 91	1,621 13	"	178,202 04	4,561,287 66	152	68	220	39	181	
	TOTAL	17,580,464 71	2,539,426 79	20,119,891 50	1,395,002 79	27,873 63	"	1,422,876 42	18,697,015 08	1,358	601	1,959	197	1,762	
35	Prêts au commerce et à l'industrie. — Loi du 17 octobre 1840. — (Voir l'état n° 3.)	6,990,030 22	1,835 44	6,991,865 66	37,250 20	"	"	37,250 20	6,954,615 46	205	"	205	"	205	
39	Prêts à diverses compagnies de chemins de fer. (Voir l'état n° 4.)	56,268,000 00	1,010,000 00	57,278,000 00	120,000 00	"	"	120,000 00	57,158,000 00	8	"	8	"	8	
	TOTAL GÉNÉRAL	80,838,494 93	3,551,262 23	84,389,757 16	(B) 1,552,252 99	27,873 63	"	1,580,126 62	82,809,630 54	1,571	601	2,172	197	1,975	

(A) La somme de 488,317 fr. 40 cent. représente des débets et accroissements de débets à la charge de divers comptables, résultant de déficit de caisse, de vérification de régie par les agents de surveillance, d'intérêts liquidés par l'agence judiciaire, et de frais de poursuites.

Sur cette somme de 488,317 fr. 40 cent., celle de 467,225 fr. 20 cent. figure dans l'actif de l'administration des finances, ci..... 467,225f 20c

(Voir le compte du service de trésorerie, page 173.)

Le surplus, de 21,092 fr. 20 c., représentant des débets provenant de vérifications de régie qui n'ont point fait déficit dans les caisses du trésor, n'a pas été constaté dans l'actif, ci..... 21,092 20

SOMME PAREILLE..... 488,317 40

(B) Ces versements ont été constatés en recette ainsi qu'il suit :

1° Aux comptes de débets et créances compris dans l'actif de l'administration des finances (voir le compte du service de trésorerie, page 173), pour..... 154,540f 27c

2° Au compte des produits divers de l'exercice 1848 (voir le compte des contributions et revenus publics, pages 87 et 89), pour 1,397,712 fr. 72 cent., savoir :

Recettes sur débets de comptables et créances litigieuses non compris dans l'actif de l'administration des finances..... 22,040f 64c
Recettes sur divers débets poursuivis par l'agence judiciaire et non compris dans l'actif..... 1,207,071 86
Recouvrements sur prêts au commerce... 37,250 20
Versements des compagnies de chemins de fer pour remboursement de frais de police et de surveillance..... 11,350 02
Versements desdites compagnies en intérêts sur les avances à elles faites par le trésor.. 120,000 00
} 1,397,712 72

TOTAL..... 1,552,252 99

ÉTAT N° 2.

Suite des DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES.

Classification, Situation et Appréciation des Débets et Créances, au 1er janvier 1849.

SECTIONS.	DÉSIGNATION DES SECTIONS.	CLASSIFICATION PAR ÉPOQUE D'ORIGINE. 1789 et années antérieures.	De 1789 au Consulat.	Consulat et Empire.	Gouvernement de la Restauration.	Gouvernement de juillet 1830.	SITUATION DANS LES ÉCRITURES de la comptabilité générale des finances. République de février 1848.	Débets compris dans l'actif de l'administration des finances.	Débets non compris dans l'actif de l'administration des finances.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE JUDICIAIRE. Créances bonnes.	Créances douteuses.	Créances mauvaises.	MONTANT DES DÉBETS et créances au 1er janvier 1849.	NOMBRE de comptes.	OBSERVATIONS.
6	Receveurs généraux	"	"	1,477,886f 75c	"	"	145,562f 14c	145,562f 14c	1,477,886f 75c	155,062f 14c	13,000f 00c	1,455,386f 75c	1,623,448f 89c	12	
7	Receveurs particuliers et percepteurs	"	"	14,777 66	7,361f 21c	"	"	239 28	21,899 59	2,000 00	"	20,138 87	22,138 87	4	
29	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	"	"	4,475 98	93,539 30	232,048f 38c	11,500 61	35,119 04	306,445 23	44,197 54	47,159 15	250,207 58	341,564 27	71	La différence qui existe entre les *débets compris dans l'actif de l'administration des finances* et les *créances* estimées *bonnes* par l'agence judiciaire du trésor résulte du mouvement qu'opèrent, sur la masse des créances, les appréciations de l'agence judiciaire, dont les bases essentiellement variables font rentrer, chaque année, dans les créances bonnes, des créances précédemment jugées mauvaises ou douteuses, ou rejettent dans les créances douteuses et mauvaises des créances qui avaient d'abord été présumées bonnes; tandis que les débets compris dans l'actif de l'administration des finances n'en peuvent sortir que par suite de versements matériels effectués dans les caisses du trésor, ou d'imputation sur les crédits des budgets, en vertu d'ordonnances et décisions qui doivent être ultérieurement soumises à la sanction législative. Voir, pour la portion de débets comprise dans l'actif, et montant à 559,650f 98c, la *Situation générale de l'administration des finances*, page 404.
31	Receveurs des douanes	"	"	144,366 06	22,688 94	"	"	3,510 12	163,544 88	1,600 00	5,660 39	159,794 61	167,055 00	5	
33	Receveurs des contributions indirectes	"	"	6,364 74	11,848 06	45,643 76	25,227 04	73,374 73	15,708 87	20,025 73	11,843 95	57,213 92	89,083 60	34	
32	Directeurs des postes	"	"	60,165 04	5,292 54	8,524 26	9,637 65	18,195 85	65,423 64	8,366 57	7,720 60	67,532 32	83,619 49	34	
30	Receveurs des loteries	"	"	76,589 75	"	"	"	437 96	76,151 79	7,728 86	"	68,860 89	76,589 75	2	
5	Payeurs des départements et divisions militaires	"	"	321,087 57	"	74,102 29	144,067 36	218,169 65	321,087 57	10,000 00	20,000 00	509,257 22	539,257 22	8	
36	Caissier central du trésor	"	"	"	"	37,663 02	"	13,164 47	24,498 55	1,500 00	2,500 00	33,663 02	37,663 02	1	
		"	"	2,105,713 55	140,730 05	397,981 71	335,994 80	507,773 24	2,472,646 87	250,480 84	107,884 09	2,622,055 18	2,980,420 11	173	
19	Prêts faits à divers négociants, antérieurement à 1818	"	"	1,274,400 20	110,689 31	"	"	16,178 36	1,368,911 15	2,370 00	"	1,382,719 51	1,385,089 51	4	
37	Prêts à divers manufacturiers. (Loi du 8 septembre 1830.)	"	"	"	"	195,778 04	"	35,699 38	160,078 66	25,841 85	150,000 00	19,936 19	195,778 04	4	
	TOTAL	"	"	3,380,113 75	251,419 36	593,759 75	335,994 80	559,650 98	4,001,636 68	278,692 69	257,884 09	4,024,710 88	4,561,287 66	181	
1	Directeurs et trésoriers des monnaies	"	7,048f 75c	"	"	"	"	"	7,048 75	"	"	7,048 75	7,048 75	1	
2	Receveurs et préposés des économats	2,794f 81c	"	"	"	"	"	"	2,794 81	"	"	2,794 81	2,794 81	1	
3	Receveurs des finances, domaines et bois	5,080 42	119,130 97	"	"	"	"	"	124,211 39	"	"	124,211 39	124,211 39	2	
8	Comptables divers	"	"	156,751 54	18,675 66	162,163 45	"	"	337,590 65	53,177 91	134,930 48	149,482 26	337,590 65	10	
9	Comptables des colonies	"	"	"	"	7,368 59	"	"	7,368 59	4,000 00	793 20	2,575 39	7,368 59	2	
10	Créances de l'ancienne liste civile (antérieurement à 1814)	"	"	91,521 76	"	"	"	"	91,521 76	6,000 00	"	85,521 76	91,521 76	1	
11	Fournisseurs	966 82	3,254,858 51	247,588 79	2,171,616 08	940,876 99	176,850 09	"	6,792,757 28	98,098 24	285,543 51	6,409,115 53	6,792,757 28	60	
13	Officiers et sous-officiers	"	"	376,289 12	17,955 93	138,546 19	22,711 02	"	555,502 26	18,829 66	65,634 82	471,038 78	555,502 26	101	
14	Gardes-magasins	"	"	13,662 76	56,386 80	137 15	"	"	70,186 71	607 50	12,388 55	57,190 66	70,186 71	7	
17	Économes des hôpitaux militaires	"	"	23,347 58	"	"	"	"	23,347 58	"	"	23,347 58	23,347 58	3	
18	Agents et préposés des fourrages, hôpitaux, subsistances	"	351,382 78	209,770 96	18,077 02	885,363 80	"	"	1,464,594 56	43,398 96	563,704 72	857,490 88	1,464,594 56	57	
22	Entrepreneurs de travaux	"	"	"	"	479,327 27	1,460 71	"	480,787 98	36,956 67	41,869 89	401,961 42	480,787 98	74	
23	Pensionnaires de l'État. (Remboursement d'arrérages.)	"	"	"	"	37,315 04	"	"	37,315 04	150 00	275 00	36,890 04	37,315 04	18	
24	Directeurs des postes. (Affaires anciennes.)	"	3,326 28	"	"	"	"	"	3,326 28	"	"	3,326 28	3,326 28	5	
27	Effets divers. (Douanes, coupes de bois, etc.)	"	"	136,354 55	58,161 38	4,418 55	"	"	198,934 48	15,859 16	"	183,075 32	198,934 48	19	
28	Débiteurs divers	"	271,076 51	112,626 77	202,919 89	600,003 95	1,043 95	"	1,187,671 07	160,346 13	387,781 43	639,543 51	1,187,671 07	1,061	
34	Effets provenant de la caisse du sceau des titres	"	"	240 00	22,476 50	53,777 65	542 45	"	77,036 60	9,608 23	30,353 40	37,074 97	77,036 60	121	
38	Créances provenant de l'actif de l'ancienne liste civile. (Loi du 8 avril 1834.)	"	"	"	1,367,786 80	"	"	"	1,367,786 80	"	"	1,367,786 80	1,367,786 80	8	
40	Frais de police et de surveillance des chemins de fer	"	"	"	"	173,942 19	"	"	173,942 19	145,975 53	27,966 66	"	173,942 19	29	
41	Exploitation du chemin de fer de Montpellier à Nîmes	"	"	"	"	824,001 98	308,000 66	"	1,132,002 64	"	1,132,002 64	"	1,132,002 64	1	
	TOTAL des divers débiteurs	8,842 05	4,006,823 80	1,368,153 83	3,934,056 06	4,307,242 80	510,608 88	"	14,135,727 42	593,007 99	2,683,243 30	10,859,476 13	14,135,727 42	1,581	
	REPORT des débets des comptables des finances et des prêts faits à divers négociants et manufacturiers	"	"	3,380,113 75	251,419 36	593,759 75	335,994 80	559,650 98	4,001,636 68	278,692 69	257,884 09	4,024,710 88	4,561,287 66	181	
		8,842 05	4,006,823 80	4,748,267 58	4,185,475 42	4,901,002 55	846,603 68	559,650 98	18,137,364 10	871,700 68	2,941,127 39	14,884,187 01	18,697,015 08	1,752	
35	Prêts faits au commerce et à l'industrie.— Loi du 17 octobre 1830	"	"	"	"	6,954,615 46	"	"	6,954,615 46	1,040,566 49	315,905 63	5,598,143 34	6,956,615 46	205	
39	Prêts faits à diverses compagnies de chemins de fer. (Voir l'état n° 4)	"	"	"	"	56,368,000 00	790,000 00	"	57,158,000 00	57,158,000 00	"	"	57,158,000 00	8	
	TOTAL GÉNÉRAL	8,842 05	4,006,823 80	4,748,267 58	4,185,475 42	68,223,618 01	1,636,603 68	559,650 98	82,249,979 56	59,070,267 17	3,257,033 02	20,482,330 35	82,809,630 54	1,975	

ÉTAT N° 3.

PRÊTS AU COMMERCE ET A L'INDUSTRIE.

(Loi du 17 octobre 1830.)

Développement des prêts effectués et Appréciation de ceux qui restent à recouvrer au 1er janvier 1849.

NOMBRE d'établissements.	CLASSIFICATION des DIVERS EMPRUNTEURS.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur le crédit ouvert par la loi du 17 octobre 1830.	ACCROISSEMENTS divers, intérêts et frais.	TOTAL DU DÉBET.	NOMBRE d'affaires finies.	RECOUVREMENTS effectués.	SOLDE DÛ AU 1er JANVIER 1849. NOMBRE d'affaires.	SOLDE DÛ AU 1er JANVIER 1849. SOMMES.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE JUDICIAIRE. CRÉANCES bonnes.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE JUDICIAIRE. CRÉANCES douteuses.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE JUDICIAIRE. CRÉANCES irrecouvrables.	OBSERVATIONS.
186	Emprunteurs qui ont fourni une garantie hypothécaire	10,899,686f 10c	1,935,254f 23c	12,834,940f 33c	95	8,288,442f 17c	91	4,546,498f 16c	795,537f 93c	66,860f 94c	3,684,099f 29c	(A) Antérieurement au 1er janvier 1848, Intérêts 3,852,409f 47c, Frais 80,983 40 } 3,933,392f 87c Pendant l'année 1848, Frais 1,835 44 3,935,228 31
100	Emprunteurs qui ont déposé des marchandises en garantie (y compris 328 fabricants d'ébénisterie du faubourg Saint-Antoine, en compte collectif)	3,290,931 00	514,275 60	3,805,206 60	48	2,967,292 82	52	837,913 78	59,213 79	138,158 15	640,541 84	
36	Emprunteurs qui ont été cautionnés	4,300,500 00	160,632 42	4,461,132 42	28	4,324,951 36	8	136,181 06	21,787 44	7,851 94	106,541 68	(B) Antérieurement au 1er janvier 1848 26,754,691 65 Pendant l'année 1848 37,250 20 26,791,941 85
37	Emprunteurs qui ont engagé le matériel de leur établissement	761,798 00	111,865 65	873,663 65	11	475,867 34	26	397,796 31	14,859 39	61,607 90	321,329 02	Voir, pour l'application des recouvrements antérieurs à l'année 1847, le compte des finances de 1846, page 635, et pour ceux de l'année 1847, le compte des contributions de revenus publics de cette année, page 85.
14	Emprunteurs qui ont versé à la caisse du trésor des effets de portefeuille en garantie	1,545,513 90	150,090 37	1,695,604 27	9	1,550,649 57	5	144,954 70	734 18	10,175 54	134,044 98	(c) Ce solde de 6,954,615f 46c ne comprend pas les intérêts liquidés pour la totalité des 205 affaires contre lesquelles il reste encore à suivre, parce que dans l'état actuel elles sont pour la plupart irrecouvrables, et que celles qui sont d'un recouvrement certain ne s'élèvent, comme on le voit ci-contre, qu'à 1,040,566 fr. 49 cent.
55	Emprunteurs qui ont fourni des garanties de différentes natures	4,653,400 00	980,257 82	5,633,657 82	33	4,910,946 06	22	722,711 76	148,433 76	26,750 90	547,527 10	D'après les décomptes établis par l'agence judiciaire du trésor, pour tous les prêts, au 31 décembre 1848, ces intérêts irrecouvrables montent à 5,392,767 09
8	Comptoirs d'escompte dans les départements	2,659,500 00	80,036 83	2,739,536 83	8	2,739,536 83	"	"	"	"	"	et porteraient le solde dû à la même époque : Sur le capital, à 9,272,689f 54c Sur les intérêts, à 3,066,753 12 Sur les frais, à 7,939 89 } 12,347,382 55
1	Comité d'escompte de Paris, créé par ordonnance du 26 octobre 1830	1,700,000 00	2,815 39	1,702,815 39	"	1,534,255 70	1	168,559 69	"	4,500 26	164,059 43	
437		29,811,329 00	3,935,228 31 (A)	33,746,557 31	232	26,791,941 85 (B)	205	6,954,615 46 (c)	1,040,566 49	315,905 63	5,598,143 34	
									6,954,615f 46c			

ÉTAT N° 4.

AVANCES AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER.

Développement des avances effectuées et appréciation de celles qui restent à recouvrer au 1er janvier 1849.

NOMBRE des AVANCES.	DÉSIGNATION DES COMPAGNIES AUXQUELLES IL A ÉTÉ FAIT DES AVANCES.	DATES DES LOIS qui ont autorisé les avances.	MONTANT DES AVANCES autorisées par les lois.	AVANCES FAITES. MONTANT des avances faites et des intérêts liquidés au 1er janvier 1848.	AVANCES FAITES. ACCROISSEMENTS pendant l'année 1848. Avances effectuées.	AVANCES FAITES. ACCROISSEMENTS pendant l'année 1848. Intérêts liquidés.	AVANCES FAITES. TOTAL.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. ANTÉRIEUREMENT à l'année 1848.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. PENDANT l'année 1848.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. TOTAL.	SOLDE À RECOUVRER au 1er janvier 1849.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE JUDICIAIRE. Créances bonnes.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE JUDICIAIRE. Créances douteuses.	OBSERVATIONS.
1	Chemin de fer du Gard	17 juillet 1837	6,000,000f	7,696,188f 13	"	120,000f 00c	7,816,188f 13c	4,394,188f 13c	"	4,394,188f 13	3,422,000f	3,422,000f	"	(A) Les avances aux compagnies de chemins de fer étant portées en dépense au budget, les recouvrements auxquels elles donnent lieu s'opèrent au profit des exercices courants. Ceux de l'année 1848 sont, en conséquence, appliqués aux produits divers de cet exercice. (Voir le compte des contributions et revenus publics, page 89.) Les payements ont été imputés sur les budgets des exercices suivants : Chemins de fer du Gard. Exercice 1839 ..... 6,000,000f
1	Chemin de fer de Paris à Versailles (rive gauche)	1er août 1839	5,000,000	6,466,000 00	"	200,000 00	6,666,000 00	"	"	"	6,666,000	6,666,000	"	Chemin de fer de Versailles : Exercice 1839 ..... 2,000,000 ; Exercice 1840 ..... 3,000,000 — 5,000,000
1	——— de Strasbourg à Bâle	15 juillet 1840	12,600,000	11,550,000 00	"	"	11,550,000 00	"	"	"	11,550,000	11,550,000	"	Chemin de fer de Strasbourg : Exercice 1840 ..... 3,000,000 ; Exercice 1841 ..... 7,500,000 ; Exercice 1842 ..... 1,050,000 — 11,550,000
1	——— d'Andrezieux à Roanne	15 juillet 1840	4,000,000	3,950,000 00	"	"	3,950,000 00	"	"	"	3,950,000	3,950,000	"	Chemin de fer d'Andrezieux : Exercice 1841 ..... 1,150,000 ; Exercice 1842 ..... 500,000 ; Exercice 1843 ..... 500,000 ; Exercice 1844 ..... 700,000 ; Exercice 1845 ..... 500,000 ; Exercice 1846 ..... 300,000 ; Exercice 1847 ..... 300,000 — 3,950,000
2	——— de Paris à Rouen	15 juillet 1840 ; 11 juin 1842	14,000,000 ; 4,000,000	15,620,000 00 ; 4,288,000 00	" ; "	420,000 00 ; 120,000 00	16,040,000 00 ; 4,408,000 00	1,620,000 00 ; 288,000 00	120,000f 00c ; "	1,740,000 00 ; 288,000 00	14,300,000 ; 4,120,000	14,300,000 ; 4,120,000	" ; "	Chemin de fer de Paris à Rouen : Exercice 1843 ..... 12,000,000 ; Exercice 1844 ..... 2,000,000 — 14,000,000
1	——— de Rouen au Havre	11 juin 1842	10,000,000	10,000,000 00	"	"	10,000,000 00	"	"	"	10,000,000	10,000,000	"	*Idem.* (Prêt supplémentaire.) : Exercice 1844 ..... 1,600,000 ; Exercice 1845 ..... 2,400,000 — 4,000,000
1	——— de Montereau à Troyes	9 août 1847	3,000,000	3,000,000 00	"	150,000 00	3,150,000 00	"	"	"	3,150,000	3,150,000	"	Chemin de fer de Rouen au Havre : Exercice 1844 ..... 3,000,000 ; Exercice 1845 ..... 7,000,000 — 10,000,000
8			58,600,000	62,570,188 13	"	1,010,000 00	63,580,188 13	6,302,188 13	120,000 00 (A)	6,422,188 13	57,158,000	57,158,000	"	Chemin de fer de Montereau à Troyes. Exercice 1847. 3,000,000
					1,010,000 00							57,158,000		

TABLE

DÉTAILLÉE

DES MATIÈRES.

TABLE SOMMAIRE ..... *Pag.* 3
NOTE PRÉLIMINAIRE ..... 5 à 12

COMPTES GÉNÉRAUX.

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1848.

NOTE EXPLICATIVE ..... 17 à 29
TABLEAU général des opérations de l'administration des finances pendant l'année 1848 ..... 30 à 37
DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes et des payements de l'année 1848, pour servir de base aux déclarations générales de la cour des comptes ..... 38 à 47

COMPTE DES CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

NOTE EXPLICATIVE ..... 51 à 53
ÉTAT GÉNÉRAL des droits constatés, des recouvrements effectués et des restes à recouvrer sur les exercices 1847, 1848 et 1849, au 1er janvier 1849 ..... 54 à 59
CONTRIBUTIONS directes ..... Exercices 1847 et 1848 .... 60 à 63
ENREGISTREMENT, Timbre et Domaines ..... ——— 1847 et 1848 .... 64 à 67
PRODUITS des forêts et de la pêche ..... ——— 1847 et 1848 .... 68 et 69
DOUANES et Sels ..... ——— 1847 et 1848 .... 70 et 71
CONTRIBUTIONS indirectes ..... ——— 1847 et 1848 .... 72 et 73
PRODUITS des Postes ..... ——— 1847 et 1848 .... 74 et 75
PRODUITS UNIVERSITAIRES ..... ——— 1847 et 1848 .... 76 et 77
PRODUITS éventuels affectés au service départemental. ——— 1847 et 1848 .... 78 et 79
PRODUIT de la rente de l'Inde ..... ——— 1847 et 1848 .... *Ibid.*
PRODUITS et revenus de l'Algérie ..... ——— 1847 et 1848 .... 80 à 85
PRODUITS divers du budget ..... ——— 1847 et 1848 .... 86 à 89
RÉSUMÉ spécial pour les impôts et revenus indirects des exercices 1847 et 1848 .... 90 et 91
ÉTAT des recettes faites, en 1848, sur les droits et produits constatés de l'exercice 1849. 92
DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des recouvrements effectués pendant l'année 1848 ..... 93 et 94

COMPTE DES DÉPENSES PUBLIQUES.

NOTE EXPLICATIVE..... *Pag.* 97 à 99
ÉTAT GÉNÉRAL des droits constatés, des payements effectués et des restes à payer sur les exercices 1847, 1848 et 1849, au 1er janvier 1849..... 101 à 105
DETTE PUBLIQUE, Liste civile et Dotations..... Exercices 1847 et 1848.... 106 et 107
DÉPENSES du Ministère de la Justice ..... ——— 1847 et 1848.... 108 et 109
——— des Affaires étrangères..... ——— 1847 et 1848.... 110 et 111
——— de l'Instn puble et des Cultes ——— 1847 et 1848.... 112 à 115
——— de l'Intérieur..... ——— 1847 et 1848.... 116 à 119
——— de l'Agriculture et du Commerce..... ——— 1847 et 1848.... 120 et 121
——— des Travaux publics..... ——— 1847 et 1848.... 122 à 125
——— de la Guerre..... ——— 1847 et 1848.... 126 à 129
——— de la Marine..... ——— 1847 et 1848.... 131 à 133
——— des Finances..... ——— 1847 et 1848.... 134 et 135
FRAIS de régie, de perception et d'exploitation des Impôts et Revenus..... ——— 1847 et 1848.... 136 à 139
REMBOURSEMENTS et Restitons, Non-valrs, Primes et Escles ——— 1847 et 1848.... 140 et 141
DÉVELOPPEMENT des annulations de payements constatées, pendant l'année 1848, sur les dépenses des ministères..... Exercices 1847 et 1848..... 142 à 143
DÉVELOPPEMENT sur les remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes..... ——— 1847 et 1848.... 144 et 149
ÉTAT des dépenses constatées et des payements effectués sur l'exercice 1849..... 150
DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des payements effectués pendant l'année 1848..... 151 et 152

COMPTE DU SERVICE DE TRÉSORERIE.

NOTE EXPLICATIVE..... 155 à 159
ÉTAT GÉNÉRAL des Recettes et des Payements de l'année 1848..... 160 et 161
ÉTAT présentant le mouvement, pendant l'année 1848, des bons du Trésor remis à divers. 162 et 163
TABLEAU indiquant les causes des mouvements, pendant l'année 1848, des bons du trésor remis à divers..... 164 et 165
TABLEAU de la consolidation au 1er janvier 1849, des bons du trésor antérieurs au 24 février 1848. (Décret du 7 juillet 1848.)..... 166 et 167
TABLEAU de la consolidation des bons du trésor, créés depuis le 1er juillet 1848 en remboursement de dépôts aux caisses d'épargne. (Décret du 7 juillet 1848.)..... *Ibid.*
ÉTAT présentant le mouvement des traites et mandats, pendant l'année 1848..... 168
——— des fonds particuliers des comptables des finances, pendant l'année 1848..... *Ibid.*
——— des fonds des correspondants du Trésor, pendant l'année 1848..... 169 et 170
——— des fonds des correspondants des comptables des finances, pendant l'année 1848..... 171

État présentant le mouvement des avances pour divers services, pendant l'année 1848. *Pag.* 172
État des Créances administratives constatées et des recettes effectuées sur ces Créances, pendant l'année 1848 173
État présentant le mouvement des Débets de comptables et des Créances litigieuses, pendant l'année 1848 ..... *Ibid.*
État présentant le mouvement des fonds entre les comptables des finances, *idem* ... 174 à 177
État présentant le mouvement, pendant l'année 1848, des fonds des Budgets et des services spéciaux, ainsi que des avances du Trésor sur les mêmes services 178
État des Valeurs de caisse et de portefeuille, au commencement et à la fin de l'année 1848 179
État des opérations que les receveurs généraux des finances ont faites pour le compte du Trésor public pendant l'année 1848 ..... 180 et 181
État de l'excédant de recette ou de dépense réalisé dans chaque département pendant l'année 1848, sur les budgets et les services spéciaux ..... 182 et 183

COMPTES DES BUDGETS.

Note générale sur les comptes des budgets ..... 187 à 189

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1847.

Note explicative ..... 193 à 209
Tableaux modificatifs à l'appui des évaluations de recettes et des crédits qui servent de base au règlement du budget de l'exercice 1847 :
Tableaux modificatifs des évaluations de recettes ..... 212 à 215
Tableaux modificatifs des crédits ..... 216 à 232
Compte définitif des recettes et des dépenses du budget de l'exercice 1847, à l'époque de sa clôture :
Compte définitif des recettes ..... 234 à 241
Compte définitif des dépenses ..... 242 à 279
Résultat général du compte définitif de l'exercice 1847 280
État comparatif, par branche de revenus des Recettes des exercices 1847 et 1846 .. 282
Comparaison des Impôts et Revenus indirects recouvrés pendant les exercices 1847 et 1846 283
État comparatif, par ministère, des Dépenses des exercices 1847 et 1846 284
Comparaison des Dépenses restées à payer à la clôture de chacun des exercices 1847 et 1846 285

COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1848.

Note explicative ..... 289 à 301
Tableaux modificatifs à l'appui des évaluations de recettes et des crédits qui servent de base au compte provisoire du budget de l'exercice 1848 ..... 304 à 307
Compte provisoire des recettes et des dépenses du budget de l'exercice 1848, au 1er janvier 1849 :
Compte provisoire des recettes ..... 310 à 317
Compte provisoire des dépenses ..... 318 à 357
Résultat général du compte provisoire du budget de l'exercice 1848 358

BUDGET DE L'EXERCICE 1849.

État des Recettes et des Payements faits à l'époque du 1er janvier 1849.....*Pag.* 360 et 361
Résultat général des opérations constatées sur le budget de l'exercice 1849, au 31 décembre 1848..... 362

SITUATION FINANCIÈRE DU SERVICE DES TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.

Note explicative sur la situation des ressources et des besoins au 1er janvier 1849.*Pag.* 364 à 369
Tableau comparatif des allocations générales et des crédits spéciaux pour les travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841..... 370 et 371
Tableau comparatif des allocations générales et des crédits spéciaux pour les travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842..... 372 et 373
Résumé des payements effectués et des ressources réalisées par le trésor au 1er janvier 1849, pour le service des travaux extraordinaires régis par les lois des 25 juin 1841 et 11 juin 1842..... 374

RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1830 À 1847.

Note explicative..... 376 et 377
Tableau général, par exercice, de la situation financière et du règlement législatif des Budgets de 1830 à 1847..... 378 et 379
Développement sur les recettes..... 380 et 381
——————— sur les dépenses..... 382 et 383

BILAN ET SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1er JANVIER 1849.

Note explicative..... 387 à 391
Bilan de l'Administration des finances, au 1er janvier 1849..... 392 à 395
Tableau de l'actif et du passif du Trésor public tels qu'ils résultent des opérations des Comptables des finances..... 396 à 399
Développement des Valeurs de portefeuille existant chez les Comptables..... 400
——————— des Valeurs en route..... 401
——————— des Avances pour divers services..... 402
——————— des Créances administratives..... 403
——————— des Débets et Créances litigieuses poursuivis par l'agence judiciaire.. 404
Note sur le compte non encore réglé définitivement entre le Trésor public et l'ancien trésor de la couronne..... *Ibid.*
Développement relatif à la Créance sur l'Espagne..... 405
——————— sur les Correspondants du Trésor..... 406 et 407
——————— sur les fonds déposés au Trésor par la caisse des dépôts et consignations. 408
——————— sur les Correspondants des Comptables des finances..... 409
——————— des fonds particuliers des comptables des finances..... *Ibid.*
——————— sur le produit de la consolidation des fonds des caisses d'épargne... 410 et 411
——————— sur le solde des payements d'urgence pour dépenses extraordinaires restant à régulariser..... 412

DÉVELOPPEMENT sur les découverts du service ordinaire des Budgets, à éteindre au moyen des fonds disponibles de la réserve de l'amortissement *Pag.* 413
——— sur les travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841.... 414
——— sur les avances du Trésor pour les grandes lignes de chemins de fer et autres travaux régis par la loi du 11 juin 1842..... 415
——— relatif à l'avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France. *Ibid.*
TABLEAU servant à déterminer l'actif et le passif réels du Trésor public, au 1er janvier 1849..... 416 et 417
TABLEAU présentant le résumé de l'actif et du passif réels du Trésor public..... 418 et 419
DÉVELOPPEMENT, par nature de créances, des mouvements de la Dette flottante pendant l'année 1848, et de la situation de cette dette au 1er janvier 1849..... 420 et 421
DÉVELOPPEMENT sur les avances des Receveurs généraux, au 1er janvier 1849..... 422

RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES
DU 1er JANVIER 1831 AU 1er JANVIER 1849.

NOTE explicative..... 425 et 426
TABLEAU récapitulatif de l'actif et et du passif réels du Trésor public..... 427
DÉVELOPPEMENTS. ACTIF du Trésor..... 428
DÉCOUVERTS et avances du Trésor..... 429
DETTE flottante..... 430 et 431
PASSIF du Trésor sur les budgets et les services spéciaux..... 432
TABLEAU résumé des *causes* et de la *composition* de la dette flottante du Trésor..... 433
DÉVELOPPEMENT justificatif de la différence entre l'actif du Trésor et l'excédant de recette des budgets et services spéciaux..... 434

COMPTES SPÉCIAUX.

COMPTES DE LA DETTE PUBLIQUE.

COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

NOTE EXPLICATIVE..... 440 à 445
SITUATION des rentes 5 p. o/o, au 1er janvier 1849..... 446 à 453
——— des rentes 3 p. o/o, *idem*..... 454 et 455
——— des rentes 4 1/2 p. o/o, *idem*..... 456
——— des rentes 4 p. o/o, *idem*..... 457
ÉTAT présentant le mouvement des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. o/o, pendant les deux périodes du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830, et du 1er août 1830 au 1er janvier 1849..... 458 à 461
ÉTAT indiquant le classement, par catégorie, des propriétaires de rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. o/o, et le nombre d'inscriptions pour chaque nature de fonds, au 1er janvier 1849..... 462 à 465

SITUATION, à l'époque du 1er janvier 1849, des rentes 5 p. o/o possédées par des établissements publics et particuliers, tant comme propriétaires que comme nu-propriétaires..... *Pag.* 466 et 467
TABLEAU du mouvement dans la propriété des Rentes, pendant chacun des mois de l'année 1848, avec la distinction des opérations d'ordre et des opérations réelles... 468 et 469
DÉCOMPOSITION du mouvement ci-dessus, par mois et par catégorie de propriétaires de rentes..... 470 et 471
SITUATION, au 1er janvier 1849, de l'emprunt de 250 millions en rentes 3 p. o/o, négocié le 10 novembre 1847..... 472 et 473
SITUATION, au 1er janvier 1849, de l'emprunt de 13,107,000f en rentes 5 p. o/o, négocié le 25 juillet 1848..... 474 et 475
SITUATION, au 1er janvier 1849, des rentes 5 p. o/o délivrées pour le rachat des actions du chemin de fer de Paris à Lyon..... 476 et 477
SITUATION définitive de l'emprunt national réalisé en exécution des décrets des 9 et 16 mars 1848..... 478 et 479

COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

NOTE EXPLICATIVE..... 483 à 486
RÉSUMÉ sur la formation successive de la puissance de l'amortissement au 1er janvier 1849, indiquant l'origine et l'affectation des ressources que le Trésor public a dû mettre à la disposition de la Caisse d'amortissement pendant l'année 1848..... 487 à 489
RÉSUMÉ sur la formation, la consolidation et l'emploi de la réserve de l'amortissement au 1er janvier 1849..... 490 et 491
ÉTAT des fonds remis par le Trésor à la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette caisse, pendant l'année 1848..... 492 et 493
DÉVELOPPEMENT, par mois, des fonds employés aux rachats des rentes ou mis en réserve par la Caisse d'amortissement pendant l'année 1848..... 494
ÉTAT de développement de la consolidation en rentes opérée en 1848 des bons du Trésor remis à la Caisse d'amortissement..... 495
TABLEAU présentant la situation des fonds affectés à l'amortissement des rentes, au 1er juillet 1833, époque de la mise à exécution de la loi du 10 juin de la même année. 496 et 497
TABLEAU, par année et par origine, des fonds remis par le Trésor public à la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette caisse, depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1849..... 498 et 499
TABLEAU présentant les mêmes résultats par affectation de rentes..... 500 et 501
ÉTAT indicatif de l'origine, de la nature et de l'affectation des rentes que possédait la caisse d'amortissement au 1er janvier 1849, et situation du fonds d'amortissement à la même époque..... *Ibid.*
FORMATION et emploi de la réserve de l'amortissement du 1er juillet 1833 au 1er janvier 1849..... 502
TABLEAU général des rachats de la caisse d'amortissement, au 1er janvier 1849..... 503
DÉVELOPPEMENT, par année, des rachats de la Caisse d'amortissement au 1er janvier 1849..... 504 à 507
TABLEAU du cours moyen des rentes à divers taux, d'après les bulletins journaliers de la Bourse, jusqu'à la fin de l'année 1848..... 508 et 509

COMPTE DES EMPRUNTS POUR PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.

NOTE EXPLICATIVE..... *Pag.* 513 à 515
TABLEAU présentant la classification des Emprunts, d'après la nature des conditions stipulées pour l'amortissement de chacun d'eux..... 516
SITUATION, au 1er janvier 1849, des emprunts à rembourser matériellement par le Trésor..... 517
TABLEAU des charges supportées par les Budgets, jusqu'au 1er janvier 1849, pour les emprunts applicables aux ponts, canaux et travaux divers..... 518 et 519

COMPTE DES CAUTIONNEMENTS EN NUMÉRAIRE.

NOTE EXPLICATIVE..... 522 et 523
SITUATION, au 1er janvier 1849, des capitaux de cautionnements en numéraire..... 524 à 527

COMPTE DES RENTES VIAGÈRES.

NOTE EXPLICATIVE..... 531
DÉVELOPPEMENTS sur les Rentes viagères, au 1er janvier 1849..... 532 et 533

COMPTE DES PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR.

NOTE EXPLICATIVE..... 536 et 537
SITUATION, au 1er janvier 1849, des crédits accordés pour l'inscription des pensions..... 538 et 539
SITUATION des Pensions de toute nature inscrites au 1er janvier 1849..... 540 et 541

COMPTES DE DIVERS SERVICES.

COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

NOTE EXPLICATIVE..... 547 à 549
ÉTAT général des opérations constatées, pendant l'année 1848, pour les exercices clos qui étaient en cours d'apurement..... 550 et 551
SITUATION définitive de l'exercice 1844, au 1er janvier 1849..... 552 et 553
SITUATION des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1849, sur l'exercice 1845..... 554 et 555
——————————— sur l'exercice 1846..... 556 et 557
——————————— sur l'exercice 1847..... 558
ÉTAT général des Créances des exercices clos restant à solder au 1er janvier 1849..... 559

COMPTE DU SERVICE DÉPARTEMENTAL.

NOTE EXPLICATIVE..... 562 et 563
COMPTE définitif des recettes et des dépenses de l'exercice 1847..... 564 à 569
COMPTE provisoire des recettes et des dépenses de l'exercice 1848..... 570 et 571

COMPTE DU SERVICE COLONIAL.

NOTE EXPLICATIVE..... *Pag.* 574 à 579
COMPTE des recettes et des dépenses constatées pendant l'année 1848..... 580 à 583
COMPTE définitif des recettes et des dépenses de l'exercice 1846..... 584 à 587
TABLEAU provisoire des recettes et des dépenses de l'exercice 1847..... 588
TABLEAU des recettes et des dépenses présumées pour l'exercice 1848..... 589
——————————— pour l'exercice 1849..... 590

COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

NOTE EXPLICATIVE..... 592 et 593
ÉTAT général des Recettes et des Payements effectués pendant l'année 1848..... 594 et 595
RÉSUMÉS des Recettes et des Dépenses faites par les comptables des finances en Algérie, pendant l'année 1848 :
Receveurs de l'enregistrement..... 596 et 597
Receveurs des douanes..... 598 et 599
Receveurs des contributions diverses..... 600 et 601
Trésoriers-payeurs en Algérie..... 602 et 603
DÉVELOPPEMENT des Recettes et des Payements effectués sur le service des budgets pendant l'année 1848..... 604 à 607
RÉCAPITULATION, par classe de comptables, des opérations de l'année 1848..... 608 à 610
TABLEAU comparatif des recettes et des payements effectués pendant les années 1848 et 1847, pour le service des budgets..... 611
DÉVELOPPEMENT, pour le service municipal de l'Algérie, des opérations de l'année 1848, et Situation au 1er janvier 1849..... 612 et 613

COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

NOTE EXPLICATIVE..... 616 à 691
TABLEAU du mouvement des matières d'or et d'argent entrées aux changes des ateliers monétaires pendant l'année 1848..... 620 et 622
ÉTAT GÉNÉRAL des Opérations des ateliers monétaires pendant l'année 1848..... 622 et 623
ÉTAT présentant les Recettes et les Prélèvements auxquels a donné lieu la fabrication des monnaies et des médailles, ainsi que le bénéfice réalisé sur ce service pendant les exercices 1847 et 1848..... 624 et 625
DÉVELOPPEMENT, par atelier monétaire, du bénéfice réalisé au profit du trésor public sur la fabrication des monnaies, pour les exercices 1847 et 1848..... 626 et 627
TABLEAU des espèces d'or et d'argent fabriquées selon le système décimal, jusqu'au 31 décembre 1848..... 628 et 629
MOUVEMENT des médailles fabriquées pendant l'année 1848..... 630 et 631
RÉSULTAT, en espèces, des médailles et jetons vendus du 1er janvier au 31 décembre 1848..... *Ibid.*
TABLEAU des fabrications faites en monnaies de cuivre, de 1719 à 1848..... 632

COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

NOTE EXPLICATIVE..... *Pag.* 634 et 635
SITUATION, au 1er janvier 1849, des créances actives restant à recouvrer..... 636 et 637
ÉTAT des Recettes faites, pendant l'année 1848, sur les fonds spéciaux provenant de l'ancien domaine extraordinaire, et de l'emploi qui a été fait du produit de ces recettes..... 638
ÉTAT des fonds affectés au payement des indemnités arriérées..... *Ibid.*

COMPTE DES DÉBETS, CRÉANCES LITIGIEUSES ET PRÊTS AU COMMERCE.
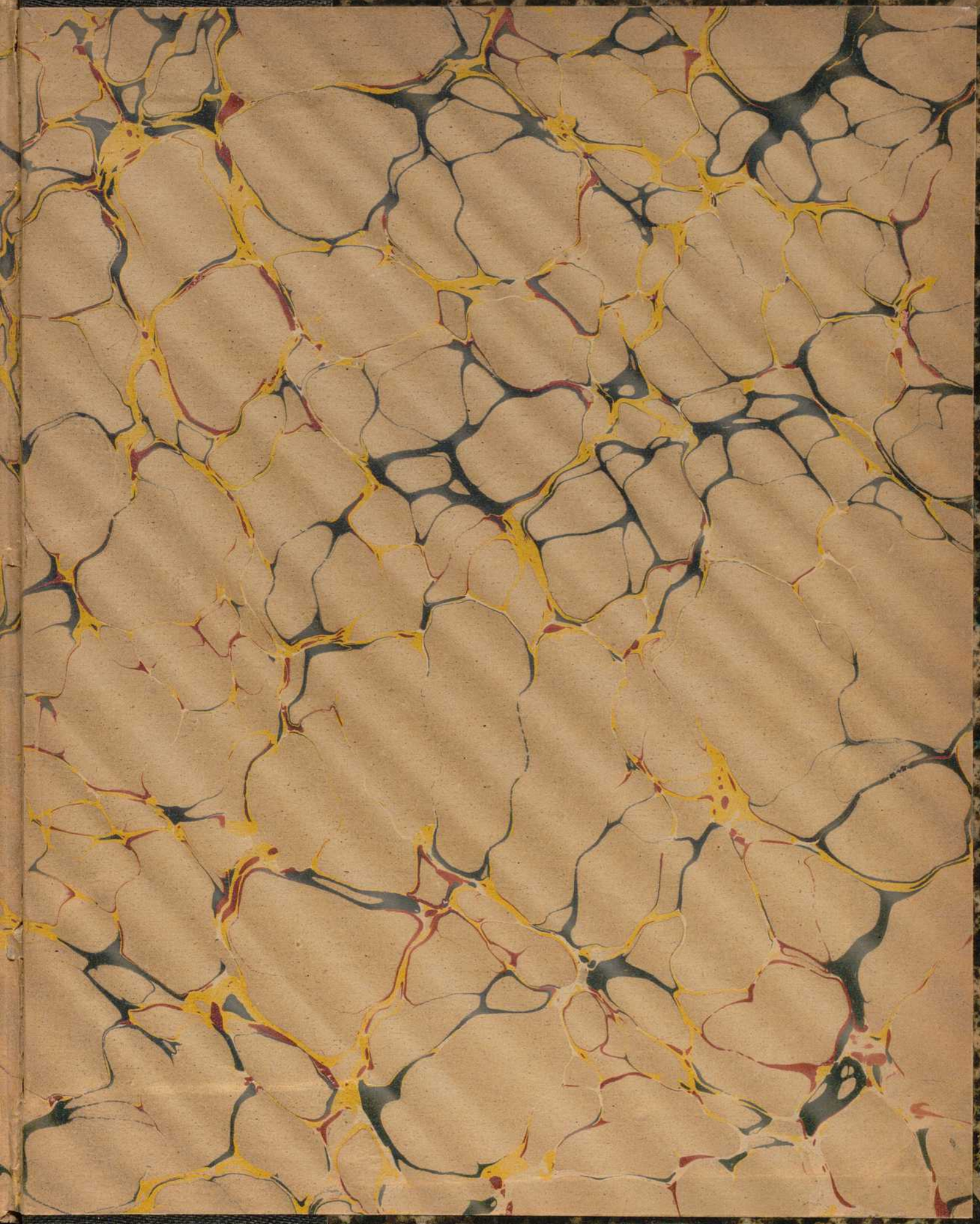
NOTE EXPLICATIVE..... 640 à 643
ÉTAT présentant la situation des débets au 1er janvier 1848, les accroissements et les atténuations qui ont eu lieu pendant l'année 1848, et la situation au 1er janvier 1849..... 644 et 645
CLASSIFICATION, par période de Gouvernement, situation et appréciation des créances au 1er janvier 1849..... 646 et 647
DÉVELOPPEMENT des Prêts au commerce et à l'industrie, qui ont été effectués, en 1830, et appréciation de ceux qui restent à recouvrer au 1er janvier 1849..... 648 et 649
DÉVELOPPEMENT des avances faites aux compagnies de chemins de fer et appréciation de celles qui restent à recouvrer au 1er janvier 1849..... 650 et 651